HISTOIRE

DU

COMMERCE DU LEVANT

II

HISTOIRE

DU

COMMERCE DU LEVANT

AU MOYEN-ÂGE

PAR

W. HEYD

BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF À LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE STUTTGART

ÉDITION FRANÇAISE REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

PAR

FURCY RAYNAUD

II





ADOLF M. HAKKERT - EDITEUR - AMSTERDAM

1959

Réimpression anastatique de l'Édition
Leipzig, Harrassowitz 1885-1886

Table des matières.

Deuxième période.

Le Développement.

Page

II. Développement du commerce du Levant par suite de l'ouverture du continent asiatique (de la fin du XIII[e] siècle à la fin du XIV[e]) . . 3—253
B. Ancien courant commercial de l'Orient à la Méditerranée au midi . 3—64
1° Chypre . . . . 3—23
2° L'Égypte et la Syrie . . . . 23—64
C. Nouveaux marchés et nouvelles voies ouverts par les Tatars . . . . 64—253
1° Apparition des Tatars (Mongols) . . . . 64—73
2° La Petite-Arménie, considérée comme vestibule de l'Asie centrale . . . . 73—92
3° Trébizonde, considérée comme vestibule de l'Asie centrale . 92—107
4° La Perse . . . . 107—140
5° L'Inde . . . . 140—156
6° Les colonies de la côte septentrionale du Pont . . . . . 156—215
7° L'Asie centrale et la Chine . . . . 215—253

Troisième période.

Décadence.

Épuisement des nations commerçantes de la Méditerranée, obstruction des routes d'Asie, à l'extérieur et à l'intérieur, découverte d'une nouvelle route par les Portugais . . . . 255—552
1° Les Osmanlis, les Grecs et les Francs dans la péninsule des Balkans, 1381—1453 . . . . 257—313
2° Les Osmanlis, 1453—1512 . . . . 313—351
3° L'Asie-Mineure turque . . . . 351—360
4° Les derniers temps de l'empire de Trébizonde . . . . . 360—365
5° Fin des colonies de la rive septentrionale du Pont . . . 365—407
6° Chypre . . . . 407—426
7° L'Égypte et la Syrie . . . . 427—497

Page
8° L'Inde . . . . 497—504
9° L'Asie centrale, la Chine et la Perse . . . . 504—508
10° Les deux catastrophes finales: l'apparition des Portugais dans l'Inde; la conquête de l'Égypte par les Osmanlis . . . . 508—552

Suppléments.

I. Articles d'échange entre l'Orient et l'Occident . . . . 555—711
1° Hommes (les esclaves) . . . . 555—563
2° Produits naturels . . . . 563—676
3° Produits fabriqués . . . . 677—711
II. La clientèle du commerce du Levant . . . . 712—737
Index . . . . 739—799

Deuxième période.

Développement.

II. Développement du Commerce du Levant par suite de l'ouverture du Continent asiatique.

(De la fin du XIII[e] siècle à la fin du XIV[e].)

B. Ancien courant commercial de l'Orient à la Méditerranée par le sud.

1° Chypre.

Au cours de la période précédente, la Syrie avait été, sous la domination franque, un des centres commerciaux les plus importants; pendant celle qui nous occupe, *l'île de Chypre et la Petite-Arménie,* placées comme deux sentinelles aux avant-postes de la Chrétienté,[1] vont hériter en commun de la prospérité commerciale des états fondés par les croisés. Par sa situation sur le continent, la Petite-Arménie jouissait d'un avantage très appréciable, celui de recevoir les marchandises de l'intérieur de l'Asie au débouché même des routes dec aravanes, tandis que, pour gagner Chypre, il fallait faire une traversée, si petite qu'elle fût, et subir tous les inconvénients d'un transbordement et une augmentation des frais de transport. Mais, d'un autre côté, la position de la Petite-Arménie était trop excentrique, et, de toutes les routes commerciales convergeant vers la Méditerranée, les plus septentrionales venaient seules y aboutir. Chypre, au contraire, formait comme un centre autour duquel toutes ces routes rayonnaient pour ainsi dire. Pour s'en convaincre, il suffit de figurer sur la carte la direction de la traversée, au moyen d'un trait tiré entre l'île et chacun des ports de Lajazzo, de Laodicée, de Tripoli, de Beyrout et d'Alexandrie. Un autre inconvénient de la situation de la Petite-Arménie, c'était d'être trop exposée aux ravages des armées des sultans d'Égypte, tandis que Chypre, entourée de tous côtés par la mer, était incomparablement mieux à l'abri de leurs attaques, car la force de

---

[1] Philippe de Maizières (Mas Latrie, *Hist. de Chypre,* II, 387) nomme Chypre "la frontière puissante et necessaire de la Crestienté catholique".

l'Égypte consistait beaucoup plus dans ses armées de terre que dans ses armées de mer. Enfin, la Cilicie était réputée pour son climat meurtrier, tandis que celui de Chypre était beaucoup plus salubre.

Nous aurons à parler assez longuement, dans le prochain chapitre, des bulles publiées par les papes, immédiatement après la chute d'Acre, pour interdire strictement tout trafic avec les Sarrasins. Ces défenses ecclésiastiques eurent nécessairement leur effet dans le monde des commerçants; les uns se croyaient tenus en conscience de s'éloigner des côtes mises en interdit; d'autres redoutaient les peines sévères dont on les menaçait; d'autres, enfin, ne tenaient pas à courir le risque d'être saisis par les galères chargées de donner la chasse aux "mauvais chrétiens." Les rois de Chypre tinrent pour leur part la main à l'observation de l'interdit avec un zèle trop grand pour ne pas cacher des vues intéressées. En effet, si le trafic avec l'Égypte et la Syrie pouvait être supprimé, ou seulement hérissé de difficultés, les marchands chrétiens se trouvaient réduits à chercher un autre marché, et Chypre, "le dernier pays chrétien," suivant l'expression de Ludolphe de Sutheim, s'offrait tout naturellement à eux.

Des maisons de commerce franques en grand nombre, autrefois propriétaires de comptoirs prospères à Acre, à Beyrout ou à Tripoli, eurent l'intelligence de comprendre que Chypre allait dorénavant hériter d'une bonne partie du trafic entre l'Orient et l'Occident, et y établirent leur siége.[1] Obligés de fuir, les habitants des villes maritimes de la Syrie y avaient provisoirement cherché un asile; la plupart s'y trouvaient si bien qu'ils renoncèrent à retourner dans leur patrie, et l'on vit plus d'un baron franc se consoler de la perte de son château de Syrie en demandant aux Lusignans un nouveau fief ou un emploi de cour.

Les gouvernements des nations commerçantes d'Occident reconnurent bien vite le surcroît d'importance gagné par l'île de Chypre et se hâtèrent, soit d'y créer des colonies ou d'y demander des priviléges pour leurs compatriotes, soit de faire confirmer ou étendre les priviléges obtenus autrefois de ses rois. Acre avait succombé le 18 mai 1291: dès le mois d'octobre de la même année, les *marchands catalans* obtenaient du roi Henri II de Lusignan un privilége qui leur garantissait un droit fort modéré de 2% à l'importation et à l'exportation, réduit à la moitié pour les marchandises en transit.[2] Au cours du même mois, les Pisans obtenaient la même faveur, outre le droit de créer des

---

[1] Citons comme exemple un certain Pisan, Bartholomæus de Guarnerio, dont nous trouvons le nom dans deux chartes, accompagné de l'épithète "de Accon"; en 1299, il signe un reçu à Famagouste; en 1320, son fils était bourgeois de Nicosie: *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 110 et s. (nº D et G).

[2] Capmany, *Memor.*, II, 56 et s.

consulats etc. sur tous les points de l'île à leur convenance.[1] Ce n'était peut-être que la confirmation d'anciens priviléges accordés par Guy de Lusignan; quoi qu'il en soit, une série de chartes privées des années 1293, 1296, 1299, 1300, 1310 et 1320, nous montre les Pisans s'établissant sur différents points de l'île et se livrant activement aux affaires de commerce. Il semble que, dans les premiers temps, Limisso fut leur résidence préférée: ils y possédaient une Maison commune *(domus, logia Pisani comunis)* et, par conséquent, on peut le dire sans crainte de se tromper, un consulat,[2] tandis que, vers 1300, on ne trouve encore à Famagouste que quelques Pisans isolés et pas de fonctionnaire colonial.[3]

Pour la république de *Gênes*, la ruine des états croisés de Syrie coïncidait avec des conjonctures défavorables; des difficultés graves étaient pendantes entre elle et le roi Henri II; peu à peu, l'alliance nouée et entretenue pendant la période précédente, au temps des deux Ibelin, était allée se relâchant de plus en plus. En veut-on une preuve? *Benedetto Zaccaria,* muni par la République des pouvoirs les plus étendus pour la défense de ses intérêts dans le Levant, où il résidait en permanence, ayant conclu un traité avec le roi (21 sept. 1288), se vit désavoué par son gouvernement, parce que ce traité semblait imposer à la République des obligations onéreuses. Le roi fit des efforts inutiles pour en obtenir la ratification; quand il reconnut qu'il se heurtait à un refus systématique, il se décida à rompre le traité de son côté (17 mai 1292):[4] c'est ce qu'il avait de mieux à faire. Cette brouille dura jusqu'en 1298; enfin, deux ambassadeurs génois, Lanfranco Spinola et Egidio di Quarto, réussirent à mettre les deux parties d'accord sur les termes d'un arrangement par lequel les priviléges consulaires de la République étaient établis avec précision, de manière à écarter les causes de litige.[5]

Après la chute d'Acre, les *Vénitiens* s'occupèrent très activement du trafic avec Chypre. En 1292, comme on pressentait une guerre avec Gênes, ils se hâtèrent d'expédier sur Chypre et sur la Petite-Arménie un convoi de quinze grandes galères armées en guerre et chargées de marchands et d'articles de commerce.[6] Les hostilités éclatèrent effectivement bientôt après et se concentrèrent principalement dans ces régions (Bataille navale de Lajazzo, 1294). A ce fléau s'ajoutèrent encore les corsaires génois; ils faisaient de fréquentes apparitions dans les eaux de Chypre,[7] et, comme ils s'en prenaient de préférence aux bâtiments véni-

---

[1] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 108 et s.
[2] *Ibid.* p. 109—111.
[3] *Archiv. de l'Or. lat.*, II, 2, p. 10, 30, 38 et s., 52, 74, 86, 108.
[4] *Annal. Jan.*, p. 322; *Lib. jur.*, II, 275 et s.
[5] Pagano, *Delle imprese e del dominio dei Genovesi nella Grecia*, p. 24; Canale, *Nuova istoria di Genova*, III, 230, d'après des documents manuscrits.
[6] *Annal. Jan.*, p. 353.
[7] *Assis. de Jérus.*, II, 363, 368.

tiens,[1] le trafic de Venise avec Chypre eut de nombreuses crises à subir pendant les dernières années du XIII[e] siècle. Dans l'île même on fit, en 1301, un tort immense aux Vénitiens, en fixant le prix du sel au double de ce qu'il était l'année précédente.[2] Cependant, la République tenait énormément au maintien de ses anciennes relations avec ce royaume. En 1302, le sénat résolut d'envoyer un ambassadeur au roi Henri II et nous possédons le texte des instructions rédigées pour lui.[3] Nous y trouvons les demandes suivantes: en premier lieu, les Vénitiens seront dorénavant exempts d'impôt à l'arrivée, au départ et pendant leur séjour dans le pays; en second lieu, ils pourront obtenir à titre gratuit ou, au besoin, à titre onéreux, des églises et des quartiers avec entrepôt *(lobia)* et marché *(platea)* dans les villes de Nicosie, de Limisso et de Famagouste. S'ils sont appelés en justice soit par des compatriotes, soit par des étrangers, ils ne pourront être traduits que devant leurs propres tribunaux; enfin, les biens des Vénitiens décédés ou naufragés seront tenus à la disposition de leurs propriétaires légitimes. En compensation, l'ambassadeur est autorisé par son gouvernement à se porter garant de sa ferme intention d'entretenir des relations de bonne amitié avec le roi et, si cela ne suffisait pas, il ajoutera que les Vénitiens établis dans le royaume sont disposés à contribuer de leur personne à la défense du lieu de leur résidence contre tout ennemi qui viendrait l'attaquer, à condition cependant que ce service ne les empêche pas de faire leurs voyages. Ces propositions ne furent évidemment pas agréées sans difficulté, car, avant d'arriver à une entente, on dut, des deux parts, envoyer plusieurs ambassades successives.[4] Le fait est que les termes du traité ne furent définitivement arrêtés qu'en 1306. Henri II était alors victime des intrigues de son frère Amaury, et ce fut celui-ci qui, en sa qualité de régent, donna audience à l'ambassadeur vénitien, Vitale Michiel. Il consentit à la suppression complète des impôts sur le commerce; quant aux églises, aux entrepôts, aux maisons d'administration *(domus pro bajulo)*,[5] aux places ouvertes,[6] demandés par la

---

[1] On en trouve un exemple dans le document publié par M. de Mas Latrie, dans les *Nouvelles preuves de l'hist. de Chypre, Biblioth. de l'École des chartes*, XXXIV, 1873, p. 50 et ss.; Romanin, III, 400 et s. a publié la même pièce, mais beaucoup moins complète.

[2] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 99 et s.

[3] Ibid. *Nouvelles preuves*, l. c., p. 54 et ss.

[4] Rubriques des *Misti*, dans l'*Archiv. Venet.*, XVII, 134; XVIII, 315.

[5] Voyez le décret du sénat de 1333: "quod scribatur bajulo Cipri quod inquirat si habere poterit terrenum pro faciendo domum pro bajulo ibi et nobis rescribat quantum posset constare dicta domus": *Bibl. de l'École des chartes*, 1874, p. 99.

[6] "Plateam convenientem non clausam" c'est à dire non pas une place fermée, une cour, mais un espace ouvert, ou une

République dans les trois villes désignées plus haut, il mit pour condition qu'elle les achèterait, et il permit aux Vénitiens qui voudraient s'y établir d'y construire des maisons, mais point de châteaux-forts. Les paragraphes concernant la juridiction et les biens des Vénitiens décédés ou naufragés reçurent l'approbation du régent, à cette exception près qu'il réserva à ses tribunaux le jugement des causes criminelles et admit certaines prétentions du fisc sur l'héritage des morts. Il accepta dans toute leur étendue les offres de service faites au nom de la République, conformément aux instructions de l'an 1302, et imposa en outre une clause additionnelle: c'est que chaque baile, à son entrée en fonction, jurerait de ne jamais donner à un étranger un certificat de nationalité vénitienne, dans le but de le faire jouir des priviléges réservés à ses compatriotes, et que les importateurs vénitiens, en déclarant leurs marchandises à la douane, affirmeraient sous serment, en présence des agents royaux, qu'il ne s'y trouvait aucun objet appartenant à un sujet non-vénitien.[1] Quand le roi Henri II reprit les rênes du gouvernement, Venise soumit ce traité à son approbation et il n'y a pas de raison pour douter qu'elle l'ait obtenue. L'envoyé chargé de présenter le traité à la ratification royale devait, en cas de réussite dans sa mission, rester à Chypre en qualité de baile.[2] Ce poste existait d'ailleurs déjà antérieurement.[3]

Ainsi, il est prouvé que, moins de dix années après la chute d'Acre, les quatre plus grandes places de commerce de l'époque, Venise, Gênes, Pise, Barcelone avaient achevé de transférer leurs colonies de Syrie dans l'île de Chypre, et que celles qui y possédaient auparavant de petits comptoirs les avaient agrandis et multipliés: mais cette démonstration ne suffit pas et il resterait beaucoup à faire pour tracer un tableau complet de la vie commerciale à Chypre pendant ces quelques années. C'est un travail qui ne sera possible qu'après la publication complète des actes notariés génois de Famagouste, entreprise par M. Desimoni: nous n'en connaissons que le commencement, et il y a déjà 220 pièces allant du 26 déc. 1299 au 27 août 1300.[4] On est tout surpris de

---

estrade où l'on pût tenir les audiences publiques du tribunal ou autres séances officielles. M. de Mas Latrie voit, dans les termes "non clausam", une sorte de protestation contre la coutume adoptée en pays musulmans de fermer les quartiers chrétiens pendant la nuit ou aux heures de la prière. Mais cela ne pouvait se faire que dans les localités où les marchands étrangers habitaient ensemble un fondaco; or, on n'a jamais pu faire confusion entre une platea et un fondaco. Il ne pouvait pas être question de clôture dans une localité où les marchands étrangers étaient libres d'acheter des maisons à leur convenance et en terre chrétienne.

[1] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 102—108.

[2] *Arch. Venet.*, XVIII, 317.

[3] *Archiv. de l'Or. lat.*, II, 2, p. 35, 69, 73—75.

[4] *Actes passés à Famagouste par de-*

voir là, en pleine activité, dès les premières années de la prospérité de Chypre, une foule bigarrée de marchands, de banquiers, de patrons de navires occidentaux. Les Génois, leur loggia ou curia, leurs fonctionnaires coloniaux y tiennent le premier rang naturellement, mais les Vénitiens avec leur baile et leur loggia, les Anconitains avec leurs consuls, les Pisans et les Florentins, les gens de Messine et les agents de la grande maison Scotti, de Plaisance[1], y font également assez bonne figure. La France y est représentée par des gens de Narbonne (avec un consul) et de Montpellier, l'Espagne par des marchands de Barcelone, de Saragosse et de Tarragone. Nous reparlerons de la plupart de ces nations en particulier; nous ne nous proposons ici que donner un aperçu de la composition du corps des marchands à Chypre en l'an 1300.

Tandis que la vie commerciale était à peu près entièrement concentrée à Famagouste,[2] la résidence de la cour, de la noblesse et du gouvernement se trouvait dans l'intérieur de l'île, à Nicosie. La situation de Famagouste, sur la côte orientale, lui assurait un énorme avantage sur Limisso, bâtie sur la côte méridionale. Suffisamment voisine de tous les ports de la Syrie, elle avait pour vis-à-vis dans la Petite-Arménie celui de Lajazzo et se trouvait ainsi le centre vers lequel convergeaient tous les produits de l'Orient. Au temps où vivait Piloti (vers 1440), l'époque la plus brillante de Famagouste n'était plus qu'un souvenir, et cependant voici la peinture qu'il en fait: "toutes les caravanes chargées d'épices arrivaient à Beyrout et à Tripoli de Syrie, où les habitants du pays les chargeaient sur leurs bateaux pour les transporter à Famagouste; ces mêmes bateaux y portaient aussi le coton et autres produits de la Syrie. A Famagouste, toutes les nations d'Occident se donnaient rendez-vous et faisaient leurs affaires".[3] Dans sa chronique qui va jusqu'à l'année 1432, le Chypriote Leontios Machairas rapporte également que, du temps de Pierre I[er], on apportait de la Syrie des

vant le notaire génois Lamberto de Sambuceto (1[ère] part), dans les *Archiv. de l'Or. lat.*, II, 2, 1882, p. 1—120.

[1] *Ibid.* p. 55. Par contrat passé, le 21 juillet 1301, à Famagouste, entre cette maison et quelques autres de la même ville d'une part, et un armateur génois d'autre part, ce dernier s'oblige à aller charger à Lajazzo et à Famagouste des marchandises appartenant aux dites maisons et à les transporter directement à Marseille ou à Aigues-Mortes. Les articles désignés sont le coton, le sucre, le bois du Brésil, la cannelle, l'ivoire, le gingembre, l'encens, l'indigo, la laine; Doneaud, *Il commercio e la navigazione dei Genovesi nel medio evo*, p. 137—143.

[2] "Ibidem totius maris et regni sunt portus": Ludolph., p. 32. "Famagosta è quella terra dell' isola, ove piu riparano i mercatanti a comperare e vendere le mercatanzie ed è alla marina ed à buono porto di mare": Pegol., p. 64.

[3] Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, IV 366.

marchandises à Famagouste et que les Vénitiens, les Pisans, les Génois, les Florentins, les Catalans venaient les chercher là parce que le pape leur avait interdit d'aller plus loin, de sorte que c'était tout bénéfice "pour les pauvres Chypriotes."[1] Pegolotti,[2] qui séjourna dans l'île de Chypre, une première fois de 1324 à 1327 et une deuxième fois en 1335, en qualité d'agent de la maison Bardi, nous donne une longue liste des articles qu'on trouvait sur le marché: il n'y manque aucun des produits précieux de l'Orient recherchés des Européens pendant le Moyen-Age. Vers la même époque, le voyageur allemand Ludolphe de Sutheim trouvait à Famagouste des épices en telle quantité qu'il affirme qu'elles y sont aussi communes que le pain en Allemagne et qu'il y a dans les caves d'un certain marchand de denrées coloniales *(in alicujus apotheca)* plus de bois d'aloës qu'on n'en pourrait charger sur cinq voitures. De ce qu'il a vu en fait de pierres précieuses, de brocarts d'or et d'autres objets de prix du même ordre, il préfère ne pas parler, car ses compatriotes ne voudraient pas le croire. Suivant lui, les marchands de cette ville sont colossalement riches, plus riches que ceux de n'importe quelle autre ville, mais aussi le luxe et le libertinage y sont en proportion de la fortune. Il y a là un immense concours de marchands et de pèlerins de tous pays: à Famagouste, et dans l'île de Chypre en général, on peut toujours apprendre tout ce qui passe sous le soleil.[3]

Ce qui attirait cette foule de marchands à Chypre et en particulier à Famagouste, ce n'étaient pas seulement les objets précieux tirés du fond de l'Asie, mais aussi les produits de l'île elle-même. Parmi ces derniers, il faut mettre en première ligne le *sucre* et le sel. La canne à sucre était très abondante dans les environs de Limisso et de Baffo, et la fabrication du sucre se faisait, en général, au milieu des plantations mêmes. Parmi les grands propriétaires fonciers, planteurs et raffineurs de sucre, on cite comme des plus importants la famille Cornaro. Le roi dans ses domaines, les chevaliers de S. Jean dans leur grande terre de Colossi faisaient aussi du sucre dont la plus grande quantité était achetée par des Vénitiens et se répandait de Venise dans tout l'Occident.[4] Le *sel* se produisait sur les bords de deux lacs situés près de Limisso et de Larnaca (Salines);[5] l'eau de la mer y pénètre et le sel s'y dépose par suite de

---

[1] *Chronique de Chypre,* texte grec, éd. Miller et Sathas (Paris 1882), p. 48 et s.

[2] *Pratica della mercatura,* p. 64 et ss.

[3] Ludolph., p. 32—34.

[4] Pour plus de détails v. l'art. *Sucre,* dans le chapitre relatif aux articles de commerce.

[5] On en trouve des descriptions dans les récits des voyageurs Steph. v. Gumppenberg, p. 244 et s., Ghistele, p. 250 et s., Georg. Gemnicensis, p. 614, Pietro Casola, p. 86, 87, Hans Stockar (Schaffh. 1839), p. 32—34. Rœhricht et Meisner, *Deutsche Pilgerfahrten,* p. 325, 382 et s.;

l'évaporation qui se fait pendant les chaleurs de l'été. Au Moyen-Age, ces salines naturelles[1] étaient plus grandes que de nos jours; le roi avait le monopole de l'exploitation et de la vente de leur produit.[2] Il paraît que c'étaient encore les Vénitiens qui en achetaient les plus grandes quantités:[3] le fait est que, de tout temps, le sel a été un des principaux articles de leur commerce.[4] En parlant des produits naturels de Chypre, il n'est pas permis d'oublier son excellent *vin*,[5] ni le *coton* dont la qualité tient le milieu entre celui de Syrie et celui de l'Italie méridionale, de la Sicile et de Malte, ni l'*indigo*, très inférieur, il est vrai, à celui de Bagdad, ni le ladanum, ni la coloquinte,[6] ni enfin la caroube.[7] Si des produits naturels nous passons aux produits fabriqués, nous rencontrons en majorité des tissus dont les noms arabes[8] indiquent que le prototype en est venu du continent asiatique. A Famagouste et à Nicosie,[9] on fabriquait avec diverses matières ces célèbres *camelots* de Chypre,[10] si recherchés en Égypte, en Syrie,[11] en Asie-Mineure[12] et qui se vendaient aussi fort bien en Occident.[13] En 1398, Louis II, duc de Bourbon, chargea un agent qu'il envoyait à Chypre de lui acheter de fins camelots rouges et blancs; dans maint livre de commerce, dans maint inventaire rédigés en Occident, on trouve la mention d'un certain nombre de pièces de camelot, et très fréquemment, à côté de cette mention,

---

Conrady, *Vier rheinische Pilgerfahrten*, p. 245.

[1] MM. Unger et Kotschy, *Die Insel Cypern*, p. 8 et ss. donnent une très intéressante explication de ce phénomène naturel.

[2] Mas-Latrie, II, 100; III, 237, not. 1, 554 et ss., 560 et ss.; Pegol., p. 67. Casola prétend que tous les vaisseaux qui passaient en vue de Larnaca pouvaient s'approvisionner de sel gratuitement: les passages des auteurs cités au commencement de cette note prouvent le contraire.

[3] *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, I, 142; Mas-Latrie, II, 100.

[4] Marin, V, 42—59.

[5] Pegol., p. 67. Au Moyen-Age, le vin de Chypre était regardé comme le roi des vins et il se buvait à la table des princes: v. preuves dans Schultz, *Höfisches Leben*, I, 298 et ss. Tous les pèlerins qui ont touché à Chypre chantent les louanges de ce vin: v. p. ex. Ludolph. de Sutheim, p. 34; Boldensele, p. 241; Wilbr. v. Oldenb., p. 180; Innominatus III, dans Tobler, après Théodoricus, p. 129, 130.

[6] Pegol., p. 64; Pasi, p. 141b—142a; Mas-Latrie, III, 535.

[7] Pegol., p. 67; Pasi, l. c.; Casola, p. 49, 88; Mas-Latrie, II, 499; III, 300 et s.

[8] Rappelons seulement les noms "camucca di seta, maramanti, nacchi, bucherami," qui se trouvent dans le chapitre de Pegolotti sur Chypre, p. 65.

[9] Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 244, 497, 535, 775, 777; Gumppenberg, dans le *Reyssbuch*, p. 244, a.

[10] Ghistele, p. 254; *Assis. de Jérusalem*, II, 361, 365.

[11] Pour Alexandrie et le Caire, Beyrout et Damas, voy. Piloti, p. 358, 376.

[12] Pegol., p. 42; Bertrandon de la Broquière, dans Francisque Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, II, 44.

[13] Mas-Latrie, II, 448, 451; *Bibl. de l'École des chartes*, série VI, vol. I, p. 348, etc.; Pasi, p. 88b, 142a; Chiarini, p. LXXIXa.

l'indication de l'île de Chypre comme lieu d'origine. La fabrication des *fils d'or* et des étoffes de soie mélangées, brodées et soutachées de fils d'or était tellement acclimatée à Chypre qu'on désignait les fils d'or sous le nom générique d'*or de Cypre*[1] et les soieries sous celui de *drap d'or de Cypre.*[2] Déjà, en l'an 1300, l'église St. Pierre de Rome possédait des ornements "de opere Cyprensi".[3] Nous réservons pour un chapitre spécial d'autres tissus de soie, de coton ou de lin répandus sur le marché de Chypre. L'Occident n'avait à offrir en échange de ces étoffes de luxe que ses draps de Flandre, de France, de Lombardie etc., et on voit effectivement, d'après les livres des marchands occidentaux, que c'était le principal article d'importation de cette provenance;[4] les fabriques de soie fondées en Italie sur le modèle de celles de Chypre faisaient, il est vrai, de rapides progrès, mais leurs produits n'étaient destinés qu'à l'Occident. Cependant, Chypre recevait encore des vins de Grèce et d'Italie, des articles de mercerie de Milan et de la quincaillerie.[5]

Il y avait à Famagouste de vastes dépôts tenus par des maisons de commerce orientales.[6] Les transactions se faisaient par l'intermédiaire de courtiers; pour qu'un marché fût tenu pour ferme, il ne suffisait pas que l'acheteur eût donné des arrhes; il fallait encore qu'il fût inscrit sur les registres tenus par les commis des douanes. Il n'y avait point d'impôt sur les ventes et les achats. Le droit de douane ordinaire à l'entrée et à la sortie était de 4 %: c'était le taux pour tous les marchands des nations non privilégiées. Mais, pendant la première moitié du XIV[e] siècle, deux nations commerçantes, Venise et Gênes, jouissaient déjà de l'exemption complète; les Pisans, les Anconitains, les Provençaux, les Narbonnais et les Catalans avaient obtenu une réduction de moitié; les deux grandes compagnies florentines des *Bardi* et des *Peruzzi* jouissaient de la même faveur,[7] et, sur les instances de l'agent des Bardi,

---

[1] Francisque Michel, l. c., I, 255, 307; II, 189.

[2] Ibid. I, 306 et ss.; II, 174, 189, note 2, 458.

[3] *Archiv. della soc. rom. di storia patria,* VI (1883), p. 11 et s.

[4] Voyez en l'énumération dans Pegolotti, p. 66, 74; Chiarini, p. LXXIX a; Pasi, p. 142 a et les connaissements de vaisseaux génois des années 1391 et 1394, dans Mas-Latrie, III, 774 et ss.

[5] Pegol., p. 67; Chiarini, l. c.; Pasi, l. c.

[6] Les frères Lachas (Lachanopoulos), nestoriens, p. ex., faisaient dans ce commerce de commission d'énormes bénéfices; les jours de fête, ils exposaient des quantités de bois d'aloës, de rubis, de perles, de pièces d'or, dont leurs magasins regorgeaient; Machairas, l. c., p. 48—50.

[7] Ces compagnies restent tant soit peu en dehors de notre étude, parcequ'en fait de commerce elles s'occupaient surtout d'affaires de banque. Cependant, il est à propos de rappeler ici que l'on connaît les noms d'agents de ces maisons en Chypre, autres que Pegolotti: v. le document publ. dans les *Archiv. de l'Or. lat.*, II, 2, p. 60 et les extraits des livres des Peruzzi, dans Peruzzi, *Storia del commercio e dei banchieri di Firenze,* p. 251, 276,

Balducci Pegolotti, elle fut étendue à tous les Florentins (1324).[1] Jusque-là, ces derniers n'avaient échappé au paiement des droits entiers qu'en se faisant passer en fraude pour Pisans, mais les Pisans leur faisaient payer très cher leur complicité. A partir du jour où la réduction leur fut accordée, il suffisait à tout marchand de présenter à la douane un certificat de nationalité florentine, signé de l'agent de la maison Bardi à Famagouste, pour obtenir des préposés de la douane la taxe de 2 %. Sauf cette exception, les règles générales appliquées aux nations non exemptes de droits étaient les suivantes: les marchandises mises à terre et restées pour compte au marchand pouvaient être remportées sans payer de droit à la sortie; les marchandises simplement transbordées dans le port de Famagouste et qui, par conséquent, repartaient pour une autre destination sans avoir été mises à terre, payaient un droit de transit de 1 %.[2] Enfin, il existait un droit de pavillon, spécial à l'île de Chypre et dénommé la Missa. C'était un impôt destiné à indemniser le roi de Chypre des frais auxquels il était obligé pour purger les mers environnantes des corsaires qui les infestaient: cet impôt, proportionnel au chargement, était levé sur les navires venant de l'Asie-Mineure turque, de Rhodes, d'Arménie, de Syrie ou d'Égypte. En réalité il était personnel au capitaine du navire, mais celui-ci ajoutait cette dépense au fret, de sorte que finalement c'était encore le marchand qui le supportait. Les Vénitiens et les Génois en étaient exempts comme des autres.

Pegolotti, à qui nous avons emprunté les renseignements qui précèdent,[3] mérite une confiance absolue, car, en sa qualité d'agent d'une grande maison de commerce, il était on ne peut mieux placé pour connaître à fond toutes les questions de détail intéressant le commerce de Chypre. Parmi les pays et les villes en relations d'affaires avec l'île, à côté de Pise, puissance déjà sur son déclin, il mentionne une nouvelle venue, brillante d'énergie juvénile, *Florence*. On possède une lettre écrite par le gouvernement florentin après la mort de Hugues IV

---

321 (aux années 1335, 1339, 1345). Ces compagnies faisaient les paiements pour les marchands de Chypre en Europe et réciproquement (Mas Latrie, II, 147, 149, 164: *Bibl. de l'École des chartes*, 1874, p. 59). Beaucoup de nouvelles du Levant étaient transmises en Europe par leur intermédiaire (Rayn. a. a. 1323, nº 9). Outre les Bardi et les Peruzzi, les Acciaiuoli, autre maison de banque florentine, avaient aussi un comptoir à Famagouste: ce fait ressort d'une liste de leurs succursales dressée en 1340: v. Buchon, *Nouvelles recherches historiques sur la principauté de Morée*, I (Paris 1845), p. 46, note.

[1] Ce privilége ne fut accordé cette fois que pour deux ans, puis de nouveau, en 1325, pour un an, en 1326 pour cinq ans, et enfin, en 1327, à perpétuité.

[2] Cette règle se trouve déjà dans le privilége accordé en faveur de Pise, en 1291; v. *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 108.

[3] Pegol., p. 70—72.

de Lusignan, sous le règne duquel se place le séjour de Pegolotti à Chypre, et adressée à son successeur, Pierre Ier (1360): il parle avec éloges de la bienveillance témoignée par le feu roi à ses concitoyens et recommande à celle du roi actuel un marchand qui se rend en Chypre pour obtenir le remboursement de certaines dettes (1365).[1] Parmi les nations privilégiées, on nomme encore les *Anconitains.* Leurs navires faisaient fréquemment le voyage de Chypre, et d'autres villes d'Italie profitaient, paraît-il, de ces occasions, pour y expédier ou en faire venir des marchandises.[2]

Le commerce *français* était représenté par des marchands de différentes villes, mais surtout de *Narbonne* et de Montpellier:[3] ils importaient des draps, des toiles de lin etc. et remportaient du gingembre, du poivre, du sucre. En 1334, un vaisseau qui revenait de Famagouste à Aigues-Mortes, ayant à bord des marchands français et 107 sacs de poivre, tomba entre les mains de corsaires catalans dont la mer était infestée à cette époque:[4] en 1350, un autre bâtiment, affrété par un marchand de Narbonne et rapportant de Famagouste en France un chargement de poivre, de gingembre et d'indigo de Bagdad, fut pillé par des corsaites siciliens.[5] On connaît par des lettres de change ou de recommandation, conservées jusqu'à nos jours, les noms de divers marchands du midi de la France qui s'étaient établis à Chypre: dans le nombre, nous nous bornerons à citer la grande maison Seraller, de Narbonne.[6] La colonie des marchands de *Montpellier* est la seule dont on connaisse en détail les priviléges et l'organisation. Le privilége accordé en sa faveur par le roi Hugues IV (1324—1359) a disparu, mais on peut, heureusement, en restituer le contenu d'après une remontrance adressée par les consuls de Montpellier à Pierre Ier, son successeur. Les

---

[1] *Doc. sulle relax. tosc.*, p. 118, 123. Dans les actes notariés de Famagouste cités plus haut, on trouve déjà un grand nombre de noms florentins, p. 8, 24, 37, 55, 58, 60, 65, 82 et s., 84 et s., 86 et s., 89, 108.

[2] Pegol., p. 154 et s., indique les prix de tranport par navires anconitains non armés, d'Ancône à Chypre et réciproquement: ce détail nous procure toute une liste des articles d'importation et d'exportation. Dans les actes notariés dont il est question dans la note précédente, on trouve des noms d'Anconitains p. 34 et s., 46, 65, 66, 77, 90 et s., 97, 106 et ss., 111.

[3] On trouve des noms de bourgeois de ces deux villes dans les actes notariés de Famagouste, l. c., p. 33, 44, 63, 92, 94 —96, 105 et ss.

[4] Mas Latrie, III, 728 et s.

[5] *Ordonnances des Rois de France*, IV, 425.

[6] Mas Latrie, *Documents sur le commerce maritime du midi de la France*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, série II, vol. III, p. 207; Germain, *Hist. de la commune de Montpellier*, II, 541 et ss.; Mas Latrie, *Nouv. preuves de l'histoire de Chypre*, l. c., p. 85.

clauses concernant les droits de douane à percevoir sur les marchandises à l'entrée en Chypre ou à la sortie, ainsi que sur les marchandises non vendues ou réexpédiées sans avoir été déchargées, concordent si exactement avec les indications de Pegolotti, qu'on ne peut y voir que la reproduction des règles adoptées depuis longtemps sur la matière. En ce qui concerne les consuls, l'usage de la commune de Montpellier était d'en adjoindre à ses galères de commerce, afin que les passagers fussent constamment placés sous leur juridiction à l'aller comme au retour. A l'arrivée à destination, ces consuls faisaient fonctions d'administrateurs et de magistrats pendant toute la durée du séjour, tant pour leurs compagnons de route que pour ceux de leurs concitoyens qui se trouvaient dans le pays; au départ, ils désignaient un, deux ou plusieurs membres de la colonie pour remplir leurs fonctions à titre de suppléants jusqu'à l'arrivée d'un autre consul. Le roi Hugues autorisa la commune de Montpellier à adopter, ou, pour mieux dire, à conserver ce système en Chypre, et accorda à ces consuls la juridiction civile et criminelle sur leurs compatriotes; ils exerçaient leurs fonctions dans leur loggia, à Famagouste et dans quelques autres villes du pays, et disposaient, pour l'exécution de leurs sentences, de deux à quatre *bastonniers* ou *sergans*.[1] Des lettres de recommandation nous font connaître les noms de quelques-uns des consuls envoyés en Chypre par la commune de Montpellier au cours des années 1345, 1354, 1356 et 1381;[2] nous ne risquons guère de nous tromper en supposant que le titre de *regentes mercatorum Montispessulani*,[3] donné par une charte chypriote de 1352 à *Arnoldus Raynaudi* et à *Raymundus Solacii*, désigne deux de ces suppléants que les consuls nommaient à leur départ; une autre charte de 1358 nous apprend, en effet, que le dernier était un bourgeois de Montpellier, marchand de denrées coloniales en Chypre.[4] Entre les marchands de Montpellier et les agents chypriotes, les choses n'allaient pas sans quelques difficultés de temps à autre. Ainsi, sous le règne de Hugues IV, les marchands avaient déjà eu à réclamer contre la manière dont se faisait le pesage;[5] sous le règne de Pierre I[er] (1359—1369), ils se plaignaient de ce que, en violation des droits à eux concédés par écrit, on leur réclamait doubles droits de douane. Pendant son premier voyage en Occident, Pierre I[er] fit un séjour à Montpellier (du 29 mars au 31 mai 1363):[6] les consuls de la ville profitèrent de l'occasion pour lui faire des remontrances à ce sujet;[7] Pierre écrivit sur le champ à son frère Jean

[1] Germain, *Hist. de la commune de Montpellier*, II, 506 et ss.

[2] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 208 et ss., 268, note; Germain, l. c., 542 et s.

[3] Germain, l. c., p. 541.

[4] *Biblioth. de l'École des chartes*, série II, vol. III, p. 207.

[5] Germain, l. c., p. 542.

[6] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 240.

[7] C'est alors assurément que fut re-

de Lusignan, chargé de l'intérim du gouvernement en son absence, d'avoir à faire cesser cet abus.[1] De retour à Nicosie, il donna aux gens de Montpellier un nouveau diplôme par lequel il confirmait leurs priviléges tant pour les questions de douane que pour la juridiction.[2]

Nous savons déjà que les *Catalans*[3] jouissaient des mêmes conditions que les marchands de Montpellier pour la douane et pour le consulat. Leurs priviléges dataient de 1291: ils n'en reçurent pas d'autres depuis;[4] mais on possède des saufs-conduits et des lettres de recommandation remis par les autorités de Barcelone à certains marchands ou marins,[5] et des décrets portant nomination de consuls envoyés à Famagouste pour y veiller aux interêts des Catalans en Chypre et dans la Petite-Arménie;[6] ces pièces démontrent que le trafic entre Barcelone et le royaume de Chypre suivit son cours sans interruption et sans difficultés. Les marchands catalans ne s'arrêtaient d'ailleurs pas toujours à Famagouste; ils se risquaient fréquemment jusqu'à Damas: on en a déjà un exemple pour l'année 1338.[7]

Si des nations moins favorisées, nous revenons à celles qui jouissaient de l'exemption entière des droits, aux deux grandes Républiques commerçantes, nous avons tout d'abord à constater, entre la République génoise et les rois de Chypre, une série de conflits qui donneraient presque lieu de croire que Gênes eut, de très bonne heure, la pensée de former en Chypre, par la force des armes, un établissement à elle. En

---

mise au roi la pièce que nous lisons dans Germain, l. c., p. 506 et ss.; M. de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 268 et ss. la donne aussi, mais sous une date fausse, 14 juin 1365, tandis qu'elle doit se placer au mois d'avril 1363; cela ressort de la lettre royale dont il sera parlé à la note ci-dessous.

[1] Lettre écrite d'Avignon le 21 avril, dans Germain, l. c., p. 544.

[2] Dom Vaissette avait indiqué ce diplôme en lui attribuant la date du 14 juin 1365; MM. de Mas Latrie et Germain avaient longtemps fait des recherches inutiles: enfin, le dernier l'a retrouvé et publié dans son *Histoire du commerce de Montpellier*, II, 261: il est daté du 14 janvier 1365. Cependant, l'exactitude de cette date paraît douteuse, car Pierre ne rentra pas à Chypre avant le mois d'octobre (Mas Latrie, l. c., II, 241). Il faudrait peut-être lire 1366 ou 1367.

[3] On trouve des noms de ce pays dans les actes notariés de Famagouste, l. c., p. 60, 82, 89, 94, 97, 101, 111, 114.

[4] Quand Jayme II d'Aragon s'occupa d'organiser une croisade, il envoya Pedro Desportes en ambassade auprès de Gaïkhatou, khan des Tatars de Perse, et aux rois de Chypre et de Petite-Arménie, pour demander leur alliance (1293); par la même occasion, il fit demander au roi de Chypre la concession d'un fondaco ou d'un quartier (rua) en faveur des marchands catalans, un allégement des droits de douane, et la suppression des droits perçus sur les marchandises restées pour compte et réexpédiées (Navarrete, l. c., p. 177). On ignore la réponse de Henri II; il en est de même pour les conditions accordées par lui aux ambassadeurs aragonais en 1316 (Capm. II, 81).

[5] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 734 et s.; Capmany, II, 111.

[6] Capmany, II, app., p. 66.

[7] Mas Latrie, III, 734.

effet, à la suite d'actes de piraterie commis par des Génois sur les côtes de l'île, les dissidences d'autrefois se reproduisirent avec une telle acuité que le roi ordonna (1305) aux marchands de cette nationalité de s'éloigner de la côte et de transporter leur résidence à Nicosie, menaçant de supprimer tous leurs priviléges si l'on ne mettait pas fin à ces attaques.[1] Salvaigo Pessagno, envoyé en mission par la République auprès du roi en 1306, vit toutes ses demandes rejetées et commanda à ses compatriotes de quitter l'île, disant bien haut qu'il n'y avait plus qu'à la traiter en pays ennemi et à lui faire la guerre: le roi défendit de laisser sortir un seul Génois de son royaume, mit leurs biens sous sequestre et interdit à ses sujets d'acheter ou de prendre en garde des objets à eux appartenant. Au moment où la guerre semblait inévitable, le roi Henri fut renversé par son frère Amaury.[2] Cependant la paix ne fut pas de longue durée. De nouvelles difficultés surgirent à propos d'un rixe entre Génois et bourgeois de Famagouste, où le sang avait coulé. La République réclama une satisfaction; mais Amaury, sous la régence duquel (1306—1310) les faits s'étaient passés, et Henri II, lorsqu'il reprit possession de son trône, la refusèrent l'un comme l'autre, par le motif que la provocation était venue du côté des Génois. Gênes, se prétendant offensée de ce procédé, ordonna à ses sujets de quitter l'île et déclara chacun autorisé à traiter les Chypriotes en ennemis et à leur faire impunément tout le mal possible: le résultat de cette proclamation fut la prise et le pillage de Baffo (Paphos) par un parti de Génois. A plusieurs reprises, Gênes fit de grands préparatifs pour lancer des expéditions sur Chypre, mais elles furent arrêtées avant de partir, tantôt par les démarches du pape, qui ne se lassait pas d'offrir sa médiation,[3] tantôt par les dissensions intestines de la République elle-même. Enfin, le roi de Chypre Henri II mourut; il eut pour successeur, Hugues IV, et la paix put se faire en 1329:[4] le négociateur génois était Niccolino Fieschi dei Cardinali qui déjà avait rempli une mission à la cour de Nicosie, en 1320, avec Pietro Grillo.[5] Les négociations portèrent surtout sur des questions d'indemnités; cependant, le traité restituant aux Génois toutes les propriétés et tous les droits dont ils avaient la jouissance en 1223 et les confirmant à nouveau, l'on passa l'éponge sur toutes les difficultés soulevées par l'interprétation de l'ancien traité.[6] Cela n'empêcha pas la République

---

[1] *Assis. de Jérus.*, II, 363—368.

[2] Amadi, dans Mas Latrie, III, 681 et s.

[3] Raynald, a. a. 1313 nº 10, 1317 nº 35, 1319 nº 10, 1320 nº 47, 1323 nº 13, 1328 nº 86.

[4] M. Pagano (p. 28) prétend avoir vu un traité de paix de 1326; il n'en existe pas: v. Canale, *Nuova istoria di Genova*, III, 231, note 2; le projet de traité publié par M. de Mas Latrie, dans les *Archiv. de l'Or. lat.*, II, 2, p. 173 et s. est bien de ces années là, mais il n'a aucune importance.

[5] Raynald, a. a. 1320 nº 47.

[6] *Lib. jur.*, II, 483 et ss.; Mas Latrie, II, 150 et ss.

d'importuner le roi de réclamations pour des faits de date plus ou moins récente, même après qu'il eut payé des sommes considérables, sans mettre, de son côté, plus de zèle à la répression des actes de piraterie que ses sujets commettaient chaque jour aux dépens des Chypriotes. Un nouveau traité, conclu en 1338 par Sorleone Spinola, ambassadeur de Gênes,[1] n'amena pas de changement sensible dans la situation. Une autre fois, ce fut le roi qui envoya des ambassadeurs à Gènes: on leur y fit d'abord assez bon accueil, mais, au bout de quelque temps, comme les négociations traînaient en longueur, on les congédia d'une façon grossière. Comme Gênes préparait des armements contre Chypre, le pape Clément VI offrit encore sa médiation et réussit, avec une peine infinie, à faire arrêter les préliminaires de paix (1344). Les négociations se poursuivirent devant le Saint-Siége: les Génois insistaient particulièrement sur trois points qu'ils déclaraient indispensables: d'abord, le droit pour les Génois d'avoir des prisons à eux sur le territoire de Chypre;[2] puis, la liberté d'entrer à toute heure dans les ports de l'île, sans être soumis à l'obligation de demander l'autorisation des agents royaux; enfin, la liberté de faire cuire du pain dans le four de la colonie génoise, pour les Génois étrangers à la colonie. Les négociateurs chypriotes n'acceptèrent ces exigences qu'à contre-cœur et seulement pour une durée provisoire de trois années; encore, ne cédèrent-ils que sur les instances du pape qui les pressait d'en finir et parceque la partie adverse se montrait coulante sur d'autres points (tels qu'un impôt à mettre sur les contrats de vente entre Génois et étrangers), enfin, parce qu'elle consentait à ce que les sujets génois à la solde du roi ou placés à son égard dans des conditions de vasselage, fussent soumis à sa juridiction directe: c'est ce que demandait le roi.[3] Nous ignorons si la paix finit par se faire sur ces bases; la chose est douteuse: il n'existe plus d'autres documents du temps de Hugues IV auxquels on puisse avoir recours pour faire la lumière sur les relations de ce prince avec la République génoise.

Au cours d'un long voyage à travers l'Europe, Pierre Ier, son successeur, fit à Gênes un séjour de plusieurs semaines (depuis la fin du mois de janvier jusqu'au milieu du mois de mars 1363):[4] le doge

---

[1] Mas Latrie, II, 166 et ss.

[2] Ils soutenaient à tort que des traités précédents assuraient à leur nation le droit d'avoir des prisons à elle; c'était une faveur que les rois de Chypre n'accordaient pas volontiers; ils invitaient les fonctionnaires coloniaux pisans et vénitiens, dans le cas ou l'un de leurs compatriotes était condamné à la prison par leurs tribunaux, à lui faire subir sa peine dans une des prisons du pays; elles étaient toujours à leur disposition: *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 108; Mas-Latrie, II, 105.

[3] M. de Mas Latrie a publié cette convention préliminaire dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 1873, p. 65 et ss.

[4] Mas Latrie, II, 240.

saisit cette occasion pour demander la confirmation du privilége fondamental de 1232 (5 mars).[1] Mais, pendant que Pierre poursuivait son voyage, il surgit à Chypre un différend qui faillit rompre de nouveau la paix (1363—1364). L'amiral chypriote Jean de Sour avait fait couper l'oreille droite à deux matelots déserteurs: il se trouva que ces deux matelots étaient Génois. Ce fait donna lieu à des rixes sanglantes entre marins génois et chypriotes. Pour venger ceux de sa nation, le podestat génois, Gugl. Ermirio, fit saisir un marin pisan qui servait dans la flotte royale et s'était trouvé mêlé à la bagarre[2] et lui fit couper la langue. Informé de cette exécution, l'amiral Jean de Sour se rendit à la loggia des Génois en compagnie de Jean de Soissons, bailli royal de Famagouste, pour reprocher au podestat sa barbare sentence. Sur ces entrefaits, les Génois s'étaient assemblés autour de leur chef: l'amiral, s'échauffant, leur ordonna de se retirer et de mettre bas les armes sous peine de mort. Furieux, Ermirio, ordonna, par une proclamation, à tous les Génois, de quitter l'île au mois d'octobre, et lui-même prit les devants pour aller porter plainte à Gênes. Malgré cette attitude comminatoire, le lieutenant du roi déclara que tout Génois qui voudrait rester pouvait le faire sans s'exposer à aucun risque.[3] Rien ne pouvait être plus désagréable au roi qu'un pareil incident, surtout en ce moment, où Venise avait encore à s'occuper d'étouffer une insurrection à Candie, de sorte qu'il redoutait de se voir ses projets de croisade indéfiniment ajournés. A Gênes, on prit l'affaire très à cœur; on voulait absolument la guerre et on fit un accueil plus que froid aux personnages que Pierre envoya pour arranger pacifiquement les choses: c'étaient Petrus Thomæ, patriarche de Constantinople et Pietro di Bagnolo, originaire de Reggio, médecin particulier du roi.[4] Cependant, avant de partir de Venise pour entreprendre la croisade, Pierre eut la satisfaction de savoir la paix rétablie: cet heureux résultat avait été obtenu d'abord par l'éloquence entraînante de Petrus Thomæ, puis par l'intervention diplomatique de Venise[5] et les instances pressantes du pape Urbain V. Les Génois mirent à leur consentement une condition à l'exécution de laquelle, cependant, ils ne paraissent pas avoir tenu par la suite, l'exil du bailli de Famagouste, Jean de Soissons, et de l'amiral Jean de Sour, accusés par eux d'être les instigateurs des mauvais traitements subis par leurs compatriotes en

---

[1] *Lib. jur.*, II, 720 et ss.; Mas-Latrie, II, 248 et s.

[2] On trouve aussi des Pisans nommés à propos des rixes qui eurent lieu en 1331, à Famagouste, entre Génois et Chypriotes: Contin. de Jacq. de Voragine, *Atti della Soc. Lig.*, X, 510.

[3] A la p. 75 de la nouvelle édition de Machairas, il y a précisément un passage qui fait une lumière plus vive sur ces faits.

[4] *Acta SS.*, 29 Janv. II, 1012.

[5] Mas Latrie III, 747 et ss.

Chypre. Le traité détermine avec précision les catégories d'individus ayant droit aux franchises, exemptions et immunités concédées aux Génois en général: elles comprendront non-seulement tous les habitants des deux Rivières depuis Monaco d'une part jusqu'à l'extrémité méridionale du golfe de la Spezzia de l'autre, mais encore tous les individus, quelque soit le lieu de leur domicile, vivant sous la dépendance des autorités génoises ou supportant les charges imposées aux citoyens de la République, plus tous les descendants légitimes ou illégitimes des dits individus et tous leurs serviteurs, esclaves et affranchis, en tant que ces derniers se trouveront encore d'une manière quelconque au service de leurs anciens maîtres; les cas douteux seront laissés à la décision du podestat et de ses conseillers. Si, dans une circonstance donnée, le roi ou ses agents n'acceptaient pas leur sentence, ils pourront avoir recours au doge de Gênes, à son conseil et aux syndics de la Commune qui feront une enquête impartiale. Les citoyens génois qui achèteraient un bien dont le propriété les rendrait vassaux du roi de Chypre, resteront néanmoins justiciables du podestat génois, le roi demeurant toujours libre de leur retirer soit la propriété, soit la jouissance entière ou partielle de la terre féodale. En cas de délits commis par des citoyens génois à la solde du roi, soit comme marins, soit à tout autre titre, les autorités chypriotes pourront les mettre en arrestation, mais devront remettre le coupable au podestat pour le jugement et son exécution. En cas de nouveaux conflits, le roi ou ses agents ne pourront, sous aucun prétexte, saisir la personne, les marchandises ou les navires des citoyens génois. Le roi autorise les Génois à avoir des prisons à eux pour les criminels de leur nation; il lève la consigne, si gênante pour les marins, obligeant tout capitaine de navire, avant d'entrer dans un port quelconque, de demander l'autorisation des agents de ce port; cette règle n'est maintenue que pour le cas où il se présenterait à la fois trois galères autres que des galères de commerce. Les agents royaux conservent d'ailleurs le droit de vérifier la personnalité des passagers à leur arrivée; ils devront également être prévenus à l'avance du départ des navires génois, afin qu'ils aient le temps de s'assurer que tous les individus embarqués sont dispensés de l'obligation de se munir d'un permis de départ spécial du roi.[1]

Ainsi, à la fin de la période que nous étudions, les Génois avaient largement atteint le but de leurs désirs. Deux fois, au mois d'octobre 1364, puis au mois de février 1365,[2] ils avaient failli émigrer en masse;

---

[1] V. l'instrument de paix du 18 avril 1365, dans le *Lib. jur.*, II, 132 et ss.; Mas Latrie, II, 254 et ss. Machairas en indique les principaux points dans sa chronique, op. cit., p. 80—83.

[2] Machairas, p. 77.

heureusement pour eux, ils avaient pu, chaque fois, éviter d'en venir à cette extrémité. Le nouveau traité de paix garantissait à leur colonie des conditions d'existence exceptionnellement favorables. Son organisation politique avait, à l'origine, traversé des phases diverses: d'abord, peu de temps après la chute d'Acre, la République génoise délégua à Chypre un "potestas et vicecomes" (Matteo Zaccaria 1292); ce titre élevé devait faire ressortir aux yeux de l'Occident l'importance nouvellement acquise par le royaume insulaire;[1] le personnage qui en était revêtu devenait le chef de tous les Génois en Chypre. En 1300, nous trouvons une autre organisation: deux "rectores Januensium in Cypro" (quelque chose comme les deux consuls généraux pour la Syrie dans les derniers temps des états Latins) et, à côté ou plutôt au-dessous de ces deux personnages, un "rector", désigné aussi parfois sous le titre de consul, spécialement attaché à la colonie de Famagouste.[2] Mais ce système ne fut pas maintenu longtemps et on en adopta un troisième définitif. A partir de 1329,[3] au moins, et jusqu'à la fin, sans interruption, il y eut en Chypre un podestat, chef de tous les Génois de l'île, assisté de six conseillers[4] et secondé par des sergents dont le nombre pouvait, d'après le traité que nous venons de résumer, s'élever à dix.[5] Sa résidence était *Famagouste;* le traité lui donnait droit à une maison construite aux frais de l'état et reliée à la loggia par un portique. Il était l'administrateur de tous les Génois présents dans l'île, marchands et autres, le défenseur de leurs intérêts vis-à-vis des fonctionnaires royaux, le magistrat chargé de juger les causes civiles et même les causes criminelles, telles que le vol, le meurtre et la trahison, dans lesquelles ils étaient partie.[6] A ces fonctions générales, il joignait l'administration directe de la colonie la plus nombreuse: dans les autres villes, siéges de colonies de moindre importance, il y avait des consuls ou recteurs fonctionnant en vertu d'une délégation du podestat.

Les *Vénitiens* paraissent avoir joué en Chypre, pendant cette période, un rôle bien moins considérable que les Génois, ce qui, d'ailleurs, ne les empêcha pas d'avoir aussi de fréquents conflits avec les souverains du pays. Le traité de 1306, très avantageux pour eux, avait ouvert au trafic entre Venise et Chypre une ère de prospérité rapide:[7] cependant, dès le début du

---

[1] *Lib. jur.*, II, 276.

[2] *Archiv. de l'Or. lat.*, II, 2, p. 11, 20, 24, 25 et s.

[3] Mas Latrie, II, 158; v. aussi *Assises de Jerusalem*, II, 385; Machairas, p. 62, 75 et ss., etc.

[4] *Off. Gaz.*, p. 340.

[5] Mas Latrie, II, 259.

[6] La prérogative royale était tombée en désuétude au point que les fonctionnaires royaux n'avaient plus autre chose à faire que d'exécuter aveuglément les sentences prononcées par le podestat dans les causes capitales concernant des sujets génois.

[7] Cela ressort clairement des Actes du

règne de Hugues IV (1324—1359), il surgit un désaccord passager: Pietro Zeno, chargé de porter au prince les félicitations de la République à l'occasion de son avénement, demanda, par la même occasion, une extension considérable des droits concédés à sa nation sur le territoire de Chypre, sans rien offrir en compensation: le roi formula sa réponse en termes évasifs et dilatoires.[1] Le Sénat vénitien ne l'entendait pas ainsi; il fit défense à tous ses subordonnés d'aller à Chypre et ordonna à ceux qui s'y trouvaient de quitter l'île sur le champ.[2] Mais Hugues ne se laissa pas intimider pour si peu; en effet, le traité qui mit fin au différend, en 1328,[3] après de pénibles négociations, n'est que la reproduction de celui de 1306, avec quelques changements et additions sans importance. Les Vénitiens n'y gagnèrent qu'un nouvel établissement à Baffo (Paphos),[4] mais le trafic put reprendre son cours et il se continua sans interruption[5] sauf deux exceptions: en 1349, où il y eut un moment d'émotion causée par une émeute dans laquelle, sans cause connue, une bande de Siciliens et de Chypriotes assaillit à main armée la loggia vénitienne de Famagouste,[6] et en 1350, où éclata la grande guerre maritime entre Venise et Gênes. Au cours de cette guerre, Venise réussit une fois à faire partir pour Famagouste un convoi de neuf galères de commerce chargées d'en ramener des marchands et des marchandises; mais les risques étaient trop grands pour recommencer. La sécurité de la navigation ne fut complètement rétablie qu'à la paix en 1355.[7] Lorsque Pierre Ier (1359—1369) succéda à Hugues, Venise lui fit porter des vœux et des félicitations à l'occasion de son avénement, par Giov. Dandolo et Pantaleone Barbo (1360): le nouveau roi se montra mieux disposé que son père à satisfaire les désirs de la République. Non content de renouveler le traité de 1328, il publia en faveur des Vénitiens un privilége en vertu duquel ceux qui se rendraient coupables de crime capital[8]

Sénat publiés par M. de Mas Latrie, II, 133 et s., et dans l'*Archiv. Venet.*, XVIII, 317—319.

[1] Mas Latrie, II, 137 et ss.

[2] Ibid. II, 135; *Archiv. Venet.*, XVIII, 319 (extr. du livre IX des *Misti*).

[3] Mas Latrie, II, 142 et s.; v. aussi *Archiv. Venet.*, XVIII, 320 et s.

[4] M. de Mas Latrie a oublié de signaler ce point important: il est cependant parfaitement indiqué dans le passage en question, ainsi que dans l'exemplaire vénitien du *Lib. Pact.*: M. le professeur Jos. Muller a eu la complaisance d'y faire pour moi les recherches nécessaires: quant au premier texte, voyez Taf. et Thomas, *Der Doge Andr. Dandolo*, p. 126.

[5] Pour les preuves v. Mas Latrie dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1874, p. 90 et ss.: *Monum. spect. hist. Slav. merid.*, II, 214; à cette époque, des convois de huit galères pour Chypre n'étaient point un fait exceptionnel.

[6] Mas Latrie, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1874, p. 102 et s.

[7] Sanuto, *Vite dei dogi*, dans Murat., SS. XXII, p. 625, 640.

[8] Le "cop de sanc" (coup de sang) sur la tête spécifié n'est, sans doute, qu'un exemple.

devaient être dorénavant soustraits aux tribunaux du pays et laissés à la justice discrétionnaire du roi en personne: en outre, il intimait sévèrement à ses agents l'ordre d'accorder sur le champ le traitement dû aux sujets vénitiens à tout individu qui le réclamerait, à la seule condition qu'il produisît deux témoins comme garants de sa nationalité, et d'expédier rapidement les papiers des navires vénitiens en partance, aussitôt qu'ils auraient satisfait aux règlements de police du port.[1] De son côté, il exprimait l'espoir que la République prendrait ses mesures pour empêcher toute introduction en fraude d'individus pouvant occasionner du désordre dans le royaume, et toute contrebande au détriment du fisc. En 1361, il envoya une ambassade porter à Venise divers griefs à ce sujet: le gouvernement vénitien ne put se refuser à lui donner des garanties sur les points signalés et promit qu'à l'avenir les bailes apporteraient plus de conscience à la délivrance de certificats de nationalité vénitienne, que ses capitaines de navires n'admettraient plus à leur bord des sujets, mercenaires ou esclaves chypriotes non munis de passeports, enfin que ses marchands ne prêteraient plus la main à la fraude en déclarant comme leurs des marchandises appartenant en réalité à des individus passibles des droits de douane. Cette question réglée, les ambassadeurs chypriotes demandèrent que, par réciprocité, leurs compatriotes fussent exemptés des droits de douane à Venise comme les Vénitiens à Chypre, mais le Sénat refusa trés nettement, sous prétexte que d'autres ne manqueraient pas de réclamer la même franchise.[2]

Les faveurs accordées aux Vénitiens n'atteignirent jamais l'étendue des priviléges concédés aux Génois, en 1365, par Pierre Ier: par exemple, leurs bailes ne furent jamais autorisés à juger les causes capitales. Néanmoins, comme ils représentaient l'une des deux nations les plus favorisées, leur situation était considérable; leurs fonctions, celles de leurs douze conseillers[3] appelés comme eux à intervenir officiellement sur tous les points de l'île où se trouvaient des Vénitiens, celles de leurs agents secondaires, à Nicosie, à Limisso et à Baffo, n'étaient point des sinécures, car leurs compatriotes profitaient de l'avantage que leur donnait l'exemption de droits, pour entretenir avec l'île un trafic actif, et, d'autre part, un certain nombre de familles patriciennes, parmi lesquelles nous ne citerons que celle des Cornaro, avaient acheté à Chypre des domaines qu'elles habitaient en permanence.

Il est évident qu'au temps de sa prospérité, Chypre dut être le rendez-vous des navires de commerce et des marchands de beaucoup d'autres nations occidentales; mais il n'en existe pas de preuves écrites,

[1] Mas Latrie, II, 228—232.
[2] Ibid., II, 233—235.
[3] Ibid. II, 228, 235, 358.

surtout pour celles qui ne jouissaient point d'exemptions ou de priviléges spéciaux. Dans le tableau comparatif des monnaies, poids et mesures que Pegolotti a cru devoir dresser pour un grand nombre de pays d'une part et Famagouste de l'autre, parce que la transformation de ces valeurs était une nécessité journalière pour le commerce, nous ne relèverons que les noms de *Barletta,* de *Naples,* de *Nîmes* et de *Montpellier:* Pegolotti ajoute à son tableau l'indication des frais de transport entre ces villes et Chypre et réciproquement;[1] c'est la preuve certaine d'une grande activité d'échanges. En ce qui concerne spécialement Naples, nous trouvons encore qu'à propos des scènes sanglantes qui troublèrent les fêtes de couronnement à Famagouste, en 1372, Machairas,[2] parlant des nations qui avaient des établissements permanents dans cette ville, nomme les Napolitains à côté des Catalans, des Provençaux et des Florentins.

2° L'Égypte et la Syrie.

La chute d'Acre avait causé une émotion profonde dans toute la chrétienté d'Occident. Au premier moment de stupeur succéda, comme on pouvait s'y attendre, un concert de récriminations dont le poids retombait principalement sur les communes commerçantes, car elles avaient entretenu jusqu'au dernier moment des relations d'affaires avec l'Égypte et contribué par là à accroître les ressources de l'ennemi. Mais la cour de Rome n'entendait pas laisser ces colères s'exhaler en vaines paroles: elle voulait soulever de nouveau la chrétienté et organiser de nouvelles croisades. Il fallait bien reconnaître qu'une nouvelle conquête de la Palestine était dorénavant une opération des plus difficiles, car les Francs n'y possédaient plus un pouce de terre et une armée d'invasion s'y fût trouvée isolée, sans autre point d'appui sur le continent que l'Arménie, pays malsain et trop éloigné du véritable théâtre de la lutte. Les papes le savaient bien et ils connaissaient aussi la tiédeur des princes et des peuples de l'époque, principal et funeste obstacle à la formation des grandes armées qu'eût nécessitées une semblable entreprise: aussi, sans perdre leur but de vue, voulaient-ils mettre toute la circonspection possible dans la préparation des moyens à employer pour l'atteindre. Demandés ou non, les avis ne leur manquaient point: les hommes les plus au courant des choses de l'Orient conseillaient de travailler préalablement à affaiblir l'ennemi en tarissant les sources de sa puissance et de son bien-être. Pour obtenir ce résultat, on avait déjà un instrument

---

[1] Pegol., p. 82 et s., 88.

[2] L. c., p. 220 et s.

dans les anciens décrets ecclésiastiques portant interdiction de vendre aux Sarrasins aucun objet susceptible d'être transformé en matériel de guerre. Si l'on parvenait à remettre ces décrets en vigueur, à les faire observer, c'était déjà beaucoup de gagné. En effet, les indigènes égyptiens ayant peu d'aptitude au métier des armes et étant incapables de supporter les fatigues de la guerre, les sultans recrutaient leurs armées au moyen d'esclaves que des agents ou marchands, mahométans et chrétiens, allaient acheter pour eux dans les pays septentrionaux et particulièrement sur les rives de la mer Noire, et dont on faisait l'éducation militaire en Égypte.[1] Que l'on prohibât sévèrement ce commerce, qu'on arrivât à l'empêcher au moyen de croisières, et les sultans, réduits aux abois, se verraient obligés de former leurs armées d'éléments de qualité inférieure. Second point important: l'Égypte ne produisait ni fer ni bois; comment les sultans pourraient-ils armer leurs troupes, construire leurs bâtiments de guerre, si les arrivages de ces matériaux s'arrêtaient? Et ce n'est pas tout: dans ce pays, coupé en tous sens par des cours d'eau et des canaux, la plus grande partie du trafic se faisait par des barques; le pays lui-même devait pour la plus grande partie sa fertilité à ses conduites d'eau soigneusement aménagées; or, ces barques, ces conduites d'eau, elles étaient faites de bois, et ce bois il fallait l'importer.[2] Donc, il suffisait d'appliquer rigoureusement la prohibition décrétée par l'Église contre l'importation en pays sarrasin du fer, des bois de construction et des armes, pour atteindre dans ses œuvres vives non pas seulement la puissance militaire de l'Égypte, mais jusqu'à la prospérité matérielle de la population. Si même on voulait donner à la loi sa portée entière, la prohibition devait s'étendre jusqu'aux objets d'alimentation[3] que l'Égypte tirait en grande partie de l'extérieur, malgré la fertilité de son sol. Ceux qui entendaient faire une guerre sérieuse aux mécréants voulaient pousser les choses encore bien plus loin. D'après eux, il fallait interdire à tous les chrétiens soit de porter aux Sarrasins, soit d'aller chercher chez eux aucune marchandise, quelle qu'elle fût, en un mot, rompre absolument toute relation commerciale avec eux. Dans l'esprit de ceux qui formaient ce plan grandiose, ces mesures ne de-

---

[1] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 120, 126 et s., 274; Sanuto, *Secr. fidel. cruc.*, p. 27; Haython, *Hist. orient.*, cap. 50, 54; Piloti, p. 331 et s.; Lannoy, éd. Potvin, p. 118; Tafur, p. 80. On sait que les sultans d'Égypte et leurs principaux lieutenants sortaient des rangs de ces esclaves achetés ou mamelouks (mamelouk signifie esclave).

[2] Voy. dans Mas Latrie, *Op. cit.*, p. 120 et s. les observations des ambassadeurs envoyés par Henri II, roi de Chypre, au pape Clément V, à l'époque du concile de Vienne, et les raisonnements de Sanuto, p. 25 et s.

[3] V. p. ex. Capmany, *Memor.*, II, 36 et s.

vaient d'abord s'appliquer qu'aux sujets du sultan d'Egypte; mais comme les Turcs d'Asie d'une part, les Arabes de Barbarie[1] et d'Espagne de l'autre, faisaient du commerce avec l'Égypte, on devait être logiquement amené à imposer des limites aux relations avec ces peuples, en ce sens que l'on s'interdirait de leur acheter certains produits, dès que l'on aurait la certitude ou seulement le soupçon qu'ils seraient venus directement de l'Égypte ou indirectement des Indes par l'Égypte, faute de quoi l'ancien trafic subsisterait comme auparavant, avec cette seule différence qu'on aurait créé quelques intermédiaires en plus. Bien entendu, on ne devait pas tolérer dorénavant l'existence de marchandises d'origine égyptienne dans les entrepôts des îles de la Méditerrannée ou de la Grèce.[2] Tout cela était basé sur des calculs d'une exactitude parfaite. Effectivement, l'Égypte d'alors tirait une grande partie de ses richesses de son commerce avec l'Occident et surtout du produit des échanges faits par son intermédiaire entre l'Asie et l'Europe; la cessation de ce trafic devait tarir l'une des sources de la fortune publique: en outre, les marchandises qui touchaient le territoire du sultan ayant à payer des droits d'entrée et de sortie tellement élevés que les sommes laissées par trois ou quatre galères équivalaient à la valeur du chargement de l'une d'elles,[3] et chacun des bateaux employés au transport des marchandises sur les cours d'eau et les canaux étant soumis à une contribution de trois écus d'or et demi,[4] l'arrêt imposé au commerce devait faire des vides sensibles dans les caisses de l'état.

C'était cette pensée qui guidait Nicolas IV, lorsqu'il publia, l'année même de la chûte d'Acre, un décret interdisant, pour tous les pays soumis au sceptre du sultan, toute fourniture d'armes, de chevaux, de fer, de bois, de vivres et autres articles quelconques *(alia quæcumque mercimonia)*, sous peine, pour les contrevenants, d'encourir l'excommunication d'abord et, en second lieu, d'être déclarés infâmes à perpétuité, déchus de leurs droits civils et civiques et incapables de tester et d'hériter.[5] Le pape renouvela cette défense dans un bref adressé aux Génois,

[1] A l'époque où Ramon Muntaner, alors au service de Frédéric, roi de Sicile, était gouverneur de l'île de Gerbe (Zerbi), située tout près de la côte d'Afrique, entre Tunis et Tripoli (1308—1313), il y avait, dans cette île, un entrepôt de marchandises d'Égypte: v. Zurita, *Anales de Aragon,* Saragossa 1610, II, fol. 19. Les Siciliens et les Catalans en profitaient sans doute.

[2] Sanut., p. 28 et s.

[3] Sanut., p. 23, 25 (il donne quelques exemples empruntés au tarif des douanes pour diverses catégories de marchandises, *Ibid.* p. 24); Mas Latrie, *Op. cit.*, p. 121; Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium,* II, 180.

[4] Sanut., p. 25.

[5] A défaut du texte complet, voyez l'extrait qu'en donne Raynald., *Annal. eccl.*, a. a. 1291, nº 27 et les citations dans les bulles des papes suivants dont il sera parlé dans un instant.

où il déclarait catégoriquement qu'à son sens l'interdiction de visiter le territoire sarrasin était absolue, et que cette mesure avait pour objet d'amoindrir les ressources du sultan en lui enlevant les revenus produits par le commerce.[1] A Gênes, on trouva cet arrêt très dur *(sententia durissima)*.[2] Plus tard *(postmodum)*, Nicolas IV eut beau réduire à dix années la durée de l'interdiction en ce qui concernait les articles d'alimentation, cet adoucissement ne produisit pas grand effet; d'ailleurs, dès 1299, Boniface VIII prolongeait de dix années l'interdiction concernant l'expédition d'articles de consommation en Égypte,[3] et, par la suite, elle fut prorogée indéfiniment; d'autre part, sans compter le vin, l'huile, le blé, etc., les termes "alia quæcumque mercimonia" embrassaient par leur généralité une foule d'autres articles dont la vente aux Sarrasins eût pu procurer un bénéfice aux marchands occidentaux. La prohibition fut maintenue avec sa portée la plus générale par les papes Boniface VIII[4] (1294—1303) et Benoît XI[5] (1303—1306). Cependant, entre temps, le premier remit en vigueur (1295) d'anciens canons des conciles applicables seulement à la fourniture du matériel de guerre[6] et le dernier déclara verbalement que les Vénitiens pouvaient hardiment exporter en Égypte tous les articles non visés spécialement par sa bulle,[7] tels que les draps et les vêtements, par exemple. Aussi qu'arriva-t-il? Soit que les expressions employées dans les bulles fussent de nature à se laisser interpréter en ce sens que l'interdiction ne s'appliquait qu'aux articles classés dans la contrebande de guerre, soit que ces bulles n'eussent pas reçu une publicité suffisante,[8] il y avait encore nombre de gens convaincus que le commerce avec l'Égypte était licite, tant qu'il ne portait que sur des articles d'une innocuité incon-

---

[1] Raynald., *Op. cit.*, nº 26.

[2] *Annal. Jan.*, p. 341.

[3] *Bullarium romanum*, éd. Taurin., IV, 152—155.

[4] Bref de l'an 1297 aux évêques de Barcelone et de Tortosa, communiqué par Navarrete, dans les *Memorias de la R. Academia de historia*, V, Madr. 1817, p. 179, et Bulle du 16 avril 1299, dans le *Bullarium romanum*, éd. Taurin., l. c.

[5] Bulle de 1304 (Taf. et Thom., IV, 20 et s.) communiquée aux Vénitiens avec avis de s'y conformer, le 5 avril de la même année *(Ibid.* IV, 19 et s).

[6] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 92.

[7] Cette déclaration consolante fut communiquée à Venise par un prieur de l'ordre des dominicains, originaire de Venise, qui résidait à Rome (8 avril 1304): *Commem.*, I, p. 38, nº 166. En général ce pape semble avoir suivi une ligue de conduite moins rigoureuse que les autres; il fit grâce à plusieurs Génois et Vénitiens de l'excommunication à laquelle ils avaient été condamnés pour trafic avec l'Égypte: *Registres de Benoît XI*, éd. Grandjean, p. 84 et s., 87, 249.

[8] C'est l'explication de Sanuto, p. 21. Voyez aussi le manuscrit de Sanuto, d'Emmeram, publié par M. Kunstmann dans ses *Études sur Marino Sanuto l'ancien (Abhandlungen der Munchener Akad., Cl. III, vol. VII, sect. 3*, p. 697 et ss.): le passage en question se trouve à la p. 718.

testable. Par suite, quand le pape Clément V s'occupa des préparatifs d'une nouvelle croisade, il commença par publier, à l'automne de l'année 1308, diverses bulles d'où il ressort d'une façon indubitable que toutes les marchandises sans exception tombaient sous l'interdit: les contrevenants étaient prévenus qu'ils s'exposaient à la confiscation de leurs biens, à la perte de leur liberté, à être livrés comme esclaves à ceux qui les auraient saisis, enfin à être décrétés d'infamie avec toutes les conséquences de cette déclaration, sans compter l'excommunication ecclésiastique, dont ils ne pourraient se faire relever qu'à la condition d'abandonner au profit de la croisade tous les gains produits par ce commerce illicite et seulement avec autorisation spéciale du pape.[1]

Ces actes semblent être la mise à exécution des conseils développés tout au long par le Vénitien *Marino Sanuto l'ancien*, surnommé Torsello, dans le premier livre de ses *Secreta fidelium crucis:* effectivement, il suffit de se rappeler que, si l'ouvrage dont ce livre fait partie n'a été achevé qu'en 1313, ce livre lui-même fut composé longtemps auparavant: écrit entre le mois de mars 1306 et le mois de janvier 1307, il fut adressé par son auteur, sous forme de mémoire, au pape Clément V:[2] son influence est donc patente. Consulté vers la même époque par le pape, le grand-maitre des Templiers (Molay) rédigea également un mémoire plus bref, concluant à la nécessité d'imposer aux nations commerçantes la cessation d'un trafic tout profitable aux Sarrasins.[3] Dans son ouvrage intitulé *De fine*, écrit à Montpellier en 1306, Raymond Lulle exposait des idées analogues: suivant lui, il suffisait que les Chrétiens s'abstinssent, pendant six ans seulement, d'acheter des épices aux Égyptiens et, en général, de mettre le pied à Alexandrie ou en Syrie, pour ruiner le sultan et son empire à tel point qu'une croisade ne serait plus qu'une entreprise sans difficultés.[4] Enfin le pape avait certainement connaissance de l'histoire d'Orient écrite au mois d'août 1307 par le prince Hayton (Hethoun), prieur du monastère des Prémontrés de Poitiers:[5] lui aussi, recommande, comme préparation très efficace

---

[1] Encyclique, du 12 oct. 1308, dans Taf. et Thom., IV, 74 et s.; brefs spéciaux, dans les *Commem. reg.*, I, p. 89, n° 381, et dans Raynald. *Annal. eccl.*, a. a. 1308, n° 36.

[2] Kunstmann, *Op. cit.*, p. 705 et s.

[3] Baluze, *Vitæ papar. Avenion.*, II, 180. La date de 1311, attribuée à cette consultation, est inexacte; Molay la rédigea probablement avant son arrivée en France (août 1306), et, en tout cas, avant son arrestation (13 oct. 1307).

[4] Voyez les passages cités par M. Kunstmann, *Op. cit.*, p. 723 et s. Suivant Depping (*Hist. du commerce*, II, 192), R. Lulle aurait déjà soumis les mêmes idées et les mêmes propositions au pape Nicolas IV, en 1288; il est cependant difficile d'admettre qu'on se soit occupé d'un plan de croisade générale avant la prise d'Acre.

[5] *Histoire littéraire de la France*, XXV, 481.

de la croisade, des mesures destinées à arrêter l'exportation en Égypte, mesures qui amèneront nécessairement dans ce pays un grand dénuement de matériel de guerre et d'une quantité d'autres objets; cependant il ne pousse pas la logique jusqu'à demander une prohibition générale du commerce.[1]

Quelques années après, au moment de soumettre la question de la croisade au concile de Vienne (du mois d'octobre 1311 au mois de mai 1312), Clément V demanda encore l'avis du roi de Chypre, Henri II, tant sur l'expédition elle-même que sur les préparatifs à faire. Le mémoire présenté au concile par les ambassadeurs du roi démontre, avec des exemples à l'appui, comment les „faux chrétiens" contribuaient à accroître la force de résistance du sultan d'Égypte, en lui fournissant non-seulement du matériel de guerre, mais encore d'autres articles, et il conclut à l'interdiction de tout trafic avec ce pays.[2]

Mais comment obtenir ce résultat? Chacun voyait bien que seules, si terribles qu'elles fussent, les menaces des papes n'y suffisaient pas. Il faut, disaient les personnages consultés, équiper une dizaine de vaisseaux de guerre qui devront croiser sans relâche dans la Méditerranée et particulièrement entre l'Asie-Mineure et l'Égypte, attaquer en pleine mer et poursuivre, au besoin, jusque dans les ports les navires marchands chrétiens ou musulmans pris en flagrant délit de trafic avec ces pays. Comme on peut s'attendre à faire un gros butin, il faut, pour encourager le zèle des équipages, tout en évitant de grandes dépenses pour leur solde, le leur abandonner en entier. Cette flottille ne doit pas être fournie par l'une des grandes républiques ou par l'un des royaumes qui s'occupent spécialement de commerce, ni son commandant non plus, sans quoi, on risque que celui-ci n'attaque que les étrangers et laisse passer ses compatriotes, ce qui serait double bénéfice pour ces derniers: d'un autre côté, un individu qui aurait quelque chose à redouter de la part des nations commerçantes ne serait pas non plus apte à ces fonctions.[3] Tout cela, avant Clément V, Nicolas IV l'avait déjà compris de lui-même. Peu de temps avant sa mort, il avait donné aux chevaliers de S. Jean et du Temple l'ordre d'équiper et d'entretenir

---

[1] *Historia orient.*, cap. 56.

[2] Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 118 et ss. Outre ce mémoire, M. de Mas Latrie donne (p. 128 et s.) des extraits de deux autres, qui ont été depuis lors publiés en entier par M. Boutaric, dans les *Not. et extr.*, XX, 2, p. 112 et ss., 199 et ss. L'un, rédigé par Benedetto Zaccaria, n'a pas rapport aux croisades, mais il concerne un projet de débarquement en Angleterre (1296): l'autre, émanant du chevalier Nogaret, (1310) s'occupe effectivement des mesures à prendre en vue d'une croisade et s'exprime en termes sévères sur le compte des nations commerçantes qui soutiennent les Sarrasins par amour du lucre (p. 200, 205).

[3] Sanut., p. 27—31; Mas-Latrie, II, 118 et ss.; Baluze, *Op. c.*, p. 179 et ss.; Raim. Lulle, cité par M. Kunstmann, *Op. cit.*, p. 723.

dans les eaux de Chypre vingt galères chargées de protéger ce royaume et celui d'Arménie, de faire la guerre aux Sarrasins et de saisir tout navire qui chercherait à gagner l'un des pays soumis au sultan. Après sa mort (1292), les cardinaux s'occupèrent d'accomplir sa volonté et chargèrent Manuele Zaccaria de former une flottille dont il aurait le commandement; lui-même devait fournir douze galères et son compatriote génois, Tedisio Doria, huit. Tout d'abord, le podestat de Gênes fit des difficultés et menaça ces deux nobles d'une amende pour avoir accepté du service à l'étranger sans son autorisation. Cependant, à force d'instances et même de menaces, les cardinaux obtinrent leur grâce et les deux Génois reçurent la permission de s'engager au service de l'Église pour un an.[1] Partis à la tête de vingt galères, ils en rallièrent à Chypre quinze autres, mises par le roi à leur disposition: avec ces forces, ils allèrent faire des démonstrations devant Candelore et Alexandrie, mais sans résultat effectif.[2] Après ce premier essai, un second fut tenté, paraît-il, en 1293, par six galères vénitiennes, équipées aux frais des Templiers pour la protection de Chypre.[3] Peu de temps après, l'ordre du Temple était supprimé et l'ordre de S. Jean héritait de sa mission. En 1308, le pape Clément V lui confiait expressément la surveillance de la partie orientale de la Méditerranée et la police des mauvais chrétiens qui trafiquaient avec l'Égypte; il lui garantissait des subsides spéciaux pour ce service.[4] En transférant son siége principal de Chypre à Rhodes (1310), l'ordre de S. Jean ne perdit pas de vue la tâche qui lui avait été confiée,[5] et de là naquit, comme nous le verrons, un violent conflit entre lui et Gênes. D'un autre côté, les rois de Chypre faisaient donner la chasse par leurs galères aux navires occidentaux trouvés sur la route d'Égypte à l'aller ou au retour. Les ambassadeurs du roi Henri II au concile de Vienne déclarèrent[6] que les galères chypriotes avaient déjà capturé de la sorte un grand nombre de navires marchands et citèrent comme exemple un bâtiment génois saisi tout récemment tandis qu'il faisait voile d'Asie-mineure en Égypte avec une cargaison de bois de construction;[7] et ils ajoutèrent que personne n'osait partir de Chypre

---

[1] *Annal. Jan.*, p. 342.

[2] Sanut., p. 232.

[3] *Annal. Jan.*, p. 352.

[4] Raynald. a. a. 1308, nº 34; Paoli, II, p. 19, 31.

[5] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 683. Aboulféda (*Annal. muslem.*, éd. Reiske, V, 211) écrit, précisément, à propos de la conquête de Rhodes par les Hospitaliers: "quo difficilis fiebat mercatoribus in Syriam per mare aditus, quandoquidem Hospitalarii arcebant, quisquis ditionem Muslemicam adire vellet."

[6] Mas Latrie, II, 121 et ss.

[7] On trouve un autre exemple du même genre dans un document publié par Capmany, II, 374 et s.: au mois de novembre 1300, quatre galères chypriotes saisirent un bâtiment majorcain, parce qu'on supposa qu'il allait en Égypte, tandis qu'en réalité il se dirigeait sur Candie; v. aussi Mas Latrie, II, 182 et s.

ou des ports voisins dans cette direction, de peur d'être enlevé par les galères du roi qui, d'ailleurs, ne faisait, en cela, que remplir une mission reçue du pape lui-même. Il semble donc que Sanuto ne soit pas tout a fait dans le vrai, quand il écrit que le roi de Chypre faisait faire de fréquentes croisières par ses galères sans en être requis *(non requisitus)*.[1] Hugues IV suivit l'exemple de son prédécesseur et, comme la République de Gênes se plaignait de torts causés à certains de ses sujets, il répondit pour sa justification qu'il ne faisait autre chose "qu'exécuter les ordres de l'Église de Rome".[2] Enfin, il paraît que certains capitaines marins s'adonnaient également à cette chasse au nom de l'Église: étaient-ils bien toujours inspirés par des motifs religieux, ou tout simplement par l'esprit de lucre? c'est une question. Ainsi, en 1303, un certain Marino Bulgaro, probablement originaire de Gênes, croisait dans les eaux de l'île de Crète et pourchassait tous les vaisseaux qui se dirigeaient sur Alexandrie.[3]

Il y eut alors un moment critique pour les nations commerçantes d'Occident. La route méridionale, celle par laquelle, Sanuto l'avoue, l'Europe recevait la plus grande partie des épices de l'Inde, semblait devoir devenir tout à fait impraticable, et l'Église, qui prétendait l'interdire absolument au commerce,[4] était alors bien puissante. En présence des décrets des papes quelle attitude prirent les nations commerçantes? Introduisirent-elles sans discussion dans leur législation des dispositions interdisant aux commerçants l'accès des pays soumis au sultan? Acceptèrent-elles de bon gré les mesures ordonnées par le Saint-Siége pour la suppression de ce commerce? c'est toute une série de questions dont nous allons chercher la réponse.

Commençons par l'*Espagne*. Jayme II était monté sur le trône

---

[1] P. 31, note marginale. Ces ambassadeurs avaient probablement en vue le bref écrit par le pape Boniface VIII au roi, en 1299; v. Raynald, a. a. 1299, nº 38.

[2] Mas Latrie, II, 156. Ce fait est de l'an 1329, mais, en 1323 et 1324, le roi avait reçu du pape Jean XXII de nouveaux ordres d'agir: Raynald, a. a. 1323 nº 12, 1324 nº 43.

[3] Taf. et Thom., inéd.; le regeste se trouve dans les *Commemoriali*, I, p. 40, nº 176.

[4] M. de Mas Latrie pense *(Archiv. des missions scientif.*, II, 374) qu'après avoir maintenu pendant une vingtaine d'années la prohibition générale du trafic, la papauté rouvrit d'elle même au commerce européen la route de l'Égypte: c'est une erreur absolue. Makrizi (dans de Sacy, *Chrestom. arab.*, II, 48) mentionne une ambassade du "Pape des Francs" de Rome (il faudrait Avignon) arrivée à la cour d'Égypte au mois de juin 1327, et M. de Mas Latrie admet qu'elle avait pour mission de nouer des relations pacifiques avec les Arabes. En réalité, elle allait seulement faire une tentative auprès du sultan, afin d'obtenir qu'il mit un frein aux explosions du fanatisme populaire contre les chrétiens, dont le pape se considérait comme le protecteur; voy. Weil, *Gesch. der Chalif.*, IV, 353, 3..

d'Aragon à peu près au moment de la chute d'Acre. Frappé d'excommunication par l'Église et entouré d'ennemis de toutes parts, il ne se fit aucun scrupule de renouveler, en 1292, le traité d'alliance conclu par lui, quelques années auparavant, avec le sultan d'Égypte, à l'imitation de son frère et prédécesseur, Alphonse III: au reste, dans le nouveau traité, la question des relations commerciales n'était même pas effleurée.[1] Plus tard, reçu en grâce par le pape Boniface VIII, il prit l'engagement de remplir les obligations que lui imposait son titre de "porte-étendard, capitaine et amiral général de l'Église romaine", en allant reconquérir la Terre-Sainte.[2] En 1302, pour le service du Très-Haut et l'honneur dû à la Sainte Église Romaine, il publia une ordonnance interdisant d'une manière générale à ses sujets tout commerce avec les pays soumis au sultan:[3] c'était la conséquence de sa promesse. Cette ordonnance, cela ressort de ses termes même, n'était que la reproduction de décrets antérieurs, tombés en désuétude par suite du peu de rigueur déployée à l'égard des délinquants; il ne s'agissait donc, sans doute, que des édits rendus précédemment contre la fourniture de matériel de guerre à l'Égypte. On pourrait prétendre que, dans l'esprit du roi, cette nouvelle interdiction n'était pas beaucoup plus sérieuse que les précédentes, et, à l'appui de cette opinion, avancer, avec Wappæus,[4] deux sortes de faits: d'abord, il existe un diplôme de ce roi, de l'année 1315, qui renferme une liste de tous les vaisseaux inscrits à l'entrée et à la sortie du port de Barcelone,[5] et, précisément, en tête de la liste on lit les noms de ceux qui faisaient la traversée d'Égypte: du moins, étant donné le langage du temps, c'est ainsi que l'on devrait interpréter l'expression *ultra mar;* donc, le commerce avec l'Égypte aurait été constaté sans objection par des pièces officielles. A cela on peut répondre que la signification de l'expression *ultra mar* est élastique: à l'époque des croisades, elle s'appliquait généralement aux voyages en Syrie, tant que celle-ci appartînt aux Francs; on l'employait, d'ailleurs, aussi, très fréquemment, dans une acception plus large, et alors cela sous-entendait l'Égypte, la Syrie, la Petite-Arménie et Chypre; par conséquent, dans le cas en question, ce n'est pas un argument en faveur de la prétendue connivence royale. En second lieu, Jayme ayant envoyé plusieurs ambassades au sultan pour conserver son amitié, il est probable que les intérêts du commerce furent plus d'une fois traités, au moins d'une manière accessoire; mais, sur ce second point, précisément, les éléments de démonstration font complétement défaut: les deux lettres

---

[1] Capmany, IV, 17—19.

[2] Raynald. a. a. 1297, n[os] 19 et ss.

[3] Navarrete, dans les *Memorias*, l. c., p. 180 et s.

[4] *Untersuchungen über die Entdeckungen der Portugiesen unter Heinrich dem Seefahrer*, 1[ère] part, p. 282.

[5] Capmany, II, 76 et s.

confiées par le roi à ses ambassadeurs, en 1314 et 1322, pour le sultan Nassir Mohammed, ne contiennent que des formules de politesse et ne laissent pas soupçonner le but réel de la mission;[1] les passages qui y ont trait ne parlent que de la délivrance des chrétiens captifs chez les Sarrasins, ou d'intervention en faveur des églises chrétiennes élevées sur le territoire du sultan.[2] Mais voici un fait positif: toutes les fois que des ambassadeurs du roi d'Aragon (la plupart originaires de Barcelone) partaient pour l'Égypte, ou que des ambassadeurs du sultan d'Égypte repartaient pour leur pays, il fallait équiper un navire à Barcelone; or, comme le roi s'intéressait à la prospérité de cette ville, il laissait rarement échapper cette occasion de donner à quelques marchands, à titre onéreux d'ailleurs, l'autorisation d'en profiter pour expédier en Égypte ou en faire revenir une certaine quantité de marchandises, sauf, bien entendu, les articles prohibés de tout temps: la cour de Rome eût eu vraiment mauvaise grâce à réclamer; au reste il demandait parfois une autorisation spéciale du pape.[3] Vers la fin de son règne, il avait renoncé à toute idée de croisade; aussi, tout en maintenant la prohibition du commerce, se montra-t-il de meilleure composition avec les délinquants: ainsi, l'avant dernière année de son règne, il arrêta les poursuites commencées contre un bourgeois de Barcelone accusé d'avoir transporté des marchandises de Chypre en Égypte; il se contenta de lui infliger une amende de 2500 sols.[4] On cite d'autres exemples d'ordonnances de non-lieu rendues par les successeurs de Jayme, Alphonse IV et Pierre IV, en faveur de marchands prévenus d'avoir été en Syrie (à Beyrout, ou à Damas) par Chypre, pour affaires de commerce.[5] Enfin, en 1338, sur les instances de la municipalité de Barcelone, Pierre IV fit un pas décisif; il ordonna de cesser partout les poursuites commencées contre ceux qui trafiquaient avec les pays soumis au Sultan et de s'en abstenir à l'avenir; la commune de Barcelone en fut quitte pour un versement unique de 20,000 sols dans les caisses de l'état.[6] Il est vrai que cette ordonnance

---

[1] Ibid. IV, 64 et s., 73 et ss.

[2] Navarrete, p. 182 et ss.; Capmany, IV, 80.

[3] Documents des années 1305, 1317, 1321, dans Navarrete, Op. c., p. 182—186. Une fois, en 1323, comme la Méditerranée était infestée de pirates, Jayme II jugea prudent de faire accompagner son ambassade par deux vaisseaux qui, tous deux, furent mis, avec la permission du pape, à la disposition du commerce: Capmany, IV, 79 et s. En 1327, on profita du passage d'une ambassade française qui se rendait en Égypte par Barcelone "pro negociis exaltationem fidei catholicæ tangentibus": Navarrete, p. 186 et s.

[4] Document du 1er août 1326, dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 720 et ss.

[5] Docum. de 1335, dans Mas-Latrie, III, 732; de 1338, *ibid.* 734.

[6] Capmany, II, 107—109. Quelques semaines auparavant on avait préludé à cette mesure générale par l'abandon d'un procès intenté à un certain Petrus Zacosta, de Barcelone, *Ibid.* IV, 96 et s.

n'arrêtait que les poursuites des tribunaux civils: les rois n'avaient pas le pouvoir de lever les censures ecclésiastiques; tout au plus pouvaient-ils intercéder en faveur de leurs sujets excommuniés.[1] Nous aurons à revenir sur cette question: il suffit, pour le moment, d'avoir retracé l'attitude des rois d'Aragon dans ces circonstances. Pour l'expliquer, il est à propos de remarquer que la plus grande ville de commerce de leur royaume jouissait d'une somme d'indépendance assez grande pour faire entendre son mot dans la crise. Si elle ne se prononça pas ouvertement contre la prohibition du commerce, elle ne se fatigua pas de faire des démarches jusqu'à ce qu'elle en eût obtenu la suppression; en attendant, elle ne rappela jamais sa colonie d'Alexandrie et laissa subsister son consulat dans cette ville. Dix ans après la chute d'Acre, nous y trouvons effectivement un consul des Catalans: la municipalité de Barcelone s'adresse à lui et à l'émir de la douane pour leur recommander un bourgeois qui a une ancienne réclamation à faire valoir à la douane.[2] On pourrait objecter que l'exemple que nous citons est antérieur d'une année à l'ordonnance de Jayme portant prohibition générale du commerce, mais, même à des dates postérieures, nous ne trouvons pas trace de suppression du consulat, au contraire: en 1322, le moine franciscain irlandais Simon Simeonis, se rendant en pèlerinage à Jérusalem, passa par Alexandrie et y trouva, à côté des fondaci génois, vénitien et marseillais etc., un fondaco catalan et des consulats de ces diverses nationalités. Il voyageait avec des marchands occidentaux, en vit d'autres qui habitaient les fondaci et observa leur manière de vivre.[3] Outre ses habitués à résidence fixe, le fondaco catalan recevait sans doute de temps à autre la visite de marchands de Barcelone qui, certes, n'auraient pas toujours pu se prévaloir d'une autorisation du pape ou du roi; mais ils se risquaient en dépit de la prohibition, comptant sur la chance pour passer inaperçus ou sur de gros bénéfices pour payer l'amende s'ils étaient pris. La municipalité de Barcelone était moins sévère que le roi pour ce genre d'infraction aux règlements.

Depuis que les papes avaient transféré leur résidence à Avignon, les villes commerçantes du midi de la France se trouvaient presque sous leur main; or, veut-on savoir le cas qu'elles faisaient des prohibitions de l'Église au sujet du commerce avec l'Égypte? en voici quelques exemples. Simon Simeonis, que nous citions tout à l'heure, habita du 14 au 22 octobre 1322, dans le fondaco des Marseillais à Alexandrie.[4] Au cours de son voyage, en 1323, il apprit que sur les instances

---

[1] Comme le fit, p. ex. Alphonse IV en 1334: Capmany, IV, 96.

[2] Capmany, II, 372 et s.; v. aussi *Appendice*, p. 66.

[3] *Itineraria Symonis Simeonis et Wilhelmi de Worcestre*, éd. Nasmith, Cantabr. 1778, p. 19—22.

[4] *Ibid.* p. 21.

d'un bourgeois de *Montpellier*, nommé Guillaume Bonnesmains, le sultan Nassir Mohammed, qui, peu de temps auparavant, avait persécuté les chrétiens Jacobites, venait d'autoriser la réouverture de l'église de Santa Maria de la Cave au Vieux-Caire.[1] Il est établi par des documents que ce Bonnesmains n'était pas originaire de Montpellier, mais de Figeac. Bien qu'appartenant à la classe des marchands, il consentit à se charger, de 1327 à 1329, au nom de Charles le Bel, roi de France, d'une mission pour la défense des intérêts de la chrétienté en Égypte. Il avait demandé une autorisation du pape Jean XXII, mais il ne s'embarqua pas seul; il avait pour compagnons d'autres marchands de Catalogne et du midi de la France, qui profitaient de l'occasion pour emporter des articles qu'ils comptaient vendre en Égypte.[2] Nous avons déjà vu, dans la période précédente, des marchands du midi de la France et surtout des bourgeois de Marseille spécialement adonnés au trafic avec l'Égypte; ce furent évidemment aussi des Français du midi qui trahirent le secret des conciliabules tenus à Lyon entre Philippe le Bel et le pape Clément V, en vue d'une croisade à entreprendre, avertirent le sultan et se hâtèrent de lui faire passer du matériel de guerre et des esclaves, ce qui motiva l'édit du 28 août 1312, par lequel le roi renouvelait la prohibition et blâmait ces actes indignes du nom chrétien.[3]

L'attitude des Républiques commerçantes italiennes devait exercer une action prépondérante sur l'issue de cette crise: cela est évident. Occupons-nous d'abord de celle de *Gênes*. Sous le coup de l'émotion causée par la chute d'Acre (18 mai 1291), et peut-être aussi sous la pression de l'appel adressé directement aux Génois par le pape (13 août) les adjurant de s'armer pour la délivrance de la Terre-Sainte et de cesser toute relation d'affaires avec l'Égypte,[4] la République génoise dut décréter d'une manière générale la prohibition du commerce avec les états du sultan. En effet, au cours de cette même année, la maison Lercari et Cie, ayant expédié des marchandises de Gênes à Alexandrie par une galère armée en guerre, fut condamnée à l'amende par les autorités génoises, pour infraction à l'ordonnance rendue par la commune *(in devetum factum per comune Januæ apud Alexandriam)*, et désobéissance envers le pape.[5] Peu de temps après, Tedisio Doria, le même qui plus tard entra au service du St. Siége avec Manuele Zaccaria, ayant capturé, probablement de son autorité privée, un navire pisan qui rame-

---

[1] *Ibid.* p. 53.

[2] Sur cette mission, voy. Navarrete, l. c., p. 186 et s.; Lot, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 4e série, T. V (1856), p. 503 et ss., et T. XXXVI (1875), p. 588 et ss.

[3] *Ordonnances des rois de France*, I, 505; voy. une ordonnance plus ancienne de St Louis (1254), *ibid.* XI, 331.

[4] Raynald, a. a. 1291, nos 23—28.

[5] *Annal. Jan.*, p. 338.

nait d'Alexandrie une riche cargaison et des marchands de Pise, de Narbonne, de Marseille etc., les magistrats génois le déclarèrent de bonne prise, attendu que les lois ecclésiastiques autorisaient le premier venu à saisir tout individu pris en flagrant délit de commerce avec l'Égypte, à le garder comme esclave et à conserver ses marchandises en toute propriété: cependant, pour cette fois, on voulut bien faire grâce à ces marchands et on leur rendit la liberté et une partie de leurs marchandises.[1] Il semble donc qu'au commencement Gênes ait adopté complétement les vues du St. Siége; aussi voyons-nous le plus zélé des papes de l'époque, Clément V, la féliciter sans restriction.[2] Disons cependant que, dans le nombre des lois génoises qui ont été conservées jusqu'à nos jours, il ne s'en trouve aucune qui interdise d'une manière générale le commerce avec l'Égypte. Au commencement du XIVe siècle, nous l'avons vu déjà, le code de droit national, formé peu à peu au cours des deux siècles précédents, fut mis en vigueur dans la colonie de Galata;[3] il ne renferme absolument rien qui donne à supposer que l'ancienne interdiction d'expédier du matériel de guerre en Égypte ait été postérieurement étendue à tous les autres articles de commerce; on y retrouve au contraire, sans changement aucun, le texte d'une ordonnance de 1290 qui désigne les armes seules comme marchandise prohibée.[4] On peut déduire de là que, si Gênes eut la volonté de rompre entièrement avec l'Égypte, elle n'y persista pas longtemps. Dès 1304, année où furent coordonnées la plus grande partie des lois destinées à former le code de Péra, et assurément en 1316, date des dernières lois annexées à ce code, on était revenu à l'ancien état de choses et le matériel de guerre restait seul prohibé. On retrouve la même réserve dans le *Devetum Alexandriæ* du 19 mars 1316, loi spécialement applicable à Galata et à Caffa, dans l'ordonnance suivante, datée du 30 déc. 1317 et rédigée spécialement pour Gênes et pour la Rivière, enfin dans le *Devetum Ispaniæ et Barbariæ,* du 18 mars 1340; dans toutes ces lois, le seul délit visé et passible des peines édictées est la fourniture de fer, de charpenterie, d'armes ou d'esclaves des deux sexes *(mumulicos sive mumulichas)* aux Sarrasins d'Orient ou d'Occident.[5] Ces peines furent-elles toujours strictement appliquées? c'est une grande question. Si elles l'avaient été, le pape Jean XXII aurait probablement trouvé

---

[1] *Annal. Jan.*, p. 341.

[2] Paoli, *Cod. dipl. dell' ordine gerosolim.*, II, 33.

[3] *Statuti della colonia Genovese di Pera,* editi da Vinc. Promis dans les *Miscellanea di storia italiana*, XI, 1870, p. 513 et ss.

[4] Ibid. p. 732, n° CC: "De racione non facienda mutuantibus pecuniam deferentibus arma Saracenis." Voy. Canale, *Nuova istoria della repubblica di Genova,* III, 173.

[5] "Imposicio officii Gazariæ," dans les *Monumenta hist. patr., Leges municipales,* p. 371—377.

moins d'arguments à l'appui de ses plaintes contre les Génois, qu'il accuse amèrement d'aider les mécréants en leur fournissant des esclaves et du matériel de guerre et de vivre avec le sultan sur un pied d'intimité.[1] En tout cas, à Gênes, les puissances chargées par le pape d'entretenir des croisières dans la Méditerranée, pour donner la chasse aux mauvais chrétiens, n'étaient pas considérées comme des coopérateurs, mais comme des ennemis. Ainsi, pendant l'hiver de 1311 à 1312, les chevaliers de l'ordre de St. Jean saisirent une galère génoise qui revenait d'Alexandrie avec un chargement d'épices et d'autres articles. Un ambassadeur génois, Antonio Spinola, partit sur le champ pour la réclamer, mais les Hospitaliers refusèrent de la rendre sans l'autorisation du pape: cependant, ils promirent de faire demander à bref délai la décision du St. Siége par leurs représentants. Furieux, Spinola passa en Asie-Mineure avec les Génois qui l'accompagnaient, alla trouver le seigneur turcoman de Mentèchè,[2] et l'engagea à faire saisir et jeter en prison les marchands de Rhodes et les autres sujets de l'ordre de St. Jean qui se trouvaient sur son territoire; il alla même, paraît-il, jusqu'à lui offrir un subside de 50,000 écus d'or s'il voulait se charger d'envahir l'île de Rhodes et d'en expulser les chevaliers. Non contents de cela, Spinola et ses compagnons ayant rencontré sur mer divers chevaliers, les firent prisonniers et déclarèrent qu'ils ne les relâcheraient que contre rançon. Cette conduite était assez singulière de la part d'un ambassadeur, mais il se savait soutenu par son gouvernement, et ce qui le prouve, c'est qu'après avoir attendu tout un mois sans obtenir d'audience, les personnages envoyés par l'Ordre pour réclamer de la République la reconnaissance de ses droits durent repartir comme ils étaient venus et en appelèrent au pape. Celui-ci adressa à Gênes une sévère admonestation et la somma de relâcher sans rançon les chevaliers de Rhodes, de punir les citoyens génois coupables de ce grave attentat à l'égard de l'ordre des Hospitaliers et de renoncer à l'alliance des Turcs. Nous ignorons ce qu'il en advint.[3]

---

[1] Raynald, a. a. 1317, n° 36. Un certain génois nommé Segurano Salvago, qui commandait un navire employé fréquemment au transport des esclaves, avait arboré les couleurs du sultan: celui-ci lui confia plusieurs missions: Guill. Adæ, *De modo exstirpandi Saracenos* (inéd.).

[2] Madachias, le Mandachia de Sanuto (Hopf, *chroniques gréco-romanes*, p. 145, 167), *Μανταχίας* ou *Μενδεσίας* des byzantins (Ducas, p. 13, 66, 106; Laon. Chalcoc., p. 65 et s., 168, 244): ce mot désigne le seigneur de Mentèchè, dans l'ancienne Carie; non seulement il ne réussit pas à expulser les chevaliers de Rhodes, mais ce fut lui qui perdit toute sa puissance à la suite des manœuvres habiles par lesquelles le grand-maître sema la division entre les petits princes turcs de son voisinage: v. Sanuto, l. c., p. 167.

[3] Pour cette histoire, la meilleure source est le bref du pape Clément V, du 26 nov. 1312, dans Paoli, *Cod. dipl.*, II, 31—33. On trouve les faits exposés d'une manière conforme, avec quelques détails de plus, dans le récit des ambassadeurs chypriotes

Le roi de Chypre avait également saisi des bâtiments génois surpris sur la route d'Égypte, soit à l'aller, soit au retour: Gênes procéda à son égard comme avec les chevaliers de Rhodes. En 1329, sur la proposition du roi, la querelle fut soumise à l'arbitrage du pape Jean XXII; il rendit sa sentence en 1331: il condamnait d'une part le roi à payer aux Génois, à titre d'indemnité, une somme de 100,000 besants et, de l'autre, les Génois à donner satisfaction aux contre-réclamations du roi jusqu'à concurrence d'une somme équivalente.[1] On se demandera peut-être si la colonie génoise d'Alexandrie continua d'exister pendant cette période critique: étant donné ce que nous savons de l'attitude de la mère-patrie, la réponse est facile: si elle fut supprimée, cette mesure n'aurait été appliquée tout au plus que pendant les premières années qui suivirent la chute d'Acre et encore cela est très peu probable: en tout cas, il existe un document génois du 24 oct. 1304[2] qui démontre l'existence, à cette époque, d'un consul génois en résidence à Alexandrie, nommé Ghisolfo dei Ghisolfi. Enfin, en 1322, Simon Simeonis y vit un consulat et un fondaco génois organisés sur le même pied qu'autrefois.

Pour ce qui concerne *Pise*, les statuts de cette ville nous renseignent doublement. D'une part, les réglements de l'Office du commerce maritime *(breve curiæ maris, breve dell' ordine del mare)* de 1305 et de 1322 renouvellent encore les anciennes prescriptions contre l'importation du matériel de guerre en Égypte;[3] d'autre part, ils nous font connaître l'existence à Alexandrie, en 1305, d'un consulat pisan et, par conséquent, d'une colonie de la même nation. En effet, on remit en vigueur à cette époque l'antique ordonnance d'après laquelle le consul était tenu de verser au trésor de la cathédrale de Pise les revenus du four de la colonie pisane, pour l'entretien d'un cierge en l'honneur de la B. V. Marie.[4]

Passons à la République de *Venise:* on ne saurait dire si, pendant la période qui suivit immédiatement la chute d'Acre, ses relations avec l'Égypte subirent un temps d'arrêt: les sources sont muettes à cet égard. Il est certain qu'elle avait des motifs d'irritation contre les sultans; on avait capturé à Gaza un vaisseau marchand vénitien, très probablement échappé d'Acre, avec un chargement d'une énorme valeur, formé de métaux précieux monnayés et en barres, et il avait été envoyé au Caire où on le gardait comme de bonne prise;[5] enfin, on laissait pourrir, depuis des années, dans les prisons du Caire, des citoyens de Venise tombés

---

au concile de Vienne; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 31—33: Sanuto expose également les faits incidemment, *Secr. fidel. cruc.*, p. 31.

[1] Mas Latrie, *Op. cit.*, II, 156 et s., 173; Raynald, a. a. 1331, n° 30.

[2] Taf. et Thom., IV, 31.

[3] *Stat. ined. Pis.*, éd. Bonaini. III, 426, 578.

[4] *Ibid.* III, 395.

[5] Mas Latrie, *Traités de paix et de commerce*, Suppl., p. 86 et s.

au pouvoir des Égyptiens soit au moment de la prise d'Acre, soit dans d'autres circonstances.[1] Néanmoins, s'il y eut refroidissement, il ne dura pas longtemps. En 1302, onze ans seulement après la chute d'Acre, un ambassadeur vénitien se présentait de nouveau à la cour d'Égypte pour demander, dans les formes habituelles, le renouvellement des anciens privilèges: il se nommait Guido de Canali.[2] Mélik Nassir Mohammed, qui occupait alors le trône pour la deuxième fois, lui remit un diplôme confirmant les concessions accordées par Kelavoun;[3] en outre, il consentit, sur la proposition de la Seigneurie, à l'installation de Francesco de Canali en qualité de consul de Venise à Alexandrie, et fit l'abandon de la moitié des recettes des douanes produites par les marchandises appartenant aux sujets vénitiens, jusqu'à concurrence de la somme saisie à Gaza.[4] Le fait est remarquable, parce que les gaspillages de son administration étaient tels qu'il ne pouvait se passer des revenus des douanes; mais, parmi les articles d'importation dont les Vénitiens avaient la spécialité se trouvaient précisément ceux auxquels on tenait le plus, ceux dont la vente aux Sarrasins était interdite aux chrétiens d'Occident et l'on comptait sur eux: le diplôme accordait même une prime à l'importation de ces articles, en autorisant la sortie en franchise des marchandises achetées avec le produit de leur vente.[5] Ce paragraphe ne parait avoir provoqué aucune objection de la part de l'ambassadeur vénitien; peut-être n'en eut-il pas l'occasion. Au reste, la République respectait strictement les prohibitions et Guido de Canali lui-même, nommé duc de Crète un an après sa mission en Egypte, se trouva amené à appliquer les édits récemment promulgués qui interdisaient l'exportation des esclaves

[1] En 1311, Michaletus Michaël apporta à Venise une liste de ces prisonniers: à côté des noms, on voit de temps à autre l'indication "de Acon". *Commem.*, I, 116 et s.; Taf. et Thom., IV, 88. On trouve également une autre liste de la même année dans les *Commem.*, I, 106.

[2] Les instructions remises à Guido de Canali doivent avoir disparu avec le premier livre des *Misti;* il n'en reste que ces mots: "Petat satisfactionem damnorum datorum nostris in Aymana" (Hamah, en Syrie?): *Archiv. Venet.*, XVII, 134; XIX, 110.

[3] Le privilége de Kelavoun est perdu; on ne possède de lui qu'une déclaration concernant spécialement la Syrie et dont nous aurons à reparler plus loin.

[4] Les dates des quatre documents rapportés à la fin de son ambassade par Guido de Canali sont comprises entre le 6 et le 22 Zoulhiddja 701, c'est à dire entre le 2 et le 18 août 1302 de l'ère chrétienne; ils ont été publiés dans Mas Latrie, *Traités*, append., p. 82—88, et dans Taf. et Thom., IV, 5—12. Le mot "gazenna" qui se trouve dans l'un d'eux (Mas Latrie, p. 86, Taf. et Thom., p. 10) n'est autre chose que l'arabe *Khazina*, trésor ou garderobe: v. Amari, *Dipl. arab.*, p. 484, not. 29.

[5] "Quando aliquis Venetus vendiderit merces aliquas prohibitas per Christianos, quod de ipsa pecunia ipsi possint investire et extrahere absque aliqua drictura": Mas Latrie, *Op. c.*, p. 83, nº 8; Taf. et Thom., IV, 6.

hors de son gouvernement: un certain nombre d'esclaves achetés à Constantinople et destinés à l'Égypte ayant été amenés en Crète par un bâtiment génois, il les retint et s'opposa à leur réexpédition à destination. Cet acte d'autorité faillit donner lieu à un conflit: l'émir d'Alexandrie réclama la livraison des esclaves: on rejeta sa réclamation; il fit arrêter le consul vénitien; on donna un remplaçant à Francesco de Canali dans la personne de Pangrazio Venier; il refusa de lui payer le traitement suivant la coutume.[1] En 1304, un ambassadeur vénitien, Giovanni Soranzo, fut envoyé en Égypte, probablement pour tâcher d'arranger cette affaire et il est à croire qu'il arriva à ses fins.[2]

Ainsi, l'examen des documents auquel est emprunté ce qui précède démontre déjà que, de 1302 à 1304, deux consuls vénitiens se succédèrent à Alexandrie. Un autre fait confirme l'existence de ce consulat: c'est que, vers la même époque, ou, plus exactement, entre 1303 et 1307, on discuta au sénat vénitien la rédaction d'un réglement à l'usage du consul nommé à ce poste; le texte ne nous est malheureusement pas parvenu.[3] S'il y avait un consul, c'est qu'il existait une colonie de commerce dont il devait défendre les intérêts; effectivement, nous trouvons, comme adjoints au consul Pangrazio Venier, neuf de ses compatriotes *"omnes mercatores Alexandrie"*.[4] Le trafic maritime était en pleine activité: des galères et des navires marchands, armés ou non, partaient pour Alexandrie, Damiette, Tennis, et en rapportaient à Venise non-seulement les produits de l'Égypte, tels que le lin, les dattes, la cassia fistula (casse), les feuilles de séné, mais aussi des articles de l'extrême Orient, comme le poivre, le gingembre, le bois du Brésil, la cannelle et l'encens. Ce trafic était considéré comme parfaitement licite, tant qu'il ne s'appliquait qu'à des objets non prohibés *(prohibita portari et permissa Alexandriam)*. On publia même à cette époque, pour les navires affectés à la ligne d'Égypte, de nouveaux réglements déterminant les époques de départ, le chargement, la durée du séjour etc.[5]

Les Vénitiens ne tardèrent pas à tenter également de reprendre pied en *Syrie*. Les places où florissait autrefois leur commerce étaient pour la plupart dévastées et abandonnées. Cependant, les Égyptiens n'avaient pas encore achevé la conquête de la partie septentrionale du

---

[1] Nous ne pouvons mentionner ici ce conflit qu'en quelques mots: si l'on est curieux d'en connaître les détails, v. Taf. et Thom., IV, 23 et ss.; *Commem. reg.*, I, 40 et ss., n°s 176, 183 et s., 187, 216 et s., 221; *Rubriche dei Misti*, dans l'*Archiv. Venet.*, XVIII, 59; XIX, 111 et s.; XX, 293 et s.

[2] Taf. et Thom., IV, 31 et s.; Commem. reg., I, p. 47, n° 215; *Archiv. Venet.*, XIX, 111.

[3] *Archiv. Venet.*, XIX, 111; voy. aussi XX, 294.

[4] Taf. et Thom., IV, 32.

[5] *Archiv. Venet.*, XVIII, 315; XIX, 103 et s., 111 et s.

pays, que déjà la République de Venise demandait un privilége pour ceux de ses sujets qui voudraient s'y rendre. Le sultan Kelavoun l'accorda (1288) et déclara prendre sous sa protection leurs personnes et leurs biens: il n'exigeait, en retour, que le paiement des droits ordinaires.[1] Plus tard, quand les états croisés eurent cessé d'exister, Venise noua des relations avec l'émir de qui dépendait la plus grande partie de la Palestine. Acre n'était plus le centre de gravité politique du pays: c'était *Safed*, place forte située dans les montagnes de la Galilée, non loin du lac de Tibériade, choisie par le sultan Bibars immédiatement après la conquête pour en faire un des remparts de l'Islamisme.[2] L'émir nommé à ce poste par les sultans commandait de là en leur nom les côtes d'Acre, de Tyr, de Sidon et une partie de la Syrie jusqu'à Damas.[3] En 1304, deux Vénitiens, nommés Franciscus Firmanus et Constantinus, rendirent visite à l'émir de Safed au nom du doge qui les avait chargés d'une mission verbale auprès de lui. Nous ne connaissons pas le nom de cet émir, mais seulement son titre: "*Baylius et admiralius castelli de Safet et omnis contrate Accon*". Après avoir pris les instructions du sultan Nassir Mohammed, il donna sa réponse dans une lettre en langue arabe à l'adresse du doge; nous y lisons que les sujets du doge peuvent venir dans ses domaines en toute sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens; que si des Vénitiens désirent visiter isolément le S. Sépulcre, il leur fournira une escorte avec laquelle ils pourront aller et venir en sûreté: s'il s'en trouve qui veuillent se fixer sur son territoire, il leur assurera un traitement honorable et sa protection.[4] Au reste, les Vénitiens n'avaient pas attendu cet arrangement pour envoyer des vaisseaux en Syrie: en 1300, l'un d'eux fut pris au retour par des corsaires.[5] Dans les procès-verbaux des séances du sénat à cette époque, il est fait mention de *galeæ Syriæ* à côté des *galeæ Alexandriæ;* elles visitaient les ports du pays et y faisaient des séjours comme autrefois *(mudua pasce, m. Aprilis):* on y voyait aussi des vais-

---

[1] Ce diplôme, donné au Caire le 29 Chavval 687 (26 nov. 1288), a été publié pour la première fois par M. de Mas Latrie *(Traités, suppl.*, p. 81 et ss.), mais l'indication du nom de la province pour laquelle il était donné est tout à fait erronée: en effet, le mot Seme n'est point mis là pour Saracene ou Saraceme (?), comme le croit cet historien, mais pour le nom oriental bien connu Schem ou Scham, c. à d. la Syrie.

[2] Weil, *Gesch. d. Chalif.*, IV, 55, 58—60.

[3] Burchard. de Monte-Sion, éd. Laur., p. 34; Ricoldo de Monte Crucis, ibid. p. 106; Frescobaldi, p. 130; Jacques de Vérone, dans Rœhricht et Meisner, *Deutsche Pilgerreisen*, p. 62; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 22; Chemseddin Dimichki, p. 286 et ss.

[4] Taf. et Thom., IV, 30 et s.; *Archiv. de l'Or. lat.*, I, 406—408.

[5] *Commem.*, I, p. 13, nº 44.

seaux isolés, même des bâtiments non armés et le Sénat permettait à des galères à destination de Chypre de toucher en passant en Syrie.[1]

Tous les actes que nous venons de rapporter dénotent chez le gouvernement vénitien l'intention bien arrêtée de conserver au commerce national les marchés de l'Égypte et de la Syrie. Cependant, entre 1313 et 1317, parut un décret du Sénat interdisant aux citoyens de Venise de se rendre de leur personne ou d'expédier des marchandises dans les possessions du Sultan comprises entre Damiette et Portella. Le texte complet de ce décret n'a malheureusement pas été conservé; il se trouvait dans le quatrième livre des *Misti*, dont il n'existe plus qu'une table des matières; il est cité en abrégé à quatre endroits différents de cette table[2] et la forme des citations diffère de l'une à l'autre. En les combinant toutes quatre, nous arrivons à recomposer comme il suit le titre du décret: "*Non eatur nec mittatur aliquid ad terras Soldani scilicet a Damiata usque ad Portellam Armeniæ per riperiam sub pena L pro centenario*". Arrêtons-nous un instant à ce texte et cherchons à l'analyser. Nous voyons d'abord que le plus important des marchés fréquentés par les marchands occidentaux dans l'empire des sultans, Alexandrie, reste en dehors du rayon frappé d'interdit: de même pour Damiette, car les termes "*a Damiata usque ad Portellam Armeniæ*" doivent être interprétés en ce sens que les deux points dénommés ne sont pas compris dans le territoire dont l'accès est défendu; en effet, il ne pouvait venir à l'idée de la Seigneurie de frapper d'interdit Portella, siége d'un bureau de douane arménien, situé hors de la domination du sultan: donc, si, dans la pensée des auteurs du décret, Portella n'était pas comprise dans la région mise en interdit Damiette ne l'était pas non plus: donc, les deux ports par lesquels les Occidentaux avaient accès dans les plus importantes possessions du sultan, restaient, comme devant, ouverts aux Vénitiens. Le territoire interdit ne commençait qu'au delà du delta du Nil, ce qui signifie que, tout bien considéré, le décret ne vise qu'une partie secondaire des possessions du sultan. Son objet, suivant toute vraisemblance, n'était pas tant de causer un dommage aux Infidèles que de mettre les marchands vénitiens et leurs marchandises à l'abri des dangers auxquels ils se seraient trouvés exposés en Syrie, parce que ce pays était alors le théâtre où se débattait, dans des batailles sanglantes et répétées, la rivalité des Égyptiens et des Mongols.[3] L'entente cordiale entre Venise et l'Égypte était si peu troublée que, pré-

---

[1] *Archiv. Venet.*, XVII, 260; XVIII, 315—317; XIX, 103 et s.

[2] *Ibid.* XVIII, 52, 317; XIX, 105, 112.

[3] Weil, *Gesch. d. Chalif.*, IV, 309 et ss.: les mots "per riperiam" font allusion à la route d'Égypte en Arménie, tracée le long de la côte de Syrie.

cisément à cette époque, sur la demande du doge Giov. Soranzo, l'émir d'Alexandrie rendait la liberté à tous les prisonniers vénitiens qui se trouvaient en son pouvoir, garantissait le meilleur accueil aux marchands vénitiens et envoyait des présents au doge.[1]

A Rome, on trouvait cette entente entre les Vénitiens et les Sarrasins déplaisante au plus haut degré. Le doge fit une démarche auprès du pape pour obtenir de lui qu'il autorisât les Vénitiens à exporter en Égypte de l'or, de l'argent, de l'étain, du cuivre, des draps, du safran et autres articles européens: à l'appui de sa demande, il rappela les déclarations verbales de Benoît XI[2] que nous avons mentionnées plus haut; il autorisa même ses ambassadeurs à offrir, en échange de la licence demandée, une somme considérable, 5,000 écus au besoin; rien n'y fit (1317). Loin de céder, la curie romaine insista plus que jamais pour que la condamnatiou prononcée par le pape contre tout individu qui entretiendrait un commerce quelconque avec les Sarrasins, reçût force de loi à Venise. Nous savons que, d'après les ordres de Clément V, les contrevenants encouraient les peines ecclésiastiques les plus graves; il était interdit aux confesseurs de leur accorder l'absolution, à moins qu'ils ne consentissent à verser dans le trésor de l'Église, ou qu'ils ne prissent des dispositions testamentaires pour y faire verser par leurs héritiers des sommes égales à celles qu'ils auraient mises dans leur commerce avec les Infidèles. Comme les Vénitiens étaient, précisément, de ceux qui se livraient à ce commerce avec le plus d'activité, les amendes que leur réclamait le St. Siége atteignaient des chiffres énormes; elles égalaient parfois la valeur de la totalité des biens laissés par le défunt: naturellement, les héritiers et les exécuteurs testamentaires trouvaient cela fort dur et se faisaient tirer l'oreille. Pour vaincre leur résistance, le pape Jean XXII envoya à Venise *Adhémar Targa*, archiprêtre de Ste Affrique (dioc. de Vabres), qui fut depuis doyen de Tulle, et le moine dominicain Folco, de Sisteron *(de Sistarico)* (1322): ils avaient pour mission, d'abord de faire rentrer les sommes déposées ou laissées par testament pour être remises à l'Église, mais dont le versement n'avait pas encore été effectué, et, en second lieu, de prononcer l'excommunication contre tous les Vénitiens notoirement connus pour faire le commerce avec les Sarrasins: avant de leur accorder

[1] "Duos pannos Chenzi therificos (serificos) et 20 scatolas calohe (Aloe?) et duas pixides magnas de zinzibere colito (condito? confitures de gingembre?) et unam pixidem zinziberis viridis." Litera domini Hermedini d. d. 13 Rabæ 717 (1317), dans Taf. et Thom., IV, 103. L'éditeur des *Commem. reg.*, I, p. 186, n° 75 attribue la lettre au sultan d'Égypte en personne, mais il oublie un détail qui le contredit, c'est que, dans le contexte, l'auteur se qualifie lui-même d'émir.

[2] *Commem.*, I, p. 183 et s., nos 64, 65; *Archiv. Venet.*, XIX, 112. Voyez un ancien mémoire préparé pour être présenté au pape, *Archiv. Venet.*, XXIV, 310.

l'absolution, ils devaient s'assurer de la sincérité de leur repentir et du paiement des amendes encourues par eux.[1] Targa lança effectivement l'excommunication contre un grand nombre de nobles vénitiens et même contre les Procureurs de St. Marc, généralement désignés par les mourants comme exécuteurs testamentaires. Cette intrusion d'un tribunal ecclésiastique étranger dans Venise même, parut à la Seigneurie un abus intolérable; elle convoqua une commission composée de clercs et de jurisconsultes qui déclara que Targa avait outrepassé ses pouvoirs et qu'il y avait lieu de surseoir à l'application des peines prononcées par lui. La commune, le doge en tête, et un grand nombre de particuliers rédigèrent une protestation qui fut adressée au pape. Celui-ci confia l'enquête à l'évêque de Ravenne, Almeric (Aymeri).[2] Le gouvernement vénitien aurait naturellement voulu faire poser en principe qu'il était permis sans conteste de porter chez les Sarrasins les marchandises qui ne pouvaient pas contribuer à accroître leurs forces militaires. Mais Jean XXII déclara cette proposition hérétique (1326)[3] et son influence toute puissante fit prévaloir le principe contraire. Venise elle-même plia sous la pression exercée par la présence des commissaires du S. Siége: le conseil des Pregadi et les Quaranta publièrent d'un commun accord, le 18 janvier 1323, un édit portant d'une manière générale interdiction de trafic avec l'Égypte et avec tous les autres pays soumis au sultan. Cette prohibition ne fut pas levée de longtemps; en 1350 et 1374, on la rappelait encore en termes sévères à des fonctionnaires coloniaux.[4] C'est sans doute ce qui peut expliquer pourquoi, pendant neuf ans au moins, et peut-être davantage, à partir de la publication de ce décret,

---

[1] *Commem.*, I, p. 243, nº 330; p. 245, nº 340; p. 246, nº 342; p. 250, nº 360.

[2] *Ibid.* p. 250, nº 361; p. 257 et s., nº 406; p. 260, nº 415; Taf. et Thom., IV, 196 et s.; *Archiv. Venet.*, XXIV, 312. Paolo Sarpi avait déjà donné un court exposé des faits dans son *Discorso della origine, forma, leggi ed uso dell' ufficio della inquisizione nella città e dominio di Venezia (Opere*, T. III, Helmst. 1763, p. 45 et ss.). On trouvera plus de détails dans Bartolommeo Cecchetti, *La republica Venezia e la corte di Roma nei rapporti della religione*, I (Venez. 1874), p. 286 et s.

[3] *Commem.*, I, p. 272, nº 465. Cette doctrine hétérodoxe donna lieu à une enquête ordonnée par le pape (Colle, *Storia dello studio di Padova*, II, 51 et ss.) et dirigée contre Rizzardo Malombra, de Crémone, professeur de droit à l'université de Padoue, champion éprouvé de la République, et qui avait encore pris sa défense en cette circonstance. *(Commem.*, I, p. 250, nº 361; p. 257 et s., nº 406); la Seigneurie intercéda activement en sa faveur auprès du pape *(Archiv. Venet.*, XVII, 137 et s.; XIX, 113; XXIV, 313—315).

[4] *Instruction pour un conseiller nommé pour l'île de Crète* (1350), publ. par M. Thomas, *Abh. d. bayr. Akad.*, Cl. I, vol. XIV, sect. I, p. 215. Commission d'Andrea Gradenigo, baile de Constantinople (1374), publ. par M. Diehl, dans les *Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'École française de Rome*, 3e ann., 1883, p. 130.

il ne fut plus question dans le sénat de réglements concernant le commerce d'Égypte[1] et pourquoi, chose bien plus surprenante encore, au mois de février 1345, le sultan d'Égypte pouvait constater que, depuis vingt-trois ans, on n'avait plus vu un seul navire marchand vénitien dans son empire *(che li no haveva za vintitre anni navegado a le nostre parte)*.[2] J'ai longtemps douté de la possibilité d'un arrêt aussi prolongé dans les relations commerciales entre Venise et l'Égypte; je me rappelais qu'en 1327, le doge Giov. Soranzo fit demander à Jean XXII l'autorisation d'envoyer trente galères et dix vaisseaux de charge chercher des marchandises en Égypte, et d'y expédier de même pendant chacune des cinq années suivantes, trois vaisseaux marchands qui partiraient de l'île de Crète.[3] Mais cet exemple ne prouve qu'une chose: c'est que si, cédant à la force, la Seigneurie avait consenti à décréter la prohibition, elle ne se décourageait pas d'adresser de temps à autre au pape des demandes de licences exceptionnelles: savoir si elle obtint cette fois ce qu'elle désirait, c'est une autre question; nous ne trouvons nulle part une preuve que la licence ait été accordée par le pape Il faudra donc bien admettre que le sultan disait vrai. Si invraisemblable d'ailleurs que soit ce fait à première vue, nous remarquerons qu'il cesse de l'être si l'on réfléchit à deux choses: d'abord, les Vénitiens pouvaient suppléer jusqu'à un certain point à ce qu'ils perdaient du côté de l'Égypte, en multipliant leurs voyages dans la direction de Lajazzo, de Trébizonde et de Tana, car ces ports leur restaient tout grands ouverts; en second lieu, l'arrêt momentané du trafic avec l'Égypte n'impliquait pas, comme conséquence immédiate, le renoncement à toute relation avec ce pays. Simon Simeonis vit à Alexandrie, pendant l'hiver de 1322 à 1323, une colonie de commerce et un consulat vénitiens;[4] donc ils subsistaient, bien que dans des conditions plus difficiles: sans doute, ils conservaient des relations indirectes avec la mère-patrie; il suffisait de faire faire aux marchandises un détour par Chypre, Candie ou la Petite-Arménie.

Cependant, il arriva un temps où l'obligation de s'abstenir d'envoyer leurs galères en Égypte devint par trop lourde pour les Vénitiens. C'était en 1343: une brouille dont nous aurons à reparler éclata entre eux et le seigneur de Tana et ne tarda pas à prendre un caractère violent. Cela eut pour conséquence de rendre impraticable pour longtemps la route septentrionale suivie par le commerce d'Orient: à la

---

[1] Ce fait ressort de la lecture des rubriques des livres perdus des *Misti*: *Archiv. Venet.*, XIX, 113.

[2] Taf. et Thom., IV, 291.

[3] Ibid. 208 et ss.; v. *Archiv. Venet.*, XIX, 113.

[4] *Itinerar.*, éd. Nasmith, p. 21, 43.

même époque, divers événements politiques bouleversaient la Perse, et, sur la route centrale qui la traversait, toute sécurité disparaissait. Il ne restait plus d'autre ressource que de rouvrir la route méridionale par l'Égypte. Peu de temps après la catastrophe de Tana, le doge envoya Marino Faliero et Andrea Cornaro en ambassade auprès du pape Clément VI,[1] pour plaider la cause des Vénitiens, dont le commerce maritime était la condition d'existence, et que ces événements allaient mener à la ruine. Le pape autorisa (27 avril 1344), pour une période de cinq années, l'envoi de six galères et de six vaisseaux de charge à Alexandrie et dans les autres parties du domaine des sultans d'Égypte, mais à condition de ne charger que des marchandises permises.[2] Pour obtenir cette licence, la République n'avait point craint de distribuer force largesses dans l'entourage du pape; à peine l'avait-elle reçue, qu'une nouvelle ambassade partait pour le Caire (1344). Niccolo Zeno, l'ambassadeur, était chargé de négocier auprès du sultan Almélik Assalih Ismaïl (1342—1345) la concession d'un nouveau privilége en faveur de ses concitoyens.[3] Le sultan se montra conciliant et accueillit toute une série de vœux présentés au nom des marchands vénitiens (févr. 1345); dans la lettre qui accompagnait le privilége, il les engageait à revenir en toute confiance à Alexandrie et à Damiette.[4] Niccolo Zeno à peine parti, un autre ambassadeur lui succéda: il se nommait Angelo Serbi. A son retour à Venise, celui-ci rapporta une lettre d'Ismaïl, datée du 6 août 1345, dans laquelle le sultan renouvelait sa promesse de faire le meilleur accueil aux marchands vénitiens et autorisait la République à entretenir

---

[1] Dandolo, p. 418; Laur. de Monacis, p. 311; Sanuto, *Vite*, p. 611.

[2] Taf. et Thom., IV, 277 et s.: Peu de temps après, les Vénitiens reconnurent ou prétextèrent qu'il était imprudent d'employer à ces transports les lourds bâtiments de charge, à cause des corsaires, et ils demandèrent la permission d'expédier des galères à la place des quatre bâtiments de charge; seulement, comme un bâtiment de charge (navis) représentait un tonnage de huit à dix fois plus fort qu'une galère, il fallait, suivant eux, augmenter en proportion le nombre des galères: le pape y donna son consentement, seulement, il n'admit que le chiffre de sept galères pour un bâtiment de charge, et il prolongea la licence de cinq années: *ibid.* 306 et s. (15 août 1345).

[3] Makrizi mentionne ces négociations (dans de Sacy, *Chrestomath. arab.*, II, 48); cependant il n'indique qu'en termes très généraux les points sur lesquels elles portèrent, et il commet une erreur en disant que l'intendant des finances d'Égypte reçut l'ordre de ne percevoir à l'avenir que 2 % sur les articles importés par les Vénitiens, au lieu de 4½ qu'ils avaient payé jusque là. Cette réduction ne concernait que l'or et l'argent. Le droit ancien de 4½ % sur ces matières (Sanuto, *Secr. fidel. Cruc.*, p. 24, et Traité de 1290 entre Gênes et l'Égypte) fut réduit à 2 % par le traité de 1345; c'est aussi ce que dit le voyageur Frescobaldi, p. 21.

[4] Les pièces relatives à cette ambassade ne sont pas perdues, comme l'a cru à tort M. de Mas Latrie *(Traités, suppl.*, p. 88, not. 3); elles ont été publiées depuis dans Taf. et Thom., IV, 289 et ss.

des consuls non-seulement à Alexandrie, mais partout où il lui plairait.[1] Une fois toutes les questions nettement réglées, tant du côté du pape que du côté du sultan, Venise fit un premier envoi de deux galères d'un tonnage extraordinaire (1345): l'expédition, commandée par Soranzo Soranzo (Superantius Superantio), partit pour Alexandrie ayant à bord un nouveau consul pour la colonie de cette ville.[2] Le sénat lui avait remis des instructions supplémentaires dont l'objet était de mettre fin à des abus qui s'étaient glissés dans la colonie et de faire cesser certaines difficultés venant du dehors; par la même occasion, il arrêta de nouvelles dispositions pour le service de la navigation des galères d'Alexandrie *(galeæ Alexandriæ)*.[3]

Il semblerait qu'à partir de ce moment tout dût être rentré dans l'ordre: mais ce ne fut qu'une apparence. En principe, la prohibition du commerce n'était nullement levée; bien au contraire; en dehors des cas exceptionnels où, par grâce spéciale, le pape accordait des licences, la cour d'Avignon la maintenait énergiquement. A l'origine, cette attitude avait effectivement une raison d'être; on s'occupait sérieusement d'organiser des expéditions pour reconquérir la Terre-Sainte et il s'agissait d'affaiblir l'ennemi en lui coupant les sources de sa puissance et même de son existence. Mais, en persistant à maintenir la prohibition alors que l'espoir d'une nouvelle croisade allait s'affaiblissant chaque jour, alors qu'un champion de la prohibition aussi zélé que Marino Sanuto l'ancien conseillait lui-même, depuis longtemps (1326), d'y renoncer,[4] les papes méconnaissaient les changements amenés dans la situation par le cours du temps: ce n'était plus de leur part qu'un entêtement et un égoïsme blâmables, dont le but était simplement de forcer les nations commerçantes à acheter leurs faveurs exceptionnelles par des largesses faites à leur trésor ou à leur entourage. Nous en avons déjà donné un exemple plus haut, en voici un autre: c'est la quittance donnée par le trésorier du pape pour une somme de 9000 écus d'or versée, en 1361, par le doge Giov. Delfino, en guise de remerciement pour la concession d'une licence:[5] il paraît que le trésor papal en avait alors fort besoin *(nimis indiget ad præsens!)* Mais les choses n'en restèrent pas là: les licences devinrent un véritable article de commerce qu'on se passait de

---

[1] Taf. et Thom., IV, 296 et s.

[2] Dandolo, l. c.; Laur. de Monac., l. c.; Sanuto, l. c.

[3] Taf. et Thom., IV, 308 et s.; *Biblioth. de l'École des chartes*, XXXV (1874), p. 101.

[4] *Epist.*; à la suite des *Secr. fidel. cruc.*, p. 297.

[5] *Commem. reg.*, II, p. 321, n[os] 244 (j'ai pu avoir le texte de cette pièce sous les yeux, grâce à la complaisance de M. le prof. Thomas), 245, 246; p. 319, n[o] 233; p. 320, n[o] 241.

main en main; ainsi, une licence accordée primitivement par le pape Innocent VI à un certain Gerardo di Rustichello, de Dié, fut cédée par lui à des Génois, et finalement un secrétaire du doge de Venise en paya la moitié mille ducats.[1] Dans ce cas, il ne s'agissait que de deux vaisseaux de charge; mais, une autre fois, pour une licence autorisant l'expédition en Égypte de trente galères et de dix vaisseaux de charge, le prix de vente montait à 12,000 écus d'or: cette licence avait été accordée par le pape Clément VI à son parent Guillaume Roger III, comte de Beaufort et vicomte de Turenne,[2] l'un des plus riches propriétaires du midi de la France, et à Aliénor de Comminges *(de Convenis)* son épouse: or, le pape savait parfaitement que les domaines du comte étaient loin de la mer et qu'il ne pouvait faire personnellement aucun usage de sa licence; donc, elle était d'avance destinée à passer dans d'autres mains; le pape y autorisa d'ailleurs expressément le comte, et celui-ci en fit don, en récompense de ses bons services, à un certain Stephanus de Batuto qui la vendit au doge de Venise.[3]

Aux charges pécuniaires que cet état de choses imposait aux nations commerçantes, s'ajoutait une formalité extrêmement désagréable: à chaque licence les papes attachaient la condition qu'avant de faire partir le navire pour lequel elle avait été donnée, le concessionnaire affirmerait, sous serment déposé entre les mains de son évêque, l'absence de tout matériel de guerre dans la cargaison, et que l'évêque s'assurerait personnellement de la vérité de cette affirmation et enverrait au pape une expédition en double du serment.[4] Ainsi, il ne suffisait pas au pape que Venise eût introduit dans sa législation la prohibition du transport de matériel de guerre en pays sarrasin; il exigeait encore un contrôle sévère des autorités ecclésiastiques. En 1359, une transgression fut commise à Venise; aussitôt, le pape Innocent VI retira toutes les licences pour l'Égypte et la Syrie accordées précédemment tant par lui que par ses prédécesseurs. En somme, les papes considéraient leurs licences comme toujours révocables et remettaient assez fréquemment en vigueur la prohibition absolue du commerce, tantôt à l'occasion d'abus comme celui que nous citions tout à l'heure, tantôt au moment de conflits armés entre les Sarrasins et les Chrétiens.[5]

---

[1] *Commem.*, p. 323, n[os] 256, 258.

[2] Sur ce personnage et sur sa race, v. Anselme, *Hist. générale de la maison royale de France*, 3[e] éd., VI, 317.

[3] Les pièces relatives à cette affaire ont été publiées par M. Thomas dans l'*Archiv. Venet.*, XVII, 99—125, d'après les *Commemoriali*. V. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, compléments, p. 749 et s., et dans les *Doc. inéd.*, *Mélang. hist.*, III, 156—158.

[4] Taf. et Thom., IV, 278—307; *Commem. reg.*, II, p. 320, n° 241; III, p. 42, n° 227; p. 76, n° 452.

[5] *Commem. reg.*, II, p. 305, n° 153; III, p. 49, n° 274.

Il serait fastidieux d'énumérer toutes les licences obtenues par les Vénitiens, d'autant plus qu'à une certaine époque (à partir de 1364 environ), elles se suivaient à peu près régulièrement d'année en année; parfois même on leur en accorda plusieurs en une seule année. Elles s'étendaient fréquemment à un grand nombre de vaisseaux et les Vénitiens faisaient leur possible pour en profiter jusqu'au bout, mais, d'un autre côté, ils s'appliquaient loyalement à n'outrepasser ni le chiffre des vaisseaux ni les délais accordés.[1]

Si les Vénitiens savaient à force d'argent et de bonnes paroles aplanir les difficultés auxquelles donnait lieu l'application de l'interdit lancé par l'Église sur le commerce, ils n'étaient pas moins habiles à conserver la bonne entente avec les maîtres de l'Égypte: témoins les traités conclus par Ermolao Venier en 1355 et par Niccolo Contarini en 1361. Le premier,[2] reproduction exacte du traité de 1344, est accompagné d'une lettre dans laquelle le cadi du Caire annonce à l'émir et au cadi d'Alexandrie le retour des Vénitiens *(che è tornadi in Alexandria)* et leur recommande de leur faire bon accueil;[3] le second n'en diffère que par quelques changements et additions sans importance: le sultan Almélik-Almansour, ou plutôt l'émir Ylbogha,[4] qui régnait sous son nom, autorise le consul vénitien d'Alexandrie à convertir de l'argent en marchandises jusqu'à concurrence de 2000 besants (au lieu de 1000, limite précédemment admise), sans payer de droits, et il consent à faire évacuer certains cabarets dont le voisinage incommodait les habitants des fondaci vénitiens.[5]

---

[1] On trouve dans les *Commemoriali*, à côté de certaines licences, une véritable comptabilité, établissant l'usage qui en a été fait: pour le calcul des délais on demandait parfois des consultations juridiques: *Commem. reg.*, II, p. 237, n°s 116, 117.

[2] Mas Latrie, *Traités, suppl.*, p. 88 et ss.; v. aussi Marin, VI, 137—141.

[3] Mas Latrie, *Traités, suppl.*, p. 92. La date de la lettre est: Indict., IX, ce qui permet de placer en 1355 la rédaction de la lettre et du traité (v. Mas-Latrie, dans les *Archiv. des miss. scient.*, II, 373), car, dans le traité, le nom du sultan régnant est Melech Naser juvenis, c'est à dire Almélik-Alnassir-Hassan (1347—1351 et 1354—1361).

[4] Weil, *Op. cit.*, IV, 506 et ss.

[5] Ces articles additionnels étaient déjà connus de Marin (VI, 141 et s.); ils ont été publiés de nouveau dans Mas Latrie, *Traités*, p. 93. D'après le texte du deuxième, les Vénitiens devaient être libres: "semovendi omnes facientes marzanas (c'est la lecture adoptée par M. Thomas; je la préfère à la lecture "manzanas" adoptée par M. de Mas Latrie) circa fontica Venetorum, qui molestant habitantes fontica fumo et ribaldis, qui costidie vadunt et veniunt ad comedendum in dicta fontica et in illis stationibus (boutiques) ponere illos qui sibi placuerint." D'après la communication qu'a bien voulu me faire parvenir M. Fleischer, de Leipzig, le mot *mazzana* du texte n'est autre chose que le mot arabe *mazra Khana*, formé de Khanèh, maison, et de mazr, sorte de bière blanche faite avec du froment (v. de Sacy, *Abdallatif, Relation de l'Égypte*, p. 324, note

Tandis que, vers le milieu du XIV[e] siècle, les Vénitiens consolidaient leur situation en Égypte, en concluant avec ce pays trois nouveaux traités de commerce (1344, 1355, 1361), les *Génois* préféraient chercher de nouveaux débouchés sur les routes septentrionales passant par Caffa et Tana, par la Syrie et la Perse. Tout en conservant leur établissement d'Alexandrie, ainsi que le prouve le témoignage de Simon Simeonis, ils laissèrent périmer leurs traités avec les Sultans sans chercher à les renouveler. Cependant, de temps à autre, ils demandaient aussi au pape l'autori sation de faire un voyage aux pays placés sous la domination des sultans. En 1326, comme le parti guelfe, alors dominant à Gênes, était brouillé à la fois avec l'empereur grec Andronic II et avec les colonies génoises du Bosphore et de la Mer Noire, les eaux de la Grèce et du Pont se trouvèrent fermées à la marine génoise: le gouvernement, ne voyant d'autre ressource que de s'ouvrir une route à travers les pays sarrasins, s'adressa au pape Jean XXII: prenant en considération la crise pénible que traversait la République, le pape permit à la marine génoise de stationner sur la côte septentrionale de la Syrie *(Laodicena ora)* et d'entrer de là en relations d'échanges avec la Perse et l'Inde: cette autorisation était donnée pour une durée de deux années.[1] Bien qu'il ne s'agît que de traverser les territoires qui formaient, au nord, la frontière des états du sultan et que le but à atteindre fût la Perse, comme, à cette époque, c'est à dire vers la fin de la première moitié du XIV[e] siècle, la grande lutte contre les Tatars des rives septentrionales du Pont était à son apogén, l'attention des Génois se trouva fortuitement ramenée vers l'Égypte. Pour les indemniser des frais que leur avait occasionnés la défense de Caffa contre les Tatars (1346),[2] Clément VI leur accorda l'autorisation de trafiquer avec ce pays et il est probable qu'ils en profitèrent de leur mieux.

Depuis 1338, les rois d'Aragon avaient autorisé la reprise des relations de *Barcelone* avec l'Égypte; à partir de ce moment, le trafic entre les deux pays reprit, à ce qu'il semble, une nouvelle activité. Les marchands de Barcelone n'eurent pas de repos jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu, sous le rapport des droits de douane, le même traitement que les Génois et les Vénitiens. Vers 1350, ils réussirent à faire abaisser les droits pour eux et pour tous les Catalans, de 15 à 10 %, taux accordé aux nations les plus favorisées. L'ambassade envoyée au sultan à cette occasion avait coûté 800 besants d'or: pour couvrir cette dépense, on imposa une surtaxe de 1 % sur toutes les marchandises allant

38, et suppl. p. 57 et s.; *Chrestom. arab.*, I, 150 et s.; Quatremère, *Makrizi*, I, 2, p. 6, not.). Il ressort de ce passage qu'il s'était établi, dans les dépendances des fondaci vénitiens, des cabarets, à la fois débits de bière et gargotes, qui attiraient la canaille.

[1] Raynald, a. a. 1326, n° 25.

[2] Canale, *Storia dei Genovesi*, (1[ère] éd.), IV, 346.

de Barcelone en Égypte et réciproquement:[1] elle était versée entre les mains des consuls: l'existence de cette surtaxe, comme celle du fondaco, est établie par des documents officiels.[2]

L'aperçu que nous venons de donner des relations des principales nations commerçantes avec l'Égypte nous permet de porter maintenant un jugement d'ensemble sur les résultats de la prohibition décrétée par les papes. On ne peut méconnaître qu'à l'époque où elle était strictement maintenue d'une part et respectée de l'autre, un certain nombre de marchands renoncèrent à visiter Alexandrie et s'occupèrent de trouver d'autres débouchés à leur activité; mais, même pendant ce temps, il y en avait, et en nombre assez notable, qui, alléchés par les grands bénéfices assurés par le commerce d'Égypte, à cause précisément des difficultés dont il était entouré, ne tenaient compte des foudres ecclésiastiques et continuaient à fréquenter individuellement le pays défendu.[3] Assurément, la pression exercée par les papes contribua, pendant un certain temps, à détourner vers d'autres pays la politique commerciale des nations intéressées à ce trafic; elles donnèrent plus d'attention aux nouvelles routes ouvertes à travers les régions occupées par les Tatars et cessèrent d'expédier des flottes en Égypte. Mais, même au plus fort de cette période, Alexandrie ne perdit jamais entièrement l'importance que lui assurait sa situation au point de vue du commerce général. C'est à cette époque que Pegolotti, qui séjournait alors en Chypre, jugea nécessaire de dresser un tableau comparatif des monnaies et des poids et mesures en usage à Alexandrie d'une part et sur dix places commerciales d'Italie, en Provence et aux foires de Champagne d'autre part.[4] Quand on voit, dans son livre, les quantités d'épices qui s'amassaient sur le marché d'Alexandrie, on se dit qu'il n'en eût pas été ainsi, si l'écoulement de ces articles vers l'Occident n'eût été assuré. Les sujets des nations commerçantes y trouvèrent à toute époque un noyau de compatriotes fixés en Égypte, des consuls et des fondaci de leur nation; car, jusque dans les temps où la prohibition pesait le plus lourdement sur le commerce, les autorités municipales de Venise, de Gênes, de Barcelone, de Marseille, ne rompirent jamais avec l'Égypte au point de supprimer leurs consulats, de fermer leurs fondaci ou de rappeler leurs marchands. Les relations arabes fournissent aussi une preuve de la présence de marchands francs à Alexandrie, car elles font

[1] Capmany, *Mem.*, IV, 107 et s.

[2] Ibid. II, app., p. 66: brevet de 1358.

[3] On cite, entre autres, trois marchands de Raguse qui furent pris, en 1304, en flagrant délit de trafic avec l'Égypte. Benoît XI leur accorda l'absolution, à condition qu'ils abandonneraient une partie de leurs bénéfices pour la construction d'un monastère de Dominicains dans leur ville: Theiner, *Monum. hist. Slav. merid. illustr.*, I, 121.

[4] Pegol., p. 56 et ss.

mention d'un conflit qui eut lieu en l'an 727 (1326 à 1327 ap. J. C.) entre ces marchands et les habitants musulmans de la ville: Makrizi en rejette la faute sur les chrétiens, mais il est probable que le fanatisme et la jalousie y jouèrent aussi un rôle du côté des musulmans.[1] Plus tard, au cours de la deuxième moitié du XIV[e] siècle, quand les papes se décidèrent à multiplier les licences, les Occidentaux se portèrent de nouveau en foule vers Alexandrie, et, peu à peu, le mouvement des navires marchands dans ce port redevint aussi considerable qu'autrefois, peut-être même davantage; du moins, il est permis de le croire, bien qu'il n'existe point de statistique à cet égard.

A peine les affaires avaient-elles repris leur cours ordinaire, qu'elles furent subitement interrompues de nouveau par un événement qu'on ne peut mieux qualifier qu'en le nommant un épilogue des croisades. Soutenu par le pape Urbain V, le belliqueux *Pierre I[er], roi de Chypre*, s'était fait l'instigateur d'une grande guerre de la chrétienté contre les Sarrasins; dans ce but, il avait parcouru presque toute l'Europe, de 1362 à 1365, et, soit par lui-même, soit par ses lettres, soit par ses agents, il avait cherché à gagner à ses projets tous les souverains de l'Occident. Dans une pareille entreprise, la puissance maritime de Gênes et de Venise en faisait des alliées précieuses; aussi n'avait-il point négligé de s'y arrêter en personne; mais il y avait trouvé peu d'écho. Les intérêts du commerce eussent déjà suffi à inspirer aux deux républiques de la répugnance pour cette campagne: mais, à côté de ce motif, Venise avait alors suffisamment à faire d'un autre côté, occupée qu'elle était à étouffer une grave insurrection en Crète.[2] Quant à Gênes, elle se brouilla précisément à cette époque avec le roi, à propos de difficultés dont le détail n'entre pas dans notre cadre. Cependant, l'éloquence de Petrus Thomæ, le prédicateur de la croisade et celle du chancelier de Chypre, Philippe de Maizières, finirent par vaincre les hésitations des Vénitiens; ils promirent d'équiper, moitié à leurs frais, moitié aux frais du roi et de ses alliés, un nombre de vaisseaux suffisant pour embarquer 2000 chevaliers;[3] de leur côté, les Génois, après avoir d'abord fort mal reçu Petrus Thomæ, finirent par se laisser persuader de faire la paix avec

---

[1] A côté des relations de Nouveiri et de Makrizi (de Sacy, *Chrestomathie arabe*, II, 48) reproduites par M. Weil *(Gesch. d. Chalif.*, 360 et s.) il ne faut pas négliger celle d'Ibn-Batouta, car c'est un contemporain *(Voyages*, I, 45 et s.).

[2] Dans l'intérêt de la croisade, le pape offrit sa médiation, le roi de Chypre des renforts pour écraser l'insurrection; ils n'éprouvèrent que des refus. *Commem. reg.*, III, p. 14, n° 60; p. 23, n° 110 et s.; p. 25, n° 126 et s.; p. 55, n° 316; p. 56, n° 316.

[3] Phil. Mazzerius, *Vita S. Petri Thomasii*, dans les *Acta SS. Boll.*, 29 janv., II, p. 1007, 1011; v. les documents dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 742 et ss.

le roi et s'engagèrent même à fournir trois vaisseaux à la croisade.[1] Malheureusement pour le roi, les préparatifs traînant en longueur,[2] un grand nombre de ceux qui devaient y prendre part se dispersèrent de nouveau; au moment décisif, l'apport de la République de Venise se réduisit à une galère, et le roi dut payer deux autres galères et le reste des vaisseaux.[3] Enfin, le 27 juin 1365, il put prendre la mer à Venise et donna rendez-vous à son armée à Rhodes. Le point sur lequel il avait résolu de porter son attaque était Alexandrie: effectivement, le 10 octobre il prit la ville d'assaut et la livra au pillage;[4] mais, comme son armée était trop peu nombreuse et trop peu solide pour conserver sa conquête, il la fit rembarquer au bout de quelques jours, sans attendre les forces ennemies qui accouraient à sa rencontre, et regagna Chypre.[5] A Venise, on fut extrêmement mécontent[6] de la direction donnée à cette expédition; Pierre l'avait lancée sur Alexandrie sans même donner à la colonie vénitienne le temps de se mettre en sûreté,[7] de sorte que le consul lui-même, Andrea Venier, et plusieurs autres Vénitiens avaient été victimes du pillage;[8] ce détail prouve le peu d'entente qui régnait entre le roi et les Vénitiens. Quant aux Génois, ils avaient dans le port d'Alexandrie, au moment de l'attaque, six vaisseaux montés par de nombreux équipages, mais ils n'y contribuèrent pas non plus; cependant, l'affaire faite, ils prirent part au sac de la ville.[9]

---

[1] Phil. Mazz., *Op. cit.*, p. 1012; *Lib. jur.*, II, p. 732—744; Makrizi parle de deux vaisseaux génois.

[2] Dans l'attente du commencement des opérations le doge Lorenzo Celsi avait fait passer au consul vénitien d'Alexandrie, dès le mois d'avril 1364, l'avis de quitter son poste; une lettre du roi, venue de Paris, ayant fait supposer qu'on n'entreprendrait encore rien de sérieux pendant cette année là, Celsi donna au consul l'ordre de rester et demanda au pape plusieurs licences pour des navires marchands à expédier en Égypte au cours de cette même année. *Biblioth. de l'École des chartes*, 1873, p. 72 et s.; voy. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 252, not.; Taf. et Thom., inéd.

[3] Phil. Mazz., *Op. c.*, p. 1013. Makrizi (dans de Sacy, *Chrestom. arab.*, II, 49) parle, il est vrai, de vingt-quatre vaisseaux vénitiens; mais cela prouve seulement qu'en Égypte on ne faisait pas de distinction entre les vaisseaux équipés par la République et ceux qu'elle avait loués au roi.

[4] Dans quelques chroniques d'Angleterre (Walsingham, dans les *Script. rer. britann.*, XXVIII, a., p. 301 et s.; Monach. S. Alban., *ibid.* LXIV, p. 56 et s.) il est question d'étoffes de soie, de brocarts d'or et de pierres précieuses que des Anglais et des Aquitains avaient rapportés de cette expédition.

[5] Phil. Mazz., *Op. c.*, p. 1013—1017; Machaut, *La prise d'Alexandrie*, publ. par Mas Latrie (1877), p. 68—109; Machairas, p. 90 et ss.: v. aussi les chroniques anglaises citées à la note précédente, et Piloti, p. 389 et s.

[6] Mas Latrie, op. cit., III, 751 et s.

[7] Pierre avait promis au doge de ne rien faire contre Alexandrie avant la fin du mois d'Octobre, mais il ne tint pas sa promesse; *Biblioth. de l'École des chartes*, 1873, p. 79.

[8] *Ibid.* 1873, p. 78 et ss.

[9] Phil. de Maizières, dans Mas Latrie,

Ainsi, dans cette expédition, le rôle des deux Républiques avait été des plus secondaires, et pourtant ce fut sur elles que retomba le plus lourdement le poids de la vengeance du sultan Chaban. Il publia bien une proclamation dans laquelle il engageait les marchands chrétiens à résider tranquillement, sans rien craindre, mais ce n'était qu'une ruse; quelques jours après, il jetait le masque, et, sur son ordre, ils furent tous arrêtés et jetés en prison. Naturellement, à partir de ce moment, aucun navire marchand n'osa plus se risquer à Alexandrie et l'on se ressentit dans tout l'Occident de cet arrêt du trafic: les épices manquant sur le marché, il y eut immédiatement une hausse des prix.[1] Chose extraordinaire, ce fut le sultan qui fit les premières ouvertures pacifiques, en envoyant des négociateurs à Venise et à Gênes. A cette manière d'agir, le pape Urbain V comprit de suite qu'il cherchait à jeter la division dans la chrétienté pour affaiblir d'autant ses moyens d'action; il écrivit aussitôt aux deux républiques, pour les mettre en garde contre les propositions insidieuses du sultan:[2] mais il était déjà trop tard: les deux puissances commerciales n'aspiraient qu'à reprendre au plus vite le trafic avec l'Égypte. Longtemps avant l'arrivée du bref du pape à Venise, le doge Marco Cornaro avait écrit à Chaban pour le remercier de ses propositions et lui annoncer l'envoi de deux ambassadeurs, Francesco Bembo et Pietro Soranzo, et il avait reçu en réponse l'assurance qu'ils seraient les bienvenus.[3] Effectivement, les deux ambassadeurs partirent en dépit des avertissements du pape.[4] Nous ne connaissons pas le texte de leurs instructions. S'il faut en croire la chronique rimée de Guillaume de Machaut, ils devaient se borner à demander la mise en liberté de leurs compatriotes et l'assurance que les marchands vénitiens qui voudraient aller en Égypte y recevraient le traitement garanti par les anciens privilèges.[5] Le sultan accorda au moins ce dernier point. Dès le mois de juin 1366, le gouvernement vénitien était en mesure de faire passer à ses ambassadeurs à la cour du pape le texte d'un traité conclu avec le sultan, et il les chargeait de le mettre au besoin sous les yeux

---

II, 388 et s. Ce chroniqueur, ennemi juré des Génois, va jusqu'à dire qu'ils avaient offert leur aide à l'émir pour repousser l'ennemi.

[1] V. les chroniques anglaises citées plus haut, et Machaut, *Op. c.*, p. 115 et s.

[2] Raynald, a. a. 1366, n° 12; *Commem. reg.*, III, p. 45, n° 251. Le doge de Venise, faisant allusion à ce bref d'Urbain (Mas Latrie, III, 756), prétend qu'il a été écrit sous des influences venues de Chypre et, peut-être, d'autre part encore.

[3] Tel est, au fond, le véritable objet de la lettre sans date qui se trouve dans les *Commem. reg.*, III, p. 48, n° 268 (le résumé est assez mal fait: j'ai eu le texte en entier sous les yeux).

[4] Une de leurs lettres de créance porte la date du 29 janv. 1366 (Mas Latrie, III, 753).

[5] Machaut, *Op. c.*, p. 116.

du Souverain Pontife, afin de le convaincre que ce traité avait exclusivement pour objet le réglement de questions commerciales.[1] Comme on faisait courir dans les cercles ecclésiastiques le bruit que les nations commerçantes séparaient leur cause de celle du roi de Chypre et se préparaient à faire leur paix séparément avec le sultan,[2] la République tenait beaucoup à faire savoir au pape que la mission envoyée par elle auprès du sultan n'avait eu aucun caractère politique. Il n'est cependant pas admissible qu'on eût négocié sans avoir l'espoir d'arriver à faire réellement la paix; seulement, il y avait à la cour d'Égypte un parti très puissant et très influent qui voulait la guerre,[3] et le sultan prétendait ne signer la paix avec la république qu'à condition que le roi de Chypre, son principal adversaire, traitât en même temps qu'elle. Les ambassadeurs se transportèrent en conséquence en Chypre, où le roi se préparait précisément à faire partir une expédition pour les côtes de Syrie: ils furent assez heureux pour l'empêcher de passer outre et lui persuader de nouer des négociations avec le sultan;[4] mais tous ces efforts n'aboutirent à rien, car au fond, le sultan ne voulait pas la paix.[5]

Entre temps, Marino Venier et Giovanni Foscarini s'étaient rendus à Avignon pour représenter au pape Urbain V au nom de la République vénitienne, que l'on pouvait considérer la paix comme faite, que la chose ne dépendait plus que du roi de Chypre, que, dans ces conditions, la Seigneurie était résolue à reprendre le trafic avec l'Égypte sans attendre les dernières résolutions du roi, mais qu'elle tenait auparavant à obtenir l'autorisation de Sa Sainteté.[6] Le pape accorda une licence pour quatre vaisseaux de charge et huit galères, mais pour une seule traversée, et déclara qu'il tenait toute convention entre Venise et le sultan, conclue ou à conclure, pour nulle et non avenue, si elle devait empêcher la continuation de la croisade contre les Sarrasins.[7] Quelques semaines après (17 août), ayant eu connaissance des préparatifs qui se faisaient en Égypte et en Syrie contre Chypre et contre Rhodes,[8] il proclama

[1] Mas Latrie, III, 755. Ils ne s'en retournèrent donc pas sans avoir rien obtenu, comme semblerait le faire croire le récit de Makrizi, dans Weil, *op. cit.*, IV, 518 et s. (au lieu de 1368 il faut lire 1366).

[2] Phil. Mazz., *l. c.*, p. 1017: "Tunc falsi et avari mercatores Alexandriam ire volebant et pacem singularem cum soldano facere proponebant." V. aussi Raynald, 1366, n° 16.

[3] Pour apaiser l'émir Ylbogha (Weil, *Op. cit.*, p. 512 et s.), la Seigneurie lui fit cadeau de faucons dressés pour la chasse. Mas Latrie, II, 285.

[4] Machaut, p. 118 et s.; Machairas, p. 94 et s.

[5] Machaut, p. 122 et ss.; Machairas, p. 97 et ss.; Mas-Latrie, II, 292.

[6] Mas Latrie, III, 754 et ss. (documents des 6, 14 et 25 juin 1366).

[7] *Commem. reg.*, III, p. 47, n° 267 (23 juin 1366).

[8] Depuis le printemps déjà: v. *Archives de l'Orient latin*, I, 391 et s.; Paoli, Cod. dipl., II, 95.

une nouvelle prohibition générale,[1] ne voulant pas qu'il fût dit que les nations commerçantes fraternisaient avec les Sarrasins au moment même où les avant-postes de la Chrétienté étaient en butte à leurs attaques. Le gouvernement vénitien s'étant permis d'interdire le passage des troupes auxiliaires, des armes et des chevaux à destination de Chypre et de Rhodes, le pape le somma d'annuler ce décret, en même temps que le roi de Chypre protestait de son côté.[2]

Cependant, un grand nombre de commerçants occidentaux avaient recommencé à trafiquer avec l'Égypte. Philippe de Maizières raconte que les éléments se montrèrent particulièrement incléments à leur égard, et il voit dans ce phénomène une punition du ciel. Il est plus croyable encore qu'ils ne trouvèrent chez les Sarrasins qu'un accueil médiocre. A l'automne de 1366, cinq galères vénitiennes qui se trouvaient á l'ancre dans le port d'Alexandrie, entre une galère génoise et une galère catalane, furent soupçonnées par les autorités d'avoir à bord des Chypriotes. Sommées de les livrer, elles refusèrent; il s'ensuivit un petit combat où la marine égyptienne eut l'avantage. Le sultan profita de l'occasion pour tonner contre ces Vénitiens qui avaient promis d'être ses amis et faisaient cause commune avec ses ennemis. Il donna ordre de saisir tous ceux qu'on trouverait sur son territoire: quarante-six Vénitiens furent ainsi arrêtés à Beyrout;[3] d'autres eurent le même sort à Tripoli; tous ceux que le sultan avait jetés en prison après l'affaire d'Alexandrie y languissaient encore.[4]

Il devenait évident que, tant que la paix ne serait pas faite solidement entre le sultan et le roi de Chypre, il n'y aurait pas de sécurité à espérer pour le commerce. D'ailleurs, le sultan déclara lui-même ouvertement aux Génois comme aux Vénitiens qu'il lui serait impossible de faire véritablement la paix avec eux tant qu'il serait sur le pied de guerre avec Chypre.[5] Les Vénitiens, les Génois, les Catalans firent toutes les démarches possibles pour amener les deux souverains à des sentiments pacifiques; mais, au moment où l'on espérait aboutir, toutes les négociations

---

[1] *Commem. reg.*, III, p. 49, n° 274; cf. Phil. Mazz., *l. c.*, p. 1017.

[2] *Commem. reg.*, III, p. 51, n° 296; p. 53, n° 305; Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 285—289.

[3] *Commem. reg.*, III, p. 52, n[os] 301, 302 (j'ai eu sous les yeux le texte original de cette pièce — Taf. et Thom., inéd. —; il n'est pas exactement reproduit dans les *Commem.)*; Machairas, p. 100. Au mois de février 1367, Venise les envoya chercher par deux galères, pour lesquelles le pape accorda une licence *(Commem. reg.*, III, p. 55 et s., n° 319); mais, d'après ce que nous verrons un peu plus loin, il paraît probable que le sultan leur fit attendre plus longtemps leur liberté.

[4] Mas Latrie, II, 319.

[5] Machairas, p. 106 et s.; Strambaldi, dans Mas Latrie, II, 347. L'ambassade génoise qui reçut cette déclaration est, sans doute, celle dont parle Makrizi; de Sacy, *Chrestom.*, p. 50, et Weil, *Gesch. der Chalif.*, IV, 513, not. 2.

furent rompues par une série d'attaques dirigées par le roi de Chypre sur les villes maritimes de la Syrie (déc. 1366, sept. 1367).[1] Dominé par son humeur belliqueuse, ce prince s'obstinait dans ses projets de croisade générale: pour les réaliser, il entreprit une deuxième tournée en Occident et fit un séjour à Rome, auprès du pape, en 1368;[2] Gênes et Venise lui envoyèrent là des ambassadeurs; il fallait à force d'instances obtenir de lui qu'il se décidât une bonne fois à faire la paix avec le sultan. Le pape ayant parlé dans le même sens, il consentit à accepter la médiation de ces deux puissances et autorisa les plénipotentiaires qu'elles désigneraient à conclure la paix en son nom à certaines conditions.[3] Gênes chargea de cette mission Cassano Cigala et Paolo Giustiniani; Venise délégua Niccolo Giustiniani et Pietro Marcello;[4] mais l'entêtement du sultan fit tout échouer. La paix n'était pas encore faite, quand Pierre I[er] tomba sous les coups d'un assassin (17 janv. 1369). Pendant ce temps, le sultan continuait à emprisonner, à maltraiter, à dépouiller, parfois même à mettre à mort les marchands qui tombaient entre ses mains. Poussées à bout, les deux Républiques se décidèrent enfin à renoncer à leur rôle de médiatrices et à envoyer en Égypte des vaisseaux de guerre pour contraindre par la force le sultan à rendre ses prisonniers (traité d'alliance du 28 juillet 1369), et elles invitèrent le régent de Chypre et le Grand-maître de Rhodes à se joindre à elles. Les Génois et les Vénitiens s'étaient engagés réciproquement à supprimer tout trafic avec l'Égypte tant que durerait le conflit: cela était tout indiqué: pour les autres nations commerçantes, le pape rendit cette mesure générale, par décret du 27 juillet de la même année.[5] Il semblait que l'on dût enfin en finir, mais, après ce grand éclat, après qu'on eut noirci beaucoup de papier, tout se borna à l'envoi de huit galères confédérées: elles allèrent prendre position devant Alexandrie, adressèrent au sultan une sommation péremptoire d'avoir à rendre ses prisonniers, puis, comme sa réponse ne montrait aucune disposition à céder, elles se retirèrent en lui laissant une déclaration de guerre (déc. 1369).[6] Pourtant,

---

[1] Machairas, p. 102 et s., 113 et ss.; Machaut, p. 205 et ss.; Makrizi, dans Weil, IV, 523.

[2] V. Mas Latrie, II, 241, not.

[3] Voyez les documents du 19 et du 20 mai 1368, dans Mas Latrie, II, 291 et ss., 302 et ss.: v. encore Machaut, p. 219 et ss.; Machairas, p. 119 et ss.

[4] Machairas revient à plusieurs reprises sur l'activité déployée par ces ambassadeurs: il désigne seulement, à ce titre, C. Cigale pour Gênes et N. Giustiniani pour Venise; mais un passage d'une charte publiée dans Mas Latrie, III, p. 304, démontre que le premier avait pour compagnon P. Giustiniani, et, pour le second, le fait qu'il était accompagné par P. Marcello ressort d'une note d'archive retrouvées par MM. Taf. et Thom., inéd.

[5] *Commem. reg.*, III, p. 82—86, n[os] 503, 506, 509, 510, 512—515, 517—521.

[6] Machairas, p. 161—164. Les sources arabes rapportent qu'en 1369 quatre vaisseaux de guerre francs tentèrent, sur Ale-

la perspective d'une nouvelle guerre à soutenir, en 1370, contre l'Occident coalisé avait réussi à effrayer le sultan; il fit savoir à Chypre qu'il était prêt à faire le paix. Cette nouvelle fut accueillie avec joie: de nouveaux ambassadeurs furent expédiés en Égypte pour négocier au nom du roi de Chypre, du Grand-Maître de Rhodes, de Gênes et de Venise, et ils réussirent à jeter les bases d'une paix durable entre le sultan et toutes ces puissances (nov. ou déc. 1370).[1] Malgré toutes les recherches faites jusqu'à ce jour, on n'a pas eu la chance de retrouver cet instrument de paix. En tout cas, les nations commerçantes obtinrent un double résultat vivement désiré: tous les marchands occidentaux enfermés depuis un temps plus ou moins long dans les prisons de l'Égypte ou de la Syrie[2] recouvraient la liberté et le traité rouvrait au commerce maritime une ère de sécurité depuis longtemps fermée. Le pape Urbain V lui-même, renonçant à mettre plus longtemps obstacle au trafic avec l'Égypte, leva la prohibition récemment renouvelée par un décret de 1369 et accorda de nouvelles licences.[3] Il est certain que les Occidentaux se précipitèrent avec plus d'ardeur que jamais sur le marché rouvert au commerce et rivalisèrent d'efforts pour en tirer tout le profit possible. Dans le nombre de ceux que signalent les documents, nous relevons le nom des *Ragusans:* sur la recommandation du roi Louis de Hongrie, ils avaient déjà réussi à se faire exempter de l'interdit par le pape (1366);[4] après la paix ils demandèrent et obtinrent du sultan Chaban un privilége pour leur commerce.[5]

Nous reprendrons dans un autre chapitre l'historique du développement du commerce entre l'Europe et l'Égypte, postérieurement à l'année 1370: pour le moment, il faut en finir avec la période dont l'étude nous a occupés jusqu'ici: il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'oeil général sur les territoires et les marchés dépendants de l'empire

---

xandrie, une attaque qui fut repoussée avec pertes; ce fait n'a aucun rapport avec la campagne entreprise par les communes alliées, cette alliance ne fut conclue, comme on le peut voir plus haut, dans le texte, que le 27 Juillet: il s'agit de vaisseaux chypriotes qui avaient tenté un coup de main sur Alexandrie au cours d'une série de razzias exécutées le long des côtes de la Syrie (10 Juillet): V. Weil, *Gesch. der Chalif.*, IV, 523 et s.; Machairas, p. 159 et s.

[1] Makrizi, dans de Sacy, *Chrestom. arab.*, II, p. 50 et dans Weil, IV, 524; Machairas, p. 164—171. D'après ce chroniqueur, le plénipotentiaire de Gênes se nommait Gatier (Gualterio) Doria, et celui de Venise, Pietro Giustiniani. Voyez aussi le passage sur cette paix dans Mas Latrie, II, 347 et ss.

[2] Ceux de Damas également, suivant Ibn Kadhi Chouhbah, dans Weil, *op. cit.*

[3] *Commem. reg.*, III, p. 94, n° 587.

[4] V. aussi Theiner, *Mon. hist. Slav. merid.*, I, 285.

[5] Luccari, *Ristretto degli annali di Rausa*, p. 63: l'auteur donne à Chaban le nom de Melech Seraf; effectivement, le sultan portait le surnom de Almélik Alachraf.

du sultan d'Égypte, où les Occidentaux et Orientaux se rencontraient d'ordinaire, et sur les routes commerciales qui le traversaient. Au sujet d'Alexandrie, le premier de ces marchés, nous avons dit tout ce qu'il y avait à dire, à mesure que le récit des événements ramenait ce nom sous notre plume. Mais *Damiette*, dont nous avons à peine parlé, mérite mieux qu'une simple mention. Le déplacement de la ville, sa reconstruction sur un point du Nil plus éloigné de la mer, lui avaient, comme nous l'avons vu, fait perdre l'avantage de sa situation primitive, sur la ligne suivie par le trafic. Cependant, les revenus des douanes y conservaient encore assez d'importance pour fournir au trésor du sultan un appoint très appréciable,[1] et, quand Ibn Batouta la visita, en 1326, il la trouva bien approvisionnée d'articles de toute espèce.[2] Pegolotti en parle fréquemment:[3] cela seul suffirait à prouver qu'elle était encore fréquentée par les Occidentaux. Pourtant, au XIV[e] siècle, leurs visites y étaient beaucoup plus rares qu'à l'époque des croisades et le trafic ne reprit un peu de vie de ce côté que vers la fin du Moyen-Age. A Damiette, comme à Alexandrie, les articles les plus recherchés et les plus précieux du marché venaient de l'Inde. Les marchandises suivaient toujours la route dont nous avons parlé à propos des temps anciens: d'*Aden* elles remontaient la mer Rouge jusqu'à Aïdab, d'où des caravanes les transportaient à Kous et, de ce dernier point, elles suivaient le cours du Nil jusqu'à la Méditerranée. Ce n'est point aux sources occidentales qu'il faut s'adresser pour trouver une description exacte de cette route, car, pour un Européen de l'époque, le voyage était entouré de tels dangers, que bien peu réussirent à pénétrer jusque dans ces régions. Ainsi, pour citer un exemple, Sanuto l'ancien se figure évidemment qu'Aden est située sur la côte occidentale de la Mer Rouge: selon lui, les produits de l'Inde étaient transportés d'Aden à Kous, à dos de chameau, en neuf jours[4] (c'est beaucoup trop peu assurément). Autre exemple: l'auteur de la *Carte catalane*, dont la composition remonte, d'après l'opinion généralement admise, à l'année 1375, confond Kosseïr avec Kous. Ce n'est pas qu'il mette Kosseïr sur le Nil à la place où est située Kous et réciproquement: non, les deux villes sont marquées assez exactement sur leur

---

[1] Haython, *Hist. orient.*, cap. 54.

[2] Ibn Batouta, I, 59.

[3] Pegol., p. 59, 77, 191. Un négociant occidental, nommé Damiano, hébergea, en 1345, Niccolo da Poggibonsi dans sa maison de Damiette (Nicc. da Pogg., *Libro d'oltramare*, II, 185).

[4] Éd. Bongars, p. 22; v. encore p. 260, au haut de la page. Les frères Pizzigani étaient mieux renseignés: leur carte (dressée en 1367) est accompagnée d'une légende où l'on voit que des vaisseaux chargent les produits de l'Inde à Aden et les amènent dans la mer Rouge, d'où ils arrivent à un fleuve dont le nom est illisible (c'est le Nil, évidemment): *Zurla di Marco Polo*, p. 325.

emplacement respectif: on distingue très bien sur la carte la ligne qui indique le cours du Nil et une autre ligne parallèle qui représente la côte de la mer Rouge: on lit le nom de Cossa, c'est à dire Kous, sur la première et celui de Chos, ou Kosseïr, sur la deuxième, à coté d'Aydip (Aïdab); mais il y a une légende, et, dans cette légende, nous lisons: "dans cette ville de Chos, on amène l'épicerie qui vient de l'Inde, de là on la transporte à Babylone (le Caire) et à Alexandrie;"[1] ce texte est clair, et, si l'on s'en rapportait à lui, on devrait admettre que les vaisseaux arrivant d'Aden ne déposaient leur cargaison à terre qu'à Kosseïr: mais la confusion est évidente: la légende applique au port maritime de Kosseïr (Chos) ce qu'elle aurait dû appliquer à la ville de Kous (Cossa) sur le Nil. A cet égard, les témoignages des géographes et des historiens arabes concordent unanimement et ce sont les seuls qui méritent créance: les vaisseaux chargés d'épices ne remontaient pas jusqu'à Kosseïr, mais seulement jusqu'à Aïdab. Recueillons d'abord le témoignage de deux écrivains du commencement du XIV[e] siècle, Aboulféda et Schehabeddin. Le premier désigne Aïdab comme le rendez-vous des marchands de l'Yémen (dont Aden était précisément le marché le plus important);[2] le deuxième dit que "les caravanes des mers de l'Inde, de l'Abyssinie, de l'Yémen et de l'Hedjaz", traversent le désert d'Aïdab et s'arrêtent à Kous.[3] Makrizi, l'écrivain du Moyen-Age qui a le mieux connu l'Égypte et son histoire, confirme le dire des deux précédents et va plus loin encore, car il nous apprend qu'Aïdab fut le point de débarquement des produits de l'Inde jusqu'à l'an 760 de l'hégire (1359 ap. J. C.)[4] et qu'à partir de cette date, le courant commercial prit une autre direction. D'Aïdab, les épices étaient portées, comme autrefois, à dos de chameau jusqu'a Kous, résidence des gouverneurs de la Haute-Égypte: cette ville, relativement peu inférieure au Caire sous le rapport de l'importance commerciale, renfermait un grand nombre de magasins et de splendides marchés.[5] Aboulféda nomme Kous le rendez-vous des marchands d'Aden, mais cette ville comptait elle-même parmi ses habitants un certain nombre de riches marchands. Il existait en Égypte une corporation de marchands en gros dont les ramifications s'étendaient au loin; on les nommait les *Karémites* et ils trafiquaient avec l'Yémen, mais spécialement avec Aden; le commerce des épices était, de beaucoup, la branche la plus importante de leurs affaires.[6] Ils possédaient un entrepôt

---

[1] Éd. Buchon et Tastu, p. 114.

[2] Aboulf., *Géogr.*, trad. Reinaud, I, 167.

[3] Mesalek-el-Absar, cité par Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, I, 194.

[4] Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, II, 162 et s.

[5] Aboulf., trad. Reinaud, I, p. 151; Ibn Batouta, I, 106 et s.; Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, I, 194.

[6] V. les notes de Quatremère, dans les *Not. et extr.*, XII, 639; XIII, 214 et s.; Amari, *Dipl. arab.*, p. lxiii; Makrizi, *Hist.*

à Kous,[1] ce qui est encore une preuve de l'importance commerciale de cette ville. Les produits de l'Orient y étaient chargés sur des barques,[2] descendaient en quinze jours le cours du Nil jusqu'au Caire et, de là, sauf un court transport par terre à la fin du voyage, ils arrivaient à Alexandrie par eau, en suivant la branche qui se détache du Nil dans la direction du nord-ouest.[3] Telle était, jusqu'à la fin de la période qui nous occupe, ou peu s'en faut, la route ordinaire des produits de l'Inde et de la Chine, du moins pour la partie qui passait par l'Égypte. Quelques vaisseaux, mais c'était le petit nombre, allaient déposer leur chargement à Tor, dans la presqu'île du Sinaï, ou à Suez, où des caravanes le reprenaient et le portaient jusqu'au Nil.[4] Pendant les premiers temps de cette période, un certain nombre de capitaines de navires avaient montré une préférence pour remonter jusqu'à Tor en serrant de près la côte d'Arabie; plus tard, cette exception cessa, mais pour redevenir la règle générale au cours de la période suivante.[5]

Il est, je pense, inutile d'insister pour démontrer que La Mecque s'approvisionnait par Aden des produits de l'Inde et de la Chine, et qu'au moment des fêtes annuelles célébrées à l'occasion du pèlerinage auquel les Musulmans accouraient de toutes parts, il s'en faisait un grand débit. Pour les Égyptiens, la foire de la Mecque était une ressource supplémentaire. Mais, parmi les caravanes, celle de *Damas* jouait un grand rôle par le nombre de ses pèlerins et elle emportait assurément au départ une bonne partie de ces précieux articles. Deux pèlerins allemands qui visitèrent Damas pendant la période qui nous occupe, Guillaume de Boldensele (1333)[6] et Ludolphe de Suthem (1340)[7] furent

---

des sult. mamlouks, II, 1, p. 92 et s.; II, 2, p. 167; *Chroniken der Stadt Mekka*, publ. par Wüstenfeld, II, 285.

[1] Quatremère, dans les *Not. et extr.*, XIII, 215.

[2] Le nom adopté pour les désigner est l'appellation arabe zerme, dans le texte ramusien de M. Polo, p. 59; germe, dans Amari, *Dipl. arab.*, p. 339; giarme, dans Frescobaldi, p. 32; cerme ou sarme, dans Piloti, p. 346, 390, 397, 409; germes, dans Lannoy, p. 68, 71, 111 et s., 127 et ss., 136 et s., éd. Potvin; jerme, dans Ghistele, p. 192; giermo, dans Pegol., p. xxiii; gerba, dans Tafur, p. 76: ce dernier en donne une description détaillée.

[3] Cette branche est appelée talgiata (fossé) par Sanuto, p. 22; calizene, dans le texte ramusien de M. Polo; caligine dans Sigoli, p. 168; caliz ou calis dans Piloti, p. 345, 391. Dans la langue arabe le mot Khalidj signifie un canal en général, mais il s'emploie spécialement pour désigner les branches du Nil, sans autre épithète: cf. *Viaggi alla Tana*, p. 144, et encore, les Notes de Poggi, dans l'éd. de Sigoli, p. 120, celles de M. de Sacy dans l'éd. d'Abdallatif, p. 429, et celles de M. Yule dans son éd. d. M. Polo, II, 374.

[4] Ludolph., p. 64.

[5] Calcachandi (mort en 1418), *Géographie und Verwaltung von Ægypten*, trad. de l'arabe par Wüstenfeld, *Abhandl. der Gœtt. Ges. der Wiss.*, XXV, p. 170.

[6] *Zeitschrift des Vereins für Niedersachsen*, für das Jahr 1852, p. 284.

[7] Ludolph., p. 98.

ébahis des quantités d'épices, de parfums, de soieries, de brocarts d'or, de pierres précieuses qu'ils y virent. Ludolphe de Suthem ne se préoccupe pas de l'origine de ces marchandises, mais Boldensele, plus curieux, indique la voie par laquelle elles arrivalent; or, ce n'est pas celle que nous indiquions plus haut, et il pourrait bien se faire qu'il trace réellement la plus importante et de beaucoup. Effectivement, la plus grande partie des produits de l'Asie arrivait à Damas, non pas par la route des caravanes de la Mecque, mais par le golfe Persique et Bagdad[1] *(de Baldaco)* ou entièrement par voie de terre, à travers la Perse et la Mésopotamie. Outre ces articles étrangers, le commerce trouvait à s'approvisionner à Damas des produits de l'industrie indigène, car la ville possédait des artisans d'une grande habileté dans diverses branches: nos deux pèlerins ne manquent pas de le noter. Mais ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails, car, pendant cette période, le trafic direct entre Damas et l'Occident se réduisait à fort peu de chose. Le marchand de Barcelone qui se risquait, en 1335, à passer de Chypre en Syrie et à aller jusqu'à Damas faire des affaires avec les Sarrasins, en dépit des défenses de l'Église,[2] ne semble pas avoir trouvé beaucoup d'imitateurs. *Alep* même, le deuxième marché de la Syrie par son importance, dont les bazars regorgeaient d'une telle quantité d'articles de l'Inde qu'on la surnommait paraît-il, la petite Inde,[3] n'est mentionnée que très rarement dans les sources occidentales de cette époque. Cependant, il ne serait pas permis de passer sous silence qu'en 1352, le moine récollet florentin Giov. dei Marignolli passa par cette ville au retour de son voyage en Chine et dans l'Inde et qu'il y vit beaucoup de chrétiens vêtus à la mode occidentale et parlant le français en dialecte chypriote:[4] c'étaient sans doute aussi, pour la plupart, des Chypriotes. Entre Famagouste et les côtes voisines de la Syrie, il se faisait, naturellement, un trafic actif; il fallut les fréquentes attaques dirigées par les flottes chypriotes sur les villes maritimes de la Syrie, à la fin de la période que nous étudions, pour l'interrompre momentanémant. Aussi, le peu que Pegolotti sait sur la Syrie, il le dit à propos de Famagouste. Il indique[5] un certain nombre d'articles que l'on trouvait sur les marchés de ce pays; les noms même indiquent une origine chypriote: ce sont les fils d'or, les samits, les camelots etc. La Syrie y était représentée par son coton, d'une qualité supérieure, on le sait, et par les épices que lui amenaient des caravanes. Il y eut un temps où les marchands de Beyrout et de Tripoli passaient

---

[1] Une des légendes de la *Carte catalane* de 1375 (p. 122), dit également que les perles et les produits de l'Inde qui arrivent du golfe Persique en Syrie passent par Bagdad et surtout par Damas.

[2] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 734.

[3] Hammer, *Ilchane*, I, 183.

[4] Dobner, *Monum. hist. Bohem.*, II, 92.

[5] Pegol., p. 55, 77 et ss.

la mer pour aller vendre à Famagouste les produits de leur pays, le coton en particulier, et les épices venues du fond de l'Asie.[1] C'était l'époque brillante de Famagouste: elle rentre dans notre période. Comme, d'autre part, les marchands occidentaux y trouvaient commodément les articles d'Orient les plus recherchés et que, d'un autre côté, en cherchant à pénétrer en territoire Sarrasin, ils se seraient exposés aux foudres de l'Église ou aux attaques des croiseurs chypriotes, la plupart s'arrêtaient là et se gardaient bien d'aller en Syrie. Mais Chypre n'était pas le seul pays qui détournât les Occidentaux du chemin de la Syrie. Le royaume chrétien de la Petite-Arménie était parfaitement situé pour former la tête de ligne d'une nouvelle route commerciale; sécurité plus complète qu'en Syrie, distance moins longue à parcourir pour atteindre les pays de production des épices, enfin, possibilité de tracer cette route sans passer par le territoire prohibé soumis au sultan d'Égypte, tels étaient ses divers avantages. Tant que Famagouste fut ouverte à tous les Occidentaux indifféremment, tant que l'Arménie à titre d'état chrétien et la Perse à titre de pays ami les reçurent à bras ouverts, ils ne s'occupèrent guère de la Syrie. Mais nous verrons bientôt se produire un revirement complet. Au commencement de la période suivante, Famagouste tomba au pouvoir des Génois, et, à partir de ce moment, les nations rivales s'en détournèrent; presque à la même date les sultans d'Égypte détruisirent le royaume de Petite-Arménie; en Perse, enfin, le fanatisme et l'anarchie succédèrent à la tolérance et à l'ordre régulier des temps précédents. Le résultat de ces changements fut que les Occidentaux se montrèrent de nouveau plus assidûment en Syrie. Cependant, Piloti va un peu loin en disant que ce fut à partir de l'occupation de Famagouste par les Génois que les autres Latins commencèrent *(principiarent)* à fréquenter Damas et le reste de la Syrie.[2]

Déjà, vers la fin de la période où nous nous trouvons encore, les relations directes du commerce d'Occident avec la Syrie commencèrent à se multiplier. Quand le pape donna la permission de visiter les pays sarrasins, les Vénitiens en profitèrent non-seulement pour envoyer des galères en Égypte, mais aussi pour faire de temps à autre des voyages en Syrie et particulièrement à Beyrout: par exemple, en 1345 (v. plus haut) et en 1366. Cette dernière expédition était composée de trois galères ayant à bord soixante-dix marchands, une riche cargaison et une grosse somme d'argent. A l'arrivée, on fit en apparence aux marchands l'accueil le plus favorable, mais, à peine les échanges avaient-ils commencé, que l'émir fit traîtreusement arrêter tous ceux qui se trouvaient à terre.

---

[1] Piloti, p. 366.

[2] Piloti, p. 367.

D'autres eurent le même sort à Tripoli.[1] Quand les Vénitiens poussaient le roi de Chypre, Pierre Ier, à faire la paix avec le Sultan, c'était, on le voit, un conseil intéressé; il s'agissait pour eux de mettre leurs compatriotes à l'abri de vexations de cette sorte. L'ardeur avec laquelle les Catalans travaillèrent au rétablissement de la paix n'avait pas d'autre motif.[2] Quelques-uns d'entre eux, en effet, avaient commencé à visiter Beyrout et même Damas de très bonne heure,[3] à une époque où une excursion en pays sarrasin était encore un fait rare et une preuve d'audace.

Si l'on demande quelles furent les villes de Syrie qui profitèrent de cette reprise du trafic, nous répondrons que Pegolotti ne nomme que quatre ports de mer, Acre, Beyrout, Tripoli, Laodicée et cinq villes de l'intérieur, Ramla (Lydda) Damas, Hamah, Antioche et Alep: il compare les poids et mesures de ces villes avec ceux d'autres places: pour quelques-unes il indique les taxes d'octroi à payer à l'entrée et à la sortie; mais ces renseignements ont la sécheresse de la statistique et ne nous ouvrent pas de vues suffisantes sur la situation commerciale du pays. Les ports les plus considérables de l'ancien royaume de Jérusalem, ceux où l'activité commerciale des quartiers européens avait brillé avec le plus d'éclat, n'étaient plus que des ruines abandonnées. En 1330, en 1340, près d'un demi-siècle après la chûte des états latins, des pèlerins visitèrent Acre, Tyr, Caifa, Césarée, Ascalon, Jaffa, et partout ils trouvèrent le même spectacle de désolation.[4] Le gouvernement musulman ne faisait rien pour les relever, et, cependant, pour Acre par exemple, il n'eût pas fallu de bien grands efforts; c'est qu'il voulait que la vue de ces villes ne donnât pas aux Occidentaux la tentation de les reconquérir, et que si jamais, au cours de quelque croisade nouvelle, ils venaient à s'en emparer, il entendait ne leur laisser entre les mains que des ruines. De toutes ces villes, *Acre* seule présentait encore un peu de mouvement.[5] Mais la vie commerciale se concentrait désormais à Damas

---

[1] Machairas, p. 100; *Commem. reg.*, III, p. 43, nº 234; p. 52, nos 301, 302.

[2] Machairas, p. 94, 100.

[3] On en trouvera des exemples, pour les années 1335 et 1338, dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 732—734.

[4] Boldensele, p. 242—244; Ludolphe de Suthem, p. 38, 46; pour ce qui concerne Acre, voyez Ibn Batouta, I, 129, et, pour la plupart des villes nommées dans le texte, Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 17, 20, 22.

[5] Les mots "bajuli Accon et Tyrii" qui se trouvent dans la commission pour l'île de Crète signée en 1350 par le doge Andr. Dandolo (publ. par Thomas, *Abhandl. der bayer. Akad.*, Cl. I, vol. XIV, sect. 1, p. 189) sont de nature à inspirer des soupçons sur l'authenticité de cette pièce; mais il n'y a probablement là qu'une formule officielle provenant de l'époque antérieure à la chûte d'Acre, et qu'on a introduite dans la Commission en question sans songer que les bailes d'Acre et de Tyr étaient relégués dans le passé. Toute la commission, d'ailleurs, est un tissu d'anciennes formules du même genre.

et à Alep; seules, les villes maritimes en contact avec ces grands entrepôts, telles que Beyrout, Tripoli, Laodicée, avaient de l'avenir ou même commençaient déjà à acquérir une certaine renommée, *Beyrout* surtout, que Guillaume de Boldensele[1] décrit comme une ville brillante.

C. Nouveaux marchés et nouvelles voies ouverts par les Tatars.

1° Apparition des Tatars (Mongols).

L'apparition des *Mongols* (Tatars) sur la scène du monde exerça une action décisive sur le développement du trafic entre l'Orient et l'Occident. Cette tribu, à peine connue jusqu'alors, avait commencé par subjuguer et par s'incorporer une quantité d'autres tribus ses voisines. Le jour où, par ce moyen, elle eut suffisamment accru ses forces et où elle fit irruption hors de l'Asie centrale sous la conduite de son khan, Témoudjin, dit Gengis-khan (Djinguiz-khan, le puissant khan), on put se croire revenu au temps des grandes invasions. Ce qui fait le caractère particulier de Gengis-khan et de ses successeurs, c'est un orgueil sans bornes qui leur inspirait la prétention d'étendre leur domination sur le monde entier, et, pour exécuter ce projet grandiose, ils levèrent des masses innombrables de guerriers bien disciplinés: un mélange de duplicité et d'énergie dont ils usaient pour renverser tous les obstacles qui s'opposaient à leur marche; enfin, un mépris de la vie de l'homme poussé à un degré inconnu jusque là; victorieux ils mettaient le sceau à leurs conquêtes par de véritables hécatombes humaines et ils achevaient la ruine des survivants en les pressurant avec des raffinements inouïs. Les Mongols ne tardèrent pas à se montrer aux avant-postes de la Chrétienté; en 1222—1223 ils traversèrent comme un ouragan la région du Caucase, la Crimée, la Russie méridionale; mais cette première apparition ne fut que passagère. On les vit reparaître quelques années plus tard, avec leur khan Batou; cette fois, ils portèrent leurs ravages jusqu'en Silésie, en Bohême et en Hongrie (1241) et ils fondèrent un établissement permanent au sud de la Russie.

En Occident, la chrétienté, fatiguée des croisades, divisée en deux partis acharnés l'un contre l'autre par la querelle de la papauté et de l'empire, ne songeait à rien moins qu'à se lever en masse pour lutter

[1] *Op. cit.*, p. 286.

contre l'ennemi commun. Les papes commencèrent par prêcher la croisade contre les Mongols; puis, voyant l'inutilité de leurs efforts, ils en vinrent à l'idée d'employer contre eux les armes spirituelles; dans ce but, ils firent appel aux ordres mendiants, nouvellement fondés et encore animés de toute l'ardeur de leur zèle pour la foi. Il ne fallait pas peu de courage pour aller prêcher à ces khans tatars, qui s'estimaient les maîtres du monde, la soumission à la loi du Christ et à son représentant sur la terre. Il en fallait aussi pour oser entretenir un commerce quelconque avec une race dont la férocité et les coutumes révoltantes étaient un objet d'épouvante et d'horreur pour le monde entier. Mais aussi, quelle conquête d'un prix inestimable en cas de succès! Le fait est que la conversion des Mongols au christianisme ne semblait pas tellement impossible que toute tentative fût superflue. Déjà, au centre même de l'Asie, autour du noyau de la race dominante, s'était formée une agglomération de peuplades qui renfermait plus d'un élément chrétien. De la Mésopotamie et de la Perse, résidences de leurs principaux groupes, les Nestoriens répandaient sans bruit autour d'eux la notion du christianisme, et leur influence se faisait sentir jusque là. C'est ainsi que les Kéraïtes, tribu considérable établie sur la frontière de la Chine, étaient depuis longtemps gagnés à la foi chrétienne; nous en avons pour témoins l'historien chrétien Aboulfaradj (Bar Hebræus)[1] et le musulman Rachideddin;[2] celui-ci le répète même à plusieurs reprises, et ce double témoignage venant de deux camps opposés, nous paraît suffisant pour baser une certitude.[3] Une autre tribu, non moins considérable, celle des Naïmans, fixée sur le cours supérieur de l'Irtich, aurait été également, à ce qu'on prétend, rattachée au rite nestorien: du moins, le fait est affirmé par Guill. de Rubrouck et quelques écrivains orientaux; mais un autre missionnaire, mieux doué que Guill. de Rubrouck sous le rapport de l'esprit d'observation, Jean da Piano de Carpine nous dit que les Naïmans étaient païens.[4] Quoi qu'il en soit, il est certain que des chrétiens, en assez grand nombre, vivaient au milieu des peuplades non converties au christianisme, par exemple chez les Ouigours.[5] En général, les premiers voyageurs occi-

---

[1] *Hist. dynast.*, éd. Pococke, p. 427; *Chron. Syr.*, éd. Bruns et Kirsch, versio lat., p. 219; voy. Assemani, *Bibl. orient.*, II, 444 et s.; III, 2e part, p. ccccIxxxv et s. La peuplade chrétienne-nestorienne que mentionne Guill. de Rubrouck (p. 261) sous le double nom de "Crit et Merkit" doit être la tribu kéraïte; voy. les remarques de M. d'Avezac dans l'introd. de *Joh. de Plan. Carpin.*, p. 534 et s.; Zarncke (*Priester Johannes*, diss., 2, p. 66, 91 et ss.) se range à cette opinion.

[2] *Hist. des Mongols de la Perse*, éd. Quatremère, I, 93; v. aussi un passage cité par St Martin, *Mém. sur l'Arménie*, II, 280.

[3] M. Zarncke (*op. cit.*, p. 65 et ss.) exprime cependant une doute.

[4] G. de Rubr., p. 260, 295; Erdmann, *Temudschin*, p. 563; Zarncke, *Op. cit.*, p. 67.

[5] G. de Rubr., p. 282, 288; Hayton, *De*

dentaux qui visitèrent les pays tatars y trouvèrent partout disséminés des chrétiens du rite nestorien, ayant leurs prêtres et leurs églises.[1] Certains Nestoriens remplissaient à la cour des khans tatars les fonctions de ministres, de médecins, de précepteurs, et y jouissaient d'une assez grande influence.[2] Enfin, il ne faut pas oublier l'action exercée par certaines femmes chrétiennes, mères ou épouses de khans. A ce point de vue, on pouvait attendre de grands résultats des alliances conclues entre les descendants de Temoudjin (Gengis-Khan) et la famille des chefs de la tribu Kéraïte, devenus vassaux des Tatars. Cette famille chrétienne avait donné naissance à la mère des fameux khans Mangou, Koubilaï et Houlagou, à l'épouse de ce dernier, et à celle d'Argounkhan: leurs noms étaient Siourkoukiti, Dokouz-Khatoun et Ourouk: toutes trois faisaient ouvertement profession de la religion chrétienne, et les deux dernières furent pour beaucoup dans la faveur surprenante dont les chrétiens furent l'objet de la part de leurs époux.[3]

Ce fut en 1245 que les premiers missionnaires envoyés par le Saint-Siége dans le pays des Tatars se mirent en route: à cette époque, on ne possédait aucune notion sur ce peuple, de sorte que, bien certainement, on ne faisait pas entrer en ligne de compte des éléments dont l'action pouvait être si efficace pour sa conversion. Néanmoins, deux moines, Ascelin, dominicain, et Jean da Piano de Carpine, franciscain, se lancèrent avec le courage de la foi et pénétrèrent, avec leurs compagnons, l'un jusqu'aux avant-postes des Tatars en Perse, l'autre jusqu'au campement des khans tatars eux-mêmes. Cette première mission échoua complètement; les Tatars refusèrent nettement d'embrasser le christianisme et

---

Tartaris, cap. 2. Le missionnaire Jean da Piano de Carpine s'est probablement laissé induire en erreur par le degré de civilisation plus avancé de cette peuplade, et c'est ce qui l'a amené à compter les Ouigours en général, parmi les chrétiens nestoriens (l. c., p. 650 et s.).

[1] G. de Rubr., p. 292, 301 et ss., etc.; M. Polo, I, 153, 160 et s., 165 et s., 203, 206, 214. *Lettre de Sempad*, dans Guillaume de Nangis (Bouq., XX, 360 et ss.).

[2] Abulfaragii, *Hist. dynast.*, éd. Pococke, p. 321; Assemani, *Biblioth. or.*, III, 2, p. 105; Rachideddin, citation dans Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, II, 280 et dans d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, II, 234 et s.; G. de Rubr., p. 293, 320, 338; Orpélian, dans Saint-Martin, *Op. cit.*, au bas de la p. 135.

[3] Siourkoukiti était certainement chrétienne; Aboulfaradj et Rachideddin en sont témoins: voy. Quatremère, *Rachideddin*, I, 90; Saint-Martin, *Op. cit.* Pour Dokouz Khatoun, voy. en particulier Rachideddin, I, 94 et s.; Hayton, *De Tartaris*, cap. 27; Malakia, dans Brosset, *Hist. de la Géorgie, addit. et éclairciss.*, p. 455; Kiracos de Gantzag, dans Brosset, *Deux historiens Arméniens* (S. Pétersb. 1870—1871), p. 185, 194, et dans Dulaurier, *Les Mongols d'après les historiens Arméniens*, dans le *Journ. asiat.*, V[e] série, T. XI, p. 491, 507; Vartan, dans la Suite de cet article, *Ibid.* T. XVI, p. 290 et s., 308 et s.- Sur Ourouk, voy. Hayton, *Op. cit.*, cap. 45; Hammer, *Gesch. der Ilchane*, I, 360, 395.

répondirent catégoriquement que c'était aux chrétiens d'Occident à se courber sous leur jong. Les missionnaires envoyés par S. Louis, André de Longjumeau (1249) et Guill. de Rubrouck, moine flamand (1253—1255) eurent le même insuccès. L'espoir de convertir les Tatars s'affaiblit dès lors visiblement en Occident.

A ce point de vue, les Chrétiens d'Orient déployèrent plus de persévérance. Bientôt, parmi les Nestoriens disséminés dans le campement de la cour, le bruit se répandit que tel khan, tel prince, était chrétien en secret ou sur le point de le devenir.[1] Il est certain qu'ils s'exagéraient leur influence et se laissaient induire en erreur par l'attitude des princes tatars; mais le fait est que ceux-ci montraient beaucoup de bienveillance aux prêtres chrétiens, visitaient leurs églises, assistaient à leurs cérémonies: seulement, ce qu'oubliaient les Nestoriens, c'est qu'ils en faisaient tout autant pour les prêtres chamanistes, bouddhistes, mahométans, auquels ils accordaient les mêmes concessions; loin de prouver une tendance à changer de religion, cette conduite ne décélait qu'une profonde indifférence en matière de religion, de la superstition et du calcul politique.[2] Sortis des rangs des Nestoriens, ces bruits gagnèrent du terrain jusque chez les chrétiens de l'ouest de l'Asie, Arméniens et Géorgiens, qui avaient un intérêt tout spécial à les répandre en Occident, car il leur importait au premier chef que les relations entre la Chrétienté d'Occident et les Tatars prissent une tournure amicale. Quand l'épouvante produite par la première invasion se fut calmée, ils n'avaient pas tardé à reconnaître eux-mêmes que le joug des Tatars était plus supportable que celui des Mahométans qui jusqu'alors avait pesé sur une partie d'entre eux, et dont tous les autres avaient été menacés comme d'une fatalité inévitable. Grâce à la puissante intercession d'un Syrien (nestorien) influent, le docteur Siméon (1241) et du roi d'Arménie Héthoum Ier (1254—1255), les Grands-Khans les traitaient avec une faveur singulière, leur accordaient gratuitement le libre exercice de leur culte et leur faisaient même construire à leurs frais de nouvelles églises.[3] Dans les nombreuses villes prises par lui au cours de ses campagnes, Houlagou-khan eut soin de faire épargner, dans la mesure du possible, la vie, les biens, les églises des chrétiens;[4] c'est que, s'il n'était pas chrétien

[1] Joh. de Plan. Carp., p. 766; G. de Rubrouck, p. 260.

[2] Pour plus de détails sur ce point, je dois renvoyer à mon étude *Sur les Colonies de l'église romaine dans les pays Tatars*, dans la *Zeitschrift f. hist. Theol.*, 1858, p. 260 et ss., et spécialement p. 269, 275 et s.

[3] Kiracos, dans Brosset, *Op. cit.*, p. 137 et s., 178; Lettre du connétable arménien Sempad, l. c., p. 362; voy. l'*Hist. de Sempad Orpélian*, dans Saint-Martin, *Op. cit.*, p. 129 et ss.

[4] Kiracos, p. 185 et s., 188; d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, III, 241; Ricold. de Monte Crucis, dans Laurent, *Peregrinatores medii ævi*, p. 120.

lui-même,[1] ses actes se ressentaient de l'influence de son épouse nestorienne, Dokouz Khatoun; déjà bien disposé par elle en faveur des chrétiens, il leur payait ainsi le tribut de sa reconnaissance pour la bravoure avec laquelle les guerriers géorgiens et arméniens combattaient aux côtés des Tatars contre les Sarrasins.[2] Nous touchons ici du doigt une deuxième raison, politique autant que religieuse, de la préférence marquée des chrétiens d'Orient pour les Tatars. Il semblait que les Tatars fussent prédestinés à briser la prépondérance acquise par l'Islam en Asie. Aussi, quand, après un coup droit frappé au cœur de l'Islam par la destruction du califat de Bagdad (1258), Houlagou, poursuivant le cours de ses conquêtes, envahit la Syrie, les Géorgiens et les habitants de l'Arménie, sous les ordres de leurs princes, puis ceux du sud de la Petite Arménie, amenés par leur roi Hethoum Ier, se rallièrent à lui avec enthousiasme; en combattant sous ses drapeaux l'ennemi héréditaire du nom chrétien[3] ils pensaient non pas remplir un devoir de vassaux, mais accomplir une œuvre pie. Malheureusement, la course victorieuse des Tatars et de leurs alliés chrétiens touchait à son terme. Quelque temps après, la nation la plus puissante de l'Islam, l'Égypte, infligeait aux Tatars deux défaites sanglantes, rentrait en maîtresse en Syrie (1260) et faisait payer chèrement à la Petite-Arménie ses succès passagers. Mangou avait promis au roi d'Arménie de conquérir la Terre-Sainte et de la rendre aussitôt après aux chrétiens; Houlagou s'était, à ce qu'il semble, proposé d'accomplir la promesse de son frère;[4] il avait échoué. Mais l'insuccès même de cette campagne inspira aux chrétiens d'Orient un désir ardent d'opérer à tout prix l'union des forces des Tatars et de la chrétienté d'Occident contre l'ennemi commun, l'Égypte. Les rois d'Arménie travaillèrent activement des deux côtés à la réalisation de cette pensée et trouvèrent les khans tatars dans les meilleurs dispositions. Le temps n'était plus où les grands-khans sommaient les princes d'Occident de se soumettre sans conditions. Leur colossal empire s'était divisé en khanats indépendants, tous encore vastes et puissants, mais souvent entravés dans leur action au dehors par leurs rivalités intestines. Les souverains

---

[1] Comme le prétend Hayton, *De Tartaris*, p. 424; il ne l'était pas, la chose est certaine; voy. Vartan, l. c., p. 306—308.

[2] Malakia, l. c., p. 456; Vartan, l. c., p. 304; Hayton, p. 420; Orpélian, dans Saint-Martin, *Op. cit.*, p. 123, 152; Bar-Hebræus, *Chron. Syr.*, p. 543; Rachideddin, I, 94 et s.

[3] L'occupation de Damas par les Mongols fut accueillie avec joie par les chrétiens, qui en profitèrent pour le prendre de haut avec les musulmans et même pour les insulter, et le commandant mongol, chrétien lui-même, les laissa faire; Makrizi, *Hist. des sultans mamlouks*, éd. Quatremère, I, 1, p. 98; cf. p. 106.

[4] Hayton, p. 418 et s., 421.

de ces principautés réduites ne pouvaient plus, on le comprend, tenir le langage hautain qu'avaient fait entendre les grands-khans dans l'enivrement de la conquête. Or, pour entreprendre la campagne projetée contre la Syrie et l'Égypte, on était réduit au concours d'un seul de ces princes, le souverain du royaume tatar fondé en Perse par Houlagou. Le grand-khan, retiré en Chine, exerçait bien encore sur ce royaume une sorte de suzeraineté, mais il se désintéressait des affaires de l'Asie occidentale. Le successeur immédiat de Houlagou, Abaka (1265—1282), fidèle à l'exemple de son prédécesseur et animé des mêmes dispositions que lui en faveur des chrétiens,[1] fit les premières démarches; à diverses reprises il envoya des ambassadeurs au pape et à quelques princes d'Occident pour provoquer une entente et organiser une campagne en commun. Argoun (1284—1291), son fils, professait à l'égard des chrétiens les mêmes sentiments; il adressa aux princes occidentaux invitation sur invitation à entreprendre une croisade, leur promettant des troupes et des vivres. Après lui, d'autres khans, déjà convertis à l'islamisme, Ghazan (1295—1304) et Oldjaïtou (1304—1316), envisagèrent sans crainte la pensée de combattre aux côtés d'une armée chrétienne leur grand ennemi, le sultan des Mamelouks.[2]

Les ambassadeurs chargés de porter ces messages en Occident étaient généralement des chrétiens: que cela fût dans leurs instructions ou non, ils ne manquaient pas d'insinuer que leur maître était à moitié ou même tout à fait converti au christianisme. Dans le fait il n'en était rien, mais cela produisait une bonne impression; au pape, ils demandaient, en outre, comme une grâce, l'envoi de missionnaires pour la conversion du peuple tatar. Heureux de trouver des auxiliaires dans les deux questions qui leur tenaient le plus au cœur, la reprise des croisades et la conversion des Tatars, les Souverains Pontifes faisaient bon accueil à ces ambassadeurs et les appuyaient énergiquement; mais les princes laïques se bornaient pour toute réponse à des promesses qui n'étaient jamais suivies d'effet.[3] A

[1] Ce fait est de nouveau confirmé par la *Biographie du patriarche nestorien Yabalaha III* (mort en 1318), trad. Siouffi, dans le *Journ. asiat.*, 7e série, T. XVII (1881), p. 89 et ss.

[2] Le livre sur les Tatars, écrit en France en 1307 par l'Arménien Hayton (Héthoum), parut du vivant de ce dernier khan; le but de l'auteur était de pousser les princes occidentaux à s'allier avec ce peuple, en leur montrant qu'il était justement tout prêt pour soutenir la lutte contre l'Égypte et qu'en cas de succès il abandonnerait assurément la Terre-Sainte aux Chrétiens (voy. Cap. 55, 58, 60).

[3] Pas plus que les autres, le roi Jacques II d'Aragon ne donna suite aux offres de secours qu'il avait fait porter en 1300 au khan Ghazan par Pedro Olivero, de Barcelone (Capmany, *Memorias*, IV, 28). Il y avait mis comme condition qu'il recevrait pour sa part une partie des pays à conquérir et que ses sujets seraient autorisés à voyager en Syrie et à visiter les Saints-Lieux sans payer aucun tribut.

la place des armées croisées qu'ils attendaient, les khans tatars ne virent arriver chez eux que des missionnaires recommandés par le pape ou par quelque prince chrétien. Ces missionnaires remplirent d'ailleurs leur tâche avec la plus louable activité; ils ramenèrent dans le sein de l'église catholique romaine un grand nombre de chrétiens orientaux, construisirent des églises, des monastères, fondèrent des évêchés et des archevêchés; mais tous leurs efforts n'empêchèrent pas la grande masse du peuple tatar de devenir la proie de l'islamisme. A partir de 1295, les khans eux-mêmes, demeurés jusqu'alors fidèles à la religion de leurs pères à l'exception d'un seul, Tagoudar-Ahmed (1282—1284) embrassèrent la religion mahométane pour ne plus la quitter. On dut encore tenir pour heureux que, chez les khans, le fanatisme religieux inséparable de cette religion fût tenu en bride par les considérations politiques qui imposaient des ménagements à l'égard de l'Occident, par l'influence des rois d'Arménie, par le vieil esprit de tolérance religieuse encore vivant au fond dans la race mongole, de sorte que s'il y eut des persécutions contre les chrétiens, elles ne furent pas de longue durée.

Ainsi, au cours de la deuxième moitié du XIIIe siècle, la haine qui avait régné entre les Tatars et le monde d'Occident s'était transformée en une sorte d'attrait mutuel: des deux parts on se recherchait, l'Occident dans la pensée d'amener les Tatars au christianisme, les Tatars dans l'espoir d'obtenir de l'Occident des renforts pour combattre leur puissant ennemi, l'Égypte. Toutes ces tentatives finirent par avorter d'un côté comme de l'autre, mais elles avaient donné lieu, pendant une suite d'années, à un échange de lettres et de messages: il était résulté de là, entre les deux mondes, un rapprochement dont l'effet se fit sentir avec avantage en dehors des questions politiques et religieuses. Le missionnaire en pays tatare y fut bientôt suivi par le commerçant. Les Jean da Piano de Carpine, les André de Lonjumeau, les Guill. de Rubrouck avaient tracé la route où allaient s'engager après eux non-seulement de nombreux religieux employés aux travaux des missions, mais aussi des laïcs attirés dans ces pays lointains par l'appât du gain: ils avaient ouvert à leurs imitateurs l'accès d'espaces incommensurables, en pénétrant eux-mêmes jusqu'à la résidence du grand-khan, aux environs de Kara-corum, ville située au sud du lac Baïkal, dans le pays des Khalkhas, à quatre ou cinq milles anglais du cours supérieur de l'Orkhan, au point nommé de nos jours Kara-Balghassoun.[1] Jamais, avant eux, aucun com-

---

Quand il s'agit de Barcelone, il va de soi que le terme "voyages" sous entendait non seulement des pèlerinages, mais aussi des voyages d'affaires.

[1] Abel Rémusat, *Recherches sur la ville de Kara-Koroum (Mém. de l'Acad. des Inscr.*, VII (1824, p. 234 et ss.), p. 288 et s.; Pauthier, *M. Polo*, p. xxxvii et s. et p. 171; et *Journ. Asiat.*, 6e série, T. IX, p. 50; Yule, dans le *Geographical*

merçant européen n'était entré aussi avant dans le centre du continent Asiatique. Il serait impossible de démontrer que les commerçants établis dans les ports des états croisés aient jamais entrepris de grands voyages dans l'intérieur de l'Asie: on n'a pas même d'exemple qu'ils se soient risqués parfois seulement jusqu'à Bagdad ou jusqu'au rivage du golfe Persique. Damas et Alep, situées toutes deux à deux ou trois journées de la mer Méditerranée, marquaient la limite extrême que ne dépassaient pas du côté de l'Est les plus actifs des commerçants occidentaux. D'un autre côté, il paraît qu'avant la chute du califat des marchands italiens avaient remonté le cours du Djihan et pénétré par cette voie de la Petite-Arménie dans le bassin de l'Euphrate, mais il est impossible de déterminer jusqu'à quel point ils étaient parvenus. Les côtes de la mer Noire et de la mer d'Azov étaient alors encore trop peu fréquentées elles-mêmes par le commerce d'Occident; ce n'était pas par là que les marchands pouvaient entreprendre de pénétrer au centre de l'Asie. Il s'en fallait donc de beaucoup que ces marchands connussent par eux-mêmes seulement les pays de l'Asie sur lesquels les Khans avaient étendu leur domination: si, au delà de l'Euphrate, tout n'était pas pour eux une terre inconnue, tout était du moins un terrain vierge. Enfin, jusqu'alors aucun Européen n'avait encore visité les pays qui s'étendent à l'est de l'Asie, en arrière du territoire des califes. Ce n'était pas que l'esprit d'entreprise leur fît défaut; ce qui les avait surtout empêchés de pénétrer dans l'intérieur du continent asiatique, c'était le fanatisme musulman, beaucoup plus violent à l'intérieur que sur les frontières, où, du moins, les sultans d'Alep et d'Iconium consentaient à conclure des traités de commerce avec les Italiens: au dehors de la Syrie et de l'Asie-mineure, chaque pas en avant exposait le voyageur à un danger de plus. Les Mongols au contraire, nous l'avons déjà dit, n'avaient jamais connu cette manie de persécutions religieuses. Les nombreux chrétiens qu'ils avaient arrachés à leur patrie et entraînés par force jusqu'au centre de l'Asie, de même que ceux qui s'étaient volontairement établis dans leur empire, continuaient à y observer sans obstacle leurs coutumes religieuses et y jouissaient, en général, d'une existence enviable: les missionnaires purent s'en convaincre par eux-mêmes. Munis d'un laissez-passer donné par les khans, accompagnés par une escorte mongole, placés sous la protection des fonctionnaires, les voyageurs chrétiens pouvaient pénétrer jusque dans les parties de cet immense empire habitées par une population en majorité musulmane, telles que la Mésopotamie, la Perse, la Boukharie et

---

Magazine, juill. 1874 (l'auteur s'appuie sur les données du voyageur russe Paderin, qui visita les ruines de cette ville en 1873).

le Turkestan. En fait de civilisation, les Mongols n'étaient point tellement en retard qu'ils ne sussent apprécier les produits des autres pays. Un seul fait suffirait déjà pour établir un préjugé en leur faveur; c'est que, quand ils prenaient une ville, ils ménageaient généralement les populations ouvrières et qu'ils créèrent de nombreuses colonies industrielles en transplantant ces populations sur différents points de leur empire.[1] Les marchands étrangers pouvaient donc compter sur un bon accueil. De son temps déjà, Gengis-khan tenait la main à ce que rien ne vînt troubler le trafic des caravanes; l'une des plus grandes guerres qu'il ait soutenues eut pour origine le traitement infligé sur le territoire des Sultans du Kharezm à une caravane équipée par lui: en arrivant à Otrar, les marchands qui la composaient avaient été saisis, dépouillés et mis à mort, tandis que lui-même traitait avec tous les égards possibles les marchands de ce pays.[2] Déjà il avait échelonné des postes le long des routes pour la protection des marchands;[3] nous verrons les khans de Perse maintenir énergiquement cette organisation et entretenir des forces nombreuses pour la police des routes. La volonté des maîtres du pays était que les marchands européens y trouvassent partout aide et assistance; du moins, les khans de Perse d'origine mongole y tinrent la main aussi longtemps qu'ils eurent l'espoir d'attirer la chrétienté d'Occident dans leur alliance contre l'Égypte.

Au moment où les khans faisaient la conquête de la partie occidentale de l'Asie, les nations commerçantes d'Occident s'occupaient de combler le vide créé par la perte de la Syrie, car l'étroite bande de terrain, dernier reste des états latins sur la côte, était destinée à devenir tôt ou tard la proie de l'Égypte. Elles tournèrent naturellement leurs regards vers l'immense empire des Mongols; nous en savons assez pour ne point en être surpris. Il n'était pas d'un accès difficile. En sortant de l'Arménie, on n'avait qu'à traverser la chaîne du Taurus; au bas de l'autre versant, on mettait déjà le pied sur le sol mongol. Comme point de départ, l'Arménie offrait encore un autre avantage; c'est que ses rois étaient à la fois amis de la Chrétienté d'Occident et vassaux des khans Mongols. Si l'on préférait partir du petit *empire de Trébizonde,* dont le souverain avait dû accepter également la suzeraineté des

---

[1] Ce fait fut remarqué déjà par les missionnaires Jean da Piano de Carpine (p. 697, 711) et Simon de S. Quentin (voy. Vinc. Bellov., *Spec. hist.,* lib. 29, cap. 77). On en trouve des exemples nombreux dans Rachideddin, éd. Quatremère, p. 181, 339, 389, et dans d'Ohsson, *Hist. des Mongols,* III, 77, 80, etc. De ce nombre étaient les mineurs et les armuriers allemands que Guill. de Rubrouck rencontra chez les Mongols (p. 279 et s., 350).

[2] Erdmann, *Temudschin der Unerschütterliche,* p. 355 et s. (s'est inspiré particulièrement de Rachideddin).

[3] *Ibid.* p. 356.

khans Mongols,[1] quelques jours de voyage conduisaient à leur territoire. Enfin, l'empire mongol s'étendait sur une partie de l'Europe, et là, il renfermait une étendue de côtes d'un accès facile par mer; la côte septentrionale de la mer Noire et les côtes de la mer d'Azov en entier. Les Tatars, en véritables fils de la steppe,[2] ne profitèrent pas de la possession des ports qu'ils avaient là pour se créer une marine; les navires étrangers pouvaient donc y aborder sans crainte d'y rencontrer de rivaux.

Dès lors s'ouvrirent au commerce deux routes par lesquelles les Occidentaux pénétrèrent jusqu'au cœur du monde tatar. L'une, partant de la Petite-Arménie ou de l'empire de Trébizonde, menait d'abord en Perse; parfois, de là, le voyageur, s'embarquant sur le golfe Persique, poussait jusqu'à l'Inde ou à la Chine. L'autre avait pour point de départ le sud de la Russie actuelle et traversait l'Asie centrale pour aboutir à la Chine. Nous allons étudier d'abord la première.

2° La Petite-Arménie, considérée comme vestibule de l'Asie centrale.

Après un éclat passager, la principauté d'Antioche, boulevard septentrional des états croisés, réduite depuis nombre d'années à la ville d'Antioche et à quelques places fortes, avait succombé définitivement sous les coups victorieux des sultans d'Égypte, longtemps avant la chute d'Acre. Cette perte enlevait au commerce de l'Occident les deux marchés d'Antioche et de Laodicée: il fallut s'occuper d'en chercher de nouveaux, mais diverses conditions s'imposaient: ces marchés devaient être situés sur une partie de la côte encore à l'abri des atteintes des infidèles; on devait être assuré que le marchand y serait bien accueilli; enfin ils devaient offrir un débouché commode aux produits expédiés de l'intérieur du continent asiatique vers l'ouest. Heureusement, il existait encore un pays qui réunissait tous ces avantages: c'était un royaume chrétien, situé au sommet de l'angle formé par les côtes de l'Asie-Mineure et la Syrie; depuis longtemps, nous le savons, les nations commerçantes entretenaient avec lui des relations amicales. Là, sur la côte qui contourne le golfe d'Alexandrette, existaient deux ports. Le moins important des deux était celui de Palli (Pals), *portus Pallorum (Palorum), portus de Pallibus,* auquel on donnait encore le nom de Porto di Plas.[3] Il était

---

[1] Guill. de Rubrouck, p. 216.

[2] *Ἀθάλαττοι ὄντες παντελῶς*, écrit à propos d'eux Cantacuz., III, 192.

[3] Voyez les actes notariés dont il sera parlé un peu plus loin; et encore: Sanuto, dans Bongars, II, 88 et s., et les *Portulans* du Moyen-Age.

situé à dix milles italiens au nord-ouest de l'embouchure du Djihan.[1] Des actes notariés des années 1274 et 1300 nous font connaître que c'était une station fréquentée par un certain nombre de navires marchands de Gênes et de Barcelone.[2] La durée de cette période d'activité ne semble pas s'être étendue beaucoup au delà de l'année 1300, car, en 1330, dans un rapport sur les ports du bassin oriental de la Méditerranée capables de contenir une flotte au cas où les projets de croisade en préparation viendraient à être exécutés, le frère Brochart parle déjà de celui de "Palores" comme d'un port abandonné, trop petit d'ailleurs et trop étroit pour une pareille flotte.[3] Ce nom se retrouve bien encore sur les cartes maritimes de la deuxième moitié du XIV[e] siècle et même sur celles du XV[e]; mais il ne faudrait pas conclure de là que cette localité eût conservé aucune importance comme port de mer: le motif en est tout simplement que les auteurs des cartes se contentaient de copier celles de leurs prédécesseurs. A dix milles seulement de là, au nord-est, non loin des ruines de l'antique Égée, s'élevait une ville autrement importante, celle de *Lajazzo;* située au fond de la baie de ce nom, elle avait sur sa voisine l'avantage de posséder un vaste port et d'être protégée par deux forts dont l'un était bâti sur une île, en face de la ville.[4] Au départ de cette ville, pour gagner le nord de la Syrie, le voyageur n'avait qu'à longer le golfe d'Alexandrette et à traverser le col de Beïlan; c'était l'affaire de quelques jours. De l'autre côté, il avait le Djihan: ce fleuve, navigable sur une assez longue partie de son cours, se jetait dans le golfe non loin de Lajazzo et mettait cette place en communication, d'une part avec la région du haut Euphrate, de l'autre avec les provinces de l'Asie-Mineure séparées de l'Arménie par la chaîne du Taurus. Enfin, par mer on communiquait facilement avec Chypre et la Syrie.

Aboulféda parle de Lajazzo comme d'un port célèbre, comme d'un rendez-vous auquel accourent les marchands par terre et par mer, mais il ramène l'origine de sa prospérité à une époque postérieure à la des-

---

[1] V. Sanuto, l. c. et les remarques de MM. Desimoni et Rey au sujet de ce passage, dans les *Archives de l'Or. lat.*, I, 436; II, 1, 349.

[2] *Archiv. de l'Or. lat.*, I, 451, 473, 474, 475; II, 2, 40.

[3] *Advis directif,* p. 303. On lit tout le contraire dans un écrit antérieur d'un certain nombre d'années et renfermé dans un codex de la bibliothèque bodléienne, dont M. Rey donne l'extrait suivant: "port a il un des meilliors dou monde, là ou totes les naves dou monde porroient yverner, c'est assavoir le port de Paus, qui est à 4 lieus d'Aïas." L'ensablement aurait-il fait en ce point des progrès assez rapides pour motifer cette divergence?

[4] Sanut., *Epist.*, à la suite des *Secret. fidel. cruc.*, p. 289 et s., 297; Weil, *Gesch. der Chalif.*, IV, 345, 351; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 27. Les chartes font une distinction entre le castrum terræ (c. prope, ante portam), et le castrum insulæ: *Archiv. de l'Or. lat.*, I, 495, 505.

truction complète des états croisés; c'est évidemment une erreur.[1] Marco Polo passa par cette ville vingt ans avant la chute d'Acre et y trouva un mouvement commercial déjà très actif; on y voyait, dit-il, "toutes les espèces possibles d'épices, de soieries, de brocarts d'or et d'autres marchandises, qu'on y apportait de l'intérieur de l'Asie." Les marchands de Gênes, de Venise et de "*touz autres pais*" y venaient apporter les produits de l'Occident et les échanger contre ceux de l'Orient. Au temps de ce célèbre voyageur, Lajazzo était d'ordinaire le point de départ des marchands et autres voyageurs occidentaux[2] qui se proposaient de pénétrer dans l'intérieur du continent asiatique; c'était aussi le port ou ils venaient se rembarquer au retour. Lors de leur premier voyage en Chine, les deux frères Niccolo et Maffio Polo étaient partis des bords de la mer Noire, mais ils passèrent par Lajazzo en 1269, pour regagner leur patrie, et ce fut également cette ville qu'ils choisirent pour point de départ du second voyage qu'ils entreprirent en 1271, en compagnie du jeune Marco Polo.[3]

De tout ce que rapporte Marco Polo sur Lajazzo, ce qui nous intéresse le plus, c'est qu'il désigne ce port comme *un* marché de premier ordre pour les épices de toutes sortes (toute l'espicerie), Le fait est confirmé par un privilége accordé aux Génois en 1288. On y lit l'émunération de certains articles, tels que le poivre, le gingembre, le bois du Brésil, l'indigo, que les Génois avaient coutume d'acheter à Lajazzo et d'exporter du côté d'Iconium.[4] Dix ans plus tard, deux Vénitiens, Marco Michiel surnommé lo Tataro et Paolo Morosini, achetaient à Lajazzo six balles de gingembre, de la qualité dite beledi.[5] Mais c'est assez de preuves. Il est certain que Lajazzo était reliée aux pays de production des épices par des routes de caravanes Il s'agit de rechercher d'abord le tracé du chemin suivi par les épices: passaient-elles par le golfe Persique et remontaient-elles à partir de là le cours de l'Euphrate, pour aboutir par Portella à Lajazzo dans le golfe d'Alexandrette? Cette question se résout par l'affirmative, si l'on admet avec M. Pauthier qu'il faille lire comme il suit le passage de Marco Polo relatif à ce point: *sachiez que toute l'espicerie et draps de soie et dorés d'Eufratere se por-*

---

[1] Aboulf., *Géogr.*, l. c.

[2] V. le *Liber peregrinationis* de Ricoldo di Monte Croce, dans Laurent, *Peregrinatores*, p. 113, 122.

[3] Marco Polo, éd. Pauthier, I, 15, 18 et s., 34 et s.

[4] *Recueil des historiens des croisades, Documents arméniens*, éd. Dulaurier, I, 752, 754.

[5] Le document ou il fait mention de cet achat a été publié d'abord, mais incomplètement, par Romanin, *Stor. di Venez.*, III, 400 et s.; il a été donné depuis, en entier, par M. de Mas Latrie, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 1873, p. 50—54. On en trouve un regeste dans les *Commem.*, I, p. 67 et s., n° 298.

tent à ceste ville," et un peu plus loin, par voie de conséquence: „*chascun qui veut aler en Fratere, ou marchans ou autres, prennent leur voie de ceste ville.*" Mais M. Yule a démontré, à l'aide des raisons les plus solides,[1] que le sens du premier passage a été faussé par une note marginale ajoutée après coup, et qu'il n'y est nullement question de l'Euphrate: l'ancien traducteur latin l'avait mieux compris que l'auteur de la glose: il l'avait simplement rendu par ces mots: *infra terram (Orientis);* effectivement, dans les deux passages, Marco Polo a écrit *fra terre*, expression qui, dans sa pensée, désignait l'intérieur de l'Asie. Ce serait donc peine perdue que de chercher à y découvrir une indication précise des pays par lesquels se faisait le transit. En tout cas, un fait qui n'est pas niable, c'est l'existence d'un trafic entre la Syrie et l'Asie-Mineure. Fréquemment entravé par les incursions des khans Houlagou, Abaka et Ghazan (1260—1300) et par les campagnes des sultans d'Égypte contre la Petite-Arménie, il continuait cependant de subsister en dépit des difficultés, et la douane de *Portella* rapportait d'assez beaux revenus aux rois d'Arménie.[2] Un certain nombre de marchands vénitiens passaient également la frontière sur ce point et y acquittaient les droits.[3] D'autres, arrivés en Arménie par mer, trouvaient à s'approvisionner à Lajazzo des produits de la Syrie; témoins ce Michiel et ce Morosini, dont nous avons parlé plus haut à propos d'un achat de six balles de gingembre: ils emportèrent en outre dix-huit sacs de coton d'Alep. Mais il y en avait toujours quelques-uns qui, leurs affaires terminées en Arménie, faisaient le voyage de Syrie; la République de Venise intervint, en 1320, en faveur de ses nationaux auprès du roi Léon V, afin d'obtenir qu'on ne fît pas de difficultés à ceux qui voudraient passer d'Arménie en Syrie; le roi se déclara disposé à leur laisser toute liberté à cet égard, tant qu'il ne serait pas en guerre avec les Sarrasins.[4] Disons de suite que, dans le passage du document dont nous donnons ici le sens général, la Syrie n'est pas nommée: le nom du pays et remplacé par un mot en apparence énigmatique: "Insem". L'ensemble du texte fait voir qu'il s'agit d'un pays voisin mahométan, avec lequel l'Arménie était fréquemment en guerre. Ceci suffit déjà pour éliminer le sultanat d'Iconium; d'ailleurs, tout ce qui est dit s'applique clairement à la Syrie. Il faut lire: *in Sem:*[5] le texte original portait évidemment le mot Sem (Scham) usité chez les Arméniens pour désigner la Syrie en général, et spécialement,

---

[1] M. Polo, I, 43, note 4.

[2] A partir de 1323, ils furent contraints de céder la moitié des revenus des douanes de Portella et de Lajazzo aux sultans d'Égypte: Raynald, *Annal. eccl.*, a. a. 1323, n° 9, T. XXIV, p. 221.

[3] Traités de 1307 et de 1321, dans Langlois, *Trésor*, p. 167, 183.

[4] Langlois, *ibid.* p. 181.

[5] Dans les *Commemoriali* imprimés, I, p. 227, n° 257, le texte original porte: "in ssem".

la province où était située Damas.[1] On pourrait trouver singulier que le traducteur latin ait transcrit ce nom oriental sans le traduire: c'est qu'il avait également droit de cité en Occident. Sanuto l'emploie fréquemment et toujours en l'adjoignant au nom de la Syrie, ce qui fait bien voir que, pour lui, les deux noms s'appliquent à un seul et même objet.[2] Pegolotti nomme aussi le "*Sciame di Soria*", à propos de la production du coton, et il compare ses produits à ceux de Hamah, d'Alep, d'Acre et de Laodicée, ce qui démontre que, d'après lui, ces quatre villes n'étaient pas comprises dans le district de Scham.[3] Au contraire, dans le traité cité plus haut, le mot Sem paraît s'entendre de la Syrie en général. Nous avons démontré que, jusque dans les temps les plus troublés, aussitôt qu'il se produisait une éclaircie, le trafic commercial reprenait son cours de Syrie en Arménie et réciproquement. Quant à savoir si la grosse part du transit des produits de l'Inde continuait toujours d'emprunter le territoire de la Syrie, c'est à dire si Lajazzo recevait les épices de l'Inde par la Syrie, c'est une question qui doit être traitée à part et qui se lie étroitement à une autre dont il faut d'abord chercher la solution: depuis la destruction du califat de Bagdad, les pays du Tigre et de l'Euphrate conservaient-ils, au point de vue du commerce, la même importance qu'auparavant? Depuis la conquête de cette région par Houlagou, le centre de gravité, sous le rapport politique, était remonté au nord de la Mésopotamie, à l'Iran: entre *Tauris* et *Bagdad*, la nouvelle et l'ancienne capitale, la concurrence sous le rapport commercial, ne tarda pas à se dessiner suivant une progression lente mais régulière. Tant que le califat, d'une part, et les états latins, de l'autre, avaient conservé leur existence propre, tous les produits de l'Orient importés par le golfe Persique passaient par Bagdad et arrivaient à la Méditerranée par Antioche et Laodicée.[4] Cependant, nous remarquons que, tout en constatant que le mouvement des produits de l'Inde d'Orient en Occident suit toujours la même direction, par le golfe Persique, Basra et Bagdad, Marco Polo signale déjà l'existence de relations entre Tauris et l'Inde.[5] Dans le premier livre

---

[1] Dulaurier, dans le *Journ. asiat.*, 5e série, T. XVI, p. 293, 294, et dans le *Recueil des historiens des croisades, Doc. armén.*, I, 303 (dans ces documents, le passage du mont Amanus est désigné sous le nom de Col de Sem); Brosset, annotations de Kiracos, dans *Deux historiens Arméniens*, p. 145, not. 4; Haython, *Hist. Orient.*, cap. 14, p. 11, éd. de Helmst. (1885). On trouve ce mot avec la même acception dans un diplôme égyptien, publ. par M. de Mas Latrie, *Traités*, Suppl., p. 81.

[2] *Secr. fid. cruc.*, p. 36, 37, 56, 92, 97, 243; Kunstmann, *Marino Sanudo*, Suppl., *Epist. V*, p. 795 (tirage à part, p. 99).

[3] Pegol., p. 367; il est possible qu'il veuille désigner non pas un district, mais la ville de Damas.

[4] Sanut., p. 22.

[5] Éd. Pauthier, p. 47 et s., 60; il passa par Tauris à son retour de la Chine en 1293 ou 1294.

de ses *Secreta fidelium Crucis,* composé en 1307, Sanuto rapporte, de son côté, que les produits de l'Inde qui traversaient la partie occidentale de l'empire mongol, pour être expédiés en Occident, passaient soit par Bagdad, soit par Tauris; mais, de son temps, cette voie était la moins usitée; la plus grande partie prenait le chemin d'Alexandrie. Bagdad et Tauris conservaient la préférence pour les épices fines, telles que le poivre cubèbe, le nard, les clous de girofle, la noix muscade, le macis et autres du même genre, parce que la valeur de ces articles étant indépendante de leur poids, les frais d'un plus long transport par voie de terre n'avaient pas d'influence sensible sur leur prix de revient: un autre motif de cette préférence, c'est que, par suite de leur prix élevé, ces articles auraient dû acquitter en Égypte des droits très lourds, tandis qu'ils n'étaient soumis, dans l'empire mongol, qu'à une taxe modérée: enfin, si les épices lourdes suivaient, en général, la voie d'Alexandrie, les sortes plus délicates, telles que le gingembre et la cannelle, étaient expédiées par voie de terre, c'est à dire par l'empire mongol, malgré la longueur du transport, en vue d'éviter les causes de détérioration.[1]

Jusqu'au commencement du XIV[e] siècle, Bagdad et Tauris se partagèrent le privilége du transport des produits de l'Inde vers l'Occident; mais, dans la suite, Tauris attira de plus en plus le trafic, tandis que Bagdad et Basra[2] finirent par être reléguées tout à fait au second plan. A la suite du séjour qu'il avait fait en Chypre et en Arménie, Pegolotti était plus compétent que personne pour suivre les fluctuations du commerce en Orient, pendant la période comprise entre 1320 et 1350; il semble ne pas connaître Bagdad même de nom, tandis qu'il consacre à Tauris tout un long paragraphe, d'où il ressort que l'on échangeait sur cette place toutes les sortes d'épices et qu'on procédait à leur triage avant de les faire entrer dans le commerce, opération qui ne se faisait que dans les grands entrepôts. Outre les épices, Tauris recevait aussi les produits de la Perse et de l'Asie centrale: ces marchandises étaient en grande partie réexpédiées vers la Méditerranée par Lajazzo. Pegolotti énumère toutes les étapes échelonnées entre Tauris et cette place et toutes les taxes à payer le long de la route. A l'époque où il séjournait en Arménie (1335), le trafic entre les deux villes devait être en pleine activité: le roi d'Arménie était alors Léon V, et Pegolotti représentait auprès de lui la maison Bardi; le khan de Perse se nommait Abou Saïd, d'où le nom de *terra di Bonsaet*, que donne Pegolotti à l'empire mongol. Comme cette route commerciale n'empruntait le territoire de l'Arménie que sur une minime

---

[1] Sanut., l. c., p. 23.

[2] Quand Ibn-Batouta visita ces deux villes (1327), Basra était en pleine décadence; Bagdad soutenait encore assez bien la concurrence, et il y vit de jolis bazars: Ibn-Batouta, II, 8, 100 et s., IV, 375.

partie de sa longueur, il sera plus à propos d'en donner la description lorsque nous nous occuperons de la Perse: pour le moment, nous ne retiendrons qu'un détail, c'est que la ville de Sivas (Salvastro, Savastro) située sur cette route jouissait alors d'une grande importance commerciale; deux faits le prouvent: c'est d'abord que Pegolotti a pris la peine de dresser un tableau comparatif des poids et mesures en usage sur cette place avec ceux de Lajazzo, de Chypre et d'Acre,[1] et, en second lieu, que la République de Gênes y avait un consul vers l'an 1300.[2]

Si Pegolotti prenait la peine de décrire avec tant de précision *la route commerciale de Lajazzo à Tauris,* c'était, évidemment, pour rendre service à ses compatriotes italiens. En effet, tous les marchands occidentaux qui débarquaient à Lajazzo ne s'arrêtaient pas là; un bon nombre poussait jusqu'à Tauris et même au delà. C'est pour cette raison que la République de Venise chargea Michele Giustiniani, son ambassadeur auprès de Léon V, de demander au roi, pour ses compatriotes, l'autorisation formelle de traverser le pays pour se rendre à Tauris, autorisation qui fut accordée avec promesse qu'on leur donnerait toutes les facilités nécessaires.[3] D'un autre côté, c'était aussi de Lajazzo que partaient les marchands occidentaux pour se rendre à Iconium. Vers 1288, des convois de chameaux, de chevaux et de mulets, chargés d'épices prises à Lajazzo et appartenant à des marchands génois, traversaient les défilés de Gouglag sur la frontière de l'Arménie et du sultanat d'Iconium;[4] peut-être ces convois traversaient-ils l'Asie-Mineure en diagonale pour atteindre Constantinople. L'accès des défilés de Gouglag eût été plus commode en prenant Tarse pour point de départ; mais le port de cette ville commençait, paraît-il. déjà à s'ensabler, et, l'accès en devenant impossible

---

[1] Voyez, sur tout ce qui précède, Pegol., p. 7—13, 48, 50, 79. Du temps du géographe Ibn-Saïd (mort en 1274), Sivas avait déjà une certaine importance commerciale; une route de caravanes très fréquentée reliait cette ville à Kaisarièh: Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 139. Dès 1274, un Génois, nommé Simon Lercari, fit un voyage de Lajazzo à Sivas: il emportait *600 daremos soldaninos de Turchia* (dirhems d'Iconium), que lui avait remis son associé Quirico Lercari. *Archiv. de l'Or. lat.*, I, 448 et s.

[2] *Miscell. di storia patria*, XI, 761. Le nom donné à Sivas, dans la *Carte catalane,* est à peu près identique (Savasto). Induit en erreur par le nom de Caffa, inscrit à côté, le commentateur des *Miscell.* cherche cette ville de Savasto sur le rivage de la mer Noire et croit la reconnaître dans Sebastopoli, sur la côte du Caucase; mais l'auteur a pu inscrire le nom de Sivas (en Asie-mineure) à côté de celui de Caffa, comme il a inscrit, dans les lignes suivantes, celui de Turchia (Asie-mineure), à côté de mare majus.

[3] Langlois, *Trésor,* p. 181; la date de ce décret doit se placer entre l'intronisation de Léon V (1321) et la mort du doge Giov. Soranzo (1328): voy. Dulaurier, dans le *Recueil des hist. des crois., Doc. armén.,* I, p. ciii, not. 1.

[4] *Recueil des hist. des crois.,* l. c., p. 754.

par mer, le trafic se détournait du côté de Lajazzo malgré le surcroît de distance à parcourir.[1]

Le développement des relations avec l'intérieur de l'Asie par Lajazzo profitait aux habitants des districts situés au de là de l'Arménie; par les routes commerciales qui aboutissaient à cette ville, ils pouvaient, eux aussi, se rendre sur la côte et y trafiquer avec les nations commerçantes de l'Occident. En 1267, l'amiral génois Luchetto Grimaldi ayant capturé dans le port arménien de Korykos (Curco) une galère chargée de marchandises de grand prix,[2] les propriétaires réclamèrent une indemnité; dans le nombre, il y avait des Arméniens de Lajazzo, des Syriens d'Acre, de Tyr et d'Antioche et des sujets du khan mongol Abaka.[3] Les Sarrasins de Syrie apportaient sur le marché de Lajazzo de grandes quantités de coton;[4] un certain Yousouf, de Bagdad, y possédait, paraît-il, un comptoir permanent.[5]

Ainsi, le port et les rues de Lajazzo regorgeaient de marchands de toutes nationalités. Là, le Franc trafiquait ouvertement avec le Sarrasin, et ce qui donnait à ce lieu de rendez-vous un attrait si puissant pour la chrétienté d'Occident, à une époque où l'accès des ports sarrasins était prohibé par le Saint-Siége sous les peines les plus sévères, c'était sa situation en terre chrétienne. Les marchands qui redoutent les foudres du Saint-Siége vont à Lajazzo, dit Sanuto.[6] Si l'époque de la plus grande prospérité de cette ville correspond à la période où la prohibition prononcée par les papes était observée avec le plus de rigueur, ce ne fut pas le résultat d'un simple hasard: elle en fut au contraire la conséquence directe.

Reprenons maintenant une à une chacune des nations commerçantes d'Europe qui fréquentaient l'Arménie à cette époque. Nous avons fait déjà l'historique des relations de *Venise* avec ce pays, jusqu'au traité de 1245. Le traité suivant, conclu en 1271, reproduit d'une manière géné-

---

[1] Note de Dulaurier, *Ibid.* introd., p. xlii.

[2] *Annal. Jan.*, p. 261.

[3] Document du 22 oct. 1268: Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 74—79; Langlois, *Trésor*, p. 149—151. Le gouvernement génois fit, effectivement, payer des indemnités à ces marchands orientaux, en 1271, par Jacopo Pallavicini: *Archiv. de l'Or. lat.*, I, 441. Dans le document de 1268, il n'y a qu'un seul des réclamants qui soit désigné comme habitant de Mossoul (Mosolinus); plusieurs sont indiqués comme habitants de Damas; dans le second document, daté de l'année 1271, ils sont au contraire, tous portés comme Mosolini; pour expliquer cette contradiction, il faut admettre que, parmi les marchands orientaux des pays musulmans qui visitaient les états croisés et l'Arménie, il y avait un grand nombre d'habitants de Mossoul, et que, par suite, les Occidentaux avaient pris l'habitude de les désigner tous sous le nom générique de Mossoulans (Mosolini).

[4] Langlois, *Op. c.*, p. 197 et s.

[5] *Ibid.* p. 175.

[6] *Epist. V*, à la suite des *Secr. fidel. cruc.*, p. 297.

rale le précédent, mais ce qui lui donne une importance particulière, c'est que, pour la première fois, il y est fait mention de la juridiction d'un baile vénitien en résidence fixe dans le pays.[1] Jusqu'alors, tantôt la colonie vénitienne d'Arménie était considérée comme une dépendance de celle d'Acre, tantôt elle relevait directement de la mère-patrie: à partir de ce moment, elle eut son administration propre. Entre elle et la colonie de Syrie, la séparation était donc déjà un fait accompli antérieurement à la chute d'Acre. Le moment le plus intéressant de l'histoire de cette colonie étant celui où elle fut en possession de son indépendance et où elle atteignit son plus haut degré de prospérité, c'est sur cette période que l'on voudrait posséder les renseignements les plus abondants; aussi ressent-on d'autant plus vivement le vide que fait la perte des Actes du sénat de Venise *(Misti)* pour les années 1293 à 1332. Dans ce qui reste des registres relatifs à cette période,[2] on retrouve quelques noms de bailes, on relève la mention de quelques ambassades, de demandes d'indemnités, de présents envoyés à la cour d'Arménie, mais, en dehors de ces pièces d'intérêt secondaire, les instructions rédigées pour les ambassadeurs, les ordres envoyés aux bailes manquent complètement. Entre la république de Venise et les rois d'Arménie les conflits n'étaient pas rares; nous n'en voulons pour preuve que l'édit par trois fois renouvelé interdisant aux sujets vénitiens de se rendre en Arménie. L'année 1303 ou 1304 fut signalée par un conflit particulièrement violent; à la tête d'un certain nombre de marchands, ses compatriotes, et des équipages de deux galères, le baile vénitien (Andrea Sanuto?) s'empara par surprise du fort élevé en avant de la porte de Lajazzo, dans lequel se trouvait l'arsenal, et le livra au pillage, ainsi que plusieurs maisons appartenant à des indigènes et à des étrangers.[3] Le motif de cet acte de violence n'est pas indiqué; c'était peut-être une revanche; à ce moment, précisément, en dépit de la franchise de

[1] Langlois, *Op. c.*, p. 151 et ss.; Taf. et Thom., III, 115 et ss. Signalons encore des actes du sénat de Venise, des années 1274 et 1279 (communiqués par M. Thomas, *Abhandlungen der bayr. Akad.*, Cl. I, vol. XIII, sect. 1, p. 107, 128), où il est question du baile d'Arménie.

[2] *Arch. Venet.*, XVII, 134, 139; XVIII, 315—323; XX, 294.

[3] Nous ne connaissons d'autres détails de cette affaire que ceux fournis par les demandes d'indemnités auxquelles elle donna lieu: v. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 677 et s., 684—687, et Langlois, *Trésor*, p. 165 et s., 170 et ss. (dans ce dernier ouvrage le deuxième document est plus complet que dans le premier). En tout cas, Andrea Sanuto joua dans cette occasion un rôle important: (v. Langlois, au haut de la p. 171); il était baile vers cette époque: v. *Arch. Venet.*, XVIII, 316. Des réclamations de date antérieure sont jointes aux demandes d'indemnités présentées à cette occasion; par exemple, celle de Marino Signolo (Langl., p. 173): voy. *Commem. reg.*, I, p. 67, nº 297; *Arch. Venet.*, XVIII, 315.

droits garantie aux Vénitiens, le roi venait de décréter une taxe de 4 % sur tous les articles importés par eux.[1] Si pauvres que soient les sources que nous avons à notre disposition, tâchons cependant d'en extraire quelques notions sur les faits et gestes des Vénitiens en Arménie à cette époque. Chaque année, à des dates fixes, partaient de *Venise* pour Lajazzo des galères qui touchaient en passant à Chypre:[2] ce service se faisait avec une telle régularité que, dans un grand nombre de cas, pour les affaires traitées à Lajazzo, les échéances avaient pour terme l'arrivée des galères.[3] Lajazzo était, tout à la fois, le terme de leur voyage, le centre principal de la colonie et la résidence du baile vénitien. Depuis 1271, les Vénitiens y avaient une église desservie par un prêtre à eux;[4] à cette église était attenant un cimetière dont l'agrandissement était déjà devenu indispensable vers 1320:[5] ces détails démontrent l'existence d'une nombreuse colonie; il est vrai que cette nécessité d'agrandir le cimetière rappelle aussi l'insalubrité du climat de l'Arménie et des bas-fonds voisins de la côte, dont le séjour était fréquemment mortel pour les Européens.[6] Mais, si Lajazzo était le centre des affaires, elle n'absorbait pas entièrement l'attention des Vénitiens: leur activité s'exerçait sur tous les points de l'Arménie; à *Sis*, à *Mamistra*, à *Adana*, à *Tarse*, ils avaient acquis des propriétés et obtenu des privilèges; ils s'en montraient fort jaloux et travaillèrent avec succès à obtenir pour leur trafic avec ces villes les mêmes allégements que pour celui de Lajazzo.[7] Ils avaient pour cela de bonnes raisons, car on pouvait se procurer dans l'intérieur, à meilleur marché qu'à Lajazzo,[8] bon nombre de produits indigènes, tels que les pelleteries et les cuirs, la soie et la laine employées à la fabrication des camelots. Ces deux derniers articles avaient pour eux une valeur toute particulière depuis qu'ils avaient appris des Arméniens la fabrication des camelots et qu'ils s'en occupaient directement.[9] Leur industrie prit même un tel développement que, pour éviter de dépendre à aucun degré de l'industrie étrangère ils, en arrivèrent à faire travailler

---

[1] *Arch. Venet.*, XVIII, 315. Cette mesure replaçait, à leur détriment, les Vénitiens au niveau des non privilégiés.

[2] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 133 et ss.; Marin, *Storia del commercio de' Veneziani*, IV, 104; V, 193; voy. aussi *Arch. Venet.*, XVII, 259 et s., 263; XVIII, 315 et ss.; XIX, 105.

[3] Langlois, *Op. c.*, p. 198. Ainsi, pour Chypre et l'Arménie, la durée de la "Mudua hiemis" était fixée du milieu de septembre au milieu d'octobre; c'était la eule époque à la quelle les galères pussent prendre comme fret de retour, "bombicem, setam, piperem, alumen roza vel aliud havere subtile:" *Archiv. Venet.*, XIX, 105.

[4] Langlois, p. 153, 169, 176, 184.

[5] Ibid. p. 181.

[6] Mas Latrie, *Op. c.*, II, 118 et 122; Sanut., p. 37; M. Polo, I, 34, éd. Pauthier.

[7] Langlois, p. 177.

[8] Ibid. p. 181, 194.

[9] Ibid. p. 191, 193.

sur place, par des ouvriers à eux, les matières premières brutes du pays: de là naquit au sein de la colonie une population industrielle dont le travail rapportait des profits énormes aux commerçants, mais qui, plus encore qu'eux, avait besoin d'une protection énergique de la part du gouvernement de la mère-patrie, parceque sa pauvreté l'exposait davantage aux vexations des fonctionnaires arméniens.[1]

Comme Venise, *Gênes* n'avait pas attendu la ruine définitive des états latins pour nouer des relations avec la Petite-Arménie et elle entretenait avec ce royaume un trafic des plus actifs: on possède des actes notariés génois, datés de Lajazzo même,[2] qui nous font connaître le précoce développement de ce commerce et la grande variété des objets qu'il embrassait. Les marchands génois importaient d'Occident en Arménie du vin et de l'huile, du froment et de l'orge, des draps et des étoffes de toutes sortes;[3] ils en exportaient des épices, telles que le gingembre, le poivre, l'indigo, le sucre, le bois du Brésil,[4] du coton brut et filé,[5] des cendales et des bougrans,[6] du fer, des peaux, des moutons, des bœufs, des ânes, des chevaux et enfin des esclaves;[7] pour ces derniers, quand ils étaient chrétiens, il n'était pas permis de les revendre à des Musulmans, ni directement, ni indirectement. Les marchands génois ne rapportaient pas tous ces articles dans leur pays; ils allaient, au contraire, les offrir le long de la côte d'Arménie, par exemple à Korykos[8] ou sur la côte de Syrie, à Beyrout, à Acre, à Tyr;[9] ils transportaient des bois de construction de Selefkèh à Damiette, l'un des ports qu'ils fréquentaient en général le plus volontiers.[10] Ils faisaient, d'ailleurs, de nombreux voyages dans l'intérieur; nous en avons déjà parlé et nous aurons encore occasion d'y revenir. La colonie génoise d'Arménie prit une croissance rapide et acquit de bonne heure son indépendance. Le titre donné au chef de la colonie suffirait à lui seul pour le démontrer; c'était d'abord un simple vice-comes; à l'époque dont nous parlons, c'est déjà un consul, ou plutôt son titre complet est consul et vice-comes, consul et vicarius: c'est ainsi que se qualifient Filippino Tartaro en 1274 et Leo di Negro en 1279;[11] à propos d'un procès jugé par lui, nous voyons le premier re-

---

[1] Langlois, p. 180 et s.

[2] *Actes passés en 1271, 1274 et 1279 à l'Aïas (Petite-Arménie) et à Beyrouth, par devant des notaires génois*, publ. p. Corn. Desimoni, *Archiv. de l'Or. lat.*, I, 434—534.

[3] *Rec. des hist. des crois., Doc. armén.*, I, p. 752—754; *Archiv. de l'Or. lat.*, l. c., p. 530, 532 et ss.

[4] *Rec. des hist.*, l. c.; *Arch. de l'Or. lat.*, I, 455, 501—503, 507—509, 516 et s., 519, 525.

[5] *Arch. de l'Or. lat.*, I, 455, 532 et s.

[6] *Ibid.* I, 455, 503.

[7] *Ibid.* I, 503; *Rec. des hist.*, l. c.

[8] *Ibid.* I, 532 et s.

[9] *Ibid.* I, 453, 503, 528.

[10] *Ibid.* I, 449, 459, 465, 509 et s.

[11] *Ibid.* I, 445, 451, 456, 458, 476, 483, 501, 505, 524: *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 101.

fuser de laisser appeler de sa sentence au podestat génois de Tyr; en fait d'instance supérieure à la sienne, il ne reconnaissait que le tribunal des capitaines de la République.[1] Il est permis de conclure de cette prétention que la colonie d'Arménie n'attendit pas la dissolution des états latins pour opérer sa scission d'avec l'autorité centrale établie en Syrie. Il ne paraît pas que le consul génois de Lajazzo fût assisté d'un conseil; cependant, dans certains cas il appelait à ses côtés des prud'-hommes *(boni homines)*, pris dans le sein de la colonie;[2] l'exécuteur de ses sentences portait le titre de Placerius; il était également chargé des ventes à la criée.[3] Le bâtiment où se trouvait le tribunal consulaire était appelé la Loggia *(logia in qua regitur curia consulatus)*.[4] La colonie possédait une église, dédiée à St. Laurent et administrée par un prieur;[5] elle avait également son cimetière attenant à l'église.[6] Les relations de la colonie avec le gouvernement du pays furent réglées par un accord conclu, en 1288, entre l'amiral Benedetto Zaccaria,[7] plénipotentiaire de la République génoise dans le bassin oriental de la Méditerranée, et le roi Léon III.[8] Le départ de Zaccaria (6 févr. 1289) fut suivi de près par le décès du roi. A son retour, au printemps de la même année, il trouva le trône occupé par Héthoum II, fils de Léon. Sur sa demande le nouveau roi fit don aux Génois d'une halle précédemment possédée par la veuve d'un certain Guglielmo Stregghiaporco, dit Selvatico, et abaissa le droit de sortie sur les marchandises réexpédiées par les Génois, d'Arménie en territoire turc.[9] Il est très curieux

---

[1] *Arch. de l'Or. lat.* I, 483.

[2] *Rec. des hist. des crois.*, l. c.

[3] *Archiv. de l'Or. lat.*, I, 470, 497, 503 et s., 509, 513, 515, 524, 529, 531 et s.

[4] C'est le lieu d'où sont datés habituellement les actes notariés.

[5] *Arch. de l'Or. lat.*, I, 452, 454, 456, 493, 497, 503, 513, 522, 524, 529.

[6] *Ibid*, I, 454, 499, 504, 527, 531.

[7] Dans la charte dont il s'agit ici, il est qualifié de: vicarius communis Januæ citra mare; dans une autre *(Lib. jur.*, II, 275), on le nomme: vicarius et sindicus communis Januæ; Jac. Doria *(Annal. Jan.*, p. 322) indique en terme précis le caractère de sa mission; "cui in omnibus, quæ commune habebat facere ultra mare, fuit attributa potestas plenaria sine ullo tractatu". Entre les expressions "citra mare" du texte du traité de 1288 et „ultra mare" des *Annales*, il y a une contradiction qui saute aux yeux. "Citra" est une fausse lecture, "ultra" seul est exact. D'ailleurs, depuis que nous sommes en possession du texte arménien du traité de 1288, nous savons aussi que, dans ce passage, le texte latin traduit inexactement l'original: pour en rendre le sens, il devrait y avoir "ultra": voy. la note de M. Desimoni, dans les *Atti della Soc. lig.*, XIII, 553 et s., not.

[8] Le texte de ce traité se trouve en latin dans le *Lib. jur.*, I, 183 et ss.; Langlois *(Trésor*, p. 159 et ss.) et Dulaurier *(Rec. des hist. des crois., Doc. armén.*, I, 746 et ss.) y joignent le texte arménien et une nouvelle traduction française. Toutes ces pièces étaient déjà réunies et, accompagnées de savantes annotations du linguiste Saint-Martin, dans les *Not. et extr.*, IX, 97—122.

[9] Jac. Doria *(Annal. Jan.)*, p. 324.

que l'on ne possède aucun diplôme du XIV[e] siècle, donné par un roi d'Arménie en faveur des Génois, ni, en général, aucun document qui puisse nous renseigner sur la durée des relations commerciales de Gênes avec la Petite-Arménie. Cependant ce n'est pas une raison pour supposer que le trafic eût cessé d'exister alors; ce serait une conclusion prématurée. Il est bien vrai qu'en 1297 Teofilo Morosini, capitaine de navire vénitien, détruisit sur le territoire arménien, à Lajazzo probablement, une halle appartenant aux Génois;[1] mais ce fait isolé ne démontre pas que c'en fût fait de la colonie génoise dans ce pays; ce n'était que l'un de ces nombreux accidents passagers et bientôt oubliés qui frappèrent alternativement les colonies de Gênes et de Venise au cours de la longue guerre suscitée par la rivalité des deux républiques.[2] En 1335, Pegolotti trouva encore les Génois en possession des franchises douanières dont ils avaient joui de tout temps.[3] Il est parfaitement permis de supposer que leurs établissements et leur commerce subsistèrent jusqu'au moment où le royaume d'Arménie succomba sous les coups de ses ennemis.

Étant donnée la situation favorable du royaume d'Arménie, la chute des états fondés par les Francs devait avoir pour conséquence de lui imprimer un nouveau développement, et aussi d'y développer la concurrence en pro-

---

Ce chroniqueur ne fait pas mention du traité conclu par Zaccaria avec Léon, mais il parle de l'arrivée de ce personnage en Arménie en 1289, comme d'un retour; il savait donc que l'amiral avait été déjà dans le pays à une époque antérieure. Le fait est, d'ailleurs, mis absolument hors de doute par le diplôme du 23 déc. 1288. D'après Saint-Martin (*l. c.*, p. 104) tout ce que dit Doria des concessions accordées postérieurement par Héthoum devrait s'interpréter en ce sens qu'il ne s'agirait en réalité que du diplôme de Léon, dont l'expédition, retardée par la mort du prince, n'aurait eu lieu que sous le règne de son fils. A cette opinion il y a lieu d'objecter que, parmi les faveurs consenties par Héthoum, il n'y a que la deuxième qui se retrouve dans le diplôme de Léon: c'est l'abaissement des droits à la sortie sur les marchandises exportées en pays turc; on y chercherait en vain quelque chose qui ressemble à la cession d'un fondaco; cette dernière faveur fut en tout cas accordée par Héthoum; par conséquent, si l'autre semble être la reproduction d'un article il n'y a là, sans doute, qu'une coïncidence plus apparente que réelle.

[1] Dandolo, p. 407. A la place du mot "Frofio" du texte, il faut lire "Fiofio", provincialisme pour "Teofilo"; v. Cicogna, *Inscr. venez.*, III, 187; Romanin, *Storia di Venezia*, III, 89, 90. Sur la signification du mot "lobium", v. Murat., *Antiq. ital. med. ævi*, II, 168: "lobia Mediolanensibus idem ac loggia Toscanis."

[2] Elle eut assez fréquemment pour théâtre les côtes d'Arménie: v. Dandolo, p. 404 et ss.; *Archiv. stor. it.*, App., nº 18, p. 11—15; Sanuto, *Secr. fidel. cruc.*, p. 83; Héthoum, éd. Dulaurier, dans le *Rec. des hist. des crois.*, l. c., p. 489; Romanin, III, 98.

[3] Pegolotti, p. 45; il donne, en général, les tarifs de douanes applicables aux différentes nations.

portion des chances de gain. Cependant, les Génois et les Vénitiens conservèrent toujours une prépondérance marquée, grâce à leur qualité de nations les plus favorisées; ceux de leurs concurrents qui obtinrent le même traitement qu'eux ne furent que des exceptions. Dans le nombre il faut citer la grande maison de banque et de commerce *Bardi*, de Florence; elle dut peut-être cette faveur à ce qu'elle avait fait des avances d'argent au roi; en tout cas, Francesco Balducci Pegolotti, son agent, obtint pour elle, en 1335, l'exemption entière des droits d'entrée et de sortie, tandis que sa rivale, la maison *Peruzzi*, de Florence comme elle, continua de payer un droit de 2 % ad valorem à l'arrivée et au départ. Pegolotti affirme que les *Siciliens* jouissaient aussi de la franchise entière, mais ce renseignement est contredit d'une manière irréfutable par un diplôme arménien découvert dans les archives de Messine. Ce diplôme fut signé par Léon V peu de temps après son mariage avec la fille de Frédéric Ier, roi de Sicile; en considération de ses sentiments d'amitié pour le pays de son beau-père, le roi d'Arménie promet aux Siciliens le meilleur accueil dans ses états, mais cela n'empêche pas qu'il frappe d'un droit de 2 % à l'entrée et à la sortie les articles taxés au poids, tandis que, pour les autres articles, il se contente d'un simple droit d'accise de 1 %. Entre la date de ce diplôme (24 nov. 1331)[1] et l'époque du séjour de Pegolotti en Arménie, l'intervalle est trop court pour qu'il y ait place pour un autre diplôme accordant aux Siciliens l'exemption complète des droits de douane.

Pour les *Pisans*, nous savons par Pegolotti qu'ils acquittaient un droit de 2 % ad valorem à l'entrée et à la sortie. Cette situation d'infériorité à l'égard d'autres nations d'Italie ne les empêchait pas de se porter en grand nombre à Lajazzo;[2] ils partaient de là pour faire le cabotage le long des côtes d'Arménie, de Syrie et d'Égypte; c'était de préférence vers ce dernier pays qu'ils portaient leurs efforts: ils lui fournissaient du fer et du bois en dépit des défenses ecclésiastiques.[3] Tout ce que nous savons des affaires qu'ils faisaient en ce genre nous est révélé par des actes passés devant des notaires génois. On comprend trop facilement pourquoi tous ces contrats, lors même qu'ils sont passés

[1] V. la note de Dulaurier, dans ses *Recherches sur la chronologie arménienne*, I (Paris 1859), p. 130. Le texte du diplôme se trouve dans Langlois, p. 186—190 et dans le *Recueil des hist. des crois.*, l. c., p. 759 et ss.

[2] Voy., p. ex., *Arch. de l'Or. lat.*, I, 467, 473, 480—482.

[3] *Ibid.* I, 443 et s., 447 et s., 450, 460, 466, 468, 481 et s., 484 et s., 487 et s., 491 et s. Il n'avaient pas à aller chercher le bois bien loin; ils le prenaient, par exemple, à Caramella, ou, plus exactement, Cannamella, sur la côte septentrionale du golfe d'Alexandrette: v. Sanuto, dans Bongars, II, 88; Langlois, *Voyage en Cilicie*, p. 472; Rey, *Périples de Syrie et d'Arménie*, dans les *Archiv. de l'Or. lat.*, II, 1, p. 333.

entre Pisans, sont datés soit du tribunal génois, soit d'une maison particulière appartenant à un Génois;[1] mais ce n'est pas un motif pour croire que les Pisans n'eussent pas un tribunal à eux: l'existence d'un consul et d'un huissier *(placerius)* pisan est parfaitement établie;[2] quel aurait pu être leur ressort? La ville de *Plaisance* avait également son consulat[3] et sa loggia à Lajazzo;[4] sa colonie[5] y jouissait d'une considération particulière, parce que les célèbres sociétés de marchands en gros de la mère-patrie y entretenaient des agents qui s'occupaient à la fois d'affaires de banque et de commerce.[6] Pour en finir avec l'Italie, citons encore les marchands de Sienne et d'Ancône: une simple mention suffit, vu l'absence à peu près complète de renseignements sur leur compte.[7]

Le *Midi de la France* fournissait son contingent au commerce de la Petite-Arménie; on en a des preuves de diverses sortes. Ce sont, d'abord, les noms de Provençaux qui se retrouvent dans les actes passés par devant des notaires génois, à Lajazzo.[8] C'est, en second lieu, l'accident arrivé à ce marchand de Marseille, dont une escadre vénitienne confisqua toute la pacotille avec le navire qu'il montait. Dans la liste des articles dont elle se composait, nous relevons des nappes et des serviettes, des rasoirs, des boîtes à savon, des miroirs, des cierges, des ceintures de Paris, en un mot toute une série d'articles d'Europe, dont ce marchand espérait trouver le placement dans le Levant. Quand il fut pris, il se dirigeait précisément de Lajazzo vers la Romanie; il n'était pas seul propriétaire de ces objets; la plus grande partie appartenait à deux marchands de Montpellier.[9] En troisième lieu, nous citerons encore deux diplômes, des années 1314 et 1321, portant la sig-

---

[1] *Arch. de l'Or. lat.*, I, 444, 446—448.

[2] On admettra sans peine que le consul pisan Bindus Sichamengus des *Archiv. de l'Or. lat.*, II, 2, p. 21, chart. de l'an 1300, le Bindo Secimerenda et le Bindo Sechamarenda des chartes de 1304 et de 1307, dans Langlois, *Trésor*, p. 165, 173, ne font qu'un seul et même personnage; on trouve déjà un "placerius Pisanorum" en 1279; *Archiv. de l'Or. lat.*, I. 497.

[3] "Joañes Bordus, consul Placentinorum 1295": Langlois, *Trésor*, p. 164. "Giov. Boldi": *Commem. reg.*, I, 192.

[4] Langlois, *Trésor*, p. 165; *Arch. de l'Or. lat.*, I, 494, 533 et s.

[5] *Arch. de l'Or. lat.*, I, 462, 508, 510, 514 et s., 523, 533 et s.; *Commem. reg.*, II, p. 41, nº 241.

[6] *Arch. de l'Or. lat.*, I, 494; Doneaud, *Il commercio e la navigazione dei Genovesi nel medio evo*, p. 137—143.

[7] *Arch. de l'Or. lat.*, I, 465, 488, 490, 510.

[8] *Ibid.* I, 495, 506.

[9] Langlois, p. 164 et s. (v. aussi Taf. et Thom., III, 374 et ss.); Regest. dans les *Commem.* I, p. 171, nº 7; v. aussi, p. 240, nº 318 et s., p. 246, nº 344. C'est à la même affaire que se rapportent la plupart des documents contenus dans les livres V—VIII des *Misti*: v. l'*Arch. Venet.*, XX, 310 et s. Pendant le premier quart du siècle suivant, on connait encore de nombreux exemples d'actes de piraterie commis par des Vénitiens aux dépens de commerçants Marseillais: *Bibl. de l'École des chartes*, 2. série, III, 210.

nature des rois d'Arménie, et par lesquels ordre est donné aux agents des douanes de n'exiger des marchands de Montpellier qu'un droit de 2 %; c'était d'ailleurs, suivant Pegolotti, le taux généralement appliqué à tous les Provençaux.[1]

Nous terminerons cette énumération par les *Catalans*. Suivant toute probabilité, c'est en Catalogne que fut rédigé le code maritime connu sous le nom de *Consulado del Mar*, et il est certain qu'à l'origine il devait s'appliquer à une nation dont la marine faisait de fréquents voyages en Arménie.[2] Les actes passés par devant notaires génois à Lajazzo nous font connaître les noms de quelques bourgeois de Saragosse qui faisaient du commerce dans ce pays.[3] En envoyant, en 1293, Pierre Desportes (Petrus de Portis) en ambassade auprès du khan mongol Geikatou, Jayme II, roi d'Aragon lui confia, par la même occasion, pour la remettre au roi d'Arménie, une lettre par laquelle il demandait la concession d'une halle et d'un quartier pour les Catalans et l'abaissement des droits de douane.[4] Effectivement, à l'époque où Pegolotti se trouvait en Arménie, le droit ordinaire de 4 % était réduit de moitié pour les Catalans: c'était peut-être à l'intervention royale qu'ils étaient redevables de cette faveur. Il ne paraît pas que la ville de Barcelone eût créé un consulat spécial en Arménie; du moins, en 1347, son consul en Chypre (Famagouste) remplissait les mêmes fonctions pour l'Arménie.[5]

En général, les rois d'Arménie secondèrent de tout leur pouvoir les progrès du commerce. Ils aimaient à voir les nations occidentales se disputer une place dans leurs états; il ne leur suffisait pas d'être assurés des sympathies générales de la chrétienté; il était bon que ce sentiment fût corroboré par un intérêt matériel, car, sans l'assistance efficace des puissances maritimes d'Occident, cernés de toutes parts par les *Musulmans*, depuis la chute des états latins, ils eussent été hors d'état de résister à leurs ennemis. Les plus terribles étaient les sultans d'Égypte; jaloux de la prospérité commerciale de l'Arménie, irrités de voir un petit royaume chrétien indépendant subsister au milieu de voisins tous musulmans, ils l'attaquèrent à diverses reprises avec rage. Sanuto suppose qu'ils voulaient détourner le grand courant du commerce asiatique pour l'amener à passer sur leur territoire;[6] cela

[1] Langlois, p. 178 et s., 185 et s.; Germain, *Hist. du commerce de Montpellier*, II, 9 et s.; Dulaurier, *Recherches sur la chronologie arménienne*, p. 188—191; *Recueil des hist. des crois.*, l. c., p. 754 et ss.

[2] Pardessus, *Collection des lois maritimes*. II, Introd., p. xviii.

[3] *Arch. de l'Or. lat.*, I, 451—455 (année 1274).

[4] Navarrete, dans les *Memorias de la Academia de Madrid*, V, 177 et s.

[5] Capmany, *Mem.*, II, app., p. 66.

[6] *Secr. fid. cruc.*, p. 7.

est possible, mais il est aussi probable que leur intérêt politique passait en premier lieu et que dans leur pensée, le royaume d'Arménie disparu, il ne devait plus rester en Asie un seul coin de terre qui pût servir de base d'opérations à une armée croisée, au cas où la chrétienté viendrait à former sérieusement le projet de reconquérir la Terre-Sainte. Pour arriver à ce résultat, un excellent moyen était la ruine des finances de l'Arménie: aussi lui imposèrent-ils, par le traité de 1285, un tribut d'un million de dirhems[1] que le traité de 1323 porta à un million deux cent mille; de plus, ils exigèrent la cession de la moitié des revenus des salines et des douanes de Lajazzo et de Portella.[2] Par lui-même le pays était pauvre: ses ressources eussent été insuffisantes pour fournir cet énorme tribut et boucher la brèche fait dans les revenus des douanes. Pour faire face à cette situation écrasante, les rois d'Arménie se virent à leur tour réduits à imposer lourdement les commerçants étrangers. Ils s'abstinrent de toucher aux traités qui abaissaient ou supprimaient les droits d'entrée et de sortie, ils continuèrent même à accorder des diplômes conçus dans ce sens, mais il leur restait comme ressource les taxes de passage des cours d'eau, les taxes d'ancrage dans les ports, les péages sur les routes, les taxes des marchés etc., dont les traités ne parlaient pas; un receveur royal *(censarius)* percevait un droit d'accise *(censaria,-um)* même sur les ventes faites par des marchands des nations les plus favorisées.[3] Plus le tribut à payer à l'Égypte augmentait, plus les charges imposées au commerce s'aggravaient, et il est sans doute permis de considérer comme une conséquence directe de ce tribut une ordonnance portant que dorénavant, à leur arrivée, les marchands vénitiens seraient astreints à remettre à la monnaie royale la moitié des matières d'argent apportées pas eux.[4] Il est certain que ces charges pesaient également sur toutes les nations commerçantes, mais à notre connaissance, les Vénitiens seuls firent entendre des réclamations et se regimbèrent contre cet état de choses. Nous avons déjà vu qu'au commencement du XIVe siècle leur baile, à la tête des équipages de deux galères vénitiennes, enleva d'assaut le château de terre de Lajazzo et livra au pillage tout ce qui s'y trouvait, y compris maints objets appartenant à des Orientaux ou à des Européens;[5] il faut peut-

---

[1] Makrizi, *Hist. des sultans mamlouks*, II, 1, p. 201 et s., 207.

[2] Raynald, *Annal. eccl.*, a. a. 1323, XXIV, 221.

[3] Sur le système arménien en matière d'impôts, v. Dulaurier, *Recueil des hist. des crois.*, l. c., p. xcvi et ss., et particulièrement le traité de 1288, *ibid.* p. 745 et ss.

[4] Langlois, p. 180, 191.

[5] Ce conflit n'est pas mentionné par les historiens: il n'en est parlé que dans les documents extraits des archives vénitiennes, publiés dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 677 et s., 684—687, et dans Langlois, *Trésor*, p. 165 et ss.

être voir dans cet acte une explosion du mécontentement provoqué par les mesures dont nous parlons plus haut. Au reste, la République consentit plus tard à indemniser les propriétaires lésés dans cette bagarre. Par la suite, divers ambassadeurs furent chargés par elle de présenter ses doléances à la cour d'Arménie; en 1320, c'était Michele Giustiniani, en 1333, Jacopo Trevisani; ce dernier y fut envoyé à la suite d'un rapport défavorable fait par le baile Pietro Bragadino, àussitôt après son retour d'Arménie.[1] D'après leurs instructions, ces ambassadeurs devaient surtout insister sur la suppression des nouvelles taxes très vexatoires pour les Vénitiens, soit à Lajazzo même, soit au cours de leurs voyages dans l'intérieur du pays, et de la patente d'un tacolin[2] par semaine, imposée aux tisseurs de camelot et cabaretiers vénitiens; puis ils devaient réclamer contre les tracasseries et les lenteurs des agents de la douane, contre les vexations infligées par les fonctionnaires arméniens aux colons pauvres, se plaindre au roi lui-même de ce qu'il ne respectait pas la juridiction du baile et de ce que les colons ne trouvaient pas auprès de lui une aide suffisante contre leurs débiteurs négligents et une protection efficace contre les attentats à leur personne et à leurs biens. Le roi Léon V accueillit toutes ces plaintes de bonne grâce et promit de supprimer les abus commis en violation des traités et de faire rendre bonne justice.

Tout cela ne constituait que de petites difficultés; on pouvait y porter remède; mais, du côté de l'ennemi, le danger allait croissant avec sa puissance; l'existence même du royaume était menacée. Les invasions des Égyptiens, de plus en plus fréquentes, laissaient la désolation après elles; la prospérité des colonies commerciales en était directement atteinte, car ce n'était plus seulement dans les campagnes ou sur les routes du commerce que les Sarrasins répandaient l'incendie, le meurtre, le pillage: les villes habitées par les colons, Tarse, Adana, Lajazzo, Mamistra étaient frappées tour à tour.[3] Les sultans mamelouks semblaient

---

[1] Langlois, p. 179—182, 191 et s., 193 et s.; on trouvera là la matière des négociations entre ces ambassadeurs et Léon V, ainsi que le rapport de Bragadino. Nous avons déjà fait divers emprunts à ces pièces au cours de notre récit. Les éditeurs des *Commem.*, II, p. 35, nº 202 prétendent à tort qu'Aden est nommée dans le rapport de Bragadino; c'est Adana.

[2] Le tacolin avait alors à peu près la valeur d'une drachme; dix tacolins faisaient un besant grec: v. Pegolotti, p. 44 et s.; Dulaurier, dans le *Recueil*, l. c., p. 749: sur les variations de la valeur du tacolin v. Desimoni, dans les *Arch. de l'Or lat.*, I, 439.

[3] Weil, *Gesch. der Chalif.*, IV, 55, 77 et s., 255, 267, 333—335, 350 et s., 504 et s. Quand l'archevêque de Mamistra dut abandonner son siége, à la suite de la dévastation de la ville, le pape Jean XXII lui assigna l'église génoise de S. Laurent à Lajazzo: *Arch. de l'Or. lat.*, I, 266 et s., 270.

vouloir surtout à Lajazzo, le principal centre du commerce de l'Arménie. Pillée à deux reprises, en 1266 et 1275,[1] elle fut prise une troisième fois et détruite, en 1322, par le sultan Nassir Mohammed; un grand nombre de chrétiens furent emmenés en captivité; d'autres purent, à la faveur de la nuit, se sauver sur des galères chypriotes et aller chercher un refuge en Chypre ou à Korykos. A la paix, en 1323, la ville put encore renaître de ses cendres et l'on reconstruisit le château de terre; mais il fallut renoncer à relever le château de mer et ce fut un nouveau sujet de plaintes pour les commerçants, dont les marchandises restaient exposées dans les entrepôts aux attaques de l'ennemi et aux surprises des pirates.[2] En 1337, nouvelle invasion des Égyptiens; cette fois, Lajazzo n'échappa aux horreurs d'une prise d'assaut que parce que le roi Léon V prit l'engagement de raser les fortifications de la ville, récemment réparées grâce aux subsides considérables fournis par le pape Jean XXII[3], et de recevoir dans d'autres places des garnisons musulmanes.[4] Toutes ces concessions ne la sauvèrent que pour peu de temps: prise une dernière fois par les Égyptiens en 1347,[5] elle resta en leur pouvoir; en vain Venise, sur la demande du pape Clément VI, s'entremit pour obtenir qu'elle fût rendue au roi d'Arménie;[6] en vain les forces réunies des royaumes de Chypre et d'Arménie en firent le blocus en 1367,[7] elle était définitivement perdue pour les chrétiens et à sa trop courte prospérité succéda une rapide décadence. Le royaume d'Arménie lui-même ne devait un reste d'existence qu'aux embarras intérieurs qui affaiblirent l'Égypte pour un temps. En 1374, le sultan Almélik-Alachraf résolut d'en finir avec cet état chrétien et d'incorporer la Cilicie à ses états. Incapable de résister, poursuivi jusqu'au milieu des montagnes, dans le château de Gaban, son dernier refuge, Léon VI fut emmené en captivité en Égypte (1375).

Déjà gravement atteintes aux sources de la vie par la chute de Lajazzo, les colonies commerciales d'Arménie traînèrent péniblement leur

---

[1] Dulaurier, *Rec. des hist. des crois.*, p. 522, 528; Weil, *Gesch. der Chalif.*, IV, 56, 78. En 1275, les marchands et un certain nombre d'habitants purent se sauver sur des vaisseaux; Acre, encore chrétienne à cette époque, leur offrit un asile: Cont. de Guill. de Tyr, p. 467; Sanut., p. 226.

[2] Sempad, dans le *Recueil des hist. des crois.*, l. c., p. 667 et s.; v. aussi *Ibid.* p. 756 et s.; Weil, *Op. cit.*, IV, 334 et s.; Raynald, *Annal. eccl.*, a. a. 1322, n°s 30, 34 et s.; a. a. 1323, n° 9; Sanut., *Epist.*, à la suite des *Secr. fid. cruc.*, p. 289, 297 et s.

[3] Raynald, l, c., a. a. 1331, n° 30.

[4] Weil, *Op. cit.*, IV, 351.

[5] Le 25 mai, d'après la relation du pèlerin Jacques de Vérone, dans Rœhricht et Meissner, *Deutsche Pilgerreisen*, p. 51.

[6] Dulaurier, l. c., p. 709; Raynald, l. c., XXV, p. 454; *Commem. reg.*, II, p. 157, n° 215.

[7] Dulaurier, l. c., p. 716; Weil, *Op. cit.*, IV, 523.

existence jusqu'à la destruction définitive du royaume. Elles ont disparu sans laisser de traces: il existe bien de nos jours, chez les habitants du pays, une tradition persistante, d'après laquelle les bois d'oliviers retournés à l'état sauvage que l'on y voit encore auraient été plantés par des Génois;[1] suivant cette même tradition, le fort de Goulek-Qala qui commande le défilé de Goulek-Boghaz (que nous avons nommé plus haut Gouglag) aurait été également fondé par eux,[2] mais elle ne mérite aucune créance.

3° Trébizonde, considérée comme vestibule de l'Asie centrale.

Au milieu de l'envahissement progressif de l'Asie-Mineure par les Turcs, le phénomène qui s'était produit au sud-est avait eu son pendant au nord-est; là aussi, grâce à une ceinture de montagnes qui le protégeait contre les incursions des armées conquérantes, un petit état, gouverné par des princes chrétiens, avait échappé au sort général. C'était, à l'origine, une simple province (Thêma) de l'empire grec; décorés du titre de ducs de Chaldée, ses gouverneurs avaient, pendant certaines périodes, joui d'une indépendance complète. L'année même de la conquête de Constantinople par les Francs, elle devint un empire à part, l'*Empire de Trébizonde*, et, sous cette nouvelle forme, son existence se prolongea jusqu'au cours du XVe siècle. Le premier prince qui occupa ce trône (avril 1204) fut Alexis Ier, petit fils d'Andronic; la dynastie qu'il fondait était donc une branche de cette famille des Comnènes qui avait donné à l'empire grec tant de souverains remarquables. Une des parentes d'Alexis, Thamar, reine de Géorgie, lui avait donné asile et fourni une armée.[3] Il conquit tout d'abord un vaste territoire sur la côte septentrionale de l'Asie-Mineure, mais, de son vivant même, son empire fut réduit à n'occuper, sur la côte, que l'espace compris entre le Thermodon, à l'ouest, et le Phase, à l'est. L'invasion des Tatars vint à propos (1244) sauver ce débris, toujours menacé par l'écrasante prépondérance du sultanat d'Iconium. Après avoir infligé à l'armée du sultan une défaite dont sa puissance ne se releva jamais, ils établirent solidement leur puissance au delà de l'Euphrate:

---

[1] Langlois, *Voyage dans la Cilicie*, p. 44.

[2] Kotschy, *Reise in den cilicischen Taurus*, p. 71 et ss., 204 et ss.

[3] *Hist. de la Géorgie*, trad. Brosset, 1ère part., p. 465; *Mich. Panaretos' trapezunt. Chronik*, publ. p. Fallmerayer, *Originalfragmente zur Geschichte des Kaiserthums Trapezunt: Abh. der Munchn. Akad., hist. Cl., T. IV*, 2e sect., p. 11.

quant à l'empire de Trébizonde, ils se contentèrent d'en recevoir un tribut qui fut payé pendant quelque temps et le laissèrent parfaitement tranquille; leur apparition en Asie-Mineure contribua même indirectement à la prospérité et à l'accroissement de l'importance de la ville de *Trébizonde*, car elle détourna le commerce de la direction suivie jusqu'alors, et Trébizonde, placée sur la ligne dorénavant adoptée par le grand courant du trafic d'Orient en Occident, devait nécessairement en devenir une des étapes.[1]

Trébizonde avait toujours joué un certain rôle comme place commerciale. Tant qu'elle fut ville-frontière de l'empire byzantin, Grecs et Arabes s'y donnèrent rendez-vous pour y échanger leurs marchandises: c'est ce que nous apprennent Maçoudi, Isstachri et Ibn-Haoukal.[2] D'un autre côté, elle entretenait par mer un trafic avec la région du Caucase et la Russie;[3] un grand nombre de marchands musulmans du sultanat d'Iconium, de la Syrie et de la Mésopotamie se donnaient rendez-vous à Sivas, y organisaient des caravanes et gagnaient de là, par Trébizonde, les côtes orientale et septentrionale du Pont.[4] Mais sa prospérité commerciale prit une recrudescene toute particulière après la destruction de Bagdad par Houlagou-khan, alors que Tauris fut devenue le centre politique et commercial de l'Asie. Tant que Bagdad avait subsisté, les produits de l'Orient s'étaient écoulés vers la Méditerranée; à partir de sa chute, le courant remonta vers le nord, car, à partir de Tauris, les caravanes qui portaient à la mer les articles expédiés vers l'Occident avaient moins de chemin à faire pour atteindre le Pont que la Méditerranée. De là, un bouleversement dans le trafic: tandis qu'autrefois la totalité des marchandises arrivant de l'Asie centrale affluait vers la Méditerranée, une partie, et une partie assez considérable, suivit dorénavant le chemin de Tauris au Pont et alla déboucher sur la rive de la Mer Noire, précisément à Trébizonde. Les citadius indigènes, peu actifs de leur nature, préférant la petite industrie aux tracas des vastes entreprises, ne prenaient qu'une part très secondaire au grand commerce, mais ils comprenaient parfaitement les avantages résultant pour eux de l'affluence toujours croissante des étrangers et voyaient avec plaisir s'accroître de jour en jour les facilités d'écoulement pour les produits du pays. En effet, le territoire de l'empire avait plus d'un article à offrir aux étrangers. La capitale pro-

[1] Ou, suivant l'expression plus énergique de Bessarion, un *ἐργαστήριον κοινὸν ἢ ἐμπόριον τῆς οἰκουμένης ἁπάσης*: Fallmerayer, *Gesch. v. Trapezunt*, p. 318.

[2] Voyez les passages cités par M. Defrémery dans le *Journ. asiat.*, 4e série, T. XIV, p. 462, et par d'Ohsson dans son livre *Des peuples du Caucase*, p. 26.

[3] Maçoudi, II, 46 et s.

[4] Ibn-Alathir, à l'année 602 (1205—1206 ap. J. C.), cité par Defrémery, *Op. cit.*, p. 461 et s.; Schehabeddin, p. 380.

duisait des tricots et des étoffes multicolores de lin (du Rhizæum), de laine et de bourre de soie:[1] les montagnes qui formaient une ceinture à l'empire renfermaient des mines d'argent,[2] de fer et de l'alun de première qualité.[3]

Les habitants de Trébizonde, nous l'avons dit, abandonnaient le grand commerce aux étrangers. Les Occidentaux en profitèrent. L'Asie centrale leur étant ouverte à la suite des nombreuses ambassades échangées entre les khans mongols et les puissances occidentales, un grand nombre de marchands européens se mirent en mouvement pour exploiter le nouveau champ offert à leur activité. Trébizonde était l'une des portes par lesquelles ils y pénétraient. De là, un certain nombre gagnaient immédiatement Tauris ou même s'aventuraient encore plus loin au cœur de l'Asie; d'autres s'y arrêtaient et y prenaient livraison des marchandises apportées de l'intérieur par les caravanes. On y trouvait, comme à Lajazzo, les épices des Indes,[4] les drogues de la Perse, les soieries de la Chine.[5] Chose curieuse, les premiers marchands que nous rencontrons sur ce terrain sont deux *Marseillais*, munis tous deux de lettres de recommandation de Charles d'Anjou (signant en qualité de comte de Provence) pour l'empereur de Trébizonde; l'une de ces lettres pouvait être remise également au khan des Tatars: celle-ci est datée du 7 décembre 1266; l'autre porte la date du 13 janvier 1267.[6] Les Provençaux furent-ils dans la suite expulsés de ce marché par les Italiens, ou bien leur marine continua-t-elle de le fréquenter, mais sans laisser de traces de son passage? Je l'ignore; quant à moi je n'en ai plus trouvé. En général, tout ce qu'on sait de relatif au séjour des Occidentaux à Trébizonde s'applique à des individus originaires de trois villes italiennes, Gênes, Venise et Florence.

---

[1] Eugenicus, à la suite des *Eustathii opuscula*, éd. Tafel, p. 373; M. Fallmerayer lui a également fait des emprunts *(Gesch. des Kaiserthums Trapezunt*, p. 321). Dans les traités de commerce, ces étoffes sont désignées sous les appellations suivantes: "panni aurei aut de sirico, veludi, camocha, zendadi, bocarani", ou encore, dans le texte grec du traité de 1364, "*βλαττία, χιλιχάρτια*".

[2] A Baibourt, suivant le texte ramusien de M. Polo: v. Yule, *M. Polo*, I, 49; Ritter, *Asien*, X, 272.

[3] Dans l'intérieur du pays, en arrière de Cérasonte; v. l'art. Alun, dans le chapitre relatif aux articles de commerce.

[4] "Spezerie grosse e minute": Pegol., p. 13. Pour aller chercher les épices, les galères vénitiennes dépassaient parfois Trébizonde et poussaient jusqu'à Batoum (Vadi, cf. Thomas, *Periplus des Pontus Euxinus*, Op. cit., p. 268): on en trouve un exemple dans les *Commem.*, II, p. 100, n° 566. Ce détail démontre l'existence d'une route secondaire ayant également son point de départ à Tauris.

[5] Fallmerayer, *Gesch. v. Trapezunt*, p. 318.

[6] Del Giudice, *Cod. dipl. di Carlo d'Angiò*, I, 219 et s.

Nous verrons dans le prochain chapitre que, dès les dix dernières années du XIIIe siécle, un certain nombre de *Génois* étaient établis à demeure en Perse et faisaient des apparitions passagères en Occident pour y remplir des missions au nom des khans. Il est intéressant de rechercher le chemin suivi par eux à l'aller et au retour. D'après tout ce qui a été dit au chapitre précédent, le lecteur doit naturellement être porté à admettre qu'ils passaient par Lajazzo. Ce serait peut-être une erreur, car il existait une autre route plus courte qui pourrait bien être celle qu'ils adoptaient de préférence. C'est ce que nous apprend un document récemment retrouvé, le compte des dépenses de voyage de Galfried de Langele (1291—1293)[1] envoyé comme ambassadeur en Perse par Edouard Ier, roi d'Angleterre. Le premier acte de Langele fut de se rendre à Gênes; c'était là évidemment qu'il comptait pouvoir recueillir les meilleurs renseignements sur la route à suivre et trouver peut-être des compagnons ayant déjà fait ce voyage. Il rencontra ce qu'il cherchait: un certain Buscarello de' Ghizolfi (Guisulfi), qui était entré au service d'Argoun-khan (1284—1291) et venait de visiter au nom de ce souverain les cours de Rome, de Paris et de Londres, faisait, avant de repartir, un séjour dans sa ville natale. Il devait remmener avec lui son frère Percivalle et son neveu Corrado. La mission de Langele était précisément la réponse à celle de Buscarello: c'était, pour le chevalier anglais, une chance toute particulière, que de pouvoir faire route en sa compagnie.[2] Le voyage d'aller et de retour se fit par Trébizonde. Nos voyageurs s'approvisionnèrent dans cette ville de divers objets pour la route; entre autres choses, ils achetèrent un cheval à un marchand génois nommé Benedetto (le document ne le désigne que par ce prénom) et laissèrent une partie de leurs bagages dans la maison de Niccolo Doria.[3] Ces détails sont autant de preuves de l'existence d'une colonie génoise à Trébizonde: ce sont les plus anciennes que l'on connaisse. Ce Doria était-il, comme le suppose M. Desimoni,[4] consul des Génois à Trébizonde? c'est une question que nous devons laisser indécise; mais rien ne nous autorise à nier l'existence d'un consulat génois dans cette ville à cette époque. En effet, les Italiens dont on constate d'abord la présence à Trébizonde sont les Génois: nous en avons pour témoin un passage de l'historien byzantin Georgios Pachymérès: à propos d'un événement de l'année 1306, dont nous reparlerons en son temps, il note que les Génois y étaient établis depuis une époque déjà reculée

---

[1] *I conti dell' ambasciata al chan di Persia nel 1292*, pubbl. da Corn. Desimoni, *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 537—698.

[2] *Ibid.* p. 552 et ss., 567 et ss., 591, 594—596, 605, 607, 617, 637, 641 et s.

[3] *Ibid.* p. 608, 614.

[4] *Ibid.* p. 553.

(ἐξ ἀρχαίου).[1] Un autre fait qui nous amène à la même conclusion, c'est que, dans les traités conclus entre les empereurs de Trébizonde et Venise, les priviléges des Génois sont pris à plusieurs reprises comme types des faveurs à accorder aux Vénitiens. La concession d'un quartier spécial devait remonter, pour eux, aux environs de l'an 1300;[2] en effet, dans une correspondance échangée, en 1345, entre les doges de Gênes et de Venise, à propos d'un certain terrain sur lequel les Vénitiens faisaient exécuter des travaux comme s'il leur appartenait, nous voyons que le premier en réclame la propriété et appuie sa réclamation sur une bulle d'or, publiée plus de cinquante ans auparavant en langues grecque et latine,[3] par laquelle Alexis II, empereur de Trébizonde (1297—1331), aurait fait don de ce terrain aux Génois; le doge ajoute qu'en accordant cette faveur à ses compatriotes, Alexis n'a fait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs, auxquels les Génois sont redevables d'autres concessions. Cette phrase nous ouvre une perspective assez étendue sur les premières années du XIII[e] siècle et nous fait regretter la perte de toute une série d'anciens diplômes donnés par les empereurs de Trébizonde en faveur des Génois. Deux des diplômes d'Alexis II ont eu le même sort: le premier est cette bulle de concession, sur laquelle se basait le doge de Gênes dans sa contestation avec celui de Venise; tout ce que nous en savons, c'est qu'elle avait été le résultat d'une mission confiée à Pietro Ugolino; le second est une bulle rapportée par un autre ambassadeur, Oberto Cattaneo della Volta.[4] Le terrain accordé à Ugolino pour ses compatriotes et occupé effectivement par eux était situé au Château des lions (Léontocastron) appelé aussi Château ou Cap du Meidan.[5] Ce nom de Meidan était et est encore donné à une place

---

[1] Pachym., éd. Bonn., II, 448.

[2] La colonie génoise posséda également de bonne heure son tribunal *(logia in qua regitur curia Januensium);* la preuve de ce fait se trouve déjà dans une charte du 6 oct. 1302: Desimoni, *Atti della Soc. Lig.,* XIII, 553, not. 2.

[3] "Prout constat instrumentis publicis scriptis græce et latine imperialibus sigillis aureis roboratis per manus notarii publici in terra Arzeroni dicti imperii Trapezunde:" *Atti della Soc. Lig.,* XIII, 536; Taf. et Thom., IV, 289. Le nom de la localité où a été donne le diplôme de 1314 revient à plusieurs reprises dans le texte: Marin (VI, 86) et M. de Mas Latrie *(Archives des missions scientifiques,* II, 348, note) pensent qu'elle n'est autre qu'Erzeroum, mais cela est absolument inadmissible, car cette ville ne fut jamais comprise dans les limites de l'empire de Trébizonde; à l'époque de son plus grand développement il s'étendait à peine, du côté de l'Arménie, jusqu'à Baïbourt (Fallmerayer, *Gesch. v. Trapezunt,* p. 300).

[4] Voy. *Atti della Soc. Lig.,* XIII, 515, 521, 522, 528, 530.

[5] Le traité de 1314 entre Gênes et Trébizonde parle d'une "concessio, donatio seu mentio facta de castro Maydani Trapesonde"; celui de 1316 nomme la localité "Cavum de Maidano, quod dicitur seu dici consuevit Leo Castro": *Atti della Soc. Lig.,* XIII, 515, 530. Cette

en forme de rectangle allongé, située sur le plateau qui domine le port de Trébizonde. Le Château des lions, contigu à cette place, formait une avancée sur la mer et commandait le quai appelé Daphnus. On voit encore, en cet endroit, de puissantes substructions qui passent pour être l'œuvre des Génois.[1] Par sa situation dans le voisinage du port et sur une hauteur d'où l'on dominait la ville, ce terrain offrait de nombreux avantages et nous verrons tout à l'heure à quel point les Génois y tenaient. Cela ne les empêcha cependant pas, quelques années après l'avoir obtenu, d'élever de nouvelles prétentions. Ils trouvaient ridicule qu'un si petit prince les obligeât de soumettre leurs marchandises à la visite de ses douaniers, quand le souverain d'un grand empire comme celui de Byzance leur avait garanti l'exemption de tous droits. Ils envoyèrent une ambassade avec mission d'obtenir un dégrèvement pour leur commerce. L'empereur Alexis II n'était nullement disposé à des concessions de ce genre. Les Génois firent mine alors de vouloir rompre toutes relations avec Trébizonde; tous ceux qui avaient des établissements dans la ville firent à grand bruit leurs préparatifs pour embarquer tous leurs biens mobiliers sur une flotte marchande ancrée dans le port. Alexis ne se laissa point intimider par cette démonstration; il comprenait parfaitement que la rupture de ce trafic serait plus préjudiciable au commerce des Génois qu'à son trésor; il déclara donc qu'il les laisserait partir bien volontiers, mais seulement quand ils auraient payé les droits restant à acquitter sur les marchandises précédemment importées. Les Génois répondirent par un refus formel et n'en mirent que plus de hâte à procéder à l'embarquement de leurs colis. L'empereur fit marcher des troupes pour les contraindre à l'obéissance; il en résulta une échauffourée où le sang coula et où les Génois furent fort maltraités. Ils tentèrent de faire une diversion en mettant le feu au faubourg; malheureusement pour eux, l'incendie atteignit les marchandises entassées pour eux sur les quais: il y en avait assez pour charger complétement les douze navires qui les attendaient dans le port. Ces pertes en hommes et en matériel les décidèrent à faire la paix et à subir les droits de douane jusqu'à nouvel ordre.[2] Ces événements se passaient en 1306. Mais les difficultés ne tardèrent pas à renaître. Dans sa *chronique de Trébizonde*, Michel Panarétos rapporte qu'en 1311 les Latins se muti-

---

localité n'était, en réalité, qu'un faubourg de Trébizonde; cependant, l'*Atlante Luxoro* l'indique à part, sous le nom de Medan: *Atti della Soc. Lig.*, V, 132, 265.

[1] Fallmerayer, *Fragmente aus dem Orient*, I, 48 et s.; du même, *Orig. Fragm.*, Op. cit., p. 83, 84, 89 et s.; Hamilton, *Reise in Kleinasien*, I, 229.

[2] Pachymeres, II, 448—450.

nèrent et que, dans la chaleur de la lutte, ils incendièrent l'arsenal maritime.[1] A mon avis, ces Latins ne pouvaient être que des Génois. En effet, les années suivantes furent marquées par une série de conflits armés entre Gênes et Trébizonde. Pour venger l'incendie de son arsenal, Alexis II organisa, en 1313, de compte à demi avec Ghazi Tchélébi, seigneur de Sinope, une expédition en Crimée; les Génois de Caffa et d'autres localités de ce pays furent très maltraités en cette occasion. Des vaisseaux partis de Trébizonde donnaient la chasse aux navires génois dans la mer Noire; de leur côté, Ottaviano Doria, Acellino Grillo, Megollo Lercari[2] et autres marins génois coulèrent un certain

---

[1] Panaretos, dans Fallmerayer, *Orig. Fragm.*, Op. cit., p. 15, 45.

[2] Au nom de Megollo (ou Domenico) Lercari se rattache une histoire: Bartolomeo Senarga (mort après 1514) la raconte dans une lettre écrite au célèbre Pontanus (éd. Desimoni, *Atti della Soc. lig.*, XIII, 495 et ss.), et Agost. Giustiniani († 1536) l'a insérée dans ses *Annali di Genova*, à l'année 1380 (éd. de 1537, p. 148 et s.). La voici en résumé: Un certain Megollo Lercari avait gagné la confiance de l'empereur de Trébizonde et jouissait d'une haute situation à la cour: insulté gravement par un courtisan grec, son ennemi, qui s'était même oublié jusqu'à le frapper, il demanda, mais inutilement, à l'empereur, la punition du coupable: déterminé à se faire rendre satisfaction lui-même, il partit pour Gênes; là, ses parents et ses amis lui fournirent les moyens d'équiper deux vaisseaux avec lesquels il mit à la voile pour Trébizonde; mais c'était en ennemi qu'il y reparaissait: malheur à tout habitant indigène de Trébizonde qui lui tombait sous la main; il n'était mauvais traitement qu'il ne lui fît subir, jusqu'à ce que l'empereur se fût décidé à lui livrer celui qui l'avait insulté. Mais ce n'était plus de cela qu'il s'agissait: Lercari le renvoya avec le plus profond mépris et s'adressant directement à l'empereur, il déclara renoncer à toute satisfaction pour lui-même, et se contenter de faveurs pour la colonie commerciale de son pays. Telle est l'histoire que Giustiniani rapporte dans ses Annales: il est évident que c'est un morceau à part, qu'il y a intercalée de force sans se préoccuper de rompre l'unité de son récit. Encore faudrait-il savoir s'il a eu raison de le placer à l'année 1380: M. Desimoni en doute, quoiqu'il soit prouvé qu'il existait deux Megollo Lercari à la fin du XIV[e] siècle. Le savant historien préférerait reconnaître le héros de cette histoire dans le Lercari cité dans notre texte, ce qui obligerait à la reculer jusqu'à une époque comprise entre 1314 et 1316. Effectivement, dans le traité de 1316, l'empereur Alexis II promet l'oubli des maux causés à ses sujets par un certain Megollo Lercari. Quant à moi, tout cela me fait l'effet d'un petit roman historique où il n'y a de vrai, tout au plus, que les courses exécutées dans la mer Noire, vers 1315 par un Megollo Lercari. Si l'histoire disait vrai, Lercari aurait été le principal auteur des nouvelles faveurs accordées aux Génois; or, on ne peut découvrir rien de semblable dans le traité de 1316: en outre, si nous cherchons la nature de la nouvelle faveur accordée aux Génois, nous trouvons que Senarega et Giustiniani parlent d'un fondaco à construire aux frais de l'empereur, avec ou sans bain et four à pain, tandis que, dans le traité, il est question d'un terrain où les Génois pourront construire un quartier fermé. Autre chose: d'après l'anecdote en question l'empereur aurait dû consentir à l'humiliation de faire exécuter dans l'intérieur du

nombre de bâtiments de Trébizonde. Après s'être fait bien du mal des deux côtés, on se décida à faire la paix; on voit dans les traités de 1314 et de 1316[1] les deux parties réclamer des indemnités. Il paraît qu'au cours des hostilités l'empereur avait repris aux Génois leur quartier du Leontocastron; à la paix, il leur donna en échange l'emplacement autrefois occupé par l'arsenal maritime[2] et leur permit de l'entourer de murs, de tours et de fossés. Il y mit cependant diverses conditions: interdiction aux sujets grecs d'habiter ce quartier; cette interdiction également applicable à tous les étrangers, sauf autorisation du consul, les églises déjà construites dans le quartier restant néanmoins, pendant le jour, à la disposition du clergé grec pour l'exercice du culte, et le quai adjacent à ce quartier demeurant à la disposition exclusive des Génois; défense aux navires grecs ou étrangers d'y aborder à l'arrivée ou au départ. Les deux traités[3] présupposent, comme nous l'avons déjà dit, l'existence d'un consulat génois à Trébizonde; la juridiction du consul y est délimitée conformément à la coutume, à l'égard de celle des tribunaux du pays.

La date relativement ancienne de l'établissement des Génois à Trébizonde, la raideur de l'attitude adoptée par eux à l'égard des empereurs, n'étaient que les conséquences naturelles de la forte position acquise par cette nation à Galata et de la prépondérance que lui assuraient dans les eaux de la mer Noire une colonie aussi florissante et une station navale aussi forte que celle de Caffa. Avec ces deux solides points d'appui, Gênes pouvait s'occuper de fonder et d'entretenir d'autres colonies le long des côtes de la mer Noire. Elle était

---

fondaco des fresques, suivant Senarega, des bas-reliefs suivant Giustiniani, représentant toutes les péripéties de son conflit avec Lercari. Cela, c'est évidemment du roman tout pur. Pour en finir avec la relation de Senarega, je me permettrai de ne pas le suivre en faisant coïncider l'origine du consulat génois de Trébizonde avec l'affaire Lercari: ce consulat était certainement plus anciennement établi et il est encore difficile d'admettre que ce poste ait jamais été occupé par un fonctionnaire envoyé de Caffa, comme le prétend Senarega.

[1] *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 513 et ss., 527 et ss.

[2] "Dalsanam Trapezonde": *ibid.* 514: "Totum illud territorium in Trapesonda, quod dicitur Darsena": *ibid.* 530. Les Génois étaient autorisés à choisir au lieu de l'Arsenal un autre emplacement de même étendue, situé dans tel autre quartier de la ville qu'il leur plairait et également sur la Marine, le Léontocastron excepté; mais ils ne firent point usage de cette permission.

[3] M. le prof. Joseph Muller, de Turin, a bien voulu me donner communication d'une copie du traité du 26 Oct. 1314, prise aux archives de Turin; M. Canale en a donné un extrait dans la 1ère édit. de son *Histoire de Gênes*, IV, 353 et s. Du deuxième traité, conclu à Trébizonde le 9 juin 1315 et ratifié à Gênes le 16 (24?) mars 1316, je ne connais que ce qu'en donnent Canale, *op. cit.*, IV, 354, et Fallmerayer, *Orig. Fragm.*, *op. cit.*, XV, 84.

d'autant plus sûre d'être écoutée que, s'il était besoin d'avoir recours à la force pour appuyer ses demandes, elle n'avait pas besoin de faire venir des troupes d'Italie; c'eût été trop loin; elle les avait toutes prêtes à Galata ou à Caffa. Par une autre conséquence du même ordre d'idées, la colonie génoise de Trébizonde était rattachée directement à l'autorité centrale à Gênes; il y avait là une administration nommée *Officium Gazariæ* (littéralement Bureau de la Crimée), chargée de la direction des affaires coloniales dans le Bosphore et le Pont et du service de la navigation vers ces deux destinations.[1] Ce bureau rédigeait des instructions pour les capitaines de navires qui devaient toucher à Trébizonde et pour les caravanes expédiées de là sur Tauris; il donnait des ordres aux consuls de Trébizonde.[2] Par suite de l'importance de ce dernier poste, la nomination de l'agent chargé de l'occuper était réservée à l'autorité centrale au lieu d'être laissée au consul de Caffa: celui-ci, en sa qualité de chef de la plus considérable des colonies du Pont, avait le droit de nomination à une série de fonctions coloniales d'ordre inférieur, même au dehors de sa résidence.[3] Tant pour seconder les consuls dans l'accomplissement de leurs fonctions administratives et judiciaires que pour former, conformément aux principes démocratiques, un contrepoids à leur puissance, il leur était adjoint deux conseils: un petit conseil et un grand conseil, composés, l'un de six membres, l'autre de vingt-quatre, tous choisis dans la colonie elle-même.[4]

Les *Vénitiens* ne prirent jamais pied dans la mer Noire au même degré que les Génois; en tout cas ils ne formèrent que beaucoup plus tard une colonie à Trébizonde. Ce n'est que par suite d'une erreur manifeste qu'on a pu citer des traités passés entre Venise et l'empereur de Trébizonde en 1303 et 1306. Pour le premier, tout se réduit à une faute d'impression dans l'édition de Marin et à une négligence commise par Depping. Voici la vérité: l'un des traités passés entre Venise et Trébizonde est daté de l'an du monde 6827 qui correspond exactement à l'année 1319 ap. J. C.; dans l'édition de Marin, par suite d'une faute d'impression, ce chiffre a été remplacé par le chiffre 133 (sic); au lieu de se donner la peine de faire un calcul pour rétablir la véritable date, Depping a substitué au chiffre 133 la date 1303;[5] puis, trouvant dans l'ouvrage de Fallmerayer un traité

[1] *Off. Gaz.*, p. 307.

[2] *Ibid.* p. 337, 350, 366, 385; Canale, *Della Crimea*, I, 240, 325, 380.

[3] Canale, *Della Crimea*, I, 241, 348 et s., 376 et s.

[4] *Off. Gaz.*, p. 337, 350. Le conseil des Six apparaît déjà dans les traités de 1314 et de 1316.

[5] Cf. Marin, IV, 145, et Depping, *Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe*, II, 89—91.

identique avec la date de 1319, il a admis que ce dernier n'était que la reproduction littérale de celui de 1303; dans le fait, les deux textes sont identiques, mais il n'y a qu'une date vraie, c'est celle de 1319. Pour le prétendu traité de 1306, il n'a pas davantage existé. Suivant M. Joseph Muller, il aurait été conclu par Giacomo Gussoni au nom du doge Pietro Gradenigo et de la République.[1] En citant ce traité, il prétendait s'appuyer sur les documents rassemblés par M. Tafel; j'ai eu cette collection sous les yeux; or, dans la pièce en question, il n'est fait mention ni de doge, ni d'empereur; reste donc seulement la question de date et celle-ci est, non pas 1306, mais 1396. Donc, le plus ancien diplôme connu, accordé par un empereur de Trébizonde aux Vénitiens, est et reste celui de 1319. Ce diplôme, remis, en 1319, par l'empereur Alexis II à Pantaléon Michiel,[2] ambassadeur de Venise, a. d'ailleurs, ce caractère particulier, qu'il pose les bases d'une situation nouvelle; on y voit que l'empereur accorde pour la première fois aux Vénitiens l'autorisation d'organiser une relâche *(scalam facere)* à Trébizonde comme les Génois; il leur assigne pour la première fois un terrain pour la construction d'un entrepôt, d'une église et de maisons d'habitation; il leur permet, enfin, d'établir là un baile jouissant des mêmes attributions que ceux de Romanie. On ne peut, par conséquent, faire remonter qu'à la date de ce diplôme, tout au plus, l'ouverture du service de navigation desservi par les "*galeæ Trapezundæ*", service dont il ne nous est malheureusement plus possible de suivre la trace autrement que dans les tables des matières des livres perdus des *Misti*.[3] Nous devons également admettre que les Vénitiens ne commencèrent pas avant cette date de 1319 à jeter les fondements de leur colonie de Trébizonde: effectivement, ce fut seulement entre 1320 et 1322 que le Sénat envoya au baile de cette résidence une somme de cent livres pour la construction d'une loggia, d'un fondaco et de maisons d'habitation.[4] Il résulte de la description contenue dans le texte du traité que ces constructions furent élevées, tout au moins en partie, sur le terrain cédé par l'empereur aux Génois en 1300 et repris par lui en 1316. Il est impossible de ne pas reconnaître dans le Londocastrum du document (mauvaise variante: Bondocastrum) le Château des Lions (Leontocastron). Nous

---

[1] *Sitzungsberichte der Wiener Akad., Philos. hist. Cl.*, VII, année 1851, p. 334.

[2] Ce diplôme a été publié dans le supplément du *Discorso sulle relazioni commerciali dei Veneziani con l'Armenia e con Trebisonda*, de Canestrini: *Arch. stor. ital.*, App., IX, 374—378; dans la *Coll. des doc. inéd., mél. hist.*, III (1880), p. 83 et ss.; et enfin dans Taf. et Thom., IV, 122 et ss.

[3] *Archiv. Ven.*, XVII, 258, 259, 261; XVIII, 43, 329—332, 335—336; XX, 296; *Commem. reg.*, II, p. 100, n° 566.

[4] *Ibid.* XVIII, 327: "pro faciendo *incipi* lobiam, fonticum et domos."

verrons que ce fut la cause d'un conflit entre Venise et Gênes. Le premier *baile des Vénitiens à Trébizonde* fut Giovanni Sanudo: on peut l'admettre sans hésitation. Le doge Giovanni Soranzo le chargea, en 1320, de lever sur chaque membre de la colonie un impôt de quinze sols pour cent de son avoir: conformément à ses instructions, Sanudo employa un tiers de la somme ainsi perçue à la construction du nouveau quartier *(pro laborerio cavasere* — du caravansérail — *causa laborandi domos);* quant au reste, il en remit une partie, pour ses frais de route, à Michele Dolfino, ambassadeur de Venise, au moment de son passage à Trébizonde pour se rendre à Tauris, et une autre au marchand Giovanni Priuli, pour l'aider dans son commerce, et à condition de rembourser au bout de deux mois capital et intérêts entre les mains du doge.[1] De tout ceci il ressort: d'abord, qu'à cette date la colonie en était encore à construire ses édifices d'intérêt commun *(cavasera)* et ses habitations privées *(domi);*[2] en second lieu, que, bien qu'elle ne fût pas encore sortie de sa période de formation, elle dut contribuer aux frais occasionnés par les démarches à faire pour ouvrir le trafic avec la Perse, ce qui était d'ailleurs assez naturel, puisque les Vénitiens résidant à Trébizonde devaient être les premiers à en profiter. Mais revenons à notre diplôme, nous n'en avons pas encore épuisé la matière. Nous y voyons qu'Alexis place les Vénitiens absolument sur le même pied que les Génois. Comme ceux-ci, ils sont autorisés à se servir de leurs propres poids et mesures, à avoir des courtiers de leur nationalité, et les taxes imposées au commerce des deux nations doivent être, dorénavant, exactement identiques. A ce sujet, il est d'abord parlé des marchandises que les Vénitiens apporteront sur leurs navires. S'ils les réexportent par caravanes vers l'intérieur de l'Asie, le droit de transit sera fixé à 20 aspres[3] par charge de bête de somme. S'ils les importent dans l'empire pour les y vendre, l'état prélèvera, tant sur le vendeur que sur l'acheteur, une taxe variable, suivant que l'acheteur sera ou non un sujet vénitien, ou suivant que l'article se vendra au poids ou à la mesure. En cas de

---

[1] Taf. et Thom., IV, 171 et s. *(Commem. reg.,* I, p. 226, nº 255). L'expression cavasara ou cavarsera ne se rencontre que dans cette colonie: voy., en dehors du passage cité ici, *Archiv. Venet.,* XVIII, 330, 334, et une charte inédite de 1344, qui sera cité plus loin.

[2] Un détail corrélatif à ces faits est l'ordre donné, en 1322, au consul de Venise à Tana, d'envoyer de l'argent au baile de Trébizonde pour les travaux de fortification de la citadelle: Canale, *Della Crimea,* II, 443 (extr. des registres des *Misti).*

[3] 28 aspres, suivant Pegolotti, p. 13; ce chiffre était sans doute celui de la taxe applicable aux non-privilégiés: suivant le même écrivain, il y avait encore à ajouter une taxe supplémentaire d'un aspre pour le consul.

vente à des individus non Vénitiens, le vendeur aura à payer 3 %, plus une taxe additionnelle de 1 ½ ou 2 %, si l'article se vend au poids. Si le vendeur et l'acheteur sont tous deux Vénitiens, chacun devra payer 1 ½ ou 2 % (les lectures varient encore sur ce point) dans le cas où l'article se vendrait au poids et rien dans l'autre cas.[1] L'importateur qui voudrait réexporter un article dont il n'aurait pas trouvé le placement, pourra le faire sans payer de droits. Les matières d'or et d'argent, les pierres précieuses, les ceintures et autres objets analogues importés par des Vénitiens et mis en vente dans le pays, seront admis en franchise; s'ils sont réexportés par caravanes, ils seront soumis à un droit de 20 aspres. Le diplôme traite en second lieu des marchandises amenées par les Vénitiens de l'intérieur de l'Asie. Ces articles seront frappés à l'entrée d'un droit de 12 aspres[2] par charge de bête de somme; en outre, sur tous ceux de ces articles qui se vendront dans l'intérieur de l'empire, il sera perçu un droit d'accise de 1 %.

Le règne d'Alexis II auquel les deux nations commerçantes étaient redevables des plus importants de leurs priviléges et de leurs biens avait été fort et prospère. Mais après lui, et surtout après la mort de Basile Ier, son second fils (1340), des dissensions intestines amenèrent la perte de quelques parties du territoire. Deux grandes factions, de forces à peu près égales, se disputaient le pouvoir; les révolutions de palais se succédèrent à courts intervalles; les émeutes, les scènes de pillage désolèrent à plusieurs reprises les rues de la capitale. Il y avait pour l'empire, dans cet état de guerre civile, une cause de faiblesse que les Turcomans d'Amid (Diarbékir) mirent à profit pour l'attaquer; dès la première invasion, en janvier 1341, ils poussèrent jusqu'à la capitale et l'incendièrent. Les colonies partageaient, naturellement, l'état de souffrance générale. Le quartier vénitien fut réduit en cendres[3] comme tout le reste de la ville, et il est très probable, bien qu'aucun document n'en fasse mention, que le quartier

---

[1] Pegol., p. 13: "Chi porta mercatanzia in Trebisonda o vendela nella terra a paesano, si paga all omperadore di Trabisonda 3 per cento, ma se la vendesse a' Genovesi o altre genti latine, non paga niente."

[2] 14 aspres, suivant Pegol., l. c.; c'est probablement le taux pour les non-privilégiés. Ici encore, il mentionne le droit supplémentaire d'un aspre pour le consul. En 1314, c'est à dire cinq ans seulement avant la date de notre diplôme, 15 aspres comnenates (ils avaient cours à Trébizonde) valaient 1 besant hyperpre (*Atti della Soc. Lig.*, XIII, 525); d'après les calculs faits par M. Desimoni (*ibid.* 651 et ss., 675 et s.), nous arrivons à cette conclusion, que 21 aspri = 1 fiorino.

[3] "In nostro cavassera (Caravansérail), quod captum et dirruptum et combustum fuit per Turchos", est-il dit dans le procès-verbal d'une séance du Sénat du 20 nov. 1344: Taf. et Thom., inéd.

génois eut le même sort. Mais ce fut surtout à l'occasion de l'un des soulèvements populaires, si fréquents dans Trébizonde, que les marchands francs traversèrent une crise des plus pénibles. L'historien byzantin Nicéphore Grégoras prétend qu'un meurtre, commis en 1343, à Tana, par un Vénitien sur un Tatar, avait surrexcité les esprits des gens du peuple de Trébizonde; pareil accident pouvait leur arriver chaque jour, pensaient-ils, vu l'extrême arrogance des Italiens; poussés par ce sentiment, ils tombèrent sur les Latins, en massacrèrent le plus grand nombre; les autres demandèrent grâce.[1] Il est fort possible que ce massacre ait été un coup monté par un parti ultra-patriote; il ne nous semble nullement nécessaire d'en rechercher la cause déterminante dans le meurtre de Tana rapporté par l'auteur. Quoi qu'il en soit, après cette alarme, les Vénitiens arrêtèrent provisoirement leur trafic avec Trébizonde. Cependant, dès 1344, ayant reçu de meilleures nouvelles de ce côté, le Sénat se risqua à expédier deux galères à titre d'essai; comme le baile et ses conseillers n'avaient pas quitté Trébizonde, ordre leur fut donné de prendre livraison de la cargaison, mais les patrons des galères avaient mission de se rendre à la cour pour y remettre des présents à l'empereur et lui faire part de l'intention de leur gouvernement d'y envoyer de nouveau des navires et des marchands.[2] Nous ne saurions dire si les Vénitiens s'occupèrent dès ce moment de reconstruire leur quartier incendié, ou même s'ils ne s'étaient pas déjà mis à l'œuvre avant le soulèvement populaire qui avait fait tant de victimes: la chose n'est pas clairement établie. La chose seule est certaine, c'est que cette reconstruction donna lieu à un conflit avec les Génois. En prévision du danger toujours imminent d'un retour offensif des Turcs, les Vénitiens considéraient comme une nécessité d'entourer leur quartier de fossés et d'autres ouvrages fortifiés. Ces travaux s'étendaient sur le terrain originairement concédé aux Génois; bien qu'il leur eût été repris depuis et qu'on leur eût donné en échange, en 1316, l'emplacement de l'arsenal maritime, ceux-ci n'admettaient pas que leur droit sur ce terrain fût périmé; quoique l'empereur eût donné l'autorisation nécessaire, ils protestèrent contre l'exécution des travaux et obtinrent de lui le retrait de la permission. Le vice-baile rendit compte de ce contretemps à son gouvernement; le doge de Venise, Andrea Dandolo, envoya à Gênes le notaire Niccolino de Fraganesco avec mission d'aller se présenter à Giovanni di Murta, doge de Gênes, et de se plaindre à lui de l'attitude hostile adoptée par les Génois de Trébizonde, attitude d'autant

[1] Niceph. Greg., II, 687. Voy. Fallmerayer, *Gesch. v. Trapezunt*, p. 188 et s.

[2] Délibération du Sénat, du 15 avril 1344; Taf. et Thom., IV, 275 et s.

moins justifiée qu'à un moment donné les fortifications projetées pourraient leur être tout aussi utiles qu'aux Vénitiens eux-mêmes. Le doge de Gênes accueillit favorablement la réclamation de l'envoyé vénitien et, tout en faisant ses réserves quant aux droits de sa nation sur le terrain contesté, il expédia à ses compatriotes l'ordre de ne pas mettre davantage obstacle aux travaux de terrassement entrepris par les Vénitiens.[1]

Les Génois, de leur côté, n'avaient pas renoncé à tirer vengeance du massacre des colons francs et à obtenir la restitution de leur ancien quartier du Léontocastron. En 1348, ils s'emparèrent par force de Cérasonte, la deuxième ville de l'empire, la livrèrent au pillage et la réduisirent en cendres:[2] l'année suivante, deux navires de guerre, partis de Caffa, vinrent se présenter devant Trébizonde même et offrir le combat à la marine impériale: bien que victorieux dans cette affaire, ils se retirèrent sans même tenter un débarquement. Ce furent les Francs habitants de la ville qui expièrent cette tentative: leurs maisons furent pillées et eux-mêmes jetés en prison. Mais, un mois après, les Génois se montraient de nouveau sous les murs de la ville: cette fois, ils amenaient trois galères de Caffa et une barque d'Amisos (Samsoun): l'empereur Michel alors régnant était affaibli par l'âge; effrayé par ce déploiement de forces, il céda. Remis par lui en possession du Léontocastron (1349), les Génois le conservèrent depuis lors sans interruption jusqu'à la chute de l'empire.[3] Dès la même année, la république de Venise envoya en mission à Trébizonde Nicolò Quirini:[4] ce qu'elle voulait, il est facile de le deviner, car. par le fait de la restitution consentie aux Génois, sa concession à elle était réduite, si même elle ne lui était pas complétement enlevée; mais ces démarches échouèrent. Soit pour ce motif, soit par le fait de la guerre acharnée que se firent à cette époque Gênes et Venise (1351—1355) il arriva que, pendant tout ce temps, par suite de la prépondérance exercée par les Génois dans la mer Noire, les Vénitiens ne purent plus naviguer qu'avec des vaisseaux armés en guerre,[5] et le

---

[1] Instructions pour le notaire, du 20 nov. 1344: Taf. et Thom., IV, 330 et s. Dépêche du même, écrite de Gênes, arrivée à Venise avant le 24 janv. 1345: ibid. 332; nouvelles instructions envoyées en réponse à sa dépêche, datées du 7 févr., ibid, 332 et s.; Lettre de Murta pour le règlement de cette affaire et de diverses autres, du 19 févr., ibid. 287 et ss.

[2] Depping (I, 130) prétend qu'ils mirent eux-mêmes le feu au quartier qu'ils avaient dans cette ville: c'est une méprise. On ne trouve nulle part rien qui indi que qu'ils en aient eu un.

[3] Mich. Panaretos, dans Fallmerayer, *Orig. Fragm.*, 2e sect., p. 22 et s., 51.

[4] Berchet, *Del commercio dei Veneti nell' Asia*, p. 103.

[5] En 1352, des galères vénitiennes surprirent les navires génois à l'ancre devant Trébizonde et les brûlèrent: Panaretos, l. c., p. 25, 53.

trafic entre Trébizonde et Venise subit une longue interruption.[1] Enfin, le gouvernement de Trébizonde ayant fait les premières avances à celui de Venise et prouvé son désir de renouer des relations par l'envoi d'une ambassade (1360),[2] le doge Lorenzo Celsi envoya Guglielmo Michiel avec mission de saluer l'empereur Alexis III en son nom et en celui du baile de Constantinople, Andrea Quirini (1364), d'annoncer le consentement de sa nation à l'expédition de nouveaux navires vers Trébizonde, et de demander la concession d'un terrain pour sa colonie. L'empereur lui assigna le terrain situé au dessous du monastère de S. Théodore Gabras: en outre, il accorda une réduction (de 1 %) sur le droit d'accise exigé des Vénitiens pour les ventes faites par eux dans l'intérieur de l'empire.[3] Le terrain assigné n'était nullement à leur convenance, à ce qu'il semble, et c'est peut-être dans ce détail qu'il faut chercher la cause d'une querelle violente qui éclata l'année suivante entre les chefs des colonies vénitienne et génoise, en présence de l'empereur, un jour que celui-ci se trouvait au Meidan avec sa suite, à l'occasion des fêtes de Pâques;[4] le chroniqueur ne le dit pas, mais on se trouvait sur le terrain disputé et il n'y aurait rien d'impossible à ce que cette pensée eût monté la tête du baile, jaloux du consul, l'heureux possesseur du Léontocastron. En 1367, un nouvel ambassadeur, Pietro Dalmer, envoyé par le doge Marco Cornaro, arriva à Trébizonde sur une galère bien armée; il obtint de l'empereur le retrait de la précédente concession et la cession de la pointe dite de la Ste. Croix, d'après l'église de ce nom qui s'y élevait; il était autorisé à créer sur ce point un quartier, protégé par une muraille dont l'empereur promit de faire construire à ses frais un pan et une tour, entouré d'un fossé et relié à l'extérieur par des ponts. L'ambassadeur réclama encore un changement dans les taxes imposées au commerce; mais l'empereur maintint fermement les anciens droits de transit et ne consentit qu'à une faible réduction de $\frac{1}{2}$ % sur l'accise.[5] Ce qui fait l'importance de ce diplôme de 1367, c'est qu'il mit les Vénitiens en possession du terrain qu'ils habitèrent depuis lors sans interruption jusqu'à la chute de l'empire de Trébizonde. C'était un plateau formant pointe sur la mer, comme le Léontocastron; comme

[1] Ἡ ἐκ (sic) *Τραπεζοῦντος τῶν Βενετίκων κατέπαυσεν ξένοις*: ce sont les expressions du traité dont il va être question.

[2] Filiasi, *Mem. dei Veneti*, VI, 2, p. 217: cet écrivain cite une chronique de Paolo Morosini, que je n'ai pas pu me procurer.

[3] Privilége du mois de mars 1364, dans Pasini, *Codd. mscr. Bibl. Taurin.*, I, p. 222 et ss., et dans Miklosich et Muller, *Acta et diplom. græc. medii ævi*, III, 130 et ss. La traduction de l'original grec en latin par Pasini est très défectueuse.

[4] Panaretos, l. c., p. 32, 60.

[5] Taf. et Thom., inéd.: on trouvera un résumé dans les *Commem. reg.*, III, p. 67, n° 390.

celui-ci, il se trouvait à la partie postérieure en communication avec la rue où s'élevaient, sur deux longues lignes, les magasins de dépôt et de vente des colons. Ces deux quartiers n'étaient point renfermés dans l'enceinte de la ville; ils faisaient partie du faubourg des Jardins; mais ils étaient entourés de murailles et protégés par de fortes tours.[1] Vues de l'extérieur, elles leur donnaient une apparence imposante à laquelle ne correspondaient déjà plus ni l'activité ni la prospérité du commerce. La période la plus ni brillante dura tout au plus jusqu'en 1340; à partir de cette date, l'empire commence, comme la Perse sa voisine, à montrer les signes d'une décadence qui n'était rien moins que favorable au développement du trafic.

4° La Perse.

L'un des résultats de la destruction de l'empire des califes par Houlagou, khan des Mongols, fut d'enlever à Bagdad et aux villes voisines une grande partie de leur importance. Jusqu'alors, situées au centre de la vie politique et commerciale du monde musulman, elles vivaient en pleine prospérité; à partir de ce moment, la décadence commença. Il est vrai qu'elle ne se produisit pas tout d'un coup; après avoir visité *Bagdad*, Marco Polo pouvait encore s'étendre en termes admiratifs sur ses vastes dimensions, sur l'importance de l'industrie des soieries et des brocarts d'or dont elle était le siége, sur l'activité de son trafic avec l'Inde par le Tigre et le golfe Persique,[2] sans être accusé de répéter une tradition et d'attribuer à cette ville un éclat dont elle n'avait joui qu'à l'époque des califes. Un autre voyageur, qui vit Bagdad au commencement du XIVe siècle, Chemseddin-Dimichki la dépeignait également comme le rendez-vous des navires de la Chine, de l'Yémen, de l'Hind et du Zendj (côte orientale de l'Afrique) venus par le Tigre et des mariniers de l'Euphrate qui lui apportaient les produits de l'Arménie, de l'Aderbeïdjân, de la Grèce, de la Syrie, de l'Égypte et de l'Occident.[3] Au temps de Marco Polo, on ne songeait pas davantage à reléguer parmi les grandeurs passées la corporation des marchands de *Mossoul*, spécialement adonnée au commerce des épices et des étoffes précieuses, qu'elle expédiait au loin.[4] Le commerce n'abandonne pas

---

[1] C'est ainsi que les décrit le castillan Clavijo qui passa par Trébizonde en 1404, se rendant en ambassade à Samarkand; p. 83, 84 (éd. de Madrid, 1782). Cf. Fallmerayer, *Fragmente*, p. 48, 97.

[2] Éd. Pauthier, p. 47 et ss.

[3] Voy. son *Manuel de cosmographie*, trad. Mehren, p. 113.

[4] M. Polo, éd. Pauthier, p. 45 et s.

tout d'un coup des routes qui relient des pays lointains; il ne brise pas en un moment des relations solidement établies. Cependant, ces deux grands marchés n'étaient déjà plus seuls: une rivale avait surgi depuis quelque temps. *Tauris*, autrefois chef-lieu d'une province importante, habitée par une population nombreuse, enrichie par l'industrie et le commerce, avait échappé par une soumission volontaire à la rage de destruction des Mongols; les conquérants en firent la métropole de leur empire occidental.[1] La population s'accrut dès lors avec une extrême rapidité et bientôt naquit, à côté de la vieille ville, une ville nouvelle qui fut appelée Ghazanièh du nom de Ghazan-khan, auquel elle était surtout redevable de sa création.[2] En 1305 et pendant les années suivantes, Oldjaitou, successeur de Ghazan, fit construire une deuxième résidence, *Soultanièh*, au sud-est de Tauris, dans la province d'Irak-Adjemi.[3]

Ces deux villes acquirent vite une grande importance commerciale. On y trouvait sur le marché, d'abord de magnifiques soieries, des brocarts, des tapis fabriqués à Tauris même,[4] puis un beau choix de pierres précieuses dont elles avaient la spécialité,[5] et enfin tous les articles imaginables de toutes les parties du monde: Tauris avait effectivement les relations les plus étendues;[6] Marco Polo n'en indique que la minime partie quand il dit qu'on y voit arriver des marchandises, d'une part de Bagdad et de Mossoul, d'autre part de Germsir *(Cremesor)* et de l'Inde.[7] Le nom de Germsir (traduction littérale: pays chaud) désigne ici assurément le littoral méridional de l'Iran qui s'étend le long du golfe Persique et de l'Océan Indien, et était connu pour la température extraordinairement chaude de son climat;[8] c'était par là qu'arrivaient dans l'intérieur de la Perse les produits de l'Inde et les perles du golfe Persique. La résidence d'été des khans profitait largement des relations de Tauris; peuplée d'abord de marchands qu'on avait obligés par contrainte d'y transporter leur demeure, elle n'était d'abord, comme place de commerce qu'une création artificielle;[9] cependant elle prospéra et ses bazars toujours bien approvisionnés acquirent de la réputation.[10]

Les produits les plus recherchés de l'empire tatar occidental étaient

---

[1] Yaqout, p. 132—134.

[2] D'Ohsson, IV, 276 et ss.; Raschideddin, éd. Quatremère, p. xvii.

[3] D'Ohsson, IV, 486; Hammer, *Geschichte der Ilchane*, II, 185 et s.

[4] Yaqout, p. 133; M. Polo, p. 59 et s.

[5] M. Polo, p. 60; Ibn-Batouta, II, 129 et s.

[6] Oderico da Pordenone, p. ii, iii; Pegol., p. 7—9.

[7] M. Polo, p. 60.

[8] Ritter, *Erdk.*, VIII, 723.

[9] D'Ohsson, IV, 487.

[10] Oderico, p. iii.

les pierres précieuses, turquoises, rubis, lapis-lazuli, puis les perles du golfe Persique, enfin la soie des côtes de la mer Caspienne et l'indigo du Kerman. L'industrie indigène, particulièrement celle du tissage, déjà florissante l'époque des Sassanides, fabriquait aussi des articles trés estimés à l'étranger. Sous ce rapport, la ville de *Yezd* primait toutes les autres; ses habitants, presque tous tisserands, travaillaient la plus fine soie du Taberistan; leur habileté était tellement connue qu'on recherchait les étoffes sorties de leurs ateliers dans toutes les parties de l'Orient depuis la Chine jusqu'à l'Asie Mineure:[1] ces étoffes portaient son nom[2] et le répandaient dans tout le monde connu. A côté de ces tissus hors ligne, les soieries et les cotonnades de Nichapour,[3] de Merv,[4] d'Ispahan,[5] de Chouster,[6] de Chiraz[7] conservaient leur antique réputation. Mais une énumération des centres manufacturiers de l'empire tatar occidental serait incomplète si elle s'arrêtait à ceux de la Perse proprement dite, car les limites de cet empire s'étendaient beaucoup plus loin à l'ouest et embrassaient encore le Kurdistan, la grande Arménie, la Mésopotamie. Là aussi l'industrie du tissage était florissante: on connaissait partout les brocarts et les cotonnades de Bagdad, de Mossoul, de Mardin, de Mouch et d'Erzinghian.[8]

Il nous serait impossible d'énumérer toutes les villes grandes et petites qui se livraient à cette industrie. Un grand nombre de leurs produits, fabriqués spécialement pour le climat de ces régions ou dans

---

[1] M. Polo, p. 70; Clavijo, p. 114; Contarini, p. 70; Gios. Barbaro, *Viaggio in Persia*, p. 42; Mohammed Medjidi, cité dans Yaqout, p. 611, not. Nous verrons plus loin qu'Yezd était située sur une route de caravanes très fréquentée; c'était une ville de commerce importante et ses marchés jouissaient d'une grande réputation: Ibn-Batouta, II, 68.

[2] Suivant M. Polo, op. cit., ces étoffes étaient désignées sous le nom de Zasdi.

[3] Ibn Haoukal, dans le *Journal of the Bengal Society*, XX, p. 153 et s.; Isstachri, p. 121; Ibn-Batouta, III, 81.

[4] Ibn-Haoukal, *op. cit.*, p. 157; Isstachri, op. cit.; Yaqout, p. 526.

[5] Ibn-Haoukal et Kazwini, dans Uylenbroek, *Descriptio Iracæ persicæ*, p. 6, 28; Edrisi, II, 167; Yaqout, p. 390.

[6] Isstachri, p. 59; Edrisi, I, 383. Même après que Bagdad lui eut enlevé une grande partie de ses tisserands, Chouster (Touster) conserva, jusqu'au milieu du XIVe siècle, de florissantes manufactures de velours et de satin; c'est ce que démontre M. Karabacek dans un article des *Mittheilungen des KK. œsterr. Museums für Kunst und Industrie*, 15e année, 1880, p. 78 et ss.

[7] Clavijo, p. 114.

[8] M. Polo, p. 37 et s., 45, 48; voy. aussi le passage ajouté probablement par M. Polo lui-même, et, en tout cas, emprunté à une bonne source, qui se trouve dans le texte ramusien, éd. Baldelli Boni, p. 32; Yule, p. 57; l'exactitude de ce que dit cet écrivain au sujet de la ville de Mardin est confirmée par les passages d'Ibn-Batouta, II, 143, et de Barbaro, *Viaggio in Persia*, p. 28, b. Ibn-Batouta, II, 294, vante la beauté des étoffes fabriquées à Erzinghian et qui portaient le nom de cette ville.

le goût des habitants de ces pays, ne sortaient pas de l'Orient; il n'eût pas été possible de les importer tels quels en Europe. Mais d'autres avaient acquis droit de cité en Occident: nous n'en voulons pour preuve que le grand nombre d'étoffes dont les noms, d'origine orientale, se trouvent dans les documents de l'Europe du Moyen-Age et dont nous reparlerons plus loin en détail. En tout cas, la soie grège fut toujours très demandée par les marchands occidentaux, et les riches Européens recherchaient les perles et les pierres précieuses avec la même passion que les Orientaux.

Dès que l'Asie centrale s'ouvrit au commerce, les nations commerçantes d'Occident se hâtèrent d'envoyer des explorateurs dans les pays qui renfermaient de pareils trésors.[1] Parmi les Italiens qui se fixèrent à Tauris, le premier nom que nous rencontrons est celui d'un Vénitien, Pietro Viglioni (Vioni). Son testament, écrit à Tauris le 10 déc. 1264, a été conservé jusqu'à nos jours, et c'est à ce hasard qu'il doit d'ouvrir la série.[2] Parmi les objets dont il dispose, les uns sont des articles de fabrication occidentale, des draps de Venise, de Lombardie, d'Allemagne et de Flandre (stanforti di Melana = Malines); d'autres sont des produits naturels d'origine indubitablement orientale, tels que des perles et du sucre, d'autres enfin, jeux d'échecs, selles, coupes, chandeliers, verres à boire, sont de provenance douteuse. Tous ces objets n'appartenaient pas en propre au testateur; il semble qu'il fût là plutôt en qualité d'agent d'une compagnie, ou de commissionnaire opérant pour un certain nombre de ses compatriotes. S'il y en avait eu d'autres établis à poste fixe à Tauris et formant une colonie régulièrement organisée avec un chef, il serait difficile de comprendre pourquoi Viglioni ordonne que ses marchandises ou les sommes produites par leur vente seront remises en garde au baile vénitien d'Acre; mais il était probablement un des premiers pionniers. D'autres noms connus de commerçants européens établis en Perse nous sont fournis par des relations de missions catholiques: c'est une coïncidence qui ne surprendra personne, si l'on se souvient de ce qui a déjà été dit précédemment. Sous le règne d'Argoun-khan (1284—1291) protecteur et ami des chrétiens, vivait à Tauris, évidemment en qualité de commerçant, un noble *Pisan* dont le nom, Jolus ou Ozolus, ne nous est parvenu que sous une forme altérée; il prêtait aux missionnaires son assistance matérielle et morale et prenait lui-même part à l'œuvre de

---

[1] Nous possédons un témoignage de l'antiquité des relations entre l'Europe et la Perse, dans un ouvrage volumineux, le dictionnaire latin-persan-cuman écrit en 1303 par un génois, surtout en vue de rendre service aux commerçants. Nous en reparlerons avec plus de détails quand nous traiterons des voyages à travers les pays tatars.

[2] *Archiv. Venet.*, XXVI, 161—165.

la mission en cherchant à obtenir des conversions dans son entourage. On a conservé des lettres que lui écrivit, en 1289 et 1291, le pape Nicolas IV,[1] pour le féliciter et lui recommander en même temps des missionnaires franciscains. Si ces lettres avaient été perdues, on ignorerait absolument que les Pisans aient jamais été représentés sur ce marché. C'est également par des relations de missions que nous connaissons les faits relatifs aux premiers temps de l'apparition des Génois en Perse. Guillielmus Adæ,[2] qui fut dans la suite le deuxième évêque de Soultanièh, parle de projets grandioses formés par eux d'accord avec Argoun-khan. Ils se proposaient de créer un port dans le golfe Persique et de détourner vers ce point le courant du commerce de l'Inde: on aurait posté à Aden des croiseurs chargés de barrer la route et d'empêcher les navires marchands d'aller en Égypte par la mer Rouge. Malheureusement, en jetant la division dans les rangs de la population génoise, la grande querelle des Guelfes et des Gibelins la réduisit à l'impuissance et ces beaux projets s'évanouirent.[3]

Ce fut peu de temps après la mort d'Argoun-khan que les trois Polo passérent par Tauris, au retour de leur voyage de Chine (1293 ou 1294); à cette occasion, Marco Polo ne se fait pas faute de noter qu'il vient dans cette ville un grand nombre de marchands, Génois pour la plupart, qu'y attirent les beaux bénéfices à faire et les bazars bien approvisionnés en pierres précieuses et autres articles.[4] Un peu plus loin, il signale, comme un fait récent, que les Génois ont organisé un service de navigation sur la mer Caspienne. Les débuts de ce service et leur apparition à Tauris étaient des faits à peu près contemporains. S'il faut prendre au pied de la lettre les expressions de

---

[1] Mosheim, *Hist. eccl. Tartar.*, *app.*, p. 97, 105.

[2] Dans son ouvrage inédit: *De modo exstirpandi Saracenos:* je n'en connais que les passages qu'a bien voulu me communiquer M. Desimoni, de Gênes; il doit être publié dans le *Recueil des hist. des crois., doc. armén.*, T. II.

[3] En tant que le but de ces projets était l'abaissement de l'Égypte, ils rentraient dans les vues des khans de Perse; ceux-ci, on le sait, travaillaient sans cesse à entraîner l'Occident dans une guerre contre cette puissance. Deux Génois étrangers au monde des affaires leur servirent d'agents: le premier se nommait *Buscarello de' Ghisolfi;* il était attaché en qualité de garde-du-corps à la personne d'Argoun-khan et de Ghazan-kan et fut employé par eux à diverses missions diplomatiques en Occident: voy. Abel Rémusat, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, VII (1824), p. 113, 362 et ss., 388, 430 et ss.; Hammer, *Ilchane*, I, 394 et s., II, 148; M. Polo, II, 777; *Atti della Soc. Lig.*, III, c., IV, cc.; *Giorn. ligust.*, 1874, p. 346. Le deuxième, *Tommaso degli Anfossi* (de Anfusis, surnommé Bancherius, ou, par corruption Banchrui) vint à la cour de Rome en qualité d'ambassadeur d'Argoun-khan et y fit des séjours en 1285 et 1288: voy. Abel Rémusat, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, VII, 358 et s.; Desimoni, *Arch. stor. ital.*, 1878, 4e série, I, 305 et s.

[4] Éd. Pauthier, p. 60.

Marco Polo, les Génois faisaient passer leurs propres bâtiments dans cette mer intérieure:[1] pour cela, il fallait leur faire remonter le Don jusqu'au point où son cours est le plus rapproché de celui du Volga, les transporter par voie de terre d'un fleuve à l'autre et enfin leur faire descendre le dernier. Aprés avoir parlé de ces débuts de la navigation, M. Polo ajoute: "et d'illec vient la soie geele" (du Ghilan):[2] ces expressions démontrent que le but poursuivi par les Génois était l'exploitation des côtes méridionales de la mer Caspienne, où la production de la soie se faisait sur une grande échelle. Il n'est guère croyable qu'ils partissent de là pour pénétrer au cœur de la Perse, par exemple pour atteindre Tauris: la constitution géographique et politique du pays[3] ne s'y prêtait guère. Le commerce de la mer Caspienne semble avoir eu pour unique objet le commerce de la soie. D'ailleurs, pour arriver en Perse, il y avait des chemins plus commodes que les défilés de l'Elbourz. Nous allons revenir à l'instant sur ce sujet.

La Petite-Arménie d'une part, l'empire de Trébizonde de l'autre, deux pays où ni les Génois, ni les autres nations commerçantes n'étaient absolument des étrangers, étaient reliés à Tauris par des routes de caravanes très fréquentées. Commençons par la route commerciale de *Lajazzo à Tauris*, celle que suivaient d'ordinaire les marchands italiens au temps de Pegolotti.[4] Cet écrivain en a laissé une description accompagnée d'une longue nomenclature des localités qu'elle traversait et bien faite pour intéresser tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la géographie: cependant, jusque dans les derniers temps, on ne lui avait pas accordé l'attention qu'elle mérite. Comme cette route avait son point de départ en Petite-Arménie, deux savants français, qui ont fait de l'histoire de ce pays l'objet de leurs études, MM. Victor Langlois et Edouard Dulaurier ont, il est vrai, consacré quelques lignes au Routier de Pegolotti, mais ils se sont bornés à la partie de la route qui rentrait dans leur cadre spécial: en dehors de cela, ils se sont contentés d'indiquer quelques points principaux

[1] Éd. Pauthier, p. 44: "Et ore nouvellement les marchans de Gennes nagent (c. à d. naviguent) par ceste mer, par nefz qu'ils y ont porté et mis dedens."

[2] Voy., au supplément, l'article sur la soie.

[3] Jusqu'en 1306 les princes de Ghilan étaient indépendants: c'est seulement à cette date qu'Oldjaïtou-khan les réduisit sous son obéissance: Hammer, *Gesch. der Ilchane*, II, 206 et ss.

[4] Pegol., p. 9—11. Il est intéressant de faire le rapprochement entre cet itinéraire et le commencement de la deuxième route du Cathay indiquée par l'auteur anonyme du *Libro del conosçimento de todos los reynos;* cette route part de Chypre, passe sur le continent en Petite-Arménie, traverse la ville turque de Sivas, passe d'abord l'Euphrate à Argot (?), puis l'Araxe, et atteint enfin Tauris; l'auteur se borne à ces indications sommaires (p. 82).

dont la détermination n'offrait aucune difficulté.[1] Un savant anglais, M. Yule, a fait sur ce routier une étude d'une valeur infiniment supérieure:[2] moi-même, dans l'édition allemande de cette étude, j'ai fait mon possible pour arriver à éclaircir certains passages, mais, parmi tous les travaux auxquels il a donné lieu, les meilleurs sont ceux de M. H. Kiepert.[3] Cependant il reste encore beaucoup à faire avant qu'on n'ait fait la lumière sur tous les noms qu'il renferme, d'autant plus qu'une grande partie de la route en question traverse des pays qu'a rarement foulés le pied d'un Européen. En tout cas, il suffit d'un coup d'œil pour reconnaître que les plus importantes des stations intermédiaires étaient Sivas, Erzinghian et Erzeroum. Partant de là, nous pouvons diviser la route entière en quatre sections.

Dans la première, nous lisons les noms suivants: Ajazzo, Colidara, Gandon, Casena, Gavazera dell' amiraglio, Gadue, Gavazera di casa Jacomi. Pegolotti passe malheureusement sous silence les localités que traversait le voyageur dans la partie basse de la Petite-Arménie. Colidara et Gandon étaient les stations voisines des frontières des états respectifs du roi d'Arménie et du khan de Perse. La première, située sur la frontière arménienne, était probablement la forteresse de Gobidar, l'une des plus anciennes possessions des Arméniens dans cette partie de l'Asie-Mineure, à ce qu'il paraît; mais il est inutile de la chercher sur les cartes modernes, on ne la trouverait pas; elle se trouvait dans la partie de la chaîne du Taurus qui borne la Cilicie au nord.[4] Quant à Gandon, où l'on percevait pour le khan des Tatars un droit d'entrée de 20 aspres, personne n'a encore pu en déterminer l'emplacement. Pour la station suivante, au contraire, celle de Casena, on peut reconnaître sous ce nom, avec une certitude suffisante, le Coxon des croisés, le Gogison des Arméniens, le Geuksun des Turcs.[5] Pour bien nous rendre compte du chemin parcouru jusqu'ici, arrêtons-nous un instant, prenons la carte d'Asie-Mineure de Kiepert, et jetons un coup d'œil sur le terrain compris entre Lajazzo et Geuksun; cet examen nous dé-

[1] Langlois, *Trésor des chartes d'Arménie*, introd., p. 97; Dulaurier, *Recueil des hist. des croisades, documents arméniens*, I, introd., p. ci.

[2] Cathay, II, 299—301.

[3] Étude sur l'Itinéraire de l'Asie occidentale, de Pegolotti, par M. Kiepert, dans les *Sitzungsberichte der philos. hist. Cl. der Berliner Akad.*, 1881, p. 901 et ss. (avec carte).

[4] Mathieu d'Édesse, dans la *Bibliothèque arménienne*, éd. Dulaurier, p. 216, 432; Dulaurier, *Chronologie arménienne*, p. 163; *Recueil des hist. des crois., doc. armén.*, éd. Dulaurier, I, 30; Langlois, *Trésor des chartes*, p. 53, 97.

[5] Ritter, *Asien*, XIX, 32 et ss., 270 et s.

montre que très probablement, en quittant Lajazzo, les marchands occidentaux longeaient le Djihan jusqu'à Anabad; là, ils s'écartaient de ce fleuve pour suivre son affluent l'Anabad-Sou; ce chemin les faisait passer sous les murs de Geben ou Gaban. Précisément, un diplôme de l'empereur Léon II, du mois de mars 1201, nous apprend que les Génois payaient un droit entre les mains du maître de ce château-fort, au passage du Djihan; c'était le point où ils passaient de la rive droite du fleuve sur la rive gauche; puis, ils continuaient leur route le long de l'Anabad-Sou dont le bassin était sous la domination du seigneur de Gaban. De ce bassin, on gagnait Geuksun sans difficulté.[1] Des trois stations que nomme encore Pegolotti entre Geuksun et Sivas, deux ne sont que de simples caravansérails *(gavazera):* seule, Gadue, située entre les deux, est une bourgade. Il est extrêmement probable qu'à partir de Geuksun la route s'infléchissait vers le nord-ouest pour atteindre le bassin du Sarus, qu'elle suivait le cours de cette rivière jusqu'à sa source, traversait le contrefort de l'Anti-Taurus et entrait enfin dans le bassin de l'Halys, qu'elle ne quittait plus jusqu'à Sivas.

Deuxième section: Salvastro, Dudriaga, Greboco, Mughisar Il est très curieux que M. Langlois n'ait pas reconnu *Sivas* sous le nom de Salvastro, car cette appellation a beaucoup de ressemblance avec Sébaste, le nom de Sivas dans l'antiquité, et avec le nom de la même ville en

[1] Jusqu'ici, je n'ai fait que reproduire la description de la route que j'avais donnée dans l'édition allemande de cette étude. Suivant M. Kiepert, les caravanes italiennes parties de Lajazzo n'auraient suivi le cours du Djihan que jusqu'aux environs de Missis (Massissa); de là, elles auraient fait un crochet au nord, pour atteindre Sis, la capitale de l'Arménie; au delà de cette ville, elles auraient passé par les gorges où coule le Sarus et fini par aboutir, dans la région montagneuse du Kozan, à une station de même nom, la Casena de Pegolotti. J'avoue qu'il m'est difficile de croire que la ville de Sis ait pu avoir un attrait suffisant pour déterminer les marchands italiens à prendre cette direction, car elle ne jouissait que d'une importance commerciale médiocre, et, en tout cas, moindre que celle de Lajazzo, de Massissa et d'Adana; d'autre part, les défilés du Taurus, au nord de Sis, habités par des tribus qui ne vivaient que de brigandage, furent, de tout temps, la terreur des voyageurs. Enfin, il est impossible de faire entrer dans ce cadre les noms de Colidara et de Casena, tant qu'il subsistera une incertitude aussi complète qu'elle l'est jusqu'ici sur la situation de Gobidar (voy. la note finale de M. Kiepert) et qu'on n'aura pas démontré dans le district du Kozan l'existence d'une localité de ce nom. Je reconnais que le tracé de M. Kiepert a l'avantage de se rapprocher davantage de la ligne droite, mais ne peut-on pas admettre que, pour éviter de passer par les gorges mal famées du Sarus, les marchands prolongeaient leur marche dans la vallée du Djihan, sur la route qui aboutit à Marach, jusqu'au point où la vallée s'infléchit vers le col de Gaban, et ne prenaient qu'à partir de ce point la direction du nord?

langue arménienne, Sevasdia, Sevasd,[1] que Marco Polo[2] rend par le mot Savast, la Carte catalane[3] et le Franciscain espagnol anonyme[4] par Savasto, et enfin Langele, dans ses comptes de voyage, par Savaste ou Sevastum.[5] Dudriaga, la station suivante, doit, à mon avis, être le village actuel de Todourga *(Todorag)*, à dix lieues E-N-E de Sivas, dans la partie supérieure de la vallée de l'Halys.[6] Ainsi, à partir de Sivas, la route suivait en général la direction de l'est, avec légère inclinaison au nord. En prolongeant cette ligne jusqu'à Erzinghian, nous rencontrons dans les cartes modernes une localité nommée Mouchar (ou Mehar) qui pourrait bien être le Mughisar de Pegolotti. Retrouver la station de Greboco (entre Dudriaga et Mughisar) semblait être un problème à peu près insoluble, car il est bien impossible de trouver rien d'approchant sur une carte moderne; mais M. Kiepert a donné là une fois de plus une preuve de sa science et de sa sagacité; en suivant ses indications et parcourant à sa suite la carte des frères Pizigani (1367), on n'est pas peu surpris de trouver également entre Sivas et Erzinghian une station d'Agreboce qui, bien probablement, n'est autre chose que l'Arauraci des Romains.[7]

Troisième section: Arzinga, Gavazera sulla montagna, Ligurti, Ponte, Gavazera fuori d'Arzerone, Bangni d'Arzerone. La ville d'Erzinghian est bien connue, inutile de nous y arrêter: notons seulement, en passant, qu'Ibn-Batouta vante la bonne organisation de ses marchés.[8] Dans tout le reste de cette section, nous ne trouvons que deux caravansérails, un pont (sur l'Euphrate) et un seul nom de bourgade, celui de Ligurti, qu'il est impossible de retrouver dans l'état de nos connaissances actuelles. De nos jours, la route ordinairement suivie par les caravanes traverse l'Euphrate à peu près à moitié chemin entre Erzinghian et Erzeroum, à Mamakhatoun, sur le vieux pont bien connu de Korgeun. Comme il faut chercher le Ponte de Pegolotti plus près d'Erzeroum, M. Kiepert admet avec raison qu'il existait alors une route plus septentrionale, qui traversait l'Euphrate tout au plus à Aqkala. Entre ce pont et la ville d'Erzeroum, il n'y avait plus que deux points d'arrêt, un caravansérail et un bâtiment renfermant à la fois un établissement de bains et un bureau de douane, situé probablement dans le faubourg d'Erzeroum.

---

[1] Brant, dans le *Journ. of the geogr. Soc.*, VI (1836), p. 214, not. 1; Yule, *M. Polo*, I, 45.

[2] Éd. Pauthier, I, 37.

[3] *Not. et extr.*, XIV, 1, p. 100.

[4] *Libro del conosçimiento*, p. 82.

[5] *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 594 et s., 596.

[6] Voy. les *Itinéraires* de Tchihatcheff, dans la 20e livraison supplémentaire des *Petermann's Mittheilungen*, p. 13, avec la carte spéciale de Kiepert.

[7] Dans la description qui précède, j'ai suivi entièrement les données de M. Kiepert. M. Yule voulait lire à la place du Dudriaga de Pegolotti, Duvriaga, en grec Thêphrikê, en turc Divrigi. Il existe, en effet, une route sur Erzinghian par Divrigi et la vallée de l'Euphrate, mais elle est plus longue et plus pénible.

[8] II, 294.

Quatrième section: Arzerone, Bangni d'Arzerone verso Torisi, Polorbecch, Sermessa calo, Aggia, Calacresti, Tre chiese, sotto Larcanoe, Scaracanti, Locche, Piana di Falconieri, li Camuzoni, Piana del Fiume rosso, Condro, Sandoddi, Torisi. En poursuivant sa route d'Erzeroum vers Tauris, le voyageur rencontrait d'abord le faubourg oriental d'Erzeroum, où se trouvaient, comme dans l'autre, un établissement de bains et un bureau de douanes; après une marche de neuf heures environs, il atteignait l'Araxe, à un point nommé, en langue arménienne, Polorabahag, c. à d. la forteresse ronde (le Polorbecch de Pegolotti); là, il traversait le fleuve sur un pont de sept arches dont le nom actuel est Tchoban-Keupri. Au bout de la plaine arrosée par l'Araxe, il s'engageait dans les montagnes pour arriver au col de Delibaba; c'est sur ces hauteurs qu'était située à ce qu'il semble, la localité maintenant disparue que Pegolotti indique sous le nom de Sermessa calo et Oderico da Pordenone sous celui de Sarbisacalo. Après avoir dépassé le col et la station d'Aggia dont la situation est inconnue, on rencontrait sur le haut Mourad deux gîtes d'étape qui sont encore actuellement connus et très fréquentés par les caravanes: Karakilissè (le Calacresti de Pegolotti) et Utchkilissè (c. à d. Trois églises, le Tre chiese de Pegolotti).[1] La halte suivante se trouvait dans les environs de la ville actuelle de Diyadin, sur une crète (sotto Larcanoe de Pegolotti) d'où l'on apercevait, au sud-ouest le pic de Massis, auquel on donne, à tort, le nom d'Ararat. Non loin de là, on atteignait la ville actuelle de Karakand (le Scaracanti de Pegolotti). Pour les trois stations suivantes, on n'est pas encore arrivé à découvrir la signification des noms que leur attribue Pegolotti. Au reste, on a pu remarquer jusqu'ici que la route parcourue par les caravanes au Moyen-Age, à partir d'Erzeroum, suivait, à peu de chose près, la même direction que celle des caravanes de nos jours; on peut donc admettre qu'il en est de même pour la seconde moitié. M. Kiepert fournit un argument excellent à l'appui de cette hypothèse: c'est que le Fiume rosso[2] de Pegolotti n'est autre chose que le "Fleuve rouge" (Kizil Tchaï), affluent de l'Araxe qui baigne les murs de la ville de Khoï; ceci établi, il ne reste plus rien dorénavant de l'hypothèse de M. Yule qui

---

[1] Dulaurier et Langlois ont cherché beaucoup trop loin dans la direction du nord les Tre chiese, qu'ils ont voulu retrouver dans la localité nommé Etchmiadzin: il est certain, en tout cas, que les Turcs lui donnent également le nom d'Utchikilissè; Ritter *(Erdk.*, X, 350) nous avait déjà mis en garde contre cette confusion et M. Yule, arrivé à ce point dans sa discussion sur le Routier de Pegolotti, a reconnu l'exactitude de ce que nous avançons: *Cathay*, II, 301.

[2] Oderico da Pordenone passa aussi le fiume rosso entre le mont "Ararat" et Tauris; voy. Yule, *Cathay*, II, 2e append., p. xliv.

voulait voir dans l'adjectif Rosso une corruption du mot Aras, Ras (nom arabe de l'Araxe), hypothèse dont la conséquence eût été de nous forcer à admettre que les caravanes qui se rendaient à Tauris faisaient un détour pour gagner les bords du fleuve. Ajoutons que la ville de Khoï n'est point si moderne que le croit M. Kiepert, car elle existait déjà au Moyen-Age,[1] et que si la route que nous étudions l'avait traversée, Pegolotti eût indiqué le nom de la ville et non pas celui du fleuve. Entre le point où la route traversait le Kizil-Tchaï et Tauris, but final du voyage, Pegolotti note encore les deux stations de Condro et de Sandoddi. La question est de savoir si l'on doit chercher la position de ces localités sur la rive droite du lac d'Ourmia, ou dans l'intérieur des terres: d'une part il existe entre Khoï et Tauris une route qui longe de lac; d'autre part les deux villes sont également reliées par une route très fréquentée qui passe par Marand et Sofian. M. Kiepert se prononce en faveur de la première par la raison qu'on y voit encore d'anciens bureaux de douane dans les villages de Chanadan et de Chahnadjan; mais alors, comment établir l'identité entre Chanadan et Condro, entre Chahnadjan et Sandoddi?

Nous avons parlé jusqu'ici d'un Routier de Pegolotti; à proprement parler, ce que l'auteur a eu en vue, c'était de dresser, à l'usage des commerçants occidentaux, un tableau des dépenses obligatoires pour les voyageurs qui voudraient se rendre avec des marchandises de Lajazzo à Tauris. Au passage des frontières, à l'entrée de certaines grandes villes, le voyageur était contraint de payer un impôt au souverain du pays ou à ses représentants. A un grand nombre de stations on voit reparaître un droit, toujours le même, d'un demi aspre par charge de bête de somme, auquel l'auteur donne le nom singulier de *tantaulaggio*. Suivant MM. Canestrini[2] et Langlois,[3] ce nom serait formé des mots *tant* (tant) *a* (par) *auna* (aune); et, d'après cela, les marchands occidentaux auraient dû acquitter, à chaque station ainsi désignée (et il n'y en a pas moins de quatorze entre Erzeroum et Tauris), un droit d'un demi aspre par aune de toile renfermée dans leurs bagages! Mais un impôt aussi lourd eût équivalu à une prohibition absolue! aussi ne s'agit-il nullement ici d'un droit fixé par aune d'étoffe. En effet, Pegolotti ajoute chaque fois expressément que cet impôt d'un demi aspre est perçu pour chaque charge de bête de somme. En outre, l'explication que nous discutons pèche par la base, en ce sens que ces sa-

[1] Cette ville est nommée Coye dans les *Comptes de Langele*, l. c., p. 610, Hoy dans Clavijo, p. 107, Choey dans Ghistele, p. 305, Khowyy dans Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 149, 153 (dans ces passages il cite d'autres géographes arabes plus anciens).

[2] *Archiv. stor. ital.*, 1ère série, append., IX, 348, not.

[3] *Trésor des chartes*, p. 94.

vants font dériver d'une racine romane le nom d'un impôt qui n'existait que dans l'intérieur de l'empire tataro-persan.[1] Il semble qu'on eût dû rechercher tout d'abord si cet impôt n'était pas d'origine orientale, et il eût suffi de prendre en main le petit vocabulaire placé par Pegolotti en tête de sa *Pratica della mercatura*, pour apprendre qu'en langue tatare *tantaullo* signifie Guet *(guardia.)*[2] D'après cela, on doit admettre que le *tantaulaggio* était un droit payé aux postes établis sur différents points pour la protection des caravanes. En effet, il existait en Perse, au temps de la domination des Tatars et peut-être même déjà avant eux, une organisation de ce genre pour la police des routes. Sous le règne d'Argoun, le quatrième des khans tatars (1284—1291), le commandement des hommes chargés de ce service était confié à un émir aussi sévère qu'intelligent. Par la suite, il s'y introduisit de graves abus; au lieu de réprimer l'audace de jour en jour plus grande des voleurs de grand chemin, les hommes de piquet les favorisaient sous main; eux-mêmes exigeaient des voyageurs plus que leur dû et des individus étrangers au service revêtaient leur uniforme pour rançonner les passants. Les grandes routes devenant trop dangereuses, les voyageurs commencèrent à les abandonner pour les chemins de traverse: là, ils échappaient tout au moins aux exactions des "Tangauls" et, sous le rapport du danger des mauvaises rencontres, ils ne couraient pas beaucoup plus de risques que sur les grandes routes. Ghazan-khan (1295—1304) porta remède à ces désordres avec l'énergie qui faisait le fond de son caractère. Non content de faire mettre à mort tous les brigands qui se laissaient prendre et tous les individus coupables de connivence avec eux, il rendit les postes de garde et les habitants des villages situés sur la route responsables de tous les vols commis. A côté de chaque poste, il fit dresser, pour le faire reconnaître, une colonne de pierre à laquelle était appendu un tableau indiquant l'effectif du poste et le chiffre de la taxe réglementaire: de la sorte, les voyageurs ne couraient plus risque d'être volés par des individus quelconques ou exploités par les gardiens des postes eux-mêmes: ce tableau se nommait la table de justice.[3] La taxe était d'un demi aktchè par quatre

---

[1] "Le système douanier de l'Arménie consistait, dit M. Langlois, dans la perception de certains droits appelés tantaullagia;" mais cet auteur aurait de la peine à prouver l'existence d'un impôt de ce nom dans le royaume de Petite-Arménie.

[2] Pegol., p. xxiii. Le dictionnaire latin-persan-couman de 1303, publ. par Klaproth, *Mém. relat. à l'Asie*, III, 229 (éd. Géza Kuun, p. 105), attribue au mot persan tataul la signification de placerius (greffier). Dans Rachideddin ce mot est écrit tantôt tangaul, tantôt tetegaul.

[3] On trouve une trace de cette disposition dans Pegolotti: au bas de la p. 10 il inscrit un droit d'un demi aspre "per tavola cioè per uno segnale del Signore."

charges de mules ou par deux charges de chameaux. Au temps de Ghazan-khan, il n'y avait pas moins de dix mille Tangauls constamment sur pied, rien que pour assurer la sécurité des routes. Ces mesures ne manquèrent pas de produire leur effet.[1] Elles furent, d'ailleurs, maintenues sous les successeurs de Ghazan-khan; nous en avons la preuve par Pegolotti, car il écrivait le passage cité plus haut du vivant d'Abou-Saïd-khan (1316—1336), et aussi par certains passages du traité conclu par les Vénitiens avec ce même khan, en 1320. On y trouve reproduites les ordonnances concernant les Tangauls: responsabilité partagée avec les autorités et les habitants des localités voisines de leur poste, pour tous les vols commis aux dépens des caravanes; défense d'exiger pour le "tamtaulaço" une somme supérieure à la taxe réglementaire. Il semble que cette taxe était alors plus élevée que du temps de Ghazan-khan, car il est certain, d'une part que les mots aktchè et aspre désignent une seule et même monnaie (valant environ 60 centimes de la monnaie actuelle), et d'autre part que l'un et l'autre mot ont la même signification: "blanc". Au temps d'Abou-Saïd-khan, on payait pour chaque charge la même somme (un demi aspre) que du temps de Ghazan-khan pour deux charges de chameau ou quatre charges de mulet. Un marchand se rendant de Lajazzo à Tauris avec une bête de somme pouvait compter sur une dépense moyenne de 153 aspres à payer aux receveurs des douanes et aux postes de garde sur les routes, plus 50 aspres environ pour les bandes de Mongols, coureurs de grand chemin *(Moccoli cioè Tartari scherani)*, qu'il risquait de rencontrer en route, soit un total de 203 aspres (Pegolotti dit 209, mais c'est une erreur d'addition). Cette somme correspond à environ 120 francs de notre monnaie.[2]

En voici assez sur le tracé de la route de Lajazzo à Tauris et sur les taxes qu'on y percevait. Occupons-nous maintenant de celle qui lui faisait concurrence, c'est à dire de la route de caravanes de Trébizonde à Tauris.

Il n'existe malheureusement point pour celle-ci comme pour la précédente une description spéciale. Pegolotti se borne à dire que les marchands isolés voyageant à cheval parcourent cette distance en douze à treize jours, et les caravanes en trente à trente-deux jours.[3] Il ne cite aucune des villes traversées par cette route. Giosafatte Barbaro donne

---

[1] Ce qui précède est emprunté à Rachid eddin. M. Bernhauer a reproduit ce passage dans son *Mémoire sur les institutions de police chez les Arabes, les Persans et les Turcs*, dans le *Journ. asiat.*, 5e série, T. XV, p. 489 et ss.; son texte est meilleur et plus complet que celui de d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, IV, 470 et ss.

[2] D'après les tableaux comparatifs des monnaies, de M. Desimoni, dans son édition de Langele, l. c., p. 647—680.

[3] Pegol., p. 11.

bien le tracé d'une route, mais celle-ci s'écarte tellement de la ligne droite NO-SE, qu'il nous paraît impossible qu'elle ait jamais pu servir, d'une manière générale, au trafic entre les deux marchés; tout au plus pourrions-nous admettre que des voyageurs isolés lui aient quelquefois donné la préférence.[1] Reste Clavijo qui fit aussi le voyage de Trébizonde à Tauris; mais il fit tant de détours, la durée de son voyage (du 27 avril au 11 juin)[2] dépasse tellement la moyenne indiquée par Pegolotti, que, pour lui aussi, il nous est impossible d'admettre qu'il ait suivi la route ordinaire. Ce n'est donc pas dans ces deux journaux de route que nous pourrons découvrir la direction de la route commerciale: nous en dirons autant pour le chemin suivi, au retour de sa mission, par le chevalier Langele: pour revenir à Trébizonde, il passa par Khoï, Erdjich (sur la rive septentrionale du lac de Van), Melazkert et Erzeroum.[3] Il est cependant bien probable que, pendant le Moyen-Age, la route des caravanes ne devait pas s'écarter beaucoup du chemin suivi de nos jours, par Baïbourt, Erzeroum, Diyadin, Khoï.[4] Cette ligne est déjà tracée jusqu'à un certain point par la nature elle-même, et le total des journées de marche indiqué par Pegolotti pour les caravanes allant de Trébizonde à Tauris correspond exactement au temps employé de nos jours par les caravanes pour faire, par la route que nous venons d'indiquer, les cent cinquante lieues qui séparent les deux villes.[5] Pour les deux premières journées, nous pouvons prouver, pièces en main, l'identité des deux trajets: en effet, nous possédons un diplôme de l'an 1314, dont nous avons déjà donné précédemment une analyse, et les comptes de voyage du chevalier Langele. Dans le diplôme,[6] l'empereur de Trébizonde Alexis, fait défense à tous les sujets grecs de se joindre aux caravanes génoises jusqu'à une localité désignée sous le nom de "Cabanum"; sous cette forme il est impossible de ne pas reconnaître le village de Kara-Kaban (le Kaban noir), situé dans le montagne, à neuf lieues de Trébizonde, et où font encore halte de nos jours les caravanes qui se dirigent de là sur Baïbourt et Erzeroum.[7] Nous retrouvons le nom

---

[1] *Viaggio nella Persia*, p. 48, 49. Cette route prend dès l'origine, d'une manière trop marquée une direction méridionale; elle va tout droit sur Erzinghian et Karpourt.

[2] *Viage*, p. 86—108.

[3] *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 610—614.

[4] Voir la description de cette route dans Blau, *Die commerciellen Zustände Persiens*, p. 210 et ss.

[5] Dans un rapport sur la route commerciale de la mer Noire (*Mittheilungen über Handel, Gewerbe und Verkehrsmittel*, 1ère année, Vienne 1850), M. R. Gœdel, consul d'Autriche à Trébizonde, écrivait que, pour parcourir cette distance, les caravanes mettent au moins de vingt-sept à trente jours quand la route est en parfait état, et qu'il leur en faut quarante quand elle est en mauvais état (p. 119).

[6] *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 517.

[7] Hamilton, *Reisen in Kleinasien, Pontus und Armenien*, I, 158; Ritter, *Erdk.*, XVIII, 905.

de ce village dans les comptes de Langele: ce fut sa première étape au départ de Trébizonde vers Tauris. *Baïbourt* fut la troisième:[1] suivant Mº Polo,[2] dans l'édition de Ramusio, c'était un château-fort sous lequel on passait, en allant de Trébizonde à Tauris. On retrouve encore, dit-on, dans les anciennes fortifications de Baïbourt, d'Erzeroum, de Hassan-Kalèh, de Bayézid, les restes de châteaux-forts élevés sur ces divers points par les Génois, pour la protection de leurs caravanes, et l'on rencontre, le long de la grande route actuelle, des khans (caravansérails) dont la fondation remonte au Moyen-Age et qui auraient été élevés par cette nation: c'est, du moins, la tradition populaire.[3] M. Brant, consul d'Angleterre à Erzeroum, l'a acceptée sans hésitation comme un fait historique, quoiqu'il n'existe pas trace de fondation de ce genre dans aucun document. M. Brant va jusqu'à dire que les Génois avaient obtenu des "rois d'Arménie" l'autorisation d'élever ces châteaux-forts: c'est une affirmation qu'il aurait eu de la peine à prouver, car, à l'époque où les caravanes génoises parcouraient la route de Trébizonde à Tauris, c'est à dire au XIVº et au XVº siècles, il y avait déjà longtemps que ces pays ne dépendaient plus des rois d'Arménie; tout le pays, jusqu'à la frontière du petit empire de Trébizonde, appartenait aux khans de Perse. Mais, nous l'avons vu, ces khans tatars veillaient à la sûreté des routes, ils entretenaient à cet effet des postes nombreux; en outre, ils étaient trop jaloux de leur autorité pour permettre à une nation étrangère de construire sur leur territoire des châteaux-forts et des caravansérails. Ce qui subsiste encore de ces constructions présente si peu le caractère de l'architecture occidentale, que le voyageur Hamilton, très expert en cette matière, reconnaît positivement dans les unes le style sarrazin et dit, que dans les autres, il peut être tout aussi bien byzantin que génois.[4] Quand on sait avec quelle facilité les Turcs d'Asie-Mineure attribuent la qualification de génoise à toute construction tant soit peu ancienne, on attache, dans le cas présent, peu de prix à la tradition populaire. Cela n'empêche que si, pour prouver que la route commerciale au Moyen-Age et de nos jours

[1] *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 608: Cabanum montanum — Papertum; cf. p. 595, Papertum.

[2] *Ramus.*, II, p. 4, b.

[3] James Brant, *Journey trough a part of Armenia and Asia Minor*, dans le *Journ. of the geographical Society*, VI (1836), p. 188; Hamilton, op. cit., I, 177.

[4] Op. cit., I, 175—177. M. Karl Ritter (*Erdk.*, X, 391) cite ces remarques de Hamilton et traite avec raison, de légende la tradition en question; on ne comprend pas comment, après cela, il peut, au cours du même ouvrage (XVIII, 866) revenir dire que les Génois obtinrent des "rois d'Arménie" l'autorisation de construire des postes fortifiées de dix en dix lieues sur la route commerciale de Trébizonde à Bayézid, et d'y placer des garnisons.

est toujours restée la même, il faut renoncer à la preuve par les monuments, le fait de l'identité n'en subsiste pas moins. Les caravanes parties de Trébizonde gagnaient *Erzeroum* par Baïbourt en sept ou huit jours de marche; à partir de là, elles suivaient exactement le même itinéraire que les caravanes parties de Lajazzo et profitaient comme elles des mesures prises par les khans tatars pour la sécurité des routes: les taxes à payer aux postes échelonnés sur le chemin coûtaient assurément moins que ne l'eussent fait la construction de châteaux-forts aux principaux gîtes d'étape et leurs réparations, ainsi que l'entretien de leur garnison.

Nous en avons fini avec les routes commerciales de la Perse; si, maintenant, nous cherchons à quelles nations appartenaient les voyageurs qui les fréquentaient, nous rencontrons en première ligne, et laissant les autres bien en arrière, les Vénitiens et les Génois.

Le premier acte public émanant d'un khan mongol de la dynastie de Houlagou en faveur des *Vénitiens*, paraît être un décret dont un messager du "Souverain tatar (domini Tartari)" remit au doge de Venise, d'abord le texte original en langue tatare, puis une traduction latine. Le texte original a, malheureusement, été perdu; la traduction indique, comme date, le commencement du mois de novembre 1306. Elle commence par ces mots: *Verbum Çuci* (Var.: *Zuci) Soldani duci Venetiarum.*[1] Ici se pose déjà une question: existait-il, à cette époque, dans un des royaumes tatars, un souverain portant le nom de Djoudji ou un autre nom de consonnance analogue? Le grand khan résidant en Chine était Timour, petit-fils du grand Koubilaï (1294—1307); le khan du royaume d'Ogotaï se nommait Tchapar (1301—1309?), celui du royaume de Tchagataï avait nom Doua (mort en 1307); le souverain de Kiptchak était Toktaï (1291—1313); en Perse régnait Oldjaïtou (1304—1316).[2] Pas un de ces noms ne rappelle par sa consonnance le mot Çuci, et cependant nous devons retrouver sous cette forme celui d'un souverain tatar, cela est incontestable, car la date du document est également indiquée d'après le cycle tatar des animaux; c'est l'année du Serpent. Voyons si le nom du lieu d'où il est daté ne nous rapprochera pas de la solution. *Facta in Mugantis,* dit le texte. Sous ce nom il faut, très probablement, entendre le district de Moghan, au sud du Kour,[3] territoire dépendant des khans de Perse et où ils résidaient

---

[1] Taf. et Thom., IV, 47 *(Commem. reg.,* I, p. 66, n° 289).

[2] Oldjaïtou lui-même donne, dans une lettre à Philippe le Bel les noms des khans de la race de Gengis-khan qui régnaient à la même époque que lui: voy. d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, IV, 483; Hammer, *Gesch. der Ilchane,* II, 144 et s., 183.

[3] Plus exactement: le district de Moghan, situé dans le triangle formé par la mer Caspienne, le cours inférieur de l'A-

de préférence.[1] C'est précisément de là qu'est datée la lettre d'Oldjaïtou à Philippe le Bel, roi de France, dont il a déjà été question,[2] et cette lettre est de la même année que le privilége accordé aux Vénitiens dont nous cherchons l'auteur. De là à supposer que le sultan Çuci et Oldjaïtou ne sont qu'un seul et même personnage, il n'y a qu'un pas. Un détail vient à l'appui de notre hypothèse: c'est ce titre de Sultan, que l'on ne voit nulle autre part accolé au nom d'un khan mongol; Oldjaïtou l'avait adopté en se convertissant à l'islamisme.[3] Il n'en reste pas moins une différence du tout au tout entre les noms Çuci et Oldjaïtou: il faut donc quelque chose de plus solide pour appuyer notre hypothèse. Cette base, je la trouve dans le fait suivant: le messager qui remit au doge la lettre du sultan était, en outre, chargé de porter à un citoyen de Venise, nommé Pietro Rodulfo, de la part d'un certain Khodja Abdallah, une déclaration écrite en langue tatare; l'auteur de la déclaration renonce à toute satisfaction pour un tort à lui causé par ce Pietro et promet de n'en faire retomber la responsabilité sur aucun autre sujet vénitien. Cette promesse est confirmée par deux témoins, deux Occidentaux, Balduccio Buffeto (Buffero?) et Tomazo Ugi de Sena (de Sienne), évidemment établis dans la localité habitée par Abdallah: tous deux signent en italien et le dernier précise sa situation par ces mots: „*Alduci (Ilduci) del Soldano*".[4] Or, nous savons qu'Oldjaïtou envoya, en 1305—1306, son "*iulduci*" (Jouldoutchi, porteur de sabre)[5] nommé Tomaso, porter des lettres à Philippe le Bel, roi de France, à Edouard II, roi d'Angleterre, et au pape Clément V, pour solliciter leur alliance contre l'Egypte.[6] Il est clair que le Thomas témoin d'Abdallah et le Thomas porteur des lettres du sultan, ne font qu'un. Mais alors le maître de l'un et le maître de l'autre ne sont également qu'une seule et même personne; en d'autres termes: l'auteur du privilége accordé aux Vénitiens est Oldjaïtou. Dans ce privilége, il est dit expressément que, depuis une époque déjà reculée, les marchands vénitiens ont coutume de fréquenter la Perse, et défense est

---

raxe et le cours inférieur du Kour: voy. Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 153 et s.; d'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, p. 156; Dorn, *Caspia*, dans les *Mém. de l'Acad. de St Pétersb.*, 7e série, XXIII (1875), passages cités dans l'index au mot Mogan: v. aussi la carte.

[1] Abel Rémusat, *Second mém. sur les relat. polit. des princes chrétiens avec les empereurs mongols. Mém. de l'Acad. des Inscr.*, VII (1824), p. 372, 398; Hammer. *Gesch. der Ilchane*, II, 184.

[2] Abel Rémusat, l. c., p. 438 (du moins d'après la traduction italienne contemporaine); l'original est daté d'Aliyan (village de la plaine de Moghan?): voy. M. Polo, éd. Pauthier, II, 781.

[3] D'Ohsson, l. c., IV, 480, 486.

[4] Ces deux attestations se trouvent dans Taf. et Thom., inéd.; regeste du premier volume des *Commemoriali*, p. 54, no 252.

[5] Hammer, op. cit., II, 242.

[6] Abel Rémusat, l. c., p. 398—401, 437.

faite d'inquiéter l'un d'eux sous prétexte qu'un de ses compatriotes aurait laissé des dettes dans le pays ou causé un tort quelconque à l'un de ses habitants. La déclaration d'Abdallah, on le voit, est la conséquence directe de ce décret. Pour en finir sur ce point, il ne nous reste plus qu'à rectifier la date que porte le document dans la pièce qui est parvenue jusqu'à nous. L'année du Serpent du cycle tatar de douze années, correspond non pas à l'année 1306 de notre ère, chiffre indiqué dans la traduction latine, mais à l'année 1305.[1] On peut admettre que le Siennois Tommaso Ugi, garde du corps d'Oldjaïtou, remplit sa mission en un seul voyage et fit au fur et à mesure la remise des dépêches dont il était chargé pour différents princes, de la lettre écrite par son maître au doge et de la déclaration d'Abdallah, contresignée par lui-même. Il est vrai que ces diverses pièces portent des dates assez éloignées les unes des autres: 13—14 mai, 13 septembre, commencement de novembre 1305; mais on peut admettre que Tommaso était resté en Perse jusqu'après la rédaction de la dernière, car nous ne constatons son arrivée à la cour de Rome qu'au commencement du mois de mars 1306, et à la cour d'Angleterre que postérieurement au 7 juillet de la même année.[2]

La mission de Tommaso Ugi (et de son compagnon, un oriental, nommé Mamalak) marque le début des relations diplomatiques entre l'empire tatar occidental et Venise; à partir de ce moment, le Sénat commença à diriger ses vues du côté de la Perse, et il semble que l'objet des premières négociations fut l'envoi d'une ambassade dans ce pays.[3] Michele Dolfino accepta cette mission en 1320. Il avait à choisir entre les deux routes que nous avons décrites: un détail nous fait connaître celle qu'il prit; c'est que le baile vénitien de Trébizonde, Giovanni Sanuto lui remit, à son passage dans cette ville, une somme de cinquante *libræ grossorum*.[4] Cette mission aboutit à un traité que nous possédons,

[1] Voyez les considérations sur la chronologie, dans Abel Rémusat, l. c., p. 397; sur ce cycle en général, voy. Ideler, *Zeitrechnungen von Chata und Jgur, Abh. der hist. phil. Cl. der Berl. Akad.*, 1ère part., p. 270 et ss.; du même, *Zeitrechnung der Chinesen*, dans la même publication, année 1837, p. 203, 276 et ss.

[2] Abel Rémusat, l. c., p. 399—401. J'ai traité ce sujet avec plus d'étendue dans l'article: Contributions à l'histoire du commerce du Levant au XIVe siècle, inséré dans le *Festschrift der K. öffentl. Bibliothek zu Stuttgart zur Jubelfeier der Univ. Tübingen 1877:* on y trouvera le texte de la lettre d'Oldjaïtou au doge.

[3] Berchet, *La repubblica di Venezia e la Persia, Nuovi documenti e regesti.* Venise 1866 (extr. de la *Raccolta Veneta*, T. I), p. 36. Le regeste "1320—1326. Deliberazioni del Senato veneto intorno ad una ambasciata in Tauris" résume plusieurs actes qu'on peut lire maintenant séparément dans l'*Archiv. Venet.*, XVII, 136, XVIII, 327, 330, mais qui ne font pas plus de lumière sur ce point.

[4] Taf. et Thom., IV, 171.

mais que, pendant longtemps, par suite d'une fausse lecture, on a pris pour un traité entre Venise et Tunis: au lieu du mot *Turisium* (Tauris) qui se trouve dans le titre, on lisait *Tunisium.*[1] Mais, dans le texte même; il n'y a rien qui puisse justifier cette confusion.[2] Le prince avec lequel traite Venise se donne le titre d'*imperator Monsait:* or, à cette époque, le souverain de Tunis était un prince de la famille des Hafsides, nommé Abou-Yahya-Abou-Bekr, et ni la qualification d'empereur ni le nom de Monsait ne peuvent s'appliquer à ce personnage. Au contraire, nom et titre conviennent parfaitement à Abou-Saïd-khan (1316—1336) qui régnait alors en Perse; son nom se trouve parfois dans les auteurs orientaux et sur les monnaies sous la forme Bou-Saïd,[3] et les écrivains occidentaux en font, par corruption, Boussay[4] Bosseichan (Bousaïd khan), Mussayd,[5] Bonsait,[6] Bonsaet;[7] de ces dernières transformations à Monsait il n'y a qu'une nuance. Dans le traité en question, l'ambassadeur réclame la restitution des biens laissés par un sujet vénitien nommé Francesco da Canale, mort à Arsenga, et usurpés illégalement par un certain "Badradin" Loulou. Arsenga, c'est, naturellement, Erzinghian; Bedreddin Loulou est le nom d'un grand personnage persan qui jouait, précisément à cette époque, un rôle assez considérable;[8] enfin, nous trouvons dans les registres des *Misti* pour les années 1326—1328, qu'un deuxième ambassadeur envoyé à Tauris eut encore à s'occuper de l'affaire de Francesco de Canale.[9] Chose très curieuse, le texte ne porte pas l'indication du lieu où il fut rédigé, mais nous possédons assez de points de repère pour remplir cette lacune et inscrire le nom de Tauris. La suscription placée en tête du traité dans le *Liber pactorum*[10] de Venise est d'une écriture plus récente que celle du texte et porte positivement *Pactum Turisii;* j'en possède un facsimile très exact que M. le prof. Muller a eu la bonté de me communiquer: c'est par erreur que M. de Mas Latrie, en publiant cette pièce, qu'il a prise précisement dans le *Liber pactorum*, a lu *Pactum Tunisii.* Mais les noms propres

[1] Marin, *Storia del commercio dei Veneziani,* IV, 286—288; Taf. et Thom., *Der Doge Andrea Dandolo,* p. 137.

[2] Je l'ai déjà fait voir dans mon ouvrage: *Colonie commerciali degli Italiani in Oriente nel medio evo,* II (1868), p: 82. Dans son étude sur le: *Privilége commercial accordé en 1320 à la république de Venise par un roi de Perse (Bibl. de l'école des chartes)*, XXXI (1870), p. 72 et ss.), M. de Mas Latrie revendique à tort le mérite de la découverte, car il connaissait parfaitement mon ouvrage.

[3] D'Ohsson, IV, 716 et s.

[4] *Livre de l'estat du grant Caan,* p. 59, 65.

[5] *Arch. de l'Or. lat.,* I, 268, 270.

[6] *Arch. Venet.,* XVII, 270; XXVII, 95.

[7] Pegol., p. 9.

[8] Hammer, *Gesch. der Ilchane*, II, 277, 281.

[9] *Archiv. Venet.,* XVIII, 333.

[10] Lib. IV, fol. 84. Il est possible que la transformation en Tunisii se soit faite dans les Index, qui sont de date plus récente.

ne sont pas les seuls indices qui tranchent la question en faveur de Tauris contre Tunis. On rencontre ça et là, dans le texte, des noms de fonctionnaires de toutes sortes ou d'impôts dont la forme turco-mongole décèle irréfutablement que le traité n'a pu être passé qu'en pays tatar; nous en citerons quelques-uns: *çerchuçi* ou *yargoutchi*, juge;[1] *thilamaci*, drogman;[2] *tatauli*[3] et *charauli*,[4] gardiens des routes, gendarmes; *tamgaci*, percepteur des douanes ou des impôts;[5] *tamoga*, impôt (à proprement parler, goutte, sceau, timbre);[6] *taulaço (tamtaulaço)*, droit perçu pour la protection des voyageurs sur les grands chemins.[7] Enfin, M. de Mas Latrie[8] insiste avec raison sur ce que, dans le diplôme, tout indique que le pays dont il s'agit est situé dans l'intérieur du continent. Bref, tout concourt pour démontrer qu'Abou-Saïd-khan est bien l'auteur du diplôme. Nous pouvons le résumer en quelques lignes.[9] Les Vénitiens jouiront de la liberté absolue d'aller et venir sur toute l'étendue des états du khan; ils pourront s'arrêter où ils voudront et auront droit de faire pâturer leurs bêtes de somme pendant trois jours à chaque endroit. On n'exigera d'eux, de leurs drogmans et de leurs serviteurs aucun autre impôt que les droits de douane et la taxe pour les gardiens des routes; on ne pourra exiger rien de plus que les taxes réglementaires; le taux en sera dorénavant le même qu'au jour de la conclusion du traité et elles ne seront perçues qu'aux gîtes d'étape accoutumés. Les Vénitiens auront le droit de requérir les gardiens des routes pour les escorter; si l'un d'eux s'y refuse, il sera responsable du dommage qui pourrait résulter de son refus. Au cas où un Vénitien viendrait à être pillé ou volé en route, les autorités, les gardiens des routes et les habitants de la localité ou du district seront tenus de retrouver les objets volés, ou, si non, de payer une indemnité. Sur la réquisition du consul vénitien, tout chef de district est tenu de fournir aide et assistance aux Vénitiens ou à leurs caravanes. Ni leurs courriers ni leurs conducteurs ne pourront être arrêtés sous quelque prétexte que ce soit. On ne pourra se saisir de la personne d'un sujet vénitien pour cause de crime commis ou de dette laissée par un de ses compatriotes:

---

[1] Ibn-Batouta, III, 11; Rachid eddin, éd. Quatremère, p. 122; Brosset, *Addit. et éclairciss. à l'hist. de la Géorgie*, p. 439.

[2] Pegol., p. xxiii.

[3] V. plus haut.

[4] Hammer, *Gesch. der Ilchane*, I, 38; II, 189.

[5] Ibid. I, 378, 364.

[6] Vambéry, *Uigurische Sprachmonumente*, p. 232; Hammer, op. cit., II, 172; Pegol., p. xx: "Tamunga in Tunizi (lisez Turizi) et per tutta Persia .... a Caffa e per tutte terre di Tartari = comercio, dazio, gabella."

[7] Voy. plus haut.

[8] L. c., p. 74 et ss., 83 et s.

[9] Le texte en a été publié par M. de Mas Latrie, l. c., p. 95—102, et dans Taf. et Thom., IV, 173 et ss.

chacun n'est responsable que de ses propres actes ou de ses propres dettes. Les autorités devront se montrer serviables à l'égard des Vénitiens et contraindre leurs débiteurs à s'exécuter. En cas de décès d'un Vénitien, il est interdit à tout autre qu'à son consul de toucher aux objets lui appartenant. Au cas où un Vénitien porterait plainte devant un tribunal persan, la cause sera entendue par le juge du rang le plus élevé. Dans les causes civiles et criminelles entre Francs (Vénitiens), les parties ne seront justiciables que de leur consul. Enfin, concession très importante, les moines latins remplissant les fonctions du ministère ecclésiastique auprès des marchands vénitiens sont autorisés à établir des missions sur tous les points du territoire à leur convenance.

Nous savons déjà que Michel Dolfino n'était pas le premier Vénitien qui fit le voyage de Venise en Perse; entre les deux pays, le trafic remontait déjà loin. Nous avons constaté précédemment que les Vénitiens s'étaient montrés de très bonne heure à Tauris; il est inutile de répéter ici ce que nous avons déjà dit à ce sujet. Vers 1320, un voyage de Venise à Tauris par Trébizonde ne paraissait à personne un fait extraordinaire:[1] les Vénitiens y possédaient déjà un certain nombre des comptoirs. Aussi avaient-ils dès lors leur consul ou, pour le désigner sous le titre que lui attribue le traité que nous venons d'analyser, leur Maçor (chef de la colonie) et la colonie reçut peu de temps après des réglements d'administration dont l'observation était confiée à ce consul et à ses quatre conseillers.[2] Parmi ces consuls, le premier nom connu est celui de Marco de Molino; le 6 juin 1324, il écrivit au doge de Venise une lettre qui présentait la situation de la colonie sous un jour assez peu favorable. Il avait interdit aux Vénitiens, dans leur propre intérêt, de trafiquer avec un certain Sarrasin. En dépit de sa défense, un nommé Francesco Quirini et deux de ses compatriotes s'adressèrent à ce Sarrasin pour acheter des épices. Cette désobéissance occasionna une querelle entre Quirini et quatre de ses compatriotes, dans le caravansérail dit *delle Telle:* battu jusqu'au sang, Quirini, pour se venger, alla se plaindre à la mère du khan: à force de paroles et aussi d'argent distribué parmi les gens de la suite de la princesse, il obtint l'arrestation et l'incarcération de ses adversaires; le consul ne put obtenir leur mise en liberté qu'en payant une somme de 270 besants. Ainsi, dans toute cette affaire, on avait vu des Vénitiens user de violence contre un de leurs compatriotes pour se faire justice eux-mêmes, et celui-ci faire cause commune avec des étrangers pour se venger; et, comme si cela n'eût pas suffi, la communauté se trouvait

---

[1] *Arch. Venet.*, XVII, 268; XXVII, 94. [2] *Ibid.* XVIII, 331; XVII, 270.

sous le coup de devoir payer 5000 besants pour couvrir les dettes d'un agent de la maison Marco Davanzo. Cette réunion de circonstances fâcheuses inspirait au consul de tristes pressentiments pour l'avenir. Il dépeignait Tauris comme une place peu sûre, qu'il faudrait peut-être abandonner, à moins que le doge ne prît certaines mesures, sur l'opportunité desquelles il pourrait être renseigné par les commerçants au courant de la situation.[1] En 1328, le gouvernement vénitien envoya Marco Cornaro à Tauris, avec mission de porter remède aux vices d'organisation qui lui avaient été signalés et de régler les dettes pour lesquelles les marchands vénitiens avaient été mis en prison; il y fut lui-même mis en état d'arrestation; quant à sa mission, les résultats en sont inconnus.[2]

La colonie n'en avait pas fini avec les difficultés pécuniaires. Un habitant de Tauris, nommé Hadji Soliman Taïbi lui réclamait une indemnité de 4,000 besants et réussit à la faire condamner; il fallut lui permettre de lever sur tout Vénitien, à l'arrivée et au départ, un impôt de quatre besants par bête de somme, jusqu'à concurrence de la dette entière. Il est vrai, que pour une raison quelconque, sur les quatre besants, Taïbi devait subir une retenue de trois aspres en faveur de deux Vénitiens de la maison Sanuto, mais cela n'allégeait pas la charge imposée à la masse.[3] Au même moment, le Sénat de Venise autorisait le baile de Trébizonde à lever sur chacun des marchands de sa nation, à son départ pour Tauris, un droit d'un aspre par bête de somme:[4] le produit de cet impôt devait constituer un revenu en faveur d'un drogman nommé Avachi qui avait, paraît-il, rendu des services à Venise dans ces parages.[5] C'était une charge de plus imposée au commerce et qui allait enrichir un étranger; mais il existait, sans doute, une corrélation entre cet impôt et l'autre, car Avachi était aussi le nom du drogman de Hadji Taïbi.

Après la mort d'Abou-Saïd-khan (1336), il ne tarda pas à se produire un arrêt dans le trafic entre Venise et la Perse; les charges imposées au commerce y contribuèrent d'ailleurs moins que le défaut croissant de sécurité des routes. Le khanat de Perse s'était subdivisé

---

[1] Taf. et Thom., IV, 192 et ss.

[2] Il existe dans les registres des *Misti* (*Arch. Venet.*, XVIII, 332—335, 338) diverses notes relatives à cette ambassade. La présence de Cornaro à Tauris en 1328 ressort d'un passage des *Commem. reg.*, II, p. 26, nº 155.

[3] Voyez les deux documents dans Taf. et Thom., IV, 222 et s.

[4] "Pro qualibet bestia, quæ ibit Torisium et redibit Marusam:" ce dernier nom est, probablement, estropié; Marin est assez coutumier du fait.

[5] Décret du Sénat, du 16 juin 1332, dans Marin, IV, 172.

en principautés indépendantes, dont les souverains, perpétuellement en guerre les uns contre les autres, étaient impuissants à réprimer l'anarchie dans leurs propres états. Malgré la difficulté des temps, Venise ne perdait cependant pas de vue le marché de la Perse. Ainsi, en 1344, on y apprit qu'une ambassade persane, envoyée par le prince djoubanien Echref, était en route pour Gênes; sur le champ, on expédia à Marco Foscarini, baile de Constantinople, et qui venait précisément d'entrer en fonctions, l'ordre de se mettre en rapport avec cette ambassade et de lui faire des ouvertures dans l'intérêt du trafic entre Venise et la Perse.[1] Il est douteux que cette démarche ait amené un résultat; mais, du côté des Persans, on était tout aussi désireux de reprendre les anciennes relations commerciales. Nous possédons deux lettres adressées au baile de Trébizonde et aux Vénitiens de cette ville par le sultan Oveïs qui régna, de 1357 à 1374, à Tauris et sur l'Aderbaïdjân;[2] il invite en termes pressants les marchands vénitiens à revenir à Tauris, comme au temps d'Abou-Saïd; il garantit que les routes n'offrent aucun danger et que rien ne sera négligé pour y maintenir la sécurité; il promet que les marchands trouveront en Perse le meilleur accueil et qu'ils y paieront moins de droits qu'autrefois. Dans la réponse des marchands de Trébizonde à la première de ces missives, on voit qu'ils ont peu de confiance et se tiennent sur la réserve; depuis deux ans disent-ils, des marchands, arrivés à Trébizonde avec une flotte nombreuse, y attendent la réouverture des voies de communication, mais, avant de s'y risquer, ils veulent voir arriver de Tauris une grande caravane; ce sera la preuve que tout danger a disparu: ils consentiront à se joindre à cette caravane quand elle reprendra le chemin de sa patrie. Le fait est qu'ils n'avaient que trop de motifs de se montrer si prudents; quelques marchands vénitiens plus hardis, s'étant risqués à partir isolément, furent pillés en route; le khan fit bien arrêter et punir les voleurs, et promit d'indemniser les victimes, mais on savait à quoi s'en tenir sur ces promesses.[3] A partir de ce

[1] Taf. et Thom., IV, 276 et s.

[2] D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, IV, 742 et ss.; Rampoldi, *Annal. musulm.*, X, 82, 90, 94, 96, 104 et s., 160; Herbelot, *Biblioth. orient.*, s. v. Avis. Nous ne possédons, de ces deux lettres, qu'une traduction en dialecte vénitien: nous y trouvons le nom du prince transformé, dans la première en Sichuaiskam, dans la seconde en Vayschan. La forme vérita' est: Cheïkh (c'est le "Sich" de la lettre) Oveïs Behadir khan.

[3] *Commem. reg.*, III, p. 81, nº 495; p. 86, nº 522; p. 111, nº 719. Les lettres ne sont pas datées; l'éditeur assigne aux deux premières la date de 1369, à la dernière celle de 1373, mais avec un point d'interrogation.

moment et pendant tout le reste de la période que nous étudions, nous ne trouvons plus aucune trace du passage des Vénitiens sur la route de Trébizonde à Tauris.

Il nous faut maintenant revenir aux *Génois*, et suivre le développement de leurs relations commerciales avec la Perse postérieurement au voyage de Marco Polo. Entre temps ils avaient créé un consulat à Tauris; dans le but d'éviter des frais considérables, le fonctionnaire nommé à ce poste n'était relevé que tous les six mois, au lieu de l'être tous les trois mois comme dans les autres. Le consul était assisté d'un conseil de vingt-quatre membres, mais il suffisait de la présence de douze ou seize membres pour qu'une délibération fût valable: il y avait, en outre, à côté du consul, un tribunal de commerce dont les membres étaient renouvelés tous les quatre mois. L'autorité du consul et de son conseil s'étendait sur tous les citoyens génois résidant en Perse à titre temporaire ou permanent; car Tauris n'était pas la la seule ville qui les attirât: il y avait aussi une colonie de marchands à Soultaniêh, et d'autres villes étaient tout au moins visitées par leurs caravanes. Ces caravanes étaient, à ce qu'il semble, sans cesse en mouvement entre Trébizonde et Tauris, et réciproquement. Comme les marchands auraient pu être exploités par les conducteurs, les autorités coloniales génoises de Trébizonde et de Tauris avaient chargé des individus connaissant parfaitement le pays de la location des bêtes de charge et de leur répartition entre les caravanes. D'un autre côté, les réglements arrêtés par le gouvernement de la République génoise montrent une préoccupation constante de maintenir en Perse le crédit de la nation et de prévenir toutes les causes de conflits. De là, la défense d'admettre des étrangers (à l'exception des Vénitiens et des Grecs, qualification qui désigne ici les citoyens de Trébizonde) dans les caravanes ou dans les maisons génoises; de là, le réglement établissant que, pour tout achat effectué par un Génois en Perse, l'échéance ne pourrait être reculée au-delà de quatre mois, et encore ce délai ne pouvait-il être demandé qu'avec l'autorisation du consul et du conseil, qui devaient avant de l'accorder s'assurer de la solvabilité de l'acheteur.[1]

Quelles que fussent les précautions prises pour parer à toute complication, il était bien difficile de traverser sans quelques chocs la bourrasque qui suivit la mort d'Abou-Saïd et qui se termina par la dissolution de l'empire des Ilkhaniens. La province d'Aderbaïdjan, dont Tauris était la capitale, échut au prince Djoubanien Hassan-le-Petit, et après lui,

---

[1] Ordinacio Taurixii, dans l'*Off. Gaz.*, p. 348—350, et les deux paragraphes précédents, p. 347 et s.

à son frère Echref, tyran sans foi ni loi. Parlant du souverain qui régnait, en 1344, sur Tauris et le territoire environnant *(qui imperator vocabatur Toris et circumstantium provinciarum)*,[1] le chroniqueur génois Stella rapporte, sans le nommer, qu'il envoya, cette année là, un ambassadeur chargé d'une lettre adressée au doge et à la commune de Gênes, par laquelle il affirmait son désir de vivre en paix avec les Génois et promettait de leur restituer tout ce qui leur avait été volé; les Génois, ajoute le chroniqueur, eurent la faiblesse d'ajouter foi à ces promesses, mais le prince tendit une embuscade aux marchands trop confiants dans sa parole, tua les uns, fit les autres prisonniers et s'empara de marchandises pour une valeur de 200,000 *lirbæ grossorum* en monnaie génoise. Cet acte ne peut être attribué qu'à Echref, car c'est lui qui régnait à Tauris à la date indiquée par Stella, et son caractère cruel et sournois le faisait détester de ses sujets eux-mêmes.[2] Il s'agissait pour les Génois de ne plus s'exposer à des surprises de ce genre; comme, d'autre part, Tauris fut, à cette époque, assiégée et prise plusieurs fois, ils se décidèrent à chercher en dehors de cette ville un point suffisamment fortifié qui pût leur fournir un asile pour leurs personnes et leurs marchandises en cas de danger. Clavijo raconte que leur choix s'arrêta sur une hauteur située à une lieue de Tauris, qu'ils avaient résolu d'y élever un château-fort et avaient déjà acheté le terrain au souverain du pays, qu'il nomme Soltanvays; mais ce dernier le leur aurait défendu sous prétexte qu'il ne convenait point à des marchands de bâtir un château-fort.[3] Sous ce nom de Soltanvays, il est aisé de reconnaître le sultan Ovéis, dont il a déjà été question précédemment. Peu de temps après sa mort, les hordes de Tamerlan submergèrent la Perse et, sous leurs flots pressés, toute trace de colonie de commerce génoise et occidentale en général disparut pour longtemps.

On le voit, pour tout ce qui concerne les rapports des nations commerçantes d'Occident avec la Perse pendant cette période, ce que nous savons se borne à bien peu de chose. A notre connaissance, il n'en

---

[1] Giustiniani *(Annali di Genova*, fol. 131) traduit maladroitement ce passage de Stella: "l'imperatore dei Tartari nominato Toris." M. Oderico *(Lett. ligust.*, p. 173) suppose qu'il n'y a là qu'un lapsus calami et qu'il faudrait lire Tanæ, de sorte qu'il s'agirait ici du khan de Kiptschak, de qui dépendait Tana: c'est une hypothèse bien risquée et d'autant moins admissible, qu'en 1344 les Génois avaient évacué Tana à la suite d'un conflit avec le khan; Tauris, au contraire, est parfaitement à sa place, car, cette année là précisément, cela ressort également de documents Vénitiens (v. plus haut), une ambassade persane était en route pour Gênes.

[2] Voyez la relation de Stella, p. 1081, et le portrait d'Echref dans Hammer, *Gesch. der Ilchane*, II, 337 et ss.

[3] Clavijo, p. 109.

reste que deux priviléges, de sorte qu'une foule de questions intéressantes, particulièrement celles qui ont rapport à la situation des marchands européens dans l'empire tatar, restent forcément sans solution. Il est cependant un point sur lequel Pegolotti nous fournit tous les éclaircissements désirables, c'est celui des droits de douane, ou, en langage turco-tatar, de la Tamgha ou Tamogha:[1] voici ce qu'il dit:[2] "pour les objets vendus ou achetés au poids du pays *(peso di Torissi)* on paie cinq besants (à 6 aspres le besant), moins un demi-aspre par quintal. Pour le drap, la toile, les fourrures, les camelots, l'étain, et, en général, pour tous les articles qui se vendent par petites quantités et à la mesure, on paie quatre besants moins un tiers par quintal. L'argent et les perles sont entièrement exempts de droits à l'entrée et la sortie." La modération de ces droits, surtout en comparaison de ceux qui se percevaient en Égypte, l'énergie avec laquelle le gouvernement pourvoyait à la sécurité des routes tant que la dynastie d'Houlagou occupa le trône,[3] enfin la liberté d'aller et de venir dont les marchands étrangers jouissaient dans tout l'empire, devaient nécessairement faire une impression favorable sur les Occidentaux et en exciter un grand nombre à aller chercher fortune en *Perse*. Quelques-uns plus aventureux, ne considéraient même ce pays que comme une base d'opérations et comme le point de départ de voyages encore plus lointains. Dès cette époque, en tout cas, les missionnaires ne s'arrêtaient pas à la Perse; plusieurs poussèrent de là jusqu'à l'*Inde* et à la *Chine*; citons entre autres, Jean de Montecorvino, en 1291, et Oderico da Pordenone, en 1320. La voie était complétement libre. Tandis que les sultans, guidés par un esprit de défiance, ne permettaient à aucun Européen de traverser leur territoire pour aller dans l'Inde, les souverains tatars de la Perse ne suscitaient aucune difficulté aux marchands occidentaux qui, de chez eux, voulaient aller visiter cette péninsule.[4]

Tauris était reliée à la côte du golfe Persique par une route de caravanes passant par Kachan, Yezd et Kerman.[5] A l'époque de Marco

---

[1] "Tamunga" Pegol., p. xx, "tamenga", p. 9, "camunoca", p. 8 et s. Sur la signification primitive de ce mot voy. plus haut.

[2] P. 8, 9.

[3] M. Polo, p. 69, signale déjà les services que le gouvernement Mongol rend au commerce par le soin qu'il prend de réprimer les voleurs de grand chemin, sans quoi les voyageurs auraient beaucoup à souffrir: néanmoins, il conseille aux marchands de se munir d'armes pour leur défense contre les brigands.

[4] Sanut., *Secr. fidel. cruc.;* p. 23.

[5] M. Polo, p. 70 et ss.; Oderico da Pordenone, p. iii. Il semble qu'Oderico abandonna la grande route à partir d'Yezd et qu'il gagna la côte du golfe Persique par des chemins de traverse. Les commentateurs auront encore beaucoup à faire pour déterminer l'itinéraire suivi par lui dans cette partie de son voyage.

Polo, la partie de cette route comprise entre Kerman et la côte était infestée de voleurs; lui-même, au retour de son voyage, tomba dans une de ces bandes et ne lui échappa que par une fuite précipitée; il put se réfugier dans un château-fort du voisinage, mais, de tous ses compagnons de route, sept seulement eurent le même bonheur;[1] cependant, cet état de choses s'améliora, probablement au commencement du XIV[e] siècle, quand les princes indigènes eurent été remplacés par des gouverneurs mongols.[2] Abstraction faite des dangers qu'y couraient les voyageurs, cette partie de la route était des plus pénibles; la traversée de la province aride et montagneuse de Kerman était pour eux une source de fatigues inouïes et ils pouvaient, à bon droit, se réjouir au moment où ils débouchaient enfin dans la plaine du Laristan et pouvaient apercevoir dans le lointain le golfe Persique et Ormouz, le plus grand marché de cette région.

A l'époque où nous sommes arrivés maintenant, ce n'est que par exception que l'ön rencontre encore le nom de Sirâf, et Aboulféda est le seul écrivain qui parle encore (au XIV[e] siècle) de la nombreuse population de cette ville, de la richesse de ses habitants, de l'animation donnée à son port par l'entrée et la sortie des navires; il est évident que, dans ce passage, il copie un auteur ancien.[3] Déjà, l'île de Kich, après avoir hérité de l'important marché de Sirâf, commençait à s'effacer devant une rivale plus heureuse. A ce moment, le nom d'*Ormouz* brille d'un éclat qui efface tous les autres et elle le conservera jusqu'à la fin du Moyen-Age. Au commencement de l'ère moderne, il apparaitra encore plus grand que jamais sous la domination des Portugais. Ce nom d'Ormouz n'avait pas toujours été celui de l'île qui le porte aujourd'hui. Au commencement du Moyen-Age, elle s'appelait Iéroun; mais, sur la côté voisine, à quelques lieues de là,[4] s'élevait une ville du nom d'Ormouz, dont on voit encore les ruines à six ou sept milles anglais au sud-ouest du fort Minâb.[5] Reliée au golfe Persique par un canal maritime encore navigable en partie à l'époque actuelle, mais accessible alors aux navires de tout tonnage, l'antique Ormouz pouvait être considérée comme un port de mer. Au X[e] siècle, elle était encore peu peuplée, ses marchands habitaient dispersés dans les environs; cependant, ses marchés étaient dès lors pour elle un motif de grandeur et une source de richesses:[6] mais,

---

[1] M. Polo, p. 83 et s.; cf. p. 31.

[2] Hammer, *Gesch. der Ilchane*, II, 49.

[3] Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 96.

[4] Ibn-Batouta, II, 230, estime cette distance à trois parasanges; le colonel Pelly (voy. la note suivante) confirme son appréciation.

[5] Voyez les renseignements fournis à M. Yule (*M. Polo*, I, 105) par le colonel Pelly, résident anglais à Bushire.

[6] Istachri, p. 19, 78, 79. Dans ses renseignements statistiques, Kodama (mort en 948) désigne aussi Ormouz comme le port du Kerman: voy. *Journ. asiat.*

dès le temps d'Edrisi, ce voyageur pouvait en parler comme d'une grande et belle ville. C'était l'entrepôt des produits du Kerman, parmi lesquels il faut citer en première ligne le sucre et un indigo de qualité supérieure.[1] Pronostic de bon augure, des vaisseaux de l'Inde y venaient décharger les articles destinés au Kerman, au Sédjestan et au Khorassan.[2] Kich prétendait conserver le monopole du trafic avec l'Inde et ne pouvait voir sans inquiétude Ormouz détourner à son profit une partie des produits de ce pays; de là une source inévitable de conflits. Chacun des princes de qui dépendaient les deux marchés voulant contraindre les capitaines marchands à fréquenter uniquement son port aux dépens de l'autre, la guerre entre eux était l'état normal.[3] Ormouz sortit victorieuse de la lutte, à ce qu'il semble, car Marco Polo, qui la visita vers 1292, la décrit comme une place commerciale très importante.[4] Les marchands de l'Inde y apportaient alors sur leurs navires des épices, des pierres précieuses, de fines étoffes, des brocarts d'or, de l'ivoire et autres articles qui repartaient de là dans toutes les directions *(les portent par universel monde)*. A leur tour, les marchands d'Ormouz expédiaient vers l'Inde, sur des navires à eux, divers articles et surtout des chevaux.[5] Le pouvoir des princes d'Ormouz s'étendait sur quelques points de la côte orientale d'Arabie, entre autres sur Khalat et sur une autre place forte que Marco Polo ne nomme pas, Mascate probablement; ces possessions leur fournissaient des occasions de multiplier leurs relations avec l'Inde. Khalat recevait des produits de l'Inde et y expédiait en échange des chevaux arabes.[6]

En dépit de cette concurrence, Kich, continua, pendant tout le XIII[e] siècle,[7] à prendre une part considérable au commerce de l'Inde. Partageant le sort de plusieurs autres îles du golfe Persique et d'une partie des côtes de l'Arabie qui forment la partie méridionale du golfe,

---

5[e] série, XX, p. 168; de même Aboulféda (trad. Reinaud, II, 28).

[1] Edrisi, I, 424.

[2] Yaqout, p. 595.

[3] Ibn-Alathir (éd. Tornberg, XII, 156, 199), cité par M. Defrémery dans ses notes sur le *Gulistan* de Sadi, p. 178. Ibn-Alathir mourut en 1238, sans avoir vu cesser les hostilités.

[4] Chemseddin (p. 239) dit tout au moins que des marchands venaient jeter l'ancre dans son port.

[5] M. Polo, p. 85—88, 714 et s.; voy. aussi p. 68, 614, 641 et s. En nommant Ormouz, M. Polo entend désigner la ville de terre-ferme; cela ne peut faire l'objet d'un doute. Il faut se garder de se laisser induire en erreur sur ce point par le texte ramusien (Yule, *M. Polo,* I, p. cxxiii).

[6] *M. Polo,* p. 713. Voy. aussi ce que dit Ibn-Batouta (II, 225) sur Kalhat, et les citations d'Ibn-Alathir par M. Defrémery, dans sa traduction du *Gulistan* de Sadi, p. 74, not.

[7] Au commencement du siècle suivant, Sanuto *(Secr. fidel. cruc.,* p. 22) nomme encore Kich à côté de la ville d'Ormouz en terre-ferme, comme entrepôt des épices de l'Inde.

elle avait été conquise (1229—1230) par Abou-Bekr-ben-Sâad, prince de la famille des Salgouriens, attaché aux khans mongols de Perse par les liens d'une dépendance presque nominale, et qui gouvernait la province du Fars, comme ses prédécesseurs, avec le titre d'Atabek (1226—1260).[1] Après sa mort et celle de ses fils, qui lui survécurent peu, la province du Fars, les îles et la côte d'Arabie retournèrent aux khans Mongols et ceux-ci les firent administrer, a partir de ce moment, par des gouverneurs et des intendants. L'un de ces derniers, Djemaleddin, originaire de Schiraz, joua un rôle considérable, de 1296 à 1306; à la dignité spirituelle de Cheik-ul-Islam il joignait celle de fermier-général (Mélik-ul-Islam) des provinces du Fars et de l'Irak.[2] Possesseurs de Kich, Abou-Bekr et, après lui, Djemaleddin se trouvèrent nécessairement en rapport avec l'Inde et nouèrent, par la force des choses, des relations avec quelques princes de ce pays.

L'élève des chevaux n'avait jamais existé dans la partie occidentale de l'Inde: on les y faisait venir de toutes parts, de la Chine et de l'Indochine,[3] des environs d'Azov,[4] du pays des Turcs,[5] de l'Yémen, de l'Hadramaut et de l'Oman,[6] et surtout des côtes et des îles du golfe Persique, de Bahreïn, de Kich et d'Ormouz. Les marchands persans et arabes les expédiaient en nombre immense et tiraient de ce commerce d'énormes bénéfices.[7] On pouvait, d'ailleurs, en expédier autant que l'on voulait sans arriver à suffire aux besoins; soit incapacité de supporter le climat, soit mauvais traitements, les meilleurs chevaux y périssaient vite.[8] Wassaf, écrivain bien informé, rapporte qu'à l'époque d'Abou-Bekr, on expédiait des îles et côtes dépendant de ses états, au Maabar (sur la côte de Coromandel), à Cambaye et vers d'autres parties de l'Inde, dix-mille chevaux par an.[9] Plus tard, Djemaleddin, fermier-général du Fars et Soundara-Pandi, le roi le plus puissant de la région de Maabar,[10] conclurent un traité

[1] Hammer, *Gesch. der Ilchane*, I, 237 et ss.

[2] Hammer, *Op. cit.*, I, 240—244; II, 35, 50 et s., 63 et ss., 102, 197 et ss.

[3] M. Polo, p. 395, 429.

[4] Ibn-Batouta, II, 371—374.

[5] Chehabeddin, p. 178.

[6] Ibn-Batouta, II, 374; Chehabeddin, l. c.; M. Polo, p. 704, 711, 713.

[7] Chehabeddin, p. 178, 184; M. Polo, p. 67—69, 88, 614 et s., 641.

[8] M. Polo, p. 614 et s.; Wassaf, dans Elliot, *History of India*, III, 34.

[9] Wassaf, *Op. cit.* M. Hammer (*Gesch. der Ilchane*, I, 240) insiste également, d'après Wassaf, sur l'attitude humble du sultan de Cambaye à l'égard d'Abou-Bekr; le besoin d'obtenir de lui des chevaux était assurément un des motifs qui la lui imposaient.

[10] C'est le Sonder Bandi Dawar de M. Polo (p. 602). Il semble que le district de Tandjore formait le centre de ses domaines, mais que son pouvoir s'étendait jusqu'aux pêcheries de perles du golfe de Manaar (Yule, *M. Polo*, II, 269 et ss.). Il mourut (suivant Wassaf) en 1293.

en vertu duquel les deux princes s'engageaient, le premier à fournir annuellement 1400 chevaux arabes de Kich et 10,000 chevaux des autres îles dépendantes du Fars, et le second à les prendre au prix de 220 dinars d'or par tête et à payer la valeur de chaque bête morte pendant la traversée.[1]

Ce commerce nécessitait un mouvement incessant de navigation vers l'Inde: on peut être certain que les vaisseaux qui avaient transporté des chevaux n'en revenaient pas à vide. Le pays de Maabar, sur lequel la plus grande partie était dirigée, fournissait déjà par lui-même des produits variés et, en outre, il recevait en grandes quantités les articles les plus précieux et les plus rares de la Chine et de l'Indochine.[2] Pourquoi les marchands de chevaux n'auraient-ils pas échangé leurs bénéfices dans les bazars du Maabar contre des épices, des pierres précieuses, des perles, pour en charger leurs navires au retour? Suivant Wassaf, toute la richesse des îles du golfe Persique et une bonne partie des objets de luxe dans d'autres pays, depuis l'Irak et le Khorassan jusqu'à l'Asie-Mineure et à l'Europe, provenaient du Maabar.[3] Si l'on a la curiosité de suivre le courant des marchandises expédiées de Kich vers l'Occident, les textes nous le montrent remontant en partie le golfe Persique et le Tigre, vers Bagdad, et traversant d'autre part la Perse, pour aboutir à Tauris.[4]

Mais ne nous écartons pas du golfe Persique: il est intéressant d'étudier la transformation de l'un de ses principaux marchés. Quelques années après le passage de Marco Polo, Ormouz fut investie par une armée ennemie; reconnaissant la résistance impossible, vu sa supériorité numérique, le roi et la plus grande partie des habitants se sauvèrent sur des vaisseaux et cherchèrent un refuge provisoire dans l'île de Kichm (Broct); au bout de quelque temps, le roi se décida à fixer sa résidence et celle de son peuple dans la petite île de Iéroun, voisine de celle de Kichm: l'ancienne Ormouz fut abandonnée à son malheureux sort et, à partir de cette époque, ses ruines ne furent plus habitées que par une population clairsemée et misérable. Suivant Touran-Châh, qui fut plus tard prince d'Ormouz (1347—1378) et écrivit l'histoire

---

[1] Rachid-eddin et Wassaf, dans Elliot, *Hist. of India*, I, 69; III, 33 et s.; à rapprocher la relation absolument contemporaine de M. Polo, p. 614: tous se confirment mutuellement. Aboulféda *(Géogr.*, II, 2, p. 116) parle déjà du grand commerce d'importation de chevaux qui se faisait dans le Maabar et particulièrement à Biyyardawal (Birdhul), capitale du royaume; M. Yule démontre *(M. Polo*, II, 272) qu'il faut chercher cette ville non loin de Tanjore.

[2] Rachid-eddin, dans Elliot, I, 69; Wassaf, ibid. III, 32.

[3] Elliot, l. c., III, 32, 35.

[4] M. Polo, p. 47; Sanuto, *Secr. fidel. cruc.*, p. 22 et s.

de ses prédécesseurs en langue persane, le prince sous lequel se passèrent ces événements se nommait Mir-Beha-eddin-Ajas-Seifin; il indique comme date de l'émigration l'année 700 de l'hégire, c'est à dire l'an 1300—1301 de l'ère chrétienne. Pedro Teixeira donne un extrait de l'œuvre de Touran-chah dans sa *Breve relacion del principio del regno Harmuz y de sus Reyes*,[1] et reproduit ce renseignement, mais avec une erreur; il suppose que l'année 700 de l'hégire correspond à l'année 1302 après Jésus-Christ.[2] Des écrivains postérieurs, parmi lesquels nous citerons Ahmed Ghaffari (mort en 1567) et Mohammed Medjdi (1593), ont attribué au roi d'autres noms et indiqué des dates différentes; d'après eux, il faudrait faire reculer la migration des habitants d'Ormouz dans l'île jusqu'à 1310 ou 1315;[3] mais Touran-Châh vivait à une époque bien plus rapprochée des événements et son affirmation doit peser dans la balance d'un tout autre poids que la leur. Il en est autrement pour Hamdallah Moustofi, de Kazwin, (mort en 1349); celui-ci vivait à une époque plus rapprochée de l'évènement que Touran-Châh, et, comme historien, il mérite généralement toute confiance; or, d'après M. Ouseley,[4] il dit que la fondation de la nouvelle Ormouz eut lieu sous le règne du prince Koutb-eddin, son contemporain. Il sera malheureusement impossible de contrôler l'affirmation de M. Ouseley jusqu'au jour où l'on aura donné une édition de l'œuvre de Hamdallah. Mais, à supposer même que cet historien ait avancé ce qu'on lui prête, et nous nous permettons encore d'en douter, nous nous verrions dans l'obligation de lui donner tort sur ce point. Touran-Châh devait être assez exactement renseigné sur l'histoire de Koutb-eddin, son prédécesseur et son père, pour savoir si réellement l'émigration des habitants d'Ormouz avait eu lieu sous le règne de ce prince ou seulement plus tard Or, il place cet événement dix-neuf années avant l'avénement de Koutb-eddin et, dans sa relation du règne de ce dernier, il se borne à dire qu'il défendit l'île avec succès contre des attaques venues de l'extérieur et fit diverses conquêtes dont nous aurons à reparler. Il est évident qu'un indigène, surtout un homme placé dans une haute situation, pouvait en savoir plus à cet égard qu'un auteur étranger, alors même qu'il avait vécu avant lui. Il existe, d'ailleurs, un autre argument, moins décisif, il est vrai, à opposer à ceux qui veulent placer l'émigration sous le règne de Koutb-eddin; c'est que, dans sa *Géographie*, terminée au mois de septembre 1321, Aboulféda, s'appuyant sur le témoignage

---

[1] Dans son ouvrage intitulé: *Relaciones del origen, descendencia y succession de los Reyes de Persia y de Harmuz.* Amberes, 1610.

[2] *Ibid.* p. 10.

[3] Ouseley, *Travels in various countries of the East, more particulary in Persia,* I, 157, 173.

[4] *Ibid.* p. 157.

d'un témoin oculaire, parle déjà de la destruction de l'ancienne Ormouz et de la fondation de la nouvelle ville du même nom.[1] On pourrait, il est vrai, concilier les deux choses en plaçant l'événement en question dans les premières années du règne de Koutb-eddin, car son avénement remonte à l'année 1319; mais alors il faudrait mettre absolument de côté la relation de cette émigration faite par Wassaf dans le troisième livre de son histoire de la Perse: elle tranche positivement la question en faveur de l'affirmation de Touran-Châh. Wassaf termina son œuvre en 1311; il en avait même déjà dédié les trois premiers livres, entièrement achevés, à Ghazan-khan, en 1303,[2] par conséquent longtemps avant l'avénement de Koutb-eddin au trône d'Ormouz. Il est malheureux que la partie où se trouvent relatés les faits que nous discutons soit précisément celle qui n'a pas été traduite, car les emprunts faits par M. Hammer[3] à l'histoire d'Ormouz sont en partie très confus[4] et le reste a plutôt rapport aux faits antérieurs à l'émigration qu'à cet événement lui-même. Nous devons donc nous borner à dire que Wassaf place, comme Touran-Châh, la destruction de l'ancienne Ormouz aux environs de l'année 1300. Les faits ainsi placés concordent très bien avec l'histoire du sud de la Perse à cette époque. Tout le pays, jusqu'à la côte chaude (Germsir), fut alors ravagé par les hordes du prince Kotlogh-Châh, descendant de Djagatai, maître des provinces situées au sud-est du khanat de Transoxiane.[5] Il est vrai que, suivant Touran-Châh, l'armée qui détruisit l'ancienne Ormouz aurait été composée de Turcs venus du Turkestan;[6] mais le pays que les indigènes appellent Turkestan est celui auquel nous avons continué de donner le nom de Transoxiane.[7] Aboulféda parle de Tatars et, en cela, il est également dans le vrai, car les Tatars étaient la nation prépondérante dans la Transoxiane, et Kotlogh-Châh était de la race de Gengis khan. Mentionnons encore que, suivant d'autres chroniqueurs, les habitants d'Ormouz auraient été attaqués par des hordes de brigands:[8] cette manière de présenter les faits s'applique également bien à l'invasion de Kotlogh-Châh, car ce prince était allié aux Karaounahs, tribu de brigands établie à l'est de la Perse et toujours prête à se jeter sur les provinces voisines, plus favorisées de la nature.[9]

---

[1] *Géogr.*, II, 2, p. 104.

[2] Hammer, *Gesch. der Ilchane*, II, 122 et s., 151 et s., 243.

[3] *Ibid.* II, 50 et s.

[4] M. Yule (*M. Polo*, I, 113 et s.) les caractérise très exactement en ces termes: "incomparable muddle."

[5] D'Ohsson, Hist. des Mongols, IV, 268 et ss.; Hammer, *Ilchane*, II, 98 et ss.

[6] Teixeira, p. 11.

[7] Vambéry, *Gesch. Bochara's oder Transoxaniens*, p. 155.

[8] Silv. de Sacy, *Antiquités de la Perse*, p. 277; Yaqout, p. 595, not.

[9] *Not. et extr.*, XIV, 1, p. 282 et ss.; Yule, *M. Polo*, I, 94.

On doit reconnaître que le choix de l'emplacement de la nouvelle résidence était des plus heureux. L'île de Iéroun n'était, à vrai dire, qu'un rocher stérile, mais elle commandait l'entrée du golfe Persique et celui qui en était maître pouvait à sa volonté arrêter au passage les navires qui pénétraient dans le golfe pour gagner Kich. Les souverains de Kich ne tardèrent pas à s'apercevoir de la manœuvre opérée à leur détriment par les princes d'Ormouz; ils armèrent plusieurs expéditions pour mettre fin à cette rivalité désastreuse, mais toujours sans succès;[1] et même, avant qu'il fût longtemps, ce fut le roi d'Ormouz, Koutb-eddin, qui s'empara de l'île de Kich, de Bahreïn, l'île aux perles, et de la partie des côtes de l'Arabie voisine de cette dernière. Touran-Châh, ou du moins son abréviateur, Teixeira, ne fixe pas positivement la date de cet événement, mais, d'après son récit on peut s'arrêter à peu près à l'année 1330.[2] En tout cas, en 1332, époque où le voyageur Ibn-Batouta rendit visite à Koutb-eddin, ce prince, qui ne régnait autrefois que sur l'île d'Ormouz et sur une partie des côtes d'Oman, avait déjà arrondi ses anciennes possessions et jouissait de ses nouvelles conquêtes.[3]

A partir de ce moment, la nouvelle Ormouz n'eut plus de rivale dans le golfe Persique. Malgré les désordres intérieurs et les compétitions au trône dont fourmille son histoire, sa prospérité suivit sans interruption une marche progressive. Quand Ibn-Batouta la visita, il y trouva une grande et belle ville, des bazars regorgeant de marchandises; des vaisseaux venus de toutes les parties de l'Inde y faisaient escale; les cargaisons qu'ils y déposaient étaient réexpédiées vers le Fars, le Khorassan et les deux Iraks, c'est à dire l'Irak Adjémi, province centrale de la Perse avec les villes d'Ispahan, de Hamadan, de Soultanièh, et l'Irak Arabi ou Mésopotamie, capitale Bagdad.[4] - Les Occidentaux Oderico da Pordenone[5] et Jean Marignola[6] parlent également des quantités de marchandises et du grand nombre de commerçants qui affluaient sur ce point de toutes les parties du monde.

Parmi ces "*mercatores totius orbis*", les Européens n'étaient point des exceptions:[7] pour ceux qui faisaient route vers l'Inde ou la Chine, Ormouz était une des principales étapes;[8] nous citerons, entre autres,

---

[1] Teixeira, p. 20 et ss.

[2] Ibid. p. 25—33.

[3] Ibn-Batouta, II, 124, 226, 229, 233, 235 et s.: voy. aussi Hamdallah Moustofi, dans Hammer, *Ilchane*, II, 321.

[4] II, 230 et s.

[5] Yule, *Cathay*, II, append., I, p. iv.

[6] Éd. Dobner, p. 113.

[7] Maundeville, p. 136, mentionne spécialement les Vénitiens et les Génois.

[8] Maundeville dit, p. 328, que les marchands qui vont de Perse en Chine traversent, en partant d'Ormouz, un bras de mer et vont toucher barre à Golbache

Petrus de Lucalongo, compagnon de voyage du célèbre missionnaire Jean de Monte Corvino qui fut plus tard évêque de Pékin. Qu'ils vinssent de Bagdad ou de Tauris, tous passaient par l'île située à la sortie du golfe Persique; c'était pour eux le vestibule de l'Inde, le pays des merveilles.[1] Il existait bien, dans l'intérieur des terres, des routes de caravanes par lesquelles passait une partie du trafic entre la Perse et l'Inde; *Kaboul* et *Ghazna* pouvaient, à bon droit, tout comme Ormouz, être appelées les portes de l'Inde; mais, à l'époque que nous étudions, nous ne saurions citer un seul exemple d'Européen qui ait suivi cette voie. Aboulféda[2] cite, il est vrai, les deux villes que nous venons de nommer; il parle de leur importance pour le commerce de l'Inde, mais, pour Kaboul tout au moins, il ne fait que reproduire des sources plus anciennes. Ibn-Batouta,[3] son contemporain, plus jeune que lui, parle aussi de l'antique grandeur de ces deux villes, mais quand il les visita, Ghazna n'était plus qu'une ville à demi ruinée et Kaboul qu'un petit village; on peut donc conclure de son témoignage que, de son temps, elles avaient perdu toute importance pour les marchés de l'Orient.

5° L'Inde.

Le premier fait que nous rencontrons dans l'étude des relations de l'Occident avec l'Inde pendant la période qui nous occupe en ce moment, est une expédition d'un grand intérêt entreprise par quelques Génois; elle remonte précisément à l'année où le commerce du monde entier, atteint par la chute d'Acre, s'agitait à la recherche de nouvelles voies. En 1291, trois Génois, Tedisio Doria, Ugolino *Vivaldi* et l'un des frères de ce dernier, associés à plusieurs de leurs compatriotes, équipèrent deux galères armées en guerre Les deux Vivaldi[4] prirent le commandement de l'expédition et se lancèrent au-delà du détroit de Gibraltar, à la recherche d'une route des Indes à travers l'Océan. Tant que les seuls

(var. Gohathe). Sous ce nom, [illegible]mble qu'il veut désigner Kalhat; il es[illegible]ssible que les vaisseaux d'Ormouz y fissent fréquemment relâche.

[1] La *Carte catalane*, p. 123, qualifie Ormouz "comensament de les Indies" et fait, à cette occasion, la description des navires indiens. Elle place encore la ville sur la terre-ferme; c'est un des nombreux détails qui démontrent qu'elle a été composée au moyen de relations des époques les plus diverses.

[2] *Géogr.*, II, 2, p. 203 et s.

[3] III, 88, 89.

[4] Doria ne faisait pas partie de l'expédition; Giustiniani et Foglietta n'ont pu l'affirmer que par une fausse interprétation du texte des *Anna. Jan.*

historiographes de cette expédition ont été des annalistes génois relativement modernes, tels que Giustiniani et Foglietta, on leur a, parfois, refusé toute créance. Mais depuis, MM. Canale et Pertz, mal satisfaits de l'édition des anciennes annales génoises publiées par Muratori, où ils constataient par trop de lacunes, se sont livrés à une étude approfondie des manuscrits les meilleurs et les plus complets, et, au cours de ce travail, ils ont mis au jour un témoignage absolument contemporain et incontestablement authentique en faveur de la réalité de ce voyage de découvertes.[1] La véracité de ce document est d'autant moins attaquable, que Jacopo Doria, auteur de la relation, était proche parent de Tedisio Doria, l'un des associés intéressés dans l'entreprise. Or, il le déclare formellement: l'expédition avait moins pour objet d'étendre les connaissances géographiques de l'époque, que de reconnaître s'il n'était pas possible de faire venir les produits de l'Inde par mer et sans transbordements.[2] Cette tentative échoua, et l'on ne revit jamais les hardis explorateurs: dans leurs propre patrie, à l'époque où écrivait Jacopo Doria (1294), on ne connaissait leur itinéraire que jusqu'à Gozora, c'est à dire jusqu'à la région déserte située dans le Maroc au sud de l'Atlas, vers le cap Noun, et connue encore sous les noms de Gazula, Gozola, Gazolla, etc.;[3] à partir de là, on perdait leurs traces. Environ un demi-siècle plus tard, on apprit en Espagne que l'une des deux galères avait fait naufrage près de la ville d'Amenouan, tandis que l'autre avait continué sa route dans une direction inconnue. Ceux qui, de la galère échouée, avaient pu gagner le rivage, avaient, disait-on, été pris par les indigènes et emmenés dans l'intérieur du pays. Un bruit analogue dut se répandre de bonne heure jusqu'à Gênes, car l'un des fils d'Ugolino Vivaldi, nommé Sorleone, organisa une expédition pour

---

[1] *Annal. Jan.*, dans Pertz, SS., XVIII, 335. Sur ce passage, voyez Belgrano, *Degli annali Genovesi di Caffaro*, dans l'*Archiv. stor. ital.*, 3e série, II, 124 et ss. Déjà, la découverte de cette relation avait été portée à la connaissance du monde savant, par M. Canale, antérieurement à la publication de la nouvelle édition des Annales génoises, dans sa brochure intitulée: *Degli antichi navigatori e scopritori Genovesi;* il l'avait dédiée, à titre de bienvenue, au huitième congrès des Savants italiens tenu dans sa ville natale en 1846; trois ans après il l'insérait de nouveau dans le troisième volume de son Histoire de Gênes. M. Pertz n'avait pas eu connaissance des travaux de M. Canale, quand il écrivit, beaucoup plus tard, son étude intitulée: *Der älteste Versuch zur Entdeckung des Seewegs nach Ostindien*, Berl. 1859.

[2] La propagation des missions venait en seconde ligne; c'est ce qui explique la présence à bord de deux franciscains: *Annal. Jan.*, l. c.

[3] Voyez l'ouvrage espagnol dont il sera parlé en détail à la note ci-dessous, p. 48, 57, et, en fait de cartes, celle des frères Pizigani, où se lit la légende: *caput finis Gozole* (Cap Noun), la Carte catalane et celle de Bartol. Pareto (d'après les *Memor. della Soc. geogr. ital.*, I, 57).

aller à la recherche de son père. Supposant qu'il lui serait plus facile de le retrouver en partant de la côte orientale d'Afrique, que de la côte occidentale, il se rendit à Magadoxo; mais là, on l'empêcha de pousser plus loin, sous prétexte qu'il s'exposait à trop de dangers.[1] Plus heureux que le jeune Vivaldi, un autre Génois, Antoniotto Usodimare, ayant entrepris un voyage au Sénégal, en 1455, pour y charger de l'ivoire, y fut mis sur la trace de l'unique et dernier descendant des naufragés de 1291.[2] Une relation fut rédigée d'après le témoignage d'Usodimare, mais nous y relevons tout d'abord une erreur: les deux Vivaldi se nommaient Ugolinus et Vadinus; elle leur donne pour prénoms Vadinus et Guidus; quoiqu'il en soit, voici, d'après elle, l'historique de l'expédition: dans la mer de Ghinoia, l'une des galères s'échoua sur un banc de sable: l'autre continua seule le voyage et poussa jusqu'à une ville d'Éthiopie, nommée Mena, située près de l'embouchure du Gihon *(ad marinam prope flumen Gion)*; loin de faire bon accueil aux étrangers, les habitants se saisirent d'eux et ne voulurent jamais les relâcher.[3] Comme l'auteur de cette relation écrivait plus de cent cinquante ans après l'expédition des Vivaldi, il est permis de douter de sa véracité. Ce-

[1] Ces deux expéditions sont racontées par l'auteur anonyme du *Libro del conosçimiento de todos los reynos, etc.;* c'était un moine franciscain de Séville. Il prétend avoir appris sur place les faits qu'il relate, au cours d'un voyage à travers l'Afrique: parti d'Amenouan, sur la côte occidentale, il aurait atteint la côte orientale à Magadoxo (p. 63, 67 et s.). Nous ne voulons pas discuter la question de savoir si cette traversée de l'Afrique dans le sens de la largeur est aussi réelle que les autres voyages racontés par le même auteur. Son récit présente beaucoup de points faibles; c'est à la critique à les découvrir; mais il faut reconnaître que cet ouvrage renferme un grand nombre de renseignements précieux, parmi lesquels on doit compter l'histoire de Sorleone à la recherche de son père. Ugolino avait effectivement un fils de ce nom; le fait est établi par un document publié par Belgrano, *Nota sulla spedizione dei fratelli Vivaldi: Atti della Soc. Lig.*, XV, 323. Il est vrai que nous ne connaissons pas d'autre exemple de voyages entrepris par des Génois ou autres occidentaux, dont Magadoxo ait été le but; mais cela n'empêche que c'était alors une florissante colonie arabe, que des Occidentaux pouvaient en avoir entendu parler par des marchands revenus de Perse ou d'Égypte, et que ce pouvait être un point de départ bien choisi par un explorateur qui se proposait de pénétrer au centre de l'Afrique: voy. Devic, *Le pays des Zendj* (1883), p. 60 et ss.

[2] Voyez sa lettre du 12 déc. 1455, dans l'*Itinerarium Antonii Ususmaris*, publ. par Gråberg di Hemsö, dans les *Annali di geografia e di statistica*, II (Genova 1802), p. 287.

[3] Cette relation est enfouie au milieu d'une quantité de légendes préparées par un géographe du XV[e] siècle pour une carte qu'il se proposait de dresser, ou extraites d'une carte de l'époque par un amateur de géographie. Le texte entier a été publié par M. Codine, dans le *Bulletin de la Soc. de géogr.*, 6[e] série, V (1873), p. 414, not., et par M. Belgrano dans les *Atti della Soc. lig.*, XV (1881), p. 320; il est meilleur que celui de Gråberg de Hemsö, *op. cit.*

pendant il n'est pas impossible qu'il eût effectivement recueilli de la bouche de l'un des descendants d'un des membres de l'expédition les restes d'une tradition de famille, et, d'autre part, son récit a beaucoup d'analogie avec celui de l'Anonyme franciscain espagnol qui vivait, lui, cinquante ans à peine après l'événement. La ville que ce dernier nomme Amenouan est, évidemment, la même que la Mena d'Usodimare. D'après le routier du franciscain, on doit admettre qu'elle était située dans le golfe de Guinée. Quant à la mer de Ghinoia, où la première galère fit naufrage, ce doit être celle qui baigne la côte de Sénégambie.[1]

La passion du voyage des Indes semble avoir été héréditaire dans la famille Vivaldi. Il se forma, sous cette raison sociale *(Ragione Vivaldi)*, une compagnie pour l'exploitation du trafic avec l'Inde. Deux membres de la compagnie, Benedetto Vivaldi, parti de Gênes, en 1315, sur une galère commandée par Angelino de' Mari, et Percivalle Stancone se fixèrent aux Indes; Vivaldi y mourut à une date antérieure à 1321, laissant à ses héritiers de l'or et des marchandises: l'administrateur de ses biens demanda au tribunal que Stancone fût rappelé à Gênes pour y prendre la direction de la maison et continuer les affaires.[2]

Quelle route avait suivi Benedetto Vivaldi? La galère d'Angelino de' Mari l'avait-elle porté jusqu'aux Indes en faisant le tour du cap de Bonne-Espérance? Assurément non: elle l'avait déposé soit à Lajazzo, soit à Trébizonde, et, de là, il avait traversé la Perse pour aller reprendre la mer à Ormouz. Nous savons que l'empire tatar était ouvert a tous les Européens et qu'un grand nombre profitaient de cette liberté à l'aller et au retour,[3] tandis que les difficultés opposées aux voyageurs par le gouvernement de l'Égypte leur barrait ce chemin; quelques-uns seulement s'y risquaient de temps à autre, en cachette. Il n'est dit nulle part dans quelle partie de l'Inde Vivaldi et Stancone avaient établi le siége de leurs opérations commerciales. A cette époque, les étrangers ne pénétraient pas encore dans l'intérieur du pays; par conséquent, étant donné un trafic hypothétique ou constaté entre Indiens et Européens, si nous voulons déterminer les points où les échanges ont pu s'effectuer directement, nos recherches peuvent et doivent se borner aux côtes de l'Inde proprement dite.

---

[1] C'est ce que démontre M. d'Avezac dans les *Nouv. annal. des voy.*, 1859, III, 279 et ss.

[2] Ce détail, emprunté à des actes juridiques génois par M. Belgrano, a été publié par lui dans l'*Archiv. stor. ital.*, 3e série, II, 127, et dans son étude: *Della vita privata dei Genovesi (Atti della Soc. Ligur.*, IV, 185).

[3] Sanut., *Secr. fidel. cruc.*, p. 23; Petr. de Abano, *Conciliator differentiarum*, l. c.

Pour plus de facilité, nous diviserons cette étendue de côtes en trois parties: la première ira des bouches de l'Indus à la ville actuelle de Goa; la deuxième, de Goa au cap Comorin; la troisième, du cap Comorin au nord, en remontant la côte de Coromandel.

Dans la première zone, nous rencontrons d'abord, après l'antique et célèbre Daybal [1] la ville plus moderne de Lahary (actuellement Larry Bender), grand port où abordaient les navires marchands de l'Yémen et du Fars. [2] Dans la presqu'île de Goudjerate, la ville de Somnath, autrefois lieu de pèlerinage fameux, conservait son importance commerciale, malgré la perte de ses idoles, abattues par les Mahométans. [3] Mais la vie commerciale se concentrait surtout dans le golfe de Cambaye. Les noms de Soufara *(Suppara)* et de Barotch *(Barygaza)* n'appartenaient pas encore à des villes mortes. [4] En face d'elles, sur la presqu'île de Kattyvar (Goudjerate) s'élevait la ville de *Koukah* (actuellement Ghogho) avec ses vastes marchés. [5] Mais, de tous les entrepôts échelonnés sur les rives du golfe, le plus animé était *Cambaye.* Une grande partie des marchands venus dans l'Inde par Ormouz terminaient là leur voyage, car ils y trouvaient déjà tous les articles à leur convenance. [6] En effet, indépendemment des produits des environs, parmi lesquels l'indigo et le coton tenaient le premier rang, et des tissus et des cuirs fabriqués dans la ville même, [7] les produits des pays éloignés, comme des pays voisins, y affluaient en quantités immenses, grâce à l'activité de la population indigène et d'une nombreuse colonie de marchands étrangers: l'aspect extérieur de la ville témoignait à lui seul de sa prospérité, car les riches commerçants rivalisaient entre eux de luxe dans la construction de leurs habitations. [8] Plus au sud, sur la côte de l'île Salsette, faisant face au continent, à environ douze milles anglais de la ville actuelle de Bombay, [9] s'élevait *Tana* (Tannah), l'ancienne

---

[1] Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 111.

[2] Ibn-Batouta, III, 112; cf. Yule, dans l'*Indian Antiquary*, III (1874), p. 115.

[3] Aboulf., l. c., p. 116 et s.; M. Polo, p. 666—668.

[4] Supera, était confiée, comme Parocco, sa voisine, au zèle du missionnaire dominicain Jordanus: citée à plusieurs reprises dans sa lettre du 12 oct. 1321, dans Quétif et Echard, *Script. ord. Prædic.*, I, 549 et s.; Aboulféda, l. c., p. 119, ne connait la ville indienne de "Sofala", qu'il nomme Soufara, que par des sources plus anciennes. V. encore *Indian Antiquary*, I, 321.

[5] Ibn-Batouta, IV, 60 et s. La lettre citée dans la note précédente est datée de là (Caga, ou mieux Coga): v. Yule, *Cathay*, I, 228. C'est la Goga ou Goghe di Cambate (lis. Cambaie) de Giov. da Empoli, p. 39, 41.

[6] Hayton, dans Grynæus, *Novus orbis*, p. 404 et s. Sanuto *(Secr. fidel. cruc.*, p. 22) ne cite que cette place de commerce pour toute la côte occidentale de l'Inde et, pour la côte de Coromandel, Mahabar, qu'il prend pour un nom de ville: c'est un détail significatif.

[7] M. Polo, p. 666.

[8] Ibn-Batouta, IV, 53 et ss.

[9] M. Polo, éd. Pauthier, p. 662 et ss.;

capitale de la province de Concan:[1] encore animée par un grand commerce d'importation et d'exportation, ses abords offraient plus d'un danger aux navigateurs, infestés qu'ils étaient de pirates protégés sous main par le souverain du pays: il en était du moins ainsi au temps de Marco Polo.[2] Aux Occidentaux le nom de cette ville rappelait, en outre, un souvenir funeste: en 1321, quatres moines franciscains qui se rendaient à Koulam, prêchant les populations le long du chemin, y avaient été saisis et décapités par ordre du gouverneur mahométan. L'histoire de leur martyre[3] prouve, d'ailleurs, qu'il y avait des Occidentaux établis jusque sur ce point d'une côte en apparence si inhospitalière: en effet, lorsqu'un des membres survivants de la mission, le dominicain Jordanus, voulut s'occuper de recueillir les restes des martyrs pour les ensevelir à Soufara, il fut secondé dans ce soin par un jeune Génois.[4] Il est tout naturel de supposer que ce jeune homme devait appartenir à une famille de marchands génois établie à Tana. Outre cette relation, nous possédons deux lettres de Jordanus, datées l'une de Koukah (Caga, v. plus haut) le 12 octobre 1321,[5] l'autre de Tana, le 20 janvier 1324.[6] Dans la première, il relate la mort de ses compagnons et présente un rapport sur la situation des travaux de la mission qui vont dorénavant incomber à lui seul; puis il ajoute que, du lieu où il écrit, les missionnaires catholiques peuvent gagner l'Éthiopie sans difficulté: il le tient, dit-il, de la bouche des marchands latins avec qui il est en relations *(a nostris mercatoribus latinis).* Ainsi, vers 1320, il y avait, dans les ports échelonnés autour du golfe de Cambaye, une colonie de marchands occidentaux, peu nombreuse, il est vrai, mais enfin elle existait: les renseignements fournis par les colons à Jordanus étaient puisés à bonne source, car les villes qu'ils habitaient avaient de fréquentes relations avec Aden;[7] or, ce port n'était séparé de la côte orientale d'Afrique que par un étroit bras de mer, et, pour le recrutement des équipages des navires marchands en partance vers l'Inde, on y recherchait de préférence les guerriers abyssins,

---

Yule, *Cathay*, I, 57; du même, notes à Jord. Catal., p. vi, et à M. Polo, II, 331.

[1] Albirouni, dans Reinaud, *Journ. asiat.*, 4e série, IV, p. 251.

[2] M. Polo, p. 662 et ss.; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 118; Oderico da Pordenone, p. v.

[3] MM. Kunstmann, dans les *Historisch-politische Blætter*, XXXVII (1856), p. 28—36, et Yule, dans son *Cathay* ont été amenés à parler en détail de ce martyre, en commentant Oderico da Pordenone. Voy. aussi Germann, *Die Kirche der Thomaschristen*, p. 186 et ss.

[4] Voyez la lettre du Pisan Franciscus, dans Wadding, *Annal. ord. minor.*, a. a. 1321, no 1.

[5] Quétif et Échard, *Script. ord. prædic.*, I, 549 et s.

[6] Wadding, *Annal.*, VI, 359—361.

[7] Ibn-Batouta, II, 177.

dont la présence à bord inspirait aux pirates une terreur salutaire.[1] Avant d'en finir avec cet épisode de l'histoire des missions aux Indes, nous voulons mentionner encore un petit miracle qui s'y rattache. La légende rapporte qu'un certain "Joanninus filius Hugolini Pisani mercatoris" avait en sa possession la tête de l'un des martyrs de Tana et que, grâce à cette relique, il s'échappa des mains des pirates.[2] Quelle que soit la part qu'on doive faire à l'invention dans cette étrange anecdote, il n'en reste pas moins, pour nous, qu'au XIVe siècle on pouvait hardiment introduire dans une légende un marchand pisan voyageant dans les mers de l'Inde, sans provoquer chez le lecteur incrédule un haussement d'épaules.

La deuxième zone, comprise entre Goa et le cap Comorin,[3] correspond à la province de *Malabar:* sous cette appellation nous entendons, non pas la province actuelle de ce nom, mais la région beaucoup plus vaste à laquelle l'appliquaient les géographes arabes de l'époque.[4] Les villes maritimes de cette partie de la côte les plus remarquables par l'activité de leur commerce étaient les suivantes: Hinaur (actuellement Honore),[5] Mangalore,[6] Hili ou Eli, aujourd'hui disparue, mais dont la situation est déterminée par la montagne visible au loin qui forme le promontoire de Mount Dely,[7] Djorfattan, probablement la Cananore des époques postérieures,[8] Boddfattan et Fandaraïna, situées entre Cananore et Calicut[9] et disparues toutes deux maintenant, Calicut même et enfin Koulam (Quilon). Toutes ces localités étaient mises en relations avec les pays d'outre-mer, soit par leurs propres marines, soit par les marchands étrangers qui les visitaient. Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce grand nombre de places de commerce, si l'on songe que le Malabar était par excellence le pays d'origine des produits naturels de l'Inde les plus recherchés à l'étranger. Un de ces produits, le plus important de tous, il est vrai, le poivre, mettait à lui seul en

---

[1] Ibn-Batouta, II, 60.

[2] Wadding, *Annal. ord. min.*, VI, 359.

[3] M. Yule a donné, dans l'*Indian Antiquary*, III (1874), p. 209 et s., un commentaire du voyage entrepris par Ibn-Batouta le long de cette côte; nous l'avons pris comme guide pour tout ce qui va suivre.

[4] Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 115 et s.; Rachid-eddin, dans Elliot, *History of India*, I, 68; Ibn-Batouta, IV, 71; cf. Yule, *Cathay*, II, 450; Yule, *M. Polo*, II, 326.

[5] Ibn-Batouta, IV, 65 et ss. (Aboulf., l. c., p. 115).

[6] Ibn-Batouta, IV, 79 et s.

[7] Rachid-eddin, *Op. cit.;* Ibn-Batouta, IV, 81; M. Polo, p. 647 et ss. Sur la situation de cette ville, voy. Yule, *M. Polo*, II, 321 et s.; *Cathay*, II, 451 et s.; *Ind. Antiq.*, l. c., p. 209.

[8] Ibn-Batouta, IV, 82; cf. Yule, *Cathay*, II, 453.

[9] Ibn-Batouta, IV, 87, 88; sur leur situation, voy. Yule, *Cathay*, II, 453 et s.; I, 75; le même, dans l'*Indian Antiquary*, l. c., p. 210. Fandaraïna devait être située à 20 milles anglais environ au nord de Calicut.

mouvement une quantité innombrable de navires. Ajoutons le gingembre, la cannelle, le cardamome, l'indigo, le bois du Brésil, et nous n'aurons encore nommé qu'une partie des principaux produits de ce bienheureux pays. Les ports, les rades, si nombreux sur la côte, offraient aux navires marchands toute facilité pour aller prendre leur chargement près des plantations, et partout ils trouvaient des indigènes ou des colons adonnés au commerce, qui leur servaient d'intermédiaires. Nous n'avons à nous occuper ici que des relations des marchands occidentaux avec le pays de Malabar. Pour eux, les ports que nous avons énumérés plus haut n'étaient pas d'égale importance. Comme presque tous arrivaient par la Perse, il est certain qu'ils fréquentaient de préférence les villes de l'Inde reliées à ce pays par des services de navigation et parmi elles, Ibn-Batouta cite particulièrement *Mangalore* et *Calicut*.[1] Mangalore était alors une des plus grandes villes du Malabar;[2] quant à Calicut, si Marco Polo et la Carte catalane ne la mentionnent même pas, il ne faudrait pas conclure de là qu'elle n'eût aucune importance à cette époque, car Ibn-Batouta dit positivement qu'elle était fréquentée par des bâtiments de tout pays et qu'elle expédiait elle-même des navires à l'étranger.[3] Disons, pour rester dans la vérité, que la fréquentation de ces deux ports par les Occidentaux, au XIVe siècle, est un fait vraisemblable, mais que nous ne pouvons l'avancer que par voie de déduction. Il en est tout autrement en ce qui concerne *Koulam*. Cette cité, la plus méridionale des villes du pays du poivre,[4] attirait d'autant plus les regards de la chrétienté d'Occident, qu'une partie de sa population avait fait, de toute antiquité, profession de la religion chrétienne. Les chrétiens thomistes ou nazaréens[5] y composaient un excellent élément, sur lequel les missionnaires comptaient s'appuyer pour prendre pied dans le pays et y gagner du terrain. En 1329, le pape Jean XXIII érigea la ville de Koulam en évêché et nomma à ce siége le moine dominicain Jordanus Cathalani, auquel il remit diverses lettres de recommandation, entre autres pour les rois de Koulam et de Deli.[6] Jordanus prit possession de son siége peu après 1330. Obligé quelques années après d'abandonner cette mission, il y fut remplacé, pendant un certain temps, par le moine récollet Jean Marignola, qui fit à Koulam un séjour d'un peu plus d'une année

---

[1] IV, 80, 89.

[2] Aboulf., l. c., p. 116.

[3] IV, 89; II, 177, 196.

[4] Aboulf., l. c., p. 116.

[5] "Christiani, liquali erano rimasti sin dal tempo di S. Thommaso .... chiamati Nazzareni:" Giov. da Empoli, dans Ramus., I, 146; de nos jours encore, les chrétiens thomistes de l'Inde méridionale sont appelés Nasranis. Germann, *Die Kirche der Thomaschristen*, p. 205.

[6] *Archiv. de l'Or lat.*, I, 275—278.

à son retour de Chine (probablement de 1348 à 1349).[1] Si l'église romaine ne réussit pas à implanter définitivement les missions dans cette ville, celles-ci y laissèrent, du moins, un témoin de leur passage; pendant longtemps encore on y voyait une église catholique *(ecclesia S. Georgii Latinorum)*, fondée, sans doute, par Jordanus.[2] Cette église constituait évidemment un attrait pour les marchands occidentaux, mais, en outre, ils étaient poussés par le désir de faire des affaires avec les chrétiens thomistes. Tout commerçant était d'ailleurs obligé, qu'il le voulût ou non, d'entrer en relations avec eux, car, en vertu d'un ancien privilége, les chefs de cette communauté, désignée par Marignola sous le nom de Modilial,[3] avaient la garde du poids légal *(statera)*, usité dans les ventes et les achats pour tout le poivre, et, en général, pour toutes les épices et pour les aromates. Marignola les nomme pour cette raison les "Maîtres du poivre", et par là il entend dire, non pas qu'ils possédaient toutes les plantations de poivre des environs, mais qu'on ne pouvait pas vendre une once de poivre sans avoir affaire à eux et sans verser entre leurs mains une redevance sous forme de taxe de pesage.[4] Il va de soi que, parmi toutes les causes qui pouvaient engager les Occidentaux à fréquenter Koulam, celles que nous venons d'énumérer ne devaient entrer qu'en seconde ligne. Ce qui constituait le principal attrait de ce marché, c'était l'énorme quantité et la variété extraordinaire des articles qui donnaient à ses splendides bazars un éclat tout particulier.[5] Marignola exagérait assurément, quand il prétendait que tout le poivre répandu dans le monde entier provenait de là; mais il est vrai qu'on le cultivait en grand dans le pays et que le produit y était de bonne

---

[1] Je dois renvoyer ceux qui désireraient plus de détails à Kunstmann, *Die Mission in Columbo (Hist.-polit. Bl.*, XXXVII, 135 et ss.), et à Germann, *Op. cit.*, p. 210 et ss. Le premier admet l'identité de Columbo avec Cael, sur la côte méridionale de l'Inde: c'est une erreur; M. Yule prouve, d'une manière irréfutable, *(Cathay*, I, 71 et s.) que Columbo n'est autre chose que Koulam.

[2] Marignola, dans Dobn., p. 89.

[3] Moutheli, mouthelijar, le premier, est le titre, en langue tamoule, de la caste de cultivateurs des Vellals et d'autres castes élevées. Note de M. Germann (Op. cit., p. 212) sur ce passage.

[4] M. Yule *(Cathay*, II, 343) est le premier qui ait bien compris les passages de Marignola (p. 89, 111, 113); avant lui MM. Dobner, Meinert et Kunstmann rendaient le mot "statera" par taxe d'exportation, au lieu de poids. On reconnaîtra la véracité de Marignola, si l'on prend la peine de rapprocher sa relation d'un antique privilége des chrétiens du Malabar, gravé sur cuivre, dont le *Journal de Madras* a donné la description, XIII, 2, 1844, p. 119: dans l'un des passages de ce privilége, un chrétien notable de Cranganore est désigné à la fois comme banquier et comme percepteur des taxes levées sur tous les objets vendus à la mesure, au poids, à la pièce ou à la charge, tels que le sel, le sucre, le musc, etc.: Yule, l. c., II, 378; Germann, *Op. cit.*, p. 232.

[5] Ibn-Batouta, IV, 99.

qualité.[1] Koulam donnait son nom aux espèces les plus fines de bois du Brésil et de gingembre.[2] En outre, les Chinois y apportaient de la Chine et de l'Indo-Chine des articles rares dont nous aurons à reparler. Nous avons dit que ce marché était fréquenté par des marchands occidentaux; nous possédons à cet égard le témoignage de deux voyageurs. L'anglais Maundeville, dont la relation contient, au milieu d'histoires plus ou moins fabuleuses, plus d'un renseignement véridique, affirme que des Vénitiens y allaient fréquemment charger du poivre et du gingembre.[3] Marignola met en scène indirectement un Génois qui, nécessairement, devait avoir voyagé dans ce pays. Étant à Koulam, ce missionaire se trouva en relations avec un Hindou qui, tombé un jour entre les mains des pirates, et revendu par eux à un Génois, avait été converti au christianisme et baptisé par son maître.

Notre troisième zone part du cap Comorin; elle correspond à peu près à la région nommée Maabar par les géographes arabes et *côte de Coromandel* par les géographes modernes. Nous avons déjà dit que le Maabar recevait du golfe Persique et particulièrement de l'île de Kich d'énormes envois de chevaux, et que ce commerce était réglé par des traités passés entre les souverains des deux pays. Les navires affectés à ces transports déposaient leur chargement au Maabar dans le port de *Cail* (Cael);[4] de nos jours aucun bâtiment n'aborde plus au point où s'élevait cette ville; ses ruines, qui portent encore le nom de Vieux-Kayl, se voient dans l'intérieur des terres à un mille et demi de l'embouchure du Tamraparni, dans le district de Tinnevelly.[5] Suivant Marco Polo, le port de Cail ne recevait pas exclusivement des chevaux; on y déchargeait encore d'autres produits de l'Arabie et de la Perse; il se faisait là un trafic considérable et le voisinage des pêcheries de perles du golfe de Manaar contribuait à donner de l'animation à ce marché. De temps à autre, quelque marchand d'Occident arrivait-il jusqu'à Cail, à bord d'un navire persan? il ne nous serait pas possible de le démontrer, mais cela n'aurait rien d'invraisemblable. En tout cas, ceux qui passaient par l'Inde pour se rendre en Chine faisaient relâche en passant sur la côte de Coromandel et visitaient quelques-uns des points principaux, tels que le pèlerinage de Méliapore (près de Madras),[6] illustré par le

---

[1] Marignola, p. 88; Oderico da Pordenone, p. xi.

[2] Nous reparlerons de cela dans le chapitre relatif aux articles de commerce.

[3] M. Yule *(Cathay,* I, 72) emprunte ce détail à Maundeville. Je dois cependant faire remarquer que j'ai entre les mains une édition de Maundeville (Lond. 1727) et que, dans le passage où cet écrivain parle de Koulam et dit que le pays produit le gingembre, il nomme les commerçants en épices sans indication de nationalité (p. 205).

[4] M. Polo, p. 641.

[5] Yule, *M. Polo,* II, 307 et ss.

[6] M. Polo, p. 622 et ss.; il dit, il est

tombeau de S. Thomas, et le marché aux diamants de Moutfili (Motoupalle, au sud-ouest de Masoulipatam);[1] ces deux villes sont portées sur la carte catalane sous les noms de Mirapor et de Butifilis.[2] Nous ne suivrons pas plus loin les voyageurs dans leur navigation à travers le golfe du Bengale vers les côtes et les îles de l'Indo-Chine, car ni Pierre de Lucalongo ni aucun des autres marchands qui firent après lui le voyage de Chine par mer, pendant la période que nous étudions, ne nous en a laissé de relation.

Beaucoup, voyant qu'ils trouvaient dans l'Inde les produits de la Chine, s'épargnaient la fatigue de ce pénible voyage. L'époque du plus grand éclat de la dynastie mongole, vers la fin du XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e], correspond à une période d'actives relations politiques et commerciales entre la Chine et l'Inde proprement dite. Le grand khan Koubilaï prétendait faire reconnaître sa suzeraineté par les princes souverains des côtes de l'Inde; il y réussit. Il y eut un échange réciproque d'ambassades; les unes allant au nom du grand khan sommer les princes de faire leur soumission, les autres lui portant les hommages et les présents des princes de Maabar, de Koulam et d'autres pays de l'Inde.[3] Dès lors, les marchands chinois pouvaient aller dans l'Inde sans crainte d'y être inquiétés, et ils profitèrent de ces conditions favorables pour y expédier un grand nombre de jonques. Nous verrons, quand nous parlerons de la Chine en particulier, quels étaient les ports d'où ces flottes partaient de préférence. Pour le moment, nous n'avons à rechercher que les provinces et les villes de l'Inde qu'elles visitaient. D'après Rachid-eddin et Wassaf, les "grands navires marchands de la Chine" abordaient d'habitude dans les ports du Maabar. Il est tout naturel de songer d'abord à ceux du delta du Kaveri (Negapatam, Kaveripatam) car, dans la pensée de ces historiens et géographes, quand ils parlent du "royaume" de Maabar, il s'agit non pas du pays entier auquel cette dénomination est applicable, mais seulement du territoire appartenant aux princes de la dynastie des Pandya, dont le centre était dans les plaines de Tanjore. En l'an 1300, ce royaume obéissait à un vizir tout puissant, l'arabe Taki-eddin-Abderrhaman: il se réservait le droit de faire faire un choix par ses agents et ses facteurs, avant toute autre personne, parmi les marchandises apportées par les bâtiments chinois. Après leur visite, il était permis aux marchands de faire leurs achats, mais pas

---

vrai, que le nombre des marchands qui visitaient cette petite localité était fort restreint.

[1] M. Polo, p. 627 et ss.; Yule, *M. Polo*, II, 297.

[2] *Carte catal.*, p. 136.

[3] Voyez les extraits de sources chinoises, dans Pauthier, *M. Polo*, p. 603 et ss., 643; Yule, *M. Polo*, II, 273, 314 et s.

avant. Ce que ceux-ci ne prenaient pas était transporté jusqu'à Kich par les navires qui avaient apporté des chevaux et attendaient l'occasion de charger un fret de retour.[1]

Mais les jonques chinoises doublaient aussi le cap Comorin et allaient dans les ports du Malabar porter leurs marchandises: soie brute et étoffes de soie, cendals et brocarts d'or, or, argent et cuivre, ce dernier expédié comme lest, enfin clous de girofle et autres épices fines. Notons cette particularité de la présence de clous de girofle parmi les articles qui composaient la cargaison des jonques chinoises: c'est Marco Polo[2] qui signale le fait et il est intéressant, parce qu'il démontre qu'après avoir pris une partie de leur chargement en Chine, elles le complétaient dans l'Indo-Chine. Le fait est que sur leur route, elles longeaient les côtes de cette presqu'île, puis les îles de Java et de Sumatra, et partout elles trouvaient des articles d'une vente facile dans l'Inde proprement dite; je me bornerai à citer l'aloës et le bois du Brésil, la gomme-laque, le camphre, la racine de galanga, puis les produits que les petites îles de l'archipel envoyaient sur les marchés de Java et de Sumatra,[3] en particulier les clous de girofle, la noix muscade et le bois de santal. On peut dire, sinon que le trafic entre l'Indo-Chine et l'Inde était entièrement entre les mains des marchands chinois, du moins qu'il se faisait uniquement par des navires chinois; effectivement, on a signalé la présence de marchands javanais à Calicut par exemple,[4] tandis qu'on ne connaît pas d'exemple que des vaissaux de l'Indo-Chine aient porté des marchandises dans l'Inde. Comme fret de retour, les jonques chinoises chargeaient les drogues de l'Inde et particulièrement du poivre; pour cet article d'*espicerie grosse*, comme l'appelle Marco Polo, les Chinois étaient de beaucoup les plus gros acheteurs et ceux aussi qui payaient le mieux; aussi s'en écoulait-il vers leur pays dix fois plus qu'il n'en passait à Aden pour arriver en Occident.[5] Parmi les villes du Malabar, Koulam était pour eux la plus rapprochée et aussi celle qu'ils fréquentaient le plus habituellement.[6] C'est là que le missionnaire Oderico da Pordenone trouva la jonque sur laquelle il s'embarqua pour la Chine; elle portait environ sept cents passagers, parmi lesquels un grand nombre de marchands.[7] Quand Ibn-Batouta se décida à faire le même voyage, il se trouvait à Calicut; et comme ce

---

[1] Elliot, *History of India*, I, 69; III, 32, 35, et les commentaires de Yule, *M. Polo*, II, 269 et ss.

[2] M. Polo, p. 654.

[3] M. Polo, p. 561, 567; *Carte catal.*, p. 137; Ibn-Batouta, IV, 228 et s., 240 et ss.

[4] Ibn-Batouta, IV, 89.

[5] M. Polo, p. 654; cf. p. 531.

[6] Ibn-Batouta, IV, 100; M. Polo, p. 644. Le nom de cette ville en chinois était Kulan: Bretschneider, *On the knowledge*, etc., p. 11.

[7] Yule, *Cathay*, II, append., p. xii.

port était également très fréquenté par les Chinois, il eut le choix entre treize jonques.[1] Toutefois, pendant la saison des pluies, les navires chinois relâchaient de préférence à Fandaraïna;[2] certaines sources chinoises citent "Fantalaina" comme une ville maritime avec laquelle les commerçants en gros du pays étaient en relations.[3] Enfin, les navires chinois faisaient encore escale à Hili (Mount Dely); mais c'est le point le plus avancé vers le nord jusqu'où il nous soit possible de les suivre, et ils n'y faisaient jamais que de très courts séjours à cause de la mauvaise qualité du fond à l'ancrage.[4]

Ainsi, à leur arrivée dans l'Inde, les marchands occidentaux y rencontraient déjà des Chinois et, avec eux, les produits de leur pays et ceux des groupes d'îles échelonnés sur leur route; mais ils s'y trouvaient encore plus fréquemment en contact avec les *Mahométans*, car il y en avait des groupes à peu près dans chaque ville de la côte. Depuis l'époque de leurs premières conquêtes dans le bassin de l'Indus, leur puissance politique n'avait cessé de se développer dans la péninsule. Le plus puissant des états soumis à leur domination, l'empire des sultans de Delhi était, il est vrai, avant tout, un état continental et les parties des côtes vers lesquelles le courant commercial se portait le plus activement se trouvaient en dehors de sa dépendance. Il ne touchait à la côte occidentale que par le Sindh et le Goudjerate; il est vrai que dans cette section était comprise, (depuis 1298), la ville très importante de Cambaye, dont les riches marchands professaient, naturellement, pour la plupart, la religion mahométane. Mais, à partir de cette ville jusqu'à la pointe méridionale de la péninsule, s'échelonnait une série de petites principautés gouvernées par des rajahs appartenant pour la plupart à la nationatité et à la religion hindoues. On a quelque raison de supposer que, dans ces principautés indépendantes, l'élément indigène prédominait, dans le monde du commerce comme dans les autres classes. A propos du royaume de Lar, situé dans la région où s'élève actuellement Bombay, Marco Polo[5] nomme des marchands indigènes de nationalité hindoue; particularité singulière, il les qualifie de brahmanes *(Abraimans)*, et donne à l'appui de son dire, des détails sur leur manière de vivre; il est cependant connu que les brahmanes ne pouvaient s'occuper d'affaires de commerce que par exception et en violation de la régle stricte de leur caste; il est permis de croire que les gens dont parle ainsi Marco

---

[1] Ibn-Batouta, IV, 89 et ss.

[2] Ibid. IV, 88, 96.

[3] Histoire officielle de la dynastie mongole, à l'année 1296, citée par Pauthier, *M. Polo*, p. 532.

[4] M. Polo, p. 649; Ibn-Batouta, IV, 81.

[5] P. 634 et ss., et remarques de M. Pauthier: Yule, *M. Polo*, II, 302 et s.

Polo étaient tout simplement des Banians, qui, eux, sont réellement connus comme essentiellement commerçants, et que c'est par suite d'une confusion qu'il leur attribue le nom et les mœurs des brahmanes; d'ailleurs, au point de vue de la question qui nous occupe, il importe peu de savoir si ces gens étaient réellement des brahmanes ou des Bamians. D'un autre côté, Ibn-Batouta distingue, dans la population commerçante de Koulam, les Mahométans, les Chinois et les Soulis; suivant lui, ces derniers tenaient un rang à part à cause de leur richesse; il n'était pas rare que l'un d'eux fût en mesure d'acheter et de fréter un navire à lui seul.[1] Le nom de Souli rappelle celui du Tchola, antique royaume de la partie méridionale de la côte de Coromandel (Maabar) dont Marco Polo dut avoir connaissance, car il parle d'un royaume de Soli dans le Maabar.[2] Il n'y a rien d'impossible à ce que les marchands natifs de la ville même y fussent en minorité, et que le plus grand nombre fussent des étrangers originaires du royaume voisin de Tchola. Quoi qu'il en soit, si, ça et là, quelques marchands hindous arrivaient à une situation notable, cela n'empêche que le rôle principal appartenait aux Musulmans. De nouveaux arrivants venaient à chaque instant renforcer leurs anciennes colonies et, si les Hindous évitaient tout contact trop direct avec eux, ils se gardaient cependant de les molester, car ils avaient intérêt à ne pas provoquer la colère des puissants et belliqueux sultans de Delhi et à ne pas se faire des ennemis des Musulmans de Perse, d'Arabie et d'Égypte, dont la clientèle était précieuse pour l'écoulement de la plus grande partie des produits indigènes.[3] Ibn-Batouta compta à Mangalore jusqu'à quatre mille de ses coreligionnaires; à Fandaraïna, ils formaient la population de trois quartiers, dont chacun avait sa mosquée; à Calicut et à Koulam, une grande partie de la classe commerçante et non la moins notable, était composée de sectateurs de l'Islam.[4] Je passe sous silence les villes de moindre importance, pour ne pas m'arrêter indéfiniment sur ce point.

Je pourrais clore ici ce chapitre, si je ne croyais intéressant de discuter un passage des actes du sénat de Venise,[5] sur lequel MM. Romanin[6] et Berchet[7] se sont appuyés pour affirmer l'existence, à Siam

---

[1] IV, 99 et s.

[2] Éd. Pauthier, p. 634 et s., not.; éd. Yule, II, 299, 303.

[3] Ibn-Batouta, IV, 72, 75, 100. Il paraît que les brahmanes de Boddfattan (*Πουδοπάτανα*, dans Kosmas, v. *Journal asiat.*, 4e série, VIII, 155; Yule, *Cathay*, II, 453) ne toléraient pas la présence des Musulmans dans la ville (Ibn-Batouta, IV, 87) mais c'est une exception unique sur la côte de Malabar.

[4] Ibn-Batouta, IV, 80, 88, 89 et s., 100.

[5] *Senato Misti*, XLI, fol. 124 v. (117 v.)

[6] *Storia di Venezia*, III, 340.

[7] *Relazioni dei consoli veneti nella Siria*, p. 14—16.

(Indo-Chine), vers la fin du XIV[e] siècle, d'un consulat vénitien et par conséquent aussi d'une colonie de commerce de cette nationalité.[1] Sur quoi repose cette affirmation? Le sénat avait reçu une pétition de Nicc. Bredani, "*consul noster Siami*", dans laquelle ce personnage demandait à être relevé de son poste par le motif qu'il y était resté bien au-delà du terme réglementaire et dans des circonstances particulièrement pénibles. Le décret du sénat peut se résumer en quelques lignes: par décision du 29 janvier 1391 (le document porte 1390 ancien style), il accepte la démission de Bredani en considération des troubles qui règnent dans ce pays, mais à la condition qu'avant de s'éloigner, le consul rassemblera son conseil et fera élire un vice-consul, de sorte que son poste ne reste pas inoccupé. C'est de là que part M. Berchet pour prétendre que Bredani était réellement consul à Siam: pour toute démonstration, il rappelle les voyages entrepris par des Pisans vers l'Inde par l'Égypte (1175) et les relations nouées par les Italiens pendant la première moitié du XIV[e] siècle, tant par mer que par terre, jusqu'en Chine, pays bien plus lointain cependant que l'Inde. J'ai déjà démontré que la preuve authentique de ces voyages des Pisans dans l'Inde est encore à faire. Il est certain que bon nombre d'Italiens trafiquaient avec la Chine, mais on peut démontrer que ce trafic n'eut pas une durée suffisante pour qu'il soit possible d'en conclure à l'existence d'un consulat vénitien à Siam vers la fin du XIV[e] siècle. On ne trouve non plus nulle part un mot qui indique que des voyageurs, se rendant en Chine par mer, se soient arrêtés en route dans l'Indo-Chine[2] et y aient rencontré des compatriotes. D'autre part, toutes les traditions historiques concordent à dire qu'avant l'arrivée des Portugais, jamais les Occidentaux n'y avaient fondé de colonie. Bref, la preuve en question se heurte à des difficultés inextricables. Mais, dans la table des matières du livre des *Misti* qui renferme notre décret, nous voyons qu'il est placé sous la rubrique: "Cypro, Armenia, Syria:" ceci nous met sur une autre voie. On sait qu'en langue arabe le nom de la Syrie et de Damas, sa capitale, est Cham.[3] Ce nom était également passé dans le langage courant parmi les Occidentaux; j'ai déjà cité, à ce propos, des passages de Sanuto l'ancien et de Pegolotti, et l'on a des exemples nombreux de traductions de documents arméniens et arabes, dans lesquels les traducteurs on laissé ce mot tel quel,

---

[1] J'ai exposé l'opinion contraire, avec plus de développements que je ne puis le faire ici, dans la deuxième des études intitulées: *Beiträge zur Geschichte des Levantehandels im XIV. Jahrh.*, qui se trouvent en tête de la *Festschrift der K. öffentlichen Bibliothek in Stuttgart zur Jubelfeier der Universität Tübingen* (1877).

[2] Surtout pas à Siam, qui se trouvait tout à fait en dehors de la route.

[3] Amari, *Dipl. arab.*, p. 431.

lorsqu'il se présentait à eux, précisément par le motif qu'ils avaient la certitude d'être compris de leurs lecteurs.[1] Cela étant donné, quoi d'étonnant que ce nom se soit glissé, sous sa forme orientale, jusque dans des documents de la chancellerie vénitienne, à la place des noms plus usuels, de Siria ou de Damasco? Je prétends donc pour ma part que Nicc. Bredani était consul de Damas. M. Berchet affirme que cela est impossible, et il en donne deux raisons. La première, c'est que ce poste ne pouvait être occupé que par un patricien et que les Bredani, exclus précédemment de la classe patricienne, n'y furent réadmis qu'en 1385: or, Nicc. Bredani appuyait sa demande, en 1390, sur le fait qu'il était resté à son poste longtemps après le délai réglementaire: la durée habituelle de ces fonctions étant de trois années, il en avait donc certainement été revêtu antérieurement à 1385; mais, à cette époque, un Bredani ne pouvait pas être nommé consul à Damas puisqu'il n'était pas patricien. A cette objection voici ma réponse: étant donnée la régularité avec laquelle le gouvernement vénitien procédait d'ordinaire au remplacement des consuls, le cas d'un consul laissé en fonctions une année ou même seulement six mois au-delà de la période triennale était une exception: rien ne nous oblige donc de faire remonter la nomination de Bredani au-delà de 1386, et, à cette date, il était déjà dans les conditions requises. Mais M. Berchet met en avant un autre argument, plus décisif en apparence: en 1390, dit-il, le consul vénitien pour la Syrie se nommait Giovanni Morosini. Je me reporte à la liste des personnages qui ont successivement occupé ce poste, liste dressée par M. Berchet lui-même (p. 55), et ma surprise n'est pas petite en voyant que ce nom de Morosini ne s'y trouve point. En effet, je lis: 1384, Franc. Foscolo; 1386, Giov. Mocenigo, 1405, Franc. Foscarini. On le voit, nous sommes ici sur un terrain bien peu solide; les données sur lesquelles sont bâties les listes de ce genre proviennent généralement de documents écrits à des dates éloignées des événements; leur exactitude est douteuse; les lacunes abondent; il suffit de les rapprocher des documents authentiques pour faire ressortir tout leur néant. Dans le cas particulier qui nous occupe, nous n'en connaissons pas qui démontrent l'existence d'un Giov. Morosini en 1390, ni d'un Giov. Mocenigo en 1386. Donc, il ne suffit pas de m'opposer ces dates pour me faire renoncer à l'opinion que j'ai émise, à savoir que, dans la personne de Nicc. Bredani nous avons affaire non pas à un consul de Siam, mais à un consul de Syrie. Le considérant du décret où il est question des troubles *(novitates)* qui

---

[1] Cf. Langlois, *Trésor*, p. 181; au lieu de "Insem", il faut lire "in Sem"; de Mas Latrie, *Traités*, suppl., p. 81: "in omnibus terris et partibus de Seme."

déchiraient le pays sur lequel porte la discussion, correspond parfaitement à la situation de la Syrie à cette époque: c'était le moment où l'atabeg Mintach et le sultan Berkouk se disputaient la prépondérance en Égypte; la Syrie eut particulièrement à souffrir de cette rivalité; diverses batailles furent livrées aux environs de Damas; la ville même vit paraitre l'ennemi à ses portes, des émeutes ensanglanter ses rues;[1] un consul vénitien avait le droit d'écrire qu'on ne vivait en ce pays que "*cum maximo incomodo*"; il eût pu l'écrire à moins.

6° Les colonies de la côte septentrionale du Pont.

Le revirement produit dans le domaine du commerce, comme dans celui de la politique, par l'avénement des Paléologues au trône de Byzance, fit sentir son influence jusque sur les côtes de la mer Noire. Un certain nombre de Vénitiens y avaient fondé des comptoirs; la nouvelle de l'entrée de Michel Paléologue et des Génois, ses alliés, à Constantinople, tomba sur eux comme un coup de foudre. Aussitôt, soit de leur propre mouvement, soit par ordre de leur gouvernement, ils se hâtèrent d'évacuer les ports où ils s'étaient fixés; dans le nombre, nous pouvons désigner celui de Soldaïa comme un des plus importants. Déjà la ligne de retraite leur était fermée et il fallait forcer le passage du Bosphore. Leurs marchandises formaient le chargement de trois galères et d'un vaisseau. En vue de Constantinople, deux galères génoises et plusieurs galères grecques tentèrent sans succès de leur barrer le passage et durent rentrer au port après un engagement assez vif. Malheureusement pour les fugitifs, à la hauteur d'Abydos ils tombèrent dans une flotte de dix galères génoises; les forces étaient trop inégales; ils succombèrent après une résistance héroïque. Le transport coula bas au moment où les vainqueurs mettaient le pied sur le pont. Faits prisonniers, les équipages furent envoyés par l'amiral génois à l'empereur qui les fit cruellement mutiler, à quelques exceptions près.[2]

Jaloux de s'assurer la jouissance exclusive du commerce du Pont, les Génois avaient fait de la fermeture de cette mer aux Vénitiens l'une des conditions du concours promis à Michel Paléologue. Par le traité de Nymphæum, l'empereur s'était engagé à n'y laisser naviguer aucun marchand d'Occident, sauf les Génois et les Pisans ou ceux qui auraient à bord de l'argent ou des matières pour son service particulier.[3] Il tenait

---

[1] Weil, *Gesch. der Chalif.*, à la fin du 4e vol. et au commencement du 5e.

[2] *Annal. Jan.*, ad. an. 1262, p. 244.

[3] *Lib. jur.*, I, 1353.

dans sa main la clef de cette mer depuis le jour où il avait repris Constantinople aux Latins. Il est vrai que ses possessions sur le littoral se réduisaient à bien peu de chose. La plus grande partie de la côte occidentale était au pouvoir des Bulgares; les villes de Sozopolis, d'Anchialos et de Mesembria marquaient la frontière entre eux et l'empire grec, et les deux nations s'en disputaient la possession avec des alternatives de succès et d'insuccès, mais jamais les Grecs ne réussirent à reprendre pied au nord de Mesembria. Sur la côte de l'Asie-Mineure, il ne leur restait que quelques villes.[1] Il s'était formé à Trébizonde un nouveau centre politique, autour duquel était venu se grouper, du moins tant que dura la domination latine à Constantinople, tout ce qu'il restait, sur la côte méridionale de la Crimée, d'éléments grecs confondus au milieu des descendants des Goths et d'autres races barbares. Il est douteux que jamais les Paléologues aient réussi à reformer les liens politiques qui unissaient autrefois à Constantinople les Grecs de Crimée, d'autant plus que la ville qu'on pourrait nommer leur chef-lieu, Cherson, jouissait, en vertu de ses priviléges municipaux, d'une indépendance à peu près complète. Par suite, si l'alliance conclue avec Michel Paléologue assurait au commerce génois d'énormes avantages dans la mer Noire, en lui garantissant ses coudées franches, elle ne lui servait de rien, du moment qu'il s'agissait de prendre pied sur le littoral et d'y fonder des comptoirs ou des colonies. Au reste, les Génois avaient fait une étude préalable des ports les plus à leur convenance et elle s'était portée de préférence vers ceux qui pouvaient, condition essentielle à leur point de vue, leur assurer un accès facile dans l'intérieur du continent asiatique: ils avaient donc, naturellement, jeté les yeux sur la partie orientale du Pont; mais la puissance de l'empereur ne s'étendait pas jusque là; pour s'y faire une place, il fallait entrer en relations avec d'autres souverains.

Si, par exemple, nous considérons la plus belle et la plus vaste des baies découpées dans la côte septentrionale, elle se trouvait entièrement en dehors du cercle d'action de l'empire byzantin. C'est là que, bien des siècles auparavant, les gens de Milet avaient fondé leur colonie de Théodosie, maintenant détruite depuis longtemps déjà; à sa place s'élevait un fort, nommé Capha (ὁ Καφᾶς), construit peut-être par un des rois du Bosphore; au commencement du IV[e] siècle, il marquait la frontière entre le territoire grec de Cherson et l'empire du Bosphore;[2] son nom apparaît d'ailleurs très rarement. Edrisi, en particulier, ne le nomme même pas parmi les localités de la côte méridionale de la Crimée qu'il énumère;[3]

---

[1] Aboulf., *Géogr.*, trad. Reinaud, II, 39.

[2] Constant. Porphyrog., *De administr. imperio*, p. 552 et s., 555.

[3] Edrisi, II, 395, et Lelewel, *Géogr. du Moyen-Age*, III, 196 et s.

il est donc certain qu'au XII[e] siècle c'était une localité sans importance et peu fréquentée. Néanmoins, avec leur vieille expérience, les marins génois jugèrent que cette baie était précisément ce qu'ils cherchaient. Assez vaste pour contenir un grand nombre de bâtiments,[1] elle offrait un ancrage excellent, un accès facile en toute saison et un abri contre les vents du nord qui sont les vents dominants dans la mer Noire.[2] Le port de Caffa avait encore sur celui de Soudak, jusqu'alors rendez-vous préféré des Occidentaux, l'avantage d'être plus rapproché de la mer d'Azov, et cette considération avait bien sa valeur, étant donnée l'importance de cette voie pour le commerce du Nord et du Levant. Enfin, on pouvait faire entrer en ligne de compte en sa faveur le voisinage de la ville populeuse de Solgat, qui, à l'époque de la domination tatare, jouait jusqu'à un certain point le rôle de chef-lieu de la Crimée.

Il n'existe, dans les archives modernes, aucune charte de concession qui puisse nous apprendre de quelle manière et à quelle époque les Génois obtinrent la possession de Caffa. On a cru, mais c'était une illusion, qu'un document de ce genre, ou tout au moins un extrait recueilli par un ancien chroniqueur russe,[3] avait pu passer sous les yeux de Siestrzencewicz de Bohusz, archevêque de Mohilew, auteur d'une *Histoire de Crimée*, ouvrage d'ailleurs dénué de critique et entaché de nombreux récits de pure imagination.[4] Effectivement, il donne, entre guillemets, le texte d'un traité;[5] mais, en étudiant de près ce document, on reconnaît que c'est tout simplement la copie littérale d'un passage de Formaleoni, historien vénitien du siècle dernier,[6] passage qui lui-même n'était déjà autre chose qu'une traduction libre de la relation bien connue de Nicéphore Gregoras[7] sur les origines de Caffa. Dans la relation en question, le chroniqueur byzantin cherche à donner à ses lecteurs une idée de la méthode suivie d'ordinaire par les Occi-

[1] Strabon (éd. Kramer, II, 37) jugeait qu'il y avait place dans cette rade pour cent navires; Ibn-Batouta, qui la visita à l'époque la plus brillante du commerce génois, n'y vit pas moins de deux cents navires de guerre et de commerce (II, 358).

[2] Neumann, *Die Hellenen im Scythenland*, I, 468; Taitbout de Marigny, *Pilote de la mer noire et de la mer d'Azow* (Cple. 1850), p. 84; Hommaire de Hell, *Les steppes de la mer Caspienne*, III, 104 et s.; Pegol., p. 39.

[3] C'est l'opinion de M. Canale, *Della Crimea*, I, 158.

[4] *Histoire du royaume de la Chersonèse taurique*, 2[e] éd., S[t] Pétersb. 1824; voyez, sur cette histoire, le jugement de M. Kœhne, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. et de numism. de S. Pétersb.*, III (1849), p. 82 et s.

[5] L. c., p. 312 et s.

[6] *Storia della navigazione, del commercio e delle colonie degli antichi nel mar nero*, II (Venez. 1789), p. 78. La seul différence entre ce texte et celui de Formaleoni, c'est que ce dernier contient encore une troisième clause, que l'historien russe ne reproduit pas.

[7] Éd. Bonn., II, 683 et s.

dentaux pour la création de leurs colonies de commerce; d'après lui, ils commençaient par faire une reconnaissance des places maritimes les plus avantageusement situées; ce travail préliminaire achevé, ils entraient en relations avec les maîtres du pays sur lequel ils avaient jeté leur dévolu. Ils leur promettaient d'acquitter ponctuellement des droits de douane à déterminer par un traité en bonne et due forme, et de contribuer au bien-être des habitants de la région en important des articles des provenances les plus diverses; ils obtenaient ainsi l'autorisation de construire sur le terrain de leur choix des habitations pour leurs personnes et des magasins pour leurs marchandises. Les choses ne s'étaient pas passées autrement à Caffa; le souverain "Scythe", auquel ils s'étaient adressés, avait permis aux Génois d'y former une colonie, aux conditions énumérées plus haut. Formaleoni, nous l'avons dit, donne de ce passage de N. Grégoras une traduction libre, où il applique spécialement à Caffa ce que le chroniqueur byzantin dit en termes généraux de la création des colonies de commerce des Occidentaux, et il présente les choses de telle façon que l'on doit croire qu'il a eu sous les yeux, soit le texte original d'un traité passé entre les Génois et le souverain du pays, soit un extrait de ce traité; comme Siestrzencewicz le copie presque mot pour mot, il produit la même illusion, et cependant ni l'un ni l'autre n'ont jamais vu la première lettre d'un traité pareil. Mais cette discussion nous écarte de la question: quel était le souverain qui avait autorisé les Génois à s'établir à Caffa? Nicéphore Grégoras l'appelle "grand chef des Scythes" (*ὁ τῶν Σκυθῶν ἡγεμὼν*); au premier abord, ces termes assez vagues semblent laisser place à une foule de suppositions. En effet, à cette époque, le nom des Scythes n'existait plus que dans le langage archaïque des Byzantins; par conséquent, on pourrait croire qu'on n'a que l'embarras du choix entre les divers peuples qui ont successivement dominé en Crimée. Formaleoni, par exemple, fait du "grand chef des Scythes" un prince des Khazares. Effectivement, la Crimée portait, au Moyen-Age, le nom de Khazarie ou Gazarie, ce qui démontre qu'à un moment donné les Khazares avaient été maîtres tout au moins d'une partie de la presqu'île; d'autre part, le fait de cette possession est confirmé par les sources byzantines en termes assez précis pour qu'il soit permis d'affirmer hardiment que la domination des Khazares s'était étendue sur toute la partie des côtes occupée plus tard par les Génois.[1] Mais ce serait une erreur grossière que de faire remonter la fondation de la colonie génoise

[1] Théophanes, I, 571; Niceph. Cpol., *Breviarium rerum post Mauritium gestarum*, p. 46; *Vita S. Joannis episc. Gothiæ*, dans les *Act. SS. Boll.*, 26 juin, p. 191.

de Caffa à l'époque de la domination des Khazares, c'est à dire à une époque comprise entre le VIII[e] et le X[e] siècles, puisqu'alors les Génois n'avaient même pas encore mis le pied à Constantinople. Siestrzencewicz et M. Canale[1] veulent à leur tour voir dans „le grand chef des Scythes" de Nicéphore Grégoras un prince des Cumans ou Polovtses. Les Cumans, peuplade de race turque,[2] habitaient, depuis le milieu du XI[e] siècle jusqu'au commencement du XIII[e], la région des steppes comprise entre le Don et le Dniester. Leurs principales agglomérations se trouvaient, à ce qu'il semble, au nord de la mer d'Azov;[3] mais leur domination s'étendait jusque sur la Crimée et spécialement sur la côte méridionale de la presqu'île.[4] La ville grecque de Cherson ne les connut jamais qu'en qualité de marchands;[5] mais, en allant de cette ville vers l'est, le long de la côte, on recontrait leur frontière à Ialta: il est très probable que, de ce point, cette frontière s'étendait jusqu'au détroit de Kertch, puis s'infléchissait vers le Nord.[6] Il est donc à peu près certain que, pendant une période donnée, Caffa fut comprise dans le territoire des Cumans. Il n'y aurait, par conséquent, rien d'impossible à ce que l'autorisation d'y fonder une colonie eût été accordée aux Génois par un prince de cette peuplade; et, en plaçant cet acte dans la deuxième moitié du XII[e] siècle, M. Canale[7] se dérobe à une première objection: c'est que dans l'ordre des temps, la fondation de la colonie de Caffa n'a pas pu précéder celle de la colonie de Constantinople. Mais on peut lui en opposer une autre très sérieuse et qui concerne également la chronologie. Dans sa chronique écrite vers l'an 1360, Nicéphore Grégoras dit que la fondation de la colonie de Caffa ne datait que de quelques années; d'un autre côté, vers 1400, un Génois, Giorgio Stella,[8] composa des annales sans même connaître la chronique de Grégoras et il rapporte qu'au dire de vieillards de sa connaissance, l'établissement des premiers colons génois à Caffa était un fait récent. Or, à l'époque de Nicéphore Grégoras, il s'était déjà écoulé cent quarante ans, cent quatre-vingts par conséquent au temps de Stella, depuis que les Cumans avaient été chassés de la Crimée par

---

[1] *Della Crimea*, I, 139 et ss.

[2] Voy. en particulier, Blau, *Über Volksthum und Sprache der Kumanen*, dans la *Zeitschr. der DMG.*, XXIX (1876), p. 556 et ss.; et Schlözer, *Krit. Sammlungen zur Gesch. der Deutschen in Siebenbürgen*, II, 225 et s.

[3] Les cartes du Moyen-Age indiquent dans cette région un district de Comania; c'est de ce côté également qu'il faut chercher les villes de Comanie-la-blanche et Comanie-la-noire mentionnées par Edrisi (II, 400).

[4] Guill. de Rubrouck, p. 219.

[5] Anne Comnène, éd. Bonn., II, 7.

[6] Edrisi, II, 395, et Blau, *op. cit.*, p. 563.

[7] *Della Crimea*, I, 140.

[8] Murat., SS., XVII, 1095.

la conquête tatare; ce n'est donc pas encore sous le règne d'un prince Cuman, que l'on peut placer l'origine de la colonie génoise de Caffa.

Je sais bien qu'à ce propos on cite l'histoire d'un collier conservé dans le trésor impérial de Moscou: suivant la légende, ce collier aurait appartenu à un gouverneur génois de Caffa, vivant en l'an 1100 et qui fut vaincu en combat singulier par le grand-duc Vladimir Monomaque; celui-ci rapporta dans son pays, comme trophée, le collier du Génois. Je n'aurais point parlé de cette légende si M. Canale ne l'avait récemment remise au jour,[1] avec la prétention de la faire passer pour une vérité historique. Or, si loin qu'on remonte, on ne la trouve chez aucun écrivain, avant l'ambassadeur autrichien Sigmond de Herberstein[2] et le chroniqueur-géographe polonais Strykowski[3] qui, tous deux, appartiennent au XVI[e] siècle; pas une des sources historiques des temps antérieurs ne la confirme; elle ne se base sur aucun des faits connus de l'histoire de Vladimir; aussi a-t-elle déjà été rejetée par Chtcherbatow[4] et Karamsin;[5] ce collier[6] est un bijou artistique, sorti des mains d'un joaillier grec, et il se trouvait, sans doute, au milieu d'autres présents envoyés de Constantinople à la cour de Russie; en tout cas, jamais il n'a orné le cou d'un Génois.

Revenons au "grand chef des Scythes". Il me paraît suffisamment démontré que les historiens cités dans les pages précédentes ont été malheureux dans l'interprétation de ce titre; pour arriver à la vérité, il faut considérer à la fois l'ensemble du récit de Nicéphore Grégoras et ses habitudes de style. Dans la pensée de ce chroniqueur, surtout lorsqu'il s'agit d'évènements contemporains, le nom de Scythes s'applique avant tout aux Tatars. Déjà, dans sa bouche, l'irruption de ces peuples, sous la conduite de Gengiskhan et de ses fils, prend la qualification d'invasion des Scythes.[7] Précisément, dans le passage que

---

[1] *Della Crimea*, I, 151 et s. Il est fâcheux qu'il n'ait pas, en cette occasion, suivi l'exemple de son compatriote, M. l'abbé Oderico; celui-ci a fait preuve de plus de critique; dans ses *Lettere ligustiche*, p. 121, il présente les faits sous leur jour véritable: au lieu de cela, M. Canale a copié Siestrzencewicz, dont le récit, dans cette partie de son œuvre, est un fouillis de légendes et d'inventions.

[2] *Commentarii rerum Moscoviticarum*, dans Starczewski, *Hist. ruthen. scriptores exteri sæc. XVI*, Berol. et Petropol. 1841, I, 16.

[3] Cité par Siestrzencewicz, l. c., p. 192, not.

[4] *Russ. Gesch.*, trad. Hase (Danzig, 1779), 2[e] part., p. 548 et ss.

[5] *Gesch. des russ. Reichs* (trad. allem.), II, 330 et s.

[6] La description en a été faite par Chtcherbatow, *op. cit.;* on peut en voir le dessin dans les *Antiquités de l'empire russe*, 2[e] série, planches.

[7] Nicéph. Grég., I, 35 et ss.; cf. III, 18 et s.

nous cherchons à expliquer, il est évident que c'est d'eux qu'il entend parler. Pour le voir, il suffit de lire quelques lignes plus loin; racontant le conflit survenu, en 1343, entre les Génois et le khan des Tatars, il parle d'une rupture entre eux et le prince des Scythes qu'il nomme, cette fois, *ὁ ἀρχηγὸς τῶν Σκυθῶν*.[1] Quant à l'époque où Caffa tomba au pouvoir des Tatars, aucune source ne l'indique; ce fut probablement au même moment que Soudak, c'est à dire peu de temps avant la bataille de la Kalka.

Au cours de cette campagne et de la suivante, qui fut poussée jusqu'au cœur de l'Europe, les Tatars jetèrent les fondements de leur khanat de Kiptchak; à l'époque de son plus grand développement, il embrassait les territoires compris entre le Sihon à l'est et le Dniester à l'ouest[2] et renfermait la ville de Saraï, construite par Batou-khan sur les bords du Volga pour en faire sa résidence et le centre de son gouvernement. La Crimée faisait aussi partie de cet empire et Gênes, la fière république, désireuse de fonder un établissement sur la côte, devait bien, sous peine d'échouer, se résoudre à envoyer des ambassadeurs à Saraï, à la cour des khans de la "horde d'or." Cette démarche, d'ailleurs, n'était pas sans précédents: déjà, à diverses reprises, les khans avaient concédé des fiefs en Crimée. En 1265, par exemple, Izz-eddin, sultan d'Iconium, fuyant l'Asie-Mineure devant le flot envahissant des Tatars, finit, après une série d'aventures,[3] par aller demander asile à Berké-khan (mort en 1266); il obtint de lui, à titre de fief, les villes de Soldjad (M. Hammer lit Soldjak) et de Soudak (Soldaja),[4] tandis que les nombreux Seldjoucides ses compagnons étaient investis d'autres possessions dans la même région. A son avénement, Mangou-khan (1266—1281), successeur de Berké, donna Caffa et Krim en fief à l'un de ses parents, Ouran-Timour.[5] Si le fait est vrai, cette dernière concession aurait annulé, au moins en partie, celle de Berké en faveur d'Izz-eddin; car, s'il s'agit ici de la ville de Krim située dans l'intérieur de la presqu'île, à quelques lieues de Caffa, ce n'est autre chose, sous un autre nom, que la ville de Soldjak, plus connue sous celui de Solgat;

[1] Ibid. II, 685.

[2] Hammer, *Geschichte der goldenen Horde*, p. 3, 303.

[3] Pachym., I, 131, 134, 229, 232; Nicéph. Grég., I, 82, 100 et s.; Aboulf., *Annal. muslem.*, IV, 473; V, 11, 13, 27.

[4] Pachym. (II, 611) se borne à dire qu'Izz-eddin trouva un asile *ἀνὰ τὰ τοῦ Εὐξείνου βόρεια*. Le nom des villes qui lui furent données en fief se trouve, pour la première fois, dans une source relativement moderne, l'*Oghoux namè*: cf. Seid Locmani, *Ex libro turcico qui Oghuzname inscribitur, excerpta*, éd. Lagus, Helsingfors, 1854, p. 10—13; Hammer, *Gesch. der gold. Horde*, p. 174—180.

[5] Aboul-Ghazi Behadour khan, *Hist. des Mongols et des Tatares*, éd. Desmaisons (écrite en 1665), II, 182; cf. Hammer, *op. cit.*, p. 249.

par conséquent, la ville de Krim ou Solgat, donnée en fief par Berké à Izz-eddin en 1265, aurait été donnée par Mangou à un prince Mongol en 1266, du vivant de ce même Izz-eddin, car celui-ci ne mourut que plus tard à Saraï, à la cour de Mangou.[1] Mais peu importe, nous ne voyons pas là un motif suffisant pour nier le fait même de la deuxième concession: l'auteur qui le garantit, Aboul-Ghazi, vivait, il est vrai, beaucoup plus tard, mais il est généralement bien informé sur les événements des temps qui l'ont précédé. Si nous admettons l'exactitude des renseignements qu'il fournit, nous sommes obligés d'en conclure, d'abord que Caffa était restée jusqu'en 1266 dans la dépendance directe des khans et, en second lieu, qu'elle forma, à partir de cette date, une sorte de fief entre les mains d'un prince mongol.

Maintenant, on admet généralement qu'Ouran-Timour ne conserva pas longtemps son fief et qu'il se hâta de céder la propriété de Caffa aux Génois, soit par une vente, soit tout autrement;[2] d'un autre côté, Nicéphore Grégoras affirme positivement que le khan des Tatars en personne a été l'auteur de la concession accordée aux Génois, car c'est bien lui qu'il entend désigner toutes les fois qu'il se sert des expressions *ἡγεμὼν* ou *ἀρχηγὸς* des Scythes.[3] Il y a peut-être moyen de concilier ce differend, en admettant que les Génois firent les premières démarches auprès d'Ouran-Timour, mais que celui-ci les renvoya au khan, seul compétent pour prendre une décision aussi grave que l'autorisation de fonder une colonie d'Occidentaux. Donc, ce fut probablement Mangou-khan qui donne aux Génois la permission de former leur établissement de Caffa, et la date de cette concession doit être de très peu postérieure à 1266.

On arriverait encore au même résultat en coordonnant diverses autres dates. Ainsi, par exemple, la fondation de la colonie ne peut pas remonter beaucoup plus haut que l'époque à laquelle nous nous sommes arrêtés,[4] car les Génois n'obtinrent une situation prépondérante à Constantinople qu'à partir de 1261 et, sans s'être assurés au préalable de cette base d'opérations, ils leur était impossible de se lancer

---

[1] Pachym., II, 611; Aboulf., V, 47; Hammer, *op. cit.*, p. 180, not. 6.

[2] Oderico, *Lettere ligustiche*, p. 127 et s.; Hammer, *Op. cit.*, p. 254.

[3] Nicéph. Grég., II, 685; III, 19.

[4] Dans le statut du 30 août 1316, qui fixe les droits et les devoirs du consul de Caffa, M. Canale (*Crimea*, I, 239) relève un paragraphe (*Off. Gaz.*, p. 399) qui, d'après lui, doit avoir été emprunté à un autre statut pour Caffa, d'une époque antérieure. Ce paragraphe présupposait l'existence de "consules placitorum" à Gênes, catégorie de fonctionnaires qui aurait été, suivant lui, définitivement supprimée en 1257. Mais il est démontré maintenant que ces fonctions existaient encore plus tard.

avec quelque sécurité dans la mer Noire. Elle ne peut pas non plus être très postérieure, car le premier acte dûment constaté par lequel la colonie de Caffa donna signe de vie est de 1289, et la vigueur dont il témoigne n'est pas le fait d'une commune nouvellement constituée. La nouvelle de l'extrémité à laquelle se trouvait réduite Tripoli de Syrie, la plus importante des colonies génoises en ce pays, par le sultan Kelavoun, avait produit une vive émotion à Caffa, et les habitants avaient témoigné le désir de secourir leurs frères de Syrie. La colonie était alors administrée par le consul *Paolino Doria;*[1] une assemblée de marchands et de bourgeois de la ville, convoquée par lui, résolut d'affréter trois vaisseaux armés en guerre qui venaient d'amener des marchands de Gênes, d'y embarquer des tireurs de balistes et de les envoyer à Tripoli sous le commandement du consul.[2] Un an plus tard, un statut (du dernier octobre 1290) nous montre la colonie parfaitement constituée, avec consulat, grand et petit conseil, etc.[3]

Dans la mère-patrie comme dans la colonie, il se forma de bonne heure, au sujet des origines de la colonie de Caffa, des traditions populaires qui toutes avaient pour point de départ une idée certainement erronée; on voulait qu'un Génois eût été un jour se fixer là seul, et que d'autres fussent venus peu à peu se grouper autour de lui, tandis qu'en réalité, les choses durent assurément se passer tout autrement. En effet, il n'est pas douteux que le gouvernement génois, aussitôt la concession obtenue, ne se soit hâté d'expédier un nombre d'individus suffisant pour constituer une colonie. Une des plus an-

---

[1] M. C. Desimoni, directeur des archives de Gênes, a bien voulu me faire savoir, par une lettre, qu'il a trouvé des actes notariés de l'année 1289, provenant de la colonie de Caffa, dans lesquels Paolino Doria est nommé en qualité de consul; il y est encore fait mention d'un autre consul de Caffa plus ancien.

[2] *Annal. Jan.*, p. 324. Nous avons vu précédemment que cette expédition arriva trop tard; au reste, la mère patrie en remboursa postérieurement les frais à sa colonie. M. Bruun *(Not. histor. et topogr. concernant les colonies italiennes en Gazarie*, p. 36) a émis l'hypothèse que l'expédition envoyée au secours des habitants de Tripoli avait été organisée non pas par les colons de Caffa, dans la mer Noire, mais par ceux de Caïffa, en Syrie. Mais les *Annales* indiquent la direction suivie par cette expédition, à l'aller et au retour, en termes tels, qu'il est absolument impossible d'admettre qu'elle soit partie de Caïffa. J'ai donné les preuves à l'appui de mon opinion dans la première de mes lettres à M. Bruun sur *Les Italiens dans la mer Noire*, insérée dans le *Bulletin de l'Acad. de S. Pétersbourg*, XIII (1869), p. 262 et ss.

[3] Il n'existe, malheureusement, que les titres des paragraphes de ce statut, et encore sont-ils incomplets, à ce qu'il semble: voy. Canale, *Della Crimea*, I, 227.

ciennes parmi ces légendes, relevée déjà par Giorgio Stella,[1] désigne comme premier colon de Caffa un certain *Baldo Doria;* suivant M. Canale, on peut lire une mention de ce genre dans un arbre généalogique de la famille Doria, où le nom de ce Baldo, ou Sinibaldo, est accompagné des dates 1211—1263.[2] Suivant une autre tradition, répandue à Caffa même et recueillie par Agostino Giustiniani,[3] le nom du premier colon serait *Antonio dell' Orto.* Il est certain que la famille dell' Orto jouissait à Caffa d'une situation à part. On peut voir dans le plus ancien des statuts de la colonie que l'on connaisse et que nous signalions plus haut, ainsi que dans un autre, plus récent, de l'année 1318, que, par privilége exceptionnel, les descendants de Bonifazio dell' Orto avaient le droit de lever une taxe sur le commerce de Caffa.[4] La colonie payait, sans doute, de cette manière, une dette contractée envers cette famille, pour la rembourser des frais de premier établissement. M Canale attribue à ce privilége une autre origine; suivant lui, la commune de Caffa n'aurait pas joui tout d'abord d'une organisation républicaine; elle aurait appartenu aux Orto comme une sorte de propriété féodale;[5] à l'appui de son opinion, il cite deux brefs du pape, de l'année 1340, où le chef de la famille alors vivant, Petranus dell' Orto, est qualifié de *olim dominus de Capha.*[6] Mais tout ce que nous savons de Caffa depuis 1289 nous fait connaître cette colonie comme une commune avec un consul à sa tête; on ne peut donc prétendre que le Petranus qui vivait en 1340 ait jamais pu être seigneur féodal de cette ville: c'est une affirmation insoutenable; tout au plus la chose aurait-elle une apparence de possibilité s'il était question de son père ou de son grand-père. Il est beaucoup plus vraisemblable que, par ces termes assez vagues, le S. Père entendait simplement rappeler que Petranus avait été autrefois revêtu des fonctions de consul.[7] Telle était déjà l'opinion d'Oderico, mais il n'a pas osé inscrire ce personnage sans autre preuve dans la liste des consuls de Caffa; MM. Elie de la Primaudaie, Kœhne et Canale lui-même ont été plus hardis; ce dernier, sans doute, ne s'est point aperçu de la contradiction dans laquelle il tombait.[8]

---

[1] P. 1095: "Baldus de Auria Caffæ non habitatæ domicilia primitus fieri fecit et primus ibidem habitavit."

[2] Canale, *Della Crimea,* I, 159.

[3] *Annali di Genova,* fol. 109, b.

[4] Canale, *Della Crimea,* I, 152 et s., 227; *Monum hist. patr. Leges municipales (Off. Gaz.),* p. 396. Un réglement général de l'année 1304, à l'usage des fonctionnaires coloniaux gênois, reproduit ce privilége exceptionnel. *Misc. di stor. patr.,* XI, 776.

[5] Canale, *Della Crimea,* I, 153; M. Bruun est du même avis, *op. cit.,* p. 32.

[6] Wadding, *Annal. ord. minor.,* VII, 227, 229.

[7] Voyez dans Canale, *Della Crimea,* I, 311, un exemple analogue, où le titre de "Seigneur" remplace celui de consul.

[8] Élie de la Primaudaie, *Études sur le*

La colonie de Caffa une fois fondée dans les conditions que nous avons dites, le marché de la mer Noire devint pour les Génois l'objet d'une préférence marquée. Le constraste qu'offrent à ce point de vue le XII[e] et le XIII[e] siècles est extrêmement curieux. Nous possédons, pour la deuxième moitié du XII[e] siècle (1155 et ss.) une série d'actes constitutifs d'associations formées entre marchands génois en vue de voyages d'affaires à entreprendre en commun; le but du voyage, pays ou ville, y est toujours indiqué; or, si nombreux que soient ces documents,[1] on n'y relève pas une seule fois le nom de Caffa ou de Tana.[2] A partir du règne de Michel Paléologue, au contraire, les Génois mirent la main sur la mer Noire comme sur un bien à eux, et leurs capitaines de navires acquirent une telle expérience de la navigation dans ces parages qu'ils ne craignaient pas d'y lancer leurs tarides au milieu des tempêtes de la saison d'hiver.[3] Ils firent si bien qu'ils finirent par en expulser entièrement les Grecs, au grand détriment de ces derniers.[4] D'ailleurs, sous le règne d'Andronic l'Ancien, la marine grecque tomba dans un tel état de décadence que toute concurrence devint bien vite impossible.[5] Les objets les plus nécessaires à la vie n'arrivèrent même plus à Constantinople par navires grecs; c'étaient, pour la plupart, des bâtiments génois qui y apportaient les blés et les poissons salés du Pont, et nous avons déjà vu, en racontant l'histoire de Galata, comment, plus d'une fois, les Génois ayant arrêté ce trafic par mauvaise volonté ou par force majeure, la capitale de l'empire grec se trouva à deux doigts de la famine.

Parmi les concurrents possibles que leur prospérité ne pouvait manquer de susciter aux Génois, les *Pisans* étaient les moins redoutables. Ils possédaient cependant, eux aussi, une colonie ou plutôt une escale avec factorerie, dans les eaux de la mer Noire: c'était le *Porto Pisano* qui se trouve indiqué, dans les cartes italiennes, sur la côte septentrionale de la mer d'Azov. D'après le Manuel des commerçants, de Pegolotti,[6]

---

commerce au Moyen-Age, p. 389; Kœhne, *Description du musée du prince Kotschoubey*, I, 314; Canale, *Della Crimea*, II, 332.

[1] *Mon. hist. patr. Chartæ*, II, 287—988.

[2] Remarquons qu'à cette époque Manuel leur interdisait encore l'accès de Matracha et de Roussia.

[3] C'est, du moins, ce que dit l'historien grec Pachymérès dans le passage dont il va être question: au reste, en 1300, Gavino Tartaro, représentant de la république dans la Romanie et le Pont, publia encore une ordonnance portant défense à tout navire, fût-ce une galère ou un vaisseau à deux ponts, de faire voile de Péra pour la mer Noire depuis le commencement du mois de décembre jusqu'au milieu du mois de mars, et de quitter les ports de la mer Noire avant le milieu du mois de mars: *Miscell. di storia patria*, XI, 762.

[4] Pachym., I, 419 et s.

[5] Nicéph. Grég., I, 175, 209.

[6] Pegol., p. 39.

le Porto Pisano était le premier que l'on rencontrait en remontant la côte à partir de Tana ou, pour employer le nom actuel, à partir d'Azov. Les cartes italiennes dont nous parlions concordent toutes à cet égard; seulement, entre les noms des deux ports elles intercalent d'ordinaire celui de Magromissi,[1] probablement pour Macronésos, appellation qui désigne sans doute l'ancienne île d'Alopékia, disparue, par la suite des temps, au milieu des atterrissements du delta du Don.[2] A l'exemple de Potocki, de Lelewel et d'Élie de la Primaudaie, je cherchais autrefois l'emplacement du Porto Pisano aux environs de Taganrog;[3] mais depuis, il m'a paru démontré que le port indiqué sur les cartes immédiatement après lui, celui de Kabardi,[4] avait plus de titres à être considéré comme ne faisant qu'un avec Taganrog; cela admis, il ne reste qu'un point qui puisse correspondre à la situation du Porto Pisano: c'est Siniavka, autrement dit l'antique Tanaïs, à l'ancienne embouchure du Don actuel.[5] Les chroniques et les chartes pisanes sont complétement muettes sur ce marché lointain. On ne sait rien de l'époque de sa fondation, sinon que la première carte où ce nom soit porté remonte à l'année 1318. En tout cas, il fut encore fréquenté par les Occidentaux pendant un temps assez long après cette date; nous en avons pour témoins le manuel de Pegolotti et un document vénitien de 1373, où il est question de trois Vénitiens qui, ayant pris à leur bord, à Porto Pisano, quelques passagers Tatars avec promesse de les transporter à Caffa, s'en étaient saisis traîtreusement et les avaient vendus comme esclaves.[6] Le nom de Porto Pisano se trouve jusque dans les cartes du XVI[e] et du XVII[e] siècles: reste à savoir quelle fut la durée de la colonie pisane établie sur ce point. Peut-être fut-elle enveloppée dans la grande catastrophe de 1343, à la suite de laquelle les Génois et les Vénitiens se virent expulsés de Tana; ces deux derniers peuples furent assez puissants pour venger leur échec et restaurer leurs colonies de Tana, mais la puissance maritime de Pise était dès lors sur son déclin, et il peut bien se faire qu'elle ait dû renoncer à réoccuper Porto-Pisano.[7] Ses revers dans la mer Noire ne

---

[1] Lelewel, *Portulan*, p. 13; *Periplus Ponti Euxini octuplus*, dans Tafel, *Constant. Porphyrog. Europa*, p. 40 et ss.

[2] Bruun, *Colon. ital. en Gazarie*, p. 31; Desimoni, *Nuovi studj sull' Atlante Luxoro*, dans les *Atti della Soc. Ligur.*, V, 257 et s.

[3] Potocki, *Voyage dans les steps d'Astrakhan*, II, 367; *Lelewel*, *l. c.;* Élie de la Primaudaie, *Études*, p. 231 et s.; voy. aussi, *Bullet. de l'Acad. de S. Pétersb.*, V (1863), p. 83.

[4] Après avoir lu Pegolotti (p. 39), il n'est pas permis de prendre ce nom pour celui d'un peuple ou d'un pays.

[5] Bruun, *l. c.;* Desimoni, *l. c.;* Serristori, *Illustrazione di una carta del mar nero del 1351*, p. 36; Hommaire de Hell, *Les steppes de la mer Caspienne*, III, 133.

[6] Cibrario, *Della schiavitù e del servaggio*, I, 193.

[7] C'est l'opinion de Pardessus, *l. c.*, p. ix.

se bornèrent pas là. Le seul conflit engagé dans ces parages entre Génois et Pisans tourna au désavantage de ces derniers; en 1277, une galère pisane s'était mise en course, dans l'intention de piller les nombreux Génois établis le long des côtes de la mer Noire; elle avait déjà visité le port de Sinope, puis celui de Soldaja, quand, attaquée en vue de cette dernière ville par une galère génoise, elle fut prise et brûlée.[1]

Les seuls rivaux capables de lutter sur ce terrain à armes égales avec les Génois étaient les *Vénitiens.* Loin de renoncer au commerce de la mer Noire, ils ne se résignèrent même jamais à accepter dans ces régions un rôle secondaire. Entre Michel Paléologue et les Génois, les relations n'avaient pas tardé à se tendre et à aboutir à une rupture ouverte; dans ces conditions, l'empereur renonça de lui-même à son projet de fermer aux Vénitiens l'accès de la mer Noire; quatre années s'étaient à peine écoulées depuis le traité de Nymphæum, qu'il leur offrait des établissements à leur choix sur les côtes,[2] et le revirement était assez complet pour qu'un ambassadeur grec, au retour d'une mission auprès du khan des Tatars, n'hésitât pas à s'embarquer à Soldaja sur un navire vénitien.[3] Les Vénitiens continuèrent donc, comme autrefois, à aller charger des grains dans la mer Noire; entre eux et l'empereur, le désaccord ne subsistait plus que sur le point de savoir s'ils avaient le droit de se défaire de ces grains sur le territoire grec, ou seulement de les y faire passer en transit.[4] Il semble même qu'après avoir évacué précipitamment les côtes du Pont au moment de la restauration des empereurs grecs à Constantinople, les colons vénitiens aient mis un empressement à peu près égal à y revenir; des colonies se formèrent à nouveau, d'abord à *Soldaja*, puis sur divers points de la Crimée; en 1287, le consul nommé à ce poste était, en même temps, chargé des mêmes fonctions pour toute la Gazarie (nom que l'on donnait généralement à la Crimée). Néanmoins, il est plus que douteux que le gouvernement de la mère-patrie ait organisé officiellement un service régulier de navigation entre Venise et Soldaja. On pourrait supposer que les "*galeæ maris majoris*", dont il est souvent fait mention au commencement du XIV[e] siècle,[5] étaient précisément destinées à faire le voyage de Crimée; mais cette hypothèse ne reposerait sur aucune base solide, et il est, au contraire, probable que ces "galeæ maris majoris" ne sont autre chose, sous un autre nom, que les "*galeæ Trapesundæ*" dont nous avons déjà parlé.

---

[1] *Annal. Jan.*, p. 285.

[2] Traité du 8 juin 1265: Taf. et Thom., III, 70.

[3] Ibid. III, 245.

[4] Taf. et Thom., III, 144, 171 et s., 179 et s., 189 et s., 237 et s., 240, 249, 266, 274, 276; IV, 125, 129, 141 et s., 151, 189 et s., 200 et s.

[5] Registre des *Misti*, dans l'*Archiv. Venet.*, XVIII, 324 et ss.

Naturellement, Venise ne pouvait voir d'un œil indifférent les rapides progrès de la jeune colonie génoise de Caffa, la concurrence énergique qu'elle faisait à son commerce. En 1296, en dépit des clauses inscrites par les empereurs grecs dans divers traités[1] en vue de prévenir tout conflit armé entre les Vénitiens et les Génois dans la mer Noire, l'amiral vénitien Giov. Soranzo y fit irruption à la tête de vingt-cinq galères, captura un grand nombre de bâtiments génois, et finit par aller mettre le siége devant Caffa: la place succomba après une résistance prolongée; Soranzo profita encore de cette circonstance pour brûler deux galères et quatre vaisseaux portant pavillon génois. Mais, tandis qu'il était ainsi occupé, il se laissa surprendre par la mauvaise saison; obligé d'hiverner en Crimée, exposé à toutes les intempéries d'un climat rigoureux, réduit à manquer de vivres, il perdit une partie de son armée; à son retour à Venise, en 1297, il ne ramenait que seize galères.[2] La présence de sa flotte était la condition indispensable du maintien de sa conquête; lui parti, ou, au plus tard, au moment de la paix de 1299, les Génois reprirent possession de Caffa. On a soutenu que, dans ce traité de paix, Venise avait pris le double engagement de payer des indemnités pour les actes de piraterie commis à Péra, à Caffa et à Acre, et de n'envoyer aucun vaisseau de guerre soit dans la mer Noire, soit en Syrie, pendant un délai de treize années.[3] La première de ces deux prétendues clauses du traité de paix de 1299 est historiquement inadmissible, et ce qui le démontre, c'est l'introduction du nom d'Acre, qui, à cette date, n'existait déjà plus depuis huit ans. D'ailleurs, ni l'un ni l'autre point ne sont même effleurés dans le texte original du traité[4] et l'on peut remarquer encore

---

[1] Taf. et Thom., III, 96, 141, 329.

[2] Dandolo, p. 407; Sanuto, *Vite dei Dogi*, p. 578; Navagero, p. 1009; Jacques de Voragine me paraît rabaisser par trop les succès de Soranzo; il dit que l'amiral ne put faire aucun mal et s'en retourna avec sa courte honte (*Atti della Soc. Lig.*, X, 498).

[3] Le deuxième de ces articles du traité se trouve dans Giov. Villani, éd. Dragomanni, II, 30, et a été reproduit d'après cet auteur par Muratori, *Annali d'Italia*, VII, 524 (à l'année 1299), par Fanucci, *I tre popoli maritimi*, III, 158, et autres: Serra (éd. Capolago, II, 212) donne les deux.

[4] Il a été publié dans le *Lib. jur.*, II, 344 et ss.; au reste, Laur. de Monacis (p. 205), Navagero (p. 1011) et Marin (V, 127 et ss.) en avaient déjà donné des extraits plus ou moins longs; aussi est-on en droit de s'étonner de ce que les indications sans valeur de Villani aient trouvé si longtemps créance chez les historiens. M. Canale avait sous les yeux le document original et l'a copié à peu près littéralement (*Storia di Genova*, II, 142—144); aussi a-t-il rejeté avec raison le récit de Villani, ce qui ne l'a pas empêché de reproduire lui-même, plus tard (*Della Crimea*, I, 204), le passage qu'il avait rejeté en se contentant d'y faire un changement que rien ne motive d'ailleurs, celui de la date 1299 en 1300.

que pas un mot n'y a trait aux relations des deux puissances dans la mer Noire. Il est donc faux de prétendre que Venise ait payé des indemnités pour les dommages causés à Caffa; loin de là, les deux puissances renoncèrent expressément à toute réclamation réciproque de ce chef.

A peine sortie de la tourmente, la colonie de Caffa se vit en butte à de nouveaux périls. Ayant appris que les Génois de Caffa et d'autres Occidentaux enlevaient des enfants de race tatare pour les vendre comme esclaves aux Mahométans, Toktaï, khan des Tatars (1291—1313) fit saisir les marchands génois à Saraï, sa capitale, et sur toute l'étendue de son territoire, confisqua leurs biens (1307) et les relégua à Solgat, où presque tous moururent en captivité. La même année, une armée de cent mille hommes, conduite par son fils, se présentait devant Caffa et en commençait le siége. Défendue par trois cents Génois et trois cents Grecs, la place tint bon pendant huit mois; mais, à la fin, jugeant une plus longue résistance impossible, les défenseurs mirent eux-mêmes le feu à la ville et se sauvèrent sur leurs vaisseaux (20 mai 1308).[1]

Gênes ne négligea rien pour relever sa colonie des ruines causées par ce double désastre. Après la mort de Toktaï, elle envoya auprès d'Ouzbek, son neveu et successeur, deux ambassadeurs, Antonio Grillo et Niccolo di Pagana, chargés de demander l'autorisation de reconstruire les maisons et les remparts: le prince l'accorda et l'on se mit sur-le-champ à l'œuvre.[2] Le relèvement de Caffa était, pour la république, une question d'honneur, mais la relever n'était pas tout, il fallait encore l'entourer de bonnes fortifications: il y allait de la sécurité du commerce génois dans la mer Noire. Pour cela, il fallait de l'argent; en conséquence, on imposa à tous les propriétaires et capitaines de navires génois, tant à ceux qui faisaient voile de Constantinople vers la côte orientale de la mer Noire, qu'à ceux qui redescendaient de la mer d'Azov vers les pays soumis à l'empereur, l'obligation de toucher en passant à Caffa et d'y relâcher pendant un jour au moins; là, ils avaient à payer un droit proportionnel, calculé, pour une partie, sur le poids de la cargaison, et pour l'autre sur la fortune des marchands embarqués. Pour accroître l'affluence des marchands dans les murs de la ville, on interdit aux commerçants génois de prolonger leur séjour sur les marchés voisins: puis vinrent, comme corollaires de cette mesure, la défense à tout Génois, sous peine d'une forte amende, de rester plus de trois jours à Sol-

---

[1] Voyez la *Contin. de Jacq. de Voragine (Atti*, l. c., X, 500) et les extraits de Nowaïri, dans d'Ohsson, *Hist. des Mongols.* IV, 757.

[2] *Contin. de Jacq. de Voragine*, l. c., p. 502.

daja, de passer l'hiver à Tana ou d'y acquérir une maison d'habitation; l'ordre à tous de considérer Caffa comme le premier des marchés; l'interdiction de vendre ou d'acheter n'importe quoi à Soldaja, de débarquer des marchandises ou un objet quelconque sur un point de la côte compris entre Caffa et Soldaja, au détriment de Caffa.[1] Les amendes infligées par le consul de Caffa aux contrevenants devaient être versées à la caisse des constructions. Enfin, dans le but de hâter les constructions sur les terrains inoccupés, il fut décidé que l'achat d'un terrain à Caffa entraînerait, pour le propriétaire, l'obligation d'y bâtir une maison dans les dix-huit mois.[2]

Toutes ces mesures émanaient de l'administration des colonies et de la navigation créée, en 1314, sous le nom de "*Octo sapientes constituti super factis navigandi et maris majoris*" et plus connue à partir de 1341, sous celui de *Officium Gazariæ;* ces deux dénominations dénotent d'elles-mêmes l'immense intérêt que l'on attachait, dans la mère-patrie, à la navigation de la mer Noire et aux colonies de Crimée. Cette administration des colonies jouissait des pouvoirs les plus étendus; les consuls de Caffa étaient ses délégués, renouvelables tous les ans. Le texte des instructions qu'elle leur envoyait était arrêté en conseil, et elles ne se bornaient pas à des prescriptions d'ordre général; elles entraient, au contraire, dans les plus petits détails de l'administration locale. Ainsi, nous lisons dans les instructions remises à un consul au moment de son départ pour Caffa, à l'automne de l'année 1316, qu'il devra construire un abattoir sur pilotis dans la mer, en face du magasin communal *(fonticum)*, établir autour des murs un glacis sur une largeur de cent aunes, réserver, du côté de Solgat, un emplacement pour un marché aux victuailles et au bois etc. Le consul de Caffa était assisté d'un grand et d'un petit conseils, composés d'habitants de la ville; il ne pouvait faire aucun acte important de ses fonctions sans leur assistance. Dans chacun des deux conseils, la moitié des membres était choisie parmi les nobles, l'autre moitié parmi les plébéiens; dans

---

[1] Nous reviendrons sur un décret analogue, relatif au trafic avec Solgat.

[2] Statuts pour Caffa, de l'année 1316, dans les *Hist. patr. monum. Leges municipales (Off. Gaz.)*, p. 378—382, 408 et s. (reproduits en partie dans les *Miscell. di storia patria*, XI, 764 et s.). Si, d'après ces statuts, les navires marchands génois de passage à Caffa étaient tenus de payer un impôt, il en était de même a Péra pour les navires venant de la Crimée; cela ressort de l'"Instrumentum vendicionis quam (?) pene dacite seu collecte imposite super rebus et mercibus que adducentur, vehentur seu mittentur de terris subditis olim imperatori Cotay (plus exactement Totay, i. e. Toctai) et nunc imperatori Usbech, scriptum manu Enrici de Castiliono notarii MCCCXIII die ....."; son existence n'est, d'ailleurs connue que par deux documents de l'année 1343, concernant Péra: voy. *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 294, 311 et s.

tous deux, les Génois, en qualité de citoyens *(cives)* étaient assurés d'une majorité écrasante aux dépens des autres habitants, considérés seulement comme bourgeois *(burgenses)*; ainsi, dans le petit conseil, composé de six membres, les *burgenses* n'étaient représentés que par un seul, et, dans le grand conseil, qui comptait vingt-quatre membres, il ne pouvait y en avoir que quatre au plus.[1]

C'est que, si les Génois entendaient rester maîtres à Caffa, ce qui était bien naturel, s'ils y formaient, au point de vue politique, l'élément le plus considérable de la population, le reste, numériquement plus nombreux peut-être, se composait d'individus de nationalités diverses, les uns originaires du pays même, les autres attirés plus ou moins récemment par le développement du mouvement commercial; on y trouvait notamment des *Russes*, des *Grecs* et des *Arméniens*.[2] Ces derniers, la chose est du moins très probable, faisaient partie de ces malheureux qui, chassés de leur patrie par l'invasion des Tatars, obligés d'émigrer de gré ou de force, s'étaient d'abord fixés aux environs d'Astrakhan; de là, ils étaient passés en Crimée en si grand nombre, que certains historiens arméniens du XIII[e] et du XIV[e] siècle ne la désignent que sous le nom d'*Armenia maritima*.[3] En 1316, le consul de Caffa fut avisé d'avoir à céder en location, aux Arméniens, Grecs et autres chrétiens non Génois, un certain emplacement situé hors des murs; nous connaissons, d'autre part, l'existence d'un traité passé entre le consul génois et l'évêque arménien, pour l'entretien d'une conduite d'eau construite par ce dernier.[4] Dans une population composée d'éléments aussi divers, les confessions religieuses les plus diverses devaient nécessairement se trouver en présence. La religion chrétienne y était représentée par trois groupes, dont le plus nombreux, et de beaucoup, était, naturellement, le groupe catholique-romain. Avec leur justesse de coup d'œil ordinaire, les papes saisirent tous les avantages que présentait cette ville, par le développement rapide de sa prospérité, par sa richesse, par sa nombreuse population, pour en faire un centre de propagande. Déjà, dans une bulle du 28 mars 1318, le pape Jean XXII parlait de l'évêché de Caffa comme d'un siége de création récente;[5] le 26 février 1322, il fixait les limites du diocèse en déterminant deux points extrêmes: Saraï, capitale des Tatars, à l'est, et la ville bulgare de Varna, à l'ouest.[6] Le premier évêque de Caffa

[1] *Off. Gaz.*, p. 388 et s.

[2] *Ibid.*, p. 407 et s.

[3] Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, I, 114; *Journ. asiat.*, II, 23 et s.; Argutinski-Dolgoruki, dans Siestrzencevicz, p. 320; Ritter, *Erdk.*, X, 441, 597.

[4] *Off. Gaz.*, p. 407, 408, 380.

[5] Riant, *Dépouillement de Suarez*, dans les *Archives de l'Or. lat.*, I, 265, n° IV.

[6] Bulle, publiée par M. Wadding, *Annal. ord. min.*, VI, p. 548 et s.: Raynald, a. h. a. n° 45 lui attribue la date de 1322; suivant M. Riant, l. c., p. 269, n° XXXV, elle est exacte. Sur le tracé de diocèse, voy. Desimoni, *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 583 et ss.

fut le moine franciscain Hieronymus,[1] l'un des missionnaires désignés pour évangéliser les pays tatars; cette nomination assignait, dès l'abord, à l'évêché, le caractère d'une mission. C'était, en même temps, un champ ouvert aux efforts de l'Église pour ramener l'union. Plus les sectes religieuses étaient nombreuses,[2] plus s'imposait aux évêques de la nation prépondérante le devoir de travailler à les faire rentrer dans le giron de l'Église catholique-romaine. Leurs efforts furent couronnés d'un succès vraiment extraordinaire. Hieronymus reçut bientôt la soumission des habitants arméniens de Caffa[3] et, plus tard, quand le pape, désireux de faire avancer par un acte éclatant la réconciliation des églises d'Orient et d'Occident, réunit le concile de Florence, des députés arméniens allèrent, sur les instances de Paolo Imperiali, consul de Caffa, y porter, au nom de leur patriarche, la déclaration d'union de leur église à l'église catholique-romaine.[4] Des particuliers même travaillaient par leurs efforts auprès des Arméniens à cette œuvre de réconciliation: on cite, entre autres, un Génois, nommé Battista de' Gentili, bourgeois de Caffa, dont le pape Eugène IV parla avec éloges, pour ce fait, en 1443.[5] De la part des évêques, il faut bien le dire, cette propagande n'était pas purement désintéressée; plus d'une fois, ce fut pour eux l'occasion de s'immiscer dans des questions étrangères à leur compétence. C'était un abus que les autorités génoises ne pouvaient tolérer, sous peine de rendre le séjour de Caffa impossible pour les chrétiens orientaux.[6] Faut-il faire remonter à un fait de ce genre l'origine du conflit qui brouilla Hieronymus avec les autorités génoises, et à la suite duquel il fut contraint de renoncer à son siége et de retourner en Occident? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est

---

[1] Sur ce personnage voyez Marcellino da Civezza, *Storia delle missioni francescane*, III, 385—408, et Vigna, dans le *Cod. dipl. delle colonie tauro-liguri, Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 684 et ss: ces deux écrivains sont très complets: on trouve encore quelques traits de sa vie dans les *Lettres* de Sanudo l'ancien: voy. aussi: *Archiv. de l'Or lat.*, l. c., p. 268, n°s XXIX, XXX; *Coll. des doc. inéd., Mél. hist.*, III (1880), p. 96.

[2] "Caffa, ubi multarum sectarum sunt Christiani:" Marignola, dans Dobner, II, 85. "Kaffa ist eine mächtige Statt und sint sechserley Geloubden darin:" Schiltberger, p. 157.

[3] Raynald, ad. añ. 1318, n° 13, 1321, n° 13.

[4] *Acta concil. Florent. ab Horat. Justiniano collecta* (Roma 1683), fol. 348 et s.: *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 205.

[5] Theiner, *Monum. Slav. meridional.*, p. 381 et s.

[6] On avait, notamment, toutes sortes de raisons pour éviter de méconter les Arméniens: un consul de Caffa écrivait à leur sujet, dans un rapport: "scitis enim terram istam populatam esse in majori parte Ermenis, qui sunt nobis fidelissimi et boni mercatores dantes civitati magnum benefitium:" *Atti della Soc. Lig.*. VI, 365.

que la conduite de plusieurs de ses successeurs à ce point de vue occasionna des plaintes et des mesures de répression.[1]

Outre l'église cathédrale, dédiée à Ste. Agnès, où officiaient les évêques catholiques-romains, les sources génoises en nomment plus de douze autres, dont une partie devait appartenir tant aux Arméniens qu'aux Grecs, car il y avait dans la ville un évêque et un clergé de chacun de ces deux rites, et l'on y rencontrait des moines d'origine orientale à côté des Franciscains et des Dominicains.[2] Caffa avait, en outre, des Juifs, divisés en deux sectes, les talmudistes et les karaïtes.[3] Enfin, l'islamisme y avait ses représentants: Ibn-Batouta trouva avec bonheur à Caffa un cadi et une mosquée, preuves de l'existence d'une communauté musulmane; elle était assez nombreuse pour inspirer de la défiance à la population chrétienne; aussi était-il défendu aux "Sarrasins" d'avoir des armes dans leur demeure.[4]

On voit en combien de races, de langues, de sectes religieuses se partageait la population et quel spectacle varié devaient présenter la ville et ses faubourgs.[5] S'il fallait tant de temples pour les besoins des habitants, c'est que le nombre en était assez considérable.[6] Les environs étaient assurément peuplés de Tatars, surtout vers l'intérieur des terres. A quelques lieues de Caffa vers l'ouest, s'élevait, dans une large vallée, au pied du mont Agharmich, la résidence des émirs tatars qui gouvernaient la Crimée au nom du khan de Kiptchak, du moins aussi longtemps qu'elle fit partie de l'empire tatar. C'est de son nom, Krim, qu'est dérivé celui de la presqu'île entière;[7] cependant, elle est plus connue sous celui de *Solgat* (Solcati).[8] On voit encore, sur l'emplacement qu'elle occupait, d'immenses espaces couverts de ruines qui

---

[1] Raynald, ad. añ. 1439, n° 17; Statut pour Caffa de l'année 1449, et dépêches des consuls de l'année 1455, dans les *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 630 et s.; VI, 365.

[2] M. Vigna *(Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 681 et ss.) donne beaucoup de détails sur la situation de la colonie au point de vue religieux.

[3] Schiltberger, p. 106.

[4] Ibn-Batouta, II, 357 et s.; Statut de 1449, *Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 679 et s.

[5] "Burgi vel anteburgi Caffæ:" statut de 1449, *op. cit.*, p. 611, 613 et s., 620 et ss., 635.

[6] Au commencement du XV[e] siècle, Schiltberger compta 6000 maisons dans la ville intérieure, 11000 dans la ville extérieure, 4000 dans le faubourg. Au cours du même siècle, les Génois prétendaient que Caffa était presque aussi populeuse que Constantinople, sinon plus: Raynald, *Annal. eccl.*, ad. añ. 1445, n° 34. Le voyageur Tafur en trouva la population au moins aussi nombreuse que celle de Séville, p. 13, 161.

[7] Neumann, *Die Völker des südlichen Russlands*, p. 7, not. 7.

[8] Aboulf., *Géogr.*, II, 38, 320; Gios. Barbaro, dans les *Viaggi alla Tana*, p. 17; Tafur (p. 163) écrit "Çorcate:" l'explication donnée par son éditeur à propos de ce nom (p. 307 et s.) est fausse.

font l'étonnement du voyageur;[1] on comprend, après cela, que les historiens et les géographes arabes[2] ont pu, sans exagération, parler en termes admiratifs de l'étendue de la ville, de la richesse de ses habitants, de la beauté de ses mosquées. Les Génois y avaient un consulat, et les fonctions de cet emploi étaient remplies de droit par le consul de Caffa.[3] En effet, Caffa avait à Solgat des intérêts de premier ordre; les émirs, maîtres effectifs du sol sur lequel s'élevait la ville, en étaient aussi les plus proches voisins; les khans de Kiptchak, souverains officiels, étaient au contraire bien loin, et l'on comprend sans peine que les colons devaient attacher plus d'importance à rester en bonnes relations avec les premiers qu'avec les seconds. D'une ville à l'autre régnait un trafic extrêmement actif, et il en résultait pour maint Génois l'obligation de faire des séjours plus ou moins prolongés à Solgat. L'ordonnance de l'Officium Gazariæ du 18 mars 1316 fut donc une erreur; dans le but d'amener une concentration du commerce sur la place de Caffa, on interdisait à tout Génois de porter des marchandises à Solgat ou d'y faire des achats dépassant les quantités que chacun pouvait expédier de là en huit jours, limite extrême des permis de séjour accordés: dès le 30 août de la même année, on reconnut le tort que ces dispositions faisaient aux habitants de Caffa et on y apporta d'importantes modifications. Par exemple, c'était à Caffa que Solgat s'approvisionnait principalement de certains articles de consommation, tels que le vin et les fruits; on rétablit pour ces objets le régime de la liberté. D'un autre côté, on laissa tomber à peu près en désuétude la limitation de séjour à Solgat; on ne maintint, en ce qui concernait les marchands Génois, que la défense d'y fonder des établissements permanents et d'y emmagasiner leurs achats; en les obligeant à faire partir dans la huitaine les articles achetés sur ce marché, on voulait les empêcher de dégarnir celui de Caffa.[4]

Ces ordonnances nous font connaître quelques-uns des articles dont les commerçants Génois s'approvisionnaient à Solgat: c'étaient principalement des cuirs, des fourrures, de la soie et des marchandises fines *(merces subtilles)*, appellation qui désigne d'ordinaire les épices. Mais comment ces articles se trouvaient-ils à Solgat? Les fourrures prove-

---

[1] Dubois de Montpéreux, V, 307 et ss.; Pallas, *Reise in die südlichen Statthalterschaften des russischen Reichs*, II, 257 et ss.; voy. aussi Broniovius, *Descriptio Tartariæ*, p. 9.

[2] Voyez, notamment, dans Deguignes, *Hist. des Huns* (trad. allem., III, 372 et s.), les citations extraites de sources arabes. Certains sultans d'Égypte firent construire à Solgat de magnifiques mosquées: voy. Deguignes, l. c.; Makrizi, *Hist. des sultans mamlouks*, éd. Quatremère, II, 1, p. 91; Ibn-Batouta, II, 359.

[3] *Off. Gaz.*, p. 390.

[4] *Ibid.*, p. 379, 408 et s.

nant en grande majorité du nord, et la soie ainsi que les épices étant des produits de l'Asie, nous sommes autorisés à admettre que le mouvement commercial les avait d'abord amenés à Saraï, centre de l'empire de Kiptchak. Solgat, chef-lieu d'une province de cet empire, étant nécessairement en relations fréquentes avec la capitale, les faisait venir de là par des routes de caravanes, et comme les Tatars, on le sait, n'étaient point un peuple maritime, comme, d'autre part, la marine grecque était à peu près réduite à l'impuissance, tout ce qui ne se consommait pas sur place était revendu aux Génois qui l'exportaient de Caffa dans toutes les directions. Nous trouvons la confirmation de notre hypothèse dans un passage de la biographie de Tamerlan par Ahmed Ibn Arabchah (mort en 1450); cet écrivain y parle d'une route de caravanes partant du Khowarezm (Khiva) et aboutissant en Crimée sans quitter la voie de terre, route autrefois très fréquentée, mais abandonnée depuis longtemps à l'époque où il écrivait.[1] Ce qu'il appelle autrefois, c'est probablement la période pendant laquelle les Italiens fréquentaient d'abord Soldaja, puis Caffa, période qui dura jusqu'au jour où ils eurent découvert que, par Tana, l'accès des pays Tatars était plus facile; autrement dit, c'est le premier siècle de la domination tatare au sud de la Russie. Après la fondation de leur colonie de Caffa, les Génois, dans leur ardeur commerçante, ne tardèrent pas à entreprendre des voyages jusqu'au Volga, et ils suivaient précisément cette route de caravanes: cela explique comment Toktaï-khan put, vers 1307, faire saisir à Saraï même des marchandises appartenant à des marchands de cette nationalité. C'est par cette route qu'ils gagnaient le rivage de la mer Caspienne, où ils s'embarquaient pour aller chercher la soie du Ghilan, à ce que rapporte Marco Polo qui avait appris ce détail en Perse, vers la fin du XIII[e] siècle. Caffa paraît avoir été le point de départ de ces expéditions à l'aller et le point d'arrivée au retour. On pouvait cependant s'en dispenser: ceux qui tenaient à s'épargner les fatigues de longs voyages par caravanes n'avaient pas besoin de dépasser Solgat; ils y trouvaient les produits du Nord et de l'Orient.

Pour les produits de l'Asie, la route dont nous venons de parler constituait, en tout cas, un détour, et devait, avec le temps, tomber en désuétude. Le jour où la colonie de Caffa fut reliée à celle de Tana, et ce jour ne se fit pas longtemps attendre, elle se trouva en mesure de recevoir les produits de l'Inde et de la Perse par mer aussi facilement et plus facilement que par terre.[2] Au reste, il ne faudrait pas se figurer que les articles précieux, tels que la soie, les épices, les fourrures fines, fussent les seuls, ni même qu'ils tinssent le premier rang

[1] *Vita Timuri*, éd. Manger, I, 373, 375. [2] Tafur, p. 163.

sur le marché de Caffa. Les articles communs, le blé, le sel, les poissons etc. etc. formaient au contraire la grande masse. Dans les plaines du nord de la mer Noire et de la mer d'Azov, la trace des ravages causés par l'invasion tatare[1] s'était vite effacée et la production du blé y avait repris son essor de manière à rivaliser avec celle de la Thrace et de la Bulgarie. En Crimée, plusieurs ports d'importance moindre que Caffa exportaient comme elle le froment et l'orge: nous citerons entre autres celui de Lifetti (ou Alifetti), situé dans le voisinage de la ville actuelle d'Eupatoria (Koslov).[2] Cependant, le blé de Lifetti passait pour être de qualité inférieure à celui de Caffa; ce dernier ne le cédait qu'à celui de Rodosto (sur la mer de Marmara); il était coté sur le même pied que celui d'Anchialos (près de Mesembria).[3] La plus grande partie de ce blé s'expédiait vers Constantinople,[4] de même que le poisson des mers et des fleuves du Nord. Le produit des salines de la Crimée[5] était très recherché sur les côtes de la région du Caucase où le sel manque complétement.[6] Enfin, les bois de construction des forêts de la presqu'île s'écoulaient à Constantinople, en Syrie, en Égypte et dans les autres pays du nord de l'Afrique. Les côtes méridionales de la Crimée produisaient du vin,[7] mais nous ne saurions dire s'il s'en exportait de grandes quantités; il paraîtrait, au contraire, que la production ne suffisait pas à la consommation et qu'il fallait importer des vins étrangers; nous voyons en effet, en 1291, deux Génois prendre à Marseille un chargement de vins à destination de Caffa.[8] A tous les articles de commerce que nous venons d'énumérer, il faut, malheureusement, en ajouter encore un qui faisait à Caffa une réputation de mauvais aloi: c'était là que les agents des sultans d'Égypte allaient acheter les esclaves qui servaient au recrutement de la fameuse troupe des mamelouks, l'élite de leur armée. Les Génois n'avaient pas honte de se faire les fournisseurs des sultans, et ils poussaient même la désinvolture jusqu'à mener eux-mêmes des convois d'esclaves en Égypte. Ce pays n'était, d'ailleurs, pas leur seul client; les vaisseaux génois et vénitiens emportaient aussi

---

[1] Chehab-eddin, p. 265, 268.

[2] Pegol., p. 25, 39; Hammer, *Wiener Jahrb.*, LXV (1834), p. 10; Thomas, *Periplus des Pontus Euxinus*, p. 241 et s., 263; Lelewel, *Portulan*, p. 13.

[3] Pegol., p. 25.

[4] On en trouve un exemple dans les *Commem.*, I, p. 253, n° 382.

[5] Rubr., p. 219; Broniov., *l. c.*, p. 12.

[6] *Viaggi alla Tana*, p. 16, 64 et s.

[7] Dès l'antiquité la vigne était cultivée par les Grecs en Crimée. Neumann, *Die Hellenen im Scythenland*, I, 414 et ss. A l'époque de la domination génoise, la vendange occupait tous les bras disponibles aux alentours de Caffa; c'était au point que, tant qu'elle durait (du 15 sept. au 15 oct.), le consul devait renoncer à tenir audience dans son tribunal: *Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 629. Sur la culture de la vigne à Soudak, voyez plus loin.

[8] Canale, *Crimea*, I, 315 et ss.

en Occident beaucoup d'esclaves du sexe masculin et plus encore du sexe féminin. C'étaient, pour la plupart, des enfants de familles tatares, tcherkesses ou russes, vendus par leurs parents eux-mêmes ou enlevés dans des razzias et cédés aux marchands occidentaux pour un morceau de pain. Comme cette question du commerce des esclaves est d'une portée plus vaste que celle de l'histoire de Caffa, nous avons cru devoir lui consacrer un chapitre à part que l'on trouvera dans le supplément et auquel nous renvoyons le lecteur.

Caffa n'était pas le seul marché d'esclaves de la région; il y en avait encore un autre,[1] situé près de l'embouchure du Don; c'était en même temps l'un des plus vastes entrepôts du monde: nous avons nommé le célèbre port de *Tana*. La ville qui florissait sous ce nom au Moyen-Age n'a aucun rapport avec l'antique Tanaïs ou, pour mieux dire, avec les deux villes de ce nom qui ont existé l'une après l'autre et dont on voit encore de nos jours les ruines éparses sur la rive droite du vieux Don (Donetz), entre Siniafka et Nedvigofka.[2] Au Moyen-Age, Tanaïs était à peu près tombée dans l'oubli. Le Vénitien Giosofatto Barbaro, qui habita pendant de longues années la ville de Tana, ne dit qu'un mot de la situation relative de Tana et de Tanaïs; c'est que l'emplacement de la ville antique se trouvait dans la plaine entrecoupée de collines et de ravins qui s'étendait autour de la ville du Moyen-Age sur un rayon de dix milles. Barbaro se fait ici l'écho d'une tradition qui avait cours, parmi ses contemporains, et qui probablement n'avait jamais été scientifiquement contrôlée; il y fait allusion d'une manière tout à fait incidente[3] et le passage où il la rapporte est conçu en termes si peu clairs que l'on ne peut y reconnaître sur quelle rive du Don l'auteur plaçait l'antique Tanaïs. Nous y gagnerons au moins de n'en être pas embarrassés en cherchant à nous orienter sur la situation de Tana d'après une relation de voyage du même écrivain.[4] Vers 1438, Barbaro suivit, à partir de Tana, une campagne exécutée par une armée tatare: cette armée, venue de Circassie, avait défilé en vue de Tana et se dirigeait vers le pays des Russes où elle allait opérer.[5] On était en hiver; pour la rejoindre, il

---

[1] Canale, *Crimea*, II, 464 et s.; *Miscell. di storia ital.*, I, 491.

[2] Voyez la lettre de Stempkowski communiquée par Klaproth, *Nouv. journ. asiat.*, I (1828), p. 56—59; Græfe, dans les *Mém. de l'Acad. de S. Pétersb.*, 6e série, VI, p. 24; Boeckh, *Corpus inscr. græc.*, II, 1008; Baer, dans le Bulletin de l'Acad. de S. Pétersb., V (1863), p. 75.

[3] Voici, d'après les *Viaggi alla Tana*, p. 8, b, le texte de la parenthèse en question: "per esser la Tana fra monticelli di terreno e fosse assai per spatio di 10 miglia intorno, ove già fu la Tana antica."

[4] *Ibid.* p. 6—10.

[5] Dans son étude, d'ailleurs très instructive, sur Tanaïs et Tana, *op. cit.*,

dut passer sur la glace trois différents bras du Don. Ce détail démontre, on ne peu plus clairement, que Tana n'était pas située au nord du Delta, et le témoignage de Barbaro est confirmé par une note[1] écrite de la main de Giov. Bembo († 1545), dans laquelle ce dernier dit qu'à partir de l'embouchure du Don on remonte le cours du fleuve jusqu'à une distance de dix-huit milles avant d'atteindre Tana qui est située sur la droite, c'est à dire du côté de l'Asie.[2] Il n'est pas besoin d'insister pour faire remarquer que la rive que le voyageur a sur sa droite en remontant le cours du fleuve est ce qu'on appelle dans le langage usuel la rive gauche. Il ressort donc du rapprochement de ces deux passages que le delta du Don était situé au nord par rapport à Tana et que cette ville était construite sur la rive gauche du bras méridional, c'est à dire du côté de l'Asie. Les auteurs des cartes du Moyen-Age ne sont pas d'accord sur ce point: les uns placent la ville sur la rive droite du fleuve, les autres sur la rive gauche.[3] Cependant il est bon de dire que ce sont les plus anciens et les plus autorisés qui la placent sur la rive gauche: je citerai entre autres Pietro Visconti (1318), les frères Pizigani (1367), la Carte catalane et l'Atlas de la Laurentiana de 1351;[4] en comparaison de ces témoignages, ceux du groupe opposé, dont les principaux représentants, Fra Mauro et Grazioso Benincasa d'Ancône,[5] appartiennent au XV[e] siècle, ne sauraient être d'un grand poids. Il faut donc nous en tenir à ce que nous avons dit: Tana était située sur la rive gauche du bras méridional du Don. Mais, au point ainsi déterminé, des géographes arabes, tels qu'Aboulféda et Ibn-Batouta,[6] placent une ville qu'ils nomment Azak. D'après la description qu'ils en font, c'était une place de commerce; des marchands, génois et autres, y amenaient leurs cargaisons;

---

p. 54, Klaproth se fait une idée fausse de la direction suivie par cette armée, et, par suite, il arrive à un résultat absolument contraire à la réalité.

[1] M. Thomas l'a extraite du *Cod. Monac. lat.*, n° 10,801, fol. 188, et citée dans son *Periplus des Pontus Euxinus* p. 266 (tirage à part, p. 44).

[2] "A banda dricta nell' Asia."

[3] Hommaire de Hell, *Les steppes de la mer Caspienne,* III, 135 et s. (passage reproduit dans le *Bulletin de la Soc. de géogr.,* 3[e] série, VII (1847), p. 301 et s.); il part de là pour tirer cette conclusion tout à fait erronée, que Tana n'était qu'une factorerie insignifiante.

[4] On en trouvera encore d'autres dans le *Bulletin de la Soc. de géogr.,* l. c., p. 304 et s., et dans les reproductions de cartes du Moyen-Age, contenues dans l'Atlas de l'ouvrage de Hommaire de Hell.

[5] Zurla, *Il mappamondo di Fra Mauro,* p. 24; Hommaire de Hell, l. c.

[6] Aboulf., trad. Reinaud, II, 81, 321; Ibn-Batouta, II, 368 et ss. Ce dernier suivit tout le temps la voie de terre depuis la Crimée jusqu'à Azak; un peu avant d'y arriver il dut traverser deux grands fleuves, dans lesquels il est impossible de ne pas reconnaître les deux grands bras du Don.

en 1389, le métropolite russe Pimen[1] y vit des Vénitiens et des Génois. Voici maintenant un nouveau témoin, Schiltberger:[2] la ville que les Orientaux appelient Azak porte, dit-il, chez les chrétiens le nom de Tana; après ce que nous avons dit, ceci n'a rien qui doive nous surprendre. Les noms d'Azak et d'Azov s'appliquent à une seule et même ville, cela est absolument certain; donc Sigmond de Herberstein[3] avait raison: la ville qui s'appelait autrefois Tana (chez les Occidentaux) est devenue la ville moderne d'Azov.

Nous avons déterminé la situation de Tana; il s'agit maintenant de fixer l'époque de la naissance d'une colonie italienne dans cette ville; mais, auparavant, il est essentiel de rechercher à quel moment les navires marchands italiens commencèrent à naviguer dans la mer d'Azov. Rappelons encore une fois que Guillaume de Rubrouck, les frères Niccolo et Maffio Polo, et enfin les ambassadeurs envoyés, en 1263, par le sultan Bibars à Berekeh-khan[4] abordèrent tous sur le territoire tatar, à Soldaja: le but de leur voyage était cependant la résidence du khan et celle-ci se trouvait sur le Volga. Il semble qu'ils auraient pu prolonger leur voyage sur mer, traverser la mer d'Azov de bout en bout jusqu'à l'embouchure du Don et enfin remonter ce fleuve jusque vers le milieu de son cours, d'où il leur restait peu de chemin à faire pour atteindre le Volga: ils se seraient ainsi épargné en grande partie les fatigues d'un voyage difficile par terre. Pourquoi donc ne procédaient-ils pas ainsi? Guill. de Rubrouck[5] va nous fournir la réponse et en même temps un renseignement précieux: c'est, dit-il, qu'alors les marchands de Constantinople, et, sous cette appellation, il faut comprendre non seulement les Grecs, mais les Occidentaux en général, n'osaient pas s'aventurer sur la mer d'Azov avec des vaisseaux de haut bord; ils s'arrêtaient à Matréga, d'où ils envoyaient des barques chercher le poisson séché à l'embouchure du Don. Si la navigation de la mer d'Azov était encore à ce point dans l'enfance au temps de Guill. de Rubrouck, il ne peut évidemment pas être question de l'existence d'une colonie commerciale à Tana au milieu du XIII[e] siècle. On sait d'ailleurs que le nom même de Tana est complétement absent des œuvres de Guill. de Rubrouck et de Marco Polo. Cependant, de Caffa les Génois avaient mainte occasion d'exécuter des reconnaissances dans la mer

[1] Bruun, *Colon. ital. en Gazarie*, p. 46.

[2] Publ. par Neumann, p. 106: "Asach — die heissent die Christen Alathena (alla Tana)." En ceci les Occidentaux prenaient, sans doute, modèle sur les Grecs, qui donnaient à la ville du Moyen-Age, comme à la ville de l'antiquité, le nom du fleuve qui la baignait, c'est à dire du Tanaïs.

[3] Dans Starczewski, p. 45.

[4] Makrizi, *Hist. des sultans mamlouks*, I, 1, p. 214.

[5] Rubr., p. 215.

d'Azov et de se rendre compte de la possibilité d'y faire naviguer des vaisseaux à grand tirant d'eau. Aussi est-ce, à ma connaissance, sur deux cartes génoises que se trouve porté pour la première fois le nom de Tana: ce sont: une carte dressée en 1306 par Jean, curé de l'église de St. Marc à Gênes[1] et une carte de 1318, dont l'auteur est Pietro Vesconte.[2] En dehors de ces deux cartes, je trouve encore dans les statuts de l'Officium Gazariæ une pièce de date ancienne mentionnant le nom de Tana; au moment de sa création (1313), cette commission des colonies reçut dans ses attributions la surveillance du trafic maritime avec Tana et la réglementation des relations entre Gênes et cette ville. Ne nous hâtons pas de conclure de là à l'existence d'une colonie génoise; cela signifie seulement que Tana était dès lors un des ports fréquentés d'une manière habituelle par la marine marchande: quant à une *colonie génoise*, il est bien difficile d'admettre son existence à l'époque de la création de l'Officium Gazariæ, quand on songe qu'un décret de 1316 interdit encore à tout citoyen génois d'hiverner à Tana ou d'y acheter une maison, sous peine d'une amende de cinq cents hyperpres d'or.[3] Cependant, la fondation de la colonie ne saurait être bien postérieure à cette date, car Ouzbek-khan concéda aux Vénitiens, en 1332, un quartier dans Tana[4] et il est spécifié, sinon dans le brevet de concession lui-même, du moins dans des diplômes de confirmation donnés en 1342 et en 1347, que ce quartier était distinct de celui des Génois. Par conséquent, la fondation de la colonie génoise avait dû précéder celle de la colonie vénitienne et elle se place entre 1316 et 1332.

Puisque nous parlons des *Vénitiens*, voyons, pour eux aussi, ce que furent à l'origine leurs relations avec Tana. Comme chez les Génois, elles se bornèrent d'abord à l'envoi de navires marchands. A

---

[1] *Bulletin de la Soc. de géogr.*, l. c., p. 305; cf. *Giorn. ligust.*, II, 45.

[2] Voy. la première table des cartes historiques dans l'Atlas de Hommaire de Hell, *Les steppes de la mer Caspienne.*

[3] *Off. Gaz.*, p. 306, 381.

[4] Je reviendrai plus loin sur ce diplôme, mais je dois, dès à présent, en discuter la date. Il a été donné dans une "année du singe". On sait que le cycle des Tatars comprenait douze années dont chacune était désignée par le nom d'un animal: la neuvième année du cycle était l'année du singe. M. Erdmann (*Temudschin*, p. 650 et s.) a établi pour une série d'années la concordance des années du cycle mongol et de l'ère chrétienne. En continuant, pour le XIV[e] siècle, la série commencée par cet auteur, et j'ai pu, pour cinq exemples différents, faire la preuve de l'exactitude de ses calculs, il se trouve que. chez les Tatars, l'année 1332 était une année du singe. C'est donc cette année là qu'a dû être rédigé le diplôme, et il a été traduit l'année suivante en latin, pour être envoyé au gouvernement vénitien. A Venise, on n'avait pas attendu d'avoir cette traduction pour prendre toutes les dispositions relatives à l'organisation de la colonie: v. plus loin.

partir de 1322 environ, les commandants des flottilles expédiées à Trébizonde reçurent régulièrement l'ordre de détacher une ou deux galères sur Tana. Ce n'était pourtant pas une règle absolue, et l'on pourrait citer des exceptions.[1] Après cela, ce furent quelques Vénitiens qui allèrent individuellement y fonder des comptoirs; vint le moment où l'on jugea à propos de leur donner un consul; à partir de 1325 environ, il existe des preuves de l'existence de ce fonctionnaire.[2] Mais tout cela ne pouvait se faire sans une entente préalable entre le gouvernement vénitien et les souverains tatars; aussi faut-il peut-être voir dans les "*ambaxatores missi ad Tartarum*" dont la mission se place entre 1293 et 1303,[3] les premiers pionniers qui ouvrirent cette voie au commerce de leur patrie. Le premier brevet de concession que nous connaissions et dont nous allons reparler dans un instant, se réfère déjà à des conventions antérieures qui sont perdues pour nous; en vertu de ces conventions, les pierres précieuses, les perles, l'argent, les fils d'or étaient, suivant un usage "de toute antiquité", exempts de droits, tandis que les navires devaient acquitter à leur arrivée une taxe proportionnée au nombre de leurs mâts. Après avoir relevé ces indices d'antiques relations, il est intéressant de citer le premier témoignage authentique connu d'une mission diplomatique. En 1332, Andrea Geno, ambassadeur de la République de Venise auprès d'Ouzbek-khan, exposa au prince, au nom de son gouvernement, le désir d'obtenir à Tana un terrain propre à la construction de maisons d'habitation. Ouzbek résidait en ce moment sur les bords du Kouban non loin de Tana; il mit à son consentement la condition que les Vénitiens paieraient un droit de 3 % pour leurs marchandises; le terrain qu'il leur concéda se trouvait dans la ville et s'étendait depuis la rive du Don jusqu'à la chapelle de l'hôpital. Le diplôme relatif à cette concession fut rapporté à Venise, au mois de novembre 1333, par Niccolo Giustiniani, consul de Tana, dont les fonctions venaient d'expirer *(olim consul)*;[4] le moine dominicain polonais Dominicus l'avait traduit, au mois d'août de la même année, de l'idiome cuman, c'est à dire du turc, usité chez les Tatars, en latin.[5] Ce diplôme est l'acte de naissance du quartier

[1] Registres des livres perdus des *Misti*, dans l'*Archiv. Venet.*, XVIII, 329, 331, 336, 337 et s.; XIX, 106; XXVII, 96; Canale, *Della Crimea*, II, 445.

[2] *Ibid.* XVII, 257; XVIII, 331, 338; XIX, 107.

[3] *Ibid.* XVIII, 324.

[4] L'ambassadeur A. Geno venait précisément de le relever de ses fonctions après avoir réuni une assemblée des marchands présents à Tana, pour procéder à l'élection d'un nouveau consul: *Arch. Venet.*, XVIII, 338.

[5] M. de Mas Latrie a publié un texte très correct de ce diplôme dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 6e série, IV (1868), p. 583 et s.: de même, Taf. et Thom., IV, 243 et s. Il y a, dans les registres des

vénitien de Tana. Aussitôt en possession de cette pièce, le gouvernement de la République prit ses dispositions en conséquence. Au lieu de chercher à couvrir immédiatement de constructions tout le terrain concédé, on se borna à en occuper effectivement un bon tiers et l'on commença par bâtir la maison du consul, puis divers bâtiments d'utilité publique et, enfin, des habitations particulières, le tout sur pilotis, à cause de la nature marécageuse du terrain *(locus lutosus)*. Pour assurer au consul les ressources nécessaires, l'état fournit une première mise de 200 *libræ grossorum* et chaque Vénitien fut tenu de payer, à son arrivée dans la ville, un impôt spécial. Pour les constructions à faire sur le reste de la concession, on s'en remit à l'initiative particulière; seulement, on imposa à chacun de ceux qui demandaient un terrain à bâtir l'obligation de payer à la commune une rente annuelle pour son terrain et de donner à sa maison une élévation égale à celle des bâtiments construits avec les deniers publics. Le budget des recettes de là colonie se composait, à ce qu'il semble, uniquement des produits des rentes payées pour les terrains concédés, du loyer des maisons construites aux frais de l'état, de certaines amendes et d'une taxe levée à titre provisoire sur les marchands nouvellement débarqués. La constitution de la colonie était copiée sur celle de la colonie de Trébizonde. Toute la différence, c'est qu'au lieu d'un baile c'était un consul nommé pour deux ans qui était chargé de l'administration et de la justice. Il devait être assisté de deux conseils, s'il y avait assez de nobles pour les constituer; dans le cas contraire, il devait gouverner seul, conformément aux instructions qui lui étaient remises à son départ de la mère-patrie.[1]

Au moment où les Vénitiens jetaient l'ancre dans le port de Tana, la visite des agents des douanes tatares leur faisait sentir d'une manière palpable qu'ils arrivaient en territoire étranger; quand leurs marchandises étaient de celles qui devaient être pesées, l'opération était soumise à la fois au contrôle d'un mandataire du consul et d'un agent de la douane tatare. Au cours de leur séjour à Tana, quelle qu'en fût la durée, ils se trouvaient fréquemment en contact avec les *Tatars*, en majorité dans la population, et qui faisaient profession de la religion mahométane. En cas de contestation entre eux et des indigènes, l'affaire était portée devant un tribunal où leur consul siégait à côté des

---

Misti, deux passages relatifs à l'ambassade de Geno: *Arch. Venet.*, XVII, 140; XVIII, 338.

[1] Ce qui précède est emprunté à des décisions du conseil des Pregadi, des 9 et 18 févr. 1334. Marin en a publié des extraits, une première fois avec la date fausse du 14 juill. 1302, une seconde fois (IV, 91—93), comme des ordonnances de l'année 1333; depuis lors, le texte entier a paru dans Taf. et Thom., IV, 249 et ss. M. Canale *(Crimea*, II, 444 et s.) donne les regestes d'autres ordonnances par ordre des dates.

hauts fonctionnaires tatars *(cum dominis terre)*.[1] A l'époque de la naissance de la colonie, le fonctionnaire tatar le plus élevé était un émir nommé Mohammed Khodja al-Kharezmi;[2] il gouvernait, au nom du khan, la ville de Tana et un vaste district aux environs. Quoique le diplôme de concession accordé par Ouzbek lui eût été communiqué en premier[3] et que le sénat de Venise lui eût adressé des lettres de recommandation en faveur des Vénitiens établis à Tana et spécialement de leur consul,[4] ce personnage faisait tout son possible pour les empêcher de construire sur le terrain qui leur avait été assigné; il n'y avait mesures oppressives ni mauvais traitements qu'il leur épargnât en général, tant qu'ils séjournaient sur le territoire de Tana. Les choses en vinrent au point que le gouvernement vénitien dut, en 1340, envoyer à Ouzbek un ambassadeur chargé de réclamer de meilleurs traitements pour ses compatriotes et un autre terrain, au cas où il serait impossible de conserver celui qui avait été primitivement concédé.[5] Était-ce la haine religieuse qui dictait la conduite du gouverneur tatare? avait-il reçu de son maître des instructions secrètes? ou bien subissait-il des influences génoises? Nous serions tenté d'admettre cette dernière hypothèse, car, vers la même époque, les colons vénitiens se virent en butte, de la part des Génois, à des actes d'une hostilité si marquée, qu'ils reçurent de leur gouvernement l'avis de placer leurs habitations de manière à éviter toute communauté avec celles des Génois; en même temps, le sénat de Venise adressait au doge de Gênes une plainte en forme contre le consul génois de Tana.[6] Ainsi exposés à des tribulations de toute sorte qui rendaient des plus pénibles leurs tentatives d'établissement, les Vénitiens ne pouvaient qu'accueillir avec joie une proposition adressée au sénat par l'émir de Solgat (Krim) Togtlouktimour.[7] Ce personnage offrait de leur céder la ville de *Vosporo* (Bosporus, actuellement Kertch)[8] avec son port et un territoire d'une certaine étendue, pour en jouir en toute propriété, comme les Génois de Caffa, à charge pour eux de payer à ses agents ou à ceux d'Ouzbek-

---

[1] Ces détails sont encore empruntés au diplôme d'Ousbek. Au XV[e] siècle, le khan de Kiptchak avait encore un receveur des douanes à Tana: voy. Barbaro, *op. cit.*, p. 15.

[2] Ibn-Batouta, II, 368.

[3] "Ad Machmatcoja principaliter" La lecture "Machmattoia" n'est pas admissible.

[4] "Che si scriva a Maometto dominatore della Tana": Canale, II, 444.

[5] Ibid. p. 445—447.

[6] Ibid. p. 448—451.

[7] Ibn-Batouta, II, 359, 368.

[8] "Un luogo detto Cherz, il quale da noi si chiama Bosphoro cimmerio": Gios. Barbaro, dans les *Viaggi alla Tana*, p. 17. Jusque dans les temps modernes, les indigènes ont conservé dans leur langage le nom de Vospor pour designer Kertch: voy. Clarke, *Voyages en Russie*, etc., II, 253.

khan une redevance de 3 % sur leurs marchandises. Vosporo était une ville riche et populeuse; ce motif avait engagé le pape Jean XXII à l'élever au rang de métropole, ce qu'il fit en 1332, et il lui avait donné pour pasteur un moine dominicain, François de Camerino; ceci nous autorise à supposer que, lorsque Toglouktimour fit l'offre dont nous venons de parler, il y existait déjà depuis un certain temps une communauté d'Occidentaux (marchands).[1] Le port était splendide et la ville située à l'entrée même de la mer d'Azov; c'étaient là des conditions tellement avantageuses pour le commerce que les Vénitiens se hâtèrent d'accepter la proposition de l'émir sans attendre la formalité de l'approbation d'Ouzbek-khan.[2] Il est probable qu'ils s'y établirent pour un certain temps, peut-être jusqu'au réglement des difficultés qui s'opposaient à leur installation à Tana; du moins, les sources mentionnent fréquemment des marchands vénitiens faisant le cabotage le long des côtes de la mer d'Azov, entre Panticapée et Tana;[3] or, Panticapée ou, pour employer l'abréviation usitée dans les cartes du Moyen-âge, Pontico (Pondico), était une ville située au voisinage de Kertch du coté d'Iénikalé; on lui avait transféré le nom de la ville grecque de Panticapæon, dont les ruines se voient au-dessus de Kertch, sur le mont Mithridate.[4] Je ne connais point d'autre preuve certaine que Kertch ait été colonie vénitienne. Pallas raconte, il est vrai, que l'on voyait autrefois sur le fronton de la porte (maintenant démolie) de la ville un lion qui, selon lui, était le célèbre lion de St. Marc, ce qui aurait constitué une trace de la domination vénitienne; mais il faudrait savoir si ce n'était pas simplement un des lions antiques qui se trouvaient à l'origine à Phanagoria, dans la presqu'île de Taman, et dont il existe encore plusieurs exemplaires.[5]

Mais revenons à Caffa. Ouzbek-khan, l'auteur du premier privilége accordé aux Vénitiens, mourut en 1340. Avant que la question de la

---

[1] Sur cet évêché et la part prise par son premier titulaire aux missions du Caucase, ainsi que sur ses efforts pour amener l'union religieuse à Constantinople, voy. Raynald, *Annal. eccl.*, ad. añ. 1333, n°s 17 et ss., 36, 37; ad. añ. 1334, n° 4; Nicéph. Greg., I, 501, et la note de la p. 1247; *Lib. jur.*, II, 437, 445; Theiner, *Monum. Polon. et Lithuan.*, I, 348 et ss., 358 et ss.

[2] Canale, II, 447 et s.

[3] Canale. II, 458. On y rappelle une ordonnance de 1332 *(Archiv. Venet.*, XVIII, 338): Taf. et Thom., IV, 341.

[4] Sur les cartes du XIVe et du XVe siècle, les noms de Vosporo et de Pondico se trouvent l'un à côté de l'autre.

[5] Pallas, *Reise in die südlichen Statthalterschaften des russischen Reichs*, II, 272; Mouraview-Apostol, *Reise durch Taurien*, p. 208; Dubois de Montpéreux, *Voy. autour du Caucase*, V, 69, 298; Neumann. *Die Hellenen im Scythenland*, I, 561.

succession au trône ne fût réglée, il y eut un long interrègne,[1] pendant lequel l'autorité des gouverneurs de la province s'affaiblit, à ce qu'il semble, ou bien certains personnages hostiles aux Vénitiens en profitèrent pour exercer le pouvoir. Anfreone Passio, consul de Gênes, usa de la latitude qui lui était laissée pour assouvir sa haine à l'égard des Vénitiens; encouragés par lui, ses compatriotes se portèrent en masse sur le quartier vénitien et y firent beaucoup de dégâts. Le doge de Venise se plaignit de cet attentat à celui de Gênes; celui-ci fit des excuses et annonça qu'un nouveau consul, nommé Beltramino Morello, venait de partir pour relever à Tana le consul incriminé, emportant des instructions aussi pacifiques que possible.[2] Malgré ces assurances, les Vénitiens ne se sentaient pas en sûreté contre le retour d'attaques semblables: l'idée de changer de quartier et d'en demander un autre éloigné de celui des Génois fut d'abord mise en avant à Venise, puis on la soumit aux colons de Tana pour la mûrir.[3] Entre temps, Djanibek, fils d'Ouzbek, s'était emparé des rênes du gouvernement. La seigneurie de Venise se hâta de lui envoyer ses félicitations par une ambassade. Le khan répondit à cette avance par un privilége (1342)[4] qui n'était, sur un grand nombre de points, que la reproduction de celui qu'avait accordé son père en 1332; mais, en comparant dans les deux documents la description du quartier assigné aux Vénitiens, on s'aperçoit qu'ils ont demandé et obtenu un changement de place. Le nouveau quartier était à une certaine distance de celui des Génois et sur le versant d'une colline. Djanibek autorisait de plus les Vénitiens à le fortifier, en dépit d'une protestation des Génois. Les clauses relatives aux droits de douane restaient les mêmes qu'auparavant. A leur retour, les ambassadeurs signalèrent dans leurs rapports deux genres d'abus passés en coutume à Tana. D'une part un grand nombre de marchands vénitiens fraudaient aux dépens du khan le droit d'accise dû sur leurs ventes; pour couper court à ce mal, la Seigneurie prescrivit au consul, par mesure préventive, de faire comparaître chaque marchand de sa nation à son arrivée, et d'exiger de lui l'engagement sous serment de payer ce droit. D'autre part, quand les marchands vénitiens voulaient repartir, il arrivait fréquemment que les employés du gouvernement tatar s'opposaient à leur départ ou retenaient leurs

[1] Extraits d'actes vénitiens, dans Canale, *Crimea*, II, 448, 452.

[2] Canale, l. c., p. 449 et s.; Taf. et Thom., IV, 259, 261.

[3] Canale, *Crimea*, II, 448 et s.

[4] Le meilleur texte de ce diplôme a été publié par M. de Mas Latrie dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, IV (1868), p. 584 et ss., et par Taf. et Thom., IV, 261—263 (ces derniers indiquent les divers ouvrages où il avait été déjà inséré). Voy. des extraits d'autres pièces relatives à cette ambassade, dans Canale, *l. c.*, p. 452, 454.

marchandises, et ne leur délivraient leurs passeports que contre une somme remise de la main à la main; la Seigneurie tâcha encore de remédier à cet abus en interdisant aux marchands de se laisser rançonner ainsi.[1] En 1343, survint une catastrophe dont les conséquences devaient être également désastreuses pour tous les Occidentaux établis à Tana, et qui allait creuser pour longtemps un fossé profond entre l'Europe et l'empire du Kiptchak. Pour des causes restées inconnues,[2] des querelles surgirent à Tana, entre les Tatars et les équipages des galères vénitiennes qui se trouvaient à l'ancre en face de la Marine:[3] au cours d'une de ces échauffourées, un Vénitien, Andreolo Civrano,[4] tua un Tatar nommé Khodja Omar. Ce fut le signal d'une bataille générale entre les Tatars et les colons occidentaux;[5] Vénitiens, Génois, Florentins (ceux-ci sont mentionnés par Villani), se virent en butte, sans distinction de nationalité, aux attaques des indigènes; leurs maisons et leurs magasins furent livrés au pillage. Les pertes des Génois se montèrent à trois cent cinquante mille écus d'or, celles des Vénitiens, à trois cent mille; beaucoup furent tués, d'autres (Villani en fixe le chiffre à soixante) furent jetés en prison; le reste dut se sauver sur les vaisseaux. Djanibek-khan, outré du meurtre commis sur un de ses sujets dans son propre pays, résolut d'en finir une fois pour toutes avec les colonies d'Occidentaux. Il commença par signifier aux Vénitiens et aux Génois de se garder dorénavant de paraître à Tana;[6] puis, il se mit lui-même en marche sur Caffa avec tout un équipage de siége. Mais là,

---

[1] Canale, *l. c.;* p. 452—454.

[2] Sanuto *(Vite dei dogi,* p. 611) attribue la catastrophe à une "ingiuria fatta a un Veneziano:" est-il bien impartial?

[3] Canale, l. c., p. 456: Giov. Villani parle aussi d'una "zuffa tra Veneziani e' Saraceni (IV, 54, éd. Dragom.).

[4] Jusqu'ici tous les historiens, prétendant se baser sur le témoignage de Cantacuzène (III, 191), se sont accordés à attribuer à un Génois le meurtre, cause occasionnelle du conflit. Remarquons d'abord qu'à l'ancienne lecture: *τινὶ τῶν ἐκ Γεννούας*, le texte de l'édition de Bonn a substitué celle-ci: *τινὶ τῶν ἐκ Βενετίας*. D'un autre côté, dans des instructions rédigées vers cette époque pour un ambassadeur génois *(Mon. hist. patr.,* X, 756 et s.), il est dit, comme une chose généralement connue, "quod pro maleficiis Venetorum Januenses et omnes Christicolæ, qui in illo loco Tanæ tunc temporis se invenerunt, fuerunt mortui et spoliati." La lecture des sources citées dans les deux notes ci-dessus amène au même résultat. Lorenzo de' Monaci (v. Marin, VI, 58) dit d'une manière encore plus positive, que le meurtrier appartenait à la famille vénitienne de Civrano et le fait est mis hors de doute par un document découvert par M. Canale *(Crimea,* II, 458) dans les archives, où l'on voit que la peine du bannissement est prononcée contre Andreolo Civrano, précisément à cause de ce meurtre. Ni le continuateur de Dandolo, ni Stella ne semblent connaître les détails de l'affaire; suivant Nicéph. Grég. (II, 685) le conflit entre le "Latin" et le Tatar aurait éclaté à Caffa, ce qui est faux.

[5] Cantacuz., *l. c.*

[6] Dandolo, p. 418: Stella, p. 1080.

il se heurta à une résistance énergique; les Génois avaient recruté d'excellentes troupes mercenaires, leurs navires ravitaillaient sans cesse la place, tandis qu'ils barraient l'accès de la côte aux convois destinés aux Tatars; ils jetaient à terre, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, des partisans qui exécutaient une razzia et remportaient un gros butin. Finalement, les assiégés exécutèrent une sortie de nuit dans laquelle ils détruisirent toutes les machines du khan et lui tuèrent plus de cinq mille hommes: ce désastre l'obligea à lever définitivement le siége.[1]

Caffa du moins était sauvée, mais, pour les Génois et les Vénitiens la perte de Tana était déjà un coup assez rude. Les conséquences s'en firent sentir immédiatement dans toute la Grèce et jusqu'en Italie. Dans toutes les villes de l'empire byzantin, il y eut disette de blé et de poisson salé,[2] deux articles d'alimentation dont l'approvisionnement leur arrivait d'ordinaire par la mer Noire et par l'entremise des Italiens. En Italie, le prix des épices et de la soie doubla subitement.[3] Ces deux exemples démontrent jusqu'à l'évidence que la chute de Tana avait obstrué l'une des grandes artères par où le commerce pénétrait au cœur de l'Asie. En effet, on se fait parfois une idée bien fausse de l'importance commerciale de cette colonie; c'était autre chose qu'un simple entrepôt de fourrures du Nord, de poissons du Don, de la mer d'Azov ou de la mer Caspienne, de caviar, de blé ou d'esclaves. Ce n'est pas que les Italiens ne prissent volontiers des chargements de ces articles, sûrs qu'ils étaient de les écouler facilement à Constantinople, sans même parler de l'Europe;[4] mais leur but principal était d'entretenir des relations directes avec un marché d'où partaient des routes de caravanes qui pénétraient jusqu'au cœur de l'Asie. On avait bien déjà ceux de Trébizonde, de Lajazzo, de Beyrout et d'Alexandrie; mais c'était encore peu et l'on savait par expérience qu'une complication quelconque pouvait toujours fermer à l'improviste l'accès de l'un ou de l'autre, et cela parfois pour des années; d'autre part, chacune des routes commerciales du Levant avait la spécialité de certains articles, ou, tout au moins, pour un article donné, la meilleure qualité arrivait par telle voie, par telle autre on le recevait à meilleur compte; par conséquent, plus on s'ouvrait de portes sur l'Asie, plus on s'assurait d'articles variés à importer en Occident. Ainsi, l'on se procurait à Tana comme à Alexandrie les produits de l'Inde et de l'Indo-Chine auxquels s'applique, à proprement parler, la quali-

---

[1] Stella, p. 1080 et s.; Nicéph. Grég., II, 686; Cantacuz., III, 162; *Mon. hist. patr.*, X, 757.

[2] Nicéph. Grég., *l. c.*

[3] Giov. Villani, IV, 55, éd. Dragom.

[4] Pegol., p. 5, 380. Sanuto *(Vite dei dogi*, p. 855) mentionne un navire qui faisait le voyage de Tana à Venise avec un chargement de peaux et de poisson salé.

fication d'épices, tels que le poivre, le gingembre, la noix muscade, le clou de girofle;[1] ils y arrivaient par deux voies: soit par Kaboul, de Kaboul à Ourgendj par l'Oxus, puis de nouveau par voie de terre, d'Ourgendj à Tana par Astrakhan; soit à travers la Perse jusqu'à Astérabad, d'Astérabad à Astrakhan par bateaux et de ce dernier point à Tana par caravanes. D'autre part, aucun port ne pouvait être mieux placé que celui de Tana pour recevoir la soie des côtes de la mer Caspienne et particulièrement du Ghilan, centre de production des qualités les plus fines. En somme, le trafic des Occidentaux avec la Perse par la mer Caspienne et Astrakhan, ouvert par les Génois au temps de Marco Polo, reçut, sans doute, une nouvelle impulsion à partir du jour où les Italiens se furent établis à Tana. Mais, comme nous le verrons dans le chapitre sur l'Asie centrale et la Chine, Tana était le point de départ d'une des plus longues routes suivies par le commerce: elle passait d'abord par Astrakhan, puis, après avoir longé au nord la mer Caspienne, elle coupait les bassins du Gihon, du Sihon et de l'Ili, ou en d'autres termes, elle traversait le Kharezm, le Turkestan et la Dzoungarie en passant par Ourgendj, Otrar et Almaligh et enfin elle allait aboutir en Chine. On ne peut établir qu'approximativement l'époque où les marchands italiens commencèrent à s'adjoindre aux caravanes qui suivaient cette route. Un détail significatif à ce point de vue, c'est que, dans ses *Secreta fidelium crucis*, écrits entre 1306 et 1313, Sanuto l'ancien ne dit pas un mot d'elle. Or, la pensée fondamentale de son œuvre est celle-ci: étant admis que l'Égypte est le foyer de l'Islamisme, pour la combattre, la chrétienté n'a pas de meilleur moyen que de tarir la source de ses revenus; pour cela, il faut qu'elle s'arrange de façon à ne plus recevoir les produits de l'Inde par son intermédiaire. Pour échapper à cette servitude, il ne connaissait qu'une route, aboutissant à la Méditérannée en Asie-Mineure; s'il en avait connu une autre, il est certain qu'il n'eût pas manqué de l'indiquer; ou bien faudrait-il donc admettre qu'ayant connaissance de la route de Tana il l'aurait passée sous silence parce que, de son temps, elle était au pouvoir des Génois et non des Vénitiens, ses compatriotes? Ce serait la preuve d'une telle petitesse d'esprit que nous nous refusons à y croire, surtout sachant qu'il se faisait l'intreprête de toute la chrétienté. Pegolotti est le premier parmi les Occidentaux qui fasse la description de cette route de Tana à Pékin: elle forme le début de son livre, ce qui démontre que, de son temps, elle était fréquemment suivie par les marchands italiens; notons, d'ailleurs, que l'époque de son séjour en Orient correspond à celle de la naissance des colonies

[1] Pegol., p. 4, 146.

italiennes à Tana. Quoique Pegolotti fût florentin, on peut admettre que la majorité des voyageurs qui profitaient de cette route étaient de nationalité génoise ou vénitienne, car il avoue lui-même que ces deux peuples jouissaient à Tana de faveurs spéciales; ainsi pour les vins et pour les peaux, ils ne payaient qu'un droit de 4 % tandis que tous les autres payaient 5 %.[1] C'étaient aussi, autant qu'on peut le savoir, les seules nations qui avaient dans Tana leur quartier spécial, condition extrêmement favorable pour l'organisation d'un voyage qui exigeait de grands préparatifs, et grand avantage sur ceux qui n'avaient d'autres magasins que leurs vaisseaux. Tana perdue, ces voyages devinrent impossibles, mais pas pour longtemps, ainsi que nous le verrons. Mais, avant de reprendre la suite des événements qui marquèrent le conflit engagé entre Djanibek et les Occidentaux, il faut jeter un coup d'œil au sud et au sud-est de Tana, car un certain nombre de points du littoral arrivèrent, pendant les premières années du XIVe siècle, à un degré d'importance relativement assez considérable pour le commerce génois.

En suivant, sur les cartes du Moyen-Age, la côte de la mer d'Azov à partir de Tana dans la direction du Sud, nous rencontrons les noms de trois localités dont les géographes n'ont pu avoir connaissance que par des marins occidentaux, trois escales fréquentées par eux; les cartes ne les indiquent pas en cette qualité, mais elles sont signalées dans le Manuel de Pegolotti: ce sont: Balzimachi ou, pour mieux dire, *Bacinachi* (ancienne colonie petchénègue peut-être) actuellement Ieïsk, à ce que l'on suppose, *Tar*, et enfin *Pesce* à l'embouchure du Bei-Sou.[2] Comment, sinon de la bouche de marins et de marchands, Pegolotti aurait-il pu recueillir des informations assez précises pour être en état dire, à propos de chacun de ces trois points, la distance à laquelle les navires pouvaient approcher de terre et les mesures en usage sur la place? Signalons cependant un oubli singulier de sa part: il s'agit d'une autre localité située encore plus au sud que les précédentes et portée sur les cartes sous le nom de *Copa*. En tout cas, c'est le nom d'une ville située sur le Kouban, probablement sur le bras septentrional du delta qu'il forme à son embouchure (le Protok ou Kara-Kouban), soit au point où il se jette dans la mer, soit plus haut, comme semble l'indiquer la Carte catalane, au point où ce bras se détache de la branche principale et où se

---

[1] Pegol., p. 5.

[2] Pegol., p. 39 et s. Je passe sous silence le quatrième port, S. Giorgio, par la raison que Pegolotti lui-même le déclare inabordable. Sur ces localités, voy. Lelewel, *Portulan*, p. 13, les éditeurs de l'*Atlante Luxoro* dans les *Atti della Soc. lig.*, V, 129, 258, et Bruun, *Colon. ital. en Gazarie*, p. 16. Il semble que les Génois avaient des pêcheries à Pesce, car l'expédition organisée par le parti guelfe contre le parti gibelin et commandée par Grimaldi, dont il a été déjà parlé, poussa "usque Tannam et Piscium."

trouve actuellement la petite forteresse de Kopil.[1] Avant le temps de Pegolotti déjà, des navires marchands génois devaient y venir chercher des chargements de poisson salé, qu'ils portaient à Constantinople; en effet, en 1328, nous l'avons vu, Venise ayant à tirer vengeance de divers actes de piraterie commis par les Génois, l'amiral Giustiniano Giustiniani alla mettre le blocus devant Galata; en même temps, un détachement de sa flotte croisait dans le Bosphore pour saisir au passage tous les bâtiments génois venant de la mer Noire; dans le nombre, il s'en trouva quelques-uns qui avaient été charger du poisson salé sur les côtes de la mer d'Azov, à l'embouchure du Kouban et dans le Delta du Don.[2] S'il nous fallait d'autres preuves, nous ne saurions citer mieux qu'un passage de M. Desimoni, où le savant écrivain nous apprend que le caviar de Copa est un des articles dont il est fait fréquemment mention dans les documents d'origine génoise[3] et que les Génois fondèrent un consulat dans cette ville; nous aurons à reparler de ce consulat.

Continuons notre revue de la côte, mais laissons provisoirement de côté la presqu'île de Taman; notons seulement en passant que l'antique Matréga subsistait toujours et que nous la retrouverons plus tard devenue la résidence d'un consul génois. Les cartes du Moyen-Age démontrent que les Italiens de cette époque connaissaient dans leurs moindres détails le littoral du Caucase et de la Colchide; les noms de localités, de cours d'eau, de caps et de baies y fourmillent littéralement.

---

[1] Lelewel, *l. c.*, p. 14; *Atti*, l. c., p. 129, 259; Bruun, *l. c.*, p. 6; Dubois de Montpéreux, *Voy. autour du Caucase*, V, 16.

[2] Nicéph. Grég., I, 417: "*τῶν δὲ ὄψων ταρίχη ὁπόσα γεωργοῦσι λίμναι Κωπαΐδες τε καὶ Μαιώτιδες καὶ ποταμοὶ Ταναΐδες.*" Autrefois on admettait constamment que le premier des noms propres énumérés dans ce passage désignait le lac Kopaïs (voy. Boivin, commentaire de ce passage de Nicéph. Grég., II, 1237, et Sauli, *Galata*, I, 235; Canale, *Nuova istoria di Genova*, III, 217, et même Kœhler, dans sa célèbre étude sur le *Τάριχος*, dans les *Mém. de l'Acad. de St Pétersbourg*, 6e série, I, 379 et note 288). Mais faut-il vraiment croire que Constantinople reçût du poisson d'un lac intérieur situé en Béotie? Les vaisseaux chargés de ce poisson ne pouvaient-ils pas arriver à Constantinople sans difficultsé, quand les galères de Giustiniani gardaient "*τὸν πρὸ τοῦ Ἱεροῦ πορθμὸν, ὃν δὴ τοῦ Πόντου καλοῦσιν αὐχένα*"? Le rapprochement des noms propres contenus dans le passage de Nicéph. Grég. n'indique-t-il pas suffisamment qu'il faut chercher les *λίμναι Κωπαΐδες* dans les environs des *λίμναι Μαιώτιδες* et des *ποταμοὶ Ταναΐδες*? Involontairement je pense au Kouban, qui forme à son embouchure tant de lacs et de marécages. Si d'autres auteurs Byzantins appellent ce fleuve *Κοῦφις* ou *Κώφην*, Nicéphore Grégoras pouvait donner à son embouchure le nom de *λίμναι Κωπαΐδες*, surtout s'il pensait à Kopa, localité que les cartes du temps placent sur ce fleuve. J'ai déjà émis cette hypothèse en 1861 *(Tüb. staatsw. Zeitschr.*, XVII, 489), et j'ai eu, depuis, le plaisir de la voir adoptée par MM. Desimoni, Belgrano *(Atti*, l. c., p. 129, 259) et Bruun (l. c., p. 6).

[3] *Atti*, l. c., p. 259.

La liste en est trop longue pour la reproduire ici; nous nous contenterons de citer le nom de Cavo Buxo, localité située dans le voisinage de Pitsunda, parce qu'il rappelle les grandes plantations de buis dont le bois faisait déjà à cette époque et fait encore l'objet d'un grand trafic sur la mer Noire.[1] Non loin de là, dans la baie de Soukhoum-Kalé[2] s'élevait la ville de *Sebastopolis,* encore importante alors, florissante autrefois sous le règne de Justinien, plus tard place forte de premier ordre sous la domination byzantine,[3] devenue à l'époque que nous étudions la résidence d'un prince géorgien.[4] Là, au milieu des Grecs schismatiques, des Musulmans et des Juifs, subsistait encore, en dépit des persécutions, au commencement du XIV[e] siècle, une petite communauté catholique-romaine. En 1330, le pape lui avait donné un évêque; c'était un Anglais, nommé Petrus Geraldus; vivant dans une situation voisine de la misère, à peu près sans influence, il se lamentait de voir sous ses yeux des chrétiens vendus comme esclaves aux Sarrasins et de ne pouvoir mettre un frein à ce commerce.[5] Il serait intéressant de savoir si les "Latins" dont se composait son troupeau étaient tous des Géorgiens-unis, comme semble le donner à entendre la lettre citée en note, ou si, dans le nombre, il y avait aussi des Occidentaux. Il y eut là, par la suite, un consul génois; le premier titulaire connu était, en 1354, un certain Ambrogio di Pietro; il pourrait se faire que la fondation de ce consulat remontât à l'époque de l'évêque Petrus Geraldus: nous aurons occasion d'y revenir.

Le conflit engagé avec Djanibek-khan était une gêne pour les nations commerçantes. Mais il pesait surtout sur les Vénitiens comme un remords, car c'était un de leurs compatriotes qui y avait donné lieu, et d'autres avaient profité des scènes de pillage de Tana pour faire

---

[1] Lelewel, l. c., p. 14; *Atti*, l. c., p. 263; Yule, *Polo,* I, 54; Dubois de Montp., I, 269, 271 et s.; Hehn, *Culturpflanzen,* 3[e] éd., p. 203.

[2] Neumann *(Die Hellenen im Scythenland,* I, 577) et Hommaire de Hell *(Les steppes de la mer Caspienne,* III, 115 et s., not.) avancent de bons arguments pour défendre cette position contrairement à l'opinion de Dubois de Montpéreux (Voy. I, 306 et ss.). L'*Atlante Luxoro* (l. c., p. 263 et s.), semble fixer avec plus de précision encore la situation de cette ville au nord de la baie. M. Tscherujäwski en a découvert des ruines recouvertes par l'eau de la mer: voy. *Gött. gel. Anz.,* 1878, p. 939.

[3] Procop., I, 289; II, 473 et s.; III, 261.

[4] "Princeps militiæ in tota Georgiania:" tel est le titre qui lui est donné dans une lettre (p. 122) dont il sera question dans la note ci-après. Il s'agit sans doute de Dadian Mamia, qui possédait d'une façon à peu près indépendante, de 1323 à 1345, le district situé aux alentours de la baie de Soukhoum-Kalé: Brosset, *Hist. de la Géorgie,* 2[e] part, trad. I, 245—247.

[5] Raynald, *Ann. eccl.,* ad. añ. 1330, n[o] 57. Voir une lettre de ce personnage, également de l'année 1330, sur la situation du pays, dans Kunstmann, *Sanudo der Ältere,* p. 121—123.

leur fortune aux dépens des Tatars ou pour quitter le pays sans remplir leurs engagements. Dès le 30 octobre 1343, c'est à dire quelques mois après la catastrophe, le Sénat s'occupa de préparer des instructions pour une ambassade que l'on songeait à envoyer au khan: elle devait être chargée de représenter à ce prince qu'en somme ses sujets avaient assumé une part de culpabilité en recourant de suite aux voies de fait au lieu de saisir de leurs doléances les autorités vénitiennes, et que, dans l'intérêt des deux parties, il ferait mieux d'oublier le passé et de rendre ses bonnes grâces aux marchands vénitiens.[1] Quelques jours après (3 novembre), on décida qu'avant d'expédier l'ambassade, il serait prudent d'envoyer deux courriers en éclaireurs à Tana et à la cour de Djanibek; on leur prescrivit de prendre la voie de terre par Lemberg;[2] ces courriers devaient tâcher d'obtenir du khan des laissez-passer pour l'ambassade[3] et certainement aussi de recueillir des renseignements sur le sort des marchands restés dans le pays et qu'on savait avoir été jetés en prison. En attendant, on interdisait à tout sujet Vénitien de mettre le pied dans l'empire de Kiptchak on d'y expédier des marchandises: Caffa même était comprise dans cette prohibition.[4] Pendant tout l'hiver, on attendit en vain des nouvelles et on remit de jour en jour le départ de l'ambassade; enfin, vers la fin d'avril 1344, on vit revenir les courriers. Ils avaient vu Djanibek, son épouse et ses barons, et leur avaient donné les lettres de la Seigneurie: en fait de nouvelles, ils rapportaient que les marchands restés dans le Kiptchak étaient en vie et qu'on pouvait compter sur un arrangement amiable; et comme preuve ils affirmaient que déjà des marchands vénitiens trafiquaient dans le pays aussi librement que par le passé. C'était le moment de mettre l'ambassade en route: on choisit pour cette mission Marco Ruzzini et Giovanni Steno: ils devaient emporter des présents d'une valeur de 2500 ducats destinés à Djanibek, mais on leur donna pour instruction de demander avant tout la mise en liberté des prisonniers et de réclamer des indemnités pour les sujets Vénitiens dont les biens avaient été séquestrés.[5] En vue de leur aplanir les voies, on bannit, pour cinq ans, de Venise et de son territoire, Andreolo Civrano, cause première du conflit, et on lui interdit à perpétuité l'accès des pays baignés par la mer Noire.[6]

On avait appris que Gênes se disposait également à envoyer

---

[1] Canale, *Crimea*, II, 454—457.

[2] "Per viam de Lolleo (lo Leo):" cf. la "ciutat de Leo", ou Lemberg (Lwow) en Pologne, dans la *Carte catalane*, p. 19.

[3] Taf. et Thom., IV, 266.

[4] Arrêté du 21 févr. 1344, dans Canale, l. c., p. 457 et s.

[5] Taf. et Thom., IV, 321 et ss.; et en partie dans Canale, II, 457 et ss.

[6] Canale, II, 458 (1 juill. 1344).

une ambassade à Djanibek. Sur ces entrefaites, arriva un message de Simone Boccanegra, doge de Gênes, proposant d'adopter dans cette circonstance une ligne de conduite commune;[1] le sénat accepta (9 Juin). En conséquence, des commissaires délégués par les deux républiques arrêtèrent (18 Juin) le programme suivant:[2] les ambassadeurs de Venise débarqueront à Caffa, où ils retrouveront ceux de Gênes; ils feront route tous ensemble pour se rendre à la cour de Djanibek, lui soumettront leurs demandes ensemble, lui offriront leurs présents ensemble. Si le khan oppose à leurs demandes d'indemnités des contre-demandes semblables, les ambassadeurs des deux puissances se déclareront prêts à payer pour les objets dérobés par des sujets vénitiens ou génois, en tant que la réclamation paraîtra justifiée. Si le khan ou ses barons réclament des Génois leur renonciation à la possession de Caffa, les ambassadeurs vénitiens useront de tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir le retrait de cette exigence; si le khan insiste, on rompra les négociations et les Vénitiens se retireront comme les Génois. La même conduite sera suivie par les deux parties au cas où l'on poserait aux Vénitiens des conditions absolument inacceptables. Si Djanibek se montrait résolu à rejeter leurs conditions et à maintenir les siennes, les ambassadeurs quitteront sa cour et retourneront à Caffa. Dans le but de donner plus de poids à l'action commune que les deux puissances se proposaient d'exercer sur le khan, elles conclurent une alliance pour une année et l'on inséra dans le traité une clause portant que, tant que cette union ne serait pas rompue, chacune d'elles s'interdisait tout trafic commercial avec l'empire du Kiptchak.

Munis de ces instructions, Ruzzini et Steno se rendirent à Caffa, où ils retrouvèrent leurs quatre collègues Génois; ils y passèrent le mois d'août et proclamèrent la prohibition du trafic avec les Tatars; mais, il faut le reconnaître, ils n'arrivèrent pas à faire appliquer cette mesure dans toute sa rigueur. Ils poussaient aussi la prétention un peu trop loin; ne voulaient-ils pas suspendre toutes les affaires à Caffa même, sous prétexte que cette ville faisait partie de l'empire de Kiptchak? Leurs plaintes étaient plus justifiées quand ils signalaient dans leurs dépêches les habitants de Caffa qui continuaient à faire des échanges avec les ports de l'empire tatar. Sur leur rapport, Venise adressa à Gênes une protestation contre cette violation du traité[3] et

[1] Taf. et Thom., IV, 278 et s.

[2] Ibid. IV, 279 et ss. Ce programme est absolument conforme aux propositions apportées par les envoyés génois (12 juin.) Ibid. IV, 327 et ss.

[3] Instructions remises à un notaire, à son départ pour Gênes, 20 nov. 1344: Taf. et Thom., IV, 329 et ss.; voy. aussi Canale, II, 459 et s.

le doge de Gênes, Giovanni Murta, envoya aux autorités de Caffa l'ordre d'avoir à supprimer tout trafic avec le Kiptchak.[1]

On s'était figuré que cette prohibition rendrait plus souples les Tatars et leur khan; mais il fallut s'avouer que la chose n'était pas si facile. Les ambassadeurs des deux puissances se voyaient menacés de rester indéfiniment à Caffa inactifs et sans pouvoir même prévoir quand on arriverait à s'entendre avec Djanibek. Ils eurent même la surprise désagréable d'assister à l'arrivée d'une armée tatare qui vint pour la deuxième fois se montrer sous les murs de Caffa et en recommencer le siége.[2] Comme Caffa était le centre de missions qui rayonnaient de là dans toutes les directions, cette colonie avait aux yeux du pape une extrême importance; aussi Clément VI mit-il tout en œuvre pour lui faire parvenir du secours. En un seul jour, le 18 décembre 1345, il expédia deux brefs dans ce sens.[3] Dans le premier, il recommandait Caffa à *Humbert, dauphin de Vienne,* qui avait pris la croix et entrait précisément en campagne contre les Turcs dans l'Archipel; dans le second, il adjurait les Génois de secourir énergiquement la ville assiégée et promettait à ceux qui partiraient pour la défendre les mêmes indulgences qu'aux croisés. Les Génois n'avaient pas besoin de ces enconragements: la conservation de leur colonie leur tenait déjà assez à cœur. Ils votèrent des sommes considérables pour sa défense.[4] Une expédition commandée par *Simone Vignosi* mit à la voile vers cette époque; armée à l'origine pour la protection des colonies du Pont, elle usa malheureusement ses forces à la conquête de Chio et n'arriva pas jusqu'à la mer Noire. Le dauphin Humbert ne réussit pas davantage à s'ouvrir un passage jusque là; cependant, ni le nombre ni la valeur des défenseurs ne firent défaut

---

[1] Séance du Sénat, du 7 févr. 1345: Taf. et Thom., IV, 332 et s. Réponse de Murta, 19 févr. même année: Taf. et Thom., IV, 288; v. aussi Marin, VI, 86; Romanin, III, 153.

[2] On en reçut la nouvelle à Venise, le 19 juill. 1345, par une dépêche des ambassadeurs, datée de Caffa: Taf. et Thom., IV, 334. Cantacuzène (III, 192) dit aussi que Djanibek mit à deux reprises le siége devant Caffa.

[3] Raynald, ad. añ. 1245, n° 7.

[4] Cantacuz., III, 192; Nicéph. Grég., II, 686. Une galère génoise chargée d'armes partit pour Caffa au courant de l'hiver de 1343—1344: document vénitien du 15 mars 1344 (Taf. et Thom., IV, 321). Parmi les tours de Caffa qui existent encore du côté de la terre, il en est une qui fut construite au moyen de subsides fournis par le pape Clément VI, comme le témoigne une inscription placée dans le musée de Féodosie: on croyait autrefois y lire la date 1308 (Dubois de Montp., *Atl.*, 2e série, pl. 43): Jurgiewicz *(Odess. Sap.*, V, 160 et ss.) y lisait 1346; mais tout récemment M. Remondini *(Giorn. ligust.*, II, 39) a déchiffré le nombre 1348, qui paraît être le véritable. Cela démontrerait que la tour en question ne fut achevée qu'après le danger passé.

à la colonie, et la tentative de Djanibek échoua encore une fois. Il dut finalement lever le siége sans esprit de retour (1346). Et pourtant il avait eu recours à tous les moyens. La peste, qui faisait alors de grands ravages dans tout l'Orient, s'était abattue sur les troupes campées devant Caffa et y faisait des milliers de victimes. Dans l'espoir de communiquer le fléau aux assiégés et de les réduire par l'excès de souffrances à capituler, les Tatars lançaient leurs cadavres par dessus les murailles au moyen de leurs machines de guerre. Les habitants de leur côté se hâtaient de les recueillir et de les jeter à la mer; néanmoins l'infection se répandit dans la ville. Malgré tout, les défenseurs ne capitulèrent pas, nous l'avons vu, mais les vaisseaux qui quittaient le port emportaient la peste et ils la répandirent en Sicile, en Toscane, à Gênes, à Raguse, à Spalato, à Venise. Telle fut l'origine de la "grande mortalité" ou "Peste noire" qui ravagea la moitié de l'Europe; funeste conséquence des relations commerciales de l'Occident avec l'Orient.[1]

Dans l'intervalle, les deux Républiques avaient renouvelé leur alliance, le 22 Juillet 1345; le maintien de l'interdit contre l'empire tatar en était la base. On renouvela la défense faite à tout navire génois ou vénitien d'aborder dans le port de Tana ou sur tout autre point de l'empire tatar, et, en général, de dépasser Caffa à l'est. Le doge de Gênes invita les Vénitiens à fonder à Caffa une colonie de commerce avec un baile ou un consul et leur garantit la liberté absolue de leurs mouvements et de leur commerce, la franchise de tous droits, même après l'expiration du traité d'union, et des prix de location modérés pour les maisons et les magasins dont ils auraient besoin.[2] La République génoise s'efforçait, on le voit, de parer aux circonstances

---

[1] J'ai emprunté ces détails à la relation de Gabriele de' Mussi, notaire de Plaisance. Il fut témoin de la première invasion de la peste dans la haute Italie, et écrivit cette relation, intitulée "*Ystoria de morbo s. mortalitate que fuit a. 1348*". M. le professeur Henschel, qui le premier l'a publiée *(Archiv für die gesammte Medicin, herausg. v. H. Hæser*, II, 26—59), admettait que de' Mussi s'était trouvé en personne au siége de Caffa, était rentré ensuite dans sa patrie sur un navire infecté et avait ainsi contribué pour sa part à répandre le terrible fléau. Il s'est laissé induire en erreur par le ton déclamatoire de ce morceau. M. Tononi l'a fait réimprimer *(Giorn. ligust.*, 11e année, 1884, p. 139 et ss.) et a démontré par des actes notariés, que de' Mussi n'avait pas quitté Plaisance à cette époque. Tout ce qu'il sait sur la région du Pont, il l'a pris dans des relations faites par d'autres. C'est ainsi qu'il raconte que les Tatars ont "assiégé" Tana avant Caffa: c'est une erreur qu'il n'eût pas commise s'il avait été lui-même dans le pays; un autre détail qui le trahit et démontre qu'on n'a point affaire à un témoin oculaire, c'est qu'au lieu de dire que Caffa a subi deux siéges en trois ans, il parle d'un siége de trois ans.

[2] Taf. et Thom., IV, 300—305. Sur les délibérations qui eurent lieu à Venise avant la conclusion de ce traité avec Gênes, voy. Taf. et Thom., IV, 333 et s.

défavorables qu'on traversait en concentrant dans sa colonie de Caffa la vie commerciale de la partie septentrionale du Pont.[1] Les Vénitiens, de leur côté, n'étaient sans doute que médiocrement tentés d'aller s'établir en qualité d'hôtes dans une colonie rivale, et leur confiance dans la durée de la bonne entente avec les habitants de Caffa devait être assez faible, car, pour éviter les frottements possibles, on fit défense aux capitaines des galères vénitiennes de laisser descendre leurs hommes à terre.[2] Cependant, à titre provisoire, comme Djanibek était toujours inaccessible et que l'espoir de rentrer à Tana devenait de jour en jour plus problématique, ils acceptèrent la proposition qui leur était faite.

Ruzzini et Steno, désespérant d'arriver à un arrangement avec le khan étaient, semble-t-il, rentrés depuis longtemps dans leur patrie,[3] quand, au mois de juin 1347, le bruit se répandit à Venise que Gênes venait de faire sa paix avec Djanibek.[4] La Seigneurie prit aussitôt ses dispositions pour faire partir une ambassade: il s'agissait de ne pas laisser des rivaux se substituer à ses nationaux sur le marché de Tana et d'obtenir en outre, s'il était possible, une station commerciale à leur usage exclusif, soit Vosporo, soit quelque autre port de l'empire du Kiptchak.[5] La même ambassade fut chargée de complimenter en passant l'empereur Jean Cantacuzène, récemment monté sur le trône de Constantinople.[6] Admis en présence de Djanibek, les ambassadeurs eurent occasion de parler de la punition infligée à Civrano; cette déclaration produisit l'effet désiré; le khan promit qu'à l'avenir il s'abstiendrait de faire tomber sur le premier sujet vénitien venu la responsabilité d'un crime commis par un autre. Il expédia à Sichi-bey, alors[7] gouverneur de Tana, et à l'agent des douanes, Acoza, l'ordre d'assigner aux Vénitiens un quartier de cent pas de long sur soixante de large, contigu au Don par un de ses côtés. Le droit sur les ventes fut dorénavant porté à 5 %, au lieu du taux ancien de 3 %; ce point excepté, tous les détails réglant le trafic des Vénitiens sur la place furent rétablis à peu près sur l'ancien pied. Le diplôme

---

[1] Voy. aussi Cantacuz., III, 192.

[2] Canale, II, 460.

[3] Leur rappel fut décidé en séance du sénat, du 14 nov. 1345, pour le printemps de l'année 1346, à moins qu'il ne se fût produit dans l'intervalle des faits de nature à donner lieu d'espérer un résultat favorable (Taf. et Thom., IV, 334 et s.).

[4] Les chroniques génoises sont muettes sur ce point.

[5] Arrêté du sénat, du 19 juin 1347: Taf. et Thom., IV, 336 et ss.: en abrégé dans Canale, II, 460 et s. Déjà, auparavant, le 24 avril de la même année, le sénat avait levé en partie l'interdit du commerce, en autorisant certains Vénitiens à aller charger du blé sur le territoire de Djanibek, décision motivée par la disette qui régnait à Venise. Taf. et Thom., IV, 336.

[6] 14 juill. 1347: Taf. et Thom., IV, 310.

[7] Il était encore gouverneur de Tana en 1349 (*Commem.*, II, p. 177, n° 310), et l'était déjà en 1342 (Taf. et Thom., IV, 262).

auquel nous avons emprunté tout ce qui précède est absolument muet en ce qui concerne la cession d'un autre entrepôt.[1]

Ainsi, vers la fin de 1347, les Vénitiens allaient pouvoir rentrer dans l'empire de Kiptchak.[2] Mais il comptaient sans leur hôte: ils avaient promis que leurs vaisseaux n'iraient plus à Tana, que d'une manière générale, ils ne dépasseraient pas Caffa, et les Génois entendaient les obliger, même par la force, à tenir leur promesse; ils saisirent des bâtiments vénitiens qui franchissaient la limite et confisquèrent leur cargaison.[3] Sous l'influence de la confiance orgueilleuse que leur inspiraient les brillants débuts du régime démocratique, inauguré par une série de doges remarquables, leurs succès à Chio, leur situation omnipotente à Galata, ils poussèrent la prétention encore plus loin et leurs efforts tendirent dorénavant à expulser entièrement les Vénitiens de la mer Noire et à se réserver le droit exclusif d'exploiter cette région.[4] Dans ce but, ils s'emparèrent, dans le Bosphore, du détroit d'Hiéron où s'élevait dans l'antiquité un temple (d'où son nom) dont la légende attribuait la construction aux Argonautes.[5] C'est le point où le Bosphore, jusque-là assez large depuis la sortie de la mer Noire, forme un premier étranglement. Des hauteurs qui commandent le détroit, on était en excellente position pour arrêter les vaisseaux au passage et pour les empêcher de continuer leur route; de nos jours on voit là deux forts turcs, situés l'un en face de l'autre, et dénommés, celui de la côte d'Asie, Anadoli Kawak, celui de la côte d'Europe Roumili Kawak;[6] à cette époque, deux châteaux forts s'élevaient déjà au

---

[1] Ce diplôme a été publié dans Hammer, *Gesch. der goldenen Horde*, p. 517—519, Canale, *Crimea*, II, 469—471, Mas Latrie, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 6e série, IV, 587—589, enfin Taf. et Thom., IV, 311 et ss. Il est daté de Gulistan, localité voisine de Saraï, château de plaisance des khans (Grigorjew, dans l'*Ermans Archiv für die Kunde Russlands*, V, 39); elle est fréquemment citée comme lieu de fabrication de monnaies: on la trouve mentionnée, pour la première fois à ce point de vue, en 1351 (Fræhn, *Münzen des Ulus Dschutschi*, p. 43; Hammer, *Op. cit.*, p. 9, 315, 323). La date est répétée sous trois formes concordantes, suivant l'ère chrétienne (1347), l'ère arabe (748) et l'ère tatare (année du porc); il y a une erreur dans la collation des mois: le 22e jour de ramadan correspond au 26 décembre et non au mois de févr. comme il est indiqué. Ce traité de paix est encore mentionné par Dandolo, p. 418, Sanuto, p. 611, 618, Matteo Villani, I, 100.

[2] La nomination d'un nouveau consul de Tana fut décidée en conseil au mois de janvier 1348: Taf. et Thom., IV, 340 et s.

[3] Taf. et Thom., IV, 340; Raynald, ad. añ. 1347, no 22; Cantacuz., III, 193; *Chron. Estense*, dans Murat., XV, 459 et s.; Romanin, III, 158.

[4] Dandolo, p. 420; Sanuto, p. 621; Navagero, p. 1034.

[5] Müller, *Geographi græci minores*, II, 75 et ss.

[6] Cf. Hammer, *Constantinopel und der Bosporus*, II, 262 et ss., 280 et ss.; Dethier, *Der Bosphor und Constantinopel* (Wien 1873), p. 73, 76.

dessus de l'emplacement occupé par les forts modernes; tous deux étaient indiqués sur les cartes du temps sous le nom de Giro,[1] mais Clavijo les distingue en *Guirol de la Grecia* et *Guirol de la Turquia;* il n'est pas difficile de retrouver sous cette transformation l'antique nom d'Hiéron. Clavijo raconte qu'à l'époque où les deux rives du Bosphore appartenaient à l'empire grec, le détroit était barré par une chaîne tendue de l'une à l'autre et supportée au milieu par une tour élevée sur le fond de la mer; les navires n'étaient autorisés à continuer leur route qu'après avoir payé l'impôt.[2] De ces deux châteaux-forts il ne subsiste plus que des ruines; on a prétendu attribuer leur construction aux Génois, mais le fait est douteux. Sur les restes que l'on voit encore sur la rive d'Asie, on a placé une inscription,[3] d'après laquelle le Génois Vincenzo Lercari les aurait restaurés (en . . . ? la date est illisible); mais Prokesch von Osten a reconnu que ces constructions appartenaient "évidemment au type byzantin."[4] On peut admettre, en tout cas, que les Génois trouvèrent là un bureau de douane protégé par un ouvrage fortifié. Quoi qu'il en soit, ils s'en emparèrent en 1348, au mépris de l'autorité impériale, et y établirent en permanence une station navale: tous les navires montant ou descendant le Bosphore devaient payer un droit de passage, et ceux de nationalité grecque ou vénitienne qui se dirigeaient vers les ports de la côte septentrionale du Pont ne pouvaient continuer leur route qu'avec une permission spéciale.[5]

Les Vénitiens n'étaient point d'humeur à laisser entraver ainsi par des rivaux leur liberté commerciale.[6] Ils en appelèrent aux armes: dans leur exaspération, ils ne parlaient de rien moins que d'une guerre à mort; ils annonçaient hautement l'intention d'anéantir la colonie génoise de Galata et d'exclure les Génois de la mer Noire.[7] Ils avaient entraîné dans leur parti l'empereur Cantacuzène. Cependant, peu de temps après la bataille du Bosphore (février 1352), l'événement le plus important de cette guerre, les Génois firent séparément la paix avec ce dernier (6 mai); dans le traité, ils introduisirent une clause stipulant que les navires grecs ne pourraient aller à Tana, ou, en

---

[1] Lelewel, *Portulan*, p. 15; Thomas, *Periplus des Pontus Euxinus*, p. 257, 274; *Atlante Luxoro*, p. 135, 268 et s.

[2] Clavijo, p. 73.

[3] Sauli, *Colonia di Galata*, II, 42; Serra, *Storia dell' antica Liguria e di Genova*, III, 179.

[4] *Denkwürdigkeiten und Erinnerungen aus dem Orient*, III, 232 et s.

[5] Nicéph. Grég., II, 844, 877. D'après ce dernier passage, les Génois avaient établi leur bureau de perception à l'endroit où s'élevait autrefois le temple de Sérapis; c'est Roumili Kawak.

[6] Dandolo, p. 420.

[7] Convention entre Cantacuzène et Venise, 1351; Taf. et Thom., inéd.

général, dans la mer d'Azov, qu'aux mêmes époques que ceux des Génois; mais on ajouta cette réserve que l'empereur pourrait, s'il le jugeait à propos, envoyer une ambassade à Gênes en vue d'obtenir du doge la liberté de la navigation pour la marine grecque.[1] Trois ans plus tard, Gênes et Venise faisaient la paix à leur tour (1er Juin 1355); mais pour l'obtenir, Gênes avait dû singulièrement rabattre de ses prétentions primitives. Les deux puissances s'engageaient mutuellement à ne pas envoyer de navires marchands à Tana pendant une durée de trois ans; ce délai expiré, elles devaient reprendre leur liberté.[2] Ainsi, Gênes renonçait pourtant à son projet de ruiner définitivement ce marché[3] et de faire de Caffa le centre unique du commerce du Kiptchak, et Venise recouvrait le droit de reprendre son trafic avec Tana à partir de 1358. Ce traité fut assurément exécuté à la lettre, car nous voyons, précisément en 1358, deux ambassadeurs, Giov. Quirino et Francesco Buono, partir de Venise pour aller demander au nouveau khan de Kiptchak, *Berdibeg*, le renouvellement des anciens privilèges. Berdibeg accueillit leur demande: le diplôme[4] par lequel il confirma les traités antérieurs est daté du mois de septembre[5] et de sa résidence sur l'Aktouba, c'est à dire, sans doute, de Saraï.[6] Le seul article nouveau est le pouvoir attribué au gouverneur de Tana, Tolobey (ou, plus exactement, Toghloubeg),[7] de lever sur chaque navire vénitien.

---

[1] *Lib. jur.*, II, 603.

[2] *Lib. jur.*, II, 620; cf. Dandolo, p. 426; Sanut., p. 639.

[3] A titre d'allié des Vénitiens dans cette guerre, le roi d'Aragon voulut, paraît-il, s'immiscer dans le débat pendant entre Venise et Gênes au sujet de la navigation de Tana, et proposa de prendre le pape pour arbitre; mais les Génois repoussèrent cette intervention et refusèrent de démordre de leurs prétentions: à les entendre, la fréquentation de Tana était un danger matériel et moral pour les Chrétiens, d'où qu'ils vinssent, de Gênes aussi bien que de Venise, et si les gens de Venise prétendaient passer outre, ils pouvaient toujours s'attendre à avoir affaire à eux: *Mon. hist. patr.*, X (*Cod. dipl. Sard.*, I), p. 757 (Charte sans date, entre 1352 et 1355).

[4] Hammer, *Goldene Horde*, p. 519 et ss.; Canale, *Crimea*, II, 471—473; Mas Latrie, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 6e série, IV, p. 593 et ss. M. Thomas a bien voulu mettre à ma disposition une copie prise par lui-même et où quelques passages sont plus clairs que dans les éditions précitées. Voy. aussi Marin, VI, 141, not.

[5] La date est à la fin de la lettre et ainsi conçue: "a li VIII di de la luna, in lo mese de Sival." Si l'on admet, sans discussion préalable, avec MM. de Mas Latrie et Hammer que la date ainsi indiquée est le 8 Chevval (reste à savoir s'ils ont raison) elle correspond au 13 septembre de notre calendrier. Dans toutes les éditions, l'entête du diplôme donne seulement le mois (mensis Septembris): dans la copie de M. Thomas on lit: 24 sept.; de même, dans le regeste des *Commem.*, I, 287, no 60. Dans cet état de choses je n'ai pas osé fixer une date plus précise que le mois.

[6] L'Aktouba est le bras oriental du Volga sur lequel était située Saraï.

[7] Hammer, *Goldene Horde*, p. 314.

à son arrivée, outre les droits de douane ordinaires, une taxe de trois "saoum" (environ quinze écus d'or). Voici l'origine de cet impôt: pendant la rupture, divers Arméniens sujets de l'empire du Kiptchak, embarqués sur des navires génois, avaient été pris par des Vénitiens avec les vaisseaux qu'ils montaient, et les vainqueurs avaient saisi leurs marchandises, en promettant toutefois de les indemniser; mais les indemnités n'avaient pas été payées; il y en avait pour de grosses sommes; Taidola, femme de Djanibek, émue de leur malheur, était venue à leur aide en leur avançant une partie des sommes perdues: l'impôt extraordinaire était destiné à faire rentrer le gouvernement tatar dans cet argent; ce n'était donc qu'un impôt provisoire et il devait être supprimé le jour où il aurait produit la somme avancée.[1]

La paix de 1355 laissait également aux Vénitiens toute liberté de renouer leurs relations commerciales avec les parties de la *Crimée* possédées par les Tatars. Le gouverneur de la province se nommait alors *Ramazan* et résidait à Solgat. Andrea Venier, envoyé en mission auprès de lui par son gouvernement, obtint d'abord un diplôme (du 2 mars 1356), puis une lettre (du même mois). Par cette dernière, Ramazan confirme une partie des concessions énoncées dans le diplôme et donne plus d'extension aux autres; il ouvre aux capitaines de navires et aux marchands vénitiens le port de Provanto (ou Provato), les autorise à y relâcher, leur promet d'y faire construire des maisons pour leur usage et de leur y céder des propriétés; enfin, il leur permet d'y établir un consulat et décide que les affaires litigieuses seront portées devant le consul dans le cas où un indigène porterait plainte contre un sujet vénitien, et devant les tribunaux du pays dans le cas inverse. Les marchandises importées par des Vénitiens seront soumises à un droit de douane *(tamoga*, à proprement parler, droit de timbre) de 3 %, mais seulement dans le cas où elles seraient vendues par leur propriétaire; l'auteur de la lettre ajoute en remarque, que son but, en fixant un taux si peu élevé, est d'engager les marchands à s'abstenir de la fraude; il les prévient en même temps que si, malgré cela, quelqu'un d'eux se rend coupable de ce délit, il encourra la peine de la confiscation. Les cabaretiers établis dans la colonie vénitienne seront

---

[1] Ce fait est mentionné dans trois pièces relatives au traité précédent (Taf. et Thom., inéd.; Canale, II, 467; *Commem.*, II, p. 288, nº 61; p. 289, nºs 64, 65). On donne à l'impératrice le nom de Thaydelu, accompagné une fois de l'épithète "caton" (khatoun, princesse): ce nom se retrouve encore dans le traité avec Berdibeg, mais transformé en "Tay de Lucaton" (lisez Taydelu-Khatoun, ou, suivant la version des *Commem.*, II, p. 177, nº 310, Thaytalucaton). Sur cette femme, voy. Hammer, l. c., p. 311.

exempts d'impôts. Les vaisseaux chargés pour retourner dans leur patrie seront soumis avant leur départ à la visite d'un délégué du souverain, assisté d'un commissaire désigné par le consul et chargé de s'assurer qu'aucun esclave fugitif ne s'est glissé parmi les passagers. Tel est le contenu du diplôme et de la lettre de Ramazan; la lettre se termine en outre par une réclamation d'indemnité adressée au doge en faveur des Arméniens dont il a été question plus haut.[1]

Cette lettre fut suivie, à très peu d'intervalle, d'une autre, sans date; mais cette dernière fait si évidemment suite au diplôme accordé par Berdibeg en 1358, que nous n'hésitons pas à lui attribuer la même date. Dans l'intervalle, Ramazan avait été remplacé comme seigneur de Solgat par *Cotuletamur.* Faut-il écrire ce nom Kotlough-Timour, comme le veut M. Hammer,[2] ou Cothloudomour, nom donné par Ibn-Batouta[3] à l'un des fils d'un précédent gouverneur de Solgat, Toloktomour? c'est une question que je ne me charge pas de résoudre. Ce gouverneur, quelque soit son nom, confirmait dans sa lettre les tarifs de douane arrêtés par Ramazan, et désignait deux nouveaux ports où les Vénitiens pourraient dorénavant faire escale, Caliera et Soldadia, ce qui, avec Provanto, en portait le nombre à trois.[4] De ces trois localités, l'une, *Soldadia* (Soudak), est bien connue. Les deux autres sont situées entre Soudak et Caffa. Dans cet espace, nous lisons sur les cartes,

[1] On trouve un extrait du diplôme dans les *Commem.*, II, p. 242, n° 140; M. de Mas Latrie, l'a publié en entier une première fois dans les *Archives des missions scientifiques*, I, 345 et s., en entier une deuxième fois avec la lettre, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 6e série, IV, 589 et ss., 590 et ss. *(Commem.*, II, p. 245 et s., n° 152). Ce que donne Marin, c'est cette lettre, avec quelques coupures; mais cet auteur admet la concordance de l'an 757 de l'hégire avec l'année 1383 de l'ère chrétienne, ce qui est inexact. Le diplôme porte en tête la date vraie, 1356. Les deux pièces portent également la date du 1er Rebi, d'après le calendrier arabe: or, en 1356, ce mois commençait le 4 mars; par conséquent, la date 2 mars inscrite en tête du diplôme n'est pas tout à fait exacte. Le lieu d'où le diplôme est daté, est nommé, en tête du diplôme Ak-Seraï, et, dans le contexte, à la fin, Calusta, c'est à dire, sans doute Alousta sur la côte méridionale de la Crimée, nom qu'Edrisi écrit Chalousta. Naturellement, quand il y a doute, c'est le contexte qui fait autorité.

[2] *Goldene Horde*, p. 255.

[3] Ibn-Batouta, II, 359 et ss.

[4] Le diplôme a été publié plusieurs fois: Marin, VI, 71 et s.; Hammer, *Op. cit.*, p. 521 et s.; Canale, *Crimea*, II, 473 et s.; Mas Latrie, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, l. c., p. 592 et s. Les *Commem.* en contiennent un extrait, II, p. 289, n° 66 (la date, 2 oct., est probablement celle du jour où la traduction a été faite). Dans les chartriers vénitiens, il est classé immédiatement après le diplôme de Berdibeg; il est daté du même lieu (Lordo, la résidence du khan) du même mois, Chevval (le 15, ce qui correspond au 20 sept.), et, remarque essentielle, il est confié aux mêmes ambassadeurs.

en allant de l'ouest à l'est, les noms d'Otouz, de Koktebel et de Tekié *(Porto genovese)*. J'admettais autrefois[1] l'identité de Caliera et d'Otouz; M. Thomas écrit ce nom *Calitra* et on trouve cette ville indiquée sur diverses cartes du Moyen-Age, sous les appellations de Caletra, Callitra etc., à l'est du cap Meganome; mais comme on trouve déjà sur une carte de 1461 un *Otuzii locus* (accompagné, d'ailleurs, de la mention que cette localité est de construction nouvelle), je penche maintenant à croire que c'est plutôt Koktebel qui aura pris la place de Calitra.[2] Jusqu'ici le nom de *Provato* ne s'est retrouvé que sur une seule carte, celle d'Andrea Bianco (1436), à la Bibliothèque de St. Marc; sur les autres on lit, à l'emplacement indiqué, les noms de Pefidima, Pecfidima etc. Cette localité, évidemment très voisine de Caffa, se trouvait sans doute dans la baie de Tekié.[3] Ainsi, les Vénitiens avaient dorénavant à leur disposition, sur la côte méridionale de la Crimée, trois ports en communication facile avec Solgat, de sorte qu'ils pouvaient se dispenser de passer par Caffa, la colonie génoise, et, au point de vue de la douane, ils y trouvaient des conditions plus favorables qu'à Tana.

Les Génois ne se montrèrent point jaloux de la faveur accordée à leurs rivaux; en ce moment, précisément, les relations entre les deux nations étaient des plus amicales et, dans les instructions envoyées aux autorités coloniales du Pont, leurs gouvernements insistaient énergiquement en ce sens.[4] Les Génois, d'ailleurs, conservaient toujours l'avantage, en ce sens que le siége de leur colonie était leur propriété; ils l'appréciaient maintenant d'autant mieux que par deux fois, en 1344 et en 1345—1346, quand les Tatars étaient venues l'assiéger, ils avaient été sur le point de la perdre. Vers l'époque où nous sommes arrivés, on s'occupait activement de compléter les fortifications de Caffa. Suivant une tradition recueillie par l'annaliste Giorgio Stella, un des promoteurs les plus zélés de ces travaux fut le consul Goffredo di Zoagli (1352—1353).[5] On ne tarda pas à en reconnaître l'utilité, car, en 1361, la ville fut assiégée, à la fois par terre et par mer, par les Turcs de

---

[1] Suivant Dubois de Montpéreux, V, 315.

[2] Cette opinion, mise en avant par M. Bruun, *Colon. ital. en Gaz.*, p. 42 et s., est appuyée par M. Desimoni, *Atl. Lux.*, p 252: dans ce dernier ouvrage, à la p. 255, l'auteur constate que le nom d'Otouz est celui d'une localité qui existait au Moyen-Age.

[3] Bruun, l. c., p. 43; Lelewel, *Portulan*, p. 13.

[4] *Commem.*, II, p. 317 et s., n°s 223, 227, 228; III, p. 7, n°s 16, 17; p. 17, n° 79.

[5] Voy. Stella, p. 1195, ad. añ. 1357: il se contente d'indiquer approximativement l'époque (circiter hoc tempus), mais elle est précisée par deux inscriptions: cf. Oderico, *Lettere ligustiche*, p. 178 et s., 196—198. Planch., 1 et 2; Jurgiewicz, *Mémoires* (en russe) *de la Société d'archéologie d'Odessa*, V, 162 et s. Ces inscriptions étaient, à l'origine, suspendues aux murs de l'église de Ste Madeleine à Caffa, elles sont maintenant au Musée de Féodosie.

Sinope; l'ennemi fut repoussé, mais le mérite en revint surtout, il faut le dire, aux galères de Caffa et de Péra.[1] Peu de temps après cette alerte, les Génois ne se contentaient déjà plus de défendre leur bien; ils devenaient conquérants à leur tour. La période de désordre et d'anarchie où tomba le Kiptchak après la mort de Berdibeg-khan[2] leur offrait, il est vrai, une occasion favorable. Le 19 juillet 1365, sous le consulat de Bartolommeo di Jacopo, ils s'emparèrent de Soldaja[3] et des dix-huit hameaux (casaux) compris dans son territoire. Cette conquête n'était pas seulement une acquisition territoriale; les intérêts du commerce y avaient leur part, car Soldaja était un marché important, très fréquenté, et rival de celui de Caffa;[4] moins de sept ans auparavant, le gouverneur de la Crimée avait invité les Vénitiens à y réorganiser la station qu'ils y avaient eue au siècle précédent. A un autre point de vue, cette conquête était un bénéfice pour la religion chrétienne, car, depuis le jour où les Tatars y avaient établi leur autorité, l'islamisme y avait pris le dessus. En 1320, Ouzbek-khan avait interdit aux chrétiens de la ville l'usage des cloches; cette mesure n'avait pas encore satisfait les Musulmans; ils avaient enlevé de force les cloches des églises, transformé celles-ci en mosquées et expulsé les chrétiens hors des murs.[5] En 1334, Ibn-Batouta y avait trouvé une population à peu près exclusivement mahométane; la communauté chrétienne, réduite à quelques ouvriers grecs, était insignifiante; il y avait eu précédemment un grand nombre de chrétiens de religion grecque; mais, vaincus dans une guerre civile, la plupart avaient été massacrés ou chassés.[6] Aboulféda, contemporain d'Ibn-Batouta, ne mentionne même

---

[1] Matt. Villani, éd. Dragom., II, 359.

[2] Hammer, *Goldene Horde*, p. 315 et ss.

[3] M. Canale, (*Crimea* I, 269, II, 343), a cru devoir admettre que les Génois avaient déjà pris possession de Soldaja avant cette époque: il s'appuyait sur le témoignage du Dr Casareto, qui avait visité les ruines des fortifications de cette ville et disait avoir lu sur une inscription latine encastrée dans la muraille, la date 1332. L'abbé Oderico avait eu, lui aussi, sous les yeux, des fac-simile d'inscriptions provenant de Soudak, sur lesquelles on voyait les dates 1285 et 1314. Mais M. Jurgiewicz *(Op. cit.,* p. 169 et ss.) s'est donné la peine de relever exactement les onze inscriptions murales de l'époque génoise qui subsistent encore à Soudak. L'inscription que Casareto avait en vue, est celle qui porte le n° VI, dans l'ouvrage de M. Jurgiewicz, et la date véritable qu'on y lit est 1392. Quant à l'abbé Oderico (l. c., p. 132), il a émis lui-même la supposition que sur les inscriptions qui lui étaient communiquées, au lieu de 1285 et 1314, il fallait lire: 1385 et 1414, ce qui est parfaitement exact, comme on le voit en rapprochant ses planches 11 et 12 des inscriptions I et X de l'ouvrage de M. Jurgiewicz. Pas une des inscriptions génoises de Soudak connues jusqu'à ce jour ne remonte audelà de 1385.

[4] Aboulf., *Géogr.*, trad. Reinaud, II, 1, p. 319.

[5] Raynald, ad. añ. 1323, n° 3.

[6] Ibn-Batouta, II, 415.

pas l'existence de chrétiens à Soldaja; il donne, avec une exagération évidente, la population comme entièrement mahométane, et il ajoute même que, le christianisme avait été la religion dominante à l'époque d'Ibn-Saïd (mort en 1274).[1] Avec les nouveaux maîtres, il était permis d'espérer que les choses changeraient.

Acquérir de nouveaux territoires n'était pas tout, il fallait encore les conserver. Précisément, les Tatars avaient en ce moment un chef énergique, *Mamaï*, qui, de 1360 à 1380, joua en quelque sorte dans le Kiptchak le rôle de maire du palais *(Major domus)* et finit par prendre lui-même le titre de khan; sous sa conduite, ils tentèrent d'arracher aux Génois leurs conquêtes et de fait ils réussirent à leur reprendre, sinon Soldaja même, du moins ses dix-huit dépendances.[3] Mais cet échec ne fut que provisoire, et par la suite, les Génois, favorisés par le sort des armes, gagnèrent de plus en plus de terrain sur la côte méridionale. Non-seulement le traité qui mit provisoirement fin à la lutte les laissa en possession de Soldaja et de ses dix-huit dépendances, mais il les reconnut comme maîtres légitimes de tout le district de Gothie, compris entre Soldaja et Balaclava (Cembalo) et habité par des Goths chrétiens. Les commissaires chargés de la rédaction de ce traité étaient, d'une part, pour "la grande commune" de Gênes, le consul de Caffa, Giannone del Bosco, assisté de deux autres fonctionnaires coloniaux; d'autre part, Jarkass,[4] seigneur de Solgat, agissant au nom du khan et en son nom personnel; ils se réunirent, le 28 novembre 1380 (le dernier jour du mois de Chaban 782), dans un lieu nommé les "trois fontaines", en vue de Caffa. Nous possédons le document où fut inscrit le résultat de leur conférence, mais il ne porte aucune signature; il semble donc que ce ne soit pas une rédaction définitive. Effectivement, les termes n'en furent réellement arrêtés que dans une deuxième conférence qui eut lieu le 23 février 1381 (28 Zoul-Ca'da 782); le personnage qui y

[1] Aboulf., *Géogr.*, l. c.

[2] Hammer, *Goldene Horde*, p. 318—326. Quand Mamaï, battu et écrasé par Toktamich, s'enfuit en Crimée, il paraîtrait qu'il trouva un refuge à Caffa, mais qu'il y périt, traîtreusement assassiné: Hammer, *Op. cit.*, p. 326, d'après des sources russes.

[3] La seule preuve à l'appui de ce fait est le passage suivant du traité de 1380, dont il sera question un peu plus loin: "queli dixoto casai, li quali eran sotomixi e rendenti à Sodaja, quando lo comun prise Sodaja, poa Mamai segno ge li leva per forsa."

[4] Cette forme semble plus exact que la lecture Ihancasius: M. Bruun *(Col. ital. en Gax.*, p. 48 et s., et *Giorn. ligust.*, I, 348) admet tout d'abord que ce Iharcasso était un beg Tcherkesse, puis remarquant que ce nom alterne avec un autre, lo Zicho, il voit là une sorte de surnom qui indiquerait, par ressemblance, sa patrie, la Zichie ou Circassie: je ne suis pas si hardi et je me contente de croire, avec Silvestre de Sacy, que le seigneur de Solgat figure dans le traité, tantôt sous son nom de Jarkass, tantôt par son titre de Cheik.

assistait comme représentant des Tatars, en qualite de seigneur de Solgat, n'était plus Jarkass, mais Elias, fils de Cotolboga, tandis que les délégués génois étaient les mêmes qu'à la première réunion.[1] En dehors des points principaux que nous avons indiqués plus haut et qui se retrouvent dans les deux documents, le deuxième en contient quelques nouveaux. Il est dit, par exemple, que les fonctionnaires tatars, juges et agents des douanes, qui probablement avaient été expulsés de Caffa, y reprendront leurs postes sans qu'il y soit mis obstacle; que les esclaves fugitifs réfugiés tant à Caffa qu'à Solgat seront mutuellement livrés sans autre indemnité qu'une somme de 35 aspres allouée à titre de prime; que les marchands pourront de nouveau parcourir l'empire du Kiptchak en toute sécurité et sans avoir à payer de nouveaux impôts etc. Nous voyons encore, avant la fin de cette même année 1381, deux personnages, Corrado de Goascho et Cristoforo della Croce, partir de Caffa pour la cour du khan; il est permis de croire que leur mission avait pour but de faire sanctionner le traité par ce souverain; de même, on peut supposer que l'envoi de sept chevaux offerts par le khan, la même année, aux Génois de Caffa, était la contre-partie des présents que lui-même avait reçus par l'intermédiaire de l'ambassade précitée.[2] Cela n'empêcha pas les hostilités d'éclater de nouveau à peu de temps de là; au mois de mai 1387, la situation était tellement tendue que le doge de Gênes crut devoir faire ses préparatifs en vue d'une guerre sérieuse contre les Tatars:[3] les meurtres, les incendies, les pillages se succédaient sans interruption: cependant, au mois d'août, on réussit à

---

[1] Le texte du traité où Jarkass est nommé comme seigneur de Solgat a été publié par Silvestre de Sacy, avec traduction et annotations, dans *Not. et extr.*, XI, 52 et ss. Ce savant se demandait comment, dans ses *Lettere ligustiche*, p. 180, l'abbé Oderico avait pu arriver à attribuer au seigneur de Solgat qui assista à la conclusion du traité, le nom d'Elias-bey. M. Olivieri a mis sur la voie en publiant le traité dans la forme qu'Oderico avait eu sous les yeux *(Carte e cronache manoscritte per la storia genovese*, p. 72 et ss.). Abstraction faite de cette différence de nom, les deux textes sont à peu près identiques, et, dans les deux manuscrits qui ont servi aux éditeurs, ils portent la même date. Il y avait là un second problème à résoudre: comment, à une même date, "dernier Chaban 782", deux personnages, Jarkass et Ellias-bey pouvaient-ils être tous deux seigneurs de Solgat? M. Desimoni a bien voulu me communiquer la solution: la pièce qui porte le nom de Jarkass ne doit être qu'une sorte d'avant-projet et le texte définitif, celui qui porte le nom d'Ellias, doit être de trois mois postérieur: voy. *Arch. stor. ital.*, 3e sér., XV, 1 (1872), p. 171.

[2] Cibrario, *Economia politica del medio evo*, 4e éd., p. 507, 529.

[3] Il fit prévenir les marchands vénitiens d'éviter de se trouver pris entre les belligérants, car ils pourraient s'en trouver mal; tant que cette situation durerait, ils feraient mieux, ajoutait-il, de s'arrêter dans les colonies génoises où ils seraient plus en sûreté: *Commem.*, III, p. 187, no 260; p. 188, no 264.

mettre fin à cet état de choses. Le 12 août, trois plénipotentiaires de Toktamich-khan, parmi lesquels se trouvait Cotolboga, seigneur de Solgat, eurent une entrevue dans la plaine de Solgat avec Gentile dei Grimaldi et Giannone del Bosco, ambassadeurs génois; le résultat de cette conférence fut la confirmation des deux derniers traités, l'un conclu directement avec le khan (en 1381?), l'autre passé entre Cotolboga et le consul de Caffa, Bartolommeo di Jacopo (en 1383?);[1] en outre, le seigneur de Solgat[2] promit de faire frapper en quantité suffisante une monnaie de même qualité que celle qui avait cours du temps d'Elias *(Alias)*; cette promesse ne pouvait qu'être agréable au commerce de Caffa.[3]

Le moment est venu de passer en revue les nouvelles acquisitions des Génois en Crimée. En tête, nous trouvons la célèbre ville de *Soldaja:* sous ses nouveaux maîtres, l'élément musulman ne tarda pas à s'y affaiblir au point que nous voyons, dans les Statuts génois, la population désignée comme un mélange d'éléments latins et grecs.[4] La viticulture était déjà florissante aux environs de la ville; le nom d'un impôt levé sur les vignes (ambelopatico) indique, par sa forme même, que c'étaient les Grecs qui avaient introduit cette culture dans le pays et qui continuaient à s'en occuper sous la domination génoise.[5] A des distances plus ou moins grandes de la ville se trouvaient les dix-huit casaux avec leur population de race grecque: le titre de "*proti*" attribué aux chefs des communes trahit leur origine.[6] Les documents génois en donnent l'énumération que je me dispenserai de reproduire ici;[7] ils nous apprennennt, entre autre choses, que les villages actuels

[1] Bartolommeo di Jacopo figure dans une charte du 7 mars 1382, comme "electus in consulem Caffæ": voy. Canale, *Crimea*, II, 346. C'était la deuxième fois qu'il occupait ce poste. Il était consul pour la première fois, comme nous l'avons vu, au moment de la prise de Soudak.

[2] Cotolboga fut, à ce qu'il semble, revêtu de cette dignité vers 1382 et dut succéder à Elias: il occupait encore cette situation en 1392, car c'est la date (et non pas 1382) de la charte citée dans l'*Ermans Archiv für Kunde Russlands*, I, 180 et s.; voy. Bruun, *Colon. ital. en Gax.*, p. 50. Mais s'il fut seigneur de Solgat jusque vers la fin du XIV[e] siècle, il m'est impossible d'admettre qu'il y ait identité entre lui et Inak Cotolloboga, père de son prédécesseur Elias (Olivieri, l. c., p. 72) et puissant familier (c'est la signification du mot Inak) de Djanibek-khan (mort en 1357), v. Makrizi, Hist. d s sultans mamlouks, éd. Quatremère, II, 2, 315 et s. M. Bruun (l. c., p. 49 et s., et *Giorn. ligust.*, I, 349) affirme cette identité sans motifs suffisants.

[3] Ce dernier traité a été publié par Silvestre de Sacy, *Not. et extr.*, XI, 62; voy. Olivieri, p. 75.

[4] Statut de 1449, dans les *Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 656, 658.

[5] *Ibid.* VII, 1, p. 350, 744 et s.; VII, 2, p. 320, 652, 656, 659.

[6] *Ibid.* VII, 2, p. 657; V, 254.

[7] Il en est fait assez fréquemment mention d'une manière générale, p. ex. dans les *Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 306, 318, 320, 323, 513. M. Desimoni *(Nuovi studj*

de Koz,[1] d'Ouskout[2] et de Taraktach,[3] situés le premier à l'est, le deuxième à l'ouest et le troisième en arrière de Soudak, étaient au nombre de ces casaux. Ensuite venait le district de Gothie, habité par une tribu, curieux débris de la race Gothe, restée attachée au sol de la Crimée, tandis que ses branches collatérales, continuant leur migration vers l'ouest, avaient fondé des royaumes en Italie, dans le midi de la France et en Espagne.[4] On sait que chez cette petite peuplade, aussi loin qu'on peut la suivre dans l'histoire, c'est à dire bien en deçà du Moyen-Age, la langue allemande fut toujours en usage. Au point de vue politique, elle fut l'alliée des Grecs dès l'époque des grandes invasions, leur prêta son aide pour la défense des frontières de l'empire byzantin contre les envahissements des barbares et resta incorporée à cet empire jusqu'à la conquête de Constantinople par les Latins; à partir de ce moment, la Gothie passa, avec le reste de la côte méridionale de la Crimée, de l'empire de Constantinople à celui de Trébizonde. Le traité de 1380—1381 nous fait voir qu'à une époque qu'il n'est plus possible de déterminer, les Goths étaient devenus tributaires des Tatars, car ces derniers cédèrent alors aux Génois leurs droits sur eux. Déjà

---

sull' Atlante Luxoro, ibid. V, 254 et s.) en a donné la liste complète, empruntée aux *Cartolari della Masseria di Caffa:* M. Bruun (l. c., p. 48) collationne cette liste avec une liste turco-tatare du XVIII[e] siècle. Voy. encore *Giorn. lig.*, I, 347.

[1] Dubois de Montpéreux, V, 316 et s.

[2] Ce nom était chez les Grecs Σωκῆται: *Acta patriarch. Cpol.*, éd. Miklosich et Müller, II, 67, 148 et s.; dans les cartes du Moyen-Age, Scutti, Stuta, Stoty (Lelewel, *Portulan*, p. 13; *Atl. Lux.*, p. 252; Thomas, *Periplus des Pontus Eux.*, p. 264); sur sa situation, voy. Pallas, *Reise in die südlichen Statthalterschaften des russ. Reichs,* II, 202. Nous trouvons fréquemment le nom de Scuti dans des dossiers des années 1474 et 1475: le consul de Soldaja soutenait alors un procès contre la famille génoise des Guasco, au sujet des droits à la juridiction dans cette localité: *Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 292 et ss., 506 et ss.

[3] Dubois de Montp., V, 367 et s.

[4] M. Massmann a publié divers articles très étudiés, sur ces Goths de Crimée: l'un, inséré parmi les *Gotthica minora*, dans le *Haupts Zeitschrift für deutsches Alterthum*, I (1841), p. 345 et ss.; l'autre dans les *Monatsberichte der Berliner geogr. Gesellsch.*, 13[e] année (1852), p. 14 et ss.; enfin un troisième dans la préface de son édition d'Ulfilas (Stuttg. 1857), p. xxvii et s. Dubois de Montpéreux (VI, 222—238) parle longuement d'eux et de leurs résidences. Voy. encore Herschel, *Die tetraxitischen Gothen,* dans l'*Anzeiger für Kunde deutscher Vorzeit,* 1859, p. 13 et ss., 93 et ss. Le 24[e] vol. des Mémoires de l'Acad. imp. de S[t] Pétersbourg, ouvrage écrit en langue russe, contient deux études sur ces Goths: la première, de M. Phil. Bruun a été traduite en allemand par M. F. Remy sous ce titre: *Die Gothen am Pontus* (Odessa 1879): la deuxième, de M. Kunik, membre de l'Académie, sur le Toparque goth, n'est, malheureusement, pas encore traduite. M. W. Tomaschek les a consultées toutes deux pour son excellente étude intitulée: *Die Gothen in Taurien* (1[ère] livrais. de ses *Ethnologische Forschungen über Osteuropa und Nordasien),* Wien, 1881.

les Goths avaient renoncé depuis longtemps à leur antipathie pour les villes fermées: c'est Procope qui signale chez eux ce trait caractéristique de la race germanique à l'époque de la plus haute antiquité: mais Guill. de Rubrouck apprit à Soldaja qu'il existait entre cette ville et Cherson quarante villages fortifiés[1] et dans chacun desquels, ou peu s'en faut, on parlait un idiome particulier; dans cette population mélangée il y avait, d'après lui, beaucoup de Goths qui parlaient l'allemand.[2] De nos jours encore, cette partie de la côte méridionale de la Crimée est très peuplée et les nombreux restes d'antiques fortifications que l'on y retrouve démontrent la véracité de Guill. de Rubrouck.[3] Pour ceux qui seraient curieux de connaître les noms de ces villages, il peut être intéressant de savoir que l'on en trouve, dans la "Gothie" des Génois, toute une série qui se sont conservés jusqu'à nous à peu près sans altération. Ainsi, en suivant la côte de l'est à l'ouest, nous retrouvons encore (abstraction faite de Soudak qui appartenait aussi à la Gothie dans l'acception la plus large de ce nom): *Alousta,* (Lusce, Lusta), résidence d'un consul génois, le grand et le petit Lambat (Lambadie),[4] *Parthenite* (Pertenite, Pertenice),[5] résidence d'un consul, Oursouf (Gorzovium, Gorzonium), également siége d'un consulat, *Nikita* (Sykita, Sicita dans l'antiquité), *Ialta*

---

[1] Sur ce point il faut voir Aboulféda, *Géogr.*, II, 1, p. 282. Là aussi, nous trouvons ce nombre quarante, car il dit que le district de Krim renferme environ quarante localités, dont les principales sont Solgat, Soudak et Caffa. Les "quarante localités" des environs de Soudak figurent encore dans un diplôme de Timour Kotloug khan, de l'année 1397 (Hammer, *Fundgruben*, VI, 359 et ss.; Vambéry, *Uigurische Sprachmonumente,* p. 172 et s.). Il s'agit de ne point faire de confusion (à l'exemple de M. Bruun, *Col. ital. en Gaz.*, p. 52; *Gothen am Pontus*, p. 58), car le nom de la forteresse de Djoufout-Kalé, en langue turque, "Qirq-ïer" ("Cherchiarde" dans Barbaro, *Viaggi alla Tana*, p. 17; "Kerker" ou "Kerkri" dans Aboulféda, l. c., p. 319) signifie également "quarante localités": voy. Barbaro, l. c.; Tomaschek, *Op. cit.*, p. 43. Ou bien la solution de ce problème serait-elle peut-être qu'en temps de guerre la forteresse servait de refuge aux habitants des quarante localités éparses dans la plaine (v. Aboulf., p. 319), de sorte qu'alors Djoufout-Kalé représentait les quarante localités dont les habitants étaient réunis dans ses murs?

[2] Rubr., p. 219.

[3] Les Génois trouvèrent à Alousta et à Oursouf des fortifications du temps de Justinien: v. Procop., éd. Dindorf, III, 262; il nomme la première de ces localités *τὸ Ἀλούστου*, la deuxième *τὸ ἐν Γορζουβίταις φρούριον*; il parait que les Génois s'occupèrent de restaurer et de perfectionner ces fortifications: Pallas, *Op. cit.*, II, 175 et s.; Dubois de Montpéreux, VI, 33; *Ausland*, 1840, janv., p. 70. La tradition attribue encore aux Génois les anciennes fortifications de Liméné (près d'Aloupka, entre Ialta et Balaclava), mais elles sont probablement d'origine grecque: Dubois de Montp., VI, 84 et s.

[4] *Λαμπάδες*, dans Scymnus, de Chio.

[5] *Act. SS. Boll. juin*, p. 190: *ἐκ τῆς πειρατικῆς τῶν Ταυροσκυθῶν γῆς τῆς ὑπὸ τὴν χώραν τῶν Γότθων τελώσης ἐμπόριον λεγόμενον Παρθενιτῶν.*

(Ialita)[1] résidence d'un consul, Orianda, Miskor (Muzacori), Aloupka, (Lupico), Kikineïs (Chichineo), Foros (Fori), et enfin, à l'extrême frontière du district, également d'après le texte du traité de 1380, *Balaclava,* dont le nom était alors chez les Grecs Symbolon, chez les Italiens Cembalo, résidence d'un consul génois dès 1357.[2] Cette date est importante en ce qu'elle nous montre que les Génois possédèrent Balaclava huit ans plus tôt que Soudak. Il est probable que leur flotte avait enlevé cette ville par un coup de main, et remarquons que ses possesseurs étaient alors, non pas des Tatars, mais des seigneurs grecs. L'annexion du reste de la Gothie tributaire des Tatars fut postérieure. Comme ceux-ci attachaient beaucoup moins de prix à la possession des côtes qu'à celle des vastes steppes de l'intérieur, ils ne firent pas beaucoup d'efforts pour la conservation de ce district, tandis que pour les Génois c'était une acquisition précieuse; les anses nombreuses dont la côte est découpée leur permettaient de donner du développement à un cabotage actif, et c'étaient autant de refuges assurés, même aux vaisseaux de haut-bord, en cas de mauvais temps. Entre toutes, celle qu'ils étaient le plus satisfaits de posséder était naturellement la rade de Balaclava, protégée par une ceinture de rochers et extrêmement poissonneuse, ce qui n'était pas un détail à négliger au point de vue des bénéfices de la pêche.[3]

Mais les résidences des Goths s'étendaient encore vers l'intérieur des terres, dans la ligne de montagnes boisées qui court parallèlement au littoral, au sud-ouest de la Crimée, et que coupent les vallées de la Tchernaïa, de la Belbek, de la Katcha, de l'Alma et du Salghir: c'est même dans cette région montagneuse qu'ils s'étaient établis, à ce qu'il semble, dès l'origine et qu'ils se sont maintenus le plus longtemps.[4] C'est là que s'élève l'antique et curieuse forteresse de *Mangoup*

---

[1] Edrisi (II, 395) écrit Djalita, les documents grecs dans les *Act. patriarch. Cpol.* (I, 577; II, 68, 74 et s., 249) tantôt *Ἰαλίτα*, tantôt *Γιαλίτα*.

[2] M. Canale *(Crimea*, I, 299 et s.) avait cru pouvoir désigner comme le plus ancien consul de cette colonie Griffiotto Griffiotti, qui d'après une note du premier volume du registre de comptes de la Massaria de Caffa, occupait ce poste en 1374; mais, dans une inscription trouvée à Balaclava, on lit le nom de Simone dell' Orto, consul pour l'année 1357: v. Zapiski d'Odessa, V, 175.

[3] *Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 666. Les noms de localités de la Gothie énumérés dans le texte sont empruntés à une note de M. Desimoni, dans son édition de l'*Atl. Lux. (Atti, l. c.*, V, 254): il en a trouvé les éléments dans des Cartulaires de Caffa. Les plus importantes de ces localités sont également nommées dans Edrisi, II, 395 (cf. Lelewel, *Géogr. du Moyen-Age*, III, 196 et s.), dans les *Acta patriarch. Cpol.*, II, 67, 148, dans les *Portulans* de Lelewel, p. 13, et dans Thomas, p. 241. Celles où résidait un consul sont indiquées dans un passage du statut de 1449, publié dans les *Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 598: voy. spécialement, *ibid.* p. 661 et ss., "Ordinamenta Cimbali." M. Tomaschek (p. 70 et ss.) en donne une description topographique détaillée.

[4] Dubois de Montpéreux, VI, 225 et ss.

qui fut, ainsi que l'ont démontré les recherches de M. Dubois de Montpéreux, la capitale de la Gothie, et dont la situation commande les bassins de la Tchernaïa et de la Belbek. Les Génois ont-ils été, à un moment donné, en possession de cette forteresse? Un grand nombre d'historiens modernes se sont prononcés pour l'affirmative;[1] cependant, les chroniques et les chartes d'origine génoise sont absolument muettes à cet égard, et les voyageurs qui ont étudié avec le plus de soin les vastes ruines de cette forteresse sont d'avis qu'elle ne leur a jamais appartenu. M. Dubois de Montpéreux ne put y découvrir aucune trace d'architecture génoise et, avant lui, Mourawiew-Apostol avait déjà remarqué qu'on n'y trouve nulle part ces écussons que les Génois avaient coutume de prodiguer dans leurs constructions.[2] Il en est de même pour les forteresses de Tcherkess-Kerman (à l'ouest de Mangoup) et de Djoufout-Kalé (près de Baghtchèseraï): en dépit de l'avis émis par Pallas et par Clarke, il nous est impossible de croire qu'elles aient été construites par les Génois; pour combattre leur opinion, il suffit d'étudier de près les restes encore debout et de s'en tenir strictement aux sources historiques dignes de foi.[3] Il est d'ailleurs contraire à toute vraisemblance que les Génois fussent allés élever de semblables forteresses dans une région montagneuse que ne traversait aucune route commerciale tant soit peu importante, ou même seulement qu'ils eussent tenté de s'y établir solidement.

Le domaine colonial de Gênes ne comprenait pas davantage la *Chersonèse héracléotique*, vaste promontoire qui s'avance dans la mer entre la baie de Balaclava et celle de Sébastopol. Là, s'élevait encore l'antique *Cherson;* ruinée par la concurrence de Caffa, elle était en pleine décadence. Il ne suffit pas de rappeler l'érection de cette ville en évêché latin, en 1333,[4] pour avoir le droit d'en conclure qu'elle devait politiquement dépendre d'une puissance occidentale. Ce fait démontre seulement la présence d'un certain nombre de colons appartenant à la religion catholique romaine et la sollicitude du pape pour leurs besoins spirituels. Cherson dépendait soit des empereurs de Trébizonde, soit des *Seigneurs de Théodoros* (Theodori), petits souverains d'origine grecque, vassaux de l'empire de Trébizonde à son origine, mais devenus indépendants par la suite. Maîtres ou non de Cherson, ces seigneurs de Théodoros jouèrent plus tard un rôle tellement im-

[1] Voy. p. ex. Pallas, *op. cit.*, II, 120; Clarke, *Voy. en Russ.*, II, 480; Serra, *Storia dell' ant. Liguria*, IV. 66.

[2] Dubois de Montpéreux, VI, 272 et ss., 236; Mourawiew-Apostel, *Reise durch Taurien*, trad. Oertel, p. 151.

[3] Dub. de Montp., VI, 292, 343 et s.

[4] *Lib. jur.*, II, 437, 445; Theiner, *Monum. Polon. et Lithuan.*, I, 347—350. Le ressort de l'évêché grec s'étendait sur une partie du territoire génois: v. Paspati, *Βυζαντιναὶ μελέται*, p. 247.

portant dans l'histoire de la colonie génoise, qu'ils s'imposent à notre attention. Les origines de leur principauté, le pays d'où ils étaient sortis restent plongés dans une obscurité également profonde. En tout cas, ils n'étaient pas de race gothe, mais de descendance grecque. Le nom d'Alexis, porté par le plus grand nombre d'entre eux, indique une parenté avec la maison impériale de Trébizonde; plus tard, le nom d'Olobeï (Oulough-bey)[1] s'intercale de temps à autre; ceci décèle leur situation de dépendance à l'égard des khans tatars, dépendance qui d'ailleurs n'entraîna pas pour eux le renoncement à la foi chrétienne. D'après une inscription, leur titre complet était: Seigneur de la ville de Théodoros et du littoral:[2] les sources occidentales les désignent habituellement sous celui de: *Signori de lo Tedoro*[3] et parfois sous celui de: *domini Gothiæ.*[4] Souverains de la Gothie, aux yeux des Génois ils n'étaient que des usurpateurs, puisque, suivant eux, cette province était une dépendance de Caffa.[5] Il va de soi que, sous cette appellation de Gothie, nous entendons désigner non pas la bande de littoral que les Génois possédaient sous ce nom depuis 1380 en vertu des traités et qu'ils possédèrent sans interruption tant qu'ils eurent une colonie en Crimée,[6] mais tout le district montagneux qui s'étend en arrière de la côte méridionale; ce district, les Génois ne le possédèrent jamais, mais ils se figuraient avoir des droits sur lui parce qu'il était, comme le littoral, habité par une population de race gothe. Réciproquement, les seigneurs de Théodoro se considéraient probablement comme les maîtres légitimes du littoral, aussi bien que des parties de la Gothie situées à l'intérieur des terres. Ce titre, "seigneur du littoral" qu'ils s'attribuaient, n'était-il qu'un titre de parade? Faudrait-il croire que jamais leur principauté ne s'était étendue jusqu'à la mer?

---

[1] *Atti della Soc. lig.*, VI, 113, 655, 832 (planche).

[2] Inscription de l'année 1427, dans Dubois de Montpéreux. *Voy. autour du Caucase;* Atlas, 4e série, pl. 26; texte, VI, p. 257 et s. (= C. J. Gr. no 8742).

[3] Voy. les *Annales génoises* de Stella, p. 1311; Fogl., p. 567; Ag. Giustiniani, p. 161, b, et les passages empruntés à des chartes, insérés dans les *Atti della Soc. lig.*, VI, 113, 655, 660, 811, 815 et s.; VII, 1, p. 490, 674, 769, 867 et s.

[4] *Atti*, l. c., VI, 102; VII, 1, p. 731.

[5] *Atti*, l. c., VI, 815: "indebite occupant Gotiam ad urbem Caphæ pertinentem."

[6] M. Vigna a publié des brevets de nomination à des emplois de la capitainerie de Gothie, qui vont jusqu'aux derniers temps de l'occupation: il donne des listes de ces fonctionnaires dans le supplément, VII, 2, p. 981 et ss. Cependant, malgré la souveraineté exercée par la république de Gênes sur le littoral de la Gothie, certains seigneurs, d'origine gothe, continuaient à jouir de leurs droits sur des villages enclavés dans ses possessions. Ainsi, à Alousta, nous voyons, en 1474, à côté du consul génois un "dominus Luste", nommé Derbiberdi, dont les autorités génoises surveillaient d'un œil méfiant les acquisitions territoriales: *Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 412: cf. 319.

Suivant Martin Broniovius[1] qui visita la Crimée au XVI[e] siècle et y recueillit une quantité de renseignements relatifs à l'histoire ancienne de la presqu'île, avant de tomber dans la dépendance de Gênes, *Balaclava* appartenait à des seigneurs grecs dont les dissensions et l'indolence aplanirent la voie aux nouveaux conquérants. Il s'agit là probablement des seigneurs de Théodoro. Mais, à une époque postérieure à la prise de Balaclava par les Génois, leur territoire touchait encore à la mer au moins par un point. Nous les verrons, en 1455, s'occuper de créer à Calamita un marché rival de celui de Caffa. Cette ville de *Calamita* était située dans la baie de Sébastopol tout près d'Inkerman.[2] D'après cela, le littoral dont il est fait mention dans l'inscription de 1247 serait celui qui renferme la baie de Sébastopol. Mais où retrouver Théodoro ou Théodori, leur résidence?[3] Ce nom a une certaine ressemblance avec celui d'Aïtodor (Hagios Theodoros), nom d'un promontoire de la côte méridionale, entre Aloupka et Ialta; mais ce point appartenait aux Génois et l'on n'y trouve pas trace de ruines d'une ville ou d'un château-fort. Le nom de l'antique Théodoro est absolument inconnu des générations actuelles, et ce n'est pas de leur bouche qu'on pourrait recueillir quelque indice à son égard. Après bien des recherches, les savants se sont arrêtés particulièrement à deux localités. D'une part, M. Dubois de Montpéreux, suivant la trace de Thunmann, regardait à peu prés comme positive l'identité de la ville actuelle d'Inkerman et de la Theodori du Moyen-Age;[4] M. Desimoni partage cette manière de voir;[5] d'un autre côté, M. Bruun pense que Théodori ne fait qu'un avec la forteresse de *Mangoup* qui se trouvait dans la montagne, à l'est d'Inkerman.[6] Il est certain que ces deux localités étaient comprises dans le territoire dépendant des seigneurs grecs dont nous étudions l'histoire.[7] Si l'on songe aux ruines grandioses que virent dans l'une comme dans l'autre Broniovius au XVI[e] siècle et M. Dubois de Montpéreux au XIX[e], on doit avouer que l'une comme l'autre a pu être la résidence de princes grecs; effectivement, parmi les débris qui

---

[1] *Descriptio Tartariæ, ed. Colon. Agripp.*, fol. 7.

[2] C'est ce que montrent les cartes du Moyen-Age: Barbaro *(Viaggi alla Tana*, p. 17) énumère aussi, à la suite l'une de l'autre, Cymbalo, Sarsona (Cherson) et Calamita.

[3] M. Fallmerayer *(Abh. der Münchn. Akad., Hist. Cl.*, III, 110; IV, 1, p. 69) écrit τὰ Θεόδωρα; je n'ai trouvé nulle part ce nom sous cette forme, mais bien οἱ Θεόδωροι: *Hist. pol. Cpol.*, p. 45, éd. Bonn.

[4] *Voy. aut. du Caucase*, VI, 257.

[5] *Nuovi studj sull' atlante Luxoro*, dans les *Atti della Soc. lig.*, V, 249.

[6] *Colon. ital. en Gazarie*, p. 64; *Giorn. ligust.*, I, 350 et s.

[7] Broniov., *l. c.*, p. 14: "duces græcos, qui Mancopiæ et Ingermeni incolebant" — cela pourrait bien être une réminiscence d'un fait très exact.

jonchent au loin le vaste plateau sur lequel s'élevait la forteresse de Mangoup, M. Dubois de Montpéreux put reconstituer un palais richement décoré, une chapelle grecque, des tombes également grecques, et Broniovius reconnut deux églises et vit des inscriptions grecques.[1] Mais les ruines d'Inkerman, moins importantes peut-être, renfermaient aussi, au temps de Broniovius, des inscriptions grecques et de magnifiques écussons; ses guides attribuaient la construction du château à des princes grecs.[2] Cependant, le rapprochement de quelques dates semble décidément devoir faire pencher la balance en faveur de Mangoup. En premier lieu, nous trouvons, dans des actes génois de 1471 et de 1475, le nom d'un personnage avec lequel les colons entretenaient d'habitude de bonnes relations de voisinage: ils l'appellent *Saicus* ou *Saichus, dominus Thedori* ou *dominus Theodori et Gottie.*[3] En second lieu, certains documents d'origine russe nous apprennent qu'en 1474 et 1475, des négociations eurent lieu en vue d'un mariage entre un prince russe et l'une des filles d'Isaiko, seigneur de Mangoup.[4] Ce Saik et cet Isaiko sont évidemment un seul et même personnage et, par conséquent, Théodoro se confond avec Mangoup. Donc, on serait en droit d'admettre que Mangoup était la résidence d'où les seigneurs de Théodoro régnaient sur la plus grande partie de la région montagneuse du sud de la Crimée et sur une partie des côtes de la baie de Sébastopol.[5]

S'il est constaté que Cherson, Inkerman, Mangoup étaient restées en dehors du territoire possédé par les Génois, à plus forte raison la forteresse de Djoufout-Kalé n'a-t-elle pas pu leur appartenir.[6] M. Dubois de Montpéreux l'a surabondamment démontré à l'encontre des affirmations de Pallas et de Clarke.[1] On peut déjà prouver qu'au XIV[e]

---

[1] Dubois de Montpéreux, *l. c.*, VI, 272 et ss.; Broniovius, *l. c.*, p. 7.

[2] Broniovius, p. 5.

[3] *Atti della Soc. lig.*, VII, 1, p. 769; 2, p. 195.

[4] Karamsin, *Gesch. des russ. Reichs* (trad. allem.), VI, (Riga, 1824) p. 69. M. Tomaschek donne plus de détails, ayant eu sous les yeux l'original russe, *Op. cit.*, p. 53.

[5] D'après une Chronique anonyme des khans de Crimée, Mengli-Geraï se serait réfugié, peu de temps après la mort de son père (1466), à Mangoup "qui appartenait alors aux Génois". Mais, comme Mangoup a appartenu aux seigneurs de Théodoro jusqu'en 1475, il est difficile de comprendre comment les Génois auraient pu la posséder à l'époque indiquée; ceci dit contrairement à l'opinion de M. Bruun (*Col. ital. en Gax.*, p. 73).

[6] On y a trouvé une épitaphe en hébreu, où il est fait mention d'un siége fait par les Génois, pendant lequel un certain Eliahou aurait succombé héroïquement; mais il n'est pas absolument démontré que la place assiégée fût Djoufout-Kalé; ceci mis à part, la date (1261) est absolument inadmissible, car l'inscription est de celles dont les dates ont été falsifiées par le trop fameux Firkowitch: voy. Bruun, *Colon. ital. en Gax.*, p. 85 et s.; *Giorn. ligust.*, II, 376—378.

[7] *Voy. autour du Caucase*, VI, 343.

siècle, Kerkri,[1] (c'est le nom de Djoutfout-Kalé pendant le Moyen-Age), était au pouvoir des Tatars;[2] au XVI[e], elle devint la résidence de leurs khans.[3]

Concluons: il résulte de tout ce qui précède que les possessions des Génois en Crimée se bornaient à la partie de la côte méridionale comprise entre Caffa et Balaclava; jamais elles ne s'étendirent profondément dans l'intérieur de la presqu'île.

7° L'Asie centrale et la Chine.

Les premiers Européens qui aient, à notre connaissance, dépassé la muraille de la Chine, étaient deux Vénitiens d'une famille patricienne, adonnée au commerce comme la plupart d'entre elles, les deux frères *Niccolo* et *Maffio* (Matteo) *Polo*. Avant ce voyage, ils firent un long séjour à Constantinople. Leur frère *Marco* (l'ancien) s'y était fixé et y resta à demeure jusqu'au jour où il se décida à quitter les affaires pour aller finir ses jours dans sa ville natale. C'était peut-être là que se trouvait le principal siége de leur maison de commerce. Quoique marchant à grands pas vers sa ruine, l'empire latin subsistait encore; les Vénitiens s'y trouvaient comme chez eux et pouvaient tranquillement y travailler à l'extension de leurs affaires. Les frères Polo repartirent de Constantinople en 1260, emportant un assortiment de bijoux; ils commencèrent par traverser la mer Noire pour atteindre Soldaja en Crimée, où les Vénitiens avaient des comptoirs et où, peut-être, leur frère Marco possédait déjà la maison que nous voyons plus tard faire l'objet d'une disposition de son testament (1280). Leur projet primitif était de se rendre à la cour de Berké-khan (Berekèh) qui résidait alternativement à Saraï et à Boulgar. Après avoir visité les deux villes et s'être défaits de leur pacotille en la vendant au khan le double de sa valeur, ils songèrent au retour; mais, dans l'intervalle (1262—1263), la guerre avait éclaté entre Berké et Houlagou, khan de Perse, et la route était fermée; ne pouvant retourner sur leurs pas, ils se décidèrent à pousser plus loin du côté de l'Asie, traversèrent

---

[1] Kerker ou Kerkri dans Aboulféda, *Géogr.*, II, 1, p. 319; Cherchiarde dans Gios. Barbaro, p. 17; Chercher dans Ambr. Contarini, p. 63; Carckeri dans Schiltberger, p. 106; *Χρίχαρι* dans les *Act. patriarch. Cpol.*, II, 148; Karker et Kirke dans le *Nouv. journ. asiat.*, XII (1833), p. 354, 356; Carchere dans le *Giorn. ligust.*, 1879, p. 482, 484.

[2] Cf. Bruun, *Col. ital. en Gazarie*, p. 51, 55.

[3] Ambr. Contarini, p. 63; Ag. Giustiniani; *Annali di Genova*, p. 227, b; cf. *Atti della Soc. lig.*, VII, 1, p. 628 et s.

le Volga à Oukek, localité située à peu près à moitié chemin entre les deux résidences du khan, non loin de la ville actuelle de Saratov,[1] et, après un long voyage à travers les steppes, ils finirent par atteindre Bokhara. Tout le pays était en proie à la guerre et, pendant trois ans, ils se trouvèrent comme bloqués dans cette ville. Ils ne durent leur délivrance qu'à un hasard qui vint bouleverser leurs projets et les décider à continuer leur voyage jusqu'en Chine. Des ambassadeurs tatars envoyés de Perse en Chine passaient par Bokhara; ils virent les voyageurs italiens et les engagèrent à les accompagner: pour les décider, ils leur affirmèrent que le grand khan avait un vif désir de voir des Européens *(Latins)*, qu'il leur ferait le meilleur accueil et que ce voyage ne pourrait manquer de leur faire gagner de l'argent. Les Polo ne demandaient pas mieux que de se laisser persuader: ils firent donc route en compagnie de ces ambassadeurs, ce qui leur évita nombre de difficultés et de dangers, traversèrent en un an l'Asie centrale dans toute son étendue, et arrivèrent enfin à la cour du grand khan.

Koubilaï se montra effectivement heureux de recevoir les voyageurs vénitiens à sa cour et de pouvoir les interroger pour assouvir sa curiosité, ce qui lui fut d'autant plus facile qu'en route ils avaient appris la langue tatare. Ce prince avait une haute idée de la civilisation européenne et une vague intuition de la supériorité de la religion chrétienne sur celle de son peuple; aussi, son plus vif désir était-il d'entrer en relations avec la Chrétienté d'Occident. Il demanda donc aux Polo s'ils ne voudraient pas se rendre à Rome en son nom, en qualité d'ambassadeurs et en compagnie d'un grand personnage de sa cour, pour demander au pape l'envoi d'une nombreuse mission (il la voulait de cent personnes au moins), composée d'hommes capables d'enseigner au peuple de Chine la Somme de la science occidentale (c. à d. les sept arts, ou le Trivium et le Quadrivium) et de lui démontrer la supériorité de la religion chrétienne sur toutes les autres. Les Polo se chargèrent volontiers de cette importante mission, mais ils durent la remplir seuls; leur compagnon tatar tomba malade en route et ne put les suivre. Il ne leur fallut pas moins de trois ans pour regagner l'Europe (1269); cette fois, ils avaient pris par Lajazzo. Au moment de leur arrivée, le S. Siége était vacant et, comme l'élection du nouveau pape traînait en longueur, il se passa un temps assez long avant qu'il ne leur fût possible de s'acquitter de leur message. Enfin, à l'automne de l'année 1271, Grégoire X ceignit la tiare. L'un de ses premiers actes comme

---

[1] Fræhn, Notice sur l'ancienne ville mongole d'Oukek, dans les *Mém. de l'Acad. de St Pétersb.*, *6e série*, *Sciences polit., hist. et philol.*, III, 73 et ss.; Muller, *Darstellung des Stromsystems der Wolga*, p. 494 et s.

pape fut de remettre aux Polo sa réponse à la missive du grand khan et de désigner pour les accompagner deux savants moines dominicains, déjà très au courant des choses de l'Orient: le souhait du souverain tatar se trouvait donc accompli bien que dans une mesure très restreinte. Mais il était dit que les représentants de la religion chrétienne et de la science occidentale, si peu nombreux qu'ils fussent, ne devaient pas encore mettre le pied en Chine: ceux-ci à peine arrivés en Asie-mineure, furent informés de l'approche d'une armée égyptienne et, pris de peur à la pensée des dangers auxquels ils s'exposaient, ils retournèrent sur leurs pas. Niccolo et Maffio poursuivirent donc leur route sans eux, mais, cette fois, quand ils se présentèrent devant le grand khan (1275), ils lui amenaient le jeune Marco, fils de Niccolo. Koubilaï leur fit un accueil excellent, mais distingua particulièrement Marco; celui-ci eut vite acquis la connaissance des divers idiomes et des diverses écritures en usage dans l'empire du grand khan; il sut se plier avec une égale facilité aux us et coutumes de l'Orient et fit d'année en année des progrès dans la confiance du souverain. Koubilaï put retenir les trois Italiens en Chine pendant dix-sept ans sans avoir besoin d'user de violence. Pendant cette période, Marco exécuta, au nom dn grand khan, plusieurs tournées d'inspection dans l'empire, fit un séjour de trois ans à Yang-Chan comme gouverneur de province et finit par une ambassade dans l'Inde. Son père et son oncle rendirent également des services au prince, mais il ne semble pas qu'ils aient été, comme Marco, au service de l'état; ils s'occupaient plutôt d'affaires de commerce et surtout du commerce des pierres précieuses, leur spécialité. Enfin en 1292, tous trois quittèrent définitivement la Chine, prirent la mer, visitèrent Sumatra, l'Inde, Ormouz, où ils débarquèrent, traversèrent la Perse, s'embarquèrent de nouveau à Trébizonde et, après une escale à Constantinople et une autre à Négrepont, ils rentrèrent enfin dans leur patrie en 1295. Au cours de ce long voyage, ils avaient eu encore diverses missions à remplir au nom de Koubilaï: chargés par lui d'accompagner jusqu'en Perse une princesse tatare demandée en mariage par le khan de ce pays, ils avaient de plus à remettre divers messages au pape, aux rois de France, d'Angleterre, d'Espagne et à d'autres princes encore.

Ainsi, par l'effet d'une série de circonstances fortuites en apparence, un voyage entrepris par deux marchands vénitiens pour leurs affaires, voyage qui devait d'abord s'arrêter au Volga, les avait menés jusqu'en Chine, et son résultat fut d'ouvrir aux Européens la connaissance de ce pays et cela dès l'abord d'une manière complète et par des témoignages absolument dignes de foi. De toutes les descriptions de la Chine écrites par des auteurs arabes ou persans au Moyen-Age, depuis les premières découvertes des marins de Sirâf jusqu'aux très intéressantes relations d'un

Ibn-Batouta et d'un Rachid-eddin, aucune n'est à comparer, même de loin, à celle où Marco Polo a consigné le résultat de ses longues observations personnelles et dépeint non pas seulement les villes les plus fréquentées et les plus importantes, mais le pays tout entier, au triple point de vue de l'ethnographie, de la statistique et de l'économie politique. En digne fils d'une nation de commerçants, il ne perdait jamais de vue l'étude des produits naturels et fabriqués des pays qu'il traversait, celle du trafic grand et petit, des centres commerciaux et des routes; par suite, ses observations étaient d'un prix inestimable pour ceux à qui viendrait l'idée d'aller faire des affaires dans ces régions lointaines. Enfin, tout ce qu'il racontait de l'accueil plus que bienveillant fait en Chine à son père, à son oncle et surtout à lui-même, de la paix et du bon ordre régnant dans ce pays, de la richesse et du bien-être de ses habitants, tout cela était de nature à lui susciter des imitateurs. Il est certain que ses descriptions firent une grande impression sur le monde des affaires. Et ici je ne parle pas de son livre; avec le système de copie seul encore en usage, il ne pouvait se répandre que dans des cercles très restreints et les lumières nouvelles qu'il apportait devaient mettre bien longtemps à pénétrer dans la science géographique de l'époque;[1] je parle de ses conversations, transmises de bouche en bouche, tant à Venise, où elles ne rencontraient pas que des incrédules, qu'à Gênes, où son livre fut écrit de la manière qu'on sait, et où l'influence de son auteur dépassait les limites de son étroite prison pour gagner de proche en proche jusqu'à la place publique. Mais comme, sur les milliers de commerçants qui courent le monde, ceux qui se donnent la peine d'écrire la relation de leurs voyages sont l'exception, les noms du plus grand nombre de ceux qui, sur la foi des récits de Marco Polo, prirent la route de la Chine, sont tombés dans l'oubli.

Nous connaissons cependant quelques-uns de ceux qui suivirent son exemple. Comme lui, un Génois, nommé *Andalò di Savignone*, une fois arrivé en Chine, sut se pousser dans la confiance du grand khan; chargé par lui d'une ambassade, il revint en Occident comme son représentant et profita, en 1338, du départ d'une flotte vénitienne pour retourner dans l'Empire du milieu (probablement par Tana).[2] A l'époque où les trois Polo n'avaient pas encore quitté la Chine, un grand commerçant dont la patrie est inconnue, mais qui était certainement italien, *Petrus de Lucalongo*, partit de Tauris (1291) en compagnie du moine fran-

[1] Yule, *M. Polo*, I, introd., p. cxi et ss.

[2] Canale, *Della Crimea*, II, 445 (Marin, V, 261). M. Desimoni suppose avec raison que ce personnage est le même que le Franc Andreas dont le nom se lit dans une lettre du grand khan au pape Benoît XII (Rayn., a. a. 1338, nº 73): *Arch. stor. it.*, 4ᵉ sér., I, 1878, p. 307.

ciscain Jean de Montecorvino; celui-ci avait déjà évangélisé la Perse; il voulait aller semer la bonne parole jusqu'en Chine et avait obtenu une lettre de recommandation du pape Nicolas IV pour le grand-khan Koubilaï. La Chine était aussi le but que Petrus s'était proposé d'atteindre. Ils se rendirent d'abord dans l'Inde par Ormouz,[1] et, comme le missionnaire trouva là, sur la côte de Coromandel, à Méliapore et aux environs un terrain bien préparé pour recevoir fructueusement sa parole, ils y firent un séjour de treize mois; après quoi ils reprirent la route de la Chine. Les chrétiens n'avaient eu jusqu'alors, dans ce pays, que des églises du rite nestorien; *Jean de Montecorvino* y laissa les éléments d'une colonie catholique-romaine; plusieurs églises et des monastères franciscains, plusieurs milliers de nouveaux convertis en formaient la base. Quand il construisit sa deuxième église, en 1305, il put l'élever dans Pékin même (Khanbaligh) en face du palais du grand khan Timour,[2] et l'entourer de couvents, d'ateliers et de maisons. Le terrain sur lequel se firent ces constructions était un don de son ancien compagnon de route, Petrus de Lucalongo. Voilà donc un deuxième exemple d'un marchand d'Occident ayant séjourné dix ans au moins en Chine.[3]

Continuons à suivre les développements des missions catholiques-romaines en Chine; nous y trouverons à glaner des renseignements intéressants pour l'histoire du commerce. Parmi les villes de province qui virent s'élever dans leur sein des églises et des couvents, grâce au zêle infatigable de Jean de Montecorvino, il faut citer une grande place de commerce, *Zayton*,. dont nous aurons à reparler avec plus de détails. Elle possédait une cathédrale et eut successivement pour évêques des moines franciscains, nommés Gerardus, Peregrinus et Andreas. Ce dernier écrivit, en 1326, une lettre destinée à Pérouse, sa ville natale, où il racontait ses aventures et celles de ses compagnons.

---

[1] Ce détail ressort d'une lettre de Menentillus de Spolète, communiquée par M. Kunstmann dans les *Münchener gelehrte Anzeigen*, des 24 et 25 déc. 1855, p. 164 et ss. Le véritable auteur de ces nouvelles de l'Inde n'était autre que Jean de Montecorvino; Menentillus n'est qu'un agent de transmission; or, il est évident que l'auteur des nouvelles connaissait par expérience la traversée entre Ormouz et la côte de Coromandel (*Op. cit.*, p. 175); nous devons admettre que Jean avait suivi cette voie: v. Yule, *Cathay*, I, 167, 209—218.

[2] Koubilaï était mort en 1294.

[3] Pour les origines des missions de la Chine, les meilleures sources à consulter sont les deux lettres écrites par Jean de Montecorvino, en 1305 et 1306; je ne puis que renvoyer le lecteur à ce que j'ai écrit à ce sujet dans la *Zeitschr. f. histor. Theol.*, 1858, p. 286 et ss.; je me borne à citer ici le passage de la deuxième lettre où il est question du marchand Petrus de Lucalongo; elle a été publiée dans Mosheim, *Historia eccl. Tartarorum*, append., p. 119.

Nous y lisons, entre autres choses, que lui et ses collaborateurs reçoivent du grand khan un traitement annuel, ou, pour employer l'expression indigène, une *Alafa;*[1] des marchands génois qu'il a consultés pour connaître la valeur de ce traitement lui ont dit qu'elle pouvait atteindre jusqu'à cent écus d'or.[2] Comme Andreas demeura en Chine sans interruption à partir du jour où il avait commencé à toucher son traitement jusqu'à celui où il écrivit cette lettre, et que, pendant les huit dernières années, il résida à Zayton, il est évident que c'est dans ce pays qu'il a vu les marchands génois dont il parle. Ceci nous amène donc à ce résultat important qu'en 1326, des marchands génois faisaient des affaires dans la ville chinoise de Zayton.

Un détail nous montrera à quel point les intérêts de l'Église et ceux du commerce marchaient de front dans cette ville: il ne suffisait pas aux Franciscains d'y avoir fondé des églises pour eux et pour les indigènes convertis par leurs soins à la foi chrétienne: ils bâtirent encore un fondaco pour les marchands (d'Occident) dont le séjour s'y prolongeait plus ou moins.[3]

Ces particularités prouvent, en tout cas, une participation assez active des marchands francs au commerce de la Chine, au moins jusqu'au milieu du XIVe siècle. C'est précisément pendant ce siècle qu'un voyageur dont le témoignage ne mérite d'ailleurs qu'une confiance très limitée, l'Anglais Maundeville, écrivit sa relation, et nous y lisons que des marchands de Gênes, de Venise et d'autres villes de la Haute-Italie faisaient le voyage du Cathay, soit par terre, soit par mer, et qu'ils mettaient de onze à douze mois pour y arriver;[4] d'après ce qui précède, nous n'avons aucun motif pour douter de l'exactitude de cette information. Ne voyons-nous pas un écrivain autrement sûr, Oderico da Pordenone, nous dire, en nous faisant la description de l'immense ville de Quinsaï, qu'il connaît à Venise beaucoup de personnes qui y sont allées et qui

---

[1] C'est un mot d'origine arabo-persane, passé dans la langue mongole: sa signification primitive était: fourrage. Certains ambassadeurs reçurent également des Alafas: v. Rachid-eddin, éd. Quatremère, p. 371; Clavijo, *Vida del gran Tamorlan*, p. 204: il rend ce mot par l'expression "mantenimiento". On le trouve encore dans les Cartulaires de Caffa, avec la signification de pension, ou quelque chose d'analogue: v. Desimoni, *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 579, not.

[2] Mosheim, l. c., append., p. 122.

[3] Marignola, dans Dobner, *Monum. histor. Boemiæ*, II, 95: "Zayton . . . . . ubi fratres minores habent tres ecclesias pulcherrimas, optimas et ditissimas, balneum, fundacum, omnium mercatorum depositorium." D'accord avec M. Yule *(Cathay*, II, 355), je restitue, sans hésiter, dans ce passage, la lecture fundacum, dont le sens saute aux yeux, au lieu de fundatum, car ce mot, même en le rattachant à balneum, présente à peine un sens intelligible. Marignola résida en Chine de 1342 à 1347 environ.

[4] *The voiage and travaile of Sir John Maundeville*, Lond. 1727, p. 256, 328.

seront en mesure de confirmer ce que ses assertions pourraient sembler avoir d'exagéré?[1]

Pour aller en Chine, les marchands occidentaux avaient le choix entre plusieurs routes. Jean de Montecorvino en cite[2] deux: l'une, la plus courte et la plus sûre, suivant toujours la voie de terre à partir de la Crimée (par l'Asie centrale) et demandant de cinq à six mois; l'autre, beaucoup plus longue, n'exigeant pas moins de deux années et par laquelle le voyageur restait presque tout le temps en mer. En décrivant la deuxième route, Jean songe évidemment à son propre voyage;[3] mais un autre missionnaire, Oderico da Pordenone suivit à peu près le même itinéraire·[4] Marco Polo également, à son retour de Chine, avec cette différence qu'il fit le voyage en sens inverse. Voyons donc un peu par où passait cette route. Le voyageur mettait le pied sur le continent asiatique à Trébizonde ou à Lajazzo, se dirigeait de là sur Tauris par la route de caravanes que nous avons déjà décrite en détail, puis traversait la Perse pour atteindre Ormouz par Yezd.[5] Là, il s'embarquait, longeait la côte de Malabar, puis remontait plus ou moins haut le long de la côte de Coromandel, et s'en éloignait à un moment donné pour couper droit à travers le golfe du Bengale, dans la direction de Sumatra; enfin, il terminait le voyage en faisant le tour de l'Indo-Chine. Pour Jean de Montecorvino, la traversée entre Ormouz et la Chine s'était divisée en deux périodes, parce qu'il s'était arrêté en route et avait fait un séjour de longue duree dans l'Inde; il n'en allait guère autrement pour les marchands; tous s'arrêtaient plus ou moins dans l'un ou l'autre port de l'Inde, car ils y trouvaient mainte occasion de faire des affaires et d'acquérir des connaissances utiles dans l'exercice de leur métier; du reste, la nécessité des transbordements entraînait toujours par elle-même beaucoup de lenteurs.

Par la voie de terre, la direction à suivre pouvait varier suivant le point de départ choisi. Supposons, par exemple, un marchand ayant débarqué en Asie à Lajazzo et voulant de là pénétrer dans l'intérieur du pays, cas très ordinaire au temps de Marco Polo. Son premier objectif était, en tout état de cause, Tauris. Si, de là, tenant à éviter la mer, il voulait gagner la Chine par terre, la route de Bokhara et de Samarkand était tout indiquée. Rappelons-nous que ce fut à Bokhara que des ambassadeurs tatars, en route de la Perse pour la Chine, rencontrèrent les deux frères Polo et les engagèrent à venir avec eux. Il est probable qu'après Bokhara, la première ville où ils firent un séjour était Samarkand, et

---

[1] En abrégé dans Ramus., II, 255.

[2] Dans sa première lettre, celle de 1305: Mosheim, *Hist. eccl. Tartar.*, append., nº 44.

[3] Yule, *Cathay*, I, 201.

[4] *Ibid.* II, append., 2, p. i et ss.

[5] M. Polo, éd. Pauthier, I, 70 et ss.; Oderico, l. c., p. iii.

très possible que Marco Polo décrive cette ville d'après la peinture qu'il en à entendu faire par son père et par son oncle,[1] car, lorsque, plus tard, il fit lui-même le voyage de la Chine en leur compagnie, ils la laissèrent tout à fait en dehors de leur route: effectivement, partis du Badakhchan, ils traversèrent les hauts plateaux déserts du Pamir pour déboucher dans le bassin du Tarim. Il est assez difficile de déterminer la direction suivie par Niccolo et Maffio Polo, après Bokhara et Samarkand. D'après Marco Polo, jusqu'à la fin de leur voyage, c'est à dire depuis Bokhara jusqu'en Chine, ils auraient suivi la direction N. et N. E. *(par tramontaigne et par grec)*.[2] D'après cela, on devrait naturellement conclure avec MM. Pauthier et Richthofen[3] que leur route était la voie commerciale qui longe le versant septentrional des monts Thian-Chan. Mais Marco Polo ajoute qu'il s'abstient d'entrer dans plus de détails, par la raison qu'il a visité lui-même plus tard tous les pays traversés par son père et par son oncle à l'occasion de ce premier voyage, et qu'il en donnera la description au cours de son ouvrage. Or, dans tout son livre, il n'y a pas un mot sur les pays situés au nord des monts Thian-Chan; il ne paraît même pas en avoir jamais entendu parler. La route qu'il avait suivie lui-même courait au sud des Thian-Chan et même à une assez grande distance. Nous devons, par conséquent, admettre qu'en tout cas, si, au cours de leur premier voyage, après avoir quitté Bokhara, Niccolo et Maffio continuèrent à marcher vers le nord-est, ils ne dépassèrent pas Khokand dans cette direction, et qu'à partir de là, ils marchèrent au sud-est, de manière à gagner Kachgar par le col de Térek.[4] Entre Kachgar et le lac de Lop, Marco Polo énumère une série de villes qui marquent évidemment des étapes de son propre voyage, mais qui devaient, d'après ce que nous avons dit plus haut, avoir été déjà traversées par son père et par son oncle, la première fois qu'ils avaient été en Chine. Les premières, Kachgar, Yarkand, Khotan, sont connues et citées fréquemment; mais, pour les suivantes, Pein et Charchan (Siarciam dans Pauthier), on a eu jusqu'ici bien de la peine à fixer leur position. Suivant M. Pauthier, Pein devait être la ville actuelle de Baï ou Paï, située à peu près sur le même méridien que Khotan, mais au delà du Tarim, sur le versant méridional des Thian-Chan; quant à Siarciam, d'après le même auteur, ce devait être Karachar, au nord-ouest du lac de Lop, ville dont le nom.

---

[1] Note de M. Yule, *M. Polo*, I, 172.

[2] Éd. Pauthier, p. 10.

[3] Pauthier, introd., p. xxvii; Richthofen, *China*, I, 608.

[4] Humboldt, *Asie centrale*, III, 385 et ss.; Ritter, *Asien*, VII, 475 et ss. C'est une route de caravanes praticable à peu près toute l'année; il est vrai qu'elle est très accidentée, mais elle est, malgré cela, beaucoup plus facile que celle qui traverse les hauts plateaux du Pamir.

dans l'ancien dialecte chinois, est Si-tchéou.[1] Mais le point de départ de Marco Polo était Kachgar, son point d'arrivée le lac de Lop, et, d'après le tracé de M. Pauthier, la première moitié de la route marquée par les stations de Yarkhand et de Khotan aurait suivi la direction du NO. au SE., pour remontrer tout d'un coup et se prolonger au nord du Tarim dans la seconde moitié! Il y a là une invraisemblance que nous ne saurions admettre, à moins de raisons solidement établies. Mais heureusement nous pouvons nous dispenser de la discuter, car M. Yule a découvert, à force de recherches, que la route suivie par Marco Polo, de Kachgar au lac de Lop, restait tout le temps au sud du Tarim. Il a démontré d'abord, en s'appuyant sur les sources chinoises, que, dans les premiers temps du Moyen-Age, il existait, à l'est de Khotan,[2] une ville nommée Pima, dont l'identité avec la Pein de Marco Polo est très probable, et en second lieu, d'après des informations recueillies de la bouche de voyageurs modernes, qu'il existe encore actuellement vers l'est, du côté du lac de Lop, une localité appellée Chachan, dont le nom rappelle suffisamment le Charchan de Marco Polo.[3]

Nous ne nous serions pas arrêtés si longtemps sur cette partie du journal de route de Marco Polo, s'il n'était question que d'un chemin perdu, suivi seulement par quelques rares voyageurs; mais ce qu'il s'agit de retrouver, c'est la partie moyenne d'une des grandes artères qui reliaient l'Asie occidentale à la Chine. Tout d'abord le chemin traversait un pays bien cultivé, habité par une population compacte, avec des étapes comme Kachgar, Yarkand et Khotan, cités florissantes, enrichies par le commerce et l'industrie;[4] à partir de Pein, on avançait au milieu de steppes sablonneuses, dont la vue rappelait le voisinage du grand désert de sable: pourtant, dans cette deuxième moitié du chemin, on traversait encore des localités assez populeuses.[5] En général, la région à l'est de Khotan était beaucoup plus peuplée autrefois,[6] de sorte que l'existence, au VIIe siècle, d'une route menant plus

---

[1] M. Polo, I, 145 et ss.

[2] A l'est, et non pas à l'ouest, comme l'indique la carte dressée par M. Vivien de Saint-Martin pour le *Voyage de Hiouen-thsang;* au reste, voyez le *Mémoire* qui accompagne la carte, II, 428, not. 1.

[3] Yule, *M. Polo,* I, 176 et ss. (cf. *Journal of the geogr. Soc.,* XLVI (1876), p. 297); Richthofen, *China,* I, 609, et la carte n° 11. C'est cette ville de Charchan qui est nommée, à ce qu'il semble, Che-li-Chang dans une relation de voyage chinoise du XIVe siècle: v. les notes de Palladius sur le livre de M. Polo, publiées en extrait dans le *Magazin für die Lit. des Ausl.,* 1876, p. 345. C'est encore la même, que Prchewalski entendit appeler Tchertchen: v. Ruge, *Zeitalter der Entdeckungen,* p. 60.

[4] Le dire de Marco Polo (I, 134—144) se trouve confirmé par une description de ces villes extraite d'un ouvrage persan, intitulé *Heft Iklim* (les sept climats) et publiée par M. Quatremère dans les *Not. et extr.,* XIV, 1, p. 474.

[5] Polo, I, 145—148.

[6] Quatremère, l. c., p. 474, 477.

directement du Khotan à la Chine sans passer par le lac de Lop[1] ne serait pas une impossibilité; mais, dans les siècles suivants, on ne la suivait plus qu'en cas d'absolue nécessité, comme le firent par exemple les ambassadeurs de Châh Rokh à leur retour de la Chine pour échapper à la poursuite de leurs ennemis.[2] Une tradition répandue dans la petite Boukharie au XVI[e] siècle perpétuait encore le souvenir de ce raccourci et d'un grand nombre de villes et de villages qui avaient dû couvrir cette région, transformée depuis en désert et abandonnée aux chameaux sauvages. Quoi qu'il en soit, au temps de Marco Polo, on passait habituellement par le lac de Lop. Les voyageurs faisaient d'ordinaire dans la ville du même nom un arrêt d'une huitaine de jours pour mettre leurs bêtes en état de traverser le grand désert de sable. Il fallait marcher pendant un mois dans ce désert, avant d'apercevoir Sha-Tchéou (Saciu), la première ville chinoise.[3] On voit sur la *Carte catalane*, à côté d'une caravane, une légende qui nous apprend qu'elle se rend en ligne droite *(per la carera dreta)* en Chine, par Lop, avec des bœufs, des chameaux et des chariots. L'auteur de cette carte tenait-il ce détail de la bouche de marchands qui avaient fait le voyage, et faut-il en conclure que, pendant le XIV[e] siècle, on continuait à suivre la route de caravanes passant par le lac de Lop? la chose est douteuse; il me semble au contraire qu'il suit le texte de Marco Polo dont il se contente de reporter en abrégé sur sa carte le chapitre relatif à la ville de Lop.[4] Un seul détail trahit l'influence des rapports de marchands d'une époque postérieure à Marco Polo, c'est qu'il fait partir sa caravane de l'empire de Saraï (du Kiptchak.) Il est bien vrai qu'avant de partir pour la Chine, les frères Polo avaient commencé par aller dans l'empire du Kiptchak, mais ce n'était certainement pas pour y rejoindre des caravanes et faire route avec elles: l'idée d'aller en Chine ne leur vint qu'à Bokhara. Il n'est question de caravanes allant de l'empire du Kiptchak en Chine, ni dans la partie du récit de Marco Polo relative à ce premier voyage, ni dans aucune partie de son livre en général, ce qui n'empêche pas l'existence certaine d'un trafic commercial constant entre les deux empires tatars, celui du Kiptchak

---

[1] Hiouenthsang, II, 246 et s., 428.

[2] *Not. et extr.*, XIV, 1, p. 425. Cherefeddin *(Histoire de Timurbec*, III, 218) connaissait aussi deux routes du Khotan à Khanbaligh, l'une par Karakhodja (près Tourfan) qui prenait soixante et un jours, l'autre, qui passait par un désert absolument inhabité et permettait d'atteindre la frontière de la Chine en quarante jours seulement. La première semble être celle qui longeait le versant méridional des monts Thian-Chan; la deuxième serait la route du désert dont il est parlé dans le texte: cet écrivain ne connaissait la deuxième route que par une tradition qui, d'ailleurs, passe pour digne de foi.

[3] Polo, I, 149—152.

[4] *Not. et extr.*, XIV, 2, p. 130—132.

et le Cathay (la Chine). Les marchands occidentaux n'eurent connaissance des caravanes par lesquelles se faisait ce trafic que quand les colonies italiennes de la mer Noire et de la mer d'Azov eurent acquis une certaine assiette qui leur permît de se mettre en relations avec elles. Encore resterait-il à savoir si des caravanes parties du Kiptchak (c'est à dire, suivant l'expression de Jean de Montecorvino, de l'empire des Tatars septentrionaux), avaient coutume de prendre une direction aussi accentuée vers le sud et de gagner la Chine, comme Marco Polo, par Kachgar, Khotan et Lop. Pour moi, je suis persuadé que ce ne pouvait être que par exception et que l'auteur de la Carte catalane commet une bévue en faisant passer par Lop, c'est à dire par une route dont il avait trouvé l'indication dans la relation de Marco Polo, les caravanes du Kiptchak auxquelles allaient, de son temps, se joindre les marchands dont le point de départ était Caffa ou Tana. Nous allons voir dans un instant que, bien au contraire, lorsqu'il se rendait en Chine par Saraï, le voyageur passait au nord des monts Thian-Chan.

Mais, avant de nous occuper de la route du nord, faisons encore observer que, pour aller en Chine par Kachgar et la Petite Boukharie, comme l'avaient fait les Polo, on n'était pas necessairement obligé de suivre le grand arc de cercle formé vers le sud par le chemin que nous avons tracé. Il existait, entre le Tarim et les monts Thian-Chan, une autre route plus directe, dont les étapes principales étaient Aksou, Koutché, Karachar; de ce dernier point, au lieu de s'infléchir au sud vers le lac de Lop, elle remontait au nord-est, passait par Tourfan, rejoignait la route du nord que nous allons décrire et aboutissait avec elle à l'oasis de Khamil. C'est le chemin suivi, en tout ou en partie, par divers voyageurs à des époques très éloignées les unes des autres; par exemple, par le pèlerin chinois Hiouenthsang au VIIe siècle,[1] par les ambassadeurs de Châh-Rokh en 1420,[2] par le marchand de rhubarbe persan Hadji Mohammed vers le milieu du XVIe siècle.[3] Il est cependant douteux que jamais, au cours du Moyen-Age, des marchands occidentaux aient longé le versant méridional des Thian-Chan; il est donc inutile d'entrer dans plus de détails sur cette route.

Revenons à la plus septentrionale des routes entre lesquelles le voyageur avait le choix pour aller en Chine: *Balducci Pegolotti* nous en donne un aperçu sommaire; les renseignements qu'il fournit ne sont point extraits de ses notes de voyage, mais il les tenait de la bouche

---

[1] A son retour de Chine; mais il n'alla pas jusqu'à Kachgar: Hiouenthsang, I, 1—10; II, 263—266.

[2] *Not. et extr.*, XIV, 1, p. 388 et s.

[3] Ramusio, *Viaggi*, II, 14—16; voy. Yule, *Cathay*, I, ccxv—ccxx, et II, 572—576.

de marchands qui la connaissaient pour l'avoir faite. Il prend Tana pour point de départ. Il y avait effectivement avantage à partir de là, au lieu d'aller débarquer à Caffa ou à Soldaja; c'était autant de moins à parcourir par voie de terre. Remarquons, en passant, qu'à l'époque où Guill. de Rubrouck et les deux Polo entreprirent leurs voyages, les Occidentaux ne possédaient pas encore cette station dans la mer d'Azov; il était donc tout indiqué pour eux de partir de la Crimée. Jean de Montecorvino (1305) indique comme point de départ de la route de Chine, le pays des Goths, dépendance de l'empire des Tatars septentrionaux;[1] ceci désigne en termes suffisamment clairs la presqu'île de Crimée qui appartenait aux khans du Kiptchak, et où des restes de la race gothe s'étaient conservés, comme on le sait, sur la côte méridionale. Par la suite, quand les Italiens eurent créé à *Tana* des colonies où les marchands qui voulaient se lancer à travers l'Asie centrale trouvaient les mêmes facilités qu'à Soldaja pour les préparatifs de ce long voyage, il n'est pas douteux qu'ils durent lui donner la préférence. On employait dans ce pays des chariots à quatres roues, recouverts d'une bâche de feutre ou de toile,[2] et menés par un attelage de bœufs, de chameaux ou de chevaux, suivant l'importance de la charge et la nature du terrain à traverser. De Tana à Astrakhan, on mettait vingt-cinq jours avec un attelage de bœufs, dix à douze seulement avec un attelage de chevaux.[3] La ville d'*Astrakhan* dont il est question ici n'est point la ville moderne de ce nom; c'est celle du Moyen-Age, située sur la rive gauche du Volga, à huit ou dix verstes plus haut que la ville actuelle;[4] elle a été détruite par Tamerlan. Son nom, en langue turque, était Hadji-Terkhan,[5] dont Pegolotti a fait Gittarchan,[6] Barbaro et Contarini, Citracan,[7] tandis que, sur quelques cartes du Moyen-Age, on trouve une forme qui se rapproche davantage du turc: Agitarcham, Azetrechan.[8] D'après la description qu'en fait Ibn-Batouta,[9] ce devait être une grande et belle ville, avec de vastes marchés: nous aurons à reparler de son importance au point de vue du commerce en général.

---

[1] "Per terram Gothorum Imperatoris aquilonarium Tartarorum:" Wadding, *Annal. ordin. minor.*, VI, 69 et s.

[2] Pour plus de détails, v. Ibn-Batouta, II, 361 et s.

[3] Dans les *Viaggi alla Tana*, p. 83 et s., Ambr. Contarini ne compte que huit jours de marche.

[4] Muller, *Darstellung des Stromsystems der Wolga*, p. 536, 557, 578 et ss.; Dorn, *Caspia*, p. 75.

[5] Ibn-Batouta, II, 410.

[6] Le nom est écrit Gintarchan à la première ligne, tandis qu'on lit Gittarchan à la quatrième; c'est probablement cette dernière forme qu'il faut adopter.

[7] *Viaggi alla Tana*, p. 18, 83 et s.

[8] M. Yule *(Cathay*, II, 287) a relevé toutes les différentes formes de ce nom.

[9] II, 411.

D'Astrakhan, au lieu de se diriger droit à l'est, notre route remontait vers le nord: il fallait, en effet, tourner le delta du Volga et ses nombreuses branches; d'un autre côté, *Saraï*, la principale résidence des khans du Kiptchak, située plus au nord sur le Volga, ou, plus exactement, sur un bras secondaire de l'Aktouba, avait un puissant attrait pour les voyageurs et les marchands. On sait qu'il n'y a que deux localités, situées toutes deux sur la rive droite de l'Aktouba, qui puissent, tant par l'étendue des ruines qui s'y voient encore, que par leur aspect monumental, rappeler l'antique capitale des khans du Kiptchak: l'une est Zarev, à l'est de Zarizyn, l'autre, Selitrennoje (ou Djigit-Hadji) beaucoup plus au sud.[1] La première étonne davantage par les vastes proportions que décèlent des ruines qui couvrent la terre à perte de vue, la seconde frappe surtout par la luxe et l'élégance des constructions. La vérité est qu'il existait deux Saraï. Si le nom de la Nouvelle-Saraï[2] est celui qui se représente le plus fréquemment, c'est qu'elle renfermait un atelier de monnayage; mais cette qualification de "nouvelle" suffit déjà comme preuve de l'existence d'une "vieille" Saraï. D'un autre côté, Ibn-Batouta, qui visita l'une des deux, dit qu'on l'appelait Saraï de Berekèh:[3] ce n'était, évidemment, que pour la distinguer d'une autre Saraï, qu'on désignait par le nom d'un autre khan. Effectivement, la carte de Fra Mauro porte deux Saraï. Reste à savoir seulement lesquelles, des ruines de Zarev ou de celles de Selitrennoje, sont les restes de la plus ancienne résidence des khans du Kiptchak.[4]

L'ancienne Saraï était une résidence d'hiver, fondée par Batou et achevée par Berekèh, son successeur. Guillaume de Rubrouck la visita du vivant de Batou. D'après son estimation des distances,[5] on doit admettre qu'elle était plus voisine de la mer Caspienne que la ville actuelle de Zarev. Les termes dans lesquels en parlera plus tard Pegolotti ne correspondent pas non plus à la situation de cette dernière. En effet, dans l'hypothèse où Saraï aurait été située là où se trouve

---

[1] Muller, *Das Stromsystem der Wolga*, p. 570—577; Yule, *M. Polo*, I, 5, 6 (avec carte et plan). Il est facile de se rendre compte de la situation de ces deux localités, en consultant la carte du gouvernement d'Astrakhan publiée dans les *Petermanns Mittheilungen*, 1858, pl. 5.

[2] Fræhn, *Die Munzen der Chane vom Ulus Dschutschi's*, p. 44; Grigoriew, dans *Ermans Archiv.*, V, 34 et s.

[3] Ibn-Batouta, II, 447.

[4] Mon opinion bien arrêtée est en faveur des dernières, et je suis, sur ce point, d'accord avec MM. Bruun (*La résidence des Khans de la Horde d'Or*. 1876, en russe), Desimoni (éd. de *Langele*, p. 25, not. 1) et Schmidt (dans l'étude citée à la note ci-dessous).

[5] Guill. de Rubr., p. 376. Pour plus de détails, voy. F. M. Schmidt, *Ueber Rubruks Reise*, dans la *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, 1885, p. 234 et ss.

maintenant Zarev, la première partie de l'itinéraire tracé par Pegolotti, Tana-Astrakhan-Saraï-Saraïtchik, aurait décrit un zig-zag dont il serait difficile de comprendre la raison d'être. Ce qui semble le plus singulier, ce n'est pas que le voyageur déviât de la direction générale ouest-est de sa route, pour faire une pointe aussi accentuée vers le nord: l'importance de Saraï, la possibilité d'y rejoindre de grandes caravanes, motiveraient suffisamment ce détour; mais on se demande alors ce qui pouvait obliger un voyageur allant de Tana à Saraï de passer par Astrakhan: c'est ce qu'on peut appeler décrire un triangle au lieu de tirer une ligne droite. D'un autre côté, Pegolotti estime la distance entre Astrakhan et Saraï à un jour de route; les anciennes annales russes de Nikon parlent de deux jours;[1] mais en admettant même que l'Astrakhan du Moyen-Age ait été située sur le Volga à un mille (huit kilomètres environ) plus haut que la ville actuelle, il n'en reste pas moins impossible de se rendre de là à Zarev en deux jours, à plus forte raison en une journée. Si, enfin, nous consultons Aboulféda, ce géographe nous dit que Saraï n'était qu'à deux journées de marche de la mer Caspienne.[2] N'y a-t-il pas là un ensemble de circonstances qui sembleraient indiquer la situation occupée par Selitrennoje, à environ douze milles allemands (quatre-vingt-dix kilomètres) de la ville actuelle d'Astrakhan? Pegolotti et Aboulféda ne parlaient, il est vrai, que par ouï-dire; mais Ibn-Batouta avait visité en personne les lieux qu'il décrivait. En quittant Astrakhan, il avait remonté le cours du Volga et atteint Saraï le troisième jour.[3] Or, il voyageait en hiver: pendant cette saison, où les jours sont courts, ce n'était pas trop pour arriver jusqu'au point où se trouve Selitrennoje; pour gagner celui qu'occupe Zarev, il eût fallu davantage. Au moment où Ibn-Batouta visita la Saraï de Batou, la même qu'avait décrite avant lui Guil. de Rubrouck, elle était encore la résidence des khans. Mais de la visite de l'un à la visite de l'autre, son aspect avait changé. Guil. de Rubrouck la comparait à un "casal". Depuis lors elle avait dû s'élargir pour suffire à une population sans cesse croissante. Celle-ci était formée d'un mélange de mahométans et de chrétiens; dans le nombre des habitants sédentaires, on comptait des Mongols, nation des maîtres du pays, des Ossètes, des Kiptchaks (Cumans), des Tcherkesses, des Russes, des Grecs; dans le quartier des étrangers et des marchands se pressait une foule bigarrée, composée de Persans et de gens de la Mésopotamie, d'Égyptiens et de Syriens, etc. Les marchés étaient très vastes, mais le plus important de tous était

[1] Muller, *Op. cit.*, p. 569.
[2] Aboulf., trad. Reinaud, II 323.
[3] II, 446.

le marché des esclaves.[1] Peu de temps après le passage d'Ibn-Batouta, la cour transféra sa résidence dans la Nouvelle-Saraï, construite pour elle sur l'emplacement actuel de Zarev: ce changement entraîna, sans doute, le déplacement du marché. Une tradition, sans grande autorité, il est vrai, attribuait la fondation de la nouvelle résidence à Djanibeg-khan (1341—1357).[2] Sa prospérité ne fut pas de longue durée. Tamerlan la détruisit en 1396.[3]

De Saraï, la route décrite par Pegolotti se prolongeait dans la direction de Saraïtchik *(Saracanco)*. On pouvait atteindre cette nouvelle station par voie de terre, mais les marchands voyageant avec des bagages préféraient aller par eau pour des motifs d'économie. Ce fut aussi celle que choisit le moine récollet Paschalis, de Victoria; il en donne une description un peu plus détaillée que celle de Pegolotti, car il divise le voyage en deux phases: navigation fluviale sur le Volga, jusqu'à son embouchure, et navigation maritime le long de la côte septentrionale de la mer Caspienne.[4] Il mit en tout douze jours à faire le voyage; Pegolotti n'en compte que huit. Ibn-Batouta, au contraire, parcourut la distance de Saraï à Saraïtchik (Seratchouk) en dix jours, avec une voiture attelée de chevaux.[5] Saraïtchik était située sur l'Iaïk (Oural), à cinquante-huit verstes de son embouchure dans la mer Caspienne; on y passait le fleuve sur un pont de bateaux. Les khans de la Horde d'or y résidaient de temps à autre; c'est du moins ce que semble indiquer son nom qui signifie Petite-Saraï, ou petit-palais. Ce nom se retrouve assez fréquemment comme lieu de sépulture des khans et comme atelier monétaire.[6] Les ruines sont encore suffisamment reconnaissables et la station de cosaques de l'Oural qui se trouve dans le voisinage perpétue le nom de l'ancienne ville.[7] Par exemple, les caravanes qui passent par là ne suivent plus la même direction qu'au

---

[1] Ibn-Batouta, II, 447 et s.; Chehabeddin, p. 287; Aboulf., l. c.

[2] Muller, *op. cit.*, p. 571.

[3] Hammer, *Op. cit.*, p. 362 et s.

[4] "Inde (de Saraï) ascendens in quoddam navigium cum Armenis per fluvium qui vocatur Tygris (M. Polo emploie aussi ce nom pour le Volga, p. 8) et per ripam maris Vatuk nomine (mer de Bakou ou mer Caspienne) usque Sarachuc deveni per duodecim diætas:" Wadding, *Annal. minor.*, VII, 256 et s. Les Occidentaux de l'époque connaissaient aussi le nom d'Atel (Itil), donné au Volga par les indigènes. Le "flumen Tili" des chartes vénitiennes publiées par Taf. et Thom., IV, 325, 338, est le Volga et non le Don, comme l'admet M. Thomas.

[5] III, 1.

[6] Hammer, *Op. cit.*, p. 11, 252, 280, 299, 313: Fræhn, *Die Münzen der Chane des Ulus Dschutschi*, p. 44. On lit en légende sur la carte de Pizzigani: „torcal i. e. sepulcrum imperat."; cf. *Ausland*, 1874, p. 612.

[7] Charmoy, dans les *Mém. de l'Acad. de St Pétersb.*, 6e série, polit. hist. et philol., III, 129 et s.; Muller, *Der ugrische Volksstamm*, 1ère part., 1ère sect., p. 59 et ss.

temps de Pegolotti: elles vont maintenant de Khiva à Orenbourg. Ibn-Batouta laissa ses chevaux à Saraïtchik pour prendre des chameaux, parce qu'au sortir de la ville commençait la traversée d'un désert où les chevaux ne trouvaient rien à manger.[1] Paschalis et les marchands qui ont fourni des renseignements à Pegolotti avaient pris également à partir de Saraïtchik des voitures attelées de chameaux. Quand les marchands voyageaient sans bagages, ils préféraient se diriger en ligne droite, c'est à dire par le nord de la mer d'Aral, de Saraïtchik vers Otrar, sur le Syr Daria; ils y arrivaient en cinquante jours; quand ils menaient avec eux des marchandises, ils visitaient d'abord *Ourgendj*, grand marché où ils pouvaient trouver à s'en défaire avantageusement, de sorte qu'ils ne craignaient pas de faire pour cela un détour de cinq à dix jours; en effet, on comptait de Saraïtchik à Ourgendj vingt jours de marche,[2] et trente-cinq à quarante d'Ourgendj à Otrar. Après avoir parcouru, sans rencontrer âme qui vive, le désert qui s'étend de la mer Caspienne à la mer d'Aral, le voyageur se trouvait subitement transporté au milieu des larges rues d'Ourgendj et de ses jolis marchés, remplis d'une foule si compacte qu'à peine pouvait-il s'y faire un passage;[3] c'était un contraste frappant. Quand on voit les ruines éparses au milieu d'un paysage inculte, à quatre verstes du village de Vieux-Ourdgendj, sur un bras très secondaire de l'Amou-Daria[4] (Oxus), on a de la peine à se figurer qu'à une certaine époque, une ville, la plus grande et la plus belle ville des Turcs, suivant les expressions d'Ibn-Batouta, s'élevait en cet endroit, sur les deux rives d'un fleuve profond, navigable encore jusqu'à Termeh (près de Balkh).[5] Le nom sous lequel cette ville est connue en Occident[6] est celui que lui donnaient les Mongols et les Turcs;[7] à l'origine, les Arabes et les Persans la nommaient Gorgandj ou Djordjania.[8] Comme il y avait deux villes

---

[1] III, 1; cf. II, 451.

[2] Ibn-Batouta mit même trente jours à faire cette route, tout en ne prenant que les temps de repos strictement indispensables: III, 2. Chehab-eddin (p. 287) estime la distance entre Saraï et Ourgendj; à environ un mois et demi de marche; Ibn-Batouta (II, 450 et s.) admet quarante jours.

[3] Ibn-Batouta, III, 3 et ss.

[4] Abbott, *Narrative of a journey from Heraut to Khiva*, 2e éd., I, 204 et s.; Basiner, *Reise durch die Kirgisensteppe nach Chiwa* (Baer et Helmersen, *Beitræge zur Kenntniss des Russ. Reichs*, vol. XV) p. 97 et ss.; Zimmermann, *Ueber den untern Lauf des Oxus*, p. 113.

[5] Rapprochez de cette remarque d'Ibn-Batouta le passage de Humboldt, *Asie centrale*, II, 246.

[6] "Organci", dans Pegol., p. 1; *Carte catal.*, p. 125, 129. "Wrgant", dans Paschalis, l. c. Quatremère a enregistré d'autres formes encore.

[7] Ourgandj, d'après Michaud et Rachideddin: v. Quatremère, *Chehabeddin*, p. 289.

[8] Chehabeddin, p. 232, 265, 289 et note de ce dernier passage; Sprenger, *Die Post- und Reiserouten des Orients*, p. 32

de ce nom assez peu éloignées l'une de l'autre, il faut se garder de confondre la Djordjania située sur l'Oxus, près de l'extrémité méridionale de la mer d'Aral, dont il est question ici, avec l'autre ville du même nom (son vrai nom est Djordjan) qui se trouve sur la petite rivière du Djordjan, non loin de l'angle formé au sud par la mer Caspienne.[1] La première de ces deux villes, celle qui nous intéresse, porte aussi le nom de Khawarizm, qui est celui de la province dont elle était la capitale. Pendant les premiers siècles du califat, cette ville et sa province formaient en quelque sorte un poste avancé de la civilisation arabe et entretenaient un trafic actif avec les Gozzes turcs de la mer d'Aral et avec les Khazares de la mer Caspienne. Plus tard, elles tombèrent sous la domination turque et firent partie du grand empire des Seldjoucides enfin, elles atteignirent leur plus grand éclat au XII[e] siècle; Les descendants d'un général envoyé dans la ville comme gouverneur par les Seldjoucides y avaient conservé leur demeure; ils se déclarèrent indépendants et conquirent un empire qui s'étendait de l'Inde à l'Euphrate, du golfe Persique au Volga. Ce fut l'empire des Chahs de Khawarizm, mais il n'eut qu'une durée éphémère. Gengis-khan lui porta un coup mortel (1220). Les Mongols exercèrent tout particulièrement leurs fureurs sur la ville d'Ourgendj,[2] et ce n'est pas sans étonnement que nous apprenons qu'un siècle après cette catastrophe, sous la domination des khans du Kiptchak,[3] la ville si éprouvée avait retrouvé la nombreuse population et la prospérité commerciale qui faisaient l'admiration d'Ibn-Batouta. Les marchands occidentaux savaient par expérience que c'était un marché où l'on trouvait à placer avantageusement ses marchandises;[4] c'est pourquoi Pegolotti le recommandait à ceux qui désiraient se défaire de leurs approvisionnements avant de passer outre.

Avant de quitter Ourgendj et de nous enfoncer dans l'est à la suite de Pegolotti, il faut nous arrêter un moment et dire quelques mots

—36; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 209 et s.; Chemseddin, p. 310.

[1] Aboulf., l. c., II, 1, p. 77, not.; II, 2, p. 18 et s.; Chemseddin, p. 314; Vivien de Saint-Martin, *Huns Ephtalites*, dans les *Annal. des voy.*, 1849, III, 9 et s. Le port était Abeskoun.

[2] Le chroniqueur Albéric de Trois-Fontaines (Pertz, SS., XXIII, 911) parle d'une "magna civitas Tornax (Ornacia), ad quam mercatores de longinquis partibus ibant" qui, d'après lui, aurait été détruite par les Tatars (añ. 1221); il s'agit, sans doute, d'Ourgendj.

[3] Ibn-Batouta, II, 382; III, 4; Vambéry, *Geschichte Bochara's oder Transoxaniens*, p. 149, 191, not. 1.

[4] On peut se faire une idée des produits qui se trouvaient dans les bazars d'Ourgendj d'après un passage d'un ouvrage du XV[e] siècle, intitulé *Segreti per colori* et publié par Merrifield, *Orig. treatises*, p. 375 et s.: "Lapis lazuli e petra che vene de Organia de paese de Tartaria et la se cava la dicta petra de le montagne che sonno in quelli paesi."

d'une autre voie de communication entre Tana et Ourgendj: les contemporains de Pegolotti la connaissaient et les voyageurs pour la Chine la suivaient de temps à autre. Elle traversait la mer Caspienne: l'anonyme franciscain espagnol, qui avait visité deux fois la région de la mer Caspienne, la connaissait bien et il en donne le tracé comme il suit:[1] de la côte de la mer d'Azov, on se dirige au sud vers l'Abkhasie, la Géorgie (le pays du roi David), la grande Arménie, et l'on atteint la mer Caspienne à Derbent (Porta del fierro); on la traverse d'outre en outre; on longe en passant l'île de Koulali (Janula) et l'on met le cap sur le golfe des Monuments (actuellement Mertvoy Koultchouk); on débarque enfin à Trestargo (ce nom se trouve sur la carte catalane), et de là, on se dirige sur Ourgendj par voie de terre. L'anonyme franciscain travailla, de 1340 à 1350, à réunir les éléments de sa description du monde: pour cette partie, il parlait de visu, car il avait suivi cette route pendant un certain temps, à son retour du Cathay: parti d'Ourgendj, il était allé s'embarquer dans le golfe des Monuments; mais, au lieu de prendre terre à Derbent, il avait débarqué sur un point plus méridional (Godaspa), d'où il était reparti pour Tauris. Il indique néanmoins la route dont nous avons marqué les jalons comme l'une des deux voies les plus sûres pour atteindre le Cathay,[2] et, bien que nous sachions avec quelle prudente réserve il faut accepter ses indications,[3] nous devons reconnaître qu'il y a des probabilités pour que ce chemin ait été suivi de temps à autre par des missionaires et par des marchands: il ne faut pas oublier que les côtes du Caucase étaient bien connues des Occidentaux et qu'une traversée de la mer Caspienne ne passait pas chez eux pour un événement extraordinaire.

Revenons à Pegolotti: immédiatement après Ourgendj, il nomme *Oltrarre.* C'est l'Otrar des historiens et des géographes arabes, nommée dans l'antiquité Farab, l'une des villes les plus importantes du nord du Turkestan,[4] située au nord du Syr Daria (Iaxarte); on trouve fréquemment ce nom cité en même temps que ceux de deux villes voisines: Ienghi et Taraz (Talas).[5] De même que ces deux villes[6] Otrar était

---

[1] *Libro del conosçimiento,* p. 81.

[2] D'après lui, l'autre traversait l'Asie-mineure, Sivas, Tauris et l'Asie centrale.

[3] Toute la partie qui a trait à l'Asie centrale est précisément celle qui présente le plus d'assertions hasardées, à côté de faits incontestablement exacts: par exemple, l'auteur prétend avoir fait halte dans les châteaux de Got et Magot, c'est à dire dans les forteresses de Gog et Magog!

[4] Aboulf., *Annal. moslem.,* II, p. 457, 619.

[5] Aboulf., *Géogr.,* II, 2, p. 216, 220 et s., 224; v. Quatremère, *Chehabeddin,* dans *Not. et extr.,* XIII, 225, note. Le sultan Baber *(Memoirs,* p. 1) et d'autres qui le copient, admettent à tort l'identité d'Otrar et d'Ienghi.

[6] Hiouenthsang, I, 59; II, 14; III, 267 et s.; Chehab-eddin, *Op. cit.,* p. 224.

un lieu de passage très fréquenté par les caravanes et les voyageurs isolés, longtemps avant l'époque où les marchands occidentaux commencèrent à se risquer dans ces régions. Le roi d'Arménie Héthoum Ier, par exemple, y passa à son retour de Karakoroum, résidence des khans mongols.[1] L'histoire de Genghis-khan nous apprend encore qu'Otrar se trouvait sur le chemin des caravanes allant du Khowaresm vers l'Asie centrale, car la suppression de ce trafic, brutalement ordonnée par le gouverneur d'Otrar, fut le signal d'une guerre avec Mohammed, chah de Khawarizm (1219 et suivantes).[2]

D'Oltrarre à *Armalecco* (Almaligh), la station suivante, Pegolotti compte quarante-cinq jours de marche: dans son calcul, il tient compte de la nécessité de transporter les marchandises à dos d'âne. Chehab-eddin compte moins de temps pour une distance à peu près égale, car d'après lui, il fallait vingt jours de marche de Ienghi (la voisine d'Otrar) à Almaligh;[3] mais il avait probablement en vue des voyageurs moins chargés de bagages. Aucun des deux, malheureusement, ne précise la direction de cette route. Il fallait d'abord traverser les steppes vastes et désolées où coule le Talas (qui donne son nom à la ville élevée sur ses bords) et le Tchoui;[4] enfin, après une dernière étape, soit à travers les bas fonds qui se trouvent au sud du lac Balkach, soit plus au sud encore, à travers les montagnes qui forment une ceinture autour du lac Issik-Koul,[5] on débouchait dans la vallée populeuse de l'Ili qui, grâce à un terrain fertile et à un climat tempéré, produit en abondance de l'herbe et du blé, des fruits et des légumes.[6] L'Ili arrose toute la Dzoungarie avant d'aller se jeter dans le lac Balkach; c'est dans son bassin que s'élevait la ville nommée Almalech,[7] Armalech ou Armalecco,[8] ou encore Emalech[9] par les Occidentaux, Almaligh[10] par les Persans et les

---

[1] Kiracos de Gantzag, dans Brosset, *Deux historiens arméniens*, p. 179.

[2] Erdmann, *Temudschin*, p. 359 et ss.; Ibn-Batouta, III, 23 et s.

[3] *Not. et extr.*, XIII, p. 224 et s.

[4] Pour plus détails, voy. Bretschneider, *Notes on chinese mediæval travellers to the West* (Changhai, 1875), p. 34 et s., 50, 75, 115; du même, *Notices of the mediæval geography* (Lond. 1876), p. 36—38, 226.

[5] Ce lac se voit déjà sur certaines cartes du Moyen-Age, telles que la *carte catalane* (éd. Buchon et Tastu, p. 132 et s.) et celle de Frà Mauro (Zurla, p. 34); l'auteur de la Carte catalane a même indiqué un monastère arménien dans le voisinage du lac; le meilleur moyen d'expliquer comment l'existence de ce lac était parvenue à la connaissance des géographes en question, c'est que, sans doute, il était longé par une route commerciale et que des Occidentaux y avaient passé.

[6] La description des environs d'Almaligh par Chehab-eddin *(op. cit.*, p. 245) est confirmée et complétée par des relations modernes, russes et chinoises.

[7] Carte de Frà Mauro (éd. Zurla, p. 34).

[8] Paschalis, dans Wadding, l. c.; Marignola, dans Dobner, p. 86.

[9] *Carte catalane*, p. 135.

[10] Chehab-eddin, l. c., p. 224, 245; Ibn-

Arabes, Alimali[1] par les Chinois; les sources chinoises font avec raison dériver ce nom du mot *alima* qui signifie pomme dans l'idiome dzoungarien, car le pays est fertile en pommiers.[2] On admet assez généralement qu'Almaligh ne fait qu'un avec Kouldja. C'est Klaproth qui a le premier émis cette opinion[3] et il la basait sur le témoignage d'un dictionnaire d'histoire et de géographie publié à Pékin, au siècle dernier, par ordre du gouvernement. Mais les affirmations des savants chargés officiellement de la rédaction de ce dictionnaire ne méritent pas la confiance aveugle qu'on leur a accordée jusqu'à ce jour. Klaproth lui-même ne s'est pas cru obligé de les suivre toujours et en toutes choses, car, dans la suite (1833), il cherchait Almaligh dans le voisinage de Korghos, au nord-ouest de Kouldja, sur l'Alimatou, affluent de l'Ili.[4] M. Bretschneider se borne à admettre que l'antique Almaligh se trouvait dans la même région que la ville actuelle de Kouldja.[5] Il ressort évidemment des indications fournies par les journaux de route de voyageurs chinois et par diverses autres sources, qu'elle était située dans la plaine baignée par le cours moyen de l'Ili; reste à savoir si ce fleuve passait près ou loin d'elle. D'après la relation faite par Cheref-eddin d'une campagne exécutée dans cette région au temps de Tamerlan, il semblerait qu'Almaligh s'élevait au sud du fleuve;[6] d'après le journal de route d'Héthoum, roi d'Arménie, rédigé au retour de la visite rendue par lui à Mangou, khan des Tatars (1254—1255), on pourrait, au contraire, conclure qu'elle se trouvait au nord.[7] On a récemment prétendu reconnaître son emplacement dans le fort russe de Vernoye, mais cela est trop loin;[8] construit sur un affluent méridional de l'Ili, l'Almatinka (le petit Almaty), le vrai nom de ce fort est Almaty, mais c'est un nom commun dès l'antiquité à divers cours d'eau, montagnes et localités du bassin de l'Ili, et il se retrouve trop fréquemment[9] pour qu'il soit possible de partir de là pour fixer d'une

---

Batouta, III, 17 et s., 23, 41, 49; Rachid-eddin, p. 147 (éd. Quatremère).

[1] Voy. l'Itinéraire de Chang-tê (1259), dans Bretschneider, *Notices*, p. 71 et ss., et note de la p. 33.

[2] Bretschneider, l. c., p. 33, 50, 11¿; Baber, *Memoirs*, p. 1; Klaproth, dans le *Journ. asiat.*, 2e série, XII, p. 283.

[3] Klaproth, *Beleuchtung und Widerlegung der Forschungen von J. J. Schmidt* (Paris 1824), p. 81.

[4] *Nouv. journ. asiat.*, XII, 283: cf. *Journ. asiat.*, 4e série, VIII, 425. C'est aussi cette position que Semenov semble avoir en vue, dans le passage cité par M. Bretschneider, *Notices*, p. 144.

[5] *Notes on Chinese travellers*, p. 33; *Notices of the mediæval geography*, p. 140 et ss., 154, not.

[6] Cheref-eddin, *Hist. de Timour*, éd. Pétis de la Croix, II, 67. Quatremère signale ce passage dans une note qui mérite elle-même d'être lue, Rachid-eddin, p. 146 et s.

[7] Bretschneider, *Notices*, l. c., p. 226.

[8] Petermann, *Mittheilungen, 1868*, p. 402, 404.

[9] V. les relations chinoises sur la pro-

manière positive la situation d'Almaligh. Arrivera-t-on jamais à découvrir des restes de cette ville? c'est une question. Au reste, c'était déjà le chef-lieu d'une peuplade dans les temps antérieurs à Gengis-khan;[1] plus tard elle devint la résidence de la dynastie fondée par Djagataï, fils de Gengis-khan[2] et l'une des villes les plus considérables de l'empire gouverné par cette dynastie,[3] empire auquel les Arabes donnaient le nom de Maveran-nahr et les Occidentaux celui d'empire du milieu *(imperium medium)*[4] ou parfois, à contre-sens, celui d'empire des Mèdes *(imperium Medorum, Medeia)*.[5] Au point de vue du commerce, Almaligh jouait un rôle de premier ordre en qualité de station intermédiaire entre l'Asie occidentale et l'extrême Orient. Les marchands musulmans en route pour la Chine s'y rencontraient avec des Européens qui faisaient le même voyage ou séjournaient là pour un certain temps: témoin ce marchand qui périt en 1339, enveloppé dans une persécution dirigée contre les chrétiens. Le souverain régnant, Ali Sultan (Wadding le nomme *Alisoldan)*, sectateur fanatique de l'Islam, détruisit à cette occasion une florissante mission catholique fondée depuis peu à Almaligh par l'évêque Richard de Bourgogne, avec le concours actif de frère Paschalis, de Vittoria (Espagne), dont le nom est déjà revenu plusieurs fois sous notre plume; un marchand que Marignola nomme Gillotus et Wadding Guillelmus Mutinensis mercator Januensis, souffrit le martyre en compagnie des missionnaires.[6]

Reprenons l'itinéraire de Pegolotti où nous l'avons laissé. Après Almaligh, il saute tout d'un coup un espace qui ne comporte pas moins de soixante-dix jours de marche: la première station qu'il nomme appartient déjà à l'empire chinois.

Nous allons tâcher de combler cette lacune. Entre le bassin de l'Ili et la Chine, les communications sont assez difficiles; en ligne droite elles sont impossibles: il y a là une barrière formée par une ligne de

---

vince d'Ili, communiquées par Stanislas Julien, *Journ. asiat.*, 4e série, VIII, p. 394, 408, 425, 443.

[1] Erdmann, *Temudschin*, p. 314, 339; *Journ. asiat.*, 6e série, IX, 59.

[2] Ibn-Batouta, III, 41.

[3] Chehab-eddin, p. 232, 234.

[4] On désignait sous ce nom le pays compris entre le Cathay (la Chine) d'une part, la Perse et le Kiptchak d'autre part: v. p. ex. Marignola, p. 86: "Armalec imperii medii."

[5] Paschalis, l. c.; *Carte catalane*, p. 135. V. d'autres exemples dans Yule, *Cathay*, I, 234 et s. Nous lisons dans le cod. N du *Libro del conosçimiento*, p. 90, not. 7: "Jnperio de medio que es entre nori e elevante que dizen jnperio medorum."

[6] Wadding *(Annal. ord. min.*, nos 7, 8) donne une relation de ce martyre plus exacte que celle de Marignola (dans Dobner, p. 86); seulement, le premier le place faussement en 1342, tandis que le second donne la date vraie, 1339. Les noms des prêtres martyrisés en cette circonstance se trouvent dans Marcellino da Civezza, *Miss. francesc.*, VI, 18, et sont empruntés au *Lib. conform.* Sur Ali Sultan, voy. Khondemir, trad. Defrémery, dans le *Journ. Asiat.*, 4e série, XIX, 274 et s.

montagnes inaccessibles. Voulait-on tourner cet obstacle par le sud? il fallait traverser les monts Thian-Chan, et encore n'y existait-il pour arriver d'Almaligh en Chine qu'un seul passage, le col de Moussour-Daban ou de Tchéparlé[1] situé à l'extrémité orientale de la chaîne.[2] Il est vrai qu'à la sortie de ce col on tombait sur une route fréquentée qui longeait le versant méridional des Thian-Chan; mais, pour y arriver, il fallait commencer par traverser de vastes étendues couvertes de neige et de glaciers: c'était un chemin absolument impraticable pour les caravanes. Il faut donc chercher une autre direction. En s'éloignant d'Almaligh, la grande route d'Asie occidentale en Chine commençait par remonter vers le nord: de ce côté, il y avait à passer les monts Talki ou Borokhoro, mais cette opération ne présentait pas de grandes difficultés, grâce à l'existence d'un défilé appelé la Porte de fer.[3] Au-delà de cette chaîne de montagnes, la route longeait le lac Saïram (Saïrim) ou Soutkol (lac de lait),[4] traversait la plaine arrosée par le Borotala, puis inclinant au sud-est, continuait sur Ouroumtsi, ou, pour employer le nom usité à cette époque, *Bichbaligh* (cinq-villes).[5] A partir de cette ville, la route bifurquait. S'il entrait dans le plan du voyageur de visiter Karakoroum, la grande capitale de la Mongolie ou de passer par cette province pour arriver en Chine, il se dirigeait vers le nord-est; mais s'il voulait aller au plus court, il marchait vers le sud-est, passait par Karakhodja[6] et par l'oasis de Khamil ou Hami (en chinois);[7] là, il entrait dans le grand désert de Gobi, à l'extrémité duquel il rencontrait enfin la frontière chinoise.

---

[1] Sur ce passage, voy. en particulier le *Journ. Asiat.*, 4e série, VIII, 248 et ss.; Ritter, *Asien*, I, 329 et ss.; Humboldt, *Asie centrale*, II, 27 et ss.

[2] Sur ces défilés voy. Semenov, dans Petermann, *Mittheilungen*, *1858*, p. 362.

[3] *Journ. asiat.*, l. c., p. 418; Bretschneider, *Notes on Chinese mediæval travellers*, p. 32 et s., 71 et s. On avait travaillé, dès une haute antiquité, à rendre cette gorge encore plus praticable; on y avait construit un grand nombre de ponts et peut-être même percé des tunnels, si c'est bien ce défilé que Frà Mauro avait en vue en traçant sa carte universelle (éd. Zurla, p. 32). D'après Tchang-tchoun, (Bretscheider, l. c., p. 32) ce fut Djagataï, fils de Gengis-khan, qui fit exécuter ces travaux.

[4] Sur ces localités, v. le *Journ. asiat.*, 2e série, XII, p. 282 et s.; 4e sér., VIII, p. 445; Bretschneider, l. c.

[5] Sur cette antique capitale, v. Klaproth, *Mémoires relat. à l'Asie*, II, 355 et ss.; Bretschneider, *Notices of the mediæval geogr.*, p. 133 et ss.

[6] Ville située dans le voisinage de Tourfan; v. *Not. et extr.*, XIII, 234 et s., not.; XIV, 1, 389; Cheref-eddin, *Hist. de Timurbec*, III, 217; *Journ. asiat.*, 4e sér., VIII, 241; Yule, *Cathay*, II, 275; Yule, *M. Polo*, I, 193; Bretschneider, l. c.; p. 137 et s.: id. *Notes on chinese mediæval travellers*, p. 29 et s., not., 58.

[7] Sur cette oasis, voy. Ritter, *Asien*, I, 357 et ss.; Pauthier, *M. Polo*, I, 156 et s.; Yule, I, 189 et s.; Bretschneider, *Notices*, p. 109 et s. Le moine récollet Marignola y passa en 1340: Dobner, *Monum. hist. Boem.*, II, 86, 123.

Cette grande route existait, telle que nous venons de la décrire, depuis la fondation de l'empire mongol par Gengis-khan. Ce fut la route suivie par le célèbre philosophe Tchang-tchoun en 1221, quand Gengis-khan l'appela à Samarkand.[1] C'est par là que Héthoum Ier, roi d'Arménie, retourna dans son pays pendant l'hiver de 1254 à 1255, après la visite qu'il était allé faire à la cour du grand khan Mangou, à Karakoroum ou aux environs;[2] c'est par là que passa, en 1259, le Chinois Chang-te, chargé des dépêches de Mangou pour son frère Houlagou.[3] Cette même route vit aussi défiler de grandes armées; par exemple, celle que Houlagou menait à la conquête du califat de Bagdad.[4] Marco Polo en ignorait l'existence. Les Occidentaux ne la connurent qu'à partir du jour où ils se furent établis à Tana, et où leurs marchands et leurs missionnaires commencèrent à se joindre aux caravanes du Kiptchak. Les historiens et les géographes persans et arabes en font mention à partir du commencement du XIVe siècle. Wassaf avait appris qu'il fallait quatorze jours pour aller d'Almaligh à Bichbaligh et quatorze de Bichbaligh à Khanbaligh (Pékin).[5] Ibn-Batouta n'était pas allé en personne à Almaligh, mais il avait entendu dire par des marchands de Mésopotamie (de Kerbela sur l'Euphrate) que, pour aller en Chine, ils passaient ordinairement par Kharezm (Ourgendj) et Almaligh.[6] Enfin Chehab-eddin indiquant à grands traits (vers 1360) la route de Samarkand à la Chine, nomme comme stations intermédiaires, Otrar (Ienghi), Almaligh, Karakodja et Kamtchéou (v. plus loin):[7] il tenait ce renseignement de marchands égyptiens et syriens, car ceux-ci commencèrent également vers cette époque à suivre plus régulièrement la route du nord. Précédemment, c'est à dire tant que les princes et les peuples des pays traversés par cette route furent attachés au paga-

---

[1] M. Bretschneider *(Notes on chinese travellers,* p. 15—56) donne une traduction et un commentaire de la relation de ce voyage; son travail est meilleur que celui de M. Pauthier dans le *Journ. asiat.,* 6e sér. IX, 39 et ss.

[2] V. cet itinéraire dans Brosset, *Deux historiens arméniens,* p. 176. M. Pauthier, *(Nouv. journ. asiat.,* XII, 278 et ss.) et, tout récemment M. Bretschneider *(Notices of the mediæval geography,* p. 223 et s.) ont écrit sur ce voyage d'estimables études.

[3] Bretschneider, *Notes on chinese travellers,* p. 57—99.

[4] Bien qu'on ne connaisse pas les détails de cette campagne, étape par étape, il est certain que l'armée partit au printemps de 1253 des environs de Karakoroum et passa par Almaligh. Ce que M. M. Abel Rémusat *(Nouveaux mélanges asiatiques,* I, 173 et ss.) et Pauthier *(M. Polo,* p. cxxxiii et ss.) donnent sous le titre de "Campagne d'Houlagou" n'est autre chose que l'Itinéraire de Chang-te: v. Bretschneider, *Notes on the chinese travellers,* p. 60, 62.

[5] *Hist. de la Perse* (achevée en 1311) trad. Hammer-Purgstall, I, 24.

[6] Ibn-Batouta, III, 17. A un autre point de vue, cet voyageur confirme (II, 450) les données de Pegolotti, car il mentionne l'existence d'un trafic par caravanes entre Saraï et Kharezm.

[7] *Not. et extr.,* XIII, 223 et ss.

nisme, ces marchands n'y passaient qu'en cas de nécessité absolue; mais, à partir du jour où quelques princes eurent embrassé la religion mahométane et converti leurs peuples par la force, les choses changèrent, et les marchands musulmans commencèrent à affluer en masse de ce côté à l'époque où Termachirin régnait à Djagataï (vers 1330); sectateur fanatique de l'islamisme, ce prince les accueillait avec tous les témoignages de la plus vive affection.[1]

De tout ce qui précède, il ressort qu'au XIV[e] siècle les marchands d'Occident, chrétiens et musulmans, choisissaient de préférence, pour aller en Chine, la route d'Almaligh, c'est à dire la route du nord, celle que les Mongols et les Chinois suivaient depuis un siècle déjà. Il ne nous reste plus à parler que de la dernière section. Nous avons vu qu'on atteignait la lisière du désert de Gobi à l'oasis de Khamil (Hami);[2] Pegolotti donne à la première station à partir d'Almaligh le nom de Camexu: MM. Forster[3] et Karl Ritter[4] pensent que c'est précisément Khamil; mais ils oublient que Pegolotti estime la distance entre les deux stations à soixante-dix jours de marche. Pour arriver à quelque chose d'approchant, il faut nécessairement rejeter Camexu au-delà du désert de Gobi. Quand les voyageurs avaient laissé le désert derrière eux, ils entraient dans la Chine proprement dite: là, ils rencontraient d'abord, sur la limite du désert, Sha-tchéou (la ville du sable);[5] puis un peu plus loin Kan-tchéou, chef-lieu de la province frontière (la province actuelle de Kan-Sou).[6] Voilà le Camexu de Pegolotti.[7] Il est évident que le mot Camexu présente beaucoup plus d'analogie avec le mot Khan-

[1] *Not. et extr.*, III, 238 et ss.; cf. Hammer, *Geschichten der Ilchane*, II, 195, 270, 284; *Journ. asiat.*, 4[e] sér., XIX, 272; Ibn-Batouta, III, 31 et ss.

[2] Et non pas au lac de Lop comme le dit M. Peschel *(Gesch. des Zeitalters der Entdeckungen*, p. 19); il fait confusion entre deux routes différentes.

[3] *Geschichte der Entdeckungen im Norden*, p. 189.

[4] *Asien*, I, 357, not. 73.

[5] Marco Polo, éd. Pauthier, p. 152; *Not. et extr.*, XIV, 1, p. 394 et s.; M. Prjevalski mit quatorze jours, y compris deux jours de repos, pour aller de Hami à Sha-tchéou *(Voyages au Thibet* trad. Stein-Nordheim) Au Moyen-Age, les voyageurs passaient avant d'atteindre Sha-tchéou, devant un fort élevé sur la frontière, tout près de la grande muraille de Chine: Cherefeddin *(Hist. de Timurbec*, III, 217) lui donne le nom de Tetkaoul, et Abderrazzak *(Not. et extr.*, l. c., p. 393) celui de Karaul: ces deux mots signifient "Corps de garde."

[6] "Campicion ou Campichice", dans Marco Polo, éd. Pauthier, I, 165, éd. Yule, I, 197: "Kamtchéou", dans l'itinéraire de Samarkand à la Chine, de Chehab-eddin, *Not. et extr.*, XIII, 225, et dans celui de l'ambassade de Châh-Rokh, *ibid.* XIV, 1, p. 396: "Campion" dans l'itinéraire du persan Hadji Mohammed, publ. par Ramusio, II, 16.

[7] Humboldt *(Asie centrale*, II, 217) et M. Yule (Cathay ,II, 288, et *M. Polo*, I, 199, note) l'ont déjà reconnu. MM. Bretschneider *(Notices of the mediæval geography*, p. 109) et Richthofen *(China*, I, 613) se rangent également à cette opinion.

tchéou qu'avec le mot Khamil; les distances indiquées par Pegolotti concordent également mieux dans la première hypothèse que dans la deuxième: ajoutons que Chehab-eddin évalue la distance d'Almaligh à Kan-tchéou à quarante jours de marche, ce qui est loin des soixante-dix jours de Pegolotti.

Suivant le même Pegolotti, en quittant Kan-tchéou, il fallait voyager encore quarante-cinq jours à cheval avant d'atteindre un fleuve dont le nom manque malheureusement dans l'unique manuscrit de son livre que nous possédions: il y a là une lacune à laquelle M. Sprengel[1] a tâché de suppléer par une conjecture; d'après lui, il faudrait lire en cet endroit le mot "Karamouren"; c'est le nom que portait le Hoang-ho au temps de la domination mongole.[2] M. Yule voit au contraire dans la "*fiumana*" de Pegolotti le grand canal ou canal impérial.[3] Il me paraît que c'est M. Richthofen[4] qui a le premier découvert la vérité: selon lui, il faut admettre que cette désignation s'applique au Tan-ho, affluent du Han; cette rivière est navigable, tout comme le Hoang-ho et le canal impérial, et la direction de son cours correspondait mieux à celle de la route.

Effectivement, la route tracée par Pegolotti s'éloigne du grand cours d'eau en question pour atteindre une ville qu'il nomme Cassai. M. Peschel déclare qu'il est impossible de la retrouver.[5] Le nom suivant, et en même temps celui qui clot la liste, est Khanbaligh (Pékin) et le fait est que sur cette direction on chercherait en vain une ville dont le nom présente quelque analogie avec celui de Cassai. Mais n'oublions pas que le but de l'itinéraire que trace Pegolotti dans son "*Avvisamento del viaggio del Cattajo*", n'est pas exclusivement Khanbaligh; loin de là; il conseille au marchand,[6] quand il aura atteint la rivière en question, de commencer par aller visiter la grande ville commerçante de *Khinsaï*, après quoi il pourra remonter vers le nord pour se rendre dans la capitale. Si nous admettons l'identité de Cassai et de Khinsaï,[7] c'est d'une part que Pegolotti la qualifie de grande ville de commerce, ce qui, on le sait, s'applique parfaitement à Khinsaï, et d'autre part, que l'on trouve dans d'autres ouvrages le nom de Cassai[8] indiqué comme

---

[1] *Gesch. der wichtigsten geogr. Entdeckungen*, 2e éd. Halle, 1792, p. 265.

[2] Marco Polo, éd. Pauth., II, 359, 450, 463.

[3] *Cathay*, II, 288.

[4] *China*, I, 613 et s.; cf. p. 310, 324; II, 700.

[5] *Gesch. der Erdk.*, p. 156, note 3.

[6] L'expression: "*puoi* andare in Cassai" indique que, pour aller à Khanbaligh, il ne fallait pas forcément passer par Cassai.

[7] C'est ce que font aussi MM. Sprengel, *Op. cit.*, p. 265, Kunstmann, *Hist. polit. Blætter*, XXXVIII, 797 et s., Elie de la Primaudaie, *Études sur le commerce du Moyen-Age*, Paris 1848, p. 153, Yule, *Cathay*, II, 288, Richthofen, *China*, I, 613.

[8] Ce nom se trouve dans le *Livre de*

variante du nom de Khinsaï, et comme dérivé de Khansaï.[1] Nous aurons occasion de parler de ce marché. De là, Pegolotti compte encore trente jours de marche[2] jusqu'à *Khanbaligh*, but final et naturel du voyage, parce que c'était à la fois la capitale du royaume et le centre du trafic de tout le pays.[3]

En faisant la somme des journées de marche indiquées par Pegolotti, d'une station à l'autre, depuis Tana jusqu'à la Chine, on trouve un total de neuf mois à peu près et même davantage si le voyageur se servait d'attelages de bœufs entre Tana et Astrakhan, et s'il faisait le détour par Ourgendj. Pour vérifier ces données, il nous faudrait une relation écrite par un voyageur qui eût suivi exactement l'itinéraire tracé par Pegolotti: cet élément de contrôle nous fait malheureusement défaut. En moyenne, Pegolotti semble avoir calculé très largement le temps. D'après l'une des légendes d'une carte du musée du cardinal Borgia, dressée au commencement du XV[e] siècle, il n'aurait pas fallu autant: "*de Organti* (Ourgendj) *ad Cathagium* (la Chine) *vadunt camelli in quatuor mensibus*".[4] De même Chehab-eddin[5] estime à quatre mois seulement la durée du voyage de Samarkand à Khanbaligh. En tout cas, les voyageurs isolés pouvaient atteindre la Chine plus vite que ne le dit Pegolotti, surtout s'ils profitaient de la poste impériale tatare.[6] Grâce à ce moyen, le missionnaire Jean de Montecorvino (1305) qui devint plus tard archevêque de Khanbaligh, put parcourir en cinq à six mois la distance qui sépare la Crimée *(terra Gothorum)* de la Chine.[7]

Il résulte des renseignements recueillis par Pegolotti de la bouche de marchands qui avaient suivi cette route, car il ne parle que par ouï-

---

l'estat du grant Caan (éd. Jacquet, dans le *Nouveau journal asiatique,* VI) p. 66, et dans le *Portulano Mediceo*, d'après M. Yule, l. c.

[1] Oderico da Pordenone (Yule, l. c., II, app., p. xxvi) et Marignola (p. 95) écrivent Cansai et Campsai.

[2] L'auteur du *Messalek al abçar* compte quarante jours (v. Quatremère, Rachid-eddin, p. lxxxix); Ibn-Batouta (IV, 294) en compte soixante-quatre.

[3] Pegol., p. 3: "ove riparano mercatanti e ove si fa il forzo della mercatanzia."

[4] Santarem. *Essai sur la cosmographie du Moyen-Age,* III, 277.

[5] *Not. et extr.,* XIII, 224 et ss.

[6] Sur cette poste impériale, voy. d'Ohsson, *Hist. des Mongols,* I, 406 et s.; II, 481; Hammer, *Gesch. der Ilchane,* I, 63; II, 168 et s., 355; *Not. et extr.,* XIV, 1, p. 395; Marco Polo, éd. Pauthier, I, 335 et ss.; Oderico da Pordenone, dans Yule, l. c., p. xxxiii; *Livre de l'estat du grant Caan,* l. c., p. 62. A côté de la poste à pied, qui ne faisait que le service du transport des dépêches, il existait une poste à cheval pour les courriers d'état, les fonctionnaires, les ambassadeurs du khan ou des puissances étrangères. Il paraît que les marchands pouvaient aussi obtenir l'autorisation de se servir des chevaux que l'on tenait toujours prêts à chaque station de poste. Sur le nom Yam ou Djam, donné à ces stations de poste, voy. Bretschneider, *Notices of the med. geogr.,* p. 11.

[7] Wadding, *Annal. ord. min.,* VI, 69 et s.

dire, qu'on pouvait y voyager en toute sécurité de jour et de nuit, sauf dans la partie comprise entre Tana et Saraï, où l'on rencontrait quelquefois des bandes de cavaliers tatars, coureurs de grands chemins;[1] il suffisait de se réunir une soixantaine pour passer sans risques. En général, les populations sédentaires des pays que l'on traversait respectaient "les Francs"; on n'avait d'excès à redouter de leur part que dans les moments d'anarchie, par exemple pendant un interrègne. Pour pouvoir trafiquer avec les indigènes, il était indispensable de se munir d'un bon interprète; le marchand en voyage avait besoin de deux serviteurs; parfois il se faisait accompagner par une femme; l'un ou l'autre de ces compagnons devait connaître l'idiome cuman, c'est à dire la langue turque *(lingua cumanesca)*.[2] En effet, les tribus de race turque formaient la majorité de la population de l'empire mongol. En Occident, on donnait à leur langue le nom de langue cumane, parce que, de toutes les tribus turques, celle des Cumans, fixés au nord de la mer Noire et éparpillés dans la région du bas Danube, était celle qui avait pénétré le plus avant en Europe et celle par conséquent qu'on connaissait le mieux. On appelait encore cet idiome la langue ouigoure. Un diplôme écrit en Crimée en 1380, et dont nous reparlerons, nous apprend que ce nom *(lingua ugaresca)* n'était pas inconnu des Occidentaux.[3] La langue des Ouigoures, dit Guillaume de Rubrouck, est la source et la racine des langues turque et cumane, et il dit vrai, car c'était la tribu la plus civilisée de toutes celles de race turque, et c'est chez elle que l'ancienne langue turque passa pour la première fois dans la littérature écrite.[4] Il n'y avait pas dans tout le nord de l'Asie, de langue plus répandue que cette langue cumane ou ouigoure; elle avait beaucoup de liens de parenté avec l'idiome parlé de nos jours par les Turcs orientaux. Avant de se lancer dans les pays mongols pour y prêcher

---

[1] "Moccoli (Mogoli) cioè gente d'arme," p. 1; cf. "Moccoli cioè Tartari scherani," p. 11; Yule, *Cathay*, II, 287.

[2] M. Richthofen prétend *(China,* I, 593, et ailleurs) qu'à cette époque la langue persane était la "lingua franca" en Asie: c'est une erreur.

[3] Un interprète de la commune de Caffa, nommé Luchino Caligepalli, fit la traduction de ce diplôme. Dans une autre occasion, une femme grecque "que legit litteras ogarescha" (sic) traduisit pour le consul de Caffa une lettre du khan des Tatars: *Atti della Soc. Lig.*, IV, *rendic.*, p. 61. En 1333, nous l'avons déjà vu, un missionnaire dominicain traduisit pour les Vénitiens de Tana un diplôme d'Ouzbekkhan, écrit en "langue cumane".

[4] Guill. de Rubr., p. 289; Jean da Piano de Carp., p. 651. Sur la langue et l'écriture des Ouigoures, voy. Klaproth, *Reise in den Caucasus*, II, 487—576; du même, *Verzeichniss der chinesischen und mandschuischen Bücher und Handschr. der K. Biblioth. zu Berlin* (suppl.); du même, *Beleuchtung der Forschungen J. J. Schmidts;* Abel Rémusat, *Recherches sur les langues tartares*, I, 253 et ss.; Vambéry, *Uigurische Sprachmonumente und das Kudatku Bilik* (Vienne 1870), introd.

l'évangile, le moine récollet espagnol Paschalis étudia à Saraï la langue et l'écriture ouigoures; à la fin de sa carrière de missionnaire, il prêchait dans le bassin de l'Ili en langue ouigoure et il n'est point douteux qu'il fût compris des habitants: il eût pu pousser jusqu'au pays d'origine des Ouigoures, c'est à dire jusqu'à la lisière du désert de Gobi, avec la certitude de s'y faire comprendre, quoique le langage usité dans cette région fût un autre dialecte de la langue turque.[1] Il en était de même pour les marchands qui voulaient traverser l'Asie centrale: s'ils trouvaient trop de difficultés à apprendre eux-mêmes cette langue, ils étaient obligés d'emmener avec eux des gens en état de la parler. Il existe un lexique,[2] écrit en 1303, où l'on trouve les noms des objets les plus usuels dans la vie courante, en trois langues: le latin, le persan et le cuman.[3] Ce lexique était évidemment composé à l'usage des voyageurs occidentaux et spécialement des marchands qui allaient dans les pays tatars et en Perse; effectivement, on y voit les noms d'une foule d'articles de commerce,[4] non-seulement d'articles d'origine orientale, comme les épices et les pierres précieuses, mais même de tissus fabriqués en Occident; ils ne peuvent se trouver là que parce qu'ils s'importaient dans l'Asie centrale. Ce n'est point parmi les noms des missionnaires qu'il faut chercher celui de l'auteur du lexique en question:[5] c'était assurément un marchand de la Haute-Italie, un Génois plutôt qu'un Vénitien;[6] certains idiotismes qui se sont glissés dans son latin trahissent l'habitude de l'idiome génois; d'ailleurs, en 1303, il n'y avait guère que les Génois qui fréquentassent les pays tatars.[7]

---

[1] "Linguam chumanicam et litteram uiguricam, qua quidem lingua et littera utuntur communiter per omnia ista regna s. imperia Tartarorum, Persarum, Chaldæorum, Medorum et Cathay:" voy. la lettre de ce personnage, dans Wadding, VII, 256 et s.

[2] Il fait partie de la collection léguée par Franc. Petrarca à la république de Venise et est inscrit sous la rubrique: Cod. Marc. DXLIX; il a été publié par Klaproth dans ses *Mém. relat. à l'Asie*, III, 113—256, mais cette édition est à la fois incorrecte et incomplète. Il existe une nouvelle édition qui satisfait, sous ce double rapport, à toutes les exigences: elle est intitulée: *Codex Cumanicus, bibliothecæ ad templum divi Marci Venetiarum, ed. comes Géza-Kuun* (Budapest, 1880). Klaproth n'avait pu se procurer que la copie des cent dix premières pages du manuscrit; les cinquante-quatre autres contiennent, outre des gloses cumano-allemandes et cumano-latines, de longs morceaux en langue cumane.

[3] Sur la langue cumane, d'après ce vocabulaire, voy. Blau, *Volksthum und Sprache der Kumanen: Zeitschrift der deutschen morgenl. Ges.*, XXIX, 556 et ss.

[4] *Cod. Cuman.*, p. 91 et ss., 105 et ss. Je reparlerai de ce sujet dans le supplément.

[5] C'est cependant ce que fait le dernier éditeur; il tient trop peu de compte de la nomenclature variée des articles de commerce, et trop des citations bibliques, patristiques et liturgiques du supplément.

[6] C'est l'opinion de M. Rœsler, *Romanische Studien*, p. 338.

[7] Les arguments mis en avant par le

Revenons encore une fois à l'itinéraire de Pegolotti. Sur tout le parcours qu'il décrit, on trouvait des moyens de transport variés, chariots attelés de bœufs, de chevaux ou de chameaux, chevaux de selle ou ânes. Cependant, il conseille aux marchands d'éviter les bagages encombrants et, à cet effet, s'ils ont emporté des draps de Gênes ou de Venise, de s'en défaire contre argent à Ourgendj et de ne conserver tout au plus que les plus fins. A part ces bagages, il fallait souvent s'approvisionner de vivres pour un certain nombre de jours. Pour un marchand voyageant avec un interprète et deux domestiques et portant avec lui des marchandises (ou de l'argent?) pour une valeur de *(avere della valuta di —)* 2,500 écus d'or, les frais de route de Tana en Chine s'élevaient à trois ou quatre cents écus d'or.[1] Pegolotti n'indique pas de chiffre total pour les frais de retour; il dit seulement que le prix de revient d'un chargement de chariot est de vint-cinq écus d'or.[2] Dans ce chiffre sont compris les frais de nourriture et les gages des domestiques. Si l'on compte l'écu d'or à douze francs de la monnaie actuelle, on voit que le voyage coûtait, à l'aller, de 3000 à 4,800 francs, et, au retour, 300 francs par charge de voiture.

Quelle que fût la voie par laquelle les marchands arrivaient en Chine, soit qu'ils y fussent entrés par le désert de Gobi, soit qu'ils

---

Cte Géza-Kuun en faveur de la nationalité génoise de l'auteur du vocabulaire *(Cod. Cuman.*, p. cxxii et s., addit., p. 27) ont été repris et confirmés par M. Desimoni, dans son étude sur le Cod. Cuman., dans l'*Archiv. stor. ital.*, 1881.

[1] Pegolotti exprime d'abord la somme en "sonmi d'argento". Le sonmo, ou, pour mieux dire, le sommo était une petite barre d'argent, du poids de 45 saggi, qui en monnaie de Tana valait 202 aspres; sa valeur courante était de 190 aspres; cela représentait une valeur de 5 écus d'or en monnaie d'Occident: Pegol., p. 3, 5, 6. Par un décret rendu en 1333, le sénat de Venise arrêta que le sommo serait calculé à raison de 190 aspres pour les versements faits à la caisse communale de Tana pour droits de douane, et à 150 aspres pour le fret des pelleteries et des soies travaillées, et il fixa sa valeur à 12 *libræ grossorum* (Canale, *Crimea*, II, 444). Ibn-Batouta (II, 412, 414) parle de barres d'argent (russe) dénommées dans la langue du pays Saouma, plur. Saoum, qui servaient de monnaie courante dans l'empire de Kiptchak; d'après lui, le poids d'une de ces barres était de cinq onces. M. Hammer *(Gesch. der goldenen Horde*, p. 224) cite un passage de Wassaf, d'après lequel il aurait existé également des Saoum d'or, et il ajoute en remarque, que ce mot est encore usité dans le langage courant chez les Osmanlis. Comme les Tatars, les Russes du Moyen-Age se servaient couramment de petites barres d'argent non frappées (Herberstein, *Moscovia*, dans Ramus., II, 159, éd. de 1583). Sur les variations de la valeur du sommo, voy. les calculs établis par M. Desimoni, *Archiv. stor. ital.*, 3e série, III, 109 et s., *Atti della Soc. lig.*, IV, rendic., p. 55 et ss., et suppl. à l'ouvrage de M. Belgrano, *Della vita privata dei Genovesi*, 2e éd.

[2] Ce passage laisse à désirer sous le rapport de la clarté; voy. Yule, *Cathay*. II, 293.

eussent abordé sur les côtes après une longue traversée, ils devaient éprouver un sentiment de bien-être et de sécurité à la vue de ce pays si fertile, si bien cultivé, si supérieur à tous les autres par la variété de ses produits;[1] ils ne pouvaient que se confirmer dans ce sentiment en remarquant dans toutes les classes de la société une aisance générale et des mœurs élégantes, et en constatant le soin avec lequel le gouvernement veillait sur la vie et sur la propriété de chacun. A l'époque où les Occidentaux y pénétrèrent pour la première fois, la Chine, quoique gouvernée par des maîtres étrangers, les Mongols, jouissait d'une prospérité croissante. Avant eux, le pays était divisé en deux parties: la partie septentrionale, gouvernée par des dynasties étrangères et connue dans l'Ouest sous le nom de Cathay, au sens propre de ce mot;[2] et la partie méridionale, restée aux mains des empereurs indigènes et appelée Mantsou[3] par les Chinois du nord; cette division n'existait plus depuis que le grand khan Koubilaï avait réussi à réunir sous son sceptre les deux moitiés de l'empire et diverses provinces limitrophes. Rien ne faisait plus obstacle au trafic entre le nord et le midi: pour assurer les approvisionnements de Khanbaligh et les arrivages des blés et des riz du midi, Koubilaï ordonna d'immenses travaux pour la réparation et l'achèvement du grand canal et la construction d'une route parallèle à ce canal sur une longueur de quarante journées de marche;[4] non-seulement ce but fut atteint, mais les liens qui unissaient autrefois les deux moitiés de l'empire s'en trouvèrent resserrés. Koubilaï était un organisateur de premier ordre: en même temps qu'il fondait sur des bases solides la suprématie de la nation mongole, il conservait dans la mesure du possible les traditions administratives de l'ancien état chinois et employait à des dépenses d'utilité publique les revenus immenses que la richesse du pays mettait

---

[1] Ibn-Batouta, IV, 254.

[2] Le vrai nom est Khitaï, dérivé de celui de la tribu des Khitans: voy. Quatremère, *Rachid-eddin*, p. xci; Richthofen, *China*, I, 580 et s.

[3] D'où le nom de Manzi, donné à ce pays par Marco Polo, Oderico da Pordenone (Yule, l. c., p. xxiii) et Jean Ma.ignola (Dobner, p. 110). Les Chinois du nord prétendaient faire remonter leur civilisation à une époque plus ancienne que celle de leurs frères du midi, et appelaient ceux-ci Man-tse, ce qui signifie Fils des barbares: voy. Pauthier, *M. Polo*, p. lvii, 352, 452; Yule, *Cathay*, I, 103; du même, *M. Polo*, II, 106. Le mot Matchin, à proprement parler Mahatchin, la grande Chine, a une grande analogie avec le précédent, mais ne doit pas être confondu avec lui: on le trouve employé par Rachid-eddin, entre autres: ce nom, usité chez les Indiens et passé de leur langue dans celle des Persans, s'applique en général à la Chine méridionale: voy. Quatremère, *l. c.*, p. lxxxvi et ss., xcii; Yule, *Cathay*, p. cxviii.

[4] Rachid-eddin, *Description de la Chine*, trad. Klaproth, *Journ. asiat.*, 2e série, XI, 341 et ss.; Marco Polo, éd. Pauthier, p. 481.

à sa disposition. Les transactions commerciales versaient déjà des sommes considérables au trésor:[1] il accrut encore cette source de recettes par la construction de routes et de canaux[2] plus commodes; nous en avons vu un exemple un peu plus haut. Des navires innombrables couvraient alors les fleuves et les canaux et répandaient dans toute la Chine les produits indigènes et les articles étrangers importés par mer.[3] La grande majorité des habitants des villes était adonnée au commerce et à l'industrie. Des villes de l'intérieur même, telles que Taian-fou[4] par exemple, de grands commerçants partaient pour faire le voyage de l'Inde ou d'autres pays encore.[5] On en eût naturellement trouvé beaucoup plus encore dans les villes du littoral, d'où des jonques se dirigaient à chaque moment vers l'Inde.[6] Réciproquement, les ports de la Chine recevaient des marchands de l'Inde.[7] A cette époque, l'empire du Milieu n'était pas fermé aux étrangers comme il l'a été depuis. Non-seulement Koubilaï les tolérait sans s'inquiéter de leur religion, mais il les désirait, il les attirait à sa cour, il les élevait à de hautes fonctions: les exemples en sont nombreux parmi les chrétiens comme parmi les mahométans. En ce qui concerne spécialement le commerce, nous avons déjà eu l'occasion de parler des Occidentaux qui faisaient le voyage de Chine, en petit nombre, il est vrai. Les marchands venus des pays mahométans[8] et surtout de la Perse étaient plus nombreux. Cet état de choses subit, il est vrai, des à-coups. Ainsi, un jour, quelques-uns de ces mahométans, invités à la table de Koubilaï, refusèrent, par scrupule religieux, de manger de certains plats: le grand khan, irrité de cet affront, tint pendant plusieurs années rigueur à leurs coreligionnaires; aussi l'affluence des mahométans diminua-t-elle au point de produire une perturbation grave dans les recettes des douanes, et Koubilaï finit par se décider à retirer les mesures vexatoires qu'il avait ordonnées.[9] Cet incident mis à part, tous les auteurs qui ont écrit sur la Chine à l'époque de la domination mongole sont d'accord pour dire que les mahométans formaient des colonies dans les plus grandes villes de la Chine et en partaient dans toutes les directions sans être jamais inquiétés. La plus importante de ces colonies etait sans doute celle de Khinsaï, car cette

---

[1] Polo, p. 477 et s., 531 et s.

[2] Il fit planter des arbres le long de la route: Rachid-eddin, l. c., p. 344; Polo, p. 342.

[3] Polo, p. 369, 439, 448, 463, 477 et s.

[4] Thaï-yuen-fou, au sud-ouest de Pékin.

[5] Polo, p. 353.

[6] Ibn-Batouta, IV, 304; V 81, 88—91, 94, 100.

[7] Polo, p. 527, 529 et s.

[8] Les ambassades d'Arabie, dont il est fréquemment fait mention dans les annales chinoises (Bretschneider, *On the Knowledge* etc., p. 11 et s., et ailleurs) n'étaient, pour la plupart, que des expéditions organisées par des marchands.

[9] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, II, 490 et ss.

ville renfermait trois mosquées; à Zeitoun, à Canton, à Khanbaligh, les mahométans avaient également leurs quartiers spéciaux où ils vivaient sous l'administration de leurs cheiks et de leurs cadis.[1]

Le commerce se concentrait particulièrement dans les villes situées sur le littoral ou tout au moins reliées directement à la mer. Tout au midi, *Canton* ouvrait son port aux navires marchands indiens. Il est vrai que ce nom de forme chinoise (Kouang-toung) ne se trouve pas dans les relations de voyage, mais on y trouve ceux de Sin-assin ou de Sincalan[2] qui désignent la même ville. On sait que, tant que la Chine méridionale forma un empire à part et même plus longtemps encore, les Indiens et les Persans l'appelaient la grande Chine, Mahatchin ou Matchin. Chez les Orientaux, il arrivait fréquemment que l'on attribuât le nom d'un pays étranger à sa capitale ou à l'une des villes les plus importantes qui à leurs yeux représentait tout le pays. C'est ici le cas. Canton était le premier grand port que rencontraient les marins au midi de la Chine; ils lui donnèrent le nom du pays, Sincalan qui signifie la Grande-Chine (en persan *Kalan*, grand), ou Sinassin (Chine *κατ' ἐξοχὴν*) et ce nom se transmit non-seulement aux Arabes et aux Persans,[3] mais encore aux voyageurs occidentaux.[4] Canton était dès lors une des villes les plus considérables de la Chine: un grand nombre d'étrangers y débarquaient et s'y établissaient à demeure, et d'autre part, c'était, à ce qu'il semble, le point de départ de beaucoup de commerçants chinois; il y avait là un chantier de constructions navales et il se faisait par ce port un actif commerce d'exportation de la porcelaine. Quand Oderico da Pordenone le visita, le mouvement incessant des navires entrants et sortants fut pour lui un tel sujet d'étonnement, qu'il ne put s'empêcher de dire que toute l'Italie réunie ne possédait pas un trafic maritime pareil à celui de cette ville toute seule.[5]

Un peu plus au nord s'élevait *Zayton* ou Zeitoun, la ville actuelle de Tsuen-tchéou-fou (Province de Fo-kien); autrefois son nom

---

[1] Ibn-Batouta, IV, 258, 269 et s., 273 et s., 279 et s., 284 et s., 294; Binaketi, dans Quatremère, *Raschideddin*, introd., p. lxxxviii, et note de la page suivante; Oderico da Pordenone, dans Yule, *Cathay*, II, append., 1, p. xxvi.

[2] L'identité de Sin-assin et de Sincalan avec Canton a été déjà admise par MM. Reinaud *(Relations*, II, 24, note), Lassen *(Indische Alterthumskunde*, IV, 890) et Defrémery *(Ibn-Batouta*, IV, 92, 271); M. Yule *(Cathay*, I, 105) est celui qui l'a le plus solidement démontrée.

[3] Ibn-Batouta, IV, 92, 255 et s., 268, 271 et ss.; Rachid-eddin, dans Elliot, *Hist. of India*, I, 71: citations du même et de Wassaf, dans Yule, l. c.

[4] Oderico da Pordenone, p. xxiv; Marignola, p. 110 (dans Dobner). C'est d'eux sans doute que venait le nom donné à cette ville par l'auteur de la *Carte catalane* (p. 142): Marco Polo ne la nomme même pas.

[5] Oderico, l. c.; Ibn-Batouta, l. c.

était Tsé-thoung, mais les Persans et les Arabes l'avaient accommodé à leur façon et transformé en Zeitoun, mot qui dans leur langue signifie, comme on le sait, olive.[1] Aboulféda connaissait déjà ce nom; il le tenait de marchands qui avaient fait le voyage;[2] Ibn-Batouta, qui décrivit plus tard la ville, parlait de ce qu'il avait vu personnellement, car c'était là qu'il avait débarqué en Chine et ce fut là aussi qu'il se rembarqua à son retour sur une jonque en partance pour l'Inde.[3] Le port de Tsuen-tchéou-fou est maintenant ensablé, mais alors il était excellent[4] et Ibn-Batouta le considère comme le plus vaste du monde. Il recevait un nombre immense de navires venant de l'Inde et des îles de l'archipel indien; ils y apportaient des épices et d'autres articles précieux et en particulier du poivre en telles quantités qu'on peut estimer qu'il en arrivait là cent fois plus qu'il n'en passait par Alexandrie pour aller en Europe. Les marchands de tout le midi de la Chine se donnaient rendez-vous dans ce port: c'est là qu'ils allaient chercher les articles d'outre-mer pour les répandre dans l'intérieur.[5] La ville était immense et les Mahométans établis à demeure, les Occidentaux qui y avaient leurs dépôts (entre autres on nomme spécialement les Génois) y formaient un appoint notable de la population et prenaient une part active au mouvement commercial.[6]

Zayton n'était pas le dernier port fréquenté par les navires de l'Océan indien; ils poussaient encore plus loin au nord jusqu'à l'embouchure du Tsien-Tang où ils abordaient à Kan-fou,[7] port de Kinsaï, le chef-lieu de la province. Nous avons déjà vu que dès les temps les plus reculés, Kan-fou était l'objectif des marins arabes et persans; à l'époque de Marco Polo, sa rade[8] était littéralement remplie de navires marchands qui allaient et venaient entre ce port et l'Inde et réci-

[1] Ils avaient raison jusqu'à un certain point: il est vrai que l'olivier ne croît ni aux environs de cette ville ni dans la Chine en général (Ibn-Batouta, IV, 269), mais on y recueille les fruits de l'Eleococcus oleifera, que les Chinois nommaient Thoung. Cette plante se trouve aux environs et son nom forme précisément la syllabe finale de celui de la ville: Klaproth, dans le *Journ. asiat.*, V (1824): p. 41—44; Pauthier, *M. Polo*, p. 528.

[2] *Géogr.*, II, 2, p. 123 et s.; cf. Richthofen, *China*. I, 596.

[3] IV, 269 et ss., 304. Rachid-eddin aussi parle souvent de Zeitoun: voy. *Journ. asiat.*, 2e série, XI, 457; Elliot, *Hist. of India*, I, 71.

[4] "Portus maris mirabilis:" Marign., dans Dobner, p. 95.

[5] Marco Polo, p. 529—531: v. aussi la légende de la carte de Frà Mauro, dans Zurla, p. 38.

[6] Ibn-Batouta, IV, 269 et ss.; Oderico da Pordenone, p. xxiv; Marign., l. c.

[7] Klaproth est le premier qui ait déterminé la situation de Ganfou: *Journ. asiat.*, V (1824), p. 35—41. Pour plus de détails, voy. Richthofen, *China*, I, 570, 574.

[8] Marco Polo, p. 498 et s.

proquement; les sources chinoises contemporaines signalent Kan-fou comme un des bureaux de douane les plus importants du pays.[1] On pouvait au besoin ne pas s'arrêter là et pousser sans débarquer jusqu'à Khinsaï même, ville immense et l'un des principaux centres commerciaux de la Chine. *Khinsaï*, c'est la ville actuelle de Hang-tchéou-fou, chef-lieu de la province de Tsé-kiang; elle fut longtemps la résidence de la dynastie des Song (1127—1276) et portait alors simplement le nom de King-sse, c'est à dire la capitale (de la Chine méridionale), d'où les Persans, les Arabes et les Occidentaux ont fait Khinsaï, Khansaï, Khansa et même Cassaï.[2] D'après toutes les descriptions laissées par les voyageurs et les géographes du Moyen-Age, ce devait être une ville aux proportions colossales. Hamdallah-Moustofi (vers 1340)[3] dit que c'est au moins la ville la plus considérable de tout l'Orient; quelques voyageurs[4] vont jusqu'à dire que c'est la plus grande du monde. Marco Polo et Marignola[5] disent sans détour que c'est la ville la plus belle, la plus riche et la plus populeuse qui existe. Au témoignage d'Oderico da Pordenone,[6] Khinsaï l'emportait sur toutes les autres villes par l'abondance et la variété des articles étalés sur ses marchés. Le commerce de la ville entretenait de vastes relations et possédait d'énormes richesses.[7] Des marchands étrangers de divers pays et de diverses confessions religieuses y avaient fondé des comptoirs ou y faisaient des séjours passagers.[8] Khinsaï était redevable de cette prospérité, pour une part à son étendue même, à sa population accoutumée au bien-être, pour une autre part, à sa situation sur les bords d'un fleuve qui se divisait dans l'intérieur de la ville en une multitude de bras, circonstance qui facilitait extrêmement les communications avec la mer; pour une autre part enfin, au canal et à la route de quarante journées de longueur qui la reliaient à Khanbaligh, la nouvelle capitale du nord.[9]

Cette nouvelle capitale du nord et de la Chine entière était, elle aussi, une grande place de commerce.[10] Reliée directement par terre et

---

[1] Pauthier, *Polo*, p. 531 et s.

[2] Rachid-eddin, dans le *Journ. asiat.*, 2e série, XI, 456 et s.; dans Elliot, *Hist. of India*, I, 71; dans Quatremère, p. xciii. Binaketi, *ibid.* p. lxxxvii et s.; on trouve, à la même page, d'autres citations d'écrivains orientaux. Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 122—124; Ibn-Batouta, IV, 283 et ss.; Marco Polo, p. 491 et ss.; Oderico da Pordenone, p. xxvi; Marignola, dans Dobner, p. 95, 110; *Le livre de l'estat du grant Caan*, p. 66: Pegol., p. 1, 2.

[3] Quatremère, *Raschideddin*, p. lxxxviii.

[4] Dans le nombre nous pouvons compter le célèbre voyageur Ibn-Batouta; il déclare qu'il n'en connaît pas de plus grande.

[5] Marco Polo, p. 492; Marign., p. 95.

[6] Oderico, l. c.; cf. le *Livre de l'estat du grant Caan*, l. c.

[7] Marco Polo, p. 494.

[8] Oderico, p. xxvii; Ibn-Batouta, IV, 284 et ss.

[9] Messalek alabsar, cité par Quatremère, *Raschideddin*, p. lxxxix; Rachid-eddin, dans le *Journ. asiat.*, 2e série, XI, 343.

[10] Pegol., p. 3, M. Polo, p. 313, 318:

par eau avec les grandes villes du littoral où venaient débarquer les articles étrangers, elle recevait par les mêmes voies, avec la plus grande facilité, les nombreux produits du midi de la Chine. La présence de la cour et d'un grand nombre de hauts personnages y attirait beaucoup de marchands par l'espoir d'y placer leurs articles. Aussi les produits indigènes et étrangers y affluaient-ils de toutes parts. Mais celui qui l'emportait sur tous les autres, c'était la soie: elle y arrivait en quantités fabuleuses: Marco Polo estime la totalité de ce qui entrait chaque jour par les portes de la ville, à mille charges de chariots.

Parmi les quantités de marchandises qui s'entassaient dans les magasins des grandes villes chinoises, y avait-il des provenances d'Europe? La chose est assez douteuse. En tout cas, on peut admettre que les Occidentaux qui suivaient la route de terre n'allaient pas s'embarrasser de beaucoup d'objets lourds; il est certain qu'ils devaient généralement suivre l'excellent conseil de Pegolotti et échanger leurs marchandises contre de l'argent avant de se lancer à travers les steppes et les déserts de l'Asie centrale. Quant à ceux qui passaient par l'Inde, il n'est guère probable non plus qu'ils se fissent suivre jusqu'au bout de leur voyage par les marchandises qu'ils avaient prises au départ; ils s'en étaient défaits en chemin et avaient pris en échange, soit de l'argent, soit des marchandises d'un placement assuré en Chine. Le principal objet de leur voyage était d'acheter des produits chinois pour les importer en Europe. Mais à leur arrivée en Chine une déception les attendait; ils apprenaient que les métaux précieux ne servaient à rien pour faire des affaires. Le marchand indigène lui-même convertissait en barres et entassait sous cette forme tout son or et son argent. Pour ses affaires courantes, il ne se servait que de *papier-monnaie*. L'étranger devait faire de même et échanger tout son argent contre du papier-monnaie sous peine de rester inactif.[1] Le papier-monnaie avait cours forcé: le refus en était considéré comme une rébellion contre le gouvernement et puni de mort,[2] car c'était le grand khan lui-même qui faisait fabriquer ce papier-monnaie dans sa résidence et l'émettait dans tout le pays. Le papier était fait avec l'aubier,[3] d'une espèce de mûrier, *le Morus papyrifera Linn.*[4] Pour des sommes

---

Khanbaligh est en réalité le nom de cette ville en langue turque; le nom chinois était Taï-tou (c. à d. la grande capitale): c'est celui que lui avait imposé Koubilaï, son fondateur.

[1] Ibn-Batouta, IV, 259 et s.

[2] Marco Polo, p. 325. Ceux qui mettaient en circulation des billets faux encouraient la même peine: ibid. p. 321, note: cf. *Livre de l'estat du grant Caan*, p. 61.

[3] Et non pas avec la feuille, comme on le lit dans la description d'ailleurs bien faite du papier-monnaie chinois, par Makrizi, dans Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, I, 251.

[4] Marco Polo, p. 320 et ss., et ses com-

considérables, on faisait les billets en soie, mais ils n'entraient pas en circulation. On faisait au contraire, en billets de papier appelés Tchao,[1] des coupons de toutes valeurs jusqu'aux plus minimes, celles qui, dans tous les pays, sont généralement représentées par des monnaies de cuivre.[2] Pour marquer ces billets, on employait d'abord la gravure sur bois, qu'on remplaça plus tard par la gravure sur cuivre: les billets portaient des lettres et des chiffres de couleurs rouge et noire[3] et ils étaient marqués au timbre du grand khan.[4] Ceux qui voulaient remplacer des billets hors d'usage n'avaient qu'à les porter aux bureaux de banque du gouvernement où ils recevaient en échange des billets neufs, mais ils subissaient une retenue de 3 %.[5] Jamais le

mentateurs; Chehabeddin, p. 223. Il paraît que cet aubier avait l'apparence du coton, à la vue et au toucher; c'est ce que dit l'ancien texte latin de Marco Polo, publié dans le *Rec. de voy. et de mém.*, publ. par la Société de géographie, p. 384: "(Magnus Kaan) facit accipi corticem cujusdem arboris, qui vocatur gelsus .... et de isto cortice facit fieri cartas sicut de bambace". Oderico da Pordenone parle aussi (l. c., p. xxvi) de "cartæ ad instar bombycis". Cette particularité explique l'erreur dans laquelle est tombé Guill. de Rubrouck, p. 329: "vulgaris moneta Cathaie est carta de wambasio" (bambagia signifie coton et non bambou, comme traduit M. Pauthier). Jord. Catal. (p. 58) et Hayton (dans Grynæus, *Novus orbis*, Bas. 1555, p. 402 et s.) qualifient la matière de "papyrus", sans entrer dans plus de détails sur la fabrication du papier.

[1] Suivant Pegolotti (p. 1, 3) le papier-monnaie chinois s'appelait Balich (babisci est une faute de copiste; d'après M. Yule, *Cathay*, II, 289, 294, il faut lire balisci). Cela n'est pas exact. Le mot Balich est la désignation d'une certaine valeur; il était usité dans tous les pays soumis à la domination mongole, même dans ceux qui ne connaissaient pas le papier-monnaie. Il semble qu'il s'appliquait à l'origine à une barre d'or ou d'argent, puis qu'il désigna une somme d'or ou d'argent monnayé de même valeur: Quatremère, *Rachideddin*, I, 319, 320 et s.: Yule, *Cathay*, I, 115—117). Ainsi il y avait des balich-or, des balich-argent et des balich-papier. Pour distinguer ces derniers on les nommait balich-tchao (*Not. et extr.*, XIV, 1, p. 503). Ibn-Batouta dit (IV, 260) que vingt-cinq billets de papier-monnaie font un balich et que le balich vaut un dinar d'or. Oderico da Pordenone (p. xxvi, xxix) rapporte de son côté qu'il faut cinq billets pour faire un balich et que le balich vaut un écu d'or et demi. Cela ferait dans les deux cas de 15 à 19 francs. D'après son calcul, Pegolotti arrive à peu près au même résultat (p. 1, 2); il compte que 4 balich valent cinq écus d'or. Nous sommes bien loin de l'appréciation de Wassaf qui estime la valeur d'un balich-papier égale à celle de 10 dinars.

[2] Pour le détail, voy. Marco Polo, p. 323 et ss., et les notes de M. Pauthier; Yule, *M. Polo*, I, 381 et s.; Biot, *Mém. sur le système monétaire des Chinois; Journ. Asiat.*, 3e série, IV, 446.

[3] Jord. Catal., l. c., ne parle que d'un "encaustum nigrum": le *Livre de l'estat du grant Caan* (p. 66) est plus précis: il dit que la valeur est marquée au centre en couleur rouge et que les lettres qui entourent ce chiffre sont de couleur noire.

[4] M. Polo, p. 324; Pegol., p. 3; Hayton, l. c.

[5] Hayton *(op. cit.)* ne parle pas de cette retenue: Ibn-Batouta affirme nettement que le détenteur du billet ne subit aucune perte au change. Mais Marco Polo

gouvernement ne payait en monnaie sonnante les billets présentés à ses bureaux; il aurait été d'ailleurs dans impossibilité absolue de le faire, car, sous la domination mongole, la conversion des métaux précieux en monnaie ne marchait pas de pair avec l'énorme émission annuelle de papier-monnaie; au commencement, on n'en frappait pas du tout, et, quand on se décida par la suite à le faire, ce ne fut jamais qu'en quantités insignifiantes. L'impossibilité de changer le papier-monnaie contre de l'argent ou de l'or avait pour résultat de le déprécier: c'était au point qu'en 1287, par exemple, au moment même de l'émission, le cours n'atteignait que la moitié de la valeur nominale. Ce n'est point ici le lieu d'exposer comment cette dépréciation alla toujours en augmentant et finit par amener la ruine du pays et la chute de la domination mongole. Le papier-monnaie était une création des anciens souverains de la Chine: la dynastie mongole n'avait fait que les imiter,[1] mais elle en abusa. Marco Polo ne paraît pas s'être douté des terribles dangers auxquels cet abus la menait, ou bien il n'a pas voulu l'avouer. Peut-être avait-il été frappé de voir le grand khan acquitter ses dépenses avec une monnaie fiduciaire si facile à se procurer, et l'impression qu'il en avait conçue troublait son jugement; peut-être aussi n'envisageait-il la question qu'au point de vue étroit des marchands. En effet, quand ceux-ci apportaient leur or et leur argent, ou même leurs pierres précieuses ou d'autres articles encore, à la banque centrale de Khanbaligh (Pegolotti la nomme improprement la Monnaie) ou aux bureaux de banque des villes secondaires,[2] ils étaient largement payés, en papier il est vrai, mais ce papier était une monnaie courante très commode à transporter et que personne n'osait refuser.[3] Pegolotti va jusqu'à assurer que l'usage du papier-monnaie ne créait pas une hausse du prix des marchandises.[4] Il est probable que s'il avait consulté des indigènes qui avaient été en mesure de connaître les prix à une époque où l'émission du papier-monnaie était maintenue dans des limites plus rai-

---

p. 327 et le *Livre de l'estat du grant Caan*, p. 67, sont absolument d'accord sur ce point: ils affirment que le gouvernement retient 3%. Chehab-eddin, l. c., parle également d'une légère perte. Barbaro *(Viaggio alla Persia*, p. 44) mentionne l'habitude adoptée plus tard par les empereurs de la dynastie des Ming, de remplacer tous les ans par de nouveaux billets les billets en circulation et de retenir à cette occasion aux porteurs 2% à titre de provision.

[1] Pour l'histoire du papier-monnaie en Chine, l'étude de M. Biot *(Journ. asiat.*, 3e série, III, IV) et les notes de M. Pauthier *(Marco Polo*, p. 319 et ss.) ont autrement de valeur que la petite notice beaucoup trop vantée de Klaproth, *Sur l'origine du papier-monnaie (Mém. relat. à l'Asie*, I, 375 et ss.).

[2] Sur ces bureaux, voy. Pauthier, *Polo*, p. 321.

[3] Marco Polo insiste expressément sur ce point, p. 326.

[4] P. 4: "non si sopracompera la mercatanzia perche sià moneta di papiero."

sonnables, ils n'auraient pas été de son avis. Mais le marchand étranger ne pouvait pas faire la comparaison, et les produits chinois pris sur place lui paraissaient très bon marché en comparaison de la valeur qu'ils atteignaient en Europe. La soie, par exemple, grâce à la fertilité du pays, était apportée sur le marché en telle quantité qu'elle y restait à bas prix. Ibn-Batouta pense qu'elle n'aurait aucune valeur, n'étaient les marchands: car, dit-il, les vers à soie qui la produisent n'exigent pas beaucoup de soins.[1]

Le fait est que, de tous les produits de la Chine, la soie est le plus précieux et celui que les marchands d'Occident recherchaient avant tout. A chaque instant, au milieu de la description d'une ville, Marco Polo s'arrête pour parler de la culture du mûrier, de l'abondance des récoltes de soie grège, des belles étoffes de soie ou de soie mélangée d'or que savent tisser sur leurs métiers les ouvriers chinois.[2] *La soie grège et les étoffes de soie*, voilà les deux articles que les marchands d'Occident allaient chercher sur les marchés de la Chine. Si le missionnaire Oderico da Pordenone sait qu'à Suzumato (Sinjumatu dans Marco Polo, actuellement Tsi-ning-tchéou, dans la province de Chan-toung),[3] même en temps de cherté, les quarante livres de soie coûtent moins de huit *solidi grossorum*;[4] si Pegolotti écrit qu'en Chine, pour un *sommo d'argento* (c'est à dire pour cinq écus d'or: voy. p. 3), on peut avoir de dix-neuf à vingt livres de soie grège ou trois pièces et même trois pièces et demie d'étoffe de soie damassée *(camocas)*, ou encore trois pièces et demie et jusqu'à cinq pièces de brocart d'or *(nacchetti)*,[5] ces deux auteurs ne sont certainement que les échos des marchands italiens qui faisaient personnellement le commerce en Chine. L'auteur du livre "*De l'estat du grant Caan*," parlant des articles que les marchands étrangers exportaient de Chine, désigne aussi la soie grège, les soieries et les brocarts d'or.[6] Il cite de plus les épices, dénomination collective qui peut être très élastique. On peut, par exemple, y comprendre le *musc* et la *rhubarbe* et même la *racine de galanga*. On trouvera des détails sur ces divers produits dans les suppléments, à la fin du volume. On pourrait être étonné que nous ne disions pas un mot du *thé* qui est de nos jours un article si important pour le commerce d'exportation de la Chine. C'est qu'on n'en trouve pas trace au Moyen-Age, pas plus dans les livres de commerce que dans les tarifs de douane. A en juger même par le silence complet de Marco Polo[7] et des missionnaires, qui cependant décrivent dans les dé-

---

[1] IV, 258 et s.

[2] Polo, p. 317, 352, 353, 362, 435, 437, 439, 441, 465, 469, 471, 488, 511, 524.

[3] Voy. Pauthier, *Polo*, p. 444: Yule, *Polo*, II, 100 et s. *(Cathay*, I, 126).

[4] *Cathay*, II, app. 1, p. XXX.

[5] Pegol., p. 4.

[6] Ed. Jacquet, p. 67.

[7] M. Pauthier prétend que si, dans sa description de la partie supérieure de

tails les plus minutieux les us et coutumes des Chinois, on pourrait croire que la boisson par excellence du pays qui le produit y était encore inconnue au Moyen-Age. Ce serait pourtant une erreur. D'après des sources indigènes, l'usage du thé remonte déjà, en Chine, à une époque plus ancienne; il n'était pas absolument inconnu à l'étranger, seulement ce fut d'abord chez les Arabes et non chez les Européens qu'il se répandit.[1] En Occident, on n'a commencé à prendre du thé qu'au XVIII[e] siècle.[2]

---

l'Assam (province de Gaindou) Marco Polo ne nomme pas expressément l'arbre à thé, il le décrit suffisamment pour le faire reconnaître (p. 384, not., 386). Cela est, cependant, très problématique: v. Yule, *Polo*, II, 37 et s.

[1] *Relat.*, p. 40. Chez les Arabes le thé se nomme chaï.

[2] Ritter, *Asien*, II, 229 et ss.; Meyer, *Geschichte der Botanik*, III, 276; Meyen, *Pflanzengeographie*, 460.

Troisième période.

Décadence.

Épuisement des nations commerçantes de la Méditerranée, obstruction des routes de l'Asie, à l'extérieur et à l'intérieur, Découverte d'une nouvelle route par les Portugais.

I. Les Osmanlis, les Grecs et les Francs dans la péninsule des Balkans.

1381—1453.

La paix de Turin (1381) avait permis aux nations qui entretenaient des relations avec la Romanie, de reprendre leur trafic longtemps interrompu: elles pouvaient dorénavant garantir les intérêts de leur commerce, soit par des traités, soit par d'autres moyens. Mais, dans l'intervalle, la situation politique des pays compris dans cette région avait subi de profonds changements. Il devenait de jour en jour plus évident que l'avenir appartenait aux *Osmanlis*. D'Andrinople, où ils s'étaient solidement établis et qui leur servait de base d'opérations, leurs bandes irrésistibles rayonnaient et portaient la désolation dans les pays encore possédés par les Slaves méridionaux et les Byzantins. Le centre de l'empire de Byzance était réduit à un petit triangle, compris entre la mer de Marmara et la mer Noire. Le peu de territoire que les empereurs conservaient encore en Macédoine, autour de Thessalonique, et le despotat de Misithra (Sparte), apanage d'une branche cadette de la maison de Paléologue, étaient séparés du centre par de vastes enclaves appartenant aux Turcs, aux Slaves, aux Francs; ajoutons quelques îles au nord de l'Archipel et nous aurons énuméré tout ce qui restait de l'empire. Entre des possessions ainsi éparpillées, les liens administratifs se relâchaient nécessairement; plus d'union, plus de cohésion: le vieil empire n'imposait plus le respect à personne, ni à ses amis, ni à ses ennemis. Et, pour comble d'humiliation, il avait perdu jusqu'à son autonomie depuis que, sur ses vieux jours, l'empereur Jean V était devenu le vassal du sultan et son subordonné au point de vue militaire.

Les nations commerçantes de l'Occident allaient-elles tourner le dos à l'astre sur son déclin pour courir au-devant du soleil levant? Dans cette question d'intérêt, la prépondérance militaire et l'étendue des possessions territoriales n'étaient .pas les seuls éléments à consulter. Au point de vue de la politique commerciale, il en était d'autres encore

qui méritaient d'être pris en considération. Les conquêtes des Osmanlis embrassaient les plaines qui s'étendent au sud des Balkans, le pays par excellence de la culture des céréales. Mais les deux villes les plus importantes de la région, les centres de l'industrie et du commerce, Constantinople et Thessalonique, restaient aux mains des Grecs.[1] Les nations commerçantes y avaient leurs colonies, leurs quartiers, leurs consulats; elles y jouissaient, depuis des siècles, de priviléges de toutes sortes, elles y entretenaient des relations avec un peuple capable d'apprécier les arts de la paix. Le commerce d'Occident n'avait pas à compter sur les sultans enivrés par leurs victoires, ni sur leurs sujets à peine civilisés, pour obtenir des encouragements approchant, même de loin, ceux qu'il avait reçus des Grecs; chez les conquérants, le mot d'ordre était: guerre à la chrétienté; entre eux et les Francs établis en Grèce, un conflit était inévitable un jour ou l'autre. Provisoirement, il est vrai, les quelques points de la côte occupés par les Italiens étaient seuls menacés; les îles semblaient moins exposées et c'était là surtout que les puissances commerçantes avaient concentré leurs efforts de colonisation. Elles recevaient bien, de temps à autre, la visite de pirates turcs qui y mettaient tout à feu et à sang, emmenaient les habitants en esclavage ou les contraignaient à s'expatrier; mais, tant que les Osmanlis n'avaient point de flotte à leur disposition, on n'avait pas à redouter de leur part une occupation permanente. L'occasion du premier choc entre les Osmanlis, les *Génois* et les Vénitiens, fut une guerre qui éclata entre Venise, l'Aragon et Byzance d'une part et Gênes d'autre part. Au cours des hostilités, qui se prolongèrent pendant les années 1351 et 1352, l'amiral vénitien, obligé par les circonstances de faire un long séjour sur les côtes des provinces gouvernées par le grand-émir Orkhan,[2] ne jugea pas à propos d'aller lui rendre visite et, par cette attitude méprisante, il le blessa profondément dans son orgueil; l'amiral génois, au contraire, se montra plein d'égards et conclut avec lui un traité d'alliance. La guerre terminée, Orkhan demeura l'allié et l'ami de la République génoise: ses demandes trouvaient toujours auprès d'elle un bon accueil, alors même qu'elles arrivaient dans un moment inoportun.[3] Sous le règne de Mourad I[er], son successeur, les relations entre les deux puissances restèrent les mêmes. Cette situation favorisait

---

[1] Les Osmanlis assiégèrent une première fois Thessalonique en 1381, mais sans succès: dans la suite, ils s'en emparèrent à plusieurs reprises, en 1387, en 1391 et en 1401, mais chaque fois l'occupation ne fut que passagère: Séadeddin, *Chronica della casa ottomana*, trad. Bratutti, p. 120; Chalcoc., I. 47; *Chron. byz.*, éd. Jos. Muller (dans ses *Byzant. Analekten, Sitzungsberichte der Wiener Akad., phil. hist. Cl.*, IX, 1852), p. 394; Ducas, p. 50; Hopf, art. *Griechenland*, Op. cit., LXXXVI, 71.

[2] Cantacuz., III, 228.

[3] *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 124—127.

les progrès du trafic entre les Pérotes et les Osmanlis; en 1372, les choses en vinrent au point de donner de l'ombrage au pape Grégoire XI qui agitait dans son esprit des projets de croisade.[1] Il est certain que cette alliance devait être solide, car, dans un traité du 2 nov. 1382, où ils prenaient l'engagement de soutenir envers et contre tous l'empereur Jean, son fils Andronic et son petit-fils Jean, les Génois stipulèrent une exception en faveur de Mourad et de ses Turcs.[2] Le premier des traités conclus entre Gênes et les Osmanlis qui nous ait été conservé porte la date du 8 Juin 1387. Alors se trouvaient à Péra deux plénipotentiaires de la République génoise, Gentile dei Grimaldi et Giannone del Bosco. Après avoir signé dans le palais du podestat un traité de commerce avec des ambassadeurs bulgares, ils se rendirent au camp de Mourad qui se trouvait alors à "Maillana." Là, ils entamèrent des négociations dont le résultat, rédigé d'abord en grec, ne fut traduit que plus tard en latin.[3] Quelle différence avec l'époque où les marchands génois jouissaient dans l'empire grec d'avantages de toutes sortes! Maintenant Mourad acceptait pour ses sujets l'exemption des droits de douane à l'entrée et à la sortie de Péra, il consentait à ce que cet impôt fût remplacé par un simple droit d'accise de 8 carats pour cent hyperpres sur la valeur des marchandises, à l'achat et à la vente;[4] mais il n'en continuait pas moins à exiger des Génois le paiement des droits fixés par les traités précédemment conclus avec son père et avec lui-même; en fait de concession, il se bornait à leur accorder la même remise qu'aux Sarrasins, aux Grecs et aux Vénitiens, sur les achats de grains faits directement à lui ou à ses agents.

Le passage du traité turco-génois auquel nous venons de faire allusion démontre que les *Vénitiens* avaient pris l'avance et obtenu déjà de la Porte des avantages pour leur commerce. Mourad Ier s'était même montré disposé à leur céder sur son territoire une localité propre à l'établissement d'une colonie. Orio Pasqualigo, baile de Constantinople, reconnut que Scutari remplissait les conditions désirables; cette ville avait un bon port; en tendant une chaîne à l'entrée, en ajoutant à cela quelques travaux de fortification, on pouvait le mettre en état d'offrir aux navires un excellent abri. En 1368, le gouvernement vénitien envoya un ambassadeur spécialement chargé de suivre cette négociation; il devait, par la même occasion, tâcher d'obtenir pour ses

[1] Raynald, a. a. 1372, nº 29.

[2] *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 133 et ss.

[3] Le texte a été publié en latin par Silvestre de Sacy dans *Not. et extr.*, XI, 1, p. 59 et ss., et par M. Belgrano dans les *Atti della Soc. lig.*, XIII, 146 et ss.

[4] Il avait à Péra un agent commercial à lui, auquel les habitants durent rembourser ce qu'il avait versé en excédent de cette taxe.

compatriotes la franchise de droits à l'entrée et à la sortie dans la localité où serait établi l'entrepôt dont il demandait la concession, et en général tous les priviléges et les droits qu'il serait possible d'arracher au souverain.[1] Ces négociations n'ont pas laissé de traces; d'ailleurs en 1384, nous trouvons de nouveau des négociations pendantes pour le même objet, la cession d'une localité propre à la fondation d'une colonie. A cette époque, une ambassade turque étant venue à Venise, Marino Malipiero fut envoyé par mesure de réciprocité à la cour de Mourad. En dehors de l'objet spécial de sa mission, il devait[2] faire son possible pour obtenir en faveur des Vénitiens la suppression des droits sur les blés achetés par eux en territoire turc, ou, tout au moins, leur réduction à un taux d'un demi-hyperpre (ducat) par boisseau et enfin les meilleures conditions possibles pour leurs achats d'alun *(lumen roche, lumen minudum)*.

Tout en nouant des relations avec les grands émirs des Osmanlis, les Génois, comme les Vénitiens, continuaient de vivre avec les empereurs byzantins sur le même pied qu'autrefois. Les ambassadeurs envoyés à Andrinople étaient fréquemment chargés de remplir quelque mission à leur passage à Constantinople. Il est cependant curieux de constater souvent, à partir de cette époque, la raideur des ambassadeurs vénitiens dans leurs rapports avec les empereurs grecs. A mesure que l'insolvabilité de ces princes devenait de plus en plus évidente, à mesure que leurs appels à l'aide se multipliaient en Occident, à mesure que la ruine de leur empire apparaissait de plus en plus prochaine, leur ancien prestige allait s'effaçant. En veut-on des preuves? En 1324, un ambassadeur, Luigi Contarini, se présente devant l'empereur Jean V, la menace à la bouche et lui déclare qu'il ne consentira à renouveler les traités, que si l'empereur s'engage au préalable à indemniser les Vénitiens aux frais du trésor pour toutes les saisies faites à leur détriment par l'empereur Andronic et s'il renonce à toute contre-réclamation pour son propre compte. Et, effectivement, l'ambassadeur repart sans avoir conclu de nouveau traité. En 1386, dans les instructions remises à Marino Malipiero, il lui est enjoint de présenter de nouveau les mêmes réclamations et d'abréger son séjour à Constantinople si l'empereur s'obstine dans son refus.[3] Cependant, du vivant

---

[1] *Monumenta spectantia hist. Slav. merid.*, IV, 92 et s.

[2] Instruction du 22 juill. 1384: Taf. et Thom., inéd. Il existe un projet d'instructions pour Marco Giustiniani; il porte la date du 12 mars 1376: elles avaient pour objet la demande de concession d'un port dans le voisinage de Constantinople: on trouvera ce document dans Romanin, III, 255: je me borne à en parler en note, parcequ'on renonça à faire partir Giustiniani.

[3] Ce qui précède est emprunté aux documents d'archives encore inédits, dont

même de Jean V, en 1390, un habile négociateur, Francesco Foscolo, parvint à obtenir le renouvellement des anciens traités entre Venise et Byzance, en y introduisant seulement quelques clauses supplémentaires sans grande importance.[1]

Si peu que Venise se fît d'illusions sur le prestige de l'empereur grec, elle tenait cependant à ne pas laisser tomber Constantinople aux mains des Turcs et elle veillait d'un œil jaloux au maintien de son indépendance. Or, la situation était plus menaçante que jamais depuis que Bajazet occupait le trône des sultans (1389).[2] Un de ses premiers actes permit de juger des projets qu'il tramait dans son esprit: l'empereur Jean venait d'entourer de fortifications sa résidence: les menaces du sultan l'obligèrent à les raser sans délai.[3] Le vieil empereur en mourut de douleur, laissant le trône à son fils Manuel (1391): aussitôt, Bajazet, se rapprochant de Constantinople, en fit le blocus si étroitement, qu'elle se trouva privée de toutes relations avec l'extérieur et se vit réduite à la dernière détresse.[4] Manuel s'adressa en termes suppliants à diverses puissances occidentales pour en obtenir du secours,[5] et, pour donner plus de poids à ses démarches, il forma, en 1394, le projet de parcourir l'Europe en personne. La Seigneurie de Venise lui fit représenter les dangers d'une longue absence et la nécessité de la présence d'un chef pour le salut de sa capitale.[6] Mais un bon conseil ne suffisait pas: il eût fallu l'appuyer par une action énergique et par l'envoi de la flotte vénitienne. Au lieu de cela, la Seigneurie ne procéda qu'avec une extrême circonspection. C'est qu'un grand nombre de ses concitoyens se trouvaient sur le territoire du sultan pour affaires de commerce: une déclaration de guerre pouvait les exposer aux plus grands dangers, eux et leurs fortunes, qui représentaient des sommes considérables.[7] Il est vrai que, peu de temps auparavant, Bajazet avait encore garanti la sécurité des sujets vénitiens sur toute l'étendue de

---

MM. Taf. et Thom. préparent la publication. On en trouvera des extraits dans les *Commem. reg.*, III, p. 166, n° 168; p. 171, n° 187.

[1] Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 135; traduction latine dans Taf. et Thom., inéd. (Regeste dans les *Commem.*, III, p. 207, n° 347).

[2] On possède les livres de la Masseria de Péra pour les années 1390 et 1391 (*Atti della Soc. lig.*, XIII, 151 et ss.): malheureusement il ne s'y trouve rien qui donne une idée des négociations engagées entre la colonie et le nouveau sultan; on y constate seulement un échange actif d'ambassadeurs et de messages et des relations amicales en apparence.

[3] Ducas, p. 47 et s.

[4] Ibid. p. 49 et s.

[5] Ibid. p. 50.

[6] *Monum. Slav. merid.*, IV, 332 et s. En même temps qu'il annonçait son départ, Manuel, pour se procurer les sommes nécessaires à la défense, faisait offrir à la Seigneurie de lui vendre l'île de Lemnos; elle refusa.

[7] *Monum. Slav. merid.*, IV, 341, 343.

son territoire, soit qu'ils vinssent de Venise même, ou de Crête, ou de Négrepont, ou de Modon et Coron; il avait promis de leur laisser dans tout l'empire des Osmanlis[1] les privilèges dont ils jouissaient au temps des "seigneurs de Palatia et d'Altoluogo",[2] maintenant dépossédés par lui; mais, en cas de guerre, il ne fallait pas compter sur des ménagements de sa part. La première pensée de la Seigneurie avait donc été de recourir à une intervention diplomatique auprès de Bajazet en faveur de Manuel. Mais en ce moment, le roi de Hongrie, le duc de Bourgogne et d'autres seigneurs français, cédant aux instances de l'empereur grec, se préparaient à entrer en campagne contre les Turcs, et, sur leur invitation, Venise dut consentir à équiper une petite flotte destinée à opérer une diversion sur mer, sous les ordres de Tommaso Mocenigo, tandis que l'armée coalisée envahirait le territoire turc par la vallée du Danube.[3] En route, Mocenigo rallia encore des vaisseaux de Rhodes et de Lesbos (les Génois faisaient aussi partie de la coalition), dégagea les Pérotes que les Turcs serraient en ce moment de si près qu'ils allaient être réduits à capituler,[4] et arriva dans la

---

[1] Traité conclu, en 1390, avec Francesco Quirini, ambassadeur vénitien: Taf. et Thom., inéd. (Regest. dans les *Commem.*, III, p. 207, nº 346: cf. nºs 341 et 342); cf. *Monum. Slav. merid.*, IV, 280. La mission d'Andrea Bembo (*ibid.* 269 et s.) n'avait pas eu lieu.

[2] Le diplôme dont il s'agit ici, d'accord en cela avec la tradition générale, donne au seigneur d'Altoluogo le nom de Chedir Zelebi. Ducas (p. 18) l'intitule *Χχηδὴῃ ὁ ἀρχηγὸς Λυδίας καὶ τῶν Αἰολίδων πόλεων*. C'est Khidrbeg. Le prince de Mentèché avait été seigneur de Palatia.

[3] *Monum. Slav. merid.*, IV, 338—343, 359—361, 363, 374—376, 378 (on trouve à cette dernière page les instructions de Mocenigo; on y reconnait la prudence caractéristique de la République); cf. Hopf, art. *Griechenland*, *op. cit.*, LXXXVI, 61; Romanin, III, 331 et s.

[4] Ducas (p. 51) rapporte que Bajazet rappela le corps occupé au blocus de Constantinople, pour renforcer l'armée qui opérait contre les Hongrois. D'après cela, on devrait croire que le blocus de Péra avait également été levé avant l'arrivée de la flotte commandée par Mocenigo (2 sept.); mais les vifs remerciments adressés au doge par les autorités de Péra, les termes dont elles se servent en parlant de Mocenigo, le "sauveur apparu dans leur détresse" (Taf. et Thom., inéd.; *Commem. regest.*, III, p. 241 et s., nºs 40, 41), prouvent qu'il en était tout autrement. Pendant le siége, Francesco Gattilusio, seigneur de Lesbos, se tenait avec une galère aux environs de Péra (*in portu Constantinopolitano juxta Chignigho)*, mais il ne consentit pas à débarquer un seul homme pour venir en aide aux assiégés. Prières, objurgations, rien n'y fit: les Pérotes, impatientés, lui rappelèrent le traite de 1388, par lequel le roi de Chypre, l'ordre de S. Jean, la mahone de Chio. et la colonie de Péra avaient pris l'engagement de se secourir mutuellement en cas de guerre contre les Turcs: peine inutile. Francesco déclara que ses hommes ne se joindraient aux assiégés que dans le cas où ceux-ci tenteraient une sortie: *Atti della Soc. lig.*, XIII, 953 et ss., 965 et ss.

mer Noire à temps pour recueillir à son bord le roi de Hongrie fugitif.[1] En effet, pendant qu'il opérait de son côté, l'armée de terre avait livré et perdu la célèbre bataille de *Nicopolis* (28 sept. 1396). Le désastre avait été complet. Moins heureux que le roi Sigismond, un grand nombre de barons français du plus haut rang tombèrent au pouvoir de Bajazet et furent envoyés en captivité de Nicopolis à Brousse. On eut alors l'occasion de reconnaître l'utilité de l'organisation donnée par les Italiens aux relations entre l'Occident et l'Orient. Les divers pays coalisés avaient envoyé des agents chargés de s'informer du sort des barons disparus: la plupart passèrent par Venise; ils étaient munis de lettres de recommandation dans lesquelles leurs maîtres priaient la Seigneurie de leur faciliter leur mission et de faire passer aux familles intéressées tous les renseignements qu'elle-même aurait pu recueillir.[2] Quand il s'agit de réaliser les sommes nécessaires pour acquitter la rançon des prisonniers, l'opération put se faire dans les meilleurs conditions possibles, grâce aux bons avis d'un Lucquois nommé Dino Rapondi (les écrivains français le nomment Digne Responde);[3] c'était un gros marchand, fournisseur attitré des cours de France et de Bourgogne, qui avait des comptoirs à Paris, à Bruges et à Montpellier. La première chose à faire, dit-il, était de s'adresser aux marchands de Gênes ou de Venise, ou des îles sujettes de ces deux républiques, car ces gens-là étaient accoutumés à aller et venir pour leurs affaires dans tous les pays conquis par les infidèles.[4] Lui-même avait à Chio un correspondant, le grand marchand Bartolommeo Pellegrino, qui entretenait des relations d'affaires en Asie-mineure et était personnellement connu du sultan Bajazet; il s'agissait de l'intéresser à la réussite de la négociation: c'est ce qu'on fit. Il est vrai que son nom ne figure pas dans les arrangements pris spécialement pour parfaire la rançon des prisonniers;[5] mais le roi de Hongrie Sigismond y consacra une somme de cent mille ducats qui lui fut avancée

---

[1] Sanuto, *Vite*, p. 763; *Commem.*, III, p. 245, nos 56 et ss.

[2] On trouvera une série de ces lettres dans la *Coll. des doc. inéd.*, *mél. hist.*, III, 158 et ss. La seigneurie fit passer en France les renseignements qu'elle avait pu se procurer: voy. *Commem. reg.*, III, p. 247, nos 67 et s.

[3] Pour trouver des détails sur ce Dino (Jodino) Rapondi, voy. l'art. *Rapondi*, publ. par M. Vallet de Viriville dans la *Nouv. biog. génér.*, et Tisserand, *Paris et ses historiens au XIVe et au XVe siècles*, p. 336 et ss. Son testament, daté du 24 févr. 1413, a été publié dans les *Mél. hist.*, cités ci-dessus, III, 553 et ss.

[4] Froissart, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, XV, 356; XVI, 31.

[5] Les arrangements pris en cette circonstance sont relatés tout au long par Froissart, XVI, 27 et ss., et, plus superficiellement, par l'auteur du *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 224 et ss. Mais les renseignements les plus authentiques à ce sujet se trouvent dans une charte, datée de "Micalici in Turchia (Mikalidj, à l'ouest du lac Ouloubad) 24 juin 1397", et com-

par ce Dino Rapondi;[1] après lui, les plus gros prêteurs furent Francesco Gattilusio, seigneur de Lesbos (représenté par Ansaldo Spinola),[2] puis son frère Niccolo, seigneur d'Ænos (représenté par Nicc. Grillo); le reste de la somme fut parfait par un marchand de Péra, Gasparo de Pagani, et par le podestat de Foglia Nuova (la nouvelle Phocée), Niccolo Paterio,[3] chacun pour une moitié. Le plus grand nombre des barons français recouvra la liberté, grâce à l'intervention des puissances financières de Gênes; mais, pendant qu'on négociait, un certain nombre d'entre eux étaient morts en captivité; quelques-uns furent ensevelis dans les églises de Péra.[4] Au moment de leur rapatriement, les comtes de Nevers et de Lamarche empruntèrent encore à la République de Venise, par l'intermédiaire de Dino Rapondi, une somme de quinze mille ducats.[5]

Après la bataille de Nicopolis, Bajazet avait fait sommer l'empereur de lui remettre les clefs de Constantinople: cette sommation avait été repoussée.[6] La Seigneurie envoya à l'amiral Mocenigo l'ordre de faire tout ce qui serait possible pour le salut de la ville et la sécurité de la colonie vénitienne;[7] mais les menaces du sultan ne furent point suivies d'effet et Mocenigo reprit le chemin de Venise. Sur ces entrefaites, Manuel se vit menacé par un compétiteur au trône, appuyé par Bajazet; ce prétendant n'était autre que Jean, son propre neveu. L'empereur voyait déjà le moment où il serait contraint de sortir de Constantinople et, en prévision de cette éventualité, il se proposait de remettre sa capitale aux mains de la République de Venise; il lui fit également offrir, à de certaines conditions, les îles d'Imbros et de Lemnos. La Seigneurie refusa tout et l'encouragea à tenir ferme. En même temps, elle lui procura une base de résistance en équipant des galères pour la protection de la colonie vénitienne. Gênes en fit autant

---

muniquée par M. Kervyn dans ses annotations de l'éd. de Froissart, XVI, 261 et ss.; il faut rapprocher cette pièce du document de même date, publ. dans Duchesne, *Histoire des ducs de Bourgogne*, II, 321 (je n'ai pas pu le consulter moi-même).

[1] *Commem. reg.*, III, p. 259 et s., n° 116; p. 270, n°s 161—166; *Mél. hist.*, cit. III, 190 et ss.

[2] Ducas, p. 53 et le Rabbi Joseph (*Chronicles*, éd. Bialloblotzky, I, 252) donnent également le nom du seigneur de Lesbos; sur A. Spinola, voy. encore Froissart, XVI, 258 et s.

[3] Froissart le nomme Nicolas Pasté l'apostat, XVI, 263. M. Hopf donne à ce personnage un autre prénom: voy. art. *Giustiniani*, dans Ersch et Gruber, op. cit., LXVIII, 329.

[4] Clavijo, p. 72; Ducas, *Notæ*, p. 559 et s., éd. Bonn.

[5] *Commem. reg.*, III, p. 247, n° 70; p. 249 et s., n°s 78—80.

[6] En 1397, le podestat de Péra reçut à plusieurs reprises, de son gouvernement, l'ordre de traiter avec Bajazet (*Atti della Soc. lig.*, XIII, 175): sur quelles bases devait-il traiter? Ces négociations aboutirent-elles? Nous l'ignorons.

[7] *Mon. slav. merid.*, III, 386 et s.

pour la sienne;[1] d'autre part, l'empereur tenta un nouvel appel à l'Occident: des personnages de confiance parcoururent l'Europe en son nom,[2] et, cette fois, leur mission ne fut pas tout à fait infructueuse; le roi de France Charles VI envoya un corps commandé par le maréchal de Boucicaut, auquel se rallièrent en route des renforts venus de Gênes et de Venise, de Rhodes et de Lesbos. Boucicaut purgea les environs de Constantinople des bandes turques dont ils étaient infestés (1399) et, en repartant, il laissa pour la défense de la ville un petit corps sous les ordres de Châteaumorant. On devait s'attendre d'un moment à l'autre à un retour offensif de l'ennemi, d'autant plus que Manuel allait faire lui-même une absence de longue durée: il partait pour l'Occident, où il espérait obtenir par son influence personnelle un appui moins éphémère. Il quitta Constantinople le 10 décembre 1399, pour n'y rentrer qu'au cours de l'été de 1403. Pendant tout ce temps, Gênes et Venise y laissèrent quatre galères chacune pour la protection de la capitale et de Galata.[3] Néanmoins, les deux villes seraient peut-être tombées dès cette époque au pouvoir des Turcs, sans une diversion causée par l'apparition de *Tamerlan*. Parti du centre de l'Asie à la tête de ses hordes, le grand conquérant vint attaquer Bajazet, lui infligea une terrible déroute et l'emmena en captivité (1402). Cette invasion n'était point fortuite: elle avait été provoquée par les puissances chrétiennes d'Europe. Jean, neveu de Manuel, chargé de la régence à Constantinople pendant l'absence de l'empereur, et le podestat génois de Galata s'étaient mis en rapport avec Tamerlan par l'intermédiaire de l'empereur de Trébizonde, lui avaient fait dépeindre leur détresse et l'avaient poussé à entrer en campagne contre Bajazet; ils s'étaient déclarés prêts à le seconder et à verser dorénavant entre ses mains le tribut que les deux villes payaient jusqu'alors à Bajazet.[4] De son côté, Charles VI lui envoyait message sur message, et, dans leurs entrevues avec le khan mongol, les missionnaires dominicains qui servaient en cette circonstance d'agents au roi de France, ne tarissaient pas sur sa puissance et sur les guerres qu'il avait déjà soutenues contre les Turcs (bataille de Nicopolis,

---

[1] *Mon. Slav. merid.*, III, 398 et ss., 402 et s. Au reste, pendant ces années là Venise entama plusieurs fois, comme Gênes, des négociations avec Bajazet; elle hésitait entre la paix et la guerre. Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., LXXXVI, 64, 65.

[2] Dans le nombre se trouvait un Génois, nommé Ilario Doria: *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 146: Rymer, *Fœdera*, VIII, 65, 82 et s., 174; Raynald, a. a. 1399, nº 3.

[3] *Le livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, p. 247—253; Stella, dans Murat., XVII, 1154, 1157, 1167, 1176.

[4] Voy. la lettre envoyée par Tamerlan au régent de Constantinople, à la date du 15 mai 1402, dans Sanuto, p. 797 et s. (M. Fallmerayer en donne un bon commentaire dans *Gesch. Trapezunts*, p. 224—228) et la relation de Clavijo, p. 98.

envoi de Boucicaut à Constantinople).[1] N'oublions pas qu'en ce moment Charles VI recevait l'empereur Manuel à sa cour avec les plus grands égards et qu'il lui donnait l'hospitalité depuis l'été de 1400 jusqu'à l'automne de 1402; que, d'ailleurs il avait toutes sortes de raisons pour s'intéresser aux affaires de l'empire byzantin, puisque, par le fait de la soumission volontaire de Gênes en 1396, il était devenu seigneur de cette ville et, par conséquent, aussi des colonies génoises; enfin, que les moines qui avaient porté à Tamerlan le cri de détresse des habitans de Constantinople et de Péra étaient en même temps ses agents.[2] Il nous est donc impossible de nous ranger à l'opinion de Silvestre de' Sacy; ce savant écrivain ne veut voir dans les lettres de Charles VI à Tamerlan que de simples missives par lesquelles le roi recommandait à la bienveillance du puissant souverain mongol les missionnaires chargés de les lui remettre: certes, cela pouvait leur être utile, mais nous devons pourtant croire qu'il y était question de la guerre à entreprendre contre Bajazet: la traduction latine des réponses de Tamerlan le prouve clairement.[3] Tamerlan de son côté, au moment de s'engager dans une guerre contre un prince aussi puissant et un général aussi habile que Bajazet, s'occupait de se créer des alliances dans la chrétienté; en même temps qu'il envoyait à Péra une ambassade chargée de présents,[4] il confiait à un missionnaire dominicain, Jean, archevêque de Soultanièh, des lettres pour Gênes et pour Venise.[5] Il se proposait, paraît-il, de combiner son action avec celle des Italiens et des Grecs, ceux-ci manœuvrant sur mer, tandis que lui-même opérerait sur terre; ceci peut expliquer suffisamment pourquoi il demanda à Trébizonde de mettre vingt galères à sa disposition, tandis qu'il réclamait de Constantinople et de Péra un contingent de même force.[6] En outre, les bâtiments de guerre de ces nations pouvaient lui rendre un grand service, en barrant aux troupes turques le passage d'Europe en Asie: il

---

[1] Silv. de Sacy, *Mém. sur une correspondance inédite de Tamerlan avec Charles VI,* dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.,* VI, 1822, p. 470 et ss.

[2] Voy., dans les *Documents,* publ. par Silv. de Sacy, les passages ci-après: p. 474: "frater Franciscus prædicator (dominicain) ad has partes venit litterasque regias attulit"; p. 478: "audivimus per fratrem Franciscum Ssathru"; p. 479: "interim venit Franciscus Ssathru": rapprochez ces citations du début de la lettre de Tamerlan dans Sanuto: "fratre Francesco, lo quale voi mandaste con Sandron, sono venuti e hannomi portato le vostre lettere". Il est malheureux que de Sacy n'ait pas connu cette lettre, et que M. Fallmerayer n'ait pas eu connaissance des pièces publiées par lui.

[3] Il est vrai que cette traduction diffère beaucoup du texte original, mais S. de Sacy lui-même reconnaît l'exactitude des dates qu'elle attribue aux principaux faits historiques.

[4] Stella, p. 1194; Sanuto, p. 798.

[5] Silv. de Sacy, l. c., p. 479, 515.

[6] Sanut., l. c.; cf. Ahmed Arabsiadès, *Vita Timuri,* éd. Manger, II, 261.

paraîtrait que les Grecs et les Pérotes le lui promirent.[1] Les habitants de Péra allèrent jusqu'à arborer son étendard sur la ville;[2] mais là se borna leur action; non-seulement ils ne firent rien pour le seconder ou pour entraver les mouvements des Turcs, mais même, après la déroute de Bajazet à Ancyre (28 Juillet 1402), loin d'aider à anéantir les fuyards turcs acculés au Bosphore, on vit les navires génois les recueillir à leur bord et les transporter de la côte d'Asie à la côte d'Europe: les navires vénitiens au contraire, ne donnèrent, à ce qu'il paraît, asile qu'aux chrétiens grecs obligés de fuir.[3] Victorieux, Tamerlan somma le régent de Constantinople de faire acte de soumission et de payer le tribut;[4] la sommation concernait aussi les habitants de Péra: cela ne peut faire l'objet d'un doute, puisqu'ils avaient déjà d'eux-mêmes promis le tribut avant la guerre. Tamerlan n'eut pas besoin d'insister: une ambassade partit sur le champ de Constantinople; elle trouva le khan disposé à accueillir favorablement ses demandes et rapporta de cette entrevue la promesse d'un renfort de 5,000 auxiliaires mongols pour continuer la guerre contre les Turcs.[5] En attendant, Tamerlan avait poursuivi sa marche victorieuse jusqu'à la côte occidentale de l'Asie-mineure; il prit Smyrne sur les chevaliers de Rhodes (décembre 1402), contraignit les deux Phocées à capituler et à lui payer tribut, reçut l'hommage des mahons de Chio,[6] puis, tout d'un coup, il disparut avec la même rapidité qu'il était venu, sans avoir mis le pied en Europe, et les traces de son passage ne tardèrent pas à s'effacer complétement en Asie-mineure.

Lui parti, les Turcs se fussent promptement relevés des suites de leur désastre, sans les dissensions intestines qui déchiraient leur empire: les fils de Bajazet se disputaient le trône avec acharnement. L'aîné, *Soliman* (que les Grecs et les Occidentaux nommaient Musulman), rechercha l'appui des Grecs et des Latins. Sans attendre le retour de Manuel qui allait après une absence de plus de trois années reprendre les rênes du gouvernement, il s'adressa à Jean, le régent, et à la République de Venise.[7] La République chargea Pietro Zeno, seigneur d'Andros, de

---

[1] Clavijo, p. 98.

[2] Stella, l. c.; Fogl., p. 524; Giustin., fol. 167.

[3] Sanuto, p. 795 et s.; Clavijo, p. 99; Giustiniani, p. 168. *La Chronique de Trévise*, dans Murat., SS., XIX, 801, rapporte qu'un grand nombre d'habitants de l'Asie-mineure, fuyant devant l'invasion de Tamerlan, passèrent en Grèce sur des navires génois, vénitiens, catalans et grecs, dont les capitaines leur firent payer très cher ce service.

[4] Cherefeddin-Ali, *Hist. de Timour-bec*, trad. Pétis de la Croix, IV, 37—39; Price, *Mahommedan history*, III, 404 et s.

[5] Sanut., p. 800.

[6] Cherefeddin, IV, 56—59; Price, l. c., 417 et s.; Duc., p. 75 et s.; Sanut., p. 799.

[7] Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., LXXXVI, 65.

négocier en son nom. En 1403, à force de démarches, l'habile diplomate réussit à faire accepter de toutes les parties un traité qui réglait à la satisfaction de toutes les puissances de la Romanie leur rapports avec l'empire turc.[1] Elles avaient formé une "ligue" *(liga)* qui comprenait le régent Jean, Venise pour ses îles, Gênes pour Chio, l'ordre des chevaliers de St. Jean pour Rhodes. Dans le traité, elles figurent collectivement. Le sultan donne d'abord des garanties applicables à tous les membres de la ligue; toutes les échelles de l'empire turc seront ouvertes à leurs marchands; les droits ne seront pas relevés: entre autres, le droit d'exportation permanent sur les blés restera fixé à une hyperpre par boisseau. En outre, le sultan consent à ce que les navires turcs ne puissent entrer dans les Dardanelles[2] ou en sortir sans une autorisation de l'empereur grec et de toute la ligue. Après cela, viennent les stipulations spéciales à chacune des puissances alliées. A l'empereur grec, le sultan restitue Thessalonique et ses environs, dont Evrenosbeg avait récemment pris possession, et il lui cède, au nord de la mer de Marmara, un territoire plus étendu que celui que Bajazet lui avait laissé; enfin, il supprime le tribut que l'empereur payait à son père.[3] Aux Génois il déclare qu'il n'entend exiger d'eux aucun tribut pour leurs possessions de la mer Noire; la mahone de Chio sera déchargée du tribut de cinq cents ducats qu'elle payait jusqu'alors au seigneur d'Altoluogo (Ephèse), et, sur celui qu'elle paie pour Foglia nuova, il lui sera également fait remise de cinq cents ducats.[4] A Venise, il promet la restitution de tous les territoires qu'elle pourrait avoir perdus au cours des guerres

---

[1] *Coll. des doc. inéd., mél. hist.*, III, 178 et ss.: malheureusement, le document n'est pas daté. M. Hammer l'a déjà publié dans sa *Geschichte des osmanischen Reichs*, II, 607 et ss., et lui attribue une date impossible: 1408. Le nouvel éditeur pense que, pour la fixation de cette date, on peut chercher entre la mort de Bajazet (9 mars 1403) et celle de Tamerlan (1 avril 1405); il admet la première limite par le motif que Soliman ne pouvait pas s'attribuer le titre de souverain des Osmanlis avant la mort de son père, et la seconde parcequ'à l'époque où le traité fut conclu on croyait à la possibilité d'un nouveau conflit avec Tamerlan. Mais Tamerlan rentra dès 1403 dans les profondeurs de l'Asie; en 1404 et 1405, personne ne pensait plus le voir revenir sur les côtes de l'Asie-mineure. D'un autre côté, Jean Paléologue, que le traité qualifie de souverain des Grecs, ne remplit les fonctions de régent que jusqu'au retour de Manuel; à partir de l'été de 1403, il ne pouvait plus figurer dans les traités, à côté de Manuel, son oncle, qu'à titre de co-régent: M. de Mas Latrie l'a oublié. Je place donc ce traité à l'année 1403, et non pas à la fin de l'année, comme le fait M. Hopf *(Gesch. v. Andros*, p. 78; art. *Griechenland*, op. cit., LXXXVI, 71), mais au printemps.

[2] "Possa insir de le boche ni de sora ni de soto."

[3] Duc., p. 73, exagère les concessions accordées par le sultan.

[4] Sur ce dernier point, voy. Ducas, p. 162 et s.

précédentes; en outre, la République sera mise en possession de la ville d'Athènes et d'un territoire mesurant cinq milles (*mia*, millia) de longueur vers l'intérieur des terres, sur la côte de la Grèce, vis-à-vis de l'île d'Eubée.[1] Quant aux protégés de Venise, le sultan s'engage à ne pas réclamer de Jacopo Ier, marquis de Bodonitza, de tribut plus élevé que celui qu'il a payé jusqu'alors, et d'exempter le duc de Naxos de celui qu'il payait aux seigneurs d'Altoluogo et de Palatia (des dynasties d'Aïdin et de Mentèchè).

Ce traité est pour nous toute une révélation: il nous montre, au commencement du XVe siècle, un nombre considérable de colonies d'Occidentaux dans le Levant déjà tributaires des sultans Osmanlis et des princes turcomans d'Asie-mineure. Un allégement partiel de cette servitude constituait un des avantages essentiels du traité. Quant à l'accroissement territorial consenti aux Vénitiens sur le continent grec, ce point demande quelques mots d'explication. Le désir de gagner du terrain au-delà de l'Euripe n'était chez eux que la conséquence du prix énorme que l'on attachait, dans la mère patrie, à la possession de l'île d'Eubée. Or, si déjà on avait su apprécier, à son origine, la valeur de cette colonie, elle s'était accrue doublement, depuis que les Turcs enserraient la capitale de l'empire grec et depuis que celle-ci était visiblement condamnée à tomber tôt ou tard entre leurs mains. Le rôle de la colonie de Constantinople, autrefois la première des colonies de sa nation en Grèce et leur point d'appui, s'effaçait peu à peu et passait à *Négrepont*. D'autre part, cette colonie avait gagné en importance depuis l'extinction des deux familles de tierciers, les dalle Carceri et les Ghisi, et la sisuation des bailes avait grandi d'autant. Niccolo II dalle Carceri, propriétaire des deux tiers de l'île, était mort assassiné, en 1383, sans enfants légitimes; la République disposa comme elle l'entendit des deux baronnies dont se composait son héritage, se réserva la possession des châteaux-forts et exigea, en qualité de suzeraine, l'hommage direct des vassaux. Le dernier des Ghisi, propriétaire du troisième tiers, mourut en bas âge, en 1390. La République, se basant sur un prétendu testament pour faire valoir ses droits à l'héritage, supprima la baronnie et plaça le territoire sous l'administration directe du baile de Négrepont. A partir de ce moment, elle entendait être et fut la seule maîtresse de l'île: la progression des mesures prises pour la défense et la protection du territoire,[2] le souci constant de l'amélioration de la culture, du

---

[1] Voyez Sathas, *Doc. inéd.*, II, 121.

[2] Sathas, *Doc. inéd., relat. à l'hist. de la Grèce*, II, 10, 52 et ss., 76, 79; III, 306 et ss., 322, 344 et ss.

progrès commercial,[1] de l'accroissement de la population[2] que nous révèlent ses ordonnances, prouvent qu'elle ne négligea pas ses devoirs de souveraine.[3] L'île touchant pour ainsi dire au continent, il ne pouvait lui être indifférent que le territoire voisin fût entre telles ou telles mains. Elle ne put s'opposer par la force des armes à l'invasion de la Thessalie (1396) et de la Locride par les Turcs; mais elle conserva cependant sans interruption en Thessalie la ville de *Phtélion*, gouvernée par des *recteurs* à elle,[4] et la famille vénitienne des Giorgio se maintint en possession du marquisat de *Bodonitza* (au sud des Thermopyles) qu'elle avait acquis par mariage en 1338. Le port de Bodonitza était l'un des débouchés des blés de la Thessalie;[5] la petite seigneurie de ce nom ne dut d'ailleurs la prolongation de son existence qu'à la protection incessante de Venise qui la comprit dans les traités conclus par elle (1403, 1408, 1409) jusqu'au jour où les Turcs s'en emparèrent de force, en 1410; ils en permirent cependant la restauration momentanée, mais, en 1414, ils la détruisirent définitivement.[6] La République s'efforçait, pendant ce temps, de gagner du terrain de son côté au delà de l'Euripus et, par un concours de circonstances tout particulier, elle se trouvait être devenue maîtresse d'Athènes.

A l'époque dont nous parlons, le duché d'*Athènes* n'était plus aux mains de la Compagnie catalane. Une branche de la maison d'Accia-

---

[1] A partir de 1400, il fut décidé qu'un vaisseau ferait régulièrement chaque année, au mois de septembre, la traversée entre Venise et Négrepont, aller et retour, et ferait escale en route à Corfou, Modon et Coron, pour y charger et y décharger des marchandises; mais il est possible que cette mesure n'ait pas été longtemps maintenue: Sathas, l. c., II, 9 et s., 32 et ss. D'ordinaire Négrepont n'était pas tête de ligne; les galères de Romanie ne faisaient qu'y toucher barre et continuaient, de là, leur route sur Constantinople.

[2] Les vides faits chaque année dans la population de l'île par les descentes répétées des Turcs étaient comblés par des arrivages d'émigrants de race albanaise: Sathas, l. c., II, 79; III, 287 et s., 319 et s.

[3] Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., LXXXVI, 30 et ss., 136 et ss.: on trouvera là des détails sur l'administration de cette colonie: en somme, elle était coûteuse pour la mère-patrie, car les dépenses y dépassaient les revenus: voy. p. ex. Sathas, op. cit., III, 95.

[4] Hopf, l. c., p. 17, 28, 63; Sathas, l. c., I, 32; II, 55, 131, 264; III, 95, 129, 152, 223, 345, 430 et s., 451 et s., 463.

[5] Brochart, *Advis directif*, *Coll. des chron. belg.*, Namur, IV, 307. Nous trouvons là un port désigné sous le nom de Rondonicia: M. Matkowic (*Mittheilungen der geogr. Ges. zu Wien*, nouv. suit. XIII (1880), p. 487) veut y avoir le port de de Rendino (Rondino) en Macédonie, dans le golfe de ce nom; je maintiens ma correction: Bondonicia = Bodonitza.

[6] Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., p. 71, 74, 75. Parmi les documents utilisés par M. Hopf, signalons en particulier ceux qui ont été publiés depuis dans les *Mon. Slav. merid.*, IX, 90, et dans Sathas, *Doc.*, l. c., II, p. 210, 270 et s. Les chroniques vénitiennes font le récit des événements.

iuoli, famille de banquiers florentins, avait acquis d'immenses propriétés féodales en Morée et s'y était définitivement fixée; Corinthe était sa résidence; de là, elle avait jeté ses filets sur Athènes et sur Thèbes. En 1385, Nerio Acciaiuoli, gouverneur de Corinthe, comme l'avait été avant lui Niccolo, son père adoptif, expédia au-delà de l'isthme une armée de mercenaires avec mission d'enlever le duché d'Athènes aux Catalans; refoulés peu à peu, réduits à un dernier retranchement construit dans l'Acropole d'Athènes, les Catalans capitulèrent en 1387. A sa mort, arrivée en 1394, Nério légua la Béotie, avec Thèbes comme résidence, à Antonio, son fils naturel; quant à la ville d'Athènes, par une curieuse disposition de son testament, il en fit don à l'église de la Madone du Parthénon et plaça en même temps cette église sous la protection de Venise. C'est ainsi que la Seigneurie se trouva mise en possession d'Athènes et que la ville fut gouvernée successivement par quatre podestats vénitiens, de 1395 à 1402. Cet arrangement ne satisfaisait point Antonio: dès le premier jour il avait déclaré sa résolution de reprendre Athènes: il finit effectivement par s'en emparer de vive force, mais il n'était maître que de la ville; l'Acropole tint encore pendant dix-sept mois. Le baile de Négrepont leva une armée pour aller à son secours et se mit personnellement à sa tête; il fut battu et fait prisonnier. La garnison n'avait plus d'autre alternative que de capituler, ce qu'elle fit.[1] Très affectée de cette perte, la Seigneurie profita des négociations engagées avec le sultan, en 1403, pour faire reconnaître par celui-ci ses droits sur Athènes. Antonio Acciajuoli était le vassal du sultan; mais autant le seigneur suzerain mit de complaisance à accéder au désir de la Seigneurie, autant le vassal lui opposa de résistance, et finalement Venise dut se résoudre à lui laisser la ville, à condition qu'il la reconnût pour suzeraine.[2] A partir de 1407, Antonio vécut sur un pied de bon voisinage avec Venise et Négrepont. Dans le traité de 1403, on voit qu'outre Athènes le sultan cède à Venise un territoire sur la côte, en face de l'île d'Eubée, sans autre désignation plus précise: à première vue, on pourrait croire qu'il s'agit d'un terri-

---

[1] L'ouvrage de M. Sathas contient (II, 3, 6, 7, 45, 75) cinq documents relatifs à l'occupation d'Athènes par les Vénitiens. Dans celui du 22 août 1402, nous voyons que déjà l'ennemi occupe la ville; la citadelle seule tient encore; on lève de nouvelles troupes pour faire tête aux assiégeants; *Ibid.* II, 91 et s.: le 7 octobre, on sait déjà, à Venise, que la nouvelle campagne a mal fini et que le baile de Négrepont a été fait prisonnier; on désigne pour le remplacer, avec le titre de provéditeur *(provisor)*, Thomas Mocenigo: on lui donne en même temps pleins pouvoirs pour négocier avec Acciaiuoli (30 oct.): II, 101; I, 4 et s.

[2] C'est l'objet du traité du 31 mars 1405: *Commem. reg.*, III, p. 309, nº 2. Il fallut montrer de l'énergie pour le faire observer par Acciaiuoli: 11 mars 1406: Sathas, II, 135.

toire indéterminé à choisir postérieurement. Mais il ressort de documents officiels récemment publiés par M. Sathas,[1] qu'il s'agissait de la Lycaonie. Ici, comme pour Athènes, la Seigneurie n'atteignit qu'incomplétement son but, car Antonio ne consentit à céder que les villes ouvertes et garda pour lui les places fortes.[2] Au reste, même dans ces conditions, comme la Lycaonie était une contrée très fertile en céréales, ce n'était point une acquisition à mépriser.[3]

A cette époque, la République de Venise tendait en général à étendre ses possessions territoriales en Grèce; elle se fiait plus à elle-même qu'aux petits seigneurs grecs ou francs, pour les défendre contre les sultans, car ceux-ci redoutaient d'avoir affaire directement à elle. Ce fut donc avec plaisir que la Seigneurie vit Pietro Cornaro devenir seigneur d'*Argos*, de *Nauplie* et des territoires dépendant de ces deux villes, par son mariage avec la fille et l'héritière de Guy d'Enghien, dernier baron français d'Argolide (1377): à sa mort, arrivée onze ans après, comme il ne laissait pas d'enfants, la République racheta ses domaines à sa veuve: cette acquisition lui procurait un bon port sur la côte orientale du Péloponnèse,[4] celui de Nauplie; elle en prit possession sur le champ. Quant à Argos, Théodore Ier, despote de Misithra, avait pris les devants et il en coûta à la République plusieurs années de luttes armées avec ce prince belliqueux, avant de réunir sous son sceptre toute la baronnie (1394).[5] Les habitants du pays faisaient des vœux pour elle et ils n'eurent point à s'en repentir; entre ses mains, leur pays jouit d'une nouvelle ère de prospérité.[6] L'exemple est contagieux et la complicité des habitants grecs de Monembasia contribua sans doute pour beaucoup à faire tomber cette place forte en son pouvoir (1419): mais ce fut une conquête éphémère.[7]

La conduite de la Seigneurie n'était pas uniquement dirigée par le désir d'étendre la sphère d'action de la République ou d'enrichir son trésor: toujours les intérêts du commerce y entraient en ligne de compte. Ainsi, par exemple, sur la côte orientale de la Morée, l'élément grec, représenté par le despotat de Misithra (Sparte), avait dominé jusqu'alors: pourquoi donc Venise avait-elle tenu à y acquérir, comme nous venons de le voir, les deux ports de Monembasia et de Nauplie? c'est que, dans

[1] *Doc.*, III, 6 et s., 230 et s., 418, 420, 455, 457.

[2] *Ibid.* II, 183.

[3] Sur cette série d'événements et de négociations, voy. Hopf, op. cit., p. 25 et s., 58—60, 70—72, 90.

[4] Ibid. p. 25; *Commem. reg.*, III, p. 195, n°s 301, 303.

[5] Hopf, op. cit., p. 49—56; *Commem. reg.*, III, p. 206, n° 343; p. 207, n° 345; p. 209, n° 352; p. 223, n° 408.

[6] Hopf. op. cit., p. 74.

[7] Ibid. p. 79, 86.

cette région, les articles d'exportation étaient nombreux: nous y trouvons les vins fins de Monembasia (Malvoisie),[1] les soieries de Misithra, où cette industrie était florissante,[2] le sel et les raisins secs de l'Argolide.[3] Tant qu'elle fut maîtresse d'Athènes, l'Attique fut ouverte à ses marchands, qui venaient y chercher les figues et les raisins secs[4] du pays et, un peu plus loin, les soieries de Thèbes, à supposer, du moins qu'on en fabriquât encore dans cette ville, sous la domination des Acciaiuoli. Tous les produits des possessions vénitiennes, soie, graine d'écarlate, cire etc., envoyés de Grèce à la mère-patrie, ne pouvaient être chargés que sur des navires vénitiens.[5] Les marchands vénitiens importaient sans doute aussi certains articles en Grèce, mais on est peu renseigné à cet égard: les draps semblent avoir formé le principal objet de ce commerce.[6]

Outre les acquisitions territoriales dont nous parlions plus haut, la République en fit encore d'autres, de moindre importance, il est vrai, dans les îles de l'Archipel. A la mort de Giorgio III Ghisi, elle avait déjà recueilli son héritage: un tiers de l'île d'Eubée avec les îles de *Tinos* et de *Mykonos*. Ces îles produisaient du miel, de la cire et de la soie, mais les revenus du trésor y décroissaient d'année en année et devenaient de plus en plus insuffisants pour couvrir les dépenses. L'entretion d'une administration spéciale, dirigée par des recteurs, et d'un petit bâtiment de guerre chargé de protéger ces îles contre les incursions fréquentes des Turcs, constituaient des charges supérieures aux bénéfices.[7] Les seigneurs des autres Cyclades, en majorité d'origine vénitienne, étaient de jour en jour plus convaincus qu'en dehors d'une union étroite avec Venise, il n'y avait point de salut pour eux. Rien ne pouvait détourner ce courant d'idées: en 1383, un usurpateur, Francesco Crispo s'empara par un meurtre de la souveraineté du duché de *Naxos;* l'île d'*Andros* passa des mains de Pietro Zeno à celles des Sommaripa, de Vérone;[8] ces événements secondaires ne changèrent rien à l'opinion générale. A Naxos comme à Andros, on fut heureux que la République voulût bien, en considération de la situation particulièrement exposée de ces îles, permettre qu'une galère stationnât, comme d'habitude, dans chacune d'elles, pour la protéger contre les Turcs. Mais ce qui contribuait le plus efficacement à rassurer ces princes insulaires, c'était d'être nominativement désignés dans les traités

---

[1] Hopf, op. cit., p. 79.

[2] Ibid. p. 86, 113, 116.

[3] Ibid. p. 25, 57; Sathas, *Doc.*, II, 124.

[4] Ibid. p. 50, 52, 55.

[5] Sathas, III, 438.

[6] Ibid. III, 380 et s., 423, 460.

[7] Ibid. I, 14 et s., 32 et s.; II, 55, 75, 145 et s., 147 et s., 163 et s., 168 et s., 178 et s., 192, 225; III, 4 et s., 144, 181 et s., 238, 261, 305, 362—365, 411—413, 414 et s., 432, 439 et s., 448 et s.

[8] Les sentences judiciaires et ordonnances relatives à cette transmission se trouvent dans Sathas, I, 199—208.

passés par la République avec les sultans; c'est aussi ce qu'elle faisait d'ordinaire.

Tandis que Venise arrondissait ainsi ses possessions en Grèce, tantôt par une politique à la fois habile et énergique, tantôt à prix d'argent, tantôt par la force des armes, le rôle de Gênes allait s'effaçant de plus en plus dans le Levant, jusqu'à se réduire à rien: c'était le résultat d'une série de révolutions intérieures, dont le dernier acte fut la soumission de la République au roi de France (1396). Bien entendu, il ne fut plus question pour elle d'accroissements territoriaux. Au moment des invasions de Bajazet et de Tamerlan, les colonies de Péra, de Lesbos, de Chio, des deux Phocée, réussirent du moins à sortir saines et sauves de la tourmente, et nous avons vu que le traité de 1403 leur procura quelque allégement au point de vue du tribut qu'elles avaient dû consentir à payer à leurs trop puissants voisins. Pendant tout ce temps, les seuls actes de la mère-patrie en faveur de ses colonies s'étaient bornés, autant que nous le sachions, à l'envoi de quelques galères pour la protection de Constantinople et de Péra, et à une petite ordonnance rendue, en 1398, sur la demande des bourgeois de Péra.[1] Au moment où le péril était le plus pressant, ce ne fut pas à une flotte génoise, mais à une flotte vénitienne que cette colonie fut redevable de son salut. En 1401, *le maréchal de Boucicaut* fut nommé gouverneur de Gênes pour le roi de France. Il avait déjà combattu les Turcs, d'abord à Nicopolis, puis à Constantinople, où il commandait un corps auxiliaire; il allait trouver à Gênes une excellente flotte toute prête: c'était une belle occasion pour donner suite à ses projets de croisade, car on le savait, il n'y avait jamais renoncé. Il commença par nommer le chevalier de Châteaumorant, son homme de confiance, capitaine-général des colonies génoises de Romanie et de la mer Noire.[2] En 1403, au passage de l'empereur Manuel qui revenait de Paris pour retourner à Constantinople, il lui fournit une escorte de quelques galères destinées en même temps à défendre les colonies.[3] Lui-même mit à la voile peu de temps après, à la tête d'une grande flotte, à laquelle la colonie de Péra, les Gattilusi de Lesbos et d'Ænos et la mahone de Chio fournirent chacun un renfort de deux galères.[4] Le but primitif de l'expédition était l'île de Chypre, mais elle s'en détourna presqu'aussi-

---

[1] *Atti della Soc. lig.*, XIII, 176 et ss.

[2] Stella, p. 1200. La pièce par laquelle le chevalier français et les conseillers génois qui lui étaient adjoints reçurent pleins pouvoirs pour l'administration des colonies y désignées et la conclusion de traités à passer avec d'autres puissances du Levant, porte la date du 6 janvier 1403: on la trouvera dans la *Coll. des doc. inéd., Mél. hist.*, III, 172 et ss.

[3] Stella, p. 1196; Sanut., p. 789; *Le livre des faicts de Boucicaut*, p. 269.

[4] *Le livre des faicts de Boucicaut*, p. 270, 287.

tôt pour diriger ses coups sur les Sarrasins en Asie-Mineure, en Égypte et en Syrie et aussi, à l'occasion, sur les Vénitiens: elle prit à ces derniers plusieurs vaisseaux et pilla, à Beyrout, des magasins remplis de marchandises de prix, qui leur appartenaient. A Venise, on s'était défié de cette expédition dès le premier moment et l'on avait renforcé les garnisons de Modon et de Coron.[1] Quand Boucicaut, revenant de Syrie, passa en vue de la côte de Morée, il trouva en face de lui, à la hauteur de l'île de Sapienza, l'amiral vénitien Carlo Zeno qui lui infligea une sévère leçon (octobre 1403).[2] A la suite de cet échec, la querelle ne fit que s'envenimer et les marines des deux nations eurent également à en souffrir. Embusqués à Péra, les Génois capturaient au passage les bâtiments vénitiens qui revenaient de Tana, de sorte que ceux-ci, pour éviter la traversée du Bosphore, se virent réduits à débarquer leurs cargaisons avant l'entrée du détroit, à Scythopolis, et à les faire transporter à Constantinople par terre. Cependant l'empereur travaillait à faire au moins cesser les actes d'hostilité entre les Génois de Péra et les Vénitiens de Constantinople et ses efforts furent couronnés de succès. Gênes et Venise elles-mêmes firent la paix, le 22 mars 1404.[3] Mais cette date ne marque que la fin de la période active des hostilités: la fixation des indemnités engendra encore des difficultés infinies, de sorte qu'en réalité le différend ne fut entièrement terminé que par les traités du 28 juin 1406 et du 30 déc. 1410.[4]

L'assujétissement de Gênes au roi de France fit surgir d'autres complications encore. Les mahons de *Chio* sortaient de la classe des popolani; d'après leur contrat avec la mère-patrie, tous les droits de souveraineté et de juridiction de Gênes sur l'île devaient cesser d'avoir leur effet, si jamais la république venait à se laisser imposer un régime autre que le régime démocratique.[5] Invoquant cette clause, les mahons se soulevèrent au cri: "vivent le peuple et Saint-Georges!" déposèrent les fonctionnaires envoyés par Boucicaut et proclamèrent leur indépendance (déc. 1408). Cette insurrection de la colonie génoise ressemble jusqu'à un certain point à celle des colons de Crète contre Venise une

---

[1] Sathas, *Doc.*, II, p. 106.

[2] *Le livre des faicts de Boucicaut*, p. 266 et ss.; Stella, p. 1196 et ss.; Dandolo, p. 517; Sanuto, p. 786 et ss., 800 et ss.; Piloti, p. 394—400. Boucicaut raconte lui-même sa défaite en quelques lignes: *Commem.*, III, p. 294, nº 275.

[3] Clavijo, p. 62, 74, 78; Sanuto, p. 792 et s., 806, 835; Romanin, IV, 10. On trouvera un commentaire de l'instrument de paix dans les *Commem.*, III, p. 295, nº 276; voir encore les nºs 277—286 et 292, qui y ont rapport, et Sathas, *Doc.*, I, 9—11; II, 120, 132.

[4] Sur ces traités voyez *Commem.*, III, p. 314 et ss., nºs 18—27; p. 322 et ss., nºs 48 et s.; p. 333 et ss., nº 79; p. 336 et s., nº 81; p. 347 et s., nºs 115 et s. p. 380 et s., nºs 220 et s.

[5] *Lib. jur.*, II, 568.

quarantaine d'années auparavant: de même que ceux-ci avaient songé à se jeter dans les bras des Génois, ennemis héréditaires de leur mère-patrie, de même les Giustiniani de Chio appelèrent les Vénitiens à leur aide, et ceux-ci les autorisèrent effectivement à se fournir de vivres et d'armes en territoire vénitien. Mais cette situation ne dura pas plus de six mois; une flotte envoyée par Boucicaut et commandée par Corrado Doria eut bientôt mis fin à ces velléités d'indépendance; la citadelle de Chio capitula le 30 juin 1409.[1] En fait, dans cette circonstance, les mahons, en s'insurgeant, n'avaient fait que défendre leur droit strict; aussi le vainqueur se montra-t-il très doux dans la répression; mais les liens qui unissaient la colonie à la mère-patrie n'en étaient pas moins brisés et l'on avait usé dans une guerre civile des forces dont la cohésion eût été bien nécessaire en présence des dangers extérieurs.

Pour le moment, il est vrai, les Osmanlis avaient assez à faire chez eux-mêmes, et les colonies occidentales pouvaient respirer. Tandis que le second fils de Bajazet, Mahomet, établi à Brousse, gouvernait d'une main ferme la patrie des Osmanlis et les provinces d'Asie, le fils aîné, Soliman, régnait mollement sur les provinces d'Europe. Comme les principaux marchés du continent grec restaient aux mains des chrétiens, cette situation était favorable aux nations commerçantes d'Occident. Grâce à l'humeur pacifique de Soliman, Constantinople et ses environs jouirent d'une longue période de calme, et, par le traité de 1403, Manuel rentra en possession de Thessalonique, où il envoya son neveu en qualité de régent.[2] Le successeur de Soliman, Moussa (1410—1413), comme lui fils de Bajazet, était d'un tout autre caractère: ce prince belliqueux mit le siége devant Constantinople et devant Thessalonique, mais des deux parts il échoua contre la résistance des Grecs.[3] La République de Venise n'avait pas cessé d'entretenir d'actives relations diplomatiques avec les deux princes. En 1406, elle faisait porter à Soliman, par Francesco Giustiniani, des promesses d'inaltérable amitié et l'assurait de son désir de rester en paix avec lui, quels que fussent les ennemis qu'il pourrait avoir à combattre: en échange de ces promesses, elle lui demandait de garantir à ses marchands la liberté d'aller et de venir dans son empire, le maintien au taux actuel des taxes auxquelles ils étaient soumis et l'autorisation d'installer un consul vénitien sur son territoire *(ad sua loca)*.[4] Le traité conclu entre

---

[1] Stella, p. 1217—1220; Hopf, art. *Giustiniani*, op. cit., p. 319.

[2] Ducas, p. 79.

[3] Ducas, p. 92 et s.; Phrantzès, p. 87; cf. Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 880. Venise avait refusé son concours à la défense de Constantinople, sous prétexte qu'elle était en paix avec les Turcs: Hopf, *Griechenland*, op. cit., p. 74.

[4] Schafarik, *Acta archivi veneti spec-*

Soliman et cet ambassadeur ne nous est pas parvenu, mais nous possédons le document par lequel Moussa le confirmait. Celui-ci avait affaire à un agent du baile de Constantinople; il lui affirma ses bonnes intentions à l'égard des Vénitiens et sa volonté de rester en paix avec eux; il relâcha des navires capturés par ses corsaires, et, au cours d'une audience accordée à Jacopo Trevisano, envoyé pour le saluer au nom de la République, il lui promit de ne point hausser les taxes imposées aux marchands et de ne point inquiéter les possessions vénitiennes: dans la pièce à laquelle nous empruntons ce renseignement, nous relevons les noms de Coron, Modon, Argos, Nauplie, Phtélion (exemptée de tribut par faveur spéciale), Négrepont, Tinos et Mykonos (Micone).[1]

La scission de l'empire des Osmanlis se prolongea au delà de dix années. Il était réservé à *Mahomet Ier*, d'abord restreint à sa principauté de Brousse, d'en restaurer l'unité et de lui rendre par là son ancienne importance. Pendant la guerre civile qui eut pour issue ce glorieux résultat, Venise avait observé une stricte neutralité; néanmoins elle fit porter ses félicitations au vainqueur par Francesco Foscari.[2] Mais Mahomet avait reconnu en elle l'ennemi qu'il fallait combattre à tout prix, le seul capable de mettre des entraves à la grandeur croissante de l'empire des Osmanlis. Il envoya à diverses reprises sa flotte ravager l'île d'Eubée et les Cyclades: dans ces dernières il prétendait rabattre l'orgueil des seigneurs d'Andros et de Naxos, dont l'attitude arrogante l'avait irrité au plus haut point. Mais, le 29 mai 1416, l'amiral vénitien Pietro Loredano livra à cette flotte une bataille décisive en vue de Gallipoli et lui infligea une déroute complète.[3] Pendant longtemps, Venise et la Porte avaient évité de se heurter directement; cette bataille était le premier acte d'hostilité ouverte entre les deux puissances. Venise possédait sur mer une supériorité incontestée qui lui garantissait la victoire; dans les traités de paix de 1416 et de 1419, le sultan dut se plier à de nombreuses concessions;[4] entre autres, il renonça à exiger un tribut du duc

---

tantia ad historiam Serborum et reliquorum Slavorum meridionalium, 1er fasc., Belgrade, 1860, p. 374; voy. aussi *Mon. slav. merid.*, IX, 56, 102 et s., 105.

[1] Sathas, II, 262 et ss.; *Commem. reg.*, III, p. 354, nº 137; dans cet extrait, il manque le nom de Phtélion, qui, cependant, se trouve dans l'original. Au lieu de "Micone", M. Hopf (l. c., p. 75) a adopté la lecture "Nichone" et a admis par suite que ce nom désignait les côtes de Lycaonie, au lieu de l'île de Mykonos.

[2] Hopf, op. cit., p. 75; Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 893.

[3] On trouve dans Romanin (IV, 71 et ss.) les parties les plus importantes du rapport original de Loredano sur cette bataille; Sanuto l'a inséré en entier dans ses *Vite dei dogi*, p. 901 et ss. Avant ces événements, on avait préparé des armements dans l'Archipel, tout en continuant de négocier: sur ce point, voy. *Monum. Slav. merid.*, XII, 196 et ss.

[4] Hopf, op. cit., p. 75—77.

de Naxos, en considération de sa qualité de Vénitien[1] et déclara laisser aux Vénitiens toute liberté de traiter en ennemis les corsaires turcs qui infestaient l'Archipel et les Dardanelles.[2] Toute autre était à son égard la conduite des Génois. En 1415, il faisait la guerre à un ennemi mortel des Osmanlis, Djouneid, prince de Smyrne, et l'assiégeait dans sa capitale; parmi ses alliés, à côté de divers princes de race turcomane et du grand-maître de l'ordre S. Jean, nous voyons figurer Jacopo Gattilusio, prince de Lesbos et fermier de la vieille Phocée, Giovanni Adorno, fermier de la nouvelle Phocée, et enfin le podestat placé à la tête de la mahone de Chio.[3] Il faut dire qu'ils avaient des motifs sérieux pour mettre leurs navires à la disposition de Mahomet: Djounéid était devenu un voisin par trop incommode. Après la prise de Smyrne, Mahomet en les congédiant, leur accorda gracieusement toutes leurs demandes. Les mahons obtinrent l'autorisation de faire le commerce dans toute l'étendue de l'empire des Osmanlis, et Mahomet leur promit de laisser aller et venir, sans entraves d'aucune sorte, tous ceux qui voudraient trafiquer avec l'île de Chio, fussent-ils même des ennemis des Turcs. Par contre, il est vrai, la mahone dut prendre l'engagement de payer un tribut annuel de 4,000 écus d'or,[4] et, pour obtenir un nouveau bail de dix années pour l'exploitation des mines d'alun, le fermier mahon de la nouvelle Phocée, Giovanni Adorno dut accepter un loyer qui ne s'élevait pas à moins de 20,000 pièces d'or par an.[5]

Le changement de règne n'altéra en rien la manière d'être des colons génois de ces régions: ils se montrèrent aussi humbles à l'égard de *Mourad II* qu'ils l'avaient été vis-à-vis de Bajazet Ier, son père. Certains membres de la colonie de Péra poussèrent même la servilité jusqu'au point de mendier auprès de Mourad des matériaux et une somme d'argent (300 hyperpres) pour la construction d'une haute tour fortifiée, sur laquelle la commune promettait de faire peindre les insignes du sultan. C'en était trop; le gouvernement de la mère-patrie blâma en termes sévères l'indignité de cette attitude; Dieu merci, disait-il dans sa lettre, il était encore assez riche pour faire exécuter à Péra les travaux de fortification indispensables.[6] D'un autre côté, on vit deux Génois, tous deux

---

[1] Taf. et Thom., inéd.

[2] Romanin, IV, 75.

[3] Ducas (p. 106) est le seul qui signale ce fait; il nomme les deux premiers *οἱ τῶν Φωκαιῶν ἔξαρχοι*, et le dernier *ὁ Χίου;* un peu plus loin, p. 108, les mêmes personnages reparaissent: ce sont, *οἱ Χῖοι καὶ Λέσβιοι καὶ Φωκαεῖς*. Le traducteur de Ducas semble avoir lu dans le premier passage *οἱ Χῖοι* ou *οἱ Χίου*, car il écrit "li Maonesi de Asio" (p. 404). Naturellement, dans ce cas, il ne s'agirait que de quelques membres de la mahone.

[4] Foglietta, p. 582. Cet écrivain avait la pièce originale sous les yeux.

[5] Ducas, p. 164.

[6] *Atti della Soc. lig.*, XIII, 187 (Lettre du 15 avril 1424). A cette époque le

fermiers de la mahone à la nouvelle Phocée, Giovanni Adorno et Percivalle Pallavicini, rendre au sultan des services signalés et lui fournir dans les limites de leur pouvoir les moyens d'abattre ses adversaires et de consolider sa puissance. *Giovanni Adorno* mit à la disposition de Mourad une flotte et un corps de troupes nombreux pour combattre l'usurpateur Moustapha (1421); Mourad avait déjà vaincu son adversaire en Asie; avec la flotte il put le poursuivre de l'autre côté des Dardanelles; le corps de troupes prit, sous ses ordres, une part active à la conquête de Gallipoli et le suivit dans sa marche victorieuse jusqu'à Andrinople. En reconnaissance de ces services, il fit remise à Adorno d'une somme de 27,000 pièces d'or que celui-ci devait encore sur son tribut, lui accorda, sa vie durant, la jouissance des revenus des douanes de la nouvelle Phocée et lui fit don du château-fort de Périthéorion, situé sur la côte de Thrace à l'ouest d'Ænos, en face de Thasos. Par le fait de cette cession, le commerce génois acquérait une nouvelle station avantageusement placée.[1] Quelques années plus tard, *Percivalle Pallavicini*, successeur immédiat d'Adorno[2] à la ferme de la nouvelle Phocée, aida Mourad à réduire un autre adversaire, ce Djounéid dont nous avons déjà parlé; celui-ci était acculé dans le château d'Hypséla, situé sur la côte en face de l'île de Samos: c'était son dernier refuge; avec trois galères louées à Chio, Pallavicini l'investit du côté de la mer, tandis que 50,000 Osmanlis le bloquaient du côté de la terre.[3] Quand Mourad victorieux traversa en triomphateur les provinces occidentales d'Asie, les mahons de Chio et le seigneur de Lesbos s'empressèrent à qui mieux mieux de lui faire présenter leurs félicitations.[4]

Pour sauver son empire, *Manuel* avait cru bien faire de suivre une voie opposée et de soutenir les prétentions de Moustapha: cette attitude attira sur sa capitale un nouvel orage. Mourad, vainqueur de son compétiteur et furieux contre l'empereur grec, vint mettre le siége devant Constantinople dans le courant de l'été de 1422. Les Grecs se défendirent avec le courage du désespoir, repoussèrent les assiégeants et brûlèrent leurs lourdes machines de guerre.[5] Constantinople était encore une fois sauvée. Pour

gouvernement génois travaillait dans le but d'amener le sultan à faire la paix avec l'empereur grec. *Ibid.* IV, *rendic.*, p. 48 et s.

[1] Ducas, p. 164—181. Après la prise de Constantinople, le gouvernement génois chercha à rentrer dans les bonnes grâces de Mahomet II et fit valoir auprès de lui le service rendu à son père en cette circonstance. Il lui rappela encore de quelle utilité avait été pour Mourad le concours de la marine génoise dans sa campagne contre Djouneid (Jannitus); (v. la suite du paragraphe): *Atti della Soc. lig.*, XIII, 264 et s.

[2] Hopf, art. *Giustiniani*, op. cit., p. 321.

[3] Ducas, p. 194.

[4] Ibid. p. 196.

[5] Les Vénitiens prirent bravement part

se consoler de son échec, Mourad tenta de conquérir la deuxième capitale de l'empire grec. Serrés de près par les Turcs, les habitants de Thessalonique pensèrent que le seul moyen de salut qui leur restât était de se jeter dans les bras de la République de Venise, et ils invitèrent la Seigneurie à prendre possession de la ville. Se voir offrir ainsi une ville maritime si grande, si peuplée,[1] si exceptionellement bien située pour le commerce,[2] c'était un coup de fortune; la Seigneurie ne pouvait la laisser échapper; elle accepta donc (1423) et promit d'expédier des troupes et des vivres; sous sa protection, ajoutait-elle dans sa dépêche,[3] Thessalonique ne tarderait pas à devenir une deuxième Venise. La ville avait pour gouverneur le prince Andronic Paléologue; malade et dégoûté du pouvoir, il n'opposa à cette transaction qu'une molle résistance et finit par céder *Thessalonique* à la République contre paiement d'une somme de 50,000 ducats. Venise y envoya immédiatement un *duca* et un *capitano* et compléta son établissement dans le pays par l'annexion de Cassandria et de Platanea. Mourad fut très désagréablement surpris de voir les Vénitiens lui enlever Thessalonique pour ainsi dire sous la main et y remplacer les Grecs peu belliqueux par des mercenaires occidentaux. Aussi, dans le commencement, la République eut beau multiplier les démarches pacifiques auprès de lui, il observa une attitude hostile. Quand le premier négociateur envoyé par elle, Nicc. Giorgio, se présenta, non-seulement il refusa de le recevoir, mais même il le fit saisir et enfermer.[4] Enfin, en 1427, il consentit à laisser la ville aux mains des Vénitiens, mais il y mit plusieurs conditions:[5] d'abord qu'il continuerait à percevoir 10,000 aspres sur les revenus de la ville, outre le produit de la taxe sur le

---

à la défense sous la conduite de leur baile, Benedetto Emo: Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., LXXXVI, 81. Le gouvernement de la République prit, à cette époque, des mesures destinées à garantir la sécurité des galères vénitiennes en route pour Constantinople et Trébizonde, et à mettre des vaisseaux à la disposition des marchands établis à Constantinople, pour leur assurer un refuge en cas de besoin: Sathas, *Doc.*, I, 119 et ss.

[1] Elle comptait alors 40,000 habitants: *Cron. Dolfino*, cit. dans Sathas, l. c., IV, p. xx, not. 3.

[2] Le marché de Thessalonique avait dès lors une telle importance pour le commerce des draps, que le commerce vénitien avait encore avantage à faire les frais d'une galère chargée d'escorter les vaisseaux marchands à partir de Négrepont, pour les protéger contre les corsaires turcs: Sathas, *Doc.*, II, 175 et s., 218 et s.

[3] Ce détail ne se trouve que dans Duc., p. 197. Pour les préparatifs faits par Venise en vue de l'occupation de Thessalonique, voy. Sathas, *Doc.*, I, 133 et ss., 141 et ss.

[4] Sathas, *Doc.*, I, 163—177, 180—182.

[5] A défaut du texte original du traité, qui est encore inédit, j'en donne ici le résumé d'après Romanin, IV, 99 et s., mais en faisant mes réserves sur la date du 20 avril 1426, que je tiens pour inexacte; en effet, le sultan ne donna qu'au mois de novembre son approbation provisoire aux préliminaires arrêtés à Gallipoli: Sathas, l. c., I, 182 et ss.

sel, suivant la coutume qui s'était introduite dans les derniers temps de la domination grecque; en second lieu, qu'il y aurait à Thessalonique un juge turc chargé du réglement des contestations pour dettes entre les habitants de race turque, et que ce juge aurait sa résidence dans la ville: les affaires criminelles restaient réservées aux recteurs vénitiens; enfin, que les marchands turcs et les caravanes seraient reçus dans la ville sans difficulté. Les Vénitiens n'avaient probablement pas encore eu le temps d'organiser des entrepôts et des établissements de commerce sur une vaste échelle, quand la ville fut investie pour la seconde fois par les Turcs: cette fois, c'était Mourad en personne qui conduisait les opérations du siége; la garnison latine était faible, la population grecque peu attachée à ses nouveaux maîtres; la domination vénitienne succomba avec une promptitude à laquelle on ne pouvait s'attendre (29 mars 1430). Si courte qu'eût été l'occupation de Thessalonique, elle avait coûté à la République plus de 700,000 ducats.[1] En ce même moment, elle était fort inquiète sur le compte de Négrepont;[2] aussi, quand la paix se fit, le 4 septembre de la même année, fut-elle encore très heureuse d'obtenir du sultan la promesse de laisser en repos toutes ses autres possessions et d'accorder la liberté du trafic à tous les marchands vénitiens dans son empire.[3]

Deux motifs avaient exercé une influence prépondérante à Venise dans la question de l'acquisition de Thessalonique; c'était d'une part le désir de soustraire à l'action envahissante des Osmanlis toutes les parties de l'ancien empire grec qu'on pourrait encore leur disputer; d'autre part le besoin de sauver tout ce qu'il était possible de tirer du naufrage de l'ancienne prospérité commerciale. Les mêmes raisons inspirèrent au sénat de Venise la pensée de chercher à étendre ses possessions dans la *Morée*. En dehors des territoires gouvernés par les despotes grecs, en dehors des possessions de la République, groupées autour de Modon et de Coron d'une part, autour d'Argos et de Nauplie d'autre part, et dans lesquelles Patras même fut comprise pendant quelque temps, il y avait là le *duché d'Achaïe* avec les baronnies placées sous sa dépendance. Il était bien déchu du degré de prospérité et de puissance auquel il était parvenu sous les Villehardouins; déjà, sous les princes d'Anjou, dont la plupart se faisaient représenter par des gouverneurs, la décadence avait commencé; à l'époque où nous sommes arrivés, la principauté était gouvernée, depuis 1404, par Centurione Zaccaria, précédemment seigneur de Damala

---

[1] Zinkeisen, *Gesch. des osman. Reiches in Europa*, I, 558—570; Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., p. 82, 87—89.

[2] Duc., p. 201. En 1426, le gouvernement Vénitien reçut de Négrepont des pétitions réclamant en termes tout particulièrement pressants sa protection contre les Turcs: Sathas, *Doc.*, III, 306 et ss.

[3] Romanin, IV, 236.

et de Chalandritza; ce n'était donc qu'un ancien baron parvenu: depuis lors, tout allait à la débandade. Sans même attendre la mort de Zaccaria, les héritiers se mirent sur les rangs et parmi eux était Venise. En 1422, le sénat chargea Dolfino Venier d'aller étudier sur place les ressources du pays au point de vue de la production et des facilités de la défense: l'enquête donna des résultats favorables. Le sénat entama alors avec les différents souverains de la Morée une série de négociations tendant toutes au même but: l'établissement de la domination vénitienne sur la partie franque du Péloponnèse. La République se réservait l'occupation de l'Hexamilion, le fameux mur fortifié qui traversait de part en part l'isthme de Corinthe, ce qui impliquait de sa part le projet de s'opposer à la marche envahissante des Turcs. Mais ce n'était pas là le seul objet des négociations: les intérêts du commerce y avaient leur part. Effectivement, Venier avait été chargé, entre autres choses, de se rendre compte des produits du pays et dans, son rapport, il signalait l'or, l'argent, le plomb, la soie, le miel, la cire, le blé, les raisins secs et la volaille.[1] Cependant Venise ne put venir à bout de la résistance de Théodore II, despote de Misithra; elle dut renoncer à sa tentative et, quelques années après, c'étaient les Grecs qui occupaient en maîtres la partie franque de la Morée (1432). Le despote Thomas établit sa résidence dans Clarenza, l'ancienne capitale de cette partie de la presqu'île: il était séparé de Théodore II par les possessions d'un prince belliqueux et énergique, Constantin, qui y ajouta encore, en 1442, le despotat de Misithra. Dès lors il n'y eut plus dans la Morée d'autres souverains que des princes de la maison de Paléologue, d'abord au nombre de trois, puis au nombre de deux; quant à Venise, elle conservait les possessions que nous avons énumérées plus haut, à l'exception de Patras.[2]

L'acquisition de Thessalonique par Venise, ses efforts pour faire de la Morée une puissance unie et forte, étaient autant d'indices qui ne pouvaient échapper à la clairvoyance de Mourad; ils lui prouvaient de plus en plus clairement que la lutte contre les Osmanlis était le principal objectif de la politique de la République en Orient. Nous avons déjà vu que Mahomet Ier la considérait comme sa plus dangereuse ennemie

[1] Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 943. Bessarion mentionne également une partie de ces produits, et il y ajoute encore le vin, la viande, le fromage, la laine, le coton, le lin, la cochenille et la pourpre: Wadding, *Annal. ord. min.*, a. a. 1459. Le district de Patras était surtout connu pour la variété et la qualité de ses produits; aussi attirait-il constamment un grand concours de marchands vénitiens. Sathas, Doc., I, 41, 77; II, 263; III, 76, 169 et s.

[2] Sur ce qui précède, voy. Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., p. 80 et s., 86 et s., 108—110.

et qu'il en avait eu la preuve à ses dépens. Dans ces conditions, le territoire turc devait nécessairement être pour le commerce vénitien un terrain semé de dangers et il fallait une dose de hardiesse peu commune pour en affronter les périls.[1] A quoi pouvaient servir les assurances de liberté et de sécurité inscrites dans les traités en faveur du commerce, de quelle utilité pouvait être le maintien d'un consulat commercial à Thessalonique, formellement réservé par la République au moment de la remise de cette ville entre les mains des Turcs, quand les deux nations étaient en état de rupture déclarée? Ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'était que les Turcs, maîtres absolus du détroit des Dardanelles, commandaient la route de Constantinople et de la mer Noire. Ils n'avaient même pas besoin d'une flotte à eux pour la rendre à peu près impraticable aux puissances maritimes d'Occident. Les premiers sultans ne semblent pas avoir compris l'importance de la magnifique position de *Gallipoli;* ils avaient laissé ses fortifications tomber en ruines. Bajazet fut le premier qui s'occupa de les restaurer; il construisit une grosse tour à l'entrée du port. Par ordre de son fils Soliman, un Génois de la famille de Negro, engagé au service de ce prince, en éleva une semblable sur la côte d'Asie en face de Gallipoli, à Lampsaque.[2] A l'abri de ces fortifications, Mahomet créa les premiers élements d'une flotte de guerre; Gallipoli servait à la fois de chantier de construction et de port. Dès 1416, les Vénitiens apprirent à leurs dépens ce qui se cachait là: une flottille de galères de commerce revenant de Trébizonde et de Constantinople trouva sa route barrée à la hauteur de Gallipoli par une flotte turque; elle réussit à s'ouvrir un passage de vive force, mais l'ennemi la suivit en la harcelant jusqu'à Négrepont. En 1427, trois navires marchands vénitiens en route pour la Romanie furent attaqués au même endroit par une nombreuse flotte turque qui en captura deux; le troisième put se réfugier à Chio.[3] Ces accidents se renouvelèrent sans doute, toutes les fois que la guerre éclatait entre Venise et la Porte. Cependant il n'en résulta jamais dans le trafic des interruptions assez prolongées pour que Venise se vît dans la nécessité de renoncer à ses relations avec les pays d'au delà des Dardanelles. En effet, dans les chroniques vénitiennes et particulièrement dans les documents publiés par M. Sathas, il est question à toute époque des galères de Tana et de Romanie (Constantinople et Trébizonde) et l'on voit qu'elles exécutaient leurs voyages comme d'habitude. Les sources dont nous venons de parler n'indiquent

[1] Néanmoins, il y avait encore à Andrinople des colonies de commerce vénitienne et génoise: voy. la lettre du moine franciscain Bartholomæus, de Gênes, en date du 3 févr. 1443, dans Wavrin, *Anchiennes chroniques d'Engleterre*, éd. Dupont, II, 4; Tafur, p. 152 et s.

[2] Duc., p. 19, 88.

[3] Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 899, 997.

pas le nombre de bâtiments dont se composaient à l'ordinaire ces flottilles marchandes, mais d'Anglure, pèlerin français (1396), rapporte que de son temps il partait annuellement quatre galères de Venise pour Constantinople.[1]

Le trafic avec Constantinople suivait donc son cours. La colonie vénitienne de cette ville subsistait toujours avec son baile[2] et la République avait soin de faire de temps à autre confirmer à nouveau les anciens traités par les empereurs grecs. Il existe à notre connaissance des chartes de confirmation datées des années 1406, 1412, 1418, 1423, 1431, 1436, 1442 (1443?) 1447, 1450.[3] La plupart du temps c'étaient les bailes qu'on chargeait de ce soin; on préférait éviter l'envoi de missions spéciales; comme l'empereur n'entretenait pas d'agents permanents à Venise, il devait au contraire y envoyer des ambassades aussi souvent que besoin était.[4] Les traités sont souvent copiés mot pour mot l'un sur l'autre; en tous cas, ils sont identiques pour le fond; ils n'ajoutent rien de nouveau aux anciennes conventions. Tout marchait suivant une routine déjà vieille: selon toute apparence, le trafic n'était pas assez actif pour qu'il y eût lieu de soulever de nouvelles questions ou de poser de nouvelles règles. De temps en temps, à propos du renouvellement des traités, l'empereur et la République discutaient quelque peu,[5] le premier se plaignant des actes de contrebande commis par les Vénitiens, la seconde réclamant contre les impôts et les accises dont ses colons étaient, disait-elle, surchargés injustement, mais, en somme, il ne se produisait pas de nouveaux motifs de difficultés, assez graves pour amener une rupture. La Seigneurie se montrait en général bienveillante, serviable et secourable. Quand, aux conciles de Ferrare et de Florence, les Vénitiens unissaient leurs efforts à ceux du pape Eugène IV, leur compatriote, pour amener la réunion des églises d'Orient et d'Occident, ils travaillaient dans l'intérêt de l'empereur Jean VI (1425—1448). On sait que ce prince comptait sur cette réunion pour réveiller l'intérêt

[1] Anglure, *Le Saint voyage*, p. 99.

[2] Vers 1440, on fit des réparations à l'église de S. Marc et au palais du baile, dont une partie était en ruines: Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., p. 110.

[3] Le texte original en grec a été conservé pour la plupart de ces pièces: voy. Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 144 et ss., 153 et ss., 163 et ss., 177 et ss., 186 et ss., 207 et ss., 216 et ss.: celle de 1423 a été également publiée en latin dans Sathas, I, 153; celles de 1406 et de 1412 se trouvent, sous forme de regestes, dans les *Commem.*, III, p. 313, nº 16 et p. 361, nº 161; je ne connais celle de 1450 que par une citation de Hopf, *Griechenland*, op. cit., p. 115.

[4] Par exemple, Emmanuel Chrysoloras en 1406, Nic. Monojani en 1416: *Commem.*, III, p. 312, nº 14; *Mon. Slav. merid.*, XII, 217.

[5] Sathas, I, 159; *Mon. Slav. merid.*, XII, 161—163.

de l'Occident en sa faveur et en obtenir un concours plus actif pour la défense de Constantinople. Il se rendit personnellement aux deux conciles pour obtenir l'accomplissement de cette grande œuvre (1437—1440). Pour y aller, il quitta Constantinople sous l'escorte d'une flotte vénitienne, laissant sa capitale à la garde d'une troupe de mercenaires venue de Candie, et il en revint sur un navire vénitien; à l'aller et au retour, il s'arrêta à Venise et y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs.[1] Les colons vénitiens de Constantinople montrèrent, eux aussi, dans plus d'une occasion, l'intérêt qu'ils prenaient aux négociations entamées en faveur de l'union.[2] Mais ce fut surtout au point de vue de la coopération militaire que Venise donna à l'empereur des preuves de son bon vouloir; elle mit à sa disposition trois galères en 1438 et dix en 1444, pour la défense de Constantinople.[3] Elle était en droit de compter que les marchands vénitiens recueilleraient en témoignages de bonne volonté et en égards de la part des sujets de l'empereur les effets de cette politique.

Occupons-nous maintenant des *Génois:* quelle était à cette époque la nature de leurs relations avec les Turcs et avec les Grecs? Tout d'abord, nous constatons à cet égard une différence singulière entre la mère-patrie et les colonies du Levant. Dans celles-ci, il existait un parti nombreux qui cherchait à vivre en aussi bons termes que possible avec les Turcs, dans l'idée qu'au besoin les colonies pourraient continuer à subsister tant bien que mal sous leur domination. Aussi ce parti n'y regardait-il pas à avoir des démêlés avec l'empereur grec et même, parfois, à entrer ouvertement en conflit avec lui: la mère-patrie, qui voyait d'un œil inquiet l'ennemi surgir menaçant de tous les points de l'horizon, trouvait au contraire ces querelles très inopportunes.[4] Elle avait à cœur le maintien du régime byzantin,[5] car son joug lui était léger, et, à son ombre, elle pouvait en sureté exercer ses droits de souveraineté sur ses colonies. Or, dans la pensée du gouvernement génois, le meilleur moyen de conserver cette souveraineté était de se borner à leur fournir sans bruit des renforts,[6] d'éviter une rupture ouverte avec le sultan[7] et d'entretenir au contraire soigneusement avec lui des relations amicales.[8]

---

[1] Sanut., p. 1043 et ss.; Duc., p. 212—215; Phrantz., p. 181 et ss.

[2] Voy., par ex., Zhishman, *Die Unionsverhandlungen zwischen der orientalischen und römischen Kirche* (Wien 1858), p. 11, 105, 118.

[3] Sanuto, p. 1059, 1114.

[4] *Atti della Soc. lig.*, XIII, 196.

[5] C'est pour cela qu'elle s'entremit avec tant de zèle, en 1424, pour le rétablissement de la paix entre la Porte et Byzance; car "discrimen et sinistrum urbis Cpolitanæ penetrat usque ad viscera terre Peyre et consequenter hujus reipublice": *Ibid.* 187.

[6] En 1442, le gouvernement génois se plaça à ce point de vue pour combattre les projets de croisade du pape: *Atti*, l. c., p. 206 et s.

[7] *Atti, l. c.*, p. 190, 197 et s., 207.

[8] *Atti*, l. c., p. 219; Laon. Chalcoc., p. 261.

Cette manière de voir le menait parfois fort loin. Ainsi, en 1431, les Vénitiens ayant attaqué Chio, il n'eut pas honte d'envoyer un message à Mourad II, pour le prier de prêter assistance aux habitants de l'île et d'empêcher les Vénitiens de relever les fortifications de Ténédos, en exécution d'une ancienne clause stipulée dans le traité de paix de Turin.[1] Un dizaine d'années plus tard (1444), Ladislas, roi de Hongrie, étant entré en campagne contre les Turcs, le pape, pour l'appuyer, envoya dans l'Hellespont une flotte chargée d'empêcher le sultan de faire passer son armée d'Asie en Europe: que firent alors les Génois? ils prêtèrent leurs propres vaisseaux[2] à l'ennemi du nom chrétien pour lui faciliter cette dangereuse opération.[3] Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'étonner si les marchands génois étaient les bienvenus chez les Turcs. En 1437, une compagnie, composée exclusivement de Génois, avait affermé les mines d'alun d'Asie-Mineure, de Grèce et de Lesbos, ce qui la mettait directement en relations d'affaires avec le sultan;[4] un grand marchand génois, nommé Francesco Draperio, qui faisait des affaires dans toute la Thrace et l'Asie-Mineure, était particulièrement bien vu de Mourad II.[5]

Nous avons déjà eu occasion de parler de divers conflits entre la colonie de Péra et les empereurs grecs. L'un de ces conflits éclata, en 1428, pour des motifs restés inconnus; nous savons seulement que les colons de Péra équipèrent deux galères, ce qui semblerait démontrer un état de guerre déclarée.[6] En 1433, nouveau conflit à propos des droits de douane à payer à Galata.[7] A ce moment, une flotte de guerre partait précisément de Gênes pour aller en Crimée reconquérir Balaclava; l'amiral Carlo Lomellino, qui la commandait, fut chargé accessoire-

[1] Hopf, art. *Giustiniani*, p. 321.

[2] Pour composer cette flotte, Venise fournit six galères, Candie quatre, Négrepont deux, l'empereur grec six; c'est, du moins, ce que rapporte le Pèlerin anonyme d'Augsbourg, qui voyageait, à cette époque, dans l'Archipel: voy. *Archiv von Herrig* XL, 322.

[3] M. Zinkeisen *(Gesch. des osm. Reichs*, I, 686) ne trouve par les témoignages des sources suffisamment probants: mais il n'a pas connu la *Chronique de Wavrin* (éd. Dupont, II, 70 et ss.): il suffit de la lire pour ne conserver aucun doute sur ce point.

[4] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 169: la "Græcia" du document est la Thrace, car la ville de Marronea est désignée comme faisant partie de cette province.

[5] Cyriacus Anconitanus, dans Targioni Tozzetti, *Relazioni d'alcuni viaggi fatti in diverse parti della Toscana*, V, 418, 422, 450 et ss. *(Atti della Soc. lig.*, XIII, 977—986). Même au temps de Mahomet II, ce personnage fit de fréquents séjours à la cour du souverain turc: *Atti*, l. c., XIII, 263.

[6] *Atti della Soc. lig.*, XIII, 196; cf. 188.

[7] Déjà, en 1423, le duc de Milan, alors souverain de Gênes, avait dû, par suite des prétentions exagérées de la douane, faire entendre des protestations contre l'administration de l'empire grec: *Atti*, IV, rendic., p. 49 et s.

ment, non pas de prendre Constantinople, comme le prétend Laonicus Chalcocondylas, mais d'exercer une pression sur l'empereur pour le contraindre à se montrer plus coulant. Effectivement, à son retour de Crimée, Lomellino jeta l'ancre devant Galata et s'entendit avec les colons ses compatriotes pour enlever d'assaut les murs de Constantinople (1434); malheureusement pour lui, il avait déjà éprouvé un échec en Crimée, d'où il était reparti très affaibli, et les Grecs se défendirent vigoureusement; désespérant du succès, il renonça à de nouvelles tentatives et reprit la mer pour regagner l'Italie. Les colons de Galata continuèrent seuls les hostilités et couvrirent Constantinople de projectiles; les Grecs firent subir le même traitement à Galata et finalement, les colons, assiégés dans leur ville, bloqués de tous côtés et privés de toute communication avec l'extérieur, furent réduits à subir les exigences de l'empereur dans la question des droits en litige et dans celle de la culture de la vigne en dehors de Galata, autre sujet de difficultés, à payer des dommages et intérêts pour les dégats causés par eux à Constantinople et à rendre hommage à l'empereur en arborant le drapeau grec sur les murs de Galata.[1] Signalons enfin un autre conflit survenu entre Péra et Byzance à propos d'un Arménien fugitif; tout ce que nous en savons, c'est que Gênes comptait sur un changement de règne pour l'apaiser et comme, précisément à cette époque, la couronne impériale passa de Jean VI à Constantin Dragazès (1449),[2] il est possible que son espoir ait été exaucé.

Nous voudrions connaître dans ses détails la situation intérieure de la colonie de Péra, mais nous nous trouvons à cet égard en présence d'une déplorable pénurie de documents. Dans une lettre d'un caractère privé, du 22 juin 1433, un marchand, nommé Imperiale Tonso, parle du calme des affaires et de l'état languissant du marché.[3] Mais c'est un renseignement isolé; la situation fâcheuse que signale l'auteur de cette lettre n'était peut-être que passagère; il ne faudrait pas se hâter d'en conclure, sans autres preuves, à une crise prolongée et encore moins de généraliser et d'admettre que le commerce génois fût dès lors en décadence. Ni les Dardanelles ni le Bosphore ne lui étaient fermés; les pays soumis à la domination des Osmanlis lui étaient ouverts et les marchands génois y trouvaient un accueil amical. A ces deux points de vue, les Génois étaient beaucoup plus favorisés que les Vénitiens. Le grand mal venait des attaques fréquentes des Turcs contre Constan-

---

[1] La seule source à consulter sur ce point est Chalcoc., p. 284—286 (la traduction latine est très défectueuse). Les chroniques génoises parlent bien de l'expédition de Lomellino, mais elles ne disent pas qu'il ait fait une démonstration contre Constantinople.

[2] *Atti della Soc. lig.*, XIII, 218 et s.

[3] *Ibid.* XIII, 202.

tinople; le faubourg en subissait naturellement le contre-coup. A chaque nouveau siége, le trafic se trouvait arrêté pour un certain temps et, sans doute, l'incertitude de l'avenir n'était point favorable aux entreprises commerciales à longue échéance. Néanmoins, à l'extérieur rien ne décélait une période de décadence, au contraire. Un écrivain florentin, Buondelmonti,[1] parle encore, en 1420, de la beauté de la ville; Cyriacus d'Ancône la visita à plusieurs reprises et la trouvait chaque fois plus belle et plus brillante.[2] L'espagnol Tafur vante la beauté de la ville et ses murailles imposantes; il en estime la population à deux mille habitants, Grecs pour la plupart; mais la prépondérance appartient, dit-il, aux Génois, tous marchands fort riches, qui font de grandes affaires avec les côtes de la mer Noire, la Syrie, l'Égypte et l'Occident; il signale dans le port la présence constante d'une quantité de navires en chargement ou en déchargement.[3] Sous le gouvernement du podestat Borruele Grimaldi, les Turcs étant venus mettre le siége devant Constantinople, on avait élevé en avant des murs de Péra, pour couvrir la place, une tour dédiée à l'archange S. Michel;[4] son successeur, Baldassare Maruffo élargit et exhaussa les murailles du côté de la mer.[5] En 1447, sous le gouvernement de Luchino de Facio, en 1452, sous celui d'Angelo Giovanni Lomellino, le dernier des podestats, on travaillait encore aux fortifications.[6] Vue du dehors, la ville présentait un aspect imposant dont on pouvait encore se rendre compte il y a quelques années, alors que les murailles et les tours étaient en bon état de conservation. L'administration intérieure de la colonie avait-elle dégénéré? s'était-elle maintenue au même niveau moyen que les précédentes? il serait difficile de le dire. A des hommes remarquables, tels que Spineta (1414—1416) qui jouissait d'un réputation universelle de sagesse et de droiture,[7] ou que Baldassare Maruffo dont les Pérotes inscrivaient les titres acquis par lui à leur reconnaissance sur une table de marbre qui se voit encore auprès de la porte Egri Kapoussi,[8] succédaient parfois des fonctionnaires qui acceptaient sous main de l'argent

---

[1] *Liber insularum archipelagi*. éd. Sinner, p. 125.

[2] L. c., p. 417: "clariorem et conspicuis ornamentis auctam."

[3] Tafur, p. 182, 186.

[4] Buondelmonti, l. c.: le fait est confirmé par une inscription placée sur une des tours de la face occidentale de Galata: voy. Mas Latrie, *Notes d'un voyage archéologique en Orient: Bibliothèque de l'école des chartes*, 2e série, II, 492.

[5] Ce détail est également relaté par Cyriacus d'Ancône, op. cit., et confirmé par deux inscriptions placées sur les portes de ce côté de la ville: voy. Mas Latrie, l. c., p. 493. Ce même Maruffo acheva la construction d'une tour sur la face orientale: voy. Mas Latrie, *ibid.* p. 495.

[6] Mas Latrie, *ibid.* p. 494; Guglielmotti, *Storia della marina pontificia*, II, 180.

[7] Stella, p. 1267.

[8] Mas Latrie, *l. c.*, p. 493.

des empereurs grecs ou qui pressuraient les malheureux.[1] Le gouvernement de la mère-patrie était fréquemment obligé de se faire l'avocat des pauvres de la colonie, dont les cris de détresse arrivaient jusqu'à Gênes. Parmi les charges qui pesaient sur eux outre mesure, il faut signaler, en dehors des concussions de certains fonctionnaires coloniaux,[2] une taxe absolument exagérée sur les morts *(gabella defunctorum):* plus de cent familles émigrèrent en peu d'années pour ce motif,[3] et le gouvernement dut se décider à la supprimer en 1448. Il est évident, pourtant, que cette raison ne suffirait pas pour expliquer d'aussi nombreux départs et qu'il faut tenir compte des dangers auxquels les habitants se trouvaient exposés par les fréquentes apparitions des Turcs: mais chaque départ faisait un vide dans le nombre des défenseurs.

Les navires qui, au sortir du détroit des Dardanelles, faisaient voile vers le sud, commençaient par longer l'île désolée de Ténédos et la première qu'ils rencontraient ensuite était celle de *Lesbos*, résidence de la branche aînée de la maison génoise de *Gattilusio*. Nous avons vu quel éclat les richesses et les grandes alliances de cette maison faisaient rejaillir sur le nom de leur mère-patrie. Le troisième prince régnant de Lesbos, Dorino Gattilusio (1427 et ss.) étendit sensiblement ses domaines en se faisant céder les îles de Lemnos et de Thasos à titre de fiefs de l'empire byzantin; en outre, les membres de cette famille étaient, de père en fils, fermiers de la vieille Phocée et ils conservèrent ce privilége aussi longtemps que la mahone de Chio en resta propriétaire. Une branche cadette de la même maison s'était établie à *Ænos* et suivait de près les traces de son aînée; le deuxième seigneur d'Ænos, Palamède (1409—1455), se fit donner à titre de fief, par l'empereur grec, les îles d'Imbros et de Samothrace.[4] Les grandes îles de la mer Égée se trouvaient donc aux mains de princes de race génoise. Dès lors, les marins de cette nation pouvaient s'aventurer en toute sécurité dans ces régions, sous la protection de châteaux-forts occupés par des compatriotes;[5] chaque port leur offrait, au besoin, un refuge contre la poursuite des corsaires; enfin, le commerce trouvait dans ces îles des facilités inconnues autrefois et, si pauvres qu'elles fussent, il y

[1] *Atti della Soc. lig.*, XIII, 185 et s.

[2] *Ibid.* p, 186, 194.

[3] Ibid. 212 et s.

[4] Pour ces faits, voy. Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., p. 150 et ss.

[5] On voit encore dans toutes ces îles les ruines de châteaux-forts et de tours de l'époque des Gattilusi; sur la plupart, il y a des écussons aux armes ou aux monogrammes de la famille et, souvent, des inscriptions faisant connaître que ces monuments ont été construits par les princes eux-mêmes (Francesco à Lesbos en 1373, Palamède à Samothrace) ou par leurs lieutenants. Voy. Conze, *Reise auf den Inseln des thrakischen Meeres*, p. 37, 55 et s., 80—82, 108; du même, *Reise auf der Insel Lesbos*, p. 5.

trouvait toujours quelque aliment dans leur produits naturels. Au point de vue politique, il régnait entre la République génoise et les Gattilusi des deux branches un accord parfait; la République savait qu'en cas d'opérations maritimes à entreprendre dans le Levant, elle pouvait compter sur un renfort de galères fournies par ces princes et, de son côté, elle n'oubliait jamais de les faire comprendre dans les traités de paix qu'elle signait avec d'autres puissances.[1] Au reste, les Gattilusi payaient tribut aux sultans et leur grand souci était de vivre en paix avec eux.[2]

La mahone propriétaire de l'île de *Chio* était, elle aussi, tributaire des sultans, de sorte que, de ce côté, sa tranquillité était assurée. Pendant la première moitié du XV[e] siècle, elle put, à peu d'exceptions près, s'occuper uniquement, sans préoccupations du côté de l'extérieur, de la culture du mastic et des fruits du midi, de l'exploitation des mines d'alun de Phocée (Foglia) et du commerce de ces produits; depuis que le prix du quintal de mastic avait été définitivement fixé à 45 livres (19 avril 1417),[3] cet article seul donnait un bénéfice annuel d'environ 20,000 livres. Une seule fois, pendant l'hiver de 1431 à 1432, cette colonie courut un danger sérieux de la part des Vénitiens. A cette époque, Gênes s'était placée sous la protection des ducs de Milan, et le duc régnant, Philippe Marie Visconti, prince dévoré d'ambition, était en guerre avec Venise; les hostilités s'étaient étendues jusque dans l'Archipel. La capitale de l'île de Chio fut alors assiégée par une puissante flotte vénitienne sous les ordres d'Andrea Mocenigo: le siége se prolongea pendant plus de deux mois (du 11 nov. au 17 janv.); le podestat Rafaello Montaldo déploya dans la direction de la défense autant de bravoure que d'habileté. Mocenigo finit par être obligé de remettre à la voile et de renoncer à son entreprise. Gênes avait expédié une flotte au secours de sa colonie, mais à son arrivée tout était fini. Elle voulut cependant exercer des représailles; après avoir ravagé les îles de Naxos, d'Andros et d'Eubée, elle s'empara de la forteresse de Karystos, dont elle rapporta triomphalement les clefs à Chio.[4]

---

[1] *Documenti riguardanti alcuni dinasti dell' Arcipelago p. p. Luxoro e Pinelli-Gentile,* dans le *Giorn. ligust.*, I, 220 et s.; II, 86 et s., 90—93; III, 314 et s., V, 350, 354 et s., 359 et ss., 365 et s.

[2] *Ibid.* II, 296: "consideramus, vos non immerito refugere, ut quicque committatis, quod regi Turco molestum sit" ....: ce sont les termes d'une lettre adressée, en 1440, par le doge de Gênes à Dorino Gattilusio: en conséquence, il lui conseille de n'envoyer une galère au secours de Constantinople que s'il peut invoquer, pour expliquer cet envoi, un motif quelconque, tel que le désir de protéger Péra, ou tout autre semblable.

[3] Hopf, art. *Giustiniani*, op. cit., p. 333.

[4] Pour plus de détails, voyez Hopf, op. cit., p. 323 et s. Les *Miscell. di storia patria,* VI, 545 et ss. contiennent un poème historique, de peu de valeur d'ailleurs, composé par un mahon nommé Andriolo Giustiniani Banca et dont cette guerre est le sujet.

Le Levant subissait ainsi le contre-coup de la rivalité des deux Républiques sous les yeux de l'ennemi commun, de jour en jour plus menaçant: le temps approchait où sa main puissante allait s'abattre sur les îles de l'Archipel.

On connaît maintenant la situation des deux plus grandes nations commerçantes de l'Occident en Romanie; voyons ce qu'étaient devenues les puissances de second et de troisième ordre. Au milieu du XIV[e] siècle, les *Catalans* avaient déployé de grandes forces militaires dans les eaux de la Grèce: un moment on put croire qu'ils allaient y acquérir une situation analogue à celle des Vénitiens et des Génois; mais cet effort dépassait leurs moyens. Au XV[e] siècle, il n'en restait rien; mais ils avaient laissé derrière eux une nuée de corsaires qui infestaient les eaux de la Méditerranée et de l'Archipel.[1] Parfois, ces corsaires se rassemblaient de manière à former de véritables flottilles et opéraient des descentes dans l'une ou l'autre des îles de cette région, à Chio par exemple.[2] Cependant, la nation catalane avait d'autres représentants dans le Levant; des navires marchands de Barcelone visitaient fréquemment les ports de l'Archipel et les Dardanelles. Les rois d'Aragon, nous l'avons vu, avaient dès longtemps travaillé à obtenir des Paléologues des garanties de bon accueil et des avantages commerciaux pour leurs sujets à Constantinople. Depuis 1290, les droits de douane étaient réduits pour eux au taux de 3 %. Sous le règne de Jean VI, les agents grecs voulurent exiger 4 %. Les autorités de Barcelone réclamèrent[3] le rétablissement du taux de 3 % fixé par les traités (1448). Il arrivait assez fréquemment que le gouvernement grec fît arrêter des marchands catalans ou mettre l'embargo sur leurs cargaisons, sous prétexte qu'un de leurs compatriotes s'était esquivé sans payer ses dettes: les autorités de Barcelone profitèrent de l'occasion pour protester contre cette manière de punir des innocents pour les coupables. Nous ignorons la suite donnée à ces doléances. Mais il n'y avait pas à Constantinople que des marchands catalans de passage, y réduisant leur séjour au temps

---

1 Voy. p. ex. Duc., p. 332, 338; Chalcoc., p. 519 et s.

2 Stella, a. a. 1411, p. 1238—1240.

3 Lettre du 24 mai 1448: Capmany, *Mem.*, II, 272 et s. L'exposé des faits relatif aux droits de douane et aux stipulations du traité de 1290 (?), tel qu'il est présenté dans cette lettre, est en contradiction avec les termes d'un rapport adressé de Constantinople aux autorités de Barcelone par le consul Pierre Rocafort (*ibid.* p. 266): "Per antea omnes subditi domini nostri regis solvebant Græcis comerchiis (i. e. pro commercio) V pro centenario; sed majestas regia obtinuit a serenissimo imperatore, ut dicti sui subditi duobus pro centenario liberentur, quorum alterum mihi jussit dari ut consuli, alterum apud se detinere." L'abaissement des droits était donc antérieur aux négociations entre les deux souverains alors régnants.

strictement nécessaire pour terminer leurs affaires.[1] Les sources constatent la présence de marchands de cette nation constitués en colonie[2] et administrés par des consuls qui percevaient à titre de *cotimo* (suivant l'expression des Italiens) un droit de 1 % sur les articles importés par leurs compatriotes. Ces consuls avaient la haute main sur les Siciliens établis à Constantinople. On peut prouver par des lettres de provision et par d'autres documents historiques l'existence de consuls catalans à Constantinople pour les années 1428, 1434, 1437, 1445, 1448 et 1453;[3] nous ne saurions faire la même constatation en ce qui concerne Péra, car, pour cette ville, il n'existe qu'une seule lettre de provision, de l'année 1383.[4] Il semble même que le consulat de Péra ait été supprimé par la suite et réuni à celui de Constantinople. Celui-ci avait dans son ressort, d'abord le petit territoire encore possédé par l'empereur grec, puis les principautés gouvernées par les despotes de Morée; une partie de la péninsule se trouvait pourtant en dehors de sa juridiction, car la place de Modon avait un consul catalan spécial. Il en était de même pour Candie.[5] Les Catalans trafiquaient encore avec l'île de Rhodes et l'on voit que des marchands de Barcelone s'y étaient établis,[6] moins peut-être pour y faire le commerce proprement dit, que pour prendre part aux mouvements de fonds qui se faisaient entre le centre de l'Ordre des Chevaliers de S. Jean et leurs baillages d'Espagne. C'était la même raison qui y avait attiré, à une époque antérieure, des banquiers de Florence, de Montpellier et de Narbonne.

Pendant la période que nous étudions, les *Provençaux* ne font plus guère parler d'eux dans toute la région de l'Archipel et du Pont. Même à Constantinople et à Péra, c'est à peine si, de temps à autre, on en trouve quelque trace.[7] Mais il en est tout autrement pour deux villes situées l'une en face de l'autre, sur les deux rives de l'Adriatique: Ancône et Raguse; les sources nous les montrent, au cours des derniers temps du Moyen-Age, spécialement adonnées à un trafic des plus actifs avec les pays possédés par les Grecs et par les Osmanlis.

---

[1] P. ex. Capmany, II, 247.

[2] Voyez entre autres, Zhishman, *Die Unionsverhandlungen zwischen der orientalischen und römischen Kirche*, p. 118.

[3] Capmany, II, 218, 231, 266, 273; append., 61, 66 et s.; *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 169—172 (logia, curia consulatus). On trouve encore, en 1453, un consul catalan dans les rangs des défenseurs de Constantinople: il eut la tête tranchée par ordre de Mahomet II (Leon. Chiensis, dans les *Atti della Soc. lig.*, XIII, 246, 256; Phrantzès, p. 252 et s., 293). Il y avait aussi un navire catalan dans le port de Constantinople au moment de la catastrophe: Phrantzès, p. 238.

[4] Capmany, II, 168.

[5] Ibid. II, 232 et s.; app., p. 59—60, 66 et s.

[6] Ibid. II, 278; IV, app., p. 5.

[7] Cependant, il y avait précisément un navire provençal dans le port de Constantinople au moment de la prise de la ville par les Turcs: Phrantzès, p. 238.

Ancône avait toujours sa colonie de commerce à Constantinople: elle renouvelait les consuls de trois ans en trois ans, et, dans le choix de ces personnages, elle tenait parfois compte des préférences personnelles de l'empereur grec; cela ne l'empêchait pas d'ailleurs d'envoyer des ambassadeurs spéciaux (1380, 1392) chargés de prendre activement la défense de leurs concitoyens et d'obtenir le retrait des mesures nuisibles aux intérêts de leur commerce.[1] Ses marins parcouraient constamment les eaux grecques: Ciriaco Pizzicolle, qui visita plusieurs fois Péra, d'abord comme marchand et plus tard comme antiquaire, ne montait pas d'autres navires que ceux d'Ancône. Nous trouvons ici un exemple de l'influence exercée sur les marchands instruits par l'étude des humanités, alors dans tout son éclat: de longs séjours dans les localités classiques de la Grèce antique développaient en eux le goût des recherches archéologiques. Ce Pizzicolle parcourut en tous sens la Grèce, l'Archipel, les côtes de l'Asie-Mineure, pour découvrir des monuments de l'antiquité, relever des inscriptions, collectionner des monnaies etc. Il fut d'ailleurs puissamment secondé dans ses recherches par les nombreux Génois établis dans le Levant.[2] Mais passons: il nous reste à faire connaître encore les Anconitains sous un autre rapport. Avide de rivaliser avec la grande puissance commerçante de l'Adriatique, mais réduite par sa faiblesse à un rôle secondaire, Ancône nouait volontiers des relations avec les ennemis de Venise. On comprend donc qu'elle devait, à l'égal de Gênes, prodiguer aux Turcs les démonstrations d'amitié. Les marins anconitains leur fournissaient la contrebande de guerre et ce commerce prit de telles proportions, qu'au mois de septembre 1430, le gouvernement vénitien déclara que, dorénavant, il se verrait dans l'obligation de considérer comme ennemi et de traiter comme tel tout navire anconitain qui tenterait de passer les Dardanelles.[3] Au moment où cette déclaration fut faite, Venise était en guerre avec Mourad II et une flotte vénitienne opérait devant Gallipoli; nous ne savons si la menace fut suivie d'exécution, mais peu importe; il nous suffit qu'elle constate l'attitude amicale

---

[1] Makuscev, *Monum. hist. Slav. merid.*, I, 1, p. 161—163. En général, on paraît avoir été satisfait, à Ancône, du traitement accordé à ses nationaux, à Constantinople; ce fut même le motif d'une réception solennelle qu'on y organisa, en 1430, pour fêter, à son passage, une ambassade de l'empereur grec: *ibid.* p. 162 et s.

[2] Une partie des lettres écrites par lui au cours de ses voyages a été publiée par M. Mehus dans l'*Itinerarium Cyriaci Anconitani* et par M. Targioni Tozzetti dans les *Relazioni d'alcuni viaggi fatti nella Toscana*, V, 408 et ss. Ces extraits font désirer la publication intégrale de ces lettres: l'intérêt bien connu que portent MM. Mommsen et de Rossi à tout ce qui concerne ce vieux collectionneur nous permet d'espérer que notre vœu ne tardera pas à être exaucé.

[3] Makuscev. l. c., p. 168 et s.

des Anconitains à l'égard des Turcs. Elle devait avoir pour conséquence naturelle d'assurer aux marchands de cette nationalité un bon accueil sur le territoire turc, alors même qu'ils n'apportaient pas de matériel de guerre, et de leur ouvrir plus d'un marché fermé pour les autres.

Quant à *Raguse*, ses marchands ne se bornaient pas au commerce maritime. Depuis l'époque où nous nous sommes occupés d'eux, ils avaient multiplié leurs voyages et leurs relations sur les voies de terre qui traversaient la péninsule de l'Hémus. Ils avaient eu l'habileté de conclure des traités avec les princes slaves et ne négligeaient point de les renouveler;[1] ils s'en trouvaient fort bien. De leur côté, les Osmanlis, qui cependant empiétiaent chaque jour sur le territoire slave, les laissaient traverser la frontière sans difficulté. Le motif de cette tolérance était que le gouvernement de Raguse saisissait toutes les occasions d'affirmer sa bonne entente avec la cour d'Andrinople. A cet égard, il était très heureux pour elle de ne plus avoir à sa tête un comte vénitien; cela la dispensait de l'obligation de conformer sa politique à celle de Venise. Ce changement s'était opéré en 1358; Venise avait, à cette époque, cédé Raguse au roi de Hongrie qui lui laissait une liberté d'action à peu près illimitée. Cette situation lui permettait d'éviter les occasions de conflit avec les sultans, et même de les maintenir toujours d'humeur bienveillante à son égard par des ambassades, par des présents envoyés au moment opportun. Elle dut, à la vérité, se résoudre plusieurs fois à augmenter le chiffre du tribut qu'elle leur payait, mais le sacrifice était amplement compensé par les bénéfices du commerce. Pendant l'époque que nous étudions, les Annales de Raguse font encore mention de divers traités ou renouvellements d'anciens privilèges consentis par les sultans en faveur de Raguse.[2] M. Miklosich a publié la traduction en langue serbe de deux de ces documents, signés par Mourad II et remontant aux années 1430 et 1442.[3]

Cette amitié avec les Turcs n'empêchait pas les marchands de Raguse de visiter Constantinople alors encore au pouvoir des Grecs, et la Morée, d'où les Francs avaient été expulsées, mais dont les principautés étaient restées aux mains de despotes de race grecque. Le gouvernement de leur ville natale entretenait partout des relations pour leur ouvrir la voie.

En 1451, c'est à dire deux ans avant la chute de Constantinople et neuf ans avant la conquête de la Morée par les Turcs, un certain Volzo Bobali reçut de son gouvernement la mission d'aller visiter successivement tous les princes de la maison de Paléologue encore en

[1] Miklosich, *Mon. Serb.*, passim.
[2] Luccari, l. c., p. 82, 88, 95, 96.
[3] *Monum. serb.*, p. 362 et s., 409 et ss.

possession de leurs domaines héréditaires. Au mois de juin, il était à *Constantinople*, à la cour de l'empereur Constantin XI Dragazès: pendant les mois de juillet et d'août, il visita les despotes Thomas et Démétrius, frères de l'empereur: le premier avait sa résidence à *Clarenza* et gouvernait la partie occidentale de la Morée; le second, fixé à *Misithra*, régnait sur la partie orientale de la péninsule (l'Achaïe).

Bobali exposa à l'empereur, au nom de la commune de Raguse, le désir d'établir un consul à Constantinople et d'obtenir la concession d'un terrain pour la construction d'une maison d'habitation *(λόντζα)*, destinée au consul, et d'une église. Il obtint ce qu'il désirait: l'empereur autorisa en outre les citoyens de Raguse à s'établir dans sa capitale en nombre illimité et il fixa pour eux les droits de douane au taux de 2 % à l'importation et à l'exportation. Il décida encore qu'en cas de réclamations pour dettes, les sujets grecs qui auraient à porter plainte contre des citoyens de Raguse devraient s'adresser au consul de cette nation, et réciproquement les marchands de Raguse devraient citer les sujets grecs devant les tribunaux indigènes. Dans le cas où un citoyen de Raguse viendrait à partir sans payer ses dettes. au lieu de s'en prendre à un de ses compatriotes, bien innocent de ce méfait, et de l'en rendre responsable, le gouvernement grec devrait dorénavant adresser une réquisition à celui de Raguse qui, de son côté, userait de contrainte pour forcer le coupable à se libérer.[1]

Le texte des concessions accordées par le despote Thomas aux marchands de Raguse est conçu en termes analogues et même parfois identiques: elles s'appliquent aussi bien à ceux qui ne feront que visiter les places de commerce de son territoire, qu'à ceux qui voudraient s'y fixer: ceux-ci seront administrés par des consuls librement élus par eux. La seule différence, c'est que le prince n'exige le droit de 2 % que sur les ventes en détail; pour les ventes en gros, il se contente de 1½ %.[2] Démétrius, plus généreux, leur accorda l'exemption entière des droits de douane et des taxes locales.[3]

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour comprendre que la Morée devait être nécessairement un des premiers pays visités par la marine marchande de Raguse; c'est une question de voisinage: en somme, les traités dont nous venons de parler marquaient seulement la reprise de relations anciennes. Dès le XIV[e] siècle, les marchands de

[1] Taf. et Thom., *Griech. Orig. Urk. zur Gesch. des Freistaats Ragusa*, dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akad., philos. hist. Cl.*, VI (1851), 529—531; Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 228—230.

[2] Taf. et Thom. *Griech. Orig. Urk.*, l. c., p. 531—533; Mikl. et Muller, l. c., p. 230—232.

[3] Taf. et Thom., *Griech. Orig. Urk.*, l. c., p. 533—535; Mikl. et Muller, l. c., III, 232—234.

Raguse importaient à Ancône de la soie de Clarenza ou des environs et des soieries de la Morée.[1] Dans le document où nous relevons ce détail, nous voyons qu'il est encore question d'épices, de sucre, de soie, originaires de la Tatarie et de la Gazarie: ceci est fait pour nous donner une haute idée des relations du commerce ragusan et nous démontre qu'elles s'étendaient bien au-delà des pays dont nous parlions plus haut.

Toutes les nations commerçantes que nous avons citées jusqu'ici étaient depuis longtemps déjà en relations d'affaires avec les provinces situées dans la péninsule de l'Hémus. Il nous reste à parler d'une nouvelle venue: *Florence*. Pegolotti nous apprend que, de son temps, les Florentins jouissaient déjà d'une réduction des droits de douane dans l'empire byzantin: c'est une preuve incontestable de négociations préalables entre les deux puissances. Les marchands de Florence et les produits de son industrie, en particulier ses lainages, pénétraient jusque dans les contrées les plus reculées de l'Orient; il était donc naturel qu'on les trouvât à Constantinople,[2] en Morée et dans les îles de la Grèce. Mais Florence était située au cœur de l'Italie et son territoire ne s'étendait pas jusqu'à la mer; pour exporter ses produits dans le Levant, elle était obligée d'avoir recours à des ports étrangers et plus ou moins éloignés, tels que Gênes, Ancône, Venise. A la fin de ses jours, songeant aux immenses richesses de sa ville natale, le doge de Venise, Tommaso Mocenigo, dans une allocution devenue célèbre, disait aux hauts fonctionnaires réunis autour de son lit de mort (1423): "Vous savez que les Florentins nous envoient chaque année seize mille pièces de drap que nous écoulons dans la Barbarie, en Égypte, en Syrie, en Chypre, en Romanie, à Candie, dans la Morée et dans l'Istrie; ils nous livrent, en outre, des articles de toutes sortes, dont la valeur s'élève à 70,000 ducats par mois, ce qui fait 840,000 ducats par an, et ils nous achètent en échange des laines de France et de Catalogne, des draps cramoisis, des laines cardées, de la soie, des fils d'or et d'argent et des pierreries."[3] Mais les Florentins n'étaient pas toujours obligés d'aller si loin chercher un port: plus près d'eux, en Toscane même, ils avaient à leur disposition le Port Pisan; dès une époque reculée, ils avaient fait passer par là une partie de leurs articles d'exportation. Des traités conclus en 1254 et en 1256 leur garantissaient le transit en franchise à travers la ville de Pise, pour les articles à destination de ce port.[4] Si l'accord n'avait jamais été troublé entre les deux villes, les Florentins n'eussent

[1] Ce détail ressort d'un traité du 22 oct. 1372 entre Raguse et Ancône, publ. p. Makuscev, l. c., p. 111 et ss.

[2] Pegolotti (p. 20) y constate l'importation de "panni fiorentini."

[3] Romanin, IV, 94 et s.

[4] Ammirato, *Stor. fior.*, II, 101, 107. La taxe d'octroi dont il est parlé ne s'appliquait qu'aux articles importés.

évidemment jamais songé à détourner leur trafic du Port Pisan et à confier leurs marchandises à d'autres qu'aux marins pisans. Mais la querelle des Guelfes et des Gibelins qui divisait toute l'Italie fit de Florence et de Pise deux ennemies irréconciliables. Pendant des périodes entières, le Port Pisan était fermé aux Florentins; tantôt la marine pisane leur refusait ses services, tantôt il paraissait imprudent de les lui demander; pour sortir de cette pénible situation, ils firent l'essai de louer des navires français, dont les capitaines venaient prendre leurs marchandises dans les rades de Motrone et de Pietrasanta;[1] mais ces rades étaient peu sûres: leur attention se tourna alors vers un port vaste et assez bien abrité, celui de *Talamone*, situé à environ huit milles au nord du promontoire de Monte Argentaro, sur le territoire de Sienne; c'était pour cette dernière ville une bonne aubaine et elle entreprit avec ardeur l'amélioration du port et de la route qui y menait. En 1311, le célèbre Balducci Pegolotti demanda pour ses compatriotes au gouvernement siennois l'autorisation de diriger leurs marchandises sur ce port, tant par terre que par mer;[2] on pense si sa requête fut bien accueillie. Ce traité fut encore renouvelé en 1356. Avec cette pièce en main, quand on voulait, au Port Pisan, violer leurs immunités (1321, 1343) les Florentins pouvaient répondre en abandonnant ce port et en transférant leur entrepôt à Talamone. C'était chaque fois un désastre pour la ville de Pise, car, d'une part Florence exportait déjà plus que Pise elle-même, de sorte que Pise et son port perdaient immédiatement une source de benéfices certains; d'autre part, l'exemple des Florentins entraînait des marchands d'autres nationalités et c'était Talamone qui en profitait. Furieux, les Pisans voulurent en interdire l'entrée et la sortie aux navires de commerce; mais les Florentins et les Siennois faisaient bonne garde: ils prirent à leur service des galères provençales et génoises et, tandis que les premières tenaient les galères pisanes en échec devant Talamone, les secondes firent sauter la chaîne du Port Pisan. Les deux ennemies finirent pourtant par se réconcilier en 1364: en 1369, un homme animé de sentiments d'amitié pour Florence, Pietro de' Gambacorti, arrivait à la tête du gouvernement de Pise; un de ses premiers actes fut de rendre aux Florentins leurs anciens priviléges; comme le port de Talamone, très incommode à cause de son éloignement et très malsain à cause de la malaria, n'était pour eux qu'un pis-aller, cette restitution volontaire les décida à l'abandonner pour toujours et le Port Pisan redevint leur entrepôt.[3]

Cependant, le désir d'avoir un port à eux devenait de jour en jour

---

[1] Reumont, *Lorenzo de' Medici*, I, 94.

[2] *Archiv. stor. ital.*, 3e série, XII, 2e part., p. 72—74.

[3] Sur ce transfert, voyez Capponi, *Storia della repubblica di Firenze*, I, 265—274; Pagnini, *Della decima*, II, 22—

plus vif chez les Florentins. Où le chercher? A l'embouchure de l'Arno, naturellement. Mais, pour atteindre ce but, il fallait commencer par assujétir *Pise*, déjà bien déchue de son antique grandeur et courbée, depuis 1399, sous la domination des Visconti, des étrangers. La conquête ne fut pas difficile et il n'y eut pas besoin d'un grand déploiement de forces, car ses propres maîtres la vendirent et la livrèrent par trahison. Le 9 octobre 1406, les Florentins y faisaient leur entrée. Malheureusement, pour le reste du territoire, c'est à dire pour la partie qui les intéressait le plus, le maréchal de Boucicaut, gouverneur français de Gênes, avait pris les devants; il avait mis la main sur le Port Pisan et sur *Livourne* (août 1405) et les Florentins durent patienter encore seize années avant de retrouver une occasion propice. Elle se présenta enfin au bout de ce délai; le doge de Gênes, Tommaso da Campofregoso avait un besoin pressant d'argent pour faire face à ses ennemis; les Florentins offrirent de le lui fournir s'il consentait à leur céder les deux ports: le 27 juin 1421, les parties étant tombées d'accord pour une somme de cent mille écus d'or, le marché fut conclu.[1] Le vieux Port Pisan commençait à s'ensabler et menaçait de devenir bientôt impraticable, mais les progrès de sa décadence correspondaient au développement de celui de Livourne son voisin et son héritier désigné. La possesion de ce port mit les Florentins en état de se rendre indépendants des marines étrangères[2] et d'en créer une pour eux-mêmes. Dès l'année 1421, le 28 novembre, on nomma de nouveaux fonctionnaires appelés *Consoli del mare:* leurs attributions comprenaient la création d'un arsenal maritime, l'organisation d'un service de croiseurs pour la protection du port, la construction, l'équipement et le recrutement des équipages de galères de commerce. Des décrets successifs (1422, 1423) leur conférèrent pleins pouvoirs, d'une part pour l'envoi d'agents diplomatiques à Alexandrie et à Constantinople, avec mission d'aplanir les voies aux nouveaux services de navigation que l'on se proposait de créer, d'autre part pour la nomination de consuls chargés de veiller, dans les stations d'outre-mer, aux intérêts de leurs nationaux (les postes d'Alexandrie et des Baléares sont nommément indiqués dans le décret).[3] Il existait déjà de fait des colonies de commerce dans la plupart des stations importantes de l'Orient; elles n'étaient donc pas à fonder. La possibilité d'entrer en relations directes avec les débouchés du commerce procura à Florence un surcroît de richesses et de prospérité; il est à.

26, et surtout la belle étude de M. Luciano Banchi, *I porti della maremma Senese durante la repubblica*, dans l'*Archiv. stor. ital.*, 3e série, X—XII (1869—1870).

[1] Canale, *Storia di Genova*, IV, 145, 178 et s.; Pagnini, l. c., p. 30.

[2] Bened. Dei (p. 275) attribue à cette circonstance la haine des Vénitiens contre les Florentins.

[3] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 279—283.

peine besoin de le dire, mais un fait d'un autre ordre y contribua également. En s'annexant la république de Pise, Florence s'était substituée à celle ci; elle était devenue légalement son héritière et, en cette qualité elle pouvait réclamer comme siens toutes les propriétés et tous les droits dont sa sujette avait eu la jouissance dans le Levant. Elle n'y manqua pas: dès 1416, elle faisait présenter sa requête à Manuel par un bourgeois florentin du nom de Bettino Bartoli, établi à Constantinople: elle demandait que l'empereur voulût bien l'autoriser à prendre possession de l'église et de la loggia autrefois concédées à Pise et qu'il daignât transmettre aux Florentins les anciens priviléges des Pisans. De son côté, elle promettait de faire réparer les bâtiments que la colonie pisane avait laissé tomber en ruines et d'imprimer à son trafic avec Constantinople une activité qu'il n'avait pas encore atteinte jusqu'alors.[1] Il ne paraît pas que la négociation ait abouti du vivant de Manuel; comme l'organisation d'un service de navigation subissait des retards, Florence elle-même ne poussait les choses qu'avec une ardeur très modérée. En 1429, on désigna bien une galère de commerce qui devait faire le premier voyage de Constantinople; on ordonna à ses patrons de prendre leurs dispositions de manière à faire au moins deux fois la traversée en dix-huit mois;[2] mais l'inauguration d'un service régulier de navigation n'eut lieu en réalité qu'en 1436. En effet, à cette date, plusieurs vaisseaux chargés de marchandises mirent à la voile pour Constantinople: quelques marchands y avaient pris passage; dans les lettres de recommandation que les autorités florentines leur donnèrent pour l'empereur, cette expédition est désignée comme la première qui soit partie de Florence pour Constantinople.[3] A cette occasion, le gouvernement de la République fit de nouveau réclamer de la haute bienveillance de l'empereur des priviléges analogues à ceux dont jouissaient les marchands d'autres nations; des négociations en ce sens avaient déjà été entamées en 1430 avec une ambassade grecque.[4] Mais l'empereur se faisait prier: il n'accorda enfin ce qu'on lui demandait qu'à l'occasion du grand concile convoqué à Florence pour travailler à la réunion de l'Église grecque et de l'Église romaine. On sait que le gouvernement florentin multiplia les démarches pour faire transférer le concile dans ses murs; comme l'empereur désirait y assister, il mit deux galères à sa disposition pour l'y amener avec les dignitaires ecclésiastiques qui l'accompagnaient, en désigna deux autres

---

[1] *Doc. sulle relaz. tosc.* p. 149 et s.

[2] *Ibid.* p. 283 et s.

[3] *Ibid.* p. 162 et s.: "cum ad præsens statuerint cives nostri nonnullas naves mercibus onustas ad civitatem Constantinopolitanam transmittere ac dare principium hujusmodi navigationi atque commertio, quod speramus fore commodum et utile non solum nostris, verum etiam hominibus vestris ...."

[4] *Ibid.* p. 156.

pour la défense de la capitale pendant l'absence du souverain, et offrit une avance de soixante à cent mille écus pour les frais du concile. Son désir ayant été exaucé, il prépara une brillante réception à tous les membres du concile, mais particulièrement à l'empereur Jean et aux Grecs en général.[1] En témoignage de sa gratitude, l'empereur, au moment de son départ qui eut lieu au mois d'août 1439, laissa une bulle d'or contenant une série de faveurs accordées par lui au commerce florentin.[2] Elle donnait aux Florentins la jouissance de l'église de S. Pierre à Constantinople, propriété des Pisans jusqu'au XIVe siècle, ainsi que de leur ancienne maison commune *(λόντζα, loggia, porticus)*, avec autorisation d'y faire flotter la bannière florentine à côté de l'étendard grec. Elle leur permettait l'achat ou la construction de trois maisons destinées au logement des marchands de passage et prévoyait une augmentation de ce nombre en cas de besoin. Elle reconnaissait à la commune de Florence le droit de nommer à l'avenir à Constantinople des consuls chargés d'administrer la colonie sédentaire de leur nation et munis de pouvoirs judiciaires comme les autres consuls. Les droits de douane restaient fixés à 2 %. Ce décret fixe la date de la constitution régulière d'une colonie florentine à Constantinople; jusqu'alors les Florentins s'étaient abrités sous le drapeau catalan; le 15 nov. 1437, ayant besoin de faire enregistrer en justice un acte pour lequel ils comparaissaient comme acheteurs dans un grand marché d'alun, c'était encore le chancelier du consulat catalan-florentin qui l'avait reçu dans la maison commune des Catalans.[3] Ce fut aussi seulement à partir de ce moment que le service de la navigation entre Florence et la Romanie commença de suivre une marche régulière.[4] Une ordonnance du Consul de la mer, en date du 27 mars 1447, fixait dans l'ordre suivant les points où les galères devraient faire escale sur la route de Constantinople: Modon, Négrepont, Gallipoli à l'aller et au retour, et en outre, Chio et Rhodes au retour.[5] Il y avait toujours un certain nombre

[1] Les documents à l'appui des faits que nous venons de raconter ont été publiés par M. Cecconi dans ses *Studj storici sul concilio di Firenze*, et, depuis, ils l'ont été de nouveau dans les *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 159 et ss.

[2] On trouvera le texte original grec dans Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 200 et ss., ainsi que dans les *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 174 et ss., et une traduction latine dans Pagnini, *Della decima*, II, 230 et ss. Par la même occasion Jean accorda à la commune de Florence le droit de nommer des notaires impériaux: Mikl. et Muller, *l. c.*, p. 195 et ss.; *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 172 et ss.

[3] "In logia dominorum Catalanorum .... ego Petrus Samoyragensis publicus notarius et curie consulatus dominorum Catalanorum et Florentenorum in regia urbe Constantinopolis cancellarius:" *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 169—172.

[4] Il est question *(ibid.* p. 284 et s.) de l'organisation d'un voyage pour l'année 1444.

[5] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 291 et s.; cf. Amari, *Dipl. arab.*, app. p. 51.

de marchands florentins fixés en permanence à *Rhodes* et la défense de leurs intérêts donnait lieu à une correspondance active entre leur gouvernement et l'ordre des Chevaliers de St. Jean.[1] Le trafic avec l'île de Chio n'était pas non plus absolument nouveau; mais, comme c'était une colonie génoise et que les Florentins tenaient de préférence avec les Vénitiens et les Catalans, il semble que de ce côté on ne leur fit pas un bien bon accueil; sans cela on ne comprendrait pas pourquoi ils devaient y payer des droits, même sur les marchandises non vendues, car ce n'était l'usage nulle autre part.[2] Malgré ce désavantage, Chio était également avec Rhodes, Candie et Modon l'un des points où faisaient escale les galères florentines en route pour Alexandrie et Beyrout.[3]

Tandis qu'à Florence l'organisation de services de navigation vers l'Égypte et la Syrie d'une part, vers la Romanie d'autre part, n'était pas encore sortie du domaine de la discussion, un prince d'origine florentine, zélé pour la prospérité de son pays, Antonio Acciaiuoli, *duc d'Athènes*, envoyait en mission auprès de ses compatriotes un certain Rinaldo Mezzola et les faisait inviter à organiser un trafic commercial avec son duché. Le gouvernement florentin accueillit ces avances avec joie et chargea Tommaso Alderotti de porter ses remercîments au duc. On comptait bien que sa bienvieillance se traduirait pour les personnes en franchises et pour le commerce en priviléges au moins aussi étendus que ceux des Vénitiens et des Génois; l'ambassadeur devait le donner à entendre.[4] Cet espoir ne fut pas déçu: Antonio Acciaiuoli déclara que son intention était de réduire pour les marchands florentins les droits de douane et les impôts à la moitié au taux habituel et de les traiter dorénavant absolument sur le même pied que les Vénitiens, les Catalans et les Génois.[5] De la cour du duc d'Athènes, Alderotti dut se rendre à celle de Carlo Ier Tocco, *prince de Céphalonie*, dont la mère était une Buondelmonti de Florence,[6] pour y remplir une mission analogue. Ce prince était alors un très grand personnage: à sa principauté insulaire il avait réuni le despotat d'Épire, ce qui lui permettait de prendre le titre de despote des Romains: d'autre part, il était seigneur de Clarenza et de quelques autres territoires en Morée. La mission d'Alderotti dut évidemment être couronnée de succès, car les

[1] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 144, 151, 158; Fel. Brancacci, *Diario*, dans l'*Archiv. stor. ital.*, 4e série, VIII, 164.

[2] Voir des réclamations à ce sujet (1430) dans les *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 155 et s.

[3] Amari, *Dipl. arab.*, p. 442; app., p. 62.

[4] Instruction du 22 et lettre du 25 juin 1422, dans les *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 152 et s.; l'instruction se trouve aussi dans Pagnini, *Della decima*, II, 228 et s.

[5] Diplôme en grec, dans Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 251, et dans les *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 153.

[6] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 152.

lettres de la Seigneurie de Florence à Carlo sont remplies de remerciement pour les preuves d'amitié données par le prince à l'ambassadeur, pour les faveurs et l'assistance prodiguées aux capitaines de navires et aux marchands florentins.[1] Mais tout en cherchant à se mettre au mieux avec les princes d'origine florentine, la Seigneurie de Florence ne négligeait pas le soin de se faire des amis parmi les despotes de Morée, d'origine grecque. En 1446, elle reçut un ambassadeur du despote Constantin que nous retrouverons à Byzance, dont il fut le dernier empereur;[2] cet ambassadeur donna beaucoup de nouvelles agréables, dit le document auquel nous empruntons ce renseignement: dans le nombre il y en avait sans doute plus d'une relative au commerce.[3] Le successeur de Constantin, Démétrius, avait fait un séjour à Florence à l'époque du concile et en conservait le meilleur souvenir; ayant eu occasion d'envoyer en Italie, en 1450, un agent nommé Athanase Lascaris, il le chargea, entre autres choses, d'aller se présenter au gouvernement florentin et de lui annoncer que, si les marchands de ce pays voulaient faire des affaires chez lui, son maître leur promettait une réduction des droits de douane à la moitié du taux ordinaire et l'exemption entière des autres impôts.[4] Il n'est pas sûr que Florence ait eu le temps de profiter de cette offre, car tout ce qui restait de la domination grecque en Morée fut détruit par les Turcs en 1460, et Démétrius lui-même fut emmené en captivité à Constantinople.

Mais nous nous sommes laissés entraîner au-delà des limites dans lesquelles le présent chapitre devait être renfermé: il est temps de revenir à l'histoire de l'empire grec. En provoquant la réunion des églises grecque et romaine, l'empereur Jean avait espéré obtenir l'aide de l'Occident; il n'en fut rien. L'Occident était déchiré par des luttes intestines et ses princes avaient assez à faire chez eux-mêmes;[5] d'ailleurs, les projets de croisade les laissaient froids et l'on vit bien à quel point la question de l'empire grec leur était devenue indifférente, quand le nouveau sultan, Mahomet II, qui avait succédé à son père Mourad II

---

[1] *Doc. sulle relaz. tosc.* p. 154 et s.

[2] M. Hopf (art. *Griechenland*, op. cit., LXXXVI, 112) admet que ce "dispotus" n'était autre que Constantin: cette opinion est très soutenable.

[3] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 178.

[4] Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 205 et ss.; *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 177 et s. Ce diplôme n'est pas daté: M. Muller, à la p. 207, lui avait attribué la date de 1389; à la p. 371 il change cette date pour 1439: ce sont deux erreurs, car Démétrius ne prit possession de son despotat de Morée qu'en sept. 1449, et la mission de Lascaris en Italie est de 1450: voy. Hopf, op. cit., p. 112, 116.

[5] Sous ce rapport, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, semble seul faire exception: voy. de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, avec notes par Gachard (Brux. 1838), II, 117.

au mois de février 1451, commença des préparatifs dont le but, on ne pouvait s'y méprendre, était la conquête de Constantinople. Aux félicitations et aux hommages qu'étaient venus lui apporter à l'occasion de son avénement les ambassadeurs des princes chrétiens du Levant, parmi lesquels on cite ceux de Lesbos, de Chio et de Galata,[1] Mahomet avait répondu par les assurances les plus pacifiques: sur la demande de Lorenzo Moro, ambassadeur de Venise (10 sept. 1451), il avait renouvelé les traités conclus par la République avec ses prédécesseurs, confirmé en particulier l'une des clauses de ces traités, l'exemption de tout tribut en faveur du duc de Naxos.[2] Cependant il ne tarda pas à jeter le masque et à dévoiler ses projets sur Constantinople. Son premier acte en ce sens fut, on le sait, la construction du château de *Roumili Hissari* sur la rive européenne du Bosphore, pendant l'été de 1452.[3] Il donna pour consigne au commandant du château d'arrêter tous les vaisseaux qui passeraient à sa portée, qu'ils vinssent de Gênes ou de Venise, de Constantinople ou de Caffa, de Trébizonde d'Amisus ou de Sinope d'exiger d'eux un tribut, et, en cas de refus, de les canonner et de les couler à fond.[4] On peut se figurer ce que cette mesure avait d'onéreux pour le commerce italien. L'histoire rapporte le fait de trois capitaines vénitiens qui, revenant de la mer Noire, passèrent en vue de Roumili Hissari en novembre et décembre 1452; tous trois refusèrent de répondre à la sommation des Turcs: deux d'entre eux eurent l'habileté de tromper l'ennemi et s'échappèrent sans avaries; mais le troisième, nommé Antonio Rizzo, n'eut pas le même bonheur: son navire fut coulé à fond, lui-même condamné à être empalé, et la plupart de ses matelots eurent la tête tranchée. Le baile vénitien de Constantinople, Girolamo Minotto, envoya en toute hâte un agent auprès du sultan pour tâcher de leur sauver la vie, mais il arriva trop tard.[5] En face de Roumili Hissari s'élevait le château d'Anadoli Hissari précédemment construit par Bajazet:[6] maître de ces deux positions, Mahomet pouvait à sa volonté fermer toute communication entre Constantinople et la mer Noire, c'est à dire affamer la population de Constantinople. Tous ses préparatifs étant achevés,

---

[1] Duc., p. 233.

[2] Romanin, IV, 245; Sanuto, *Vite*, p. 1154—1156 (clause introduite dans le traité de paix de 1454).

[3] Ducas, p. 237 et ss.; Phrantzès, p. 233 et ss.; Chalcoc., p. 382; Critobulos, dans Muller, *Fragm. hist. græc.*, V, 1, p. 58 et ss.; Nic. Barbaro, *Giornale dell' assedio di Constantinopoli*, éd. Cornet (Vienne, 1856), p. 1. Dès le 13 mars, Gabriele Doria dénonçait dans le conseil de Gênes ce que cette construction avait de menaçant pour les nations commerçantes: *Atti della Soc. lig.*, XIII, 222.

[4] Ducas, p. 246.

[5] Barbaro, l. c., p. 2, 3, 5; Duc., p. 248; Zorzi Dolfin, éd. Thomas (*Münchn. Sitzungsber.*, 1868, II, 1), p. 8 et s.

[6] Hammer, *Geschichte des osmanischen Reichs*, I, 235.

il commença le siége de la ville le 6 avril 1453. Venise et Gênes comprenaient bien à quel point leurs intérêts étaient engagés dans les évènements qui se préparaient. Constantinople et son faubourg étaient devenus une seconde patrie pour des centaines de citoyens des deux républiques; toutes deux avaient là des propriétés publiques et privées qui représentaient des sommes incalculables; la chute de Constantinople, c'était les communications avec les colonies du Pont supprimées ou peu s'en fallait, c'était donc la perte de ces colonies elles-mêmes. Aussi l'appel de l'empereur ne trouva-t-il aucune des deux républiques insensible. *Constantin Dragazès* fit d'ailleurs tout ce qui était en son pouvoir pour entretenir les bonnes dispositions des Vénitiens; ainsi, il supprima tous les impôts mis jusqu'alors sur le commerce des courtiers et des marchands d'esclaves vénitiens, il accorda aux Vénitiens l'exportation des vins en franchise etc. etc.[1] Quand il envoya des ambassadeurs implorer l'assistance des puissances occidentales, les deux républiques appuyèrent leurs démarches de toute leur énergie mais avec assez peu de succès, il faut le dire.[2] *Venise* était alors engagée sur le continent dans une guerre contre le duc de Milan; néanmoins, elle équipa une flotte de dix galères, qu'elle plaça sous le commandement de Jacopo Loredano; malheureusement, craignant que l'envoi d'un renfort isolé ne produisît pas d'effet utile, on retarda son départ pour attendre des vaisseaux promis par le pape et par Alphonse, roi de Naples, et quand on le mit en route, il était déjà trop tard.[3] Cependant, deux galères vénitiennes se trouvaient dans le port de Constantinople depuis la fin de l'année 1452; leur commandant, Gabriele Trevisano, avait pour instructions, d'abord de coopérer à la défense de la ville et, en second lieu, d'escorter au retour trois grandes galères de commerce que l'on attendait de Trébizonde et qui arrivèrent effectivement.[4] On s'attendait

[1] Romanin, IV, 245, not. 3.

[2] Raynald, a. a. 1452, XXVIII, 605; Barbaro, *Giornale, doc.*, p. 71—73; Romanin, IV, 248; *Atti della Soc. lig.*, XIII, 224 et s.

[3] Sanut., p. 1148; Romanin, IV, 248, 254, 260, not. 1; Raynald, l. c., p. 610, 614; Barbaro, p. 66. A propos de ces armements je prétends, d'accord avec M. Vast *(Le siége et la prise de Constantinople, Revue hist.* mai et juin 1880, p. 14) que, malgré les appels désespérés de l'empereur, Venise ne sortit pas de son inaction. Barbaro (p. 34) nous montre la fiévreuse impatience des assiégés attendant l'arrivée de la flotte commandée par Loredano; si l'on veut se faire une idée de la tension des esprits et des espérances que l'on fondait sur ce secours, il faut lire la relation du florentin Tedaldi: publiée en premier par dom Martène dans le *Thes. anecd.*, I, 1819 et ss.; elle l'a été une seconde fois, sous une forme meilleure, par M. Vallet de Viriville, dans le supplément de son édition de la *Chronique de Charles VII* par Chartier, III, 20 et ss. Notre citation est empruntée à la dernière édition: le passage en question se trouve à la p. 30.

[4] Barbaro, p. 3, 68—71.

à être assiégé d'un jour à l'autre: ces trois galères et les bâtiments destinés à leur escorte formaient un contingent considérable qui pouvait être d'une grande utilité pour la défense de la ville. Tout ce qui s'y intéressait désirait les conserver; naturellement, la colonie vénitienne de Constantinople et le baile, son chef, partageaient ce désir, car la présence de ces navires dans le port était jusqu'à un certain point une garantie de sécurité pour les personnes et pour les marchandises. Une assemblée des plus hautes autorités de la ville, tenue dans l'église de Sainte Sophie, s'étant prononcée pour le maintien des navires dans le port, le baile convoqua le grand conseil de la colonie pour le 14 déc. 1452 dans l'église de S. Marc.[1] Le conseil, qui, soit dit en passant, rendit de grands services à la défense pendant le siége,[2] décida de retenir les capitaines des cinq navires sous sa responsabilité, de protester contre leur départ et de menacer chacun d'eux, en cas de désobéissance, d'une amende de 3000 ducats.[3] Les galères restèrent donc; postées dans la Corne d'Or, elles combattirent avec succès les bâtiments turcs et purent même débarquer une partie de leurs équipages pour renforcer la garnison des murailles et des tours de la place. Le baile des Vénitiens, Girolamo Minotto, prit personnellement part à la défense: il occupait un poste situé dans le voisinage du palais de l'Hebdomon; la majorité des marchands, ses administrés, s'était rangée sous ses ordres; d'autres occupèrent sur d'autres points des situations importantes.[4]

Tandis que la République de Venise et sa colonie de Constantinople oubliaient tout pour la défense de Constantinople, une grande partie des Génois jouaient un rôle extrêmement équivoque. Il est vrai que les Génois de Péra avaient été bien souvent en conflit avec les Grecs, mais cela ne les empêchait pas de reconnaître qu'il faisait meilleur vivre sous la domination faible et bénigne de ces mêmes Grecs que sous le régime tyrannique des Turcs. Aussi donnèrent-ils leur concours aux efforts tentés pour empêcher ces derniers de s'emparer de Constantinople; seulement, comme malgré tout il était probable que la ville finirait par succomber, ils n'auraient pas été fâchés de couvrir leurs

---

[1] Barbaro: on lit à la p. 6, S. Marco, à la p. 8, S. Maria; ces deux églises, nous le savons, étaient les propriétés des Vénitiens.

[2] Ibid. p. 16, 28, 37, 38.

[3] Ibid. p. 5—11; Duc., p. 265. Phrantzès (p. 238) et Léonardo de Chio (p. 242) disent que l'empereur donna l'ordre de retenir ces navires dans le port; cela est vrai, mais seulement en tant que ce fut lui qui provoqua la décision de la colonie. Au reste, nous n'avons pas énuméré tous les navires auxquels fut appliqué la même mesure: pour être complet, il faudrait ajouter encore trois bâtiments vénitiens et trois crétois: Barbaro, p. 3, 4; Phrantz., p. 238.

[4] Voy. Mordtmann, *Die Belagerung und Eroberung von Constantinopel*, p. 45 et ss., et les citations de cet auteur.

derrières. Quand le siége devint imminent, ils firent demander du renfort à Gênes pour la défense de leurs fortifications: au cours des dix dernières années, ils les avaient considérablement augmentées et perfectionnées: la mère-patrie leur envoya des hommes et du matériel de guerre.[1] Mais, au lieu d'accepter franchement la situation, les Pérotes envoyèrent une ambassade au sultan, pour lui faire savoir qu'ils désiraient conserver sa bienveillance et observer fidèlement les traités. Mahomet II les assura de ses sentiments d'inaltérable amitié, mais à condition qu'ils s'abstinssent de venir en aide aux habitants de Constantinople;[2] en attendant, comme il ne se fiait pas à eux, il établit un corps nombreux sur les hauteurs où s'élève la moderne Péra, pour surveiller le faubourg,[3] tandis que lui-même attaquait la ville par le côté opposé. Il n'avait pas tort de se défier: les Pérotes se chargèrent de le lui prouver eux-mêmes; en effet, tandis que d'un côté ils allaient souvent visiter le corps d'armée placé en observation devant leurs murs, lui prodiguaient les démonstrations d'amitié, lui portaient toutes sortes de choses qui pouvaient être utiles ou agréables aux soldats, de l'autre, ils profitaient de l'ombre de la nuit pour passer à Constantinople et, le lendemain, ils combattaient à côté des Grecs.[4] Le sultan le savait: aussi, s'il arrivait parfois que son artillerie eût coulé à fond quelque navire marchand génois ou démoli quelque maison de Péra, il ne s'en inquiétait pas outre mesure, et, si les Pérotes portaient plainte, il refusait assez sèchement de les entendre.[5] Mais si le sultan avait des motifs de mécontentement contre eux, les Grecs et leurs amis en avaient bien davantage: un jour les Turcs entreprirent de transporter leurs vaisseaux par terre, de Bechiktach jusque dans le bassin intérieur de la Corne d'Or, où ils se postèrent ensuite tout près de l'arsenal maritime *(navarchio)* de Péra;[6] on a accusé les Pérotes de les avoir aidés de leurs conseils et même plus activement encore.[7] La chose n'a jamais

---

[1] Fogl., p. 602; Giustin., fol. 205; Duc., p. 265; Barbaro, p. 20.

[2] Ducas, p. 267; Zorzi Dolfin, l. c., p. 15.

[3] Chalcoc., p. 383; Phrantz., p. 237.

[4] Duc., p. 275; Leon. Chiens., l. c., p. 239; Zorzi Dolfin, l. c., p. 15. D'accord avec ces écrivains, un témoin oculaire, le florentin Jacopo Tedaldi, rapporte que, Péra n'étant pas assiégée par les Turcs, le plus grand nombre des habitants put prendre part à la défense de la capitale. De son côté, dans une lettre écrite après la chute de Constantinople, le podestat de Galata affirme qu'il n'a aucune négligence à se reprocher et qu'il a dirigé sur la ville, pour y prendre part à la défense, tous les mercenaires de Chio, toutes les troupes venues de Gênes et la plus grande partie des bourgeois de Galata: voy. *Lettre écrite de Péra,* dans les *Not. et extr.,* XI, 75; *Atti della Soc. lig.,* XIII, 230.

[5] Phrantz., p. 259; Duc., p. 278 et s.; Barbaro, p. 35.

[6] Barbaro, p. 27 et s.

[7] Mordtmann (p. 59) l'admet; mais Sanuto (p. 1148) se borne à dire qu'on a fait un reproche aux Pérotes de n'avoir

été prouvée; mais, quand le conseil de défense eut décidé de faire une sortie pour enlever ces vaisseaux, ce fut bien eux qui trahirent le secret et firent par là manquer le coup.[1] Ceci dit, nous ne saurions assez insister sur l'assistance que les Grecs, dans leur détresse, reçurent d'une admirable troupe de soldats accourus de Gênes et de Chio:[2] loin d'agir avec la duplicité de leurs compatriotes de Péra, ceux-ci se vouèrent corps et âme à l'œuvre de la défense. En première ligne, il faut citer Maurizio Cattaneo qui, à la tête de trois navires génois et d'un bâtiment grec, s'ouvrit de vive force un passage à travers la flotte turque, pénétra dans la Corne d'Or et, dans la suite, défendit bravement une section des murailles de Constantinople.[3] Mais le héros dont le nom doit être proclamé entre tous, c'est Giovanni Guglielmo Longo, des Giustiniani de Chio. Jusqu'alors, avec deux vaisseaux et quelques centaines de compagnons bien armés, il faisait le métier de corsaire et désolait les îles de l'Archipel; à l'approche des Turcs, il alla offrir ses services à l'empereur grec. Chargé de la direction des travaux de défense, il s'était réservé un des postes les plus importants, mais aussi les plus périlleux, celui de la porte de Romanus: il y déploya autant de science militaire que de bravoure pour arrêter les progrès de l'assiégeant. Il était véritablement l'âme de la défense: blessé à l'assaut du 29 mai et vaincu par la souffrance, il dut se faire transporter sur son vaisseau (il mourut quelques jours après à Chio); de ce moment, tout fut fini; la résistance était brisée.[4]

En somme, toute la bravoure personnelle de l'empereur et d'un certain nombre d'autres Grecs n'eût pas empêché la ville de succomber beaucoup plus tôt; s'ils purent prolonger la défense, ce fut grâce au concours des équipages exercés des navires italiens, des colons vénitiens,

---

pas empêché cette opération (ce qui d'ailleurs eût été, ce me semble, bien difficile, vu la force du corps d'observation turc). Une note marginale de Barbaro (p. 27) dit qu'un chrétien en donna le conseil aux Turcs, et c'est tout: de même Leon. Chiens., l. c., p. 241; Zorzi Dolfin, p. 16.

[1] Duc., p. 277; Barb., p. 29—33; Sanut., p. 1149; Zorzi Dolfin, p. 20.

[2] Mordtmann, p. 45 et ss.

[3] Leonard. Chiens., l. c., p. 241, 245; Barbaro, *Giornale dell' assedio*, p. 23; Phrantzès, p. 247 et ss. Quelques bourgeois de Péra avaient loué l'un des vaisseaux de Cattaneo et payèrent la solde de l'équipage: par la suite, ils demandèrent le remboursement de cette dépense et l'obtinrent: *Atti*, XIII, 270 et ss.

[4] Critobulos, p. 74, 80 et s., 93 et s.; Leonard. Chiensis, p. 237 et s., 243, 245, 247, 253; Phrantzès, p. 241, 246, 253, 263, 283; Barbaro, p. 13, 55; Tedaldo, p. 23, 88 et autres. Comme sa présence à la tête des défenseurs était si indispensable que son éloignement entraîna la chute de la ville, les jugements portés sur lui par les contemporains (je mets même à part Barbaro, ennemi déclaré des Génois) lui sont généralement défavorables. Pour rétablir la vérité, voy. Mordtmann, p. 141; Ellissen, *Analekten*, III, introd., p. 75 et s.; suppl., p. 85, 103.

catalans et autres, enfin des Génois qui sortaient secrètement de Péra pour apporter le secours de leurs bras: cela formait un contingent d'environ trois mille hommes[1] qui s'employèrent héroïquement à la défense des murailles et du port. Constantinople prise par les Turcs, les marchands étrangers n'avaient plus qu'à fuir une ville devenue inhospitalière pour eux: les uns se sauvèrent sur des vaisseaux et de ceux-là le plus grand nombre put s'échapper:[2] les autres furent pris par les vainqueurs, soit dès le premier moment, soit dans leurs cachettes.[3] Girolamo Minotto, baile des Vénitiens et le consul des Catalans (Phrantzès le nomme Petros Gulianos) furent décapités le lendemain (30 mai) par l'ordre du sultan, avec leurs fils et quelques-uns de leurs compatriotes; si les exécutions se bornèrent là, ceux qui en étaient menacés ne le durent qu'à la cupidité du sultan ou de ses pachas auxquels ils purent faire accepter des rançons plus ou moins considérables.[4] D'après les listes de Barbaro, trente-trois nobles vénitiens auraient sauvé leur vie en fuyant; vingt-neuf auraient été pris et vendus comme esclaves: cependant ces derniers purent tous se racheter et, moins d'un an après la catastrophe, ils étaient de retour dans leur patrie.[5] Le pillage dura trois jours; il va de soi que les colonies de commerce y éprouvèrent de grandes pertes. D'après Tedaldi, elles s'élevaient pour les Vénitiens à 40,000 ducats (une variante donne 50,000),[6] pour les Florentins à 20,000, pour les Anconitains à plus de 20,000; celles des Génois étaient incalculables.[7] En ce qui concerne les Vénitiens et les Génois, il y a lieu de remarquer que les premiers firent eux-mêmes l'estimation de leurs

---

[1] Leon. Chiens., p. 244.

[2] Un certain nombre de navires de commerce vénitiens purent s'échapper au moment de la catastrophe; on en compte un venant de Tana, deux de Caffa, un de Trébizonde: ils faisaient tous route pour Venise, mais on les avait arrêtés au passage à Constantinople: les Génois sauvèrent de même au moins huit bâtiments marchands: Barbaro, p. 57—59.

[3] Barbaro, p. 55, 57—59; Tedaldi, p. 29 et s., 35; Ducas, p. 296—298.

[4] Barbaro, p. 59, 66; Phrantzès, p. 293; Chalcoc., p. 399; Leon. Chiens., p. 256; Le consul anconitain Angelo Boldoni fut mis en liberté: il dut cette faveur à ce qu'il avait été précédemment dans les bonnes grâces du sultan: Guglielmotti, l. c., II, 197 et s. Ce renseignement se retrouve, également dans la *Chronique de Lazaro Bernabei* (éd. Ciavarini, dans la *Collezione di documenti storici della città e terre Marchigiane*, I, 177 et s.); mais, d'après le chroniqueur, ce Boldoni aurait été non pas un consul, mais un capitaine de navire; enfin, d'après une indication de la *Zeitschrift des histor. Vereins für Niedersachsen*, année 1874—1875, p. 128, not. 13, il y aurait lieu de croire qu'au moment de la prise de Constantinople le consul d'Ancône dans cette ville se nommait Beneventus.

[5] Barbaro, p. 60 et s.; Sanuto, p. 1150 et s. Un document émanant du sénat de Venise, publié dans Romanin, IV, 527, parle de quarante nobles prisonniers.

[6] La galère vénitienne avec laquelle se sauva Tedaldi put emporter une somme de 20,000 ducats.

[7] Tedaldi, p. 30 et s.

pertes et que, d'après eux, elles atteignaient un chiffre beaucoup plus élevé, soit 200,000 ducats, auxquels il faudrait ajouter encore 100,000 ducats pour celles des Candiotes,[1] tandis que les Génois, qui habitaient presque tous Péra, échappèrent au pillage: il est vrai qu'ils eurent plus que toute autre nation à souffrir des suites de la catastrophe.

En effet, en voyant Constantinople aux mains des Turcs et livrée par eux au meurtre et au pillage, un grand nombre d'habitants de Péra furent saisis de terreur: les bandes victorieuses, maîtresses de la capitale, pouvaient d'un moment à l'autre envahir le faubourg et lui faire partager le même sort. Pour détourner cette redoutable éventualité, le podestat Angelo Giovanni Lomellino[2] envoya au sultan une ambassade chargée de lui offrir des présents, de lui remettre les clefs de Péra et d'implorer sa bienveillance *(bonam pacem)*. Comme il espérait une réponse favorable, il adjura les habitants de rester tranquilles et les capitaines de navires de ne pas quitter le port. Pour mettre un frein à une fuite générale, peut-être aussi pour empêcher les pillards d'entrer dans la ville, il fit fermer les portes.[3] Un des généraux turcs, Zaganos Pacha, était venu dès le premier jour de Constantinople à Péra pour y proclamer la souveraineté de Mahomet; comme le podestat, il exhorta les habitants à rester: les Génois, leur disait-il, étaient les amis et les alliés des Turcs, ils n'avaient rien à craindre. Malgré tout, les esprits étaient si frappés, qu'une foule d'habitants se réfugièrent sur les vaisseaux avec femmes et enfants et profitèrent des ombres de la nuit pour mettre à la voile. Le sultan s'en montra très irrité: il déclara aux ambassadeurs qu'il entendait que la ville se soumît à discrétion *(velle terram liberam)*, ne leur cachant pas qu'il était parfaitement au courant des agissements des Pérotes pendant le siége. Les ambassadeurs ne purent qu'à grande peine lui arracher la promesse d'épargner la vie et la fortune de leurs concitoyens. Dans ces conditions, les habitants de Péra n'avaient plus qu'à attendre ce qu'il plairait au sultan de décider

---

[1] Sanuto, p. 1151; Zorzi Dolfin (fragment publié par M. Thomas) p. 41; Romanin, IV, 300.

[2] Après Ducas (p. 296 et s.) et Chalcocondylas (p. 400) les meilleures sources à consulter pour cette époque néfaste sont: une lettre de Lomellino, du 23 juin 1453, publ. dans les *Atti della Soc. lig.*, XIII, 229—233 (c'est identiquement la *Lettre écrite de Péra*, publ. précédemment par Silvestre de Sacy dans *Not. et extr.*, XI, 75—79), une autre lettre, d'une date un peu plus récente, écrite par Franco Giustiniani, de Chio *(Atti della Soc. lig.*, VI, 19—21) et la relation de Leonardus de Chio *(ibid.* XIII, 257).

[3] Ce détail n'est, à la vérité, mentionné que par Barbaro (p. 57 et s.) et le chroniqueur ajoute une insinuation perfide: d'après lui, le podestat aurait commencé par rassurer le commandant des galères vénitiennes de Tana, puis il aurait fait fermer les portes pour l'empêcher de rejoindre sa flotte et de mettre à la voile, ce qui équivalait à la livrer aux mains des Turcs.

à leur égard. Par son ordre, Zaganos Pacha rédigea un document[1] destiné à faire connaître ses volontés: il était conçu sous forme de firman ou promesse jurée; en voici le résumé: la ville *(castrum)* de Péra ne sera pas détruite;[2] les habitants conserveront leurs maisons et leurs magasins, leurs vignes et leurs moulins, leurs marchandises et leurs vaisseaux; leurs femmes et leurs fils ne leur seront point enlevés; ces derniers ne seront pas contraints à entrer dans le corps des janissaires; leurs églises resteront consacrées au culte chrétien, mais il est interdit d'en construire de nouvelles et de sonner les cloches de bronze ou de bois dans les anciennes;[3] les Turcs n'habiteront pas au milieu d'eux, à l'exception de ceux que le sultan chargera de fonctions de surveillance; il sera défendu tant aux janissaires qu'aux esclaves du sultan de loger dans leurs maisons; ils seront libres de trafiquer par terre et par eau; ils ne leur sera fait aucune difficulté et ils n'auront points de droits à payer: les marchands de Gênes auront également toute liberté d'aller et de venir, mais ils seront soumis aux droits conformément à la loi; les Pérotes sont exemptés de corvées, mais ils paieront une capitation (kharadj);[4] les colons pourront désigner parmi eux un Ancien (Protogeros) chargé de veiller à l'observation des règles de droit et des coutumes dans le traitement des affaires de commerce. Naturellement il n'est pas question du maintien de leur droit statutaire et de leur con-

---

[1] Le texte original grec de ce document se trouve dans Hammer, *Gesch. des osman. Reichs,* I, 675 et ss. (avec la traduction en allemand), dans Miklosich et Muller, *Acta græca,* III, 287 et s., et dans les *Atti della Soc. lig.,* XIII, 226 et ss., avec une traduction italienne de M. Belgrano. Il existe une traduction italienne plus ancienne que celle-ci, et dans laquelle le traducteur s'est permis de faire des additions et des suppressions; elle a été publiée dans Zinkeisen, *Gesch. des osman. Reichs in Europa,* II, 26 et s. La *Chronique de Zorzi Dolfino* (voy. les extraits publiés par M. Thomas, p. 38—40) en contient une plus exacte, mais avec une date fausse (29 mai): elle est faite d'après une copie qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris: celle-ci porte la date exacte: 857.

[2] Le membre de phrase *τὰ χαλάσω τὸ κάστρον των* n'a de sens qu'à la condition d'y insérer le mot *μή*, comme le font MM. Muller et Belgrano. On ne peut, d'ailleurs, y trouver une promesse spéciale du sultan de ne pas abattre les murailles de la place; ici comme partout, le mot castrum désigne la ville prise dans son ensemble: c'est ce que fait remarquer avec raison M. Desimoni, dans le *Giorn. ligust.,* I, 223 et s.

[3] Ben. Dei (dans Pagnini, *Della decima dei Fiorentini,* II, 247) raconte que, plus tard, le sultan étant venu en personne à Péra livra à ses gens les églises de la ville avec faculté de les piller, à l'exception de celle de S. François: il fit notamment enlever les cloches, les reliques et l'argenterie; d'après le même auteur le sultan aurait fait démolir le couvent de Sainte-Claire et livré les religieuses à ses soldats pour en faire leurs femmes. Mais ce chroniqueur ne mérite qu'une confiance médiocre.

[4] D'après Dei, l. c., cet impôt était d'un ducat par tête.

stitution: le seul passage qui pourrait prêter à une interprétation de ce genre me paraît signifier seulement que les promesses contenues dans le présent document sont et resteront définitives. Il est même à remarquer que, dès les premières lignes, on déclare qu'au point de vue légal, Péra est tout simplement assimilée à toutes les autres villes turques.

La date de ce document est malheureusement difficile à déterminer: d'abord, l'indication du mois est complétement fausse; au lieu de Djoumada II (du 9 juin au 7 juillet), il faut lire Djoumada I (du 10 mai au 8 juin).[1] En second lieu la date, est remplacée par la désignation d'une décade, la dernière du mois en question. Il nous est donc impossible de savoir d'une manière certaine si ce firman fut publié le lendemain même de la prise de Constantinople (30 mai), comme on l'admet généralement, ou seulement dans le courant de la première semaine de juin,[2] qui se trouve également comprise dans la dernière décade du mois Djoumada I. En d'autres termes: il est possible que ce firman ait été rapporté par les premiers ambassadeurs envoyés par le podestat Lomellino, et que le sultan retint auprès de lui jusqu'au lendemain, comme aussi il peut de faire que Babilano Pallavicini et Marco de' Franchi, dont les noms figurent dans ce document, aient fait partie d'une deuxième mission; mais on ne peut affirmer ni l'un ni l'autre. D'après la lettre de Lomellino à laquelle nous avons emprunté les détaiis qui précèdent on serait porté à croire que le sultan congédia brusquement les premiers ambassadeurs. Le podestat ajoute qu'à partir de ce moment il s'est complétement retiré de la direction des affaires et que tout s'est traité au nom de la bourgeoisie. D'un autre côté, il est dit dans le firman que Pallavicini et Franchi ont été délégués par les "Archontes" de la colonie; eux-mêmes sont décorés de ce titre d'archontes. Il semble donc bien que l'époque de leur mission devrait être reportée au temps où Lomellino avait abandonné à la bourgeoisie la décision des démarches à entreprendre.

Cependant, la démission de Lomellino n'avait pas été tout à fait aussi volontaire qu'il lui plaît de le dire. D'après Chalcocondylas,[3] Zaganos Pacha aurait nommé, dès le 29 mai, un fonctionnaire chargé d'administrer Péra au nom du sultan. A côté de ce personnage, il n'y avait plus de place pour l'ancien podestat. Mais, à supposer même que

---

[1] Il est difficile de croire que la situation de Galata à l'égard du vainqueur n'ait pas été réglée avant le commencement de juillet: d'ailleurs, dans sa lettre du 23 juin, Lomellino fait les allusions les plus claires à ce firman.

[2] M. Hammer (op. cit., p. 678, not. c) écrit: "dans la copie italienne du document, la date indiquée est le commencement de juin;" et il pense que c'est une erreur; je crois au contraire, que cela doit être exact.

[3] Chalcoc., p. 401.

le sultan n'ait donné un gouverneur à la colonie que plus tard, quand il quitta Constantinople pour retourner dans son ancienne résidence, et c'est ce que Lomellino semble donner à entendre, il n'en reste pas moins que la proclamation de la souveraineté du sultan sur Péra avait mis fin, par le fait même, aux fonctions remplies par le podestat génois.[1] Quand ensuite parut le firman qui ne laissait aux Pérotes qu'une sorte de tribunal de commerce, Lomellino quitta le palais des podestats et se retira dans une maison particulière, puis il y rentra sur les instances pressantes de la bourgeoisie qui le suppliait d'y demeurer jusqu'au jour prochain de son départ.[2]

Cinq jours après la prise de Constantinople, le sultan visita Péra en personne. Il y avait fait procéder à un recensement de la population et, à cette occasion, on y avait découvert un grand nombre de maisons fermées et abandonnées par leurs propriétaires. Il donna ordre d'inventorier les biens des absents et fixa un délai de trois mois pendant lequel ils pourraient rentrer et reprendre possession de leur avoir: passé ce délai, le tout serait confisqué à son profit. Un courrier du sultan partit pour Chio où se trouvaient un grand nombre de Pérotes émigrés, avec une lettre de Lomellino qui les adjurait de revenir. Le podestat fit également savoir à Venise que les marchands de cette ville pourraient encore, avant l'expiration du terme fixé, faire retirer les marchandises qu'ils avaient en dépôt à Péra.

Restait à prévoir le cas où la colonie, soutenue peut-être par une flotte ou une armée envoyée par une puissance occidentale, tenterait de s'insurger contre la domination turque: le sultan s'appliqua à lui en enlever les moyens. Les Pérotes durent livrer leurs armes et leurs munitions; on emmena leurs artillerie *(bombardæ);* leurs murailles ne restèrent intactes que du côté de la mer: du côté de la terre on démolit certaines parties essentielles de la fortification, on abattit des ouvrages avancés et des tours: on cite dans le nombre la tour de la Sainte Croix, située sur la hauteur; on combla les fossés, et, de la sorte, la place se trouva mise, suivant toute apparence, hors d'état de résister à une armée de terre.[3]

---

[1] Francesco Giustiniani écrit au doge de Gênes: "ad modo neque pretor pro dominatione vestra et nostra inclita republica admittitur neque vir spectatus Angelus Johannes Lomellinus aliqua fungitur juridictione nec veluti officialis dominationis vestre ibidem amplius revereretur, quin ymo depositus et abdicatus est et fortasse ut ajunt non omnino liber:" *Atti,* VI, 20.

[2] Il était, d'ailleurs, arrivé quand même à la fin de son temps; il quitta Péra au mois de septembre pour rentrer dans sa patrie: *Atti,* XIII, 224; VI, 21.

[3] Même du côté de la terre, les fortifications ne furent, en somme, démolies

A partir de ce moment, Péra fut ravalée à peu près au rang d'un village turc, dont les habitants chrétiens payaient l'impôt de la capitation et vivaient sous l'administration d'un "esclave" du sultan. L'espoir de se soustraire jamais au joug semblait bien définitivement perdu.

2° Les Osmanlis.

1453—1512.

Au retour de *Mahomet II* à Andrinople, après la prise de Constantinople, divers personnages vinrent le complimenter sur sa victoire: dans le nombre se trouvaient les représentants de la mahone de *Chio* et des princes de Lesbos.[1] Ceux-ci n'avaient pourtant pas lieu de se féliciter des événements qui venaient de changer la face des choses sur le Bosphore. Tôt ou tard ils devaient s'attendre à partager le sort peu enviable de Péra. Chaque fois que les Turcs équipaient une nouvelle flotte à Gallipoli, c'était un émoi général dans l'Archipel et dans le Pont.[2] Tous les petits princes de ces régions pensèrent que le seul moyen de prolonger leur existence était de payer tribut au sultan, et le premier soin de celui-ci fut de mettre à profit la terreur qu'il leur inspirait pour les pressurer à loisir. Dès les premières semaines qui suivirent la prise de Constantinople, on disait à Péra que Mahomet prétendait exiger des habitants de Chio le paiement de la capitation;[3] mais la nouvelle était prématurée. Le sultan attendit d'être rentré à Andrinople et là, quand les ambassadeurs vinrent lui présenter leurs compliments, il déclara que dorénavant Chio aurait à lui payer un tribut de 6000 ducats au lieu de 4,000, et Lesbos 3,000.[4] Il se borna là pour le moment et les princes de l'Archipel commencèrent à reprendre haleine.

Pendant ce temps, que faisait la mère-patrie en Occident? Y était-on à la guerre, ou bien voulait-on essayer de la diplomatie? Il y avait beaucoup à dire contre la guerre: c'était une résolution désespérée. Elle ne pouvait évidemment manquer d'irriter le sultan; il ferait retomber sa colère sur tous les Génois qu'il pourrait atteindre et l'on risquait d'accélérer la ruine des colonies. Enfin, pour faire la guerre

---

qu'en partie: les Génois y avaient placé, à une certaine hauteur, des écussons portant des inscriptions et des armoiries et, jusque dans les derniers temps, on les y voyait encore à leur place.

[1] Critobul., p. 102; Duc., p. 314.

[2] *Atti della Soc. lig.*, VI, 20.

[3] Lettre de Lomellino, *ibid.* XIII, 231.

[4] Duc., p. 314; voy. aussi la lettre du grand-maître de Rhodes, dans Paoli, *Cod. dipl.*, II, 131.

il fallait de l'argent, et le trésor public était plus épuisé que jamais. Cependant, quand Nicolas V fit prêcher une croisade générale par ses légats, Gênes, en sa qualité de puissance la plus intéressée, n'osa pas rester en arrière; elle redoutait d'attirer sur elle les malédictions universelles et de voir, en cas de succès, les Vénitiens ou d'autres encore mettre la main sur les territoires génois dans le Levant.[1] Tous ces bruits de croisade ne produisirent aucun résultat: s'engager seule eût été une folie dont la République, dans son état d'épuisement, était bien incapable. Il fallut dont avoir recours à la diplomatie. On en revint à la première idée qu'on avait eue à la nouvelle de la chute de Constantinople et de Péra, c'est à dire à l'envoi d'une ambassade chargée d'adoucir le sultan et de lui inspirer des sentiments pacifiques. Dès le 28 septembre 1453, le doge s'occupa des moyens de se procurer les ressources extraordinaires indispensables pour les préparatifs de cette mission, car le budget ordinaire ne permettait pas d'en faire les frais.[2] Cependant, les choses traînèrent en longueur jusqu'au 11 mars de l'année suivante: à cette date, Luciano Spinola et Baldassare Maruffo furent définitivement désignés.[3] Nous allons résumer leurs instructions. Les deux ambassadeurs se rendront dans le plus bref délai à la cour du sultan; néanmoins ils s'arrêteront en route à Chio et à Péra, pour se renseigner auprès des autorités et des personnes d'expérience: ils tâcheront de savoir par elles ce qu'on peut demander au sultan sans manquer de dignité et avec quelques chances de succès. Quand ils seront admis en présence du sultan, ils lui rappelleront les relations amicales qui ont de tout temps existé entre sa maison et la République, et ils le complimenteront au sujet de la prise de Constantinople, ajoutant que cette occupation offre, à divers points de vue, de nombreux avantages et qu'il y a lieu d'espérer qu'entre ses mains la ville jouira d'une nouvelle splendeur. Ils exposeront que Péra, au contraire, est malheureusement condamnée à dépérir, car dans l'état où elle est, exposée sans défense à toutes les attaques possibles, le commerce doit nécessairement hésiter à confier à ses entrepôts de grandes quantités de marchandises. Ils prieront donc le sultan d'autoriser la restauration des murailles et des tours et de rendre la ville à la République génoise. Ils tâcheront de lui faire comprendre qu'il ne peut en résulter pour lui qu'honneur et profit, car on y verrait alors affluer de nouveau les pierres précieuses, les draps, les soieries, et il en trouverait là à sa disposition autant qu'il en désirerait. Si le sultan met sur le tapis la question d'un tribut à payer, ils n'accepteront la discussion sur ce point

---

[1] *Atti della Soc. lig.*, XIII, 259 et ss.
[2] *Ibid.* VI. 21—23.
[3] *Ibid.* XIII, 261 et ss.

qu'autant qu'ils auraient des raisons de croire que le sultan songe sérieusement à restituer Péra aux Génois. S'il s'y refuse, il ne leur restera pas autre chose à faire que de recommander cette colonie à ses sentiments d'humanité et de lui transmettre les vœux des habitants eux-mêmes. Au cas où ils obtiendraient la restitution sollicitée, les deux ambassadeurs tireront entre eux au sort: celui qui sera désigné restera à Péra en qualité de podestat et devra s'employer activement à la réparation des fortifications et des fossés. Ils n'oublieront pas qu'un des points essentiels de leur mission est d'obtenir du sultan l'engagement formel et par écrit, de supprimer dans son empire toute entrave à la liberté du commerce et de la marine marchande de Gênes et de leur laisser toujours ouverte l'entrée et la sortie de la mer Noire. Ils demanderont encore au sultan, au nom de la ville de Gênes, la faveur de pouvoir tirer chaque année de son territoire une certaine quantité de ble à déterminer. Enfin, ils lui feront observer qu'il a disposé de propriétés particulières situées à Péra et que le paiement d'une indemnité de ce chef ne serait que de stricte justice. Mahomet, on se le rappelle, avait fixé un délai, passé lequel les biens des habitants de Péra émigrés seraient mis en vente; mais, sans tenir compte de ses propres prescriptions, il les avait fait vendre ou transporter à Andrinople.[1]

On comprend difficilement comment le gouvernement génois pouvait se flatter de l'espoir d'obtenir de Mahomet II la restitution de Péra.[2] Il est à supposer que sur les conseils des Génois établis à Chio, à Péra et à Andrinople, et certains à l'avance de l'issue de leur démarche, les ambassadeurs ne la tentèrent même pas; on leur avait dit d'ailleurs de régler leur conduite d'après les conseils des habitants du pays. En tout cas, il est certain que la restitution n'eut jamais lieu. En somme, cette première ambassade n'eut aucun résultat: le sultan prétendit exiger un tribut pour Caffa: les pouvoirs des ambassadeurs n'allaient pas jusque là et il est probable qu'ils profitèrent de cette circonstance pour rompre des négociations qui prenaient une mauvaise tournure.[3] Au retour, Maruffo mourut en route et Spinola, qu'on voulait charger d'une deuxième mission auprès du sultan, se récusa en donnant pour prétexte de son refus l'état de sa santé.

Venise n'avait pas été moins atteinte que Gênes par la chute de Constantinople. Son baile mis à mort, plus de cinq cents citoyens ou sujets vénitiens faits prisonniers,[4] des fortunes entières perdues par ses

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 20.

[2] L'espoir dont on s'était bercé, à l'annonce des projets de croisade prêtés au duc de Bourgogne, n'était pas mieux fondé. *Ibid.* VI, 284 et s.

[3] *Ibid.* XIII, 267 et s.; VI, 118 et ss., 123 et s., 298.

[4] Romanin, IV, 527. Dans le nombre, il y avait beaucoup de Crétois.

marchands: c'étaient autant de coups auxquels elle ne pouvait rester insensible. Mais ce n'était pas tout: la victoire avait singulièrement accru la puissance de l'ennemi, surtout sur mer, et dès lors la République avait tout à craindre pour ses propres possessions et pour ses protégés en Grèce. S'il faut en croire un littérateur, Filelfo,[1] le doge Francesco Foscari proposa de prévenir les empiétements probables des Turcs par une attaque immédiate. Cette proposition fut discutée dans le sénat, mais l'opinion contraire prévalut. Déjà, en envoyant l'amiral Jacopo Loredano à Constantinople avec une flotte destinée à protéger la ville, on lui avait donné pour instruction de manœuvrer de manière à éviter toute acte de nature à engager la République dans une guerre avec le sultan; en outre, on lui avait adjoint un diplomate, Bartolommeo Marcello, avec mission de travailler, si la chose était encore possible, à amener un accord entre l'empereur et le sultan.[2] Constantinople prise par les Turcs, la situation était encore plus nette: il s'agissait de conserver la paix avec le sultan si l'on ne voulait pas risquer de perdre encore davantage. En conséquence, on envoya à l'amiral Loredano l'ordre de couvrir les îles chrétiennes et particulièrement Négrepont, tandis que Marcello se rendrait auprès du sultan, d'abord pour demander la mise en liberté des Vénitiens prisonniers, puis pour préparer la voie à la reprise des relations pacifiques. Effectivement, Marcello réussit, le 18 avril 1454, à arrêter les bases d'un accord:[3] le duc de Naxos y était compris comme vassal de Venise seule et comme non tributaire du sultan. Nous ne relèverons dans ce document que les points qui ont trait au commerce et à la colonie de Constantinople. Ce qui frappe tout d'abord, c'est que la République est autorisée à entretenir comme autrefois, à Constantinople, un baile chargé de l'administration de la colonie vénitienne et de la juridiction en matière civile à l'égard de ses nationaux:[4] ordre est donné au Soubachi (gouverneur de la ville) de prendre, à la réquisition du baile, les mesures nécessaires pour la suppression de tout obstacle qui pourrait l'entraver dans le libre exercice de ses fonctions consulaires. Il n'est pas question de quartier particulier ni de propriétés communales assignées ou conservées à la colonie administrée par ce baile.[5] Il est seulement sous-entendu que les sujets vénitiens pourront se fixer, avoir des es-

---

[1] Cité dans Zinkeisen, *Gesch. des osman. Reichs in Europa*, II, 19.

[2] Romanin, IV, 254, 527.

[3] Le texte de ce traité se trouve dans Romanin, IV, 528 et ss., et dans Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 1154—1158; Marin, VII, 283—287.

[4] "In civil rezer et governar et justitia administrar."

[5] Un codicille d'une date postérieure porte que les Vénitiens pourront prendre possession des magasins et des églises qui avaient été jusqu'alors à la disposition des Anconitains. Hopf, *Griechenland*, l. c., p. 116.

claves, mourir et tester dans la capitale ou sur tout autre point de l'empire turc. Ils pourront aller et venir; les navires vénitiens pourront entrer dans le port de Constantinople et en sortir sans difficultés et sans tracasseries; en cas de mort ou de naufrage, l'avoir des colons sera placé sous la protection des autorités. Les marchandises vendues par eux seront frappées d'un droit de 2 %; celles dont ils n'auront pas trouvé le placement pourront être remportées en franchise. Les articles achetés par eux pour l'exportation seront également soumis au droit de 2 %; l'argent en barres ou monnayé en sera exempt; mais les Vénitiens seront tenus de verser à la monnaie du sultan, pour y être frappés, tout l'argent non monnayé et tous les fragments de pièces d'argent qu'ils auraient apportés. Rien ne s'oppose à l'importation ou au transit d'esclaves chrétiens,[1] venant de la mer Noire, mais pour ceux qui seront vendus dans l'intérieur, il sera payé un droit de 2 %. Au contraire, les Vénitiens ne pourront jamais détenir, pour en faire le commerce, des esclaves musulmans: ceux qu'on trouverait chez eux seront mis en liberté sans indemnité. Enfin, le sultan promet de contraindre les Génois de Péra, débiteurs de sujets vénitiens, de s'acquitter envers leurs créanciers.

Telles qu'elles étaient inscrites dans le traité, les conditions de la reprise des relations avec le sultan eussent été tolérables: mais la situation était beaucoup plus belle sur le papier que dans la réalité. Chez les Turcs, prince et peuple étaient encore si loin de la civilisation, que les Vénitiens obligés de vivre dans ce milieu se prenaient souvent à regretter le temps des Grecs aux mœurs si polies, aux manières si raffinées. Avec les sultans, il fallait s'attendre à tout moment à quelque emportement, à quelque sortie brutale, à quelque outrage au droit des gens; très épineuse, dangereuse même parfois pour tous les représentants des nations étrangères, la situation l'était doublement pour le baile vénitien, à cause de la fréquence des conflits armés entre sa nation et les Turcs. Ceux-ci, fiers de la supériorité incontestable de leurs armes, dédaigneux des arts de la paix, n'avaient pour les marchands étrangers que morgue et insolence: c'était un contraste absolu avec les Grecs, toujours mielleux dans leurs relations. Mais de toutes les nouveautés auxquelles les Vénitiens devaient dorénavant s'accoutumer, une des plus dures était la renonciation aux privilèges, aux faveurs arrachés successivement à la faiblesse des empereurs byzantins: c'était une étude à faire, de nouvelles coutumes, de nouvelles taxes

[1] "Teste" est le mot juste: c'est celui qui se trouve dans Romanin et dans Marin; le texte de Sanuto porte "cose" que M. Zinkeisen (II, 35) a traduit par Eigenthum, propriété, ce qui n'offre aucun sens.

toutes plus pénibles les unes que les autres. Pour n'en citer qu'un exemple, pendant des siècles, au temps des empereurs grecs, ils avaient joui de la franchise complète des droits de douane. Maintenant, il fallait reprendre l'habitude de les payer et cela sans illusions possibles sur la chance d'en être de nouveau dispensés.

La paix conclue dans les conditions que nous avons exposées, les marchands vénitiens allaient donc reprendre leur trafic dans des conditions beaucoup moins bonnes qu'auparavant. Avec un peuple grossier, toujours en guerre d'un côté ou de l'autre, le champ des affaires était nécessairement restreint et, en outre, les bénéfices étaient diminués par l'obligation nouvelle de payer des droits. Avec cela, il était impossible de compter tant soit peu sur le maintien de la paix. L'humeur conquérante, l'ambition insatiable des Osmanlis devaient nécessairement devenir une source de conflits entre eux et celles des nations occidentales qui avaient des possessions territoriales dans le Levant. En tout cas, un duel décisif entre la première puissance maritime de l'Occident et la Porte était une éventualité à prévoir tôt ou tard, car il devenait de jour en jour plus évident que la dernière n'entendait pas se contenter de ses conquêtes continentales et prétendait acquérir la prépondérance maritime dans l'Archipel et dans le Pont. Mahomet II travaillait avec passion à la formation d'une marine imposante;[1] le voisinage des ports de Constantinople et de Gallipoli était, à cet égard, un élément de succès; mais créer un centre de puissance militaire n'était pas tout: au cours d'une guerre maritime, une flotte ennemie pouvait, par un coup de main hardi, le surprendre et le détruire; pour parer à ce danger, il construisit à l'entrée du détroit des Dardanelles les deux châteaux de ce nom, et dorénavant tout navire, avant de traverser le canal, dut s'y arrêter et y subir la visite.[2]

Venise évitait avec soin tout ce qui eût pu faire éclater prématurément la lutte décisive. En vain les papes Nicolas V, Calixte III et surtout Pie II (Piccolomini) excitaient en termes pressants les puissances d'Occident à une croisade générale où l'un des principaux rôles devait naturellement être réservé à la marine vénitienne, la Seigneurie ne bougeait pas. Elle avait trop d'esprit politique pour ne pas discerner la vanité et le peu de fond de ces grands projets et pour compromettre, en s'y mêlant, les intérêts de son commerce. Dans les diètes, dans les congrès, où l'on discutait sur la croisade, tantôt les ambassadeurs vénitiens se faisaient remarquer par leur absence; tantôt ils arrivaient trop tard, tantôt ils n'avaient pas de pouvoirs

[1] Chalcoc., p. 489, 529; Critob., p. 127, 146.

[2] Chalcoc., p. 529 et s.; Critob., p. 146 et s., 151.

suffisants pour prendre un engagement quelconque, tantôt ils posaient des conditions impossibles.[1] Calixte III put, sans faire sortir Venise de sa réserve, équiper lui-même une flotte et l'envoyer dans l'Archipel sous la conduite de Lodovico Scarampi, patriarche d'Aquilée; Scarampi fit quelque mal aux Turcs; il prit les îles de Naxos, de Samothrace et de Lemnos (1456) qui rentrèrent ainsi pour quelque temps au pouvoir des chrétiens, mais il tenta inutilement de provoquer un soulèvement de la population contre ses nouveaux maîtres dans les îles de Chio, de Lesbos et d'Imbros.[2]

Si le gouvernement vénitien évitait jusqu'aux apparences d'une provocation, il n'en travaillait pas moins sans interruption à ses armements, car il savait que son tour viendrait et que ses possessions ne pouvaient échapper aux attaques des Turcs. Mais le temps n'en était pas encore venu. Pour le moment, la marine turque avait assez à faire dans la partie orientale de l'Archipel. Elle entra pour la première fois en campagne au printemps de 1455; l'expédition était dirigée contre l'île de *Rhodes:* les chevaliers de S. Jean qui l'occupaient ne demandaient pas mieux que de vivre en paix avec les Turcs et d'entretenir des relations de bon voisinage avec la Carie et la Lycie, mais ils se refusaient fièrement à payer le tribut que le sultan prétendait exiger d'eux.[3] Ils se défendirent héroïquement. Avant d'arriver devant Rhodes, l'amiral turc s'était arrêté à Chio et avait réclamé aux habitants, au nom de son maître, une somme de 40,000 ducats dont la mahone était, prétendait-il, débitrice envers Francesco Draperio, ce fameux marchand si bien en cour chez les Osmanlis; les habitants ayant refusé de reconnaître cette dette, il s'en était pris à leurs vignes et à leurs jardins et les avait complétement ravagés. Quand la flotte turque revint de son expédition manquée de Rhodes, ils craignirent la repétition des mêmes scènes de dévastation et préférèrent se racheter pour une somme de 20,000 ducats.[4] Cela n'empêcha pas le sultan d'organiser la même année une deuxième expédition dont l'île de Chio était l'objectif spé-

[1] Voy. Voigt, *Enea Silvio de' Piccolomini*, II, 109, 122, 135, 176, 185; III, 19, 44, 62, 69—71, 74, 76.

[2] On trouve des détails intéressants sur les préparatifs de cette campagne dans Guglielmotti, l. c., II, 216 et ss.; cet écrivain en exagère tant soit peu les résultats. Voy. à ce sujet, Duc., p. 338; Chalcoc., p. 469; Critobul., p. 118 et s. Le pape, ne sachant que faire des îles conquises par Scarampi, les offrit à la banque de S. Georges, de Gênes; mais celle-ci recula devant les frais qu'entraînerait la défense des îles, devant les conflits avec le sultan, dans lesquels elle ne pourrait manquer d'être entraînée, et elle refusa le cadeau *(Atti della Soc. lig.*, VI, 937 et s.; c'est par une erreur manifeste, que, dans ce passage, le nom "Samandrachi" est traduit par "Samos").

[3] Duc., p. 319 — 327; sur ce point il n'est pas d'accord avec Critobul., p. 107 et s.

[4] *Atti della Soc. lig.*, VI, 300.

cial; maltraitée par une tempête, la flotte ne put pas approcher de l'île, mais cela ne l'empêcha pas de faire à la mahone un mal irréparable; elle s'empara de la nouvelle *Phocée* et de ses célèbres ateliers de préparation de l'alun (1er nov. 1455). Les marchands génois qui s'y trouvaient, surpris à l'improviste, furent dépouillés de tout leur avoir, emmenés à Constantinople et vendus comme esclaves.[1] Au printemps suivant, le sultan prépara une nouvelle expédition contre Chio, mais la mahone prévint le danger en consentant à élever à 10,000 ducats, le chiffre de son tribut annuel, et à payer une indemnité de 30,000 ducats pour un vaisseau turc qui avait été coulé à fond dans une rencontre entre Chiotes et Turcs.[2] Ces concessions assurèrent à l'île une longue période de tranquillité.

C'était le tour de la maison princière des *Gattilusi*. En 1455, Dorino Ier, chef de la branche aînée, et Palamède, chef de la branche cadette, étaient morts tous deux. Dorino II, successeur de Palamède, ne devait pas jouir longtemps de sa principauté d'Ænos. Des cohéritiers dont il refusa de satisfaire les prétentions le noircirent dans l'esprit du sultan, en l'accusant de préparer un soulèvement; d'autre part, des fonctionnaires turcs employés dans son voisinage portèrent plainte contre lui. Profitant de la présence de Dorino à Samothrace, sa résidence d'hiver, Mahomet II dirigea une flotte sur Ænos, tandis que lui-même, à la tête d'une armée, investissait la place du côté de la terre (janv. 1456). Les habitants ne firent aucune résistance et acceptèrent le gouverneur turc qu'on leur donna; le palais de Dorino et les maisons de ses familiers furent livrés au pillage. Dorino se hâta de quitter Samothrace et d'aller à Andrinople se présenter au sultan qui lui assigna un autre territoire en terre ferme; mais, quelques jours après, il prenait la fuite et se réfugiait hors de l'empire turc.[3] A l'époque de l'empire byzantin, les îles d'*Imbros* et de *Samotrace* avaient dépendu de la principauté d'Ænos: le sultan en avait laissé la jouissance au dernier seigneur, Palamède Gattilusio, contre paiement d'un tribut de 2000 ducats pour chacune des deux îles.[4] Après la reddition d'Ænos, l'amiral turc qui l'avait investie du côté de la mer mit aussitôt à la voile pour Imbros et y substitua le régime turc à celui des Gattilusi.[5] Samothrace dut nécessairement partager le même sort aussitôt après le départ de Dorino II.

---

[1] Duc., p. 331—334; Critobul., p. 108; *Hist. polit. Cpol.*, éd. Bonn., p. 26; Bened. Dei, dans (Pagnini) *Della decima dei Fiorentini*, II, 250.

[2] Duc., p. 335.

[3] Pour ces événements, la meilleure source à consulter est Critobul., p. 111—114; Seadeddin (*Saidino, Cronaca de' Turchi*, trad. Bratutti) II, 168, donne également quelques détails: Duc., p. 335 et Chalcoc., p. 469, rapportent les faits très brièvement.

[4] Ducas, p. 328; Critobul., p. 103.

[5] Critob., p. 114.

Ainsi, toutes les possessions de la branche cadette des Gattilusi, aussi bien dans l'Archipel qu'en terre ferme, étaient au pouvoir des Turcs. Ayant terminé avec celle-là, Mahomet II s'occupa de la branche aînée dont le chef était, depuis 1455, Domenico, prince de *Lesbos:* il le fit avertir que l'envoi pur et simple de son tribut ne suffisait pas et qu'il eût à se présenter en personne à la Porte pour y prêter serment. Domenico obéit (sept. 1455) et, comme compliment de bienvenue, il reçut l'injonction de payer pour l'île de Lesbos le double du tribut qu'il acquittait jusqu'alors et de faire hommage au sultan de l'île de *Thasos.* Il obtint une réduction sur le chiffre du tribut qui fut fixé à 4,000 ducats au lieu de 6,000,[1] mais il dut faire le sacrifice de l'île de Thasos. Quelques mois plus tard, il perdait encore la vieille *Phocée*, qu'il possédait à titre de fermier héréditaire de la mahone.[2] Au printemps de l'année suivante, les habitants de l'île de *Lemnos*[3] s'insurgèrent contre lui ou plutôt contre son frère Niccolo, qui l'avait reçue en apanage, et firent volontairement leur soumission au sultan.[4] En général, dans la lutte soutenue par les Latins contre les Turcs, l'élément grec de la population insulaire jouait un rôle très suspect. Ainsi, dans les îles de Lemnos, de Samothrace et de Thasos, reconquises, comme nous l'avons déjà vu, en 1456, par une flotte du pape, on put, dès le commencement, prédire une durée éphémère à l'œuvre de restauration de la domination chrétienne. Les garnisons que le cardinal-légat y avait jetées ne tardèrent pas à être écrasées par les Turcs, et, dans l'île de Lemnos, c'est à ces derniers que les Grecs prêtèrent leur concours.[5] Les habitants de Samothrace et de Thasos s'étant montrés d'humeur moins servile, le sultan les fit enlever de vive force et transporter à Constantinople avec ceux de la vieille et de la nouvelle Phocée.[6]

Pour en revenir aux Gattilusi, le sultan ne pardonnait pas au prince Domenico d'avoir donné asile dans son île de Lesbos à des corsaires catalans qui désolaient les provinces turques, enlevant les habitants le long des côtes: au passage de la flotte papale à Lesbos, ils s'étaient ralliés à elle et avaient fait campagne à sa suite. La conduite de Lesbos méritait une punition; en 1458, une flotte turque opéra une descente, mais l'amiral qui la commandait dut se contenter de dévaster la campagne; toutes

[1] Duc., p. 328—330.

[2] Ibid. p. 335.

[3] Au commencement, Mahomet avait également laissé aux Gattilusi la jouissance de cette île, contre paiement d'un tribut de 2325 ducats: ibid. p. 328.

[4] Ibid. p. 335 et s.

[5] Critobul., p. 128 et s. Cependant, en 1456, un grand seigneur grec, nommé Georgios Dromokatos offrit précisément à la république de Venise de lui livrer les îles de Lemnos et d'Imbros. Sathas, *Doc.*, I, 231.

[6] Laon. Chalcoc., p. 470; Critobul., p. 130; *Hist. polit. Cpol.*, p. 26.

ses tentatives pour enlever la place forte échouèrent.[1] Cependant la dernière heure de la domination franque approchait. Le dernier des Gattilusi, Niccolo II, était arrivé au pouvoir en 1458 par un fratricide; assiégé dans sa capitale par Mahomet II et réduit à capituler le 19 septembre 1462, il dut renoncer entre les mains du vainqueur à la possession de l'île, fut envoyé à Constantinople avec un grand nombre d'habitants choisis parmi les plus notables et les plus riches, et y subit le supplice de la strangulation.[2]

Gênes n'avait plus comme autrefois de grandes flottes de guerre à envoyer dans l'Archipel:[3] il était pourtant d'un intérêt de premier ordre pour sa marine marchande, que ces îles fussent aux mains de princes civilisés et animés de sentiments amicaux. Deux cents mercenaires environ et deux galères, voilà tout ce que la mère-patrie put fournir pour la défense de Chio et de Lesbos, et encore ce renfort dérisoire n'était-il pas équipé par l'État, mais par la Banque de S. Georges.[4] La puissance de la République était paralysée par la longue guerre qu'elle avait soutenue contre le roi Alphonse d'Aragon, par les rivalités intestines des Fregosi et des Adorni, par la domination étrangère à laquelle elle avait fait appel dans sa détresse; après s'être soumise au roi de France, elle s'était jetée dans les bras du duc de Milan.[5] Lors même qu'il ne s'agissait que d'opérer contre les Turcs de concert avec d'autres puissances, comme il fut question de le faire par exemple au congrès de Mantoue, en 1459,[6] elle se trouvait arrêtée tout autant par l'épuisement de ses finances que par le défaut d'indépendance politique.

A ce point de vue, on faisait beaucoup plus de fonds sur *Venise*, car sa situation financière n'était pas encore atteinte aussi gravement; mais elle attendait prudemment, pour commencer la guerre, qu'il n'y

---

[1] Duc., p. 338; Chalcoc., p. 519; Critob., p. 126. Ce dernier écrivain indique, comme ayant déterminé cette campagne, des motifs qu'il est impossible d'admettre si l'on s'en tient à la chronologie.

[2] Duc., p. 345 et s., 511 et s.; Chalcoc., p. 523 et ss.; Critob., p. 144 et ss.; Leonardus Chiensis, *De Lesbo a Turcis capta epistola*, éd. C. Hopf (publ. d'abord à part, Regim. 1866, puis dans les *Chroniques gréco-romanes*, p. 359 et ss.

[3] "Galeas in præsenti non habemus!" répondit le gouvernement génois au pape Pie II, qui l'adjurait de prendre part à une croisade générale: *Atti della Soc. lig.*, VII, 221.

[4] *Atti della Soc. lig.*, VI, 617, 641, 800 et ss.; VII, 77 et s., 108, 159 et s.; V, 429; Giustiniani, *Annali di Genova*, fol. 212; Hopf, art. *Giustiniani*, op. cit., p. 322. Voy. encore *Giorn. ligust.*, 1878, p. 354, 359 et ss., 364 et ss.; *Atti della Soc. lig.*, VII, 1, p. 459 et s.

[5] En 1464, les ambassadeurs qui allèrent à Milan inviter le duc François Sforza à accepter la souveraineté sur leur ville lui firent remarquer qu'il deviendrait par le fait seigneur de Thasos et de Lesbos; c'était promettre plus qu'on ne pouvait tenir. Giustiniani, *Annali di Genova*, fol. 220, b.

[6] Voigt, *Enea Silvio Piccolomini*, III,

eût plus moyen de reculer. On y prévoyait le moment où les Turcs voudraient mettre la main sur les possessions vénitiennes de l'Archipel et de la Morée, et l'on trouvait qu'il arriverait toujours assez tôt. Pour la République, la perte de ses possessions équivalait à la destruction de sa prépondérance dans les eaux grecques, car cette prépondérance n'était pas uniquement basée sur l'excellence de sa marine militaire, mais aussi et surtout sur le nombre et la qualité des stations qu'elle avait eu l'habileté d'acquérir dans toute la région. Jetons un coup d'œil sur ces possessions en commençant par la partie insulaire. Nous avons déjà vu précédemment que, dans les Cyclades, deux ou trois îles seulement dépendaient directement de Venise; mais plus la domination turque s'étendait et devenait menaçante, plus la République pouvait compter sur le dévoûment des princes insulaires, grands et petits, presque tous d'ailleurs issus de familles vénitiennes. Ses galères étaient toujours assurées de trouver chez eux le meilleur accueil, et même ils ne se sentaient tant soit peu en sécurité que lorsqu'une d'elles stationnait dans leur port. Parmi les dépendances directes de Venise, les îles d'*Eubée* et de Crète avaient une importance exceptionnelle; elle possédait en outre, depuis 1451, l'île d'*Égine,* qu'elle avait reçue en héritage de la maison de Caopena,[1] et, depuis 1453, celles de *Skyros,* de *Skyathos* et de *Skopélos* dans les Sporades septentrionales: elle avait établi sa domination dans ces îles à la suite d'un arrangement avec les habitants; ces derniers privés de leur centre politique par la chute de l'empire grec, avaient voulu se placer sous la protection d'une puissance voisine.[2] En terre ferme, la République possédait toujours la petite ville de *Phtélion,* en face de l'île d'Eubée, *Argos* et *Nauplie* avec leur territoire et enfin *Modon* et *Coron,* sans parler des territoires échelonnés le long de la côte de la mer Adriatique et du golfe de Lépante.

Les Turcs se rapprochaient d'un mouvement ininterrompu. La destruction du *duché d'Athènes,* dont Mahomet II avait longuement préparé la chute (1456—1460), et la mort du dernier des Acciaiuoli, Francesco II, assassiné par son ordre, produisirent un changement dont le contre-coup se fit vivement sentir à Venise. Le voisinage du duché d'Athènes avait été pour Négrepont la source de relations agréables et d'échanges fréquents: nous y trouvons, vers 1450, un représentant de la maison Ruzzini de Venise: peu de temps après, c'est un noble vénitien, Bar-

---

67; voy. encore, III, 691, 702 et s., et *Atti della Soc. lig.,* VII, 217 et ss.

[1] Voyez le traité conclu a ce sujet, le 6 mars 1425, dans Sathas, III, p. 281 et s.

[2] Hopf, art. *Griechenland,* op. cit., p. 141 et s.; cet écrivain s'appuie sur les *Annali* de Stef. Magno; le passage en question a été publié depuis dans les *Chron. gréco-romanes,* p. 197, 198 et s.

tolommeo Contarini, que des affaires de commerce mènent à Athènes: la veuve du duc Nerio II lui accorde sa main (1453) et, grâce à son influence, il occupe passagèrement le trône ducal.[1] Avec les Turcs, les relations de voisinage promettaient d'être moins faciles; et qui pouvait garantir qu'ils n'en profiteraient pas pour exécuter quelques incursions dans l'île d'Eubée? Le danger devint autrement pressant quand ils eurent poussé leurs conquêtes jusque dans le *Péloponnèse.* Venise s'était efforcée de prêcher l'union aux petits souverains du pays, comme le seul moyen de conserver la péninsule à la chrétienté; mais les despotes grecs se refusaient à régler leur conduite sur la sienne, ce qui ne les empêchait pas de ne pouvoir s'entendre entre eux. Sept ans après la chute de leur ancien co-despote Constantin, dernier empereur de Constantinople, ils avaient disparu à leur tour. A partir de 1460, Venise restait absolument seule dans le Péloponnèse en face des Turcs. De toutes les villes précédemment possédées par les Grecs, une seule lui échut en partage, celle de Monembasia (Malvoisie), dont les habitants se placèrent sous son protectorat en 1462;[2] tout le reste était aux mains des Turcs. On ne tarda pas à s'apercevoir que cela ne leur suffisait pas encore.

Le 3 avril 1463, sous un prétexte quelconque, ils enlevèrent par un coup de main la place forte d'Argos. Ce fut le début d'une guerre qui se prolongea pendant seize années. Mais Venise était prête; elle n'avait pas attendu cette attaque pour prendre les armes. Il ne s'agissait plus seulement pour elle de défendre ses anciennes possessions; son ambition n'allait pas moins qu'à conquérir la Morée tout entière: pour un peuple commerçant, c'était une proie tentante, car le pays rapportait, rien qu'en droits de douane, un revenu de 300,000 ducats.[3] D'ailleurs, pour rester maître des côtes il fallait de toute nécessité chasser les Turcs du cœur de la presqu'île. Au premier abord, tout marcha à souhait et la conquête se fit au pas de course. Mais la fortune des armes ne tarda pas à tourner; sans se laisser arrêter par une muraille construite par les Vénitiens en travers de l'isthme de Corinthe, les Turcs inondèrent de nouveau la Morée et s'avancèrent jusque sous les murs de Nauplie, dont ils commencèrent le siége. Les choses se passèrent à peu près de même dans l'Archipel. Loin de se borner à la défensive pure et simple, les amiraux vénitiens avaient conquis Lemnos, Imbros et Samothrace, attaqué Lesbos,[4] mis Athènes à contribution, occupé Ænos.

[1] Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., p. 119, 128.

[2] Ibid. p. 130.

[3] C'est, du moins, ce que dit Pie II, dans ses *Commentarii* (Francof. 1614), p. 314 et s.

[4] Dans une dépêche du 25 juin 1464, la Seigneurie exprime le regret que cette attaque ait échoué: Sathas, I, p. 244.

Mais l'apparition d'une flotte puissante envoyée par le sultan changea la face des choses; non-seulement les Vénitiens ne purent pas garder une seule de leurs conquêtes, mais encore cette guerre leur coûta l'île d'*Eubée*, le point d'appui de leur domination sur les îles et sur les mers de la région.

En 1470, Mahomet II se présenta devant les murs de Négrepont à la tête de forces de terre et de mer considérables. Quatre assauts échouèrent successivement; conduite par des chefs résolus et expérimentés, entre les quels ils convient de nommer le baile, Paolo Erizzo, solidement établie derrière des fortifications réputées imprenables, la garnison repoussa bravement toutes les attaques. Sa confiance reposait sur la flotte de Niccolo da Canale qu'on savait dans le voisinage. Le rôle tout indiqué de ce dernier était de rompre le pont de bateaux jeté par les Turcs entre l'île et la terre ferme, de couper l'ennemi de ses approvisionnements et de ses réserves, d'attaquer sa flotte et de la détruire. On avait tort de compter sur lui; il ne donna pas signe de vie; il attendait dans une lâche inaction l'arrivée de renforts: il attendit si bien que la garnison épuisée succomba à un cinquième assaut dirigé sur la partie la plus faible de de la muraille (12 juillet).[1] Quand les Turcs pénétrèrent dans la place, une lutte désespérée s'engagea dans les rues: presque toute la population italienne, y compris les femmes et les enfants, fut massacrée; une partie de la garnison tint encore pendant quelque temps dans la citadelle. A la fin, réduite à capituler, elle fut traîtreusement passée par les armes. La chute de la capitale entraîna la perte de toute l'île: sur la rive opposée, Phtélion capitula à son tour (14 juillet) après une courageuse défense. Canale fit une tentative inutile pour reconquérir Négrepont; le gouvernement vénitien proposa de la racheter à prix d'argent;[2] il se heurta à un refus nettement tranché du sultan; d'ailleurs, celui-ci était résolu à ne faire la paix qu'à des conditions que la République trouvait trop lourdes et déshonorantes. La Seigneurie se vit donc contrainte de continuer la guerre bien qu'il en coutât annuellement au trésor une dépense moyenne de 1,200,000 ducats.[3] Sur la terre ferme, les hostilités se reportèrent, pendant les dernières années, plus vers le nord, du côté de l'Albanie et du Frioul; sur mer, au contraire, la flotte

---

[1] Au sujet de la conquête de Négrepont par les Turcs, il faut citer, parmi les relations italiennes contemporaines: 1° les trois relations réunies par M. Polidori dans l'*Arch. stor. ital.*, *Append.* IX, p. 395; 2° Giac. Rizzardo, *La presa di Negreponte*, éd. Cicogna (con doc.), Venez. 1844; 3° *Lettera di Giacomo Pugliese* dans Malipiero, *Annali*, p. 56 et ss.; 4° une relation officielle rédigée à Venise pour le pape; l'auteur se lamente sur la perte de ce "clipeus et propugnaculum omnium christianorum": *Monum. Hung. hist.*, *Acta extera*, V, 184 et s.

[2] Romanin, IV, 350 et s.

[3] Malipiero, *Annali*, p. 66.

vénitienne porta, non sans succès, ses efforts sur les ports de l'Asie-Mineure, tels que Smyrne et Satalia, Sequin, Korykos et Sélefkè; elle leur fit beaucoup de mal. Ce changement de direction avait sa raison d'être. Au cours de cette guerre, Venise soutenait à peu près seule tout le poids de la lutte: les puissances occidentales ne la secondaient que fort peu et d'une façon irrégulière; dans ces conditions, elle n'attachait que plus de prix à l'alliance du puissant Ouzoun-Hassan (Uzum-Cassan), prince des Turcomans, le seul, il est vrai, des princes d'Orient qui fût en état de se mesurer avec le sultan des Osmanlis. Par des voies qu'un peuple de marchands comme le peuple vénitien pouvait seul connaître et pratiquer, des ambassadeurs de la République pénétrèrent jusqu'au cœur de la Perse où régnait ce personnage, et Venise reçut en retour ses ambassadeurs. On se mit d'accord avec lui sur les opérations militaires à entreprendre et sur les conditions auxquelles ils serait possible de consentir à la paix; on lui fournit de l'artillerie de siége, on aida les princes de Caramanie ses alliés, à reconquérir les domaines de leurs pères en Cilicie. C'est au cours de ces négociations que la flotte vénitienne fit son apparition sur les côtes méridionales de l'Asie-Mineure: on n'était pas fâché de montrer à Ouzoun-Hassan de quoi elle était capable. Malheureusement, les espérances que l'on fondait sur les victoires de ce prince furent déçues. Vaincu à la grande bataille de Terdjan (26 juillet 1473), il renonça à recommencer la guerre et refusa, dès lors, toujours de prêter l'oreille aux instances qui furent faites auprès de lui en ce sens, tant au nom de la République de Venise qu'en celui du duc de Bourgogne.[1]

Venise finit par être tellement fatiguée de cette guerre qu'elle préféra accepter les conditions les plus défavorables plutôt que de la continuer.[2] Non-seulement elle dut renoncer à l'espoir de rentrer en

[1] On trouvera un exposé excellent des négociations qui eurent lieu entre Venise et Ouzoun-Hassan, dans Berchet, *La repubblica di Venezia et la Persia* (Torino 1865), p. 1—21. Une partie des documents y relatifs a été publiée par M. Cornet dans les deux ouvrages intitulés: *Le guerre dei Veneti nell' Asia, 1470—1474,* et *Lettere di Giosafatte Barbaro*, et le reste par M. Berchet lui-même, dans l'ouvrage cité au commencement de cette note. Pour le duc de Bourgogne, voyez: de la Coste, *Anselme Adorne,* p. 289 et ss.; *Messager des sciences histor.*, 1881, p. 25 et s.

[2] Le traité de paix est parvenu jusqu'à nous; on en possède le texte original en grec, et une traduction en latin; mais le texte grec seul a été publié dans Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 295 et ss. Divers auteurs en ont indiqué les clauses, mais avec des différences assez sensibles: voy. Navagero, p. 1159 et s., Sanuto, p. 1210, Malipiero, p. 121, Sabellico, p. 802. Giov. Dario, ambassadeur vénitien, y apposa sa signature le 25 janv. 1479. Le lendemain, le sultan signait un firman (v. le texte dans Miklosich et Muller, III, 298) par lequel il déléguait Lutfy-bey pour aller à Venise procéder à la ratification du traité, ce qui eut lieu le 15 mai.

possession d'Argos et de Négrepont, mais encore il lui fallut céder l'île de Lemnos: en Albanie, elle perdait Scutari etc. De son côté, le sultan voulut bien admettre dans le traité le duc de Naxos qui, depuis la chute de Négrepont, se trouvait très exposé dans son isolement. La République devait avoir, comme autrefois, à Constantinople un baile exerçant la juridiction sur ses nationaux. Le gouvernement vénitien devrait faire remettre, tous les ans, au sultan, par les mains de son représentant, une somme de 10,000 ducats comme compensation de l'autorisation de trafiquer sur son territoire.[1] Un historien vénitien, Marco Sabellico, a prétendu que cette dernière clause du traité de paix avait particulièrement trait au trafic de la mer Noire; Marin va encore plus loin; selon lui, cette somme était le prix imposé par le sultan pour rouvrir aux Vénitiens le marché de la mer Noire, que les Génois avaient été contraints d'abandonner depuis la chute de Caffa.[2] Un écrivain très bien informé, Malipiero, nous apprend, il est vrai, qu'un certain passage des instructions remises au plénipotentiaire vénitien l'autorisait à offrir au sultan une somme de 8 à 10,000 ducats, pour obtenir l'autorisation de naviguer dans la mer Noire; mais le traité lui-même ne renferme rien qui ressemble à la désignation d'un marché déterminé[3] et il est évident que, s'il stipulait pour les Vénitiens la liberté du commerce dans toute l'étendue de l'empire des Osmanlis, cette clause entraînait, pour ces derniers, sans que cela eût besoin d'être dit explicitement, le droit de visiter sans difficulté les échelles de la mer Noire qui presque toutes appartenaient à cet empire. Le chroniqueur Navagero a voulu donner encore une autre interprétation de l'article en question; selon lui, cette somme de 10,000 ducats aurait été tout simplement une somme globale payée par l'ensemble des commerçants vénitiens, et, par contre, le sultan aurait fait remise à chaque individu en particulier des droits d'entrée et de sortie dans son empire.[4] Je crois que cet écrivain fausse absolument le sens de l'article. Nous verrons plus loin, à propos des stipulations du traité de paix de 1482, que les droits de douane n'étaient nullement supprimés.

En tout cas, le traité de 1479 assura pour un certain temps aux marchands Vénitiens la faculté de traverser sans entraves les Dardanelles

---

[1] "*Ἀπὸ τὴν πρᾶξιν τῆς πραγματείας αὐτῶν*", lit-on dans le texte original: Malipiero traduit comme il suit: "per conto de mercanzia."

[2] Sabell., l. c.; Marin, VII, 193, 197. Ces deux auteurs ne parlent que de 8,000 ducats.

[3] Le traité de 1482 mentionne, comme fréquentés par la marine marchande vénitienne, les ports de Constantinople, Galata, Trébizonde, Caffa; mais ce ne sont que des exemples: Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 314; v. aussi p. 346.

[4] Navagero, l. c.; Hammer, II, 169, et Zinkeisen, II, 433 et s. ne font que le reproduire.

et le Bosphore et la liberté d'aller et de venir sur le territoire turc. Pendant la période comprise entre la paix de 1454 et les débuts de la guerre en 1463, soit en témoignage de reconnaissance pour l'attitude pacifique de Venise, soit en considération de ce que les premiers ennemis qu'il se proposait d'attaquer étaient les Génois (les Gattilusi), Mahomet II avait témoigné une certaine faveur aux marchands vénitiens; il leur avait confié la ferme de l'alun de Phocée, des mines de cuivre, de la manufacture de savon, des ateliers de monnaie de l'empire, et des douanes.[1] Les bailes vénitiens, réinstallés à Constantinople conformément au traité, avaient pu remplir leurs fonctions sans difficultés autres que celles inhérentes à la situation même.[2] Dès le début de la guerre, la face des choses avait subitement changé. Pour commencer, le sultan avait fait jeter en prison le baile Paolo Barbarigo et tous les Vénitiens dont il avait pu se saisir; beaucoup y étaient morts et leurs biens avaient été confisqués par son ordre.[3] Un certain nombre avait pu prendre la fuite et parmi ces derniers se trouvaient les fermiers de l'alun, Bartolommeo Zorzi et Girolamo Michiel qui étaient alors débiteurs envers le sultan d'une somme de 150,000 ducats; dans les traités de 1479 et de 1482, la République dut en garantir le remboursement.[4] A Constantinople, à Andrinople, à Gallipoli, à Phocée et à Brousse, beaucoup de maisons de commerce vénitiennes avaient fait faillite.[5] Quelque temps après, on avait eu le lamentable spectacle de prisonniers de guerre vénitiens envoyés du Péloponnèse à Constantinople pour y avoir la tête tranchée.[6] Au cours de la guerre, Mahomet avait fait procéder à plusieurs reprises à des arrestations en masse de marchands vénitiens; il avait fait précipiter des nobles du haut de la tour où ils étaient enfermés etc.[7] Dans des conditions pareilles, la colonie vénitienne de Constantinople s'était naturellement de plus en plus réduite; quelques individus seulement avaient tenu bon malgré tout: on cite, entre autres, Antonio Michiel qui avait, en 1466, la ferme de l'alun à Constantinople.[8] D'un autre côté, il était à peu près im-

---

[1] Benedetto Dei, *Cronica*, dans Pagnini, II, 254 et s.

[2] Stef. Magno, dans Hopf, *Chron. gréco-rom.*, p. 199, 200, 201; Sanuto, *Vite*, p. 1153; *Diar. Parm.*, dans Murat., XXII, 365; Romanin, IV, 309 et s., 324.

[3] Dei, p. 254, 278; Navagero, p. 1122; ce dernier prétend que Barbarigo mourut en prison, ce qui est faux; il est évident, au contraire, qu'il fut rendu à la liberté au bout de quelque temps, car il occupait de nouveau le poste de baile en 1465: v. Romanin, IV, 324.

[4] Navagero, p. 1133 (au lieu de "alcuni", il faut lire "allumi"), 1145, 1159 et s., 1168; Dei, p. 262.

[5] Ben. Dei (p. 235 et s.) mentionne ce fait et prétend que ces faillites entraînèrent celles de diverses maisons florentines.

[6] Ibid. p. 256 et s., 238.

[7] Ibid. p. 258, 261, 242.

[8] Malipiero, p. 39.

possible que la colonie se recrutât au moyen de nouveaux arrivants, car, dès le début des hostilités, la Seigneurie avait interdit les départs de grands navires marchands pour Constantinople,[1] et d'ailleurs l'effroi inspiré par la cruauté des Turcs eût suffi pour arrêter le trafic.

A partir de 1479, on s'efforça des deux parts d'éviter les grands conflits: les occasions ne manquaient pourtant pas. Pendant les dernières années de sa vie, Mahomet II entreprit dans la mer Ionienne et dans la mer Adriatique des expéditions qui ne laissèrent pas que d'être inquiétantes pour Venise; d'autre part, les excitations venues de l'extérieur tentaient de faire sortir la Seigneurie de son inaction: mais, malgré tout, elle reculait devant la perspective d'une rupture. D'un autre côté, quand Mahomet mourut, il eut pour successeur, dans la personne de Bajazet II (1481—1512), un prince d'humeur plus pacifique.[2] En réponse aux compliments que lui avait apportés Antonio Vitturi au nom de la République, il lui accorda, le 16 janvier 1482, de meilleures conditions qu'elle n'en avait eu sous le gouvernement précédent:[3] en premier lieu, il lui fit remise de la somme de 10,000 ducats qu'elle devait payer annuellement; en second lieu, il l'autorisa à verser en trois termes une somme de 50,000 ducats, représentant le dernier tiers de la dette laissée au moment de leur fuite par les fermiers de l'alun: enfin, il réduisit de 5 % à 4 % les droits (d'importation?) imposés jusqu'alors aux marchands vénitiens.[4] Il garantit à nouveau le maintien du baile avec tous ses droits et ses franchises traditionnelles; mais cette clause ne fut maintenue que pendant dix ans: En 1492, ayant appris que le baile Girolamo Marcello envoyait à son gouvernement des dépêches chiffrées, il lui fit signifier de quitter le pays dans les trois jours. En outre, il déclara qu'il lui était impossible dorénavant de tolérer à sa cour la présence de bailes vénitiens ou d'autres résidents étrangers parce qu'avec leurs écritures mystérieuses, ils faisaient connaître au dehors les secrets de son gouvernement. Il adressa d'ailleurs un appel aux marchands vénitiens pour les engager à rester sans crainte dans son empire, et, comme la Seigneurie témoignait quelque inquiétude, il la rassura en affirmant qu'il n'avait nullement la pensée de rompre la paix. La Seigneurie fit des démarches pour obtenir le retrait de sa dé-

[1] Malipiero, p. 11.

[2] A l'occasion d'une révolte de janissaires qui eut lieu avant l'avénement de ce prince, les maisons des riches marchands vénitiens et florentins de Constantinople furent pillées. *Diarium Parmense*, p. 376.

[3] Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 313—317. La traduction italienne n'est pas encore publiée. Navagero (p. 1168) résume les principaux passages du diplôme.

[4] "I cinque per cento a' mercatanti Veneziani siano ridotti in quattro:" Navagero, p. 1168. Cet article ne se retrouve pas dans le texte grec, ce qui ne laisse pas que d'être assez curieux.

cision; elles le trouvèrent inflexible et la colonie vénitienne dut, pendant une longue suite d'années, se passer de chef.[1]

Finalement, certaines puissances italiennes, jalouses de la prospérité de Venise excitèrent le sultan contre elle: le moment était bien choisi, car, depuis quelque temps, Venise gagnait du terrain dans le Levant et le sultan se montrait inquiet. En 1498, la Seigneurie s'était substituée en Chypre à la reine Catherine; depuis la mort du duc de Naxos, Giovanni III, de la maison de Crispo, tombé sous le poignard d'un assassin, elle faisait administrer l'île et ses dépendances par des gouverneurs à elle.[2] Le sultan commença donc des armements: ne se sentant plus en sûreté, les marchands vénitiens résolurent de quitter Constantinople et d'expédier une partie de leur avoir par la route de Raguse. Mais le gouverneur de Constantinople saisit la caravane organisée dans ce but et fit vendre son chargement; quant aux marchands eux-mêmes,[3] il les fit arrêter et enfermer dans un château, situé sur la mer Noire (juillet 1499).[4] En attendant, les hostilités avaient déjà commencé en Grèce. Au cours de la campagne, une grande armée turque se présenta devant les murs de *Módon;* les fortifications de la place avaient une grande réputation de solidité; néanmoins, en quelques semaines la puissante artillerie des Turcs y eut pratiqué des brèches par où les masses ennemies pénétrèrent le 9 et le 10 août.[5] Le 16, *Coron* partageait le même sort.[6] Un petit succès consola un peu les Vénitiens de cette série d'échecs; on reprit aux Turcs la place de Zonchio (Junch, le vieux Navarin); pendant quelque temps, on put se flatter de l'espoir d'en faire une base d'opérations pour reprendre Modon et Coron; mais, le 20 mai 1501, on la reperdit définitivement.[7]

---

[1] Malipiero, p. 141 et s., 148, 152; Navagero, p. 1200; P. Bembo, p. 27; Sanuto, *Diarii*, I, 323, 399; II, 139, 700.

[2] Hopf, art. *Griechenland*, op. cit., p. 165.

[3] Le plus considérable de ces marchands était un certain Andrea Gritti; il tenait la Seigneurie au courant de tout ce qui se passait en Turquie (Sanuto, *Diarii*, I, 880); Bajazet le savait et le traita avec une rigueur toute particulière (P. Bembo, p. 153; Sanuto, *Diarii*, III, 1555 et s.; IV, 254); la fortune de Gritti fut confisquée, mais le sultan se déclara prêt à désintéresser tous les créanciers qui présenteraient des titres en règle. La maison Nasi, de Florence, était dans ce cas, et le gouvernement florentin donna à son agent des lettres en recommandation pour le sultan et pour le consul de Florence à Constantinople: *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 249 et s.; Miklosich et Muller, Acta græca, III, 339.

[4] Sanuto, *Diarii*, III, 15, 129, 131, 146, 181, 184, 1223, 1458, 1489, 1491, 1500, 1521, 1523, 1525, 1551—1558. Ils ne furent relâchés que le 6 oct. 1501, et encore durent-ils payer une rançon de 10,000 ducats: ibid. IV, 181, 243 et s.

[5] On trouve dans les *Diarii* de Sanuto, à partir de la p. 445, une série de relations officielles et confidentielles sur la chute de Modon.

[6] Sanuto, *Diarii*, III, 770.

[7] *Ibid.* IV, 47—49, 328.

Que l'on se rappelle ce qui a été dit précédemment de l'importance de Modon et de Coron pour la marine militaire et la marine marchande de Venise et l'on comprendra pourquoi le conseil des dix décréta qu'on ferait tout ce qui serait possible pour le salut de ces deux places fortes, en motivant sa résolution sur cette considération qu'il y allait pour la République de la conservation de sa prépondérance maritime, et pourquoi les recteurs de la Morée entreprirent de se défendre contre l'ennemi jusqu'à la dernière extrémité. Ils avaient conscience qu'il s'agissait du salut ou de la ruine de la République vénitienne et même de la chrétienté tout entière. Plus tard, en notifiant aux puissances amies la perte de Modon, le gouvernement vénitien, dans sa dépêche, la nommait le "nid dans lequel se refugiaient autrefois tous les navires qui faisaient voile vers le Levant".[1] Après toutes les pertes subies pendant cette malheureuse guerre, Venise dut encore, pour obtenir la paix, consentir à la cession de Sainte-Maure. C'était l'une des premières conditions posées dans les préliminaires des 15—17 déc. 1502[2] qui servirent de base au traité de paix du 10 août 1503.[3] Ce traité contenait encore bien d'autres articles particulièrement durs à accepter pour une nation commerçante comme les Vénitiens; mais Andrea Gritti, habile diplomate, parvint à y faire introduire rétroactivement quelques adoucissements.[4] Par exemple, le sultan consentait au rétablissement d'un baile à Constantinople, mais la première rédaction stipulait le remplacement de ce fonctionnaire chaque année; Gritti obtint que le changement n'eût lieu que tous les trois ans: en ce qui concernait la colonie, le sultan prétendait soumettre à la capitation tout sujet vénitien résidant dans l'empire des Osmanlis depuis une année: Gritti parvint encore à faire changer cette clause et il fut admis que cette obligation ne serait applicable qu'après trois ans de résidence.

A son départ de Constantinople, Gritti y laissa en qualité de vice-baile Lunardo Bembo; les nouvelles instructions rédigées pour ce fonctionnaire lui recommandaient surtout de se rendre utile à ses administrés, de travailler à la délivrance des Vénitiens prisonniers et de

---

[1] Hopf, *op. cit.*, p. 166 et s.; Sanuto, *Diar.*, III, 445; Sathas, *Doc.*, I, 318 et s.

[2] Sanuto, *Diarii*, V, 42 et ss.: texte grec dans Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 344 et ss.

[3] Sanuto, V, 77. La source la plus importante pour l'histoire de ce traité de paix est la relation d'Andrea Gritti (dans Albèri, *Relaz. degli ambasc. venet.*, III, 3, p. 9 et ss.; en abrégé dans Sanuto, *Diar.*, V, 449 et ss). On trouve de nombreux détails sur les négociations, et quelques correspondances relatives à ce même sujet, dans Sanuto, *Diar.*, IV, 302, 319 et s., 328; V, 16 et s., 22, 26, 41 et s., 75—77, 272, 431, et dans Miklosich et Muller, l. c., p. 340 et ss.; v. aussi Romanin, V, 152—154.

[4] Sanuto, *Diar.*, V, 454; texte grec dans Miklosich et Muller, l. c., p. 355.

prêter, en cas de besoin, son assistance aux envoyés du duc de Naxos. Les malheureux qui rentraient de captivité, prisonniers de guerre ou victimes des corsaires, arrivaient toujours dans un état de dénuement complet, et l'obligation de pouvoir à leurs besoins constituait une lourde charge pour les bailes: Gritti recommanda en conséquence à son gouvernement de se montrer un peu moins avare sur le chapitre du traitement à donner à Bembo et à ses successeurs.[1] Malheureusement, la question de traitement n'était pas tout: si élevé qu'il fût, cela ne changeait rien aux difficultés et aux dangers inhérents au poste lui-même; aussi le gouvernement avait-il de la peine à trouver des candidats disposés à l'accepter et cette fois, par exemple, la nomination régulière ne put avoir lieu qu'en 1507.[2] Contre toute attente, les relations entre Venise et la Porte ne furent plus troublées pendant les dernières années de Bajazet. On put de nouveau songer à envoyer officiellement des galères de commerce à Constantinople. Cependant, une proposition faite en 1504 au conseil des Pregadi, dans le but d'organiser ce service avec stations intermédiaires à Zante et à Nauplie, ne put réunir la majorité des voix, et un certain Antonio di Polo qui allait mettre à la voile pour Constantinople avec une caravelle chargée de marchandises de prix, ayant demandé une escorte, on ne consentit à la lui fournir que jusqu'à l'entrée des Dardanelles.[3] Des guerres intestines absorbaient toute l'attention du sultan; Venise, de son côté, était en lutte avec ses voisins, soutenus par une puissante coalition (la ligue de Cambrai) qui lui disputait ses possessions de terre-ferme; avec ses seules forces elle était hors d'état de résister; aussi, bien loin de songer à recommencer la guerre contre le sultan pour reconquérir dans le Levant ses stations perdues, elle implora et obtint son secours contre l'empereur Maximilien.[4] A l'avénement de Sélim Ier, fils de Bajazet, elle envoya pour le complimenter Antonio Giustiniani; le nouveau sultan voulut bien renouveler les anciens traités, mais refusa absolument d'accorder les nouvelles concessions que lui demandait l'ambassadeur. Il s'agissait du témoignage des chrétiens contre les sujets turcs dans les affaires litigieuses, des testaments des sujets Vénitiens decédés en territoire turc, et enfin de la durée des fonctions des bailes,

---

[1] Gritti, *Relaz.*, l. c., p. 42 et s.; Sanuto, *Diarii*, V, 77, 273, 448 et s., 729, 750, 760 et ss. etc.

[2] Préface à la Relation d'Ant. Giustiniani, dans Albéri, l. c., p. 46.

[3] Sanuto, *Diarii*, V, 858, 902.

[4] Romanin, V, 234, 253 et s., 365 et s. Précédemment, l'empereur et Florence avaient offert au sultan de s'allier à eux et de partager à l'amiable le territoire vénitien, mais il avait refusé: v. Romanin, V, 253; Rawdon Brown, *Calendar of state papers, venetian*, II, p. 44, n° 100.

que la Seigneurie désirait faire prolonger d'une année (quatre au lieu de trois).[1]

Absorbé par des guerres en Perse, en Syrie et en Égypte, Sélim n'eut point de conflit sérieux avec Venise, mais si court que soit son règne (1512—1520), il renferme des événements d'une importance capitale pour le commerce de Venise et de l'Occident tout entier. En effet, ce fut ce prince qui étendit la domination des Osmanlis sur la Syrie et sur l'Égypte. A partir de cette époque, quelle que fût la direction suivie par les navires marchands européens, soit qu'ils fissent voile vers le nord à travers le Bosphore et la mer Noire pour atteindre Caffa ou Trébizonde, soit qu'ils missent le cap vers l'est sur Beyrout, Tripoli ou Alexandrie, partout ils abordaient en territoire turc. Depuis la destruction des royaumes slaves méridionaux, les Vénitiens avaient, en outre, le désagrément de ne pouvoir plus gagner Constantinople comme autrefois par voie de terre, sans passer par des provinces turques. Après avoir coupé en travers l'étroite bande de terre qui constitue la Dalmatie, les caravanes parties de Spalato, de Raguse ou d'un point quelconque du rivage de l'Adriatique entraient immédiatement en pays turc. Les routes suivies par elles ont été décrites dans des relations d'une époque postérieure: celle qui part de Raguse dans les trois livres *Delle cose de' Turchi*, de Benedetto Ramberti (1534);[2] celle qui part de Spalato dans la *Descrizione del viazo di Constantinopoli*, de Caterino Zeno (1550).[3] Les premiers gîtes d'étape étaient: sur l'une Trebinje et Fotcha, sur l'autre Livno *(Climno)* et Serajevo *(Serraglio)*. Les deux lignes se rejoignaient à Plevlje, où une grande caravane vénitienne fut pillée par une troupe de brigands en 1529.[4] De ce point, la route unique traversait Prepolje sur la Lim et Novibazar, où un certain nombre de Vénitiens avaient des établissements;[5] à partir de Nich, elle se confondait avec la grande route de Belgrade à Constantinople et touchait en passant Sofia, Philippopoli, Andrinople; comme marché, cette dernière place avait alors plus d'importance que Constantinople elle-même;[6] enfin, après trente jours de marche, on atteignait la capitale de l'empire turc. Bien que le trafic des caravanes entre l'Adriatique et le Bosphore n'ait commencé à prendre une certaine activité qu'au XVI[e] siècle, nous pouvons admettre sans hésitation qu'il remontait

[1] Romanin, V, 366; Relation de Giustiniani, dans Albéri, l. c., p. 45 et ss.

[2] Dans les *Viaggi fatti da Vinetia alla Tana*, etc., p. 109, b—143, a. Sur l'auteur, qui conserva l'anonyme, voy. Agostino, *Scrittori veneti*, II, 568 et s. Le chevalier allemand Arnold de Harff suivit à peu de chose près le même chemin, à son retour de Constantinople, en 1499.

[3] Éd. Matkovic, dans les *Starine de la société philotechnique d'Agram*, X (1878).

[4] Ramberti, p. 114, a.

[5] Cat. Zeno, l. c., p. 8 (du tirage à part).

[6] Ibid. p. 16.

au Moyen-Age. Mais nous ne pouvons le suivre en-deça, car nous voici arrivés au seuil des temps modernes;[1] cependant nous nous permettrons encore de suivre en quelques mots, jusque dans l'époque moderne, l'histoire des possessions que Venise conservait encore dans le Levant au moment où se clôt le Moyen-Age.

En terre ferme, elle ne possédait plus que les deux places fortes de Nauplie et de Monembasia: les Turcs les prirent en 1540. De 1536 à 1538, le célèbre Khair-eddin Barberousse supprima bon nombre de principautés insulaires, gouvernées par des familles d'origine vénitienne, et enleva à Venise quelques-unes de ses possessions directes, Égine, Pathmos et, dans les Sporades septentrionales, Skyros, Skyathos et Skopélos, de sorte qu'au moment de la paix de 1540 il ne lui restait dans ce groupe que les îles de Tinos et de Mykonos, qu'elle conserva jusqu'en 1718. En 1566, une nouvelle tempête se déchaîna sur les îles de l'Archipel. Pialèh pacha enleva l'île de Naxos à Jacopo IV, dernier duc de la maison de Crispo, et l'île d'Andros à la maison de Sommaripa. Chaque île qui tombait au pouvoir des Turcs, alors même qu'elle appartenait à une famille indépendante, emportait un lambeau de la prépondérance maritime de Venise. L'île de Candie tenait encore, mais dans quel état! ravagée par les tremblements de terre et la peste, et ruinée par des impôts écrasants. Des 25,000 à 26,000 ducats que l'île versait encore au trésor vers l'an 1500, la plus grande partie provenait de l'exportation du vin que de maladroites augmentations d'impôts entravaient encore de temps à autre. Le plus grand mal était la rareté des arrivages de galères: ce n'était plus comme au temps des galères de Syrie: alors elles s'y arrêtaient en grand nombre, à l'aller ou au retour, et y déchargeaient aussi leurs draps ou leurs épices.[2] Le gouvernement vénitien laissa cette colonie pendant de longues années dans une sorte d'oubli; quand enfin, entre 1574 et 1577, le provéditeur général Jacopo Foscarini s'occupa d'y introduire des réformes, il était trop tard pour produire une amélioration durable. A diverses reprises, l'ennemi vint frapper aux portes, et les dépenses nécessaires pour la défense absorbèrent les finances mal équilibrées de la colonie. Enfin, en 1669, Mourad IV, bien décidé à en finir avec elle, entreprit une dernière expédition et elle disparut.

---

[1] Les personnes qui désireraient étudier les relations diplomatiques de Venise et de la Porte après le Moyen-Age, trouveront des matériaux abondants dans les trois volumes relatifs aux Turcs, des *Relazioni degli ambasciatori veneti*, éd. Albéri; dans l'étude de M. Belin intitulée: *Relations diplomatiques de la république de Venise avec la Turquie (Journ. asiat.*, 1876, nov.—déc., p. 381 et ss.) et enfin dans les ouvrages de MM. Hammer et Zinkeisen: ce dernier a groupé ensemble tout ce qui a rapport aux bailes (III, 830 et ss.).

[2] Sanuto, *Diarii*, II, 477 et ss., III, 839.

Depuis le moment de la chute de Lesbos (1462), nous avons perdu de vue les *colonies génoises* situées dans l'ancien empire byzantin: leur histoire peut se résumer en quelques lignes. Celle de Péra traînait dans l'obscurité une pénible existence. Un exemple fera connaître comment les sultans traitaient les malheureux survivants de l'ancienne colonie: en 1476, un navire chargé d'un riche butin récolté dans la mer Noire et destiné au sultan fit naufrage par la faute du capitaine, du moins à ce qu'on prétendit; sans plus ample information, le sultan fit appréhender au corps les compatriotes du capitaine, bien innocents pourtant de son méfait, et leur extorqua le remboursement intégral de la cargaison perdue.[1] Trop faibles pour résister à ces actes d'arbitraire, ils n'avaient qu'à courber la tête: mais cela ne les empêchait pas d'employer tout ce qui leur restait d'énergie à des intrigues contre les Vénitiens, leurs anciens rivaux, et de s'unir aux Florentins pour empêcher la paix de se faire entre la Porte et Venise.[2]

La colonie génoise de *Chio* était, à la fin du Moyen-Age, et resta encore pendant le premier siècle de l'ère moderne, dans une situation plus prospère que celle de Péra. Gênes, nous le savons, l'avait cédée aux Giustiniani; si la compagnie propriétaire n'en fut pas dépouillée par les Turcs, ce n'est pas qu'elle eût à sa disposition, pour imposer le respect, des forces militaires considérables; une troupe dont l'effectif variait entre trois et huit cents mercenaires et une unique galère composaient son armée et sa flotte, et les renforts que la mère-patrie lui envoya parfois dans des moments de détresse[3] se bornèrent toujours à très peu de chose; les menaces, les vexations de toutes sortes, les descentes des corsaires turcs se succédaient; mais pour empêcher que l'idée ne vînt aux sultans de mettre la main sur l'île, la mahone avait recours à deux moyens: d'abord, un soin méticuleux de ne rien faire qui pût troubler la paix; en second lieu, une ponctualité extrême dans le paiement de son tribut; fixé à 10,000 ducats en 1456, il avait été porté à 12,000[4] vers l'an 1500 et finit par s'élever au chiffre de 14,000. Il est évident que la mahone n'eût pas été en mesure de payer de pareilles sommes si le trafic avait diminué à Chio comme dans le reste de l'Archipel, mais cette île se trouvait dans des conditions particulières. D'une part, la production du mastic se maintenait au même niveau et l'article était toujours aussi demandé qu'autrefois; pendant le XVI[e] siècle, il procura annuellement à la mahone un revenu moyen de 30,000 ducats;[5] cette spécialité de l'île

[1] Bened. Dei, p. 270.

[2] Sanuto, *Vite*, p. 1183.

[3] Giustiniani, *Annali*, p. 226, 230, 251; *Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 93 et ss.

[4] Martin von Baumgarten, p. 613.

[5] Hopf, art. *Giustiniani*, p. 333.

suffisait pour y attirer constamment des marchands occidentaux. D'autre part, si le transit des arrivages de la mer Noire et de Constantinople allait en diminuant, l'île, grâce au voisinage de la côte d'Asie-Mineure, était en relation d'affaires constantes avec ce pays. Gênes, ou plutôt sans doute la mahone, possédait là un port populeux, celui de Passaggio, où venaient se concentrer les produits de l'Asie-Mineure et d'où ils passaient dans la capitale de l'île. Il n'était pas fortifié; en 1471, au cours d'une croisière dans ces régions, l'amiral vénitien Mocenigo s'en empara par surprise et le livra au pillage; ses soldats en emportèrent des tapis brodés, des soieries à dessins de couleurs variées, des camelots et d'autres objets de prix pour des sommes énormes.[1] Ce détail peut donner une idée de la quantité d'articles qui s'importaient dans l'île et que le commerce de l'Occident venait y chercher.[2]

La mahone aurait peut-être joui longtemps encore de cette situation, si, en 1564, une crise ne l'avait mise dans l'impossibilité de payer son tribut. C'était une de ces choses que les sultans ne pardonnaient pas. A Pâques 1566, une grande flotte turque commandée par Pialèh pacha apparut à l'improviste en vue de l'île; l'amiral se fit livrer par trahison les chefs de la mahone, de sorte que la colonie, privée de ses guides, fut réduite à se rendre à sa discrétion, à peu près sans résistance. Notons que, dans la crise qui provoqua cette catastrophe, Gênes avait honteusement abandonné sa colonie à ses propres ressources.[3]

Venise et la Porte, nous l'avons vu, étaient sans cesse en lutte, tantôt pour la prépondérance maritime dans les eaux de la Grèce, tantôt pour la possession de certains territoires que l'une prétendait conserver parce qu'ils servaient de points d'appui à sa puissance commerciale, tandis que l'autre les réclamait comme parties intégrantes de l'empire grec: de là, dans le trafic entre les deux nations, des interruptions continuelles qui l'empêchaient de se développer. D'un autre côté, la politique de conquêtes des sultans ne ménageait pas davantage les possessions des Génois et des familles d'origine génoise dans l'Archipel et dans la mer Noire, de sorte que l'ancienne amitié de Gênes pour les Turcs s'était changée en un sentiment de défiance ombrageuse, de rancune violente, mais aussi impuissante, qui exerçait naturellement une influence désastreuse sur les relations commerciales. Tout autre était à cet égard la situation de *Florence*. Sa prospérité était de date

---

[1] Coriol. Cepio, *De Mocenici gestis* (Basil. 1544), p. 8, 9.

[2] Venise y entretint des consuls jusqu'au XVI[e] siècle: Sanuto, *Diarii*, passim: voyez, particulièrement, dans les tables, au nom Giovanni di Tabia.

[3] Ce qui précède est emprunté pour le fond à l'article *Giustiniani*, de M. Hopf, dans Ersch et Gruber.

récente et, comme elle n'avait jamais rien possédé en Orient, elle n'y avait rien perdu non plus.[1] Le Turc pouvait étendre ses conquêtes en Grèce sans toucher jamais à un territoire florentin et si, sur mer, ses flottes rencontraient le pavillon florentin, ce pavillon n'était point arboré sur des navires de guerre; tout au plus couvrait-il de petits convois de navires marchands. Il semble que les deux nations reconnurent vite la possibilité d'entretenir des relations commerciales durables. Dès 1455, la commune de Florence faisait exprimer à Mahomet II ses remerciements pour l'accueil bienveillant réservé à ses nationaux dans l'empire des Osmanlis, et elle le priait de continuer à leur accorder la liberté du trafic, car, ajoutait le message, elle avait un vif désir d'entretenir des relations d'affaires avec ses sujets.[2] Le service de navigation entre Florence et Constantinople, déjà organisé du temps des empereurs byzantins, reçut officiellement de nouveaux encouragements. Comme on courait toujours risque de rencontrer des corsaires et qu'un bâtiment isolé pouvait être capturé, à la galère unique qui faisait le voyage depuis l'origine, on en adjoignit une deuxième en 1457 et une troisième à partir de 1461. Les escales réglementaires (1460) étaient: à l'aller, Chio et Gallipoli; au retour, Gallipoli, où l'on chargeait du coton, Foglia et Chio; le commandant de la flottille était tenu de terminer ses affaires à Constantinople dans un délai fixe; s'il réussissait à gagner du temps, il était autorisé à étendre son voyage jusqu'à Caffa et Trébizonde. On trouvait difficilement des armateurs pour les galères de Romanie; on ne pouvait cependant pas renoncer à ce service; il y allait de l'honneur du pays et de l'intérêt du commerce. Le gouvernement commença par prendre à sa charge les frais d'équipement d'une des galères, et plus tard il accorda des subventions aux armateurs.[3] Malgré ces avantages, on n'arriva jamais à obtenir un départ régulier chaque année: il est vrai que deux ou trois fois, on dut y surseoir pour éviter d'exposer les galères à se trouver sur le chemin des flottes de guerre turques qui opéraient dans l'Archipel; mais, en général, c'étaient les marchandises qui manquaient pour compléter le chargement de deux ou trois galères. Il faut dire qu'en dehors de ces galères il partait encore pour Constantinople des na-

---

[1] Dans un certain sens, le duché d'Athènes fut territoire florentin tant que s'y maintint la dynastie des Acciaiuoli, et le commerce de Florence profita jusqu'au bout des avantages que lui assurait cette situation; c'est de la bouche de compatriotes qui avaient séjourné pour leurs affaires dans le pays, que le chroniqueur florentin Benedetto Dei tenait le récit qu'il donne sur les événements qui marquèrent la fin de ce duché.

[2] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 182.

[3] *Ibid.* p. 293—313. A la p. 186, on trouvera une lettre de recommandation pour le sultan, remise aux marchands florentins par leur gouvernement, en 1460.

vires marchands affrétés par des particuliers, car il ne manquait pas à Florence de commerçants assez riches pour faire fi des moyens mis à leur disposition par le gouvernement. Quelques-uns se rendaient par voie de terre à Ancône, s'y embarquaient sur des bâtiments de ce port et gagnaient Constantinople en contournant le Péloponnèse;[1] ou bien encore, ils se faisaient débarquer à Raguse, où ils trouvaient une route qui les menait au but, à travers la Turquie tout entière:[2] ce chemin[3] était celui que prenaient d'ordinaire, à l'aller et au retour, les consuls et les ambassadeurs florentins envoyés à Constantinople; il avait pour eux cet avantage qu'ils trouvaient à Raguse un consul de leur nation.[4] Les marchands florentins qui faisaient le voyage de Constantinople sur des bâtiments anconitains se trouvaient parfois dans un certain embarras à leur arrivée: à qui devaient-ils payer la taxe à laquelle les consuls avaient droit à titre de cotimo? au consul de Florence ou à celui d'Ancône? Consulté à cet égard, le gouvernement florentin décida que, dans ce cas, il n'y avait à tenir compte que de la nationaltité du navire et non de celle de la cargaison et que, par conséquent, le cotimo devait être versé entre les mains du consul d'Ancône.[5] Il existait encore une troisième route suivie par quelques marchands: après être arrivés par voie de terre jusqu'à Lecce, dans la Pouille, ils s'embarquaient pour Avlona, mais là, ils avaient toutes sortes de difficultés avec les autorités turques.[6] On s'étonnera sans doute de cette préférence des marchands florentins pour les voies de terre: l'explication en est probablement qu'ils tenaient à éviter la rencontre des corsaires qui désolaient l'Archipel, ou des vaisseaux de nations rivales; ces rencontres donnaient souvent lieu à des collisions,[7] et il en résultait chaque fois des pertes considérables pour le commerce. Peut-être aussi pensaient-ils trouver le placement de leurs marchandises dans les provinces turques.

Ce que nous venons de dire explique comment une partie du fret sur lequel avait compté le gouvernement, lui échappait et pourquoi il se présentait si peu d'armateurs pour soumissionner le service des ga-

---

[1] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 200.

[2] Parfois aussi ils s'embarquaient sur un navire ragusan, quand il s'en trouvait un dans le port, prêt à mettre à la voile pour Constantinople: *ibid.* p. 250 et s.

[3] *Doc. sulle relax. tosc.*, p. 228; Makuscev, *Monum. hist. Slav. merid.*, I, 1, p. 463 et s., 467, 469, 474 et s., 477.

[4] *Ibid.* p. 463; cf. (Pagnini) *Della decima,* II, 48.

[5] *Ibid.* p. 204, 216.

[6] *Ibid.* p. 218, 238, 242, 253 et s.; Sanuto, *Diarii*, V, 615.

[7] P. ex., en 1464, à la hauteur de Ténédos, avec un corsaire espagnol: *Doc. sulle relax. tosc.*, p. 200 et s.; en 1484, à la hauteur de Populonia, avec des Vénitiens, *ibid.* p. 236; en 1488, à la hauteur de Lemnos, avec des Génois, *ibid.* p. 239; en 1508, avec le capitaine turc Cammali, *ibid.* p. 259; en 1510, entre le cap Malée et Cerigo, avec des Vénitiens, *ibid.* p. 260.

lères. Mais ce n'était pas tout: parfois les entraves venaient de l'extérieur. En 1463, la République de Venise envoya spécialement un ambassadeur à Florence pour tâcher d'obtenir de la Seigneurie qu'elle s'abstînt d'envoyer, cette année-là, des galères dans le Levant. Le prétexte invoqué était que les Turcs pourraient bien s'en s'emparer, les armer en guerre et s'en servir contre les chrétiens et particulièrement contre les Vénitiens, car Venise était en guerre avec eux et avait précisément une flotte prête à mettre à la voile. La Seigneurie répondit qu'on avait fabriqué beaucoup de draps et fait beaucoup d'achats en vue du prochain départ et qu'il était trop tard pour décommander les préparatifs; que, d'ailleurs, la présence de ces galères serait utile en Turquie pour la protection des nombreux marchands florentins qui s'y trouvaient, et qu'enfin l'époque de leur arrivée dans ces parages rendait illusoire le danger d'être incorporées dans la flotte turque.[1] L'intérêt qu'en cette circonstance les Vénitiens semblaient prendre à la marine florentine était trop peu naturel pour ne pas cacher une intrigue: ils voulaient tout simplement empêcher les Florentins de devenir maîtres du marché à Constantinople pendant qu'eux-mêmes seraient occupés à faire la guerre aux Turcs.

En effet, Constantinople était le théâtre d'une rivalité acharnée entre les Vénitiens et les Florentins, et cette rivalité sur le terrain commercial se liait étroitement à l'antagonisme politique des deux républiques: Florence était, en Italie, l'un des champions les plus ardents de l'équilibre menacé par les agrandissements territoriaux de Venise. Voir celle-ci engagée seule dans une guerre contre le Turc, était une chance inespérée et, au fond du cœur, les Florentins comptaient bien qu'elle n'en sortirait qu'absolument épuisée; mais, pour cela, il fallait empêcher à tout prix cette guerre de devenir européenne. Comme le pape Pie II les pressait d'y prendre part, ils prétextèrent, pour colorer leur refus, l'impossibilité de rappeler promptement de Turquie leurs galères de commerce et leurs nationaux.[2] Quand Venise eut acquis en Orient un allié puissant dans la personne d'Ouzoun Hassan, ce fut pour eux une déception et ils mirent toutes sortes d'intrigues en jeu pour lui enlever les fruits de ce succès.[3] Mais il ne suffisait pas d'isoler Venise, il fallait encore exaspérer le sultan contre elle et lui fournir tous les moyens de la combattre efficacement. Quelques Florentins prirent à tâche de détourner des lettres écrites par des marchands vénitiens, pour les mettre sous les yeux du sultan; plus ces

[1] Rinuccini, *Ricordi*, p. xci. Effectivement, trois galères partirent sous le commandemend de Luigi Pitti; Dei, p. 238.

[2] Voigt, *Enea Silvio Piccolomini*, III, 76, 687, 691.

[3] Malipiero, *Annali veneti*, p. 87.

lettres respiraient de haine contre le Turc, plus elles dévoilaient les plans du gouvernement vénitien, plus la satisfaction était grande.[1] Le consul florentin Mainardo Ubaldini avait soin de faire parvenir au sultan tous les renseignements capables de nuire aux Vénitiens.[2] Pour l'amour des Florentins, écrit Ben. Dei, le sultan fit jeter en prison les marchands vénitiens (au début de la guerre), et les maisons qu'habitaient ces derniers échurent à leurs rivaux. La prépondérance des Florentins à Constantinople était dès lors établie d'une manière incontestable; ils siégeaient dans les conseils du sultan, ils témoignaient hautement leurs sentiments d'amitié à son égard en célébrant ses victoires par des réjouissances publiques. Enfin, ils avaient eu l'habileté de le convaincre de l'importance acquise par leur nation sur le terrain du commerce et de s'introduire si bien dans sa confiance qu'ils finirent par exciter le dépit et la jalousie, non-seulement des Vénitiens, mais aussi des Génois de Péra et des autres nations d'Italie intéressées au trafic du Levant.[3] En 1466, redoutant pour leur situation les résultats des négociations entamées dans le but d'amener un rapprochement entre Venise et le sultan, ils travaillèrent sous main, d'un commun accord avec les Génois, à les faire échouer.[4] Cependant l'opinion publique commençait à s'émouvoir de cette intimité entre Florence et la Porte; de temps à autre un éclat décelait la disposition des esprits. Au fond de ce mouvement, il n'était pas difficile de reconnaître que la jalousie excitée par la prospérité commerciale de Florence était la cause dominante de toute cette émotion; néanmoins, le gouvernement de la République crut devoir en tenir compte. Il arrêta provisoirement les départs de galères pour Constantinople et rappela les chefs des maisons de commerce établies dans cette capitale.[5] Conformément à cet ordre, ceux-ci encaissèrent toutes les sommes qu'ils purent toucher et s'embarquèrent avec leur avoir sur des bâtiments anconitains; attaqués à la hauteur de Modon par une flottille vénitienne (automne 1467), ils furent pris et complètement dépouillés. Par la suite, pour justifier cet attentat, Venise ne trouva rien de mieux qu'un prétexte évidemment faux: elle prétendit que les Florentins avaient mérité leur sort en soutenant le sultan les armes à la main.[6]

---

[1] Dei, *Cronica florent.*, l. c., p. 254 et s., 259. Dei a le cynisme de se vanter d'avoir fait ce métier, p. 257.

[2] Par la suite, les Florentins témoignèrent une joie cruelle de la détresse où Venise se trouva réduite par la ligue de Cambrai: v. Sanuto, *Diarii*, VIII, 145.

[3] Dei, l. c., p. 254—262.

[4] Malipiero, p. 41; Sanuto, p. 1183.

[5] "Itaque intermisimus adnavigare Constantinopolim et societates quæ illic erant nostrorum hominum dissolvi curavimus, jamque collectis eorum rationibus præfecti societatum illarum redire in patriam properabant."

[6] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 208—210. (Lettre écrite par le gouvernement florentin pour réfuter cette accusation, qui avait

Cette interruption de la navigation entre Florence et Constantinople ne fut pas de longue durée. En 1465, les galéasses florentines à destination de Constantinople étaient encore passées par Chio, et les termes de la lettre de remerciements, adressée à la mahone par le gouvernement florentin pour le bon accueil fait à ses marins, prouve que l'on songeait à envoyer une expédition semblable en 1466.[1] Alors se produisit l'interruption dont nous avons touché un mot au paragraphe précédent; elle se prolongea jusqu'en 1472. Cette année-là, deux bâtiments mirent de nouveau à la voile pour Constantinople; comme le sultan demandait des explications sur cette longue absence, on prétexta, entre autres raisons, les ravages exercés par la peste dans tout l'empire des Osmanlis et en particulier dans les ports fréquentés par les Florentins.[2] D'ailleurs, le rappel des chefs des maisons florentines n'avait été suivi ni d'un arrêt du trafic commercial ni de la suppression de la colonie de Constantinople. Celle-ci continua de subsister avec son consulat; seulement, pendant ces quelques années, ses rangs furent grandement éclaircis par la peste ou par d'autres causes, et comme le nombre des morts ou des individus partis pour fuir l'épidémie était considérable, le gouvernement florentin dut prendre des mesures sérieuses pour la conservation de leurs biens.[3] Les maisons de commerce n'avaient pas été fermées, car, d'après une liste de celles qui se trouvaient sous la protection du consul Mainardo Ubaldini en 1469, nous voyons que le nombre s'en élévait pour la Turquie à cinquante;[4] il faut, par conséquent, admettre qu'en l'absence des chefs, rappelés par leur gouvernement, leurs comptoirs étaient tenus par des représentants. Enfin, il y eut toujours un afflux de nouveaux arrivants, attirés dans le pays par le désir de chercher fortune.[5] Entre 1470 et 1480, les départs de navires furent interdits encore une fois à Florence, mais cette prohibition n'arrêta pas le mouvement d'émigration: cette mesure était fondée sur la situation politique de l'Italie et le gouvernement florentin fournit à ce sujet au sultan des explications satisfaisantes.[6] Mahomet II ne varia pas dans sa bienveillance à l'égard des Florentins;[7] il en donna une

été portée devant Mathias, roi de Hongrie, par des ambassadeurs vénitiens.)

[1] *Doc. sulle relax. tosc.*, p. 205.

[2] *Ibid.* p. 217.

[3] *Ibid.* p. 206 et s. Lettres de 1467. En 1469, une autre épidémie enleva plusieurs Florentins: Dei, p. 262 et s.

[4] (Pagnini) *Della decima*, II, 303.

[5] *Doc. sulle relax. tosc.*, p. 217, 237.

[6] *Ibid.* p. 230.

[7] *Ibid.* p. 211, 217, 222 et s. Les "Ultimi Capituli concessi dal Gran Signore alli Fiorentini", publiés dans (Pagnini) *Della decima*, II, p. 281 et s., ne portent pas de date: c'est dommage. Dans ses annotations aux *Doc. sulle relax. tosc.*, p. 496, M. Gius. Muller pense pouvoir les attribuer à Mahomet II. On y lit que les Florentins sont autorisés à nommer un baile à Constantinople: en réalité, le chef de la colonie florentine ne porta jamais ce titre. Nous trouverions nous là

preuve particulièrement sensible aux Médicis, en ordonnant l'arrestation et l'extradition du meurtrier de Julien de Médicis.[1] Cependant il se produisait au sein de la colonie des désordres qui faisaient peu d'honneur à la nation et qui même lui causaient un tort matériel. Un grand nombre de colons cherchaient à se soustraire à l'autorité du consul et s'adressaient aux fonctionnaires turcs qui, paraît-il, favorisaient leur insubordination. L'union si nécessaire entre colons faisait complètement défaut; peut-être les querelles de partis qui déchiraient la mère-patrie avaient-elles étendu leurs ramifications jusque-là.[2]

A l'avènement de Bajazet II (1481) la Seigneurie de Florence négligea de lui faire porter ses compliments par un ambassadeur. En 1483, le sultan en envoya un à Florence: cet ambassadeur se nommait Ismaïl: son maître, dit-il, avait regretté de ne pas voir de représentant de Florence parmi ceux des puissances amies de son père; cependant, il désirait la reprise du service de navigation commerciale entre Florence et Constantinople et pour sa part il était disposé à traiter les Florentins avec la même faveur que son père; il s'engageait à leur acheter cinq mille pièces de drap par an et consentait à les exempter d'une taxe qu'ils avaient payée jusqu'alors.[3] La Seigneurie fit le meilleur accueil à ces ouvertures, et, en 1488, pour répondre à la démarche du sultan, elle envoya en ambassade Andrea de Médicis. Analysons les instructions remises à cet ambassadeur. Nous y voyons qu'avant tout il doit chercher à obtenir la confirmation des priviléges accordés par Mahomet II: il en trouvera le document original entre les mains du consul de Constantinople; si le consul et le corps des marchands lui montrent dans cette pièce des lacunes qu'il serait utile de combler dans l'intérêt du commerce florentin, il demandera pour ses nationaux des prérogatives plus étendues. Un point important qu'il ne doit pas perdre de vue, est l'obtention pour le consul florentin de la juridiction civile et criminelle pour toutes les affaires concernant exclusivement ses nationaux, du droit de produire librement des témoins pour la constatation des faits, dans tous les procès entre Florentins et sujets d'autres nations; enfin, du droit de prononcer la sentence dans les procès de cette nature, toutes les fois que les étrangers n'auront pas de consul à eux sur place. Au chapitre des réclamations nous relevons les points suivants: les

---

en face d'un document contenant les premières concessions accordées par le sultan, celles qui précédèrent l'établissement d'un chef de la colonie florentine?

[1] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 222 et s., 225 et ss., 230 et s.

[2] *Ibid.* p. 210, 219, 234 et s.

[3] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 235, complétés au moyen d'un passage de la *Chronique de Modène*, de Jacopino de' Bianchi, dit de' Lancelotti (*Monumenti di storia patria delle provincie Modenesi. Serie delle Cronache*, I, Parma, 1861), p. 80.

Florentins qui font la traversée de Lecce à Avlona éprouvent à l'arrivée dans ce port toutes sortes de difficultés de la part des autorités turques: on pourrait leur éviter ce désagrément en les autorisant à s'embarquer sur des navires turcs. En second lieu, il arrive souvent que ces marchands sont obligés de transporter les mêmes marchandises de ville en ville et qu'on leur fait acquitter deux fois et jusqu'à trois fois les droits, tandis qu'il suffirait, pour les délivrer de cet abus, qu'ils pussent produire un reçu du percepteur de la première des localités par lesquelles ils doivent passer. Enfin, l'ambassadeur devra se renseigner exactement sur la manière dont le consul en exercice remplit ses fonctions et rappeler à l'ordre les colons dont la conduite désordonnée serait de nature à jeter une tache sur le nom florentin.[1] Nous ne savons malheureusement rien des suites de cette mission, car il n'existe dans les archives aucune trace du privilége que devait rapporter l'ambassadeur, pas plus que de celui qu'avait obtenu son prédécesseur. En effet, le dossier réuni sous le titre de *Capitula consulum Romaniæ* ne contient que des lois et réglements spéciaux à la colonie, mais portant sur des points qui n'exigeaient pas une entente préalable avec le sultan. En 1499, un nouvel ambassadeur, Geri Risaliti, se rendit à la cour de Bajazet, emportant des instructions tout à fait analogues à celles d'Andrea de Médicis. Il devait, lui aussi, demander la confirmation des anciens priviléges et rapporter la charte de concession rédigée dans les deux langues grecque et latine ou, tout au moins, en grec, car le grec était encore la langue officielle employée par la Porte dans ses transactions avec les autres nations. Ce document est perdu comme les autres; on sait seulement que l'ambassadeur fut parfaitement reçu.[2] En général, les lettres de diverse nature adressées au sultan par le gouvernement florentin, et particulièrement les lettres de recommandation pour de nouveaux consuls ou des marchands, dénotent une grande confiance en son esprit de justice et sa bienveillance.[3] Cependant en 1505, la Seigneurie dut réclamer contre l'application d'un nouvel impôt de 5 % ad valorem dans la ville de Castelnuovo, située à l'entrée des Bouches de Cattaro. Cette lourde charge n'atteignait pas les voyageurs arrivant par mer, mais ceux qui faisaient route par voie de terre, et c'était le cas de la plupart des marchands florentins:[4] c'est pourquoi le gouvernement de Florence en

---

[1] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 238 et s. Les plaintes sur la mauvaise conduite d'un grand nombre de colons se retrouvent encore à la p. 253 (année 1503).

[2] *Ibid.* p. 242 et ss., 245 et s. Voyez à ce sujet Makuscev, l. c., p. 463 et s.: d'après cet auteur, Risaliti serait reparti pour Constantinople aussitôt après avoir terminé sa première mission.

[3] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 237, 240 et s., 244 et s., 247—249, 251 et s., 254 et s., 256—258.

[4] "Considerato che loro soli, venendo per terra, hanno ad sopportare questa ga-

demanda l'abolition au sultan. Ce détail nous fait connaître qu'après de fréquentes interruptions le service de navigation créé par le gouvernement florentin avait fini par être supprimé tout à fait ou peu s'en faut. En 1500, on annonçait encore au sultan l'arrivée d'un navire marchand,[1] mais il n'était plus question depuis longtemps des galéasses de la République qui naviguaient trois par trois. Le trafic commercial se faisait par bâtiments étrangers et la plus grande partie suivait la voie de terre. Il n'était, d'ailleurs, nullement en décroissance: en 1507, on comptait à Constantinople de soixante à soixante-dix marchands florentins, dont les affaires atteignaient annuellement un chiffre de 5 à 600,000 ducats; leur richesse leur donnait une puissance énorme et ils faisaient aux Vénitiens tout le mal qu'ils pouvaient.[2]

Les principales maisons de commerce florentines avaient leurs comptoirs à Constantinople ou à Péra, mais principalement dans ce faubourg qui, du reste, était le quartier habité par la presque totalité des chrétiens.[3] A partir de l'an 1500, le consul *(C. Constantinopolis, c. Peræ, c. Levantis)* dut, par ordre du sultan, adopter le titre turc d'*émin*.[4] La durée de ses fonctions était en général de trois années. Tout sujet florentin établi en territoire turc ou de passage avait droit à sa protection, mais, par contre, il devait obéissance à ses ordres et il était soumis à sa juridiction. Le consul avait le droit de punir les actes de désobéissance ainsi que de livrer aux autorités turques et de faire expulser du pays les débauchés incorrigibles, les vagabonds et les blasphémateurs. Il jugeait les procès entre Florentins. Le chancelier du consulat, choisi parmi les notaires immatriculés à Florence, était chargé de la rédaction du procès-verbal des audiences, des séances du conseil, des élections etc., et de l'inscription des recettes et des dépenses. Le consul avait le droit de percevoir certaines taxes *(emolumenti consolaggi)* sur les articles importés par ses nationaux, et le tiers des amendes, mais le commerce lui était interdit. Il payait lui-même les traitements du chancelier et du drogman. Il administrait les finances de la colonie et sa comptabilité était révisée deux fois par an par une commission de deux vérificateurs choisis parmi les membres de la colonie de Constantinople ou de Péra. Un fonds spécial formé au moyen de droits perçus sur certaines marchandises était affecté au traitement du chapelain et à l'entretien du culte. Comme tous les sujets

---

bella, et non quelli che vengono per mare." *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 255.

[1] *Ibid.* p. 247.

[2] Rapport de Jac. Contarini, dans Sanuto, *Diarii*, VII, 19.

[3] Ramberti, dans les *Viaggi alla Tana*, p. 117, b—118, a.

[4] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 246, 338, et, à partir de là, dans tous les documents postérieurs.

des autres nations commerçantes,[1] les Florentins jouissaient de la liberté du culte, et l'église de S. Michel (à Péra) était périodiquement à leur disposition.[2]

Après Constantinople et Péra, les marchés où les Florentins s'établissaient de préférence, étaient ceux d'Andrinople, de Gallipoli et de *Brousse;*[3] le chroniqueur Dei cite ce dernier comme un des meilleurs parce qu'on s'y trouvait à portée des arrivages d'épices. Les marchands florentins qui visitaient les marchés turcs touchaient en passant à *Chio.*[4] Florence y entretenait un consul; de 1468 à 1470, ce poste fut occupé par un membre de la mahone, nommé Bernabo Paterio.[5] Les relations entre Florence et la mahone étaient, à ce qu'il semble, généralement satisfaisantes. Nous ne connaissons qu'un exemple de conflit, en 1461: les agents des douanes de l'île saisirent des marchandises sur des navires florentins, parce qu'un sujet de cette nation, nommé Bernardo Salviati refusait de payer à un Chiote, du nom de Gabriele Giustiniani, une somme considérable qu'il lui devait, paraît-il.[6] Au cours de leurs voyages, soit vers Constantinople, soit vers l'Égypte ou la Syrie, les Florentins passaient souvent par *Rhodes;* il y avaient trouvé de tout temps des compatriotes établis soit comme marchands, soit comme banquiers. Le trafic y avait assez d'importance pour que le gouvernement florentin jugeât utile, en 1483, d'y envoyer Giovanni Gaetani avec mission de demander au grand-maître quelques allégements.[7] Cependant, Rhodes comme Chio ne furent jamais pour le commerce du Levant que des stations intermédiaires d'une importance secondaire.

Nous avons parlé plus haut de bâtiments anconitains qui transportaient les marchands florentins à Constantinople[8] ou à Raguse. Mais avant d'aller chercher les étrangers, la marine d'*Ancône* était au service du commerce national. Nous savons que cette ville entretenait déjà des relations très intimes avec les Turcs antérieurement à la chute de Constantinople; grâce à cette circonstance, la catastrophe n'atteignit pas

---

[1] Voyez la remarque générale sur la tolérance des sultans, dans le *Diar. Parm.*, p. 365.

[2] Ce qui précède n'est qu'un abrégé des réglements d'administration décrétés pour la colonie, de 1488 à 1512, et publiés dans les *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 313 et ss.

[3] Voyez la liste des maisons de commerce florentines pour l'année 1469, dans Pagnini, *Della decima,* II, 303; *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 244, 320—325. La localité de Montanea, désignée comme domicile d'un Florentin *(ibid.* p. 249), est Moudania, sur le golfe du même nom, non loin de Brousse: v. *Atti della Soc. lig.*, V, 424; VI, 841.

[4] Dei, p. 205.

[5] Ibid. p. 207, 211.

[6] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 190 et s.

[7] *Ibid.* p. 236; voy. encore p. 218, 220—224, 260—265.

[8] On en trouve encore un exemple dans le bref du pape de l'an 1513, publ. dans Paoli, *Cod. dipl.*, II, 178 et s.

sensiblement son commerce dans le Levant. Bien qu'elle fût placée sous la domination des papes, ceux-ci ne cherchaient pas à troubler labonne entente entre la bourgeoisie de cette ville et les infidèles. En 1475 seulement, Sixte IV donna à ses sujets anconitains le conseil de suspendre le départ de deux grands bâtiments marchands qui se disposaient à faire voile pour Constantinople. Le sultan préparait en ce moment une expédition contre la chrétienté, de sorte que ces deux bâtiments couraient risque d'être saisis par lui et incorporés à sa flotte. Dans l'opinion du souverain pontife, il valait donc mieux pour le moment s'abstenir d'expédier des marchandises à Constantinople, ou, tout au moins, ne les envoyer que par des bâtiments impropres à être transformés en navires de guerre.[1] A maintes reprises, des guerres interrompirent le trafic entre Ancône et Constantinople, mais les marchands de cette ville furent toujours dans les bonnes grâces des sultans;[2] leurs intérêts étaient représentés ou défendus tant par des consuls à poste fixe que par des ambassadeurs spéciaux.[3] Pierre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, donna également aux Anconitains, en l'an 1500, un sauf-conduit destiné à favoriser leur trafic avec l'île.[4]

Jusqu'ici nous avons nommé les plus importantes des villes d'Italie qui entretenaient un trafic avec les Osmanlis; mais l'énumération serait incomplète si nous négligions *Sienne.* En général, les Siennois laissaient à d'autres les voyages au long cours; ils fréquentaient peu l'Orient; s'ils avaient besoin d'épices, ils allaient les chercher à Venise ou en Sicile. Le tissage était leur principale industrie et ses produits avaient plus de débouchés en France, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne que dans le Levant. Cependant, vers la fin du Moyen-Age, ils reconnurent qu'on pouvait les écouler avantageusement en Turquie et, dès lors, il y eut toujours à Constantinople un certain nombre de marchands de cette nation. De là à souhaiter d'y avoir un consulat à eux comme les autres nations commerçantes, il n'y avait qu'un pas et la Seigneurie de Sienne se fit l'interprète de ce vœu dans une lettre du 11 août 1489 adressée au sultan; elle y désignait à son acceptation, comme premier titulaire, un certain Nicolas, médecin et philosophe (?), natif de Sienne.[5] Cependant, après une expérience de trois années, elle dut s'avouer que la colonie était trop peu nombreuse pour avoir sa vie propre et que les affaires traites par elle n'avaient pas assez d'importance pour justifier les frais d'un consulat spécial. En conséquence,

---

[1] Makuscev, *Monum. Slav. merid.*, p. 171.

[2] Ibid. p. 172, 175.

[3] Ibid. p. 22, 464.

[4] Ibid. p. 164 et s.

[5] Luciano Banchi, *I porti della maremma Senese durante la repubblica; Archiv. stor. ital.*, 3e série. X, 1, p. 78 et s.; XII, 2e part, p. 53 et s.

elle pria la république de Florence d'autoriser les Siennois à s'adjoindre aux Florentins et le consul florentin à les prendre sous sa protection, ce qui fut accepté (1501).[1]

A côté des Italiens, les marchands de *Raguse* surent se maintenir dans les bonnes grâces des sultans. Ils en avaient obtenu des passeports[2] qui leur assuraient le libre parcours des routes de caravanes jusqu'au Bosphore, à la mer Noire et aux bouches du Danube. De tous ceux qui firent ces voyages pendant le Moyen-Age, il n'en est malheureusement pas un qui nous ait laissé son itinéraire. C'est par un Vénitien, Ramberti (V. plus haut), que nous connaissons la route qu'ils suivaient d'ordinaire pour atteindre Constantinople: elle était dangereuse sur certains points et à peu près impraticable sur d'autres. A propos de l'un des gîtes d'étape de cette route, celui de Fotcha (qu'il nomme Cozza), Ramberti note expressément que les marchandises expédiées de Raguse à Constantinople ou réciproquement passaient par cette localité.[3] Dans certaines grandes stations, particulièrement dans celles qui se trouvaient situées sur un embranchement de routes importantes, les Ragusans entretenaient des colonies parfois nombreuses, autour desquelles les autres Latins venaient habituellement se grouper. Citons, par exemple, celles de Novi-Bazar,[4] de Sophia (Sredez),[5] de Tatar-Bazardjik, de Philippopoli, d'Andrinople,[6] à côté desquelles nous nous permettrons encore de nommer, bien qu'elles fussent situées en Bessarabie, celles de Kilia et d'Akjerman, où les Turcs avaient déjà trouvé, au moment de la conquête, des Ragusans dont ils avaient pillé les magasins.[7] Les Ragusans mettaient leur orgueil à fonder et à entretenir dans ces colonies des églises où l'on célébrait le culte catholique-romain.[8] On comprend d'après cela qu'ils devaient trouver les papes bien dis-

---

[1] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 250 et s.

[2] Passeports signés par Mahomet II, l'un en 1480, l'autre sans date, par Bajazet II en 1481, par Sélim Ier en 1517: Miklosich, *Mon. serb.*, p. 523 et s., 524 et s., 526 et ss., 550 et ss.; cf. Luccari, p. 96, 101, 127; Engel, *Gesch. von Ragusa*, p. 196.

[3] Ramberti, l. c., p. 113, a.

[4] Ramberti, p. 114. a; Caterino Zen, p. 8; Jireček, *Die Handelsstrassen und Bergwerke von Serbien und Bosnien wæhrend des Mittelalters*, dans les *Abhandlungen der bœhm. Ges. der Wissenschaften*, 6e suite, X, 77.

[5] Ramberti, p. 115, a; Cat. Zen., p. 10; Luccari, p. 115; Jireček, *Die Heerstrasse von Belgrad nach Constantinopel und die Balkanpässe* (Prag, 1877), p. 128. Il y avait là de grands magasins de draps appartenant à des Ragusans.

[6] Pour ces trois localités, voy. Jireček, *Die Heerstrasse*, etc.; p. 131—133.

[7] Luccari, p. 116.

[8] Par exemple, l'église de Ste Marie d'Andrinople; Luccari, p. 89 (a. a. 1431); Gondola Matteo, *Relazione dello stato della religione nelle parti d'Europa sottoposte al dominio del Turco*, dans Banduri, *Imperium orientale*, II (éd. Paris), p. 104.

posés en leur faveur quand ils allaient leur demander d'autoriser par grâce, leur trafic avec les Turcs mécréants; en 1468. Paul II leur accorda, sans se faire prier, une licence à cet égard.[1]

Parmi les articles que les marchands de Raguse allaient chercher dans les pays soumis au joug des Turcs, nous pouvons citer en particulier les pelleteries, la cire, le poivre, les objets en maroquinerie fine, spécialité d'Andrinople, l'or et l'argent des mines de la Serbie, que l'on transformait à Raguse en objets artistement travaillés.[2] Mais ce commerce d'exportation avait relativement peu d'importance: les Ragusans se livraient surtout à l'importation en Turquie des articles de fabrication européenne. Les soieries et les draps de Toscane arrivaient par Ancône sur le marché de Raguse, où, d'ailleurs, il ne tarda pas à se monter des fabriques;[3] de là, ils se répandaient dans l'intérieur. Ce marché recevait également de divers points de la péninsule d'autres articles fabriqués spécialement pour la Turquie.[4] De la sorte, Raguse était un centre assez important d'échanges entre l'Orient et l'Occident, et cette situation, qui était pour son commerce une source de beaux bénéfices, s'est maintenue jusque dans les temps modernes.

Enfin, parmi les nations qui conservèrent encore un consul à Constantinople sous la domination turque, nous trouvons les *Catalans*. Pendant les dernières années du Moyen-Age, Barcelone recevait directement des marchandises de Constantinople. Sa marine était toujours représentée dans les eaux grecques, mais il faut avouer que si les navires marchands étaient nombreux, les corsaires ne l'étaient pas moins. On peut affirmer que le consulat catalan de Chio n'eût pas été conservé jusqu'au dernier jour de la domination chrétienne dans l'île, si son maintien n'avait pas été nécessité par les intérêts du commerce de Barcelone.[5]

Il ressort de tout ce qui précède que ce n'était pas la fréquentation des marchands occidentaux qui manquait à l'empire des Osmanlis; les uns parcouraient le pays par les routes de caravanes, les autres, venus par mer, visitaient les ports et les côtes. Y trouvaient-ils en retour les nombreux articles de prix dont la réunion avait formé pour eux l'attrait de ces régions? Autrefois, quand les Byzantins étaient les maîtres du pays, s'ils ne déployaient pas par eux-mêmes une grande

[1] Farlati, *Illyr. sacr.*, VI, 180.

[2] Philippus de Diversis, cité dans Appendini, *Notizie sulle antichità de' Ragusei*, I, 232; Ramberti, l. c., p. 117, a. Ce sujet est traité spécialement dans les §§ 7 et 8 de l'intéressante étude de M. Jireček intitulée: *Die Handelsstrassen und Bergwerke in Serbien und Bosnien*, l. c.

[3] Appendini, I, 233, 234.

[4] Phil. de Divers., *ibid.* 233.

[5] Capmany, *Mem.*, I, 2e part, p. 75; II, 328; app., p. 62, 65.

activité dans le commerce, surtout dans le commerce maritime, ils laissaient du moins le champ libre aux Occidentaux et ils leur donnaient les moyens d'appliquer leur énergie à toutes les branches du commerce et de faire venir les produits des régions les plus éloignées. Avec les Turcs, c'était tout le contraire; non-seulement ils n'avaient aucun goût pour le commerce, aucune idée d'en faire leur occupation, mais leur insatiable passion de conquêtes était précisément une perpétuelle cause de conflits entre eux et les principales nations commerçantes de l'Occident. Brutalement destructeurs, ils anéantirent les principaux marchés où s'exerçait l'activité industrieuse des Francs levantins, réduisirent en esclavage un grand nombre de colons, en forcèrent d'autres à chercher leur salut dans la fuite et à retourner dans leur patrie, et enlevèrent à ceux qui avaient le courage ou se trouvaient dans l'obligation de rester la liberté de mouvements et l'indépendance essentielles à la prospérité du commerce. Ils cherchèrent à supprimer à leur profit la prépondérance maritime de Venise, qui eût été si profitable au commerce, tandis que la leur était absolument improductive, et là où ils l'établirent elle finit par dégénérer en une piraterie effrénée. En favorisant les Ragusans, les Florentins et les Anconitains au détriment des Vénitiens et des Génois, ils accrurent dans leur pays l'importance de puissances de second ordre, condamnées à rester bien inférieures à ces dernières et par l'esprit d'entreprise et par l'étendue des ressources. Au temps de la prospérité de leurs entrepôts de Tana, de Caffa, de Trébizonde, c'était par quantités immenses que les Vénitiens et les Génois y accumulaient les articles les plus précieux de l'Inde, de la Chine, de la Perse, de la Russie, qu'ils les chargeaient sur leurs galères, les transportaient au-delà du Bosphore, et les amenaient, au moins partiellement, sur les marchés de Constantinople ou de Péra. Maintenant, ces entrepôts étaient déserts; seuls, les Arméniens y entretenaient encore péniblement un trafic restreint. Les Florentins songèrent bien, pendant quelque temps à faire faire par une galère le voyage de Caffa et de Trébizonde, mais rien n'indique qu'ils aient donné suite à ce projet; il est permis d'en douter, d'autant plus que nous savons qu'ils ne purent jamais assurer d'une manière régulière la marche du service de la navigation de Constantinople et qu'ils durent même finir par y renoncer complétement. Dans sa diatribe contre les Vénitiens, Dei écrit d'un air de supériorité affectée, qu'en nouant des relations avec Brousse, les Florentins, ses compatriotes, avaient eu le double avantage de s'y procurer plus facilement que les Vénitiens les épices, le coton et la cire et d'y ouvrir, en échange, un débouché à leurs draps, tandis qu'à Alexandrie les Vénitiens ne pouvaient se procurer

les épices que contre argent comptant.[1] Il est possible qu'effectivement les Vénitiens n'eussent pas occasion d'échanger leurs marchandises contre des épices; mais il est certain qu'au point de vue de l'abondance et de la variété de ces articles, le marché de Brousse ne pouvait pas soutenir la comparaison avec celui d'Alexandrie et que les frais de transport par caravanes y élevaient énormément le prix des épices. Au reste, ici, Dei omet un fait qu'il avoue dans d'autres passages,[2] et qui d'ailleurs ressort de diverses autres sources,[3] c'est que les Vénitiens visitaient également Brousse et y avaient des comptoirs.

Bien que fondé par un peuple de race asiatique, l'empire turc avait peu de relations avec l'Asie proprement dite, et particulièrement avec les pays dont les produits fournissaient au commerce son principal aliment. Comme nous l'avons déjà dit, les Occidentaux, par les mains de qui passait autrefois ce trafic, n'étaient plus là; les caravanes, qui seules, dorénavant, transportaient les produits de l'Orient à travers l'Asie-Mineure, ne pouvaient pas remplacer les galères vénitiennes et génoises qui allaient auparavant les chercher dans le Pont pour les apporter dans le Bosphore. Enfin, les guerres à chaque instant renouvelées des sultans Osmanlis contre les princes de Caraman, la lutte acharnée qu'ils eurent à soutenir contre le prince turcoman Ouzoun Hassan, la froideur de leurs relations avec les souverains persans de la dynastie des Sofis, étaient autant d'obstacles qui séparaient Constantinople de l'extrême Orient et y rendaient impossibles les arrivages réguliers des épices et des autres produits de ces régions.[4] Malgré cela, ils n'y faisaient point défaut d'une manière absolue, car, dans son manuel du commerçant, Pasi[5] mentionne, parmi les articles qui se trouvaient sur le marché de Constantinople, la rhubarbe, le musc et la manne, et il note que c'était de là que Venise tirait ces articles ainsi que certaines autres drogues. Mais ils y devenaient de plus en plus rares et les articles d'exportation de l'empire turc se composaient en majeure partie de produits indigènes fabriqués et naturels. Parmi les premiers, nous citerons les camelots d'Angora, les tapis, les maroquineries fines fabriquées par les artisans turcs des deux rives du Bosphore; parmi les seconds, la cire *(cere zagore,* cire de Bulgarie), l'alun,[6] la laque et la graine d'écarlate, le coton et surtout

---

[1] Pagnini, II, 241.

[2] Ibid. p. 235.

[3] Miklosich et Muller, *Acta græca,* III, 349.

[4] Les Turcs eux-mêmes envoyaient des navires à Alexandrie et à Damiette, pour y prendre des cargaisons d'épices; mais ces navires étaient assez fréquemment arrêtés par des corsaires qui leur enlevaient leur chargement et le portaient à Rhodes, où ils trouvaient à s'en défaire à bas prix: Pasi, p. 47.

[5] Pasi, p. 43 et ss., 144.

[6] Dans une lettre adressée au pape Pie II, Giovanni de Castro prétend que la valeur de l'alun consommé en Occident

le blé. Venise était accoutumée à tirer de la Turquie des quantités énormes de grains et, sous ce rapport, le contre-coup des guerres avec la Porte s'y faisait vivement sentir dès qu'elles se prolongeaient tant soit peu.[1]

En échange des articles qu'il tirait de la Turquie, l'Occident lui fournissait en quantités notables des produits de son industrie et, en particulier, des draps et des soieries. On sait que les Florentins excellaient également dans la fabrication du drap et dans celle de la soie, et que les articles sortis de leurs manufactures s'écoulaient facilement, non-seulement dans tout l'Occident, mais encore en Turquie et spécialement dans certaines villes telles que Constantinople et Péra, Andrinople, Gallipoli, Salonique, Brousse.[2] Toutes les fois qu'il est question d'articles apportés à Constantinople par des navires florentins, les auteurs mentionnent immanquablement les draps, spécialement les draps fins et les soieries, brochées d'or ou non.[3] L'entourage du sultan, nous l'avons vu, achetait volontiers les produits des manufactures florentines; mais les draps qui se vendaient en Turquie ne venaient pas tous de Florence; ainsi, en 1509, la République de Venise, menacée de toutes parts et près de succomber, se vit réduite à rechercher l'alliance turque. Au cours des négociations, elle essaya d'enlever aux fabricants de Raguse, de Florence, d'Ancône et de Gênes les commandes de draps que leur faisait le sultan, et pour arracher à celui-ci la résolution désirée, l'ambassadeur vénitien lui exposa que les bénéfices qu'il procurait à ces républiques ne leur servait qu'à forger des armes contre Venise, et qu'il ferait mieux de s'adresser à celle-ci, où il trouverait les mêmes articles aux mêmes prix.[4]

3° L'Asie-Mineure turque.

En suivant la marche victorieuse des Osmanlis à travers les provinces européennes de l'empire grec, nous avons pu constater que, dès le moment de leur apparation sur le seuil de l'Europe, il s'était établi entre

---

pour la teinture des laines s'élève annuellement à plus de 300,000 ducats et que, jusqu'au jour où il écrit, tout cet argent a été versé entre les mains des Turcs. Il annonce qu'il a eu le bonheur de découvrir de riches dépôts d'alun à Tolfa (1462) et exprime l'espoir que dorénavant cet état de dépendance n'aura plus de raison d'être: Gobellinus, *Comment.*, p. 185 et s.

[1] Guichardin, *Storia d'Italia*, lib. VI, T. II, p. 51, éd. Fribourg, 1774.

[2] Dei, p. 240 et s., 275 et s.

[3] *Doc sulle relaz. tosc.*, p. 208, 235, 236, 265, 324 et s., 327, 335, 338, 340, 342, 346, 349, 357—359.

[4] Romanin, V, 234.

eux et les nations commerçantes de l'Occident des rapports de diverse nature, et qu'au nombre de ces rapports il fallait compter les relations commerciales. De là ce fait assez étonnant à première vue, que, dès la première moitié du XVième siècle, Andrinople, leur première capitale, était visitée par des marchands vénitiens, catalans, génois, florentins, et que même un certain nombre d'entre eux y avaient fixé leur domicile.[1] Par un phénomène naturel, le contre-coup de ces relations se faisait sentir jusque dans les parties de l'Asie-Mineure primitivement habitées par les Turcs et en particulier jusqu'à *Brousse,* leur ancienne capitale. Et de fait, si Andrinople était ouverte aux Occidentaux, pourquoi Brousse leur eût-elle été fermée? Quand Bertrandon de la Broquière, noble voyageur français, visita cette ville, il y trouva plusieurs marchands florentins et logea chez l'un d'eux. Il y rencontra également des marchands génois: il vit trois de ces derniers acheter à la caravane syrienne, avec laquelle il avait fait route, des épices qu'ils se proposaient de porter sur le marché de Péra.[2] Depuis une époque reculée, les caravanes de Syrie ont toujours traversé l'Asie-Mineure en diagonale, suivant la direction du sud-est au nord-ouest. Mais alors toute l'Asie-Mineure était au pouvoir de princes mahométans et les caravanes elles-mêmes étaient entièrement composées de musulmans. Leur but ne pouvait pas être Constantinople, encore occupée par les Grecs: c'était nécessairement Brousse, la capitale des Osmanlis. Pour se procurer les articles qu'elles apportaient, les gens de Péra devaient aller en personne y faire leurs achats. Un grand nombre de marchands, des Florentins en particulier y formèrent des établissements. Cette place offrait d'ailleurs l'avantage d'être en relations avec l'Asie centrale. On y recevait, par exemple, assez fréquemment, des caravanes venant de Tauris.[3] La ville possédait deux bazars, l'un pour les soieries, les cotonnades, les pierres précieuses et les perles, l'autre pour le coton brut et le savon blanc.[4] C'était un attrait pour le commerce de l'Occident.

Mais Brousse était un centre politique important: c'était la résidence de la plus énergique et de la plus belliqueuse des peuplades de l'Asie-Mineure; à ce point de vue, aucune autre ne pouvait se comparer à elle. Les petites principautés turcomanes de l'ouest de l'Asie-Mineure n'étaient pas en état d'opposer une longue résistance aux envahissements

---

[1] Bertrandon de la Broquière, *Voyage d'outremer,* p. 569.

[2] Ibid. p. 550—552.

[3] Clavijo profita du passage d'une de ces caravanes à son retour de Samarkand: Clavijo, p. 215. Le voyageur Tafur (p. 185) parle aussi de l'importance de Brousse comme place de commerce.

[4] Bertrandon de la Broquière, *Voyage d'outremer,* p. 550.

des Osmanlis. Une courte campagne avait suffi au sultan Bajazet (1390) pour réduire les princes de Saroukhan, d'Aïdin et de Mentèchè à n'avoir d'autre alternative que la soumission ou la fuite. Il ne fallut rien moins que l'intervention de Tamerlan pour rendre à ces principautés une existence éphémère: les fils de quelques-uns des princes détrônés, des ambassades envoyées par les seigneurs d'Altoluogo et de Palatia,[1] étaient allé implorer son aide contre le conquérant. Vainqueur de Bajazet à la grande bataille d'Angora (1402), Tamerlan rétablit sur leur trône les princes dépossédés par lui.[2] Dans le nombre se trouvait Ilyas (Elias) prince de Mentèchè (Carie):[3] celui-ci eut l'habileté de conserver jusqu'à sa mort (vers 1421), la principauté qu'il avait reçue de son père et il la transmit à ses héritiers, mais ces derniers n'en jouirent pas longtemps; en 1426, ils durent céder la place à un lieutenant du sultan des Osmanlis. Jusqu'aux dernières années, la république de Venise maintint ses relations avec cette principauté: elle avait des intérêts engagés sur la place de *Palatia*, où s'était formée une petite colonie sortie de son sein. Nous possédons deux traités des années 1403 et 1414: les parties contractantes sont: d'une part Venise, au nom de laquelle figurent, comme signataires, dans le premier traité, Marco Falier, duc de Crète, représenté par Leonardo della Porta, son ambassadeur, dans le second, l'amiral Pietro Civrano; d'autre part, dans les deux traités, l'émir Elias beg *(Aliasbeis, Aliesbei)*. M. de Mas Latrie a publié le premier de ces traités,[4] mais il ne connaissait pas le second.[5] Le titre de "*dominus Palatie*", attribué à Elias beg dans la suscription du traité de 1403 n'est pas reproduit dans le contexte: le savant historien a conclu de ce titre, qu'il s'agissait d'un petit prince dont le domaine, resserré entre la seigneurie d'Altoluogo et la principauté de Mentèchè, devait se borner à la ville de Palatia, avec une étroite bande de territoire le long de la côte.[6] C'est une erreur: cet Elias beg est le prince de Mentèchè en personne; il régnait sur un vaste pays et la

[1] Clavijo, p. 198.

[2] Ducas, p. 79 et s.; Laon. Chalcoc., p. 168.

[3] Sur ce personnage, voyez Ducas, p. 18, 80 et s., 106, 116; sur les derniers temps de sa vie, Hammer, *Gesch. des osman. Reichs*, I, 424 et s. Laonicus Chalcocondylas ne l'appelle pas autrement que *Μενδεσίας*, c'est à dire "Le seigneur de Mentèchè": p. 65, 168, 244. M. Hammer le considère à tort comme le dernier des seigneurs de Mentèchè: c'est ce que démontre M. Stanley Lane Poole, dans le *Journ. of the asiatic Society of Great Britain and Ireland*, N. S. XIV, 4e part, p. 776, 780.

[4] A la fin de son étude intitulée: *Commerce d'Éphèse et de Milet au moyen âge*, dans la *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, 5e série, T. V (1864), p. 226 et ss.

[5] Taf. et Thom., inéd.; regeste dans les *Commem.*, III, p. 374, n° 205.

[6] De Mas Latrie: *Commerce d'Éphèse et de Milet au moyen-âge*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 5e sér., V, 122.

preuve en est qu'il pouvait mettre sur pied six mille hommes armés.[1] Le deuxième traité ne laisse subsister aucun doute à cet égard, car Elias beg y est désigné formellement, une première fois comme seigneur de Mentèchè et une deuxième fois comme seigneur de Palatia et de toute la province de Mentèchè. Cette principauté de Mentèchè et les côtes voisines, véritables nids de corsaires, constituaient un danger incessant pour la marine marchande et les possessions coloniales de Venise: la République avait un intérêt de premier ordre à garantir ces dernières contre leurs aggressions. Dans le premier traité, Elias beg donne sur ce point toutes les assurances et toutes les garanties désirables. La colonie de commerce vénitienne qui existait autrefois à Palatia était, paraît-il, tombée en décadence, et les maisons précédemment habitées par les marchands vénitiens avaient été occupées par des Turcs; le prince accorde aux Vénitiens l'autorisation de les racheter ou d'en construire de nouvelles sur un terrain qu'il leur concédera gratuitement; en outre, il leur promet de nouveau la jouissance de l'église de St. Nicolas, dont les traités précédents leur avaient assuré la propriété. La colonie sera administrée par un consul à la nomination du duc de Crète. Pour les marchandises importées ou exportées par les Vénitiens, le taux légal des droits de douane est fixé à 2 %: les savons, les draps, la cire, les pelleteries et l'alun en sont entièrement exempts. C'étaient là de très bonnes conditions: le traité de 1414 n'y ajoute rien d'essentiel. Il est d'ailleurs peu probable que ces conventions aient été respectées quand la principauté fut passée au pouvoir des Osmanlis. Ilyas lui-même n'en tenait compte qu'autant qu'il lui plaisait, et cela ne l'empêchait pas d'envoyer ses corsaires attaquer les Vénitiens, à Candie, à Modon et à Coron: pour les refouler, la République n'avait d'autre moyen que de faire faire de fréquentes croisières par ses navires de guerre sur les côtes de la principauté.[2] A ce point de vue, le seigneur d'Altoluogo ne restait pas en arrière de celui de Mentèchè et il s'attira les mêmes mesures de répression.

L'histoire de la *principauté de Tekkè* se termine comme celle de la principauté de Mentèchè. Nous avons vu qu'après avoir perdu Satalia, sa résidence, le prince de Tekkè l'avait reconquise au bout de douze années sur le roi de Chypre (1373). Mais cette restauration n'eut qu'une durée éphémère: un adversaire plus dangereux ne tarda pas à surgir parmi ses propres coreligionnaires. Redoutant l'effet des menaces de Mourad Ier, sultan des Osmanlis, le prince jugea prudent de lui abandonner tout le pays, sauf les villes de Satalia et d'Istenos

---

[1] Ducas, p. 81.

[2] Sathas, *Doc. inéd.*, II, 246 et s.; — *Monum. Slav. meridion.*, XII, 199.

(1386); Bajazet en acheva la conquête en 1391.[1] L'intervention de Tamerlan arracha pour quelque temps la principauté à la domination des Osmanlis; mais, au bout d'un quart de siècle, elle cessa définitivement d'avoir une existence propre.[2] Réduite au rang de ville de province, Satalia vit peut-être diminuer l'affluence des marchands occidentaux, mais son trafic avec l'Égypte ne subit point de changement notable.[3]

Au XVe siècle, les ports de Palatia, de Satalia et de Candelore étaient ceux d'où s'expédiait la plus grande partie des produits de l'Asie-Mineure à destination d'Alexandrie ou de Damiette; dans le nombre nous relevons: la cire et le miel, le safran et le sésame, la noix de galle, la soie, la laine fine, le maroquin rouge et les tapis et aussi des esclaves des deux sexes. Satalia avait la spécialité des bois de constructions maritimes et de la poix. Palatia n'avait pas de marine propre et les expéditions de ce port se faisaient par l'entremise des Génois qui venaient de Chio y prendre des chargements pour l'Égypte:[4] mais les deux autres ports se suffisaient à eux-mêmes. Satalia et Candelore possédaient des chantiers de construction où travaillaient des charpentiers chrétiens; il sortait de là des bâtiments comparables pour leurs dimensions aux galères qui faisaient la traversée de Venise aux ports de la Flandre et, malheureusement aussi, des vaisseaux montés par des corsaires et équipés pour donner la chasse à la marine marchande de l'Occident.[5] Des trois marchés, celui de Satalia était de beaucoup le plus important. Les navires de ce port y rapportaient d'Alexandrie, le grand marché cosmopolite, des articles de prix, et il recevait la visite des marchands égyptiens et syriens: les magasins du faubourg élevé sur le port renfermaient constamment et en quantités considérables du poivre, de la cannelle, des clous de girofle, de l'encens, des tapis etc. En 1472, Pietro Mocenigo, étant venu attaquer la ville avec une flotte de guerre, tenta sur le corps de la place un assaut qui échoua, mais il emporta du faubourg un riche butin composé surtout d'épices.[6] L'un des acteurs de cette expédition en a laissé une relation où M. Zinkeisen croit trouver la preuve que Satalia était à cette époque le principal entrepôt des épices de l'Inde et de la Perse.[7] C'est aller

[1] Hammer, *Gesch. des osman. Reichs*, I, 200, 221; Chalcoc., p. 65.

[2] Hammer, op. cit., 329, 343, 365, 425; Stanley Lane Pool, l. c., p. 775, 779.

[3] Ghistele, p. 329.

[4] Piloti, p. 376.

[5] Piloti, p. 371; cf. Chemseddin, p. 318.

[6] Cepio, *De Petri Mocenici gestis*, (Basil. 1544), p. 25—29; Malipiero, *Annali veneti*, I, 74 et s. On raconte que les assiégés auraient fait savoir à l'amiral vénitien que, s'il autorisait le pillage, on s'en vengerait sur les marchands vénitiens établis en Syrie: cette menace l'aurait décidé à abandonner le siége de la place: Bernabei, *Cronaca anconitana*, dans la *Collezione di documenti storici delle città e terre Marchigiane*, I, 189 et s.

[7] *Gesch. des Osman. Reichs in Europa*, II, 404, not. 2.

trop loin; si Satalia était alors le plus grand marché des épices pour l'Asie-Mineure,[1] on ne saurait admettre qu'elle eût la même importance pour le reste du monde et, particulièrement, pour l'Occident.

Quant à *Candelore* (Alaïa), c'est dans les mémoires de Boucicaut qu'il en est fait mention pour la première fois, au XV[e] siècle:[2] le maréchal visita ce port au cours de son expédition dans le Levant (1403) et il y vit des magasins abondamment fournis.[3] Les habitants ne se bornaient pas à leur trafic avec l'Égypte: ils entretenaient également des relations avec Chypre; rien n'était plus naturel, vu le voisinage de l'île, mais ils avaient aussi pour le faire des motifs d'intérêt politique. Grâce à la protection des puissants princes de Caraman qui, cantonnés dans leurs domaines au sud-est de l'Asie-Mineure, se défendaient énergiquement contre les Osmanlis, Alaïa avait eu la chance d'échapper à la domination de ces derniers. Les émirs qui la gouvernaient se rendaient un compte exact de l'intérêt que les rois de Chypre devaient nécessairement porter au maintien de son indépendance; ils savaient qu'en cas de besoin ce sentiment pouvait se traduire en actes. L'un de ces émirs, Loufty bey, conclut, en 1450, avec Jean II, roi de Chypre, un traité par lequel les deux souverains se promettaient mutuellement d'agir en bons voisins et garantissaient, par voie de réciprocité, aux marchands des deux pays, un accueil amical.[4] Les rois de Chypre envoyèrent effectivement plusieurs fois des troupes au secours de Candelore; néanmoins, le sort final de la principauté était inévitable: elle fut réunie, en 1471, à l'empire des Osmanlis.[5]

Venise ne voyait pas avec moins de déplaisir que les rois de Chypre l'envahissement progressif de l'Asie-Mineure par les Osmanlis. Au moment même où Mahomet II venait de porter à l'empire byzantin le coup de la mort, un ambassadeur de la République, Giovanni Mocenigo, partait pour Iconium avec mission d'y conclure un traité avec Ibrahim beg, prince de Caraman, l'un des rares adversaires des Osmanlis encore debout: ce n'était peut-être pas un pur effet du hasard. A ne consulter

[1] "Fa la maggior et la più ricca fiera che se fazza in tutta la provincia:" Malip., l. c., p. 74.

[2] Il paraîtrait qu'il faudrait faire remonter encore un peu plus haut, c'est à dire jusque vers 1366, le début des relations commerciales entre Raguse et Candelore: v. Luccari, *Ristretto degli annali di Rausa*, p. 63.

[3] *Le livre des faicts du maréchal de Boucicaut*, dans Michaud et Poujoulat, *Coll. de mém.*, II, 271.

[4] Ce traité a été publié en langue originale (en grec) dans Miklosich et Muller, *Acta et diplom. græca medii ævi*, III, 284 et s., et avec traduction française en regard, dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 64—66.

[5] Malipiero, Annali veneti, I, 69; de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 175, 321, 335; Hammer, *Gesch. des osman. Reichs*, II, 104.

que le texte du traité,[1] il ne semble, il est vrai, avoir aucune portée politique: c'est exclusivement un traité de commerce. Mais, dans la lettre d'Ibrahim qui l'accompagne, il est fait allusion à d'autres conventions verbales, visant un ennemi commun qui ne peut être que le sultan des Osmanlis. Sans une alliance motivée par un intérêt de défense commune, il serait impossible d'expliquer l'étendue des concessions faites par ce prince sur le terrain commercial. Il renonce à exiger des marchands vénitiens, dans l'intérieur de ses états, aucune taxe commerciale. Il les autorise à faire usage de leurs propres poids et mesures pour les marchés conclus avec ses sujets. Il consent à ce que la République installe, partout où il lui plaira, un consul jouissant du droit de juridiction et un fondaco *(carvasera over fontego)* pour les marchands, qui conserveront cependant la liberté d'habiter au dehors. On ignore dans quelles proportions les Vénitiens usèrent de ces concessions. Jusqu'à la mort d'Ibrahim beg, arrivée en 1463, la paix ne fut pas troublée dans la principauté de Caraman, et il est certain qu'ils durent mettre à profit une période de dix années d'un calme favorable aux affaires. Mais, à la suite de deux guerres malheureuses contre le sultan des Osmanlis, les fils d'Ibrahim beg furent contraints de quitter le pays: en dépit de leur alliance avec Ouzoun Hassan, prince des Turcomans, et de la coopération d'une flotte vénitienne, il ne purent jamais rentrer en possession de leur héritage. La victoire décisive remportée par Mahomet II sur Ouzoun Hassan, à la grande bataille de Terdjan, en 1473, fixa le sort de la principauté de Caraman; à partir de ce moment, l'Asie-Mineure tout entière passa définitivement sous la domination des Osmanlis.

La côte septentrionale de l'Asie-Mineure avait déjà été englobée dans la conquête par les Osmanlis victorieux. Mais, avant de parler de la fin des principautés échelonnées le long de cette côte, il nous faut remonter un peu plus haut. Au cours de la période précédente, nous avons déjà vu la domination des Osmanlis s'étendre sur toute la Bithynie. Alors régnaient sur une vaste étendue de pays, à l'est de cette province, dans la Paphlagonie, *les princes de Kastemouni*, de race turcomane. Leurs domaines entouraient deux enclaves grecques, les villes de Ponto-Heraklea (Punderekli)[2] et

---

[1] Ce traité, daté d'Iconium le 12 févr. 1453 (1454 d'après la chronologie générale) se trouve dans Romanin, *Storia di Venezia*, IV, 523 et ss., et dans la *Coll. des doc. inéd., mél. histor.*, III, 209—212; la lettre d'envoi est également dans ce dernier ouvrage, p. 213.

[2] Sanuto, dans Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. 145; Aboulféda, *Géogr.*, trad. Reinaud, II, 1, p. 39; II, 2, p. 142; Nicéph. Grég., I, 429; Cantacuz., II, 589.

d'Amastris (Amasserah).[1] Au commencement de la deuxieme moitié du XIVe siècle, ces villes dépendaient encore des empereurs byzantins, mais ceux-ci sentaient déjà l'impossibilité de les conserver. Héraclée passa au pouvoir des Turcs en 1360, soit par suite de la mollesse de ses défenseurs, soit par le fait d'une vente en règle;[2] Amastris partagea le même sort, mais on ne sait plus ni à quel moment ni de quelle manière ce changement de régime s'était produit. Vers la fin du XIVe siècle, cette ville était gouvernée par un émir que nous ne connaissons que sous le nom, évidemment défiguré, de "Dinos" que lui donne l'historien Phrantzès: dépossédé par Bajazet, en 1393 probablement, il alla comme d'autres chercher un asile auprès de Tamerlan.[3] La république de Gênes se fit, à ce qu'il semble, donner Amastris par le sultan: peut-être avait-elle coopéré activement à la prise de la ville en lui fournissant une flottille. Quoi qu'il en soit, on trouve pour la première fois, en 1398, la mention d'un consulat génois d'Amastris,[4] et ce consulat n'était pas considéré comme établi en territoire étranger, car Clavijo, qui se trouvait dans cette ville en 1404, désigne positivement *Samastri* comme ville génoise: l'historien byzantin Ducas lui attribue la même qualification.[5] Sur quelques cartes du Moyen-Age, on voit, à côté du nom de Samastri, un drapeau génois, et cette colonie ne devait pas être classée parmi les moins importantes parmi les colonies du Pont, car, à l'époque même où le gouvernement génois accordait à Caffa une sorte d'hégémonie dans la mer Noire, il s'était réservé la nomination du consul de Samastri et de son secrétaire. On en fit une place forte et, de nos jours encore, l'œil le moins exercé peut reconnaître aux guirlandes qui constituent une ornementation caractéristique, aux armoiries qui surmontent les portes et à divers autres indices, l'origine génoise d'une partie au moins des fortifications.[6] Le consul de Caffa fut longtemps chargé de l'entretien des ouvrages de fortification et de la garnison; mais nous verrons plus loin, qu'à partir de 1449, ce soin fut rattaché aux fonctions du podestat de Péra. De nos jours, le double

---

[1] Geogr. Acrop., p. 20; Cantacuz., l. c.

[2] On voit, sur un manuscrit de Pachymérès, en marge, une ancienne glose qui fixe cette date; elle attribue la conquête aux Persans; mais sous ce nom on doit, sans doute, entendre les Turcomans. Clavijo, se trouvant sur les lieux en 1404 entendit raconter par les habitants que la ville avait été vendue une trentaine d'années auparavant par l'empereur grec au père du prince alors régnant, Mizal Mathalabi (p. 79). Cf. Miklosich et Muller, *Acta græca*, II, 102 et s.

[3] Phrantzès, p. 82, 83. La campagne de Bajazet contre le prince de Kastemouni (Hammer, I, 227 et s.) dut avoir également des suites fâcheuses pour l'émir "Dinos".

[4] *Atti della Soc. Lig.*, XIV, 103, 110.

[5] Clavijo, p. 80; Duc., p. 163.

[6] Ritter, *Kleinasien*, I, 770 et s.

port de Samastri est bien abandonné; il nous serait désormais impossible de dire jusqu'à quel point le trafic y était actif et si son principal élément était le transit entre Constantinople et Trébizonde, ou le transit entre l'Asie-Mineure et la Crimée. Le nom de cette ville se rencontre de ci de là dans les sources génoises,[1] mais toujours à propos de questions étrangères au commerce.

Le voyageur espagnol Tafur parle aussi de *Sinope* comme d'une citadelle génoise,[2] mais ici il commet une erreur. Les princes de Kastemouni tenaient énormément à la possession de cette ville; quand déjà les Osmanlis leur avaient arraché la cession d'une grande partie de leurs domaines, Sinope restait leur capitale: c'est là que résidait le dernier prince de la dynastie, quand il fut réduit à capituler et à faire entre les mains de Mahomet II l'abandon des derniers débris de sa principauté.[3] Il est donc bien certain que la domination génoise ne s'étendit jamais jusque-là, mais ce qui est vrai, c'est l'existence d'une colonie génoise, peu nombreuse mais prospère, sous le sceptre des princes de Sinope: on trouve les noms de quelques-uns de ses consuls dans des chartes du XVe siècle.[4] L'histoire est muette sur le sort de la colonie vénitienne.

Ainsi donc Samastri était une ville absolument génoise, Sinope une ville turque habitée par une colonie génoise: *Samsoun-Simisso* présentait un autre caractère. Elle se composait de deux villes, une ville turque et une ville génoise, situées à une portée de trait l'une de l'autre et entourées de murs. Les deux populations, vivant toujours sur un pied de défiance réciproque, respectaient néanmoins mutuellement leurs possessions.[5] Quand Bajazet s'empara de la ville mahométane (Samsoun), il laissa subsister tranquillement la ville chrétienne (Simisso): sous le règne de Mourad II, la ville tombait en ruines; le sultan permit de les relever. Dans certaines chartes génoises de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe, il est parlé du consulat de Simisso: le titulaire était nommé par le gouvernement génois; on y voit également que la garnison était formée de mercenaires génois.[6]

---

[1] En dehors des sources déjà citées et de celles que nous citerons encore, voyez: Olivieri, *Carte e cronache manoscritte*, p. 75, 122; Canale, *Della Crimea*, I, 246; II, 349; *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 595, 677; Agost. Giustiniani, *Annali*. fol. 182, 186.

[2] Tafur, p. 158.

[3] Hammer. *Gesch. des osman. Reichs*, I, 227, 373, 417 et s.; II, 51 et s.

[4] Olivieri, *Carte e Cronache*, p. 75; *Atti della Soc. Lig.*, IV *(Rendic.)*, p. 48; VI, p. 129; VII, 2, p. 676. Il résulte de la première citation des *Atti* que le consul Andrea Usodimare aurait reconstruit à ses frais les bâtiments du consulat, vers 1423.

[5] Ahmed Arabsiades, *Vita Timuri*, éd. Manger, II, 287; Schiltberger, *Reisen*, éd. Neumann, p. 63—65; Clavijo, p. 82.

[6] *Atti della Soc. Lig.*, XIV, p. 103, 110; IV *(Rendic.)*, p. 48; Canale, *Della*

Le statut de 1449 garde un silence absolu au sujet de cette colonie; il y a là quelque chose de suspect: il semble qu'alors la colonie eût cessé d'exister.

En ce qui touche aux questions commerciales, nous ne savons rien de plus sur Sinope et sur Simisso que sur Samastri. Il est cependant certain qu'elles s'élevèrent du rang de simples stations, échelonnées sur la route commerciale de Trébizonde, à celui de marchés indépendants. Elles répandaient dans les pays environnants les produits de l'industrie européenne et exportaient en échange les produits indigènes, tels que les bois de construction, l'alun, le cuivre et l'argent extraits des riches mines de cette région,[1] la laine et le poil de chèvre fournis par les nombreux troupeaux nourris dans le pays, le maroquin de Kastemouni etc.; il est certain que ce commerce d'exportation écoulait ses articles vers l'Occident et aussi vers le Nord, car il existait un mouvement incessant de navigation des colonies méridionales du Pont à Caffa, leur chef-lieu, et à Tana.

4° Les derniers temps de l'empire de Trébizonde.

La première moitié du XV[e] siècle fut signalée, pour la colonie *génoise* de Trébizonde, par une série de tourmentes. D'abord, sous le règne d'Alexis IV, la guerre éclata entre Gênes et Trébizonde pour des causes qui nous sont restées inconnues. Au cours des hostilités, un amiral génois, Cosma Tarigo, à la tête de trois galères, battit la flotte d'Alexis, s'empara d'un monastère fortifié, le transforma en place d'armes à son usage et, finalement, l'empereur dut se résoudre à payer des dommages intérêts: on lui permit du reste d'acquitter sa dette en nature (vin et noisettes) et par termes.[2] Quelques années plus tard, la population de Trébizonde s'ameutait contre les Génois, envahissait leur quartier et le mettait à sac: l'empereur ne se décida à le leur rendre qu'après avoir reçu du gouvernement génois une note menaçante[3] et rédigée sur un ton énergique. Jean IV (Kalojohannès) fils et successeur d'Alexis, laissa arriver les choses au point que, dans diverses localités de l'empire,

---

Crimea, II, 349. Parmi les écrivains byzantins, Ducas (p. 163) parlant d'Amisos (Simisso), dit que la république de Gênes a coutume d'y envoyer des fonctionnaires.

[1] Chehabeddin, p. 337, 350, 355 et s.; *Vinc. Bellovac. spec. hist.*, XXXI, 143.

[2] Stella, p. 1275 et la charte du dernier février 1418, dans *Not. et extr.*, XI, 79—81.

[3] En date du 28 janv. 1425: publiée par M. Hopf dans les *Sitzungsberichte der Berliner Akad.*, février 1862, p. 88 et s., et par M. Vigna dans les *Atti della Soc. Lig.*, IV, *rendic.*, p. 50.

et dans la capitale même, des Génois furent insultés et maltraités. Le doge de Gênes, Giano Fregoso, lui adressa des remontrances auxquelles il répondit non sans raison, il faut le reconnaître, par des plaintes contre certains sujets génois qui refusaient de se soumettre aux lois de l'empire. Le doge l'ayant invité à envoyer à Gênes un ambassadeur, afin de travailler au redressement des torts réciproques, il chargea de cette mission un certain Georgius Armiruzius; mais les prétentions exagérées de ce personnage firent échouer toutes les tentatives d'accommodement.[1] Ce différend n'était pas encore aplani au moment de la publication d'un nouveau code pour les colonies du Pont (1449): ce code concernait également la colonie de Trébizonde et il nous met à même de nous faire une idée de son organisation intérieure. A la tête de l'administration de la colonie était placé, comme toujours, le consul, nommé par la métropole et entouré d'un personnel permanent, composé d'un notaire, d'un drogman, de deux chapelains, de deux huissiers (placerii) et de deux domestiques. Aussitôt entré en fonctions, le consul procédait au choix de quatre "Anciens" qui devaient être ses conseillers effectifs pour ses actes officiels, de deux massiers auxquels incombait l'administration des finances et enfin de deux auditeurs chargés de faire une enquête sur l'administration de son prédécesseur. Pour tous ces agents comme pour le consul, la durée des fontions était fixée à une année seulement et, ce délai expiré, ils devaient faire place à d'autres. Sous le rapport des finances, la colonie devait se suffire à elle même, c'est à dire que le produit des impôts levés par elle sur les marchandises importées ou exportées par des sujets génois, impôts fixés à 1 % ou 1½ % suivant le cas, ajouté à celui des amendes, devait, en principe, couvrir les dépenses ordinaires et extraordinaires, y compris les traitements des fonctionnaires; en cas d'insuffisance, le déficit devait être comblé au moyen d'un impôt supplémentaire, payé par les membres de la colonie.[2]

Ainsi, pendant cette période, nous voyons des démêlés sanglants se succéder entre les Génois et les empereurs de Trébizonde: les réclamations réciproques s'enchevêtrent sans qu'on arrive à un accommodement. Du côté des *Vénitiens* au contraire, nous avons à signaler deux traités, et pourtant leur contenu ne semble pas indiquer qu'il aient eu pour objet de mettre fin à une rupture. L'un est daté du 11 avril 1391 et fut rapporté à Venise pas Marco Giustiniani,[3] capitaine des galères; l'autre,

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, IV, *rendic.*, p. 51 et s.; XIII, 218 et ss. (documents des années 1447—1449).

[2] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 669—671.

[3] Marin, VI, 275—277 Taf. et Thom.,

de l'an 1396, fut confié aux soins du baile Giacomo Gussoni.[1] Le premier stipulait une réduction de moitié sur les droits perçus à la vente et à l'achat; le deuxième n'est, tout compte fait, qu'une répétition du premier. En 1416, Venise reçut la visite d'un ambassadeur de Trébizonde,[2] mais le but de cette démarche est malheureusement resté inexpliqué jusqu'à ce jour. Le service de navigation organisé dès longtemps entre les deux villes suivit, pendant cette période, sa marche régulière. Nous en trouvons la preuve dans le manuel du commerçant du florentin Uzzano, écrit en 1442. L'auteur y indique la date du départ des galères vénitiennes pour la Romanie et Trébizonde (du 8 au 20 juillet).[3] Cependant, nous devons signaler ce fait remarquable que, dans les sources postérieures, il n'est pas rare qu'on ne parle que d'une seule galère de Trébizonde.[4] L'une de ces galères, à son retour de Trébizonde, eut la malechance d'entrer dans le port de Constantinople précisément au moment où les Turcs se disposaient à en faire le siége (1453); on l'empêcha de continuer sa route, et même on la contraignit à coopérer avec d'autres navires à la défense de la ville.[5]

A partir du jour où les Turcs occupèrent Constantinople en maîtres, les difficultés s'accumulèrent naturellement pour les Italiens sur la route de Trébizonde et les relations devinrent des plus difficiles entre les colonies établies dans cette ville et leurs mères-patries. Rien d'étonnant donc si, dans la suite, le poste de chef de colonie à Trébizonde ne fut plus des plus recherchés. Aussi voyons-nous, en 1454, Galéotto Spinola et, immédiatement après lui, Leonardo Doria, désignés pour occuper les fonctions de consuls de Gênes à Trébizonde, refuser cet honneur: cela n'empêcha pas d'ailleurs de trouver d'autres candidats et le poste eut un titulaire jusqu'au dernier jour de la colonie.[6] Signalons cependant à titre de curiosité, le fait d'une ville commerçante d'Italie nouant, pendant cette période désastreuse, des relations avec l'empire de Trébizonde. Il existe un traité de commerce, daté du 14—15 décembre 1460, stipulant en faveur des Florentins le droit d'avoir à Trébizonde un fondaco et un consulat, fixant pour eux les droits d'entrée à 2 % et les exemptant de droits de sortie etc. Ce traité fut conclu avec la commune de Florence, au nom de David, dernier empereur de Trébizonde, par un

inéd. Il en existe un regeste dans les *Commem.*, III, p. 226, n° 419: l'éditeur fait remarquer que la pièce n'est pas datée, mais qu'elle est probablement de l'année 1395.

[1] Taf. et Thom., inéd.; regeste dans les *Commem.*, III, p. 244 et s., n° 54.

[2] Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 900.

[3] Uzz., p. 104.

[4] Sathas, *Doc. inéd.*, II, 160, 161; III, 67, 100.

[5] Barbaro, *Assedio di Constantinopoli*, p. 4, 59.

[6] *Atti della Soc. Lig.*, VI, p. 101, 125, 130, 292, 529, 584, 721 et s., 745, 833, 896 et s.; VII, 1, p. 106; VII, 2, p. 953 et s.

ambassadeur nommé Michele degli Aldighieri, ou, d'après le texte latin de la formule finale, Michael de Alighieris.[1] Mais cet Alighieri était-il bien véritablement un représentant autorisé, réel, de l'empereur de Trébizonde? La question peut se poser, car ce nom se retrouve dans d'autres occasions parmi ceux d'individus qui se donnaient comme les représentants de princes de l'Orient et que l'on a, dans les derniers temps taxés d'imposture.[2] Ces individus avaient été amenés par le moine franciscain Louis de Bologne et parcouraient alors les cours de l'Europe en cherchant à provoquer une guerre générale contre les Osmanlis. A cette époque, on peut se le rappeler, le pape Pie II en Occident, et les deux derniers empereurs de Trébizonde, Kalojohannès et David, en Orient, firent des efforts pour organiser une grande coalition contre cette puissance, dont les progrès devenaient effrayants. Ces derniers avaient déjà rallié à leurs projets non-seulement les princes chrétiens de la Géorgie, leurs voisins, mais même des princes mahométans jaloux de la prépondérance croissante des Osmanlis.[3] Pendant ce temps, Louis de Bologne parcourait l'Orient comme agent du pape, avec mission de susciter des ennemis aux Turcs. En 1460, il reparut en Occident accompagné de quelques personnages qui se donnaient pour des ambassadeurs de divers princes orientaux et présentaient, pour se faire accréditer, des lettres écrites en style emphatique, signées du nom de quelques-uns de ces princes.[4] Après avoir traversé la Hongrie et l'Autriche, ils arrivèrent à Venise, où ils furent reçus avec les plus grands honneurs: de là, ils allèrent se présenter au pape Pie II qui leur remit des lettres de recommandation pour divers souverains.[5] Au mois de mai 1461, ils étaient en France, à la cour de Charles VII: pendant ce même mois de mai, ils en repartirent pour aller à la recherche du duc Philippe de Bourgogne,

---

[1] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 186 et s.

[2] Je démontrerai plus loin que cette accusation n'est pas applicable au représentant de Trébizonde: je ne prétends pas faire la même démonstration pour les autres; cependant je ferai remarquer qu'il est difficile de comprendre comment le premier aurait pu se compromettre au point de parcourir toute l'Europe en compagnie d'intrigants de cette espèce.

[3] Fallmerayer, *Gesch. von Trapezunt*, p. 258 et ss.

[4] Sur ce personnage et ses compagnons voyez notamment: *Gobellini* (Pii II) *commentarii*, p. 127 et s.; Voigt, *Enea Silvio de Piccolomini*, III, 643 et ss. MM. Fallmerayer (op. cit., p. 263 et ss.) et Brosset (*Hist. de la Géorgie*, addit. et éclairciss., p. 407—411) ont eu la bonne fortune de retrouver les noms des princes orientaux de qui ces personnages produisaient des lettres ou qu'ils prétendaient représenter.

[5] Lettre d'introduction générale, dans Wadding, *Annal. minor.*, XIII, 156; lettre au duc de Bourgogne, dans les *Æneæ Sylvii epistolæ* (Opp. Basil. 1551), nº 376; lettre analogue adressée à Florence: *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 185.

qu'ils trouvèrent à Saint-Omer.[1] Ils visitèrent Gand du 4 au 8 juillet[2] et retournèrent à Rome par la France au mois d'août. Dans les documents de l'époque, toutes les fois que revient l'énumération de ces ambassadeurs orientaux, on trouve indiqué en première ou en deuxième ligne, en qualité d'ambassadeur de David, empereur de Trébizonde, un certain Michel dont le nom, parfois isolé, est d'autres fois accompagné du nom de famille Aligerius, de Algeorii, de Alguri, de Alchiere, de Aldigeriis. Il attira spécialement l'attention à Gand, et l'on y remarqua qu'il parlait bien l'italien: à Florence, il prononça une harangue en latin.[3] Il fut particulièrement bien accueilli dans cette dernière ville, parce qu'il était lui-même d'origine florentine et apparenté à la famille du Dante.[4] Mais il avait remis au duc de Bourgogne une lettre de David,[5] dont le texte fournit l'un des arguments sur lesquels se base l'accusation d'imposture. Étudions la valeur de cette accusation. D'abord le texte original de cette lettre était, dit-on, différent de celui que nous possédons. Cela est possible; mais il ne faut pas oublier que ce texte original était écrit en grec et que, dans le travail de la traduction en langue latine, on a fort bien pu y glisser des parties apocryphes à côté de parties authentiques; or, l'auteur de cette traduction est resté inconnu. En second lieu, le traité conclu avec la république florentine au cours du même voyage, par le même Aligerius agissant au nom de l'empereur de Trébizonde, est au-dessus du soupçon de falsification; il renferme des détails qui en démontrent l'authenticité d'une manière infaillible, de telle sorte qu'ils n'est pas permis de mettre en doute la qualité d'agent plénipotentiaire de David attribuée à ce personnage. Enfin, dans un autre document, parfaitement étranger au voyage des ambassadeurs orientaux en 1460 et 1461, nous trouvons le nom d'un chevalier *(miles)*, Michael de Aligeri, grand commerçant de Trébizonde, qui visitait en personne ou faisait visiter par ses agents les divers entrepôts de la mer Noire, et cela en 1470, c'est à dire à une époque où, depuis longtemps, Trébizonde était passée au pouvoir des Turcs.[6]

Dans une lettre du 15 déc. 1460, Florence remercia chaudement l'empereur de ses avances amicales et des avantages qu'il avait fait offrir par son ambassadeur au commerce florentin.[7] Malheureusement, la République n'eut pas le temps de mettre à l'épreuve

---

[1] Jacq. du Clercq, dans Buchon, *Choix de chroniques*, VIII, p. 172; Document des archives d'Ypres, cité par M. Gachard dans les notes de l'*Hist. des ducs de Bourgogne* de de Barante (Brux. 1838), II, 179 et s.

[2] *Dagboek der Gentsche collatie uitg. door Schayes* (Gent. 1842), p. 441—443.

[3] *Ibid.* l. c.; *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 188.

[4] Ammirato, *Stor. fiorent.*, a. a. 1460.

[5] *Æneæ Sylvii epistolæ*, nº 377.

[6] *Atti della Soc. lig.*, VII, 1, 677.

[7] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 189.

l'amitié de l'empereur. Une année ne s'était pas écoulée que Mahomet II, en une seule campagne (1461),[1] entrait victorieux à Sinope, s'emparait de Trébizonde, détruisait l'empire et emmenait le dernier empereur en captivité à Constantinople. Ce bouleversement porta un coup funeste au commerce italien et il disparut pour longtemps de ce marché.

5° Fin des colonies de la rive septentrionale du Pont.

A la guerre de conquêtes entreprise par les Génois en Crimée vers la fin de la période précédente, succéda une longue série d'années pacifiques. Néanmoins, il ne pouvait venir à l'idée de personne de se reposer uniquement sur la foi des traités et de négliger les mesures indispensables à la sécurité des colonies. Une des premières consistait à élever des fortifications autour des points les plus importants et à les entretenir en bon état. *Caffa*, nous l'avons vu, avait eu à subir plusieurs siéges dirigés par Djanibek en personne. Quelques années après le dernier, Goffredo di Zoagli, qui exerça les fonctions de consul en 1352 et 1353, en avait complété les fortifications.[2] Jacopo Spinola, Pietro Gazaro et Benedetto Grimaldi, qui occupèrent successivement le même poste de 1384 à 1386, entourèrent les faubourgs d'une muraille.[3] De nos jours encore, ces murs génois, avec leurs terre-pleins et leurs fossés, forment un vaste cercle autour de la ville moderne de Féodosie. Aux deux extrémités, sur le rivage de la mer, s'élevaient de puissants ouvrages; du côté du sud-ouest, une vaste citadelle; du côté de Kertch un fort avec des murailles d'une épaisseur extraordinaire.[4] Du côté de

---

[1] Duc., p. 340 et ss., Chalcoc., p. 485 et ss.; Critobul., p. 137—142; *Monum. Hung. hist., acta extera*, IV, 92 et ss., 101. Pour l'année, voy. Zinkeisen, *Gesch. des osman. Reichs in Europa*, II, 335 et ss.; Voigt, *Enea Silvio*, III, 656, not.; Berchet, *La repubblica di Venezia e la Persia* (Torino, 1865), p. 100; Muller, éd. de Critobul., p. 127. Il est douteux que les Florentins aient pu mettre à exécution le projet qu'ils avaient formé d'étendre leur service de navigation jusqu'à Trébizonde: *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 296, 302.

[2] Stella, dans Murat., SS., XVII, 1095. Cet écrivain prétend qu'auparavant les défenses de la ville se composaient uniquement d'ouvrages en terre et en bois; mais Nicéph. Grég. (II, 684 et ss.) nous en fait une tout autre peinture.

[3] Stella, l. c. Tous trois avaient été envoyés ensemble par le doge Leonardo de Montaldo (1383—1384), afin qu'ils pussent se suppléer mutuellement dans les fonctions du consul.

[4] Pallas, *Reise in die südlichen Statthalterschaften Russlands*, II, 261 et s.; Dubois de Montpéreux, V, 285 et ss. MM. Oderico (*Lett. ligust.*, tav. 1—10), Waxel (*Recueil des antiq. trouvées sur les bords de la mer noire*, nos 20—22) et Jurgie-

la terre, la place était protégée par la tour dont le pape Clément VI avait payé la construction de ses deniers; il en a déjà été question: était-ce la tour de S. Antoine ou la tour de S. Constantin des sources génoises?[1] il ne nous est plus possible de le savoir. Pour la garde de tous ces ouvrages, de ces murailles, de ces tours, il fallait des troupes nombreuses. En temps de guerre, tous les citoyens en état de porter les armes étaient astreints au service militaire;[2] en temps ordinaire il y avait une garnison permanente, composée de mercenaires.[3] L'arsenal *(sabarbaria)* renfermait un approvisionnement de pièces d'équipement et d'armes, provenant soit d'envois de la mère-patrie, soit d'achats faits par les autorités locales, soit de dons offerts par des consuls qui comprenaient l'étendue de leurs devoirs ou par d'autres fonctionnaires à leur départ.[4]

Soudak, la nouvelle conquête des Génois, offrait, bien plus encore que Caffa, l'aspect d'une place forte: Caffa restait avant tout chef-lieu et ville de commerce. Suivant une inscription placée sur les murs de Soudak, l'année 1414 marque la date de l'achèvement des travaux de fortification.[5] L'ensemble se composait d'abord du corps de place, entouré de murs au haut desquels veillaient constamment des gardiens spéciaux; les portes étaient munies de ponts-levis qu'on relevait chaque soir, de sorte que toute relation avec l'extérieur était supprimée pendant la nuit: le corps de place était protégé par deux citadelles, dénommées l'une Castrum S. Crucis, l'autre Castrum S. Eliæ. De nos jours encore, leurs ruines présentent un aspect imposant. Le rocher calcaire sur lequel elles sont construites toutes deux, s'élève à peu près perpendiculairement au-dessus de la mer et n'est abordable que par la partie postérieure, où il forme terrasse. C'est sur cette terrasse qu'est établie la citadelle basse, entourée d'une muraille flanquée de dix tours, les unes carrées, les autres rondes: au milieu s'élève la tour à travers laquelle est percée l'unique porte d'entrée et cette porte est protégée par un ouvrage avancé. Au-dessus de cette citadelle basse, la plus grande des deux, sur un roc à pic, on en aperçoit une autre, plus petite: enfin, l'arête supérieure est couronnée par une tour carrée, reliée au reste de la fortification par une muraille qui suit la crête. A l'époque

---

wicz *(Sap.*, V, 159—168) ont relevé et publié des inscriptions et des armoiries qui se voyaient sur les tours de Caffa.

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 605, 613, 627; cf. la note de M. Vigna, VI, p. 103.

[2] En temps de paix, ils fournissaient seulement en permanence cinquante hommes pour le service des balistes: *Atti della Soc. Lig.*, XIV, p. 104.

[3] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 612 et ss. et dans beaucoup d'autres passages; Canale, I, 261 et s.

[4] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 585, 627; *Off. Gaz.*, p. 409.

[5] *Sap.*, V, 173 et s.

de la domination génoise, le consul de Soudak remplissait en même temps les fonctions de gouverneur de la place *(castellanus):* aussi lui était-il formellement interdit de découcher, sous peine de destitution; chacune des citadelles était commandée par un sous-gouverneur. Le soin de pourvoir à l'approvisionnement de la place en vivres et armes, ainsi qu'à l'entretien et à la réparation des ouvrages de fortification incombait à un conseil d'approvisionnement: pour subvenir à ses dépenses, il avait une caisse entretenue au moyen des impositions payées par les habitants et du produit des amendes.[1]

Citons encore une troisième forteresse importante, celle de *Cembalo* (Balaclava). La citadelle proprement dite *(castrum S. Nicolai)* était construite sur la hauteur qui limite le port à l'est; de cette hauteur descendaient, à droite et à gauche, deux murs reliés entre eux, au bas de la côte, par un troisième qui courait le long du port; aux extrémités de ce dernier mur s'élevaient deux tours, l'une située du côté du village actuel de Balaclava, l'autre bâtie à l'entrée même du port et le commandant complétement, vu son peu de largeur; ces deux tours formaient, à ce qu'il semble, en même temps, le flanquement de la citadelle basse, placée sous l'invocation de S. Georges.[2] Le chiffre réglementaire de la garnison des deux citadelles était fixé par le statut de 1449.[3]

Toutes ces colonies avaient fini par former un ensemble assez considérable, et il était devenu nécessaire de créer une organisation intérieure: ce travail marchait parallèlement à celui de la construction des fortifications destinées à les protéger à l'extérieur. A Gênes, les

---

[1] On peut se rendre compte de l'organisation administrative de cette colonie au temps de la domination génoise, en lisant le Statut de Soldaja de 1449: *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 652 et ss. Dubois de Montpéreux donne une description excellente de l'aspect que présente la ville moderne de Soudak avec les ruines de l'époque (Texte, V, 323 et ss.; Atlas, 2e série, pl. 45, 64; 3e série, pl. 29); voyez encore Pallas, op. cit., II, 222 et ss., et Mourawiew-Apostol, *Reise nach Taurien*, 160 et s. Les inscriptions et les armoiries encastrées dans les murs sont reproduites dans Oderico, *Lett. ligust.*, tav. 11—14; Waxel, *Recueil d'antiq.*, nos 17—19, Dubois de Montpéreux, V, 352, 357 et s.; et Jurgiewicz, *Sap.*, V, 169—175. M. Phil. Bruun a publié en langue russe des matériaux pour servir à l'histoire de Soudak (Odessa, 1871).

[2] *Atti della Soc. Lig.*, VI, p. 279.

[3] *Ibid.* VII, 2, p. 661 et ss. Les ruines des fortifications de Balaclava sont décrites dans Demidoff, *Reise in die Krim*, trad. Neigebaur, II, 44; Dubois de Montpéreux leur consacre un chapitre particulier, VI, 116 et s. (avec une vue, dans l'Atlas, 2e série, pl. 64). Les pierres sur lesquelles étaient gravées des inscriptions et des armoiries ont été pour la plupart transportées à Gênes: Canale, *Crimea*, II, 343—345. Voy. dans *Sap.*, V, 175 et s. une inscription très ancienne, dont j'ai parlé plus haut.

personnages chargés de rédiger des statuts spéciaux pour les colonies du Pont n'avaient nullement la présomption de croire qu'il fût possible d'atteindre du premier coup la perfection. On y expédia à plusieurs reprises des commissions chargées d'étudier sur place la situation et les besoins des colonies. La bourgeoisie de Caffa envoyait fréquemment des députés[1] porter ses réclamations ou ses vœux; on les écoutait toujours avec une attention scrupuleuse. En 1398, deux de ces députés, Niccolo Dotto et Gaspare Spinola, se trouvaient à Gênes. Leurs plaintes portaient sur divers points: d'abord sur ce que les fonctionnaires de Gênes toléraient ou introduisaient une foule de nouveautés au détriment de la colonie; en second lieu, sur ce que l'administration prétendait faire désintéresser par la commune les créanciers qui lui avaient fait des avances pour parer à des dépenses extraordinaires, et sur ce que cette même administration avait accueilli sans fondement des demandes à elle adressées par certains individus, à l'effet de se faire payer par la caisse communale etc. Mais le principal objet de leur mission était d'obtenir en faveur de Caffa l'établissement d'une sorte d'hégémonie sur les autres colonies génoises du Pont. Le 10 avril 1398, la commission des colonies de Gênes, en réponse à ces réclamations, prit une série de résolutions,[2] tendant à la réforme de l'administration de la commune de Caffa et à l'exercice d'un contrôle plus sévère de ses actes: c'est ainsi, par exemple, qu'elle reconnut aux bourgeois un droit illimité de porter plainte par devant le consul. Par contre, on accorda au consul la faculté de nommer, après entente avec son collége de conseillers et avec la commission d'approvisionnement, à une série de fonctions coloniales, soit à Caffa même, soit dans d'autres colonies du Pont. La commission des colonies de Gênes ne se réservait le droit de nomination que pour les postes ci-après, dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance: 1° les consuls de Caffa, de Simisso, de Balaclava, de Trébizonde et de Samastri; un codicille du 28 oct. 1399 ajoute ceux de Tana et de Soldaja;[3] 2° les *massarii* préposés à l'administration des finances de Caffa; 3° les chanceliers ou secrétaires attachés au consulat et à la trésorerie *(massaria)* de Caffa.[4] Cette décision constituait pour les consuls de Caffa une grande extension de pouvoirs; précédemment, sous le régime du statut du 30 août 1316,

---

[1] La bourgeoisie n'avait pas besoin de l'agrément du consul pour faire des démarches de ce genre, et il était formellement interdit à ce dernier de mettre des entraves au départ des députés ou de se mêler de la rédaction de leurs instructions: *Atti della Soc. lig.*, VII, 2, p. 629 et s.

[2] *Atti della Soc. Lig.*, XIV, 101—110.

[3] Canale, *Della Crimea*, I, 241.

[4] Une ordonnance complémentaire, du 18 avril 1398, excepta formellement du nombre des fonctionnaires laissés à la nomination du consul de Caffa, les secrétaires des consuls de Simisso, Balaclava, Soldaja, Trébizonde et Samastri: *Atti della Soc. Lig.*, XIV, p. 109 et s.

leur droit de nomination était restreint à l'unique poste du consul de Solgat:[1] dorénavant, ils pouvaient, avec une apparence de raison, s'attribuer, comme ils le faisaient parfois, les titres de "consul pour toute la Gazarie" ou de "consul de tous les Génois présents sur le territoire de la Gazarie", ou même de "consul de toute la mer Noire et de l'empire de Gazarie".[2] En somme, ce dernier code colonial attribue à *Caffa* le rôle d'un centre politique et d'un chef-lieu, tantôt pour tout l'ensemble des colonies du Pont, tantôt pour une partie de ces colonies.

En 1434, de nouveaux réglements remplacèrent ceux de 1398:[3] ces réglements n'ont pas encore été publiés, mais peu importe, car nous devons parler maintenant avec plus de détails d'une œuvre législative beaucoup plus importante, émanée quelques années plus tard de la commission des colonies de Gênes. Si la bourgeoisie de Caffa envoyait de temps à autre des députés à Gênes dans le but d'y provoquer certaines réformes de la législation coloniale, réciproquement, la commission des colonies expédiait parfois à Caffa des commissaires chargés d'y réviser les réglements en vigueur pour les colonies du Pont. Barnaba dei Vivaldi, investi avec quelques autres d'une mission de ce genre, déposa, à son retour, sur le bureau de la commission des colonies un projet complet de réforme des réglements pour Caffa et pour les colonies voisines. Ce projet servit de base à une nouvelle législation et, après avoir entendu un certain nombre d'habitants de Caffa et de personnes versées dans ces questions, auxquelles on l'avait communiqué, la commission des colonies publia un code complet, connu sous le nom de *Statut du dernier février 1449*.[4] Il ne nous est pas possible d'en donner ici une analyse complète. Nous nous bornerons à lui faire des emprunts quand l'occasion s'en présentera, à mesure que nous avancerons dans l'étude de l'organisation coloniale et sans nous astreindre à suivre l'ordre des matières. Cependant, avant d'aller plus loin, il est bon de placer ici quelques observations d'une nature générale.

Plus les Génois étendaient leurs conquêtes sur la côte méridionale de la Crimée, plus se multipliaient les occasions de contact avec des individus de nationalités et de religions différentes. Les autorités génoises de Soudak et de Cembalo ne pouvaient pas se passer d'un

---

[1] *Off. Gaz.*, p. 390.

[2] Oderico, *Lettere ligust.*, p. 150 et s.; Canale, *Della Crimea*, I, 345; *Not. et extr.*, XI, 53 et s., 62.

[3] Nous ne les connaissons que par les extraits publiés dans Canale, *Della Crimea*, I, 243 et ss.

[4] Il a été publié pour la première fois, en 1865, par M. Murzakiewitch dans les *Mémoires* (Szapiski) *de la Société d'histoire et d'archéologie d'Odessa*, V, 631—837 (avec traduction russe en regard et notes) et, depuis, en 1879, par le P. Vigna, dans les *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 567—680.

drogman, versé dans la connaissance du latin et des langues grecque et tatare; en outre, dans ces deux localités, certaines lettres et certains documents devant être rédigés en grec, il y avait pour cela des commis spéciaux, fonctionnaires de l'État; à Soudak, par exemple, le consul avait besoin de ces commis pour ses relations avec les dix-huit casaux compris dans la banlieue de la ville.[1] Dans la ville même de Soudak, l'élément grec était si fortement représenté que, dans certaines administrations dirigées par des commissions, celles-ci étaient composées par moitié de Latins et de Grecs.[2] Nous avons ici un exemple de la confiance que les maîtres du pays témoignaient à cette partie de la population et aussi de l'attachement de cette dernière à ses maîtres. Comme pendant à cet exemple d'égalité établie entre les Grecs et les Latins pour les détails de la vie municipale, nous pouvons montrer encore les évêchés latins, nouvellement créés à Soldaja et à Cembalo,[3] vivant paisiblement côte à côte avec les anciens évêchés grecs de Soldaja et de Gothie.[4] Le régime génois n'apporta aucune entrave aux relations du patriarche de Constantinople avec ses suffragants de Crimée; il ne le troubla point dans la jouissance des biens et des droits qu'il possédait à Ialta; il n'empêcha jamais les évêques grecs de Crimée d'assister aux synodes de Constantinople ou de soumettre au jugement du patriarche les nombreux litiges concernant la délimitation de leurs diocèses respectifs.[5]

A l'égard de la population tatare, la situation offrait plus de difficultés. Comme la présence d'un si grand nombre de musulmans dans Caffa pouvait devenir un danger pour la domination chrétienne, il leur était défendu de conserver des armes dans leurs maisons.[6]

Parmi ces musulmans, les Tatars étaient assurément les plus nombreux. Ils étaient placés, ainsi que leurs compatriotes des environs de la ville, sous l'autorité d'un fonctionnaire spécial, résidant à Caffa, auquel les documents et les codes en langue italienne donnent le titre

---

[1] *Atti*, l. c., p. 655, 660, 664. Il y avait aussi, à Caffa, un grand nombre de notaires grecs: en 1449, on exclut quelques incapables, ce qui réduisit ce nombre à dix: *ibid.* p. 677 et ss.

[2] *Ibid.* p. 656, 658.

[3] Lequien, *Oriens christianus*, III, 1103 et ss.; Canale, *Della Crimea*, I, 273, 279 et s., 304 et s.; *Atti*, l. c., p. 655, 714 et ss.

[4] Lequien, op. cit., I, 1244 et s.; *Acta SS. Boll.*, 26 juin, p. 190 et ss.; *Acta patriarch. Cpol.*, éd. Miklosich et Muller, passim, v. la table.

[5] *Acta patr. Cpol.*, I, 577; II, 67, 69 et ss., 74 et s., 148 et s., 249. On voit, par exemple, que les localités de Lambat, de Parthénite et d'Alousta, situées dans le district de Gothie, sont l'objet d'un litige en revendication des frontières, entre l'évêque de Cherson et celui de Gothie. M. Paspati a réuni dans ses *Βυζαντιναὶ μελέται*, p. 246—248, le peu que l'on sait sur l'organisation de l'église grecque en Crimée au temps de la domination génoise.

[6] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 679 et s.

de *titano (-nus)* ou de *zittain (cittain)*.[1] Ce mot dérive évidemment de la forme primitive *Tudun*, titre donné par les Avares, les Khazares et autres peuples de race turque (les Tatars se servaient de l'idiome des Turcs orientaux) aux gouverneurs ou lieutenants des souverains.[2] Ce Tudun jouait donc auprès des Tatars fixés à Caffa ou dans les environs le rôle de réprésentant de leur souverain; mais, après un an de séjour, tout Tatar habitant avec sa famille Caffa ou son faubourg cessait de dépendre du Tudun: il devenait sujet génois et passait sous l'autorité du consul.[3] Dans les procès entre Tatars et Génois, le consul jugeait ceux où le sujet tatar comparaissait comme demandeur, et réciproquement le Tudun prononçait la sentence quand la citation venait du sujet génois.[4] Il y avait, en outre, à Caffa, un agent des douanes tatares chargé d'encaisser les droits perçus au nom du khan de Kiptchak (3 % probablement).[5] Ce droit était, en fait, le seul indice qui permît de constater que le sol occupé par les Génois appartenait originairement aux Tatars; car il n'était pas question de tribut et le consul jouissait, pour tous les actes de son administration, d'une indépendance absolue à l'égard des souverains du Kiptchak. La commission des colonies de Gênes veillait avec un soin jaloux à ce que jamais un fonctionnaire ou un particulier ne posât un acte quelconque qui pût faire supposer un devoir de dépendance envers ces princes, ou être considéré comme un précédent en ce sens. Dès 1316, on avait décrété l'incompatibilité entre la situation de vassal du khan de Kiptchak ou de son épouse et les fonctions de consul.[6] Plus tard, au XV[e] siècle, des décrets interdirent à tout habitant de Caffa de vendre aucune marchandise soit à ce khan, soit à l'un des dignitaires de sa cour ou de ses barons, soit à l'un des agents de ses douanes, et de passer aucun contrat avec eux; défense était faite à tout Génois d'affermer ou d'acheter, en totalité ou en partie, les salines de l'empire du Kiptchak ou leurs revenus:[7] défense également de se rendre adjudicataire de la ferme des douanes tatares; défense à tout habitant de Caffa d'accepter un cadeau d'un prince tatar, d'héberger un Tatar dans

---

[1] *Not. et extr.*, XI, 55; Olivieri, *Carte e cronache*, p. 73, 74; Atti, l. c., p. 650.

[2] M. Kunik (*Berufung der schwedischen Rodsen*, II, 258 et ss.) a réuni, à titre de preuves, les citations les plus variées; le passage le plus significatif est extrait de l'*Etymologicum magnum* (Lips. 1816, I, 763): *Τούδουνοι οἱ τοποτηρηταὶ παρὰ Τούρκοις*. Voyez encore, en fait d'ouvrages récents: Tomaschek, *Die Goten in Taurien*, p. 20; et Kuun, *Addit. ad cod. cuman.*, p. 6.

[3] *Atti*, l. c., p. 650.

[4] *Not. et extr.*, l. c., Olivieri, l. c.

[5] *Not. et extr.*, l. c.; cf. Atti, l. c., p. 627, 637.

[6] *Off. Gaz.*, p. 401.

[7] Vigna, *Atti della Soc. Lig.*, VI, p. 817; VII, 2, p. 53, 408, 411, 418.

sa maison ou d'avoir un entretien avec un envoyé du khan avant que le consul lui eût parlé.[1] Si, par des raisons politiques, le gouvernement faisait son possible pour mettre des entraves à tout ce qui eût pu amener des relations intimes entre les bourgeois de Caffa et les Tatars du Kiptchak, à Caffa même et dans les environs, les colons et les Tatars vivaient sur un pied de défiance mutuelle et d'hostilité plus ou moins déguisée, et la fréquence des guerres entre les Génois et les Tatars n'était pas faite pour détendre cette situation.

Au point de vue de la constitution intérieure et de l'administration des colonies, le rôle prépondérant de Caffa est encore mis en évidence par le texte même du statut de 1449. Les syndics généraux de Caffa composent un tribunal auquel ressortit le jugement des actes et des fautes de tous les fonctionnaires des colonies génoises échelonnées sur le pourtour de la mer Noire et de la mer d'Azov; au besoin, il traduit personnellement ces fonctionnaires à sa barre et prononce des peines contre les coupables.[2] Seul, le consul de Caffa est soustrait à leur juridiction. Dans l'introduction, ce consul est qualifié de: "*caput et primordium dictæ civitatis (Caphe) et totius maris majoris in imperio Gazariæ.*" Dans la deuxième partie du statut se trouve une énumération des colonies placées dans la dépendance de Caffa *(loci subditi civitati Caphe)*; outre les autres villes de Crimée, Soldaja et Balaclava, outre celles de la mer d'Azov, Tana et Copa, elle comprend Sébastopolis, Trébizonde et Sinope.[3] Il est vrai que cette dépendance comporte des degrés. Pour les villes situées dans le voisinage du chef-lieu, la sujétion est plus étroite. Les consuls de ces deux villes sont prévenus qu'ils ont à se conformer aux ordres de celui de Caffa, sous peine de destitution; si l'un de leurs justiciables pense avoir à protester contre un jugement prononcé par eux, ou à se plaindre de leur administration, c'est au consul ou aux syndics de Caffa qu'il doit porter son appel ou sa réclamation.[4] La ferme des impôts de Soldaja et de Balaclava se donnait à Caffa, mais, par contre, la caisse du trésorier *(massaria)* de Caffa fournissait des fonds à ces deux villes pour les traitements des fonctionnaires, la solde de la garnison et l'entretien des fortifications.[5] Leurs garnisons et leurs fortificatious étaient inspectées à époques fixes par des commissaires délégués par le consul de Caffa.[6] Les villes plus éloignées jouissaient d'un peu plus d'indépendance. Ce-

---

[1] Canale, I, 244; *Atti*, VII, 2, p. 53, 627, 636 et ss., 645 et s.

[2] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 587 et ss. Trébizonde avait des *auditores* (ou *syndicatores)* particuliers, mais quand ils avaient instruit une affaire ils devaient, comme les autres fonctionnaires, adresser les pièces aux syndics généraux de Caffa. *Ibid.* p. 671.

[3] *Ibid.* p. 581, 652 et ss.

[4] *Ibid.* p. 659, 664.

[5] *Ibid.* p. 584, 653, 661 et s.

[6] Règlements de 1434, dans Canale, *Della Crimea*, I, 246; *Atti*, l. c., p. 594 et s.

pendant, le consul de Tana recevait une partie de son traitement par l'intermédiaire du trésorier de Caffa; jusqu'en 1449, ce dernier payait également le consul de Sinope; les *stipendiarii Simissi*, c'est-à-dire les mercenaires formant la garnison de Samsoun, se trouvaient sur la liste des individus auxquels les *massarii* de Caffa devaient fournir des rations pendant l'exercice 1423—1424.[1] Pour ces colonies lointaines, la dépendance était plus marquée dans le domaine des finances que dans celui du droit. Samastri fut, précisément à cause de son éloignement, détachée du ressort de Caffa. Une ordonnance de 1434 porte encore que le consul de Caffa devra avoir soin d'envoyer à Samastri des sommes suffisantes pour assurer la solde, la nourriture et l'équipement de la garnison de cette place; la même ordonnance ajoute qu'il devra y envoyer des inspecteurs aussi souvent que possible, en tenant compte de la distance, et se faire remettre par eux des rapports sur l'état de la place. En 1449, un autre décret, rétablissant une disposition antérieure, rattacha l'administration de Samastri à celle de la colonie de Péra en considération de la plus grande rapidité des communications: à l'avenir, la caisse du trésorier de Caffa ne devait plus pourvoir qu'à la moitié des dépenses de la colonie de Samastri.[2]

La possession d'un si vaste empire colonial créait à Gênes une situation exceptionnelle dans la mer Noire, et le sentiment de sa puissance inspirait aux chefs de la République une confiance en eux-mêmes qu'ils n'avaient jamais eue jusque-là: aussi était-il assez naturel qu'il leur vînt à l'idée, sinon de supprimer tout à fait, au moins de limiter la concurrence des autres nations commerçantes dans les ports de la mer Noire qui ne se trouvaient pas sous leur domination directe. Après qu'ils eurent, pendant plusieurs années, disputé aux Vénitiens, les armes à la main, la possession de l'île de Ténédos,[3] le fond de la pensée qu'ils avaient poursuivie se trouva tout d'un coup dévoilé au cours des négociations qui aboutirent au traité de Turin, en 1381. Il ressort de l'argumentation développée par les ambassadeurs génois: il faut, disaient-ils, abandonner effectivement le marché de Tana: tant que les Vénitiens continueront à le fréquenter, les Génois seront bien obligés d'en faire autant; mais il ne peut en résulter que des conflits entre les deux nations, et leurs marchandises courent toujours risque d'être enlevées par les Sarrasins: il vaudrait beaucoup mieux poser en principe dans le traité de paix que les navires des deux nations rivales n'iront

---

[1] *Atti*, l. c., p. 675, 676; Canale, *Della Crimea*, II, 349.

[2] Canale, *Della Crimea*, I, 246; *Atti*, l. c., p. 595, 677.

[3] Cette guerre entrava terriblement le trafic de Venise avec la mer Noire: voy. Dandolo, p. 443 et s.; *Chron. Tarvis.* dans Murat., XIX, 756.

plus jusque-là, ou mieux encore que, dorénavant, ils ne dépasseront plus Caffa: que les Vénitiens viennent à Caffa, ils y seront aussi bien traités que les Génois eux-mêmes. A ces propositions, les plénipotentiaires vénitiens répondirent très nettement qu'aucune force humaine n'empêcherait leur marine de parcourir la mer Noire dans tous les sens, la mer appartenant à tout le monde. Le comte Amédée de Savoie, choisi pour arbitre, jugea les prétentions des Génois tout à fait insoutenables et, dans sa sentence, il se borna à mettre le port de Tana en interdit pour une durée de deux années, ordonnant que, pour éviter les occasions de conflit entre les deux adversaires encore dans l'échauffement de la dernière guerre, cet interdit devrait être observé aussi bien par les Génois que par les Vénitiens.[1] Cette suspension du commerce avec Tana, si courte qu'elle fût, causa naturellement plus de pertes aux Vénitiens qu'aux Génois, ces derniers ayant à Caffa un entrepôt voisin du marché abandonné; ils y gagnèrent même, car un certain nombre de marchands qui avaient jusqu'alors fréquenté Tana furent amenés à aller faire leurs achats à Caffa.[2] Mais, en somme, leur plan avait échoué, car ils n'avaient pas réussi à fermer définitivement aux Vénitiens l'accès de Tana.

A l'expiration du délai fixé,[3] les nations commerçantes reprirent leurs relations avec Tana. En 1389, le métropolite russe Pimen, faisant le voyage de Moscou à Constantinople passa par cette ville, qu'il nomme "l'Azov welche", et y trouva leurs établissements en pleine prospérité.[4] Quelques années plus tard, l'apparition de *Tamerlan* allait marquer une date funeste dans l'histoire de la colonie. De 1387 à 1396, le farouche conquérant entreprit victorieusement trois campagnes contre Toktamich khan, l'un des plus grands et les plus puissants souverains qui aient jamais régné sur le Kiptchak. Déjà, au cours de la seconde de ces campagnes, en 1391, quelques détachements de l'armée victorieuse, en quête d'approvisionnements, poussèrent une pointe jusqu'aux environs d'Azov-Tana.[5] A la fin de la troisième campagne, terminée par une

[1] Casati, *La guerra di Chioggia*, p. 191 et s., 209 et s., 234, 254.

[2] Dan. Chinazzo, dans Murat., XV, 802.

[3] Les Génois avaient organisé, pendant tout ce temps, une croisière pour empêcher aucun navire d'approcher de Tana: Cibrario, *Della economia politica del medio evo*, 4e éd., p. 494 (extrait du cartulaire de la masseria de Caffa pour l'an 1381).

[4] Karamsin, *Gesch. des russ. Reichs*, V, 95; Bruun, *Colon. ital. en Gazarie*, p. 46. A une époque antérieure, à l'occasion d'un voyage en Grèce, Pimen avait conclu un emprunt avec des Génois, pour le compte du grand duc de Russie: à son passage, on voulut l'arrêter et le mettre en prison comme mauvais payeur, mais il se fit relâcher en payant rançon.

[5] Charmoy, *Expédition de Timour-i-Lenk contre Toqtamiche*, dans les *Mém. de l'Acad. de S. Pétersb., 6e série, Polit. hist. et philol.*, III, 122.

défaite sanglante du khan de Kiptchak (automne 1395), Tamerlan reprit le chemin de son pays en faisant le désert sur son passage et s'arrêta en personne en vue de la ville. Les colons occidentaux, Vénitiens et Génois, Catalans, Biscaïens et autres (nous copions ici l'énumération qu'en fait la *Chronique de Trévise)*, lui envoyèrent une députation chargée de présents; ils espéraient obtenir ainsi de lui la permission de demeurer dans leurs quartiers et de vaquer tranquillement à leurs affaires. Effectivement, Tamerlan promit tout ce qu'on lui demandait et même davantage, et, au départ de la députation, il la fit reconduire jusqu'à Tana par un des principaux personnages de sa cour. La majorité des Occidentaux se laissa, paraît-il, abuser par ce déploiement d'amabilité; mais quelques-uns, moins confiants, apprenant que Tamerlan allait arriver en personne, demandèrent asile aux navires ancrés dans le port; par un heureux hasard, les galères vénitiennes qui faisaient régulièrement une fois par an, à époque fixe, le voyage de Tana, se trouvaient précisément être du nombre.[1] Ceux qui n'eurent pas la même prudence reconnurent trop tard à leurs dépens que l'amabilité de Tamerlan n'était que de la dissimulation et le grand personnage de sa cour un espion. L'entrée du conquérant dans la ville fut signalée par toutes sortes d'excès: on n'épargna que les sectateurs de l'Islam; tous les chrétiens qu'on put saisir furent réduits en captivité, leurs magasins et leurs maisons mis à sac et démolis. Un grand nombre de ces malheureux moururent dans les fers, d'autres purent se racheter moyennant rançon et revoir leur patrie, mais leur avoir resta naturellement entre les mains de ceux qui l'avaient pris.[2] M. Canale a publié[3] des extraits de documents vénitiens d'où il ressort qu'après le départ de Tamerlan la république de Venise travailla avec une fiévreuse activité au relèvement des ruines accumulées dans le quartier vénitien, particulièrement des monuments publics (églises, consulat) et des fortifications, et qu'elle y consacra des sommes considérables. Ces fortifi-

[1] Venise expédiait chaque année à Tana une flottille de six à huit galères de commerce: Marin, IV, 104; V, 193; Barbaro, p. 18, b.

[2] Trois des fils de Giov. Miani, podestat vénitien de Trévise, furent faits prisonniers en cette circonstance et emmenés en captivité; ils rentrèrent plus tard tous trois dans leur patrie, mais ils avaient dû laisser 12,000 ducats aux mains de l'ennemi. L'un d'eux, Pietro Miani, avait fait partie de la députation envoyée à Tamerlan; le chroniqueur trévisan, Andreas de Redusiis de Quero, tenait de lui et d'un certain Giov. Andrea, génois, maint détail sur les événements que nous venons de rapporter: voy. *Chronic. Tarvis.*, dans Murat., XIX, p. 802 et ss. J'ai également fait des emprunts à Cheref-eddin Ali, *Hist. de Timourbek*, trad. Pétis de la Croix, II, 365, et à Sanuto, *Vite dei Dogi*, p. 763. Sur cette guerre en général, voy. Hammer, *Goldene Horde*, p. 340—364; Weil, *Gesch. der Chalif.*, V, 55 et s.

[3] *Della Crimea*, II, 462—467.

cations devaient présenter un ensemble très imposant, si nous en croyons la description de Giov. Bembo.[1] Outre les murs et les tours qui entouraient leur quartier dans la ville, les Vénitiens avaient encore au dehors, sur une hauteur, une citadelle à eux, flanquée de deux tours, où ils pouvaient mettre à l'abri leurs biens en cas d'attaque d'un ennemi extérieur. Les Génois avaient subi le même désastre: on peut être sûr qu'ils ne mirent pas moins de zèle à le réparer.

Mais le conquérant avait laissé de son passage d'autres traces qu'il n'était malheureusement pas aussi facile d'effacer. Pendant l'hiver de 1395 à 1396, il avait fait raser *Astrakhan* et incendier *Saraï*, la résidence des khans du Kiptchak.[2] C'étaient pour Tana deux désastres pleins de conséquences irréparables. Avec le marché de Saraï, les marchands de Tana perdaient la principale source d'où ils tiraient les produits du nord et aussi les esclaves.[3] En outre, Astrakhan et Saraï étaient les deux premières stations de la grande route de caravanes de Tana à l'Asie centrale et à la Chine. M. Élie de la Primaudaie affirme[4] que Tamerlan avait encore détruit deux autres stations de la même route, Ourgendj et Almaligh. En ce qui concerne cette dernière ville, je trouve seulement qu'une des armées de Tamerlan passa auprès en 1390.[5] Quant à Ourgendj, elle fut bien détruite de fond en comble en 1388, mais elle était déjà reconstruite en 1391, de sorte qu'on peut admettre que, s'il y eut interruption du commerce sur ce point, elle ne dura que trois ans.[6] Il resterait encore à savoir si la route de Tana à Khanbaligh, décrite par Pegolotti, était encore aussi fréquentée à l'époque de Tamerlan: ceci est une autre question. Il est possible que le commerce l'eût déjà abandonnée auparavant; cela est même vraisemblable, et dès lors la destruction d'Astrakhan et de Saraï serait restée, au point de vue des produits de l'extrême Orient, sans influence sur le trafic de Tana. Mais, par le fait de sa situation à l'extrémité septentrionale de la mer Caspienne, Astrakhan avait une grande importance comme place de transit. Le trafic commercial avait pris sur cette mer un tel développement que la tentation était venue à quelques Occidentaux d'aller y faire le métier de corsaires.[7]

---

[1] *Epistola ad Andr. Anesinum*, éd. Mommsen, op. cit., p. 600.

[2] Cheref-eddin, l. c., p. 380 et s.; Hammer, op. cit., p. 362 et s.

[3] Saraï surtout possédait un grand marché d'esclaves: Aboulf., *Géogr.*, II, 1, p. 323; Chehab-eddin, p. 287.

[4] *Études sur le commerce au moyen-âge*, (Paris, 1848), p. 158.

[5] Cheref-eddin, II, 67.

[6] Ibid. p. 3—5.

[7] Par exemple, en 1374, un génois, nommé Luchino Tarigo, partit de Caffa sur une barque avec quelques compagnons, se dirigea sur Tana, remonta le cours du Don, passa du Don dans le Volga et descendit le cours de ce fleuve jusqu'à la mer Caspienne. Là, ils entrèrent en cam-

En effet, il y avait là de bonnes prises à exécuter, car le chargement des navires marchands consistait principalement en soie des côtes méridionales[1] ou en épices des Indes, apportées par des caravanes jusqu'à Astérabad. Comme nous le verrons plus loin, un nouveau marché s'était formé à Samarkand, la capitale de l'empire de Tamerlan; les produits de l'Asie y affluaient de toutes parts et, sans doute, il s'en écoulait de là une partie sur Tana, par Ourgendj et Astrakhan, aussi longtemps du moins qu'Astrakhan exista. Après la disparition de cet intermédiaire, toute une branche de commerce se trouva supprimée. Les épices des Indes et la soie de la Perse, qui arrivaient précédemment à Tana en quantités suffisantes pour fournir aux seuls marchands vénitiens le chargement de six à sept galères par an, y devinrent de plus en plus rares et reprirent le chemin de la Syrie.[2] Cependant, soit que le trafic avec l'Asie subsistât encore partiellement, soit que le commerce des produits du nord et des esclaves fût encore suffisamment rémunérateur, soit enfin que les pêcheries du Don produisissent des bénéfices satisfaisants,[3] ni les Vénitiens ni les Génois ne jugèrent la situation assez désespérée pour abandonner ce marché.[4]

Mais la situation s'empira rapidement: les attaques succédaient aux attaques. Le 10 août 1410, le khan de Kiptchak (Poulad beg) pénétrait de nuit par surprise dans Tana à la tête d'une bande de ca-

---

pagne et ramassèrent beaucoup de butin; il est vrai qu'au retour, comme ils suivaient la route de terre, ils en laissèrent une partie entre les mains de bandes de pillards; cependant ils rapportèrent encore à Caffa une certaine quantité de pierres précieuses: voy. Graberg v. Hemsö, *Annali di geografia e di statistica*, II (Genova, 1802), p. 289, et Olivieri, *Carte e cronache*, p. 66. En 1428, un Vénitien, nommé Giovanni da Valle, se rendit dans la mer Caspienne sur l'invitation du seigneur de Derbend et là, avec l'aide de quelques compatriotes, il captura des navires marchands venant d'Astérabad: Gios. Barbaro, *Viaggio alla Tana*, p. 4, b.

[1] Clavijo raconte (p. 114) que beaucoup de marchands, entre autres des Vénitiens et des Génois, allaient, de son temps, chercher sur place la soie de Chamaki; cela prouve qu'ils visitaient le district de Chirvân, au sud-ouest de la mer Caspienne.

[2] Barbaro, l. c., p. 18, b, 19; Ambr. Contarini, ibid. p. 83, b, 84.

[3] Au XV[e] siècle, les Vénitiens avaient encore, sur le cours du Don, en amont de Tana, des pêcheries avec toutes les installations nécessaires pour saler le poisson: Barbaro, l. c., p. 8, b, 9, 10.

[4] Les pièces publiées par M. Sathas (*Doc. inéd.*, II, 33, 72, 118, 261; III, 123, 196, 395) démontrent l'existence du trafic commercial entre Venise et Tana pour les années 1401, 1402, 1403, 1411, 1415, 1419, 1430. Le voyageur belge Lannoy (*Œuvres*, éd. Potvin, p. 64) vit à Caffa quatre galères vénitiennes venant de Tana (1422). Les événements de Tana en 1410 et 1418 nous fourniront la preuve que le consulat vénitien y existait encore à ces dates; on en trouvera encore d'autres preuves dans les *Commem. reg.*, III, p. 189 et s., n° 274, dans Sathas, l. c., III, 434, et même encore dans Canale, *Della Crimea*, II, 461 et ss.

valiers, massacrait un grand nombre de chrétiens et pillait leurs maisons. Les chroniques vénitiennes rapportent que tous les marchands de cette nation, sauf le consul qui se sauva en chemise, furent emmenés en captivité et que les pertes en marchandises et autres s'élevèrent pour eux seuls à plus de 120,000 ducats. Le successeur de ce khan, Timour-khan, fils de Kotlogh-Timour, maintint l'occupation de Tana et y traita les marchands vénitiens en prisonniers. Le chroniqueur qui rapporte ce fait ajoute que, pendant ce temps, les Génois jouissaient seuls de l'avantage de pouvoir faire du commerce; ce détail prouve que l'attaque de Poulad beg avait été uniquement dirigée contre les Vénitiens et qu'il avait laissé les Génois parfaitement en repos, si même il ne les favorisait pas. En 1418, sous prétexte de s'entremettre dans des démêlés survenus entre les colons génois et vénitiens, le khan Lichebardo (c'est probablement de Kerimberdi qu'il s'agit ici) se présenta sous les murs de Tana à la tête d'une armée de 100,000 hommes. Connaissant le sort qui les attendait, le consul Giorgio Capello et quelques autres se jetèrent dans une barque afin de gagner un navire qui se trouvait près du bord; mais la barque chavira et tous furent noyés. Peu après, le khan fit irruption dans la ville, y mit tout à feu et à sang et la livra au pillage. Le nombre des marchands vénitiens qui périrent dans cette circonstance ne s'éleva pas à moins de six cent quarante: d'autres perdirent la liberté et leur avoir, estimé à 50 ou 60,000 ducats. La perte totale causée par cette guerre s'éleva à plus de 200,000 ducats.[1] Comme nous l'avons vu plus haut, ces attaques des Tatars faisaient pendant aux conflits issus de la rivalité des Vénitiens et des Génois. A l'occasion d'un de ces conflits, un certain nombre de Vénitiens qui se trouvaient à Caffa y furent jetés en prison: pour venger cet affront, le gouvernement vénitien expédia dans les eaux du Pont, en septembre 1432, une flotte de six galères commandée par Stefano Contarini: celui-ci avait pour instructions d'abord de causer tout le mal possible aux Génois de Caffa et de se faire rendre les prisonniers retenus dans cette ville, puis de guerroyer contre les Génois de Tana, à moins que, dans l'intervalle, les deux

---

[1] Sanuto (*Vite dei Dogi*, p. 854, 856, 898, 932) relate toutes ces attaques dirigées contre Tana par des khans Tatars; (j'ai restitué ou rectifié leurs noms d'après Hammer, *Goldene Horde*, p. 370 et ss.); il parle également d'une autre attaque, de la part des Turcs celle-là, à propos de laquelle nous relevons ce détail singulier que les colons, pour sauver la soie et les autres articles que renfermaient leurs magasins, les expédièrent à Constantinople; l'attaque de 1410 est également relatée par le Continuateur de Dandolo, p. 524, et par une chronique vénitienne dont il existe un manuscrit à Metz (Biblioth. cod. 319, fol. 77): cette dernière a été signalé par M. Aug. Prost dans une communication adressée à la *Revue des questions historiques*, XXXI (1882), p. 536.

nations n'eussent fait la paix sur ce terrain. Nous ne possédons aucun renseignement sur les résultats de cette expédition.[1]

En dépit de tous ces malheureux événements, les Vénitiens consacrèrent des milliers et des milliers de ducats à la réparation de leurs murailles et de leurs ouvrages fortifiés de Tana; ils construisirent une nouvelle tour, de nouveaux magasins, de nouvelles maisons: chaque navire devait contribuer à cette œuvre et, à cet effet, il était tenu de charger avant son depart deux tonnes de chaux.[2]

Le consul génois de Tana reçut également, en 1449, l'ordre de reprendre la construction des murailles que l'on avait précédemment commencé à élever du côté du pays des Tcherkesses.[3] Les Génois possédaient encore dans cette région, à *Copa*, une autre colonie de moindre importance, organisée surtout en vue de la pêche et du commerce des esclaves; ils y avaient un consul.[4] Celui-ci résidait à Caffa, mais se rendait chaque année, au printemps, à Copa avec un cortége de trésoriers et de conseillers, choisis en nombre égal dans les nationalités latine et grecque;[5] là, après s'être au préalable entendu avec les souverains du pays (tatars ou tcherkesses?), il fixait le prix du poisson pour la saison; ce point arrêté, on commençait les achats et on s'occupait de la salaison du poisson et de la préparation du caviar: à l'automne, le temps de la pêche terminé, le consul rentrait à Caffa pour revenir au printemps suivant,[6] et il y était probablement suivi par une grande partie des marchands génois. Pour la commodité de leurs relations avec les deux colonies de Tana et de Copa, les Génois attachaient un prix énorme au maintien de la liberté du passage dans le détroit qui forme l'entrée de la mer d'Azov. A cet égard, rien ne pouvait leur être plus agréable que de voir, comme cela eut lieu vers cette époque, une famille génoise, celle de Ghizolfi (Guisulfi), occuper *Matrega*, ville depuis longtemps connue, et y fonder une seigneurie. A la fois tributaire d'une famille de princes tcherkesses ou tatars, dont la résidence est restée inconnue, et dépendants de Caffa, chef-lieu de toutes les colonies génoises dans le Pont, dont le gouvernement pouvait au besoin mettre à leur disposition ses ressources financières et militaires, ces Ghizolfi restèrent longtemps en possession de leur seigneurie. Matrega n'avait pas perdu toute importance commerciale et les capi-

[1] Sathas, *Doc. inéd.*, I, 193 et ss.

[2] Canale, *Della Crimea*, II, 462 et ss.; Sathas, III, 377.

[3] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 676.

[4] On en trouvera des preuves, pour les années 1427, 1429 et 1448, dans Canale, *Della Crimea*, I, 313; II, 353; Olivieri, *Carte e cronache mss.*, p. 75, 122: pour l'année 1449, dans les *Atti della Soc. Lig.*, l. c., p. 607, 608, 671 et ss., 739 et s.

[5] La population de Copa était mélangée dans la même proportion.

[6] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 671 et ss.

taines de navires occidentaux faisaient volontiers escale dans ce port ami, en passant de la mer Noire à la mer d'Azov. On connaît quatre générations de cette branche des Ghizolfi: Giovanni vers 1419, Simone vers 1424, puis les neveux de celui-ci, fils de Vincenzo, et enfin Zaccaria, petit-fils de Simone, qui fut expulsé par les Turcs, comme nous le verrons plus loin.[1] Sur l'autre rive du détroit, à Vosporo, les Génois avaient encore, vers le milieu du XVe siècle, une station avec consulat, dont nous aurons à nous occuper. Si la possession des stations intermédiaires de Vosporo et de Matrega procurait aux Génois en général de grandes facilités de communication avec la mer d'Azov, ces facilités tournaient tout d'abord au profit des commerçants de Caffa. D'autre part, leur trafic s'étendait dans la direction du sud-est jusqu'à la *Mingrélie*, province riveraine de la mer Noire, située sur le versant méridional du Caucase et dont les villes principales étaient alors *Sebastopolis* et Batoum: les marchands génois déployaient en général beaucoup d'activité dans ce pays; Caffa y avait le monopole à peu près exclusif de la fourniture du sel et cet article donnait à lui seul lieu à un trafic passablement actif.[2] Leurs entreprises ne se bornaient d'ailleurs pas là, et vers 1400, ils poussaient jusqu'à *Soultanièh*, en Perse: si le voyage était plus long, il était assurément beaucoup plus fructueux, car cette ville était alors un des plus vastes entrepôts de l'Asie: ses bazars regorgeaient de marchandises apportées par des caravanes parties de tous les points de l'horizon et l'on y voyait, particulièrement à l'époque des foires d'été, un grand nombre de marchands des pays chrétiens, mais surtout de Tana et de Trébizonde.[3]

Si la Crimée n'avait pas eu directement à souffrir des incursions de Tamerlan, elles n'en exercèrent pas moins, d'une manière indirecte, une influence funeste sur sa destinée. Après la chute de Toktamich, le prince Edegou eut l'habileté de s'emparer de tout ce qui restait de forces vives dans le Kiptchak, sans cependant s'attribuer le titre de

[1] On peut reconstituer l'histoire des prédécesseurs de Zaccaria en relisant les négociations suivies entre ce dernier et la Banque de S. Georges, en 1472: *(Atti*, l. c., VII, i, p. 841 et ss.), et une notice inscrite en 1416 dans les *Libri della masseria di Caffa:* voy. Canale, *Della Crimea*, I, 311, et *Giorn. ligust.*, I, 343. Nous reparlerons plus loin de Zaccaria lui-même. En général, sur ce sujet, il faut consulter Bruun, *Notic. sur les col. ital. en Gazarie*, p. 32—34; le même auteur a inséré dans le *Giorn. ligust.*, I, 343 et ss. une étude où il se rectifie lui-même sur beaucoup de points.

[2] Barbaro, *Viaggio alla Tana*, p. 16; Ambr. Contarini, p. 64, 65, 78. Le consulat génois de Sevastopoli subsista longtemps: on trouve des témoignages à cet égard, pour les années 1427 et 1429, dans Canale, *Della Crimea*, II, 353; Olivieri, *Carte*, p. 75, 122; et, pour l'année 1449, dans les *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 607 et s., 676 et s.

[3] Clavijo, p. 115.

khan. L'un des fils de Toktamich, ayant voulu lui résister, dut fuir et alla se réfugier dans Caffa: Edegou le poursuivit jusque là et se disposait délibérément à attaquer la ville: les habitants, saisis de terreur, contraignirent le fils du khan déchu de chercher ailleurs un asile et supplièrent Edegou de faire la paix.[1] Cependant, l'empire de Kiptchak tombait en dissolution: peu de temps après ces événements, les Tatars de Crimée s'en détachèrent pour former un khanat indépendant: ce khanat eut une existence séparée pendant quelques dizaines d'années, puis il fut incorporé à l'empire turc à titre de vassal. Le premier des khans de Crimée, *Hadji Gueraï,* déclara la guerre à la colonie de Caffa et ne lui laissait pas un instant de repos. Les colons firent de vains efforts pour apaiser sa haine; il refusait absolument d'entendre ses ambassadeurs; dans leur détresse, ils n'eurent plus d'autre ressource que d'appeler à leur aide la mère-patrie.

Au même moment, Gênes recevait de Crimée une autre fâcheuse nouvelle. En 1433, la population grecque de *Cembalo* (Balaclava) avait ourdi une conspiration contre le régime génois, chassé la garnison et fait sa soumission entre les mains d'Alexis, seigneur de Théodoro.[2] Mais ce n'était pas tout. Pour comble d'embarras, la République se trouvait impliquée dans un conflit avec l'empereur grec Jean V, à propos des douanes de Galata. Pour en finir avec toutes ces questions, on expédia, en 1434, une flotte montée par un corps de débarquement fort de 6,000 hommes et dont le commandement était confié à *Carlo Lomellino;* son programme était le suivant: d'abord réduire Cembalo à l'obéissance, puis contraindre Hadji Gueraï à faire la paix avec Caffa, et enfin vider le différend avec l'empereur Jean. Effectivement, Lomellino se dirigea d'abord sur Cembalo et réussit à reprendre la ville et à étouffer l'insurrection; l'ordre rétabli de ce côté, il se transporta à Caffa, et sans s'y arrêter, se mit directement en marche sur Solgat (Vieux-Krim), qui était encore, paraît-il, la résidence du khan de Crimée.[3] Ne s'at-

[1] Clavijo, p. 195—197. Sur Edegou, voy. Hammer, *Goldene Horde,* p. 345, 352, 353, 364 et ss. Le fait rapporté ci-dessus paraît avoir donné naissance à une tradition d'après laquelle Caffa aurait été prise et pillée par un lieutenant de Tamerlan; elle n'a été acceptée sans discussion que par des annalistes dont l'autorité est discutable (Bizar., *Hist. reip. Gen.,* lib. IX, p. 200; Cambini, dans Sansovino, *Dell' origine e imperio de Turchi,* p. 143); ils y joignent l'histoire d'une ruse de guerre que les Tatars auraient employée en cette occasion. Oderico (p. 184 et s.) tenait déjà ces histoires pour très suspectes.

[2] C'est de ce personnage qu'il est question dans l'inscription grecque de 1427 dont il a été parlé précédemment. Sa sœur Marie devint, en 1426 ou peu après, épouse en premières noces du prince de Trébizonde qui fut plus tard l'empereur David: (Panarétos, dans Fallmerayer, *Trapez. Orig. Fragm.,* dans les *Abh. der bayer. Akad., hist. Cl.,* IV, 1, p. 40, 69, 108.)

[3] Guillebert de Lannoy visita la Cri-

tendant pas à une attaque, la colonne génoise marchait sans précautions et s'allongeait sur la route; surprise en désordre par les Tatars, elle fut promptement taillée en pièces. La plus grande partie fut massacrée. Avec les survivants, Lomellino se rembarqua à Caffa pour Constantinople, où il arriva trop affaibli pour être en mesure d'exercer une pression effective sur l'empereur.[1]

Mais tous ces revers étaient peu de chose en comparaison du coup le plus funeste qui pût atteindre les colonies occidentales de la mer Noire: je veux parler de la *prise de Constantinople par les Turcs.* Jusque là, ils avaient été maîtres de toute la rive asiatique du Bosphore; dorénavant, ils occupaient également sans interruption tous les points de la rive européenne. Mahomet II avait garni d'une nombreuse artillerie les forts de Roumili Hissari et d'Anadoli Hissari, le premier de construction récente, le second déjà plus ancien, situés l'un en face de l'autre au point où le passage est le plus resserré; il pouvait à sa volonté supprimer toute communication entre les républiques italiennes et leurs colonies du Pont.[2] Il n'est pas besoin de faire ressortir à quel point, dans de pareilles conditions, l'existence de ces colonies devenait précaire. Les habitants de Caffa en particulier ne se faisaient aucune illusion à cet égard. La pensée d'être menacés à coup sûr, tôt ou tard, d'une attaque des Turcs, les remplissait d'épouvante. En effet, si la ville ne recevait pas de secours de l'Occident, elle était hors d'état de résister à une armée tant soit peu nombreuse, et ces secours, les Turcs pouvaient facilement leur barrer le passage; en outre, la déplorable attitude des autorités n'était pas faite pour relever les courages. Les colons eurent beau chercher des alliés autour d'eux, ils ne trouvèrent de dispositions favorables que chez le seigneur grec de la Gothie, mais il était dans la dépendance des Tatars, et sa bonne volonté ne pouvait se traduire par des actes: quant au khan des Tatars, Hadji Guéraï, il donna dès lors librement carrière à sa haine contre la colonie.[3] A plusieurs reprises, il avait brutalement extorqué aux autorités de Caffa des présents pour les membres de sa famille, et la servilité avec laquelle il avait été obéi chaque fois, lui permettait de supposer qu'un léger effort suffirait pour venir à bout de la résistance de la ville.[4]

---

mée en 1421; il nomme le khan tatar qui régnait alors sur la presqu'île: "empereur de Salhat." (éd. Potvin, p. 63.)

[1] Les sources à consulter pour cette campagne de Lomellino sont: Laon. Chalcoc., p. 284 et s.; Stella, p. 1311 et s.; Ag. Giustin., p. 161, b, et encore Sanuto, *Vite dei Dogi*, p. 1036. Dès 1433, la colonie de Péra avait fait une tentative pour réoccuper Cembalo. *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 201. Le voyageur Tafur parle également de l'attaque dirigée par les Génois sur Solgat et de son insuccès.

[2] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 20, 33.

[3] *Ibid.* p. 102 et s.

[4] *Ibid.* p. 88 et s.

Pour en venir à ses fins, il conclut une convention avec Mahomet II: celui-ci devait attaquer la place par mer, tandis qu'une armée donnerait l'assaut du côté de la terre; en cas de succès, la ville resterait au khan, mais les Turcs emporteraient sur leurs vaisseaux les habitants et tout le butin mobilier. Effectivement, pendant l'été de 1454, une flotte turque, forte de cinquante six bâtiments, mit à la voile pour la mer Noire, attaqua d'abord Moncastro, qui fit une résistance énergique, enleva d'assaut Sébastopolis, sur la côte du Caucase, et alla enfin s'embosser devant Caffa le 11 juillet:[1] quelques jours après, le khan de Crimée arrivait sous les murs de la ville à la tête de 6,000 cavaliers. Pour cette fois, les alliés se bornèrent à des menaces; ils ne se sentaient pas en force:[2] ils se contentèrent d'accepter un ôtage que les autorités de Caffa s'offraient à leur livrer en garantie du paiement d'un tribut annuel de 600 sommi;[3] les habitants terrifiés s'étaient déjà offerts à le payer au khan avant l'arrivée de l'ennemi,[4] afin de détourner l'orage qui s'amoncelait sur leurs têtes. Pour les Turcs, le résultat de leur expédition se bornait dans ces parages à une reconnaissance, mais, avant de s'éloigner, ils levèrent encore une contribution sur la population sans défense de la Gothie.[5] L'apparition de la flotte devant les murs de Caffa avait été précédée de l'arrivée d'un ambassadeur chargé de présenter aux autorités la sommation d'avoir à payer tribut au sultan:[6] la flotte partie, on lui répondit que la ville dépendait de la Banque de S. Georges et que le Sultan devait s'entendre avec celle-ci au sujet du tribut en question.[7]

Pendant tout ce temps, Gênes, engagée dans une guerre interminable contre Alphonse d'Aragon, n'avait pas donné signe de vie.[8] Si

---

[1] C'est la date indiqué par le chancelier du consulat de Caffa: *Atti*, VI, 103. L'évêque de Caffa *(ibid.* p. 88) marque la date de l'arrivée de la flotte turque au 4 août et estime sa force à soixante voiles.

[2] Quelques Turcs ayant pénétré dans la ville essayèrent d'y mettre le feu, mais leur tentative échoua; *ibid.* p. 105.

[3] La valeur du sommo était alors de deux ducats deux tiers environ; par conséquent, ces six cents sommi équivalaient à peu de chose près à 1600 ducats, ou 19,140 lire de la monnaie actuelle: Desimoni, *Atti della Soc. Lig.*, IV, *rendic.*, p. 56, et VI, p. 65.

[4] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 89.

[5] *Ibid.* p. 89. Ce district avait déjà été ravagé par les Turcs en 1446. Chalcoc., p. 261.

[6] Il y avait longtemps qu'on prévoyait avec terreur, à Péra et à Gênes, le moment où le sultan réclamerait un tribut pour Caffa: *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 231, 267 et s.

[7] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 109.

[8] A Gênes, on était au courant de la détresse de la colonie. Le 13 mars 1452, dans une séance de la Seigneurie, Gabriele Doria avait déjà dit, en parlant de Caffa: "civitas ipsa carere videtur omnibus quatuor elementis: nam nec viros habet defensioni satis idoneos nec arma aliaque instrumenta defensionibus terrarum apta:" *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 222.

l'on veut se faire une idée de l'état d'épuisement de ses finances, il suffit de savoir qu'elle était hors d'état de tirer de ses caisses la faible somme de 8,000 livres, à laquelle devaient s'élever les frais d'une ambassade qu'on voulait envoyer au sultan pour le ramener à des sentiments plus favorables;[1] à plus forte raison lui était-il impossible d'équiper une flotte pour la protection de ses colonies du Pont. Heureusement, il y avait dans la ville une puissance qui disposait de plus de capitaux que le gouvernement. Elle avait nom *Uffizio di S. Giorgio* et prit plus tard celui de *Banca di S. Giorgio*, sous lequel elle est plus connue.[2] C'était une grande société de créanciers de l'état, issue, en 1407, de la fusion des diverses associations ou familles qui, à une époque quelconque, avaient avancé à l'état, en vue d'entreprises d'intérêt général, des sommes dont les intérêts leur étaient garantis sur les revenus publics, soit dans la mère-patrie, soit dans les colonies. A la formation de cette société, ses membres avaient reçu un nombre plus ou moins grand de titres ou actions *(luoghi)*, proportionnel à leur part dans la dette publique, et ces actions leur donnaient droit à toucher chaque année des dividendes variables. La direction de la société était confiée à un comité de huit membres appelés *Protecteurs;* la composition de ce comité se renouvelait d'année en année par voie d'élection. Par le fait des nombreux priviléges dont elle jouissait et de l'indépendance qu'ils lui assuraient vis-à-vis de l'état, de l'immense étendue de ses propriétés foncières, du nombre infini d'agents de toute sorte employés par elle à la perception des droits, des impôts, des intérêts cédés par l'état en garantie, à l'administration des sommes ainsi encaissées, à la répartition des dividendes entre les actionnaires, la société formait un véritable état dans l'état et, d'un autre côté, les énormes capitaux dont elle disposait, ainsi que la réputation de probité et d'habileté de son administration, lui assuraient un crédit illimité chez les particuliers. Dans ces conditions, il était assez naturel que la commission des colonies, chargée des intérêts des colonies du Pont, fît au doge la proposition

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 6, 21—23.

[2] Sur les origines et l'organisation de la Banque de S. Georges, voyez l'historique abrégé qu'en a donné Agostino Giustiniani dans les *Annali di Genova*, p. 171; Foglietta, p. 529 et s.; Serra, *Storia dell' antica Liguria*, III, 69—72: IV, 295—313; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 368 et s. Les personnes curieuses d'étudier l'histoire des finances au Moyen-Age et qui voudraient plus de détails sur cette intéressante institution les trouveront dans: Ant. Lobero, *Memorie storiche della banca di S. Giorgio* (Genova, 1832); C. Cuneo, *Memorie sopra l'antico debito pubblico, mutui, compere e banca di S. Giorgio in Genova* (ibid. 1842); et enfin, comte Adam Wiszniewski, *Histoire de la banque de S. Georges* (Paris, 1865). M. Moland a aussi donné une étude sur l'origine et l'organisation de cette institution, dans les *Archives des miss. scientif.* 3e série, VI, p. 31 et ss.

de les céder à l'*Uffizio di S. Giorgio* comme à la seule puissance financière en état de les préserver de leur perte. Une assemblée, composée des Protecteurs et des plus gros actionnaires, vota l'acceptation par 248 voixc ontre 27,[1] et elle motiva son vote sur ce qu'un refus aurait pour résultat inévitable la perte de la colonie et, par suite, la suppression des grands revenus que la société en tirait comme ayant hérité des droits de la *Compera di Gazzeria* (société des créanciers de l'État en Crimée).[2] En conséquence, le 15 novembre 1453, le doge Piero di Campofregoso et les plus hauts fonctionnaires de l'État déclarèrent céder formellement et à perpétuité, à la banque de S. Georges, la colonie de Caffa et toutes les autres possessions génoises dans le Pont et ce, non à titre de jouissance, mais de propriété pleine et entière, lui reconnaissant dorénavant tout pouvoir de légiférer pour les colonies, de nommer des fonctionnaires à son choix, d'exercer tous les droits de souveraineté et de juridiction, y compris celui de haute justice. Cette décision, était-il dit dans la délibération, est motivée d'abord par la pleine confiance des cédants dans la loyauté des Protecteurs, parce qu'ils sont choisis d'ordinaire parmi l'élite de la bourgeoisie et que l'on peut compter sur eux pour ne nommer aux fonctions coloniales que des hommes honorables, et en second lieu par la considération des vastes ressources dont la société pourra disposer pour le mieux dans le cas présent avec sa promptitude ordinaire.[3]

Les Protecteurs firent honneur à leur réputation de célérité dans les affaires, en versant entre les mains du doge, dès le lendemain du traité, la somme de 5,500 livres (14,310 lire), prix convenu pour la cession,[4] et surtout en édictant une série de mesures prises coup sur coup en faveur des colonies. D'abord, pour s'assurer avec Caffa des communications à l'abri du caprice des Turcs, ils décrétèrent la création d'un service de courriers par voie de terre entre Gênes et cette colonie, et ce service fut assez rapidement organisé pour y apporter la première nouvelle de la prise de possession des colonies par la banque de S. Georges, nouvelle qui y fut accueillie avec de grands témoignages de joie et y suscita de nouvelles espérances pour l'avenir.[5] Pendant ce temps, les fondés de pouvoirs de la banque, Simone Grillo et Marco Cassina, partaient par mer avec un corps auxiliaire fort de 200 hommes et un convoi d'armes. Les deux bâtiments loués pour ce transport

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 24 et ss. Cette assemblée eut lieu le 12 nov. 1453.

[2] Canale, *Della Crimea*, II, 350 et ss.; *Atti della Soc. Lig.*, VI, 25; Wiszniewski, l. c., p. 24 et ss., 86 et ss.

[3] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 32 et ss.; (*Not. et extr.*, XI, 81 et ss.)

[4] *Ibid.* VI, 44.

[5] *Ibid.* VI, 44 et s., 86 et s., 87 et s., 102.

arrivèrent jusqu'à Péra; mais leurs capitaines ayant commis la faute de se laisser attirer à terre, les Turcs se saisirent traîtreusement de leurs personnes; les équipages, privés de leurs chefs et divisés entre eux, résolurent de battre en retraite jusqu'à Chio et d'y attendre des temps meilleurs.[1] Ce malheureux incident priva la colonie de Caffa des renforts dont elle aurait eu besoin au moment du danger. Plus leur arrivée se faisait attendre, plus l'angoisse grandissait, car on s'attendait à être attaqué au printemps suivant par les forces réunies et doublées peut-être du sultan des Turcs et du khan des Tatars.[2] Dans cette situation critique, les autorités de Caffa envoyèrent des ambassadeurs chargés de sonder les véritables intentions du sultan. Ils apprirent qu'il se contenterait d'un tribut annuel de 2000 ducats pour Caffa, et qu'il accorderait volontiers aux navires marchands la liberté de passage dans le Bosphore, contre paiement d'un droit raisonnable. Ils auraient bien accepté ces deux points, car, sans même parler de la possibilité d'une issue fâcheuse à la situation dans laquelle on se trouvait, la prolongation de l'état de guerre avec les Turcs ne pouvait être qu'une source de difficultés et de dépenses; mais il en y avait un troisième qui leur parut dépasser leur compétence; le sultan exigeait qu'on lui livrât Samastri. Les ambassadeurs quittèrent Constantinople sans avoir rien conclu. D'autres les remplacèrent au mois d'octobre, mais, à Caffa, on ne fondait pas grand espoir sur leur éloquence ni sur les présents qu'ils emportaient pour détourner le sultan de ses projets de conquête.[3] L'inquiétude gagnait de plus en plus les esprits: le 28 sept. 1454, une navire quitta le port, ayant à son bord des marchands génois résolus à risquer le passage du Bosphore; un certain nombre d'habitants quittèrent la ville en secret avec l'intention de regagner leur patrie par d'autres voies; c'étaient autant de vides dans les rangs des défenseurs, déjà trop peu nombreux en proportion du développement des lignes de fortification à garder; le découragement grandissait d'autant chez ceux qui restaient.[4] Il eût fallu là un homme énergique, capable de mettre un frein à cette passion de fuite et de réprimer l'esprit de mécontentement qui se manifestait de temps à autre par quelque soulèvement du populaire: c'était encore un motif pour faire désirer vivement l'arrivée des commissaires de la banque de S. Georges.[5] L'incertitude de la situation, la suppression des communications maritimns avec l'Occident devaient nécessairement avoir pour conséquence l'arrêt des affaires. On vit alors, fait tout nou-

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 106. Ils débarquèrent pour la seconde fois à Chio le 2 juillet.

[2] *Ibid.* VI, 105, 112 et s., 114, 116.

[3] *Ibid.* VI, 106 et s., 110, 115, 117.

[4] *Ibid.* VI, 109, 114 et s., 116.

[5] *Ibid.* VI, 111, 117.

veau, le khan des Tatars empêcher les arrivages de l'intérieur de suivre leur voie ordinaire, les diriger sur des points de la côte situés en dehors du territoire génois, tels que Vosporo (Kertch) et Calamita (près d'Inkerman), et expédier par des navires à lui les marchandises et les esclaves soit vers Samsoun, soit vers d'autres marchés de la mer Noire.[1]

Cependant, les Protecteurs de la banque de S. Georges ayant intimé à leurs commissaires l'ordre de ne pas prolonger leur séjour à Chio et de se rendre à Caffa à tout prix, dussent-ils pour cela opérer un transbordement et laisser en arrière une partie de leur monde,[2] ceux-ci durent bien se décider à se mettre en route. Ils passèrent en vue de Constantinople le 3 janvier 1455, essuyèrent dans le Bosphore une canonnade à laquelle ils échappèrent sans avaries et atteignirent enfin Caffa: ils n'amenaient avec eux que cent hommes.[3] Pendant ce temps, les Protecteurs espéraient encore arriver à un arrangement par voie diplomatique. Ils voulaient tâter le terrain auprès du sultan, voir si l'on ne pourrait pas acheter la paix. Le prétexte mis en avant devait être la nécessité de s'entendre au sujet du tribut à payer pour Caffa; c'est assurément dans ce but qu'ils désignèrent Luciano Spinola[4] pour remplir une deuxième mission à Andrinople. Mais Spinola refusa d'aller se présenter de nouveau au sultan et comme, d'un autre côté, on ignorait le résultat des démarches faites par l'ambassade envoyée de Caffa, les choses en restèrent là pour le moment.[5] Finalement, on apprit qu'elle avait acheté la paix en consentant au paiement d'un tribut annuel de 3,000 ducats vénitiens, mais que Samastri n'était pas comprise dans la convention.[6]

Ce traité de paix n'empêcha pas les Turcs de canonner, à leur passage dans le Bosphore, deux navires expédiés à Caffa par les Protecteurs de la banque de S. Georges. Ils réussirent cependant à passer et, le 22 avril 1455, ils débarquaient à Caffa des armes, des munitions et cinq cents mercenaires dont une partie étaient destinés à aller renforcer la garnison de Samastri, car les Protecteurs étaient bien résolus à ne pas abandonner cette colonie au sultan sans la lui faire chèrement payer.[7] Quelque temps auparavant, deux autres bâtiments, affrétés

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 111.

[2] *Ibid.* VI, 92 et ss., 119 et s., 122 et s.

[3] *Ibid.* VI, 289, 299, 300.

[4] A l'époque de sa première ambassade, Spinola avait pour collègue Baldassare Maruffo: leurs instructions portaient que le mieux était de ne pas aborder le sujet de Caffa, mais que, cependant, si le sultan en parlait le premier et réclamait un tribut, ils devraient avoir l'air surpris de cette prétention et se garder de conclure: *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 267 et s.

[5] *Ibid.* VI, 118—122, 123 et s., 298.

[6] *Ibid.* p. 299.

[7] *Ibid.* p. 127 et s., 130 et ss., 134 et ss., 140 et s., 150 et ss., 153 et s., 253 et ss., 270, 282 et ss., 287 et ss., 290 et s., 293 et ss., 297, 303 et ss., 312, 323 et ss., 326 et s., 328 et ss., 341, 355, 387, 539.

à Chio par les Protecteurs, avaient déjà pu, à ce qu'il paraît, gagner Caffa sans accident.[1] Un ingénieur, nommé Giov. Piccinino, envoyé par eux, s'occupa de remettre les fortifications de Caffa en état, tandis qu'à Soldaja le consul nouvellement nommé réparait les forts de la place.[2] Parallèlement à ces soins de première nécessité, les Protecteurs travaillaient à réformer l'administration coloniale, en remplaçant les anciens fonctionnaires, vieillis, négligents, avides, corrompus, par des agents plus pénétrés du sentiment de leur devoir, plus honnêtes et plus désintéressés.[3] Leurs efforts pour la mise des colonies en état de défense, pour l'amélioration de leur situation morale et matérielle, portèrent vite leurs fruits; les habitants reprirent confiance[4] et une partie de ceux qui avaient fui se décidèrent à rentrer sur l'invitation qui leur en fut adressée.[5] Malheureusement, on ne tarda pas à entendre parler de visites d'un ambassadeur turc à la cour du khan tatar;[6] c'était la preuve que tout danger d'attaque n'était pas passé; en outre, le spectre de la famine apparaissait, menaçant, car les quelques ports chrétiens de la mer Noire, tels que Moncastro et Licostomo, dont le commerce des céréales faisait toute la fortune, souffraient eux-mêmes de la disette et les Turcs barraient la route aux arrivages d'Occident.[7] En 1455, un bâtiment parti de Gênes avec un chargement de grains fut coulé par eux à coups de canon; en 1456, un convoi portant 250 soldats et 7782 sacs de blé resta en panne à l'île de Chio par la faute des capitaines, trop lâches pour oser pousser plus loin.[8] Précisément, cet envoi avait été particulièrement coûteux, car le blé était presqu'aussi rare à Gênes que dans la colonie, et, en raison des dangers inhérents au voyage de Caffa, une expédition dans ces parages coûtait le double ou le triple de toute autre.[9] Avec tout cela, la banque de S. Georges se voyait obligée de restreindre ses dépenses pour les colonies[10] sous peine de mécontenter ses actionnaires, dont les dividendes étaient déjà réduits de 7 à 4 %.[11] Il était urgent de trouver un expédient. L'horizon semblait s'éclaircir: n'était-il pas possible d'abandonner Caffa à ses propres ressources? Les

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VI, p. 303, 387.

[2] *Ibid.* p. 304, 310, 321 et s., 369 et s.

[3] Voy. les lettres écrites par les colons en témoignage de reconnaissance, *ibid.* p. 313 et s., 314 et s., 319 et s., 344 et s., 351 et s. Cela n'empêche que certains Protecteurs, plus rigoureux que d'autres, trouvaient encore à blâmer.

[4] *Ibid.* p. 289, 296 et s., 326, 334, 387.

[5] *Ibid.* p. 193, 610 et s., 927, 930.

[6] *Ibid.* p. 343, 360, 366, 518.

[7] *Ibid.* p. 305, 337, 343, 358 et s., 368, 379 et s., 383, 388, 513, 518, 532 et s., 534, 536 et s., 549 et s.

[8] *Ibid.* p. 537, 544 et s., 546 et s., 554 et ss., 574—578, 585 et ss., 590, 592 et ss., 600 et ss., 611 et s., 641 et s., 665 et s.

[9] *Ibid.* p. 514, 518, 537.

[10] *Ibid.* p. 388.

[11] *Ibid.* p. 475, 736; Cuneo, l. c., p. 307.

consuls résistaient, il est vrai; ils objectaient la difficulté d'obtenir un accroissement des recettes par une aggravation des impôts; il restait, disaient-ils, peu de marchands dans la ville, et surtout peu de marchands aisés, et ce serait une lourde faute que de surcharger les Arméniens, les Grecs, et, en général, les habitants non génois.[1] Mais le commerce ne pouvait pas refleurir[2] tant que les transports de grains courraient risque d'être coulés à fond dans le Bosphore; les marchands d'esclaves sarrasins ne se montraient plus à Caffa: et même, depuis que Marino Cicala avait capturé un bâtiment parti de Sinope avec un chargement d'esclaves, ils commençaient à abandonner Calamita (près d'Inkerman).[3] Malgré ces observations, la banque de S. Georges décréta quelques impôts à titre provisoire, adopta le système de la vénalité pour certaines charges jusque là données gratuitement, et ordonna des poursuites rigoureuses contre les débiteurs des caisses publiques.[4] En même temps, elle s'occupait de réduire les dépenses, car les consuls se plaignaient dans leurs lettres de manquer du nécessaire pour faire face aux dépenses ordinaires, à plus forte raison pour les dépenses extraordinaires.[5] Ils demandaient trois cents hommes en permanence pour la défense de la ville: les Protecteurs décidèrent que cent cinquante ou deux cents au plus devaient suffire; les consuls fixaient à trois le chiffre des bâtiments nécessaires pour le service de la colonie; les Protecteurs répondirent que c'était trop. Les tributs à payer au sultan et au khan des Tatars étaient leur grand grief; suivant eux, la banque de S. Georges n'avait rien à y voir et les habitants de Caffa devaient les prendre à leur charge;[6] d'ailleurs, disaient-ils, on avait le droit, soit de les supprimer, soit au moins de les réduire, attendu que, du côté des Turcs, on avait affaire à des ennemis toujours prêts à attaquer dès qu'ils le pouvaient, et, du côté des Tatars, les agitations intestines semblaient devoir aboutir à une solution favorable aux Génois.[7] C'est ainsi que, le premier danger passé, les dispositions généreuses dont les Protecteurs avaient été

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VI, p. 367.

[2] D'après un ordre de la banque de S. Georges, le produit de la vente des céréales aurait dû être expédié à Gênes sous forme de marchandises en nature; cet ordre ne fut pas exécuté parce que ces céréales ne parvenaient pas à Caffa, mais nous y relevons les noms des articles désignés par la banque de S. Georges comme devant se trouver dans le pays: c'étaient: la soie, la cire, des draps écarlates, l'or et l'argent. *Ibid.* p. 586.

[3] *Ibid.* p. 366 et s.

[4] *Ibid.* p. 661.

[5] *Ibid.* p. 366.

[6] En 1459, il fut arrêté que cette charge serait répartie aussi également que possible entre les habitants: *ibid.* p. 919; voy. encore VII, 1, p. 427.

[7] Les Protecteurs émettent cette opinion dans trois lettres datées du 3 mars, du 22 mars et du 27—29 nov. 1456. *Ibid.* p. 536 et ss., 585 et ss., 657 et ss. Les instructions du 8 févr. 1458 sont rédigées dans le même esprit: *ibid.* p. 808 et ss.

animés à l'égard des colonies firent place à un esprit d'économie exagérée. Certains cas de force majeure seuls les décidaient de temps à autre à s'écarter de ce principe. De la sorte, un moment arriva où il devint difficile de pourvoir aux fonctions coloniales; les refus se multipliaient de plus en plus pour deux motifs: les dangers inhérents à la situation et l'insuffisance des traitements. On se décida en rechignant à augmenter celui du consul de Caffa et on conféra pour deux ans d'autres fonctions de moindre importance, afin de donner aux titulaires le temps de jouir plus longtemps de leurs appointements.[1]

Au reste, les efforts de la banque de S. Georges en faveur des colonies de la mer Noire n'étaient pas isolés. Les papes, et entre tous Calixte III, portaient le plus vif intérêt à ces avant-postes de la chrétienté. Ils ordonnèrent des quêtes dans le territoire génois et dans les pays circonvoisins, renoncèrent en faveur de la banque de S. Georges aux dîmes dont le clergé de ces diocèses envoyait d'ordinaire le produit à Rome, et, tout en s'occupant des préparatifs d'une croisade générale contre les Turcs, ils ne perdirent jamais de vue les intérêts spéciaux des colonies génoises du Pont.[2] Mais la croisade rêvée par Calixte III et Pie II n'eut jamais lieu; leurs préparatifs aboutirent à l'envoi d'une flotte qui, du moins, tint les Turcs en respect et assura le repos des principautés chrétiennes de l'Archipel pendant les années 1456 et 1457; quant aux colonies du Pont, elles attendirent vainement l'apparition de la flotte puissante et victorieuse qui devait venir d'Occident mettre un terme à leur détresse.

En 1459, on reçut à Gênes une nouvelle déplorable: les finances de la colonie de Caffa présentaient un déficit énorme et il était urgent de porter remède à cette situation. Les Protecteurs expédièrent une somme de 1800 sommi (valant entre 6 et 7 lire génoises le sommo) à titre de secours extraordinaire, et de nouvelles instructions sur les économies à réaliser: par exemple, réduction du chiffre des mercenaires entretenus, à cent pour Caffa, à trente pour Samastri, abaissement du chiffre des traitements, usage de la contrainte contre les débiteurs de la commune etc.[3] La réduction de l'effectif des troupes était une faute dont ils comprirent vite d'eux-mêmes la portée,[4] car, en 1460, à la nouvelle que le sultan se préparait à envoyer une expédition dans la mer Noire, ils se hâtèrent d'expédier à Caffa deux bâtiments avec cent cinquante

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VI, p. 735, 737 et s., 749 et s., 752, 799 et s., 906; VII, 1, p. 109, 267. Le traitement du suppléant (vicaire) du consul de Caffa est augmenté et la durée de ses fonctions portée à trois années: *ibid.* p. 802 et s.

[2] Voyez les listes de ces dîmes, *ibid.* p. 224 et ss., 445 et ss., 678 et ss.

[3] *Ibid.* p. 910 et ss., 914 et ss., 920 et s.

[4] En 1465, le chiffre de la garnison fut de nouveau porté à cent-cinquante hommes: *ibid.* VII, 1, 372.

hommes de renfort.[1] La nouvelle était prématurée et l'ennemi ne se montra pas. Sauf une guerre avec le seigneur de Sinope pendant l'hiver de 1458—1459, guerre dont nous ne connaissons ni l'origine ni l'issue,[2] la colonie de Caffa eut en général, à cette époque, plus à souffrir de ses difficultés intérieures que des attaques de l'extérieur. Il en fut autrement de celle de Samastri. Celle-ci payait depuis longtemps tribut aux Turcs;[3] néanmoins, en 1459[4] Mahomet II se présenta inopinément devant les murs de la place; elle se rendit, paraît-il, sans coup férir et le vainqueur transféra de force les deux tiers de la population à Constantinople.[5] En perdant *Samastri*, les Génois perdaient non pas leur plus importante possession de la mer Noire, comme le disent MM. Hammer[6] et Zinkeisen,[7] mais une bonne station navale et un refuge parfaitement placé sur la route de Trébizonde et de Caffa. A Gênes, on ne se dissimulait pas que, de toutes les colonies, c'était la plus exposée;[8] aussi lui faisait-on toujours sa part dans les envois de troupes, d'armes ou de blés dirigés sur Caffa. Au cours des deux annnées suivantes, Sinope et Trébizonde subirent à leur tour le même sort; nous l'avons déjà vu.

Les établissements des Génois au nord de la mer Noire étaient sauvés jusqu'à nouvel ordre.[9] Provisoirement, le sultan se contentait du tribut que la ville de Caffa lui payait depuis 1454 et, à partir de ce moment, la banque de S. Georges tint strictement la main à la ponctualité des versements. Les choses durèrent ainsi jusqu'en 1465. Cette année-là, des faucons destinés au sultan et embarqués sur un vaisseau du port de Caffa ayant péri en route, le sultan exigea pour l'année un supplément de tribut de six cents ducats.[10] Avec l'autre puissant voisin, Hadji-Gueraï-khan, on eut encore moins de peine à maintenir

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 1, p. 38, 45 et s., 47 et s., 50 et s., 56 et s., 57 et ss., 62—69, 74 et s., 79. On fit partir d'un autre côté, par voie de terre, une troupe composée d'hommes armés seulement en partie; elle était placée sous la conduite de deux bourgeois de Caffa, Constanzio de Sarca et Cristiano Cattaneo: v. Chmel, *Regesten K. Friedrichs III*, n° 3857.

[2] *Atti*, VI, 900.

[3] *Ibid.* XIII, 269.

[4] Pour cette date, voy. Critobul., éd. Muller, p. 126 et s.

[5] Chalcoc., p. 460 et s.; Critobul., p. 126.

[6] *Gesch. des osman. Reichs*, II, 50.

[7] *Gesch. des osman. Reichs in Europa*, II, 337.

[8] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 818.

[9] Cependant, à Caffa on était toujours inquiet et on cherchait tous les moyens de garantir la sécurité de la colonie: c'est ainsi qu'en 1462 Raffaele Monterosso, consul de Caffa, pria Casimir, roi de Pologne, de la comprendre à titre d'alliée dans le traité qu'il négociait en ce moment avec le sultan et le khan: *Giorn. lig.*, II, 379.

[10] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 1, 370, 550, 731. Suivant Dei (dans Pagnini, II, 249) il devait toujours y avoir, dans le tribut payé annuellement au sultan, un lot de cinquante faucons de chasse.

l'entente pacifique.[1] Quant aux princes de moindre importance, tels que le Bendian de Mingrélie, à qui appartenait Sebastopolis,[2] et Étienne, voivode de Valachie, dans la dépendance duquel se trouvait Moncastro, on évitait autant que possible tout conflit avec eux pour ne pas s'exposer à une prohibition de commerce, ou se laisser entraîner dans une série de complications à l'infini: si les citoyens ou les protégés de Gênes avaient des réclamations élever contre eux, on préférait les ajourner que d'avoir recours à la force pour les faire valoir, quelque bien fondées qu'elles fussent.[3] A Caffa même, les Protecteurs s'efforçaient d'étouffer tous les genres de discorde entre les habitants et de maintenir les sujets grecs et arméniens en bonne disposition:[4] en cas d'attaque de l'ennemi, il importait de pouvoir lui opposer une population parfaitement unie. D'un autre côté, les travaux d'achèvement et de perfectionnement des fortifications étaient activement poussés sous la direction d'ingénieurs occidentaux; on comblait dans les arsenaux les vides produits moins par les besoins de la guerre que par des soustractions et des détournements trop fréquents; on tenait les magasins de vivres toujours au complet; pour remédier au manque d'eau, on creusait une citerne.[5] Grâce à toutes ces mesures, le sentiment de la sécurité rentra dans les cœurs; la situation matérielle s'améliora et le commerce lui-même eut un regain de prospérité.[6]

Ce qui avait le plus nui au commerce, c'était la terreur inspirée par les canons turcs dans le Bosphore. A la date où nous sommes, il se produisait bien encore par-ci par-là quelque temps d'arrêt,[7] mais, en général, à condition de se soumettre à des visites ennuyeuses et de payer un droit de passage, les navires de commerce occidentaux faisaient la traversée sans accident.[8] Voici un exemple qui le prouve. Les Protecteurs désiraient assurer la régularité des arrivages de blé de Caffa

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 1, p. 339, 346, 371, 401, 443.

[2] *Ibid.* p. 883; Gios. Barbaro, *Viaggio alla Tana.* p. 16.

[3] *Atti*, VII, p. 338 et s., 357, 534.

[4] *Ibid.* p. 277 et ss., 347 et s., 362 et s., 374, 487; VII, 2, p. 30 et s., 35 et s., 101 et ss., 105 et s., 118 et s. En 1439, on ne comptait pas moins de 30,000 Arméniens à Caffa: *Atti della Soc. Lig.*, V, 415. Vers 1475, ils formaient les deux-tiers de la population. *Ibid.* VII, 2, p. 343.

[5] *Ibid.* p. 370, 374, 407, 412, 465 et s., 490 et s., 492, 529 et s., 533, 564, 730 et s., etc.

[6] *Ibid.* p. 363, 369, 432.

[7] *Ibid.* p. 105, 412.

[8] En 1460, le gouvernement florentin osa donner son consentement au départ d'une ou deux galères pour la mer Noire; l'objectif du voyage était une visite aux ports de Trébizonde et de Caffa, en passant par Constantinople: mais si ce projet fut mis à exécution, ce qui n'est pas démontré, cette tournée fut, en tout cas, une exception, car elle sortait des limites dans lesquelles se renfermaient d'habitude les navires de commerce florentins: *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 296.

à Gênes. Mais comment arriver à ce résultat? Ils profitèrent du départ des ambassadeurs chargés de remettre au sultan le tribut de Caffa, pour lui soumettre la proposition suivante: s'il consentait à laisser expédier annuellement, de Caffa à Gênes, une quantité de 5 à 10,000 simri de blé, eux, de leur côté, promettaient de faire prendre par les mêmes vaisseaux, comme fret de retour, des articles au goût de ses sujets ou tout au moins soumis à des droits assez forts pour rapporter une somme considérable à son trésor.[1] Les marchands de blé de Caffa faisaient d'ailleurs des affaires partout où ils en trouvaient l'occasion, avec les musulmans comme avec les chrétiens, sans distinction; on peut se figurer que les marchands d'esclaves n'étaient pas plus scrupuleux.[2] Les navires de commerce du port de Caffa parcouraient toutes les côtes de la mer Noire et, réciproquement, les échelles génoises de Caffa, de Soldaja et de Cembalo étaient fréquentées par les marchands de la Valachie comme par ceux de Trébizonde et de la Géorgie.[3]

Les relations d'affaires avec la mer d'Azov subsistaient toujours. Cependant, le moment approchait où le port de *Vosporo* (Kertch), situé à l'entrée de cette mer, allait perdre toute son importance. Les Génois s'étaient fait céder cette ville, antérieurement à 1429, par un khan tatar dont nous ignorons le nom. La seule condition posée par celui-ci avait été le maintien d'un bureau de douane pour son compte.[4] Ils y établirent un consulat: ce fait ressort des statuts de 1449;[5] mais nous ne connaissons que les noms de deux consuls, celui de 1455, Antonio Carato, et celui de 1456, Francesco Fieschi.[6] Par la suite, la Banque de S. Georges jugea inutile le maintien d'un consul à ce poste et même, en 1471, on se demandait s'il n'y aurait pas lieu de démolir la ville pour l'empêcher de servir de point d'appui aux Turcs dans le cas où ils prendraient l'offensive.[7] Ainsi, le commerce des grains, qui autrefois donnait de l'animation à ce port, avait pris une autre direction et avec lui la vie s'en était retirée.[8] *Tana*, au contraire, gardait une certaine importance comme entrepôt; aussi les Génois comme les Vénitiens y conservaient-ils leurs quartiers

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 1, p. 339 et s., 359.

[2] *Ibid.* p. 401.

[3] *Ibid.* VII, 1, p. 371; 2, p. 617, 677, 874.

[4] *Ibid.* p. 733; Olivieri, *Carte e cronache*, p. 75.

[5] *Atti*, VII, 2, p. 598.

[6] *Ibid.* p. 372 et s., 377.

[7] *Ibid.* p. 735, 872. On songeait, pour le même motif, à raser les murailles et les tours de Cherson, que sa population avait abandonnée, à ce qu'il paraît, et qui restait à la disposition de qui voudrait s'en emparer. En effet, l'Iherezonda (Cherezonda) des documents, de même que la Girizonda de quelques cartes (Lelewel, *Portulan*, p. 13), ne sont autre chose que Cherson et non pas la ville de Kiresoun en Asie-Mineure, qui etait depuis longtemps passée sous la domination turque: la dernière hypothèse est une erreur du P. Vigna, *Atti*, VII, 1, p. 701; VII, 2, p. 976.

[8] *Ibid.* p. 733; Pegol., p. 39.

fortifiés[1] et leurs consuls. Il est facile de rétablir la liste à peu près complète des consuls génois, tandis que pour ceux de Venise on ne retrouve, de temps à autre (1464, 1471), le nom de l'un d'eux, qu'à l'occasion de plaintes provoquées parmi les Génois par son attitude hostile et ses intrigues.[2] Le marché de Tana recevait-il encore les produits de l'Orient, ou bien était-il exclusivement affecté à ceux du Nord? on ne saurait plus le dire. *Copa* ne dut jamais être autre chose qu'une simple pêcherie, d'ailleurs très fréquentée par les marchands de Caffa qui allaient y chercher du poisson salé et du caviar.[3] Il y avait là, nous le savons positivement, une colonie de commerce avec consulat,[4] trésorerie,[5] bureau des poids et mesures[6] et chapellenie;[7] ce n'était donc pas déjà une si petite localité; malheureusement, elle était entourée de peuplades de race tcherkesse, ou "gétique" pour employer les termes des documents génois, toujours prêtes à attaquer et à piller les navires marchands: de temps en temps, il fallait envoyer de Caffa des bâtiments de guerre pour les refouler.[8] Pour leur infliger une leçon sérieuse, le gouvernement de Caffa interdit, en 1471, à tous ses sujets, l'entrée du port de Copa. Les indigènes s'en ressentirent bientôt, quand ils manquèrent de sel pour encaquer leur poisson, cet article leur venant surtout de la Crimée. Cavalino Cavalo, envoyé de Caffa pour négocier un arrangement avec le seigneur de Copa et quelques-uns des autres petits princes de ces régions,[9] eut vite fait de s'entendre avec eux et obtint la promesse qu'on respecterait à l'avenir les marchands et les bâtiments de commerce occidentaux. Cela n'empêcha pas le seigneur de Copa de molester, dans l'année même, quelques citoyens génois, et l'on fut obligé

---

[1] "Castra": *Atti della Soc. Lig.*, VII, 1, p. 780. Les Protecteurs de la banque de S. Georges donnèrent des instructions au sujet des réparations à exécuter à la "citadelle génoise: *ibid.* VI, p. 909; VII, 1, p. 351, 481; VII, 2, p. 104; voy. aussi Tafur, p. 165.

[2] Sur le consulat génois à l'époque où la colonie dépendait de la banque de S. Georges, voy. *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 965 et ss.; on connaît les noms de quelques consuls vénitiens: *ibid.* VII, 1, p. 338, 733, 780. La banque de S. Georges faisait tout son possible pour le maintien de la paix entre les deux nations à Tana, surtout pendant les années qui précédèrent la catastrophe finale: *ibid.* VII, 2, p. 28.

[3] *Ibid.* VI, p. 104, 280; VII, 1, p. 790.

[4] *Ibid.* VI, p. 54, 90 et s., 280 et s., 346; VII, 1, p. 271, 527, 784.

[5] *Ibid.* VII, 1, 527.

[6] *Ibid.* VII, 1, 71, 186, 271, 351.

[7] *Ibid.* VII, 1, 527, 734.

[8] *Ibid.* VII, 1, 731, 779.

[9] "Cum domino Biberdi et Petrezoc domino Zichiæ ac cum Belzeboc et socio domino Coparii": *ibid.* VII, 1, p. 784. On retrouve encore une fois le premier de ces noms; VII, 2, p. 212. Cf. Barbaro, *Viaggio alla Tana*, p. 15, b: "Partendosi dalla Tana circa la riva del detto mare (d'Azov) fra terra tre giornate ritrovasi una region chiamata Chremuch (Cromuc, d'après Interiano), il signor della qual ha nome Biberdi; costui fu figliuolo di Chertibei", etc.

de lui dicter des conditions de paix. On lui avait fourni des matériaux pour la construction d'une forteresse: avec un personnage aussi peu sûr, c'était une faute grave et la banque de S. Georges, se proposait de la faire démolir, mais elle n'eut pas le temps d'exécuter ce projet avant la chute de Caffa.[1]

Le phénomène, si fréquent dans l'Archipel, de la fondation de petites principautés par des citoyens des républiques commerçantes d'Italie eut, bien que sur une moins vaste échelle, son pendant dans la région de la mer Noire. Ainsi, en 1455, un Génois nommé Ilario de Marini en possédait une à Batiarium, le *Bachtar* actuel, sur la côte de la mer d'Azov.[2] Les habitants payaient l'impôt à Caffa, chef-lieu de la région;[3] mais, en compensation, Marini avait droit à la protection des autorités de la colonie; il eut occasion d'y faire appel, précisément en cette année 1455, pour expulser un usurpateur, ce qui fut fait. La principale source de richesse de la ville était le commerce du poisson et du caviar *(cavialia schenal .... et alia)*.[4]

La maison des Ghizolfi de Gênes avait à *Matrega* une situation analogue à celle des Marini à Batiarium. Simon Ghizolfi, dont nous avons déjà parlé, était mort, à ce qu'il semble, antérieurement à 1446;[5] à l'époque où nous sommes arrivés, le prince régnant était son petit-fils Zaccaria. Il eut, encore jeune, à passer par deux crises terribles: en 1454, une flotte de soixante bâtiments turcs fit une apparition menaçante devant Matrega; en 1457, la population, insurgée et soutenue par des princes tcherkesses, fit une tentative pour rompre les liens de dépendance qui l'unissaient à Caffa.[6] Dans la suite, il créa une foule de difficultés aux autorités de Caffa et leur coûta fort cher, en s'immisçant, d'une façon compromettante pour les Génois, dans les rivalités entre prétendants Tatars (1464, 1465).[7] Vers 1470, pris à partie directement par le prince tcherkesse Cadibeldi, il dut payer de sa personne: il fut vaincu, mais Cadibeldi. après avoir pris Matrega, eut la générosité de la lui rendre.[8] Ce personnage était constamment en discussion avec les

---

[1] Sur ces affaires, voy. *Atti della Soc. Lig.*, VII, 1, p. 779, 784, 812, 883; VII, 2, p. 55, 57, 211 et ss. Ici et dans quelques autres passages (p. 627, 653, 730) on donne au seigneur de Copa les noms de Parabioc (-ch), Parsaboc (-bioc), Berzibec, Belzeboc.

[2] Au sujet de cette localité, voyez les articles de M. Bruun sur Schiltberger, dans les *Sitzungsberichte der bayerisch. Akad.*, 1870, I, 4, p. 447 et s. et dans le *Giorn. ligust.*, I, 346.

[3] Statut de 1449: *Atti*, VII, 2, p. 637.

[4] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 356 et s. On cite une barque du port de Caffa, partant avec une cargaison d'une valeur de 50,000 aspres, pour Coparium (Copa) et "Bactiarium", *Atti*, VII, 1, p. 846.

[5] Canale, *Della Crimea*, I, 311.

[6] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 1, p. 846.

[7] *Ibid.* p. 338 et s., 369, 439, 531.

[8] *Ibid.* p. 845.

consuls de Caffa et la banque de S. Georges: non content de requérir des mercenaires qu'il ne payait pas, il se permettait d'ajouter, de son propre chef, de nouveaux impôts aux anciens. Cependant, en 1472, on arriva à établir une cote mal taillée: Ghizolfi promit de ne pas refuser obéissance aux consuls de Caffa, à condition que ceux-ci n'exigeraient rien de lui en dehors des conventions.[1]

Un peu plus loin, sur la côte du Caucase nous trouvons Mapa ou Maparium, nommée de nos jours *Anapa*;[2] il devait y avoir encore là une colonie génoise (mais sans consulat), car les habitants payaient des contributions et des droits à Caffa, et, vers 1423, le trésor de cette dernière ville leur fournissait annuellement une somme pour l'entretien des fortifications.[3] Sur la même côte, une autre colonie génoise, celle de *Sebastopoli*, autrefois florissante, était alors entrée dans une période de rapide décadence. A peine commençait-elle à réparer les ruines causées par une flotte turque, en 1454, comme nous l'avons déjà rapporté, qu'elle fut surprise à l'improviste par une attaque des Abkhases; presque tous les Génois furent emmenés en captivité; ceux qui purent échapper au sort commun prirent la fuite: dans le nombre se trouvait le consul Gherardo Pinelli: il perdit tout ce qu'il possédait et alla chercher un refuge à Caffa (juin 1455). Les autorités de Caffa décidèrent de supprimer, jusqu'à nouvel ordre, le trafic avec Sebastopoli. Il y eut bien encore, les deux années suivantes, des consuls désignés pour ce poste par la banque de S. Georges, mais il est douteux qu'ils soient réellement entrés en fonctions. Il paraîtrait cependant que, par la suite, il s'y reforma une petite colonie de marchands génois: le consulat fut même réorganisé, et comme le consul de Caffa avait dans ses attributions la nomination des consuls pour les postes secondaires, il est probable que ce fut lui qui installa les titulaires.[4]

Ici se termine l'histoire des stations de commerce et de pêche, des colonies et des principautés génoises échelonnées le long des côtes a l'est de la Crimée. Médiocrement protégées par la colonie de Caffa dont elles dépendaient, leur existence ne dépendait plus que du caprice d'un ennemi qui les cernait de toutes parts. Leur disparition importait peu au commerce en général: Tana même avait cessé de jouer un rôle.

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 1, p. 531, 550, 841 et ss.

[2] Lelewel, *Portulan*, p. 14.

[3] A ma connaissance, le nom d'Anapa n'est mentionné que quatre fois dans les sources génoises: deux fois dans les cartulaires de la *Massaria* de Caffa (suivant une communication de M. Desimoni, insérée dans Bruun, *Die Gothen am Pontus*, p. 68), une fois dans le statut de 1449 (*Atti*, l. c., VII, 2, p. 637) et, enfin, une fois dans un document de 1472 (*ibid.* VII, 1, p. 843). Il paraît qu'une famille génoise s'y maintint encore très longtemps.

[4] *Atti*, VI, 317 et s., 266, 531, 549; VII, 2, p. 28, 957—960.

Mais, avant d'en finir avec ce sujet, il nous reste à parler d'une possession génoise située au nord-ouest de la Crimée. A l'embouchure du Dniéper s'élevait un antique château-fort dont le nom, *castrum Ilicis, castello di Lerici,*[1] est dérivé de celui du fleuve lui-même, car, sur la plupart des cartes italiennes du Moyen-Age, le nom donné au Dniéper est Ellexe ou Erexe: le voyageur Barbaro le nomme Elice, l'ambassadeur vénitien Contarini, Leresse.[2] Un certain nombre de Génois y avaient formé un établissement à une époque inconnue; puis, le château fut détruit, par les Tatars peut-être, et le gouvernement génois décida l'abandon de cette station. Néanmoins, vers 1448, deux Génois, Julianus de Guizaldis et Gregorius de Turrilia, entreprirent la reconstruction du château. Le gouvernement génois prit des mesures énergiques pour empêcher l'exécution de ce projet[3] et il semble y avoir réussi. Mais, quelques années plus tard, les quatre frères Senarega achetèrent le château aux Tatars, le restaurèrent à grands frais et y offrirent asile aux chrétiens échappés des prisons tatares. Au besoin, ils payaient leur rançon. Au mois de mai 1455, il y avait au château quelques Valaques de Moncastro ainsi rachetés: en reconnaissance de ce bienfait, ces misérables profitèrent des ombres de la nuit pour ouvrir les portes à un certain nombre d'individus de Moncastro. La petite garnison était trop faible pour résister: deux des frères Senarega furent pris et emmenés en captivité à Moncastro; tout ce qu'ils possédaient tomba aux mains des traîtres. Les autorités de Moncastro avaient trempé dans cette conjuration: Pierre, voïvode de la basse Valachie et de qui par conséquent la ville dépendait, rendit la liberté à l'un des deux frères, l'autorisa à tirer vengeance de Moncastro et lui promit de le remettre en possession de son château; mais, le moment venu, il avait changé de manière de voir et refusa de s'en dessaisir. Une galère expédiée de Caffa essaya de le reprendre par la force, elle échoua dans sa tentative. La banque de S. Georges ne jugea pas le motif suffisant pour commencer une guerre qui pourrait prendre de grandes proportions et les Senarega ne remirent plus le pied dans leur château. Tant qu'ils l'avaient possédé, ils avaient profité de son excellente situation, à l'embouchure d'un fleuve navigable, pour faire du commerce. Le fait est certain, car, parmi le

---

[1] On cherchait autrefois ce château sur la côte de la Bulgarie: c'est M. Desimoni qui a eu le mérite de retrouver sa position vraie: *Atti della Soc. Lig.*, V, 245, 248. Sanuto *(Diarii*, I, 757) en parle également sous le nom de "castello dicto Lorex alla marina".

[2] Lelewel, *Portulan*, p. 12; Thomas, *Periplus des Pontus Euxinus*, l. c., p. 260—262; Bruun, dans le *Bulletin de l'Acad. de S. Pétersb.*, I (1860), p. 379; *Viaggi fatti da Vinetia alla Tana*, p. 4, 62; le nom de Lerexo qui se lit dans Malipieri, p. 158, est sans doute identique avec Lerici.

[3] *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 219.

butin fait par les Valaques dans la nuit où ils s'emparèrent du château par surprise, on désigne spécialement "une grande quantité de marchandises" et les consuls de Caffa signalaient la perte de Lerici comme l'une des causes de la diminution des revenus de la douane.[1]

Comme Caffa jouait à l'égard des autres colonies le rôle de chef-lieu, les Protecteurs de la banque de S. Georges fournissaient d'ordinaire à chaque consul nouvellement nommé à ce poste des renseignements sur ceux des pays voisins avec lesquels on entretenait les relations les plus actives; c'étaient: 1° le khanat des Tatars; 2° l'empire de Trébizonde; 3° le territoire du seigneur de Théodoro; 4° la basse Valachie et, dans cette dernière, particulièrement la commune de Moncastro.[2] Cette ville était surtout signalée, de même que celle de Licostomum, dans le delta du Danube, à titre d'entrepôt d'où Caffa pouvait tirer ses approvisionnements de blé.[3] Les montagnes boisées de la Gothie, comprises dans les domaines du seigneur de Théodoro, fournissaient peut-être des bois de construction; les plaines tatares avaient la laine des troupeaux du pays, le sel de leurs marais, et les pelleteries du nord y passaient en transit. Par contre, Gênes écoulait dans tous ces pays les produits fabriqués de l'Occident.

La politique des princes qui régnaient sur les diverses parties de la Crimée était nécessairement pour la république génoise l'objet d'un souci constant. Nous avons déjà vu qu'au commencement de son règne, *Hadji Gueraï*, khan des Tatars, avait formé avec le sultan des Osmanlis une alliance dirigée contre l'existence même de Caffa; les seigneurs de Théodoro dépendaient trop de lui pour ne pas subir son influence, et les relations de voisinage s'en ressentaient.[4] C'étaient en somme deux ennemis attachés au flanc de la colonie: pour se débarrasser du premier, le gouvernement de Caffa lui suscita un rival auquel elle donna son appui et qui, effectivement, eut, à ce qu'il semble, le dessus pendant un certain temps. Par la suite cependant, Hadji Gueraï, ayant réussi à se raffermir sur son trône, changea de politique[5] et, jusqu'à sa mort, arrivée à la fin de l'été 1466,[6] il montra de meilleures dispositions à l'égard des Génois. Le même revirement se produisit chez les seigneurs de Théodoro;[7] peut-être n'ignoraient-ils pas qu'à Caffa on avait déjà préparé contre eux tout un plan de campagne.[8] Au reste, si la situation

---

[1] *Atti della Soc. Lig.*, VI, 307 et ss., 337, 343, 358, 365 et s., 539; cf. VII, 1, p. 460 et s., 490.

[2] *Ibid.* VI, 815; VII, 1, p. 867. Comme, dans l'intervalle qui sépare les dates des deux premières instructions, Trébizonde avait succombé, son nom ne se trouve plus dans la deuxième.

[3] *Ibid.* VI, 109, 115, 368.

[4] *Ibid.* VI, 304, 361.

[5] *Ibid.* VI, 658, 616, 815 et s., 832; VII, 1, p. 339, 346, 371, 401, 443.

[6] *Ibid.* VII, 1, p. 464, 516 et s.

[7] *Ibid.* VI, p. 655 et s.; VII, 1, 490, 674, 868.

[8] *Ibid.* VI, 870.

avait pris cette tournure favorable, les Protecteurs de la banque de S. Georges pouvaient à bon droit s'en attribuer le mérite. En effet, dans les instructions données aux consuls de Caffa, ils revenaient sans se lasser sur la nécessité d'agir dans un esprit de conciliation à l'égard de leur voisins, et d'autre part, ils cherchaient à gagner l'esprit de ceux-ci en leur écrivant les lettres les plus aimables,[1] ce qui ne les empêchait pas d'interdire aux colons toute démarche qui eût pu être interprêtée comme un acte de dépendance à leur égard ou donner naissance à des complications.

Après la mort d'Hadji Gueraï, ses héritiers se disputèrent sa succession. Le second de ses fils, Nour Devlet,[2] eut d'abord le dessus, mais, dès 1467 ou, au plus tard, en 1468, il fut renversé par le sixième, nommé *Mengli Gueraï.* Le gouvernement de Caffa avait fourni à ce dernier un renfort de mercenaires; après sa victoire, elle lui rendit encore le service de garder en prison le malheureux Nour Devlet et quatre de ses frères. En témoignage de reconnaissance, le nouveau khan alla en personne visiter la ville en 1468, renouvela les anciens traités conclus avec la colonie et lui fit remise d'une partie de son tribut.[3] A Gênes, on fondait de grandes espérances sur ces témoignages de bienveillance; on se figurait déjà qu'en cas d'attaque des Turcs, le khan de Crimée prendrait parti pour Caffa. Au mois de novembre 1470, l'attaque toujours attendue parut imminente: Mahomet II ne prétendait-il pas élever d'un conp le tribut annuel de 3,000 ducats à 8,000? L'émoi fut grand à Caffa: les Protecteurs de la banque de S. Georges ne croyaient pas une guerre absolument inévitable, mais, au cas où il faudrait en venir là, ils comptaient fermement sur la résistance que la place pouvait opposer, grâce au bon état d'entretien de ses fortifications: néanmoins, ils lui envoyèrent encore un petit renfort d'hommes d'élite.[4] De son côté, le gouvernement de Caffa négociait avec le sultan et obtenait de lui qu'il réduisît ses prétentions de moitié, c'est-à-dire à 4,000 ducats. Cet arrangement semblait garantir pour longtemps le maintien de la paix et les Protecteurs crurent pouvoir, sans inconvénient, réduire la garnison de Caffa à 150 mercenaires ou à 200 tout au plus.[5]

C'est vers cette époque que Venise fit alliance avec Ouzoun Hassan, sultan des Turcomans: ce fait créait une situation qui pouvait devenir des plus dangereuses pour les Osmanlis. Le florentin Benedetto Dei[6]

---

[1] *Atti della Soc. Lig.,* VI, p. 655 et s., 660, 815; VII, 1, 490, 562, 671, 767, 769, 867 et s., 878 et s.

[2] Aboulghazi, *Hist. des Mongols*, éd. Desmaisons, II, 187.

[3] *Atti,* VII, 1. p. 459 et s., 464, 487, 490, 495, 516 et ss., 562, 628, 655, 674, 730, 778, 797 et ss., 806.

[4] *Ibid.* VII, 1, p. 743, 747 et ss., 763, 768.

[5] *Ibid.* VII, 1, p. 764, 778, 865, 877.

[6] Dans Pagnini, *Della decima,* II, 249.

affirme que les Génois de Caffa accédèrent à cette entente: c'est une erreur assurément, car voici un fait qui prouve ce dont ils étaient capables pour éviter d'offenser le sultan. En 1473 et en 1474, deux Vénitiens, Caterino Zeno et Ambrogio Contarini, passèrent par Caffa. Le premier venait de la cour d'Ouzoun Hassan et se rendait auprès de divers princes chrétiens, pour travailler à un rapprochement entre eux et le prince turcoman; le deuxième allait lui porter un message du gouvernement vénitien, le sommant d'ouvrir les hostilités contre les Osmanlis. Pour pouvoir loger chez des compatriotes, ils durent tous deux dissimuler soigneusement leur présence,[1] car le consul génois avait défendu à tous les habitants, sous peine d'une forte amende, de les recevoir dans leur maison et de leur prêter assistance d'une manière quelconque: "car, ajoute Zeno, Caffa obéissait au sultan et lui payait tribut." Quand une ville en est arrivée à ce point de bassesse, elle est mûre pour la conquête. Le sultan n'avait plus qu'à faire un semblant d'attaque pour transformer Caffa de ville tributaire en ville sujette. L'occasion se présenta en 1475, à l'instigation d'un personnage important parmi les Tatars. On sait que les Tatars établis à Caffa et dans les environs étaient placés sous la juridiction d'un fonctionnaire de leur nationalité, appelé par eux Tudun (gouverneur), et par les Génois *Capitano della campagna.* D'habitude, le khan de Crimée ne le nommait qu'après entente préalable avec le consul de Caffa, avec ses conseillers, et avec une commission de quatre membres, dite *Uffizio della campagna.* Au commencement de 1473, le titulaire de cet emploi, nommé Mamak, vint à mourir; c'était un personnage extrêmement influent et il occupait cette situation depuis de longues années. Son frère Éminek lui succéda: dans le commencement, les Génois n'eurent qu'à se louer de ce choix, mais, au bout d'un certain temps, il émit des prétentions exagérées; n'ayant point trouvé d'appui dans le gouvernement, il lui jura une haine à mort et fit son possible pour affamer la colonie.[2] Or, la veuve de Mamak rêvait de lui faire enlever sa place et de lui substituer son fils à elle, nommé Sertak, personnage peu méritant d'ailleurs et, en outre, détesté de presque toute la population tatare. Elle chargea un Génois, Constantino di Pietra Rossa, de travailler en faveur de son fils; cet agent essaya de la corruption, mais il avait affaire à des hommes d'une probité éprouvée: ses premières démarches échouèrent. Il attendit pour les renouveler le changement du personnel: effectivement, en 1474, il réussit à s'assurer

---

[1] *Viaggi alla Tana,* p. 63; Ramusio, *Viaggi,* II, 224. Cela prouve qu'il y avait encore alors une colonie vénitienne à Caffa; en 1473, elle avait pour consul Cristoforo de Calle: Berchet, *La repubblica di Venezia e la Persia,* p. 137—139.

[2] *Atti della Soc. Lig.,* VII, 1, p. 490, 735, 765; VII, 2, p. 56 et s., 120 et ss.

le concours d'abord d'un des deux membres de l'*Uffizio della campagna* puis d'Oberto Squarciafico, l'un des deux conseillers du consul, et, finalement, de tous ceux qui avaient un mot à dire en cette affaire, sans en excepter le consul Antoniotto della Gabella lui-même. Au mois de décembre 1474, ces fonctionnaires peu scrupuleux tâchèrent à leur tour de faire entrer le khan dans leurs vues, et, pour détruire Éminek dans son esprit, ils l'accusèrent de s'entendre avec les Turcs.[1] Mengli-Gueraï consentit à la destitution d'Éminek, mais il déclara qu'il lui était impossible de mettre Sertak à sa place et que son choix s'était porté sur un candidat, autrement méritant et autrement populaire, nommé Karaï Mirza. Quand il se rendit à Caffa pour y procéder à l'installation du nouveau Tudun, il se heurta à une vive résistance. Oberto Squarciafico était au premier rang parmi les opposants,; il ne perdait pas de vue les 2000 ducats que lui avait promis, en cas de succès, la mère de Sertak. Au cours d'une harangue violente, il ne craignit pas de donner à entendre au khan que, s'il ne se prononçait pas en faveur de Sertak, on pourrait bien relâcher ses frères, ses anciens rivaux, vaincus par lui, détenus d'abord par les Génois à Caffa, et qui se trouvaient en ce moment à Soldaja.[2] Mengli-Gueraï céda et Sertak fut investi des fonctions tant disputées. Mais cette intrigue ne tarda pas à porter ses fruits. Presque tous les nobles tatars prirent parti pour Éminek, s'insurgèrent contre le khan et invitèrent le sultan des Osmanlis à s'emparer de Caffa et des autres colonies génoises.[3]

---

[1] Il ressort d'une lettre publiée par M. Canale (*Della Crimea*, III, 346 et ss.) que ce n'était pas là une pure calomnie.

[2] Sur leur transfert dans cette place forte (1471), voy. *Atti della Soc. Lig.*, VII, 1, p. 799; VII, 2, p. 26, 53.

[3] Pour faire cet exposé des causes qui amenèrent la chute de Caffa, j'ai puisé particulièrement dans la relation d'Ag. Giustiniani (p. 226, b—227, b): elle abonde en détails et porte tous les caractères de la véracité. Il nomme son témoin, un certain Cristophoro da Mortara, qui avait assisté à l'installation de Sertak. Foglietta (p. 626 et s.) le copie, comme d'ordinaire. Nous possédons en outre un rapport sur la chute de Caffa, écrit par un témoin oculaire et portant la date du 15 août 1475: M. Canale l'a trouvé dans le dossier des Strozzi, aux archives de Florence, et l'a publié dans son ouvrage *Della Crimea*, III, 346 et ss.; le récit des faits concorde, en général, parfaitement avec celui de Giustiniani, mais l'auteur ne reprend pas les choses d'aussi loin; pour les événements antérieurs, il renvoie son lecteur à une lettre du 23 février 1475 qui a probablement été égarée. Gios. Barbaro dit également que tous les détails qu'il donne sur la chute de Caffa, il les tient de la bouche d'un témoin oculaire, le Génois Ant. da Guasco: cependant il commet des erreurs nombreuses (*Viaggi*, p. 17); ainsi, quand il cite le concurrent d'Éminek au poste de Tudun, il nomme Mengli au lieu de Sertak: il considère encore les khans du Kiptchak comme les suzerains de Caffa, tandis que depuis longtemps, nous le savons, les khans de Crimée avaient hérité du pouvoir souverain sur la presqu'île. Suivant Malipiero (*Annal. Venet.*, p. 111), Caffa aurait succombé

Mahomet II n'attendait évidemment que cette invitation. Au printemps de l'année 1475, il expédia dans la mer Noire une flotte nombreuse et bien armée,[1] sous les ordres du grand-vizir Gueduk Ahmed-Pacha; le 31 mai elle arrivait en vue de Caffa; elle mettait à terre les troupes de débarquement le 1er juin, l'artillerie, le 2, et elle ouvrait immédiatement le siége. La majorité de la population tatare s'était ralliée aux Turcs sous la conduite d'Éminek. Mengli-Gueraï, abandonné de son peuple, craignant de ne pouvoir tenir dans Kerkri, sa résidence ordinaire, s'était jeté dans Caffa avec quinze cents cavaliers fidèles. Depuis plusieurs mois, cette attaque était prévue; on avait eu tout le temps de faire les préparatifs de défense; néanmoins, la résistance fut très molle. Le 4 juin, les vieux murs tombaient sous les coups de l'artillerie ennemie, mais, en arrière, s'élevaient des murailles toutes neuves; aussitôt après avoir démoli les premières, l'ennemi commença à les battre en brêche; on pouvait attendre, juger du degré de résistance dont elles étaient capables: les habitants, atterrés par le nombre des assiégeants, n'en eurent pas le courage; le 6, ils demandèrent un armistice et dès le même jour ils capitulaient.[2] Le commandant des forces turques leur promit-il la vie sauve et la conservation de leurs propriétés contre paiement d'une contribution de tant par tête (kharadj)? ou bien les négociateurs envoyés au camp des Turcs prirent-ils sur eux, à leur retour, pour calmer la population affolée de terreur, d'annoncer qu'ils n'avaient accepté la capitulation qu'à cette condition? c'est un point resté obcur: les sources[3] ne l'établissent pas avec netteté. La ville renfermait 8000 maisons et une population de 70,000 âmes:[4] après la remise de la place entre les

---

par la trahison de huit bourgeois qui, dit-il, appelèrent les Turcs et promirent de leur livrer la place si l'on voulait leur promettre le quart du butin: cela est évidemment faux. Benedetto Dei (p. 269) attribue l'attaque du sultan à ce que Caffa, colonie génoise, aurait eu alors, comme la mère-patrie, pour seigneur suzerain, le duc de Milan, allié de Venise et, par conséquent, ennemi des Turcs. Il n'est pas impossible que ce motif ait influé pour une part sur la résolution du sultan, mais assurément il n'a pu le faire que d'une manière tout à fait secondaire.

[1] On trouve les renseignements les plus sûrs sur la composition de cette flotte, dans la relation d'un espion originaire de Sainte-Maure; il assista à son départ de Constantinople, le 19 mai, et compta 180 galères, 3 galéasses, 170 bâtiments de charge et 120 bateaux affectés au transport des chevaux: *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 475. Suivant une autre source *(ibid.* p. 488), le nombre des voiles aurait été un peu moins élevé: Sanuto (IV, 325) donne un chiffre beaucoup trop faible.

[2] Suivant Laudivio da Vezzano, ce fut une émotion populaire qui contraignit les autorités de capituler. Une relation écrite par un habitant de Chio disculpe les colons italiens: suivant elle, s'ils renoncèrent à la résistance, c'est qu'ils y furent obligés par les Grecs et les Arméniens qui formaient la grande majorité de la population: *Atti,* l. c., p. 480.

[3] Malipiero, p. 111: *Relazione della presa di Caffa,* dans Canale, III, 349.

[4] *Atti,* VII. 2, p. 480, 482.

mains du vainqueur, tout ce monde passa plusieurs jours dans l'attente de son sort. Les étrangers établis dans la ville, Valaques, Polonais, Russes,[1] Géorgiens, Tcherkesses etc. furent les premiers fixés à cet égard: tous leurs biens, dont la valeur s'élevait à plus de 250,000 ducats, furent confisqués et eux-mêmes vendus comme esclaves ou jetés dans les fers. Le 9 et le 10 juin, tous les habitants de Caffa, Latins, Arméniens, Grecs, Juifs etc. durent fournir des renseignements exacts sur leur situation personnelle, leur famille, leur fortune; le prétexte de cette enquête était la fixation du chiffre du kharadj. Effectivement, pendant les jours suivants, le vainqueur frappa les habitants d'une contribution (kharadj) variant de 15 à 100 aspres par tête, suivant la situation de fortune de chacun.[2] Pendant les mêmes journées (12 et 13 juin), les chefs turcs passèrent en revue toute la jeunesse masculine et féminine, pour y faire un choix d'esclaves destinés au sultan: suivant un des auteurs qui rapportent ce fait, 1500 individus des deux sexes, suivant un autre 3000, suivant un troisième un nombre bien plus grand encore, dont 5000 jeunes garçons, furent ainsi arrachés des bras de leurs familles; leur départ donna lieu à des scènes déchirantes. La mesure paraissait comble et on pouvait croire le grand-vizir satisfait. Mais à peine la population avait-elle, sur son ordre, repris ses occupations ordinaires, qu'il publiait un nouveau décret portant ordre à chaque habitant, sous peine de mort, de payer en argent comptant, dans un délai de trois jours, une somme égale à la moitié de la fortune portée sur sa déclaration. Ceux qui ne purent pas s'exécuter, et c'était le grand nombre, furent soumis à toutes sortes de tortures. Enfin, le 8 juillet, ordre fut donné à tous les habitants de race latine de s'embarquer avec tout ce qui leur restait de leur avoir sur des navires turcs qui devaient les transporter à Constantinople. Le 12 juillet, tous les colons italiens quittaient Caffa, incertains du sort qui les attendait dans la capitale ennemie.[3] Pendant la traversée, une révolte éclata à bord

---

[1] Sur les marchands russes à Caffa, voy. Karamsin, *Gesch. des russ. Reichs*, VI, 68. En 1474, une caravane organisée par les marchands de Caffa ayant à traverser, à son retour de Russie, le territoire du souverain de Moscou fut attaquée et pillée par un parti de cosaques: les colons se dédommagèrent en saisissant tout ce qui appartenait à un certain nombre de marchands moscovites (Rutheni de Moscho) établis dans la ville: *Atti*, l. c., p. 114 et s.

[2] L'aspre de Caffa avait à peu près la valeur de quinze centimes de notre monnaie; c'est ce qu'établit M. Desimoni dans le supplément de l'ouvrage de M. Belgrano, *La vita privata dei Genovesi*, 2e éd.

[3] L'auteur de la Relazione que nous citons un peu plus haut (Canale III, 346 et ss.) assistait à la prise de Caffa et tenait, jour par jour, une note exacte de tous les faits, pendant et après la catastrophe. Le récit d'Ag. Giustiniani et celui de Malipiero concordent à peu près sur tous les points avec le sien. On possède une

de l'un des vaisseaux; les transportés massacrèrent l'équipage et prirent la fuite vers Moncastro (Akjerman); mais, quand il s'agit de partager le riche butin qu'ils avaient trouvé sur leur vaisseau, ils ne purent s'entendre; le seigneur d'Akjerman les mit d'accord en saisissant le tout et les expulsa de la ville les mains vides.[1] Les autres arrivèrent à Constantinople, où on leur assigna un quartier de la ville resté jusqu'alors désert, et payèrent le kharadj au sultan. Parmi eux se trouvait cet Oberto Squarciafico dont la vénalité avait été l'une des principales causes de la catastrophe; quelques jours après son débarquement, il eut la tête tranchée à l'instigation d'Éminek probablement. Mengli-Gueraï avait été fait prisonnier avec tous les autres; après avoir passé par des angoisses mortelles, il eut la vie sauve et même il fut plus tard renvoyé en Crimée et y reprit le sceptre comme vassal du sultan.[2]

En attendant, les Turcs poursuivaient en Crimée le cours de leurs conquêtes: en une seule campagne, toute la côte méridionale tomba en leur pouvoir. Les sources mentionnent, entre autres choses, que leurs conquêtes se terminèrent par celle de la Gothie,[3] et Broniovius a transmis à la postérité, au sujet des derniers jours de la colonie de Soldaja, quelques détails qu'il tenait de la bouche d'un métropolite grec. *Soldaja*, défendue par une garnison peu nombreuse mais énergique, soutint un long siége et ne put être réduite que par la faim. Au moment où les Turcs pénétrèrent dans la citadelle basse, un combat furieux s'engagea dans l'une

---

lettre de Laudivio da Vezzano, écrite de Rhodes, dans laquelle il annonce au cardinal de Pavie la chute de Caffa (*Jacobi Cardinalis Papiensis epistolæ*, n° 641: se trouvent à la suite des *Pii II commentarii, a Joh. Gobellino compositi, Francof. 1614*, fol. 873 et s.; publiées de nouveau par M. A. Neri dans le *Giorn. ligust.*, II, 144 et ss.). Laudivio da Vezzano se montre bien informé sur certains points de détail, mais il ne faut pas prendre au pied de la lettre son tableau des massacres et des exécutions qui eurent lieu pendant les jours qui suivirent la prise de la ville: c'est un morceau déclamatoire. On trouve encore des détails précieux dans certaines relations très brèves, originaires de la Valachie, de Chio, de Raguse, et réunies dans les *Atti*, VII, 2, p. 477—489. M. Siestrzencewicz (p. 335 et s.) cite des faits nombreux empruntés à des traditions arméniennes inédites. Dans l'impossibilité où je suis de remonter à la source, je préfère ne pas reproduire ce qu'il rapporte, car son exposé semble tenir beaucoup de la légende. En voici un exemple: d'après lui, la ville aurait été livrée par quelques Arméniens et, pour toute récompense de leur trahison, ils auraient été livrés au bourreau et pendus sur le vaisseau amiral turc; autre exemple: un évêque de Caffa, nommé Siméon, serait parti pour Kiev, d'où il comptait ramener du renfort: à son arrivée il aurait appris à l'improviste la prise de la ville par les Turcs et serait tombé mort sur le coup.

[1] Ag. Giustiniani, p. 228. M. Bruun (*Col. ital. en Gaz.*, p. 77 et s.) donne de ces faits un récit un peu différent, qu'il à emprunté à d'autres sources.

[2] Hammer, *Gesch. der Chane der Krim*, p. 34 et ss.

[3] *Historia politica Cpol.*, éd. Bonn., p. 45.

des églises construites dans cette partie de la place; tous ceux qui s'y étaient réfugiés y trouvèrent, à proprement parler, leur tombeau, car les Turcs, après avoir tout massacré, laissèrent les cadavres amoncelés les uns sur les autres et se bornèrent à murer les portes et les fenêtres.[1] Quelques écrivains ont prétendu qu'un certain nombre de colons avait fui dans les montagnes et pris part, sans succès d'ailleurs, à la défense de la forteresse de *Mangoup* contre les Turcs;[2] mais les sources n'en disent pas un mot. Au reste, on connaît maintenant assez exactement comment les choses s'y passèrent au dernier moment. Le prince Alexandre, fils et successeur du seigneur de Mangoup (Théodoroi), se trouvait à la cour de Moldavie, où sa sœur était mariée au voïvode Étienne. Il la quitta peu de temps avant la chute de Caffa, pour prendre possession du château de ses pères.[3] Assailli à son tour par les Turcs, il les battit dans cinq rencontres et les contraignit de renoncer provisoirement à leur entreprise;[4] mais, au bout de quelques mois, ils revinrent à la charge et la famine accomplit ce que n'avait pu faire la force; au mois de décembre 1475, la forteresse *(Alexa quam vulgo Thodorizam vocant)* capitula; dirigé avec sa famille sur Constantinople, le prince eut la tête tranchée: son épouse et ses filles furent enfermées dans le harem du sultan.[5]

Toutes les autres colonies, nous l'avons déjà dit, subirent tour à tour le même sort. *Anapa*, dont Tamerlan avait détruit le faubourg sans pouvoir entamer le corps de place, succomba une des premières.[6] Chassé de *Matrega*, Zaccaria Ghizolfi rallia autour de lui les habitants de la ville, expulsés comme lui, et une partie de la population de Copa; il mena pendant quelque temps une vie errante dans la presqu'île de Taman, en butte aux mauvais traitements des petits princes du pays, dont il n'obtenait les bonnes grâces qu'à force d'argent;[7] il finit par passer en Russie où il se fixa, paraît-il, définitivement.[8] La prise de *Tana* couronna la ruine des colonies génoises; nous n'en connaissons point les détails.[9] Au reste, pendant longtemps encore, quelques familles

---

[1] Broniovius, p. 10.

[2] Serra, III, 234; Canale, *Della Crimea*, II, 147.

[3] *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 477, 479.

[4] Canale, *Della Crimea*, III, 354.

[5] *Atti*, l. c., p. 488.

[6] Evliyya effendi, *Narrative of travels*, transl. by Hammer, II, 58 et s.

[7] Voyez une lettre de lui, datée du "12 Aug. 1482 ex campania prope castrum Matrice", communiquée par M. Belgrano dans le *Rendiconto della Soc. Lig.*, 1865—1866, p. 189 et s. *(Atti*, IV, p. cclvii et s.): il demande précisément à la banque de S. Georges une somme de mille ducats dont il a besoin pour cet usage.

[8] *Odess. Sap.*, V, 272—274: Bruun, *Not. sur les colon. ital. en Gaz.*, p. 33, et *Giorn. ligust.*, I, 343 et ss.

[9] On trouve par ci par là quelques mots à ce sujet dans Malipieri, *Annali*, p. 112; *Relaz. della presa di Caffa*, l. c., p. 352; *Atti*, l. c., p. 488 *(duo ad Tanam*

génoises continuèrent d'habiter Azov (c'est le nom qui fut substitué par la suite à celui de Tana) et d'y jouir d'une situation prospère: on cite dans le nombre celle des Spinola.[1] A Caffa même, le nom Génois ne disparut pas tout à fait;[2] les survivants de la conquête se réunirent et fondèrent, près de la ville de Baghtchèsèraï, une petite colonie qui acquit une certaine importance: ils obtinrent même des priviléges qui leur permirent d'y vivre en paix et d'y jouir de l'exercice de leur religion.[3]

La domination génoise avait laissé en Crimée des traces trop profondes pour que son souvenir s'éteignît avant longtemps. Les éléments chrétiens de la population, et par là nous entendons non-seulement les Italiens, mais encore les Grecs et les Arméniens, en appelaient de leurs vœux le retour; le khan de Crimée lui-même, Mengli-Gueraï, y était si peu opposé qu'il alla jusqu'à offrir aux anciens maîtres de la côte de l'occuper de nouveau. L'un des anciens colons, réfugié en Pologne, Andreolo da Guasco, fit parvenir cette offre à Gênes et, après la mort de Mahomet II (3 mai 1481), il pressa ses compatriotes de mettre à profit la rivalité des fils du sultan qui se disputaient son héritage les armes à la main. Effectivement, comme ces événements coïncidaient avec la formation d'une coalition entre les puissances chrétiennes contre le Turc, le gouvernement génois conçut le projet de s'y joindre et d'expédier quelques navires dans la mer Noire, tandis que des troupes mercenaires pénétreraient en Crimée par la Pologne. Deux agents s'y rendirent par la voie de terre pour y préparer le terrain; ils se nommaient Lodisio Fieschi et Bartolommeo Fregoso. Le khan de Crimée, à qui ils devaient faire connaître les intentions de leur gouvernement, répondit à leur demande d'audience par une lettre des plus amicales (30 déc. 1481); la population chrétienne, dans laquelle ils devaient nouer des intelligences, se montra pleine de bonne volonté; enfin on comptait sur Zaccaria Ghizolfi, encore errant aux alentours de la mer d'Azov et qu'on

---

christianorum castella, les deux quartiers fortifiés des Génois et des Vénitiens à Tana); Miechow, *Tract. de duabus Sarmatiis*, II, 2.

[1] Hieron. de Marinis, dans le *Græv. thes. ital.*, I, 1, p. 1435; Cornelis Cruis, *Niew Pas Kaart Bock behelsende de groote rivier Don of Tanaïs.* Amsterd. s. a. fol. 10, cité dans Muller, *Samml. russ. Gesch.*, II, 85.

[2] Broniov., p. 10; Demidoff, *Reise in die Krim*, trad. Neigebaur, II, 116.

[3] Broniov., p. 9. M. Siestrzencewicz (p. 338) raconte, d'après une source arménienne, qu'à sa rentrée de captivité Mengli-Gueraï fit massacrer tous les Génois qui se trouvaient encore dans le pays. Il avait, paraîtrait-il, à se venger d'un gouverneur génois de Vieux-Krim (Solgat): mais les Génois n'ont jamais possédé cette ville et, d'un autre côté, Mengli avait donné aux Génois trop de preuves d'amitié pour que cette anecdote soit croyable.

supposait prêt à concourir à l'œuvre de restauration; mais la flotte génoise, dont l'arrivée devait être le signal du soulèvement de la population chrétienne, ne parut pas; les grands projets de coalition des puissances chrétiennes contre les Osmanlis s'en étaient allés en fumée.[1]

6° Chypre.

Le règne de Pierre Ier avait été l'époque la plus brillante de l'île de Chypre. Malheureusement, ce prince tomba sous le poignard d'un assassin le 17 janvier 1369, et sa mort fut le début d'une décadence irrémédiable. Tout d'abord, le royaume de Chypre subit le contre-coup de la haine qui divisait entre eux les colons génois et vénitiens. Déjà, du vivant de Pierre Ier, ces divisions avaient provoqué une légère échauffourée (1368), au milieu de laquelle le baile vénitien avait été atteint de deux pierres, parties des rangs des Génois, mais le sang n'avait pas coulé.[2] Les fêtes du couronnement de *Pierre II*, qui eurent lieu à Famagouste le 12 octobre 1372, furent signalées par une collision autrement grave. Suivant la coutume, des députations des nations commerçantes assistaient à la cérémonie. Le couronnement avait eu lieu dans l'église de S. Nicolas: à la sortie de l'église, au moment où le jeune roi montait à cheval, les Vénitiens, c'est à dire leur baile évidemment, saisirent la rêne droite; ils s'adjugeaient ainsi la place d'honneur. Les Génois réclamèrent; suivant eux, ce privilége revenait de droit à leur podestat, car il leur avait été formellement concédé par les prédécesseurs du roi. Il nous serait difficile actuellement de démontrer rigoureusement le bien fondé de cette réclamation, mais comme le fait est affirmé par des chroniqueurs chypriotes, également étrangers aux deux nations et dont les relations sont d'une date assez rapprochée des événements,[3] comme, d'un autre côté, les Génois avaient

---

[1] Sur ces projets de restauration et leur échec, voyez les études de M. Belgrano dans les *Atti della Soc. Lig.*, IV, *Rendic.*, p. 46 et dans l'*Archiv. stor. ital.*, 3e série, T. VIII, 2e part., p. 175 et s., et mieux encore G. Grasso, *Documenti riguardanti la costituzione di una lega contra il Turco 1481*, dans le *Giorn. ligust.*, 1879, p. 321 et ss. La lettre de Mengli-Gueraï aux ambassadeurs de Gênes, écrite en grec, se trouve dans Miklosich et Muller, *Acta græca*, III, 292 et s.

[2] Machairas, éd. Miller et Sathas, texte grec, p. 135 et s.

[3] Citons en première ligne les chroniqueurs Strambaldi, Amadi et Florio Bustron, dont M. de Mas Latrie invoque le témoignage (II, 353, not. 6); en seconde ligne Machairas (l. c., p. 178). Un écrivain vénitien, Loredano (*Historie de'*

occupé de tout temps dans l'île une situation prépondérante, nous devons le tenir pour véritable. Les choses étant ainsi, les Génois refusèrent naturellement de prendre la gauche; de là, une discussion qui menaçait de n'en pas finir; ce que voyant, quelques personnages de l'entourage du roi tranchèrent momentanément le différend en saisissant eux-mêmes les rênes. La solennité religieuse était suivie d'un banquet donné dans le palais royal: là, les Génois se trouvaient placés à la droite du roi, les Vénitiens à sa gauche. Ce fut un nouveau sujet de réclamations: les deux parties échangèrent des paroles pleines d'aigreur. Par ordre de leur podestat, les Génois avaient des armes cachées sous leurs vêtements. Le repas terminé, les adversaires, ayant épuisé leur vocabulaire d'injures, en vinrent aux mains. Trois des marchands génois qui se trouvaient dans la salle tirèrent l'épée hors du fourreau; ce fut comme un signal; d'autres restés jusque là au dehors se précipitèrent à leur aide les armes à la main: les Vénitiens les attendaient de pied ferme. A ce moment, les grands personnages de la cour intervinrent en se jetant au-devant des perturbateurs. Il y eut quelques Génois de tués dans le palais même, beaucoup de blessés; quelques-uns furent jetés du haut des balcons dans la rue. A la nouvelle de ce qui se passait au palais, la populace de Famagouste courut à la loggia des Génois, l'envahit, brisa leur caisse, enleva les livres et les registres publics et se livra au pillage des maisons et des magasins occupés par les marchands. Le comte de Rohas, accouru sur les lieux avec des hommes d'armes, finit par rétablir l'ordre; voyant les Vénitiens réunis dans leur loggia et disposés à prendre part à la lutte, il les contraignit de déposer leurs armes.[1] Toute la responsabilité de cette affaire retombait en somme sur eux, puisqu'ils avaient donné le signal de la querelle par leurs prétentions abusives. Néanmoins, il faut dire à leur excuse que du moment où les armes avaient commencé à jouer un rôle, ils s'étaient bornés à se tenir strictement sur la défensive. Aux yeux des Chypriotes, les Génois étaient les plus coupables, parce que c'étaient eux qui les premiers avaient couru aux armes et

---

re Lusignani, publ. da H. Giblet, Venet. 1651, p. 445) prétend, il est vrai, que ses compatriotes étaient depuis longtemps en possession de ce privilége et en jouissaient sans conteste, mais il vivait très longtemps après les événements et son affirmation est sans valeur.

[1] Pour ces faits, la meilleure source à consulter est Machairas, l. c., p. 178—182: Diomede Strambaldi (Mas Latrie, II, 351 et ss.) le copie en l'abrégeant un peu. Voir encore Stella, dans Murat., SS., XVII, 1103; Sanuto, ibid. XXII, 678, et, dans la relation de Stephan von Gumppenberg, la partie relative à l'île de Chypre (*Reyssbuch des heil. Landes*, fol. 244). On a raconté que tous les Génois présents dans l'île, à l'exception d'un seul, avaient péri, victimes d'un massacre général: c'est une pure légende inventée après coup par des chroniqueurs génois d'une époque postérieure (Giustin., p. 130; Fogl., p. 460).

qui, en faisant couler le sang, avaient jeté un voile de deuil sur les réjouissances publiques. Appelé par le roi pour rendre compte des actes de ses concitoyens, le podestat, loin de présenter des excuses, le prit de haut: s'il y avait eu des meurtres et des pillages, c'étaient les siens, disait-il, qui en avaient été victimes. Quelques jours après, tous les Génois quittaient *Famagouste* avec femmes et enfants et regagnaient leur patrie, emportant tout leur avoir: ils allaient réclamer vengeance.[1] Sans perdre de temps, la République génoise équipa une grande expédition. Au mois de mars 1373, sept galères prenaient la mer sous le commandement des Damiano Cattaneo et préparaient la voie au gros des forces en exécutant des descentes dans l'île et en s'emparant de certains points; le gros de la flotte, fort de trente-six galères, suivit au mois d'août. Au mois d'octobre, le commandant en chef, Pietro di Campofregoso, apparaissait en vue de Famagouste avec quarante-trois galères et quatorze mille hommes de troupes de débarquement.[2] Le gouvernement chypriote ne disposait pas d'une armée suffisante pour l'opposer à un pareil déploiement de forces: il semblerait que, vu les circonstances, il eût été en droit de compter sur l'appui des Vénitiens; mais ceux-ci avaient assez affaire d'un autre côté: tenus en échec par deux dangereux voisins, François de Carrare, et Louis, roi de Hongrie, ils refusèrent toute coopération.[3] Hors d'état de tenir plus de quelques jours, *Famagouste* fut livrée aux Génois par trahison. Le jeune roi lui-même tomba entre leurs mains et fut contraint par eux d'envoyer aux quelques châteaux-forts qui résistaient encore l'ordre de se rendre aux vainqueurs. S'il ne perdit pas sa couronne, il dut subir le traité du 21 oct. 1374[4] qui le chargeait d'une triple dette; 1° 90,000 écus d'or payables avant le 1er décembre entre les mains de l'amiral, pour l'entretien de la flotte génoise; 2° une somme de 40,000 écus d'or à payer annuellement à la commune de Gênes à titre d'indemnité de guerre; 3° enfin, 2,012,400 écus d'or payables en douze annuités et destinés à indemniser la société (mahone) génoise qui avait pris à sa charge les frais de l'entreprise. Un oncle, deux cousins du roi et un grand nombre de nobles et de dignitaires de la cour de Chypre devaient aller s'enfermer comme otages dans les prisons de Gênes.[5] Mais le grand, le véritable gage était la ville de Famagouste elle même: la République devait en prendre possession et y jouir de

---

[1] Machairas, p. 182—187.
[2] Stella, p. 1104 et s.; Machairas, p. 193—209.
[3] Mas Latrie, II, 359 et s.
[4] *Lib. jur.*, II, 806 et ss.
[5] Dans le traité de paix, les parents du roi sont seuls désignés nominativement. Pour les autres ôtages, voyez Machairas, p. 306 et s., et *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1873, p. 80—84.

toute l'autorité civile, militaire et judiciaire jusqu'à paiement intégral de la dette. Le roi ne conservait que les revenus de la ville et du port et les fonctionnaires chargés de leur perception étaient dorénavant les seuls agents royaux autorisés à y résider. La pensée que la plus riche et la plus belle des villes de son royaume était aux mains de l'étranger et que, pour y rentrer, il lui faudrait d'abord payer des sommes exorbitantes, remplissait d'amertume le cœur du malheureux roi. Au bout de quelques années, ne pouvant y tenir, il prit de nouveau les armes. Les circonstances parurent d'abord conspirer en sa faveur. Entre Gênes et Venise, la guerre était de nouveau sur le point d'éclater et la lutte semblait devoir être acharnée. C'était à Constantinople surtout que s'étaient passés les faits dont l'accumulation allait aboutir à un éclat; mais les derniers événements de Chypre y avaient bien aussi contribué pour une part. En effet, la neutralité observée par Venise pendant les hostilités entre Gênes et Pierre II n'avait pas empêché un grand nombre de membres de la colonie vénitienne de manifester leur sympathie pour le roi et de prendre une part active à la défense de Famagouste. Après la chute de la place, le principal des personnages désignés pour servir d'otages, l'oncle du roi, Jean de Lusignan, avait joué au podestat génois le mauvais tour de s'échapper sans qu'on sût comment. Le bruit courut aussitôt que le baile vénitien le cachait dans sa maison: le fait était faux, mais, comme le baile refusait de répondre aux questions qu'on lui posait à cet égard, l'amiral fit enfoncer la porte de sa maison et cet acte de violence fut suivi d'une perquisition minutieuse; le baile eut personnellement à subir de mauvais traitements et fut traîné en présence de l'amiral qui le retint prisonnier pendant quelques jours. En présence de ces faits, et pour éviter le retour de semblables désagréments dans un pays où les rivaux de Venise possédaient la toute-puissance, le sénat ordonna au baile et aux colons d'évacuer l'île de Chypre. Il ne fit d'exception que pour les indigènes désignés sous le nom de *Veneti albi*, parce qu'ils s'étaient placés sous le protectorat des Vénitiens; à ceux-là, il donna l'autorisation de rester avec un consul pour les administrer.[1] La République avait réclamé à plusieurs reprises satisfaction pour les mauvais traitements subis par le baile à l'occasion de la perquisition exécutée dans sa maison, mais elle n'avait obtenu en réponse, du doge de Gênes, que des promesses vagues et des faux-fuyants.[2] Ces difficultés, jointes à bien d'autres en-

[1] Voyez, dans Mas Latrie, II, 363 et s., les décrets du 18 mai 1374 et du 13 février 1375.

[2] Réponse du doge à une réclamation du gouvernement vénitien, écrite en l'an 1376, dans Mas Latrie, II, 364 et ss. (*Commem. reg.*, III, p. 132, nº 22). Préliminaires de la paix de Turin, dans Casati, *La guerra di Chioggia e la pace di Torino*, Firenze, 1866, p. 186 et s., 205,

core, aboutirent à la guerre connue sous le nom de *guerre de Chioggia*. Dès qu'elle éclata, Pierre II adhéra à la ligue formée entre Bernabo Visconti, duc de Milan et le doge de Venise pour combattre Gênes sur terre et sur mer.[1] Fort de cette alliance, que devait confirmer encore son mariage prochain avec la princesse Valentine de Milan, il alla avec une armée mettre le siége devant Famagouste. Les galères vénitiennes qui amenaient la princesse (1378)[2] appuyèrent ses opérations sur mer, comme il avait été convenu dans le traité Il s'en fallut de peu que cette attaque combinée ne réussît, mais, finalement, Pierre dut renoncer à l'entreprise.[3] C'était lui qui avait rompu la paix; son échec empirait encore sa situation: il n'avait plus qu'à attendre d'un jour à l'autre les effets de la vengeance de Gênes. Sur ces entrefaites, les autres puissances belligérantes avaient accepté la médiation d'Amédée VI, comte de Savoie, et elles étaient arrivées à conclure une paix solide (traité de Turin, 8 août 1381). Comme Amédée n'avait accordé qu'un délai de quinze jours pour la réunion des plénipotentiaires, le roi de Chypre s'était trouvé dans l'impossibilité absolue de se faire représenter aux conférences;[4] les ambassadeurs de Bernabo, son beau-père et ceux de la République de Venise avaient fait de vains efforts[5] pour le faire comprendre dans le traité de paix. Ce fut sans doute le motif pour lequel le duc de Milan cessa de prendre part aux négociations. Les Vénitiens, n'ayant pas les mêmes raisons pour insister, ne firent pas de cette admission une condition sine qua non; Amédée, quoique médiateur, n'insista pas davantage, et, de la sorte, Pierre se trouva abandonné à la vengeance de Gênes,[6] ce

223—225; Dandolo, p. 443; Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 679.

[1] Mas Latrie, II, 370—372; *Commem. reg.*, III, p. 136, n° 42; p. 138, n° 51 et s., p. 142 et s., n° 72.

[2] Pour l'époque de leur départ, voy. Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli archivj Milanesi*, I, 197 et s., et Mas Latrie, II, 373.

[3] Dandolo, p. 444; Sanuto, p. 681; *Chron. Tarvis.*, dans Murat., SS., XIX, 761; Stella, p. 1109.

[4] Casati, l. c., p. 175—179. Il est vrai que les *Chroniques de Savoye (Mon. hist. patr. Script.*, I, 351) affirment la présence d'ambassadeurs du roi de Chypre aux conférences de Turin, mais elles en disent autant pour des ambassadeurs de l'empereur grec et cette dernière assertion est certainement inexacte. Tout au plus serait-il possible d'admettre que les agents du duc de Milan aient prétendu figurer, en outre, comme plénipotentiaires de son gendre, mais que les autres puissances aient refusé de les reconnaître en cette qualité. Le mieux est, d'ailleurs, de citer, sur ce point, le texte même de l'instrument de paix: "cum ..... Petrus ..... rex Jerusalem et Cypri non venerit nec transmiserit aliquem procuratorem pro ipso cum idoneo et sufficienti mandato ad tractatum pacis presentis cum Januensibus faciendæ," etc.

[5] Mas Latrie, II, 378 et s.

[6] Voy. à ce sujet les remarques du chroniqueur Chinazzo, dans Murat., SS., XV, 802, et la lettre de reproches, écrite par Bernabò à Amédée, dans Cibrario,

qui n'était peut-être pas très loyal de leur part; les ambassadeurs génois ne manquèrent pas de le présenter comme persistant à se maintenir sur le pied de guerre et réclamèrent de Venise la promesse de ne s'immiscer en rien dans les affaires de Chypre tant que cette situation se prolongerait: ceux de Venise eurent encore la faiblesse d'y consentir.[1] Toutes les tentatives faites par la suite pour amener la conclusion d'une paix séparée entre la République de Gênes et Pierre II restèrent sans résultat.[2] Par bonheur pour ce dernier, les Génois avaient dû employer toutes leurs ressources dans la dernière guerre et ils en sortaient épuisés à un tel point qu'ils n'avaient aucune hâte de régler leurs comptes avec lui. Il mourut (1382) avant que la République eût suffisamment réparé ses forces pour lui faire éprouver le poids de sa vengeance. Mais *Jacques Ier*, son successeur, était à Gênes comme ôtage. Avant de le laisser partir, on exigea de lui la cession de Famagouste avec un territoire de deux milles de rayon et une renonciation absolue à tous ses droits sur la ville *(nihil juris in se retento)* ainsi qu'à tous les revenus qui s'y percevaient encore au nom du roi.[3] Après avoir été un simple gage entre les mains des Génois, *Famagouste* devenait sa propriété régulière. Mais la dette subsistait et la république exigeait un autre gage: elle se fit livrer en remplacement de Famagouste un autre port chypriote, celui de Cérines; cependant, tout en le faisant occuper, elle consentit à laisser au roi la jouissance de la juridiction et du revenu des impôts.[4]

Dorénavant, Gênes pouvait jouir de la possession de Famagouste sans restriction et dans toutes les conditions de stabilité désirables. La République y était représentée par le podestat, faisant les fonctions de gouverneur, et, pour bien marquer à tous les yeux la haute importance de sa situation, on lui donna le titre plus sonore de *Capitaneus et potestas*.[5] Il ne paraissait plus en public qu'avec un déploiement de pompe extérieure proportionné à sa haute dignité; nous en avons pour témoin le voyageur Stephan von Gumppenberg; il note dans

Storia della monarchia di Savoja, III, 363 et s.

[1] Casati, p. 159, 191, 231; *Lib. jur.*, II, 872.

[2] Cibrario, l. c., p. 261; Mas Latrie, II, 379.

[3] Cependant les couleurs royales continuèrent de flotter à côté des couleurs génoises: c'était l'unique signe qui rappelât encore la royauté.

[4] On trouve le texte de ce traité du 19 févr. 1383, dans Sperone, *Real grandezza di Genova*, Genova, 1669, p. 116—137; Machairas (p. 337 et ss.) et Strambaldi (Mas Latrie, II, 395) en indiquent les clauses avec trop peu d'exactitude. Par exemple, dans le texte du traité il n'est nullement question d'une clause de rachat éventuel de Famagouste par le roi; cependant elle y figurerait, à en croire Strambaldi.

[5] Mas Latrie, II, 402, 482, 496; III, 60; Casati, *La guerra di Chioggia*, p. 90 et s.

sa relation que, lorsque le gouverneur se rend à l'église, il est précédé de deux trompettes et d'un écuyer portant une épée, comme un prince.[1] La haute protection du podestat s'étendait au delà de Famagouste et de sa banlieue, à tous les Génois établis sur un point quelconque de l'île. Les consuls génois recevaient leurs instructions de Famagouste: il est à croire qu'il y en avait dans plusieurs villes du royaume; en tout cas, pour Nicosie le fait est certain.[2] En dehors du cas d'une ambassade spéciale, toutes les affaires à traiter avec les rois de Chypre passaient par l'intermédiaire du Capitaneus de Famagouste ou, exceptionnellement, par celui du consul de la résidence royale. Ces affaires embrassaient les questions touchant d'abord aux intérêts de la République en général, puis à ceux d'un grand nombre de particuliers et de corporations de Gênes. Nous avons vu, par exemple, que la grande expédition commandée en 1373 par l'amiral Pietro de Campofregoso n'avait pu être organisée que grâce au concours des capitaux privés, dont les propriétaires avaient pris à leur charge tous les frais de l'armement; des armateurs, des marchands, des capitalistes grands et petits, des églises, des monastères avaient donné leur argent et constitué une sorte de société par actions *(Maona di Cipro)* dont chaque membre avait droit à une part des bénéfices de l'entreprise, proportionellement à son apport.[3] De même, en 1383, quelques armateurs avaient équipé à leurs frais les galères chargés d'escorter Jacques Ier en Chypre, et on avait attribué à chacun d'eux mille actions nouvelles dans la société.[4] Enfin, en 1403, quand on eut décidé une nouvelle expédition en Chypre, destinée à réprimer les attaques incessantes du roi Janus contre Famagouste, quelques particuliers en prirent encore les frais à leur charge et formèrent une deuxième société par actions qui prit le nom de *nova Maona Cypri,* par opposition à l'ancienne, qu'on désignait sous celui de *Maona vetus.*[5] Comme c'étaient les Lusignans qui occasionnaient toutes ces dépenses, il s'agissait de se les faire rembourser par eux: les deux sociétés furent donc considérées comme créancières des rois de Chypre et, en cette qualité, elles eurent des receveurs *(massarii)*[6] à elles, chargés d'encaisser les sommes versées par les percepteurs royaux et de les expédier à Gênes. Le réglement des échéances était l'objet de négociations incessantes entre Gênes et Chypre et donnait fréquemment lieu à un échange de dépêches plus ou moins désagréables, car si d'une part la dette imposée aux rois, déjà très lourde en temps ordinaire, devenait absolument écrasante en cas

---

[1] *Reyssbuch des heil. Landes,* fol. 243, au verso.

[2] Mas Latrie, III, 26, 45.

[3] Ibid. II, 366 et ss.

[4] Ibid. II, 406, 413.

[5] Ibid. II, 368, 466 et ss., 482, 497, 514 et s., 521 et s.

[6] Ibid. II, 406; III, 46.

de mauvaises récoltes ou à la suite de quelque descente des Sarrazins, d'autre part, à Gênes, beaucoup de gens se trouvaient réduits à la misère quand les dividendes de Chypre n'arrivaient pas.[1] En dehors de cette question, les matières à discussion rentraient surtout dans le domaine de la justice et de la police maritime. Au point de vue du commerce, tout tournait autour d'un seul point, point de la plus haute importance, il est vrai, et sur lequel Gênes n'entendait pas céder d'une ligne. Jusqu'à l'occupation génoise, Famagouste avait été, de fait, le principal centre du commerce de Chypre; après l'occupation, Gênes profita de sa supériorité morale pour arracher aux rois la promesse de n'ouvrir au commerce, dans l'île, aucun autre port que celui-là.[2] Seuls, les objets de consommation, les esclaves et les bestiaux devaient dorénavant être librement admis dans les autres ports de l'île, à l'importation et à l'exportation; les restrictions imposées par les Génois ne visaient pas d'ailleurs le cabotage entre les différents ports de l'île; en outre, ils consentaient à faire une exception à la règle générale en faveur du port de Larnaca *(in loco Salinarum)*, pour l'exportation du sel, et de celui de Limisso, ainsi que de quelques autres, pour l'exportation des caroubes; enfin, le port de Cérines, sur la côte septentrionale de l'île, conservait le droit de trafiquer avec la côte d'Asie-Mineure,[3] en raison de son voisinage. De la sorte, en vertu des traités, à l'exception de ce qui était laissé au petit et au grand cabotage, tout le commerce se trouvait concentré à Famagouste. On comprend ce que cette situation avait de pénible pour les rois; la ville même de Nicosie, leur résidence, en était réduite à ne pouvoir rien importer ni exporter que par l'intermédiaire de Famagouste. Mais Gênes se montrait inflexible pour tout ce qui pouvait porter atteinte à son monopole.[4] La seigneurie de Venise fit représenter à Janus à quel point cette clause des traités conclus avec Gênes, lésait les intérêts vénitiens et les privilèges qui leur garantissaient la

---

[1] Mas Latrie, II, 482, 522; Sperone, *Real grandezza di Genova*, p. 161.

[2] Ce monopole semble déjà stipulé, en faveur de Famagouste, par la clause ci-après du traité de 1374: "quod non possit fieri portus in aliqua parte insulæ Cypri nisi more solito" *(Lib. jur.*, II, 809). Le traité de 1383 est plus positif encore.

[3] Sperone, l. c., p. 123. Machairas (p. 342) donne une autre explication de cette clause: "*τὰ ξύλα τὰ ἔρχουνται ἀποὺ τὴν Τουρκίαν νὰ πεζεύγουν εἰς τὴν Κερηνείαν ὅσαις σκάλαις εἶναι ἀποὺ τ' Ἁγιάσιν καὶ ἀπάνω ὅλα νὰ ἔρχουνται εἰς τὴν Κερηνείαν καὶ μηδὲν πηγαινουν οὐδὲ εἰς τὸ Ἀκρωτῆριν οὐδὲ εἰς τὴν Πενταγίαν οὐδὲ εἰς τὸν Ἅγιον Εὐξίφην,*" c. à d.: "tous les navires partis des ports de l'Asie-Mineure, situés à l'ouest de Lajazzo, ne pourront faire escale que dans le port de Cérines: il leur est interdit d'entrer dans ceux d'Akrotiri, de Pendaia et d'Hagios Xiphès." Ces trois derniers sont de petits ports de la côte septentrionale (cf. Mas Latrie, II, 395; III, 80).

[4] Mas Latrie, II, 403, 476, 496; III, 37.

liberté absolue du trafic (1411):[1] mais qu'y pouvait-il? Des remontrances elle passa à la menace et déclara sa résolution de passer outre. Des menaces enfin, elle en vint aux actes et, si les sources ne faisaient défaut, l'on en trouverait sans doute des exemples plus nombreux que nous ne pouvons en citer ici. En effet, les galères vénitiennes naviguant à destination de Beyrout faisaient assez fréquemment escale à Limisso, à Baffo ou à Cérines, soit à l'aller, soit au retour; ou bien encore, elles allaient charger sur place, à Piscopi, les produits des plantations de cannes à sucre de la maison de Cornaro,[2] qui auraient dû, comme tout le reste, passer par Famagouste.[3] Furieux de cette violation des traités, Janus fit occuper militairement, en 1412, le casal de Piscopi: mais cette occupation ne dura que quelques années et les Cornaro en recouvrèrent plus tard la jouissance.[4]

Un esprit superficiel serait porté à croire que les événements qui firent passer la ville de Famagouste des mains des Lusignans entre celle de la République génoise devaient avoir pour résultat un changement tout en faveur du commerce de Chypre, dont ce port était le centre naturel, car les princes de la maison de Lusignan apportaient par eux-mêmes peu d'activité aux affaires de commerce, tandis que Gênes comptait, au Moyen-Age, parmi les puissances commerciales de premier ordre. Le fait est qu'à partir du moment où les Génois furent tout puissants à Famagouste, leur trafic avec ce port prit un vigoureux essor.[5] Pour donner une idée de son importance, il suffit de rappeler la composition du chargement de trois bâtiments qui furent expédiés de Gênes à Famagouste en 1391 et en 1394. A l'aller, ils emportaient un immense assortiment de draps de France, de Flandre, d'Espagne et de Florence, de draps de fabrication indigène, de toiles de France, de fer, d'étain, de corail; au retour, ils rapportèrent des épices de toute sorte et, particulièrement, du poivre, du sucre, du coton, des étoffes orientales des espèces appelées boccasini, camelots et camocas, des brocarts d'or, des fils d'or, de la quincaillerie: les capitaines avaient ordre de charger d'abord, autant que possible, des

---

[1] Mas Latrie, II, 457: la même réclamation se retrouve à l'année 1414: ibid. II, 458.

[2] Ibid. II, 400, not. 2, 483, 503.

[3] Le traité de Turin de 1381 renferme des dispositions spéciales à ce sujet: *Lib. jur.*, II, 872 et s.

[4] Mas Latrie, II, 503.

[5] M. de Mas Latrie croit (II, 367) que la mahone de Chypre était constituée en société de commerce proprement dite sous la protection de l'état: il lui serait, croyons-nous, difficile de le prouver. La grande majorité des mahons ne mettait jamais le pied en Chypre et jouissait tranquillement de ses dividendes sans bouger de place. Les commerçants seuls échangeaient leurs dividendes contre des marchandises.

épices et, ensuite, mais seulement en second ligne, du coton, article beaucoup moins rare.[1] Cependant, la domination génoise produisit à Famagouste deux mouvements en sens contraire; tandis que, pour les Génois en particulier, le chiffre des affaires suivait une progression croissante, la prospérité de la place en général subissait une décadence. Une des causes qui avaient le plus contribué à lui imprimer un brillant essor était précisément ce fait que les princes de la maison de Lusignan, ses anciens maîtres, ne faisant pas de commerce par eux-mêmes, laissaient toute liberté aux commerçants de toutes les nations et leur prodiguaient les encouragements et les priviléges. Depuis qu'une nation de commerçants s'était substituée à eux, tous les anciens concurrents, se trouvant gênés dans leurs allures, craignaient d'entrer en conflit avec des rivaux devenus trop puissants et d'être écrasés par eux et préféraient quitter la place.[2] Empruntons au chancelier de Chypre, Philippe de Maizières,[3] un parallèle entre le passé et le présent: "autrefois, dit-il, il entrait annuellement dans le port de cette ville de soixante à cent navires, grands et petits, et chacun apportait d'Égypte ou de Syrie un chargement d'une valeur moyenne de 100,000 écus d'or, de sorte que l'or d'Arabie, les pierres précieuses, les épices et les aromates, les camelots, les brocarts d'or et les soieries, bref tous les trésors de l'univers semblaient être des produits indigènes; depuis que la bannière blanche à croix rouge flotte sur la ville, les orties et les ronces poussent dans les rues". Cette dernière assertion est assurément empreinte d'une forte dose d'exagération, surtout s'il s'agit des premiers temps de l'occupation génoise, et c'est précisément l'époque où vivait le chancelier; mais, pris dans son ensemble, le tableau est d'une vérité incontestable. Dans l'opinion de Phil. de Maizières, ce qui faisait de Famagouste un désert, c'était "la tyrannie oppressive et la rapacité féroce des Génois".[4] Il ne faut pas oublier que Ph. de Maizières est un témoin prévenu; en récompense de l'attachement dont il lui avait donné mainte preuve, la république de Venise lui avait accordé, à titre honorifique, le droit de bourgeoisie,[5] et c'est, par conséquent, l'esprit de parti qui lui dicte les paroles haineuses que nous reproduisions tout à l'heure. On pourrait, donc, être porté à en conclure que les Génois imposaient, dans le port de Famagouste, des droits de douane exorbitants aux autres nations commerçantes mais, pour changer d'opinion, il suffit de connaître les conditions acceptées, en 1395, par un Génois, Corrado Cigala, au

[1] Mas Latrie, III, 774—777.
[2] Piloti, p. 367.
[3] Mas Latrie, II, 390.
[4] Ibid. II, 383.
[5] Ibid. II, 272: *Nouv. preuves*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1874, p. 74—77.

moment où il prenait la ferme générale des douanes de Famagouste, conditions également imposées, sans doute, à ses prédécesseurs et à ses successeurs. Il est stipulé dans le contrat que les Vénitiens n'auront pas à payer, à l'entrée et à la sortie, d'autres droits que les Génois eux-mêmes, soit 1 %, et même $\frac{1}{2}$ % seulement pour l'or, l'argent et les pierres précieuses; pour les sujets des autres nations en général, le taux en vigueur jusqu'au jour de l'entrée en fonctions du nouveau fermier ne sera pas surélevé; pour les Catalans et les Provençaux, il s'en tiendra au tarif réglé d'un commun accord avec eux en 1390;[1] ce tarif n'est pas parvenu à notre connaissance. On peut admettre, cependant, qu'en signalant les exactions, les mesures arbitraires, les vexations de toutes sortes que la nation dominante se permettait dans une foule de cas à l'égard de ses rivales, le chancelier ne formulait pas des accusations absolument sans fondement: nous en donnerons tout à l'heure des preuves en ce qui concerne les Vénitiens. Il y avait bien encore, dans le royaume de Chypre, certains ports où les navires de nationalité autre que la nationalité génoise auraient pu aller faire escale; mais, comme nous l'avons vu, les traités ôtaient aux rois de Chypre la faculté de les ouvrir au commerce des Occidentaux. Heureusement pour ces derniers, les anciennes prohibitions de trafic avec l'Égypte et la Syrie tombaient de plus en plus en désuétude et ils en profitaient pour fréquenter à nouveau les places spécialement affectées autrefois au commerce des épices. Il en résulta qu'un grand nombre de marchands étrangers à Gênes abandonnèrent le marché de Famagouste et donnèrent la préférence à Beyrout, à Damas, à Alep, à Alexandrie, soit comme but de leurs voyages, soit pour y fonder des comptoirs.[2] Si Famagouste ne se ressentit pas de ce changement dans la mesure indiquée par Phil. de Maizières, il est cependant certain qu'elles y perdit beaucoup.

Nous avons vu quelles avaient été, pour les *Vénitiens*, les suites de la prise de possession de Famagouste par les Génois. Le gouvernement de la République avait décrété le rappel de la colonie et du baile, et il n'y avait laissé que deux sergents commis à la garde de la maison du baile et de la maison commune. En 1378, il se décida à retirer ce décret,[3] mais la guerre de Chioggia était dans son plein et le moment n'était rien moins que favorable à une reprise sérieuse du trafic. Cette situation se prolongea jusqu'en 1381; la paix de Turin rétablit alors

[1] Mas Latrie, III, 787 et ss.

[2] Piloti, p. 366 et s. Ulric Leman (*Cod. germ. Monac.*, n° 692, p. 46) confirme le fait de cette émigration et la signale avec regret, parce qu'elle place les marchands occidentaux dans la dépendance des musulmans. Machairas dit, de son côté (p. 49), qu'après la mort de Pierre Ier, tout le trafic commercial s'est détourné vers la Syrie et que ce sont les Sarrasins qui ont profité de ce déplacement.

[3] Mas Latrie, II, 364.

la liberté de la circulation. Au cours des négociations préliminaires, la République génoise avait rejeté, sous divers prétextes, toutes les demandes d'indemnités présentées par des sujets vénitiens pour faits se rattachant à l'expédition de Campofregoso;[1] mais les conditions de la paix une fois arrêtées, elle promit de laisser toute liberté de trafic aux sujets vénitiens qui voudraient fréquenter le port de Famagouste et de les traiter, au point de vue des droits à payer, sur le même pied que ses propres sujets.[2] Nous avons vu qu'elle tint sa promesse. Malheureusement, à Famagouste, les capitaines génois n'entraient pas toujours dans ces vues et il leur arrivait encore assez fréquemment de brutaliser les marchands vénitiens et de prononcer contre eux la confiscation d'une façon toute arbitraire.[3] Il faut ajouter cependant que, dans les deux cas de ce genre qui sont parvenus à notre connaissance, les victimes de ces abus ayant porté à Gênes leurs réclamations, les autorités y firent droit. Les conflits entre Génois et Vénitiens se renouvelaient si fréquemment que, pour y mettre fin, les autorités vénitiennes interdirent à plusieurs reprises, en 1401 et en 1408, aux patrons de navires et aux marchands, d'aborder en Chypre et de faire des achats à Famagouste.[4] Les rois de Chypre eux-mêmes, depuis qu'ils étaient réduits à une dépendance humiliante à l'égard de Gênes, cherchaient mainte chicane aux Vénitiens;[5] ils refusaient, par exemple, de les laisser rentrer en jouissance de leurs anciens privilèges, et prétendaient leur faire supporter les nouveaux impôts établis à la suite de la guerre contre Gênes.[6] Les agents diplomatiques vénitiens multiplièrent inutilement leurs démarches pour faire rendre à leurs concitoyens la jouissance intégrale de leurs anciens droits; ils n'y arrivèrent jamais complétement, car la liberté absolue du trafic en faisait partie et elle était supprimée au détriment de toutes les puissances autres que Gênes, par le fait du monopole assuré à Famagouste. Dans un nouveau traité conclu avec Gênes, le 9 décembre 1410, le roi Janus ayant encore laissé introduire la clause qui lui interdisait d'ouvrir au commerce, sur tout le territoire de Chypre, aucun autre port que celui de Famagouste, la République de Venise affecta de voir un défi dans cette disposition et menaça de dissoudre entièrement sa colonie dans un délai de neuf mois, à moins que le roi ne décrétât une exception pour la nation vénitienne tout au moins. Elle ne donna à ses colons l'autorisation provisoire de rester que le jour où il eut envoyé un ambassadeur à Gênes pour négocier un arrangement

[1] Casati, p. 186 et s., 223—225.

[2] *Lib. jur.*, II, 873.

[3] M. de Mas Latrie (II, 402 et s.) cite deux faits de ce genre, arrivés en 1390 et en 1398.

[4] Mas Latrie, II, 455; Sathas, *Doc.*, II, 209 et s.

[5] Mas Latrie, II, 400, 403.

[6] Ibid. II, 405, 416 et ss.

en ce sens. La menace n'était pas très sérieuse, car Gênes refusa de rien sacrifier de son monopole et pourtant les colons vénitiens ne quittèrent pas l'île de Chypre. Un autre sujet de plainte était la charge imposée aux colons par les nouveaux impôts extraordinaires. Le roi déclara aux ambassadeurs qu'il lui était impossible de les en exempter, mais il promit de les indemniser en leur remettant chaque année une somme de 4,000 besants qui fut par la suite portée à 14,000. Pour lui faciliter le paiement de cette rente, ou lui permit d'en payer une partie en produits des biens domaniaux, par exemple en cassonade,[1] mais cela ne l'empêcha pas d'être toujours en retard, tant à l'égard du gouvernement qu'à l'égard des particuliers. Un événement malheureux allait bientôt après agrandir le déficit du trésor. En 1426, Janus était fait prisonnier par le sultan d'Égypte et il ne recouvra la liberté, en 1427, qu'en s'engageant à lui payer tribut, sans compter une rançon de 200,000 ducats. Il emprunta une partie de cette somme à des marchands vénitiens: on cite entre autres un certain Angelo Michiel; mais le remboursement de ces avances se fit tellement attendre que le gouvernement de la République le réclamait encore vingt ans après.[2] Pour arriver à parfaire le tribut dû à l'Égypte, Jean II déclara passibles de l'impôt, au cas où ils étaient propriétaires de biens situés dans l'île, les individus désignés sous le nom de *Veneti albi;* nous avons déjà vu que c'étaient des Orientaux qui s'étaient placés sous la protection de Venise et qui, à ce titre, jouissaient des mêmes privilèges qu'elle. En les imposant, on violait une immunité dont les Vénitiens étaient en possession depuis longtemps, et la République insista pour faire rembourser les sommes déjà payées; le roi eut beau démontrer que le clergé, l'ordre de S. Jean, les Génois eux-mêmes, tous légalement exempts d'impôts, contribuaient au payement de ce tribut,[3] elle ne voulut rien entendre.

En général, la mission confiée aux ambassadeurs de Venise à la cour de Chypre n'était qu'un prélude à d'autres fonctions; une fois leur mission accomplie auprès du roi, ils devaient séjourner deux années à Chypre en qualité de bailes[4] et, depuis que Famagouste

[1] Pour tout ce qui précède, voy. Mas Latrie, II, 405 et s., 416 et ss., 434 et ss., 455—458: ces passages contiennent des extraits pris dans les instructions remises aux divers ambassadeurs envoyés auprès des rois de Chypre entre 1386 et 1418: les instructions d'Andrea Zane, en 1406, ont seules été publiées intégralement par M. de Mas Latrie, dans la *Bibl. de l'École des chartes,* 1874, p. 110 et ss.

[2] Mas Latrie, II, 518, 543; III, 30 et ss.; *Biblioth. de l'École des chartes,* 1874, p. 136, 147—151.

[3] *Bibl. de l'École des chartes,* 1874, p. 151—158.

[4] Mas Latrie, II, 405, 416, 418, 456; III, 102.

était aux mains des Génois, leur résidence avait été transférée à *Nicosie:*[1] comme on vient de le voir, ils débutaient dans l'une et l'autre fonction par des réclamations, des demandes et des menaces. Le retrait du baile était une de celles dont la République de Venise faisait un fréquent usage, mais il semble qu'elle ne l'ait réellement exécutée qu'une seule fois;[2] c'était une mesure trop grave, trop dangereuse par ses conséquences possibles, pour qu'on pût y avoir souvent recours. En 1390, parut un décret fixant à nouveau les fonctions du baile.[3] Il lui assignait pour traitement la rente de 4,000 ducats due par le roi de Chypre à la République, mais, sur ce traitement, il devait pourvoir à l'entretien de cinq domestiques et de leur livrée *(inductos)*, d'un notaire ecclésiastique, d'un écuyer *(socius)*, d'un cuisinier, de deux valets d'écurie et de six chevaux; la commune ne lui fournissait que trois sergents *(bastonerii)*[4] dont le traitement devait être prélevé sur les droits de timbre et sur les loyers des maisons appartenant à la République. Comme autrefois, le baile était assisté d'un conseil de douze membres choisis parmi les *nobiles de majori consilio*, résidant en Chypre: ce titre désignait les familles dont les membres entraient de droit au grand-conseil de Venise. Deux agents nommés par le conseil des douze étaient chargés de la comptabilité communale et de la caisse:[5] quand les droits de timbre, les loyers des maisons et les autres recettes ordinaires ne donnaient pas un rendement suffisant pour couvrir les dépenses, le conseil était autorisé à y pourvoir au moyen d'impositions extraordinaires *(cotimum)* sur les marchandises et les propriétés communales, mais le montant de ces impositions ne devait pas dépasser une certaine quotité.

Nous avons dit tout ce que nous apprennent les sources sur la situation des Vénitiens en Chypre pendant la période où Famagouste resta en possession des Génois. Au début de cette periode, nous y rencontrons de nouveau les *Pisans*. En 1372, Colo de Salmuli envoyé en ambassade auprès de Pierre II pour demander le renouvellement de leurs anciens privilèges,[6] s'acquitta avec succès de sa mission: au moment où il écrivait ses annales, Tronci avait sous les yeux un diplôme de ce prince qui a été perdu depuis.[7] A ce propos, le même

---

[1] Mas Latrie, II, 420; *Viaggio a Gerusalemme di Niccolò da Este*, p. 131; Geo. Bustron, dans Sathas, *Bibl. græc.*, II, 476.

[2] *Bibl. de l'École des chartes*, 1874, p. 138.

[3] Mas Latrie, II, 418—420.

[4] En 1372, le nombre en était encore fixé à deux. Ibid. p. 362.

[5] Dès 1358, on avait adjoint au baile deux conseillers pour le contrôle de la comptabilité: Mas Latrie, II, 222.

[6] *Biblioth. de l'École des chartes*, 1874, p. 104—106.

[7] Tronci, *Annali Pisani*, p. 435.

auteur ajoute que, précisément en cette même année 1372, Pietro da Vecchiano est parti pour Famagouste où il est allé occuper le poste de consul pisan en Chypre. Le fait est confirmé d'une manière générale par les livres de comptes de la ville de Pise;[1] on y relève deux notes relatives à des paiements faits à Pietro da Vecchiano, au moment de son départ pour aller occuper le poste de consul à Famagouste; elles portent les dates du 17 juillet et du 17 août 1373. D'autre part, comme un décret du 19 mai 1373 désigne pour le poste de consul en Chypre un autre personnage nommé Moni del Sellario,[2] il semble qu'on se heurte là à une contradiction. Le seul moyen de sortir de cette difficulté est, à mon avis, d'admettre que ce dernier avait refusé sa nomination et que Pietro da Vecchiano fut désigné à sa place, auquel cas il serait parti, non pas en 1372, comme le dit Tronci, mais en 1373, comme le rapporte Roncioni.[3] Quoi qu'il en soit, il est certain que le consulat pisan existait encore à Famagouste au commencement du XV[e] siècle et qu'à cette époque la loggia des Pisans se faisait remarquer par sa beauté entre toutes celles des Occidentaux.[4] — *Florence* jouait alors déjà, à l'extérieur, un rôle plus considérable que Pise. Deux des rois de Chypre, Jacques I[er] (1382—1398) et Jacques II, le Bastard (1460—1473), lui firent l'honneur d'accorder de leur propre mouvement à ses marchands des faveurs spéciales, afin de les encourager à fréquenter l'île de plus en plus. Par cette mesure, tous deux comptaient imprimer un nouvel essor au commerce. Jacques II avait, d'ailleurs, des motifs spéciaux de sympathie pour cette république, car un Florentin, nommé Janozzo Salviati,[5] l'avait fidèlement servi à l'époque où il défendait sa couronne contre ses compétiteurs. Les Florentins lui témoignèrent leur reconnaissance en multipliant leurs relations commerciales avec son royaume. En 1465, ils demandèrent l'exemption des droits de pavillon et de port pour les marchandises que leur propriétaire devait réexpédier faute d'avoir trouvé acheteur en Chypre: on peut être certain que leur pétition fut bien accueillie.[6] Sauf plus amples renseignements, les sources florentines ne nous font connaître qu'un nom de consul florentin en Chypre: Mario Squarcialupi.[7] — *Montpellier* et les *Catalans* n'avaient pas cessé d'avoir leur consulat à Famagouste; nous en trouvons la preuve dans des documents portant nomination à ce poste pour les

---

[1] Note de Bonaini sur le passage de Roncioni cité un peu plus loin.

[2] *Bibl. de l'École des chartes*, 1874, p. 106 et s.

[3] Roncioni, *Istorie Pisane (Arch. stor. ital.* VI, 1), p. 918.

[4] Piloti, p. 366.

[5] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 142 et s., 191 et ss.: voir également le second de ces documents dans Mas Latrie, III, 154 et ss.

[6] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 203, 206; cf. Amari, *Dipl. arab.*, *App.*, p. 41.

[7] Mas Latrie, III, 286, not.

années 1381 (Montpellier),[1] 1415 et 1429 (Barcelone).[2] En 1415, le personnage nommé au poste de consul catalan à Famagouste par les autorités de Barcelone était un Génois nommé Raphaël de Podio: cette particularité pourrait donner à croire que le port était fréquenté par la marine marchande catalane, mais que la colonie n'était plus assez nombreuse pour fournir un consul. Ce serait une erreur, car il est dit expressément dans le brevet que le Génois en question aura à exercer les fonctions administratives et judiciaires qui lui sont confiées, non-seulement à l'égard des nombreux *(quamplures)* voyageurs catalans qui traversent Famagouste,[3] mais aussi à l'égard de ceux qui y résident. Il ne manque pas d'autres témoignages qui démontrent l'existence de cette colonie. Ainsi, en 1387, l'agent d'une maison de commerce catalane mourait en Chypre laissant des marchandises et d'autres biens; en 1435, le même cas se représentait pour un bourgeois de Barcelone: chaque fois, les propriétaires ou héritiers légitimes ayant dû faire le voyage de Chypre pour régler leurs affaires, les autorités de Barcelone leur remirent au départ des lettres de recommandation.[4] Enfin, on connaît par diverses relations une famille catalane du nom de Ferrer, dont les propriétés, situées à Colossi près Limisso, furent dévastées par des corsaires turcs en 1434.[5]

Ainsi, l'île de Chypre et Famagouste en particulier étaient toujours le rendez-vous de marchands de différentes nations, mais l'affluence diminuait à vue d'œil. Le chiffre de la population décroissait également[6] et, dans le budget de la ville, les dépenses dépassaient de beaucoup les recettes. En 1447, une députation de bourgeois de Famagouste, envoyée à Gênes pour exposer au gouvernement le mauvais état des finances de la ville, attribuait cette situation à la mauvaise administration d'anciens fonctionnaires.[7] Quelques années plus tard, on rejetait tout le mal sur un nouvel impôt, établi en 1445, et l'on disait qu'il avait fait du tort à la ville en effarouchant les marchands et les marins.[8] Nous avons fait voir que la véritable cause de l'état d'abandon et de l'appauvrissement de Famagouste était dans le monopole stipulé en faveur de Gênes:

---

[1] Mas Latrie, II, 268, not.

[2] Ibid. III, 800 et ss.; Capmany, *Memorias*, II, app., p. 59, 61.

[3] Des bâtiments mettent à la voile à Barcelone pour Chypre, en 1393 et en 1394: voy. Capmany, l. c., p. 53, 54. Des marchands catalans livrent des marchandises à Jacques II et reçoivent du sucre en paiement (1468): Mas Latrie, III, 220.

[4] Capmany, II, 176 et s., 223.

[5] Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 1037.

[6] Le pèlerin Stephan von Gumppenberg dit (1449) que c'est à Famagouste qu'on voit les plus belles maisons, mais qu'elles sont "einöd und wüst", vides et désertes; voy. *Reyssbuch des heil. Landes* (1584), fol. 243, au verso.

[7] Mas Latrie, III, 35.

[8] Ibid. III, 57.

il était tellement odieux aux autres nations commerçantes, qu'elles préféraient aller plus loin, à Beyrout ou à Alexandrie. En 1447, le gouvernement génois crut avoir trouvé le remède au mal qui rongeait cette colonie en en confiant l'administration à l'office de S. Georges devenu plus tard célèbre sous le nom de banque de S. Georges, Nous connaissons déjà cette société de fermiers généraux; depuis 1408, l'ancienne mahone de Chypre avait opéré sa fusion avec elle.[1] L'espoir que l'on fondait sur l'habileté éprouvée des financiers placés à la tête de la société fut déçu par les événements: le traité qui leur cédait l'administration de la colonie avait été passé pour une durée de vingt-neuf années, mas il ne jouirent de leur baile que pendant dix-sept ans. En effet, ce que n'avaient pu obtenir plusieurs rois de Chypre, ni par la force des armes, ni par des machinations soigneusement ourdies, ni par des offres de rachat,[2] Jacques II le Bastard le réalisa par son énergie personnelle et par ses talents militaires. Après un siége prolongé, il fit tomber les défenses de Famagouste et réunit de nouveau cette place à son royaume (1464).[3] C'était la ruine du privilége défendu avec tant d'acharnement par les Génois. Jacques ne le renouvela pas,[4] car il n'avait aucun motif pour favoriser Famagouste au détriment des autres ports de l'île.

Si grand que fût le service rendu par Jacques II au royaume en reconquérant une ville qui en était détachée depuis plus de quatre-vingt dix ans, il n'en était pas moins un usurpateur, et il sentait le besoin de se consolider sur le trône par une alliance avec une grande puissance. En 1466, il fit son rapprochement avec la république de Venise:[5] il promettait, bien entendu, de faire aux marchands vénitiens le meilleur accueil à Famagouste; mais, pour mieux prouver encore sa bonne volonté, il demanda à la Seigneurie de lui choisir une épouse. La Seigneurie lui désigna d'abord une princesse de la famille impériale de Byzance, fille du despote de Morée. Mais peu de temps après, apprenant qu'un riche patricien de Venise, établi en Chypre, *Andrea Cornaro* avait recommandé au choix du roi sa nièce *Catherine*, elle adopta cette idée, que peut-être, d'ailleurs, elle avait suggérée elle-même, et mit tout son zèle à la faire aboutir: c'était effectivement une combinaison des plus favorables aux intérêts de la République. Jacques II donna son consentement, et les négociations préliminaires s'ouvrirent sur le champ;

---

[1] Mas Latrie, II, 483 et ss.; III, 34 et ss.

[2] Sur ces offres de rachat, voy. *Bibl. de l'École des chartes*, 1874, p. 130—133.

[3] Il ne prit possession de la ville que le 29 août (Georg. Bustron, dans Sathas, II, 469), tandis que les conditions de la capitulation avaient été signées dès le 6 janvier (Flor. Bustron., dans Mas Latrie, III, 170 et ss.): le motif de ce retard est resté inexpliqué: voy. les remarques de M. de Mas Latrie (III, 128, not., 170, not.).

[4] L'argumentation de M. de Mas Latrie (III, 486 et s.) est irréfutable.

[5] Mas Latrie, III, 173 et ss.

il est à croire que l'empressement avec lequel le roi confirma, en 1467, les priviléges des Vénitiens dans l'île, et le zèle qu'il mit à satisfaire les réclamations de la République et de quelques particuliers[1] n'y étaient pas étrangers. Les fiançailles eurent lieu l'année suivante par procuration. Entre temps, le roi avait changé d'idée et l'accomplissement de cette formalité ne l'empêcha pas de chercher ailleurs une épouse. Mais la République avait le moyen de le contraindre à tenir sa parole. Elle fit prévaloir ses titres d'alliée et de protectrice pour exercer sur lui une pression salutaire,[2] et, comme elle n'oubliait jamais les intérêts de son commerce, elle profita de l'occasion pour lui arracher une nouvelle faveur, l'exemption des droits d'entrée et de sortie pour les marchandises vénitiennes qui ne faisaient que passer par l'île en transit.[3] A l'automme de 1472, le roi consomma définitivement son union avec sa fiancée, mais elle ne fut pas de longue durée: il mourut dans la nuit du 5 au 6 juillet 1473 et son fils posthume ne vécut qu'une année. La Seigneurie laissa pendant quelque temps sa veuve jouir des apparences du pouvoir, mais, en 1489, elle la contraignit de céder l'île à la République et de se retirer à Venise pour y vivre dans la retraite.

Ainsi, les occupations étrangères se succédaient en Chypre: une des puissances commerciales de l'Occident avait ouvert la série en occupant le principal port de l'île: une autre la remplaçait, mais elle mettait la main sur l'île tout entière. Cependant, il n'entrait nullement dans ses vues de faire de Famagouste le centre de son commerce dans le Levant et les galères vénitiennes continuèrent à visiter régulièrement le port de Beyrout d'une part, celui d'Alexandrie de l'autre.[4] Tant que l'accès de ces deux ports ne leur était pas absolument fermé, l'île de Chypre n'était et ne pouvait être qu'une station intermédiaire commodément située. Mais, avec des souverains aussi violents que les sultans d'Égypte, les occasions de conflit pouvaient naître à tout moment, et les marchands vénitiens pouvaient se trouver pour un temps dans l'impossibilité de séjourner soit en Égypte, soit en Syrie: dans ce cas, l'île de Chypre leur offrait un refuge à peu de distance du théâtre de leurs opérations commerciales et l'on pouvait, de là, les continuer tant bien que mal, en attendant des conjonctures plus favorables. Le gouvernement de Venise s'était proposé de concentrer dans sa main puissante tous les points des pays du

[1] Mas Latrie, III, 176 et ss.

[2] Ibid. III, 307 et ss.

[3] Ibid. III, 319.

[4] Malipiero, *Annali Veneti* (dans l'*Archiv. stor. ital.*, VII): ce chroniqueur s'occupe avec un soin tout spécial des mouvements des galères de commerce vénitiennes: il mentionne, pendant les dix dernières années du XV[e] siècle, beaucoup de départs pour Beyrout et Alexandrie et pas un seul pour Chypre; le seul qui soit indiqué, p. 613, remonte au règne de Jean II de Lusignan (1457).

Levant où l'élément occidental et chrétien était encore prépondérant et de former ainsi une digue solide, capable d'arrêter l'envahissement des Osmanlis. Elle voyait en eux les plus dangereux de ses ennemis et elle prenait à tâche de les combattre: l'occupation de Chypre n'était qu'une des phases de l'exécution de ce projet grandiose. Pour l'île, l'ère de la prospérité était close irrévocablement. Cependant, rien que par le fait de l'établissement d'un état de choses plus régulier, et particulièrement d'une meilleure administration des finances, le nouveau régime eut pour résultat un arrêt momentané de l'appauvrissement et de la dépopulation de l'île: l'industrie et l'agriculture se relevèrent.[1] Les émigrations volontaires d'une part et, d'autre part, les enlèvements pratiqués par les corsaires et dont étaient particulièrement victimes les ouvriers agricoles, appelés *Πάροικοι* (clients), avaient fait des vides nombreux dans la population des campagnes: le gouvernement vénitien prit à cœur de remédier à ces deux maux pour conserver au pays un élément indispensable.[2] Mais les villes avaient, elles aussi, perdu une grande partie de leurs habitants. *Nicosie* seule faisait exception: c'était le siége du gouvernement central et elle renfermait toute une population ouvrière, occupée au tissage et à la teinture des étoffes, telles que le samit, le camelot etc., de sorte qu'elle n'avait pas cessé de jouir d'un certain bien-être; de 16,000 habitants, le chiffre de la population s'éleva, sous la domination vénitienne, à celui de 21,000.[3] *Famagouste*, au contraire, se ressentit pendant longtemps des suites du long siége qu'elle avait subi sous Jacques II. Vers la fin du XVe siècle, sa population n'était que de 6,500 habitants et elle n'atteignit le chiffre de 8,000 que vers 1540.[4] Pour y attirer les étrangers, le gouvernement vénitien mit à leur disposition des maisons et des propriétés dans la campagne; il fit publier à Corfou, à Lépante, à Modon, à Coron, à Nauplie et à Monembasia que tout individu qui voudrait émigrer à Famagouste avec sa famille jouirait du transport gratuit et recevrait en outre des vivres et trois ducats; enfin, il en fit un lieu d'asile pour les criminels condamnés au banissement.[5] Néanmoins, il n'entendait à aucun prix relever la prospérité de ce port au détriment des autres villes de l'île. Ainsi, les habitants de Famagouste demandaient qu'on fît de nouveau

---

[1] Il est très intéressant de comparer les deux statistiques de la production de l'île publiées dans Mas Latrie, III, 496 et ss. et 534 et ss.; l'une est de la fin du XVe siècle, l'autre des environs de l'année 1540. On constate dans cette dernière, sous presque toutes les rubriques, un accroissement de production.

[2] Mas Latrie, III, 340, 389, 457 et s.

[3] Ibid. III, 487, 490, 496, 534.

[4] Ibid. III, 496, 534.

[5] Instructions pour Bald. Trevisani; datées du 27 août 1489; ibid. III, 459 et s.

de leur port le point de concentration de tout le commerce d'importation et d'exportation de l'île, comme au temps de la domination génoise; ils réclamaient le monopole de la réception et de la mise en œuvre de toute la récolte de coton; ils voulaient que l'on fît transférer dans leurs murs une partie des teintureries de Nicosie: le gouvernement refusa d'entrer dans ces vues.[1] Parmi les autres ports de la côte orientale, Limisso (Limassol) déserte, à moitié ruinée, avait plutôt l'aspect d'un village que célui d'une ville.[2] *Saline* (Larnaca) présentait un tout autre tableau: son port, toujours rempli de navires de commerce, les maisons, les magasins qui s'y construisaient chaque jour pour la commodité des marchands, étaient un objet d'envie pour les habitants de Famagouste.[3] L'une des causes de la prospérité de ce port était le voisinage des fameux marais salants. Il ressort d'une relation de 1562 qu'il y entrait annuellement de cinquante à soixante bâtiments, rien que pour y charger du sel.[4] Ce produit s'exportait en Syrie, en Grèce, en Italie[5] et surtout à Venise:[6] il procurait à la république un revenu que les voyageurs Ghistele et Kraft estiment à 20 ou 30,000 ducats, chiffre assurément très inférieur à la réalité[7] et que l'on peut sans crainte porter à 300,000.[8] Il se faisait, d'ailleurs, dans ce port un trafic varié: les capitaines de navires vénitiens en route pour la Syrie avaient pris l'habitude d'y faire escale,[9] et, vers la fin de la domination vénitienne, il passait pour le plus considérable de l'île de Chypre: on y trouvait le coton et le blé indigènes et les épices importées de Tripoli. Vers cette époque, Limisso avait repris un peu de faveur comme entrepôt des produits de l'île. Quant à Famagouste, elle n'est plus citée, à la fin, que comme place forte.[10] La République dépensa beaucoup de soins et d'argent pour en faire un solide boulevard de sa puissance. Malgré tout, elle succomba, en 1570, aux attaques des Turcs, et toute l'île devint la proie de ce peuple barbare. Sous le règne du sabre, son unique moyen de domination, l'industrie, l'agriculture et le commerce tombèrent bien vite au dernier degré d'abaissement.

---

[1] Voy. la réponse du doge Agostino Barbarigo aux réclamations des habitants de Famagouste en 1491: Mas Latrie, III, 485 et ss.

[2] Mas Latrie, III, 488; Casola, *Viaggio a Gerusalemme*, p. 48.

[3] Mas Latrie, III, 489.

[4] Ibid. III, 554.

[5] Georg. Gemnic., p. 614.

[6] Mas Latrie, III, 555.

[7] Ghistele, p. 251; Kraft, dans la *Bibl. des liter. Vereins*, LXI, 76.

[8] Mas Latrie, III, 560; Georg. Gemnic., l. c. Le chiffre de 800,000 ducats indiqué dans la relation du pèlerinage de Frédéric II, duc de Liegnitz (*Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins*, I, 205) est certainement empreint d'exagération.

[9] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1874, p. 152 (regeste de 1444).

[10] Ces renseignements sont fournis par une Cosmographie, œuvre d'un italien, resté inconnu, écrite entre 1561 et 1570: extraits dans Bandini, *Biblioth. Leopold.*, III, p. 349 et ss.

7° L'Égypte et la Syrie.

Nous avons vu la Perse et l'Asie centrale sillonnées par les caravanes, enrichies par un commerce florissant; nous les retrouvons dévorées par l'anarchie, ravagées par des guerres incessantes: aussi les routes commerciales y deviennent-elles de plus en plus impraticables. Sur les côtes occidentales de l'Asie et dans la péninsule des Balkans, les quelques territoires restés aux mains des chrétiens disparaissent de jour en jour sous le flot montant des Turcs Seldjoucides et Osmanlis. Dans la mer Noire et dans l'Archipel, dans les détroits qui les relient, la marine marchande de l'Occident ne peut plus naviguer qu'à travers des difficultés sans cesse renaissantes. Pour se procurer les produits du Levant, le commerce devra dorénavant se rejeter sur les voies méridionales. L'Égypte et la Syrie jouiront d'un regain de prospérité qui durera pendant toute la fin du XIVe siècle et se prolongera à travers le XVe presque tout entier, puis cette prospérité déclinera sous l'action de l'intolérable rapacité et de la tyrannie des sultans d'Égypte, et enfin la découverte de la route maritime des Indes lui portera le coup de la mort.

En retraçant l'historique de cette renaissance commerciale, nous nous occuperons séparément de l'Égypte et de la Syrie. Si, au point de vue politique, ce dernier pays n'était qu'une dépendance du premier, au point de vue commercial il eut au contraire, pendant la période que nous allons parcourir, une importance pour ainsi dire personelle. Nous parlerons, naturellement, d'abord, de ce qui concerne le plus grand des deux. Mais, au cours des trente premières années de cette période, il ne se produisit aucun événement de nature à faire époque dans l'histoire du commerce; grâce à ce calme, le trafic des Occidentaux, rentré dans son ornière à la suite de la paix de 1370, put suivre sans bruit sa course féconde. Nous en profiterons pour ouvrir ce chapitre par un tableau de la situation des marchands occidentaux en Égypte; nous l'avons emprunté aux traités, aux relations des pèlerins et aux récits de personnages établis dans le pays.

Les navires européens abordaient en grande majorité à Alexandrie; c'était là que se trouvaient les comptoirs les plus nombreux, que se faisaient les échanges les plus importants. Cependant, ils visitaient aussi d'autres ports dont nous devons également dire au moins quelques mots. Au XVe siècle, celui de *Damiette* était encore assez fréquenté;[1] la raison en est, peut-être, que l'on pouvait s'y procurer, mieux que dans

[1] Khalil Dhahéri (première moitié du XVe siècle), dans de Sacy, *Chrestomathie arabe*, II, 7, 8.

le port cosmopolite d'Alexandrie, les produits du delta du Nil, le sucre par exemple; la culture de la canne à sucre était une des plus pratiquées dans cette fertile région.[1] L'ordre de S. Jean entretenait un consul[2] à Damiette; la population de la ville comprenait des Grecs en assez grand nombre, qui y faisaient le commerce des produits de leurs pays, des Génois, des Vénitiens.[3] Le consulat vénitien survécut à la période que nous parcourons; il existait encore à une époque avancée du XVIe siècle.[4] Pendant cette période, les commerçants du midi de la France trafiquaient, au moins occasionnellement, avec Damiette.[5] En 1507 et en 1508, le sultan Kansouh-el-Ghouri invita également les Florentins à visiter cette ville, ainsi que les autres ports de l'Égypte: dans ses lettres, il nomme expressément, outre le port de Damiette, ceux d'Alexandrie, de Broulle (Bourlos) et de Rosette.[6] Ce n'est pas sans une certaine surprise que nous trouvons là ce dernier nom. En effet, jusqu'à la fin du XVe siècle tout au moins, l'accès de la branche de Rosette était absolument fermé aux Occidentaux, tant à ceux qui arrivaient par mer avec l'intention de remonter le Nil, qu'à ceux qui revenaient de l'intérieur de l'Égypte pour gagner la mer. Le danger qu'on voulait conjurer était de deux sortes: sans cette précaution, les Occidentaux auraient pu, pensait-on, en étudier toutes les passes et profiter quelque jour de cette connaissance pour introduire par cette voie des flottes de guerre et peut-être remonter le Nil jusqu'au Caire. D'autre part, Rosette était le grand port de la marine égyptienne et, sous prétexte d'aller et de venir, ils auraient pu se livrer à des manœuvres dangereuses. Les sultans, toujours soupçonneux, pensaient se mettre ainsi à l'abri de toute éventualité. Les marchands occidentaux n'avaient donc pas d'autre ressource que de faire par terre la route d'Alexandrie à Rosette; une fois là, rien ne les empêchait de remonter le Nil sur une barque jusqu'au Caire. Au retour, même histoire; il fallait débarquer

[1] *Le voyage d'Outremer de Jean Thenaud*, publ. par Scaefer *(Rec. de voy. et de doc. pour servir à l'hist. de la géogr.*, V (1884), p. 122.

[2] Charte de 1403, dans Paoli, *Cod. dipl.*, II, 109.

[3] Thenaud, l. c.; Ghistele, p. 183, 194.

[4] Ce fait ressort d'un grand nombre de passages du cod. ital. in 4°, n° 8 de la Bibliothèque de Berlin (p. ex., p. 41, 42, 47, 61): je l'ai eu à ma disposition. C'est là que, de son temps, Wilken a puisé la matière de son étude sur les consuls de Venise à Alexandrie aux XVe et XVIe siècles *(Abh. der Berl. Akad., ann. 1831, Hist. phil. Cl.*, p. 29—46). Malipiero mentionne (p. 610) en 1488, à Damiette, un vice-consul vénitien du nom de Piero de Piero. On trouvera des lettres écrites en 1497 et 1498 par un consul de Venise à Damiette, dans Sanuto, *Diar.*, I, 914, 1032.

[5] Thenaud, par exemple (l. c.), y rencontra un marchand de Montpellier, nommé Francisque de Lalle, qui y avait fait des achats de casse et d'autres articles.

[6] Amari, *Dipl. arab.*, p. 219, 388.

à Rosette et gagner Alexandrie à dos d'âne ou de chameau. Le pèlerin Martin von Baumgarten fit le voyage d'Alexandrie au Caire par Rosette en compagnie de quelques marchands italiens: Hans von Tucher, de Nuremberg, faisant la route en sens inverse, eut pour compagnon un Vénitien nommé Domenico Barbarigo.[1] Les Vénitiens trafiquaient encore à Rosette pendant le XVI[e] siècle.[2] En remontant la branche de Rosette, on rencontrait sur la droite, un peu au-dessus de cette ville, une autre branche plus petite, par où l'on pouvait descendre vers la mer, que l'on atteignait à *Bourlos* ou Barallos.[3] Ce port, intermédiaire entre Rosette et Damiette, était également ouvert aux Occidentaux du côté de la mer: il était très fréquenté par eux à cause du voisinage du lac du même nom, dont le poisson s'exportait sous forme de salaisons jusqu'à Rhodes et à Candie.[4] Son nom se rencontre dans quelques documents florentins et vénitiens,[5] précisément à l'occasion de ce trafic, et il est rare qu'il soit omis dans les portulans et sur les cartes du Moyen-Age;[6] quelques voyageurs de l'époque en parlent incidemment.[7] Au commencement du XVI[e] siècle, c'était le siége d'un consulat vénitien.[8] Mais revenons à *Alexandrie*.

A l'arrivée d'un navire d'Occident, des agents du port montaient à bord, s'informaient de la nationalité du bâtiment, comptaient les passagers, prenaient une note exacte de leurs noms et de la nature du chargement: puis, ils faisaient leur rapport sur tous ces points au gouverneur (émir) d'Alexandrie qui le transmettait au sultan, au Caire: ces dépêches s'expédiaient par pigeons voyageurs.[9] La ville avait deux ports:[10] le port neuf, ouvert au nord, recevait les navires

[1] Joh. Tucher, dans le *Reyssbuch des heil. Landes* (1584), p. 369, b. Ghistele, p. 205; Bern. de Breydenbach, *Peregrinatio*, p. 120; Fel. Fabri, III, 113; Geo. Gemnicensis, p. 475; Lannoy, p. 68.

[2] Voy. le *Codex de Berlin*, cité plus haut, p. 40.

[3] Aboulf., *Géogr.*, II, 1, p. 47, 161; Ibn Batouta, I, 58.

[4] Piloti, p. 348; voy. aussi Ibn Batouta, I, 57, 60. On nommait ces poissons des Buri (Cephalus): v. Calcachandi, *Geogr. und Verwaltung von Ægypten*, trad. Wüstenfeld, *Abh. d. Gött. Ges. der Wiss.*, XXV, p. 29.

[5] Amari, *Dipl. arab.*, p. 219, 388; *Cod. de Berl.*, cit. p. 40, 47, b, 53, b; Sanut., *Diar.*, III, 935; V, 973; VI, 300; VII, 218; X, 110; XI, 75; XII, 153, 156, 427.

[6] Sanuto, dans Bong., p. 259; Uzzano, p. 237; Carte de Fra Mauro, p. 57; l'*Atl. Luxoro*, p. 118.

[7] Harff, p. 83; Ghistele, p. 205.

[8] Sanut., *Diar.*, XI, 75.

[9] Simon Simeonis, p. 18, 19; Frescobaldi, p. 20; Harff, p. 76 et s.

[10] Sur ces ports, voy. Lannoy, p. 68, 101 et ss.; Fel. Fabri, III, 175 et s.; Petr. Martyr de Angleria, *Legat. Babyl.*, p. 389; Leo Africanus, dans Ramusio, *Navigationi e viaggi*, I (1563), p. 82. Voyez aussi le plan d'Alexandrie dans Desjardins, *Aperçu histor. sur les embouchures du Rhône*, etc. Paris, 1869, pl. II, et Mas Latrie, éd. de Machaut, p. 280.

chrétiens, tandis que le vieux port, ouvert à l'ouest, n'admettait que les navires musulmans: l'entrée en était interdite aux chrétiens, même du côté de la terre.[1] Quand le bâtiment avait jeté l'ancre, on lui enlevait son gouvernail et ses voiles et on ne les lui rendait que le jour où le capitaine et ses passagers avaient payé tout ce qu'ils devaient, achevé leurs préparatifs et reçu l'autorisation de départ.[2] Les agents égyptiens abusaient, paraît-il, assez souvent de cette disposition réglementaire, pour mettre des entraves au départ d'un navire sous les prétextes les plus arbitraires.[3] Une fois débarquées, les marchandises entraient en ville par la porte de la douane[4] et étaient portées à la douane à dos d'hommes, de chameaux ou d'ânes. Quant aux marchands, avant de passer la porte, ils subissaient un examen sévère de l'émir d'Alexandrie ou de son agent; ils avaient d'abord à faire établir leur nationalité, soit par leur consul, généralement venu à leur rencontre, soit par d'autres compatriotes; puis, il fallait acquitter un droit d'admission d'un ducat et plus tard de deux ducats par tête, et un droit d'entrée de 2 % sur l'argent monnayé apporté par chacun, à moins qu'on n'eût l'habileté de le dissimuler: ces formalités accomplies, rien ne les arrêtait plus: chacun trouvait un logis pour lui et un abri pour ses marchandises dans le fondaco de sa nation.[5]

Les *fondachi* étaient de grandes constructions carrées à plusieurs étages, à apparence de châteaux-forts,[6] avec une cour intérieure pour faciliter les opérations d'emballage et de déballage;[7] c'étaient les plus beaux édifices de toute la ville d'Alexandrie. Le rez de chaussée était occupé par des magasins voûtés; aux divers étages se trouvaient de nombreux logements à l'usage des marchands. Dans les bâtiments et dans la cour,

---

[1] Il est vrai que Frescobaldi semble donner à entendre que le bâtiment vénitien qui l'amena à Alexandrie serait entré dans le vieux port; mais tous les autres écrivains dont le témoignage fait autorité affirment le contraire en termes absolument positifs.

[2] C'était aussi l'usage à Aden: Varthema, dans Ramusio, I, 153.

[3] Simon Simeonis, p. 18; Frescobaldi, p. 20; Amari, *Dipl. arab.*, p. 258 (on y lit le mot d'origine arabe *collare*, lever l'ancre).

[4] Lannoy, p. 108.

[5] Sim. Simeon., p. 20—22; Frescobaldi, p. 20 et s.; Sigoli, p. 158; Harff, p. 77; Geo. Gemnic., p. 471.

[6] *Illustrazione di un anonimo viaggiatore del sec. XV, s. l. 1785*, p. 13: l'auteur compare les *fondachi* à des casseri (châteaux-forts).

[7] En Orient, on employait le mot arabe *fondouk* pour désigner des bâtiments construits aux frais de l'état et mis à la disposition des voyageurs: les marchands pouvaient y loger, y emmagasiner ou y mettre en vente leurs marchandises, enfin y traiter leurs affaires. La signification de ce mot est identique à celle du mot *khan:* c'est de là que vient le mot *fondaco:* voy. mon étude sur les mots *funda* et *fondaco* dans les *Sitzungsb. der Münchn. Akad., hist. Cl.*, 1880, V, p. 617—627.

des bêtes sauvages apprivoisées couraient en liberté. Chaque fondaco était entouré de jardins, plantés d'arbres exotiques. Tout cela donnait à l'établissement un air étrange qui ne manquait pas de frapper d'étonnement les pèlerins occidentaux fraîchement débarqués. Dans un de leurs fondachi, les Vénitiens avaient un porc, objet d'horreur pour les Sarrasins; c'était une petite revanche pour toutes les taquineries par lesquelles les Sarrasins faisaient sentir aux habitants des fondachi qu'ils les tenaient à leur discrétion. La nuit, les fondachi étaient fermés à l'extérieur par un agent spécial et malheur au Franc qui avait la maladresse de se faire prendre dehors après l'heure. Le vendredi, pendant la prière des musulmans à la mosquée, il était interdit aux Francs de se montrer dans la rue, et, par surcroît de précaution, on les enfermait pendant deux ou trois heures. Ghistele voit dans ce fait une disposition bienveillante dont le but, selon lui, était de mettre les chrétiens à l'abri de mauvais traitements de la part de musulmans fanatiques; c'est une erreur complète: c'était au contraire une mesure de défiance, inspirée par la crainte d'une attaque des chrétiens, car une ancienne prophétie annonçait pour un vendredi un coup de main des chrétiens, et c'était ce jour-là que Pierre Ier, roi de Chypre, avait pris la ville.[1] C'est aussi l'opinion émise par les voyageurs Simon Simeonis et Schiltberger.[2] Au reste, quoi qu'il en soit des motifs de cette réclusion forcée, ce n'en était pas moins une grave atteinte à la liberté individuelle des marchands. Les colonies n'avaient aucun droit de propriété sur leurs fondachi. Ce n'étaient que des bâtiments mis à la disposition des marchands étrangers par le gouvernement égyptien, et plus spécialement par la douane: c'était elle qui payait le loyer et supportait les dépenses d'aménagement et de réparation.[3] Le consul désignait les personnes ayant droit à la jouissance d'un logement dans le fondaco: il en avait la police intérieure et il l'habitait de sa personne; un agent désigné sous le titre de *Fundicarius* y remplissait les fonctions d'intendant.

Il existait à Alexandrie un certain nombre de ces fondachi. Les Vénitiens, nous le savons déjà, en avaient deux,[4] puis venaient, chacun

[1] Voy. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 275, 280 et s.

[2] Les renseignements que nous venons de donner sur les fondachi sont empruntés aux écrivains ci-après: Simon Simeon., p. 21 et s.; Frescobaldi, p. 30; Anglure, p. 78; Lannoy, p. 109 et s.; Piloti, p. 361, 388—390; Ghistele, p. 197 et s.; Schiltberger, p. 119; Harff, p. 77, 79; Fel. Fabri, III, 163 et s.; Breydenbach, p. 121—123; Geo. Gemnic., p. 474; Thenaud, p. 27; Kiechel, p. 334 et ss. La coutume d'enfermer les chrétiens le vendredi dans leurs fondaci est confirmé par un passage de Taf. et Thom., II, 486.

[3] Amari, *Dipl. arab.*, p. 258, 281, 285, 288, 290, 339; Taf. et Thom., II, 338, 486; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 306.

[4] Ce fait est encore affirmé, au XVIe siècle, par des voyageurs tels que Thenaud,

avec un fondaco, les Génois,[1] les Pisans, du moins dans l'ancien temps, les Florentins plus tard, ce qui nous donne à croire que les sultans tinrent les promesses qu'ils leur avaient faites à plusieurs reprises,[2] les Anconitains,[3] les Palermitains;[4] enfin, les Napolitains en avaient un en commun avec les marchands de Gaëte.[5] Voilà pour les Italiens. Énumérons encore les Français du nord,[6] les Marseillais, les Narbonnais, les Catalans, les Ragusans,[7] chacune de ces nationalités avec un fondaco. L'île de Candie, quoique simple colonie vénitienne, avait le sien à part: de même le royaume de Chypre; celui-ci le possédait déjà avant la prise de la ville par Pierre I[er] et il en reprit possession à la paix.[8] N'oublions pas les Grecs de Constantinople, les Turcs, les habitants de la Mauritanie *(Mauri* et *Ethiopes)* et enfin les Tatars:[9] suivant la remarque naïve d'un pèlerin allemand, ces derniers avaient déjà appris à faire de l'or et ils en faisaient même beaucoup, car ils amenaient à Alexandrie des esclaves, article toujours très recherché; leur fondaco était, à vrai dire, un marché d'esclaves ouvert en permanence.

L'existence des colonies de commerce d'Alexandrie était un bienfait pour bon nombre d'Occidentaux attirés en Orient par des motifs autres que le commerce. Bien des pèlerins, et notamment les plus riches d'entre eux, profitaient d'un voyage à Jérusalem pour visiter, par la même occasion, à l'aller ou au retour, l'Égypte et le mont Sinaï. Pour ces voyageurs, Alexandrie était toujours le port de débarquement ou de rembarquement. A l'origine, rien n'y était organisé pour recevoir cette sorte de pèlerins. A

---

p. 22, et Kiechel, p. 334 et s. Il y avait un grand et un petit fondaco: v. Wolf von Zülnhart, dans Rœhricht et Meisner, *Deutsche Pilgerreisen*, p. 314; Sanut., *Diar.*, I, 1033. A l'époque la plus brillante du trafic, les magasins des deux fondachi réunis étaient encore trop étroits: Taf. et Thom., IV, 309 (ann. 1346).

[1] Felix Fabri et Breydenbach en parlent comme d'un monument remarquable par sa beauté et ses dimensions. Les Génois en possédaient antérieurement un autre, qu'ils avaient abandonné et dont parle Piloti, p. 389.

[2] Amari, *Dipl. arab.*, p. 208 et s., 339, 371, 381, 386.

[3] Gucci (p. 274) nomme aussi des marchands d'Ancône entre d'autres colons sédentaires d'Alexandrie.

[4] Lannoy, p. 110. A la place des mots "de Palerme", les anciens éditeurs avaient adopté une lecture fausse: "de pèlerins."

[5] Deux individus originaires de Gaëte occupèrent successivement, en 1398 et 1399, le poste de consul de Naples à Alexandrie: v. Camera, *Mem. d'Amalfi*, I, 593.

[6] "Fondigue de France:" Anglure, l. c.

[7] Kiechel, p. 335.

[8] "Fondigue des Chypriens — des Candiens:" Anglure, l. c. Ce voyageur vit à Alexandrie, en 1395, un fondaco chypriote: cela prouverait que le roi Pierre avait obtenu qu'il fut donné suite à la réclamation faite par lui en 1368; l'entête porte: "de hedificando habitationem comunem Chipriensem vulgariter nuncupatam Han (khan) de la Moze in Alexandria."

[9] Lannoy, p. 10; Fabri, III, 164; Breydenbach, p. 123; Harff, p. 79; Geo. Gemnic., p. 474.

son arrivée à Alexandrie, où l'avait amené un bâtiment vénitien (1384), Frescobaldi fut reçu par le *"consolo de' Franceschi e de' pellegrini"*, et hébergé dans sa propre maison: ce consul était un Français. Au reste, c'était sa coutume, et son hospitalité n'était point gratuite.[1] Dix ans plus tard, à l'époque du voyage du sire d'Anglure, le fondaco des Narbonnais était organisé pour recevoir les pèlerins; c'était là qu'on leur faisait verser la somme exigée par le sultan comme droit d'entrée. Était-ce le chef de la colonie narbonnaise qui percevait cette taxe en vertu d'une commission du sultan? ou bien la colonie narbonnaise avait-elle déjà cessé d'exister, et n'y avait-il là qu'un agent, chrétien de religion, chargé par le sultan d'héberger les pèlerins dans l'ancien fondaco des Narbonnais? c'est un point resté obscur; tout ce que nous savons, c'est que ce fonctionnaire portait le titre de *"consulle de Narbonne et des pèlerins"*. Vers la fin du XVe siècle, les choses avaient changé de nouveau, peut-être par suite de la suppression du fondaco des Narbonnais. C'était dorénavant au fondaco des Catalans que logeaient les pèlerins.[2] C'est là que furent reçus Fél. Fabri et Breydenbach, ainsi qu'un pèlerin italien anonyme qui voyageait en compagnie de marchands florentins.[3] Cependant, les choses ne se passaient pas toujours de même. Ainsi, un pèlerin amené par un navire vénitien ou muni de lettres de recommandation pour des marchands vénitiens était parfois invité à descendre au fondaco de cette nation et il pouvait y prendre sa nourriture en payant: c'est ce que firent les pèlerins allemands Tucher, Harff et Baumgarten. Ce fut sans doute pour un motif du même genre que Simon Simeonis logea au fondaco des Marseillais.[4]

Des prêtres occidentaux, logés dans les fondachi, pourvoyaient aux besoins religieux des colons, et chaque fondaco avait sa chapelle;[5] mais ce n'était pas tout: les nations les plus importantes avaient en outre des églises à elles, telles que S. Nicolas des Pisans,[6] Ste Marie des Génois,[7] S. Michel des Vénitiens.[8] Dans divers traités conclus par

---

[1] Frescob., p. 20 et s.; Sigoli, p. 165, 172; Gucci, p. 274, 421.

[2] Breydenbach, p. 121: "peregrini ab olim in fontico Cathaloniorum se recipere consueverunt; nam et ab ejusdem fontici consule proteguntur, trutzelmanno (drogman) Alexandrino sibi auxilium ferente." Il résulte de ce qui a été plus haut, que cet usage ne devait pas être très ancien. On voit aussi, dans une instruction de 1381 pour le consul catalan à Alexandrie, qu'il est parlé de l'admission des pèlerins dans son fondaco comme d'un fait exceptionnel et qui ne peut être toléré que dans le cas où il ne se présenterait pas en même temps des individus ayant plus de droits au logement; Capmany, II, 159.

[3] *Illustrazione di un anonimo viaggiatore*, l. c., p. 12.

[4] Éd. Nasmith, p. 21.

[5] Fabri, III, 149, 161 et s.

[6] Amari, p. 258, 265, 281, 283, 285 et s.

[7] *Lib. jur.*, II, 246.

[8] Taf. et Thom., II, 339, 487.

ces derniers, il est même fait allusion à plusieurs églises ou monastères leur appartenant.[1] Il est probable que les chapelles de leurs deux fondachi étaient comprises dans le nombre. Dans les descriptions de l'Alexandrie du Moyen-Age laissées par des voyageurs, il n'est jamais parlé que d'une seule église des Vénitiens, ornée de marbres et de mosaïques splendides.[2] Tous les Latins pouvaient se faire enterrer dans le cimetière de l'église jacobite de St. Michel.[3]

Pour procurer un peu de comfort aux colons, chaque nation commerçante possédait des fours à pain et des bains, dont l'usage était généralement gratuit.[4] Enfin, le vin pouvait être introduit en franchise dans les fondachi: cependant, quand les quantités importées étaient tant soit peu considérables, il était difficile de les faire passer sans laisser quelque chose entre les mains des inspecteurs des douanes.[5]

Les marchands occidentaux, on le voit, trouvaient à Alexandrie un bon gîte en compagnie de leurs compatriotes et tout ce qu'il fallait pour satisfaire leurs besoins matériels et religieux. Beaucoup d'entre eux repartaient au bout de quelques semaines avec les navires qui les avaient amenés; quelques-uns prolongeaient leur séjour et personne ne leur faisait de difficultés à cet égard. S'ils voulaient voyager dans l'intérieur, les traités leur en donnaient le droit; parfois même on y avait stipulé, pour leur éviter bien des désagréments, la permission de porter le costume oriental.[6] Dans ce cas, leur but était presque toujours *le Caire*, capitale de l'Égypte. C'était une immense ville, habitée par une innombrable population de toute origine:[7] plus de 30,000 loueurs de bêtes de somme y trouvaient de l'occupation; un va et vient incessant de bateaux, re-

---

[1] Taf. et Thom., II, 489; Mas Latrie, *Traités*, append., p. 85, 92.

[2] Ludolf. v. Suthem, p. 36; *Lorenz Egen's Pilgerfahrt*, dans l'*Ausland*, 1865, p. 917.

[3] Tucher, p. 370, b; Breydenbach, p. 122, a; Fabri, III, 161. D'un autre côté, Thenaud dit (p. 26) que les Latins étaient enterrés à côté de l'ancienne église cathédrale de S. Saba, et qu'on payait à l'émir, pour y avoir droit, une taxe de 14 ducats. Les Pisans enterraient, paraît-il, leurs morts dans leur église: c'est une exception: Amari, *Dipl. arab.*, p. 287.

[4] Pour les Pisans, voy. Amari, p. 258, 281, 283, 286: pour les Vénitiens, Taf. et Thom., II, 339, 487; Mas Latrie, *Traités*, append., p. 85, 92.

[5] Taf. et Thom., II, 339, 486; Mas Latrie, l. c., p. 83, 89; Amari, p. 200, 352, 355 et s.

[6] "Vestire vestimente mamalochesce: vestire a uso di Mamalucho; vestirsi da Mosulmanno:" Amari, p. 366, 378, 384.

[7] Cinq auteurs de relations diverses (Machaut, p. 193, Sim. Simeon., p. 41, Lud. v. Suthem, p. 51, Fabri, III, p. 81, Thenaud, p. 46) comparent le Caire à Paris. En supposant que les chiffres les plus bas soient les plus rapprochés de la vérité, il faudrait encore admettre que la capitale de l'Égypte était de deux à trois fois plus grande de celle de la France et avait une population de quatre à cinq fois plus nombreuse. Frescobaldi pensait (p. 49) que la Toscane tout entière avait moins d'habitants que la ville du Caire.

montant et descendant le fleuve, donnait à ses quais une animation extraordinaire; on n'en estimait pas le nombre à moins de 36,000;[1] on rencontrait dans ses rues des éléphants et des girafes. Cela seul eût déjà suffi pour donner aux Occidentaux l'envie de la visiter: mais elle offrait encore au commerçant d'autres attraits irrésistibles: ses boutiques regorgeaient d'objets de prix, sortis des mains des tisserands, des joailliers et des verriers orientaux.[2] Cependant, pour le commerce de gros entre l'Orient et l'Occident, le rôle du Caire n'était que celui d'une station de passage traversée dans les deux sens par des quantités incommensurables de marchandises.[3] Alexandrie était le marché où se faisaient les échanges et où ces marchandises passaient des mains des Orientaux entre celles des Occidentaux et réciproquement.[4] Il était interdit aux Vénitiens par leur gouvernement d'acheter au Caire des épices des Indes.[5] Dans ces conditions, on conçoit qu'il ne devait rester à demeure, dans la capitale de l'Égypte, qu'un nombre relativement restreint de Francs.[6] Il n'y avait pas d'église latine;[7] aucune des nations commerçantes de l'Occident n'y possédait de fondaco.[8] A une certaine époque, les Pisans en avaient, il est vrai, demandé un au sultan qui avait répondu favorablement (1154):[9] reste à savoir, si cette concession devint jamais effective; en présence du silence complet gardé, sur ce point par les sources de date postérieure, le fait paraît douteux. Si les Vénitiens ne possédaient pas de fondaco, ils avaient du moins une auberge à la disposition des pèlerins,[10] mais destinée en principe à

---

[1] Ces chiffres sont empruntés à Ibn Batouta, I, 69 et s. Suivant Frescobaldi, il y avait, dans le seul port du Caire, un tiers de navires de plus que dans ceux de Venise, de Gênes et d'Ancône réunis. Piloti (p. 409) compte sur le Nil, au Caire, 15,000 barques.

[2] Sim. Simeon., p. 43; Frescobaldi, p. 41, 49; Gucci, p. 300; Sigoli, p. 190; Machaut, p. 201; Tafur, p. 117; Thenaud, p. 48; Trevisani, p. 42.

[3] Piloti, p. 329.

[4] Les marchandises de l'Inde, écrit Gucci p. 314, descendent le Nil du Caire à Alexandrie "dove si fanno i grandi fatti di mercatanzia."

[5] *Cod. Berol.*, cit. p. 11 (ordonnance de 1407); les traités de 1512 stipulaient également: "che niuno Franco possi star al Cairo piu di mesi tre e non possi comprar alcun de loro specie in nome de Mori ne de Zudei."

[6] Frescobaldi, p. 44; Ghistele, p. 153; Harff, p. 115; Geo. Gemnic., p. 509. Suivant Thenaud, p. 51, les 10,000 chrétiens compris dans la population permanente du Caire étaient "Syriens, Coptes, Jacobites".

[7] Fel. Fabri, III, 22.

[8] Cet état de choses était constaté, vers 1470, par le voyageur belge Anselme Adorno, sire de Corthuy: voy. sa biographie par M. E. de la Coste (Brux. 1855), p. 161. Les marchands qui devaient séjourner un certain temps au Caire étaient obligés de prendre leur logis et leurs repas chez le drogman; c'est ce qui arriva à Thenaud, pendant son pèlerinage (p. 83 et s.).

[9] Amari, *Dipl. arab.*, p. 243, 248.

[10] Rudolf v. Frameynsperg, dans Canisius-Basnage, *Thes. mon. eccl.*, IV, 360; Tucher, dans le *Reyssbuch*, p. 368.

recevoir les marchands de leur nation. La curiosité n'était pas toujours l'unique motif qui poussait les marchands à faire le voyage d'Alexandrie ou de Damiette au Caire: ils y allaient aussi parfois pour demander justice. Les traités garantissaient aux sujets des nations privilégiées le droit de s'adresser directement au sultan en cas de réclamation contre un fonctionnaire égyptien, contre le jugement rendu par un tribunal local dans un procès contre un indigène, enfin contre un débiteur sarrasin récalcitrant. Le consul vénitien d'Alexandrie avait à tout moment affaire au Caire, soit pour soumettre au sultan les réclamations de ses compatriotes, soit pour remplir une mission de son gouvernement, soit pour répondre à une convocation du sultan quand celui-ci voulait lui faire de sa propre bouche des reproches sur un sujet quelconque. Il s'y trouvait précisément au moment où Felix Fabri visita la ville; il était venu réclamer au nom de ses compatriotes contre les marchands sarrasins qui prétendaient les obliger d'accepter les épices avec toutes leurs impuretés.[1] Bernard von Breydenbach, chanoine de Mayence, qui fit un séjour au Caire en même temps que Fabri, s'y trompa: les Vénitiens, dit-il, y entretiennent (au Caire) en permanence un des leurs, auquel ils donnent le titre de consul et qui est chargé de défendre auprès du sultan les droits de ses compatriotes établis à Alexandrie.[2] C'est une erreur: en fait, il n'y avait pas de consulat au Caire.

Du moment que la route d'Alexandrie au Caire était si fréquemment parcourue par les marchands occidentaux, il est intéressant de la connaître. Un pèlerin, Ulric Leman, dit que le sultan ne fournissait pas d'escorte aux voyageurs sur la route de terre.[3] C'était un motif pour suivre la route fluviale qui, d'ailleurs, se recommandait par son bon marché;[4] mais, comme la branche de Rosette était interceptée à Rosette même, on ne pouvait la remonter que dans la partie située en amont de cette ville. Il fallait donc, en tout cas, faire un bout de chemin plus ou moins long par terre. Ce chemin se trouvait réduit au minimum possible, quand on pouvait remonter le canal[5] qui se détache de la branche de Rosette à Fouah et s'étend jusque tout près d'Alexandrie. Une réparation exécutée en 1310 par ordre de Mélik Nassir Mohammed avait été assez bien faite pour qu'il pût servir pendant soixante ans, tant comme aqueduc pour amener l'eau potable, que comme réservoir pour les irrigations et comme voie navigable;

---

[1] Fabri, III, 22, 33.

[2] Breydenbach, p. 119.

[3] *Cod. germ. Bibl. Monac.*, n° 692, p. 52. La date de ce pèlerinage est comprise entre 1470 et 1480.

[4] Sim. Simeon., p. 36.

[5] Il a été déjà question de ce canal: les écrivains occidentaux lui donnent parfois un nom dérivé d'un mot arabe, Khalidj (Brancacci, p. 329, *caligine;* Sanut., *Diar.*, I, 270; VI, 279: *calixene* ou *chalixene)*, ou l'appellent simplement talgiata, fossatum, canale.

il restait plein d'eau pendant toute l'année jusque dans la partie la plus rapprochée d'Alexandrie;[1] sa largeur était de quinze à seize aunes et sa longueur de cinquante à cinquante-cinq milles environ.[2] C'est pendant cette période que Simon Simeonis fit son voyage en Égypte. En quittant Alexandrie, il n'eut à faire à cheval, pour gagner le port d'embarquement, qu'une course d'un mille environ; de là, il navigua pendant un jour sur le canal, pendant trois jours sur la branche de Rosette et entra enfin dans le Nil, qu'il remonta jusqu'au Caire.[3] Vers 1368, ce canal commença à s'ensabler de nouveau; il ne se remplissait plus et ne pouvait, par conséquent, porter les barques que pendant la crue du Nil.[4] A quelques années de là débarquèrent à Alexandrie, en 1384, le florentin Frescobaldi et ses compagnons;[5] en 1385, Lorenz Egen, d'Augsbourg;[6] l'époque de leur arrivée correspondait, par bonheur pour eux, avec celle où le canal était praticable. On sait que la crue du Nil commence pendant la deuxième moitié de juin et atteint son plein au commencement d'octobre. Frescobaldi navigua sur le canal les 5 et 6 octobre; pendant son séjour au Caire, du 11 au 19 du même mois, le Nil avait déjà baissé d'une aune. Egen, arrivé à Alexandrie au commencement de septembre, put également profiter de la crue du Nil. Comme Simon Simeonis, ces deux voyageurs se rendirent à cheval au lieu d'embarquement; ils en estiment la distance tantôt à un fort mille, tantôt à un mille et demi, tantôt à trois milles:[7] ils remontèrent le canal jusqu'à *Fouah*.[8] Le canal resta en cet état pendant tout le XVe siècle. Boursbaï l'avait bien fait remettre encore une fois en état (1423) et pendant un certain temps il avait pu de nouveau porter les barques jusqu'à Alexandrie d'un bout de l'année à l'autre, mais cette amélioration ne dura pas longtemps: il ne tarda pas à se combler de nouveau et depuis lors il ne fut plus navigable que pendant la crue du Nil.[9] Il semble même que,

[1] D'après une description de l'Égypte par Makrizi, communiquée par Langlois dans le *Voyage de l'Égypte et de Nubie* de Norden, III (1798), p. 177 et s.; voy. aussi Weil, *Gesch. der Chalif.*, IV, 373.

[2] Gucci, p. 278.

[3] Éd. Nasmith, p. 34 et ss.

[4] Norden, l. c.

[5] Frescobaldi, p. 32 et s.; Sigoli, p. 168; Gucci, p. 278—284.

[6] *Ausland*, 1865, p. 917.

[7] Cette distance est estimée à trois milles par Fel. Brancacci (1422), p. 169, 329 et par le compte Philippe von Katzenellenbogen (1433) [voy. *Zeitschr. für deutsches Alterth.* Neue Folge, XIV, p. 351 (1882)]; à un demi mille seulement par Nicc. da Poggibonsi (1345), II, 52; à deux petites lieues de France par le sire d'Anglure (1395), p. 77.

[8] Les deux éditions de Frescobaldi (éd. Manzi, p. 86, éd. Gargiolli, p. 33) portent "Suga"; trompé par ce nom, M. Defrémery (Ibn Batouta, I, p. xxxix) a confondu cette localité avec Deçouk, village situé en face de Rahmaniyeh; mais comme Sigoli, p. 285, écrit "Fughe" et Gucci, p. 169, "Fua", il faut admettre qu'on doit lire dans Frescobaldi Fuga au lieu de Suga.

[9] Makrizi, dans Norden, l. c., p. 179; Piloti, p. 345, 390.

pendant la deuxième moitié du XV[e] siècle, toute navigation y soit devenue impossible; du moins, je serais porté à le croire, car Tucher[1] et Harff[2] n'en profitèrent pas, bien qu'ils le connussent parfaitement; ils n'en parlent que comme d'une conduite d'eau potable et d'irrigation. Par suite de cet état de choses, pendant la deuxième moitié du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e], les voyageurs qui se rendaient d'Alexandrie au Caire,[3] ou réciproquement,[4] étaient obligés de parcourir à pied ou à cheval, en longeant le rivage de la mer, la distance qui sépare Alexandrie de Rosette et, à partir de cette dernière ville, ils remontaient le Nil et mettaient cinq jours pour aller jusqu'au Caire et autant pour en revenir Ce bouleversement des moyens de communication eut pour conséquence directe un autre changement sur le terrain commercial. Tant que la navigation du canal avait été possible d'une manière constante, les marchands occidentaux avaient eu à Fouah un entrepôt pour lequel ils payaient patente au sultan;[5] du jour où elle ne fut que périodique, ils le supprimèrent. Cet entrepôt leur servait assurément à emmagasiner au fur et à mesure les achats qu'ils faisaient dans leurs courses à travers le delta du Nil, région alors très fertile, on le sait, et qui produisait en abondance le sucre, les dattes, les melons, les oranges et autres fruits du midi, ainsi que le coton et le lin.[6] Dans ces excursions ils pouvaient aller et venir en toute liberté, mais ils ne devaient pas songer à dépasser la région du Nil à l'Est ni à gagner le rivage de la mer Rouge, le sultan ne l'eût pas toléré. Un ancien historien italien a bien cru découvrir, dans le traité conclu en 1173 entre Pise et l'Égypte, une indication suffisamment claire pour en conclure que les Pisans faisaient la traversée d'Égypte aux Indes avec l'agrément du

---

[1] *Reyssbuch*, p. 368.

[2] Harff, p. 84.

[3] Harff, p. 80 et ss.; Adorno, p. 158; Baumgarten (Geo. Gemnic., p. 475 et ss.); Petrus Martyr, p. 394 et ss.; Thenaud, p. 27 et ss. En 1422, Lannoy prit la peine de parcourir par la voie de terre la distance de 35 à 36 milles qui sépare Alexandrie de Rosette, et ce fut seulement à partir de cette dernière ville qu'il prit une barque pour gagner le Caire (p. 68, 110 et s.); mais il avait pour cela un motif particulier; il était chargé d'une mission militaire et devait, en conséquence, étudier toutes les voies donnant un accès en Égypte, et, par conséquent, aussi les environs de Rosette. Il connaît parfaitement ce canal (p. 106, 112); il arrive, dit-il, jusqu'à un mille d'Alexandrie; des conduites d'eau le mettent en communication avec la ville et, à l'époque de la crue du Nil, elles y apportent de l'eau potable pour toute l'année. Il ne dit pas que le canal fût navigable; mais, précisément en cette même année 1422, le florentin Brancacci en fit personnellement l'expérience.

[4] Tucher, p. 369, b; Fabri, III, 138 et ss.; Breydenbach, p. 120.

[5] Voy. le passage de Khalil Dhahéri, communiqué par M. Venture dans son *Volney voy.*, I, 235.

[6] Piloti, p. 347.

sultan, et, partant de là, il a exprimé les regrets les plus vifs au sujet de la disparition de leurs relations de voyage et de leurs cartes.[1] Le fait est que, dans le texte du traité publié par Lami, on lit bien le nom de l'Inde, seulement le passage en question a subi une altération évidente.[2] Les mots *in India* n'y présentent aucun sens: après une nouvelle étude du texte original, Amari leur a substitué les termes *et in die*,[3] et cette simple correction supprime la légende des expéditions des Pisans aux Indes. Il en est de même pour les voyages des agents commerciaux de Frédéric II de Hohenstaufen. Matthieu Paris raconte qu'ils poussaient jusqu'aux Indes du consentement du sultan; mais il s'est exagéré les bonnes relations qui régnaient entre les deux princes: pour nous, cela ne peut plus faire l'objet d'un doute. Nous nous appuyons sur le témoignage contraire de trois écrivains du XIVe et du XVe siècle, parfaitement au courant des choses de l'Orient: tous trois constatent unanimement que les sultans d'Égypte ne toléraient pas qu'un Occidental s'embarquât sur la mer Rouge pour gagner l'Inde et qu'ils faisaient surveiller la côte pour les en empêcher au besoin par la force.[4] On cite bien quelques rares exemples de voyageurs qui trouvèrent moyen de passer à la dérobée ou qui obtinrent une autorisation du sultan: par exemple Ghistele, de Gand, et encore, fut-il contraint après avoir atteint Aden, de revenir sur ses pas: Arnold von Harff, dont les voyages dans l'Océan Indien rentrent d'ailleurs très probablement dans la classe des romans d'aventures: le Vénitien Bonajutus de Albanis que Ghistele rencontra à Tor, au moment où il allait s'embarquer pour Ormouz sur un vaisseau qui avait amené des épices et retournait dans son pays; ce voyageur fournit plus tard des renseignements précieux aux Portugais en mettant à leur disposition les nombreuses connaissances qu'il avait acquises dans un séjour prolongé aux Indes:[5] enfin, le Génois Hieronimo da S. Stefano qui partit du Caire pour aller visiter l'Inde et et l'Indo-Chine:[6] mais tous ces exemples ne prouvent rien contre la règle affirmée par nos trois témoins. L'un des motifs qui dictaient la

---

[1] Fanucci, *Storia dei celebri popoli marittimi dell' Italia*, II, 94 et s.

[2] "Similiter fecerunt nobis preces de balneo et nos dedimus eum et duana debebat omnia parare per eos in India, quando illi ad lavandum issent, nullus extraneus debet ire."

[3] Amari, p. 259. Amari lui-même émet, d'ailleurs, p. 470, une opinion erronnée sur l'origine de l'erreur commise par Fanucci.

[4] Sanut., *Secr. fidel. cruc.*, p. 23; Ludolph. v. Suthem, p. 64; Lannoy, p. 130; Ulrich Leman (Op. cit., p. 54), dit, du moins, que, pour faire ce voyage, il était indispensable d'obtenir une autorisation spéciale du sultan.

[5] Ghistele, p. 229; *Relazione di Leonardo da Ca' Masser*, dans l'*Archiv. stor. ital.*. append., II, n° 10, p. 18, 19; Zurla, *Di M. Polo*, II, 391.

[6] Ramusio, *Navigazioni e viaggi*, I, 345.

conduite des sultans était la crainte que les Occidentaux ne missent ces voyages à profit pour nouer des intrigues avec les rois d'Abyssinie contre l'Islam.[1] Mais il y avait encore évidemment des raisons de politique commerciale; le but qu'ils poursuivaient était de monopoliser sur la plus longue distance possible, entre les mains de leurs sujets et de leurs coreligionnaires, le transport des marchandises expédiées de l'Inde vers l'Occident, et de ne les passer aux chrétiens que le plus tard possible, de manière à assurer aux musulmans, par la suppression de la concurrence, la plus grosse part dans les bénéfices à réaliser sur ce trafic.

Mis dans l'impossibilité de dépasser les frontières de l'Égypte et de prendre leur essor vers les pays de l'Orient, réduits dans le pays même à n'y acheter tout au plus que les produits indigènes, les marchands occidentaux finissaient toujours par se trouver obligés d'en revenir à Alexandrie, le marché cosmopolite, le grand centre d'échanges entre les produits de l'Orient et ceux de l'Occident.

Des marchands de l'Occident ou de l'Orient, quels étaient ceux qui tenaient la première place sur ce marché par la quantité et la valeur des articles mis en vente? C'est une question qu'il est à peine besoin de poser; le lecteur l'aura déjà résolue sans hésitation et avec raison en faveur des Orientaux. Arnold von Harff estime à 300,000 ducats la valeur des métaux précieux, monnayés ou non, que l'Occident envoie chaque année en "Heydenschaff" (pays païen), tandis que les païens, dit-il, ne nous envoient point d'argent, mais seulement de l'"Essenspijse" (épices pour assaisonner les mets?) et des étoffes de soie.[2] Effectivement, les Occidentaux ne pouvaient pas fournir en nature l'équivalent de leurs achats et ils en payaient la plus grande partie en or et en argent. Il ne faudrait pourtant pas se faire une trop faible idée des produits naturels et fabriqués que les Européens avaient à offrir aux Égyptiens. Malgré sa remarquable fertilité, le sol de l'Égypte ne produisait pas tous les objets nécessaires à

---

[1] Ludolph. v. Suthem, l. c.; Lannoy, l. c.; Ghistele, p. 231; Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, II, 277. "Les chrétiens éthiopiens, dit Nicc. da Poggibonsi (II, 209 et s.), aiment les chrétiens Francs et ils feraient volontiers alliance avec nous, mais le sultan de Babillonie (du Caire) ne laisse arriver aucun Latin dans leur pays." Cependant, vers le milieu du XV[e] siècle, un peintre vénitien, Francesco Brancaleone, trouva moyen de pénétrer en Abyssinie: voy. Bruce, *Voy. en Abiss.*, II, 74, 92 et s.

[2] Harff, p. 96. Les galères de Venise qui firent le voyage d'Alexandrie en 1497 emportèrent précisément cette somme; celles qui partaient au même moment pour Beyrout emportaient, de leur côté, 60,000 ducats: Sanut., *Diar.*, I, 734. L'année précédente, les galères d'Alexandrie avaient pris 220,000 ducats, celles de Beyrout 120,000. *Ibid.* I, 270. Dans ces chiffres n'est pas comprise la valeur des marchandises d'importation: le produit de leur vente fut également employé en achats.

sa consommation: il restait des lacunes que l'Occident seul pouvait remplir. Ainsi, les sycomores et les palmiers du pays fournissaient bien un peu de bois,[1] mais la plus grande quantité des bois de construction et du bois à brûler provenait de l'étranger,[2] des îles de Chypre et de Crète, à cause de leur voisinage, puis de l'Asie-Mineure par Satalia,[3] et même de Venise et de plus loin encore. Nous avons déjà vu que la fourniture de bois de construction aux Sarrasins était prohibée par l'Église;[4] au contraire, celle du bois découpé en petites planches ou façonné en récipients et en ustensiles *(capsellæ, scudelæ)* était considérée, du moins à Venise, comme parfaitement licite.[5] Une autre pénurie qui se faisait vivement sentir en Égypte était celle des métaux, depuis les plus précieux, comme l'or et l'argent, jusqu'aux plus communs, tels que le plomb et le cuivre.[6] C'étaient surtout, à ce qu'il semble, les navires vénitiens qui importaient les produits des mines de l'Occident: bien entendu, le fer et le cuivre, en leur qualité de matériaux de constructions navales, étaient classés parmi les articles prohibés. En fait de plantes oléagineuses, l'Égypte n'avait que le sésame;[7] pour l'huile d'olive, les habitants étaient tributaires de l'Europe (Espagne, Pouille, Morée).[8] Citons encore, parmi les articles d'importation, le miel et la cire, les raisins secs, les amandes et les noix, parfois les noisettes, objets de consommation d'une conservation très facile dans le climat de l'Égypte et mets de prédilection du peuple,[9] le corail, l'ambre, le safran, les fourrures du nord, la fine laine d'Asie-Mineure et de Chypre, le mastic de Chio etc. Les grands seigneurs égyptiens se permettaient de boire du vin en secret: comme leur religion prohibait la culture de la vigne, ils le tiraient des pays chrétiens, de l'île de Crète en particulier.[10] A ces produits naturels il faut ajouter les articles fabriqués en Occident: draps, brocarts d'or, argenterie, cristaux. Les marchés du Caire étaient

---

[1] Abdallatif, *Descr. de l'Égypte*, éd. de Sacy, p. 19; Piloti, p. 346.

[2] Haython, *Hist. orient.*, cap. 54; Sim. Simeon., p. 39; Frescob., p. 56; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 120 et s.

[3] Harff, p. 92; Piloti, p. 371.

[4] C'est pour ce motif que l'ordre de S. Jean interdit aussi à ses sujets de faire le commerce du bois avec l'Égypte: Piloti, p. 376.

[5] Thomas, *Die ältesten Verordnungen der Venezianer für auswärtige Angelegenheiten: Abh. der bayer. Akad., I. Cl.*, XIII, 1ère sect. p. 142.

[6] Arnold. Lubec., dans Pertz, SS., XXI, 238; Nicc. da Poggibonsi, II, 72.

[7] Piloti, p. 327, 347.

[8] Ibid. p. 373–375; Sanut., p. 24; Pegol., p. 59. Cependant la Syrie fournissait aussi de l'huile: Piloti, p. 327.

[9] Sanut., p. 69; Piloti, p. 374; Fabri, III, 153; Breydenbach, fol. 122, b; Geo. Gemnic., p. 475. Un navire ragusan prend à Castellamare, pour Alexandrie, un chargement de "nouzilles" d'une valeur de 7,000 ducats: Thenaud, p. 15; Sanuto *(Diar.*, II, 1076) parle également d'un envoi de noix de Naples à Alexandrie.

[10] Piloti, p. 376, 404; Harff, p. 101.

abondamment approvisionnés en draps d'Occident: le fait est témoigné, entre autres, par Makrizi[1] et par Léon l'Africain.[2] Le premier dit bien que les grands seigneurs ont dans leur garde-robe des étoffes vénitiennes;[3] mais il est possible que cette dénomination s'applique aussi bien à des tissus fabriqués en dehors de Venise et vendus par des marchands vénitiens qu'à des tissus originaires de Venise même. Les grandes dames égyptiennes faisaient leurs vêtements de dessous en toile de Reims *(tele di Renso)*.[4] Les Flandres, le Languedoc et la Catalogne, tout comme la Lombardie et Florence, étaient représentés par leurs draperies dans les magasins d'Alexandrie.[5] Ces produits manufacturés s'écoulaient en grande partie plus loin encore; les navires qui avaient apporté les épices les prenaient comme fret de retour et les transportaient en Abyssinie, aux Indes et jusque dans l'Archipel indien. Dans leurs calculs pour régler leur production, les fabricants occidentaux faisaient entrer en ligne de compte l'exportation dans l'extrême Orient.[6] Parmi les produits naturels, un petit nombre seulement s'exportait vers l'Orient par l'Égypte: c'étaient principalement les métaux, le safran et le corail.

Il nous reste encore à parler d'une autre branche du commerce d'importation en Égypte cultivé par les Occidentaux, celui des êtres vivants. Les sultans et les grands seigneurs avaient une véritable passion pour la chasse au vol; aussi les faucons de chasse[7] étaient-ils extrêmement recherchés. C'était l'un des cadeaux que les républiques commerçantes choisissaient fréquemment, quand elles avaient besoin de se concilier la faveur de tel ou tel sultan, de tel ou tel émir.[8] A l'époque où Simon Simeonis visita l'Égypte, le sultan payait aux marchands 3,000 drachmes ou 150 écus d'or pour un faucon vivant et la moitié de ce prix par faucon mort en route.[9] En 1378, un certain Jordan Kubbeling, de Brunswick, vendit à Venise dix de ces faucons à

[1] Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements*, p. 127 et ss.

[2] Ramusio, *Navigationi e viaggi*, I, 83.

[3] *Hist. des sultans mamlouks*, I, 1, p. 252; de Sacy, *Chrestomathie arabe*, II, 52 et s.

[4] Frescobaldi, p. 45.

[5] Piloti, p. 374; Chiarini, p. lxxix; Frescob., p. 13.

[6] Piloti, p. 358 et s.; Sanut., p. 24, 42.

[7] "Gherfalken, gerfauts, ciffalchi," en arabe "sonkor". Ils arrivaient généralement des pays du nord; les rois de Suède faisaient de beaux bénéfices en les exportant directement en Égypte: *Svenskt Diplomatarium*, VII, 706 (extrait des négociations entre le roi Magnus et le pape Clement VI, en 1347).

[8] Makrizi, *Hist. des sultans mamlouks*, I, 1, p. 94, not.; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 285.

[9] Sim. Simeon., p. 40; le bâtiment que montait Guill. Bonnesmains, en 1327, pour aller à Alexandrie, avait à bord cent faucons de chasse qui furent achetés par les agents du sultan: *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVI, 596.

29 ducats chaque: ils devaient être expédiés à Alexandrie et, dans son contrat, Kubbeling s'engageait à rendre l'argent reçu pour chaque bête qui viendrait à périr pendant la traversée.[1] Cet accident se produisait fréquemment, à ce qu'il semble, mais les survivants n'en acquéraient que plus de valeur. Un commerce moins innocent que celui-là était celui des êtres humains; des chrétiens peu scrupuleux s'y livraient en dépit des lois religieuses et civiles. Comme si ce n'eût pas été assez des sujets égyptiens qui parcouraient, pour le compte du sultan, les pays riverains de la mer Noire, en quête d'esclaves à acheter, et des Tatars qui tenaient un marché d'esclaves ouvert en permanence dans leur fondaco d'Alexandrie, certains Vénitiens et Génois allaient encore dans toutes les parties du monde ramasser des jeunes gens pour les vendre en Égypte. Mais nous traiterons ce sujet avec plus de détails dans un chapitre spécial.

En échange des produits de l'Occident, l'Égypte (et sous ce nom nous comprenoms la Nubie et l'Abyssinie) avait à offrir un sucre d'excellente qualité, des dattes et des citrons, des capres, de la casse et du séné, du baume, trop souvent falsifié dans le commerce,[2] un lin de qualité hors ligne, du coton, de l'alun et de l'indigo: les célèbres ateliers de tissage d'Alexandrie, de Damiette, de Tennis, de Dabik (entre Farama et Tennis) etc. livraient de fines étoffes, également réputées en Orient et en Occident.[3] Mais ce n'était pas pour y trouver ces articles que les marchands occidentaux allaient à Alexandrie, c'était presque toujours pour les épices de l'Inde. Entre toutes le poivre occupait le premier rang.[4] M. Peschel[5] remarque avec raison qu'au Moyen-Age le poivre était pour Alexandrie un article de commerce aussi important que peuvent l'être, de nos jours, le thé et le coton réunis pour l'Angleterre, le sucre et le tabac pour Cuba et pour l'Espagne. Après le poivre, le clou de girofle et la noix muscade, la cannelle et le gingembre, le bois du Brésil et le bois de santal, l'ivoire, les perles et les pierres précieuses donnaient lieu à un grand mouvement d'affaires.

Nous connaissons déjà la route suivie pendant les périodes antérieures par ces précieux articles, depuis les Indes jusqu'à Alexandrie. Pendant celle que nous étudions se produit un phénomène tout particulier: le grand trafic des Indes s'écarte de plus en plus de la route de la

---

[1] Enregistré dans le *Lübecker Niederstadtbuch*, publié dans l'ouvrage de Pauli, *Lübeckische Zustände zu Anfang des vierzehnten Jahrhunderts* (Lubeck, 1847), p. 230

[2] Schiltberger, p. 117.

[3] Francisque Michel, *Recherches sur le commerce des étoffes de soie*, I, 277—284. Calcaschandi, trad. Wüstenfeld, l. c., p. 112, 175 et s., 193. Pour tous ces articles voir le dernier chapitre de notre étude.

[4] Il y avait à Alexandrie une Porte du poivre et une Rue du poivre: Machaut, p. 91, 97, 98, 280.

[5] *Deutsche Vierteljahrsschrift*, 1855, 3e livrais., p. 212.

Haute-Égypte: le port d'Aïdab, autrefois préféré par les navires chargés du transport des épices, à cause de la facilité de son accès,[1] devient absolument désert. Kosseïr ne reçoit plus de convois de poivre que par exception, quand des bandes de Bédouins révoltés barrent les routes de caravanes au nord de la mer Rouge.[2] Le premier résultat de ce changement est d'enlever à Kous une grande partie de son ancienne importance; si cette ville est encore tant soit peu fréquentée par les voyageurs, elle le doit à sa situation, car c'est là que les pèlerins et les marchands, descendus de la région du Haut-Nil et se rendant à la Mecque, quittent le fleuve et s'engagent dans le désert pour gagner Kosseïr ou Aïdab, où ils s'embarquent pour Djeddah; c'est là aussi qu'au retour ils retrouvent le Nil qu'ils remonteront jusque dans leur pays.[3] Reste à savoir à quelle époque la majorité des navires qui remontaient la mer Rouge cessa d'aborder avec ses marchandises à la côte occidentale de cette mer; il existe à ce sujet différentes versions. Makrizi fait dater le changement de l'an 760 de l'hégire, qui correspond à l'année 1359 de l'ère chrétienne.[4] Calcaschandi[5] le place vers l'an 780 (1378): selon lui, ce serait l'émir Saladin Ibn Gourram, grand chambellan d'Égypte, qui aurait relevé de son abaissement le port de Tor, depuis longtemps abandonné par les navigateurs, et qui, le premier, y aurait fait arriver les navires de l'Yémen. Calcaschandi mourut en 1418, Makrizi, en 1441, et, sur le point qui nous occupe, le témoin le plus ancien me paraît être celui qui mérite le plus de crédit. On sait que la ville de Tor est située au sud-ouest de la presqu'île du Sinaï. Jusqu'alors son marché était à peu près, sinon absolument, inconnu; élevée au rang d'entrepôt et de bureau de douanes[6] pour les produits de l'Inde, elle acquiert une réputation subite.[7] C'est de Tor qu'entend parler Gucci, le compagnon de voyage de Frescobaldi, quand il dit que les navires chargés d'épices abordent à Ste Catherine;[8] s'il nomme ainsi ce port, c'est que, de tous ceux de la mer Rouge, c'est le plus voisin du monastère de Ste Catherine, sur le mont Sinaï.[9] Depuis qu'il avait repris faveur, les pèlerins pou-

---

[1] Calcaschandi, p. 169.

[2] Des rapports envoyés d'Égypte à Venise, en 1500 et 1502, annonçaient que l'on attendait alors au Caire des arrivages de poivre, non seulement par la voie ordinaire de Djeddah et de Tor, mais aussi par Kosseïr (Chosagiero, Cossaer): Sanut., *Diar.*, III, 476; IV, 343, 418, 492.

[3] Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, I, 197 et s.; Calcaschandi, p. 169.

[4] Quatremère, l. c., II, 163.

[5] Calcaschandi, p. 170.

[6] Voyez les extraits de Khalil Dhahéri, donnés par M. Vanture dans *Volney, voy.*, I, 235; Ritter, *Sinaihalbinsel*, p. 58.

[7] Aboulf., *Géogr.*, trad. Reinaud, I, 30, 147.

[8] Gucci, p. 314.

[9] Piloti, p. 357: "alla Torre et ainsi s'apelle là où sont lez pors de Sainte Katerine de mont Synay."

vaient, des terrasses voisines du monastère, apercevoir au loin, à diverses époques de l'année,[1] un grand nombre de navires chargés d'épices se dirigeant à pleines voiles sur le port situé à leurs pieds.[2] Ils les nomment parfois les vaisseaux des Indes ou les vaisseaux indiens; mais il ne faut pas prendre cette qualification au pied de la lettre. Les épices avaient déjà été transbordées à Aden sur des bâtiments égyptiens et étaient devenues la propriété de marchands de la même nationalité. *Aden* était le grand centre d'échanges et les marchands indiens ne dépassaient pas ce port. Cependant, à cet égard encore, il se produisit un changement au milieu de la période que nous étudions.[3] Depuis 1422, les capitaines de navires indiens cherchaient, pour y déposer leurs cargaisons, un autre port que celui d'Aden, parce que le prince de l'Yémen qui y avait sa résidence s'opposait par la violence au départ de ces marchandises pour l'Égypte et tâchait d'en retenir le plus possible pour les expédier par des caravanes à lui: c'était également un sujet d'irritation pour les marchands d'Alexandrie et de Damas, car ces difficultés produisaient d'énormes retards dans les arrivages et leur causaient des pertes en proportion. Fatigué de tous ces ennuis, un capitaine marin de Calicut, nommé Ibrahim, passa plusieurs fois en vue d'Aden sans s'y arrêter; il cherchait dans l'intérieur de la mer Rouge un port où le commerce n'eût pas à subir de pareilles entraves. Après bien des allées et venues, il se décida, en 1424, pour *Djeddah*, le port de la Mecque. Le sultan d'Égypte, Almélik Alachraf Boursbaï, venait précisément, depuis peu, de prendre possession des deux villes. Kirkmich, son chancelier, invita Ibrahim à aborder à Djeddah et fit son possible pour lui en rendre le séjour agréable. L'année suivante, Ibrahim y revint avec quatorze bâtiments. Son exemple fut suivi, et, en 1426, il se trouva plus de quarante navires des Indes et de la Perse réunis à la fois dans ce port: en 1431 ou 1432, on y vit même arriver plusieurs jonques chinoises qui n'avaient pas trouvé à écouler leurs marchandises à Aden dans de bonnes conditions. On les y reçut avec empressement, dans l'espoir que leur visite serait le début d'un trafic direct avec la Chine.[4] Le prince de l'Yémen voulut retenir par la force les Indiens à Aden: tentative inutile! le sultan fit ostensiblement les préparatifs d'une expédition contre lui et cette menace suffit pour lui arracher la promesse de laisser aux navires

---

[1] Più volte l'anno ....", écrit Gucci, l. c.

[2] Frescobaldi, p. 87; Breydenbach, fol. 108, b; Geo. Gemnic., p. 501.

[3] Les passages de Makrizi qui ont rapport à ce sujet ont été publiés par M. Weil, dans sa *Gesch. der Chalif.*, V, 180 et s., plus complètement que ne l'avait fait de Sacy dans sa *Chrestom. arab.*, II, 54 et s.; Piloti (p. 354 et s.) donne sur ce point des détails très intéressants.

[4] Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, II, 291.

indiens la liberté de continuer leur route dans la mer Rouge. Mais le sultan entendait achever la ruine d'Aden, et pour y arriver, il frappa les marchandises arrivant de ce port d'un double droit, si elles étaient amenées par des Syriens ou des Égyptiens, et de la confiscation, si elles appartenaient à des marchands de l'Yémen. Son insatiable avidité faillit tout gâter et peu s'en fallut qu'il ne rebutât les Indiens qu'il avait voulu attirer: cependant, il finit par se contenter d'un droit de 10 % à l'entrée du port de Djeddah. A partir de ce moment, la prospérité d'Aden commença à décroître au profit de sa rivale et surtout à celui de la Mecque. Cette ville avait toujours été l'un des marchés où se vendaient les épices des Indes;[1] or, comme elle était le centre de la religion mahométane et comme une foire très importante coïncide avec les grandes fêtes qui s'y célèbrent chaque année, ce commerce devait naturellement s'y faire sur une grande échelle. Les marchandises légères ou peu volumineuses étaient chargées à la foire même sur des chameaux, et les Égyptiens qui les avaient achetées se joignaient aux grandes caravanes de pèlerins avec lesquelles ils arrivaient au Caire en trente jours: de la sorte, ils avaient l'avantage de voyager sans crainte des brigands. Pour les marchandises lourdes ou volumineuses, on les embarquait à Djeddah, d'où elles étaient dirigées sur Tor. Telle était la marche des choses vers 1440, d'après ce que nous apprend Piloti.[2] Mais les navires de l'Inde ne pouvaient pas toujours régler leur voyage à travers l'Océan Indien et la mer Rouge de manière à faire coïncider leur arrivée avec l'époque des fêtes de la Mecque, car cette époque variait chaque année et tombait dans toutes les saisons, en hiver et en été, en automne et au printemps. Piloti lui-même dit autre part que l'arrivage le plus important des épices a lieu à Alexandrie au mois de septembre et qu'elles viennent directement du Caire par eau, parce que, pendant ce mois-là, la crue du Nil permet aux barques de descendre jusqu'à Alexandrie.[3] Ceci nous indique l'existence d'un trafic qui avait lieu à époque fixe, sans tenir compte de la foire de la Mecque.

---

[1] La Broquière, p. 502; Fel. Fabri, II, 542; Zurla, *Di Fra Mauro*, p. 49 et s.; Varthema, dans Ramusio, I, 151; *Sommario di tutti li regni*, ibid. p. 324 et s. (il est dit, dans ce passage, que les navires chargés d'épices faisant voile d'Aden à Djeddah, abordaient, en route, à Kamran, Dahlak et Souakin); Barbosa, ibid. p. 291, 310, b; Corsali, ibid. p. 182; *Roteiro da viagem que fez D. Vasco da Gama* (Porto, 1838), p. 88; Abderazzak, qui visita les Indes orientales entre 1442 et 1444, rapporte qu'il partait à tout moment de Calicut pour la Mecque des navires chargés en majorité de poivre (*Not. et extr.*, XIV, 1, p. 442; Elliot, *Hist. of India*, IV, 103).

[2] Piloti, p. 355—358. Gucci (p. 407) estime également très haut le chiffre des affaires qui se faisaient à l'occasion de cette foire; il s'élevait parfois à deux millions d'écus d'or.

[3] Piloti, p. 390.

Effectivement, ce trafic existait, surtout, semble-t-il, pour les épices à destination de l'Occident. Sur ce point, les indications de Félix Fabri et de Breydenbach concordent parfaitement avec celles de Piloti. Ces deux voyageurs revenaient ensemble de la Terre-Sainte à l'automne de 1483; après une visite au mont Sinaï, ils devaient passer par l'Égypte; ils se proposaient de s'embarquer sur l'une des galères vénitiennes qui allaient à Alexandrie prendre des chargements d'épices et comptaient profiter des derniers départs. Ils savaient d'ailleurs que ces départs étaient exactement réglés sur les arrivages des bâtiments chargés d'épices dans le port de Tor,[1] car les cargaisons ne faisaient que changer de bord. Dans les premiers jours d'octobre, nos voyageurs se trouvaient dans le désert et approchaient de la mer Rouge; ils rencontrèrent une caravane venant de Tor[2] et demandèrent si "les vaisseaux des Indes" étaient déjà arrivés: on leur répondit qu'effectivement ils étaient dans le port depuis plusieurs jours, que les marchandises qu'ils avaient apportées étaient déjà en route pour le Caire et que les galères vénitiennes étaient également déjà à Alexandrie à les attendre. Les deux pèlerins comprirent qu'ils n'avaient pas de temps à perdre s'ils voulaient arriver à temps, et on leur dit la même chose au Caire.[3] Les renseignements donnés par Uzzano dans son Manuel du commerçant confirment exactement ces données: il nous apprend que le départ des galères de Venise pour Alexandrie avait régulièrement lieu entre le 8 et le 23 septembre[4] et qu'elles étaient prêtes à repartir d'Alexandrie, avec leur chargement d'épices, vers le milieu d'octobre ou au commencement de novembre.[5] Arnold von Harff (1497), parlant des arrivages d'épices dans le port de Tor, donne à entendre qu'il y en avait deux par an, un au mois de septembre, c'est celui dont nous parlions tout à l'heure, et l'autre au mois de mars.[6] Il paraîtrait que Venise avait également organisé un

---

[1] Ce détail est encore confirmé par le fait suivant: après la mort de Kaïtbaï (8 août 1496) des troubles désolèrent l'Égypte et la sécurité des routes s'en ressentit; l'agent qui rendait compte de cette situation à Venise écrivit dans son rapport: "le specie non poderà vegnir dal Tor al Cairo nè in Alessandria a tempo de galie:" Malipiero, p. 634.

[2] Les pèlerins se joignaient fréquemment aux caravanes qui faisaient la navette entre Tor ét le Caire: c'est le cas de Thenaud (p. 51, 59, 66: "la grande carvane qui alloit à l'espicerie au Thour"): d'autres les croisèrent en chemin: Frescobaldi, p. 64; Gucci, p. 313 et s.; Tucher, p. 367, b; Geo. Gemnic., p. 492, 493, 508, Tafur, p. 94 et s.; elles n'attendaient pas, pour se mettre en route, le moment de la pleine lune, comme semblerait le donner à entendre un passage de Harff, p. 117.

[3] Fabri, II, 522; Breydenbach, fol. 111, b, 118, b.

[4] Uzzano, p. 104. Frescobaldi, parti de Venise sur un navire de commerce le 4 sept., arriva à Alexandrie le 27 du même mois.

[5] On en trouve un exemple pour le mois d'octobre, dans Piloti, p. 400 et s.

[6] Harff, p. 133. Les navires qui les

service de correspondance avec ce second arrivage, car elle faisait généralement partir deux galères pour Alexandrie "après la fête des rois".[1]

Après Tor, on rencontre parfois dans les chroniques le nom de *Suez:* mais c'était plutôt un port de construction qu'un port de commerce. Comme il est situé à l'extrémité septentrionale de la mer Rouge au milieu de bas-fonds, il fallait, pour y arriver, transborder les épices dans de petites barques; on ne devait se résoudre à cette opération que dans des cas exceptionnels.[2]

La route dont nous nous sommes spécialement occupé jusqu'ici offrait l'avantage d'être presque exclusivement maritime ou fluviale, sauf sur une très petite partie de son parcours, où l'on devait avoir recours aux transports par voie de terre; par elle-même, elle ne pouvait donc pas être coûteuse. Mais, en Égypte, les intermédiaires exigeaient de fortes commissions et les sultans exploitaient jusqu'à la limite du possible la situation de leurs états, qui en faisait le pays de transit par excellence, pour les articles de commerce les plus recherchés. Le Caire étant placée entre deux mers, la mer Rouge et la mer Méditerranée, celui qui en est maître, dit avec raison Piloti, est maître de la chrétienté d'une part et de l'Inde de l'autre: aussi, dans ses projets de croisade, le but essentiel qu'il proposait était de briser la puissance du sultan, afin de permettre aux chrétiens de trafiquer à l'avenir directement avec les pays de production des épices. D'après ses calculs, les énormes taxes imposées par le sultan et les exactions de ses agents créaient une surcharge qui doublait le prix des épices à leur arrivée en Occident.[3] Sanuto, plus ancien que lui d'un siècle, écrivait déjà que les droits de transit levés par le sultan représentaient trois fois la valeur des épices.[4] Admettons, si l'on veut, avec Amari,[5] que Sanuto ait exagéré, sous l'influence de sa haine contre les Égyptiens; mais Amari lui-même, dans son calcul contradictoire, ne tient compte que des taxes payées par les Occidentaux à Alexandrie et il oublie complétement que les épices n'y arrivaient que déjà surchargées de plusieurs droits. Il est certain qu'elles devaient en acquitter un premier

---

apportaient, se rencontraient, sans doute, avec ceux qui partaient d'ordinaire de Calicut au mois de février: Barbosa, dans Ramusio, I, 310, b.

[1] Harff, p. 57.

[2] Calcaschandi, p. 170; Ibn Khaldoun, dans *Not. et extr.,* XIX, 119; Tucher, p. 376, b; Ghistele, p. 215; Adorno, p. 153; Barbosa, l. c., p. 291, 311; *Sommario di tutti li regni,* l. c., p. 324; Corsali, ibid. p. 182. Je ne crois pas que le "Tuuz" du *Roteiro,* l. c., soit Suez, comme l'admet M. Peschel; les mots: "logar que està junto com Santa Caterina de Monte Synay," s'appliquent mieux à Tor; ne faudrait-il pas lire "Tuur" au lieu de "Tuuz"?

[3] Piloti, p. 359, 360, 378.

[4] Sanut., p. 23.

[5] *Dipl. arab.,* p. lxiii.

au moment où elles touchaient le sol égyptien. D'autre part, il n'est pas douteux qu'il devait, dès lors, exister des douanes intérieures, bien qu'on ne puisse en donner de preuves positives que pour le XVe siècle. Nous connaissons, pour l'époque dont il s'agit, deux ports dépendant de l'Égypte où les provenances de l'Inde passaient par la douane: Djeddah[1] et Tor.[2] A Djeddah, le droit d'entrée était fixé à 10 % et, en tenant compte des exactions des agents, il atteignait le chiffre de 15 %.[3] A Tor, le tarif devait être le même. La question serait de savoir si les marchandises qui avaient acquitté les droits à Djeddah étaient taxées de nouveau à Tor. Le fait est douteux. D'après Piloti, il semble qu'elles ne fussent pas soumises à un nouveau droit;[4] cependant, le *Roteiro* affirme le contraire. En tout cas, au Caire, elles passaient par la douane pour la seconde fois, sinon pour la troisième; là, légalement ou non, il fallait encore payer 15 %.[5] Enfin, avant d'atteindre Alexandrie, elles traversaient encore Rosette; ici, nouvelle douane, du moins suivant le *Roteiro*. A Alexandrie même, toutes les marchandises entrant par les portes du côté de la terre étaient frappées d'un droit de 10 %.[6]

Comme les marchands occidentaux ne pouvaient prendre livraison des épices qu'à Alexandrie même, tous les droits que nous venons d'énumérer étaient nécessairement payés par les commissionnaires, mais ils avaient soin de se les faire rembourser en majorant le prix des marchandises du montant des droits et des frais de transport dont ils avaient fait l'avance. Mais tout n'était pas fini là pour les marchands occidentaux: ils avaient encore à payer pour leur compte, et la fixation du taux des droits de douane et autres taxes que les sultans d'Égypte prétendaient leur imposer formait le fond des négociations pendantes entre ces derniers et les nations commerçantes de l'Europe: les nombreux traités dont on a conservé le texte nous font connaître les résultats auxquels on était arrivé. Sur ce point, Pegolotti inscrit dans son livre la note suivante: "ce qu'on importe à Alexandrie, on en paie comme droit d'entrée 20 % et comme droit de sortie rien."[7] Cela n'est exact qu'en ce sens que l'importateur n'avait à payer aucun droit de sortie pour les articles dont il n'avait pas trouvé le placement et qu'il remportait pour les expédier autre part; mais, ni au temps de Pegolotti ni auparavant, aussi loin que remontent les traités connus par nous, nous ne trouvons qu'on ait imposé à aucune nation occiden-

[1] Piloti, p. 355; *Roteiro*, p. 88.

[2] Ghistele, p. 229 (première ligne): *Roteiro*: dans ce dernier passage j'admets, comme plus haut, que Tuuz est Tor.

[3] Piloti, l. c.

[4] Cependant, à la p. 357 il parle d'"officiaulx et apprisadeurs" qui venaient du Caire examiner les épices arrivées à Tor.

[5] Piloti, p. 357; *Roteiro*, p. 89.

[6] Tucher. p. 369, b.

[7] Pegol., p. 58.

tale un droit d'entrée de 20 %. M. de Mas Latrie[1] propose de mettre 10 à la place de 20; cette correction se rapproche davantage de la vérité; car, du temps de Pegolotti, 10 % était le taux moyen, sinon le taux en vigueur, pour toutes les nations et pour tous les articles de commerce. Comme les traités portent toujours un chiffre réduit, ils ne nous apprennent rien sur le tarif général applicable à tous les marchands dont le gouvernement n'avait pas demandé au sultan une diminution. Cependant, on peut admettre qu'il ne devait pas être bien inférieur à 20 %. Du temps de Piloti, les marchands de la *Barbarie* payaient encore à Alexandrie 18 %.[2] Les *Pisans* ne payèrent jamais moins de 16 %, taux fixé en leur faveur par Almélik Aladil en 1215 ou 1216.[3] On a prétendu qu'un sultan leur aurait accordé, par la suite, une réduction sur ce tarif, mais nulle part il n'existe trace de rien de semblable, le dernier traité entre Pise et l'Égypte qui nous ait été conservé portant la date de 1215—1216. On a prétendu également que les Pisans avaient joui, à une époque antérieure, d'un tarif moins élevé; mais on n'a pu arriver à ce résultat que par une interprétation erronée du diplôme de 1154, dans lequel on trouve bien indiqué un droit de 12 %, mais c'est un droit d'accise *(de hoc quod vendebatis)*;[4] une surélévation des tarifs convenus est d'ailleurs un fait dont il n'existe pas d'exemple. Jusqu'au milieu du XIVe siècle, les *Catalans* payaient un droit de douane de 15 %: ils n'obtinrent que vers 1353 la réduction de ce taux à 10 %:[5] suivant les termes mêmes de l'acte officiel par lequel elle était portée à la connaissance du public, cette réduction les plaçait sur le même pied que "les Vénitiens, les Génois et autres marchands". C'était effectivement le taux garanti aux *Vénitiens* depuis 1345 au moins, c'est à dire depuis l'ambassade de Niccolo Zeno.[6] Les *Génois* ne jouissaient de ce tarif que pour certaines sortes de marchandises et spécialement pour celles qui se vendaient à l'aune, comme les étoffes, les fils d'or, le bois; pour celles qui se vendaient au poids, ils payaient 12 %; cette différence tenait peut-être à ce qu'on ajoutait la taxe de pesage.[7] Quant aux "autres marchands", nous savons, par exemple, que ceux de Rhodes payaient 10 % à Alexandrie (et 13 % à Damiette).[8] Peu à peu, d'ailleurs, ce taux devint la règle générale pour toutes les nations commerçantes.[9] Cependant, de tout temps, certaines

---

[1] *Hist. de Chypre*, II, 320.

[2] Piloti, p. 370.

[3] Amari, *Dipl. arab.*, p. 285.

[4] Ibid. p. 248.

[5] Capmany, *Mem.*, IV, 107.

[6] Taf. et Thom, IV, 292; Mas Latrie, *Traités*, app., p. 89; Amari, *Dipl. arab.*, p. 348; Harff, p. 77.

[7] *Lib. jur.*, II, 245.

[8] Paoli, *Cod. dipl.*, II, 109.

[9] Machaut, p. 173; Uzzano, p. 113; Tucher, p. 369, b; Leo Africanus, dans Ramusio, I, 82; Calcaschandi, p. 164.

espèces furent taxées à un chiffre moindre que d'autres ou même acceptées en franchise entière, quand il s'agissait d'articles très demandés. De ce nombre étaient l'or et l'argent, les pierres précieuses et les fourrures.[1]

Les droits de douane étaient les mêmes à l'exportation qu'à l'importation. Par conséquent, avant d'embarquer leurs épices, les marchands avaient encore à ajouter 10 % à toutes les taxes dont elles avaient été déjà surchargées. En somme, on le voit, il ne s'en faut pas de beaucoup que Piloti ait eu raison de dire que les droits de douane payés en Égypte doublaient le prix des épices, car partout, ne l'oublions pas, on avait à compter avec les exigences illégales des agents de la douane, ce qui revenait à une véritable surtaxe.

Comme les droits de douane étaient établis *ad valorem*, avant de fixer le chiffre à payer, on procédait d'abord au pesage ou au mesurage des articles, puis à l'estimation, et, dans cette dernière opération, les agents prenaient pour base le cours du jour.[2] Jusqu'à l'accomplissement de ces formalités, les marchandises ne pouvaient sortir des magasins de la douane. Il y en avait trente au dire de Piloti.[3] En vertu des traités, chacune des grandes nations commerçantes avait droit, dans l'enceinte de la douane, à de vastes magasins couverts; la colonie en gardait les clefs et la douane répondait des marchandises entreposées. Les droits acquittés, chacun était libre de faire porter les marchandises des magasins de la douane à son fondaco. Mais la plus grande partie se vendait à la douane même.[4] D'habitude, après l'arrivée des navires de l'Occident, on y tenait de grandes ventes aux enchères, où les marchands égyptiens pouvaient faire leurs approvisionnements de produits européens; mais les vendeurs étaient libres de retirer de l'enchère les articles pour lesquels ils n'obtenaient pas un prix à leur convenance. Il se faisait également à la douane un certain nombre d'affaires de particulier à particulier. Pour ces sortes de ventes, les deux parties étaient assistées d'un drogman et d'un courtier. Les courtiers formaient une corporation organisée, avec ses syndics, et leurs droits de courtage leur donnaient de si beaux revenus, que les sultans, toujours rapaces, trouvèrent bon d'en confisquer la moitié à leur profit.[5]

---

[1] Amari, *Dipl. arab.*, p. 285; Taf. et Thom., II, 337, 487; *Lib. jur.*, II, 244; Sanut., p. 24 (la concordance de ce passage avec celui de l'ouvrage précédent est curieuse); Mas Latrie, *Traités*, append., p. 83, 89.

[2] Amari, *Dipl. arab.*, p. 189, 206, 348, 375.

[3] Piloti, p. 388.

[4] Les ventes avaient lieu dans une section spéciale où il y avait une balance et qui en prenait le nom, dérivé du persan *Kabban:* "dogana del gabbano (chapanno, gaban), ou, tribunale del pesatore:" Amari, p. 197, 338, 352, 376, 385; Marin, VII, 310.

[5] Amari, l. c., p. 350 et s., 483, not. 8.

Tout marché conclu avec la coopération de ces intermédiaires et en présence de témoins était tenu pour définitif, et, si l'acheteur voulait revenir sur sa parole, la douane l'obligeait à garder la marchandise et à en verser le prix. La douane n'était cependant pas le seul endroit où un marché pût se conclure pour avoir un caractère légal: acheteurs et vendeurs étaient libres de traiter leurs affaires dans les fondachi, sur les navires, dans des maisons particulières. Pourvu qu'ils eussent appelé le drogman de la douane et rempli, d'ailleurs, les formalités d'usage, la douane se chargeait de faire exécuter les conditions du marché par les acheteurs musulmans. Si, au contraire, le marché avait été conclu sans le concours des agents de la douane, le vendeur n'avait, en cas de contestation, d'autre ressource que de s'adresser au cadi. Un cas qui se présentait, semble-t-il, fréquemment, c'est que des musulmans haut-placés faisaient payer leur influence, en extorquant aux Occidentaux leurs marchandises à un prix inférieur à leur valeur, ou que de grands marchands égyptiens ou des agents du sultan les forçaient d'accepter des marchandises contre leur gré. La douane elle-même achetait souvent pour son compte et abusait de la situation pour exercer une pression sur les importateurs.[1] Autant d'abus dont les nations commerçantes cherchaient à prévenir le retour, en introduisant dans leurs traités des stipulations spéciales.

Pour leurs paiements, les Occidentaux se servaient en partie de leurs propres monnaies d'or: par exemple, les sequins (ducats) vénitiens avaient généralement cours: les Florentins s'étaient fait garantir par des traités l'acceptation de leurs écus d'or (fiorini d'oro).[2] Une autre méthode très usitée consistait à apporter des barres d'or et d'argent dont on faisait frapper des dinars, des dirhems etc.[3] aux ateliers de monnayage d'Alexandrie, du Caire ou de Damas:[4] à l'exemple des souverains d'autres états en relations fréquentes avec des étrangers,[5] le sultan accueillait très volontiers les demandes de ce genre. Un grand

[1] Le rapport sur la mission de Bonnesmains en Égypte (1327—1329) nous fait connaître deux coutumes qui ne sont signalées dans aucune autre source: en premier lieu: "Soldano racione domini seu vectigalis pertinet tertia (!) pars mercium ad portum Alexandriæ delatarum", et, d'autre part: "cum aliqua navis mercibus onerata de licencia pape ad terram Soldani ducitur, idem Soldanus tria millia bizanciorum auri illi, cujus nomine navis directa est, dare et solvere teneatur:" *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVI, 596.

[2] Amari, *Dipl. arab.*, p. 208, 339, 370, 379, 385.

[3] *Lib. jur.*, II, 247; Taf. et Thom., II, 340, 489; Mas Latrie, *Traités*, append., p. 83, 89; Marin, VII, 314.

[4] Ghistele, p. 291.

[5] Pegol., p. 5 et s., 44, 68 et ss., 93, 97, 108, 110, 124 et s., 184 et ss., 194; Uzz., p. 90, 97, 142 et s., 166; Taf. et Thom., II, 65; Mas Latrie, *Traités*, p. 225.

nombre d'affaires se traitaient entre Occidentaux et Orientaux sans qu'il y eût formellement vente ou achat, mais par simple troc *(barattare)*. L'époque du séjour des navires de commerce occidentaux à Alexandrie (ou dans d'autres ports) était désignée sous le nom de *muda* (de *mutare*, échanger), parce que leur présence donnait lieu à une foire spécialement caractérisée par de nombreux échanges, ou encore parce que les navires marchands échangeaient à cette époque leur ancienne cargaison contre une nouvelle. Les marchands désireux de ne pas prolonger leur séjour en Égypte s'arrangeaient de façon à terminer leurs affaires pendant la muda. En ce cas, ils n'étaient pas maîtres de leur temps. La république de Venise, tout au moins, fixait, au départ de chaque navire pour un port étranger, le nombre de jours[1] qu'il lui était permis d'y séjourner: ni autorité coloniale, ni corporation de marchands, ni capitaine de navire n'avait le droit d'accorder de son propre chef une prolongation du délai fixé; dans le cas où le mauvais temps empêchait un bâtiment de reprendre la mer au jour dit, il lui était défendu, à partir de ce moment, de prendre de nouvelles marchandises à bord.[2]

Il serait intéressant de connaître la valeur des produits de l'Orient qu'emportait en Europe la flottille marchande réunie dans le port d'Alexandrie pendant le temps de la muda. Nous pouvons déjà tirer quelques indices, à cet égard, du nombre des bâtiments que Venise y envoyait d'ordinaire. Au départ d'automne, la flottille était généralement composée de quatre à six galères.[3] En outre, à partir de 1432, deux ou trois galères, dites *galee di traffico*, faisaient une tournée sur les côtes de la Barbarie (à Tunis) pour y charger les produits du pays à destination de l'Égypte; elles ralliaient la flottille principale à Alexandrie, y prenaient leur part des chargements pour Venise et naviguaient au retour de conserve avec elle.[4] Ajoutons encore la flottille du départ de janvier, forte de deux à quatre bâtiments;[5] nous arrivons ainsi à un total de huit à treize bâtiments par an. Pietro Martire d'Anghiera savait par ouï-dire qu'une galéasse, de l'espèce de celles qu'on envoyait à Alexandrie chercher des épices, en rapportait parfois pour une valeur de 200,000 ducats.[6]

---

[1] Tantôt vingt-deux, tantôt trente, tantôt quarante jours: Tucher, dans le *Reyssbuch*, p. 370, b; Malipiero, p. 618.

[2] *Cod. Berol. ital.*, Q. nº 8, p. 9 et s., 13—15, 36, b—37, b; Malipiero, p. 613; Berchet, *Relaz. dei consoli veneti nella Siria*, p. 38, 41, 42.

[3] Petr. Martyr ab Angleria, p. 369; Breydenbach, fol. 12; Piloti, p. 400; Navagero, p. 1156; Malipiero, p. 613, 620, 621, 622, 628 et s., 635; Marin, VII, 292. On possède encore au musée Correr, à Venise, le brevet de Giac. Marcello, capitaine des galères d'Alexandrie en 1457: Brown, *Cal. of Statep. venet.*, II, xlv.

[4] Mas Latrie, *Traités*, p. 258, 268 et s. (documents); Marin, VII, 289, 292, 301; Breydenbach, p. 123, 127; Tucher, p. 370, b; Malipiero, p. 628, 635.

[5] Tucher, op. cit.; Harff, p. 57.

[6] P. 376. En 1407, un navire portant d'Alexandrie à Venise un chargement de

On voit que, dans l'hypothèse d'une année où il ne serait parti que cinq de ces grands bâtiments, leur chargement aurait déjà représenté une valeur d'un million de ducats.

Mais revenons à Alexandrie. Nous avons vu qu'un grand nombre de marchands occidentaux s'arrangeaient de façon à repartir avec le bâtiment qui les avait amenés; mais d'autres restaient à Alexandrie pendant des mois, parfois même pendant des années, pour y faire des affaires.[1] Chacune des nations en relation avec l'Égypte avait ainsi, sur chaque marché, une petite colonie toujours renouvelée; celle-ci avait un besoin incessant de protection et d'une représentation auprès des autorités locales: c'était affaire à son gouvernement. On avait créé pour cette double tâche deux sortes d'agents, les commis à la douane et les consuls. On a pu juger, d'après ce qui a été dit précédemment, de quelle importance étaient pour les marchands toutes les questions du ressort de la douane. Il était donc indispensable d'y entretenir en permanence un agent chargé de vérifier l'application des tarifs dans chaque cas particulier et d'inscrire, sur un registre en partie double, les sommes dues d'une part par les marchands à la douane, d'autre part par la douane aux marchands, dans les cas où elle agissait comme acheteur ou comme courtier; en outre, cet agent devait offrir une surface suffisante pour servir de garant aux marchands, quand, au moment de leur départ, ils restaient débiteurs de la douane. Telles étaient les fonctions du commis à la douane: les grandes nations commerçantes en entretenaient chacune un à Alexandrie, du consentement du sultan. Mais cet agent était exclusivement chargé de la défense des intérêts pécuniaires de ses compatriotes vis-à-vis de la douane; la mission du consul était moins restreinte: il avait à défendre les droits de chacun des membres de la colonie, et, s'il ne pouvait obtenir justice des tribunaux locaux ou régionaux, il devait plaider sa cause jusque par devant le sultan, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, soit par écrit; l'émir d'Alexandrie ne pouvait pas y faire opposition, et il était même obligé de le faire escorter par un cavas *(nuntius, ductor)*. En principe, tout Occidental ayant à se plaindre des agissements d'un fonctionnaire égyptien ou de la mauvaise foi d'un débiteur sarrasin avait bien le droit de s'adresser directement au sultan, mais, comme le consul jouissait d'un plus grand crédit, il est à croire qu'on préférait se faire représenter par lui.

Nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de parler des consuls en général. Nous n'ajouterons ici que ce qui concerne plus spécialement

---

cannelle, d'indigo, d'encens, de bois du Brésil, de gomme laque etc., d'une valeur de 35,000 ducats, sombra en route: Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 838.

[1] Marin, VII, 292.

leur situation en Égypte. La caisse de la douane, à laquelle incombaient déjà les frais de location et de réparation des bâtiments à l'usage des colonies, payait aux consuls une dotation annuelle de 200 ducats (ou besants).[1] Cette rémunération, attribuée par le sultan aux représentants des puissances commerciales de l'Occident, était la preuve palpable du prix qu'il attachait au maintien de ses relations avec elles, d'ailleurs si avantageuses pour lui. Mais, en compensation, il considérait jusqu'à un certain point les consuls comme des ôtages aux quels il pouvait faire supporter la responsabilité et la peine[2] de tout acte d'hostilité commis par sa nation contre l'Égypte. Il nous suffira d'en citer deux exemples entre tous. Au commencement du XV[e] siècle, un corsaire avait capturé sur les côtes de l'Asie-Mineure un navire marchand égyptien, monté par cent cinquante Sarrasins et portant une riche cargaison, et il avait vendu le tout, hommes et choses, à Jacopo Crispo, duc de Naxos. Partant de ce point de vue que le duc de Naxos était sujet de Venise, le sultan appela à sa barre le consul d'Alexandrie et lui réclama la mise en liberté des prisonniers. Le consul eut beau déclarer à plusieurs reprises que la république de Venise n'avait pas d'ordres à donner au duc de Naxos, le sultan fit saisir dans le port d'Alexandrie des bâtiments chargés d'épices à bord des quels des marchands vénitiens étaient sur le point de s'embarquer, et il ne laissa pas de repos à la colonie vénitienne jusqu'à ce qu'elle se fût décidée à envoyer à Naxos le crétois Piloti: celui-ci racheta les prisonniers avec de l'argent que lui avait, du reste, remis le gouvernement égyptien et les ramena en personne.[3] Une autre fois, en 1464, quelques sujets égyptiens avaient loué des navires vénitiens à Alexandrie pour se rendre en Barbarie: en passant à Rhodes, ils furent pillés et arrêtés par la faute des capitaines vénitiens: par manière de représailles, le sultan fit jeter en prison le consul de Venise à Alexandrie et tous les marchands de sa nation.[4] Parfois, les consuls occidentaux recevaient la bastonnade:

---

[1] Piloti, p. 381. Cette dotation fut stipulée en faveur du consul de Florence par le traité de 1422 (Amari, *Dipl. arab.*, p. 339, 343); en faveur du consul de France et de celui des Catalans, par un traité publié par M. Charrière, dans l'étude sur les *Négociations de la France dans le Levant (Coll. des doc. inéd.)*, I, 128; pour celui de Rhodes (à Damiette) par un traité de 1403 publié dans Paoli, *Cod. dipl.*, II, 109. Pour ce qui concerne les Vénitiens, voyez Marin, VII, 311, et le *Cod. Berol.*, cit. p. 5, b, 6, 46. Le nom de "gemechie, zemichia, zunichia," sous lequel cette dotation est désignée dans les traités, est dérivé de l'arabe: voy. Wilken, dans les *Abh. der Berl. Akad., 1831, hist. polit. Cl.*, p. 35; Reinaud, *Nouveau journ. asiat.*, IV, p. 43, not. 5.

[2] Khalil Dhahéri, dans de Sacy, *Chrestom. arabe*, II, 40.

[3] Piloti, p. 400—405.

[4] Malipiero, p. 614 et ss.; Rawdon Brown, *Calendar of statepapers, Venet.*, I, p. 115 et s.

c'est ce qui arriva, par exemple, au consul catalan à Alexandrie en 1408, et au consul de Venise à Damas en 1473.[1] On le voit, les consuls payaient parfois fort cher l'honneur attaché à leur situation, par l'obligation de vivre sous le gouvernement despotique des sultans mamelooks.

Nous en avons fini avec ce qui concerne la situation des colonies de commerce en Égypte, mais, pour être complet, il faut encore voir ce qui se passait pendant la même période en *Syrie*, car, malgré les relations de voisinage et de dépendance qui liaient cette province à l'Égypte, les événements lui avaient créé une position à part qui demande une étude spéciale. Vers la fin du Moyen-Age, le trafic entre ce pays et l'Occident reprit un nouvel essor en dépit des protestations des papes, dont la voix, de moins en moins écoutée, finit par s'éteindre tout à fait. Ce nouvel essor était dû à une triple cause. La première était la prise de possession de Famagouste par les Génois. Des mains de souverains assez indifférents aux affaires de commerce et qui laissaient dans leurs états aux marchands étrangers, sans distinction d'origine, toute liberté d'action, cette place passait entre celles d'une puissance en qui toutes les nations commerçantes devaient nécessairement voir une rivale.[2] Le résultat était à prévoir; désormais, les Vénitiens d'abord, puis d'autres à leur suite, passèrent en vue de Famagouste sans s'y arrêter et poussèrent jusqu'à Beyrout, d'où ils allaient visiter les marchés musulmans de Damas et d'Alep.[3] La deuxième cause fut un événement à peu près contemporain: la destruction du royaume d'Arménie. Cette catastrophe fermait aux Occidentaux la route de Tauris, l'un des points par lesquels se faisait jusque là le transit le plus considérable des produits de l'Asie centrale. Enfin, fâcheuse coïncidence, les routes du nord, par où ces produits arrivaient d'ordinaire, étaient devenues impraticables. Tamerlan, le grand conquérant, en avait détruit les principales stations sur son passage et leur ruine avait porté un coup sensible à l'importance de Tana comme entrepôt des produits de l'Asie centrale.[4]

Les produits de l'Inde arrivaient sur les marchés de la Syrie tout

---

[1] Piloti, p. 412 et ss.; Capmany, *Memorias*, I, 2, p. 58; Malipiero, p. 619.

[2] Piloti, p. 366 et s.

[3] Ulric Leman (Röhricht et Meisner, *Deutsche Pilgerreisen*, p. 104) reproche aux marchands chrétiens de se mettre dans la dépendance des païens en courant après eux: autrefois, dit-il, les païens étaient obligés de venir vendre leurs épices et leurs pierres précieuses à Famagouste.

[4] Dans les *Viaggi fatti da Vinetia alla Tana*, etc. (Venet., Ald. 1545), p. 18 et s., Gios. Barbaro s'exprime à ce sujet comme il suit: "Prima che fusse destrutta dal Tamerlano, le specie e le sede, che vanno in Soria, audavano in Cintracan e da quel luogo alla Tana, dovi si mandavano solamente da Venezia 6 o 7 galere grosse alla Tana per levar di dette specie e sede; et in quel tempo ne Veneziani ne altra nazione citramarina faceva mercatantia in Soria (ceci est une exagération)

comme sur ceux de l'Égypte, en partie même par la même voie. A son retour du pèlerinage de La Mecque, la grande caravane de Damas ramenait un grand nombre de chameaux chargés d'épices, et particulièrement des espèces les plus fines et les plus légères:[1] les espèces lourdes, nous l'avons vu, remontaient la mer Rouge jusqu'à Tor; mais, là encore, des caravanes les attendaient pour les emporter à Damas.[2] Il est certain que la mer Rouge n'était pas la ligne de communication la plus naturelle entre l'Inde et la Syrie; le courant qui détournait de cette voie une partie des produits de l'Inde pour les amener en Syrie par le détroit de Bab-el-Mandeb, n'était que la conséquence de l'attraction puissante exercée sur tout musulman par la Ville sainte. La voie directe passait par le golfe Persique. A l'entrée du golfe se trouvait un grand marché, celui d'Ormouz, vers lequel affluaient déjà, de toutes les parties de l'Asie, les marchands et les marchandises,[3] bien avant que cette ville ne devînt la perle des possessions portugaises dans ces régions. Les marchands syriens y allaient comme les autres et y trouvaient une grande variété d'épices: quelques-uns cependant préféraient ne pas s'arrêter là et poussaient jusqu'à Calicut, centre d'un des pays de production les plus importants, pour faire leurs achats sur place.[4] D'autre part, les Indiens ne se bornaient pas toujours à amener les produits de leur pays jusqu'à Ormouz; beaucoup remontaient le golfe; quelques-uns allaient même jusqu'à Basra,[5] où les marchandises destinées à la Syrie étaient transbordées pour remonter le Tigre jusqu'à Bagdad, ou chargées de suite sur des chameaux qui les transportaient jusqu'en Mésopotamie. D'un autre côté, la Syrie était reliée par des caravanes avec le centre de l'Asie et recevait par ce moyen certains articles qu'on se procurait difficilement en Égypte. Les marchands de la Perse visitaient Alep;[6] ceux de la Syrie fréquentaient les grandes foires de Soultanièh.[7] Le résultat de cette réciprocité est qu'on trouvait sur les marchés de la Syrie la gomme de Perse, la rhubarbe de Chine, la

---

[1] Frescobaldi, p. 139; Gucci, p. 407 et s.; Broquière, p. 502; Piloti, p. 356; Fabri, p. 542.

[2] Gucci, p. 314, Piloti, p. 357 et s.

[3] La meilleure source à consulter pour se faire une idée de l'importance de ce marché est la relation d'Abderrazzak (1442—1444) publiée par M. de Quatremère dans *Notices et extraits,* XIV, 1, p. 427 et ss. (le passage que nous signalons se trouve à la p. 429) et par Elliot dans son *History of India,* IV, 95 et ss. Voy. encore Nikitin (R. H. Major, *India in the 15th century*, p. 19); Varthema, dans Ramusio, I, 156; *Sommario di tutti li regni*, ibid. p. 326; Corsali, ibid. p. 187.

[4] Abderrazzak, l. c.; Varthema, p. 161, b; Joseph l'Indien, dans le *Novus orbis* (1555), p. 203, 208.

[5] Varthema, p. 165; Roncinotto, dans les *Viaggi alla Tana,* p. 99, b.

[6] Varthema, l. c., p. 148.

[7] Clavijo, p. 113—115.

soie grège du Ghilan, les fines étoffes et les tapis tissés par les ouvriers persans et chinois.[1]

Les Occidentaux qui visitaient *Damas*[2] étaient frappés de la richesse des commerçants de la ville, de l'infinie variété des articles dont regorgeaient ses bazars, de la beauté et de l'élégance des étalages.[3] Mais un sujet d'étonnement plus grand peut-être encore pour eux était la perfection des produits de l'industrie indigène. Frescobaldi et son compagnon Sigoli attribuent l'extrême habileté des artisans de Damas à ce que les métiers se transmettaient généralement de père en fils.[4] On y trouvait d'excellents confiseurs, fabriquant des confitures avec les fruits délicieux cultivés dans les jardins des environs et habiles à les conserver pendant tout l'été dans la neige que leur fournissaient les montagnes voisines;[5] des distillateurs qui préparaient une eau de roses exquise;[6] des artistes verriers dont les chefs-d'oeuvres, ornés de charmantes arabesques, étaient très estimés au Caire.[7] En parcourant les boutiques des tisserands, on y voyait des étoffes de soie,[8] de coton et de lin de qualité parfaite et, parmi les dernières, des *boccasini* d'un tissu si fin et si brillant, qu'on pouvait les prendre pour de la soie; chez les ouvriers en métaux, on trouvait des ustensiles de cuivre aussi brillants que l'or, avec des incrustations d'argent,[9] puis des armes dont la perfection est proverbiale. Nulle part au monde, écrit Niccolo de Poggibonsi, on ne fait mieux qu'à Damas. Ce jugement paraît avoir été celui de l'Occident tout entier. Les inventaires dressés au Moyen-Age renferment des listes d'une quantité infinie d'objets en métal, en verre, de broderies etc., fabriqués à Damas ou copiés sur des modèles tirés de cette ville; on contrefaisait en Europe l'eau de roses de Damas.[10]

---

[1] Clavijo, p. 114; Uzz., p. 114; Pasi, p. 156, a, 177, b; Belon, *Observations*, p. 280 et s.

[2] Les descriptions les plus complètes et les plus intéressantes de Damas au Moyen-Age sont celles de Sigoli, p. 217 et ss., et de Nicc. da Poggibonsi, II, 13 et ss. (Cette partie du dernier ouvrage a été publiée à part sous le titre: *Poggibonsi, Damasco e le sue adiacenze nel sec. XIV*, Imola, 1878.)

[3] Outre les relations des voyageurs cités dans le texte, il est bon de lire celles de Ulr. Leman, op. cit., p. 107, et de Boldensele, p. 284.

[4] Frescob., p. 141; Sigoli, p. 218.

[5] Frescob., l. c.; Gucci, p. 402 et s.; Gallicciolli, *Memorie venete*, VII, 80: l'auteur souligne, dans un acte de donation fait à Venise en 1477, le passage suivant: "panes zuchari confectionesque in syrupo Damascenas."

[6] Frescob., l. c.; Sigoli, p. 216; Chemseddin, p. 264, 266.

[7] Simon. Simeon., p. 43.

[8] Baumgarten von Breitenbach acheta là des soieries pour les rapporter chez lui (Geo. Gemnic., p. 588.)

[9] Sigoli, p. 218.

[10] Parmi les inventaires de l'époque, citons, entre autres, celui du trésor de Charles V, roi de France, publié par M. Labarte. Le *Ménagier de Paris* (II, 252 et s.) donne une recette pour imiter l'eau de roses de Damas.

Sur *Alep,* les renseignements, fournis par les voyageurs du Moyen-Age, se réduisent à très peu de chose: il n'en est que plus regrettable que Barbaro ait cru pouvoir se dispenser d'en donner une description, sous prétexte que c'était un sujet rebattu pour tout le monde et surtout pour les Vénitiens, ses compatriotes.[1] Ghistele, qui visita Alep en 1483, est le seul qui nous apprenne que ses bazars étaient abondamment fournis en soie,[2] en épices et en pierres précieuses.[3] On voit que sur les deux marchés de la Syrie l'approvisionnement des boutiques des marchands et des artisans était à peu près identique. Ces articles mis à part, le pays produisait un coton d'excellente qualité, dont il faisait un grand commerce avec les Occidentaux. Par la combustion des plantes riches en potasse, de l'espèce des *salsolæ,* qui y croissent en abondance, on obtenait une cendre[4] recherchée dans la fabrication du savon[5] et du verre; il y avait encore de nombreuses plantations de cannes à sucre[6] aux environs de Tripoli, de Beyrout et de Tyr, et l'on y faisait du sucre de toutes les qualités. Dans les documents pouvant servir à l'histoire du commerce pendant cette période et dans les manuels des commerçants de l'époque, on trouve toujours ces trois produits, le coton, la potasse et le sucre, notés avec une mention spéciale.

Le moment de la réouverture de ce marché si plein de ressources coïncidait précisément avec celui où d'autres, et, en particulier, ceux dont on tirait d'habitude les produits de l'Asie centrale, devenaient d'un accès de plus en plus difficile. C'était une chance heureuse et les marchands s'y lancèrent avec d'autant plus d'ardeur. Tout étant à refaire, ils devaient tout naturellement se sentir attirés de préférence vers les ports d'où ils pouvaient entrer en communication par la voie la plus courte et la plus directe avec les deux grands marchés musulmans de Damas et d'Alep. Dès lors, *Beyrout* devint leur principal rendez-vous; c'est par là que s'exportaient les articles achetés à Damas. A cette époque, le port était encore bon et sûr.[7] La ville renfermait

[1] Barbaro, dans les *Viaggi alla Tana,* p. 54.

[2] On sait que des caravanes apportaient de la soie du centre de l'Asie à Alep; Sanut., *Diar.,* V, 339, 719, 778 et s.; VI, 57 et s., 487.

[3] Ghistele, p. 291; Harff (p. 200) a tout dit en cinq mots: c'est: "gar ein schone groisse Kouffstadt" une belle grande ville de marchands.

[4] "Cendre de Beyrout:" Sanut., *Diar.,* I, 404 etc. etc.

[5] En Syrie même, Naplouse était un centre de fabrication de savons fins: cet article s'exportait non seulement en Égypte et en Arabie, mais encore dans les pays riverains de la Méditerranée: Chemseddin, p. 171.

[6] Machairas, p. 151; Ghistele, p. 63, 260; Gucci, p. 413; Chemseddin, p. 282; *Relation de l'anonyme de S. Ulric d'Augsbourg,* publiée par M. Birlinger, dans le *Herrigs Archiv für das Studium neuerer Sprache,* XL, 319.

[7] Frescob., p. 145; Gucci, p. 413; Broquière, p. 485; Lannoy, p. 155 et ss.; Ghistele, p. 55; Harff, p. 198.

encore une population assez dense, bien que moins nombreuse qu'au temps de la domination chrétienne; construite dans un beau site, entourée de belles cultures, elle jouissait d'une réputation méritée de salubrité, et les marchands venaient y refaire leur santé ébranlée par le climat de Damas, d'Alep ou de Tyr. Malheureusement, depuis la démolition des murailles on n'y jouissait que d'une sécurité médiocre:[1] pendant le séjour qu'y fit Ghistele, une bande d'une vingtaine de brigands, arabes, turcomans et bédouins, y pilla deux maisons habitées par des marchands vénitiens.[2] Après Beyrout, le port le plus fréquenté par les Occidentaux était *Tripoli;* ils y rencontraient des marchands de Damas, d'Alep, de Baalbek et de Hamah; tout le long du port s'étendaient de vastes magasins remplis de marchandises, parmi lesquelles ils pouvaient faire commodément leur choix.[3] Le port de *Laodicée* est moins fréquemment cité que les deux précédents; au premier abord on s'en étonne, Alep étant beaucoup plus rapprochée de ce port que des autres; mais ce fait s'explique quand on sait que l'accès en était devenu très difficile.[4]

Aussitôt que les prohibitions qui entravaient le commerce eurent été levées, Venise organisa un service régulier de navigation sur Beyrout. A partir des dernières annés du XIV[e] siècle, dans les chroniques et les chartes vénitiennes,[5] il est à chaque instant question des *galee di Baruti.* Au temps d'Uzzano (vers 1440), le départ avait lieu entre le 8 et le 25 août:[6] vers 1500, il avait été avancé et les galères prenaient ordinairement la mer entre le 15 avril et le 15 mai.[7] Chaque convoi comprenait de trois à quatre galères,[8] parfois davantage, rarement moins.[9] Mais ce n'était pas tout: il y avait encore d'autres dé-

---

[1] Sigoli, p. 224 et s.; Harff, p. 199; Launoy, p. 155.

[2] Ghistele, p. 263.

[3] Harff, p. 200; Ghistele, p. 259 et s.; Geo. Gemnic., p. 606 et ss.

[4] Ghistele, p. 257.

[5] Voy., p. ex., Mas Latrie, *Hist. de Chypre,* II, 403, 405, 452, 456, 483; Sathas, *Doc. inéd.,* II, 212; III, 243; Sanut., *Diar.,* passim. Les Archives de Venise renferment diverses instructions pour les commandants de ces galères: voy. Berchet, *Relazioni dei consoli veneti nella Siria,* Torino, 1866, p. 37.

[6] Uzz., p. 104. Cela concorde très bien avec les renseignements que donne M. de Mas Latrie dans son *Hist. de Chypre,* II, 495, not.

[7] Malipiero, p. 159.

[8] Sanuto, *Vite dei dogi,* p. 820, 835, 870, 874, 942, 1185; Malipiero, p. 159, 613, 615, 620, 621, 622, 623, 628, 629, 649; Cazola, p. 91. Le 8 sept. 1434, il partit de Venise quatre galères pour Beyrout, une pour Tripoli, une pour Jaffa: *Zeitschr. für deutsches Alterth.,* N. F., XIII (1881), p. 60 et s.

[9] Le 10 sept. 1377, cinq galères partirent pour Beyrout: *Commem. reg.,* III, p. 71, n° 422. D'après la manière dont le sire Anglure (1395—1396) présente les faits, on pourrait croire que, de son temps, chaque départ comprenait régulièrement cinq galères, mais il compte dans le nombre deux galères qui devaient quitter les autres en route pour porter des pèlerins

parts: au mois de janvier, celui des *navi di Soria*, qui faisaient probablement escale dans différents ports de la Syrie;[1] au mois de juin, celui d'une flottille spéciale qui allait charger du coton; à l'automne, l'une des *galee di traffico*, dont nous avons déjà parlé à propos de l'Égypte, poussait jusqu'à Beyrout et à Tripoli.[2]

Il est possible que d'autres nations commerçantes de l'Occident aient suivi l'exemple de Venise, mais on n'en a pas la preuve. En ce qui concerne Gênes, il n'y a pas beaucoup à chercher.[3] Pendant cette période, maîtresse de Famagouste, elle devait faire tout son possible pour y retenir le trafic, et, par conséquent, ses flottes ne pouvaient guère fréquenter les ports de la Syrie.[4] Les Catalans, au contraire, s'y montraient souvent. Antérieurement à 1380, deux galères marseillaises furent attaquées et pillées, à leur retour de Beyrout, par l'amiral vénitien Carlo Zeno; un marchand de Majorque avait sur ces galères des marchandises achetées par lui à Damas; son gouvernement réclama pour lui une indemnité, et cela donna lui à des négociations qui traînèrent en longueur pendant des années.[5] Nous connaissons également l'exemple d'une galère de Narbonne qui fit le même voyage: quand Bertrandon de la Broquière se trouvait en Syrie, au cours de son voyage dans le Levant, on attendait son retour à Beyrout: elle venait d'en partir pour Alexandrie, où les marchands français qui la montaient voulaient acheter des épices et d'autres articles: l'un des passagers s'était fait débarquer à Beyrout et était allé de là à Damas pour ses affaires: il se nommait Jacques Cœur et devint plus tard célèbre en qualité de trésorier de Charles VII, roi de France.[6] Les Vénitiens, les Génois et les Catalans

---

à Jaffa (p. 99). Breydenbach dit (p. 12) que le chiffre ordinaire était de deux galères; mais il compte encore en dehors de ce chiffre deux galères portant des marchandises spécialement destinées à Damas: et il ne faut pas oublier que ces galères n'abordaient jamais autre part qu'à Beyrout. Harff (p. 57) parle aussi de deux bâtiments, mais d'après la date de départ qu'il indique, il semble que ceux auxquels il fait allusion étaient les *Navi di Soria*.

[1] Peut-être à Acre, Beyrout et Tripoli: voy. *Bibl. de l'École des chartes*, 1874, p. 134.

[2] Uzz., p. 104; Harff, op. cit.; Marin, VII, 301. Dans une délibération du grand conseil de Venise de 1422, il est parlé d'une "muda navium gothonorum", navires chargés d'aller chercher du coton: Taf. et Thom., inéd.

[3] Il est très rarement question de la marine du commerce à propos de la Syrie dans les chroniques de la fin du Moyen-Age: on peut citer comme une exception Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 1036 et s.

[4] Capmany, *Mem.*, IV, 184 et ss., 188 et s.: cet historien constate le départ de trois grandes galères, de Barcelone pour Beyrout, pendant la seule année 1395.

[5] *Commem. reg.*, III, p. 366 et s., nº 181.

[6] La Broquière, p. 485, 490. M. C. Port a reproduit ce dernier passage, d'après le manuscrit, dans son *Essai sur l'hist. du commerce maritime de Narbonne*, p.

avaient des fondachi à Beyrout.[1] Les Occidentaux avaient obtenu l'autorisation d'y relever de ses ruines la belle petite église du S. Sauveur; elle était entretenue au moyen de dons des marchands établis dans la ville et d'une taxe levée sur les navires à leur arrivée; elle était contiguë à un couvent de franciscains dont les moines y disaient la messe; ils donnaient également l'hospitalité aux pèlerins et leur tenaient compagnie.[2] A Tripoli, le seul fondaco dont l'existence soit positivement constatée appartenait aux Vénitiens.[3] L'ouvrage dans lequel à été publié le voyage de Ghistele contient, il est vrai, une vue de Tripoli où le dessinateur a indiqué deux maisons des marchands, qu'il attribue l'une aux Vénitiens, l'autre aux Français; mais l'auteur de ces illustrations est le brabançon Léonard Vriers, qui ne fit le voyage d'Orient qu'au XVI[e] siècle, de sorte qu'il n'y a pas là une preuve suffisante de l'existence de la maison des Français pendant le Moyen-Age.[4]

La distance à parcourir entre les ports et les grands marchés de la Syrie demandait un voyage de plusieurs jours par monts et par vaux: c'était pour les marchands européens une source de nombreux ennuis. D'abord, il arrivait fréquemment qu'on arrêtait leurs courriers ou qu'on enlevait leurs lettres: puis, les âniers ou chameliers laissaient détériorer en route les marchandises qu'on leur avait confiées; ou bien encore, ils les changeaient contre d'autre de qualité inférieure.[5] A Damas, les choses allaient mieux: les marchands y trouvaient à leur arrivée de nombreux confrères de divers pays, de Venise, de Gênes, de Florence, de Barcelone etc.;[6] pour leurs marchandises, tant pour celles qu'ils avaient apportées que pour celles qu'ils achetaient sur place, ils pouvaient les déposer en toute sécurité dans un *khan* auquel on donnait le nom de son fondateur, le sultan Berkouk.[7] En outre, plusieurs nations commerçantes avaient dans la ville leurs fondachi à elles: un des plus connus est celui des Vénitiens; un grand nombre de pèlerins ont laissé un témoignage

---

125 et s.; M. Clément l'a donné aussi, mais moins complet, dans son *Jacques Cœur*, 2[e] éd., I, 12 et s.

[1] Harff, p. 198; Geo. Gemnic., p. 600. Ghistele parle (p. 55) de deux ou trois "Huysen" des Vénitiens: entend-il désigner par là des fondachi? c'est une question.

[2] Frescob., p. 145 et s.; Gucci, p. 416; Sigoli, p. 248; Harff, op. cit.; Geo. Gemnic., l. c.; Ghistele, p. 56. La grande cathédrale du temps des croisades était en ruines: Sigoli, l. c.

[3] Geo. Gemnic., p. 606.

[4] Ghistele, p. 260. Sur cet ouvrage, voyez Saint-Génois, *Voyageurs belges*, I, 155 et ss.; Schayes, dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, IV (1836), p. 1—30.

[5] Amari, *Dipl. arab.*, p. 364, 378.

[6] Frescob., p. 142; Gucci, p. 399, 426, 436; Broquière, p. 486, 490, 499; Ghistele, p. 268.

[7] La Broquière, p. 489: "kan Berkot." M. Pigeonneau (*Hist. du commerce de la France*, I, 328, not. 2) commente ces mots dans le sens que j'ai adopté.

de leur reconnaissance pour l'accueil hospitalier qu'ils y avaient reçu.[1] Comme à Alexandrie, la coutume était d'enfermer les chrétiens sous clef dans leurs fondachi pendant la nuit. En cette qualité, les marchands étrangers étaient assez souvent maltraités par une population fanatique.[2] Elle n'eût pas toléré l'existence d'une église et l'on en était réduit à célébrer à peu près secrètement le service divin dans la maison de chaque consul.[3] A Alep, plusieurs nations occidentales avaient également leurs fondachi; mais, à ma connaissance, le fait n'est prouvé que pour celui ou, pour mieux dire, pour ceux des Vénitiens, du moins pendant cette période.[4] Certaines familles patriciennes de Venise s'adonnaient tout spécialement au commerce avec la Syrie: on cite entre autres les Quirini, les Barbarigo et les Storlado, qui avaient choisi Damas[5] comme centre de leurs opérations; vers la fin du XV[e] siècle, deux frères Morosini, nommés Albano et Marco, fondèrent à Alep une maison qui rayonnait dans la Syrie tout entière et dans l'île de Chypre et qui, par ses vastes relations, acquit une situation éminente dans le commerce.[6] Enfin, quelques Vénitiens s'étaient établis entre Alep et Damas, à Hamah:[7] on pouvait s'y procurer de première main un coton de première qualité, et c'est là, sans doute, ce qui les y avait attirés.

---

[1] Adorno, p. 218; Harff, p. 196; Ghistele, p. 267 et s.; Geo. Gemnic., p. 585; Varthema, p. 149. Il n'est nulle part question de plusieurs fondachi vénitiens, sauf dans un passage de M. de Mas Latrie, *Traités*, app., p. 94: l'auteur résume comme il suit l'un des articles d'un traité conclu entre Chaban et la République: "Protection spéciale des fondoucs (fontegi) vénitiens à Damas." Or, dans les *Commem. reg.*, III, p. 121, nº 787, ce même paragraphe est rendu en ces termes: "Il naibo del soldano in Damasco provvederà all' ampliamento di quel fondaco dei Veneziani divenuto angusto." Dans l'impossibilité de voir par moi-même le texte original, je me borne à déclarer que la deuxième version me paraît devoir être plus exacte que la première.

[2] La Broquière, p. 490; Varthema, p. 149.

[3] La Broquière, p. 503; Capmany, II, 175. Le traité cité dans la note cidessus renferme aussi un article relatif au service divin. Voici la version de M. de Mas Latrie: "le consul pourra faire officier à l'église ou dans sa maison:" et celle des *Commem. reg.*: "Il console avrà facoltà di far celebrare in sua casa i riti cristiani." Comme on le voit, dans cette dernière, il n'est pas question d'église.

[4] Ghistele, p. 292; Marin, VII, 318. Il y avait dans la maison du consul de Venise une salle arrangée en oratoire pour ses compatriotes: Ibid. p. 320. Cependant, les marchands occidentaux pouvaient, s'ils le désiraient, assister au service divin dans une église arménienne qui se trouvait dans un village voisin de la ville: Ghistele, p. 292.

[5] Avant d'être élevé à la dignité de doge, Nicc. Marcello (1473—1474) avait été l'un des grands commerçants de Damas: Sanut., p. 1199.

[6] Berchet, *Relaz. dei consoli veneti nella Siria*, p. 14; Romanin, *Storia di Venezia*, III, 341.

[7] Bertrandon de la Broquière (p. 515 et s.) y logea dans la maison d'un certain Lorenzo Soranzo.

Par son importance, Damas était toute désignée pour la résidence des consuls, du moins quand leur nation n'avait qu'un représentant dans le pays. Ainsi, la ville de Barcelone y entretenait un consul pour la Syrie et l'Arménie, devenue possession égyptienne.[1] La république de Venise, au contraire, en avait un dans chacune des villes de Damas,[2] d'Alep,[3] de Beyrout[4] et de Tripoli.[5] La date de la fondation de tous ces consulats est restée inconnue. En ce qui concerne les consuls de Venise, le plus ancien acte officiel connu est le décret du grand conseil, de 1331, portant adjonction d'un conseil de douze marchands au consul de Damas, à ce qu'il semble.[6] La plus ancienne charte dans laquelle un sultan d'Égypte agrée un consul vénitien nommé au poste de Damas remonte à l'année 1375.[7] Nous ne connaissons pas de listes des consuls vénitiens en Syrie antérieures à celles qui furent dressées vers la fin du XVII[e] siècle; rien ne garantit leur exactitude, ni sous le rapport des noms, ni sous celui des dates; la série des consuls de Damas s'ouvre seulement en 1384 par le nom de Francesco Dandolo.[8] Il est extrêmement probable que les deux consulats de Damas et de Beyrout furent créés simultanément, dès le rétablissement d'un trafic régulier entre Venise et la Syrie. Pour ceux d'Alep et de Tripoli, il est au contraire très douteux qu'ils remontent aussi loin: il n'en est fait mention, avant la fin du Moyen-Age, ni dans les récits des voyageurs, ni dans les chartes; il est vrai que ce n'est pas une preuve absolue. Parmi les quatre consuls dont nous avons parlé, celui de Damas était d'un rang plus élevé que les autres: il remplissait en quelque sorte les fonctions de consul général pour toute la Syrie. Quand le gouverne-

---

[1] Capmany, *Memor.*, II, 161 et s., 174 et s.; Navarrete, dans les *Memorias de la R. Academia de la historia*, V, 188 et s. (chartes des années 1379, 1382, 1386); voy. aussi Frescob., p. 142; *Arch. de l'Or. lat.*, I, 541.

[2] Frescob., p. 17, 142; Broquière, p. 503, 510; Geo. Gemnic., p. 585; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 455, not., 458; Berchet, *Relazioni dei consoli veneti nella Siria*, passim; Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 890; Sathas, *Doc.*, III, 164 et s., 298; *Zeitschr. für deutsch. Alterth.*, op. cit. (1881), p. 67, 70.

[3] Marin, VII, 320.

[4] Frescob., p. 17, 145.

[5] Casola, p. 49; Geo. Gemnic., p. 611 et s.

[6] Berchet, l. c., p. 13, 31, 32. Ce conseil des douze élisait le vice-consul chargé de l'administration de la colonie par intérim entre le départ d'un consul et l'arrivée de son successeur; quand la colonie avait à envoyer un député au sultan, c'était également ce conseil qui le désignait: Sanut.: *Diar.*, I, 983 et s.; IV, 260.

[7] Mas Latrie, *Traités*, append., p. 93 et s.

[8] Berchet, l. c., p. 55 et ss., d'après le cod. Reggimenti de la Marciana. Ce travail n'a aucun caractère officiel: sur l'époque où il a été composé et sa valeur, voy. Mas Latrie, *Traités*, p. 258, not.

ment vénitien arrêtait une mesure générale applicable à tous les Vénitiens en résidence ou de passage en Syrie, c'est à lui que le décret était adressé.[1] A ce point de vue, il n'est pas sans intérêt de rappeler que, précisément dans le premier document qui nous fasse connaître l'existence d'un consulat vénitien à Tripoli,[2] le chef de la colonie n'est désigné que par le titre de vice-consul; nous le retrouvons encore avec ce même titre dans d'autres documents postérieurs au Moyen-Age.[3] Cela suffit pour démontrer que le titulaire de ce poste était, tout au moins, le subordonné du consul de Damas. Un autre fait qui semble établir également la prééminence du consul de Damas sur les autres, c'est qu'il recevait seul la dotation attribuée par le sultan aux consuls et dont nous avons parlé à propos de l'Égypte: le chiffre de cette dotation était le même que pour le consul d'Alexandrie.[4] Le consul des Catalans pour Damas et pour toute la Syrie en jouissait également.[5]

En passant de la partie septentrionale de la Syrie à la partie méridionale, nous constatons immédiatement un contraste qui existait déjà dans la période précédente et peut-être à un degré plus frappant encore: là, un mouvement commercial très actif, un concours de marchands toujours renouvelé, où sont représentées toutes les nations commerçantes de l'Occident; ici, une décadence de plus en plus profonde, de temps à autre seulement quelque marchand étranger. La vieille ville d'Acre n'était plus qu'une ruine. Au XV[e] siècle, des voyageurs n'y trouvèrent plus que quelques maisons, et des caveaux où des marchands vénitiens entreposaient le coton acheté dans le pays; à deux milles de là s'était formé, sous le nom de Nouvelle-Acre, un village où demeurait un agent chargé des achats de coton pour le compte d'une maison vénitienne.[6] Les deux ou trois gardiens du port qui restaient encore à Acre le prévenaient chaque fois qu'il arrivait un navire: mais le cas ne devait pas être bien fréquent, car la vente du coton ne donnait lieu qu'à un mouvement

---

[1] Décret du grand conseil, du 17 janv. 1422, dans Taf. et Thom., inéd.; voy. aussi Mas Latrie, *Hist. de Chypre,* II, 458.

[2] Casola, p. 49.

[3] Berchet, l. c., p. 46, 48.

[4] "Provision over zimichia:" Traité de 1415, dans Taf. et Thom., inéd., (zunichias, dans Berchet, l. c., p. 29).

[5] Capmany, *Mem.,* II, 175. Dans cette pièce, ordre est donné au consul de pourvoir en tout temps à l'entretien d'un prêtre; et, ajoute-t-on, il sera en mesure de lui fournir un traitement quand il "haurà del Soldà Jamequia tota ò la major partida." Capmany traduit le mot Jamequia — iglesia ò casa de congregacion: c'est un contre-sens complet.

[6] Oberto Franco, chez qui logea Broquière (p. 494) était peut-être un de ces agents. Au cours de son pèlerinage, le comte Philippe de Katzenellenbogen (1433—1434) visita Acre en descendant du Carmel et y fut reçu "chez les marchands": c'est là aussi qu'il se rembarqua plus tard pour regagner sa patrie: *Zeitschr. f. deutsch. Alterth., N. F.,* XIV (1882), p 366 et s.

d'affaires très restreint.[1] C'est à peine si l'on trouve de temps à autre le nom de *Tyr* cité comme place de commerce: cependant, son port passait encore pour bon, les plantations de cannes à sucre des environs étaient en plein rapport et les Vénitiens exportaient le vin du pays jusqu'en Angleterre.[2] La grande route de caravanes de Damas au Caire ne côtoyait la mer que sur un point, à Gaza, sur la frontière d'Égypte; il y avait bien là quelques riches marchands, mais les Francs n'y allaient jamais exprès: tout au plus s'y arrêtaient-ils en passant.[3] Il y avait encore une autre route très fréquentée, celle de Jaffa à Jérusalem par Rama (Ramlèh). Jaffa était complétement ruinée et déserte:[4] de temps à autre seulement, le port reprenait un peu d'animation à l'arrivée des transports de pèlerins: Venise par exemple, en expédiait d'ordinaire deux par an.[5] Comme les galères du commerce n'étaient autorisées que dans des cas exceptionnels à prendre des pèlerins à bord,[6] par une mesure réciproque assez naturelle, les navires affectés au transport des pèlerins ne devaient pas être mis à la disposition du commerce. Cependant, en dépit des réglements, les marchands vénitiens profitaient parfois du passage de ces transports pour expédier dans leur pays du sucre, du coton etc.[7] Les marchands vénitiens ne passaient guère à Jaffa, quelle que fût, d'ailleurs, la voie qu'ils eussent choisie pour y arriver, sans aller visiter *Rama;* c'était un bien petit détour, mais il se faisait là un certain commerce de fil et de cotonnades;[8] on y traitait quelques affaires, malgré les ennuis causés par le fanatisme de la po-

---

[1] Lannoy, p. 145—147; Ghistele, p. 64; Pasi, p. 158, b; Traité de 1415, dans Taf. et Thom., inéd.; Sanuto, *Vite dei dogi,* p. 914 et s.

[2] Broquière, p. 485; Ghistele, p. 63; Rawdon Brown, *L'Archivio di Venezia con riguardo speciale alla storia inglese* (Venez. e Torino, 1865), p. 286; Lannoy (p. 150, 155) parle des abondantes récoltes de froment et de coton des environs de Tyr et de Sidon.

[3] Fabri, II, 379; Ghistele, p. 138.

[4] Anglure, p. 12; Conrady, *Vier niederrheinische Pilgerschriften,* p. 115.

[5] Anglure, p. 99; Breydenbach, p. 12; Harff, p. 57.

[6] Erdmannsdörfer, *De commercio quod inter Venetos et Germaniæ civitates ævo medio intercessit,* p. 22; Brown, *Calendar of statepapers, Venet.,* I, 46. En 1394, des pèlerins français de distinction étaient partis sur les "galee di Baruto" *(Commem. reg.,* III, p. 225, nº 414). Quatre ans après, comme le transport de ces passagers donnait lieu à toutes sortes de désagréments, par suite de leur ignorance de la langue de l'équipage, le sénat de Venise décréta que dorénavant aucun étranger ne serait admis à prendre passage sur les galères d'Alexandrie ou de Beyrout: *Arch. de l'Or. lat.,* II, 2, p. 240.

[7] Des décrets rendus en 1407 et en 1409 prohibèrent cet abus: *Cod. Berol.,* cit. p. 10; *Archiv. de l'Or. lat.,* II, 2, p. 247 et s. Cependant, ils étaient mal observés et tombèrent de plus en plus en désuétude vers la fin de cette période: voy. Conrady, *Vier niederrhein. Pilgerschriften,* p. 205; Sanut., *Diar.,* VI, 312.

[8] Pasi, p. 159, a; Anglure, p. 12; Nicc. da Poggibonsi, I, 28.

pulation et par les exigences insensées des agents de la douane, des commis aux poids publics et des drogmans.[1] Il y avait à Rama un consul vénitien, et Gênes avait suivi l'exemple de Venise; mais la mission de ces agents concernait plutôt la protection des pèlerins que celle du commerce; car on admettait qu'après avoir confié leur vie à la marine vénitienne pour la traversée, les pèlerins avaient quelque droit à l'aide et à la protection de la République pendant le reste de leur voyage. Ils en avaient particulièrement besoin à *Jérusalem*, où les drogmans cherchaient à les exploiter de toutes les façons. En 1415, le doge Tommaso Mocenigo demanda au sultan d'Égypte l'autorisation d'y établir un consul pour recevoir leurs réclamations:[2] cette requête fut accueillie, en considération de ce qu'elle était fondée "sur les anciennes coutumes des Vénitiens". Une ambassade génoise, envoyée au Caire en 1431, protesta contre cette concession: le motif invoqué était l'existence d'un usage ancien, d'après lequel le consul de Gênes à Jérusalem y était chargé de la défense des intérêts de tous les pèlerins; et, ajoutaient les ambassadeurs, il n'avait nullement besoin de l'assistance d'un consul de Venise ou de toute autre nation.[3] Ils ne réussirent pourtant pas à empêcher l'installation du concurrent de leur consul. On peut même constater, d'après les relations laissées par certains pèlerins, que les représentants de Gênes et de Venise fonctionnèrent côte à côte pendant plus d'un demi-siècle.[4] L'histoire de la création de ce consulat démontre clairement que les consuls n'étaient pas des agents commerciaux, pas plus que ceux de l'ordre de S. Jean à Jérusalem et à Rama.[5] D'autre part, elle fournit une preuve de plus de l'influence acquise en Orient par les nations commerçantes et de l'usage qu'elle en faisaient, non-seulement à leur profit personnel, mais parfois à l'avantage de la Chrétienté tout entière.

Nous terminerons sur cette remarque notre tableau de la situation des marchands occidentaux en Égypte et en Syrie, et nous allons reprendre l'exposé historique des faits. Nous avons déjà dit plus haut que les trente années qui suivirent immédiatement la conclusion de la paix entre l'Égypte et Chypre, ou, autrement dit, les trente dernières années du XIV[e] siècle, furent une époque de paix relative pour les colonies commerciales d'Égypte et de Syrie, et que, dans notre opinion, cette circonstance eut indubitablement une influence favorable au dé-

[1] Négociations avec le sultan en 1415, dans Taf. et Thom., inéd.

[2] Ibid.

[3] *Not. et extr.*, XI, 73.

[4] Pour plus de détails voir mon étude intitulée: "*Les consulats établis en terre sainte au Moyen-Age pour la protection des pèlerins: Archiv. de l'Or. lat.*, II, 1, p. 355—363 et suppl., *ibid.* II, 2, p. 512.

[5] Paoli, *Cod. dipl.*, II, 108 et s.

veloppement de la vie commerciale. Autant que nous le sachions, on ne connaît qu'un seul acte d'hostilité commis par les Musulmans à l'égard des commerçants occidentaux d'Alexandrie. Encore semble-t-il avoir été provoqué par les Francs eux-mêmes. Au mois de mai 1383, leurs galères, ayant terminé leur chargement, avaient profité de la nuit pour prendre le large sans autorisation. Le gouverneur lança quelques vaisseaux à leur poursuite, et, après un combat malheureux, leurs capitaines se virent contraints de rentrer dans le port. Le gouverneur s'en prit de cette tentative d'insoumission à tous les marchands francs d'Alexandrie, les fit arrêter et mit le sequestre sur toutes leurs marchandises. Tel est le récit de Makrizi.[1] La question est de savoir s'il ne commet pas une erreur en nommant dans cette affaire les Francs d'une manière générale. Il semble assez probable que les Génois y furent seuls impliqués, car l'année 1385 est signalée par un traité de paix entre eux et le sultan, et il pourrait bien se faire que ce traité eût marqué la fin du conflit rapporté par le chroniqueur arabe.[2] Du côté de la chrétienté, rien ne menaçait non plus pour le moment la sécurité des pays sarrasins. Une instruction de Pierre IV, roi d'Aragon, interdisait en termes formels aux capitaines de navires sortis des ports catalans de commettre aucun dommage aux dépens du territoire des sultans d'Égypte ou de ses habitants.[3] Barcelone profita de cette période de calme pour rédiger des réglements d'administration à l'usage de ses colonies d'Alexandrie et de Damas et de leurs consuls.[4] De son côté, Venise conclut avec le sultan Chaban un accord déterminant certains droits et franchises, en faveur de ses marchands, en Syrie et particulièrement à Damas.[5] Le nouveau siècle débuta mal. Tamerlan en-

[1] Cité par M. Ch. Schefer dans son introduction à la *Relation de Thenaud*, p. viii et s.

[2] *Commem. reg.*, III, p. 174, n° 204.

[3] Capmany, *Memor.*, II, 390.

[4] *Ibid.* II, 156 et ss., 174 et ss. Les dates de ces règlements sont: pour Alexandrie, 1381, et, pour Damas, 1386.

[5] Ce traité se trouve dans le septième volume des *Commemoriali*, mais il n'a pas encore été publié en entier. M. de Mas Latrie *(Traités*, Suppl., p. 93 et s.) s'est borné à en donner un résumé. Il en existe également un extrait, mais plus complet et plus exact, dans les *Commem. reg.*, III, p. 121, n° 787. La date indiquée (est-ce celle de l'original, ou de la traduction, ou même de tous deux) est "millesimo septuagesimo quinto". Il est évident que l'on ne peut accepter que la dernière partie de cette date, soit la 75e année d'un siècle qui reste à déterminer. M. de Mas Latrie propose pour le chiffre indiquant le siècle, le nombre 7 ou 700 de la chronologie arabe, ce qui donnerait l'année 775 de l'hégire ou 1373—1374 de l'ère chrétienne; l'éditeur des *Commem. reg.* propose de son côté le nombre 13 ou 1300 de l'ère chrétienne; d'après lui la date véritable serait donc 1375; cette hypothèse semble d'autant plus fondée que toutes les pièces au milieu desquelles se trouve classé le document en question portent la date de 1375. Dans ce diplôme, Chaban se donne le nom de Syriph, abréviation de son surnom Almèlik

vahit la Syrie, prit et pilla Alep (nov. 1400) et Damas (janv. 1401); ses partisans poussèrent des pointes jusque sous les murs de Beyrout et d'Acre.[1] Le consul de Venise à Damas, Paolo Zane, réussit à s'échapper avec ses nationaux et à sauver du désastre tout ce qu'on pouvait emporter; il fallut abandonner le reste en proie à la rage de destruction des sauvages envahisseurs. Zane se réfugia en Chypre: l'ouragan passé, il y reçut de son gouvernement l'ordre de rejoindre son poste.[2] Tous les voyageurs qui visitèrent Damas après le passage de Tamerlan constatent unanimement la rapidité avec laquelle cette ville s'était relevée de ses ruines, et avait repris toutes les apparences d'une cité riche et populeuse.[3] Le commerce ne fut pas longtemps à retrouver son activité accoutumée: seule, l'antique industrie qui avait fait la célébrité de Damas était paralysée pour longtemps, car Tamerlan avait enlevé les ouvriers par bandes entières et les avait expédiés au cœur de l'Asie, à Samarkand.[4] Le malheur de Damas tourna au profit des marchands vénitiens, car le vide fait sur la place procura un écoulement plus facile aux articles fabriqués en Europe. En 1449, Stephan von Gumppenberg visitait Damas avec ses compagnons de pèlerinage; ils voulurent acheter des soieries, mais on leur apprit "que les soieries arrivaient de Venise, parce que Tamerlan (Demmerlein) avait emmené tous les maîtres-ouvriers."[5] Deux ans après cette invasion, la Syrie eut à subir une nouvelle crise. Nous avons déjà dit quelques mots de l'expédition entreprise dans le Levant par le maréchal de *Boucicaut*, gouverneur de Gênes pour le roi de France, à la tête d'une flotte génoise. Le but principal de cette campagne était d'obtenir du roi de Chypre, par la contrainte, la reconnaissance des droits de Gênes sur Famagouste: il fut vite atteint, car le roi n'attendit pas l'arrivée de l'ennemi pour demander la paix aux conditions qu'on voulut: dès lors, la flotte devenait disponible, et Boucicaut, libre de poursuivre un autre but, pouvait satisfaire sa passion chevaleresque en tournant ses forces

---

Alachraf. L'ambassadeur qui négocia ce traité se nommait Giov. Barbarigo. Sanuto *(Vite dei dogi*, p. 769) parle d'une autre ambassade qui aurait été confiée, en 1391, à Niccolo Valaresso et à Marin Caravello, mais il ne dit pas quel en fut le résultat et il n'existe aucun document qui puisse nous renseigner à cet égard.

[1] Cheref-eddin Ali, trad. Pétis de la Croix, III, 299, 311, 313, 342 et ss.

[2] Sanuto, l. c., p. 785 et s.; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 455, not. 2. Il y eut encore une autre circonstance où le consul de Venise dut prendre la fuite avec les marchands, ses compatriotes. C'était en 1414; le gouverneur de Damas, nommé Nevrouz, s'étant révolté contre Cheikh, le sultan vint assiéger la ville et la prit de vive force (Weil, V, 133): le consul vénitien était alors Giov. Dolfino: Sanuto, p. 889 et s.

[3] Lannoy, p. 159; Ghistele, p. 268.

[4] Cheref-eddin, III, 340; Ducas, p. 61; Clavijo, p. 190.

[5] *Reyssbuch*, p. 242.

contre les infidèles. Précisément, en Égypte et en Syrie, les marchands génois avaient été à diverses reprises et tout récemment encore victimes de l'arbitraire et de la tyrannie des sultans.[1] Boucicaut prétendait exiger une réparation et se proposait de faire porter le poids de sa vengeance principalement sur Alexandrie. Prévenu par de "mauvais chrétiens", le sultan prit ses mesures de manière à mettre la ville à l'abri d'une attaque: les marchands chrétiens s'attendant à des événements de guerre avaient eu le temps d'en sortir, à l'exception de quarante Génois que le sultan fit arrêter. Boucicaut essaya vainement de le tromper en lui faisant porter par des ambassadeurs des assurances pacifiques;[2] l'adversaire était sur ses gardes et il est très probable que, si Boucicaut eût donné suite à son projet, il eût échoué. Mais des vents contraires l'empêchèrent d'approcher de la place, et il se décida à se diriger sur les côtes de la Syrie (août 1403); là, il opéra des descentes sur plusieurs points, battant les troupes du sultan quand il en rencontrait, détruisant ou pillant les propriétés des habitants.[3] A Beyrout, les Musulmans eurent moins à souffrir encore que les Vénitiens. Le dommage, il est vrai, ne fut pas très considérable; il se borna à la perte de deux cents balles de cotonnades (boccasini) et de deux cents à deux cent cinquante balles d'épices;[4] mais on le dut uniquement à cette circonstance que là, comme tout le long de la côte,[5] on avait prévu l'arrivée du maréchal et pris ses précautions en conséquence, en expédiant vers l'intérieur une grande partie des marchandises déposées dans les magasins de la ville.[6] Les soldats de Boucicaut firent main basse sur tout ce qui restait, puis tournèrent leur

---

[1] Sanut., p. 785; *Le livre des faicts du maréchal de Boucicaut* (Michaud et Poujoulat, *Coll. de mém.*, II), p. 280, 286. Makrizi (Silv. de Sacy, *Chrestom. arabe*, II, 51) en cite un exemple d'une époque antérieure: en 1388, des parents du sultan, qui se rendaient de Circassie en Égypte, avaient été pris en route par des corsaires génois; en réponse à cet attentat, le sultan fit arrêter les marchands génois qui se trouvaient à Alexandrie et saisir tout ce qui leur appartenait: les Génois relâchèrent aussitôt leurs prisonniers et lui envoyèrent, pour l'apaiser, une ambassade chargée de présents.

[2] Piloti, p. 394 et ss.

[3] On trouve également dans certaines sources d'origine orientale des allusions à cette campagne de Boucicaut: M. Weil (V, 124) croit à tort qu'il s'agit d'une attaque des Chypriotes contre la Syrie.

[4] C'est ce qui ressort du rapport du baile de Chypre. Suivant Sanuto (p. 790) la perte se monta à cinq cents colis d'épices d'une valeur de 30,0000 ducats; ils avaient été expédiés de Damas à Beyrout.

[5] Boucicaut trouva les Musulmans prêts à le recevoir: les Vénitiens les tenaient constamment au courant de ses mouvements.

[6] Piloti (p. 397) dit que les Musulmans seuls avaient envoyé dans les montagnes tout ce qu'ils pouvaient transporter, mais que Boucicaut trouva les magasins des Vénitiens remplis d'épices.

fureur contre les Vénitiens, dont ils mirent les maisons à feu et à sac. Boucicaut ne fit rien pour arrêter le pillage, malgré le blâme formellement exprimé par les provéditeurs génois qui l'accompagnaient, et malgré les protestations d'un agent commercial vénitien (Lorenzo Orso). Cet agent avait trouvé moyen de pénétrer jusqu'au maréchal, et lui avait fait remarquer que les maisons livrées au pillage appartenaient aux Vénitiens qui pourtant étaient en ce moment en paix avec Gênes. Par la suite, il est vrai, dans une lettre adressée à Michele Steno, doge de Venise, et à Carlo Zeno, commandant des forces vénitiennes,[1] le maréchal chercha à expliquer son attitude: il avait nécessairement, disait-il, dû croire que les Vénitiens avaient mis tous leurs biens en sûreté et que tout ce qui restait appartenait à l'ennemi; d'ailleurs, personne n'était venu réclamer au nom des Vénitiens les objets enlevés. Mais le rapport de Bernardo Morosini,[2] baile de Venise en Chypre, rédigé immédiatement après les événements, dément ces assertions d'une façon trop formelle pour laisser subsister un doute. Au retour de son expédition, Boucicaut fit vendre publiquement une partie du butin à Famagouste, mais, l'année suivante, une des conditions de la paix avec Venise fut le payement d'indemnités et la restitution des balles de marchandises non encore vendues.[3] Finalement, il fallut aussi acheter la paix avec le sultan et cela coûta encore 30,000 ducats. Mais la pire des conséquences de cette expédition manquée, ce fut le mépris qu'à partir de ce moment les Sarrasins professèrent pour les Génois. Pour le moindre dommage causé par un corsaire de cette nation, le sultan imposait à ses compatriotes d'Alexandrie des amendes tellement fortes qu'à la fin ceux-ci se décidèrent à ralentir leur trafic avec l'Égypte.[4] Au reste, la situation des Vénitiens n'était pas beaucoup meilleure; le sultan alors régnant, Faradj, s'était fait une réputation méritée de cupidité et de cruauté; sa tyrannie et ses exactions atteignirent de telles proportions, que le consul Andrea Giustiniani (1404) se présenta devant lui pour se plaindre en termes énergiques et le menaça de quitter le pays avec ses compatriotes, mais pour y revenir en ennemis; cette démarche n'aboutit

---

[1] On trouvera cette lettre dans *Le livre des faicts* etc., p. 285 et ss., et, en abrégé dans Stella, p. 1203 et s.; Giustiniani, fol. 169.

[2] Ce rapport est daté du 21 août 1403: Sanuto, p. 800 et s. Dans l'exposition des faits je l'ai, en général, pris pour guide: pour les événements de Beyrout, on peut le comparer au récit de Sanuto, p. 786 et s., 790; Bembo (à la suite de Dandolo), p. 517; *Livre des faicts*, p. 277; Piloti, p. 397; Giustiniani, fol. 168, b.

[3] Sanut., p. 793, 806, 835; Romanin, IV, 10. Des galères de Rhodes s'étaient ralliées à celles de Boucicaut et leurs équipages avaient pris part au pillage: par suite, les Vénitiens réclamèrent également des indemnités à l'Ordre de S. Jean: Sathas, *Doc.*, II, 121.

[4] Piloti, p. 399.

qu'à donner au sultan l'occasion de s'exprimer en termes profondément dédaigneux à l'égard de la puissance de Venise.[1] Dans une circonstance analogue, loin de se borner comme les Vénitiens à des menaces, les Catalans passèrent aux actes. Il faut dire que si leurs relations avec l'Égypte aboutirent à un conflit, il y avait bien de leur faute. En 1408, un navire catalan avait embarqué à Alexandrie, pour les ramener chez eux, des marchands tunisiens avec un chargement d'une valeur considérable. Une fois en mer, le capitaine fit voile droit sur Barcelone, où il vendit hommes et choses. Les victimes de cette violence ou leurs parents firent parvenir leur plainte aux pieds de Faradj; appelé à la barre du sultan pour donner des explications, le consul catalan refusa de répondre, sous prétexte que les plaignants auraient dû adresser leur réclamation au gouvernement de leur pays: Faradj accepta cette fin de non-recevoir et l'affaire sembla terminée de ce côté, sauf à être reprise devant un autre tribunal. Mais, sous le règne de Cheikh, successeur de Faradj, les Tunisiens reproduisirent leur plainte; cette fois, loin de les éconduire, le souverain condamna les Catalans à leur verser une indemnité de 30,000 ducats, payable moitié par la colonie d'Alexandrie, moitié par celle de Damas. Le consul d'Alexandrie fit passer à ses compatriotes de Damas le conseil de partir au plus vite, pour échapper à l'exécution du jugement. Informé de cette trahison, le sultan fit appeler le consul: celui-ci se présenta en compagnie d'un marchand catalan: tous deux furent saisis et fouettés jusqu'au sang. Après une insulte pareille, la colonie catalane ne pouvait plus rester; elle quitta Alexandrie. Trois ans plus tard, trois navires catalans entraient de nouveau dans le port: les capitaines déclarèrent qu'ils amenaient des ambassadeurs chargés de négocier la paix, et demandèrent pour des marchands qu'ils disaient avoir également à leur bord la permission de vaquer à leurs affaires, ce qui leur fut accordé. Ils procédèrent aussitôt au débarquement de leurs passagers, mais, au lieu de marchands, c'étaient des hommes armés qui parcoururent les rues de la ville, blessèrent et mutilèrent un grand nombre de Sarrasins et enlevèrent des jeunes gens des deux sexes, qu'ils ramenèrent à bord. La réponse à cette provocation ne se fit pas attendre: le sultan donna ordre de confisquer, partout où l'on en trouverait dans ses états, les marchandises provenant de Barcelone et de la Catalogne en général. De leur côté, les corsaires catalans continuèrent à faire un mal énorme aux Sarrasins. Ce conflit finit cependant par s'apaiser et le sultan concéda même, à cette occasion, aux Catalans, un privilége refusé à toutes les autres nations, en dispensant les marchands de supporter la responsabilité des dommages,

[1] Piloti, p. 393.

causés par les corsaires de leur nationalité.[1] On n'a conservé le texte d'aucun des traités de cette époque, mais on possède une lettre du sultan "Zayet Jamod" (c'est à dire Cheik Almahmoudi) à la ville de Barcelone, qui doit avoir été écrite vers 1414; l'auteur de la lettre rappelle les hostilités *(injuries)* des dernières années et constate le rétablissement des anciennes relations pacifiques.[2] Les Vénitiens s'étaient mis dès le commencement sur un meilleur pied avec le sultan. En 1415, il fit un accueil bienveillant à leurs ambassadeurs, Lorenzo Capello et Santo Venier, supprima beaucoup d'abus contre lesquels ils réclamaient, donna satisfaction à diverses demandes qu'ils lui présentèrent,[3] et, quand il mourut en 1421, après huit ans de règne, ce fut pour Venise une perte qu'elle eut lieu de ressentir vivement.[4]

Effectivement, après la mort de Cheikh, tout changea de face et la situation des Vénitiens, tout au moins, menaça de devenir fort précaire en Égypte. *Tatar*, son successeur, supprima tous les priviléges accordés par lui[5] et fixa par un décret, à quatre mois au maximum, la durée du séjour des marchands vénitiens sur son territoire: ce décret fut même gravé sur une table de marbre placée dans la douane de Damas. Cette restriction du permis de séjour était une nouveauté tout à fait extraordinaire, d'autant plus que, le dernier sultan avait, précisément, garanti par écrit au consul d'Alexandrie le droit, pour tout sujet vénitien, d'habiter dans ses états aussi longtemps qu'il lui plairait. Aussitôt qu'on fut informé à Venise de cette nouvelle fantaisie du sultan, on expédia au Caire deux ambassadeurs, Bernabo Loredano et Lorenzo Capello,[6] avec mission de demander le rappel du décret ou, tout au moins, une fixation moins étroite des délais de séjour. Il existait en Égypte une sorte de demi-naturalisation, par laquelle on devenait sujet du sultan, sans pourtant jouir des droits des nationaux: pour échapper à l'application du décret, certains membres de la colonie vénitienne s'étaient fait admettre dans cette classe d'individus.[7] Le gouvernement vénitien en ayant été informé, les ambassadeurs devaient les engager à renoncer

[1] Piloti, p. 412—416.

[2] Capmany, *Mem.*, II, 210 et s.

[3] *Commem.*, III, p. 375 et s., n[os] 209, 210.

[4] Sanut., p. 938.

[5] "Preceptum vetus Siechi, quod interceptum fuit tempore Cantar soltani defuncti nuper ....": passage d'une lettre de Boursbaï, datée du 30 avril 1422, dont il sera parlé un peu plus loin.

[6] Suivant Sanuto (p. 941), la nomination de ces ambassadeurs est du 21 déc. 1421; leurs instructions portent la date du 23 du même mois: Taf. et Thom., inéd.

[7] "Se fecerunt fazolatos ...." lisons-nous dans le document en question. M. le prof. Socin, à qui j'ai demandé l'explication du mot *fazolati*, suppose qu'il est dérivé de l'arabe fudûli: d'après le dictionnaire des racines arabes de Muhit, ce terme s'applique, dans la langue du droit, à une situation à peu près analogue à celle que j'indique dans le texte.

à cette situation, et, s'ils ne l'obtenaient pas, leur donner l'ordre de quitter l'Égypte dans le délai d'un mois, sous peine d'une amende de 500 ducats. En général, on considérait cette affaire comme des plus graves. Quelques semaines après le départ des ambassadeurs, le grand conseil arrêta des dispositions, pour mettre en lieu de sûreté les biens des marchands vénitiens établis en Syrie et en Égypte, pour le cas où les ambassadeurs n'obtiendraient pas satisfaction du sultan et où celui-ci, pour se venger, aurait recours au sequestre. Des bâtiments équipés en toute hâte partirent pour Alexandrie, Jaffa, Acre, Beyrout, Tripoli et Laodicée, avec mission d'enlever dans tous ces ports les marchandises emmagasinées par les marchands vénitiens, d'en déposer une partie à Candie ou à Modon, et de rapporter le reste à Venise. Provisoirement, on se proposait d'arrêter jusqu'à nouvel ordre les départs de navires tant pour Beyrout que pour Alexandrie.[1]

Quand Loredano et Capello arrivèrent en Égypte, Tatar était mort depuis longtemps.[2] *Boursbaï*, son successeur, monta sur le trône pendant leur séjour (1er avril 1422). Il renouvela les anciens traités, spécialement celui qui avait été conclu avec Cheikh, déclara que les marchands vénitiens pouvaient demeurer dans le pays partout où ils voudraient, aussi longtemps qu'il leur plairait, sans avoir rien à craindre pour leurs personnes ou pour leurs biens, et avec la certitude d'être protégés contre les exactions des agents de la douane; enfin, il expédia des instructions en ce sens à tous les gouverneurs et fonctionnaires en sous-ordre des provinces fréquentées par les Vénitiens.[3] Ces garanties déterminèrent la reprise du trafic,[4] mais un incident ne tarda pas à troubler la bonne entente. Des corsaires catalans avaient fait une descente sur le territoire du sultan. Boursbaï, furieux, déclara qu'à l'avenir il ne tolérerait plus la présence des Francs dans ses états s'ils ne s'occupaient pas mieux de la police des mers. Déjà les Vénitiens et les Génois faisaient leurs préparatifs de départ. Cependant, les consuls firent une démarche auprès du sultan pour le ramener à de meilleurs sentiments. Ils y réussirent. Boursbaï consentit à faire une exception en faveur de ces deux nations, à la condition qu'elles s'abstiendraient

[1] Décret du Sénat du 17 janv. 1422, dans Taf. et Thom., inéd.: cf. Sathas, *Doc.*, III, 299 et s.

[2] La date de cette mort est le 30 nov. 1421: on ne peut expliquer autrement que par la suppression des communications pendant la saison d'hiver, que cet événement ait été inconnu à Venise jusqu'au moment du départ des ambassadeurs; la nouvelle ne dut même y parvenir que postérieurement au 17 janvier 1422, sans quoi la délibération du sénat en date de ce jour n'eût pas été motivée.

[3] Traité du 23 avril 1422; lettre du sultan au doge Tommaso Mocenigo, du 30 du même mois: Taf. et Thom., inéd.

[4] Sanut., p. 942.

d'importer en Égypte les marchandises des Catalans et que leurs gouvernements s'entremettraient pour lui faire obtenir une indemnité.[1] En somme, sous ce règne, la situation des marchands en Égypte ne fut pas plus enviable que sous ses prédécesseurs. Boursbaï était un fanatique sectateur de l'Islam et un despote violent. Un jour, Marco Morosini, consul de Venise à Alexandrie, ayant eu à lui adresser des remontrances au nom de son gouvernement,[2] il entra en fureur et menaça de l'envoyer à la potence, lui et tous ses marchands; mais Morosini le prit de haut, et son attitude en imposa tellement au sultan qu'au lieu de sévir, il consentit à rendre la liberté aux marchands qu'il avait fait jeter en prison et à restituer les marchandises confisquées.[3] Pendant les guerres qu'il soutint contre Janus, roi de Chypre (1425—1426), la situation des chrétiens en Égypte fut des plus critiques. La république de Venise se garda bien de prêter son appui au roi, de peur d'exposer ses marchands sans défense à la vengeance du sultan.[4] Quand Janus, vaincu et fait prisonnier, réclama son assistance, le gouvernement consentit à lui avancer une partie de l'argent de sa rançon; quelques marchands mirent des marchandises en gage pour parfaire la somme, mais ce fut tout ce qu'il put obtenir.[5]

Néanmoins, les Vénitiens avaient beau faire pour ne pas provoquer le mécontentement du sultan, il ne leur épargnait pas davantage les tribulations.[6] Le pire de tout fut que, sous l'inspiration d'une insatiable rapacité, Boursbaï se mit dans la tête de concentrer tout le commerce entre ses mains. Son premier acte en ce sens fut de réserver au gouvernement le monopole de la fabrication et de la vente du sucre et, même, à un moment donné, la culture de la canne à sucre: les particuliers durent demander des autorisations qu'ils n'obtenaient que rarement.[7] Puis, ce fut le tour du commerce du poivre. Le sultan acheta tout celui qui arrivait de l'Inde, à bon marché naturellement, car aucun marchand égyptien n'osait surenchérir sur lui, et il le revendit fort cher aux Occidentaux. Précédemment, le divan et les marchands égyptiens vendaient concurremment cet article: un décret du mois d'octobre 1428 défendit aux marchands la vente du poivre et des autres

---

[1] Fel. Brancacci, *Diario*, dans l'*Archiv. stor. ital.*, 4e série, VIII, 166.

[2] Ses instructions se trouvent dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 1874, p. 134.

[3] Sanut., p. 680.

[4] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 516. Voyez aussi dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, l. c., p. 134, 135, les Instructions des 5 févr. et 2 août 1426 pour les capitaines des navires expédiés en Syrie: elles leur recommandent la plus extrême prudence.

[5] Mas Latrie, l. c., II, 518; *Biblioth. de l'École des chartes*, l. c., p. 136; Sanut., p. 989.

[6] *Biblioth. de l'École des chartes*, l. c., p. 136.

[7] Weil, *Gesch. der Chalif.*, V, 184.

épices. Il était interdit d'en acheter autre part que dans les magasins du sultan et, dès lors, celui-ci, maître absolu du marché, fit monter jusqu'à 120 et 130 dinars la charge de poivre que les Occidentaux avaient payé jusqu'alors 50 dinars au Caire et 80 dinars à Alexandrie.[1] Il était en trop beau chemin pour s'arrêter: au bout de peu de temps, le prix de la charge *(sporta)* de poivre, qui pesait alors environ 720 livres légères de Venise,[2] fut porté à 100 ducats et plus.[3] Le même système de monopole, appliqué en Syrie, eut pour conséquence une hausse sur le coton brut et filé; et, comme les marchands vénitiens manifestaient une fatigue visible de cette exploitation éhontée, le sultan prit à leur égard des mesures spéciales, pour les empêcher de quitter le pays. En présence de cette situation, Benedetto Dandolo, consul d'Alexandrie, se décida à faire le voyage du Caire avec quelques marchands, pour y exposer au sultan les griefs de ses compatriotes. Le sultan daigna à peine répondre et ne le fit que dans les termes les plus méprisants. Pour l'amener à résipiscence, la République eut recours à un expédient qui fut couronné de succès. Elle commença par faire enlever en Égypte et en Syrie toutes les marchandises achetées par des sujets vénitiens, puis elle envoya des navires à Alexandrie et à Beyrout, mais les marchands qui les montaient avaient ordre de ne pas descendre à terre et de ne traiter leurs affaires qu'à bord. Avec ce nouveau système, plus de droits de douane à payer au sultan: voyant ainsi cette ressource précieuse lui échapper, celui-ci fit amende honorable et promit d'accorder à l'avenir aux Vénitiens le traitement stipulé par les traités, et de mettre fin aux exactions dont ils s'étaient plaints (1431). Depuis ce moment jusqu'à sa mort, Boursbaï se serait, dit-on, montré fidèle observateur des traités et plein d'égards pour les consuls et les marchands vénitiens; c'est, du moins, ce qu'affirme l'historien Sanuto. Mais, sur ce point, il se met en contradiction avec lui-même, car, arrivé à l'anné 1436, il raconte comment le sultan expulsa tous les marchands vénitiens de Damas, de Beyrout, de Tripoli, de Laodicée et d'Alexandrie, et comment ces marchands, surpris à l'improviste, durent laisser à l'abandon à Alexandrie 75,000 ducats et une quantité de marchandises, en Syrie des marchandises pour une valeur de 160,000 ducats; un peu plus

---

[1] Weil, *Gesch. der Chalif.*, V, 183, not.; l'auteur emprunte ce détail à Makrizi.

[2] Uzz., p. 109; plus tard le poids de la sporta fut même réduit à 700 livres: voy. Pasi, p. 8, a: à l'origine, il était de 750: *Archiv. Venet.*, XVIII, 51 (extrait des *Misti)*.

[3] Ce chiffre correspond assez exactement à la somme précédemment exprimée en dinars d'après Makrizi. En effet, le dinar valait un ducat un quart: voy. Frescob., p. 43; Uzz., p. 135. Dans un autre passage, Uzzano dit (p. 111) que la valeur du dinar, qu'il nomme "bisante", varie de 1 ducat à $1^1/_8$ et $1^1/_2$.

loin, il donne copie d'une lettre, écrite d'Alexandrie le 5 mai 1438, dans laquelle on raconte que les marchands de cette ville ont été arrêtés et roués de coups.[1] Or, ces deux faits se placent sous le règne de Boursbaï, car celui-ci ne mourut que le 7 Juin 1438. La cause occasionnelle du premier fut même la prétention du sultan de concentrer entre ses mains tout le commerce du poivre. On voit qu'il en revenait toujours à son système de monopole.[2]

Les Catalans avaient été atteints comme les autres dans leurs intérêts par cette mesure. Voyant qu'on faisait la sourde oreille à ses réclamations, le roi d'Aragon expédia dans les parages de l'Égypte des corsaires qui capturèrent cinq navires sarrasins du port de Beyrout et dix-huit autres de divers ports de la Syrie.[3] La Broquière relate à la même époque la capture d'un vaisseau sarrasin en vue de Tripoli de Syrie par trois bâtiments appartenant au prince de Tarente. Il existe, à ce qu'il semble, une corrélation étroite entre ces deux faits, car tous deux se passèrent à des dates très rapprochées (1432—1433), et le prince de Tarente était l'un des barons du royaume de Naples attachés au parti du roi d'Aragon. La Broquière nous apprend par la même occasion que Boursbaï se vengea, en faisant arrêter tous les Catalans et les Génois présents à Damas et sur le territoire de la Syrie: le Génois chez qui logeait La Broquière partagea le sort commun: lui-même, arrêté tout d'abord, ne recouvra la liberté que parce qu'il put fournir la preuve de sa qualité de Français.[4] Le résultat de ce conflit fut que le sultan interdit aux Catalans de mettre à l'avenir le pied dans ses états, et que le trafic qui avait repris d'une manière brillante, à partir du traité de 1414, entre l'Égypte et Barcelone, au grand profit de celle-ci, tomba complétement. Sur les instances des commerçants de cette ville, Alphonse V se décida enfin à désigner de nouveau un consul pour le poste d'Alexandrie, et à le charger d'entamer des négocitions avec le sultan (1437—1438);[5] mais il est peu probable que ce consul soit arrivé encore en Égypte du vivant de Boursbaï.

On ne voit pas bien sous quel prétexte les *Génois* avaient été enveloppés dans la vengeance de Boursbaï, mais le fait en lui-même n'est pas douteux, de même qu'il est parfaitement démontré qu'ils ne furent pas plus épargnés que les autres par le tyran: exactions de toutes sortes, achats forcés d'épices et d'autres articles à des prix exagérés, vexations journalières de la part des fonctionnaires. Quand la mesure fut comble, ils se décidèrent à opposer la force à la force, la violence

[1] Sanut., p. 1008, 1010 et s., 1018, 1021—1024, 1041, 1059.

[2] Ce fait est confirmé même par des sources arabes: voy. Weil, op. cit., p. 183.

[3] Weil, op. cit., V, 184.

[4] La Broquière, p. 499, 510.

[5] Capmany, *Mem.*, II, 233—236.

à la violence. Nous en trouvons la preuve dans les instructions rédigées pour une ambassade envoyée auprès de Boursbaï en 1431, avec mission de réclamer l'observation des anciens traités et de demander des garanties contre les abus dont les marchands génois étaient victimes.[1] Nous ignorons quel succès elle obtint.

Quand on songe que les nations commerçantes de l'Italie, fatiguées des mauvais traitements infligés à leurs sujets sur le sol de l'Égypte, étaient à chaque instant sur le point de couper court à leurs relations avec ce pays, on n'est pas peu surpris de voir une nouvelle puissance commerciale chercher à s'y introduire. Cette puissance, c'est *Florence:* elle venait là, comme partout ailleurs, prendre la place laissée vide par Pise, dont le rôle devenait de plus en plus effacé. Sur la fin du Moyen-Age, les noms de marchands pisans se font de plus en plus rares dans les documents relatifs à l'Égypte. Il existe bien une pièce datée de 1385, dans laquelle la ville de Pise adresse des remercîments au sultan Berkouk pour une indemnité attribuée par lui à des marchands pisans;[2] mais ce n'est qu'un dernier témoignage isolé qui prouve que les relations entre Pise et l'Égypte n'étaient pas encore tout à fait supprimées. A partir de cette époque, Florence, ayant achevé la soumission de Pise et en possession d'un port à elle, se substitue à son ancienne rivale. Les Florentins, d'ailleurs, n'étaient pas absolument des nouveaux-venus sur le sol de l'Égypte et de la Syrie. Avant d'avoir des galères à eux, ils empruntaient celles des Pisans, des Génois ou des Vénitiens. Dès 1384, au cours de son pèlerinage en Terre-Sainte, Giorgio Gucci trouva une colonie florentine à Alexandrie,[3] et son compagnon de voyage, Frescobaldi, s'était muni avant son départ de lettres de change de la maison de banque Portinari, de Florence, qui avait à Alexandrie et à Damas des succursales gérées, dans la première ville, par Guido de' Ricci et dans la seconde par Andrea di Sinibaldo, de Prato.[4] Les Florentins, il faut le dire, s'occupèrent beaucoup plus d'affaires de banque que de commerce proprement dit.[5] Jusqu'alors, les principaux agents d'exportation des produits de l'industrie florentine en Égypte et en Syrie avaient été les Vénitiens. Ils y vendaient entre autres choses une partie notable des 16,000 pièces de drap que Florence livrait par année à Venise, au dire du doge Tommaso

[1] Elles ont été publiées par Silv. de Sacy dans *Not. et extr.*, XI, 71—74, et reproduites dans Serra, *Storia dell' antica Liguria e di Genova*, IV, 166—168.

[2] Roncioni, éd. Bonaini, p. 939 et s.; Amari, p. 315 et s.

[3] Gucci, p. 274.

[4] Frescob., p. 13, 22, 142.

[5] Dans sa célèbre diatribe contre les Vénitiens, Benedetto Dei fait remarquer combien les banques florentines sont répandues dans le monde, et il ajoute qu'on peut l'apprendre à Venise par les galères qui vont en Syrie et à Beyrout: Pagnini, *Della decima*, II, 275.

Mocenigo (1423).[1] En 1420, sur la proposition d'un ancien courtier de commerce à Venise, Taddeo di Cenni,[2] la commune de Florence se décida à entrer en relations directes avec l'Égypte et à organiser un service régulier de galères. En 1422, elle chargea deux bourgeois de la ville, Carlo Federighi et Felice Brancacci, d'aller faire des ouvertures à Boursbaï et de lui expliquer que, si elle n'était pas entrée plus tôt dans cette voie, c'est qu'elle n'avait encore ni port, ni marine propres. Reçus en audience par le sultan, les deux agents le prièrent de réserver un bon accueil à leurs concitoyens et de leur accorder le traitement des nations les plus favorisées au point de vue des propriétés, des droits, des franchises et des tarifs de douane. Leur demande était basée sur ce motif que Pise, étant passée sous la sujétion de Florence, celle-ci se trouvait par le fait substituée à tous ses droits et que, par conséquent, elle était fondée à réclamer au moins tout son héritage en Égypte. Un des points auxquels Florence tenait beaucoup était d'obtenir pour ses écus d'or *(fiorini)* le cours légal en Égypte, comme l'avaient déjà les ducats de Venise. Le privilége du sultan que rapportèrent à Florence ces deux agents, donnait sur tous les points satisfaction aux vœux de la commune; autorisation d'avoir des fondachi et des consuls à Alexandrie, à Damas et, en général, partout où les autres Francs jouissaient de la même faveur: promesse de faire supporter par la caisse de la douane les frais de location des fondachi, et d'attribuer aux consuls la dotation *(gemechia)* d'usage, garantie de protection pour les marchands contre toute contrainte ou vexation, à l'arrivée et, au départ, au moment de la vente où de l'achat, de l'embarquement ou du débarquement de leurs marchandises: garantie du libre exercice de leur religion. Enfin, avant le départ des agents florentins, un arrêté publié dans Alexandrie porta à la connaissance du public que l'on pouvait accepter en paiement les florins frappés à Florence.[3] Ces agents avaient eu pour compagnons de route dans la traversée d'Égypte douze jeunes hommes chargés d'étudier sur place les conditions du commerce à Alexandrie,[4] et le départ de la

[1] Sanut., p. 960.

[2] Ammirato, *Istorie fiorentine*, 1ère part., II (Fir. 1647), fol. 994.

[3] Les instructions remises à ces ambassadeurs et leur rapport avaient déjà été publiés par Leibnitz dans la mantissa de son *Cod. jur. gent. dipl.*, II, 163 et ss. A ces deux pièces, M. Pagnini avait ajouté (II, 187 et s.) le texte du traité conclu par eux: ce traité se trouvait encore dans Uzzano (p. 70 et ss.) avec la lettre d'envoi. Depuis, M. Amari a réuni, en leur adjoignant deux documents nouveaux, toutes les pièces relatives à cette ambassade et en a donné une édition plus correcte: *Dipl. arab.*, p. 165 et ss., 331—346. Enfin, le Journal si intéressant de Fel. Brancacci a été publié par M. Dante Castellacci dans l'*Archiv. stor. ital.*, 4e série, VIII, 157 et ss., 326 et ss. Ammirato (l. c., p. 997) et Sanuto *(Vite dei dogi*, p. 942) consacrent à cette ambassade une mention spéciale.

[4] Ammirato, l. c., fol. 997.

galère qui les portait avait été suivi à quelques jours de distance de celui de deux galères du commerce. La présence de ces galères leur fut utile pour obtenir une expédition de leur privilége, qu'ils tenaient à remporter avec eux; comme on faisait des difficultés pour la leur remettre, ils déclarèrent que si l'on ne se hâtait pas les galères repartiraient comme elles étaient venues.

Pour le fondaco, on n'arriva pas à s'entendre avant leur départ. Le sultan refusait aux Florentins l'autorisation de conserver l'ancien fondaco des Pisans, dont ils avaient déjà pris possession, et il leur offrait en échange celui des Turcomans; mais le cadi d'Alexandrie ne voulait pas ouvrir à des chrétiens un fondaco ayant appartenu jusqu'alors à des musulmans, et traînait les choses en longueur. C'est dans ces conditions que Florence prit rang à côté des autres puissances commerciales déjà représentées en Égypte. Pour ses débuts, elle eut soin de s'assurer l'appui de Venise, son amie de longue date;[1] les instructions remises aux deux agents chargés de la négociation leur enjoignaient de descendre à terre toutes les fois qu'ils feraient escale dans un port dépendant de Venise (Modon, Candie), d'aller saluer le gouverneur et de lui demander son bienveillant concours; ils devaient, au contraire, faire leur possible pour éviter de s'arrêter en territoire génois. Par la suite, toutes les fois que Florence avait une proposition à faire soumettre au sultan, elle la modelait sur les stipulations des traités conclus entre Venise et l'Égypte, et dont elle s'était procurée une copie; de là vient l'identité à peu près complète des priviléges accordés par les sultans aux deux républiques. Cependant, au bout de quelques années seulement, les Florentins se virent, à leur grand regret, contraints de mettre un temps d'arrêt à leurs expéditions en Égypte: la guerre qui avait éclaté en 1424 entre Florence et Milan absorbait toutes les ressources de l'état, et réclamait le concours de tous les citoyens. En 1434, un ambassadeur alla en leur nom donner au sultan des explications sur les causes de cette abstention: la guerre, lui dirent-ils, les avait seule empêchés de donner suite à leur intention bien arrêtée d'envoyer chaque année des galères en Égypte; mais ils comptaient bien dorénavant rattraper le temps perdu. Par la même occasion, ils protestèrent contre la confiscation des biens de Francesco Manelli, leur consul, prononcée par le sultan en violation des traités. La création de ce consulat remontait à l'époque de la mission de Federighi et de Brancacci; la nomination du titulaire avait été attribué, en 1423, aux *consoli di mare* de Florence.[2]

---

[1] A cette époque, Florence recherchait précisement l'alliance de Venise contre Philippe Visconti, duc de Milan, dont les empiètements lui donnaient de l'ombrage: Romanin, *Storia di Venez.*, IV, 91 et ss.

[2] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 282.

Après la mort de Boursbaï, un Mamelouk, nommé *Djakmak*, prit en main les rênes du gouvernement (1438) et l'un de ses premiers actes fut la mise en liberté des marchands vénitiens, arrêtés par le sultan décédé.[1] Cette réparation fit concevoir aux Occidentaux l'espoir de jours meilleurs. Quelque temps après, Djakmak se décernait à lui-même le titre de sultan et prenait le surnom d'Almélik Azzahir. C'était un meilleur souverain que Boursbaï: on pourrait même lui attribuer un caractère désintéressé, en comparaison de son prédécesseur, dont l'insatiable rapacité avait fait un objet de terreur pour les indigènes comme pour les étrangers. Cependant, il ne renonça pas au système du monopole.[2] Fanatique musulman, il ne voulait pas tolérer les autres cultes, et la pensée que des chrétiens pouvaient prendre pied dans ses états lui faisait une telle horreur, qu'il annonça hautement l'intention de ne plus leur accorder de permis de séjour pour plus de six mois.[3] Il ne semble pourtant pas qu'il ait donné suite à ce projet. On en retrouverait des traces dans les rapports des divers ambassadeurs que lui envoya le doge Francesco Foscari. Les motifs qui déterminèrent ce doge à envoyer au Caire, en 1442, Andrea Donato, étaient d'un ordre tout différent. A Damiette et à Beyrout, un émir égyptien avait saisi deux bâtiments vénitiens avec leur équipage et leur cargaison; douze Crétois, coupables, à ce qu'il paraîtrait, d'avoir cherché à pénétrer dans la branche de Rosette et qui avaient fait naufrage, expiaient leur hardiesse dans les prisons du Caire; un Vénitien, ayant quitté subrepticement Alexandrie en y laissant des dettes, toute la colonie de cette nation avait été rendue responsable. Il s'agissait d'abord de faire rendre la liberté aux prisonniers, d'obtenir la restitution des bâtiments et des marchandises saisis et de faire donner décharge à la colonie de la dette que le sultan prétendait lui faire supporter. Donato réussit complètement dans cette partie de sa mission.[4] Par la même occasion, il réclama la répression des vexations que les marchands vénitiens avaient à supporter de la part des autorités égyptiennes ou de particuliers puissants. Djakmak accueillit toutes les demandes de l'ambassadeur et adressa une circulaire, non-seulement aux hauts fonctionnaires d'Alexandrie et de Damas, mais aussi à ceux d'un ordre inférieur, aux émirs et naïbs de

---

[1] Sanut., p. 1066.

[2] Weil, V, 240 et s.

[3] Sanut., p. 1074.

[4] Les documents relatifs à la mission de Donato suffisent amplement pour rejeter dans le domaine de la légende un renseignement communiqué par M. Pardessus. sans indication de source, dans la *Coll. des lois marit.*, III, p. lxxviii et s.: d'après cet écrivain, en 1442, précisément, le sultan aurait expulsé les Vénitiens du territoire de l'Égypte et confisqué leurs biens, et l'intervention des agents de Jacques Cœur aurait été seule capable de conjurer les effets de son irritation.

Beyrout, de Tripoli, de Laodicée et de Hamah,[1] pour les rappeler en termes sévères au respect des traités.[2] L'effet en fut médiocre; les actes de violence et les exactions de ces fonctionnaires prirent même, en Syrie particulièrement, une telle extension que les Vénitiens commencèrent à s'y rendre plus rarement. On leur prenait de force, sans les payer, les marchandises qu'ils avaient apportées, on les obligeait à en acheter d'autres; on les empêchait par toutes sortes de moyens de quitter le port pour continuer leur voyage, d'expédier leurs marchandises dans l'intérieur du pays, et surtout d'aller au Caire ou d'y envoyer des lettres et des messagers, pour empêcher leurs plaintes de parvenir aux oreilles du sultan. Cependant, elles arrivèrent jusqu'à Venise et la République les transmit officiellement au sultan par l'intermédiaire de deux ambassadeurs, Lorenzo Tiepolo et Marin di Priuli (1449). Djakmak expédia de nouveaux ordres à l'émir de Tripoli, aux naïbs de Beyrout et de Hamah, déplaça quelques fonctionnaires particulièrement incriminés, en réprimanda d'autres pour s'être mêlés indûment des affaires des Vénitiens; enfin, il prescrivit de laisser à ces derniers toute liberté d'action et de les traiter de façon à leur donner l'envie de revenir dans le pays et d'y apporter leurs marchandises et leur argent.[3] Si les subordonnés résistaient, du moins le souverain faisait preuve de bonne volonté à l'égard de Venise.[4]

Djakmak montra également de meilleures dispositions que son prédécesseur en faveur des Catalans. Quand le consul nommé en 1438 par la ville de Barcelone au poste d'Alexandrie arriva à sa destination, il était chargé d'un message du roi d'Aragon pour Boursbaï: ce fut Djakmak qui lui donna audience: le nouveau sultan s'abstint de récrimi-

---

[1] M. Amari donne dans ce passage la lecture suivante: "La Liza caman," et il s'avoue incapable de traduire l'épithète "caman"; M. Thomas a mis à ma disposition une copie du texte original, où j'ai trouvé la solution du problème; il faut lire; "la Liza e Aman" (Laodicée et Hamah).

[2] Il paraîtrait que, de toutes les pièces relatives à cet ambassade, on n'a conservé, à Venise, que la lettre du sultan au doge; M. Amari *(Dipl. arab.,* p. 347—359) a découvert le reste dans les archives de Florence; la République de Venise avait envoyé le texte du traité en communication à celle de Florence comme modèle à suivre pour les traités que celle-ci voudrait proposer au sultan. Sanuto (p. 1107) mentionne le retour de Donato et les résultats de sa mission.

[3] Taf. et Thom., inéd.

[4] Venise eut une bonne occasion de prouver son désir de rester en bonnes relations avec lui et d'éviter tout acte compromettant pour la sécurité des marchands vénitiens dans ses états; elle refusa de laisser sortir de l'arsenal des galères que l'on armait pour le compte du duc de Bourgogne et que ce prince voulait envoyer à Rhodes pour y prendre part à la défense de l'île contre une flotte égyptienne (1443): Wavrin, *Chron.,* éd. Dupont., II, 53.

nations pour le passé et lui remit, en réponse à son message, une lettre par laquelle il invitait les Catalans à revenir dans ses états où ils étaient assurés de l'accueil réservé aux nations amies et d'un traitement équitable et conforme aux stipulations des anciens traités.[1] Ce raccommodement n'eut qu'une durée éphémère et les deux souverains furent bientôt de nouveau en guerre. La ville de Barcelone fit auprès du roi des démarches pressantes pour obtenir le rétablissement de la paix; le grand maître de Rhodes offrit sa médiation et en garantit le succès (1448); mais il est probable que l'un et l'autre échouèrent, sans quoi Barcelone n'aurait pas eu besoin de renouveler sa supplique, comme elle le fit en 1453.[2] Il semble que l'une des causes qui portaient le plus de préjudice au commerce des Catalans était le nombre des corsaires de cette nation; les actes de piraterie dont ils se rendaient coupables sur les côtes de la Méditerranée et en pleine mer irritaient et exaspéraient les sultans même les plus pacifiques et les plus équitables, tels que Djakmak.

C'est au règne de ce sultan que se rattache un épisode intéressant de l'histoire du commerce, l'apparition du célèbre *Jacques Cœur*, dont le génie commercial réussit à faire sortir, pour quelques années, de l'état de torpeur où elles étaient tombées, les antiques relations de la France avec l'Égypte. Nous l'avons déjà rencontré une fois sur notre chemin, en 1432, abordant à Beyrout sur une galère de Narbonne et partant de là pour un voyage dans l'intérieur. Ce n'était alors qu'un simple marchand de Bourges; comme tant d'autres, il allait chercher fortune en Orient. Devenu par la suite trésorier de Charles VII, il ne renonça pas pour cela aux affaires dans lesquelles il avait fait une grande fortune: il possédait sept galères, attachées au port de Montpellier;[3] ses agents, au nombre de plus de trois cents, allaient visiter pour son compte les ports les plus importants de l'époque, ceux de l'Égypte entre autres; ils y portaient les draps de Francs et en rapportaient des soieries et des épices.[4] La fa-

[1] Capmany, IV, 229 et s. Le texte arabe de cette lettre est daté du dernier Chevval 840: il doit y avoir une erreur de chiffre, car, si l'on transformait rigoureusement cette date, on tomberait au 6 mai 1437, tandis que Djakmak ne prit le titre de sultan que le 9 sept. 1438. Il est probable que, dans l'original, le millésime devait être 842.

[2] Capmany, II, 275; IV, 241.

[3] Cette ville ne jouissait déjà plus de la prospérité des temps précédents; aussi était-elle très reconnaissante à Jacques Cœur de l'avoir choisie pour en faire le centre de ses opérations commerciales: elle fit faire aux frais de la commune des embellissements à la maison où se trouvaient ses bureaux (loge) et lui attribua certains privilèges et certaines franchises: Germain, *Hist. du commerce de Montpellier*, II, 373 et ss.

[4] Thom. Basin, *Hist. des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. Quicherat, I (1855), p. 243; *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, éd. Dufresne de Beaucourt, II, 280 et s.

veur du roi lui assurait une telle prépondérance sur le marché français, que toute concurrence était impossible. A lui seul, il était une puissance commerciale en état de tenir tête aux Vénitiens, aux Génois et aux Catalans. Il avait eu également l'habileté de s'introduire dans les bonnes grâces du sultan d'Égypte et faisait tout pour s'y maintenir. Ainsi, un esclave chrétien ayant trouvé moyen d'échapper à son triste sort en se cachant sur une de ses galères, il le fit impitoyablement ramener en Égypte, de peur que le sultan ne lui en voulût d'avoir donné asile à un esclave fugitif.[1] Une autre fois, il fit faire une rafle dans la canaille des rues de Montpellier et tous les malheureux arrêtés furent transportés de vive force sur une galère à lui qui se trouvait précisément prête à appareiller:[2] il est permis de soupçonner que c'était une manière de se procurer des esclaves qu'il expédiait en Égypte; il savait que c'était le meilleur moyen d'acquérir ces bonnes grâces auxquelles il tenait tant. Il faut reconnaître cependant que, s'il savait tirer profit de sa situation, il la faisait servir aussi au bien du commerce de la France en général. Il désigna à Charles VII un de ses agents les plus intelligents, nommé Jean de Village, que le roi chargea d'une mission pour le sultan: il s'agissait de recommander les marchands français à la protection du souverain de l'Égypte et de lui annoncer la nomination d'un nouveau consul et sa prochaine arrivée. En 1447, Jean de Village revint en France avec une lettre de Djakmak, par laquelle ce dernier promettait de faire un bon accueil aux marchands et de traiter le consul, quand il arriverait *(quant sera venu)*, avec les mêmes égards que ceux des autres nations.[3] Le consulat français, nous avons déjà eu occasion de le dire, n'était pas une création absolument nouvelle, mais il paraîtrait que le poste était resté longtemps sans titulaire; ce fut le trésorier de France qui, par son activité, rendit un peu d'animation au fondaco français et ouvrit les voies au futur consul. Malheureusement pour la France, ce nouvel essor de la vie commerciale n'eut qu'une durée éphémère. Renversé du pouvoir le 31 juillet 1451, Jacques Cœur allait désormais traîner sa misérable vie de prison en prison; sa fortune était confisquée; toutes ses créations végétèrent à l'abandon. Cependant, le commerce français ne perdit pas de vue la route de l'Orient rouverte par lui. Des galères équipées aux frais de l'état *(galées de France)* partaient de temps à autre pour le nord de l'Afrique ou pour l'Égypte. Nous en connaissons un exemple

---

[1] Mathieu d'Escouchy, II, 283, 285; Clément, *Jacques Cœur* (2e éd.), II, 149, 153 et s., 159.

[2] Clément, l. c., II, 148 et s., 153, 158 et s. Un pèlerin allemand eut le malheur de se trouver pris dans cette rafle et se jeta à la mer de désespoir.

[3] Math. d'Escouchy a conservé cette lettre à la postérité, l. c., I, 121 et ss.

pour l'année 1456; la conduite de l'expédition était confiée à des marchands de Montpellier qui avaient été autrefois au service de Jacques Cœur.[1] En 1470, trois galères de France rentrèrent d'un voyage dans le Levant: on possède le registre de comptabilité de l'une d'elles par recettes et par dépenses, et l'on y voit que quelques-uns des armateurs de ce bâtiment avaient été très liés de son vivant avec le célèbre trésorier.[2] Je ne serais pas éloigné de croire que les deux belles galères de Montpellier que vit un pèlerin rhénan à Rhodes, en 1472, étaient des bâtiments de cette sorte, car il remarqua sur le pavillon les armes du roi de France.[3] Enfin, nous voyons dans une source vénitienne qu'en 1485 une galéasse du roi de France se trouvait à l'ancre dans le port d'Alexandrie.[4] Ces points de repère sont trop peu reliés les uns aux autres et, d'un autre côté, les quelques renseignements fournis par les extraits de correspondance collectionnés par Sanuto[5] sont trop insuffisants pour qu'il soit permis d'en conclure à l'existence d'un service régulier de navigation entre la France et l'Égypte ou la Syrie; en tout cas, il n'existait pas de pareil service à l'origine, mais l'organisation de voyages annuels fut certainement l'un des projets médités par les rois de France.[6] S'ils n'y arrivèrent pas, Charles VII et Louis XI firent néanmoins leur possible pour faciliter les voies en Égypte aux marchands français, en leur procurant des recommandations pour les sultans.[7] Nous verrons encore plus loin que Louis XII ambitionnait d'y créer à ses sujets une situation prépondérante parmi ceux des nations commerçantes.

Si nous considérons à part les divers ports du midi de la France, on a déjà pu voir d'après ce qui a été dit ça et là, que, pendant cette période, ils prirent toujours une certaine part au trafic avec l'Égypte et la Syrie. Cependant, les progrès de l'ensablement des canaux qui reliaient les villes de Narbonne et de Montpellier à la mer leur créaient des difficultés de plus en plus grandes pour l'expédition de navires de haut bord. Marseille, grâce à sa situation au bord de la mer, échappait à cet inconvénient: aussi était-ce, vers la fin du Moyen-Age, le seul port de cette région où le commerce du Levant donnât encore

---

[1] *Ordonnances des rois de France*, XIV, 395; cf. Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, I, 366, 379 et s.

[2] Pigeonneau, l. c., append., n° v, et p. 379, not. 4.

[3] Conrady, *Vier rheinische Pilgerschriften*, p. 108 et s.

[4] Rawdon Brown, *Calend. of statepapers Venet.*, I, 156.

[5] Sanut., *Diar.*, III, 1121, 1123, 1199, 1461, 1527; IV, 241, 430, 441, 486; X, 626, 636, 885 et s.; XI, 56, 69, 75 et s., 268 et s.

[6] Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, III, 441, not. 1.

[7] Ibid. p. 440 et s.; Pigeonneau, op. cit., p. I, 414 et s.

lieu à un mouvement assez actif. A cette époque, l'histoire des ports français de l'Océan Atlantique reste en général en dehors de notre cadre: leurs marins suivaient d'autres directions. Cela n'empêche qu'en 1479 le duc François II de Bretagne concluait encore avec le sultan d'Égypte un traité dont l'objet était d'ouvrir à ses sujets l'accès de ce pays.[1]

Au point de notre récit où nous sommes arrivés, nous commençons à approcher de la fin du XV[e] siècle, et, par conséquent, aussi du Moyen-Age. Les nations et les villes maritimes de l'Occident, propriétaires de fondachi à Alexandrie, dont nous nous sommes occupé dans les pages précédentes, n'avaient pas toutes été en mesure de préserver jusque là l'existence de leurs colonies. Nous lisons dans un rapport très instructif d'un consul vénitien, Francesco Bernardo, que, vers 1498, le noyau de la colonie d'Alexandrie ne se composait plus que de Vénitiens, de Génois et de Catalans.[2] Pour les Florentins, les Ragusans,[3] les Français, ils prenaient bien encore une part active au trafic avec l'Égypte et la Syrie, le fait est surabondamment démontré, mais, si on les voyait fréquemment à Alexandrie, c'était uniquement en passant: ils n'y avaient plus de comptoirs. Pour terminer ce chapitre, il nous reste à passer en revue ces diverses nations et à dire ce que l'on sait de leurs vicissitudes pendant cette dernière période. Cela se borne à peu de chose. *Barcelone* déploya une énergie toute particulière pour le maintien de sa colonie d'Alexandrie; nous n'avons besoin d'autre preuve que les nombreuses pièces relatives à la nomination de consuls catalans désignés pour ce poste, qui ont été conservées jusqu'à nos jours; ce sont des brevets et des lettres de créance, dont les dates nous mènent jusqu'au cœur du XVI[e] siècle.[4] Entre Barcelone et les sultans, nous n'avons point de conflits tant soit peu importants à signaler. Les plus dangereux ennemis du commerce catalan étaient toujours les corsaires de cette nation; leurs excès arrivaient parfois à porter l'irritation des autres nations maritimes à un tel point, que celles-ci faisaient la chasse à tout ce qui portait le pavillon catalan, au grand détriment des navires marchands; c'est pour ce motif qu'à l'automne de 1483 Félix Fabri et Breydenbach trouvèrent le fondaco catalan à peu près vide; cependant, le consul était à son poste.[5] Mais cet état d'abandon pouvait n'être que passager et nous n'avons naturellement pas le droit de tirer de cet exemple une conclusion générale, touchant la fréquentation du port d'Alexandrie par les Catalans. Plus tard, leur fondaco se remplit

---

[1] Lobineau, *Hist. générale de la Bretagne*, I, 733, cité par Pardessus, *Coll. des lois maritimes*, III, p. cxvi.

[2] Sanut., *Diar.*, II, 171.

[3] Ibid. III, 476, 738, 1123, 1527, 1589; VI, 279.

[4] Capmany, *Memor.*, IV, 250, 251; II, 294 et s., 302 et ss., 306, 307, 309, 313, 346 et append., p. 62—67.

[5] Fabri, III, 163; Breydenbach, fol. 123.

de nouveau, et même leurs navires apportèrent de riches cargaisons et remportèrent assez d'épices, pour que leur concurrence fût vue de mauvais œil par les Vénitiens.[1]

Entrés tardivement en relation avec l'Égypte, les Florentins avaient à peine donné un peu de développement à leur trafic qu'il avait fallu l'interrompre: il souffrit pendant longtemps du défaut d'organisation. La navigation était réglementée depuis longtemps du côté de l'Occident, quand le conseil de Florence songea à s'occuper de nouveau du trafic du Levant, pour lui imprimer une marche régulière. Il y fut amené en partie par le besoin de trouver un emploi rénumérateur pour les galères construites aux frais de l'État, et plus encore par la conviction que c'était le seul moyen de tirer tout le profit possible de la circulation des marchandises, en organisant sur les meilleures bases l'échange des lainages et des soieries de l'Occident contre les aromates et les épices de l'Orient. Partant de ce point de vue, le conseil de Florence, par décret du 18 août 1444, ordonna aux *Consoli del mare* de prendre les mesures nécessaires pour envoyer chaque année deux galères de commerce visiter Alexandrie et les ports voisins; les départs étaient fixés pour la première fois au mois de mars de l'année suivante, et, pour les autres années, au printemps. D'après ses instructions, le capitaine à qui fut confiée la direction de la première campagne commença par visiter les ports de la Catalogne, pour y compléter sa cargaison en y joignant une quantité d'articles indispensables au succès d'un voyage d'affaires dans le Levant. A partir de 1447,[2] on arrêta comme il suit le programme du voyage: à l'aller, traversée de Livourne à Syracuse en longeant les côtes d'Italie, arrêts à Modon, Rhodes, Alexandrie, Beyrout et Jaffa; au retour, escales à Rhodes et, suivant le besoin, à Chypre, à Candie ou à Chio. A partir de 1460, ce voyage unique parut insuffisant et on transforma celui des galères de Tunis en un voyage circulaire avec escales à Alexandrie et à Rhodes; c'était visiblement une imitation de celui des *"galee di traffico"* de Venise.[3] La reprise d'un trafic régulier avec l'Égypte eut lieu, comme nous l'avons vu plus haut, au printemps de 1445; or, à la date du 11 mai, on nous signale le départ d'un certain Giovenco[4] della Stufa, muni de lettres de recommandation pour le sultan d'Égypte et pour les autorités d'Alexandrie; ce personnage était, très probablement, le commandant des "deux premières galères"; la chose est d'autant plus vraisemblable que, dans les documents en question, on lui attribue le titre

---

[1] Sanut., *Diar.*, III, 476, 1030, 1199, 1527; IV, 241, 343, 418 et s.; VI, 279 etc.

[2] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 291.

[3] Amari, *Dipl. arab.*, append., p. 48 et ss.

[4] Et non Agnolo, comme le nomme M. Pagnini, II, 43. Giovenco devint plus tard gonfalonier (1469): Ammirato, 2e part., p. 106.

de "*mercator præfectusque nostrarum triremium*". Ces lettres sont écrites en termes très généraux, de sorte qu'on n'y voit pas quel pouvait être l'objet spécial de sa mission auprès du sultan.[1] En 1465, Mariotto Squarcialupi, nommé consul de Florence à Alexandrie, reçut des lettres de recommandation à peu près identiques: comme celles de G. della Stufa, c'est un tissu de grandes phrases sur la confiance des marchands florentins dans les sentiments d'équité et d'humanité des sujets du sultan: c'est ce qu'on appelle de l'eau bénite de cour.[2] Un autre agent florentin, Bernardo di Bartolo dei Corsi, envoyé à la cour du sultan à peu près à la même date que le précédent, avait pour mission de demander au nom de ses compatriotes un allégement des droits de douane et des impôts, en ce sens qu'ils désiraient n'être imposés que pour les marchandises qui restaient dans les états du sultan, ce qui impliquait l'exemption pour la partie de leur cargaison reprise par les marchands ou réexpédiée dans un autre pays.[3] On voit par là que les Florentins n'étaient jamais contents de ce qu'ils avaient: les négociations et les traités dont nous allons parler le démontreront mieux encore. A une date qui n'est pas déterminée, mais qui doit n'être pas très postérieure à l'arrivée aux affaires de *Laurent de Médicis*, une députation de la colonie florentine d'Alexandrie remit au sultan *Kaïtbaï* des lettres de la Seigneurie et de Laurent, et conclut avec lui un traité copié pour le fond sur un traité entre Venise et l'Égypte; il n'en diffère que par certains codicilles ajoutés pour satisfaire des demandes spéciales des Florentins:[4] c'est une énumération détaillée de garanties contre l'arbitraire des fonctionnaires. Cependant, si précis qu'il semble, les Florentins ne l'acceptèrent pas encore comme définitif: ils étaient sans cesse occupés d'y introduire des perfectionnements; chaque fait nouveau donnait lieu à un nouveau paragraphe. Nous en trouvons la preuve dans un projet d'instructions du 27 nov. 1481,[5] rédigé probablement pour une nouvelle ambassade qu'on se proposait d'envoyer en ce moment. De nouvelles négociations eurent lieu à Florence en 1484: Kaïtbaï s'était fait représenter par un certain Malfota;[6] elles furent reprises en 1487 (?), au

[1] Amari, *Dipl. arab.*, append., p. 17.

[2] Amari, ibid. p. 38—40. Élu en 1458, comme consul intérimaire, par les marchands catalans d'Alexandrie, ce Squarcialupi fut destitué en 1459 par Jean II, roi d'Aragon, parce qu'il abusait de sa situation pour commettre des exactions: Capmany, *Mem.*, II, append., p. 67; IV, 250—252. En 1476, il était encore consul de Florence: Amari, l. c., p. 44 et s.

[3] Amari, *Dipl. arab.*, append., p. 40.

[4] Amari, *Dipl. arab.*, p. 363 et ss. L'éditeur attribue sans preuves à ce traité la date de 1488; c'est une erreur, car les articles additionnels furent soumis à la commission de marchands chargés de les étudier, dans sa séance du 27 nov. 1481; pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher les pages 362 et 369 et s.

[5] Amari, *Dipl. arab.*, p. 361 et s.

[6] Ibid. append., p. 46.

Caire, par Paolo da Colle au nom de Florence. Le sultan se montra plein de prévenance. Les stipulations étaient arrêtées quand Colle mourut assez subitement. Comme il n'avait pas eu le temps d'en donner communication à la Seigneurie, Kaïtbaï renvoya Malfota (on le nomme aussi parfois Malphot ou Mazamet Elmalfet) en mission spéciale à Florence, pour y présenter au gouvernement les priviléges accordés au commerce par son maître. L'ambassadeur égyptien arriva au mois de novembre 1487: entre autres objets de prix qu'il devait remettre au nom du sultan, il amenait une girafe et un lion apprivoisé. Il était accompagné d'un interprête sicilien, chargé de transmettre les ouvertures que son maître l'avait chargé de faire verbalement. Il est permis de croire que, dans ses entrevues, il fut question d'autre chose que des clauses du traité. Le sultan était alors très inquiet des progrès incessants des Osmanlis et il était tout indiqué qu'il prît ses précautions, afin de s'assurer l'alliance de puissances occidentales. Voulant éviter de se compromettre, la Seigneurie de Florence chargea son consul à Constantinople d'aller en son nom se présenter au sultan des Osmanlis, pour lui exposer qu'il n'avait nullement lieu de prendre ombrage de la présence d'un ambassadeur égyptien à Florence, qu'il pouvait compter sur la Seigneurie et qu'on ne s'écarterait certainement pas de la discussion des questions purement commerciales. C'est le cas de dire avec le proverbe: qui s'excuse, s'accuse.[1] Peu importe d'ailleurs: la Seigneurie accepta les priviléges offerts à son commerce et envoya au mois de novembre 1488 Luigi della Stufa porter au sultan ses remerciements pour les présents qu'elle avait reçus de lui et soumettre, par la même occasion, à son approbation quelques articles supplémentaires.[2] Kaïtbaï reçut l'ambassadeur à bras ouverts et accueillit toutes ses demandes avec empressement (1489).[3] Après ces preuves éclatantes de bienveillance, nous sommes quelque peu étonné de constater dans le trafic un nouveau temps d'arrêt dont les causes sont restées inconnues. Des ambassadeurs dont nous ignorons le nom, envoyés au Caire pour renouer les relations ainsi interrompues, en rapportèrent un privilége par lequel le sultan

[1] Cette lettre se trouve dans les *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 237; elle jette une vive lumière sur tout ce qui concerne l'ambassade égyptienne. L'arrivée de l'ambassade a été décrite par Rinuccini (*Ricordi*, p. cxliii) et Landino en parle dans son *Commentaire de Virgile* (voy. Bandini, *Collectio veterum aliquot monimentorum*, p. 12, not.). Dans une lettre adressée à la femme de Lorenzo et publiée par Fabronius (*Laur. Medicis vita*, II, 337), P. Bibbiena s'étend longuement sur les présents apportés par l'ambassadeur.

[2] Voyez la lettre de remerciement de Lorenzo, dans Bandini, l. c., p. 12 et s. Les instructions de Luigi della Stufa se trouvent dans Amari (p. 372 et s.) qui donne immédiatement après les trente deux nouveaux articles proposés à l'approbation du sultan.

[3] Amari, *Dipl. arab.*, p. 181 et ss., 382 et ss.

déclarait accorder aux Florentins la jouissance de toutes les faveurs obtenues par les Vénitiens jusqu'à ce jour (1496).[1] Kaïtbaï mourut peu de temps après. Ce document est le dernier exemple d'un traité de commerce conclu entre Florence et l'Égypte, où soient visées toutes les questions de détail. Nous trouvons bien encore, à la fin de la période que nous étudions, les déclarations portées à Florence par un ambassadeur égyptien, nommé Tagri-Berdi, au nom de son maître Kansouh el Ghouri (1507) et les garanties données verbalement par le même sultan à l'ambassadeur florentin Bernardino Peruzzi (1509); mais il est impossible d'y voir autre chose que des déclarations générales, ou la répétition en abrégé des points les plus importants du privilége de Kaïtbaï.[2] Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les relations entre Florence et l'Égypte, il est un fait qui frappe immédiatement, c'est l'absence absolue de ces conflits qui se représentent si fréquemment, quand il s'agit des autres nations commerçantes. Il semble qu'il n'y ait jamais eu le moindre frottement. Cela n'empêche que, dans tous les traités, chaque paragraphe, pour ainsi dire, démontre que les marchands florentins, comme tous les autres, éprouvaient cruellement les effets de l'arbitraire et de la violence des fonctionnaires égyptiens, et, en général, de l'intolérance et de la rapacité des Musulmans. Le fondaco donne lieu à une observation qui n'est pas moins curieuse: il fait l'objet de nombreuses demandes, aussi souvent accordées; et cependant, il serait impossible de trouver dans un passage quelconque soit la désignation claire et nette d'un fondaco assigné aux Florentins, soit une trace de la prise de possession d'un fondaco par les marchands de cette nation. Pour le consulat, c'est autre chose: le fait de son existence à Alexandrie est certain[3] et il subsistait encore bien après la fin du Moyen-Age.[4]

Sur le commerce de *Gênes* avec l'Égypte et la Syrie pendant les dernières années du Moyen-Age, il n'existe que fort peu de chose. Les sources indigènes sont rares et à peu près nulles sur ce sujet. D'après Agostino Giustiniani, la République aurait envoyé un ambassadeur au Caire en 1474, ou tout au moins le gouvernement aurait discuté l'opportunité de cet envoi en vue de seconder la marche progressive du commerce national en Égypte et en Syrie.[5] Dans les nombreuses lettres expédiées à cette époque d'Alexandrie, de Beyrout et de Tripoli à Venise, on signale à chaque moment le nombre de navires génois qui entraient dans ces ports avec un bon approvi-

---

[1] Amari, *Dipl. arab.*, p. 184 et ss., 210 et ss.

[2] Ibid. p. 214 et ss., 387 et ss.

[3] Il ne paraît pas que les titulaires de ce poste se soient succédé sans interruption.

[4] Voy. des exemples dans Amari, *Dipl. arab.*, append., p. 75.

[5] Giustiniani, *Annali di Genova*, p. ccxxvi, b.

sionnement d'argent et de marchandises, et en remportaient comme fret de retour des épices, du coton et d'autres articles. Les Génois se liguaient avec les Catalans, dans le but d'expulser les Vénitiens des marchés de l'Égypte et de la Syrie.[1] Leur colonie d'Alexandrie comptait parmi les plus importantes des colonies franques. En 1483, Félix Fabri visita leur fondaco; il en admira la beauté et les vastes dimensions et y vit un grand nombre de marchands et des quantités considérables d'épices.[2] Quelques membres de cette colonie se trouvaient au Caire au moment des scènes de désordre et de pillage qui précédèrent l'arrivée au pouvoir du sultan Kansouh el Ghouri (1497); ils y subirent des pertes, mais on les en indemnisa plus tard.[3]

Si F. Fabri avait été étonné en visitant le fondaco génois, sa surprise se changea en stupéfaction à la vue des immenses approvisionnements dont les deux fondachi des Vénitiens étaient remplis jusqu'aux combles.[4] Les Vénitiens tenaient d'ailleurs alors incontestablement le premier rang parmi les nations commerçantes de l'Occident en Égypte. La branche de commerce qu'ils exploitaient de préférence était celle des épices et surtout du poivre.[5] Or, pour ces articles, Alexandrie était le premier marché du monde, et les sultans s'en occupaient personnellement comme vendeurs. Ce commerce du poivre était l'objet de négociations épineuses, la source de conflits multiples entre Venise et les sultans, et il ne pouvait guère en être autrement. Peu à peu, ces derniers avaient renoncé à la prétention de le concentrer entièrement entre leurs mains; seul, Kansouh el Ghouri terrifia le commerce vénitien par la menace (1502) de prohiber tout envoi de poivre dans la direction de Damas. Dorénavant, il ne voulait plus tolérer qu'un seul marché pour le poivre, celui d'Alexandrie; qu'un seul vendeur, lui-même. Le bruit courut à plusieurs reprises qu'il pensait à s'attribuer de même le monopole de toutes les autres sortes d'épices. L'adoption de cette mesure n'eût pas manqué de tuer le trafic sur la route de la Syrie et de l'entraver au moins très sensiblement sur celle de l'Égypte. Mais les Vénitiens réussirent,

---

[1] Sanut., *Diar.*, I, 768; II, 171; III, 68, 96, 476, 687, 738, 941 et s., 1031, 1123, 1199, 1527; IV, 10 et s., 486; V, 197; X, 86, 95 et s.; XII, 624 et ss.

[2] Fabri, III, 163; Breydenbach, p. 123; Ghistele (p. 197 et s.) parle aussi de la colonie génoise d'Alexandrie.

[3] Sanut., *Diar.*, I, 634, 637.

[4] Fabri, l. c.; Breydenbach, l. c.

[5] Le chap. 228 du *Capitolare dei Visdomini del fontego dei Todeschi in Venexia* traite de la "mercadantia del pevere" et débute par ce passage bien significatif: "Conzosia cosa che in tute quante le marchadantie le qual se fa in la nostra citade de Venesia, la marchadantia del pevare sia la piu principal e quella che piu tocha universalmente a i nostri citadini e marchadanti, e qual rendera ve major utelitade e dextro a la citade e a citadini nostri etc. (éd. Thomas, p. 116).

paraît-il, à force d'argent, à empêcher l'exécution de ce projet.[1] En général, les prédécesseurs de Kansouh les autorisaient à acheter du poivre chez les marchands égyptiens, à la condition qu'à chaque voyage leurs galères prissent dans les magasins du sultan 210 tonnes de poivre. Pourquoi ce chiffre 210? c'est que le prix des dix dernières tonnes entrait dans la poche du secrétaire du trésor *(scrivan de la cassenda, gazenna*, trésor).[2] Je n'ai pas pu découvrir l'époque à laquelle la république de Venise s'engagea par traité à acheter annuellement au sultan cette quantité de tonnes de poivre. En tout cas, Tucher indique ce chiffre (1480) et, dans l'historique des négociations entre Venise et l'Égypte que donne Sanuto dans son journal, il est mentionné à plusieurs reprises comme une règle déjà ancienne.[3] Quant au prix de la tonne, c'était l'objet d'un marchandage perpétuel. Le sultan Inal (1453—1461) maintint, pendant son règne, le taux de 100 ducats fixé avant lui; en 1461, Mélik Almouayyed Ahmed, son fils, se laissa persuader par Maffio Michiel, ambassadeur de Venise, de réduire ce taux à 85 ducats.[4] En 1480, au contraire, Kaïtbaï n'exigeait pas moins de 110 ducats, bien que, sur le marché, six mois seulement auparavant, le prix courant fût encore 50 ducats; comme les Vénitiens refusaient d'acheter à ce prix, on les enferma pendant deux jours et trois nuits dans leurs fondachi, puis on les traîna à la douane et on ne les relâcha que lorsqu'ils eurent consenti à payer 70 ducats. Un pèlerin de Nuremberg dont nous avons déjà rencontré le nom, Tucher, logeait en ce moment dans le plus grand fondaco vénitien, où il attendait le départ du navire qui devait le ramener en Occident; il partagea le sort des marchands. Il raconte que les choses se passaient de même tous les ans: le consul payait le poivre au prix exigé par le sultan, puis le revendait immédiatement; il se remboursait de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente sur le cotimo, c'est à dire sur l'impôt perçu par les consuls sur toutes les marchandises originaires de Venise, importées à Alexandrie.[5] En 1491, le même sultan fit arrêter à Alexandrie et envoyer dans les prisons du Caire quelques marchands vénitiens: il avait eu recours à cet expédient violent, pour arracher à la République une indemnité qu'il lui réclamait sous prétexte qu'après lui avoir promis 100 ducats par sporta, les Vénitiens n'en avaient payé que 80, ce qui lui faisait

---

[1] Sanut., *Diar.*, IV, 650 et s., 690, 705; V, 197 et s., 778 et s.; VI, 68; VII, 226.

[2] Marin, VII, 290, 298, 302.

[3] Sanut., *Diar.*, II, 172; III, 1198.

[4] Sanut., *Vite dei dogi*, p. 1169 et s. J'écris ici ducats bien que le texte original porte "Saraffi", car le saraffo avait la même valeur que le ducat vénitien: voy. Reinaud, dans le *Nouv. journ. asiat.*, IV (1829), p. 40, not. 3; Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 1107; Harff, p. 78, 115, 156; Ghistelé, p. 6, 311; Geo. Gemnic., p. 475.

[5] Tucher, p. 371.

subir une perte de 30,000 ducats.[1] Quelque temps après, le prix de 80 ducats par sporta devint la règle,[2] et, dans ses négociations subséquentes avec le sultan, la République s'attacha à faire en sorte que ce taux ne fût pas dépassé. Le commerce du poivre fut pour elle l'occasion de graves conflits avec Kansouh el Ghouri. Comme ce prince ne reculait pas devant la violence pour satisfaire sa rapacité, les Vénitiens durent consentir, au mois de septembre 1503, à prendre, en dehors du chiffre convenu, trois cents sportas de poivre au prix de 105 ducats chaque.[3] La manœuvre ayant réussi une première fois, il recommença dans l'hiver de 1504—1505; outre les deux cent dix sportas réglementaires, et en dépit des protestations des Vénitiens, il en fit déposer dans leur fondaco deux cent cinquante autres, et ses agents demandèrent du tout un prix inouï. Les marchands, ne pouvant payer comptant, poussés à bout promirent une fourniture de cuivre à un prix inférieur au cours, de sorte que la sporta de poivre leur revenait à 192 ducats au lieu de 80. Mais le sultan tenait à être payé comptant; il commença par les forcer à emprunter une somme de 20,000 ducats à gros intérêts et à la verser dans sa caisse, puis il fit faire une perquisition dans leurs fondachi et sur leurs galères, et, finalement, il envoya dans les prisons du Caire le consul et quelques marchands. Tout cela avait pris du temps: la date fixée pour le départ des galères étant dépassée de beaucoup, le commandant voulait prendre le large; le sultan lui interdit de quitter le port. Le commandant passa outre, exécuta fièrement sa sortie sans se laisser arrêter par une salve de quarante coups de canon, tirés sur sa flottille par une batterie établie au phare, et arriva à Venise sans accident: il y reçut l'accueil et les éloges que méritait sa bravoure. Furieux de ce qu'il regardait comme une insolence, le sultan fit transporter au Caire tous les Vénitiens restés à Alexandrie et mit le sequestre sur tout ce qui leur appartenait. Désireuse d'arranger ce déplorable différend, la Seigneurie envoya au Caire le secrétaire Alvise Segondino; cet agent mourut en Égypte sans avoir terminé sa mission (28 févr. 1506).[4] Ce fut alors le tour du sultan: il expédia son grand drogman Tagriberdi. Arrivé à Venise le 17 sept. 1506, cet agent n'en repartit que le 26 juill. 1507. Il promit au nom de son maître de prendre à un prix raisonnable la fourniture de cuivre restant à livrer en paiement du poivre, de sorte que les pertes subies par les Vénitiens dans toute cette affaire se trouvèrent réduites d'autant. Pour l'avenir, le sultan déclarait qu'il ne voyait pas

---

[1] Malipiero, p. 625.
[2] Sanuto, *Diar.*, II, 172; III, 1198.
[3] Ibid. V, 78.
[4] Ibid. VI, 136, 149 et s., 154, 157 et s., 170, 199 et ss., 267, 296, 311, 321, 331 et s., 464—468.

pourquoi il devrait livrer les deux cent dix sportas de poivre à 80 ducats, quand le cours était beaucoup plus élevé. Mais les Vénitiens tinrent bon et se réservèrent le droit de refuser le poivre du sultan quand il en demanderait davantage. On inséra, en outre, dans le traité, divers articles stipulant en faveur des Vénitiens des garanties contre les taxations exagérées, les exactions, les mises sous sequestre etc.[1] Ces stipulations arrêtées, le trafic reprit son cours des deux côtés; le sultan relâcha les marchands vénitiens, ceux du moins qui avaient eu la chance de ne pas mourir de la peste dans leur prison,[2] et il les laissa tranquilles pendant deux années consécutives. Nous verrons un peu plus loin à quelle occasion surgit un nouveau conflit.

Le prix du poivre n'était pas le seul sujet de plainte des marchands: c'était aussi bien souvent sa qualité qui donnait lieu à des réclamations. Il était d'usage, sur les grands marchés, de soumettre le poivre, comme tant d'autres sortes d'épices, à un triage dont le but était de le séparer des rebuts: cette opération se faisait au moyen d'instruments appelés *garbelli*.[3] Les Vénitiens d'Alexandrie y tenaient d'autant plus que les Allemands, leurs principaux clients, refusaient de recevoir ces rebuts. Malgré cela, on les contraignait d'en prendre livraison tel qu'il arrivait des Indes. En 1483, leur consul fit le voyage du Caire tout exprès pour réclamer en leur faveur le droit d'examiner la marchandise et de refuser le rebut.[4] Nous ignorons le résultat de cette démarche, mais nous trouvons, tant dans les instructions d'Alvise Segondino que dans la convention passée avec Tagriberdi, certains paragraphes dans lesquels la Seigneurie réclamait le triage préalable des épices offertes aux marchands vénitiens.[5]

A côté de ces causes de conflit d'ordre essentiellement commercial, il y en avait d'autres, d'ordre politique, dont le contre-coup pouvait se faire et se fesait effectivement sentir aux colons vénitiens en Égypte et en Syrie. Par exemple, les rois de Chypre payant tribut au sultan

[1] Les pièces relatives à l'ambassade de Tagriberdi se trouvent dans Sanuto, ibid. VII, 203—224. On peut suivre son voyage et les péripéties de son séjour à Venise, à travers le récit de Sanuto, depuis la p. 354 du vol. VI jusqu'à la p. 182 du vol. VII; sur les resultats de cette ambassade, voy. ibid. VII, 253, 596 et s., 603, 607.

[2] Ibid. VI, 181, 184, 190, 195. Le consul d'Alexandrie, Alvise Contarini, était du nombre.

[3] Pegol., p. 8, 213, 299 et s., 310; Pasi, p. 6, a; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 49 et s., 142, 241, 334; *Cod. Berol.*, cit. p. 27. Le mot *garbellare* était passé dans la langue allemande: voy. Roth, *Gesch. des Nürnb. Handels*, IV, 222, 225, 265.

[4] Fabri, III, 33. La même chose se passait à Alep et les marchands vénitiens s'y défendaient contre l'obligation d'acheter la cannelle sans un triage préalable: Marin, VII, 319.

[5] Sanut., *Diar.*, VI, 206 (§. 8); VII, 222 et ss. (§. 15).

d'Égypte, celui-ci avait son mot à dire dans les affaires intérieures de ce royaume. Venise en faisait autant, surtout depuis que la couronne reposait sur la tête d'une princesse issue d'une famille patricienne de la République, Catherine Cornaro; mais elle avait une rivale dans la reine Carlotta. Un aventurier napolitain, nommé Rizzo Marin, qui ourdissait des intrigues pour le compte de cette dernière contre Catherine, parvint à se faire écouter chez le sultan. Le consul de Venise à Damiette, Piero de Piero, saisit le fil de ces machinations, fit passer secrétement un rapport en Chypre et le conspirateur fut arrêté par ordre du gouvernement vénitien. En revanche, le sultan fit saisir le consul de Damiette et celui-ci ne dut son salut et sa liberté qu'aux instances du consul de Venise à Alexandrie, Lunardo Longo.[1] Quelque temps après, la République contraignait Catherine à déposer la couronne et prenait elle même en main les rênes du gouvernement dans l'île: pour motiver cet acte aux yeux du sultan, elle donna pour prétexte que c'était l'unique moyen de l'empêcher de tomber au pouvoir des Turcs Osmanlis, les ennemis communs de Venise et de l'Égypte. Comme Venise se déclarait prête à continuer le paiement du tribut, le sultan se tint pour satisfait.[2] Dès lors, les Vénitiens se trouvèrent être les proches voisins de l'Égypte et les questions de voisinage se mêlant aux questions de commerce, cette situation n'était pas faite pour simplifier les relations entre les deux puissances.[3] Les sultans, toujours rapaces, attendaient avec impatience le versement du tribut; un retard, une négligence dans le choix des étoffes admises en paiement d'une partie de la somme, pouvait avoir des conséquences graves pour les marchands vénitiens établis dans leurs états.[4]

Si encore les marchands étrangers n'avaient eu à redouter que la tyrannie des sultans! mais les gouverneurs de provinces rivalisaient à cet égard avec leurs maîtres. En Syrie, par exemple, les Vénitiens étaient fréquemment victimes de la jalousie réciproque des émirs de Damas et d'Alep. Comme les émirs de Damas percevaient un droit

---

[1] Malipiero, p. 609 et s.; Navagero, p. 1197, 1199; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 438—440.

[2] Malipiero, p. 612; Navagero, p. 1199 (cf. Cicogna, *Inscrix. venex.*, II, 162); Mas Latrie, l. c., III, 442, not., 472 et ss. L'ambassade envoyée au Caire à cette occasion rapporta au doge, de la part de Kaïtbaï, des présents parmi lesquels se trouvaient divers objets d'origine asiatique, tels que du benjoin, du bois d'aloës, de la porcelaine et "5 peze de sinabasso". Il faut lire sinabaffo: c'est une cotonnade de l'Inde qu'Ibn Batouta connaissait déjà (IV, 3); il l'appelle Chirinbaf ou Chanbaf. Cette étoffe se fabriquait dans le Bengale et les Portuguais l'importèrent en Europe (Giov. da Empoli, dans Gubernatis, *Viagg. ital. nell' India*, p. 115; Ca' Masser, p. 23, 28; Sommario, p. 334, a): mais on la trouvait aussi dans les bazars du Caire (Domen. Trevisani, *Viaggio*, p. 42).

[3] Mas Latrie, *Traités*, p. 272; Marin, VII, 296, 303.

[4] Sanut., *Diar.*, II, 614 et s.; III, 923 et s., 941 et s., 1122, 1198, 1526.

sur toutes les marchandises importées par Beyrout, ils exigeaient que toutes celles des Vénitiens fussent débarquées dans ce port et non dans celui de Tripoli, car les taxes levées dans ce dernier faisaient partie du revenu des émirs d'Alep. Or, en 1473, Giovanni Priuli, qui faisait alors les fonctions de consul de Venise à Damas, fit décharger un certain nombre de pièces de drap à Tripoli. L'émir de Damas lui fit donner la bastonnade et jeta plusieurs marchands en prison; pour leur faire rendre la liberté, il ne fallut rien moins que l'envoi d'un ambassadeur; Giov. Emo alla, en cette qualité, présenter au sultan les réclamations de Venise; mais cette démarche prit du temps.[1] Une autre fois, en 1499, des navires de commerce vénitiens abordèrent à Tripoli et y mirent à terre des marchandises à destination de Hamah et d'Alep. L'émir de Damas attendait l'arrivée de ces navires à Beyrout; il prétendit que ce changement de port de débarquement lui faisait perdre plus de 10,000 ducats; pour se venger, il fit enlever dans les magasins des commissionnaires vénitiens cinquante deux colis d'argenterie, et mit sept marchands en prison.[2]

Malgré tout, les marchands, vénitiens et autres, tenaient bon en Égypte et en Syrie; actes de violence des sultans et des émirs, guidés par une insatiable rapacité; insolence des fonctionnaires d'ordre inférieur,[3] insultes, concussions, exactions, emprisonnements, coups de bâton même, ils supportaient tout.[4] Un Musulman venait-il à être attaqué, emprisonné, mis à mort dans un pays soumis à la domination des Francs, on pouvait en faire retomber la responsabilité sur eux;[5] leur vie, leur avoir étaient sans cesse exposés, au milieu des troubles qui bouleversaient les états des sultans;[6] rien n'était capable de leur faire lâcher prise. Ils n'ignoraient pas qu'à force de tout subir, ils n'inspiraient aux Musulmans que du mépris, et pourtant ils revenaient toujours.[7] L'amour du lucre était le plus fort. L'Occident ne pouvait plus se passer des épices de l'Inde, et l'Égypte était le seul pays encore ouvert à son commerce, par où ces épices pussent arriver au bord de la Méditerrannée.

---

[1] Malipiero, p. 619; cf. Gios. Barbaro, *Lettere*, éd. Cornet, p. 57.

[2] Malipiero, p. 649. Sanuto raconte la même histoire avec quelques variantes, *Diar.*, II, 1039 et ss., III, 673 et ss.

[3] Amari, Dipl. arab., p. 352.

[4] Petrus Martyr d'Anghiera, qui rapporte des exemples de ce genre, n'est pas suspect d'exagération: l. c., p. 447.

[5] Il me suffira d'en donner un exemple entre mille. En 1475, un corsaire provençal enleva deux marchands sarrasins et les déposa à Rhodes, où on les retint pour son compte. En réponse à cet attentat, le sultan fit arrêter des marchands Vénitiens en Égypte et en Syrie, et prétendit exiger de la République de Venise qu'elle fît relâcher les marchands arabes et qu'elle lui livrât le corsaire: *Arch. stor. lomb.*, I, 155 et ss.

[6] Malipiero, p. 636 et ss.; Sanut., *Diar.*, I, 289, 331 etc.

[7] Petr. Mart. l. c.

Aussi longtemps que cette situation se prolongea, Vénitiens, Génois, Catalans et autres y furent invinciblement attirés et les grands commerçants du pays eurent en eux une clientèle assurée.[1]

Mais une révolution se préparait. En poursuivant le cours de leurs voyages de découvertes le long de la côte occidentale de l'Afrique, les Portugais avaient reconnu que l'on pouvait en faire le tour et aller aux Indes par mer tout d'une traite. Dès lors, il était prouvé que l'Occident pouvait se procurer directement les épices de ces régions; il cessait donc d'être forcément tributaire des intermédiaires égyptiens. Ce bouleversement devait avoir des suites incalculables; nous nous en occuperons dans un chapitre spécial.

8° L'Inde.

Pendant la période qui clôt notre étude, le nombre des ports de la *côte occidentale de l'Inde proprement dite* qui méritent d'être signalés pour l'importance de leur trafic, atteint un chiffre véritablement extraordinaire. Ce phénomène est dû à des causes diverses: d'abord, à la division du territoire entre une infinité de petits souverains dont chacun voulait se faire sa part dans le commerce universel, en second lieu, à la rivalité acharnée des marchands indigènes et des colons arabes, dont le nombre s'était multiplié au-delà de toute prévision; enfin, à cette circonstance particulière que chaque province avait la spécialité de certains produits naturels, tous fort recherchés dans le commerce. Au nord, les produits dominants étaient les filés et les tissus; le port de Cambaye en inondait le monde musulman presque en entier; au centre,

---

[1] M. Peschel écrit, dans son *Zeitalter der Entdeckungen*, p. 33: "à partir du moment où l'on commença à cultiver le coton à Malte, en Sicile, dans les Baléares, dans la Calabre et en Andalousie, où la canne à sucre fut acclimatée à Madère et dans les Canaries, où l'on eut trouvé en Guinée des succédanées du poivre, où l'on tira directement l'ivoire de l'Afrique intertropicale . . . . . . Alexandrie perdit petit à petit son importance commerciale." Ce raisonnement est plus spécieux que solide. Quand le commerce du Levant atteignit son plus haut degré de prospérité, la culture du coton existait depuis longtemps déjà en Occident; si le produit obtenu avait été d'assez bonne qualité pour faire concurrence au coton d'Orient, c'est la Syrie qui en eût souffert: le marché d'Alexandrie en recevait très peu. Jamais le poivre de Guinée ne fut accepté dans le commerce de l'Occident en remplacement du véritable poivre de l'Inde. Enfin, avant Vasco de Gama, le commerce du Portugal était encore peu développé et les articles importés par les marchands de ce pays, tels que le sucre des Canaries et l'ivoire de l'Afrique n'arrivaient pas en quantités suffisantes pour influencer le marché.

la province de Canara exportait son fameux riz et du sucre; au sud, le Malabar offrait au commerce deux produits très recherchés, le poivre et le gingembre; enfin, l'île de Ceylan tenait l'extrémité de la ligne avec sa cannelle. Des mains des producteurs, ces produits précieux passaient entre celles des marchands qui les répandaient dans le monde: un nombre infini de navires de cabotage ou de long cours étaient employés à ce trafic. Parmi les marchands qui s'en occupaient, les Musulmans tenaient le premier rang; depuis des siècles, un mouvement d'immigration ininterrompue en versait dans le pays; il en venait de l'Arabie, de la Perse et de l'Égypte. On pouvait les diverser en deux classes, formant comme deux couches: d'abord, celle des descendants des premiers immigrants, auxquels on donnait dans le Malabar le nom de Mapoulères; puis, celle plus récente des Pardesis; ces derniers détenaient presque entièrement entre leurs mains le commerce maritime de cette province.[1] Ces étrangers ne se concentraient pas uniquement dans les grandes villes maritimes; il y en avait un peu partout, même dans les moins importantes. Dans certains ports, ils accaparaient absolument tout le trafic; dans d'autres, ils le partageaient avec les Hindous. Ceux-ci, d'ailleurs, ne cédaient pas la place sans lutte. Par exemple, la corporation des marchands Goudjeratis (du Goudjerate) était un composé des deux éléments: le centre de leurs affaires était dans le royaume de Cambaye, mais ils avaient des succursales et des factoreries dans toute l'Inde et dans l'Indo-Chine. Quand les Portugais et les Florentins commencèrent à fréquenter ces régions, ils constatèrent avec admiration la science du calcul, la finesse et l'intelligence en affaires[2] de ces Goudjeratis, comme, d'ailleurs, de tous les grands commerçants indiens en général. Deux centres commerciaux brillent à cette époque d'un éclat particulier: *Cambaye* et *Calicut*. Si l'Occident recevait encore les produits de l'Indo-Chine et de la Chine, il le devait surtout à l'esprit d'entreprise des marchands de ces deux ports et à l'habileté de leurs marins. En effet, les jonques chinoises ne se risquaient plus jusqu'à la côte de Malabar comme au temps de Marco Polo et d'Ibn Batouta; depuis une brouille entre la Chine et le roi de Calicut, brouille qui dut se produire vers les premières années du XV[e] siècle,[3] elles évitaient cette région

[1] Odoardo Barbosa, dans Ramusio, I, 310—311. A Calicut seulement, il y avait 15,000 mahométans, en grande majorité nés dans le pays. Varthema, p. 161, b.

[2] *Sommario di tutti li regni*, dans Ramusio, I, 327 et s, 333, a; Barbosa, ibid. p. 295; Corsali, ibid. p. 179; Strozzi, dans Gubernatis, *Storia dei viaggiatori italiani nelle Indie orientali* (Livorno, 1875), p. 382; cf. *ibid.* p. 375.

[3] Peschel, *Das Zeitalter der Entdeckungen*, p. 21; Yule, *M. Polo*, I, 327. Les entrepôts dans lesquels ils emmagasinaient leurs marchandises à Calicut étaient désignés sous le nom de Sinakota; on les y montrait encore au temps de la domi-

et leurs voyages vers l'ouest ne s'étendaient plus au-delà de Malifattan[1] sur la côte de Coromandel; plus tard même, elles ne dépassèrent plus Malacca.[2] Dès lors, ce fut *Malacca* qui vit arriver dans son port les marins de Calicut, auxquels leur hardiesse avait fait donner le surnom de "fils des Chinois",[3] et aussi ceux de Cambaye; jusqu'au commencement du XV[e] siècle, ceux-ci avaient été chercher jusqu'à Java, par le détroit de la Sonde, les produits des îles Banda et des Moluques.[4] Malacca était d'un accès plus facile; on y trouvait en abondance tous les produits de l'Indo-Chine et de la Chine; les marins indigènes d'une part, les Chinois et les Javanais de l'autre, avaient soin de ne pas les y laisser manquer.[5]

Par le fait de l'organisation d'un trafic maritime si fréquent entre Cambaye et Malacca, le commerce des marchands Goudjeratis avait pris sur cette place un tel développement que des milliers d'entre eux avaient fini par s'y fixer, et l'on n'estimait pas à moins de quatre à cinq mille le nombre de ceux que le mouvement des affaires y amenait passagèrement chaque année.[6] Entre Calicut et Malacca, le trafic n'était pas moins régulier et en même temps qu'il procurait aux marchands d'origine arabe qui s'y livraient l'occasion de gagner beaucoup d'argent, il faisait au port de Calicut un renom universel. Par sa situation non loin de l'extrémité méridionale de l'Inde, cette ville avait un grand avantage sur Cambaye. Elle était bien plus que celle-ci à la portée des habitants de la côte de Coromandel,[7] où la ville de Paleacate (Poulicat, à 22 milles anglais au nord de l'emplacement actuellement occupé par Madras) brillait alors entre ses voisines d'un éclat qu'elle devait à son commerce de pierres précieuses et d'épices;[8] elle offrait le même avantage aux riches et actifs marchands de Bengala (Banghella),[9] vaste marché, situé à l'embouchure du Brahmapoutra et aux sujets des royaumes de Pégou et de Ténassérim, sur la côte occidentale de l'Indo-Chine. Cette affluence de marchands in-

nation portugaise. Chph. Acosta, *Aromatum liber*, dans *Clusius exot.*, p. 262 et s.

[1] Relation de Joseph de Cranganore dans Grynæus, *Novus orbis* (1555), p. 208; cf. Yule, dans l'*Ind. Antiq.*, IV, p. 9.

[2] Barbosa, l. c., p. 317, b, 320, b; Gubernatis, l. c., p. 378.

[3] Abd-errazzak, dans Quatremère, *Not. et extr.*, XIV, 1, p. 442, et dans Elliot, *Hist. of India*, IV, 103.

[4] *Sommario*, dans Ramusio, I, 328.

[5] Varthema, p. 166, a; Barbosa, p. 317, b, 318, a, 320, b; Corsali, p. 180, a; *Sommario*, p 334, a, 337, a.

[6] *Sommario*, p. 328, a.

[7] Il y avait aussi à Calicut une grande colonie de marchands originaires de la côte de Coromandel; voy. Barbosa, p. 310, a; Barros, *Asia*, II, 330.

[8] Varthema, p. 161, a; Barbosa, p. 315, b; Corsali, p. 179, b.

[9] Varthema, p. 166, a; Barbosa, p. 315, b; *Sommario*, p. 333, b. Dans l'édition anglaise de Varthema *(Hakl. Soc.*, vol. XXXII), p. cxiv—cxxi, M. Badger discute la situation de cette ville.

diens ou indo-chinois, se croisant dans les rues de Calicut avec des Persans, des Syriens, des Arabes, des Abyssiniens ou des Turcs, leur donnait une animation extraordinaire, surtout à l'époque des foires annuelles; aussi beaucoup de nations y avaient-elles des factoreries.[1]

Cambaye et Calicut étaient, il faut le dire, à peu près les seules villes de la côte occidentale de l'Inde assez riches pour entretenir des relations directes avec Malacca au moyen d'une marine de commerce spécialement attachée à leurs ports. Nous ne saurions en dire autant que de Ravel (au sud de Cambaye) qui tomba plus tard dans un dépérissement complet, et de Quilon (Koulam). Une autre ville, d'ailleurs très importante, celle de Diou ne recevait les produits de l'Indo-Chine que par l'intermédiaire des marchands du Malabar.[2] Pour le trafic avec l'Arabie c'était tout autre chose. Il n'était guère de ville sur la côte qui n'y expédiât, par des navires à elle, soit les produits de la province, soit des épices de l'extrême Orient, alors même qu'elle n'avait reçu ces dernières que de seconde main. Parfois, surtout quand la saison ne permettait pas les longues traversées, ces navires s'arrêtaient à Chéher, sur la côte de l'Hadramaut, et y confiaient leurs cargaisons aux marchands de l'endroit qui se chargeaient de les faire parvenir à Aden;[3] cela se passait déjà ainsi du temps de Marco Polo; mais, généralement, ils poussaient jusqu'à Aden ou jusqu'à Djeddah.[4] Là, comme partout ailleurs, les grands commerçants de Cambaye et de Calicut primaient les autres. Dans leurs vastes bâtiments, ils entassaient, en quantités immenses, les uns des étoffes de soie et de coton de fabrication indigène, des plantes médicinales, des cornalines qui passaient par Alexandrie pour aller en Europe,[5] les autres des épices du Malabar, renommées entre toutes, et surtout du poivre, les uns et les autres des articles qu'ils avaient été chercher dans l'extrême Orient, tels que le clou de girofle, la noix muscade, le macis, le camphre etc.[6] Tous les ans, au mois de février, dix à douze navires en état de porter de mille à douze cents bahars, soit 7 à 8,000 quintaux légers, poids de Venise, quittaient le port de Calicut avec un chargement composé pour la plus grande partie d'épices; ils allaient le déposer, les uns à Aden, les autres à Djeddah, et rentraient entre le

---

[1] Varthema, p. 161, b; *Sommario,* p. 332, b; Joseph. Ind., dans Grynæus, l. c.

[2] Barbosa, p. 296; b, 297, b, 312, b.

[3] Ibid. p. 292, a, b, 296, b (dans ce dernier passage, avant le mot Ormouz, au lieu de "per", il faut lire "Xer", c. à d. Chehr) etc.

[4] Varthema, p. 151, 153; Barbosa, p. 291 et s., 296 et s. etc.; *Sommario,* p. 324, b, 329, a, b; Corsali, p. 179, a, 182.

[5] Barbosa, p. 292, a, 297, b; *Sommario,* p. 327, b, 328, a.

[6] Sur Calicut, voyez Pietro Alvarez, dans Ramusio, I, 126, a; Barbosa, p. 304, a, 310, b, 311, a; Abd-errazzak, dans *Not. et extr.*, l. c., p. 442 (Elliot, p. 108).

mois d'août et le milieu d'octobre; ils rapportaient des métaux, de la coutellerie, des outils de toute sorte, du corail etc., articles pour la plupart de provenance européenne.[1]

L'entrée et la sortie des nombreux navires de Cambaye et de Calicut qui tous déposaient le chargement pris à leur départ, pour en prendre un autre au retour, eussent déjà suffi pour créer sur le marché d'Aden un immense mouvement d'échanges: mais ces navires n'y venaient pas seuls. D'autres y apportaient directement de Sumatra, de Malacca ou du Bengale des épices, des bois de teinture, des aromates etc.[2] De leur côté, les marchands d'Aden et de la Mecque en envoyaient eux-mêmes dans un grand nombre de ports de l'Inde,[3] mais surtout à Calicut. L'influence dont y jouissaient leurs coreligionnaires et compatriotes exerçait sur eux un vif attrait;[4] ils s'y approvisionnaient des produits du pays pour les revendre en Égypte.

Jusqu'au moment de la découverte de la route du Cap de Bonne-Espérance par les Portugais, la voie d'Aden était la plus méridionale de toutes celles que suivaient les produits des Indes pour parvenir en Occident. Mais, avant d'en finir avec ce sujet, il nous reste encore à parler d'une dernière route, un peu moins avancée vers le sud, beaucoup plus rarement usitée d'ailleurs, du moins à ce point de vue; nous voulons parler de celle d'Ormouz. La ville d'Ormouz, on le sait, était située sur une île, à l'entrée du golfe Persique, et elle entretenait avec l'Inde un trafic des plus actifs. A vrai dire, il faut faire une exception pour les villes maritimes de la côte de Malabar; celles-ci avaient trop d'intérêt à maintenir la direction du courant commercial sur Aden et la Mecque. Mais on peut affirmer que, de Cananore à Diou et à Cambaye, il n'y avait pas un port de tant soit peu d'importance qui n'envoyât des vaisseaux à Ormouz: c'étaient les marchands Goudjeratis de Cambaye qui approvisionnaient ce marché des produits de l'Indo-Chine, qu'eux-mêmes avaient tirés directement de Malacca.[5] A l'occasion, les marchands d'Ormouz allaient aussi chercher en personne aux Indes cer-

---

[1] Barbosa, p. 310, b, 311, a.

[2] Varthema, p. 165, a; Barbosa, p. 292, a.

[3] P. ex. à Diou, à Cambaye et à Daboul; voy. Barbosa, p. 297, a, 298, b; *Sommario*, p. 325, a, b.

[4] Barbosa, p. 304, a; *Sommario*, p. 325, b; Abd-errazzak, dans *Not. et extr.*, l. c., p. 436 (Elliot, p. 98); Sernigi, dans Ramusio, I, 120, a; Ca' Masser, p. 26 et s.

[5] Il semblerait résulter des expressions d'Abd-errazzak (*Not. et extr.*, XIV, 1, p. 429; Elliot, l. c., p. 96) que l'on voyait encore des bâtiments chinois à Ormouz pendant le XV[e] siècle; mais M. Yule fait remarquer avec raison (*Cathay*, I, lxxix) que ces expressions ne sont pas assez nettes pour imposer une conclusion semblable; le fait est, la chose est d'autant moins vraisemblable, que, comme on l'a dit plus haut, à cette époque les marins Chinois se risquaient au contraire de moins en moins loin.

tains produits du pays. C'étaient, par exemple, des marchands de chevaux arabes et persans, chargés pour le compte des rois de Dekkan et de Narsinga d'une fourniture livrable à Cambaye, à Chaoul, à Daboul, à Goa, à Battecala ou à Cananore; car, sous ce rapport comme sous plusieurs autres, la substitution du marché d'Ormouz à celui de Kich n'avait été qu'un déplacement pur et simple; les mêmes usages étaient passés de l'un à l'autre. Ou bien c'étaient des marchands de perles de Bahreïn qui allaient vendre aux Indes cet article, très recherché des indigènes;[1] les deux genres de commerce se faisaient généralement de pair.

En résumé, on voit que pendant les derniers temps du Moyen-Age la vie commerciale avait pris aux Indes une activité et une intensité extraordinaires. On m'objectera peut-être que, pour tracer un tableau exact, il n'eût pas fallu en emprunter presque tous les traits à des écrivains qui n'ont visité le pays que postérieurement à l'invasion portugaise. A cela je répondrai: d'abord que j'ai laissé de côté les passages où ces écrivains expliquent comment les Portugais imprimèrent à la vie commerciale dans ces régions une nouvelle forme et une nouvelle direction, et en second lieu, qu'il m'était bien permis d'utiliser, pour ce qui concerne le XV[e] siècle, tous ceux qui montrent à quel degré de développement était arrivé de lui-même le commerce de l'Inde avant l'apparition des Portugais. D'ailleurs, sans ces ouvrages de date postérieure, nous ne saurions que peu de chose sur le commerce de l'Inde au XV[e] siècle, car, pour cette époque, les relations de voyage sont extrêmement rares. On trouve quelques renseignements précieux sur Ormouz et Calicut dans la relation du Persan *Abd errazzak* qui fit un séjour dans l'Hindoustan de 1442 à 1444 en qualité d'ambassadeur de Châhrokh; ceux que donne sur la côte occidentale de l'Inde et sur une partie de l'intérieur le marchand russe *Athanasius Nikitin*, de Tver,[2] qui fit le voyage aller et retour par la Perse et Ormouz (1468—1474) sont assez maigres; enfin, tout ce qu'on sait sur le voyage du Génois *Hieronimo da Santo Stefano*, qui séjourna aux Indes pendant plusieurs années et poussa jusqu'à Pégou et Sumatra, se trouve contenu dans une lettre de quelques lignes écrite par lui de Tripoli, le 1[er] sept. 1499, à l'adresse de Jean Jacques Mayer à Beyrout.[3] Ce qui a été écrit à beaucoup près de plus complet sur la région des Indes est dû à l plume de *Niccolò de' Conti*, marchand vénitien qui passa vingt-cinq ans en

[1] Varthema, p. 158, b; Barbosa, p. 294, a, 296, b, 298, b, 299, a, 300, a, b, 301, b, 311, a; *Sommario*, p. 326, a, 327, b, 328, a, 329, a, b, 330, a; Corsali, p. 178, b, 179, a.

[2] Dans R. H. Major, *India in the 15th century (Hakl. Soc.*, n° 22), Lond. 1857.

[3] Telle est l'adresse exacte et complète, d'après le texte portugais sur lequel Ramusio a fait sa traduction en italien. Ramus. (I, 345) écrit "Giovan Jacobo Mainer" et n'indique pas la ville où la lettre est adressée.

Orient antérieurement à 1440,[1] et visita en personne l'Inde et l'Indo-Chine, sans compter Sumatra et Java. Il note avec un soin particulier les plantes et spécialement celles qui produisent les épices, il indique les localités d'où l'on extrait les pierres précieuses, les pêcheries de perles; pour chaque district il énumère les produits qu'il livre au commerce; mais, sur le mouvement du commerce, sur les routes qu'il suit, sur les principaux marchés, il n'a pas un seul mot. Ni le Florentin Bartolommeo qui voyagea, paraît-il, en Orient entre 1400 et 1424,[2] ni le Vénitien *Bonajuto Albani*, n'ont laissé de relation sur leur séjour aux Indes. Cependant, on est quelque peu renseigné sur le voyage de ce dernier par d'autres écrivains. Il partit du Caire en compagnie d'un ambassadeur du Prêtre Jean, c'est à dire du roi d'Abyssinie, à l'époque où Francesco Marcello était consul de Venise à Alexandrie. Ce devait être en 1483, car c'est la date de l'année où Joos van Ghistele dit avoir rencontré à Tor le Vénitien Bonavito del Pan (c'est sa manière d'écrire le nom d'Albani) et le Milanais Benedetto de Nove, au moment où ils allaient s'embarquer pour Ormouz.[3] Albani traversa la Perse, puis l'Inde de Cambaye à Calcutta, épousa une femme de cette dernière ville et passa plus tard dans le Malabar. Là, il eut l'occasion de rendre des services aux Portugais pour leurs achats d'épices, et, en récompense, on lui permit de s'embarquer pour l'Occident sur une flottille portugaise avec sa femme et ses deux fils. Il était vieux et dénué de ressources, mais, comme il était en mesure de fournir les renseignements les plus sûrs sur les Indes, et comme il parlait les dialectes orientaux, le roi Emmanuel lui assura un traitement pour une année et le renvoya aux Indes avec l'expédition de Francisco d'Almeida. Albani se rendit très utile comme interprète dans les négociations entamées par l'amiral portugais avec le roi de Quilon. A partir de ce moment, on perd complétement sa trace.[4]

Il est donc certain que dans les dernières années du Moyen-Age plusieurs Italiens parcoururent l'Inde en tous sens, les uns pour étudier les pays de production des épices, les autres vendant et achetant pour

---

[1] Parti de Damas, il voyagea en compagnie d'une caravane jusqu'au golfe Persique et gagna de là les Indes.

[2] Ce détail est donné par une légende de la mappemonde de Martin Behaim, reproduite par M. Murr dans son *Histoire diplomatique* de ce chevalier, p. 36 et s.

[3] Ghistele, p. 229.

[4] Sur ce personnage, les sources à consulter sont, outre Ghistele: Barros, *Asia*, II, 198 et s.; Ca' Masser, dans l'*Archiv. stor. ital.*, append., II, nº 10, p. 18 et s.; le *Journal de Mayr* dans Kunstmann, *Die Fahrt der ersten Deutschen nach dem portug. Indien*, p. 11; enfin Sanut., *Diar.*, IV, 544 et s., 546, 665. Le nom d'Albani est inscrit parmi ceux d'autres explorateurs et voyageurs vénitiens, sur les murs de la Sala dello Scudo, dans le palais des doges, à Venise. Zurla, *Di M. Polo*, II, 391.

gagner de l'argent. Il est bien probable qu'il y en eut encore plus qu'on n'en connaît, mais il serait impossible de nommer avec preuves à l'appui une province ou une ville de l'Inde, où des Européens aient eu des établissements. Calicut fait seule exception. Emmanuel, roi de Portugal, écrit qu'il y avait là des marchands et des marchandises de tous les pays d'Occident, entre autres de Bruges et de Venise.[1] Parmi les quelques Européens dont on sait le nom, je me contenterai de citer le juif *Gaspar.* Parti d'Alexandrie, il avait gagné les Indes par le Caire et la Mecque; après avoir couru tout le pays, il avait fini par embrasser la religion musulmane et il se trouvait précisément au service du roi de Goa au moment de l'arrivée de Vasco de Gama (1499). Il fit connaître son origine européenne, demanda le baptême, mit à la disposition de l'amiral le fruit de trente années d'expérience, lui fournit toutes sortes de renseignements, tant sur Calicut que sur d'autres villes et districts de l'Inde et de l'Indo-Chine, sur les produits de chaque province, sur ses besoins, sur le prix des divers articles de commerce, et finalement il repartit avec lui pour Lisbonne. En récompense de ses services, le roi lui accorda une année de traitement, mais l'attacha, sur le champ, à l'expédition qui allait mettre à la voile pour les Indes sous le commandement de Cabral.[2]

L'analogie qui existe entre la carrière d'Albani et celle du juif Gaspar est extrêmement curieuse; tous deux appartiennent déjà à l'époque où les Portugais accaparèrent le commerce des Indes, époque dont nous aurons encore à retracer au moins les débuts, et ce sera la conclusion de notre étude.

9° L'Asie centrale, la Chine et la Perse.

Jusqu'au milieu du XIVe siècle, nous avons pu constater un mouvement actif de voyageurs occidentaux, marchands ou missionnaires, sur la route de la Chine par l'Asie centrale. A partir de cette époque, ils deviennent de plus en plus rares et c'est à peine si, par ci par là, on peut signaler une trace de leur passage. Comment savoir si cette voie était encore fréquentée? On voit, il est vrai, sur la *Carte catalane* de 1375, une légende relative au lac de Lop; mais cela ne prouve pas

---

[1] *Copia de una lettera.* Roma, 1505.

[2] Barros, *Asia,* I, 366 et ss.; *Roteiro da viagem que fez D. Vasco da Gama* (Porto, 1838), p. 107; Ca' Masser, l. c., p. 14 et s.; lettre d'Améric Vespuce (apocryphe), dans Varnhagen, *Amerigo Vespucci* (Lima, 1865), p. 80 et s. La relation italienne de l'expédition de Vasco de Gama contient à ce sujet un détail erroné; d'après elle, ce juif d'Alexandrie aurait été enlevé par les Portugais à Mélinde, où il était pilote; Ramus., I, 120, b, 121, a.

grand chose, car ce n'est que la reproduction de renseignements extraits de Marco Polo. La carte de Fra Mauro, dressée un peu après la moitié du XV[e] siècle, nous montre que l'auteur possédait certaines notions sur le lac Issikoul, peut-être même sur le défilé de Talki; l'un et l'autre se trouvaient sur la grande route de la Chine; il parle des régions situées au nord de la mer Caspienne, de la traversée du désert en chariots couverts jusqu'à Ourgendj, comme de choses connues des Vénitiens et aussi des Géorgiens, des Grecs, des Arméniens, des Circassiens et des Tatars.[1] Mais, en réalité, à partir de 1340, il n'existe aucune relation de voyage en Chine par voie de terre. C'est la meilleure preuve que ces voyages étaient devenus très rares. A quoi attribuer ce changement subit? A deux causes probablement. D'une part, les populations de l'Asie centrale, jusqu'alors païennes, maintenant converties en masse au mahométisme, étaient devenues, en changeant de religion, aussi fanatiques qu'elles avaient été tolérantes, de sorte que les missionnaires chrétiens ne pouvaient se risquer désormais au milieu d'elles qu'au péril de leur vie; quant aux marchands chrétiens, ils n'étaient pas menacés comme les missionnaires de subir le martyre, mais l'accueil qu'on leur faisait n'était plus aussi amical qu'autrefois. D'autre part, en Chine la dynastie nationale des Ming avait remplacé les khans tatars de la race de Gengis-khan et se montrait moins bien disposée qu'eux à l'égard des étrangers. Plus tard, les conquêtes de *Tamerlan* produisirent un bouleversement dans le commerce en lui ouvrant de nouvelles voies. L'éclat de ses victoires rejaillissant sur *Samarkand*, sa capitale, celle-ci devint un centre d'attraction puissant. De nombreuses caravanes,[2] parties de la Chine et de la Tatarie, lui apportaient les plus fines soieries du premier de ces pays. D'un autre côté, les caravanes de l'Inde, traversant le col de Bamian et le défilé de Termedh (au-dessous de Balk),[3] approvisionnaient son marché d'épices, telles que le gingembre et la cannelle, la noix muscade et le clou de girofle. Il s'y faisait d'énormes affaires en diamants et en pierres précieuses, en musc et en rhubarbe. En outre, la ville produisait elle-même une grande variété d'articles très recherchés. Ce n'était pas que la population indigène fût particulièrement industrieuse, mais à côté d'elle vivaient en grand nombre des artistes et des artisans venus du dehors; au cours de ses conquêtes, dans chaque

---

[1] Zurla, *Il mappamondo di Fra Mauro*, p. 32 et s., 34.

[2] Pendant son séjour à la cour de Tamerlan, Clavijo, ambassadeur de Castille, vit arriver une de ces caravanes; elle était partie de Khanbaligh et comprenait huit cents chameaux: Clavijo, p. 192 et s.

[3] Clavijo, p. 140 et s.; Quatremère, *Rachid eddin*, I, 147; Ibn Haoukal (cit. dans Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 227) appelait déjà Termedh "le port de l'Oxus qui dessert toute la région environnante".

pays, dans chaque ville, partout où on lui signalait une industrie florissante, Tamerlan enlevait les ouvriers les plus habiles, et les transférait de force dans sa capitale. A Damas, pour n'en citer qu'un exemple, il avait pris des tisserands de soie, des armuriers, des verriers, et des potiers.[1] Il serait intéressant de savoir si le commerce de l'Occident, renonçant à reprendre le chemin de la Chine, perdue dans le lointain, se porta vers ce nouveau centre, soit par Tana et Ourgendj qui, détruite par Tamerlan et à peine sortie de ses ruines, voyait s'ouvrir une nouvelle ère de prospérité, soit par Trébizonde, le nord de la Perse et la Transoxiane; les sources sont absolument muettes à cet égard. Je serais tenté d'admettre qu'il n'en fut rien, car Clavijo, de tous les chroniqueurs celui qui a décrit avec le plus de détails la splendeur de Samarkand au temps de Tamerlan, n'en parle pas, et pourtant il énumère avec soin tous les voyages entrepris par des marchands génois ou vénitiens dans la Perse ou sur les côtes de la mer Caspienne. Giosafatte Barbaro, envoyé comme ambassadeur en Perse (1474—1478), fit un détour pour visiter Samarkand; il parle des nombreux marchands qu'il y vit et cite entre autres les Chinois; mais il n'est pas question d'Occidentaux.[2] On sait cependant que les Occidentaux et en particulier les Génois et les Vénitiens fréquentaient les marchés de Tauris et de Soultanièh.

L'origine de l'importance commerciale de *Soultanièh* remontait, nous l'avons vu, à l'époque des successeurs de Houlagou; le règne de Tamerlan ne porta point atteinte à cette situation. Les produits de la Chine et des Indes, débarqués à Ormouz et repris par des caravanes, arrivaient à Soultanièh en soixante jours; or, Sanuto remarque que, pour les épices délicates, on ne craignait pas les longs transports par terre, tandis qu'on cherchait à réduire autant que possible les transports maritimes. Cela explique pourquoi l'on pouvait se procurer sur le marché de Soultanièh certains articles qu'on n'eût trouvés ni à Alexandrie ni en Syrie. Les mêmes caravanes y apportaient des pierres précieuses et des perles: celles-ci passaient par Ormouz pour y être percées. De la direction opposée, c'est à dire du Ghilan et du Chirvan, arrivait la soie grège qui se réexpédiait vers la Syrie et l'Asie-Mineure. Les centres industriels de la Perse, tels que Chiraz et Yezd envoyaient leurs tissus de soie ou de coton. Quant à la ville de Soultanièh ellemême, ses bijoux d'or et d'argent jouissaient d'une réputation méritée. Les grandes foires de juin, de juillet et d'août attiraient un grand concours de marchands, dans lequel figuraient des Occidentaux venus par Caffa ou par Trébizonde.[3]

---

[1] Clavijo, p. 184 et s., 190 et s.

[2] *Viaggi alla Tana*, p. 43.

[3] Clavijo, p. 113—115; Barbaro, p. 39 et ss.

La capitale de la Perse, *Tauris*, possédait aussi des bazars nombreux et parfaitements organisés, où l'on trouvait des soies grèges et des soieries de toutes sortes, des perles d'Ormouz, des épices, spécialement de l'indigo fin et de belle gomme laque, des huiles et des aromates (du musc), de la rhubarbe de la Chine etc. Des caravanes partaient de là pour Alep, Brousse et Constantinople; c'était par leur intermédiaire que se faisaient les échanges des soies grèges et travaillées de la Perse contre les lainages de l'Asie occidentale et de l'Europe.[1] Pendant cette période, pour se rendre à Tauris, les Occidentaux passaient soit par Alep, car le marché de Lajazzo était abandonné, soit par Trébizonde, du moins jusqu'au jour où cette ville tomba au pouvoir des Osmanlis. Mais, vers la fin du XVe siècle, deux événements contribuèrent à tuer le trafic de l'Occident avec la Perse. Ce fut d'abord la destruction des colonies occidentales de la mer Noire; les ruines accumulées par les Osmanlis obstruèrent la route qui menait de cette région à la Perse par le nord, de sorte que la voie d'Alep resta seule ouverte aux arrivages de la Méditerranée. En second lieu, la découverte de la route maritime des Indes par les Portugais enleva à la Perse toute son importance au point de vue du transit des épices.

L'activité commerciale que les circonstances avaient enlevée à la Perse et à la région environnante, un marchand génois, nommé Paolo Centurione, conçut le projet de la lui rendre aussi brillante qu'au temps des grands khans tatars de la race de Houlagou. Jaloux du succès des Portugais, qui avaient réussi à détourner les épices de leurs anciennes routes, à les accaparer et à les revendre fort cher en Occident, il avait imaginé, pour satisfaire sa haine, d'ouvrir aux produits de l'Orient une nouvelle voie dont voici le tracé: elles auraient remonté par eau le cours de l'Indus, passé de ce fleuve à l'Oxus en traversant les défilés des montagnes qui séparent les deux bassins, descendu sur d'autres barques le cours de l'Oxus; de ce fleuve, elles auraient gagné Astérabad, puis traversé la mer Caspienne dans toute sa longueur et remonté le Volga et ses affluents jusqu'à Moscou: enfin, de cette dernière ville, elles auraient été dirigées par voie de terre sur Riga, c'est à dire qu'elles seraient allées aboutir à la mer Baltique. Centurione fit des démarches auprès de Vassili IV Ivanovitch, grand-duc de Moscou, pour le gagner à ses idées (1520); il comptait sur un bon accueil, et il semble qu'il en eût le droit, car il était de toute évidence que la réussite de son projet eût été tout à l'avantage, et des marchands russes qui auraient pu se procurer les produits de l'Inde à bon marché, et du grand-duc

[1] Clavijo, p. 109 et s.; Contarini, dans les *Viaggi alla Tana*, p. 70; *Viaggio d'un mercante che fu nella Persia*, dans Ramusio, II, 83.

lui-même, dont ce trafic eût enrichi le trésor. Mais quand il voulut étudier par lui-même la possibilité de suivre la route qu'il indiquait, Vassili prit de l'ombrage; ouvrir à un étranger les routes de la mer Caspienne et de la Perse lui parut recéler un danger, et il ne voulut plus entendre parler de cette affaire.[1] Abstraction faite des inquiétudes du grand-duc, ce projet grandiose avait contre lui d'énormes difficultés. Le point de départ se fût trouvé nécessairement dans des pays où les Portugais dominaient et où ils n'eussent pas manqué de couper le trafic dès le commencement. Un autre obstacle à peu près insurmontable eût été l'état de civilisation peu avancée de la Russie. En somme, ce n'était qu'une chimère et il valait mieux qu'aucune tentative ne fût faite pour la réaliser.

10° Les deux Catastrophes finales. Apparition des Portugais dans l'Inde; conquête de l'Égypte par les Osmanlis.

Tourner l'Afrique pour arriver aux Indes par mer, telle était la pensée qui avait inspiré l'entreprise des frères Vivaldi de Gênes, et ils s'y étaient lancés avec une folle témérité, sans avoir une idée des immenses difficultés au devant desquelles ils couraient. Ils y périrent, mais leur pensée leur survécut. Deux cents ans après environ, elle fut reprise et menée à bonne fin par un autre peuple, que la situation de son pays sur le bord de l'Océan Atlantique semblait prédestiner à cette mission, de préférence aux habitants de la Méditerranée: nous avons nommé les Portugais. Le prince *Henri le Navigateur* résolut de faire explorer la côte occidentale de l'Afrique, et, sans se lasser, envoya à la découverte expédition sur expédition. A sa mort, en 1460, on n'avait pas encore dépassé l'extrémité méridionale de la Sénégambie actuelle; mais il avait allumé dans le cœur de ses compatriotes une irrésistible passion pour les explorations lointaines. La découverte de la Côte d'Or et de ses trésors (1471) ne suffit pas pour l'assouvir. Sous le règne

---

[1] Pauli Jovii, *De legatione Basilii magni principis Moscoviæ ad Clementum VII* (dans Starczewski, *Hist. Ruthen. script. exteri sæc. XVI*, vol. I), p. 3 et s.; cf. Adelung, *Kritisch-literarische Uebersicht der Reisenden in Russland*, I, 177 et ss.; Ramusio (I, 374) admet, d'après une autre source, que le prince aurait fait un accueil plus favorable aux ouvertures de Centurione: "gli dette orecchie e non mancò allhora di far ogni cosa e fece tentare alcuni signori di Lordo di Tartari vicini, ma le guerre, che eran tra loro, ed i grandissimi diserti, che dicevano esser necessario di passare, li fece torre dall' impresa."

d'Alphonse V († 1481), on poussa jusqu'à l'équateur; sous celui de Jean II, son successeur, Barthélemy Diaz atteignit la pointe méridionale de l'Afrique, et le roi la baptisa du nom de *Cap de Bonne-Espérance* (déc. 1487), parce que la découverte qui, du vivant de son oncle Henri le Navigateur, n'était encore qu'une espérance entrevue dans un avenir lointain [1] s'était changée en une certitude palpable. En remontant la côte orientale de l'Afrique, on devait nécessairement arriver à atteindre non seulement le pays du Prêtre Jean (l'Abyssinie), situé au sud de l'Égypte, mais encore l'Inde, le pays des épices par excellence. Avant la grande découverte, Jean avait envoyé des explorateurs vers ces deux pays, mais on ne connaissait encore qu'une seule route. Les premiers n'avaient pas dépassé Jérusalem; désespérant d'atteindre le but de leur mission à cause de leur ignorance de la langue arabe, ils étaient revenus sur leurs pas. En 1487, Pedro de Covilham et Alphonse de Païva, chargés par le roi de reprendre l'œuvre abandonnée, prirent la route de l'Égypte, s'embarquèrent à Tor et voyagèrent ensemble jusqu'à Aden. De là, Covilham gagna la côte de Malabar; il y vit d'immenses exploitations de poivre et de gingembre, et il apprit que le clou de girofle et la cannelle ne s'y trouvaient que comme articles d'importation, et venaient de pays lointains; poursuivant sa route, il alla visiter la côte orientale de l'Afrique; à Sofala, il recueillit des renseignements sur la partie méridionale de ce continent jusqu'à Madagascar: dans un rapport adressé à son roi, il annonça qu'en longeant toujours la côte occidentale à partir de la Guinée, les navires portugais atteindraient la côte orientale, et qu'en remontant celle-ci dans la direction de Sofala et de Madagascar, ils pourraient facilement gagner l'Océan Indien et Calicut.[2] De Sofala, il alla visiter Ormouz, dans le but d'y compléter ses notions sur le commerce du Levant. Enfin, son compagnon Alphonse de Païva étant mort sans avoir rempli sa mission, il entreprit de l'accomplir à sa place et d'aller rendre visite au roi d'Abyssinie. Retenu en captivité par le noir monarque, il ne revit jamais sa patrie.[3]

Les renseignements contenus dans les lettres de Covilham complétaient merveilleusement la découverte de Diaz; mais une longue maladie puis la mort empêchèrent le roi Jean d'y donner suite. Il était réservé à Emmanuel le Fortuné de mener à terme l'œuvre si bien commencée et d'en tirer tout le bénéfice. Le 20 mai 1498, après une traversée

---

[1] Un passage de l'Azurara, cité dans Peschel, *Zeitalter der Entdeckungen*, p. 57, not. 3, prouve qu'en faisant faire des voyages de découvertes le long des côtes d'Afrique, Henri le Navigateur avait, simultanément, au moins en vue la recherche de la route des Indes.

[2] Ramusio, I, 237.

[3] Franc. Alvarez, dans Ramusio, I, 236 et ss.; Barros, I, 193 et ss.

qui avait duré plus de dix mois, trois navires portugais, conduits par *Vasco de Gama,* jetaient l'ancre devant *Calicut:* la *route maritime des Indes* était trouvée. Cet événement renfermait en germe un bouleversement complet du commerce du Levant; cependant, les conséquences ne s'en firent pas sentir sur le champ. Les marchands arabes de Calicut eurent bien le sentiment qu'il venait de leur surgir un concurrent et que, si on le laissait faire, il pourrait leur enlever le monopole du commerce des épices avec l'Occident; mais ils comptaient sur l'immense influence dont ils jouissaient depuis longtemps auprès du souverain de Calicut. Ils insinuèrent contre Vasco de Gama des accusations que celuici, par sa brusquerie, semblait prendre à tâche de justifier. Bref, Vasco repartit mal satisfait de ses relations avec le roi. Il avait eu toutes les peines du monde à obtenir quelques balles d'épices, quelques pierres précieuses et quelques perles qu'il rapporta comme échantillons[1] des richesses de ce vaste marché. Le résultat matériel de cette première campagne était modeste; mais, alors même que les relations de Vasco de Gama avec le roi eussent été parfaites, le faible tonnage de ses navires eût suffi à lui seul pour l'empêcher de rapporter une moisson plus abondante. En fait, cette expédition n'était qu'un voyage de reconnaissance, et, à ce point de vue, elle avait été couronnée d'un succès complet.[2] La vue du port de Calicut, dans lequel le mouvement de la navigation atteignait parfois le chiffre de cinq cents à sept cents na-

[1] "Alcune mostre di specierie," dit Ca' Masser: "gioie poche e non cosa che vaglia," ajoute le "gentilhuomo Fiorentino", dans Ramusio, I, 120. Néanmoins, on eut encore de quoi faire des cadeaux aux membres de l'expédition, et la répartition attribua à Vasco de Gama dix quintaux de poivre, aux héritiers de son frère cinq, à Nic. Coello un quintal de toutes les drogues, à chaque pilote ou matelot un demi quintal d'épices: le macis et la cannelle seuls se trouvaient en trop petite quantité pour qu'il fût possible d'en distribuer: Correo, *Lendas da India (Collecção de monumentos ineditos para a historia das conquistas dos Portoguezes I),* I, 143.

[2] Dans leurs relations de cette expédition et des suivantes, les historiens portugais, tels que Barros, Castanheda, Goes, s'occupent étonnamment peu de questions de commerce. A ce point de vue, les renseignements les plus complets se trouvent, pour ce qui concerne la première expédition, dans le *Roteiro da viagem que fez D. Vasco da Gama em 1497,* et dans une lettre écrite quelques jours après le retour du premier vaisseau par un Florentin établi à Lisbonne et adressée à l'un de ses compatriotes (Ramusio, I, 119, b—121, a). M. Bandini a inséré cette lettre, en supprimant un passage de la fin, parmi les lettres d'Améric Vespuce *(Vita e lettere di Amerigo Vespucci,* p. 87—89); mais une preuve suffisante qu'elle ne peut pas être de ce célèbre navigateur, c'est qu'il n'était même pas à Lisbonne à cette époque (Varnhagen, *Amerigo Vespucci,* 2e part., p. 86). L'auteur probable de cette lettre est Girol. Sernigi: voy. la préface de l'édition de *M. Polo,* de Baldelli Boni, T. I, p. liii: Humboldt *(Krit. Unters.,* II, 396 et s.) et Varnhagen sont du même avis.

vires, celle des marchés de la ville, encombrés des espèces les plus rares d'épices et d'aromates, de perles et de pierres précieuses, étaient faites pour produire sur les membres de l'expédition une impression ineffaçable. Si la brièveté de leur séjour et l'accueil malveillant qui leur fut fait ne leur permirent pas d'étudier à fond sur place les questions commerciales, ils ramenaient un homme capable de leur fournir les notions qui leur manquaient à cet égard, le Juif Gaspar, que Vasco de Gama avait pris à son bord. Nous avons déjà esquissé la carrière de ce personnage: une connaissance parfaite du pays, acquise au prix d'un long séjour en Orient, le mettait à même de fournir les renseignements les plus complets sur les parties de la péninsule indienne dont les produits pouvaient intéresser le monde du commerce: pour un grand nombre de ces articles, il savait le prix d'acquisition sur le lieu de production même, et, pour presque tous, il pouvait indiquer le prix de revient sur le marché de Calicut; en outre, connaissant parfaitement le marché d'Alexandrie, il était en mesure de comparer ces prix avec ceux que les marchands occidentaux y payaient pour les mêmes articles. Ce qui ressortait tout d'abord de cette comparaison, c'était l'énorme plus value que les épices, achetées à très bon marché dans l'Inde, acquéraient forcément après avoir passé par les douanes de l'Arabie et de l'Égypte; on apprit, par exemple, que le quintal de gingembre, qui se payait onze cruzados à Alexandrie, n'en valait que quatre à Calicut,[1] d'où le roi fut amené naturellement à conclure qu'il pouvait hardiment entreprendre la concurrence avec les marchands occidentaux, clients du marché d'Alexandrie. En dehors de ces renseignements, Gaspar fournit encore aux Portugais des indications précieuses sur les articles d'Europe recherchés dans les Indes et appelés, par conséquent, à faire le fond d'un commerce d'échanges.

Emmanuel vit dans les résultats de l'expédition de Vasco de Gama un début plein de promesses pour l'avenir: on peut en juger par le titre qu'il ajouta à ceux qu'il avait portés jusqu'alors: *Senhor da conquista, navegação e comercio de Ethiopia, Arabia, Persia e da India.*[2] Le premier vaisseau était à peine rentré au port (10 juillet 1499), (Vasco de Gama en personne ne revint que plus tard), que déjà le roi ordonnait les préparatifs d'une nouvelle expédition pour l'année suivante. Effectivement, le 9 mars 1500, une véritable flotte, forte de treize bâtiments, mettait à la voile sous les ordres de *Cabral;* elle était

---

[1] *Roteiro*, p. 115 et s. Un cruzado vaut 3f. 50c.

[2] Castanheda, *Historia do descobrimento e conquista da India pelos Portogueses*, I, 95, Lisb. 1833; Ramusio, I, 121; Lettre d'Emmanuel au doge de Venise, à la date du 13 août 1500, dans Sanut., *Diar.*, III, 862.

munie d'armes en quantité suffisante pour lui permettre de combattre au besoin les adversaires des Portugais à Calicut et, en même temps, elle emportait de l'or, de l'argent, des marchandises européennes à échanger contre des épices. Cette fois, le souverain de Calicut autorisa l'établissement d'une factorerie portugaise dans la ville, mais les marchands mahométans venus de l'Égypte intriguèrent si bien contre les étrangers, qualifiés par eux d'intrus, que ceux-ci ne purent absolument rien acheter, et la populace, excitée sous main, menaça de les massacrer. Pour se venger, Cabral canonna la flottille marchande égyptienne et la ville. Il lui arriva alors une chose à laquelle il ne s'attendait guère: sa rupture violente avec le Zamorin lui procura les bonnes grâces des rois de Cochin et de Cananore, de sorte qu'il put s'approvisionner autant qu'il le voulut, chez l'un de poivre, chez l'autre de cannelle et de gingembre, et, que ses vaisseaux reprirent le chemin de leur pays avec un chargement complet. Il faut dire que, sur les treize navires partis ensemble de Lisbonne, six seulement étaient arrivés jusqu'aux Indes; le premier d'entre eux rentra au port le 24 juin 1501; il avait à bord 300 quintaux de poivre, 120 quintaux de cannelle et une quantité moindre d'épices d'autres sortes pour le compte d'un Florentin nommé Bartolommeo, d'un Génois dont le nom n'est pas connu, et d'un autre Italien encore, nommé Hieronimo.[1] Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dès la seconde expédition envoyée aux Indes par les Portugais, des étrangers s'y étaient intéressés. Les Florentins, il est vrai, n'étaient pas tout à fait des étrangers à Lisbonne; les galères qu'ils envoyaient vers les Flandres y faisaient escale et un grand nombre de marchands de cette nationalité, encouragés par le bon accueil qu'on leur y faisait, y avaient fondé des comptoirs.[2] Dès 1487, on citait comme l'un des membres les plus éminents de cette colonie un certain Bartolommeo Marchionni:[3] je pense qu'il est permis, sans trop se risquer,

[1] Voyez les lettres de Giov. Franc. Affaitato (26 juin 1501) et de Domenico Pisani (27 juill. 1501), dans Sanuto, *Diar.*, IV, 66 et ss. (la dernière se trouve également dans l'*Archiv. venet.*, XXII, 156 et ss.). Elles ne donnent que la liste des marchandises chargées sur ce bâtiment. Mais on possède encore une lettre du 4 août 1501, écrite probablement par Giovanni Cretico, et dont on trouvera des extraits dans les *Diarii* de Girol. Priuli, *Archiv. Venet.*, XXII, 1ère part., p. 163. L'auteur y donne les chiffres suivants, qui indiquent la totalité des articles rapportés par la flotte: 2,000 cantars de poivre, 600 cantars de cannelle et 400 cantars de gingembre, outre du bois de santal et du benjoin, en tout 3,000 cantars d'épices: ces chiffres peuvent paraître faibles, mais il faut remarquer que l'auteur ne signale le retour que de quatre caravelles.

[2] Canestrini, *Relazioni commerciali de' Fiorentini co' Portoghesi. Arch. stor. ital.*, app., III, 98 et s.

[3] Ramusio, I, 236, b. Ce Marchionni avait remis des lettres de crédit à Covilham et à Païva au moment de leur départ

de compléter le nom de baptême Bartolommeo, que le document donne seul, en y joignant le nom de famille Marchionni. Quand la troisième expédition s'organisa, ce même Marchionni équipa un navire dont il confia le commandement à l'un de ses agents, nommé Fernando Vinetti *(Fernam Vinet)*, Florentin comme lui;[1] il figure encore parmi les armateurs de la quatrième, au moins pour la moitié de la cargaison d'un vaisseau.[2]

On n'avait pas attendu le retour de Cabral, pour équiper une troisième expédition: cette fois, elle ne se composait que de quatre bâtiments: cette flottille mit à la voile de Lisbonne, le 5 mars 1501, sous le commandement de João da Nova. Le souverain de Calicut ne la reçut pas mieux que celle de Cabral, mais mal lui en prit: il éprouva pour la seconde fois la supériorité de la marine militaire portugaise. Les rois de Cochin et de Cananore, au contraire, se montrèrent, comme la première fois, on ne peut mieux disposés, et offrirent à l'envi aux Portugais des marchandises à acheter. Malheureusement, ces derniers ne s'étaient pas munis d'argent sonnant; ils n'avaient que des marchandises d'un placement difficile ou même tout à fait impossible aux Indes, de sorte qu'ils ne purent pas compléter leur chargement au retour et qu'ils durent laisser sur place des agents, chargés de tirer le meilleur parti possible de ce qu'ils avaient apporté. Ils n'emportaient que de 950 à 1050 cantars de poivre, de 450 à 550 cantars de cannelle, au total 1550 cantars d'épices, valant au maximum 4000 ducats.[3]

Cette expédition rentra à Lisbonne le 12 septembre 1502, mais le roi n'avait pas attendu jusque là pour en faire partir une quatrième; il avait tenu à ne pas laisser passer la bonne saison. Effrayée par l'énergie de la résistance opposée par les marchands arabes à l'ad-

pour le Levant. Cette maison exista très longtemps à Lisbonne: voy. Gubernatis, p. 373.

[1] Marchionni rend compte lui-même de la part qu'il a prise aux préparatifs de cette expédition, dans une lettre publiée par Sanuto, *Diar.*, IV, 544; cf. Correa, *Lendas da India*, I, 234; Goes, *Chronica do Rey Emanuel* (Lisb. 1619), fol. 48, b; Barros, *Asia*, I, 464, 473.

[2] Lettre de Giov. Franc. Affaitato à P. Pasqualigo, datée de Lisbonne le 20 août 1503, insérée dans Sanuto, *Diarii*, V, 130 et s.

[3] Sur les affaires traitées par les chefs de cette flottille et sur la nature de son chargement, j'ai consulté, en dehors du mémoire de Massari, quatre lettres écrites: la première par Bartol. Marchionni, datée de Lisbonne, le 20 sept. 1502 (Sanut., *Diar.*, IV, 544 et ss.): la deuxième par Lunardo Nardi, même date (ibid. IV, 545—547): la troisième par Giov. Franc. Affaitato, datée de Lisbonne, le 26 sept. 1502 (ibid. IV, 663—666): la quatrième par Cesare Barzi, datée de Valence le 17 oct. 1502 (ibid. IV, 662). Divers rapports sur cette expédition furent encore adressés à Venise de Gênes, de Lyon et de Bruges; Priuli (l. c., p. 166) les mentionne, mais sans faire de citations.

mission des Portugais sur le marché des Indes et surtout à Calicut, par les accidents arrivés à plusieurs navires perdus en route, par les énormes sacrifices en hommes et en argent qu'une guerre aussi lointaine devait nécessairement imposer à un pays aussi pauvre que le Portugal, une partie du conseil du roi protestait contre le renouvellement de ces entreprises. L'autre partie l'appuyait au contraire et répondait victorieusement aux trembleurs que les Portugais avaient déjà pris pied solidement sur quelques places des Indes, que les sacrifices d'argent étaient plus que compensés par les bénéfices réalisés, enfin que les capitaux consacrés à l'armement de l'expédition de Cabral avaient rapporté de gros intérêts.[1] Le roi se prononça énergiquement pour la continuation de l'œuvre commencée: la prochaine expédition devait dans sa pensée, faire connaître d'abord sa résolution de prendre part de gré ou de force au commerce des Indes, et mieux encore sa volonté de tuer le trafic entre le Malabar et l'Égypte, et d'assurer à son pays le monopole du commerce des produits des Indes en Occident. Il en avait donné le commandement à Vasco de Gama: les instructions de l'amiral portaient qu'une partie de son escadre devait aller se poster au débouché de la mer Rouge, afin d'en barrer la sortie aux navires égyptiens et arabes affectés au trafic des Indes, et l'entrée à tous les navires indiens.[2] D'un autre côté, en organisant une expédition sur un si grand pied, le roi comptait qu'elle procurerait de gros bénéfices tant à son propre trésor qu'aux particuliers qui y avaient contribué. Comme les tentatives d'importation d'articles européens dans les Indes avaient eu peu de succès, parce que les marchands du pays préféraient l'argent comptant, il fut très heureux que des maisons de commerce italiennes consentissent à prendre un intérêt dans ses entreprises et y consacrer des sommes importantes.[3] Nous avons cité parmi les armateurs de cette flotte un Florentin, Bartolommeo Marchionni: un autre Italien, originaire de Crémone et établi à Lisbonne, un certain Giov. Franc. Affaitato, profita de la même occasion pour envoyer aux Indes de l'argent et des commis.[4] En passant à Sofala, la flotte prit encore de l'or

---

[1] Barros, *Asia*, II, 2—7.

[2] Dès le 28 déc. 1501, on était renseigné à Venise sur les intentions du roi, par une lettre anonyme écrite en Portugal le 18 octobre précédent: Sanut., *Diar.*, IV, 665.

[3] On peut voir à quelles conditions le roi acceptait leurs concours, dans Sanut., *Diar.*, IV, 665.

[4] Il y avait, à cette époque, en Portugal, plusieurs riches marchands originaires de Crémone: ils disposaient d'un capital de 80,000 ducats (Sanut., *Diar.*, III, 1042). Les Affaitato y étaient arrivés après avoir passé par Anvers; cela est certain (voy. Mertens, *en Torfs, geschiedenis van Antwerpen*, III, 321; IV, 67, 83, 168). Le nom de celui dont il est question dans notre texte est fréquemment estropié dans les sources. L'éditeur des *Paesi nuovamente ritrovati* l'a transformé en "Saita"; Grynæus, dans son *Novus*

extrait des mines du pays; ce supplément de métaux précieux ne pouvait lui être qu'utile pour la suite de ses opérations. Nous verrons ce qu'elle en fit quand nous aurons à parler des résultats de cette quatrième expédition.

La persévérance déployée par Emmanuel dans la poursuite du but qu'il s'était proposé, l'apparition régulière des flottes équipées par lui chaque année, eurent pour première conséquence d'inspirer courage et confiance aux petits princes indiens qui étaient entrés en rapport avec lui, en même temps qu'elles donnaient, non sans raison, à réfléchir au Zamorin de Calicut; d'autre part, ce qui se passait aux Indes était pour le sultan d'Égypte et pour la République de Venise une source d'inquiétudes croissantes. La première nouvelle de l'apparition des Portugais à Calicut était parvenue à Venise par le Caire et Alexandrie; mais les faits étaient présentés sous une forme tout à fait défigurée et confuse (août 1499).[1] Par la suite, on y reçut, toujours de la même source, divers détails sur les faits et gestes des Portugais dans les Indes; mais la source était suspecte, car les Égyptiens avaient le plus grand intérêt à atténuer ou même à laisser complétement dans l'ombre les succès obtenus par les rivaux de Venise et à exagérer leurs échecs.[2] Pour arriver à connaître la vérité, la République dut chercher un autre moyen. Un projet de campagne à entreprendre en commun contre les Osmanlis donnait précisément lieu à des négociations très actives entre les deux nations. Venise profita de cette circonstance pour se faire donner par son ambassadeur à la cour d'Espagne, *Domenico Pisano*, chargé accessoirement de suivre les négociations avec le roi de Portugal, des renseignements sur les agissements des Portugais aux Indes. Dès le 23 février 1501, l'ambassadeur écrivait qu'on attendait le retour de la flotte de Cabral, qu'à cette nouvelle le roi avait témoigné une joie extrême de ce qu'enfin on eût découvert le meilleur chemin pour arriver au pays des épices, et qu'il avait exprimé hautement l'espoir d'en tirer profit.[3] Quelques mois après (24 juin 1501), le même ambassadeur fut témoin des transports d'Emmanuel, quand le premier bâtiment de la flotte de Cabral rentra au port avec un chargement complet, et il dut, bien à contre cœur, sans doute, lui présenter ses félicitations. Le roi le chargea de transmettre cette heureuse nouvelle à la Seigneurie; dorénavant, ajouta-t-il, les galères vénitiennes n'auraient plus besoin d'aller en Égypte chercher les épices; d'ailleurs,

---

orbis, p. 200, le nomme "Franc. de Sagitta": d'autres écrivent: "Franc. Laitato" (*Arch. Venet.*, II, 207), "La Fayta" (*ibid.* 208), "Ascaitato" (Sanut., *Diar.*, IV, 485).

[1] Priuli, *Diarii*, dans l'*Archiv. Venet.*, XXII, 1ère part., p. 155.

[2] Sanut., *Diarii*, IV, 98, 169, 492 et s.; V, 826; VI, 249; VII, 106, 182, 541, 712 etc.; Priuli, p. 170, 171 et s.

[3] Sanuto, *Diarii*, III, 1597.

le jour ne saurait tarder où elles n'y en trouveraient plus; elles n'auraient qu'à venir les prendre en Portugal, où les marchands vénitiens seraient si bien traités qu'ils s'y trouveraient comme chez eux. On avait adjoint à Pisani un savant docteur, ancien professeur de grec à l'université de Padoue, Giovanni[1] Cretico, de Camerino: comme l'ambassadeur passait alternativement de la cour d'Espagne à la cour de Portugal, il avait ordre de se faire remplacer par Cretico dans ce dernier pays, toutes les fois qu'il devrait s'en absenter. De la sorte, la Seigneurie reçut de ces deux personnages, pendant tout l'été de 1501, les rapports les plus sûrs au sujet des faits et gestes de Cabral et des projets d'avenir du roi.[2] Au mois de septembre, Cretico passa en Espagne pour y travailler à la rédaction d'un rapport détaillé sur la route de Calicut par mer; ce rapport n'a malheureusement pas été conservé;[3] il devait être accompagné de cartes, point très important, car la publication de cartes de la route maritime des Indes était prohibée par Emmanuel, sous peine de mort.

Sur ces entrefaites, le gouvernement de la République s'était décidé à se faire représenter de nouveau à la cour de Portugal par un agent *(orator)* spécial. Cette mission fut confiée à Pietro Pasqualigo. Sa nomination porte la date du 12 avril, ses instructions celle du 8 juin; cependant, il n'arriva à la cour d'Emmanuel qu'à la fin de l'été; le jour de sa première audience (20 août), il adressa au roi une allocution.[4] Emmanuel le reçut avec des témoignages de distinction toute particulière et, peu de temps après, à l'occasion du baptême de son premier fils (7 nov.), il le choisit pour parrain.[5] Il y avait en ce moment à Lisbonne des missions envoyées par les rois de Cananore et de Cochin: les égards dont on comblait Pasqualigo n'empêchèrent pas les Vénitiens de son entourage de dénigrer le roi auprès des ambassadeurs indiens, en leur donnant à entendre que le Portugal n'était qu'un pauvre pays, hors d'état de réunir les ressources nécessaires pour faire

---

[1] Le prénom de Cretico n'est pas "Lorenzo", comme l'admet M. Foscarini *(Della letteratura veneziana,* p. 426 et s.), ni "Matteo", comme le prétend M. Fulin *(Archiv. Venet.,* XXII, 1ère part., p. 155): je ne puis admettre sa correction et je maintiens que c'est bien "Giovanni" (Sanut., *Diar.*, III, 736, 740, 1080).

[2] Au sujet de la situation de Cretico à l'université de Padoue, voy. Sanut., III, 655, 736; sur l'objet de sa mission en Portugal, ibid. III, 736, 1080. Ses lettres ont déjà été citées plus haut.

[3] Ce détail n'est donné que par deux lettres d'Angelo Trevisani à l'historien Domen. Malipiero, écrites l'une de Grenade, l'autre de Ecija, sur le Genil, en Andalousie: *Zurla di M. Polo*, II, 363 et s.

[4] Fulin, dans l'*Archiv. Venet.*, II, 82 et s.; Sanut., *Diar.*, IV, 20, 54. Pour cette allocution, voy. Kunstmann, *Die Entdeckung Amerika's (Mon. saecul. acad. Monac.,* 3e Cl., II, 59).

[5] Goes, l. c., fol. 48; Massari, p. 43.

le commerce avec les Indes sans l'assistance pécuniaire de Venise. Venise, leur disaient-ils, était et restait malgré tout la première puissance de la chrétienté; personne ne lui arracherait le sceptre du commerce des épices, et elle continuerait quand même à les faire venir par l'Égypte et par la Syrie.[1] De son côté, Pasqualigo put se convaincre par lui-même que le roi était tout de feu pour ses projets sur les Indes, que son enthousiasme était partagé par ses conseillers et par toute la nation portugaise, et qu'il brûlait d'impatience, dans l'attente du moment où la route des Indes serait fermée au sultan et où les Vénitiens viendraient acheter leurs épices en Portugal.[2] Dans un rapport du mois de janvier 1502, sur la deuxième expédition de Vasco de Gama, il annonçait que le but de cette campagne était exclusivement dirigé contre le sultan.[3] Quelques mois après, il quittait le Portugal[4] pour aller occuper le poste de représentant de la République à la cour d'Espagne, mais il ne négligea jamais de se faire tenir par des correspondants au courant de ce qui se tramait entre le Portugal et les Indes.

L'émotion produite à Venise par la découverte de la route maritime des Indes avait été comme un coup de tonnerre dans un ciel serein; toute atteinte portée à son commerce du Levant ébranlait les fondements de sa puissance et de sa richesse. Dans le fait, ce qui était en jeu, c'était la possession du marché où l'Occident s'approvisionnait d'épices; resterait-il à Venise, ou serait-il transféré à Lisbonne? Si les Portugais avaient le temps de donner une organisation solide à leur trafic maritime avec les Indes, les Vénitiens n'avaient qu'à abandonner la partie: la faculté d'acheter les épices de première main dans les pays de production assurait à leurs rivaux une avance trop considérable. Là, le prix du quintal de poivre variait de deux ducats et demi à trois ducats et demi; au commencement, la même quantité de cannelle se payait un ducat et même moins; plus tard, elle valut de trois ducats à cinq ducats et demi; pour les autres sortes d'épices, les prix d'achat étaient analogues.[5] Les Portugais n'avaient

---

[1] Barros, II, 25—27.

[2] Sanut., *Diar.*, IV, 200 et s. La lettre qui contient ces détails se trouve dans Sanuto, sans nom d'auteur; elle est de Pasqualigo; pour le démontrer, il suffit de la rapprocher d'une autre lettre adressée lendemain, par ce même Pasqualigo, à son frère. Les deux lettres (18 et 19 oct. 1501) se trouvent ensemble dans Harrisse, *Les Corte Real (Recueil de voy. et de doc. p. servir à l'hist. de la géogr.*, III (1883), p. 209 et ss.); malheureusement, le passage relatif aux Indes manque, précisément, dans la première.

[3] Sanut., *Diar.*, IV, 206.

[4] Ses lettres de rappel portent la date du 14 avril 1502: Fulin: l. c., p. 183. Le sénat avait trouvé la mission qu'il remplissait en Portugal "plus coûteuse qu'utile!"

[5] Nous avons les prix payés par les deuxième, troisième et quatrième expéditions, dans Sanut., *Diar.*, IV, 101, 547; V, 131, 318.

qu'à les embarquer et à faire voile pour leur pays; en route, ils ne rencontraient pas une seule douane. Pour les Vénitiens, au contraire, quelle différence! Ils n'achetaient pas les épices de première main; c'étaient les Égyptiens qui avaient cet avantage; encore, bien souvent ne les achetaient-ils pas à Calicut, même; ils ne les recevaient, par l'entremise des Indiens, qu'à Aden ou à Djeddah. Depuis le moment de leur entrée dans la mer Rouge à Aden, jusqu'à celui de leur sortie d'Alexandrie, elles payaient plusieurs fois des droits de douane, nous l'avons déjà vu. A Alexandrie même, les exactions, les concussions des agents de la douane, les renchérissaient encore. Dans ces conditions, les Vénitiens ne pouvaient évidemment pas lutter; mais ils ne savaient pas non plus se résoudre à accepter le sort qui les attendait fatalement. Les uns aimaient à se figurer que les pertes occasionnées par la fréquence des naufrages dépasseraient les bénéfices et que le roi de Portugal ne tarderait pas à renoncer à ces expéditions. D'autres, songeant que les marins engagés pour ces voyages avaient plus de chances d'y périr que d'en revenir, croyaient qu'avant longtemps le roi ne trouverait plus d'équipages à recruter. D'autres encore comptaient sur le sultan, dans l'espoir qu'il ne reculerait devant aucun effort pour conserver le commerce de l'Inde, source de sa richesse. Une minorité seulement, parmi laquelle on cite un marchand expérimenté, nommé Girolamo Priuli,[1] se rendit de bonne heure un compte exact de la gravité effrayante de la situation. Il faut aussi rendre justice aux agents et aux correspondants de la République, résidant en Portugal: ils ne faisaient rien pour nourrir les illusions de ceux qui croyaient à la fin prochaine des expéditions portugaises vers les Indes.[2] Le Portugal avait plus de ressources qu'on ne se le figurait: les mines d'or d'Afrique lui fournissaient le métal précieux demandé par les Indiens, et le fret de retour de chaque navire payait largement les frais de son armement. D'un autre côté, à chaque voyage, les marins portugais connaissaient mieux leur route. Le roi faisait preuve de volonté, d'énergie et de persévérance à trois points de vue. En premier lieu, il n'épargnait rien pour la construction et l'armement des navires; cela faisait sortir du pays beaucoup de métaux précieux, cela exigeait de nombreux sacrifices de vies humaines; lui-même, au fond, en éprouvait bien quelpues scrupules; mais il leur imposait silence.[3] En second lieu, il faisait son possible pour empêcher

---

[1] Son journal nous à fourni presque tous les détails qui précèdent: voy. en particulier, p. 159 et ss.

[2] Vincenzo Quirini fait exception; le 10 oct. 1506, à son retour de son ambassade en Espagne, il émit devant le sénat assemblé l'opinion que les expéditions portugaises ne sauraient tarder à prendre fin, parce qu'elles entraînaient des pertes trop considérables en argent et en navires: Sanut., *Diar.*, VI, 443.

[3] Sanut., *Diar.*, XI, 708 et s.

les envois d'épices des Indes sur Alexandrie. On ne tarda pas à s'en ressentir sur les marchés d'Alexandrie et de Beyrout. Nous lisons dans les documents de l'époque, qu'avant le moment où les mesures prises par lui dans ce but commencèrent à produire leur effet, il y avait à Alexandrie de grands approvisionnements d'épices, à tel point qu'en 1498, par exemple, les galères vénitiennes avaient manqué d'argent pour acheter tout ce qui était mis en vente.[1] Dès que Cabral eut commencé à faire d'énormes achats de poivre sur place, la pénurie de cet article se fit sentir sur les marchés de l'Égypte et de la Syrie. En 1502, les galères de Beyrout ne rapportèrent à Venise que quatre balles de poivre;[2] celles d'Alexandrie n'en avaient également trouvé que très peu. Il en résulta une hausse de prix énorme; en quelques mois (1501—1502) le prix du cargo de poivre s'éleva de 75 à 100 ducats sur la place de Venise;[3] les autres sortes d'épices montèrent en proportion. Parfois, les galères vénitiennes durent se résoudre à revenir d'Alexandrie ou de Beyrout sans un ballot d'épices: ce cas était rare, il est vrai; il y eut même, de temps à autre, dans certaines années exceptionnelles, d'abondants arrivages d'épices dans la mer Rouge, en dépit des croisières portugaises. Mais, en général, les galères vénitiennes quittaient l'Égypte et la Syrie avec un demi-chargement.[4] Qu'arrivait-il? c'est que les achats s'étant faits dans de mauvaises conditions, si les marchands cherchaient à obtenir à Venise des prix rénumérateurs, les Allemands, leurs principaux clients, réduisaient leurs acquisitions au strict nécessaire, ou même s'en allaient sans avoir rien acheté. En tout cas, s'ils prenaient encore, en quantités assez considérables, les autres sortes d'épices, ils renonçaient à acheter du poivre: cet article était trop rare et trop cher pour eux.[5] Bon nombre de marchands allemands abandonnaient la place de Venise pour porter leur clientèle aux marchés où l'on trouvait à meilleur compte les épices importées par les Portugais. Ceci nous ramène à Emmanuel et aux projets dont il poursuivait la réalisation. Il ne lui suffisait pas d'avoir fait arriver les épices à Lisbonne par navires portugais; il travaillait avec toute l'énergie dont il était doué à leur ouvrir des débouchés dans les autres pays de l'Europe. Nous verrons plus loin comment il eut recours, pour atteindre son but, à une double méthode: envoi de navires portugais dans toutes les directions et invitation aux autres nations européennes de venir faire leurs approvisionnements à Lisbonne.

---

[1] Sanut., *Diar.*, I, 1032.

[2] Ibid. IV, 232; Priuli, l. c., p. 165.

[3] Priuli, p. 164, 165.

[4] Sanuto et Priuli fournissent, sur la plus ou moins grande abondance des arrivages d'épices et sur les variations des prix, des détails dans lesquels nous ne pouvons pas entrer ici.

[5] Priuli, p. 165, 167, 174, 182, 191, 203.

La Seigneurie de Venise n'avait pas eu besoin de se trouver en face des faits accomplis pour se rendre compte de la gravité de la situation et elle prit ses dispositions en conséquence. A la fin de l'automne de 1502, elle envoya en ambassade auprès du sultan d'Égypte Benedetto Sanuto.[1] Cet agent avait fait ses preuves de 1496 à 1500, en qualité de consul à Damas. Sa mission réelle était secrète: il devait démontrer point par point au sultan les dangers dont la prospérité de ses états était menacée par les entreprises des Portugais. En outre, un décret du 5 décembre de la même année[2] adjoignit au conseil des Dix une commission chargée d'étudier et de proposer les mesures propres à prévenir une catastrophe *(additio specierum et Colocut, giunta delle specierie).* Le premier acte de cette commission fut la rédaction d'une dépêche à l'adresse de Sanuto qui se trouvait alors au Caire (14 déc.).[3] En voici le résumé: on commence par lui donner communication des dernières nouvelles du Portugal, qui sont de plus en plus alarmantes; il exposera au sultan, que jusqu'alors le commerce des épices avait apporté dans le pays et dans les caisses de l'état des sommes immenses et que, si cet argent prend le chemin du Portugal, ce sera un désastre pour l'Égypte; que le roi de Portugal a déjà invité les Anglais et divers autres peuples chrétiens à venir chercher dans son pays leur approvisionnement d'épices, en leur affirmant qu'ils y trouveront tout ce dont ils peuvent avoir besoin; que bon nombre de vaisseaux sont déjà prêts à mettre à la voile pour répondre à cet appel; enfin, que, si pénible qu'il leur soit de rompre des relations séculaires, les Vénitiens eux-mêmes finiront par être obligés de suivre le mouvement général. Il y a cependant un moyen de parer au danger. Si l'on pouvait faire en sorte que les Portugais trouvent toutes les portes fermées aux Indes et que leurs flottes soient contraintes de repartir sur lest! Que cela se repète seulement deux fois, et l'on peut être certain qu'elles n'y retourneront pas une troisième. Pour obtenir ce résultat, il n'y a pas un moment à perdre; il faut que des ambassadeurs partent de l'Égypte pour les Indes, qu'ils aillent au nom du sultan adjurer les princes indigènes de cesser toute relation avec les

---

[1] Sur les faits relatifs à ses fonctions de consul, voy. Sanut., *Diar.*, de I, 379 à III, 675, passim. Sa nomination au poste d'ambassadeur est du 2 août 1502 (Sanut., IV, 286, 294), mais il ne reçut ses instructions que le 25 octobre suivant (Fulin, *Archiv. Venet.*, II, 184 et s.). Il fut reçu en audience par le sultan le 24, le 25, le 29 avril et le 13 juillet 1503 (Sanut., V, 49 et ss., 91). Il était de retour à Venise dans le courant de sept. 1503 (Priuli, p. 170, not.; Sanut. V, 91.

[2] Fulin, l. c., p. 200 et s.; Gubernatis, *Storia dei viaggiatori italiani*, p. 393 et s.; "Zonta di Choloqut:" Sanut., *Diar.*, V, 167, 237; VI, 135.

[3] Fulin, l. c., p. 185 et ss.; Gubernatis, p. 394—398.

Portugais, qu'ils leur fassent comprendre combien il est contraire à leurs intérêts de donner à ces intrus la préférence sur les Égyptiens et les Arabes, car les Portugais n'achèteront jamais autre chose que les épices, tandis que les Égyptiens et les Arabes prennent aussi les produits fabriqués du pays,[1] et ce commerce donne lieu à des transactions infiniment plus importantes que celui des épices. Il y a bien un moyen que le sultan pourrait employer pour empêcher les Portugais de faire des bénéfices sur le commerce des épices, et, par conséquent, pour les contraindre d'y renoncer: les épices que les Vénitiens achètent à Alexandrie leur sont vendues à un taux exagéré; il suffirait de les céder à un prix raisonnable, pour mettre les Vénitiens en mesure de soutenir la concurrence contre les Portugais; car il ne faut pas oublier que ceux-ci achètent à bas prix aux Indes et n'ont pas de douanes à passer en route.

Sanuto s'acquitta point par point de son message, mais le sultan Kansouh el Ghouri lui répondit que, pour le moment, il se trouvait dans l'impossibilité d'agir. Le but de l'ambassade était manqué, tout au moins en ce qui concernait la question du commerce des Indes.[2] Cependant, le sultan fit exécuter au Caire la charpente de quatre bâtiments qu'il dirigea pièces par pièces sur Tor: son intention était de les expédier de là, par mer, aux Indes, pour y servir à titre de modèles de navires de guerre et y former les premiers éléments d'une flotte destinée à opérer contre les Portugais.[3] D'une autre côté, il confia à un moine franciscain espagnol, nommé *Maurus*, gardien du monastère du Mont Sion à Jérusalem,[4] une mission dont il se promettait d'utiles résultats; il est probable que s'il eût mieux connu l'état des choses en Occident, il se serait abstenu de cette démarche. Maurus commença par se rendre à Venise et remit à la Seigneurie une missive, conçue dans les termes les plus aimables, dans laquelle le sultan, après avoir exposé que la

[1] "Comas e altre cosse." Nous lisons dans Mas Latrie, *Traités*, p. 262, "comasi et altre cose": dans Massari, p. 23, "molti pani da goton, i sazi, sinabassi (lisez sinabaffi), sesse (lisez fesse; v. Sanuto, *Diar.*, V, 92, 116), comessi et altri pani." D'après cela, "comas" semblerait être le nom d'une cotonnade indienne. Dans la relation du voyage de Domen. Trevisani en Égypte, cette étoffe est classée parmi les soieries: en effet, à la p. 42, il est dit qu'on trouve au Caire "botteghe di sete, come sono ormesini e commessi, che vengono da Azemia (la Perse)".

[2] Sanut., *Diar.*, V, 92, 197.

[3] Ce fait est rapporté dans une lettre de Domenico Capello, consul de Venise à Damiette, du 24 nov. 1503, parmi les nouvelles du Caire: Sanut., *Diar.*, V, 1000; Mas Latrie, *Traités*, p. 257.

[4] C'est la qualité qui lui est attribuée dans les sources: M. Marcellino da Civezza (*Storia delle missioni francescane*, VI, 369) entreprend de prouver qu'il était gardien du monastère de Sainte Catherine au mont Sinaï, mais sa démonstration est tout à fait insuffisante.

continuation du trafic entre Venise et l'Égypte était l'objet de ses vœux les plus ardents, priait la Seigneurie de seconder les efforts de Maurus, en lui donnant elle-même des lettres de recommandation pour les diverses puissances occidentales. La Seigneurie se refusa, sous divers prétextes, à entrer dans cette voie: d'abord, elle tenait à éviter l'apparence d'avoir été l'instigatrice de la mission confiée à Maurus: puis, il pouvait se faire qu'en appuyant les démarches de l'envoyé égyptien, on obtînt des résultats tout contraires à ceux qu'on en attendait; enfin, le Portugal et l'Espagne étaient des puissances amies et elle désirait ne pas les heurter de front.[1] Suivant l'itinéraire qui lui avait été fixé, Maurus, sa mission terminée à Venise, devait s'acheminer sur Rome (ce qu'il fit effectivement au printemps de 1504) et y déposer aux pieds du Souverain Pontife une plainte en forme contre les rois d'Espagne et de Portugal; cette pièce portait que les persécutions exercées par l'un à Grenade contre les coreligionnaires du sultan, et le tort causé directement par l'autre au sultan en personne, du fait des expéditions envoyées par lui aux Indes, finiraient par lasser ce prince et qu'il pourrait bien se venger soit par la destruction des Lieux-Saints révérés par la chrétienté (le S. Sépulcre, le monastère du Mont Sion etc.), soit par l'expulsion des chrétiens établis dans ses états.[2] Il paraîtrait qu'à la demande formelle de Maurus, Jules II exhorta Emmanuel à mettre un terme à ses expéditions dans les Indes,[3] mais qu'il refusa de donner une réponse au sultan avant d'avoir demandé l'avis des deux princes incriminés.[4] De Rome, Maurus alla, en 1505, visiter les cours d'Espagne et de Portugal, mais sans succès. Emmanuel écrivit même au pape une lettre dans laquelle il le suppliait de ne pas prendre au sérieux les menaces du sultan, car celui-ci tirait de trop beaux revenus des visites des pèlerins

---

[1] A Venise, on avait été prévenu à l'avance de la mission confiée à Maurus par des lettres venues d'Alexandrie: Sanut., *Diar.*, IV, 251; V, 162. La date de l'arrivée de Maurus est le 5 mars 1504: ibid. V, 947 et s. Ses propositions firent l'objet de plusieurs délibérations (ibid. 948, 952 et s., 962) dont le résultat fut la réponse du Conseil des dix dont nous avons indiqué le sens; on la trouvera tout au long à la date du 13 avril, dans l'*Arch. Venet.*, II, 202 et s.; cf. Sanut., *Diar.*, VI, 11; Priuli, p. 175; Romanin, III, 536 et s., 540.

[2] La lettre du sultan au pape porte la date du 22 sept. (1503) et se trouve en entier dans Goes, *Chronica do Rey Emanuel*, fol. 72. Barros (*Asia*, II, 185 et s.) n'en donne que les titres.

[3] Priuli, p. 179.

[4] Pour être complètement au courant de la question, il faut lire d'une part le rapport sur les délibérations dont ce mémoire fut l'objet dans le consistoire, adressé à son gouvernement par Ant. Giustiniani, orateur de Venise à Rome (v. ses *Dispacci*, éd. Villari, III, 205); d'autre part le bref du pape à Emmanuel, daté du 26 août 1504, et publié dans le *Corpo dipl. portuguez*, éd. Rebello da Silva, T. I, Lisb. 1862, p. 48.

aux Lieux-Saints pour y toucher; quant à lui personnellement ajoutait le roi, il en était si peu ému qu'il formait lui-même en ce moment le projet de faire bombarder la Mecque, attendu que ses flottes étaient assez fortes pour s'ouvrir facilement un passage jusque là.[1]

Tandis que l'envoyé du sultan continuait sans plus de succès son voyage, à Venise le Conseil des dix se préparait à envoyer un ambassadeur au Caire: le personnage désigné pour cette mission était *Francesco Teldi* (24 mai 1504).[2] Voici en quelques lignes les principaux points indiqués dans ses instructions. L'ambassadeur fera savoir au sultan que les Portugais continuent d'envoyer aux Indes des flottes de commerce, sans que Venise puisse rien pour les en empêcher; les épices leur reviennent ainsi à un prix excessivement bas en comparaison de celui qu'elles atteignent à Damiette et à Alexandrie, et cette différence leur permet de les écouler avec un gros bénéfice en Angleterre, en France, dans les Flandres, en Italie, partout en un mot. A Venise même, il s'est formé parmi les commerçants un parti nombreux qui désire répondre à l'invitation du roi de Portugal et aller chercher les épices là où l'on jouit de l'exemption des droits de douane.[3] Cependant, la Seigneurie désire ne pas rompre ses antiques relations avec l'Égypte, et elle espère toujours que le sultan réussira à rétablir l'ancien courant commercial. Pour obtenir ce résultat, elle se permet de recommander divers moyens. Il faudrait d'abord que le sultan fît venir en Égypte autant d'épices que faire se pourrait; en les jetant en masses sur le marché, on pourrait soutenir avec succès la concurrence contre les Portugais. En second lieu, le sultan devrait envoyer le plus tôt possible des agents diplomatiques à Cochin et à Cananore, afin de donner aux souverains de ces deux pays le bon conseil de ne pas prodiguer plus longtemps leurs témoignages d'amitié aux Portugais, et de leur faire comprendre que ce sont des hôtes dangereux qui pourraient bien d'un jour à l'autre s'ériger en maîtres à leurs dépens. Il serait bon également d'envoyer des ambassadeurs aux souverains de Calicut et de Cambaye, pour les encourager dans la résistance qu'ils opposent aux Portugais. Le sultan a bien fait d'envoyer quelques vaisseaux, mais il serait utile d'en envoyer encore d'autres avec leurs équipages. Une maladie empêcha Teldi de remplir sa mission, et il fut remplacé par Bernardino Giova; mais cette ambassade échoua comme la précédente; rien ne put convaincre le sultan de la nécessité d'agir.[4] Au cours de l'été de 1505, un autre ambassadeur, Alvise Segondino,

[1] Lettre d'Emmanuel au pape, datée du 12 juin 1505, dans Goes, l. c., fol. 73 et s., et dans le *Corpo dipl.*, I, 48 et ss.

[2] Romanin, *Storia di Venezia*, IV, 535 et ss.; Mas Latrie, *Traités*, p. 259 et ss.

[3] Voy. Malipiero, p. 621.

[4] *Archiv. Venet.*, II, 194.

partit encore pour le Caire. L'objet principal de sa mission est étranger à notre sujet, mais nous savons qu'accessoirement il devait communiquer au sultan les nouvelles les plus récentes au sujet des progrès menaçants des Portugais dans les Indes et ce, dans le but de savoir si l'on pouvait compter sur lui pour prendre des mesures défensives.[1]

Mais, demandera-t-on, quel était donc le motif de cette obstination de la part de Venise? Ne pouvait-elle pas rompre avec l'Égypte et envoyer ses vaisseaux chercher les épices en Portugal, ou même organiser de concert avec les Portugais des voyages aux Indes? A ces questions la réponse est facile. D'abord, la route maritime nouvellement découverte était déjà bien longue pour les navires portugais; par conséquent, elle l'eût été bien plus encore pour les Vénitiens.[2] En second lieu, Emmanuel avait bien invité les Vénitiens à venir en Portugal, mais nullement à s'associer à ses marins pour organiser des expéditions aux Indes; c'était une faveur qu'il pouvait accorder individuellement à quelques maisons de commerce italiennes ou allemandes, mais qu'il n'eût jamais concédée en bloc à une grande puissance commerciale. Il leur avait offert de prendre leur approvisionnement d'épices à Lisbonne, au lieu d'aller à Alexandrie ou à Beyrout, et rien de plus;[3] c'est à dire qu'après avoir été les fournisseurs de l'Europe entière, ils deviendraient comme toutes les autres nations, tributaires du Portugal. C'était donc au fond une déchéance qu'on leur proposait, et l'on comprend qu'il parût dur de s'y résigner. Mais ce n'était pas leur seul motif. La marine vénitienne avait passablement perdu de son ancienne puissance, et sa concentration dans la Méditerrannée était une nécessité qui s'imposait en présence de l'éventualité chaque jour renouvelée d'une guerre contre le grand ennemi, le Turc: il lui était défendu de se laisser entraîner à des expéditions lointaines. Enfin, si les navires vénitiens avaient cessé d'aller chercher les épices en Égypte, le sultan eût vu dans cette abstention une offense grave; or, les comptoirs fondés par les Vénitiens en Égypte et en Syrie n'avaient pas exclusivement à traiter des affaires d'épices; en s'aliénant le sultan, on eût rendu leur

---

[1] Instructions du 12 août 1505: *Archiv. Venet.*, II, p. 211 et ss.: Il y a lieu de remarquer que finalement les instructions de Segondino ne portèrent plus que sur le point visé dans le dernier paragraphe.

[2] Une autre ville de l'Adriatique, Raguse, fit, jusqu'au dernier moment, venir ses épices de l'Égypte, à cause de son voisinage. Elle se fit encore donner un privilége par Kansouh el Ghouri en 1510 (Luccari, *Ristretto degli annali di Rausa*, p. 126). M. Appendini (*Notizie sulle antichità de' Ragusei*, I, 213) cite ce fait et part de là pour affirmer, que même après que Venise et Gênes eurent abandonné le marché de l'Égypte, Raguse continua de tirer les épices de ce pays et fut, par conséquent, la dernière ville qui en reçut par la voie anciennement suivie par ce commerce; c'est une erreur complète.

[3] Priuli, p. 177 et s.

maintien à peu près impossible; Chypre fût descendue au rang d'une station sans valeur; c'eût été la ruine de la puissance vénitienne dans la partie orientale de la Méditerranée.[1]

Mais revenons au Portugal. Le 5 octobre 1504, arrivait à Lisbonne, sous prétexte d'y faire des affaires, un Vénitien nommé *Leonardo Massari* (le nom de *da Ca' Masser*, qu'on lui donne d'habitude, n'est qu'une abréviation pour *dalla casa dei Massari);* en réalité, il était chargé par son gouvernement de surveiller les départs de navires portugais pour les Indes et de lui en rendre compte.[2] Emmanuel avait été prévenu de sa venue par un certain Florentin, nommé Benedetto Tondo; le lendemain de son arrivée, le roi le faisait comparaître devant lui, le questionnait sur ses intentions et l'envoyait en prison:[3] cependant, après plusieurs interrogatoires semblables, on lui rendit la liberté. A partir de ce moment, jusqu'à la fin de 1506, il put rester à Lisbonne sans être inquiété et condenser le résultat de ses observations dans un long mémoire, où il faisait l'historique complet de ces expéditions à partir du premier voyage de Vasco de Gama, en y joignant un exposé de la situation politique et économique du Portugal: la lecture de ce mémoire montre que l'auteur parle en pleine connaissance de cause. Avant le départ de Massari, on savait déjà à Venise[4] que *Vasco de Gama* était heureusement rentré à Lisbonne au commencement de septembre 1503, et qu'il avait rapporté de ce deuxième voyage une riche cargaison dans laquelle on ne comptait pas moins de cinq mille tonnes de poivre. A son arrivée aux Indes, l'amiral portugais s'était trouvé en face d'une sitation des plus difficiles. Travaillés par des influences venues de Calicut ou peut-être même d'Égypte, les rois de Cananore et de Cochin lui avaient fait un accueil hésitant, sinon franchement hostile. Cependant, Vasco de Gama avait réussi à les regagner, à réorganiser sur des bases plus solides les comptoirs fondés dans leurs états, et à infliger de nouveau une sévère leçon au Zamorin; la capture d'un navire qui arrivait de la mer Rouge avec une magnifique cargaison avait couronné ses opérations, en jetant un effroi salutaire dans les rangs des marchands musulmans de l'Égypte et des Indes. Cette fois, nous

---

[1] La question est déjà discutée à ce point de vue dans Foscarini, *Della letteratura Veneziana*, p. 441 et ss.

[2] On trouvera ses instructions, datées du 8 juillet, dans l'*Archiv. Venet.*, II, 203—205. De ses lettres, deux seulement ont été publiées *(ibid.* II, 200 et ss.): elles sont datées, l'une de Medina del Campo, le 18 sept. 1504, l'autre de Lisbonne, le 16 avril 1506. L'*Archiv. stor. ital.*, app. 2, nº 10, contient un résumé de ses observations et de ses informations. C'est à cette pièce que sont empruntées les citations qui vont suivre..

[3] Il informa le gouvernement vénitien de cet acte de violence, par une lettre du 20 nov.: Sanut., *Diar.*, VI, 116.

[4] Mas Latrie, *Traités*, p. 261.

l'avons déjà dit, les Portugais avaient eu soin de se munir de plus d'argent que la première: le bâtiment capturé leur avait encore fourni des ressources, car la valeur de sa cargaison, tant en or qu'en articles de prix, montrait à 24,000 ducats. D'un autre côté, ils purent acheter les épices sur les marchés de Cochin et de Cananore à 20 % meilleur marché qu'au précédent voyage. Dans ces conditions, il leur était facile de se procurer un chargement complet pour leurs navires. Il leur fut même impossible de loger tout ce qu'ils avaient acheté, et ils durent se résoudre à en laisser une partie entre les mains de leurs agents. Ils rapportèrent en tout de trente à trente-cinq mille quintaux d'épices: le quintal variait entre 150 et 168 livres de Venise.[1] Les produits dont se composaient ces trente-cinq mille quintaux étaient d'abord et en majorité du poivre, puis de la cannelle, du gingembre, des noix muscades et enfin, en quantité notable, des pierres précieuses et des perles de grande valeur. On estimait la valeur totale à un million de ducats, et les frais d'armement de l'expédition n'avaient pas dépassé deux cent mille. La plus grande part des bénéfices revenait naturellement au roi; celle des marchands intéressés à l'entreprise était proportionnellement moindre, tant parce qu'ils étaient imposés à un cantar sur quatre, que parce qu'au cours des achats les agents royaux avaient toujours joui d'un droit de préférence. Néanmoins, avec une première mise de 2000 ducats, la maison Affaitato réalisa un bénéfice de 5000. De ce moment, il y eut une baisse de prix sur le poivre en Portugal. Le cours du cantar, qui s'était jusqu'alors maintenu à 40 ducats, descendit à 20; c'était encore un bon prix, car il n'en avait coûté sur place que de deux et demi à trois. Mais aucun marchand n'aurait osé céder son approvisionnement au-dessous de ce prix, car le roi l'avait défendu sous peine d'amende. Le succès de cette expédition était fait pour inspirer une grande sécurité aux marchands établis à Lisbonne, en les assurant que dorénavant le Portugal serait en mesure d'approvisionner d'épices toute l'Europe occidentale et une partie de l'Europe orientale, et que l'Italie, jusqu'alors en possession exclusive de ce commerce, ne tarderait pas à être dépouillée de son privilége en faveur du Portugal. Déjà des marchands de divers pays lui adressaient leurs demandes.[2]

[1] Priuli, l. c., p. 163: Sanuto, *Diar.*, V, 133.

[2] Nous possédons également, sur cette expédition, toute une série de rapports écrits au point de vue du commerce. A peine le premier vaisseau était-il rentré au port, que G. Fr. Affaitato écrivait à P. Pasqualigo, pour l'informer des résultats du voyage: ces lettres sont du 19—20 août 1503 (Sanut., *Diar.*, V, 129 et s., 130 et s.). Il compléta ses premières informations dans une autre lettre, écrite le 17 octobre (ibid. V, 841—843). En outre, une lettre de lui à la maison Luca Affaitato et frères, de Crémone, en date du 14 sept., nous fait connaître le bénéfice

Au moment où la flotte qui rapportait cette riche moisson rentrait au port, une autre était déjà en route: elle avait mis à la voile au mois d'avril 1503, sous le commandement des deux *Albuquerque.* Dans la division placée spécialement sous les ordres de François d'Albuquerque, se trouvaient quatre bâtiments armés à frais communs par divers marchands: l'un des principaux intéressés était le grand commerçant florentin Girolamo Sernigi; Giovanni da Empoli[1] avait pris passage sur l'un de ces vaisseaux en qualité d'agent spécial de la maison Gualterotti et Frescobaldi, dont l'établissement principal était à Bruges; elle n'avait à Lisbonne qu'une succursale. En arrivant aux Indes, François d'Albuquerque apprit de fâcheuses nouvelles. Au moment de son retour, Vasco de Gama avait détaché de sa flotte une division chargée de surveiller les navires marchands arabes; tandis que cette division exécutait une croisière entre Aden et Calicut, le roi de cette dernière ville avait profité de l'éloignement de la marine portugaise pour chasser de son trône le roi de Cochin et détruire la factorerie portugaise établie dans ses états. Albuquerque réorganisa la factorerie, construisit un château-fort pour sa protection, rendit courage au roi et prit sa revanche sur le territoire du Zamorin de Calicut. Réduit à négocier, le Zamorin consentit enfin à faire la paix (27 déc. 1503); le traité stipula en faveur des Portugais une indemnité de 1500 bahars (4500 cantars) de poivre,[2] la concession d'une factorerie fortifiée dans

réalisé par lui personnellement dans cette entreprise (ibid. V, 133 et s.): il n'est pas impossible qu'il ait envoyé cette communication à la réception d'une lettre, écrite de Mozambique à son adresse, le 3 avril 1503, par Matteo di Benigno (son agent, peut-être). Cette lettre est citée dans les *Studj bibliografici e biografici sulla storia della geografia in Italia* (Rom. 1875), p. 126, 463, comme faisant partie du Cod. della Marciana, cl. XI, n° 277. P. Pasqualigo reçut, d'autre part, de Cesare Barzi, deux rapports: l'un du 5 sept., l'autre du 25 nov. (ibid. V, 132, 795). Une autre lettre, toujours relative au même objet, adressée par un Génois, nommé Cazano Negri, à son frère Girolamo, ambassadeur de Gênes en Espagne, et datée du 29 août, fut envoyée en communication à Venise (Sanut., *Diar.*, V, 318 et s.). Voy. encore, à ce sujet, Massari, l. c., p. 17 et s.; Priuli, l. c., p. 170 et s., 173. Nous connaissons encore deux relations de la même expédition, écrites par deux marins, natifs l'un de la Corogne (Galice), l'autre des Flandres: elles offrent moins d'intérêts que les documents précédents au point de vue commercial: la première se trouve dans Sanut., *Diar.*, V, 1064 et s., la deuxième dans l'ouvrage intitulé "Calcoen" dont M. Stier a donné, en 1880, une réédition avec traduction allemande en regard.

[1] *Vita di Giov. da Empoli*, dans l'*Archiv. stor. ital.*, append., T. III, p. 25 et s. Il a laissé lui-même une relation de ce voyage qui a été publiée dans Ramusio, I, 145—147. Dans l'en-tête, l'éditeur lui attribue à tort la qualité d'agent de la maison Marchionni.

[2] Affaitato admet que le bahar de l'Inde vaut trois cantars de Portugal. Dans une lettre de Lunardo Nardi, nous voyons que celui-ci estime que le bahar et le cantar sont entre eux comme 1 : 4 (Sanut., IV, 547).

les états du Zamorin, et l'engagement,[1] de la part de ce dernier, d'empêcher les navires de la Mecque[2] de charger aucune marchandise sur son territoire. Cependant, après avoir livré une partie du poivre qu'il avait promis, le roi de Cochin changea d'avis, refusa le reste et ferma de nouveau tous ses ports aux Portugais. Heureusement Albuquerque eut la chance de découvrir un autre grand marché où l'on pouvait se procurer les épices à des prix plus favorables encore qu'à Cochin; c'était celui de *Quilon* (Koulam). Mais la flotte avait déjà pris la plus grande partie de son chargement, soit à Cochin, soit à Cranganore ou à Cananore. Comme toujours, le produit qui dominait dans les achats était le poivre, mais les documents énumèrent encore, parmi les articles rapportés à Lisbonne à l'occasion de cette expédition, une série de produits de l'Indo-Chine.[3]

Pour la deuxième expédition, la quatrième et la cinquième, Emmanuel avait autorisé certaines maisons de commerce à contribuer pour une part aux frais d'armement, mais à des conditions qui avaient fait crier à la tyrannie *(despotio)*; pour la sixième, il résolut de n'accepter le concours d'aucun marchand, ni indigène ni étranger. Il refusa, entre autres les offres de deux marchands allemands, venus à Lisbonne avec de gros capitaux et chaudement recommandés par l'empereur Maximilien et par l'archiduc Philippe, gouverneur des Pays-Bas; ils auraient désiré faire embarquer sur les bâtiments de l'expédition deux jeunes gens dont ils voulaient faire leurs agents aux Indes. Le roi ne fit d'exception que pour l'amiral commandant, *Lopo Soares*, et pour les capitaines des bâtiments de la flotte, mais à condition qu'ils remettraient leurs capitaux à l'agent royal et que celui-ci ferait les achats pour eux. Tous les achats d'épices devaient être faits par cet agent à l'exclusion de tout autre et pour le compte du roi, sauf l'exception que nous venons d'indiquer.[4] La flotte appareilla le 22 avril 1504; elle était

---

[1] Ce traité est reproduit mot pour mot dans la dépêche d'Albuquerque au roi: M. Greiff en a publié une ancienne traduction en supplément dans son édition du *Journal de Luc. Rem (Jahresbericht des hist. Vereins für Schwaben und Neuburg,* 1858—1859), p. 152 et ss. V. aussi Grynæus, p. 96.

[2] Ce traité désigne encore deux autres villes, qu'il nomme Genua et Arboria: j'avoue qu'il m'a été impossible de reconnaître les localités ainsi désignées.

[3] Sur les résultats de cette expédition nous possédons d'abord la relation de Massari, p. 18, 19, et, en second lieu, des lettres de G. Fr. Affaitato à P. Pasqualigo, du 16 juill., du 1er août et du 11 sept. 1504 (Sanut., VI, 55—57, 75 et s., 86—88). La narration de Priuli *(Diar.,* l. c., p. 176) se compose, au moins en partie, d'emprunts faits à ces lettres. C'est la même expédition qui fait le sujet de la lettre de marchands espagnols à des clients de Florence, insérée dans Grynæus, *Novus orbis,* p. 96—99: les dates indiquées sont évidemment fausses.

[4] Affaitato à Pasqualigo, de Lisbonne le 7 avril 1504 (Sanut., *Diar.,* VI, 26).

armée en guerre et présentait un aspect imposant. Les principales opérations de la campagne furent: un bombardement de Calicut qui dura deux jours; la restauration du roi de Cochin qui avait eu à subir des attaques répétées du Zamorin dans l'intervalle des deux expéditions, et n'avait dû son salut qu'à la valeur d'une poignée de Portugais, dirigés par Duarte Pacheco; enfin, un combat naval, où la flotte portugaise coula à fond, en vue des côtes de l'Inde, une flotte marchande venant de Djeddah. Dans les intervalles de ces faits de guerre, on trouva le temps de charger 24,000 cantars d'épices dans les ports de Cananore, de Cochin, de Caïcolam (Kayan-Koulam), de Koulam et de Comorin. Cette fois, les indigènes acceptèrent en paiement, à un taux rénumérateur fixé par des traités, les produits européens apportés par l'agent royal.[1]

Chaque fois que les Portugais s'éloignaient des Indes pour retourner dans leur patrie, leurs adversaires y reprenaient le dessus, leurs amis étaient en butte à des persécutions, leurs factoreries restaient en souffrance, de sorte qu'une des tâches qui s'imposaient à chaque expédition nouvelle était de travailler sur nouveaux frais à la consolidation de l'influence portugaise dans ces parages. C'était, désormais, un fait acquis par une expérience de plusieurs années; il y avait donc lieu d'aviser. En 1505, Emmanuel résolut d'entretenir à l'avenir en permanence aux Indes une flotte et un représentant de la couronne de Portugal, ayant rang de vice-roi. Le premier personnage décoré de ce titre fut *Francisco d'Almeida;* son départ eut lieu le 25 mars 1505; il emmenait aux Indes une flotte nombreuse et un matériel suffisant pour armer plusieurs forteresses, qu'il fit effectivement construire et qui rendirent, par la suite, des services signalés à la puissance portugaise.[2] La flotte de guerre escortait encore cette fois une flottille de commerce, composée de deux bâtiments, équipés pour le compte du roi, d'un troisième appartenant au chevalier portugais Fernando da Noronha et de trois autres armés par une association de marchands étrangers, parmi lesquels quelques Allemands qui en étaient même les membres les plus intéressés. C'est à tort que M. de Gubernatis attribue à ces Allemands la qualité de Hollandais.[3] Dès le 20 août 1503, Cazano Negri, citoyen génois, écrivait de Lisbonne à son frère Jérôme, et, parlant des nombreux étrangers qu'attirait dans cette ville le commerce des épices, il

[1] Massari, p. 18, 20 et s.; Priuli, p. 189 et s.

[2] On eut connaissance des succès d'Almeida aux Indes par les vaisseaux qui en revinrent aux mois de mai et de juin 1506. Quatre de ces vaisseaux avaient pris un chargement de 25,000 cantars d'épices, quatre autres en rapportaient 15,000; Sanut., *Diar.*, VI, 363 et ss., 373, 383 et s.; Priuli, p. 199 et s., 201 et s.

[3] *Storia dei viaggiatori italiani*, p. 15.

ajoutait que des membres de la grande compagnie allemande avaient promis au roi d'y établir un comptoir et avaient obtenu de lui des conditions très avantageuses.[1] Les directeurs de cette grande compagnie étaient deux citoyens d'Augsbourg, Anton Welser et Conrad Vœhlin. L'affaire fut négociée avec le roi par un certain Simon Seitz, agissant tant en leur nom qu'en celui de tous les marchands d'Augsbourg et d'autres villes d'Allemagne; le privilége est daté du 13 janvier 1503; nous en possédons, sinon le texte original, du moins une traduction en allemand.[2] Nous y lisons bien que les Allemands seront libres de faire construire des vaisseaux, mais il n'est pas question qu'ils fassent pour leur propre compte des voyages aux Indes; le roi admet au contraire implicitement qu'ils feront en Portugal leurs achats d'épices, de bois du Brésil et d'autres produits des Indes et "des îles nouvellement découvertes". En effet, une clause spéciale porte que si les Allemands achètent les épices que l'on attend avec l'expédition commandée par Vasco de Gama, ou que rapportera l'expédition dont les préparatifs se font en ce moment sous la direction des deux Albuquerque, ou le bois du Brésil chargé sur les bâtiments appartenant à Fernando da Noronha,[3] le droit d'exportation sera de 5 % pour les membres de la Compagnie et de 10 % pour les autres; pour les épices qu'ils se procureraient à d'autres sources, ils jouiront de la franchise dès l'heure présente; en outre, à l'avenir, à partir du moment où les chargements rapportés par les expéditions ci-dessus désignées auront été écoulés et où le privilége de Noronha sera périmé (1505), ils seront affranchis d'une manière générale de l'obligation de présenter à la douane les épices destinées à l'exportation. Mais ces concessions ne suffisaient pas à la *Compagnie allemande.* Nous avons parlé plus haut de deux négociants allemands qui avaient déjà voulu, en 1504, faire embarquer pour les Indes des agents à eux sur la flotte de Lopo Suarez; ils n'y avaient renoncé que sur le refus du roi d'admettre des marchands sur ses navires. Ils furent plus heureux pour l'expédition de 1505.[4] Sur la prière d'Anton Welser, le célèbre Peutinger, natif d'Augsbourg, avait demandé à l'empereur Maximilien un Bref pour les Indes *(Brief in Indien)* et, en considération de ce que ses compatriotes étaient les premiers Allemands qui

---

[1] Sanud., *Diar.*, V, 319.

[2] *Privilegia und Handlungsfreiheiten, welche die Könige von Portugal ehedem den deutschen Kaufleuten zu Lissabon ertheilt haben,* par Joh. Phil. Cassel, Brême, 1771, in 4°, p. 5—10.

[3] Il s'était assuré le monopole du bois du Brésil de Terra nova, c. à d. du Brésil, contre paiement annuel d'une somme de 4,000 ducats: Massari, p. 81.

[4] Le traité fut consenti par Emmanuel au mois d'août 1504: voy. *Rems Tagebuch,* p. 8: les faits sont constamment antidatés d'une année: ainsi, on lit 1503 pour 1504, 1504 pour 1505 etc.

faisaient le voyage des Indes *(die ersten Deutschen, die India suechen)*, il s'était entremis pour leur faire donner aussi par la cour de Portugal de bonnes recommandations pour les princes indiens *(indianischen Kunige)*.[1] Ils réunirent donc un capital de 66,000 ducats, avec lequel ils armèrent trois grands bâtiments qu'ils baptisèrent de trois noms de saints: le S. Jérôme, le S. Raphaël et le S. Léonard. La plus grande partie de la somme avait été fournie par des maisons de commerce d'Augsbourg: les maisons Welser et Vœhlin primaient toutes les autres avec un apport de 20,000 ducats; elles avaient, à cette époque, pour représentant à Lisbonne Lucas Rem;[2] puis venaient les Fugger, les Hœchstetter, les Gossembrot, les deux maisons Imhof et Hirschvogel de Nuremberg, et d'autres encore.[3] Une partie de la dépense avait été couverte par des commerçants florentins et génois;[4] parmi les florentins, on cite notamment un certain Bartolo, sans doute Bartolommeo Marchionni;[5] mais, en somme, on peut dire que les trois vaisseaux armés par cette association étaient des navires allemands. Le S. Léonard avait à bord le principal agent des marchands allemands, Balthasar Sprenger, de Vils, et le commis de factorerie Hans Mayr, montait le S. Raphaël. La flotte visita les ports de Cananore et de Cochin, y chargea des épices, des perles, des cotonnades, et l'on reprit la route de Lisbonne, où le S. Jérome et le S. Raphaël arrivèrent le 22 mai 1506,[6] le S. Léonard le 15 novembre seulement.[7] Le roi retint aux armateurs le quart de leurs marchandises, sans compter une taxe d'un vingtième. Sur cette exigence, ils engagèrent contre lui un procès qui

---

[1] Lettres de Welser à Peutinger, du 11 déc. 1504: de Peutinger à Blas. Hölzl, du 3 janv. 1503. Ces lettres se trouvent à la suite du *Journal de Rem*, op. cit., p. 164, 171.

[2] Voy. son *Journal*, p. 8.

[3] Sprenger énumère le plus grand nombre de ces maisons de commerce au commencement de son *"Meerfart"*: on trouve les noms de quelques autres dans les *Annal. Augstburg.* de Gassarus, publ. p. Mencken, *SS. rer. Germ.*, I, 1743. L'apport de chacune des maisons allemandes en particulier est donné en détail dans un supplément aux notes de Rem, publié dans les *Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg*, 1ère livrais., 879, p. 100 et s. L'apport total des Allemands s'élevait à 36,000 ducats: celui des Italiens n'était que de 29,400.

[4] Gassarus, l. c., p. 1736.

[5] Massari, p. 23.

[6] Cette date est indiqué par le *Journal de Rem*, p. 8, par le suppl. IX de ce journal, p. 167, par H. Mayr, que suit, sur ce point, M. Kunstmann, dans son ouvrage *Die Fahrt der ersten Deutschen nach dem Portugiesischen Indien* (Munich, 1861), p. 32, enfin par Sanuto, *Diar.*, VI, 232. Massari (p. 23) donne une date fausse, 22 mars.

[7] Rem (p. 8) indique le 24 nov., ce qui est une erreur. Sprenger, qui montait ce vaisseau, écrit: 15 nov., ce qui est décisif. Massari ne mentionne pas du tout ce vaisseau: il ne parle que de deux vaisseaux allemands.

dura trois ans et fut soutenu en leur nom par Lucas Rem. Cependant nous ne saurions dire si leur réclamation portait sur le taux excessif de cet impôt,[1] ou sur le refus qu'on leur avait fait de leur accorder leur part du butin conquis à l'occasion de la prise des villes de Quiloa et de Mombasa. Finalement, les cargaisons furent vendues à Amsterdam et, tout compte fait, il se trouva qu'il restait encore un bénéfice net de 150 % d'après le calcul de Rem, et de 175 % d'après celui de Gassarus.[2]

Emmanuel tenait avec raison à ce qu'il y eût chaque année un départ pour les Indes. Conformément à ce désir, une flotte mixte mit à la voile au printemps de 1506: les bâtiments de guerre étaient commandés par *Alphonse d'Albuquerque* et les navires marchands par Tristan da Cunha. Parmi ces derniers, quelques-uns avaient été équipés, comme au précédent voyage, par des particuliers tant indigènes qu'étrangers; quelques maisons florentines et génoises[3] étaient au nombre des intéressés; d'autre part, le représentant de la maison Welser, Lucas Rem, avait fait une association avec un Portugais, nommé Ruy Mendez. Rem subit quelques pertes et voulut en faire supporter la responsabilité par Tristan da Cunha; le fait est que celui-ci avait usé de son autorité pour faire exécuter par les navires marchands des voyages de découverte, ce qui n'entrait nullement dans les vues de leurs armateurs.[4] Mais, en somme, le résultat de cette campagne fut d'ajouter un contingent notable aux quantités d'épices qui s'entassaient dans les entrepôts de Lisbonne.[5]

---

[1] Cet impôt était, d'ailleurs, fixé conformément aux conditions en vigueur depuis 1503, pour tous les marchands admis à participer aux expéditions. Je n'en veux pour preuve que ce passage de Massari (p. 29): "de quanto trazeranno, si de spezie come d'ogni altra cosa, paghi de dretto al Re un quarto e vintena." Affaitato s'exprime d'une manière analogue: Sanut., *Diar.*, VI, 75.

[2] Rem, p. 8; Gassarus, p. 1743; dans le suppl. au Journal de Rem, l. c., l'estimation du bénéfice est la même que celle de Gassarus.

[3] Massari, p. 21. Le nombre des routes encore ouvertes au commerce diminuant de jour en jour, il se fit à Gênes un revirement d'opinion: beaucoup de personnes émirent l'avis que la République devrait envoyer des vaisseaux à Calicut, comme le roi de Portugal. Le gouvernement prit ce projet en considération et chargea une commission de l'étudier (document du 18 juin 1506, communiqué par M. Belgrano, dans les *Atti della Soc. lig.*, V, 298). Il est douteux qu'on y ait donné suite. En 1514, un certain Lodisio de' Gradi annonça l'intention de "se transferre ad locum sive terras de Colochuti, ubi solent platicare et onerare de piperis naves sive navigia serenissimi Regis Portugalis" (v. Belgrano, dans le *Giorn. ligust.*, II, 256). Ce projet, dont l'auteur se promettait des résultats avantageux pour lui-même et pour tous ses concitoyens, fut-il mis à exécution? On l'ignore.

[4] *Journal*, p. 8.

[5] Un des vaisseaux attachés à cette expédition rapporta 7,000 cantars d'épices,

Vers cette époque, on estimait à Lisbonne les arrivages annuels d'épices à un total de 25,000 à 35,000 cantars, dont le poivre à lui seul formait plus des deux tiers.[1] L'acheteur ne pouvait s'en procurer qu'à la Maison de la Mina; c'était la désignation donnée à un ensemble d'immenses magasins, où le gouvernement entreposait les produits des mines d'or d'Afrique (d'où son nom) et ceux des Indes, quel qu'en fût le propriétaire; un inspecteur royal était chargé de la vente. C'était le roi qui en fixait le prix. Cette disposition avait été adoptée en 1504. Auparavant, les marchands qui avaient une part dans les expéditions étaient libres d'avoir leurs propres magasins et de vendre directement et au prix qu'ils voulaient. Cela donnait lieu à de grandes variations de prix et aboutit à une dépréciation de la marchandise, de sorte qu'un grand nombre de marchands des Flandres, d'Allemagne et d'autres pays qui avaient acheté de grandes quantités d'épices pendant les premières années à des prix élevés, tombèrent en faillite. Les autres, devenus plus prudents, réduisirent leurs achats. Désireux d'imprimer un nouvel essor au commerce, le roi prit les mesures que nous indiquions plus haut et atteignit complétement son but. D'ailleurs, il ne se bornait pas à attendre les clients à Lisbonne. Dès les premiers temps, des navires portugais allèrent porter des épices en Angleterre et en Hollande. En 1504, cinq de ces bâtiments remontèrent la Tamise jusqu'à Londres, avec 380 tonnes de poivre.[2] Mais ce n'est pas encore l'exemple le plus ancien; en 1501, on avait été informé à Venise, par des lettres de Bruges et d'Anvers, qu'il venait d'arriver dans les Pays-Bas deux caravelles portugaises avec une cargaison d'épices provenant de Calicut: le poivre, disaient ces lettres, était quelque peu vert et petit, mais de bonne qualité, la cannelle tant soit peu grossière.[3] Sui-

rien que pour le compte de Bartolommeo Marchionni, marchand florentin (dans une lettre, publiée dans l'*Archiv. Venet.*, II, 208, Massari le nomme Bortolo Fiorentino): Varthema, p. 173, b.

[1] Massari, p. 30, 33; Vincenzo Quirini, *Relazione delle Indie orientali* (1506), dans Albèri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, append., p. 12. Cet ambassadeur mit à profit un court séjour en Espagne pour se renseigner à fond sur les Indes et sur la situation du commerce portugais dans ce pays.

[2] Sanut., *Diar.*, V, 964; Rawdon Brown, *Calendar of Statepapers. Venetian.* I, p. 300.

[3] Priuli, p. 164. L'expédition de Cabral venait de rentrer de sa brillante campagne. A Venise, on avait prévu que le roi de Portugal ne manquerait pas de jeter sur les marchés des Flandres une partie des épices rapportées par cette flotte, à des prix inférieurs à ceux auxquels les marchands vénitiens eussent pu les offrir: par suite, on avait eu la prudence de réduire considérablement le nombre de balles d'épices chargées sur les galères parties pour les Flandres au mois d'août 1501: Ibid. p. 161.

vant toute apparence, ces caravelles avaient abordé dans le port d'Anvers, où existait depuis 1490 un consulat portugais.[1] L'arrivée de ces produits précieux, expédiés par une nation avec laquelle les relations étaient nouvelles, fut une bonne fortune pour le marché d'Anvers qui commençait à détrôner celui de Bruges; sa prospérité en reçut un accroissement sensible. La plus grande partie des deux cargaisons fut achetée par les maisons Fugger et Hœchstetter d'Augsbourg. Elles avaient été prises en consignation à Anvers par un marchand de la ville, nommé Nicolas Rechtergem, et ce fut lui qui fit la première expédition des produits de cette provenance à des marchands d'Allemagne. Ceux-ci crurent tout d'abord à une falsification, car jusqu'alors Venise avait été l'unique dépositaire de ces articles;[2] peut-être aussi avaient-ils appris à leurs dépens à se défier des Portugais qui avaient une fois expédié dans les Flandres du poivre de Guinée, d'une qualité bien inférieure à celui des Indes.[3] Pour le gingembre, on trouva à Anvers celui des Portugais moins bon que celui des Vénitiens.[4] Cela s'explique d'ailleurs aisément; les environs de Calicut qui produisaient la meilleure qualité leur était encore fermés, et ils se fournissaient principalement de cet article à Cananore, où il était dans des conditions bien moins favorables.[5]

En dépit des quantités énormes d'épices qui arrivaient à Lisbonne, les Portugais n'étaient pas encore les maîtres uniques du marché des Indes; il s'en fallait même de beaucoup. Il est vrai que les rois de *Cananore*, de *Cochin* et de *Koulam* étaient tout disposés en leur faveur et leur ouvraient leurs ports et leurs états, qu'avec la base d'opérations formée par les factoreries fortifiées qu'on leur avait permis d'y établir, et par la station très forte organisée pour leur flotte sur l'île d'Anchediva, ils s'étaient assurés pour l'avenir l'accès d'une grande partie des côtes du Malabar et du Kanara. Il est vrai encore que, sur toute l'étendue de ces côtes, le poivre se cultivait sur une grande échelle, et que celui de l'intérieur descendait par eau jusque dans les

[1] Mertens en Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, III, 320.

[2] Ibid. p. 321 et s.; 330; Lodov. Guicciardini, *Descrittione di tutti i paesi bassi* (Anversa, 1867), p. 84.

[3] Massari, p. 30.

[4] Rawdon Brown, l. c., p. 301, 307.

[5] Vinc. Quirini, p. 9; Massari, p. 26, 33. Au reste, les ennemis des Portugais soutenaient que les épices rapportées par ces derniers étaient, en général, de mauvaise qualité, soit parce qu'elles avaient pris de l'humidité pendant leur longue traversée, soit parce qu'elles s'étaient gâtées pendant un long séjour dans les magasins de Lisbonne: P. Jovius, *De legatione Basilii magni principis Moscoviæ* (dans Starczewski, *Historiæ Ruthenicæ scriptores exteri sæc. XVI*, vol. I), p. 4. Les grands-conseils de Berne et de Bâle publièrent des ordonnances contre l'usage du poivre importé par les Portugais: Flueckiger, *Beitræge zur ælteren Gesch. der Pharmacie in Bern* (Schaffh. 1862), p. 21; Ochs, *Gesch. v. Basel*, III, 194.

ports; les indigènes l'y apportaient d'autant plus volontiers que les Portugais payaient mieux que les Arabes. Mais cela ne constituait pas toute la production du pays. Les Arabes avaient encore dans le royaume de Narsinga, à Battecala, un entrepôt qui pouvait livrer 3000 cantars de poivre par an.[1] En dehors du poivre, ces contrées ne produisaient que du gingembre et de la cannelle, mais c'était très peu de chose, et comme qualité et comme quantité. D'autre part, les trois ports ouverts au trafic des Portugais étaient constamment approvisionnés en produits de l'Indo-Chine. Mais le centre vers lequel ces produits affluaient d'abord et d'où ils se répartissaient dans le monde entier, le grand marché de Malacca était encore entièrement aux mains des Musulmans.

Les Portugais poursuivaient simultanément aux Indes deux objectifs aboutissant au même résultat: l'extension de leur propre commerce, par l'ouverture de nouveaux débouchés, et la suppression de celui des Arabes par la destruction de leur marine marchande. On ne comptait plus le nombre des navires arabes que leurs flottes avaient attaqués en pleine mer ou en vue des côtes, coulés à fond ou brûlés, après avoir enlevé ou détruit leur cargaison, massacré leurs équipages et leurs passagers. Les Musulmans n'osèrent bientôt plus se risquer dans les parages des côtes du Malabar et du Kanara, et ils se décidèrent à changer leur itinéraire au retour de Malacca; au lieu de faire relâche dans le port de Calicut, pour prendre de là leur direction définitive, soit sur Aden, soit sur Ormouz, ils évitèrent dorénavant toute la section comprise entre le cap Comorin et Calicut, et firent escale, soit à l'extrémité méridionale de l'île de Ceylan, soit dans les îles Maldives.[2] C'était un détour, mais ils avaient plus de chances d'échapper aux embûches de leurs implacables ennemis. L'Océan Indien est si vaste que, pour intercepter complètement le passage, il eût fallu entretenir constamment dans ces eaux une flotte innombrable. Emmanuel comprit qu'il atteindrait à peu près le même but en semant d'obstacles l'entrée et la sortie de la mer Rouge, et, à cet effet, il donna à Tristan da Cunha l'ordre d'occuper l'île de Sokotora, où les Musulmans s'arrêtaient pour faire de l'eau. La prise de possession eut lieu en 1506, et aussitôt après les Portugais élevèrent dans l'île le fort S. Miguel; de ce nid d'aigle ils commandaient la route de l'Égypte aux Indes et pouvaient à leur aise intercepter les communications entre les deux pays.

Le sultan avait jusqu'alors toléré sans protester la guerre faite par les Portugais à ses sujets dans l'Océan Indien, et exaspéré par cette

---

[1] Quirini, l. c., p. 9; Massari, p. 35.

[2] Barros, *Asia*, II, 423 et s.

attitude passive, les colons Vénitiens établis dans ses états.[1] Enfin, en 1505, il se décida à commencer des armements.[2] Peu à peu, une flotte de cinquante voiles se concentra dans le port de Djeddah, sous le commandement de Hussein Almouchrif. A la fin de 1507, elle était prête à opérer dans l'Océan. Après avoir rallié en route la flotte du Chah de Goudjerate ou plutôt du gouverneur de Diou, son lieutenant, Hussein réussit à surprendre le jeune Almeïda et lui infligea une sanglante défaite (janv. 1508). Cet échec appelait une vengeance terrible: le vieux vice-roi, Fr. Almeida, s'en chargea en personne: le 3 févr. 1509, il livra en vue de Diou à la flotte égyptienne une grande bataille, où celle-ci fut anéantie. Loin de se laisser décourager par ce désastre, Kansouh el Ghouri imprima un redoublement d'activité à ses armements; d'ailleurs, les princes indiens, ses alliés, ne lui laissaient point de repos. Dès l'été de 1510, il avait dans la mer Rouge une nouvelle flotte prête à prendre le large; cependant, elle n'en sortit pas et tant que dura la dynastie des Mamelouks, il ne fut plus question d'entreprendre une expédition aux Indes.[3]

Ici se présente une question dont nous ne pouvons nous dispenser de chercher la solution. Il s'agit de savoir si la République de Venise coopéra matériellement aux armements du sultan, si, comme on l'a prétendu, elle lui fournit de l'artillerie et des canonniers, des bois de construction et des charpentiers pour les mettre en œuvre.[4] Dès 1504, le roi de Portugal avait reçu de Florence une dénonciation contre la Seigneurie de Venise; on l'accusait d'avoir expédié en Égypte deux bâtiments chargés d'artillerie, mise par elle à la disposition du sultan pour servir contre les Portugais.[5] En 1509, Emmanuel adressa de nouveau à Venise une protestation contre ces envois de canons.[6] Mais la dénonciation venue de Florence avait été faite à une époque où Kansouh el Ghouri ne songeait pas même encore à faire la guerre aux Portugais; par conséquent, c'était une accusation sans fondement. Quant à la protestation du roi, elle fut envoyée au moment de la Ligue de Cambrai, c'est à dire à une époque où la République n'avait pas trop de toutes ses forces pour se défendre contre de puissants ennemis et où, par conséquent, elle n'eût eu garde de s'aliéner une puissance de plus. En

---

[1] Sanut., *Diar.*, V, 793; VI, 68, 150.

[2] Ibid. VI, 240, 246, 283, 311; VII, 55, 226; Priuli, p. 187 et s.

[3] Ibid. VIII, 80; IX, 27; X, 60 et s., 110 et s.; XI, 75 et s., 105, 268; XII, 478 et s.; Priuli, p. 210.

[4] M. Fulin a discuté cette question dans l'*Archiv. Venet.*, II, 189—192; XXII, p. xi—xvii. Je me permets d'y renvoyer le lecteur, surtout à cause des faits intéressants que l'auteur apporte à propos des passages rayés dans les Instructions de Trevisani.

[5] Massari, dans l'*Arch. stor. ital.*, app. 2, p. 36.

[6] Priuli, p. 204.

1510, dans un discours tenu à la diète de Ratisbonne, Louis Hélien, ambassadeur de Louis XII, roi de France, reproduisit encore une fois la même accusation contre Venise. Elle a été répétée depuis à diverses reprises par divers écrivains, mais comme ils n'ont fait que se copier les uns les autres, il est inutile de nous occuper d'eux: il vaut mieux remonter aux sources. En 1511, le sultan avait fait saisir un certain nombre de marchands vénitiens à Alexandrie et les retenait au Caire; comme ils cherchaient les moyens de recouvrer leur liberté, les fonctionnaires égyptiens leur firent savoir que le sultan désirait se procurer des canons, des galères et des rames (dont il avait besoin pour faire la guerre aux Portugais), et le grand drogman Tangriberdi leur insinua que la Seigneurie lui en avait déjà promis à l'époque de son ambassade à Venise, c'est à dire en 1507.[1] Nous possédons les procès-verbaux relatifs à cette ambassade; ils paraissent être assez complets, mais nous n'y voyons pas qu'il ait jamais été question de cette assistance matérielle, soit sous forme de demande de la part du sultan, soit sous forme de promesse de la part de la Seigneurie. Assurément, les documents officiels ont pu garder le silence sur un point de cette importance, sans qu'on soit autorisé à inférer de là que le grand drogman ait affirmé un fait de pure invention; quand on traite des affaires de ce genre, on se contente généralement de les négocier verbalement. Il est même très probable que le sultan fit plus d'une fois parvenir à la Seigneurie des demandes de ce genre et que c'était l'un des points sur lesquels l'ambassadeur égyptien avait dû spécialement négocier en 1507. Mais il est permis de croire que Tangriberdi, qui haïssait les Vénitiens, n'affirmait avoir reçu une réponse favorable que pour avoir le droit de les accuser de mauvaise foi. Son dire ne répondait guère à la vérité des faits. La Seigneurie revenait, il est vrai, fréquemment à la charge auprès du sultan, afin d'obtenir qu'il usât de son influence sur les princes indiens pour écarter les Portugais, et qu'il leur fournît un appui effectif, en mettant des flottes à leur disposition. Mais elle était trop prudente pour se commettre ouvertement avec lui. Ne l'avons-nous pas vue déjà, quand Maurus vint au nom du sultan demander qu'on mît un terme aux expéditions organisées par Emmanuel, refuser d'appuyer ses démarches, ne fût-ce que par écrit? Nous aurons tout à l'heure à parler d'une ambassade, confiée en 1511 à Domenico Trevisani: la commission chargée de rédiger ses instructions (30 décembre) avait à s'occuper d'une nouvelle demande du sultan tendant à obtenir des canonniers, des vaisseaux, des lances etc.: que répondit-elle? qu'en accordant au sultan cette assistance matérielle, la République n'obtien-

[1] Sanut., *Diar.*, XII, 212; cf. Priuli, p. 225.

drait d'autre résultat que de se compromettre aux yeux du reste de la chrétienté et de s'isoler; elle conseillait au sultan d'adresser sa demande à Constantinople et, s'il avait besoin de bois de construction, d'en envoyer chercher dans le golfe de Lajazzo.[1] Le sultan n'avait pas attendu cet avis. En 1507, d'abord et, en 1510, une seconde fois, il avait demandé en Turquie des canons et des bois de construction, des capitaines de navires et des artilleurs, et le sultan des Osmanlis avait eu la générosité de lui en faire cadeau.[2] Pendant l'été de 1510, il avait envoyé prendre du bois dans le golfe de Lajazzo.[3]

Ce dernier voyage fut l'occasion d'un nouveau conflit entre l'Égypte et les puissances commerciales de l'Occident. Une flotte des chevaliers de Rhodes se mit à la poursuite des navires égyptiens et les surprit non loin d'Alexandrette (Iskandéroun); après un combat de quelques heures, elle s'en empara ainsi que du bois déposé sur la rive en attendant d'être chargé (août 1510).[4] L'irritation du sultan ne connut pas de bornes, et, dans sa soif de vengeance, il s'en prit à tous les Occidentaux établis dans ses états: nous savons en particulier qu'il fit saisir et mener en captivité au Caire les consuls des Catalans et des Vénitiens à Alexandrie, ainsi que plusieurs de leurs compatriotes, et qu'il fit mettre les scellés sur leurs magasins: ces arrestations étaient motivées sur ce que le consul catalan représentait en même temps les Français, compatriotes du grand-maître de Rhodes, Émery d'Amboise; quant aux Vénitiens, on s'en prenait à eux sous prétexte que quatre galères vénitiennes avaient pris part à l'affaire d'Alexandrette à côté de la flotte des chevaliers de Rhodes, et que ceux-ci étaient reçus à bras ouverts dans l'île de Chypre.

En Syrie, les colons Vénitiens subirent le même sort que ceux d'Alexandrie.[5] Une circonstance spéciale avait même contribué à porter au plus haut degré l'irritation du sultan à leur égard. Des lettres, saisies sur des courriers par l'émir d'Alep, avaient dévoilé l'existence d'une entente secrète entre le souverain de la Perse, Ismaïl Séfévy, et

---

[1] *Archiv. Venet.*, II, 190—192; Sanut., *Diar.*, XIII, 362; Priuli, p. 225.

[2] Sanut., *Diar.*, X, 637; XI, 76, 294, 479, 589, 621, 704, 736, 826, 829; XII, 154; Priuli, p. 210, 211 et s., 214 et s., 218.

[3] Sanut., *Diar.*, X, 432, 626, 799; XI, 56, 64, 76, 105, 479.

[4] Priuli (p. 212 et s.) fait mention d'une relation du grand-maître relative à ces événements: on en trouve le texte dans Sanuto, *Diar.*, XI, 570 et s.; cf. ibid. p. 639, 645. Ici, l'endroit près duquel eut lieu le combat est nommé "Calderona". Dans le *Cod. dipl.*, II, 174, M. Paoli donne une autre relation du grand-maître, dans laquelle ce nom est changé en "Scalderona".

[5] Sanut., *Diar.*, XI, 645 et s., 648 et s., 681, 825 et s.; XII, 121, 141, 153 et ss., 156 et s., 207 et ss., 210 et ss.; Priuli, p. 220 et ss.; *Mon. slav. merid.*, XIV, 96, 275.

la République de Venise. Il fit son rapport et le sultan fut particulièrement irrité de ce qu'on eût osé faire passer par la Syrie, c'est à dire par ses propres états, une correspondance destinée à amener entre les deux puissances un accord dont l'objet était de lutter contre la suprématie des Oșmanlis; il en voulait surtout à Pietro Zeno, consul de Venise à Damas, qui avait connu cet échange de vues et ne l'avait pas au moins signalé au Caire.[1] Pietro Zeno et, avec lui, six marchands de Damas, quatre de Tripoli et trois d'Alep allèrent rejoindre dans les prisons du Caire, où ils arrivèrent le 6 janvier 1511, Tommaso Contarini, consul de Venise à Alexandrie, et les autres marchands de la même ville qui s'y trouvaient déjà depuis le 12 octobre 1510. Zeno fut soumis à un interrogatoire des plus rigoureux, le sultan l'accabla de reproches, et peu s'en fallut qu'il ne lui fît subir la bastonnade: son dédain de la dissimulation, son attitude hautaine contribuèrent encore à empirer sa situation, et il fut cause que d'autres, moins compromis que lui, furent retenus avec lui en prison.[2]

Venise, engagée en ce moment dans une malheureuse guerre contre la Ligue de Cambrai, avait les mains liées, et ses sujets se ressentaient cruellement de cette situation embarrassée. Elle avait à la cour du Caire des adversaires qui ne manquèrent pas d'insinuer qu'elle touchait à sa ruine, et qu'elle ne serait bientôt plus assez riche pour envoyer des galères de commerce dans le Levant. L'ancien ennemi de Venise, le grand drogman Tangriberdi, n'était pas seul à tenir ce langage: un autre personnage influent appuyait sur le même corde: c'était Philippe de Parétes[3] (Péretz), représentant des Catalans, des Napolitains et des Français. Jeté d'abord en prison, il n'y était pas resté longtemps; il savait user des moyens de corruption: il s'en était même servi pour rentrer en grâce auprès du sultan, et depuis lors il ne cessait de lui représenter que tout irait mieux pour le pays et pour lui-même, s'il mettait de côté les Vénitiens, désormais tombés en décadence, et s'il assurait à leur place aux Français le premier rang sur les marchés de l'Égypte et de la Syrie. Effectivement, dans une lettre

---

[1] Il y a lieu de remarquer que, dans ces négociations, l'initiative appartint tout entière à Ismaïl et que la République ne se montra pas aggressive. Voy., à ce sujet, Berchet, *La repubblica di Venezia e la Persia* (1865), p. 25 et s. Pour ce qui concerne spécialement les accusations formulées contre Zeno, voy. Sanut., *Diar.*, XI, 470, 480, 646, 825, 827 et s.; XII, 207, 211, 234 et s., 236 et s.

[2] Sanut., *Diar.*, XI, 645 et s., 648 et s., 681, 696, 825 et s., 827 et ss.; XII, 153—157, 207—215, 234—239, 307—310.

[3] Sur ce personnage en général, voy. Capmany, II, 307, 309; Petr. Martyr ab Angleria, *Legatio babylonica*, p. 389; Marcellino da Civezza, *Storia delle miss. francesc.*, VI, 388 et ss.; Thenaud, *Voyag. d'outremer*, aux endroits marqués dans la Table.

adressée à Louis XII, roi de France (16 nov. 1510), le sultan promit de donner dorénavant la préférence aux Français sur les Vénitiens, et, d'une manière générale, sur tous les autres Francs.[1] Pour se donner plus d'importance, Parétes fit entrevoir la possibilité d'obtenir du roi une assistance matérielle pour l'armement de la flotte que le sultan réunissait pour combattre les Portugais, et il se vanta d'avoir assez d'influence sur le grand-maître de Rhodes, pour le décider à rendre les vaisseaux égyptiens capturés par les siens dans le golfe de Lajazzo. Enfin, il annonça une nouvelle faite pour chatouiller agréablement l'orgueil du sultan, l'arrivée prochaine d'un ambassadeur du roi de France.[2] La nouvelle était vraie: l'ambassadeur, nommé André Le Roy, fit son entrée au Caire le 25 mars 1512. Mais ni lui, ni Parétes ne furent assez influents pour vaincre la résistance obstinée du grand-maître de Rhodes; les navires capturés ne furent pas rendus. La mission de Le Roy eut, en somme, peu de résultats, et surtout elle ne fut nullement, comme on se l'était promis, le signal d'une révolution dans la situation commerciale.[3]

Les Vénitiens n'étaient nullement disposés à se laisser supplanter par leurs rivaux, et ils le prouvèrent en faisant paraître tout d'un coup de nouvelles flottes de navires marchands; elles étaient depuis longtemps à l'affût dans les îles voisines de l'Égypte, à Candie, en Chypre, n'attendant que le moment où l'apaisement du conflit leur rouvrirait les ports d'Alexandrie ou de Beyrout. Cette démonstration obtint un double résultat: d'abord, elle manifestait incontestablement

---

[1] Cette lettre est insérée dans Sanut., *Diar.*, XII, 624 et ss.

[2] Sur les intrigues et les promesses de Parétes, voy. Sanut., *Diar.*, XI, 826, 828; XII, 153 et s., 210 et s., 213, 236, 307; Priuli, p. 220 et s., 232 et s. Déjà, en 1505, au moment où Alvise partait pour l'Égypte, on lui avait signalé ce Parétes comme l'un des plus grand ennemis de Venise: Sanut., *Diar.*, VI, 207.

[3] Il paraît qu'il n'existe aucun document spécial relatif à l'ambassade de Le Roy. Les faits qui y sont relatifs ne sont un peu mieux connus que depuis la publication de la relation du voyage de Jean Thenaud, par M. Ch. Schefer. Thenaud avait fait la traversée en compagnie de Le Roy, et se trouvait avec lui au Caire: il constatait lui-même à regret que l'ambassadeur français avait moins obtenu que celui de Venise. Les points sur lesquels il avait eu gain de cause touchaient plutôt à la question des Lieux Saints qu'à celle du commerce. Le privilège que le sultan remit au consul Parétes le 30 juin 1512, pendant que Le Roy était encore au Caire, ne renferme aucune faveur extraordinaire; il nous permet seulement de constater l'existence du fondaco français et des églises catalane et française. Nous ne le connaissons que par le firman de confirmation du sultan osmanli Soliman II, en date du 21 sept. 1528, publ. dans Saint-Priest, *Mém. sur l'ambass. de France en Turquie* (Paris, 1877), p. 345—353. Le refus opposé par le grand-maître de Rhodes à la proposition de rendre les vaisseaux pris à Alexandrette est constaté par Priuli, p. 232 et s., et Sanuto, *Diar.*, XII, 308.

aux yeux du sultan la vitalité de la République; en second lieu, elle lui offrait un bénéfice immédiat à réaliser, et cette perspective lui sourit tellement qu'il se décida à rouvrir ses ports aux galères vénitiennes, avant même que le conflit ne fût définitivement réglé.[1] Pour Venise, c'était autant de gagné; mais encore fallait-il achever de rséoudre les questions pendantes. Pour cela, l'envoi d'une ambassade était indispensable. Cette mesure présentait le double avantage de donner satisfaction à la fois à l'orgueil du sultan et à une demande souvent exprimée par les marchands vénitiens, sans compter que c'était le meilleur contrepoids à opposer aux intrigues françaises. Le 17 nov. 1511, on désigna pour cette mission l'un des membres les plus distingués du sénat, Domenico Trevisani; ses instructions furent rédigées en partie par le conseil des Dix, en partie par celui des Pregadi; elles portent les dates du 30 et du 31 décembre.[2] Parti de Venise le 22 janv. 1512, il fit son entrée au Caire le 9 mai.[3] C'était un diplomate expérimenté; le luxe calculé qu'il déploya dans cette circonstance, les riches cadeaux dont il était chargé pour le sultan, et, plus que tout cela, son caractère, dans lequel la fermeté s'unissait à la souplesse, lui assurèrent dès le commencement toutes les chances de succès.

A son arrivée, Contarini, consul d'Alexandrie, et Zeno, consul de Damas, étaient encore retenus dans les prisons du Caire avec un certain nombre de marchands. Il s'agissait d'abord d'obtenir leur délivrance, et la chose n'était pas facile, car la vue seule de Zeno suffisait pour mettre à nouveau le sultan en fureur. Trevisani ne faisant, d'ailleurs,

[1] Sanut., *Diar.*, XII, 68, 77 et s., 163, 232, 245, 257, 281 et s., 298, 309 et s., 380 et s., 411, 427, 481, 487, 503; XIII, 346, 355 et s., 364 etc.

[2] Sanuto (*Diar.*, XIII, 359, 362, 364) et Priuli (p. 245 et s.) indiquent avec précision les caractères distinctifs de ces instructions en partie double. Celles du conseil des Dix ont été publiées dans Mas Latrie, *Traités*, p. 271—273 (il s'en trouve aussi quelques parties, avec un passage supprimé postérieurement, dans l'*Archiv. Venet.*, II, 190—192). Les instructions du conseil des Pregadi sont un peu plus longues et ont été insérées dans les suppléments au *Voyage d'outremer* de Thenaud, p. 237—248.

[3] Toutes ces dates sont empruntées aux *Diarii* de Sanuto et au *Viaggio di D. Trevisani, ambasciatore veneto al gran Sultano del Cairo nell' anno 1512, descritto da Zacc. Pagani*, éd. N. Barozzi, Venez. 1875. Ce voyage a été traduit depuis par M. Ch. Schefer et placé par lui à la suite du Voyage de Thenaud. Outre cette relation complète, il existe, sur le même sujet, des lettres écrites par Marc' Antonio Trevisani, fils de l'ambassadeur, qui avait été autorisé à accompagner son père (Sanut., *Diar.*, XV, 193—208): MM. Romanin (*Stor. di Venez.*, V, 367 et ss.) et Schefer (op. cit., p. lxxvii et ss.) lui ont fait des emprunts. Parmi les auteurs de Journaux, on pourra consulter Sanuto, XIV, 573; XV, 17—20, 174 et s., 255—257, 264, 266; Priuli, p. 243 et s., 245 et s., et Marcant. Michieli, dans l'*Archiv. Venet.*, XXII, p. xvii et s.

en cela, que se conformer à ses instructions, commença par traiter la question de la correspondance échangée entre Venise et Ismaïl Séfévy; il en parla ouvertement, comme de la chose la plus innocente du monde, et réussit à faire entrer dans l'esprit de Kansouh el Ghouri la conviction que, dans toute cette affaire, la République n'avait pas songé un instant à tramer une conspiration contre l'Égypte. Malgré tout cependant, le sultan s'obstinait à accuser Zeno de haute trahison, pour avoir eu des entrevues secrètes, sur le territoire de la Syrie, avec l'agent d'un souverain étranger; il voulait que la Seigneurie còndamnât le criminel à la peine de mort ou, tout au moins, à l'emprisonnement perpétuel ou au bannissement. Trevisani lui demanda la permission d'envoyer Zeno à Venise, et promit qu'aussitôt après son arrivée on soumettrait sa conduite à une enquête sévère, et que, si sa culpabilité venait à être démontrée, on lui infligerait un châtiment exemplaire. Au moment où l'audience prit fin, il mit lui-même la chaîne au cou de l'accusé, et l'emmena en cet état hors de la salle. Quand il vint prendre congé, le sultan lui permit, par grâce spéciale, d'emmener Zeno comme esclave et d'en disposer à son gré. L'infortuné était sauvé: il revit Damas et plus tard Venise, où, bien entendu, on ne l'inquiéta pas au sujet des intrigues, qu'il avait nouées avec Châh Ismaïl. Les autres prisonniers recouvrèrent purement et simplement leur liberté.[1]

Passons à une autre partie des instructions de Trevisani. Travailler à détruire le crédit des deux représentants de la nation française et du grand drogman Tangriberdi; démentir les bruits dont ils s'étaient faits les intreprètes; assurer que Venise était en mesure de tenir tête à ses ennemis; engager le sultan à persévérer fermement dans son alliance avec la République, et exprimer le regret de ce qu'il eût prêté, dans les derniers temps, une oreille trop complaisante aux insinuations malveillantes des ennemis jurés de Venise; exposer que la République aurait pu aller chercher le poivre à Lisbonne, où on le lui offrait à meilleur marché, et que, pourtant, elle avait agi au mieux des intérêts des deux pays, en continuant d'envoyer ses galères en Égypte, puisque ces galères y chargeaient du poivre et y apportaient en échange de l'or et de l'argent, du cuivre, de l'étain et du plomb, des draps et des soieries, de l'huile, des fruits etc.; ajouter que la Seigneurie désirait que les articles de la convention passée avec Tangriberdi en 1507 restassent en vigueur pour les deux pays; enfin, tenir en toutes choses compte des vœux exprimés par les consuls d'Alexandrie et de Damas dans l'intérêt de leurs administrés; telle était en résumé

---

[1] *Viaggio di D. Trevisani,* p. 29—32, et ss. 49; Thenaud, *Voyage,* introd., p. lxxx

la tâche multiple imposée à l'ambassadeur vénitien. Le dernier point comportait l'étude de détails relatifs aux coutumes des marchés, aux droits de douane et de navigation; il fit l'objet de discussions suivies en dehors de la présence du sultan avec ses fonctionnaires et particulièrement avec son agent commercial (Khodja). Nous possédons encore les procès-verbaux[1] des séances et nous pouvons y lire les reproches et les accusations échangées entre les négociateurs, ainsi que les promesses de correction ou de suppression des abus et de retour à de meilleures coutumes. Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail des faits articulés par les colons vénitiens d'Alexandrie, de Tripoli, de Damas et d'Alep; nous savons assez quelle était leur situation: ne se tenaient-ils pas pour satisfaits de la seule promesse qu'à l'avenir on ne pourrait leur donner la bastonnade sans un ordre exprès du sultan? Les plaintes des Égyptiens ont pour nous plus d'intérêt, parce qu'il en ressort une image plus frappante de l'état de décadence où était tombé le commerce du Levant.

La première plainte des négociateurs égyptiens concernait le petit nombre des bâtiments de commerce vénitiens qui fréquentaient les ports de l'Égypte et de la Syrie. Trevisani s'attendait à cette objection, car, avant son arrivée déjà, le sultan, s'adressant aux consuls arrêtés par son ordre, leur avait dit: "Vous autres Vénitiens, vous ne faites plus rien pour la prospérité de mon pays; autrefois on expédiait de chez vous sept galères à Alexandrie, cinq à Beyrout, toutes pleines de marchandises, et vos magasins étaient remplis; maintenant vous n'apportez plus rien!"[2] Avec Trevisani, on fut plus précis: autrefois, lui dit-on, nous étions accoutumés à voir entrer annuellement dans le port d'Alexandrie cinq galères, outre les deux ou trois galee di traffico qui desservaient en même temps les côtes de la Barbarie; maintenant, il n'arrive plus de galères que tous les deux ans, le nombre en est réduit de sept ou huit à trois, et les galee di traffico ne se montrent plus du tout. Autrefois, les galères qui arrivaient régulièrement pour la Muda étaient accompagnées d'un vaisseau magasin et, pendant toute l'année, des navires marchands entraient isolément dans le port; maintenant, ces navires marchands se font de plus en plus rares. Il résulte de là que l'importation des articles les plus recherchés en Égypte a sensiblement diminué: par exemple, il s'importait autrefois de trois à quatre mille quintaux de cuivre en feuilles, de trois à quatre mille tonnes d'huile; ces chiffres

[1] Jusqu'à ce jour nous n'en avons malheureusement qu'un texte incorrect et incomplet; il se trouve dans Marin, VII, 288—321.

[2] Sanut., *Diar.*, XII, 238.

sont réduits à une moyenne de cinq à huit cents quintaux pour le cuivre, de quinze cents tonnes pour l'huile. Autrefois, les galères, à leur départ, laissaient dans les magasins du pays des marchandises pour une valeur de 300,000 ducats, de l'argent comptant entre les mains des marchands pour une somme au moins égale; il y avait là de quoi entretenir le mouvement des ventes et des achats pendant toute l'année; maintenant, c'est à peine si elles laissent derrière elles 80,000 ducats en marchandises et 20,000 en argent comptant. Autrefois, après le départ des galères, il restait toujours une quinzaine des principaux commerçants de Venise qui traitaient leurs affaires en personne; maintenant, d'un bout de l'année à l'autre, on ne voit sur la place qu'une demi-douzaine d'agents à peu près sans ressources.

Tous ces faits étaient malheureusement trop vrais, et Trevisani ne pouvait le nier; mais, à l'entendre, si la situation des affaires était déplorable, la faute en était en partie à des circonstances passagères. C'était cette malheureuse guerre contre la Ligue de Cambrai qui absorbait des ressources que l'on eût plus volontiers consacrées au commerce du Levant; c'étaient les expéditions des Espagnols sur la côte de la Barbarie qui avaient entraîné l'arrêt provisoire des voyages des galee di traffico. Mais il y avait encore une autre cause de la diminution du trafic, cause permanente celle-là, qui s'imposait comme un fait brutal et qu'on ne pouvait pas songer à supprimer. Déjà, les Vénitiens en avaient fait l'épreuve en 1502; à cette époque-là, ils envoyaient encore cinq galères à Alexandrie et ils n'avaient trouvé de quoi en charger que deux et demie ou trois, parce que les épices manquaient sur la place;[1] le même fait s'était reproduit encore, et d'une façon plus complète, en 1512. Les épices devenaient tellement rares et tellement chères, qu'en 1503, pour citer un exemple, le 6 octobre, des marchands en relations d'affaires avec Alexandrie avaient demandé en pleine séance du sénat de Venise qu'on envoyât un fin voilier à la recherche des galères qui se trouvaient en route pour l'Égypte; ils voulaient faire reprendre leur argent, n'ayant nulle envie d'acheter fort cher des épices qu'il faudrait ensuite revendre à perte, vu la pléthore du marché en Portugal.[2] Au reste, il y avait encore autre chose que la rareté et la cherté des épices qui éloignait les marchands de Venise du marché égyptien: c'était le régime arbitraire qui s'y donnait pleine carrière. Trevisani réclama spécialement contre la violence que l'on faisait au commerce en lui interdisant d'établir des cours au jour le jour, suivant l'état du marché, et en lui im-

---

[1] Sanut., *Diar.*, IV, 260, 265.

[2] Ibid. V, 135, 140. Cette même année 1503, un certain nombre de marchands firent revenir d'Égypte les articles d'importation qu'ils y avaient en dépôt: ibid. p. 902 et s.

posant pour toute l'année des prix normaux fixés, soit d'après les cours obtenus à la Muda précédente, soit d'après ceux qu'on espérait obtenir à la Muda prochaine.

En terminant, la discussion porta sur le prix auquel la République devait payer les deux cent dix tonnes de poivre que les traités l'obligeaient à acheter annuellement au sultan. Celui-ci ayant annoncé qu'il ne les céderait plus au prix autréfois convenu de 80 ducats, elle déclara par la bouche de Trevisani que, dans ces conditions, elle y renonçait; en compensation, elle offrait de payer au sultan, pour la Muda, pendant trois années consécutives, une somme de 1500 saraffi (ducats).

Trevisani rentra à Venise le 23 octobre 1512; il avait laissé en Égypte ses compatriotes réhabilités dans l'esprit du souverain. Le sultan avec lequel il avait négocié ne survécut que quelques années. Jusqu'à sa mort, il ne survint aucun événement de nature à altérer ses relations avec la République. Nous ne trouvons à relever dans cette période qu'un seul détail intéressant: en 1514, la Seigneurie donna communication au sultan d'un décret qu'elle venait de rendre et sur l'effet duquel elle comptait pour faciliter le commerce du poivre: elle le lui proposait comme un modèle à suivre. Ce décret, daté du 3 mai, exemptait de tous les impôts communaux les marchands qui rapporteraient du poivre de l'Égypte et de la Syrie. Il faut dire qu'on ne fut pas long à s'apercevoir que cette mesure n'obtenait pas tout le succès désiré.[1]

Au moment de la mort de Kansouh el Ghouri, les jours de la dynastie des Mamelouks étaient comptés. A l'automne de 1516, Sélim Ier, sultan des Osmanlis, s'emparait de Damas; au commencement du mois de janvier 1517, il entrait en vainqueur au Caire et réunissait l'Égypte et la Syrie à son immense empire. Venise se hâta d'envoyer deux ambassadeurs demander au nouveau maître la confirmation de ses anciens privilèges dans les deux pays. Bartolommeo Contarini et Alvise Mocenigo, les deux ambassadeurs, trouvèrent le sultan au Caire. Suivant leur déclaration, la République était disposée à se reconnaître redevable envers les sultans Osmanlis du tribut de 8000 ducats qu'elle avait payé jusqu'alors aux sultans Mamelouks pour l'île de Chypre. Le paiement s'était toujours fait en nature (en camelots); Sélim exigea que dorénavant il se fît en or et à Constantinople. En outre, il réclama le versement des cinq dernières annuités écoulées. Ces questions réglées, les ambassadeurs eurent encore à réfuter une dénonciation calomnieuse, faite contre la République. Au moment de la chute du dernier sultan Mamelouk, des

---

[1] *Cod. Berol. ital.*, in 4°, n° 8, p. 52 et s.; Étude de M. Thomas sur l'édition allemande de mon Histoire du commerce du Levant (Munich, 1880), p. 12 et s.

galères vénitiennes se trouvaient dans le port d'Alexandrie; on prétendait qu'elles lui avaient apporté un subside en argent, pour l'aider dans sa résistance; or, il fut démontré qu'elles avaient effectivement apporté de l'argent, mais que ce n'était que la somme nécessaire pour payer la quantité de poivre obligatoire en vertu des conventions. Rien ne s'opposant plus à la confirmation des anciens privilèges, elle eut lieu le 8 sept. 1517[1] et le document fut remis entre les mains de Niccolo Bragadino, consul de Venise à Alexandrie. Ces formalités accomplies, Mocenigo partit pour Constantinople avec la flotte turque, tandis que Contarini mettait à la voile pour Chypre; il allait y réunir de quoi former le premier versement du tribut: pour cette fois, le sultan avait consenti à prendre en paiement du blé et du sucre.[2] Ainsi, sous le nouveau régime comme sous l'ancien, l'Égypte et la Syrie restèrent ouvertes aux marchands vénitiens; rien ne fut changé dans les résidences des consuls; au milieu du XVI[e] siècle seulement, le consulat d'Alexandrie fut transféré au Caire et le premier de ces deux postes ne fut plus occupé que par un vice-consul; cette mesure n'était que trop motivée par la rapide décadence de ce marché. Dès 1515, on avait dû s'occuper des dispositions à prendre dans le cas à prévoir, où le consul d'Alexandrie se trouverait dans l'impossibilité de réunir les douze marchands nécessaires pour constituer son grand conseil. On sentait de plus en plus l'inconvénient de l'intervalle de deux années qui séparait les voyages des galères destinées au transport des épices.[3]

En somme, ni le commerce de l'Égypte, ni celui de la Syrie ne gagnèrent au changement de régime. Après avoir contraint par la force les plus riches marchands du Caire d'émigrer à Constantinople, Sélim décréta que la soie de la Perse, qui passait d'ordinaire par la Syrie, serait dorénavant dirigée sur sa capitale.[4] Soliman I[er], son successeur, prétendit à son tour centraliser à Constantinople le commerce des épices.[5] Au fond, cela changeait peu de chose: l'Égypte et la Syrie n'eussent-elles pas été réduites au rang de simples provinces, mal-

---

[1] Date indiquée dans Romanin, V, 373.

[2] Nous possédons encore les relations de ces deux ambassadeurs: elles ont été insérées par M. Albèri dans ses *Relazioni degli ambasciatori Veneti*, 3[e] série, vol. III, p. 51 et ss.: il est vrai que ce n'est que la reproduction d'un abrégé introduit par Sanuto dans ses *Diarii*. La lecture de ces relations démontre que M. Hammer est dans l'erreur quand il dit (*Gesch. des osman. Reichs*, II, 525) que Contarini accompagna le sultan du Caire à Damas et que le firman accordé par Sélim en faveur des Vénitiens ne fut signé que dans cette dernière ville, le 17 septembre. Il y a même là une erreur absolue sur l'itinéraire suivi par le sultan.

[3] *Cod. ital. Berol.*, in 4°, n° 8, p. 60, 75, b, 82, b, 109, b et s.

[4] Contarini, *Relazione*, dans Albèri, l. c., p. 62.

[5] Pietro Zen, *Relazione*, ibid. p. 122 (relation écrite en 1530).

traitées en faveur de la capitale, fussent-elles tombées aux mains d'un gouvernement meilleur que le gouvernement turc, le plus mauvais assurément qui se pût trouver au point de vue du commerce, rien ne pouvait plus réagir contre la force des choses: le gouvernement le plus soucieux des intérêts du commerce de ces deux pays eût été incapable de leur rendre la prospérité perdue. Sa décroissance s'accentuait en proportion des progrès de la puissance des Portugais aux Indes.

Tout autre est le spectacle qui s'offre à nous si nous portons nos regards vers le nouveau royaume colonial fondé aux Indes par Alphonse d'*Albuquerque:* de ce côté, nous constatons un progrès ininterrompu. *Goa*, conquise en 1510, en était devenue la capitale. Redouté des Arabes, vivant dans les meilleurs termes avec les princes indigènes, le grand capitaine-général y tenait les rênes du gouvernement au nom du roi de Portugal. D'une extrémité à l'autre de la côte occidentale de l'Inde, toute résistance avait cessé; le Zamorin de Calicut lui-même, effrayé des progrès de la dépopulation de sa résidence, avait, pour y mettre un terme, autorisé les Portugais à construire dans ses états une forteresse et à y établir une factorerie (1512). L'Indo-Chine devait avoir son tour. Emmanuel avait compris de bonne heure la nécessité de prendre pied à *Malacca*, s'il voulait se rendre complétement maître du commerce des Indes. Sur son ordre, Diego Lopez de Sequeira exécuta dans ces parages une sorte de voyage de reconnaissance avec une escadre de quatre bâtiments; il ne trouva chez le roi musulman de Malacca qu'hostilité et perfidie. Cela n'empêcha pas Emmanuel de recommencer l'épreuve: il espérait encore pouvoir nouer des relations avec ce prince par des voies pacifiques.[1] Au mois de mars 1510, une seconde escadre, aussi faible que la première, mit à la voile pour Malacca. L'un des bâtiments avait à bord Giovanni da Empoli, agent de la maison florentine Gualterotti, de Bruges; c'était la seconde fois qu'il faisait le voyage des Indes;[2] un autre agent commercial, florentin comme lui, Léonardo Nardi,[3] avait pris passage sur le même vaisseau. Deux autres bâtiments suivirent au mois de juin, emportant un troisième florentin dont on a malheureusement négligé d'inscrire le nom en tête de la relation de voyage qu'il a laissée.[4] Quand tous ces bâtiments arrivèrent aux Indes, Albuquerque les y retint en vertu de ses pouvoirs illimités: ils pouvaient lui être utiles, tant pour la conquête de Goa qu'il préparait alors, que pour d'autres entreprises qu'il avait en vue, et, d'ailleurs, il pensait que

[1] Barros, *Asia*, III, 515.

[2] *Vita di Gior. da Empoli,* dans l'*Archiv. stor. ital.*, append., III, 28 et s.; *Lettera di Gior. da Empoli,* ibid. p. 35 et ss.

[3] *Vita di Gior. da Empoli*, p. 29.

[4] Lettre écrite de Lisbonne, le 31 juin 1513; dans Gubernatis, *Storia dei viaggiatori italiani*, p. 373—380.

si l'on voulait envoyer une flotte à Malacca, il fallait qu'elle fût assez forte pour infliger au roi de Malacca une sévère leçon; sinon, c'était aller au-devant d'un échec certain; il entendait venger Diego Lopez de Sequeira, et il organisait dans ce but une grande expédition dont il se réservait le commandement. En 1511, il s'empara de Malacca, puis il s'occupa d'en assurer à sa patrie la paisible possession par une série de mesures aussi habiles qu'énergiques. En même temps, pour garantir au commerce la sécurité indispensable au succès de ses opérations, il s'assurait l'alliance et l'amitié des états voisins, sans négliger pour cela les plus éloignés: aussitôt après avoir pris possession de la ville, il avait envoyé complimenter les rois de Siam et de Pégou et expédié des navires marchands aux îles Banda et aux Moluques. Malacca passait alors pour le plus vaste marché des Indes et même du monde entier.[1] Si cette conquête réduisait au désespoir les marchands des côtes de Goudjerate et de Coromandel, qu'elle ruinait en leur enlevant leur dernière base d'opérations,[2] elle fut saluée avec enthousiasme par ceux de Lisbonne. Elle donnait un nouveau but à l'activité de la marine nationale, en mettant à leur disposition les produits de l'Indo-Chine à des conditions autrement avantageuses, et comme quantité et comme prix, que sur les marchés de l'Inde, où les mêmes produits n'arrivaient que de deuxième ou de troisième main.[3] Giovanni da Empoli avait fait la campagne à la suite d'Albuquerque et rapporté 5000 ducats de Malacca;[4] il était à peine débarqué à Cochin que le capitaine-général lui donnait l'ordre de retourner à Malacca, pour en ramener trois navires qu'il y avait laissés, et de s'arrêter en route dans l'île de *Sumatra*, dans le but d'y nouer des relations commerciales avec le roi de Pacem. Empoli s'acquitta de sa double mission avec succès. Redevenu libre, il acheta des épices pour le compte de la maison Gualterotti, les chargea sur trois bâtiments dans le port de Cochin et les accompagna jusqu'à Lisbonne, où il réalisa un beau bénéfice (22 août 1514). Mais le roi lui laissa à peine le temps de régler ses comptes avec ses patrons. Nommé agent royal à Sumatra, il reprit le chemin des Indes le 15 avril 1515, en compagnie de deux autres Florentins.[5] Son ar-

[1] Gubernatis, l. c., p. 377, 383, 385.

[2] *Sommario*, dans Ramusio, I, 328, b; Barbosa, ibid. p. 317 et s.

[3] Le 20 mai 1513, un vaisseau rentrait à Lisbonne, venant de Malacca avec 1901 quintaux de noix muscades, 553 quintaux de macis etc. Voyez la lettre écrite de Valladolid par Franc. Guicciardini, dans ses *Opere inedite*, VI (1864), 219 et ss.

[4] Anonyme, dans Gubernatis, p. 379.

[5] L'un d'eux, nommé Rafaello Galli, raconta leur voyage de Cambaye à Sumatra par Diou et Cochin, et leur séjour dans l'île, dans une lettre écrite du port de Pacem (10—12 sept. 1516): *Archiv. stor. ital.*, 4e série, VI (1880), p. 170—173.

rivée à Sumatra coincidant avec des circonstances défavorables, il y abrégea son séjour et repartit pour la Chine, où déjà une ambassade portugaise l'avait précédé. Là une mort prématurée mit fin à son existence agitée (1517).[1] Un de ses compatriotes, *Pietro Strozzi*, avait pris part avec lui à la conquête de Malacca:[2] au retour de cette expédition, il visita la côte de Coromandel et acheta, dit-on, à Paleacate (Poulikat) un diamant d'une merveilleuse beauté.[3] Pendant ce temps, les Florentins établis à Lisbonne se hâtaient de faire leur profit de la conquête de Malacca. L'un d'eux, nommé Girolamo Sernigi, y expédia quatre bâtiments; le premier était déjà de retour au printemps de 1513; la vente de son chargement couvrit à elle seule tous les frais de l'expédition et laissa encore un bénéfice de 60 à 70 %.[4] On peut penser que, de leur côté, les marchands portugais, le roi en tête, ne négligeaient pas un commerce qui offrait de pareilles chances de fortune.

Mais nous n'en avons pas fini avec les conquêtes d'Albuquerque. Les années que nous venons de parcourir furent encore signalées par une acquisition, et non la moins brillante de toutes. En 1507, il avait imposé un tribut au roi d'*Ormouz;* en 1515, il le relégua complétement dans l'ombre, et à partir de ce moment, les Portugais, cantonnés dans leur forteresse, prirent en main le gouvernement de l'île. Ce coup de force leur livrait la clef du golfe Persique. Jusqu'alors, une partie des produits de l'Inde passait par le golfe pour arriver dans les régions arrosées par le Tigre et l'Euphrate et pour remonter de là jusqu'en Syrie, où les Occidentaux, les Vénitiens en particulier, allaient les chercher à Damas, à Beyrout, à Alep ou à Tripoli: ce trafic, exclusivement exploité par les Musulmans, se trouva du coup gravement atteint. Tout l'effort des Portugais tendant à faire de Lisbonne l'unique entrepôt des épices pour tout l'Occident, il était de leur intérêt de faire charger sur leurs navires les produits de l'Asie centrale apportés à Ormouz par les caravanes de la Perse, ainsi que celui des pêcheries de perles du golfe Persique, et d'accaparer le grand commerce des chevaux arabes et persans qui s'expédiaient d'Ormouz vers les Indes. Albuquerque, d'ailleurs, n'avait pas attendu ce moment pour ordonner que tous les convois de

---

[1] Au cours de ce dernier voyage, il écrivit de Cochin, le 15 nov. 1515, une lettre à destination de Lisbonne *(Archiv. stor. ital.*, append., III, 85 et ss.). Quelque temps après, il eut une entrevue avec Albuquerque, qu'il trouva sur son lit de mort (Barros, *Asia*, IV, 491). Sur les incidents de son voyage à Sumatra et en Chine, voy. la fin de sa *Vie*, et Barros, V, 177, 214 et ss.; Corsali, p. 280.

[2] Gubernatis, p. 379. Voy. une lettre de lui, antérieure à cette expédition, ibid. p. 381 et s.

[3] Corsali, dans Ramusio, I, 179, b, 180, a, 188, b.

[4] Guicciardini, *Opere inedite*, VI, 220.

chevaux fussent dirigés sur Goa, seul point de débarquement autorisé dorénavant.[1]

Dans la mer Rouge, les Portugais eurent moins de succès que dans le golfe Persique. Albuquerque y pénétra une première fois avec une flotte et remonta jusqu'à l'île de Kamran, mais *Aden* repoussa son attaque (1513). Lopo Soarez, son successeur, poussa à son tour une pointe jusqu'à Djeddah, mais il n'eut ni la gloire de détruire la flotte réunie dans ce port par le dernier des sultans Mamèlouks, car elle s'était dispersée d'elle-même à la nouvelle de la chute de son maître, ni la fortune de s'emparer d'Aden (1518). Les navires marchands musulmans continuèrent à aller et venir librement dans la mer Rouge; il n'y avait là ni forteresse, ni croiseurs portugais pour les en empêcher. Mais s'ils se lançaient dans l'Océan Indien, leur perte était à peu près assurée: il ne leur servait de rien de se réfugier dans les ports de l'Inde, surtout depuis que les Portugais entretenaient dans ces régions des flottes en permanence.

Finalement, les Portugais restèrent partout les maîtres du terrain. Si quelques hardis flibustiers réussissaient de temps à autre à faire passer des marchandises par les anciennes voies, c'était trop peu pour remplir soit les magasins d'Alexandrie ou de Beyrout, soit les galères vénitiennes qui fréquentaient encore ces marchés. Les pays qui jusqu'alors avaient tiré de Venise leur approvisionnement d'épices commençaient à se plaindre de la pénurie dans laquelle on les laissait. En 1512 et 1513, par exemple, les marchands de détail de Vienne adressèrent des pétitions à l'empereur Maximilien pour lui représenter qu'il n'y avait plus moyen de se procurer assez de poivre à Venise et le supplier de ne pas fermer ses états aux marchands étrangers, qui offraient d'en expédier d'Anvers, de Francfort, de Nuremberg etc. vers les provinces arrosées par le Danube.[2] Ainsi, Vienne renonçait à s'approvisionner au plus près, à Venise, et allait dès lors chercher son poivre au loin, à Lisbonne.[3]! Mais l'Italie elle-même en était réduite là. Au cours de ses négociations avec le sultan, en 1512, Trevisani laissa un jour tomber une parole bien significative: depuis bien longtemps, dit-il, jamais l'argent n'avait été si rare en Italie; des guerres incessantes en

---

[1] Barros, *Asia*, IV, 222.

[2] *Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen*, XIV (1855), p. 272 et s.

[3] Les principaux intermédiaires auxquels elle eut recours en cette circonstance étaient probablement les commerçants en gros de Nuremberg. La maison Hirschvogel avait une succursale à Lisbonne et envoyait même ses propres agents jusqu'aux Indes: voy. la lettre de Jörg Pock, datée de Cochin le 1er janvier 1522, dans Ghillany, *Geschichte Martin Behaims*, p. 120 et ss. Pour l'historique du commerce des épices par les Allemands à Lisbonne, voy. Cassel, op. cit., p. 11—15.

avaient absorbé une partie et le reste s'en allait en Portugal pour y payer le poivre.[1] A la fin, les Vénitiens eux-mêmes durent se résoudre à suivre le courant et à avoir recours au marché de Lisbonne. En 1514, un bâtiment qui revenait des Indes après avoir chargé des épices à Cochin et à Cananore, du bois du Brésil et d'autres articles encore dans l'Amérique du Sud, ne fit que toucher barre à Lisbonne et continua sa route sur Venise sans rompre charge.[2] Il paraîtrait que la cargaison appartenait à des marchands vénitiens, à moins qu'il ne faille tenir compte des mots "*in fonticho*" qui suivent immédiatement les termes "*in Veniesia*" dans le document auquel nous empruntons ce détail, et en conclure que le navire en question allait déposer ses marchandises dans le "fondaco dei Tedeschi". Un particulier vénitien, nommé Giacomo Tagliapetra, ayant conçu le projet d'aller aux Indes avec une flotte portugaise et s'étant adressé à cet effet à Emmanuel pour en obtenir l'autorisation, fut accueilli par une fin de non-recevoir. Il est à croire que le refus du roi provenait d'un parti pris à l'égard des Vénitiens, car au même moment, il passait un contrat important avec la maison Affaitati, de Crémone. Tagliapetra retourna donc à Venise aussi peu avancé qu'à son départ (févr. 1518).[3] Au reste, s'il y avait parti pris chez le roi, il concernait la république de Venise en général. S'il faut en croire certains historiens portugais,[4] Venise aurait fait à diverses reprises des démarches auprès du roi, afin de le décider à lui céder à un prix déterminé la totalité des épices rapportées par ses flottes des Indes à Lisbonne; en 1521, pour la dernière fois, Alessandro Pesaro, commandant des galères envoyées de Venise dans les Flandres, aurait été chargé de renouveler la même proposition. Emmanuel persista dans son refus. Il mourut peu après. Par un décret du 2 janvier 1522, Jean III, son successeur, confirma les priviléges dont les Vénitiens avaient la jouissance à Lisbonne, mais il n'y faisait pas même allusion à la cession du monopole des épices.[5] L'intérêt des Portugais exigeait que Lisbonne fût le centre du commerce des épices pour toutes les nations occidentales: le succès avait brillamment couronné leurs efforts.

La découverte de la route du Cap de Bonne-Espérance avait profondément ébranlé la prospérité des nations riveraines de la Méditerannée, en tuant le commerce du Levant dont elles étaient seules en possession. Pour le ressusciter, il eût fallu avoir recours au seul moyen,

---

[1] Marin, VII, 297.

[2] Gubernatis, *Storia dei viaggiatori italiani*, p. 380; dans ce passage, on trouve le détail de la cargaison.

[3] Sanuto, *Diarii*, XXV, 164 (inéd.).

[4] Goes, *Chronica do Rey Emanuel*, fol. 338 et s.; Osorius, *De rebus Emmanuelis*, p. 366.

[5] Marin, VII, 322 et ss.

capable d'opérer ce miracle, au percement de l'isthme de Suez. Vers 1500, ceux qui songeaient à ce remède héroïque n'étaient pas rares à Venise, et, dans les instructions rédigées en 1504 pour Francesco Teldi, la Seigneurie introduisit un passage dans lequel elle le recommandait, mais elle le supprima après mûre discussion,[1] de crainte que le sultan n'y vît qu'une suggestion égoïste. Ce furent les Turcs qui donnèrent les premiers suite à ce projet; en 1529, vingt mille ouvriers étaient occupés à réparer un canal qui avait relié, dans l'antiquité, la Mer Rouge au Nil.[2] Il était réservé à notre époque de voir cette grande œuvre accomplie par la création d'un canal maritime entre la mer Rouge et la Méditerranée.

---

[1] Ce passage, bien que rayé, est resté parfaitement lisible; M. Fulin l'a publié dans l'*Archiv. Venet.*, II, 195 et s.

[2] Roncinotto, p. 98, 106. Il semble être question de cette tentative de percement, dans l'*Itinerario di P. Zeno: Archiv. Venet.*, XXII, p. 112.

Suppléments.

1° Articles d'échange entre l'Orient et l'Occident.

2° La clientèle du commerce du Levant.

Avertissement.

Je crois utile d'indiquer ici un certain nombre d'ouvrages relatifs aux arts manuels et à l'économie domestique au Moyen-Age, qui m'ont été d'une grande utilité pour la première partie de ces suppléments; en général, dans les citations placées au bas du texte, j'ai dû me contenter d'abréviations dans l'indication des titres: voici les titres au complet:

Cennino Cennini, *Das Buch von der Kunst*, traduction accompagnée de notes par **Albert Ilg**, *(Quellenschriften für Kunstgeschichte*, vol. I); Vienne, 1871. — **Laborde**, *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre*, 2ᵉ part. Documents et glossaire. Paris, 1853. — **Merrifield**, *Original treatises dating from the XII to XVIII centuries on the arts of painting in oil, miniature, mosaic and on glass etc.* Vol. I, II. Lond. 1849. — **Douet d'Arcq**, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, vol. I, II, Paris, 1863. — **Douet d'Arcq**. *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVᵉ siècle.* Paris, 1851. *Nouveau recueil des comptes de l'argenterie des rois de France*, Ibid. 1874. (Le deuxième de ces ouvrages n'étant en somme que la suite du premier, j'ai adopté pour les deux une seule abréviation, en les distinguant seulement par un numéro: *Comptes I* et *Comptes II:* le mot *Compte* isolé désigne le premier des deux.) — *Le Ménagier de Paris*, Traité de morale et d'économie domestique, composé vers 1393 par un bourgeois parisien, vol. I, II, Paris, 1846. —

Supplément I.

Articles d'échange entre l'Orient et l'Occident.

1° Hommes (les esclaves).

Nous avons vu que les sultans Mamelouks qui gouvernaient l'Égypte depuis le milieu du XIII[e] siècle, ne trouvant que des ressources insuffisantes pour le recrutement de leurs armées dans une population indigène peu propre au métier des armes, avaient recours à une autre source: l'achat d'esclaves originaires des pays septentrionaux. D'un autre côté, pour remplir leurs harems et ceux des grands personnages de leur cour, il fallait y amener des esclaves du sexe féminin et les renouveler souvent.[1] Ils expédiaient donc des agents à la recherche des esclaves des deux sexes, partout où l'on pouvait s'en procurer, même dans des pays chrétiens tels que la Petite-Arménie, par exemple.[2] La religion à laquelle ils avaient appartenu importait peu; s'ils étaient chrétiens, leurs nouveaux maîtres en avaient bientôt fait des renégats. Cependant, les agents égyptiens visitaient de préférence les pays où l'islamisme était la religion dominante, et réciproquement des marchands originaires des pays musulmans menaient en Égypte des troupes d'esclaves pour les y vendre. Ainsi, c'étaient en particulier les ports de Satalia et de Candelore, situés dans la partie de l'Asie-Mineure soumise par les Seldjoucides, qui expédiaient sur l'Égypte des jeunes garçons et des jeunes filles.[3] Quand Andrinople et Gallipoli furent tombées au pouvoir des Osmanlis, ces deux villes devinrent le point de départ de vaisseaux grecs ou

[1] On les trouve souvent désignées, dans les documents, sous le nom de Mameloukines; cette appellation, qui paraît singulière, ne l'est pas au fond, car le mot Mamelouk s'entend d'un individu qui est la propriété d'un autre, c'est à dire d'un esclave.

[2] Makrizi, *Hist. des sultans mamlouks*, II, 1, p. 207.

[3] Sanuto, *Secr. fidel. cruc.*, p. 27, 29.

chrétiens qui emportaient à Damiette ou à Alexandrie des esclaves par centaines.[1] Mais les pays riverains de la mer Noire furent ceux où ce genre de commerce atteignit son plus haut degré de prospérité. Le développement de la puissance des sultans Mamelouks en Égypte et la propagation du l'islamisme dans le grand empire mongol du Kiptchak par le khan Berké avaient été à peu près simultanés, et ces événements furent le signal d'un échange actif de correspondances et d'ambassades entre les maîtres des deux pays.[2] A partir de ce moment, les agents chargés des achats d'esclaves pour le compte des sultans dirigèrent spécialement leurs recherches vers les côtes septentrionales de la mer Noire, et le sultan Bibars, à force d'ambassades et de présents, finit par obtenir de Michel Paléologue qui, paraît-il, ne se doutait pas de la gravité de la concession qu'on lui demandait, l'autorisation de faire passer des vaisseaux de commerce égyptiens dans le Bosphore. L'autorisation n'était donnée que pour un vaisseau qui devait faire, une fois par an, le voyage de la mer Noire, aller et retour, mais au lieu d'un seul il y en avait souvent deux, et leur chargement au retour était composé d'esclaves destinés à renforcer les troupes du sultan.[3] Il faut dire que les conditions dans lesquelles se trouvait cette région étaient on ne peut plus favorables au développement de ce genre de commerce. Quoique les Tatars fussent solidement établis dans leur empire du Kiptchak, il y avait toujours des tribus insoumises et, entre celles-ci et ceux-là, l'état normal était l'état de guerre, guerre d'escarmouches, dans lesquelles Tcherkesses, Russes, Madgyars, Alains enlevaient tour à tour des enfants tatars qu'ils vendaient comme esclaves. Les Tatars, d'ailleurs, réservaient le même sort aux prisonniers qu'ils ramenaient de leurs courses dans le Caucase. Et puis, chez ces peuplades grossières, quand les vivres étaient trop chers ou les impôts trop écrasants, rien n'était plus ordinaire que de voir des parents vendre leurs propres enfants, surtout leurs filles.[4] On ne mettait en vente, bien entendu, que les individus vigoureux, sains, bien conformés. Mais, sur toute l'étendue de ces côtes, ni les Tatars, ni les tribus soumises par eux ne possédaient de grands ports de commerce: Caffa, Tana etc. étaient aux mains des Italiens et il en résulta que le commerce des esclaves vint se concentrer sur les marchés italiens et spécialement à Caffa. Cette dernière ville était le but ordi-

---

[1] Piloti, p. 338 et s.

[2] Voy. les preuves dans l'art. de M. Defrémery sur Ibn Batouta, *Journ. Asiat.*, 4e série, XVI, 59 et s.

[3] Pachym., I, 174—179; Nicéph. Grég., I, 101.

[4] Chehabeddin, p. 269, 270, 285; Schiltberger, p. 107; Nicéph. Grég., I, 102; Laon. Chalcoc., p. 135 et s.

naire des agents chargés des achats d'esclaves pour le compte des sultans d'Égypte; un certain nombre y résidait même en permanence.[1]

Les Génois étaient bien obligés de souffrir que l'embarquement des esclaves à destination de l'Égypte se fît dans leur port de Caffa;[2] en opposant des difficultés aux agents des sultans, ils eussent risqué de compromettre au plus haut degré leurs propres relations commerciales avec l'Égypte et l'existence même de leurs colonies. Au reste, ce commerce était, de la part des autorités coloniales, l'objet d'un sévère contrôle. Tout esclave de passage subissait un interrogatoire; on lui demandait s'il était musulman ou chrétien. S'il faisait profession de la religion chrétienne ou s'il déclarait l'intention de s'y convertir, le consul de Caffa le rachetait et le gardait par devers lui; il ne laissait partir que les musulmans.[3] Les esclaves résolus à se faire chrétiens trouvaient aussi dans la maison de l'évêque un asile respecté des autorités civiles.[4] De plus, l'autorité veillait avec sollicitude à ce qu'aucun habitant de Caffa ne fût emmené en esclavage.[5] Enfin, le commerce des esclaves était frappé d'un impôt et la République de Gênes le maintint énergiquement en 1431, en dépit des réclamations du sultan Boursbaï qui, par représailles, avait imposé aux marchands génois établis en Égypte une contribution de 16,000 ducats.[6]

Ainsi, légalement le commerce des esclaves n'était toléré par les autorités coloniales génoises que pour les musulmans et à condition que le transport à destination de l'Égypte se fît par des marchands de leur religion et sur des vaisseaux à eux. Il était interdit aux capitaines de navires génois, de la manière la plus formelle et sous peine de fortes amendes, d'embarquer des Mamelouks de l'un ou de l'autre sexe, pour les transporter en Égypte, en Barbarie ou dans la partie de l'Espagne occupée par les Sarrasins; il n'était permis à aucun Génois de contribuer à ce trafic de quelque manière que ce fût.[7] De même, au départ de Tana, défense était faite aux galères vénitiennes de recevoir à bord des esclaves musulmans

---

[1] Piloti, p. 332, 339; Tafur, p. 161 et s. Ce voyageur acheta à Caffa même deux hommes et une femme qu'il voulait emmener avec lui en Espagne.

[2] En 1431, ce fut l'objet d'une série de négociations avec le sultan d'Égypte; la République déclara expressément donner son consentement à ce que le sultan fit venir ses esclaves par Caffa. *Not. et extr.*, XI, 74.

[3] *Not. et extr.*, l. c.: Piloti, p. 339, 373. Léon III, roi de Petite-Arménie, avait obtenu des Génois la promesse de ne vendre comme esclave aux Sarrazins aucun de ses sujets: Dulaurier, *Docum. armén.*, I, 752.

[4] Statut de 1449: *Atti della Soc. Lig.*, VII, 2, p. 634 et s.

[5] *Ibid.* p. 635 et s.

[6] *Not. et extr.*, l. c.

[7] Lois des années 1316 et 1340; *Off. Gaz.*, p. 371—377. *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 111. Une loi du même ordre fut publiée en 1403: on n'en connaît que la rubrique "quod sclavi super navigiis non leventur": Canale, *Della Crimea*, I, 381.

ou tatars destinés à être expédiés en territoire turc.[1] Ces réglements n'empêchaient d'ailleurs pas certains chrétiens de la rive septentrionale du Pont de faire des envois d'esclaves en Égypte. Nous avons vu, en 1307, les colons de Caffa se faire eux-mêmes ravisseurs d'enfants tatars pour les vendre aux Musulmans (c'est à dire les expédier en Égypte). En 1371, un certain Niccolo di S. Giorgio se présenta à Caffa en s'attribuant à lui-même la qualité de "Revendeur d'esclaves".[2] Nous ne savons pas si celui-là faisait des affaires en Égypte, mais, au commencement du XIVe siècle, un génois, nommé Segurano Salvago, mena en personne des esclaves des deux sexes au sultan d'Égypte;[3] un autre, nommé Gentile Imperiali, acceptait les fonctions d'agent du sultan à Caffa pour l'achat des esclaves.[4] Bien des Génois, d'ailleurs, contribuaient indirectement au transport des esclaves en Égypte: le moyen consistait simplement à louer leurs vaisseaux pour cet usage aux marchands d'esclaves musulmans.[5] Aussi les plaintes du pape Jean XXII étaient-elles parfaitement fondées, quand il accusait à la face du monde les Génois de contribuer à accroître la puissance des mécréants en leur fournissant des esclaves.[6] Près d'un siècle après, à Caffa, à Tana et autres lieux, des chrétiens et des Juifs achetaient des Zichiens, des Russes, des Alains, des Mingréliens et des Abkhazes et les revendaient aux Sarrasins avec un bénéfice qui atteignait souvent dix fois le prix d'achat. Ces malheureux, qui avaient été baptisés suivant le rite grec, étaient obligés de renier leur foi, heureux encore s'ils ne devenaient pas victimes de maîtres qui les faisaient servir à leurs plaisirs infâmes. Informé de ce scandale, Martin V fulmina l'excommunication contre tous les chrétiens qui s'en rendaient coupables: quant aux Juifs, il décréta que ceux qui en seraient convaincus seraient condamnés à porter des signes particuliers sur leurs vêtements (1425).[7]

Il arrivait ainsi, chaque année, par Damiette ou par Alexandrie,[8] sur le grand marché du Caire, environ 2000 Mamelouks que le sultan faisait taxer par d'habiles experts. Les sujets pour lesquels on obtenait les prix les plus élevés étaient les Tatars; ils valaient de 130 à

---

[1] *Commem. reg.*, III, p. 189 et s., n° 274 (années 1387 et 1394).

[2] Cibrario, *Nota sul commercio degli schiavi a Genova, nel sec. XIV*, dans ses *Operette varie* (Torino, 1860), p. 303; d'après un document des Archives de Gênes.

[3] Guill. Adæ, *De modo exstirpandi Saracenos* (1316): *Giorn. lig.*, 1878, p. 275.

[4] Le voyageur Bertrandon de la Broquière (p. 510) le vit en 1432 à Damas.

[5] Piloti, p. 338, 373; dans le dernier de ces deux passages, sinon dans tous deux, l'expression "mauvais chrétiens" s'applique certainement aux Génois.

[6] Raynald, op. cit., a. a. 1317, n° 36.

[7] *Bullarium Rom.*, éd. Taurin., IV, 718 et ss., 720 et s.

[8] Nous avons vu qu'il y avait dans cette ville un fondaco tatar à l'usage spécial des marchands d'esclaves.

140 ducats par tête;[1] pour un Tcherkesse on payait encore de 110 à 120 ducats, pour un Grec environ 90, pour un Albanais, un Esclavon, un Serbe, de 70 à 80. Les marchands avaient le double avantage de faire de gros bénéfices et de recevoir les marques de la bienveillance du souverain pour les services qu'ils rendaient à l'islamisme.[2]

Les esclaves orientaux expédiés vers les côtes septentrionales de la mer Noire n'en repartaient pas tous avec les grands convois dirigés sur l'Égypte et sur les pays mahométans en général; nous connaissons maints exemples de ventes et d'achats par des membres des colonies même. Citons entre autres une certaine Fatima, dont le nom décèle évidemment une origine musulmane: achetée en premier lieu par un Génois, nommé Nicoloso de Murta, elle fut cédée par lui au prieur de l'église de S. Laurent des Génois et revendue par ce dernier à un troisième Génois, au prix de 400 dirhems arméniens neufs; on possède des contrats de vente du même genre passés à Famagouste.[3] Ceux qui, pendant leur séjour dans les colonies du Levant avaient pris l'habitude d'avoir à leur service des esclaves étrangers rapportaient cet usage chez eux et, par leur exemple, en encourageaient d'autres à introduire dans leur maison des esclaves achetés au loin, à la place des serviteurs ou des ouvriers à gages. Il n'existait d'ailleurs aucune interdiction à ce sujet[4] et le commerce des esclaves n'entraînait aucune honte, pourvu que le marchand s'abstînt de faire des affaires en Égypte. Une loi génoise de 1441 nous en fournit une preuve parfaitement claire. Elle interdit aux capitaines des grandes galères armées en guerre qui allaient chercher des marchandises en Romanie ou en Syrie, de recevoir des esclaves à leur bord,[5] mais c'est par le motif que tout l'espace disponible devait être réservé pour les marchandises, et elle fait exception pour le cas où un marchand embarqué mènerait avec lui un esclave pour son service personnel. Il y avait d'autres navires spécialement destinés au transport des esclaves et la loi ne prenait à leur égard que des mesures destinées à prévenir un encombrement nuisible à la santé de

[1] Après avoir dit que les esclaves tatars se payaient, à Caffa, trois fois plus cher que les autres, Tafur (p. 161 et s.) ajoute que cette différence tient à une qualité qui leur est particulière, leur attachement à leurs maîtres. N'est-il pas admissible qu'on savait aussi apprécier, en Égypte, cette qualité, doublement précieuse chez des individus destinés à faire des soldats?

[2] Piloti, p. 339.

[3] Actes notariés, communiqués par M. Desimoni, dans les *Arch. de l'Or. lat.*, I, 456 et s., 477; II, 49, 51, 53, 86, 92, 94.

[4] Une loi florentine de 1364 permettait d'amener sur le territoire de la République des esclaves non chrétiens des deux sexes, de les garder à ce titre, et d'en disposer par vente ou donation: *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 120 et s.

[5] Une délibération du sénat de Venise, du 13 Juin 1412, rappelle à l'observation d'une loi analogue. Voy. Lazari, p. 485.

la cargaison; ainsi, un vaisseau à un pont ne pouvait pas prendre à bord plus de 30 esclaves, un vaisseau à deux ponts plus de 45, et un vaisseau à trois ponts plus de 60.[1]

A cette époque, il était généralement admis qu'un chrétien pouvait sans scrupule traiter en esclave tout mécréant tombé en son pouvoir: or, c'étaient précisément, au moins pour la plus grande partie, des mécréants, c'est à dire des païens ou des musulmans, qui faisaient l'objet de ce commerce.[2] La majorité des esclaves étrangers amenés en Occident était originaire de l'empire du Kiptchak, situé au sud de la Russie actuelle, et appartenait soit à la race tatare, maîtresse du pays, soit à l'une des tribus soumises à son joug, tribus désignées généralement sous la même appellation; les Circassiens[3] et les Russes étaient déjà moins nombreux; puis venaient les Turcs et les Sarrasins, désignation qui s'appliquait sans doute aux Égyptiens et aux Syriens, et enfin, mais en très petit nombre, les Bulgares, les Esclavons et les Grecs.[4] Ces derniers étaient les seuls au sujet desquels, d'après les idées du temps, il pouvait être douteux qu'on eût le droit de les vendre comme esclaves, car ils étaient chrétiens; mais dans la pratique on n'y regardait pas de si près. Quant à ceux qui n'appartenaient pas à la religion chrétienne, ils se convertissaient généralement peu de temps après leur arrivée en Occident et échangeaient alors leur nom barbare contre un nom chrétien; d'ailleurs, malgré leur conversion, leurs maîtres ne se faisaient aucun scrupule de les garder comme esclaves et même de les revendre.

L'origine même de la grande majorité de ces esclaves donne à supposer que les nations qui avaient des colonies dans la mer Noire,[5] comme les Génois et les Vénitiens, devaient être aussi celles qui s'adon-

---

[1] Pardessus, *Collection des lois maritimes*, IV, 515 et s. Vers 1428, un navire vénitien qui amenait de Tana des esclaves des deux sexes dut aller aborder en Istrie, au lieu de jeter l'ancre à Venise, parce qu'il y avait une épidémie à bord: Canale, *Della Crimea*, II, 465.

[2] Cependant, en 1308, l'empereur Andronic se plaignait déjà de ce que certains individus persuadaient par toutes sortes de promesses, à des jeunes garçons et à des jeunes filles de race grecque, de les accompagner à Gênes, et là les vendaient comme esclaves: *Atti della Soc. Lig.*, XIII, 113.

[3] Avec eux, on trouve parfois une mention spéciale pour des Abkhases et des Mingréliens.

[4] Ce résumé est le résultat des recherches comparatives faites par M. Vinc. Lazari dans un grand nombre d'actes de vente passés à Venise: voy. son étude: *Del traffico e delle condizioni degli schiavi in Venezia nei tempi di mezzo*, dans les *Miscellanea di storia italiana*, I, 469 et s.

[5] Deux actes de vente passés à Tana, ibid. 491. On en trouve un troisième dans la *Coll. des doc. inéd. Mél. hist.*, III, 151 et s.

naient plus spécialement au commerce des esclaves.[1] Il en arrivait effectivement des centaines, des milliers, à Gênes et à Venise, tandis qu'ils étaient déjà plus rares à Pise, à Florence, à Lucques, à Barcelone.[2] En 1368, il y en avait tellement à Venise, que cette tourbe querelleuse, indisciplinée, constituait un véritable danger pour le repos de la ville; ce n'était pas individuellement qu'on y amenait les Tatars, c'était quelquefois par familles entières.[3] Des ports de mer, les esclaves étaient parfois dirigés vers l'intérieur; c'est ainsi qu'un pâtissier de Vigevano avait une esclave tcherkesse (1463), tout comme Marco Polo avait à Venise un esclave tatar.[4] Des marchands venus de Gênes et de Caffa amenèrent même jusqu'au cœur de l'empire d'Allemagne des esclaves des deux sexes, et l'empereur Frédéric III leur accorda la permission de les y mettre en vente.[5]

Un des côtés intéressants de la question que nous étudions, c'est de rechercher la proportion des esclaves des deux sexes dans les différents pays; or, on trouve à cet égard une différence notable entre l'Égypte et l'Occident. En Égypte, malgré une demande assez considérable d'esclaves du sexe féminin pour les harems, ceux du sexe masculin étaient encore plus recherchés, parce qu'ils formaient le gros contingent du recrutement de l'armée; en Occident, au contraire, on donnait la préférence aux jeunes filles et cela pour divers motifs: douées d'un caractère plus doux, elles se pliaient mieux à la vie en commun, puis elles étaient plus aptes que les hommes aux services domestiques que l'on exigeait d'elles; elles apprenaient avec plus de fa-

---

[1] Laon. Chalcoc., p. 136, dit que les Tatars avaient coutume de vendre aux marchands génois et vénitiens les habitants du Caucase tombés entre leurs mains au cours de leurs razzias. Nous en avons déjà dit assez ailleurs pour qu'on sache comment ces marchands se procuraient des esclaves en dehors de cette source.

[2] De 1366 à 1397, il y eut, à Florence seulement, trois cent quatre-vingt-neuf ventes d'esclaves, la plupart du sexe féminin. A Ancône, des marchands florentins s'occupaient régulièrement de ce genre de commerce: *Doc. sulle relaz. tosc.*, Proem., p. xxxvi, not. 1. M. Bongi cite des exemples pour la ville de Lucques, dans son étude sur *Le schiave orientali in Italia*, publiée dans la *Nuova Antologia*, II (1866), p. 215 et ss. Je regrette de n'avoir pu, avant l'impression de ce volume, lire celle de M. Zanelli, *Le schiave orientali in Firenze nei secoli XIV e XV*, Fir. 1885. M. Cibrario *(Operette varie*, p. 304) fournit un exemple pour Barcelone.

[3] Lazari, l. c., p. 474. On trouvera quelques exemples individuels pour Venise, dans la *Coll. des doc. inéd.*, *Mél. hist.*, III, 150 et s., 153 et s., 154 et ss.

[4] Cibrario, *Della schiavitù e del servaggio*, I, 464 (on y trouve en général beaucoup d'exemples); *Marco Polo*, éd. Yule, T. I, Introd., p. c. Au sujet de la présence d'esclaves orientaux sur toute la surface de l'Italie, voy. Makuscev, *Monum. Slav. merid.*, I, 1, p. 199, 443; *Cod. dipl. Sardiniæ*, I, 825.

[5] 1er juill. 1466: Chmel, *Regesten Friedrichs III*, no 4542.

cilité les travaux manuels et, enfin, elles étaient pour la plupart destinées à satisfaire les plaisirs de leurs maîtres. Quel était le sort le plus enviable? celui des hommes, esclaves en Égypte, ou celui des femmes, esclaves en Italie? il serait difficile de le dire. Les premiers subissaient bien des brutalités tant qu'ils restaient dans les rangs inférieurs, mais ils pouvaient parvenir à de hautes dignités dans l'armée, parfois même on en a vu monter sur le trône des sultans: les autres étaient traitées avec plus de douceur; souvent, leurs maîtres les affranchissaient, soit de leur vivant, soit par une disposition testamentaire,[1] mais elles restaient toujours en médiocre estime au milieu de la population.

La jeunesse et la bonne santé étaient les deux qualités qui passaient avant tout; si le sujet y joignait encore la beauté, sa valeur s'en ressentait naturellement. M. Cibrario[2] a fait le relevé de ventes d'esclaves dont le plus grand nombre ont eu lieu à Gênes et à Venise; il en a réuni 53 pour le XIIIe siècle, 29 pour le XIVe et 28 pour le XVe; il a constaté que les prix suivaient une progression croissante d'un siècle à l'autre; ainsi, au XIIIe siècle, ils variaient entre 200 et 300 lire; au siècle suivant, les exemples de marchés conclus au-dessous de 500 sont rares; le prix le plus élevé atteignit environ 1400 lire: au XVe siècle, le prix courant dépassait 800 lire; il y eut même à Venise, en 1429, une jeune Russe qui atteignit le prix de 87 ducats soit 2093 lire. En Toscane, M. Bongi trouve que les prix variaient entre 50 et 75 écus d'or; les deux plus élevés ont atteint les chiffres de 85 et 132 écus d'or et ils ont également été payés pour des esclaves russes.[3]

L'époque la plus brillante du commerce des esclaves à Gênes et à Venise correspond à la période la plus prospère de Caffa et de Tana. Mais, en 1395, Tamerlan frappa sur la colonie de Tana un coup dont elle ne se releva jamais; puis arriva la prise de Constantinople par Mahomet II; enfin, ce même sultan interdit aux Vénitiens, dans toute l'étendue de son empire, le transport des esclaves musulmans; il n'autorisait le passage que pour les esclaves chrétiens;[4] ce furent autant d'atteintes qui réduisirent à la détresse cette branche de commerce; en 1459, on se plaignit hautement, dans le sénat de Venise, de la rareté

---

[1] On trouvera des exemples d'affranchissement pour la Petite-Arménie et Chypre, dans les *Archiv. de l'Or. lat.*, I, 490 et s.; II, 54, 61 et s., 87, 107.

[2] Cibrario, *Della schiavitù e del servaggio*, I, 203 et s., 227 et ss.

[3] *Antologia nuova*, II, 226.

[4] Romanin, IV, 532.

croissante des esclaves.[1] Cependant, Félix Fabri[2] estime qu'il y avait encore à Venise, à la fin du XV[e] siècle, environ 3000 esclaves originaires du nord de l'Afrique et de la Tatarie; il fait seulement mention des Slaves, sans fixer de chiffre.

2° Produits naturels.

Aloès.

On sait que lorsqu'on pratique une incision dans la feuille charnue de diverses plantes du genre *aloès*, il en sort un suc amer que l'on dessèche et qui entre sous cette forme dans le commerce. Pegolotti en signale trois sortes: *l'Aloe cetrino*, couleur de citron et parfois jaune rougeâtre; *l'Aloe patico*, de couleur foncée, d'un grain plus mat que le premier; enfin *l'Aloe cavallino*, de couleur tout à fait foncée *(nero)*.[3] La première sorte est celle à laquelle il donne le premier rang; il est d'ailleurs le seul écrivain qui la nomme ainsi, c'est probablement la même chose que *l'Aloe fine* d'Uzzano. Le nom de l'espèce désignée en seconde ligne par Pegolotti se trouve dans tous les livres de commerce et les tarifs du Moyen-Age,[4] ainsi que dans tous les traités de *materia medica*.[5] Ce nom devrait en réalité s'écrire *hepatico*, car il vient du grec ἧπαρ (foie) et indique la nuance foncée de cette espèce, son analogie avec la couleur du foie. La sorte *cavallino* se trouve aussi, mais plus rarement, dans les sources du Moyen-Age.[6] M. Flückiger admet que cette sorte a toujours été une falsification. Elle ne se trouve déjà plus dans les livres de commerce de la fin du Moyen-Age, et de nos jours elle a complétement disparu, tandis que l'aloès hépatique subsiste toujours dans la pharmacopée.

Au Moyen-Age, l'île de Sokotora était célèbre pour son aloès, comme l'île de Chio pour son mastic. En citant le nom de cette île, pas un des voyageurs ou des géographes de l'époque n'oublie de parler de son principal produit: suivant Edrisi, il s'exportait dans toutes les directions, à l'Orient comme à l'Occident.[7] On trouvait aussi l'aloès

---

[1] *Antologia nuova*, II, 244.

[2] Éd. Hassler, III, 432.

[3] Pegol., p. 57, 295, 376.

[4] Uzz., p. 18, 48, 74, 114, 192; Chiarini, p. 37, b; Pasi, p. 9, b, 45, b, 54, a; *Rôle des douanes de Messine*, publ. dans les *Miscellanea di storia ital.*, X, 76.

[5] Voy. par ex. Macer Floridus, éd. Choulant, vers 2234 (le mot *epatite* est là pour la mesure); Otto Cremonensis (à la suite de Macer), v. 4, 5.

[6] Uzz., p. 18, 48, 192; *Rôle des douanes de Messine*, op. cit.; *Codex de Salerne*, à Breslau, d'après une communication faite par Henschel dans le *Janus*, vol. I (1846), p. 77.

[7] Relations, p. 139; Maçoudi, III, 36; Edrisi, I, 47 et s.; Aboulf., *Géogr.*, II, p. 128 et s.; Ibn-Batouta, I, 362.

en Arabie, dans les districts de Djedjer et d'Hadramaut, mais celui de Sokotora était beaucoup plus estimé.[1] Celui de Cambaye, du Bengale et d'autres points de l'Inde restait toujours à un prix bien inférieur; dans les premier temps de la domination portugaise, il n'atteignait pas le quart de la valeur de celui de Sokotora.[2] Avant la découverte de la route de l'Inde par mer, le nombre des Européens qui visitaient Sokotora était extrêmement restreint; on ne cite guère que l'Italien Conti; mais l'aloès produit dans l'île était extrêmement recherché et arrivait en Occident par la voie d'Aden,[3] Alexandrie et Chypre.[4] Toutes les fois que dans un livre de commerce italien le lieu d'origine de l'aloès est indiqué, c'est le nom de Sokotora qu'on trouve.[5] Il n'est pourtant pas possible que cette petite île ait été en mesure de suffire à la consommation de tout l'Occident, même en admettant que sa production ait été autrefois plus considérable que de nos jours; actuellement, elle est réduite à presque rien.[6] Quand on ne tenait pas absolument à la qualité la plus fine d'aloès, on n'avait pas à aller bien loin pour en trouver. L'Espagne en produisait une espèce qui n'était pas très inférieure à celle de Sokotora.[7] L'aloès croissait également en Grèce (par exemple dans les îles de Kalimena et de Leros),[8] dans l'Italie méridionale,[9] en Sicile et à Malte. On pouvait demander de l'aloès de Sokotora, mais on n'était jamais sûr de ne pas recevoir sous ce nom un mélange d'aloès de Sokotora et d'Arabie.[10]

La plus grande partie de l'aloès, à beaucoup près, s'employait comme purgatif; cependant, les qualités inférieures trouvaient des consommateurs dans certaines branches d'industrie, telles que la fabrication de l'outremer, la dorure etc.[11]

---

[1] Edrisi, I, 47, 53; Chemseddin, p. 96. Voy. dans Ritter, *Arabien*, I, 301, 359, 610, 615, 651, ce qui est dit au sujet de l'aloès d'Arabie, d'après les relations de voyageurs modernes.

[2] Clusius, *Exotica*, p. 149; Th. Pyres, d'après la *Pharmacographia* de Flückiger et Hanbury (2ème éd., Lond. 1879), p. 681.

[3] Ibn Khordadbèh, l. c., p. 282; Edrisi, I, 151.

[4] Pegol., p. 56, 64.

[5] Ibid. p. 295; Uzz., p. 18, 48, 74, 112, 114, 192.

[6] Wellsted, dans le *Journ. of the geogr. Soc.*, V (1835), p. 197.

[7] Pyres, op. cit.

[8] Buondelmonti, *Liber insul. archipel.*, éd. Sinner, p. 105.

[9] Matth. Platearius, *Circa instans*, à la suite de la *Serapionis practica*, Lugd. 1525, fol. ccxxiii; Matth. Sylvaticus, au mot Aloë, dans le *Manuscrit de Salerne*. op. cit., p. 68.

[10] Edrisi, I, 53.

[11] *Liber divers. art.*, I, 3; II, 8 (Extraits, publ. dans le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques des départements*, T. I; p. 744, 789) Merrifield, *Orig. treatises*, p. clxvii, 163, 241, 471.

Alun.

L'alun était, au Moyen-Age, un des articles les plus recherchés dans le commerce. S'il fallait en croire un certain nombre d'écrivains, ce ne serait que vers la fin du Moyen-Age qu'on aurait découvert en Occident des gisements de cette matière, et jusque là tout l'alun serait venu d'Orient. Cela est inexact. Il n'est pas besoin de faire une démonstration en règle; quelques dates suffiront. Ainsi, avant 1227, on trouve, dans le commerce, de l'alun de Monte-Argentaro;[1] au XIV[e] siècle, les Flandres recevaient de l'alun de Majorque, de Sedjelmessa (Maroc) et de Bougie (Algérie).[2] Les mines d'alun de l'île d'Ischia furent exploitées dès l'époque du premier souverain de la maison d'Anjou.[3] Enfin, à partir du XIII[e] siècle, l'île de Vulcano, l'une des îles Lipari, est très fréquemment citée parmi les localités d'où l'on tire l'alun.[4] Cet alun avait précisément une réputation de mauvaise qualité, et, dans beaucoup de localités, il était interdit aux teinturiers d'en faire usage.[5] Il est vrai, d'ailleurs, que les quantités d'alun extraites dans les exploitations d'Occident eussent été insuffisantes pour satisfaire les demandes. Les gros consommateurs et ceux qui tenaient aux qualités de choix devaient s'adresser en Orient. Le pays de production par excellence était l'*Asie-Mineure.* C'est là, que se trouvait la célèbre Phocée, ou *Foglia*, qui resta au pouvoir des Génois depuis 1275 jusqu'en 1455, sauf une courte interruption pendant le régime byzantin. Les ouvriers des mines étaient, du reste en grande majorité de nationalité grecque. Si jamais l'industrie du Moyen-Age a son historien, nous connaîtrons dans tous ses détails la manière dont se faisait l'extraction de l'alun; il n'existe pas moins de trois descriptions écrites par des témoins oculaires: l'une, du missionnaire français Jordanus Catalani qui passa à Phocée en 1330, la seconde, du grand voyageur florentin Pegolotti, et la troisième, de l'historien byzantin Ducas, qui avait une maison à la nouvelle Phocée et put, en conséquence, suivre fréquemment le travail.[6] Le voisinage des centres

---

[1] Canale, *Storia di Genova*, II, 638.

[2] Bourquelot, *Foires de Champagne*, I, 207.

[3] Minieri Riccio, *Alcuni fatti riguardanti il regno di Carlo I d'Angiò, 1252—1270*, p. 137; Du même, *Regno di Carlo I d'Angiò, 1271—1272*, p. 55; Giustiniani, *Dizionario del regno di Napoli*, V, 154.

[4] Voyez, p. ex., les tarifs du comté de Provence dans le *Cartulaire de l'abbaye de S. Victor de Marseille*, T. I, p. lxxvi et ss., xci, xcvi; ceux de la ville de Marseille, dans Méry et Guindon, I, 343, 347; ceux du port de Collioure, dans Capmany, *Mem.*, II, 21; le *Manuel du commerçant*, de Pegolotti, p. 295.

[5] Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 128 et s.; Boileau, *Réglement sur les arts et métiers*, éd. Depping, p. 135 et s.

[6] *Recueil de voyages et de mémoires, publ. par la Soc. de géogr.*, IV, 64; *Della decima*, III, 368 et s.; Ducas, éd. Bonn., p. 160 et s. Les deux derniers passages

d'exploitation et de la côte offrait des facilités toutes particulières aux vaisseaux marchands italiens, français et espagnols qui venaient charger les produits des mines et les exportaient en Occident; parmi les Italiens, les Génois étaient naturellement les plus forts exportateurs,[1] mais les Florentins en prenaient aussi des quantités considérables.[2] La production s'élevait en moyenne à 14,000 quintaux par an,[3] ce qui ne laissait pas que d'exiger certains efforts pour l'écouler. Que si l'on s'occupe de la qualité des produits, on constate que la coutume était de livrer à Foglia un mélange composé dans la proportion de $^2/_5$ de premier choix *(allume di rocca)* et $^3/_5$ de choix inférieur *(allume minuto, corda, fossa);* cependant, on pouvait acheter séparément les choix supérieur et inférieur.[4] Les autres mines d'alun étaient plus éloignées des côtes; leurs produits, avant d'arriver à la mer étaient grevés de frais de transport, soit par bateaux, soit par axe. Ainsi, on vendait à Cérasonte un alun de première qualité, extrait de mines situées, suivant Pegolotti, à sept jours de marche à l'intérieur des terres et aussi abondantes que celles de Foglia. On le connaissait dans le commerce sous le nom de *allume di rocca di Colonna.*[5] Le mot de *rocca* indique la qualité; celui de *Colonna* semble s'appliquer à la provenance. De nos jours encore, il existe des mines d'alun à Karahissar,[6] sur le Lycus: on distingue cette ville des autres du même nom par l'épithète Chabin; le port le plus rapproché est celui de Cérasonte et les deux villes sont reliées par une route accidentée: la distance est d'environ vingt heures de marche; comme les mines sont encore à huit lieues de Karahissar, il semble qu'on peut admettre l'identité de ces mines et de celles que signalait Pegolotti. Au temps de la domination grecque, le nom de Karahissar était Coloneïa et ce nom subsista jusqu'au XIVe siècle:[7] voilà qui suffit pour nous fixer sur l'origine de l'espèce d'alun dont nous parlions à l'instant. Les mines d'Ouloubad fournissaient une marchandise passablement inférieure à celle de Coloneïa-Karahissar et de Foglia; la production annuelle était de 10,000 quintaux; cet alun, dénommé par les Italiens *allume Lupai* ou *Lupajo*

étaient déjà connus du savant Beckmann, mais il a renoncé à en trouver l'explication *(Beiträge zur Gesch. der Erfindungen,* II, 1, p. 115—119); M. Kopp *(Gesch. der Chemie,* IV, 59) déduit de la description donnée par Ducas que le procédé de la fabrication comprenait trois périodes: le grillage de la roche d'alun, le lessivage et la cristallisation.

[1] Voy. Canale, *Storia di Genova,* III, 353 et s.; *Annal. Jan.,* 316 (bis).

[2] *Doc. sulle relaz. tosc.,* p. 169 et ss.

[3] Pegol., p. 370.

[4] Ibid. p. 369, 26; *Doc. sulle relaz. tosc.,* l. c.

[5] Ibid. p. 26, 369.

[6] Sur cette ville, voyez Ritter, *Kleinasien,* I, 208, 210, 1018; *Zeitschrift für allg. Erdk.,* nouvelle suite, XI, 361.

[7] Voy. les preuves données par M. Blau, dans Petermann, *Mittheilungen,* 1865, p. 252.

arrivait au port de Triglia sur la côte méridionale de la mer de Marmara, après avoir subi un transport par axe de quatre jours; il était expédié jusque dans les Flandres.[1] L'alun de Koutahièh (nommée *Cottai* par *Pegol.)*, la capitale de la principauté turcomane de Kermian, était à peu près de même qualité; on en extrayait annuellement environ 12,000 quintaux; tout cela était dirigé vers la mer Égée, moitié par axe, moitié par eau, et aboutissait aux ports d'Altoluogo (Éphèse)[2] et de Palatia (Milet), d'où se faisait la réexpédition: une partie minime allait jusqu'à Satalia, sur la côte méridionale, mais le transport par axe durait quinze jours.[3] Enfin, le sultanat d'Iconium avait aussi ses mines d'alun: elles furent même affermées à deux Francs vers le milieu du XIII[e] siècle, de sorte qu'on peut être certain qu'à cette époque au moins la production entrait dans le commerce d'Occident.[4]

Au milieu des groupes d'îles qui forment comme un pont entre l'Asie-Mineure et l'Europe, nous en trouvons une, dans la mer de Marmara, l'une des îles des Princes, qui livrait au commerce, pendant le Moyen-Age, une petite quantité d'alun de qualité inférieure.[5] Mitylène (Lesbos) produisait encore de l'alun au XV[e] siècle;[6] au XVI[e], on en vendait encore sous cette étiquette en Italie, mais, comme le fait remarquer Belon, cet alun devait plutôt provenir de Kypsella (Ipsella, Ipsala, sur la Maritza) dont ce voyageur visita les mines:[7] en effet, il existe çà et là, en Thrace, des dépôts d'alumine, par exemple à Maronia, à l'ouest de l'embouchure de la Maritza.[8]

Les aluns de Thrace, d'Asie-Mineure et des îles grecques arrivaient en abondance sur le marché de Constantinople.[9] Alexandrie avait également un entrepôt de cet article.[10] Il y arrivait soit de la Haute-Égypte et de la Nubie[11] par le Nil, soit même du fond de l'Arabie (Yémen).[12] Les produits de ces pays furent connus de très bonne heure en Occident.[13]

[1] Pegol., p. 26, 248, 295, 370; Uzz., p. 17, 47, 74.

[2] Par suite de cette circonstance, on désignait parfois cet alun par le nom d'Alun d'Altoluogo.

[3] Pegol., p. 295, 370; voy. Chehabeddin, p. 353, 354, 356.

[4] Guill. de Rubrouck, p. 392.

[5] Pegol., p. 26, 370.

[6] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 169—171; Ghistele, p. 338; *Mon. Hung. hist.*, *Acta extera*, V, 14.

[7] Belon, *Observations* (éd. de 1555), p. 110 et s.

[8] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 169.

[9] Pegol., p. 15, 26, 29, 36, 37.

[10] Pegol., p. 56; Taf. et Thom., III, 444. "Alumen album de Alexandria," ou encore, "Alumen gatinum," *Arch. venet.*, XIX, 111, 112.

[11] Amari, *Dipl. arab. fior.*, p. 285, 460 (et les citations); Chemseddin, *Manuel de la cosmographie*, trad. Mehren, p. 94; *Annal. Colon.*, dans Pertz, SS., XXI, 238; Calcaschandi, trad. Wüstenfeld, *Abh. der Gœtt. Ges. der Wiss.*, XXV, 160.

[12] Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 337; Chemseddin, op. cit.; Geber, cit. dans Kopp, *Gesch. der Chemie*, IV, 58.

[13] Murat., *Antiq. ital.*, p. 369, 376,

Pour en finir avec cette énumération, ajoutons encore qu'au XIII[e] siècle, on trouvait fréquemment dans le commerce une sorte d'alun dite d'Alep.[1] Il est difficile d'admettre qu'Alep fût en réalité le lieu d'origine de cet article. Il venait cependant bien de l'intérieur des terres, et, s'il faut désigner un lieu de production, on pourrait s'arrêter à Édesse: en effet, cet alun d'Alep était aussi qualifié d'*allume di Rocca,* nom qui semble rappeler celui de Rocca (Roha), ville de Mésopotamie, l'ancienne Édesse, aujourd'hui Orfa: vers 1459, un génois nommé Bartolomeo Pernice découvrit dans l'île d'Ischia une roche alumineuse et en commença l'exploitation; on raconte qu'il avait appris l'art d'extraire l'alun à Rocca (dalla citta di Roccho di Soria), où il aurait passé plusieurs années pour affaires de commerce.[2] Il y a dans toute cette histoire bien des invraisemblances. D'abord, l'individu qui découvrit ou plutôt qui retrouva l'alumine à Ischia, ne pouvait-il pas avoir appris la fabrication de l'alun autre part qu'à Roha (Édesse), une ville complétement inconnue des Occidentaux comme place de commerce? N'y avait-il pas Foglia, où cette industrie était activement exploitée par ses compatriotes? Mais admettons, si l'on veut, qu'un Génois du XV[e] siècle ait été apprendre ce métier à Roha; il n'en reste pas moins que le nom de *l'alumen roccæ* était connu plusieurs siècles auparavant, qu'il était usité couramment pendant tout le Moyen-Age, et cette coïncidence, si coïncidence il y a, ne prouve pas qu'il s'appliquât à un alun provenant de la ville susnommée. Il est bon de remarquer que, dans les livres de commerce et dans les documents du Moyen-Age, quand on rencontre l'expression "Alumen roccæ" ou "roze", ce qualificatif n'a nullement pour objet de désigner l'origine de l'alun, mais une qualité particulière qu'on pouvait se procurer n'importe où, et qui s'extrayait des mines de Foglia, tout comme de celles de Coloneïa.[3] Il me semble donc qu'il n'y a aucune relation à chercher entre la qualification "alumen roccæ" et le nom de la ville de Roha.[4] L'alchimiste arabe Geber (vers 800) em-

---

378, 381, 386; *Liber divers. artium* (Mscr. de Montpellier); cf. *Catal. génér. des mscr. des biblioth. des départ.*, I, 749, 760; Merrifield, p. 79, 345, 893.

[1] Germain, *Hist. du commerce de Montpellier*, I, 248 et s.; Méry et Guindon, *Hist. de Marseille*, I, 346; Capmany, *Mem. de Barcelona*, II, app., p. 74; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 112; *Tarif de Provence* (v. plus haut), p. lxxxiv, xci, xcv.

[2] Agost. Giustiniani, *Annali di Genova*, p. 214; Pontanus, dans le *Thesaurus de Grävius*, vol. IX, 3[e] part., p. 88. Suivant M. Armingaud *(Venise et le Bas-Empire,* p. 439), c'était là que les Vénitiens avaient appris la manière de préparer l'alun. Je me demande où cet auteur a pris ce renseignement.

[3] Pegol., p. 26, 295, 368, 369; *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 169 et ss.; *Arch. Venet.*, XXVII (1884), p. 92.

[4] Dans son *Altdeutsches Wörterbuch* (II, 848), M. Schade semble tenir à cette étymologie et, à l'appui de son opinion, il parle de la nature des roches dans la chaîne de montagnes qui s'étend au nord

ploie indifféremment les termes *alumen roccæ* ou *alumen glaciale*,[1] et Pegolotti dit que l'*allume della rocca* est celui qui se fixe en cristaux semblables à ceux de la glace, sur la paroi du récipient où se fait la préparation.[2] La vérité est que le mot *Rocca* signifie roche et que si l'alun de première qualité était assez compact pour qu'on le comparât à la glace, on pouvait aussi bien le comparer à une roche.

Mais nous voici arrivés, sans nous en apercevoir, à parler des qualités d'alun. La première qualité, nous l'avons dit, se désignait sous le nom *d'allume di rocca*[3] ou *allume di ghiaccio*,[4] se présentant en blocs compacts comme la glace, claire, brillante, avec une coloration blanche, ou bien tirant sur le rouge pâle ou le vert pâle. Après cette qualité venait la *sorta della buona allumiera*,[5] composée pour la petite moitié d'alun en roche et pour le reste d'alun de troisième qualité. Cette troisième qualité se nommait *corda* ou *fossa;* on la ramassait au fond des cuves ou bassins servant à la préparation; elle était en petits cristaux, d'où le nom *d'allume minuto* qu'on lui donnait aussi parfois.[6] En dehors de ces trois qualités, nous trouvons, au Moyen-Age,[7] l'alun de plume,[8] rappelant par son aspect une barbe de plume ou une tresse de cheveux et se laissant facilement cliver: cette qualité se tirait surtout du nord de l'Afrique.[9] En faisant fondre à chaud de l'alun avec de l'eau de roses et du blanc d'œuf, et en faisant réduire, on obtenait une sorte de sucre, l'*alumen zuccarinum* dont le nom revient assez fré-

---

d'Orfa et il en conclut à la possibilité d'y trouver des gisements d'alun. Partant de là, il admet, sans avoir la preuve, que ces gisements ont été probablement exploités dans l'antiquité, et il ajoute que, "par la suite, et, en particulier, à l'époque où les Francs possédaient la principauté d'Édesse, les Occidentaux purent faire leur apprentissage" dans les mines d'alun qui existaient avant l'époque des croisades (?). J'ai déjà dit combien l'existence de la principauté d'Édesse avait été courte, et j'ai démontré que son rôle dans l'histoire du commerce de l'Occident avait été absolument insignifiant. L'hypothèse soutenu par M. Schade est, vraiment, bien mal choisie.

[1] Manget, *Bibliotheca chemica*, I, 559.

[2] Pegol., p. 368.

[3] Voy. les passages déjà cités de Pegol., et encore p. 211, 248, 308; Uzz., p. 17, 47, 74, 116, 191; Bonaini, l. c., III, 593; Chiarini, p. lxxxiii, a.

[4] Merrifield, p. 19, 65 et s., 87, 89, 285, 893; Bourquelot, *Foires de Champagne*, I, 207.

[5] Pegol., p. 26, 295, 369; il se sert aussi tout simplement, par abréviation, de la désignation *sorta*, ibid. p. 248; Cantù, *Scorsa di un Lombardo negli archivi Venez.*, p. 189; Sathas, *Doc. inéd.*, III, 266.

[6] Pegol., p. 26, 295, 368 et ss.; Chiarini, p. lxxiii; *Doc. sulle relaz. tosc.*, l. c.

[7] Capmany, II, 20; *Tarif de Provence*, op. cit., p. lxxxiv, xci, xcv; Pegol., p. 370; Uzz., p. 18, 47, 74, 192.

[8] "Allume di piuma," d'où "plumen alun" dans les *Hanserecesse* (Recès hanséatiques), 1ère sect., vol. II, p. 236.

[9] Pegol., p. 370; El Bekri, dans le *Journ. asiat.*, 5e série, T. XII, p. 450.

quemment dans les livres de commerce, les tarifs de douane et les recettes des arts et métiers au Moyen-Age.[1]

L'alun était l'agent indispensable pour la fixation des couleurs sur les étoffes; on lui attribuait de plus la propriété de leur donner plus d'éclat et de brillant: aussi, on ne teignait pas une pièce de drap ou de soie sans employer l'alun.[2] Les teinturiers, les enlumineurs, les peintres, les doreurs, en faisaient grand usage, sans compter les tanneurs qui s'en servaient pour la préparation de leurs cuirs.[3]

Plus les applications de ce produit étaient variées, plus les branches d'industrie qui l'employaient étaient nombreuses, plus il était fâcheux que la production en Occident restât dans un état d'infériorité sous le double rapport de la qualité et de la quantité, infériorité qui avait encore empiré par ce fait que, dans beaucoup de mines autrefois en exploitation, le travail avait cessé. Jamais la dépendance où la nécessité de ce produit plaçait l'industrie d'Occident à l'égard du Levant ne se fit sentir plus durement qu'à l'époque où les Turcs détruisirent l'empire d'Orient, les principautés turcomanes d'Asie-Mineure et la colonie génoise de Foglia, et mirent la main sur toutes les mines d'alun de ces contrées. On estimait à 100,000 écus d'or les sommes qu'on versait chaque année dans le trésor des sultans, rien que pour l'alun, et c'était une médiocre consolation de penser que c'étaient des Italiens qui affermaient la plupart des mines. Enfin, en 1462, un certain Padouan, nommé Giovanni de Castro, qui avait eu une teinturerie à Constantinople jusqu'au moment de la prise de la ville par les Turcs et qui, par conséquent, connaissait bien l'alun du Levant et ses gisements, découvrit à Tolfa, près de Civita Vecchia, un dépôt d'alun de première qualité.[4] Pie II salua cette découverte presque comme une victoire sur les Turcs; il poussa énergiquement à l'exploitation des mines, décida que le bénéfice en serait appliqué à la guerre contre les Turcs et fit un cas de conscience aux industriels chrétiens d'acheter leur alun au S. Siége au lieu d'aller se fournir chez les mécréants.[5] Comme la qualité du nouveau produit dépassait d'au moins

---

[1] Pegol., p. 295; Uzz., p. 18, 192; *Tarifs de Bologne,* dans Murat., *Antiq. ital.,* II, 894; *de Marseille,* dans Méry et Guindon, I, 346; cf. 378; *de Provence,* op. cit., p. lxxxiv; Bonaini, *Stat. Pis.,* II, 1114; *Liber diversarum artium* (à Montpellier), p. 755; Merrifield, p. 63, 67, 439, 449, 519, 894.

[2] Jord. Catal., p. 63; Duc., p. 161; Pachym., I, 420; Uzz., p. 116 et s., 169; Peruzzi, *Storia del commercio e dei banchieri di Firenze,* p. 88; Bonaini, *Stat. Pis.,* III, 26, 128 et s.; *Bibl. de l'École des chartes,* 4e série, T. III, p. 56, 59; Merrifield, p. 19.

[3] Boileau, *Réglements des arts et métiers,* p. 205, 241; voy. aussi Leroux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne,* IV, 63 et s.

[4] Pius II, *Commentarii,* p. 185 et s.; Guglielmotti, *Storia della marina pontificia,* II, 334 et ss.; *Mon. Hung. hist., Acta extera,* V, 230 et s.

[5] Voigt, *Enea Silvio Piccolomini,* III,

20 % celle de l'ancien, l'alun romain ne tarda pas à obtenir partout la préférence; seulement, les agents du S. Siége haussant continuellement les prix, les nations où l'industrie employait l'alun finirent par se révolter contre cet abus;[1] mais cependant, on ne s'adressa plus jamais à l'Orient d'une manière aussi générale qu'auparavant. D'ailleurs, on n'en était pas réduit uniquement à l'alun du pape. On avait repris, en 1459 à Ischia, et en 1458 à Volterre,[2] l'exploitation des mines, de sorte que la matière première était suffisamment abondante. A partir de cette époque, on s'occupa davantage en Europe de la recherche des gisements d'alumine.

Ambre.

Soit dans leurs voyages à travers leur pays d'origine, soit dans leurs navigations à travers l'Océan Indien, les Arabes recueillaient assez fréquemment des morceaux plus ou moins gros d'une matière dure, grisâtre, analogue à la cire; par l'échauffement, elle émettait une odeur d'une nature fine. Cette matière, connue sous le nom d'ambre, tenait parmi eux un des premiers rangs dans la classification des parfums.[3] Les opinions étaient extrêmement divisées sur son origine, et cela n'a rien d'étonnant, car on la trouvait tantôt au milieu des flots de la mer, tantôt sur le rivage, tantôt au milieu des rochers ou des récifs, tantôt enfin dans le corps de certains poissons. Haroun al Raschid voulut acquérir une certitude à cet égard et fit interroger les habitants des côtes méridionales de l'Arabie; le résultat de l'enquête faite à Aden, à Choumna (?), à Hasek, fut que l'ambre sortait de sources situées au fond de la mer et que les flots le déposaient sur le rivage. Edrisi, qui rapporte cette anecdote trouvée par lui dans un livre de médecine, adopte cette opinion et compare ces sources du fond de la mer aux sources de naphte qui sortent de terre. Cette idée avait d'ailleurs été déjà émise avant lui par Ibn-Sina *(Avicenne)* et reproduite par Sim. Seth.[4] Une autre idée qui se rapproche assez de la précédente, c'est que l'ambre serait une plante croissant au fond de la mer, une sorte d'éponge que les flots arrachent et poussent sur le rivage;[5] suivant d'autres encore, ce ne serait autre chose que de l'écume de mer solidifiée.[6] Tous ceux

546 et ss. C'était un cas d'excommunication: Sanut., *Diar.*, III, 1498.

[1] Bruyssel, *Hist. du commerce et de la marine en Belgique*, II, 237 et s., en donne un exemple pour les Flandres.

[2] *Suppl. chron. P. Jac. Bergomatis*. p. 299, éd. Venet.; Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 1168.

[3] Voy. Maçoudi, I, 367; les poëtes arabes le célèbrent à l'infini.

[4] Edrisi, I, 64; Avicenne, éd. Plemp., p. 233; Seth, éd. Langkavel, p. 26.

[5] *Relat.*, I, 4; Maçoudi, I, 335 et s.; Serap., p. 151.

[6] Avicenne combat cette opinion, l. c.

qui se rangeaient à l'une ou à l'autre de ces opinions et considéraient par conséquent l'ambre comme un produit de la mer,[1] savaient aussi qu'on le trouve assez fréquemment dans le corps du cachalot *(Physeter Polycyphus)*, mais, pour expliquer ce phénomène, on prétendait que ce cétacé l'avait avalé et était mort d'indigestion.[2] D'autres admettaient que l'ambre se formait dans le corps même du cétacé, que c'était un excrément.[3] Le fait est, les Grecs l'avaient déjà reconnu, que l'ambre est une matière animale; seulement, ce n'est pas un excrément, mais une induration probablement maladive. Chez les Arabes, l'ambre passait pour être de bonne ou de mauvaise qualité, suivant la partie du corps de l'animal où on le trouvait.[4] Il existait enfin une troisième opinion, basée sur les affirmations des indigènes des îles Maldives: c'est que l'ambre serait l'excrément durci d'un oiseau de grand taille, et que le parfum spécial qu'il exhale lui serait communiqué par les plantes aromatiques dont ce volatile fait sa nourriture; une partie resterait en dépôt sur les rochers dont ces îles sont hérissées, ce serait l'espèce la plus fine, mais aussi la plus rare et la plus chère; une autre partie serait emportée par les vents et par les flots et transportée par la mer sur des rivages plus ou moins lointains, ce serait une qualité inférieure; enfin, une troisième partie serait avalée par des poissons, mais provoquerait une indigestion qui les forcerait à la vomir, et ce serait la plus mauvaise qualité.[5]

Il est facile de relever dans les auteurs arabes une longue liste de pays et d'îles où l'on recueillait l'ambre. Ils sont échelonnés pour la plupart dans l'Océan Indien,[6] sur une longue ligne ayant pour point

---

[1] Kazwini (trad. Ethé, I, 1, p. 246, 251) est aussi de ceux-là.

[2] *Relat.*, p. 144 et s.; Maçoudi, I, 334; Kazwini, op. cit.; Avicenne, l. c.; Serap., l. c.

[3] C'est l'opinion d'un médecin de Bagdad, Hobeich ibn Hassan, cité par Ibn Beitar, II, 210; Edrisi, l. c., et Aboulf., l. c., la repoussent; Constantinus Afr., *Opp.* (I, 357), s'y range au contraire.

[4] *Relat.*, I, 145; Maçoudi, I, 335; Kazwini, l. c.; Serap., l. c.

[5] Barbosa, p. 313, a, b; Castanheda, IV, 35; une légende de la carte de Fra Mauro, inscrite dans la région des Maldives, semble établir une relation entre les "oseli" (uccelli) et l'"ambrazan".

[6] Les Arabes divisaient l'Océan Indien en sept parties, dont l'une était nommée par eux Mer d'Harkand (des îles Laquedives et Maldives aux îles Andaman et Nikobar) et produisait beaucoup d'ambre (*Relat.*, p. 11; Edrisi, I, 63, 64): ils donnaient à une autre le nom de mer de Shalahat ou Shelahat (dans la région des îles de Malacca et de Sumatra). Il est probable que c'est de cette mer que provenait l'ambre de Salahat qu'Avicenne (op. cit.), cite comme la plus fine; Seth (op. cit.), en copiant Avicenne, commet un contresens et fait de cette mer une ville: τὸ ἄμπαρ, ὃ ἀναδίδοται ἔν τινι πόλει Ἰνδικῇ Σιλάχῃ (var. Σιλαλῆτ) ἐπονομαζομένῃ. M. Leclerc exprime la même opinion: voy. traduction d'Ibn Beitar, *Not. et extr.*, XXV, 1, p. 471, not.

de départ la côte orientale d'Afrique (Barbera, Zendj) ou des îles voisines et se terminant à la Chine; c'était dans les îles d'Afrique que l'on recueillait la qualité la plus fine.[1] Les localités intermédiaires les plus riches étaient: le district de Szohar, sur la côte méridionale de l'Arabie; les habitants le parcouraient au clair de lune, montés sur des chameaux dont le flair les aidait à découvrir les gisements:[2] les îles Kourian-Mourian,[3] les îles Maldives et Laquedives,[4] le district de Kalinga sur la côte de Coromandel,[5] enfin les îles Nikobar.[6] L'ambre recueilli dans ces diverses localités arrivait en Occident par deux voies: d'abord par la mer Rouge, qui en fournissait elle-même une certaine quantité refoulée jusque là par l'Océan et déposée sur les bords;[7] Aden avait un entrepôt spécial de cet article que l'on cite fréquemment:[8] en second lieu par le Golfe Persique; c'était par là que s'approvisionnaient les droguistes de Basra et de Bagdad,[9] et plus tard les bazars de Tauris.[10]

Pegolotti nous apprend que les marchands occidentaux tiraient l'ambre d'Alexandrie, de Famagouste, de Beyrout, de Tauris et de Constantinople.[11] Cet écrivain ne se prononce pas sur la nature de ce produit; quant à Uzzano, il le nomme *Ambra di balena* (p. 192), ce qui prouve que le commerce d'Occident en attribuait, avec raison, la production à un animal marin de l'espèce de la baleine. Dans les livres de commerce d'Occident, on ne trouve aucune indication relative aux lieux d'origine de cet article. Les voyageurs qui ont parcouru l'Orient à cette époque en parlent très rarement; par exception, Marco Polo le signale à Sokotora, dans les îles Kourian-Mourian, à Madagascar et au Zanguebar,[12] Barbosa dans les îles Nikobar, dans les îles Maldives et dans deux îles voisines de Sokotora (probablement les Deux Frères).[13]

---

[1] *Relat.*, p. 144; Maçoudi, p. 333 et s.

[2] *Relat.*, l. c.; Maçoudi, I, 333 et s., 367; Açmay, cité par Maltzan, dans ses notes sur le *Voyage de Wrede dans l'Hadramaut*, p. 292; Sur Chihr, voy. introd. du même ouvr., p. 38; Sim. Seth (op. cit.) connait aussi l'ambre, que l'on trouve, dit-il, *ἐν τινι παραλίῳ πολιχνίῳ τῆς Εὐδαίμονος Ἀραβίας Σύχρα λεγομένῳ.*

[3] Edrisi, I, 49.

[4] *Relat.*, p. 4; Maçoudi, I, 335.

[5] *Relat.*, p. 30; Maçoudi, I, 388. Dans ce dernier passage, au lieu de Firendj, il faut lire Kirendj, comme dans les *Relat.* Elliot, *Hist. of India*, I, 5, 25, démontre que c'est bien de Kalinga qu'il s'agit.

[6] *Relat.*, p. 8, 17; Maçoudi, I, 339; Ibn Khordadbèh, p. 286; Edrisi, I, 76; Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 220; Rachideddin dans Elliot, *Hist. of India*, I, 71; voy. aussi Lassen, IV, 932.

[7] Edrisi, I, 135.

[8] Ibn Khordadbèh, p. 282; Ibn al Ouardi, p. 43.

[9] *Relat.*, p. 145; ". . . . de l'Irak et de la Perse" dit Maçoudi dans le passage correspondant, I, 335.

[10] Ibn Batouta, II, 130.

[11] Pegol., p. 7, 17 et s., 57, 65, 77.

[12] Éd. Pauthier, p. 673 et s., 686. Il nomme les animaux marins du corps desquels vient l'ambre, "*baleinnes* et *capdos*".

[13] P. 292, a, 313, a, 318, b

Il est temps de dire que l'ambre ne se trouvait pas uniquement en Orient. En effet, le cachalot n'a jamais habité exclusivement l'Océan Indien;[1] s'il était plus rare dans l'Océan Atlantique, il s'y montrait cependant assez fréquemment, surtout dans l'antiquité. Il en est résulté que l'on recueillait aussi de l'ambre jeté par la mer sur les côtes de Portugal et d'Espagne;[2] il était réputé de qualité inférieure, mais il y en avait néanmoins assez pour faire un article de commerce qui s'exportait même jusqu'en Égypte.[3]

L'ambre se trouvait dans le commerce soit à l'état brut, en masses informes, tel qu'il avait été recueilli, soit en petits morceaux percés d'un trou et enfilés comme un chapelet *(a modo di paternostri)*.[4] Il s'employait en médecine (teinture d'ambre) et cet usage a dû de tout temps être plus répandu en Orient qu'en Occident.[5] Comme parfum,[6] au contraire, il était entré dans les mœurs des grands personnages d'Occident; on le conservait dans des récipients spéciaux, affectant la forme de pommes d'or ou incrustrées d'or, ou encore dans des bourses ou des cassettes.[7] En Orient, on en faisait des colliers, des tasses et des figurines de toutes sortes;[8] en Occident, on en fabriquait des crucifix, des chapelets,[9] des boutons,[10] des objets de fantaisie de toute espèce, des figures en haut relief, des statuettes etc.;[11] on en faisait des incrustations dans les boiseries des chambres;[12] enfin, l'ambre faisait partie des matières employées à l'embaumement des princes.[13]

---

[1] On trouvera des données détaillées sur les régions dans lesquelles il est répandu, dans Brandt et Ratzeburg, *Darstellung der Thiere*, I, 104—106.

[2] Maçoudi, I, 366 et s.; Istachri, p. 25; Aboulf., trad. Reinaud, II, 1, p. 242.

[3] Maçoudi, l. c. M. Sathas *(Doc. inéd.*, III, 365) montre que, parfois, l'ambre était exporté d'Occident en Orient.

[4] Pegol., p. 7, 17, 18; Uzz., p. 14.

[5] Garcia de Orto, p. 149; Honigberger, *Früchte des Morgenlandes*, p. 397.

[6] Roland. Patav. (dans Pertz, SS., XIX, 46) fournit un exemple de l'emploi de l'ambre comme parfum.

[7] Douet d'Arcq, *Choix*, II, 306, 341, 347, 508; *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, I, 354, 356; *Inventaire du mobilier de Charles V*, éd. Labarte, p. 92, 220, 260 etc.; *Mon. Hung. hist.*, *Acta extera*, I, 246 et s.

[8] Quatremère, *Mémoires sur l'Égypte*, II, 366 et ss. (Description du trésor de Mostanser Billah d'après Makrizi); *Journ. asiat.*, 5e série, XVII, 7.

[9] Il existait à Paris une corporation spéciale de *Patenôtriers d'ambre et de gest* (jayet): Boileau, *Règlements sur les arts et les métiers de Paris*, éd. Depping, p. 71; *Mon. Hung. hist.*, *Acta extera*, I, 249.

[10] "Botones de ambro": Taf. et Thom., III, 255, 262. "Pirolæ de ambro": ibid. 277.

[11] Douet d'Arcq, *Choix*, II, 308, 336 et s.; *Bibl. de l'École des chartes*, l. c., p. 428, 430; Leroux de Lincy, *Anne de Bretagne*, IV, 147 et s.; Laborde, *Ducs de Bourgogne*, II, 263; III, 44; *Revue archéologique*, 1850, p. 613, 614.

[12] On trouve des exemples tirés de romans en vieux français, dans Francisque Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, II, 150 et ss.

[13] Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 19.

Baume.

Une des curiosités les plus remarquables de l'Égypte au Moyen-Age, était la ferme de Matarea, avec son jardin planté de baumiers et arrosé par une source miraculeuse, objet de vénération chez les chrétiens comme chez les Mahométans. Suivant la légende, la Vierge Marie y avait pris un moment de repos avec l'enfant Jésus pendant la fuite en Égypte; aussi pas un des nombreux pèlerins, qui se rendaient en Terre-Sainte par l'Égypte et la presqu'île du Sinaï n'eût-il manqué de s'y arrêter[1] en passant. D'ailleurs, la route du Caire au Sinaï passait devant Matarea; cette localité était située sur la lisière du désert, à quatre lieues environ du Caire et dans le voisinage de la ville d'Aïn-Chems, dont les géographes arabes donnent souvent le nom au célèbre jardin.[2] Chaque point du terrain renfermé dans les limites de la ferme avait sa légende; l'imagination populaire attribuait à la plantation de baumiers une origine miraculeuse et, par une déduction assez naturelle, on croyait que ce petit coin était, dans le monde entier, le seul où pût croître la plante d'où l'on tirait le baume. A une certaine époque de l'année, quand la sève gonflait les rameaux des arbrisseaux, les jardiniers pratiquaient des incisions dans l'écorce en ayant soin de ménager le bois, ou bien ils détachaient des feuilles, des rejetons, des ramilles; le baume commençait immédiatement à suinter par les blessures faites à la plante, et on le recueillait de diverses manières, soit à la main tout simplement, soit au moyen de bandes de coton ou de petites fioles suspendues à la plante et dont on versait ensuite le contenu dans de plus grands vases: on laissait reposer la sève ainsi récoltée, de préférence au soleil; les impuretés se déposaient au fond des vases et l'huile pure surnageait;[3] on la décantait et on la plaçait sur le feu, où elle prenait une belle couleur d'un rouge vineux. Le baume récolté de cette manière passait pour le plus fin, mais on distinguait encore celui qui s'était écoulé naturellement par les incisions pratiquées dans l'écorce.

---

[1] Divers auteurs ont donné des relations détaillées de ces visites; nous ne citerons que les plus remarquables: Simon Simeonis, p. 48—50, Ludolf. de Suthem, p. 52 et ss., Frescobaldi et Gucci son compagnon, p. 61 et ss., 306 et ss., Tucher, p. 367 et s., Ghistele, p. 178 et ss., et Fel. Fabri, III, 2—18.

[2] Avicenne, lib. 2, éd. Plemp., p. 68; Ibn Beitar, I, 160, 296; Abdallatif, *Descr. de l'Égypte*, p. 20, 89. Le médecin Sim. Seth, *(De alimentis*, éd. Bogdan., p. 14), s'inspirant des écrivains arabes, dit à propos de l'ambre: *γίνεται ἐν χώρᾳ παρ' Αἰγυπτίων νῦν Ἡλίου πηγὴ ὀνομαζομένῃ.* En effet, Aïn Chems signifie source du soleil (littéralement, œil du soleil). Fabri part de là pour comparer poétiquement la source sacrée de Matarea à une "larme qui brille dans l'œil du soleil". III, p. 9.

[3] Abdallatif, p. 20; Seth, éd. Bogdan., p. 14.

La récolte ne dépassait pas 60 Rotls dans les meilleurs années;[1] d'après les données de Pegolotti, le poids du Rotl est de deux à trois livres.[2] Les opérations de la récolte étaient surveillées de près, car elle devait être remise intégralement au sultan, propriétaire de la ferme. Le prince en faisait des gracieusetés: il en envoyait une partie aux princes ou même aux états républicains avec lesquels il échangeait des ambassades;[3] il en donnait à certains voyageurs à l'occasion de leur présentation,[4] à des dignitaires religieux ou laïques de son empire.[5] Une autre partie allait aux hôpitaux.[6] Ce qui restait, il le faisait vendre, et quelques-uns des dignitaires qu'il avait honorés de ce présent faisaient de même et cédaient leur lot, contre argent, à des étrangers de distinction.[7] De temps à autre, quelque voyageur trouvait moyen de se procurer de cette sorte de baume à Matarea même, mais alors, c'était le produit d'un détournement et on savait le lui faire payer.[8] Cependant, les jardiniers et surveillants de Matarea n'étaient pas réduits à ces gains illicites; ils pouvaient s'en faire par une voie tout à fait régulière, car on leur abandonnait les branches coupées; en les faisant bouillir et en les comprimant, ils en extrayaient encore une grande quantité de sève, inférieure assurément et comme pureté et comme finesse à celle qui était sortie naturellement, mais encore assez estimée pour être cotée à un prix élevé.[9] Il y avait de la sorte toujours en circulation du baume provenant du jardin de Matarea. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'à l'époque où le jardin était en

[1] Abdallatif, p. 22; Avicenne, éd. Plemp., p. 68 et s. (ce détail ne se trouve cependant pas dans les textes que Plempius avait sous les yeux: il l'a tiré d'une vieille traduction).

[2] Pegol., p. 56--63.

[3] Tucher, p. 368, Harff, p. 109 et s., Fabri, III, 16, et Breydenbach s. p. donnent les noms de quelques princes orientaux, à qui le sultan envoyait régulièrement du baume. Il faisait souvent présent de flacons de la précieuse liqueur à des princes chrétiens, tels que Catherine Cornaro, reine de Chypre (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 406), le doge de Venise (ibid. 483), le duc de Milan, Galéas Maria Sforza (*Archiv. stor. lomb.*, I, 165). Ces princes chargeaient, parfois, leurs ambassadeurs d'exprimer au sultan leur désir d'en recevoir de sa main; voyez le passage de Makrizi, cité par de Sacy dans son étude sur Abdallatif, p. 89, et Ludolf. de Suthem, p. 53. Des puissances commerciales, telles que Venise et Pise, profitaient de leurs relations avec l'Égypte pour faire demander le baume nécessaire à leurs églises, et les sultans étaient assez dénués de préjugés pour l'accorder; Amari, *Dipl.*, p. 253, 281, 358; Taf. et Thom., II, 186.

[4] Ghistele, p. 157.

[5] Piloti, p. 349; Fabri, III, 17.

[6] Voyez le passage de Makrizi, cité plus haut. Dans Calcaschandi (trad. Wüstenfeld, *Gœtt. Abh.*, XXV, p. 14), Ibn al Athir énumère diverses maisons qui recevaient une allocation régulière de baume, et nomme l'"hopital" et les "châteaux de Syrie".

[7] Fabri, III, 16, 17.

[8] Frescobaldi, p. 62 et s.; Gucci, p. 308, 310; voy. aussi Tucher, p. 368.

[9] Ludolphe de Suthem, p. 53; Fabri, III, 16.

plein rapport, il n'y eut jamais plus de 4 à 500 pieds de baumiers; cela suffisait-il pour satisfaire à toutes les demandes? Il est permis d'en douter, en admettant même que les vendeurs aient déployé toute l'habileté possible pour allonger leur marchandise au moyen d'autres drogues; le fait est qu'il n'y a guère d'articles pour lesquels on se soit autant plaint des falsifications.[1]

Les écrivains mahométans et chrétiens, nous l'avons déjà vu, ont affirmé et répété, d'accord en cela avec la légende, que seuls les pieds de baumier plantés dans le jardin de Matarea et arrosés par la source miraculeuse pouvaient donner du baume. En dépit d'eux, nous nous permettrons pourtant de chercher s'il ne pouvait pas en venir d'autre part. Dès l'antiquité, avant la création du jardin de Matarea, il y avait des baumiers dans la Syrie, la Palestine, l'Arabie et l'Égypte; les Juifs, les Grecs et les Romains connaissaient le suc qui en découle. On peut suivre la culture du baumier en Palestine jusqu'au cours du Moyen-Age. Un pèlerin du VIII[e] siècle, S. Wilibald, eut occasion d'acheter du baume à Jérusalem.[2] Il est vrai que ce baume pouvait avoir été importé; mais peut-être nous sera-t-il permis d'en douter, quand nous saurons que, cent ans plus tard, un autre pèlerin, Bernardus Sapiens, trouvait encore à Jéricho la plantation de baumiers mentionnée par les écrivains de l'antiquité et voyait les habitants pratiquer des incisions dans l'écorce avec des pierres pointues,[3] pour en faire couler la sève.[4] Disons cependant que la culture du baumier semble avoir été abandonnée de très bonne heure en Palestine. A partir de l'époque des croisades, il n'en est plus question. Lorsque Burchardus *(a Monte Sion)* visita le village d'Engaddi, vers la fin du XIII[e] siècle,[5] il ne trouva plus, sur l'emplacement d'une autre plantation également célèbre dans l'antiquité, que de misérables restes retombés à l'état sauvage par suite de l'incurie des Sarrasins. Abdallatif (mort en 1231) dit qu'il n'y a pas

---

[1] Fabri, III, 18; Breydenbach, s. p.; Schiltberger, p. 117; Maundeville, p. 63; Matth. Platearius, *circa instans*, p. ccxxviii; Alpinus, *De balsamo dialogus*, p. 72 (et à la suite, le *Liber de plantis Ægypt.*, Venet. 1592); Veslingius, *Opobalsami vindiciæ*, p. 259 et ss. (à la suite de l'*Hist. natur. Aegypt.* d'Alpinus. Lugd. Bat. 1735).

[2] Dans Canisius-Basnage, II, 1[ère] part., p. 113.

[3] C'était aussi avec une pierre pointue ou un os aiguisé qu'on pratiquait, à Matarea, l'incision de l'écorce; suivant une antique tradition, on croyait que l'emploi d'un instrument de fer nuisait à la plante; voy. Abdallatif, p. 20, et la citation extraite de Maundeville, ibid. p. 87; Fabri, III, 16.

[4] *Recueil de voyages et de mémoires*, publ. par la Société de Géogr., IV, 806. Pour l'histoire de la culture du baumier à Jéricho, voy. Ritter, *Erdk.*, XV, 1, p. 509. On peut consulter encore sur le même sujet, parmi les anciens auteurs, Petr. Casin., éd. Tosti, p. 129.

[5] Laurent, *Peregrinatores medii ævi*, p. 61; voy. encore Ritter, *op. cit.*, p. 648.

de baumiers en Palestine;[1] il pouvait, on le voit, avoir parfaitement raison pour l'époque où il vivait, et il ne parle que de celle-là. Mais lui-même, quelques lignes plus loin, attire l'attention sur une sorte de baumier sauvage (Balsamodendron Gileadense) connue sous le nom de Bacham, qui croissait dans le Nedjd, dans le Tehama, dans les déserts de l'Arabie, sur les côtes de l'Yémen et en Perse. Un botaniste, observateur judicieux, Aboul Abbas Annabati, originaire de Séville et contemporain d'Abdallatif, vit le même arbre en Arabie et spécialement dans les montagnes qui entourent La Mecque.[2] Un commentateur d'Avicenne, cité par Plempius, comparait au baumier cultivé du jardin de Matarea une autre espèce très répandue dans l'Hedjaz.[3] En somme, l'Arabie n'a jamais cessé de produire le baumier. Il est extrêmement probable qu'à l'origine, les pieds plantés dans les jardins de la Palestine et de l'Égypte avaient été tirés de ce pays, et il vint un temps où l'on dut avoir recours au même moyen pour rajeunir les plantations de Matarea. Déjà, sous le règne du sultan Kaïtbaï (1468—1496), on aurait, paraît-il, dû faire venir des scions d'Arabie,[4] tandis qu'auparavant la plantation fournissait elle-même tous les éléments nécessaires pour le remplacement des pieds morts.[5] A l'époque où Arnold de Harff fit son voyage en Égypte, une bande d'insurgés détruisit le jardin, arracha les pieds de baumiers et brisa les roues hydrauliques, de sorte que de dix ans il n'y avait pas à songer à recueillir une goutte de baume.[6] Au commencement du XVI[e] siècle, Pierre Martyr d'Angleria[7] et Martin de Baumgarten[8] trouvèrent encore les plantations complétement ruinées. Mais, quelques années après, les Turcs, devenus maîtres du pays, s'occupèrent de remettre le jardin en état, et, à cet effet, ils envoyèrent à plusieurs reprises chercher des rejetons dans les environs de La Mecque où le baumier croissait en abondance:[9] c'était un fait connu de tout pèlerin qui avait visité la ville sainte.

Mais, dira-t-on, les nouveaux pieds venus d'Arabie donnaient-ils du baume? Il serait bien permis d'en douter, car Abdallatif dit que le baumier sauvage (celui d'Arabie) ne donne pas de baume. C'est une affirmation trop absolue pour être acceptée sans objection: d'abord, Annabati, contemporain d'Abdallatif, nous l'avons déjà vu, dit que l'arbre

---

[1] Éd. de Sacy, p. 21.

[2] Cité par de Sacy dans son commentaire sur Abdallatif, p. 93 et s.

[3] Avicenne, éd. Plemp., p. 69.

[4] Vesling, l. c., p. 235.

[5] Petrus Martyr, *Legatio Babylonica*, p. 436 et s.

[6] Harff, p. 87 et s. Ce fait est confirmé par Sanut., *Diar.*, I, 756.

[7] Petr. Martyr, l. c.

[8] Geo. Gemnic., p. 489.

[9] Belon, *Observat.*, p. 195; Alpinus, *Hist. nat. Ægypt.*, II, 27 et ss.; éd. *De balsamo*, p. 62—67, 74; Vesling, l. c., p. 237, 239, 286.

entier est rempli de parfum et qu'il suffit d'arracher une feuille ou de casser une branche pour faire couler un liquide blanc, aromatique, qui prend avec le temps une couleur rouge (absolument comme le baume).[1] Il suffisait de transplanter le baumier d'Arabie, du sable du désert, où il était né, dans un bon terrain, pour lui faire produire du baume en abondance, tout comme son congénère d'Égypte.[2] Au Moyen-Age, il est vrai, les Arabes ne pratiquaient pas autant qu'ils le firent plus tard la culture du baumier dans le but d'obtenir la meilleure qualité de baume, celle que l'on obtenait par incision et qui portait le nom d'*Opobalsamum* (du grec ὀπός = sève). Ils ne s'y mirent qu'au XVIe siècle, quand les produits de l'Inde cessèrent de passer par leur pays; ils se trouvèrent alors obligés de s'occuper davantage de leurs propres produits, et, comme la demande allait en augmentant pour cet article, ils perfectionnèrent la culture et produisirent bientôt une grande quantité d'Opobalsamum qui était exportée par les caravanes de La Mecque.[3] Jusque là, ils s'étaient contentés de vendre des fruits et des branches de baumier.[4] Pour ce qu'on en faisait, ceux des plantes sauvages étaient aussi bons que ceux des plantes cultivées. Annabati dit que le fruit du baumier d'Arabie est porté sur le marché de La Mecque et exporté de là dans diverses directions, et que les droguistes de son pays (l'Espagne) et d'autres encore le connaissent bien sous le nom de Grain de baume.[5] Plus tard (1549), Belon vit des grains de baume et des branches de baumier dans les boutiques du Caire; il prit des informations sur leur origine; il lui fut répondu qu'ils venaient du Yémen par La Mecque et que, de mémoire d'homme, on les avait toujours tirés de cette contrée.[6] Les grains et les branches contenaient du baume et étaient fréquemment employés en médecine. Il ajoute que le baume extrait des grains par compression et par cuisson était inférieur à l'Opobalsamum et comme qualité curative et comme prix, et que celui qu'on tirait des branches par les mêmes procédés passait pour être plus mauvais encore.[7] Cependant, comme l'Opobalsamum était d'une excessive rareté, et, par conséquent, d'un prix accessible seulement aux grandes fortunes, le gros public se contentait, à ce qu'il semble, du *Carpobalsamum* (extrait du fruit) et du *xylobalsamum* (extrait de la branche). Ce sont les seuls noms

---

[1] Abdallatif, p. 22, 93.

[2] Alpinus, *De balsamo*, p. 64, 67.

[3] Alpinus, *De balsamo*, p. 64; *De plantis Ægypti*, p. 30; Vesling, l. c., p. 236 et s., 251.

[4] Alpinus, *De balsamo*, p. 65, 76 et s.

[5] De Sacy, *Abdallatif*, p. 94. Le commentateur d'Avicenne dit qu'on employait aussi en médecine la semence et le bois (c'est à dire le fruit et les rameaux) du baumier de l'Hedjaz: Avicenne, p. 69.

[6] Belon, p. 197.

[7] Avicenne, éd. Plemp., p. 68.

que l'on rencontre dans les livres de commerce:[1] celui de l'*opobalsamum* en est complétement absent.

On employait principalement le baume dans le culte divin; c'était un des ingrédients de l'eau baptismale et des Saintes-Huiles;[2] en second lieu on s'en servait en médecine, surtout pour le traitement des blessures, et enfin pour la conservation des cadavres. Il semble aussi qu'il ait été de mode de porter sur soi des flacons à odeurs remplis de baume. On raconte que, dans une fête qui eut lieu à Trévise, en 1214, on avait construit un château-fort improvisé qui devait être défendu par des femmes; les assaillants étaient des hommes et ils les bombardèrent de fleurs, de fruits, d'épices et d'aromates; parmi ces projectiles nous voyons désignés des flacons de baume qui évidemment devaient servir aux dames de flacons d'odeurs.[3]

Benjoin.

Le suc résineux du *Styrax benzoin. Dryand.*, auquel nous donnons après sa dessiccation le nom de Benjoin, était connu des Arabes sous celui d'encens de Java,[4] *luban djawi.*[5] Ce nom se trouve déjà dans la relation de voyage du célèbre Ibn-Batouta, à propos du séjour qu'il fit à Sumatra: il parle à plusieurs reprises du benjoin fabriqué dans cette île.[6] Il est curieux que cette résine n'ait été connue que beaucoup plus tard en Occident. Dans les relations de voyages, dans les tarifs de douane etc., on n'en trouve pas trace avant le milieu du XV[e] siècle, ne fût-ce qu'à titre d'article de commerce. Le nom du benjoin ne commence à apparaitre un peu fréquemment qu'à partir de l'établissement des Portugais dans les Indes; on le trouve alors mentionné, soit parmi les

---

[1] "Carpobalsamum": Pegol., p. 57, 296, 301; Uzz., p. 19, 50, 191; Bonaini, III, 106, 115. "Silobalsamum": Pegol., p. 57. Bonaini, l. c. Hans Keller rapporta de son voyage d'Italie à Ulm (1490) les deux espèces de baume: v. *Tüb. Zeitschrift für Staatswiss.*, 1881, p. 839. Le "sircobalsimo" d'Uzz. (p. 191) pourrait bien être la même chose que le "silobalsamo" ou même que le "sirop balsamon", sirop médicinal que l'on préparait, suivant Piloti (p. 350) en ajoutant du sucre à la sève extraite de la pointe des rameaux. Félix Fabri (III, 15) nomme encore un "lachobalsamus", préparé avec l'écorce de la plante; cette écorce, ayant un goût agréable, on la mangeait et on la confisait: sous cette forme, elle passait pour un contre-poison: Abdallatif, p. 22, 89.

[2] Par une bulle du 2 Août 1571, le pape Pie V accorda au clergé américain l'autorisation de substituer dans les saintes huiles le baume du Pérou à celui d'Alexandrie; voy. Hanbury, *Science papers*, p. 294.

[3] Rolandinus Patavinus, dans Pertz, SS., XIX, 46.

[4] Ici Java est pris pour "Java minor", c. à d. Sumatra.

[5] De ce nom les Portugais ont fait "Benzavi, benzoin": v. Engelmann et Dozy, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, 2[e] éd., Leyde, 1869, p. 239.

[6] IV, 228, 240.

produits de Sumatra[1] ou de l'Indo-Chine,[2] soit parmi les articles qui passaient en transit sur les marchés de Calicut[3] ou d'Ormouz,[4] soit enfin parmi les marchandises qui composaient la cargaison des navires portugais.[5] Cependant, il faut se garder de croire que cet article ait été importé pour la première fois en Europe par les Portugais. Ce serait une erreur, car Vasco de Gama et ses compagnons s'informèrent, au cours de leur première expédition, du prix du benjoin sur le marché d'Alexandrie.[6] Il était donc déjà introduit au moins depuis un certain temps sur ce grand marché, rendez-vous général des riverains de la Méditerranée. Il était d'ailleurs regardé à cette époque, en Égypte, comme un article de grand prix: il suffit, pour le démontrer, de rappeler que, sur la liste des présents envoyés par des sultans d'Égypte au doge Pasquale Malipiero, en 1461, au doge Barbarigo, en 1476, et à Catherine Cornaro, reine de Chypre, en 1490, on relève la mention de plusieurs rotoli de benjoin.[7] Dans le *Tarif* de Pasi[8] qui fut publié pour la première fois en 1503, le benjoin figure à plusiers endroits, preuve que c'était l'un des articles dont trafiquaient les commerçants italiens.

Bois d'aloès.

C'est un bois odorant *(Aquilaria agallocha Roxb.)*; on trouve son nom dans les livres de commerce et les tarifs d'Occident, mais plus rarement que celui de mainte autre drogue. Le motif en est que les Orientaux faisaient, de toute antiquité, une énorme consommation de cet article et s'en réservaient les meilleures qualités.[9] Du temps de Marco Polo, le bois d'aloès était un grand article d'importation pour la Chine et l'un des plus estimés sur le grand marché de Zayton.[10] Dans l'Inde, on en faisait grand usage dans les cérémonies du culte. Les pèlerins qui se rendaient au célèbre temple du soleil de Moultan (dans la région de

---

[1] Hieron. di S. Stefano, p. 345, b; Varthema, p. 166, b; Corsali, p. 180, a; Roncinotto, p. 108, b; Barbosa, p. 318, b; Garcia de Orto, p. 155.

[2] *Roteiro da viagem que fez ... Vasco da Gama*, p. 110, 112; Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 317, a; Empoli, p. 80; *Sommar.*, p. 334, b, 335, a, 336, a; Federici, p. 391, b, 397, a; Garcia de Orto, l. c.

[3] Sernigi, p. 120, b.

[4] Barbosa, p. 294, a.

[5] Voy. p. ex. la lettre interpolée d'Améric Vespuce, publiée par M. Baldelli Boni dans son édition de Marco Polo, I, p. liii—lviii (vers la fin), et la lettre de Franc. Guicciardini, dans ses *Opere inedite*, VI, 219—222.

[6] *Roteiro*, p. 116.

[7] Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 1170; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, p. 406, 483; cf. Sanuto, *Diar.*, II, 615; V, 92, 116, 588.

[8] Édit. de 1521, p. 62, a, 79, b, 109, b etc. etc.

[9] Varthema, dans Ramusio, I, 166, b; Finlayson, *The mission to Siam and Hué* (Lond. 1826), p. 259.

[10] M. Polo, éd. Pauthier, p. 532. Les Chinois, p. ex., brûlaient des bâtons de bois d'aloès devant les images de leurs ancêtres: *Livre de l'estat du grant Caan*, p. 68.

l'Indus) l'y portaient en offrande: tout n'était pas brûlé dans le temple; une partie entrait dans le trésor du souverain; une autre était revendue à des marchands.[1] Les cours orientales, comme, par exemple, celle du calife fatimide Mostanser Billah et celle du sultan indien Akbar, en avaient toujours un grand approvisionnement.[2] En Europe, l'usage des parfums était moins entré dans les mœurs; mais le bois d'aloès trouvait un emploi fréquent dans l'ébénisterie,[3] et surtout il s'était introduit, à l'imitation des Arabes, dans la *Materia medica* du Moyen-Age. Toutes les fois que nous trouvons dans les œuvres d'un médecin ou d'un naturaliste de ce temps des détails sur le bois d'aloès et ses différentes espèces,[4] c'est un emprunt fait à des sources arabes. Pegolotti (p. 376) connaissait les qualités qui distinguent un bon bois d'aloès, mais ce n'était pas dans les livres qu'il avait pris sa science, c'était dans les bazars du Levant. En effet, les marchands occidentaux pouvaient se procurer cet article sur les marchés de Constantinople,[5] de Damas,[6] d'Acre,[7] d'Alexandrie et de Famagouste;[8] dans cette dernière localité, un voyageur en trouva plus de cinq charges de voiture entassées dans la boutique d'un seul épicier.[9]

Le bois d'aloès formait donc un des articles courants du commerce au Moyen-Age; si l'on veut en connaître la provenance, c'est aux auteurs arabes qu'il faut demander la réponse. Celui que les pèlerins hindous portaient à Moultan, très précieux et de qualité exceptionnelle, se nommait dans leur langue Kamrouny, d'après son pays d'origine le Kamroun.[10] Al-

---

[1] *Relations*, p. 135 et s.; Maçoudi, I, 376.

[2] Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, II, 366 et ss. (d'après Makrizi); Ayeen Akbery, trad. angl. p. Gladwin (Lond. 1800), I, 91.

[3] Voy. p. ex. l'*Inventaire du trésor de la couronne* par Douet d'Arcq, *Choix de pièces*, II, 284, 317, 355; *Inventaire de Charles V*, p. 233.

[4] Seth, *De alimentis*, éd. Bogdan., p. 77 et s.; Albertus M., *De vegetabilibus*, éd. Meyer et Jessen, p. 344 et s., 467 et ss. (cf. pour la dernière citation Gildemeister, *Script. arab. de reb. ind. loci*, p. 71 et s.).

[5] Pegol., p. 27.

[6] Le pèlerin Baumgarten de Breitenbach y acheta un morceau de bois d'aloès pour le rapporter dans son pays: voy. sa *Peregrinatio*, p. 112.

[7] *Assises de Jérus.*, II, 174.

[8] Pegol., p. 57, 65.

[9] Ludolf. de Suthem, p. 33.

[10] *Relations*, p. 135; Abou Dolef (éd. Schlözer, p. 20, 24) dit que l'espèce Kamrouny et l'espèce Mandali (voy. Kazwini, dans Gildemeister, p. 214) sont absolument la même chose; cette dernière espèce est mentionnée comme une des plus fines par Avicenne (Gildemeister, p. 71), Abou Hanifa (*Sérapion*, p. 151), Wassaf (Elliot, *Hist. of India*, III, 29) et encore dans Ayeen Akbery (l. c., p. 91). Malheureusement, jusqu'ici on n'a pas encore pu retrouver dans l'Inde l'emplacement de la ville de Mandal (Gildemeister, p. 69; Elliot, l. c., I, 390). La ville de Mandalay, située en Birmanie, au nord d'Ava, ne remonte probablement pas à une si haute antiquité.

birouni[1] et Aboulféda[2] attribuent ce nom à une région montagneuse située entre l'Inde et la Chine. C'est l'ancien royaume indien de Kamaroupa, à la limite extrême de la civilisation indienne vers l'Orient.[3] C'est là que s'arrêta le pèlerin bouddhiste Hiouenthsang[4] dans son voyage à travers l'Inde; au-delà, c'était encore le désert: arrivé dans cette province (nommée par lui Kamarou), frontière de l'Inde, Ibn-Batouta retourna également sur ses pas.[5] D'après les indications unanimes des écrivains arabes, on peut conclure que ce qu'ils nomment Kamroun (Kamrou, Kamroub) est le territoire que nous désignons actuellement sous le nom d'Assam occidental.[6] Ce pays produit encore de nos jours le bois d'aloès et forme, avec le district voisin de Silhet, l'extrême limite des terrains où croît cette plante.[7] Il semble que, dans les premiers temps du Moyen-Age, l'arbre qui fournit le bois d'aloès poussait encore sur la rive droite du cours inférieur du Brahmapoutra, car les plus anciennes relations arabes le font venir aussi du royaume de Rahma,[8] qui se trouvait du côté de Dacca, audessus du confluent du Brahmapoutra et du Gange.[9] Les territoires arrosés par le Gange n'ont jamais été propices à la croissance de cet arbre: le voyageur italien Conti cite, entre autres choses qu'il a vues à Marahattia (Maarazia), sur le Gange, du bois d'aloès,[10] mais cela ne veut pas dire que ce fût un produit du pays. D'un autre côté, les auteurs arabes mentionnent un bois d'aloès originaire de l'île de Ceylan,[11] mais ce ne peut être autre chose que le bois aromatique nommé par Garcia de Orto bois d'aloès sauvage *(aguila brava)*; c'était le bois dont on faisait usage, à l'époque de son voyage, pour l'incinération des morts à Ceylan et le long des côtes du cap Comorin.[12] Ce détail nous met sur la voie de l'origine du nom de Komari qui désigne une sorte de bois d'aloès.[13] Il y avait bien un district de ce nom dans les régions

---

[1] Cité par Sprenger, *Post- und Reiserouten des Orients*, p. 88; voy. aussi Rachideddin, dans Elliot, I, 57.

[2] *Géogr.*, II, 1, p. 26; II, 2, p. 121.

[3] Ibn-Khordadbèh, p. 290; Lassen, *Ind. Alterth.*, I, 66.

[4] I, 227; II, 254; III, 76, 389.

[5] IV, 215 et s.

[6] Reinaud, *Mém. sur l'Inde*, p. 151. Du même, *Introd. de l'éd. d'Aboulféda*, p. ccclxxxvii et celle des *Relat.*, p. l et s.; Vivien de S. Martin, *Étude sur Hiouenthsang*, III, 389; Yule, *Cathay*, II, 515; Elliot, I, 361; ce dernier prétend avec raison (I, 90) que le passage d'Edrisi (I, 180) à trait à Kamroun.

[7] Hanbury, *Science papers, chiefly pharmacological and botanical* (Lond. 1876), p. 264.

[8] *Relat.*, I, 28; Maçoudi, I, 385; Ibn Khordadbèh, p. 289.

[9] Elliot, I, 361.

[10] Conti, p. 41.

[11] *Relations*, I, 6; Ibn Khordadbèh, p. 285; Edrisi, I, 72; Kazwini, dans Gildemeister, l. c., p. 198; Ibn Batouta, IV, 167.

[12] Clusius, *Exot.*, p. 172 et s.

[13] Voy. les passages en question dans Gildemeister, p. 61 et s., 71 et s., 208, 211; Abou Dolef, p. 20, 24; Ibn Khordadbèh, p. 292; Edrisi, I, 83; Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 127.

du cap Comorin,[1] mais ce n'était pas là que croissait la plante qui nous occupe en ce moment;[2] c'était sur les côtes de l'Indo-Chine, où les Arabes avaient coutume de s'arrêter. Le nom de Komar, qu'ils donnent à cette région, la situation qu'ils indiquent,[3] nous font reconnaître le Cambodge, dont le nom, dans la langue indigène, est Khmer.[4] Ibn-Batouta vit précisément l'espèce en question sur le lieu de production, près de la ville de Kamarah, dans le pays de Moul-Java.[5] On admet, il est vrai, en général, que ce nom de Moul-Java désigne l'île de Java,[6] mais M. Yule a récemment établi d'une manière assez probante qu'il s'agit d'un territoire situé sur le continent asiatique, dans le golfe de Siam.[7] S'il en est ainsi, le témoignage d'Ibn-Batouta confirme celui des voyageurs arabes: il nous met, par la même occasion, en mesure de résoudre un autre problème, car, en marchant à sa suite, nous trouvons dans le même pays une ville de Kakoulah qui, évidemment, doit avoir donné son nom à une autre espèce de bois d'aloès, celle qu'on appelait le bois de Kakoula;[8] on le transportait habituellement à dos d'éléphant, comme une charge de bois ordinaire, et on l'employait fréquemment comme bois à brûler. Il est plus facile de retrouver l'origine du nom de Sanfi donné à une espèce très réputée de bois d'aloès et qui se retrouve fréquemment:[9] en effet, on est généralement d'accord pour admettre que le Sanf des Arabes n'est pas autre chose que Tsiampa, sur la côte méridionale de la Cochinchine.

Ainsi, il est démontré que le commerce arabe tirait le bois d'aloès du continent indo-chinois et que les marchands occidentaux le recevaient de seconde main; cependant, on en trouvait aussi dans les îles voisines de ce continent,[10] en particulier à Java et à Sumatra.[11]

---

[1] Marco Polo, p. 645.

[2] Il y a lieu de relever ici l'erreur commise sur ce point par MM. Lassen, *Ind. Alterth.*, IV, 924, Reinaud, *Mém. sur l'Inde*, p. 223 et ss., et Elliot, *Hist. of India*, I, 8, 13 not. 2.

[3] *Relat.*, I, 97 et ss.; Maçoudi, I, 169 et ss.; Ibn Khordadbèh, p. 291; Aboulf., op. cit.

[4] Sprenger, *Post- und Reiserouten des Orients*, p. 89; Yule, *M. Polo*, II, 318.

[5] IV, 240—244.

[6] Gildemeister, p. 67; Dulaurier, dans le *Journ. asiat.*, 4e série, IX, 244 et s.

[7] *Cathay*, II, 518 et ss.

[8] Avicenne, dans Gildemeister, p. 71 et s.

[9] *Relat.*, I, 18; Maçoudi, I, 330; Ibn Khordadbèh, p. 292; Abou Dolef, p. 20, 24; Edrisi, I, 83; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 127; Avicenne, l. c., p. 72; Seth, *De aliment.*, éd. Bogdan., p. 77 et s.; Chariton, cité par Salmasius, *De homonymis hyles iatricæ*, p. 7; voyez encore les relations de voyage de Marco Polo (éd. Pauthier, p. 558, éd. Yule, II, 213) et de Conti (p. 46).

[10] Maçoudi, I, 341; III, 56; Edrisi, I, 89.

[11] Kazwini, dans Gildemeister, op. cit., p. 193, 203; Ibn Batouta, IV, 228, 240; Marco Polo, p. 567; Oderico da Pordenone, p. xvii; *Carte catal.*, p. 137; *Carte de Fra Mauro*, p. 49, 50.

A l'époque où les Portugais établirent leur puissance dans l'Inde, les pays qui passaient pour livrer la meilleure espèce de bois d'aloès, désignée sous le nom de Kalambouk[1] (Kalambak, Kalampout) étaient la province de Tsiampa,[2] la Cochinchine[3] et le Sarnaou.[4] M. Yule[5] tient pour démontré que, sous ce dernier nom, il faut entendre le royaume de Siam et je partage son opinion. En effet, les données de Fernan Mendez Pinto ne peuvent laisser subsister aucun doute à cet égard et la racine de ce nom énigmatique se retrouve assurément dans le Scharinoou (Schahr-i-nao, Villeneuve) d'Abd-errazzak.[6]

Bois de Santal.

Il existe dans le commerce trois sortes de bois de santal: le santal rouge, le santal citrin et le santal blanc; cette distinction était déjà usitée au Moyen-Age.[7] Toutes les fois qu'il est question de santal citrin ou blanc, il s'agit du bois aromatique du *Santalum album L.*; c'est un point hors de doute. Le santal citrin développe un arome à la fois fin et pénétrant; c'était en Orient même que s'en faisait la plus grande consommation,[8] particulièrement dans les pays où il était d'usage d'incinérer les morts,[9] de brûler des bois odoriférants pendant les cérémonies religieuses[10] ou d'embaumer les corps avec des parfums.[11] Le santal citrin étant l'espèce la plus recherchée, le prix en était toujours très élevé et, par suite, il ne s'en exportait que fort peu en Occident. Nous en avons une première preuve par les livres de commerce où cet article ne figure que très rarement; le fait est d'ailleurs expressément confirmé par deux écrivains qui vivaient à des époques très éloignées l'un de l'autre, Matth. Platearius[12] et Garcia de Orto.[13] Par contre,

---

[1] Rentré à Lisbonne à la fin de son voyage à Malacca, Giovanni da Empoli envoya au pape Léon X "uno pezzo di legno aloes calambuch molto fine" (1515): *Archiv. stor. ital.*, 4e série, VI (1880), p. 167.

[2] Sommario, p. 366, b; Barbosa, p. 320, a.

[3] Sommario, l. c.; Federici, p. 391, b, 397, a.

[4] Varthema, p. 166, b. La première expédition conduite par Vasco da Gama put déjà se convaincre qu'il y avait abondance de bois d'aloès à "Xarnauz".

[5] Marco Polo, 2, 222; voy. Elliot, *Hist. of India*, IV, 514.

[6] *Not. et extr.*, XIV, 1, p. 429.

[7] Pegol., p. 297 et s., 377; Uzz., p. 24, 59, 83, 111, 191; Pasi, p. 9, a; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 437; Flückiger, *Die Frankfurter Liste*, p. 11.

[8] Sur son emploi en Occident, voy. Ritter, *Erdk.*, V, 821 et ss.

[9] P. ex. à Ceylan (*Relat.*, p. 50), dans l'Indo-Chine, à Tenasserim (Varthema, p. 164, b).

[10] Isaac ben Amran, dans Ibn Beitar, II, 138.

[11] Dans les Indes: v. G. de Orto p. 173.

[12] *Circa instans*, p. ccxlix.

[13] Dans Clus., p. 173 et s.

on trouve très fréquemment dans les documents occidentaux le nom du santal blanc, dont l'arome est plus faible.

En général, quand un auteur arabe parle de bois de santal sans autre spécification, il s'agit du *Santalum album.* Dès le début du trafic maritime des Arabes avec les Indes et avec la Chine, à l'époque brillante des ports de Kalah et de Sirâf, c'était l'un des articles qu'ils chargeaient de préférence:[1] suivant leurs auteurs, il provenait des îles de l'Océan Indien.[2] Plus tard, les Européens pénétrèrent jusqu'au cœur de l'Archipel de la Malaisie et acquirent une connaissance plus exacte de ces régions; on sut alors que c'était l'île de Timor qui renfermait les plantations les plus nombreuses de cet arbre précieux et que c'était elle qui fournissait aux besoins des habitants de Sumatra, de Java et de Malacca.[3] Suivant quelques auteurs, on en trouvait également dans ces trois localités,[4] mais il paraît probable que ce qui arrivait sur le marché était un article de transit plutôt qu'un produit du pays. Au reste, le *Santalum album* couvre de vastes espaces dans les deux péninsules de l'Inde et de l'Indo-Chine;[5] celui qui croît dans les chaînes de montagnes parallèles à la côte de Malabar est même d'excellente qualité.[6]

Pour ce qui concerne le santal rouge, il y a lieu de remarquer que le bois aromatique du *Santalum album* prend parfois une teinte rouge; le cas n'est même pas rare. Il paraît donc assez probable que les trois espèces de bois de santal qui figuraient parmi les articles de commerce au Moyen-Age provenaient d'une seule et même essence d'arbre. On ne saurait pourtant se prononcer d'une manière tout à fait positive à cet égard. Les *santali rossi* s'importaient en Occident en quantités beaucoup plus considérables que les deux autres espèces:[7] or, ce bois est fréquemment mentionné comme bois colorant, par exemple comme ingrédient à employer pour colorer les sauces etc. Dans ce cas, le bois dont il s'agit est celui du *Pterocarpus santalinus Linn. fil.:* il se vend encore de nos jours sous le nom de Bois de santal rouge.[8] Conti ren-

---

[1] *Relations*, p. 93 et s.; Isstachri, p. 74.

[2] Maçoudi, I, 222, 341; III, 56; Edrisi, I, 82; cf. Crawfurd, *Dictionary of the Indian archipelago* (1856), au mot Sandal wood.

[3] Empoli, p. 81; Barbosa, p. 318, a, 319, a, 323, b; Pigaf., p. 171; Garcia de Orto, p. 173; Federici, p. 391, b, 397, a.

[4] Ibn Khordadbèh, p. 288; *Carte catalane*, p. 137; Hier. da S. Stefano, p. 345, a; Varthema, p. 166, a. Le marché de Malacca recevait de Java du bois de santal rouge et blanc; c'est ce que nous apprend une relation anonyme publiée dans Gubernatis, *Viaggiat. ital.*, p. 159.

[5] Conti désigne spécialement le royaume de Siam (p. 45) et Varthema celui de Pégou (op. cit.).

[6] Ritter, *Erdk.*, V, 815 et ss.; Royle, *Alterth. der indischen Medicin*, p. 88.

[7] Pegolotti le dit expressément, p. 377.

[8] Je reproduis simplement ce qui est dit dans Flückiger et Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd., p. 199 et ss., 599 et ss.

contra l'arbre qui fournit ce bois sur la route du Dekkan à la côte de Coromandel; Hieronimo da S. Stefano en vit de grandes quantités sur cette côte même.[1] Mais il croît également dans d'autres parties de l'Inde et à Ceylan.[2]

Bois du Brésil.

Parmi les diverses sortes de bois de couleur rouge que produisent les Indes, le bois de santal rouge et le bois du Brésil sont les plus connues. Le dernier est le bois du *Cæsalpinia Sappan.*[3] Les marchands arabes le vendaient sous le nom de Bakam. Dans l'Occident, sa couleur le faisait comparer au charbon ardent (*bragia*, *brascia*, *brasa*, *braise*),[4] d'où lui vint, par analogie, le nom de *lignum brasile* (*braxile*, *bresillum*, *brisilium*), et, de celui-ci, les Italiens firent *bersi* (*berzi*, *barzi*) ou *verzi*[5] et enfin *verzino*. Les deux dénominations *brasile* et *verzino* restèrent définitivement les plus usitées. Il est peu probable que ce bois ait été importé en Occident avant l'époque des croisades. On cite généralement, comme le premier exemple connu de son apparition en Europe, un paragraphe d'un document de 1194 relatif aux droits à payer par les habitants de Bologne à la douane de Ferrare.[6] Je pourrais en citer deux autres antérieurs à celui-là, sans même vouloir garantir que ce soient les plus anciens; ce sont: un règlement de 1140 pour la balance publique de la ville de Gênes et un privilége du comte Philippe de Flandre concédant un marché à la ville de Nieuport en Flandre.[7]

Pour un marchand expérimenté, il ne suffisait pas de faire la différence entre le bois du Brésil et le bois de santal rouge (*sandali*

---

[1] Conti, p. 38; Hieron., p. 345, b.

[2] Ainslie, *Materia indica*, I, 385 et s.

[3] La racine de ce nom est le mot malais "sapang": v. Marsden, *Hist. of Sumatra*, p. 95; Lassen, *Indische Alterth.*, IV, 930, not.

[4] Ducange, au mot "Brasile"; Dietz, *Etymol. Wörterbuch der roman. Spr.*, au mot "Bragia".

[5] Pour ces formes rarement employées, je renvoie le lecteur à l'ouvrage de M. Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 105, 113, 436, 591 et s.; *Messineser Zollrolle*, l. c., p. 76; Taf. et Thom., II, 233; III, 445; *Archiv. Venet.*, XVIII, 56; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 136, 482; Lettre de Menentillo, publ. par M. Kunstmann dans le *Münchn. gel. Anz.*, *1855*, *Bulletin der Akad.*, p. 173.

[6] Voici le passage en question, tel qu'il se trouve dans Muratori, *Antiq. ital.*, II, 894: "de lume (alun) zucarina, de grana de Brasile, de pellibus" etc. Humboldt (*Kritische Untersuchungen*, trad. Ideler, I, 440) s'étonne du rapprochement des deux mots grana et brasile. Pour résoudre l'énigme, il suffit de mettre une virgule entre les deux mots; la grana ou kermès (graine d'écarlate) et le bois du Brésil sont deux articles différents.

[7] Lib. jur., I, 71 et s.; Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechtsgesch.*, II, 2, p. 90.

rossi):[1] il fallait savoir distinguer les différentes qualités de bois du Brésil. Les propriétés du bois variaient, d'abord suivant que l'arbre dont il provenait avait été laissé à l'état sauvage ou cultivé,[2] puis suivant le pays qui l'avait fourni. Sous ce dernier rapport, Pegolotti distingue le *verzino colombino (cholomni)* le *verzino ameri*, le *verzino seni*; il les classe suivant leurs qualités dans l'ordre que nous venons d'indiquer: d'après lui, la valeur du second n'atteignait que les cinq sixièmes, et celle du troisième que le tiers de celle du premier. La coloration du premier était rouge clair, celle du second rouge foncé, celle du troisième rouge tirant sur le jaune.[3] Si nous recherchons l'origine des noms donnés aux diverses espèces de bois du Brésil, pour le *Verzino colombino* la question se résout sans difficulté: c'était un bois venant de Koulam (Quilon).[4] En effet, dans les relations de voyage et sur les cartes du Moyen-Age, le nom de *Colombo* se lit fréquemment au lieu de celui de Koulam: Marco Polo appelle cette ville Coïlun et il ajoute qu'il croît aux environs une espèce très fine de bois du Brésil et qu'on la désigne sous le nom de *coïluni* par analogie avec celui du pays qui la produit.[5] Divers auteurs arabes font également mention du bois du Brésil de Koulam, soit qu'ils rapportent ce qu'ils ont vu personnellement, soit qu'ils citent d'autres écrivains.[6] Il est moins facile d'expliquer la signification du surnom *ameri* (Chiarini écrit *almeri*). Ce nom rappelle tout d'abord celui du mont El-Omri qui longe la côte méridionale de l'Inde, en face de Ceylan; le bois du Brésil y croissait en abondance et s'exportait au loin.[7] L'explication pourrait être là; mais il en est encore une autre qui me semble mériter une attention toute particulière. Parmi les pays de production du bois du Brésil, les auteurs du Moyen-Age mentionnent fréquemment l'île de Sumatra.[8] Or, dans la partie de l'île qui fait face à l'Inde, il y avait un district nommé Lamori,[9] La-

---

[1] Pegol., p. 361, 377.

[2] "Verzino salvatico, dimestico" (sic), p. 298.

[3] Pegol., p. 361. Il est encore fait mention de la première espèce dans les *Segreti per colori* (manuscrit de Bologne, XV[e] siècle), publ. par Merrifield, *Original treatises*, p. 441, 555, dans Uzzano, p. 60, 111, 114, et dans Chiarini, p. lxxii, lxxxiv, b; dans ce dernier passage, l'auteur parle aussi de la deuxième espèce, qu'il nomme "almeri".

[4] Voy. les articles Cannelle et Gingembre; on donnait à cet article la même qualification.

[5] Éd. Pauthier, p. 643 et s.

[6] Abou Dolef, p. 23; Kazwini, dans Elliot, *Hist. of India*, I, 96; Aboulféda, dans Gildemeister, p. 191; Ibn Batouta, IV, 99.

[7] Edrisi, I, 184.

[8] *Relat.*, p. 7, 93; Ibn Khordadbèh, p. 286; Edrisi, I, 75; Kazwini, dans Gildemeister, p. 194; Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 131; v. aussi Marsden, *Hist. of Sumatra*, p. 95.

[9] Oderico da Pordenone, dans Yule, *Cathay*, II, 1[er] append., p. xvi, et I, 84, not.

muri,[1] Lambri[2] ou encore Lamri,[3] produisant du bois du Brésil en grande abondance. Marco Polo en parle, et lui-même en rapporta de la semence; il voulait faire pousser à Venise un arbre à bois du Brésil; la tentative, s'il la fit, était d'ailleurs condamnée d'avance à l'insuccès. Maintenant, faut-il rappeler le nombre de mots étrangers précédés d'une *l*, où l'Italien a éliminé cette *l*, comme si cette lettre n'était qu'un article et non une partie intégrante du mot? Cette particularité nous ferait comprendre comment le mot "Lamori" a pu se transformer en *ameri* et notre observation se trouverait confirmée par la variante *almeri* de Chiarini, où la lettre *l* a été conservée. Je suis donc porté à me ranger à l'opinion de M. Yule: ce savant admet que le pays de production de la deuxième sorte de bois du Brésil était le district que Marco Polo nomme Lambri. Le Mot *Seni* qui qualifie la troisième espèce ne doit pas être sans corrélation avec le nom de la Chine (*Sin* en arabe); je n'entends pas dire par là que la Chine elle-même produisît le bois de Sappan, mais il me semble permis d'émettre, par voie d'analogie, l'hypothèse que les Chinois chargeaient ce bois sur leurs navires dans des pays voisins du leur et le transportaient dans l'Inde. Dans ce cas, nous aurions à choisir entre les îles de l'Archipel de Mergoui[4] et l'Indo-Chine, car cette dernière possède de grandes forêts de *Cæsalpinia Sappan.*[5] Au XV[e] et au XVI[e] siècles, l'exploration du district de Ténasserim fit reconnaître que cet article s'y trouvait,[6] comme il s'y trouve encore,[7] tout particulièrement en abondance; mais les provinces de Pégou,[8] de Siam et de Cochinchine[9] pouvaient également en fournir.

L'étude des noms donnés par Pegolotti aux diverses espèces de bois du Brésil nous a fourné l'occasion de passer en revue à peu près tous les pays d'où cet article s'exportait en Occident, et nous avons vu que le fait était démontré pour les uns, probable pour les autres. Pour être complet, nous devons encore ajouter que, dans l'Inde, le district de

---

[1] Rachid-eddin, cit. dans Yule, I, 84.

[2] Marco Polo, p. 576. La même forme se trouve dans Barros et dans une chronologie malaise, cité par M. Yule, l. c.; Pauthier, l. c.

[3] Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 131.

[4] Cf. Maçoudi, I, 338; III, 56. Citons, par exemple, comme produisant le bois du Brésil, l'île que Marco Polo nomme Soucat (Bornéo?, p. 563 et s.), les îles Nicobar (p. 580).

[5] Ritter, *Erdk.*, IV, 1099; V, 115, 145. On comprend, dès lors, que Kalah, dans la presqu'île de Malacca, ait été de bonne heure un entrepôt de bois du Brésil, comme l'est aujourd'hui Singapore.

[6] Conti, p. 40; *Roteiro que fez .... Vasco da Gama*, p. 110; Varthema, p. 164, a; Massari, p. 29; Federici, p. 391, b.

[7] O' Riley, *Vegetable products of the Tenasserim provinces*, dans le *Journ. of the Indian Archipelago*, IV, 60, cité par M. Badger dans son éd. de Varthema, p. 205.

[8] Varthema, p. 166, a.

[9] Loureiro, *Flora Cochinchin.*, éd. Berol., I, 320 et s.

Calicut[1] et la côte de Malabar en général[2] produisaient ce bois de teinture, et enfin, qu'au point de vue spécial de cet article, l'île de Ceylan occupait un des premiers rangs et par la quantité et par la qualité de ses produits.[3] Marco Polo déclare que le bois du Brésil de Ceylan est le premier du monde,[4] tandis que Pegolotti donne le prix à celui de Quilon et ne nomme même pas celui de Ceylan; la raison de ce silence est peut-être que cet article passait par le marché de Quilon et en repartait pour l'Occident confondu avec le produit du pays.

Le bois du Brésil arrivait sur le marché en billes; on le voulait dur et lourd.[5] On commençait par en détacher, comme inutiles, l'écorce et l'aubier, mettant à nu le cœur, de couleur rouge; de ce cœur, on extrayait la matière colorante par divers procédés[6] et elle entrait dans la composition des teintures pour draps,[7] ou des couleurs pour les miniatures dont on ornait les manuscrits; elle était surtout recherchée pour les tons roses: on l'employait peu dans la peinture proprement dite.[8] Le bois lui-même trouvait parfois des applications en ébénisterie.[9]

Camphre.

En 698, à la prise de Madaïn, capitale des Sassanides, les conquérants arabes trouvèrent dans le butin, parmi les épices et les parfums, toute une provision de camphre qu'ils prirent pour du sel. En lisant cette anecdote, on pourrait être tenté de croire qu'avant cet

---

[1] Sernigi, dans Ramus., I, 120, a.

[2] Conti, p. 46.

[3] Kazwini, dans Gildemeister, p. 203; Ibn Batouta, IV, 166. En 1283, un prince cinghalais voulait nouer des relations entre son pays et l'Égypte, et il s'adressa dans ce but au sultan Kelavoun; entre autres produits de son pays, il citait le bois du Brésil: Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, II, 285.

[4] P. 585. M. Pauthier cite, à ce sujet, un auteur plus moderne, Ribeyro, qui dit que le bois du Brésil de Ceylan est extraordinairement estimé. M. Ritter (VI, 122) écrit que les habitants de l'île le ménagent beaucoup.

[5] Pegol., p. 361 et s.

[6] Le *Liber divers. art. Montp.* (p. 753) donne quelques recettes; Merrifield, *Original treatises*, p. 53, 441 et s.

[7] "Panni berziliati": Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 58, 131.

[8] "Medulla hujus arboris non est bona pictoribus, sed tinctoribus pannorum et scriptoribus, ex qua faciunt rosetam," dit le traité inédit *De distemperandis coloribus*, cité par Ducange: v. au mot Brasile. On trouvera dans cet article, ainsi qu'au mot Brisiacum et dans Monteil, *Hist. des Français*, I, 322 (et notes), des exemples de l'application du bois du Brésil à la teinture des étoffes et des cuirs. Sur son emploi dans la miniature, voy. Ilg, trad. de *Cennini*, notes, p. 175. En général, cf. *Lib. div. art.*, p. 745 et s., 748, 751—756, 769.

[9] Par exemple, pour des décors appliqués à des tables (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, II, 355), à des tonnelets (Boileau, *Livre des métiers*, p. 104), en marqueterie (ibid. p. 173).

événement la drogue en question était totalement inconnue des Arabes en général: ce serait une erreur. En effet, le Coran place dans le Paradis une source de camphre qui fournit aux élus, pour calmer leur soif, une boisson aromatique et rafraîchissante:[1] d'un autre côté, les œuvres d'écrivains arabes de mœurs raffinées, tels par exemple que le poëte Imroul Kaïs, qui brillait à Hadramaut au commencement du VIe siècle, démontrent que le camphre fut connu de très bonne heure dans ces régions.[2] Plus tard, quand les marins et les marchands arabes entreprirent des voyages vers l'Inde, puis vers la Chine, ils durent traverser l'Archipel indien, et, au cours de leurs traversées, ils connurent les étapes parcourues par ce produit pour arriver des régions méridionales de l'Asie jusqu'aux pays baignés par la Méditerranée: Kalah dans la presqu'île de Malacca,[3] Koulam[4] et Soufara (Sofala)[5] sur la côte occidentale de l'Inde, Sirâf[6] dans le Golfe Persique, Aden[7] à l'entrée de la mer Rouge. Ils visitèrent les pays d'où il sortait, ils virent de leurs yeux l'arbre majestueux qui le renferme, ils s'assirent à son ombre;[8] ils apprirent qu'on l'obtenait, soit sous la forme liquide, en pratiquant des incisions dans l'écorce pour en faire couler la sève, soit sous la forme solide, en extrayant la résine consolidée au cœur de l'arbre;[9] ils le rapportèrent dans leur pays soit à l'état brut, tel qu'il était au sortir de l'arbre, soit purifié et clarifié. De la sorte, les médecins et les naturalistes arabes purent avoir sous les yeux une collection variée des diverses espèces de camphre, et ils en établirent une classification en prenant pour base, soit le pays d'origine, soit la couleur, soit d'autres propriétés encore.[10] Au point de vue de l'origine, tous, d'accord en cela

---

[1] *Le Koran*, trad. Kasimirski, chap. 76, vers. 5, 6.

[2] Flückiger, *Zur Gesch. des Kamphers*, dans le *N. Repert. f. Pharmacie*, de Buchner, XVII (1868), p. 28 et ss.; l'auteur de l'article emprunte ce détail à une description de l'Arabie par Ibn Hagik (el Hamdani), communiquée par M. Sprenger.

[3] *Relat.*, p. 93; Edrisi, I, 80; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 132.

[4] Abou Dolef, p. 24; Kazwini, cit. dans Elliot, *Hist. of India*, I, 96.

[5] Ishak ibn Amram; voy. *Journ. Asiat.*, 4e série, VIII, 218.

[6] Isstachri, p. 71, 74.

[7] Edrisi, I, 51.

[8] Maçoudi, III, 56; Ibn Khordadbèh, p. 287; Kazwini, dans Gildemeister, p. 194. Ibn Batouta (IV, 241) dit que le camphre se trouve dans les nœuds d'une sorte de canne; son erreur vient, soit de ce qu'il confondait le camphre avec la matière siliceuse qui remplit les nœuds de la canne du bambou (Tabachir), soit de ce qu'il se figurait que le camphre était la moëlle du bambou: dans ce dernier cas, l'erreur s'expliquerait par la coutume qu'avaient autrefois les indigènes de recueillir la sève liquide du camphrier dans des cannes de bambou, pour l'y laisser concentrer: voy. Meyer, *Gesch. der Botanik*, III, 320 et s.

[9] Ibn Khordadbèh, l. c.; Abou Dolef, p. 25; Kazwini, l. c. (cf. l'explication donnée par Dulaurier dans le *Journ. asiat.*, l. c., p. 216).

[10] Dulaurier, l. c.; cf. Chems-eddin, p. 127.

avec les voyageurs et les géographes,[1] déclarent supérieur à tous les autres le camphre de Feïsour, dans l'île de Sumatra. Cette île en général est fréquemment mentionnée par les auteurs comme le pays d'origine du camphre,[2] mais le district le plus renommé pour la qualité de son produit était précisément cette province de Feïsour,[3] à laquelle une chronique malaise donne aussi le nom de Pasouri; il faut la chercher sur la côte occidentale de l'île, un peu au-dessus de l'équateur.[4] C'est là que, de nos jours encore, on trouve le camphre de Baros, le plus estimé de tous. Une autre espèce, également très appréciée, était celle de Herendj ou Petite Chine, nom qui désignait sans doute Bornéo.[5] Suivant Avicenne, le camphrier croissait aussi en Chine.[6] Cela est exact; seulement il faut ajouter que le camphre de la Chine (comme celui du Japon) ne provient pas du même arbre que celui de Sumatra et de Bornéo. Le premier s'extrait du *Cinnamomum camphora Nees*, le second du *Dryobalanops aromatica Gærtn.* Il existe donc dans le règne botanique deux familles d'arbres produisant également le camphre, mais absolument distinctes. La découverte de ce fait était naturellement réservée à la science moderne; les Arabes n'en avaient aucune idée ni plus ni moins d'ailleurs que les Européens qui firent pendant le Moyen-Age le voyage de l'Inde et de la Chine.

Marco Polo a, sans s'en douter, tracé l'esquisse du domaine spécial à chacune des deux espèces; en parlant de la production du camphre dans la région comprise entre Fuguy (Fou-Tchéou) et Zayton (Thsiouan-Tchéou), ce qui répond à peu près à la province actuelle de Fo-Kien, située dans la Chine méridionale vis-à-vis l'île de Formose, il ne sort pas du domaine du camphre du Cinnamome ou des Laurinées.[7] Plus loin, il nous transporte dans le domaine du camphre du Dryobalanops, quand il décrit les districts de Lambri et de Fansour, dans l'île de Sumatra: il a soin de mentionner que le premier produit du camphre en quantité assez considérable, et que le second fournit le meilleur qui soit au monde: il se vend au poids de l'or, dit-il.[8] Nous con-

---

[1] *Relat.*, p. 7; Maçoudi, I, 338; Kazwini, dans Gildemeister, p. 209, dans Ethé, I, 1, p. 405; Chems-eddin, op. cit.; Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 127.

[2] *Relat.*, p. 93; Edrisi, I, 76; Kazwini, dans Gildemeister, p. 194; Chems-eddin, p. 205.

[3] Le dernier traducteur d'Ibn Beïtar préfère les lectures: Qaissour, et qissoury (adjectifs): *Not. et extr.*, XXVI, 1, p. 130, 285. Il a tort.

[4] Dulaurier, dans le *Journ. asiat.*, l. c., p. 191.

[5] Dulaurier, *ibid.* p. 218.

[6] Dulaurier, *ibid.* p. 216 et s.

[7] P. 527 (sous le texte du mscr. C); cf. la note de M. Yule, dans son éd. de Marco Polo, II, 187.

[8] P. 576, 577.

naissons déjà ce district de Fansour: c'est le Feïsour des Arabes. Le district de Lambri est situé dans la même partie de l'île, mais plus au nord, en tirant vers Daya. C'est là que débarqua le missionnaire Oderico da Pordenone, venant de la côte de Coromandel: il trouva dans ce pays de l'or, du bois d'aloès et du camphre.[1] Conti, dans sa relation de voyage, et certaines cartes du Moyen-Age font également mention du camphre de Sumatra.[2] Conti trouva encore le camphrier sur son chemin en parcourant l'intérieur du royaume de Siam et les côtes du Cambodge;[3] mais ici il n'est pas douteux qu'il s'agit du *Cinnamomum Camphora.* Outre Sumatra, avons nous dit, une autre grande île produit le camphre du Dryobalanops:[4] c'est l'île de Bornéo: l'attention des Européens ne commença à être attirée de ce côté qu'à partir de l'établissement de la domination portugaise aux Indes; le camphre de cette île arrivait aux Indes par Malacca et y était très estimé.[5]

Il serait intéressant de savoir d'où l'Occident tirait le camphre au Moyen-Age, si le marché européen s'approvisionnait exclusivement de camphre des laurinées, comme il le fait actuellement, car tout notre camphre nous vient du Japon et de l'île Formose, ou s'il recevait, au contraire, du camphre du Dryobalanops: de nos jours, cette espèce s'écoule entièrement dans l'Orient. Il est inutile de consulter les ouvrages de Pegolotti, d'Uzzano etc.; ils sont absolument muets à cet égard.[6] Actuellement, les arbres qui produisent la deuxième espèce de camphre ne se trouvent plus que dans certains districts très restreints des îles de Sumatra et de Bornéo, mais il paraît qu'ils couvraient autrefois des espaces beaucoup plus considérables et que le nombre en a diminué peu à peu, à mesure que leur résine était plus recherchée; le malheur est que, pour obtenir le camphre à l'état solide renfermé au cœur de la plante, il faut abattre l'arbre lui-même, et que, parfois, on doit en abattre dix pour en trouver un qui renferme la précieuse matière.[7] Au Moyen-Age, la production du camphre du Dryobalanops était

[1] Oderico, dans Yule, *Cathay,* II, app. 1, p. xvi et s.; cf. les notes du vol. I, p. 84, et la note rectificative sur la situation de Lamori, dans le vol. I, p. ccxliii.

[2] Conti, p. 40; *Carte catal.*, p. 137; Fra Mauro, p. 50.

[3] Conti, p.45, 46; Kunstmann, p.24—26.

[4] Barbosa, p. 318, b.

[5] Varthema, p. 168, a; Barbosa, p.320, a; *Sommar.*, p. 334, a; Serano, p. 228; Pigafetta, p. 120; Federici, p. 397, a.

[6] Pour ce qui va suivre, j'ai fait de nombreux emprunts aux renseignements contenus dans l'ouvrage déjà cité de M. Flückiger et reproduits dans Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd., p. 510 et ss.; on trouvera dans cet ouvrage quelques détails que je n'ai pu insérer ici.

[7] Marsden, *Hist. of Sumatra*, 3e éd., p. 150.

nécessairement plus abondante qu'à l'époque actuelle. Les Indiens et les Chinois en achetaient des quantités immenses à Sumatra et à Bornéo et s'en servaient, soit pour embaumer leurs morts, soit pour parfumer leurs idoles;[1] cependant, abstraction faite de ces quantités, il en restait encore quelque peu pour l'Occident. En tout cas, les Arabes, au moins, recevaient du camphre de Feïsour: on en trouva de gros morceaux dans le trésor du calife fatimide Moustançir Billah.[2] Mais le camphre du Dryobalanops coûtait extrêmement cher. Marco Polo disait déjà que le camphre de Fansour (Feïsour) se vendait au poids de l'or, et, au temps de Garcia de Orto, celui de Bornéo valait cent fois plus que celui de Chine.[3] En Occident, ce prix, déjà si élevé sur le lieu de production même, s'augmentait encore des frais de transport et de douanes. Peu à peu, et, en tout cas, certainement à partir du XVI[e] siècle, cette espèce cessa de parvenir en Occident, et le marché européen dut se contenter du camphre des laurinées, de qualité inférieure à l'autre, mais aussi beaucoup moins cher: tout au moins est-il certain que ce qu'il recevait sous le nom de camphre de Bornéo, s'il en recevait, n'était jamais pur de tout mélange.[4]

Sur toutes les listes d'articles répandus dans le commerce au Moyen-Age, le nom du camphre est toujours seul, sans adjonction d'une épithète indiquant le lieu d'origine, et il se présente tantôt sous la forme arabe *cafor* (cafur),[5] ou sous la forme *caffera (chaffera)*[6] plus directement dérivée du grec *καφουρά*, tantôt sous une forme dérivée de la racine primitive *Karpura*,[7] mot sanscrit, dans lequel les langues germano-romanes intercalent, à la place de la lettre *r* du milieu, la lettre *m* ou *n*.[8]

L'école de Salerne, suivant en cela l'exemple des médecins grecs et arabes, avait introduit le camphre dans sa matière médicale. Cette adoption produisit, pendant le Moyen-Age, un double résultat: d'une

---

[1] *Relat.*, p. 35, 50; Barbosa, p. 323, a.

[2] Cet inventaire date du XI[e] siècle; M. Quatremère l'a publié d'après Makrizi, dans ses *Mém. géogr. et hist. sur l'Égypte*, II, 366 et ss.

[3] Clus., *Exot.*, p. 161; comparez les prix actuels donnés dans Marsden, *Hist. of Sumatra*, p. 151 et s.; Crawfurd, *Hist. of the Indian Archipelago*, I, 418; Hanbury, *Science papers*, p. 394.

[4] Garcia de Orto, l. c.; Federici, l. c. Il est inutile d'opposer à l'affirmation de es deux auteurs l'affirmation contraire d'Amatus Lusitanus; comme il n'était jamais allé en Orient, elle est sans valeur.

[5] Le mot est passé sous cette forme, sans altération, dans les *Assises de Jérus.*, II, 176.

[6] Pegolotti, p. 296, 375 etc. etc.; il n'y a pas à confondre avec le mot *capperi* (câpres) dont la prononciation est à peu près la même.

[7] Mahn, *Etymol. Untersuchungen*, p. 126 et s.

[8] Uzz., p. 19; Taf. et Thom., III, 444.

part, la connaissance de cette matière entrait dans le cadre des études d'histoire naturelle,[1] et, d'autre part, les boutiques d'apothicaires et les ménages tant soit peu considérables en avaient toujours un approvisionnement.[2]

Cannelle.

Dans les sources relatives à l'histoire du commerce, l'écorce du cannellier est désignée, tantôt sous le nom antique de *cinnamomum* et par abréviation *cinnamum*, *cennamo*, tantôt sous le nom plus moderne de *cannella*, diminutif de canna; parfois, les deux mots sont rapprochés pour former un seul nom composé: *cannella di cennamo.*[3] Suivant Pegolotti, les deux termes seraient synonymes.[4] Mais nous trouvons dans un tarif de douanes espagnol de 1243 les deux articles *cinamomum* et *canella* distincts l'un de l'autre;[5] ceci prouverait déjà que l'on attribuait parfois à chacun de ces deux mots une signification différente. Or, voici encore que, dans un ouvrage anglais intitulé *Boke of Nurture*, l'auteur, John Russel (XV[e] siècle), établit une distinction entre *synamome* et *canelle*, disant que l'un, le premier, est plus fin et plus précieux que l'autre:[6] il semble, d'après cela, que le premier nom doit s'appliquer à l'écorce de cannelle proprement dite, et le second à l'écorce de cassia.

Il ne paraît pas qu'à aucune époque du Moyen-Age la cannelle ait été chose rare en Occident. Un privilége, accordé par Chilpéric II en l'an 716,[7] nous apprend que, de son temps, cet article s'importait en France par les bouches du Rhône. Des lettres écrites vers le milieu du VIII[e] siècle nous montrent la cannelle expédiée sous forme de cadeaux, comme le poivre et les parfums, par des ecclésiastiques romains à des amis en Allemagne, par des ecclésiastiques allemands à des confrères d'Angleterre:[8] un lot d'épices offert en présent à Charles le Gros renfermait de la cannelle.[9] Une ordonnance royale insérée dans les Formules de Marculf autorise les missi dominici en voyage à requérir pour leur table, entre autres choses, de la cannelle.[10] Les médecins ad-

---

[1] *Hildegardis libri physici*, II, 8; voy. l'étude de M. Reuss sur cet ouvrage (Würtzbourg, 1835), p. 39; Otto Cremon., éd. Choulant (dans son édition du *Macer floridus)*, p. 161; Albertus M., *De Vegetabilibus*, éd. Meyer et Jessen, p. 491 et s.

[2] Flückiger, *Die Frankfurter Liste*, p. 11; du même, *Das Nœrdlinger Register*, p. 5: *Comptes de l'argenterie*, éd. Douet d'Arcq, p. 212.

[3] *Archivio stor. ital.*, 3[e] série, T. XII, 2[e] part., p. 88.

[4] Pegol., p. 361; Varthema, p. 163, b.

[5] Capmany, II, cap. 17.

[6] Cité dans Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2[e] éd., p. 529.

[7] Pardessus, *Diplom.*, II, 306.

[8] Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, III, 110, 156, 199, 214, 218.

[9] *Formulaire de l'évêque Salomon de Constance*, éd. Dümmler, p. 37.

[10] Rozière, *Recueil général des formules*, 2[e] part., p. 984.

mettaient, sans doute en connaissance de cause, que les apothicaires en avaient toujours une provision;[1] enfin, on usait largement de la cannelle pilée *(canelle batue, pouldre de canelle)* comme condiment dans la cuisine en général et dans la préparation du vin aromatisé.[2]

La cannelle se trouvait dans tous les ports du Levant, et quand les marchands occidentaux poussaient leurs voyages jusque dans l'intérieur du continent asiatique, ils pouvaient encore en acheter à Tauris, à Soultaniéh et à Samarkand.[3] Cependant, elle était rangée dans la catégorie des articles peu délicats que l'on expédiait de' préférence par mer, au lieu de leur faire faire de longs voyages par terre;[4] aussi était-elle extrêmement abondante sur le marché d'Alexandrie; elle y arrivait par l'Océan Indien, la mer Rouge et le Nil.[5]

Il est inutile de chercher dans les manuels à l'usage des commerçants occidentaux l'indication des pays d'où provenait originellement cet article, on ne l'y trouverait pas. Mais le nom de la cannelle en langue persane est *dartchin* qui signifie bois de la Chine, et ce nom est passé dans les idiomes arabe et arménien:[6] ceci semblerait indiquer que la cannelle a été importée, dès une haute antiquité, de la Chine dans l'Asie occidentale. Le fait est que l'origine de la production de la cannelle dans ce pays se perd dans la nuit des temps.[7] Marco Polo en trouva dans la province chinoise de Gaindou,[8] et, de nos jours encore, cette plante croît en abondance au sud de la Chine dans le province de Kouang-Si.[9] Au reste, parmi les points où les navires chinois faisaient relâche pendant leur traversée, quand ils naviguaient dans la direction de l'ouest, quelques-uns, tant sur la côte de l'Indo-Chine que sur celle de l'Inde, produisaient aussi la cannelle,[10] et, les produits de ces divers

---

[1] Joh. de Garlandia, *Diction.*, éd. Schéler, dans les *Lexicogr. lat. du XIIe et XIIIe siècle*, p. 28.

[2] Ménagier de Paris, II, 107, 111 et s., 248 et s., 273 etc.; *Traité de cuisine*, éd. Douet d'Arcq, l. c., passim; *Boke of nurture*, l. c.; Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 356; *Annal. Ceccan.*, a. a. 1196.

[3] Pegol., p. 27, 44, 49, 64 etc.; *Assis. de Jérus.*, II, 173; Cepione, p. 25; Ghistele, p. 310, Clavijo, p. 113, 191.

[4] Sanut., *Secr. fid. cruc.*, p. 23.

[5] Edrisi, I, 51; Pegol., p. 56 et s., 210; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 591; Tucher, p. 371.

[6] Voy. Ritter, *Erdk.*, VI, 126 et s.; Lassen, *Ind. Alterth.*, I, 280 et s.; Gildemeister, *Script. arab. de reb. ind.*, p. 36 et s.

[7] Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, p. 528 et s.

[8] Polo, p. 379, 386; cf. le dernier passage avec Richthofen, *Verhandlungen der Gesellschaft für Erdkunde in Berlin, 1874*, n° 1 et le passage de cet article cité à l'art. *Clous de girofle.*

[9] Porter Smith, *Mat. med. and nat. hist. of China*, 1871, p. 52.

[10] Cf. *Carte catal.*, p. 137; Barbosa, p. 319, a. Voyez encore, pour ce qui concerne l'Indo-Chine, les passages de Kazwini collectionnés et commentés par M. Schumann dans ses *Kritische Untersuchungen über Zimmtländer* (Petermann, *Mitth. Erg. H., n° 73)*, p. 47 et s.

pays arrivant par des navires chinois, les Persans et les Arabes les confondaient sous le nom de *dartchin*.

Quand il s'agit de cannelle, ce mot, par une association habituelle des idées, fait de suite songer à l'île de Ceylan. Or, il est assez curieux de constater que, ni dans Cosmas, ni dans les géographes arabes du Xe au XIVe siècle, ni dans aucune source orientale de la première moitié du Moyen-Age, cette île ne soit mentionnée comme produisant la cannelle, tandis qu'ils ne tarissent pas en termes élogieux sur ses pierres précieuses, ses parfums etc.[1] Le premier écrivain qui la cite à ce point de vue est Ibn-Batouta (XIVe siècle). En visitant l'île, ce voyageur apprit que les habitants des côtes de Malabar et de Coromandel venaient y chercher des plants de cannelliers et qu'on leur abandonnait gratuitement ceux que les torrents avaient apportés des montagnes de l'intérieur et déposés sur le rivage: pour reconnaître cette générosité du sultan, ils lui faisaient des présents de vêtements et autres objets analogues.[2] Nous relevons encore un passage relatif au même sujet dans l'œuvre d'un écrivain occidental antérieure d'une dizaine d'années à la relation d'Ibn Batouta. Jean de Monte Corvino, envoyé en mission en Chine (1292—1293), fit un séjour dans l'Inde et envoya de là dans sa patrie des renseignements sur ces régions;[3] il

[1] Cooley, *On the regio cinnamomifera of the Ancient Journ. of the R. Geogr. Soc.*, XIX, 181; Tennent, *Ceylon* (1859), I, 575; Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd. p. 520; Schumann, l. c., p. 46, 48. Dans cette dernière étude, l'auteur discute, pour en démontrer la fausseté, deux exemples qu'on citait d'ordinaire pour le XIIIe siècle. Dans la première édition de sa *Cosmographie*. Kazwini affirme que la cannelle croît dans l'île de Sajalan. Jusqu'à nos jours on admettait que, sous ce nom de Sajalan, il fallait reconnaître l'île de Ceylan; or, M. Schumann pense qu'il s'agit de Sumatra et il apporte de solides raisons à l'appui de son opinion. Le deuxième exemple que l'on cite est une lettre, adressée en 1283 par un prince cingalais au sultan d'Égypte, dans le but d'ouvrir des relations entre les deux pays (Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, II, 285): il énumère les articles qu'il peut mettre à la disposition du commerce, et nomme, entre autres, la cannelle. Mais il se trouve qu'à côté de la cannelle il nomme aussi le bois du Brésil, article qui n'a jamais été produit dans l'île de Ceylan, de sorte qu'on peut se demander si le prince entend parler de la cannelle comme d'un produit de l'île ou seulement comme d'un article d'importation que les marchands égyptiens trouveront dans ses magasins.

[2] Ibn-Batouta, IV, 166.

[3] Nous sommes redevables de la conservation de ces renseignements à Menentillus de Spolète, qui a eu soin de les recueillir et de les insérer dans une lettre: voy. *Münchn. gel. Anz., 1855*, n° 22. Le passage auquel il est fait allusion ici se trouve à la p. 173. M. Schumann en parle à la p. 50 de son étude, en des termes où je ne puis voir qu'une critique qui joue sur des pointes d'aiguille. Tout ce que je puis accorder, c'est que, dans le passage discuté, il n'est pas question d'*exportation* de la cannelle à propos de l'île de Ceylan. Quant à la remarque que les deux autres missionnaires, Jourdain Catalani et Giov. de' Marignolli ne

rapporte que, dans l'île voisine du pays de Malabar (c'est Ceylan), il a vu beaucoup de cannelliers dont la forme ressemble à celle du laurier. Au XVe siècle, Conti a donné une description plus exacte encore du cannellier de Ceylan.[1]

Mais le cannellier croissait également dans l'intérieur de l'Inde proprement dite. En remontant un fleuve qui se jette dans la mer entre Calicut et Kaoulem (Koulam, Quilon), Ibn-Batouta passa devant des plantations de cannelliers et de sappans (bois du Brésil).[2] La particularité qu'il signale est confirmée par Benjamin de Tudèle; ce dernier rapporte que les environs de Koulam produisent la cannelle et, bien qu'il ne parle que par ouï-dire, son témoignage a de la valeur.[3] D'un autre côté, Joos van Ghistele vit à Aden un "Canneelboom" de l'espèce qualifiée "Colobo" ou "Velledijn";[4] nous retrouverons ces deux épithètes accollées au nom du Gingembre de Koulam, sous la forme *Colombino (colobi)* et *Beledi*. La conclusion à tirer de ce passage est donc que l'on connaissait non-seulement le gingembre de Koulam, mais aussi la cannelle de Koulam, et que le cannellier de Koulam avait été acclimaté à Aden. D'autres relations signalent l'existence du cannellier à Calicut.[5] En résumé, il résulte de l'ensemble des descriptions de la côte où étaient situées ces villes, c'est à dire de la côte de Malabar, que toute la région produisait la cannelle:[6] seulement, le produit de cette provenance avait dans le commerce la réputation d'être plus épais et plus grossier que celui des autres pays: *cannellæ quæ crassæ appellantur, cinnamomum crassius,*[7] *cannella selvatica, trista:*[8] c'est que cette cannelle était un mélange d'écorces de cassia et d'une variété dégénérée du *Cinnamomum Ceylanicum*. Dès leur premier voyage aux Indes, les Portugais surent que la cannelle de Calicut était de qualité inférieure à celle de Ceylan; ils purent d'ailleurs s'en convaincre par eux-mêmes, car les deux espèces étaient représentées sur le marché de Calicut.[9] Cette infériorité s'expliquerait si l'on pouvait

parlent pas de la production de la cannelle dans l'île, cela me touche d'autant moins que le premier vient à l'instant de dire que l'India major produit la cannelle: or, dans sa pensée, cette appellation, India major, comprend l'île de Ceylan (p. 49). M. Schumann lui-même ne s'y trompe pas et le silence des deux missionnaires ne l'empêche pas d'affirmer que le cannellier a toujours existé dans l'île de Ceylan (p. 52).

[1] Conti, p. 39; cf. le récit de ce même Conti dans Tafur, p. 100 et s.

[2] Ibn Batouta, IV, 99.

[3] Benj. de Tudèle, II, 140.

[4] Ghistele, p. 233.

[5] Conti, p. 48; P. Alvarez, p. 126, a; Barbosa, p. 311, b.

[6] Marco Polo, p. 653; Conti, p. 46; Massari, p. 33 et s.

[7] Conti, p. 46, 48.

[8] P. Alvarez, p. 126, a; Barbosa, p. 311, b, 323, a.

[9] *Roteiro da viagem que fez Vasco de Gama*, p. 88, 109; Sernigi, dans Ramus., I, 120, a; cf. Gubernatis, *Viaggia-*

admettre que la culture du cannellier fût alors aussi soignée dans l'île de Ceylan qu'elle l'est de nos jours, tandis que, sur le continent, les indigènes auraient laissé croître le cannellier à l'état sauvage; mais il n'en est rien; on ne s'occupait pas plus de cette culture d'un côté que de l'autre. Ce qui faisait la supériorité du produit de Ceylan, c'était la meilleure qualité des plantes elles-mêmes. Cette différence influait naturellement sur les prix: du temps de Garcia de Orto, la valeur de la cannelle de Malabar n'était que d'un ducat les 400 livres, tandis qu'on payait celle de Ceylan dix ducats les 100 livres,[1] soit quarante fois plus.

Mais le cannellier n'était pas exploité uniquement pour son écorce; ses fleurs[2] et ses feuilles[3] contiennent une huile éthérée et présentent à l'odorat et au goût une analogie avec la cannelle qui les faisaient également rechercher dans le commerce. Les feuilles faisaient même l'objet d'un trafic assez important pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici avec quelque détail.

Il est assez souvent question, dans les documents du Moyen-Age, d'une espèce de feuilles aromatiques dénommée *Folium*, Foullie, Fœlge, Fulgen,[4] et employée en cuisine comme assaisonnement.[5] Ce n'est, sans doute sous un nom différent, autre chose que le *Folium Indi, Folio indo*, qui jouait un rôle considérable dans la pharmacopée d'autrefois;[6] pour n'en citer qu'un exemple, c'était l'un des nombreux ingrédients qui entraient dans la composition de la thériaque.[7] Qu'était-ce en réalité que le *folio indo?* On a émis à cet égard deux opinions différentes que nous croyons devoir exposer avant de dire celle à laquelle nous nous rallions.

A la suite de l'occupation de la côte occidentale de l'Inde par les Portugais, les Occidentaux eurent, pour la première fois, occasion d'étudier à loisir l'histoire naturelle de l'Inde et on s'occupa de retrouver la plante qui produisait le *Folio indo*. Le résultat des recherches de Barbosa et de l'auteur du *Sommario* fut que le *Folio indo*

---

tori italiani nelle Indie, p. 154, 170; le *Journal flamand* relatif au deuxième voyage de Vasco de Gama (Calcoen, éd. allemande, publ. par M. Stier, 1880, p. 18); enfin Sanuto, *Diar.*, IV, 546; VII, 199.

[1] Clusius, *Exot.*, p. 168 et ss.

[2] Pegol., p. 137, 296, 375; Uzz., p. 20; Sartorius Lappenberg, *Urk. Gesch. der Hansa*, II, 448; Hans Keller, dans la *Tübinger Zeitschrift für Staatswissenschaft*, 1881, p. 839. On trouvera encore d'autres exemples pour la France et l'Angleterre, dans Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd., p. 533.

[3] Uzz., p. 20.

[4] Sartorius Lappenberg, II, 50, 448: Bourquelot, I, 290; *Carte catalane*, p. 137; Ghistele, p. 233, 310.

[5] *Petit traité de cuisine*, éd. Douet d'Arcq, p. 209 et ss., 220.

[6] Pomet, *Histoire générale des drogues*, I, 139 et s.

[7] Ghistele, p. 186.

n'était autre chose que la feuille de la plante grimpante connue sous le nom de Bétel *(Chavica Betle Miquel.)*, que les Indiens de l'époque mélangeaient déjà, comme ceux de nos jours, avec la noix d'arec, pour en faire une pâte qu'ils mâchaient avec délices.[1] Déjà, vers la fin du XIII[e] siècle, *Simon Januensis* avait exprimé cet avis dans son dictionnaire de médecine et de botanique, intitulé *Clavis sanationis;* définissant ces "feuilles", que l'on trouvait parfois sur les marchés de l'Occident avec la branche qui les porte et le fruit de la plante, il disait y reconnaître les feuilles du Tamboul d'Avicenne: or, Tamboul, Barbosa ne l'ignorait pas,[2] est, en langues persane et arabe, le nom du bétel. Mais dira-t-on peut-être, cette feuille n'a jamais été employée que dans la composition de la pâte du bétel et cet usage est exclusivement particulier aux habitants de l'Inde: c'est une erreur. Le commerce la répandait bien au-delà des frontières de ce pays. En effet, dans le passage du *Sommario* cité plus haut, il est dit que cet article s'exportait à Ormouz et à Aden, et le tarif de douanes du royaume de Jérusalem, auquel nous revenons si souvent, a un article spécial pour *les festus (festuchi* branches) et *la feulle dou tembal.*[3] La feuille du bétel arrivait donc à Acre; de là jusqu'en Europe, il n'y avait plus qu'un pas. Étant donné que la feuille desséchée conserve son arome agréable, elle pouvait être adoptée comme condiment par des palais qui, faute d'habitude, eussent répugné à mâcher le bétel. A l'encontre de cette manière de voir, on a opposé des arguments sérieux à l'identité du *folio indo* avec la feuille du bétel. Les médecins et les naturalistes arabes désignaient aussi une certaine feuille sous le nom de "feuille indienne", mais c'était une feuille tout autre que celle dont nous nous occupons ici; or, on sait quelle relation étroite existait, au Moyen-Age, entre les termes adoptés dans la pharmacopée de l'Occident et ceux de la médecine arabe; par conséquent, dans une question comme celle-ci, la terminologie arabe doit trancher la question. Sous ce nom, "feuille indienne", les Arabes désignaient celle que les Grecs et les Romains connaissaient sous celui de Malabathrum; Salmasius[4] et de Heeren[5] voulaient, il est vrai, admettre l'identité du Malabathrum et de la feuille du bétel, ce qui nous ramènerait à la conclusion précédente; mais, contrairement à leur opinion, les représentants les plus autorisés de la linguistique et de l'histoire naturelle à notre époque font dériver le mot *malabathrum* de l'indien *patra*, feuille, et *tamâla*, cinnamomum cassia, et ils affirment que c'est la feuille connue dans le com-

[1] Ramus., I, 298, b; 329, a.
[2] Ibid. 299, a.
[3] *Assis. de Jérus.*, II, 176.
[4] *Exercitationes Plinianæ*, p. 753 et ss.
[5] *Historische Werke*, XII, 356 et ss., et *Abhandl. der Gesch. d. Wiss. zu Göttingen*, I (1843), p. 6.

merce sous le nom emprunté à l'indien moderne, *teg' pat (taj-pat)*.[1] S'il en est ainsi, et nous n'avons aucun motif d'en douter, nous serons amenés à admettre que la dénomination *folio indo* désignait les feuilles de certaines espèces de Cinnamomum produisant une cannelle de qualité commune;[2] ces feuilles ont elles-mêmes un goût de cannelle plus ou moins marqué et sont encore employées de nos jours comme stimulant dans l'Asie méridionale.[3] Cette opinion avait déjà été émise autrefois. Garcia de Orto,[4] par exemple, avoue qu'il prenait tout d'abord le *folio indo* pour la feuille du bétel et qu'il changea d'opinion (pour adopter celle que nous venons d'exposer), quand on lui eut fait remarquer qu'Avicenne traitait à part de la feuille indienne et du bétel et qu'il attribuait à chacun des caractères très différents.[5] Un défenseur de l'opinion contraire, *Amatus Lusitanus*, était contraint d'avouer que, de son temps, ce que les apothicaires vendaient sous le nom de *malabathrum*, ou de *folium indum*, n'était autre chose que des feuilles de cannellier et qu'il était facile de s'en rendre compte au goût.[6] Ce fait est confirmé par Ghistele; au retour de son voyage, il reconnut dans l'article que les épiciers occidentaux tenaient sous le nom de "Foullie" *(Folium)* la feuille du "Canneelboom" qu'il avait déjà vue à Aden.[7]

Cardamome.

Le cardamome était, au Moyen-Age, un article assez répandu dans le commerce;[8] on l'employait soit comme remède, soit pour épicer les mets ou les boissons. Il arrivait, semble-t-il, généralement en Occident par la voie d'Aden et d'Alexandrie;[9] tant que le royaume de Jérusalem substita, il passait aussi quelquefois par Acre.[10] Dans le commerce, on faisait alors une différence entre le fruit du cardamome des bois et

---

[1] Lassen, *Indische Alterthumskunde*, I, 281—283; Nees ab Esenbeck, *De Cinnamomo disputatio*, p. 56 et s.; Meyer, *Geschichte der Botanik*, II, 88, 169, 387; Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd., p. 533.

[2] Nees von Esenbeck nomme en particulier le *Laurus Cassia* et le *Laurus Malabathrum;* Lassen cite, d'après Royle, le *Cinnamomum Tamala* et le *Cinnam. albiflorum*.

[3] Kosteletzky, *Medicinisch-pharmaceutische Flora*, II, 487 et ss.

[4] B. Clus., p. 175—178.

[5] Éd. Plemp., lib. II, p. 211, 287.

[6] *In Dioscor.*, p. 23.

[7] P. 233. Sur le reste de ce passage, voy. plus haut. Ghistele avait vu là un des individus à écorce épaisse, de l'espèce qui croissait à Quilon (Inde). Singulière coïncidence! c'est précisément à propos de Quilon (Koulam) que le voyageur Abou Dolef mentionne, à titre de produit du pays, les feuilles du Malabathrum de l'Inde (p. 24).

[8] Pegol., p. 99, 296 etc.; Roland. Patav., dans Pertz, SS., XIX, 46; Capmany, II, app., p. 73; Douet d'Arcq, p. 356; Bourquelot, *Foires*, p. 288.

[9] Edrisi, I, 51; Barbosa, p. 310, b; Pegol., p. 57.

[10] *Assis. de Jérus.*, II, 175.

celui du cardamome des jardins;[1] la même différence se constate d'ailleurs encore de nos jours.[2] Quel était le pays d'origine du cardamome qui arrivait en Europe pendant le Moyen-Age? Il était connu des Arabes que cette plante croissait dans les îles des mers de l'Indo-Chine:[3] néanmoins, il est difficile d'admettre qu'on fît venir le cardamome de la Chine ou de l'Indo-Chine: pas n'était besoin d'aller si loin pour en trouver de véritable. L'*Elettaria Cardomomum Maton.* vient très bien dans le pays de Malabar et dans la province de Canara. D'après les auteurs anciens auxquels nous empruntons la plupart des détails de ce genre, on en trouvait à Cananore, à Fandaraïna et à Calicut.[4] Mais le principal pays de production n'était pas la côte de Malabar sur laquelle s'élevaient ou s'élèvent encore les villes que nous venons de citer; il se trouvait un peu en arrière, dans la chaîne des Ghâts et dans les districts montagneux de Kourg et de Wynad,[5] dont les produits jouissent encore actuellement d'une grande réputation.

Casse.

Les marchands occidentaux qui faisaient le voyage d'Alexandrie avaient l'occasion de voir dans les jardins, autour de la ville, des arbres étranges, dont chaque branche laissait pendre des sortes de cannes ou de tiges.[6] C'était la *Cassia fistula L.*, et les tiges étaient les gousses de la plante qui renferment une pulpe douceâtre au goût et légèrement purgative. Ils retrouvaient ces gousses dans les bazars de la ville et dans ceux de Damiette.[7] En effet, c'était un des fruits les plus renommés qui croissaient sur le sol de l'Égypte;[8] au Moyen-Age, on se figurait généralement qu'aucun autre pays ne pouvait le produire. Piloti partageait cette croyance; d'un autre côté, la commission chargée par le pape Jean XXII d'examiner les *Secreta fidelium crucis* de Sanuto émit l'avis que si, comme le disait l'auteur, il était possible de se pro-

---

[1] "Cardamoni salvatichi, domestici": Pegol., p. 211, 296; Bonaini, III, 593.

[2] Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd., 643 et s.

[3] Maçoudi, I, 341; Edrisi, I, 89.

[4] Edrisi, I, 179; Varthema, I, 158, b; Barbosa, p. 311, a, b; Federici, p. 389, b; Massari, p. 27. Suivant une tradition rapportée par M. Yule *(Cathay*, II, 452) la patrie du véritable cardamome serait le cap Mount Delly, situé sur la limite commune des provinces de Canara et de Malabar.

[5] Mœgling et Weitbrecht, *Das Kurgland* (Bâle, 1866), p. 17 et ss.; Flückiger and Hanbury, l. c.

[6] Simon Simeonis, p. 28; Sigoli, p. 168; Piloti, p. 352; Harff, p. 78; Kiechel, p. 338.

[7] Pegol., p. 56 et s.; Pasi, p. 54, a. De là, elle pouvait facilement arriver sur les marchés d'Acre et de Chypre, où Pegolotti en vit effectivement: p. 49, 64.

[8] Sanuto, *Secr. fidel. cruc.*, p. 24; Ghistele, p. 173 (il en fait une brève description et en trace un croquis); *Not. et extr.*, XXV, 1, p. 64.

curer, par la voie de Bagdad et de Tauris, les produits de l'Orient que l'on recevait d'ordinaire par l'intermédiaire de l'Égypte, ce ne serait sans doute pas le cas pour la casse, puisque, du moins à sa connaissance, l'arbre qui la fournissait croissait exclusivement dans ce dernier pays.[1] C'était une erreur. Divers voyageurs occidentaux du Moyen-Age trouvèrent le *Cassia fistula* sur les côtes occidentales de l'Inde,[2] et en particulier dans les royaumes de Cananore et de Calicut[3] et dans l'île de Java.[4] Reste à savoir si la casse de l'Inde arrivait jusqu'en Occident; je n'oserais pas répondre négativement. Dans un passage où il dépeint l'énorme trafic qui se faisait entre l'Inde et l'Égypte avant le temps de la domination portugaise, Barbosa cite le *Cassia fistula* parmi les articles de commerce qui s'expédiaient de l'Inde sur Alexandrie par Aden et la mer Rouge;[5] il résulterait de là que le produit indien se vendait sur ce dernier marché concurremment avec le produit indigène.

Divers écrivains ont indiqué les signes auxquels on reconnaissait la casse de bonne qualité: à cet égard, Platearius, le médecin de l'école de Salerne, et Pegolotti, le marchand florentin, s'expriment en termes à peu près identiques:[6] le premier veut que la gousse soit épaisse et très noire et qu'elle ne sonne pas creux quand on la secoue;[7] le second la veut également noire, épaisse, saine (c'est à dire sans cassures) et lourde; tels sont, d'après lui, les signes de la parfaite maturité.

Clous de Girofle.[8]

Dans les premiers temps du Moyen-Age,[9] le clou de girofle était déjà employé couramment soit comme ingrédient dans certains remèdes, soit comme condiment dans la cuisine et la préparation des boissons aromatiques. A l'époque des Carlovingiens, on en trouvait partout; la

---

[1] Piloti, l. c., Sanuto, p. 3.

[2] Jord. Catal., p. 46: dans son édition de cet écrivan (Hakl. Soc.), p. 21 et s., M. Yule pose, sans motif apparent, la question de savoir si l'auteur n'a pas voulu parler du *Cassia lignea* (v. l'art. Cannelle).

[3] Varthema, p. 158, b; Alvarez, p. 126, a; Barbosa, p. 311, a, b.

[4] Barbosa, p. 319, a.

[5] Barbosa, p. 310, b.

[6] Platearius, *Circa instans*, p. ccxxx; Pegol., p. 366.

[7] Voy. les observations de Colladon sur ce point spécial, dans son *Hist. natur. et médic. des casses*, Montp. 1816, p. 65.

[8] Après avoir lu cet article, le lecteur sera en mesure de se rendre compte de la valeur historique du passage suivant, écrit par A. de Candolle: "il ne paraît pas qu'on en (des clous de girofle) ait reçu en Europe avant l'époque de la découverte des Moluques par les Portugais" *(Origine des plantes cultivées*, 1883, p. 129).

[9] En exécutant des fouilles dans la nécropole d'Argentuaria, à Horbourg (Alsace), on a trouvé, parmi d'autres objets antiques, une petite cassette d'origine franconienne, renfermant, entre autres

preuve en est qu'une ordonnance royale autorisait les *Missi dominici* en voyage à requérir pour leur table du poivre, de la cannelle, diverses autres sortes d'épices et des clous de girofle:[1] tous les livres de cuisine de l'époque le font entrer dans leurs recettes et l'on voit qu'il s'agit d'un assaisonnement communément répandu.[2] Tous ces détails démontrent que le commerce s'occupait de cet article depuis longtemps déjà: on sait, par exemple, qu'au temps des Mérovingiens l'importation s'en faisait en France par les bouches du Rhône.[3] Le mouvement des croisades eut naturellement une influence très favorable sur ce commerce d'importation. Aussi longtemps que subsista le royaume de Jérusalem Acre fut l'un des principaux marchés pour cet article.[4] Plus tard, le clou de girofle arriva en Europe soit par Tauris, Soultanièh et Constantinople, soit par Aden, La Mecque, Alexandrie et Chypre.[5] Les boutiques d'apothicaires en étaient toujours largement approvisionnées,[6] et le plus petit ménage bourgeois eût rougi de n'en pas avoir dans son garde-manger, comme les grandes maisons princières;[7] c'était un des assaisonnements préférés; on en mettait dans la viande, dans le poisson, dans les saucisses, dans les farces, tout comme dans le vin épicé.[8] Au reste, cet ingrédient conserva toujours un prix assez élevé: on le payait deux ou trois fois plus cher que le poivre.[9] Cette différence tenait plus au grand éloignement du pays de production qu'au prix d'achat primitif. En effet, le clou de girofle arrivait en Europe des îles Moluques, dont les indigènes regardaient, paraît-il, cet article

---

choses, deux clous de girofle. C'est, sans doute, le document le plus ancien actuellement existant au sujet de l'importation de cet article en Occident. Voy. la note de M. Flückiger dans le *Journal de pharmacie d'Alsace-Lorraine*, 1885.

[1] Rozière, *Recueil général des formules*, 2e part., p. 984.

[2] Dümmler, *Sanctgallische Denkmale aus der Karolingischen Zeit*, dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft von Zürich*, vol. XII, 6e livrais., p. vi et s.; voy. encore, du même, *Formelbuch Bischof Salomo's III. von Constanz* (IXe siècle), p. 37.

[3] Diplôme de Chilpéric II, de l'an 716, dans Pardessus, *Dipl.*, II, 309.

[4] *Assis. de Jérus.*, II, 174.

[5] Pegol., p. 18, 49, 57, 65 etc.; Ghistele, p. 310; Clavijo, p. 113; Edrisi, I, 51; Fabri, II, 542; Tucher, p. 371.

[6] Joh. de Garlandia, *Dict.*, éd. Schéler, p. 28; Flückiger, *Frankfurter Liste*, no 304.

[7] Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 218; Bourquelot, *Foires de Champagne*, I, 287.

[8] On pourrait citer à l'appui de ce qui précède de nombreux passages du *Ménagier de Paris*, du *Petit livre de cuisine*, inséré dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, I, 209 et ss., du *Buch von guter Speise (Bibl. des lit. Vereins*, vol. IX), ou encore de Schultz, *Das Höfische Leben*, I, 289, 306.

[9] Leber, *Appréciation de la fortune privée*, p. 95; Cibrario, *Economia politica del medio evo*, 4e éd., p. 509; Quirini, dans Albéri, *Relaz. degli ambasc. venet.*, app., p. 11, 12; Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd., p. 282.

comme sans valeur, jusqu'au jour où les Chinois commencèrent à venir le chercher chez eux, tant pour leur propre usage que pour l'exporter dans divers pays.[1] Au commencement du XVI[e] siècle, le bahar de clous de girofles, représentant environ 712 livres légères de Venise, se vendait encore sur place, aux marchands de Malacca et de Java,[2] de un à deux ducats; sur le marché de Malacca, il valait déjà de dix à quatorze ducats et atteignait sur celui de Calicut le prix de cinquante à soixante écus d'or.[3]

Pendant longtemps, on n'eut en Europe qu'une idée assez vague du pays d'où provenait le clou de girofle. Les navires arabes, en allant en Chine, laissaient les Moluques très loin sur leur droite, de sorte que lorsque leurs auteurs veulent désigner le pays d'origine de cet article, ils se contentent de dire d'une manière générale qu'il vient des Indes ou des îles de l'archipel indien, ou bien ils donnent des noms baroques d'îles dont ils indiquent la situation d'une manière si peu précise qu'on se demande s'ils s'en faisaient seulement une idée approximative, ou bien encore ils admettent que le giroflier croît à Java ou à Ceylan,[4] ce qui est une erreur: ces îles n'étaient que des étapes, par où passait le clou de girofle avant d'arriver à destination. Ibn-Batouta, qui visita en personne l'île de Sumatra, prétend y avoir vu des girofliers: quoique la chose soit difficile à croire, il ne serait pas impossible, en fait, qu'à l'époque où il vivait, on eût déjà acclimaté dans cette île des girofliers apportés des Moluques. Mais, d'après la description qu'il en donne, on voit qu'il confond le giroflier tantôt avec le canellier, tantôt avec le muscadier, de sorte qu'il est permis de douter qu'il ait réellement vu ce qu'il décrit et qu'il serait imprudent de baser des conclusions sur son témoignage.[5]

Marco Polo ne connaissait pas davantage la véritable patrie du clou de girofle. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il paraît croire

---

[1] Garcia de Orto, p. 180.

[2] A cette époque, c'étaient ces marchands qui allaient chercher le clou de girofle aux Moluques: voy. Barbosa, p. 319, b. Du temps de Marco Polo, des navires chinois l'apportaient jusque dans les ports du Malabar: Polo, p. 654; Garcia de Orto, l. c.

[3] Barbosa, p. 323, a. Vasco de Gama et ses compagnons avaient entendu dire que le bahar valait 9 cruzados seulement à Malacca, et qu'à Alexandrie le quintal, c'est à dire le quart d'un bahar (Barbosa, p. 300, a, 310, b, 322, b, 323, b) atteignait déjà le prix de 20 cruzados (*Roteiro*, p. 111, 115). D'après Sernigi, le prix du bahar variait, sur le marché de Calicut, entre 20 et 24 ducats (Ramus., I, 120, a).

[4] *Relat.*, p. 143; Maçoudi, I, 341; III, 56; Ibn Khordadbèh, p. 288, 294; Edrisi, I, 82, 89, 93; Kazwini, dans Gildemeister, p. 193, 202, 203; Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 227, 229 (cf. Lassen, *Ind. Alterth.*, IV, 946).

[5] Ibn Batouta, IV, 228, 240, 243 et ss., et Dulaurier, dans le *Journ. asiat.*, 4[e] série, IX, 248.

qu'il venait de la province de Gaindou, c'est à dire du fond de la Chine,[1] alors qu'il est de notoriété que, pour le giroflier, le climat des îles est une condition essentielle de croissance et surtout de fertilité.[2] Il est plus que probable que l'objet auquel il fait allusion dans le passage en question était non pas le clou de girofle, mais le bouton du cassia *(Fiori di Canella)* qui présente une certaine analogie avec le précédent.[3] Dans un autre passage, le même voyageur cite encore le clou de girofle parmi les produits qui font la richesse des habitants de Java; mais ici, on peut interpréter ses expressions en ce sens qu'il s'agit d'un produit étranger à l'île, mais qu'on peut aisément s'y procurer.[4] Enfin, Marco Polo trouva encore le clou de girofle dans les îles Nicobar.[5]

Conti approche déjà davantage de la vérité. Dans sa relation de voyage, il décrit, non sans doute de visu, mais pour en avoir entendu parler par des habitants de Java, deux îles qu'il nomme Sandaï et Bandam; il est aisé de reconnaître qu'il a simplement pris pour des unités les groupes formés par les îles de la Sonde et les îles Banda: d'après lui, la dernière seule produisait le clou de girofle à l'exclusion de toute autre, en quoi il avait été mal informé, ou commettait une confusion.[6] Son erreur donna naissance à la notice également erronée de la *Carte de Fra Mauro.*[7] Enfin, en 1504, Varthema parvint jusqu'aux Moluques: c'était le premier Européen qui visitait ces îles; il donne à l'une d'elles, sans doute à celle de Ternate ou de Tidor, le nom du groupe entier, Monoch (Moluques). Il vit dans cette île et dans quelques îles voisines des clous de girofle et il décrit la manière dont on les récoltait.[8] Après lui, d'autres voyageurs visitèrent les Moluques à de courts intervalles compris entre 1512 et 1520, et ils nous en ont également laissé des descriptions: ce sont Juan Serano,[9] Duarte Barbosa[10] et Ant. Pigafetta.[11]

---

[1] Polo, p. 385. M. Richthofen admet que la province de Gaindou correspond à la province actuelle de Kien-tshang (désignée sur les cartes sous le nom de Ningyuen-fou). Voy. *Verhandl. der Gesellsch. für Erdk. zu Berlin*, 1874, n° 1; Ruge, *Zeitalter der Entdeckungen*, p. 63.

[2] Crawfurd, *Hist. of the Indian archipelago*, I, 495 et s.

[3] Yule, *M. Polo*, II, 38; Richthofen, *China*, I, 504, not. 2.

[4] P. 561. Voy. l'explication détaillée de ce passage dans l'article sur la Noix muscade. Jord. Catal. (p. 51) confond dans une même énumération des produits propres à l'île de Java et des produits qui y venaient du dehors: parmi ces derniers on peut citer les "gariophylli."

[5] P. 580.

[6] Conti, p. 46, et Kunstmann, ibid. p. 26; Peschel, *Gesch. der Erdk.*, p. 15, 167, 207.

[7] Éd. Zurla, p. 49.

[8] Ramus., I, 167, b, et la note de M. Badger dans l'édition anglaise de Varthema *(Hakluyt. Soc.*, XXXII), p. 245 et s.

[9] A la suite de l'éd. anglaise de Barbosa *(Hakluyt. Soc.*, XXXV), p. 227.

[10] Ramus., I, 319, b.

[11] Éd. Amoretti, p. 144 et ss. Em-

On sait que le clou de girofle est en réalité le bouton à fruits de l'*Eugenia caryophyllata;* il est porté par un pédicule et se termine par une petite tête ronde. On le cueillait ou on le faisait tomber en secouant la plante, puis on le faisait sécher au soleil ou à la fumée et il était alors livré au commerce. On tenait à ce qu'il fût de couleur rouge sombre et soigneusement nettoyé.[1] Cette opération avait pour but de séparer les boutons gâtés ou rabougris ainsi que les pédicules qui s'étaient détachés de l'arbre avec les boutons, et pouvaient s'y trouver mêlés. A défaut de ce nettoyage, la marchandise pouvait être refusée. Les pédicules ne se jetaient d'ailleurs pas à la rue; ils avaient encore une certaine valeur, car ils contiennent, quoiqu'à un degré moindre, la même huile éthérée que le clou de girofle lui-même. On les vendait à part sous le nom de *fusti* ou *fistuchi di gherofani,*[2] et leur valeur était en général un tiers de celle des clous de girofle. Ils sont également de couleur rouge, seulement un peu plus claire; une couleur trop pâle était un défaut.[3] On mettait aussi quelquefois à part les têtes des clous de girofle et on les vendait sous le nom de *cappelletti.*[4] Enfin, comme les feuilles du giroflier dégagent aussi un arôme, bien léger il est vrai, elles constituaient aussi un article de commerce: c'étaient les *foglie.*[5]

Cochenille.

La cochenille *(Coccus Ilicis)* est un insecte de forme globuleuse, de couleur d'un noir violet; elle vit en bandes sur le chêne coccifère *(Quercus coccifera);* on l'y recueille, on la tue et on la vend dans le commerce comme matière tinctoriale. Au Moyen-Age, on la nommait généralement *grana, grana da tignere scarlatti, graine d'écarlate,* à cause de sa ressemblance avec l'airelle. On n'ignorait cependant pas que c'était une matière animale; nous n'en voulons pour preuve que le nom de *vermi-*

---

poli, p. 81, dit brièvement: "Maluc, donde viene garofani"; à la p. 85, il parle de la découverte de cinq îles à clous de girofle. Un autre italien anonyme, qui avait assisté à la prise de Malacca par les Portugais, nomme les "insule di Monochi, dove nascie garophani" (de Gubernatis, *Viaggiatori ital.,* p. 159; Valentin Ferdinand (1515) écrit: "Monaco insula, dove nasce li garophali (ibid. p. 170).

[1] Pegol., p. 299, 316 et s., 374; Chiarini, p. lxxxii, b; Pasi, p. 6, b.

[2] Pegol., p. 18, 57, 65, 99, 229, 296, 300, 309, 374; Uzz., p. 20; Bonaini, *Stat. Pis.,* III, 106, 115, 592; *Archiv. stor. ital.,* 3e série, XII, 2, p. 126; "Fust de giroffle dit baston de giroffle": *Ménagier de Paris,* II, 246; "Pediculi oblongi, e quibus dependent flores, vulgo fusti vocantur": Garc. de Orto, p. 180.

[3] Pegol., p. 374.

[4] Pasi, p. 6, b; Barbosa, p. 323, a; Chiarini, p. lxxxii, a.

[5] Pegol., p. 135, 229; Uzz., p. 52; *Assis. de Jérus.,* II, 174; Bonaini, *Stat. Pis.,* III, 106, 115; Garcia de Orto, l. c.; Flückiger, *Die Frankfurter Liste,* p. 11, 38.

culi, que nous relevons sur une liste de raretés de la nature, dans le Formulaire de Salomon, évêque de Constance,[1] et il est certain que ce nom désigne des cochenilles.[2] Comme cet insecte est acclimaté en Provence, en Languedoc et en Espagne, ces divers pays n'avaient pas besoin d'importer la *grana* du Levant et c'était même eux probablement qui envoyaient cet article aux foires de Champagne.[3] Au contraire, la cochenille vendue à Ferrare par des marchands de Bologne[4] devait être importée du Levant par la mer Adriatique, car les villes de Toscane situées à l'ouest par rapport à Ferrare ne recevaient de la Provence ou de l'Espagne qu'une partie de la *grana* qu'elles consommaient; elles en faisaient aussi venir de la Grèce *(Romania)* et, en particulier, du Péloponnèse, où cet article donne encore lieu, de nos jours, à un important commerce d'exportation:[5] les marchés spéciaux étaient Corinthe[6] et Patras.[7] Parmi les possessions vénitiennes dans le Levant, il y en avait deux qui produisaient la cochenille. C'était d'abord l'île de Crète; en 1394, on y organisa officiellement un service d'experts chargés d'examiner avant l'embarquement toute la *grana* que les colons apportaient de l'intérieur à la capitale de l'île; ces experts délivraient des certificats aux envois reconnus de bonne qualité; les marchandises falsifiées ou avariées devaient être saisies et jetées au feu.[8] La seconde possession vénitienne produisant la cochenille était Coron, au sud de la Morée; celle qu'on recueillait dans les environs de la ville était reconnue comme la première du monde.[9] Enfin, le voyageur français Caumont en trouva dans l'Archipel, sur la petite île de Pipi ou Amorgo Poulo, dépendance du duché de Naxos.[10]

Dans un traité florentin du commencement du XVe siècle, que malheureusement je n'ai pas sous la main, l'auteur établit une classification assez curieuse: il distingue le *chermisi* et la *grana*, qui, d'après lui, seraient deux matières tinctoriales distinctes: il parle de la *grana* comme d'un article assez bon marché que l'on pouvait se procurer en Portugal, en Espagne, dans le midi de la France, dans la Barbarie; le *chermisi* devait, au contraire, coûter fort cher, mais

[1] Éd. Dümmler, p. 38.

[2] Merrifield, *Original treatises*, p. clxxi et ss., 38, 449.

[3] Bourquelot, *Foires*, I, 288.

[4] Document publié dans Murat., *Antiq. ital.*, II, 894. J'ai déjà démontré, à l'art. Bois du Brésil, qu'il ne faut pas, dans ce passage, réunir grana et brasile.

[5] Heldreich, *Nutzpflanzen Griechenlands* (Athènes, 1862), p. 18.

[6] Pegol., p. 211; Uzz., p. 170; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 593; *Archiv. stor. ital.*, 3e série, XII, 2e part., p. 81, 127. Dans le dernier passage cité il est aussi question de "grana di Barberia" (nord de l'Afrique).

[7] Pagnini, *Della decima*, II, 96.

[8] Taf. et Thom., inéd.; *Commem. reg.*, III, p. 222, nos 406 et s.; voy. aussi Sathas, *Doc. inéd.*, II, 33.

[9] Sigoli, p. 157.

[10] Caumont, p. 85.

il ne dit pas d'où on le tirait; cependant, il me paraît difficile que ce soit autre chose que la cochenille du Levant. Je laisse à d'autres le soin d'éclaircir cette question de détail et de retrouver si la distinction que je viens de signaler existait dans d'autres villes que Florence.[1]

Istachri parle d'une sorte de cochenille qui, dit-il, se trouvait à Debil (Arménie) et à Berdâa (Arran) et que l'on exportait de cette dernière localité dans l'Inde et dans d'autres pays encore: Clavijo rapporte à son tour que l'on recueillait au pied du mont Ararat une espèce de cochenille dont on se servait dans la teinture de la soie:[2] dans les deux cas il s'agit de la cochenille d'Arménie ou de l'Ararat *(Porphyrophora Hamelii Brandt)*;[3] il est douteux qu'elle fût importée en Europe, mais, on y importait, sous le nom de *quermesi* des étoffes de soie fabriquées à Bagdad dont la couleur pourrait bien avoir été tirée de cette cochenille.[4] C'est à ce genre *Porphyrophora* qu'appartient la cochenille dite de Pologne *(Porph. Frischii Brandt)*; on la trouve d'ailleurs en Russie et en Allemagne comme en Pologne. Pour celle-ci il est hors de doute qu'elle s'expédiait vers l'Europe occidentale.[5]

Corail.

Parmi les produits que l'Occident avait à offrir à l'Orient en échange des siens, le corail est loin de tenir le dernier rang. Les pêcheries d'où se tirent les plus belles espèces se trouvent dans la partie occidentale de la Méditerranée. Les plus abondantes et en même temps les meilleures étaient celles de Mers-el-Kharez, près de Bône;[6] quelques autres moins renommées s'échelonnaient le long de la côte d'Afrique, comme par exemple celles de Bône, de Ténez et de Ceuta.[7] Celles de la Sicile et de Trani, en particulier, furent célèbres de très bonne heure;[8] celles de la Sardaigne et de la Corse jouissaient d'une

[1] Le traité dont nous parlons ici a été publié, en 1868, par M. G. Gargiolli, sous le titre: *L'arte della seta in Firenze.* Je ne le cite que d'après M. Karabacek (voy. *Mittheilungen des œsterr. Museums für Kunst und Industrie*, 1880, n° 177, p. 101 et s.)

[2] Isstachri, p. 88 et s.; Clavijo, p. 103; Kremer, *Culturgeschichte des Orients*, II, 325.

[3] Brandt et Ratzeburg, *Medicinische Zoologie*, II, 355 et s.

[4] Marco Polo, p. 48.

[5] *Lib. divers. art. Montp.*, p. 756: "Gorma color est, qui trahit in purpuram et affertur de quadam regione quæ Rosia dicitur."

[6] Voyez les descriptions de l'Afrique septentrionale par Ibn Haoukal et par El Bekri, dans le *Journ. asiat.*, 3e série, XIII, 180; 5e série, XIII, 73; les œuvres d'Aboulféda (trad. Reinaud, II, 1, p. 191) et de Chems-eddin (trad. Mehren, p. 83, 331), écrites à un point de vue un peu plus général; Kazwini, dans Ethé, *Morgenländ. Studien*, p. 172 et s.; enfin la relation de voyage de Ghistele, p. 375.

[7] Ibn Haoukal, l. c.; Aboulf., II, 1, p. 194; Chems-eddin, p. 83.

[8] Edrisi, dans Amari, *Bibl. arab. sic.*

réputation égale. Une partie du produit de ces pêcheries restait en Occident, où l'on en fabriquait des bijoux de formes les plus variées,[1] mais c'était la moindre; le reste était livré à l'exportation. Suivant M. Kohl, (op. cit.) le corail serait surtout très recherché dans l'Asie méridionale et il s'y vendrait encore à des prix élevés, comme du temps de Pline: on expédierait dans l'Inde et l'Indo-Chine à peu près les deux tiers de ce que fournit la Méditerranée. En ce cas, les choses sont restées ce qu'elles étaient au Moyen-Age. Marco Polo vit que les habitants de Cachemire étaient grands amateurs de corail.[2] Chez les Arabes, on savait également que c'était un article qu'on pouvait sans crainte exporter jusqu'aux Indes et jusqu'en Chine,[3] et les Portugais, à leur arrivée dans l'Inde, constatèrent que la demande continuait toujours à être très forte.[4] Il nous est facile de retracer la route suivie par ce produit depuis la Méditerranée jusqu'au sud de l'Asie. Les navires catalans et florentins le portaient d'abord en Égypte,[5] où il passait entre les mains des marchands orientaux.

Costus.[6]

L'article connu sous le nom de costus est la racine de l'*Aucklandia Costus Falc.;* au Moyen-Age, comme déjà dans l'antiquité, il passait pour posséder de puissantes propriétés curatives,[7] et la boutique d'apothicaire où l'on n'en eût pas trouvé aurait passé pour mal approvisionnée;[8] il paraîtrait qu'on s'en servait parfois pendant le service divin en guise d'encens.[9] Comme c'était un produit exotique, il faisait nécessairement partie des articles du commerce du Levant; c'est pourquoi on le trouve mentionné, quoique assez rarement, dans les manuels à l'usage des commerçants: les auteurs indiquent deux qualités, le costus doux et le

---

trad., I, 80, et encore d'autres géographes arabes, ibid. p. 264, 266; Chems-eddin, p. 83; Kohl, *Die natürlichen Lockmittel des Völkerverkehrs,* p. 28.

[1] V. exemples dans Laborde, *Not. des émaux,* II, 224.

[2] Éd. Pauthier, p. 127.

[3] Clément-Mullet, dans le *Journ. Asiat.,* 6e série, XI.

[4] Ramus., I, 120, a, 121, a.

[5] Piloti, p. 358, 374; Amari, *Dipl. arab. fior.,* p. 383.

[6] M. Flückiger parle de cet article avec son érudition ordinaire, dans les notes de son édition de la *Frankfurter Liste,* p. 23 et ss., et dans le *Pharmac. Journ.,* 1877, 18 août.

[7] Constant. Afric., *Opp.,* I, 366. Macer floridus, éd. Choulant, v. 2165—2168; M. Dümmler en donne une recette, dans ses *S. Gallische Denkmäler,* p. vi et s.

[8] Flückiger, *Die Frankfurter Liste,* nos 88 et s.; du même, *Das Nördlinger Register,* p. 5.

[9] C'est à ce titre que des ecclésiastiques de Rome en envoyèrent en présent à S. Boniface, apôtre de l'Allemagne; voy. Jaffé, *Biblioth. germ.,* III, 156 et s., 199, 218. C'est aussi pour cela qu'on en trouve dans l'inventaire du Monastère de Corbie: *Polypt. Irm.,* II, 336.

costus amer; cette distinction existait également en pharmacie.[1] Dans l'antiquité, les ports d'où s'exportait cet article étaient ceux de Minnagara (sur le bas Indus) et de Barygaza (sur le golfe de Cambaye); au Moyen-Age, les auteurs désignent comme pays d'origine le bassin de l'Indus,[2] dans la partie supérieure duquel croît effectivement l'*Auklandia*, et la côte occidentale de l'Inde;[3] au XVIe siècle, l'exportation se faisait principalement par Cambaye et le costus s'écoulait en partie vers l'ouest, par Ormouz et Aden,[4] en partie vers l'est, où il était connu, comme il l'est d'ailleurs encore de nos jours, sous le nom de Poucho ou Poutchouk.[5]

Coton.

On sait qu'après la chute d'Acre, la haine du mahométisme, qui commençait à s'éteindre dans le cœur des chrétiens, se réveilla avec une nouvelle énergie et que, sous l'influence de ce sentiment passionné, Sanuto proposa à l'univers chrétien de rompre toute relation avec le monde musulman. Combattant à l'avance les objections, il démontrait qu'on allait demander aux Infidèles certains articles et non des moins importants, tandis qu'on pouvait se les procurer en pays chrétiens. Il citait comme exemples[6] le sucre et le coton, le coton en particulier, que produisaient d'après lui la Pouille, la Sicile,[7] l'île de Crète,[8] la Romanie (c'est à dire la Grèce),[9] l'île de Chypre et l'Arménie. Il eût put ajouter à cette nomenclature l'Espagne[10] et l'île de Malte, et, en Italie même, la Calabre.[11] Il est vrai que, dans le commerce, le coton d'Occident était coté à très bas prix: Pegolotti signale celui de Sicile comme le plus

[1] Pegol., p. 135, 296, 300; "Costo amaro", ibid. p. 56; "costo amaro e costo dolcie" (sic), Uzz., p. 192. A l'époque mérovingienne, le costus passait en transit à la douane de Fos, dans le midi de la France: Diplôme de Chilpéric II, de l'an 716, dans Pardessus, *Dipl.*, II, 309.

[2] Ibn Khordadbèh, p. 283.

[3] Edrisi (I, 171), nomme l'île de Bara, située vis-à-vis de Soubara, et Aboulféda (dans Gildemeister, p. 189), Sindan, au nord de Bombay.

[4] *Sommario*, p. 328, 335, b, 336, b, 337, a; Garcia de Orto, l. c.

[5] Garcia de Orto, dans Clus., *Exot.*, p. 205; Royle, *Illustr. of the botany of the Himalayan mountains*, p. 360.

[6] Sanut., *Secr. fidel. cruc.*, p. 24, 33.

[7] Voy. Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, II, 448; III, 784 et s.; du même, *Bibl. arab. sic.*, trad. I, p. 82, 191, 233, 266.

[8] *Archiv. Venet.*, XVIII, 60; XIX, 104: Sathas, *Doc. inéd.*, II, 119; III, 439. Cependant la production de la Crète était peu abondante: voy. Tournefort, *Voyage au Levant*, I, 35.

[9] La Romanie, et spécialement certains districts, sont désignés comme produisant le coton, dans les passages ci-après: Sathas, *Doc. inéd.*, II, 107, 119, 126, 131, 135, 154, 161, 219 et s., 226, 257, 267; III, 439; *Archiv. Venet.*, XVII, 262; XVIII, 60; XIX, 104.

[10] Ibn Beitar, II, 652; Ibn-al-Awam, II, 1, p. 101 et ss.

[11] Pegol., p. 295; Uzz., p. 191; Taf. et Thom., III, 427.

mauvais de tous; celui de la Calabre et celui de Malte sont taxés un peu moins bas, celui de la Basilicate (Pouille) est déjà admis comme passable; mais, de toutes ces espèces, aucune n'approchait des produits du Levant.[1] Pour trouver du coton de première qualité, il fallait se résoudre à sortir de l'Europe et même des limites de la Chrétienté. A ce point de vue, les produits de Hamah (Hamath, l'ancienne Epiphanie)[2] et d'Alep l'emportaient sur tous les autres; les environs de ces deux villes étaient couverts de cotonniers et leur prodigieuse fertilité faisait l'étonnement des voyageurs.[3] Après ces produits hors ligne venaient au second rang ceux de la Petite-Arménie: les meilleurs districts cotonniers du pays étaient ceux de Curcho (Korykos), de Sélefkèh et d'Adana;[4] leurs produits s'écoulaient sur le marché de Lajazzo.[5] On plaçait à peu près sur le même rang le coton du centre de la Syrie; il était récolté sur une espèce de cotonnier nain qui croissait spécialement aux environs de Damas.[6] Enfin, les cotons d'Acre,[7] de Chypre[8] et de Laodicée (en Syrie) formaient une troisième catégorie. Cette appréciation des diverses provenances est celle de Pegolotti, dans le passage qu'il consacre spécialement au coton. On sait qu'à l'époque où il écrivait, les états fondés en Syrie par les croisés avaient cessé d'exister. Mais, en dépit de l'appel adressé à la Chrétienté par Sanuto, le trafic avait repris son cours entre l'Occident et la Syrie, et les navires marchands d'Europe allaient aussi régulièrement qu'autrefois charger le coton indigène[9] à Laodicée, à Beyrout, à Tripoli,[10] à Acre et à Jaffa.[11] Ce qu'ils faisaient pour les ports de la Syrie,

---

[1] Cette classification, comme celle qui suit, est prise dans Pegolotti, p. 367.

[2] Sur cette ville, voy. Pasi, p. 157, a.

[3] Ghistele, p. 283; Varthema, p. 148; Kiechel, p. 259. Ghistele (p. 289) parle aussi avec éloge du coton de Sermin, entre Alep et Antioche.

[4] Barbaro, *Viaggio in Persia*, p. 26, b, 27, b; Sanut., *Diar.*, VI, 538; Georg. Gemnic., p. 617.

[5] Pegol., p. 44; Pasi, p. 157, b.

[6] Pegolotti se sert ici de l'expression "dello Sciame di Soria"; le premier de ces deux noms est la reproduction du mot arabe Cham qui désignait à la fois la Syrie en général, et plus spécialement la province de Syrie moyenne, parfois même la capitale de cette province, c'est à dire Damas: voy. Haython, *Hist. orient.*, éd. de Helmst., 1585, p. 11, cap. 14.

[7] Pegol., p. 49; Lannoy, p. 107; Ghistele, p. 64.

[8] Pegol., p. 64 et s.; Uzz., p. 191; Georg. Gemnic., l. c.; Casola, p. 49; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 222, 373; III, 268, 775 et ss.; *Hagens Pilgerreise*, éd. Conrady, p. 247.

[9] "Bambacium de ultra mare": Taf. et Thom., III, 427; "Bambagio d'oltre a mare": Pegol., p. 295; "Coton de Syrie": Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 365.

[10] Les fertiles environs de ces deux villes produisaient également du coton en abondance: Frescobaldi, p. 145; Gucci, p. 413; Baumgarten, p. 129.

[11] Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 373; Pasi, p. 48, b, 81, b, 157, b—159, a. En allant de Jaffa vers l'intérieur, on rencontrait également des champs de coton-

ils le faisaient également pour le foyer de la puissance sarrasine, l'Égypte; c'est à dire que, pendant le XIV[e] et le XV[e] siècle, ils allaient aussi prendre du coton à Alexandrie comme au temps des états latins.[1] Ce "coton d'Alexandrie" était, suivant toute apparence, un produit indigène,[2] car Sanuto nomme le coton parmi les produits de l'Égypte. Simon Simeonis et Piloti[3] avaient vu des plantations de cotonniers sur les bords du Nil, et, enfin, un auteur arabe originaire d'Espagne, Abou Abdallah Ibn Alfadhal,[4] qui a laissé des notes sur la culture du coton dans différents pays, décrit la méthode égyptienne. Il est pourtant très singulier qu'Abdallatif (mort en 1231), qui décrit en général si minutieusement tous les produits naturels de l'Égypte, ne nomme même pas celui-là et que la grande majorité des Occidentaux qui visitèrent le pays pendant le Moyen-Age gardent sur ce point le même silence. Cela semblerait indiquer que la culture du coton n'y était pas très développée ou, tout au moins, qu'elle n'y jouait pas un grand rôle. En tout cas, il est probable que, sur le marché d'Alexandrie, le coton indigène se vendait avec le coton étranger. D'où venait ce coton étranger? de l'Inde sans doute. En effet, Marco Polo rapporte que le coton des environs de Cambaye s'exportait dans différents pays,[5] et, quand les Portugais arrivèrent aux Indes, le port de Cambaye et le Bengale (dans le delta du Gange) exportaient vers Aden et la Mecque d'une part, vers Ormouz de l'autre, concurrement avec les fines étoffes si recherchées des habitants de l'Égypte et des provinces occidentales de l'Asie, du coton brut et des fils de coton[6] en quantités immenses; on peut aisément admettre qu'une partie en était destinée à l'Occident. Les manuels italiens à l'usage des commerçants ne font pas mention du "coton de l'Inde;" mais il ne faut pas s'y tromper, l'usage général étant alors de désigner les articles de commerce par le nom du marché d'où on les tirait et non par celui de leur pays d'origine. Ils ne mentionnent pas non plus le coton des pays baignés par l'Euphrate et le Tigre,[7] ni même celui de la Perse, cependant si abondant que les tisse-

---

niers dans la direction de Rama: voy. Mariano, *Viaggio in terra santa* (éd. Domen. Moreni), Fir. 1822, p. 17; *Le voyage de la sainete cyté de Hierusalem* (1480), éd. Schefer, p. 100 et s.

[1] *Lib. jur.*, I, 71; Pegol., p. 56; Uzz., p. 191.

[2] M. Yates *(Textrinum antiquorum*, I, 471) nie, sans preuves à l'appui, que l'Égypte ait produit du coton au Moyen-Age.

[3] Sanut., p. 24; Simon Simeonis, p. 34 et s., 38; Piloti, p. 347.

[4] Cité par Ibn-al-Awam, II, 1, p. 105, et par Ibn Beitar, II, 652 et s. Sur cet écrivain, voy. la préface de l'éd. d'Ibn-al-Awam par M. Clément-Mullet, I, 77; Meyer, *Gesch. der Botanik*, III, 249.

[5] Polo, p. 666.

[6] Voy. des exemples dans l'article sur les Tissus.

[7] Isstachri, p. 45 et s.; Polo, texte de

rands du pays, si nombreux qu'ils fussent, ne suffisaient pas à le mettre en œuvre; il en restait assez pour l'exportation et il jouissait d'une grande réputation à l'étranger.[1] Par contre, les manuels font une place aux cotons de la Turquie, c'est à dire de l'Asie-Mineure:[2] nous savons déjà que la culture du cotonnier était particulièrement développée entre Brousse et Iconium et que le produit des récoltes était porté sur les marchés de Brousse et d'Éphèse.[3]

Le nom donné au coton dans les sources occidentales les plus anciennes est *bombacium;*[4] cependant, à partir de la fin du XIII[e] siècle, on trouve déjà de temps à autre le mot *cottonum* (dérivé de l'arabe *Kotn).*[5]

Encens.

L'encens est le suc d'un blanc laiteux que l'on fait couler en pratiquant des entailles dans l'écorce de certains arbres de l'espèce des *Boswellia.* Pegolotti[6] écrit, et les avis à cet égard n'ont point changé, que la qualité de l'encens est en proportion de sa blancheur et de sa pureté, et que l'encens de qualité inférieure se reconnaît à ce qu'il est mélangé de terre ou d'écorce, impur et d'aspect brunâtre. D'après lui, la meilleure espèce arrivait par Tauris et Bagdad; celui que l'on tirait d'Alexandrie était sensiblement inférieur.[7] Il est fâcheux que, selon son habitude d'ailleurs, il ne désigne que les marchés où cet article était mis en vente et non les pays de production.[8] Cependant, de son temps, les réminiscences de la Bible et des auteurs classiques étant très répandues, on regardait généralement l'encens comme un produit de l'Arabie et spécialement de l'Arabie heureuse. Au Moyen-Age, les voyageurs et les géographes occidentaux parlent couramment de l'encens d'Arabie,[9] mais, en général, il faut prendre ce qu'ils disent à cet égard moins comme un témoignage de visu que comme une preuve

---

Ramus., cap. 5, fin; Barbaro, *Viaggio in Persia,* p. 28, b, 29, b.

[1] Istachri, p. 80, 117; Edrisi, I, 467; Kazwini, dans Uylenbroek, p. 40; Aboulféda, *Géogr.,* II, 2, p. 162, 169, 186, 197; Yaqout, p. 137, 154, 420, 472, 521, 524, 528, 611 (v. surtout les notes). Clavijo trouva sur les marchés de Soultaniéh beaucoup de coton du Khorassan, brut, filé et tissé: p. 114.

[2] Uzz., p. 76, 185, 191.

[3] Harff, p. 203; La Broquière, p. 550; Ludolf. v. Suthem, p. 25.

[4] *Lib. jur.,* I, 71 et s.; Taf. et Thom., III, 427.

[5] *Annal. Jan.,* a. a. 1289.

[6] Pegol., p. 371.

[7] "Incienso Alessandrino": ce nom se trouve aussi dans Uzzano, p. 111, 114, 191; Pasi, 107, a, 118, b, 186, b etc. etc.

[8] Aux marchés cité dans le texte il faudrait ajouter les noms de localités d'où l'encens s'expédiait en Occident: Péra: Pegol., p. 17; Satalia: Cepione, p. 25; Lajazzo: Pegol., p. 44; Acre: ibid. p. 49, et *Assises de Jérusalem,* II, 175; enfin Chypre: Pegol., p. 64.

[9] Par exemple Jord. Catal., p. 57; la *Carte catalane,* p. 119.

d'érudition. Quoiqu'il n'eût pas visité l'Arabie, Marco Polo ne voulut pas se faire l'écho de ces vagues traditions et il préféra rapporter ouvertement ce qu'il avait entendu dire par des marchands sur l'arbre à encens et la manière d'en extraire le suc. Il désigne deux localités comme produisant en abondance l'encens "blanc": Escier et Dufar. Dans la première, dit-il, le souverain du pays confisquait à son profit la récolte entière, payait au producteur dix livres d'or du quintal et le revendait soixante aux marchands.[1] Les deux localités, situées au milieu de la côte méridionale de l'Arabie, sont tellement voisines qu'elles se confondent presque: la première porte, chez les Arabes, le nom de Cheher ou mieux Chedjer, mais il ne faut pas la confondre avec la ville de Chir, située beaucoup plus à l'ouest du côté d'Aden.[2] La deuxième se retrouve sous les noms de Dhafar, Zafar ou mieux Dhofar.[3] Les plus anciens géographes arabes parlent déjà de ces localités comme de deux centres de production de l'encens[4] et ils nomment en outre les ports de Mirbat[5] et de Hacic[6] (Hazek). A bien considérer les choses, l'ensemble de ces localités constitue une section peu étendue de la côte d'Arabie, qu'on retrouve dans certains auteurs sous le nom de district de Mahra.[7] C'est elle que désignent, quand ils parlent de la production de l'encens, deux auteurs de relations de voyages, deux contemporains de la domination portugaise aux Indes, Barbosa et Massari.[8] Cet ensemble de témoignages me semble fait pour établir une certitude, surtout depuis qu'un Anglais, M. Carter, au cours d'un voyage en Arabie exécuté de 1844 à 1846, a découvert dans cette région un arbre de la famille des *Boswellia* qui produit certainement de l'encens.[9] Il est vrai que le même *Boswellia* et ses congénères, qui produisent comme lui de l'encens véritable, croissent aussi sur la côte du Somâl, située en face de la côte méridionale de l'Arabie, et que c'est de là que le commerce de nos jours reçoit à peu près exclusivement cet article.[10] Mais

---

[1] Marco Polo, p. 707, 711.

[2] Wrede, *Reise in Hadramaut*, préface de M. Maltzan, p. 38.

[3] Ibid. p. 39.

[4] *Relat.*, p. 141; Istachri, p. 13 et s.; Edrisi, I, 48; Merassid-Alitthila, cit. par M. Reinaud dans son édit. de la *Géogr.* d'Aboulféda, II, 1, p. 124 et s.

[5] Edrisi, I, 54; Merassid, l. c.

[6] Ibn Batouta, II, 214.

[7] Istachri, l. c.; Aboulf., II, 1, p. 138. Pour la connaissance de ce pays et de ses produits naturels, voy. la citation du Djihannouma, donnée par M. Charmoy dans soné d. de Cherefeddin, I, 1, p. 824—834.

[8] Barbosa, p. 292, b; au lieu du mot "Pecher", il faut lire "Xecher", c'est à dire Chedjer; Massari, p. 26: "Astici" est là pour Hacic.

[9] Flückiger, *Pharmacognosie*, p. 32; Maltzan, *M. Polo's Angaben über Süd-arabien und Habesch*, étude publiée dans l'*Ausland*, 1871, n° du 10 juill., p. 651.

[10] Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd., p. 133 et ss.; Flückiger, art. dans le *Pharmaceutical journal* du 13 avril 1878.

cela ne prouve absolument rien en ce qui concerne le Moyen-Age. Le sud de l'Arabie était alors le pays de l'encens par excellence et, comme il existait un trafic extrêmement actif entre ce pays d'une part, la Mésopotamie et la Perse de l'autre, par le Golfe Persique, on s'explique tout naturellement qu'au temps de Pegolotti le meilleur encens se trouvât sur les marchés de Bagdad et de Tauris.

Nous n'avons aucun motif de croire que d'autres pays aient aussi fourni l'encens à l'Occident. Marco Polo vit bien à Tannah (non loin de la ville actuelle de Bombay) un encens de couleur brunâtre dont il se faisait un grand commerce.[1] Le célèbre voyageur dit que c'était un produit indigène; par conséquent, il ne doit pas l'avoir confondu avec le benjoin qui ne pouvait arriver sur le marché de Tannah qu'en transit, venant de Sumatra; mais il est bon de se rappeler que le sol de l'Inde porte bon nombre d'arbres dont la sève renferme une résine assez analogue à l'encens pour qu'on s'y trompe.[2]

Ajoutons encore qu'il est quelquefois question, dans les sources du Moyen-Age,[3] d'un encens grec *(incenso grechesco, incenso di Romania):* il s'agit là probablement d'un mélange d'encens d'Arabie et de *Storax liquida*, encore usité de nos jours dans les églises du rite grec.[4]

Galanga.

Ce sont les écrits des médecins arabes[5] qui ont fait connaître la racine de Galanga ou de Galgant. Cette particularité explique pourquoi l'article en question porte, dans les langues occidentales, un nom dérivé du mot arabe *Khalandjan* qui lui-même est dérivé du Chinois. A ma connaissance, le premier document où il en soit fait mention par un Occidental se trouve dans le *Formulaire de Salomon III, évêque de Constance:*[6] c'est une lettre dont l'auteur est resté inconnu, adressée, suivant toute probabilité, à Charles le Gros; l'auteur annonce au roi divers objets rares qu'il lui envoie avec sa lettre et mentionne, entre autres, un paquet de cannelle, de racine de galanga *(calangani)*, de clous de girofle, de mastic et de poivre. A partir de cette époque, la galanga est un article très répandu dans le monde romano-germain pendant tout

---

[1] Polo, p. 663.

[2] Yule, *Marco Polo*, II, 331 et s.; Flückiger, *Pharmacognosie*, p. 33.

[3] Pegol., p. 92, 113, 211; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 592.

[4] Hanbury, *Science papers*, p. 149 et s.

[5] Avicenne, éd. Plemp., p. 300; Isaac ibn Amram, dans Serap., p. 175; Ibn Beitar, I, 399. Parmi les géographes arabes, Ibn-Khordadbèh (p. 294) et Edrisi (I, 51) sont les seuls qui fassent mention de la galanga; le premier dit que c'est un produit originaire de la Corée (Sila), le second que c'est un article qui se trouve dans le commerce à Aden.

[6] Publ. par M. Dümmler, p. 37.

le Moyen-Age; on le trouve cité dans divers traités de médecine,[1] dans les livres de science[2] et même dans des livres de cuisine ou de ménage.[3] Il rentre dans la catégorie des drogues et des aliments fortement échauffants et excitants dont on usait avec passion à cette époque. Les marchands européens le trouvaient dans les échelles du Levant qu'ils fréquentaient habituellement, par exemple à Constantinople, à Acre, à Alexandrie, à Famagouste,[4] et ils le rapportaient dans les ports d'Italie,[5] de France,[6] et d'Espagne.[7] De là, il se répandait dans tout l'Occident.

On distingue, en pharmacie, deux sortes de racine de galanga: la petite qui vient de la Chine *(Alpinia officinarum Hance)* et la grande qui vient du sud de l'Asie *(Alpinia Galanga Willd.):* il y a donc lieu de rechercher si les deux espèces étaient dans le commerce au Moyen-Age, et la réponse est affirmative, car Pegolotti nomme à la fois deux espèces de galanga, la lourde *(grave, pesante)* et la légère *(leggiere).*[8] Il ne s'arrête pas à la dernière et se contente de dire qu'elle est moins bonne que l'autre. Quant à celle-ci, il la définit: elle est de couleur rouge-foncé à l'extérieur et à l'intérieur, odoriférante, et happe à la langue. Ce signalement convient assez exactement à la petite galanga qui est lourde, âpre, d'une couleur brune, rougeâtre à l'extérieur, brunâtre à l'intérieur, tandis que la grande galanga est légère, insipide, de couleur rouge-brun ou violette à l'extérieur, jaune clair à l'intérieur. C'est aussi de la petite galanga qu'il est question dans le *Ménagier de Paris:* l'auteur dit que la meilleure espèce est rouge vif et présente, quand on la coupe, une section violette; il ajoute qu'elle doit être lourde et dure à trancher.[9] Il est donc établi qu'au Moyen-Age on connaissait dans le commerce les deux espèces de galanga et qu'on

---

[1] P. ex. dans Constant. Afr., *Opp.*, I, p. 372; Platearius *circa instans*, p. ccxxxvii, b; *Gloss. in antidot. Nicol.*, p. ccxlvi.

[2] *Hildegardis physica*, lib. 2, cap. 17; *Monographie* de ce livre par M. Reuss, p. 13; Albertus Magnus, *De vegetabilibus*, éd. Jessen et Meyer, p. 395 etc.

[3] *Ménagier de Paris*, II, 112, 150, 160, 166, 172, 218 etc.; *Traité de cuisine*, éd. Douet d'Arcq, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 5e série, I, 209 et ss.; *Comptes de l'argenterie*, p. 218, 232, 265 et s.; *Das Buch von guter Speise*, (Bibl. des lit. Vereins, vol. IX) p. 2, 11 etc.

[4] Pegol., p. 18, 27, 49, 57, 65, 99 etc.; *Assises de Jérusalem*, II, 175.

[5] Pegol., p. 99 etc.; Taf. et Thom., III, 444.

[6] C'est de là que cet article était envoyé aux foires de Champagne: Bourquelot, I, 290.

[7] Capmany, *Memor.*, II, 20; append., p. 73.

[8] Pegol., p. 296, 375; "grave, lieve": Uzz., p. 20. M. Hanbury n'est donc pas tout à fait dans le vrai quand il dit *(Science papers*, p. 373) que Garcia de Orto est le premier qui ait établi la distinction des deux espèces de galanga; il fait, d'ailleurs, un historique aussi complet que remarquable de cet article.

[9] II, 112, 230.

était fixé, comme de nos jours, sur les qualités qui distinguent la petite espèce.

Marco Polo[1] rencontra, au cours de ses voyages, les deux espèces de galanga, mais il ne faisait pas de différence entre elles. Celle qu'il vit dans la province de Fo-Kien en Chine appartenait à la petite espèce et celle qu'il dit avoir trouvé dans l'île de Java[2] et au Bengale était de la grande espèce. A leur arrivée aux Indes, les Portugais trouvèrent la grande galanga sur la côte de Malabar, aux environs de Cambaye et dans l'île de Java;[3] mais ils recevaient aussi la petite galanga directement de la Chine, avec la rhubarbe, et ils la réexpédiaient en Portugal.[4]

Garance.

La garance *(Rubia tinctorum)* est cultivée en Europe depuis des siècles; elle est déjà mentionnée dans le célèbre *Capitulare de villis* de Charlemagne, sous le nom de *warentia.*[5] Cependant, elle a parfois été importée d'Orient en Occident. Dans l'énumération des articles qui se trouvaient dans le commerce du temps de Pegolotti, nous relevons la *Robbia di Romania* (de Grèce) *d'Alessandria, di Cipri.*[6] La garance que l'Europe recevait par Alexandrie venait probablement de l'Arabie et celle qui lui arrivait par Chypre, de la Syrie. Cependant, à la fin du Moyen-Age tout au moins, la garance de l'Arabie méridionale était généralement expédiée par Aden sur la Perse et l'Inde.[7] Déjà, du temps d'Edrisi, la garance de Géorgie, l'une des espèces les plus estimées, s'exportait de cette province jusque dans l'Inde, malgré la longueur du voyage; elle traversait d'abord la mer Caspienne, puis, à partir de Djordjan, le reste du transport se faisait par les voies de terre.[8] De Khoï, ville située sur la frontière de la Perse et de l'Arménie, on envoyait également dans l'Inde une certaine "racine rouge" (de la garance probablement) que l'on déterrait avec la houe et la bêche; les Indiens en faisaient une couleur rouge; on l'employait d'ailleurs aussi, à Khoï même, dans la teinture des étoffes *(cremesini).*[9]

---

[1] II, 422, 522, 524, 561.

[2] La *Carte catalane* indique aussi la galanga parmi les produits de Java (p. 137), mais l'île qu'elle nomme Java était, sans doute, celle de Sumatra.

[3] Varthema, p. 157, a; Empoli, p. 81; Garcia de Orto, dans Clusius, *Exot.*, p. 211; Acosta, ibid. p. 275.

[4] Clus., *Exot.*, ibid.; Balbi, dans de Bry, *Orient. Indien*, 7e part., p. 39.

[5] Pertz, *Mon. Germ. Leges*, I, p. 184, 186.

[6] Pegol., p. 211, 298; Bonaini, III, 593.

[7] Varthema, p. 155; Corsali, p. 187, a, Barbosa, p. 292, a; *Sommar.*, p. 325, b, 328, a.

[8] Edrisi, II, 330; cf. ibid. 333; Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 262; Aboulf., trad. Reinaud, II, 44.

[9] *Viaggio d'un mercante che fu nella Persia*, dans Ramusio, II, 82, b.

Gingembre.

Au Moyen-Age, le gingembre était une des épices les plus connues; son emploi était presque aussi général que celui du poivre. Il serait superflu d'en donner ici des preuves: cela nous entraînerait trop loin. Mais, comme le gingembre est une plante qui croît dans divers pays très éloignés les uns des autres, il est intéressant de rechercher ceux qui le fournissaient à l'Europe. Pour les retrouver, nous ne saurions prendre de meilleur guide que Pegolotti. Dans le passage où il expose les propriétés du gingembre, il en énumère trois sortes et, d'après lui, sur ces trois sortes deux croissaient dans l'Inde et la troisième aux environs de la Mecque.[1] Le gingembre venait cependant aussi sur le sol de la Chine, et même il y était tellement répandu qu'il s'y maintenait à des prix incroyablement bas.[2] Pegolotti n'en parle pourtant pas, ce qui semblerait démontrer qu'alors le produit de ce pays n'arrivait pas encore jusqu'en Europe, à cause de la grande distance peut-être. Quant au gingembre qui, suivant Pegolotti, se vendait sur le marché de Tana, et à celui qu'à d'autres époques certains voyageurs virent dans les bazars de Samarkand et de Tauris, il pouvait évidemment provenir tout aussi bien de l'Inde que de la Chine.[3] Ajoutons encore que, quand Pegolotti désigne l'Inde comme la patrie du gingembre, il ne paraît pas vouloir comprendre, sous cette dénomination générale, l'Indo-Chine ni même la partie orientale de l'Inde proprement dite; dans sa pensée, il ne s'agit que de la côte occidentale de l'Inde. Il semble ne savoir pas même que les îles de l'Indo-Chine et les côtes du Bengale[4] et de Coromandel[5] pouvaient fournir leur contingent à la consommation. Étudions donc avec lui les déux sortes de gingembre qui croissaient dans l'Inde, le *beledi* et le *colombino*, le premier répandu dans plusieurs provinces, le second spécial au district de Koulam. Le mot *beledi*[6] est évidemment dérivé de l'arabe *beled (balad)*, pays. C'était le nom que les Musulmans fixés dans l'Inde donnaient au gingembre indigène, pour

[1] Pegol., p. 360 et s. Il cite encore quelques autres espèces moins répandues dans le commerce (p. 296): le *giengiovo crespo sorattino* (de Surate?); le *giengiovo pilazuto aballi* (d'Ély?); le *giengiovo ma a berimacch* (très mutilé!).

[2] Marco Polo, p. 359, 365, 386, 490, 522, 524; Oderico da Pordenone, éd. Yule, l. c., p. xxiv.

[3] Pegol., p. 4; Clavijo, p. 191; Ghistele, p. 310.

[4] Marco Polo, p. 429; Varthema, p. 165, a; Empoli, p. 80; Garcia de Orto, p. 212.

[5] Jean de Montecorvino y vit la plante, dont il envoya une description en Italie: voy. la lettre du Fr. Menentillo de Spolète, dans les *Münchn. gel. Anz.*, 1855, p. 173.

[6] Voy. Dozy et Engelmann, *Glossaire*, 2e éd., p. 232; Abdallatif, *Descr. de l'Égypte*, éd. Silvestre de Sacy, p. 38.

le distinguer de celui de provenance étrangère; peut-être aussi ce qualificatif n'était-il appliqué qu'au gingembre de plaine, par opposition au gingembre de montagne. Il ne paraît pas qu'il renferme un sens qui impliquerait l'idée d'un produit commun, grossier ou sauvage;[1] l'espèce beledi est, au contraire, dans la pensée de l'auteur une espèce fine. Ce nom se retrouve fréquemment dans d'autres sources relatives à l'histoire du commerce.[2] Le voyageur italien Niccolo Conti, qui longea la côte de l'Inde à partir de Cambaye, en se dirigeant vers le sud, et visita, sur la côte de Canara, Pachamuria (Baccanore) et Helli (Ely, Hili près de la localité actuelle de Mount Dely), rapporte qu'il entendit donner trois appellations différentes au gingembre du pays: *beledi*, *gebeli* et *deli*.[3] Nous avons déjà parlé de la signification du mot *beledi;* l'épitète *gebeli* désignait le gingembre de la montagne (en arabe *djebel)* et l'épithète *deli* celui des environs d'Ely (Hili). Il est certain qu'on doit lire ce mot *deli* comme il se trouve écrit dans le texte italien de Ramusio: la lecture *neli* du texte latin de M. Kunstmann est erronée. En effet, Barbosa rapporte que le royaume de Cananore produisait une espèce de gingembre moins blanche, plus petite que les autres et de qualité médiocre, à laquelle on donnait le nom de *dely* parce qu'elle croissait aux alentours du mont Dely: elle se répandait de là vers le sud jusqu'à la ville de Cananore.[4] Pour en revenir au gingembre *beledi*, nous pouvons citer un deuxième voyageur qui le vit dans le pays même qui le produisait: c'est précisément Barbosa. D'après lui, l'espèce à laquelle on donnait ce nom croissait en arrière de Calicut, sur un espace d'environ six à neuf milles, et il était estimé pour sa bonne qualité.[5]

---

[1] Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e édit., p. 636.

[2] Uzzano, p. 20, 61, 111; Chiarini, p. lxxiii, a; Pasini, p. 53, b, 83 et ss., 118, a; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 591 (zenzavo di Boliedi!); Capmany, *Mem.*, II, 163; *Biblioth. de l'École des chartes*, 1873, p. 50; Sanut., *Diar.*, I, 830; III, 1198, IV, 168, 232, 240, 265, 419; VI, 64 etc.

[3] Conti, éd. Kunstmann, p. 37. Pour ce qui a trait à la géographie, voy. ibid. p. 15 et, mieux encore, Yule, *Cathay*, II, 451 et s. Entre les deux localités nommées par Conti se trouvait Mangalore, où Ibn Batouta (IV, 80) trouva du gingembre en grand quantité. Au reste, cette plante était répandue dans le nord de la province de Canara et jusque vers Bombay: Corsali, p. 178, b; 179, b; Balbi, p. 48; Garcia de Orto, p. 212.

[4] Barbosa, p. 311, a, 323, a. Marco Polo (p. 648) parle également du gingembre à propos du district d'Ély (Hili). Pour le royaume de Cananore, le fait est affirmé par Varthema, p. 158, b, par l'auteur du *Sommario*, p. 333, a, et par Massari, p. 26, 33. C'était à Cananore que les flottes portugaises chargeaient principalement le gingembre.

[5] Barbosa, p. 311, b, 323, a. Sur le gingembre à Calicut, voy. encore: Conti, p. 48; Hieron. da S. Stefano, p. 345, a; Varthema, p. 162, a; *Sommar.*, p. 333, a; P. Alvarez (dans Ramus., I), p. 126, a;

La deuxième sorte de gingembre était, d'après Pegolotti, le *colombino* ainsi nommé par ce qu'il croissait *"nell' isola del Colombo d'India."* Ceci demande une explication. En effet, il ne s'agit dans ce passage ni de Colombo, capitale de l'île de Ceylan, ni même d'une île, mais d'une ville maritime. Ou bien Pegolotti emploie le mot "île" dans le sens étendu que comporte le mot correspondant de la langue arabe, ou bien, et ceci est plus probable encore, il était mal renseigné sur la situation de la ville dont il voulait parler. Les missionnaires, ses contemporains, Oderico da Pordenone, Jordanus Catalani et Giov. de Marignolli[1] citent de temps à autre une ville qu'ils nomment *Columbum* (Oderico écrit Palumbum) et qui n'est autre que Quilon (le Koulam des Arabes) sur la côte de Malabar). Les environs de cette ville produisaient un gingembre de bonne qualité; le fait, en tout cas, est certifié par quatre voyageurs du Moyen-Age: Benjamin de Tudèle, Marco Polo, Oderico da Pordenone et Niccolo Conti.[2] Ils diffèrent seulement tant soit peu sur la dénomination qui doit être attribuée à cette espèce. Le nom de Quilon se transforme en Coilun sous la plume de Marco Polo, en Coloen sous celle de Conti, et chacun faisant dériver l'épithète donnée au gingembre du nom de la ville ou il l'a trouvé, ils en font, le premier Coiluni et le second Colobi. Dans la langue commerciale du Moyen-Age, la forme *Colombino*, employée par Pegolotti, avait été universellement adoptée.[3]

Pegolotti nomme la troisième sorte *giengiovo micchino*[4] et dit qu'elle provenait des environs de la Mecque *(viene dalle contrade della Mecca).* L'épithète en question a été forgée tout exprès: on doit l'interpréter en ce sens que l'objet qu'elle désigne était non pas un produit du territoire, mais un article du marché de la Mecque.[5] Sinon, il faudrait attribuer au mot „environs" une signification par trop étendue, car le territoire sur lequel croissait cette sorte de gingembre comprenait l'Arabie tout entière avec les îles de la mer Rouge,[6] peut-être même

---

Sernigi, ibid. p. 120, b; Massari, p. 27; Nikitin, p. 20; *Roteiro da viagem que fez Vasco da Gama*, p. 88.

[1] Oderico da Pordenone, éd. Yule, p. xi—xiii (et la note du vol. I, p. 71 et s.); Jord. Catal., p. 50, 55; Marign., p. 88.

[2] Benj. de Tud., p. 140; Marco Polo, p. 644; Oder., p. xiii; Conti, p. 46.

[3] Uzz., p. 20, 61, 111; Chiarini, p. lxxiii, a; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 591; Leber, l. c., p. 80; *Ménagier de Paris*, II, 111, 230; Douet d'Arcq, p. 218. Pegolotti joint une fois à l'épithète colombino le mot "grigia", à cause de la fine couleur cendrée qui donne une apparence toute particulière à l'écorce de cette espèce (p. 296, 360).

[4] Cette espèce est aussi très souvent citée dans Sanut., *Diar.*, p. ex.: III, 1198; IV, 168; V, 35; XI, 56, 104 et ss., 827 et ss.; Priuli, p. 169.

[5] De même dans Fabri, II, 542.

[6] Le Vénitien anonyme qui parcourut la mer Rouge en 1538 avec une flotte de guerre turque vit cette espèce de gingembre dans l'île de Chamaran et près d'Aden:

Zanzibar et Madagascar.[1] L'espèce de gingembre ainsi dénommée passait par Alexandrie pour arriver en Europe.[2] Pegolotti la dit inférieure aux autres; suivant lui, elle était petite et difficile à couper. Il est curieux que le *Ménagier de Paris* dise exactement le contraire; là, nous lisons que cette espèce a toutes les qualités d'un bon gingembre, qu'elle se distingue notamment par la facilité avec laquelle on peut la couper et que celle qui vient de Quilon lui est inférieure. Les prix indiqués par l'auteur du Ménagier semblent démontrer effectivement que son affirmation n'était pas uniquement basée sur une appréciation personnelle. En 1393, par exemple, la livre de gingembre de Quilon *(colombin)* valait, sur le marché français, onze sols ou environ 31 francs de notre monnaie, et le quarteron (1/4 de livre) de gingembre de la Mecque *(mescha* ou *de Mesche*, p. 248 et s.) cinq sols, soit vingt sols la livre, c'est à dire le double.[3] Sanuto, dans ses *Diarii*, parle fréquemment d'épices et donne des listes de prix; le gingembre ne pouvait y manquer: seulement, l'espèce *colombino* ne se trouvait plus dans le commerce à l'époque où il écrivait, de sorte que nous ne connaissons par lui que les valeurs relatives du *beledi* et du *mecchino:* le dernier était toujours coté moins haut que le premier.

Le gingembre se vendait sous deux formes: soit vert *(zenzeri verdi)*, soit confit dans le sucre *(zinziberum conditum, giengiovo confetto — in conserva)*.[4] Les Indiens savaient en préparer des conserves[5] que les Arabes connaissaient sous le nom de *zindjebiliyèh*.[6] Les Occidentaux en trouvaient à acheter à Alexandrie: c'était ce qu'ils appelaient des *zenzeverate d'India*.[7] En Occident, les apothicaires fabriquaient un

---

v. *Viaggi alla Tana*, p. 146, b, 148, a. Divers auteurs témoignent qu'en somme le gingembre croissait dans diverses parties de l'Arabie, dans l'Yémen comme dans l'Oman: voy. Abou Hanifa, dans Ibn Beitar, I, 537; Ibn-al-Mogawir, dans Sprenger, *Post- und Reiserouten*, p. 133; Abdallatif, p. 25; enfin Massari, p. 26. Ghistele vit à Aden la plante de l'espèce beledi (velledyn) apportée de l'Inde et acclimatée dans le pays, p. 233.

[1] Abdallatif, l. c.; Harff, p. 146.

[2] Pegol., p. 308, 360; Uzz., p. 20, 61, 111, 114, 191; Pasi, p. 53, b, 83, a, etc. Le "zinziberum Alexandrinum" de Joh. de Garlandia (éd. Schéler, p. 56) n'est autre chose que celui que d'autres nomment gingembre de la Mecque.

[3] Cf. le *Ménagier de Paris*, p. 111, 230, avec Pegol., p. 360.

[4] Pasi, p. 118, a; Joh. de Garlandia, ibid.; Uzz., p. 20.

[5] Ibn Batouta, III, 126; Barbosa, p. 323, a; Garcia de Orto, p. 212.

[6] Silvestre de Sacy, éd. d'Abdallatif, p. 312.

[7] Pegol., p. 298, 317 et ss.; Uzz., p. 26. "Zinziberata" dans les doc. relatifs à Charles I d'Anjou, *Arch. stor. ital.*, 3e série, XXII, 22; "gingibretum, gyngebrad", dans les sources anglaises, publ. par M. Hanbury, *Science papers*, p. 480, 483. On trouvera encore d'autres formes du même nom, tirées des romans de chevalerie français, dans Schultz, *Das höfische Leben*, I, 293, not. 2.

opiat dans la composition duquel le gingembre dominait; d'où son nom: *diazinzibereos.*[1] Dans la cuisine, on employait surtout le gingembre comme assaisonnement, avec la viande et le poisson; il entrait aussi dans la préparation des vins épicés.[2]

Gomme Adragant.

Il existe divers arbrisseaux de la famille des astragales qui présentent cette particularité que, si l'on fait une entaille sur le tronc, ou s'il se produit naturellement une fente dans l'écorce, la plante distille un liquide visqueux qui durcit rapidement au contact de l'air. Cette matière entre dans le commerce sous le nom de *Gomme adragant.* Pegolotti indique deux pays d'où l'on tirait cette gomme pendant le Moyen-Age: la Romanie, et la Turquie, c'est à dire la Grèce et l'Asie-Mineure.[3] Effectivement, la Grèce a été de toute antiquité la patrie de la gomme adragant et, de nos jours encore, elle en produit une variété reconnaissable à son aspect filiforme ou vermiforme, connue sous le nom de gomme adragant de Morée. Mais la meilleure qualité vient du centre de l'Asie-Mineure Actuellement, elle passe par Smyrne ou Constantinople, mais, au temps de Pegolotti,[4] le grand marché de la gomme adragant d'Asie-Mineure était Satalia: ce n'était, d'ailleurs, que la conséquence naturelle de la situation de cette ville; au nord du golfe de Satalia s'étend une province renommée pour la qualité de ce produit, l'ancienne Pisidie, devenue, depuis la conquête turque, le vilayet de Hamid.[5] Enfin, Pegolotti indique encore deux marchés sur lesquels on trouvait la gomme adragant: Chypre et Alexandrie.[6]

Au Moyen-Age, cette gomme servait à divers usages. Elle passait pour un remède énergique.[7] Dans un passage de son poème satyrique

---

[1] Ægid. Corbol., éd. Choulant, præf. p. xxviii. Voy. Guiot de Provins, *Bible,* dans les *Fabliaux et contes,* éd. Barbazan et Méon, II, v. 2621, 2627; Joh. de Garlandia, p. 28.

[2] *Das Buch von guter Speise (Bibl. des liter. Vereins,* IX), p. 2, 6, 11; *Ménagier de Paris,* p. 107, 111, 125, 248 et s., 273; *Traité de cuisine,* éd. Douet d'Arcq, *Bibl. de l'École des chartes,* 5e série, I, 209 et ss.

[3] Pegol., p. 296, 376. Ibn Beitar en indique encore d'autres: la chaine de montagnes située en arrière de Beyrout et le Liban (trad. franç., III, 146). Uzz., p. 19, mentionne un "draganti da ucci". Le mot "ucci" désigne sans doute un lieu d'origine, mais je ne suis pas arrivé à retrouver lequel. Le nom oriental de la gomme adragant "Ketira" se retrouve aussi dans Pegolotti, p. 113: on y lit: "chiturca cioè draganti", et p. 376, "chitirra". Cf. Hamilton, *Reisen in Kleinasien,* I, 449.

[4] Pegol., p. 376: cet article donnait encore lieu à un certain mouvement d'affaires sur le marché de Satalia à une époque postérieure: voy. Pomet, *Hist. des drogues,* II, 16.

[5] Flückiger, *Pharmocognosie des Pflanzenreichs,* p. 8; Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia,* 2e éd., p. 176.

[6] Pegol., p. 56, 376.

[7] Constantinus Afric. *(Opp.,* I, p. 360,

intitulé la *Bible*, Guiot de Provins exerce sa verve aux dépens des médecins de Montpellier et du prix des remèdes qu'ils prescrivaient:[1] il cite, entre autres, au vers 2622, une boisson qu'il nomme *diadragum*. Nous retrouvons la même boisson dans d'autres auteurs, sous les formes plus exactes *diadragagantum*[2] ou *dyadragantum*:[3] celui qui emploie cette dernière ajoute, sous forme de remarque, que les apothicaires la donnaient comme remède rafraîchissant. Le nom lui-même démontre que la gomme adragant en constituait le principal élément. D'autre part, l'industrie du Moyen-Age employait cette gomme dans la préparation du bleu azur et dans la dorure.[4] Je n'ai pas pu trouver de preuve certaine qu'on s'en servît déjà comme fixatif dans la teinture.

Gomme laque.

Dans l'Inde et dans l'Indo-Chine, il existe certains arbres de la famille des euphorbiacées et particulièrement de l'espèce *Aleurites laccifera Willd.* qui nourrissent des milliers de pucerons de l'espèce *Coccus Lacca;* ce puceron se fixe sur les branches, les perce avec sa trompe, en fait sortir ainsi la sève résineuse de la plante, qui se répand à l'extérieur, et y mêle probablement certaines matières liquides qui lui sont propres; il lui communique en tout cas sa belle couleur rouge et il se forme ainsi autour des branches une croûte épaisse, colorée en rouge, qui finit par recouvrir les pucerons eux-mêmes. C'est la gomme laque.[5] Elle était déjà connue dans l'antiquité comme matière tinctoriale et employée dans la composition des vernis et des pâtes à polir. C'était un article très répandu dans le commerce au Moyen-Age.[5] Pegolotti en parle naturellement, mais il semble ignorer que la gomme laque soit produite par un insecte; il la prend pour une excroissance, ou pour le fruit d'une plante, et la divise en trois espèces: 1° la *lacca acerba,* ou laque verte, de couleur analogue à celle de la

---

383) admettait déjà cette drogue dans ses remèdes, suivant l'exemple des médecins grecs et arabes.

[1] *Fabliaux et contes*, éd. Barbazan et Méon, II, 391 et s.

[2] Ægidius Corbol., éd. Choulant, præf. p. xxix. "Diedraganti", dans l'*Archiv. stor. ital.*, 3e série, XII, 2, p. 126.

[3] Joh. de Garlandia, *Dictionarius*, éd. Géraud, suppl. au *Paris sous Philippe le Bel*, p. 596, éd. Schéler: *Lexicographie latine du XIIe et du XIIIe siècle* (Leipz. 1867), p. 56; Flückiger, *Das Nœrdlinger Register*, p. 12.

[4] *Liber divers. art.*, p. 748; Muratori, *Antiq. ital.*, II, 373, 376; voy. les *Segreti per colori*, dans Merrifield, *Orig. treatises*, p. 411, 485, 495.

[5] Brandt et Ratzeburg, *Medicinische Zoologie*, II, 226 et ss.; Geiger-Marquart, *Pharmaceutische Zoologie*, 2e éd., p. 102 et ss.

[6] Lib. jur., I, 71; Taf. et Thom., III, 444; *Assis. de Jérus.*, II, 174; Pegol., p. 17, 44, 49 etc.; Uzz., p. 111; Chiarini, p. lxxxii, b; Capmany, II, 2, p. 4, 17, 20; append., p. 73.

mûre avant sa maturité et dure au toucher; 2° la *lacca matura* ou laque mûre, de couleur rouge sang foncé, comme la mûre après maturité, et se brisant facilement sous le doigt; 3° la *lacca comunale intra acerba e matura*, espèce intermédiaire entre les deux précédentes.[1] La gomme laque arrivait sur le marché soit à l'état brut, c'est à dire dans l'état originel, et renfermant encore des éclats de branches, ce qui lui donnait un aspect peu tentant pour l'acheteur,[2] soit moulée après avoir été ramollie sur le feu. De là, une autre classification en *lacca cruda* et *lacca cotta*.[3] Enfin, on vendait encore à part, sous le nom de *polvere di lacca*, une poudre formée de particules détachées de la partie extérieure de la croûte, et, sous celui *fiori di lacca*, une autre marchandise que nous soupçonnons être de la gomme en grains.[4]

Le nom même de la gomme laque décèle son origine, car il est dérivé de l'indien lâxâ ou lakkha[5] (en grec *λάκκος)*. Si je ne me trompe, Niccolo Conti fut le premier voyageur européen qui vit la gomme laque sur le lieu même où elle se formait.[6] En même temps qu'il rapporte la découverte, il nomme les principaux marchés sur lesquels s'écoulait cet article; les choses n'ont pas changé dans la suite des temps: c'étaient Calicut[7] et Cambayc.[8] Mais ceci ne nous fait pas connaître le lieu réel de production. La partie occidentale de l'Inde n'a jamais produit beaucoup de gomme laque. Les provinces du centre de la péninsule, composant le royaume de Narsinga, étaient, sous ce rapport, un peu plus favorisées de la nature;[9] puis venaient la côte de Coromandel[10] et, au nord, le bassin du Gange.[11] Mais le véritable pays de production, celui qui fournissait les plus grandes quantités, était l'Indo-Chine, aussi bien dans les provinces de Pégou, de Martaban et de Ténassérim que dans la Birmanie et le royaume de Siam.[12] On

---

[1] Pegol., p. 308, 314 et s., 366 et s. Voy. aussi Uzz. et Chiarini, op. cit. Ces écrivains parlent d'un état de la gomme qui, suivant eux, n'aurait pas été encore mûre, tandis qu'elle devait être trop mûre, c'est à dire qu'on devait l'avoir recueillie à un moment où la couleur était déjà résorbée en partie: voy. Brandt et Ratzeburg, l. c., p. 228.

[2] Pegol., p. 366; Garcia de Orto, p. 158.

[3] Pegol., p. 297. "Lacha cruda": *Lib. divers. art. Montp.*, lib. I, cap. 9, p. 754.

[4] Pegol., p. 296, 308, 366.

[5] Lassen, *Ind. Alterth.*, I, 317; III, 31 et s.

[6] Éd. Kunstmann, p. 48 et s.

[7] *Sommario*, p. 325, b; Sernigi, p. 120, a; Massari, p. 27.

[8] Hier. da S. Stefano, p. 346; Varthema, p. 157, a; *Sommar.*, p. 327, a; 328, a; Massari, p. 26; Nikitin, p. 21.

[9] Barbosa (p. 317, a) établit une comparaison entre le produit du royaume de Narsinga et celui de Martaban.

[10] *Roteiro da viagem que fez Vasco da Gama*, p. 109.

[11] Balbi parle d'une laque jaune du Bengale: *de Bry's Reisen*, p. 39.

[12] Varthema, p. 166, a; *Roteiro*, p. 112; Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 316, b, 317, a, 323, a; Empoli, p. 80; *Sommario*, p. 334, b, 335, a, 336, a; Federici, p. 395, b: Balbi,

trouvait aussi beaucoup de gomme laque dans l'île de Sumatra et c'était bien un produit indigène, quoi qu'on dise Garcia de Orto.[1]

La "*lacca martabani*" et la "lacca Sumutri" constituaient deux articles distincts qui paraissent avoir été très répandus dans le commerce de l'Orient.[2] Dans celui de l'Occident au Moyen-Age, je ne trouve, au contraire, aucun exemple d'épithète accolée au nom de la gomme laque pour déterminer son origine. Pegolotti seul joint parfois l'épithète *chonbaiti* ou *ganbainti*[3] au nom de l'espèce qu'il qualifie *lacca matura:* peut-être est-ce une altération du nom de Cambaye, qui serait alors le lieu d'origine de cette espèce particulière. Il est également hors de doute que l'Occident recevait de la gomme laque de Calicut par Aden et Alexandrie.[4] Or, comme la gomme laque de Martaban faisait concurrence sur le marché de Calicut au produit indigène *(lacca del paese)*,[5] comme, en outre, les Goudjerati, qui tenaient le haut du pavé sur la place de Cambaye, envoyaient leurs propres navires en chercher à Martaban,[6] on peut être certain que la gomme laque de l'Indo-Chine arrivait en Europe par Calicut et par Cambaye.

Notons, avant de terminer, que l'on a fait parfois une confusion entre la *lacca* (gomme laque) et la *grana* (graine d'écarlate, kermès). Pour en citer un exemple la *lacca di Romania* (gomme laque de Grèce) ne pouvait être produite que par le *Coccus Ilicis* (puceron du kermès) et non par le *Coccus Lacca.*

De l'usage de la gomme laque, nous nous bornerons à dire en deux mots qu'on l'employait dans les industries de la teinture et du polissage[7] et en médecine.[8]

Indigo.

L'antiquité connaissait déjà la matière tinctoriale que l'on extrait des plantes du genre *Indigofera,* et lui avait donné un nom dérivé de celui du pays qui la produisait. Au Moyen-Age, le grand marché de

---

l. c.; Garcia de Orto, p. 158; voy. encore Ritter, *Asien,* IV, 328, 931, 1111.

[1] Roncinotto, p. 108, b; Varthema, p. 167, a; *Roteiro,* p. 110, 113 (l'auteur écrit "Pater" pour Pédir dans l'île de Sumatra). Voy. encore Crawfurd, *Hist. of the Indian archipelago,* III, 437; Wiesner, *Gummi-Arten,* p. 140.

[2] Barbosa, p. 317, a; Garcia de Orto, l. c.

[3] P. 315, 366.

[4] Sommario, p. 325, b; *Roteiro,* p. 116; Pegol., p. 56. Plus tard la gomme laque fut apportée par les navires portugais qui faisaient le tour du cap de Bonne-Espérance: Guicciardini, *Opere inedite,* VI, 222; Sernigi, p. 120, a. Lettre d'Améric Vespuce, publ. par M. Baldelli Boni dans l'introduction de son édition de *Marco Polo,* p. lviii.

[5] Barbosa, p. 323, a.

[6] *Sommario,* p. 335, a.

[7] *Lib. divers. art. Montp.,* lib. I, cap. 9, p. 754.

[8] "Dialacca, Lacktinctur", dans Flückiger, *Nördlinger Register,* p. 12, et dans Amatus Lusitanus, *Comment. in Dioscor.,* lib. I, enarr. 23.

l'indigo était Bagdad. Parmi les diverses qualités d'indigo, celui de Bagdad est le plus fréquemment indiqué dans les manuels à l'usage des commerçants, dans les traités de commerce, dans les tarifs de douane de l'époque;[1] certains ouvrages spéciaux d'arts et métiers le recommandaient par le motif qu'il contenait plus de couleur bleue que d'autres *(magis açurinum est)*.[2] Rien ne prouve que l'indigo qui se vendait à Bagdad ait été produit dans les environs même de la ville; la chose est même douteuse. Mais, parmi les articles qui s'importent de nos jours dans cette ville, nous relevons l'indigo de l'Inde.[3] Rien n'empêche de supposer qu'il en était de même autrefois, vu la facilité des communications entre ce marché et l'Inde par le golfe Persique, et que, par conséquent, l'Inde y ait expédié tout au moins une partie de ce qu'on y vendait sous le nom de *Indaco di Baldacca, di Bacadetto, di Bagadeo, di Gabbadeo* ou sous une autre dénomination quelconque dérivée du même nom défiguré par le langage populaire. Il est inutile, je le suppose, de démontrer avec preuves à l'appui qu'au Moyen-Age l'Inde n'avait pas cessé de produire l'indigo. Marco Polo cite spécialement les grandes plantations qu'il vit à Quilon *(Coïlun)*,[4] à Goudjerate[5] et aux environs de Cambaye.[6] Mais l'indigotier croissait aussi dans des pays plus rapprochés de Bagdad. On le cultivait sur une vaste échelle dans la fertile province de Kaboul: il jouissait même d'une grande réputation et on en exportait de grandes quantités.[7] Au sud-est de la Perse, les habitants du Kerman se livraient activement à cette culture et ceux d'Ormouz (la ville de terre ferme) obtenaient dans leurs plantations un produit de qualité exceptionnelle; c'était un article d'exportation important. Les auteurs arabes mentionnent souvent à la fois l'indigo de l'Inde et celui du Kerman, et ne font entre les deux qu'une distinction de nuance: celui de l'Inde était plus clair que l'autre.[8] Peu importe d'ailleurs de savoir d'où venait en réalité l'indigo;

---

[1] Pegol., p. 15, 65, 73, 211, 296, 308, 371; Uzz., p. 21, 53, 80, 111, 114; Pasi, p. 9, a, 79, a, 88, b, etc.; Bonaini, *Stat. Pis.*, II, 1116; III, 104, 113, 434, 436, 592; *Archiv. stor. ital.*, 3e série, XII, 2, p. 81, 91, 126; Méry et Guindon, I, 347; *Petit Thalamus* (de Montpellier), p. 237; Capmany, *Mem.*, II, append., p. 73.

[2] *Liber divers. art. Montpell.*, p. 744, 750, 769; Cennini, trad. Ilg, chap. 19, 47, 61; Merrifield, *Orig. treatises*, p. 87, 273, 275.

[3] Ritter, *Erdk.*, XI, 812, 817, 822.

[4] P. 644.

[5] P. 660; le fait est confirmé par Nikitin, p. 21.

[6] P. 666; voy. aussi Nikitin, p. 9; Conti, p. 49; Hieron. de S. Stefano, p. 346; *Sommar.*, p. 328, a; Corsali, p. 179, b; De Gubernatis, p. 169.

[7] Edrisi, I, 183. Ibn Haoukal (cit. dans Reinaud, *Mém. sur l'Inde,* p. 245) avait entendu estimer par des marchands à deux millions de dinars et plus la valeur de l'indigo expédié annuellement de Kaboul.

[8] Istachri, p. 80; Edrisi, I, 424; Ibn Beitar, II, 567; Avicenne, cit. dans Beck-

car il paraît établi que les produits de l'Inde, du Kaboulistan et du Kerman prenaient également le chemin de Bagdad, d'où ils passaient en Occident sous la désignation commune d'indigo de Bagdad.[1] Si nous passons aux indigos d'autres provenances, nous constatons que celui de Chypre ne pouvait pas soutenir la comparaison avec l'indigo de Bagdad;[2] il était plus grossier et on le payait quatre fois moins sur le marché.[3] Edrisi vante les qualités hors ligne de celui qu'il nomme indigo des oasis de la Haute-Égypte;[4] cependant, le produit de l'Égypte passait pour inférieur à celui de l'Inde.[5] Malgré cette infériorité, la culture de l'indigo y était très développée: c'était même une des particularités qui frappaient les voyageurs occidentaux.[6] Nous pourrions encore citer, au même point de vue, le nord de l'Afrique,[7] l'Espagne,[8] la Sicile,[9] mais ces pays étaient situés en dehors du cercle auquel s'étend notre étude. Pour en finir avec les espèces d'indigo répandues dans le commerce au Moyen-Age, il me reste à citer l'*indaco socafe* (var. *saccafe, sacheze*), l'*indaco del golfo* qui me paraît être le même que le précédent sous un autre nom, et enfin l'*indaco rifanti*, mais je dois avouer qu'il ne m'a pas été possible de me faire une idée même approximative de leur provenance.[10]

Pour retrouver le moment où le commerce commença à répandre l'indigo dans le monde, il faudrait remonter aux origines de l'antiquité classique; cependant, pour qu'il devînt commun en Europe, il ne fallut rien moins que la nouvelle impulsion donnée par les croisades au trafic entre l'Orient et l'Occident.[11] Les plus anciens documents qui en fassent

---

mann, *Beiträge zur Geschichte der Erfindungen*, IV, p. 508. L'indigo du Kerman n'était pas inconnu en Occident: voy. la *Carte de Fra Mauro*, éd. Zurla, p. 43, 44. Dans le dernier passage, l'auteur parle d'une localité qu'il nomme Cobinam: il en sera question dans l'art. Tutia.

[1] Pegol., p. 12.

[2] Voy. dans le glossaire de l'*Hist. de Chypre*, par M. de Mas Latrie, les passages cités au mot "Endicum". Pegol., p. 65.

[3] Pegol., p. 371, 296.

[4] I, 122 et s.

[5] Abdallatif, éd. de Sacy, p. 36.

[6] "Color indicus in Egypto conficitur", écrivait déjà l'ambassadeur envoyé par l'empereur Frédéric Ier à Saladin: Arnold. Lubec., éd. Pertz, XXI, p. 238. Le pèlerin italien Sigoli remarqua des plantations d'indigo sur les bords du Nil, le long de la branche de Rosette, entre Chatnouf et Fouâh (p. 171).

[7] "Indicum de Garbo, Garbi": Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 104, 113, 434.

[8] Ibn al Awam, II, 1, p. 297 et s.

[9] Huillard-Bréholles, *Hist. dipl. Friderici II*, vol. V, p. 571.

[10] Ces espèces sont mentionnées dans Pegol., p. 296, 113; Uzz., p. 21, 53, 80, 111, 114; Capmany, II, app., p. 73; Bonaini, l. c., III, 592 (il écrit "di groffio" probablement pour "di golfo"; *Petit Thalamus de Montpellier*, p. 237. L'"añil de golfo" que nomme Capmany (IV, app., p. 19, 20) à côté de l'"añil bagadel" n'est pas autre chose que l'indigo (en arabe *nil*).

[11] Jusqu'à la fin des états latins de

mention pendant le Moyen-Age appartiennent au XII[e] siècle et sont relatifs à l'Italie (Gênes, Ferrare).[1] On constate ensuite son apparition en France en 1228, sur une liste d'articles taxés à la douane de Marseille,[2] et en Angleterre en 1274, sur une facture.[3]

A une époque plus rapprochée de nous, on a trouvé un procédé pour extraire une belle couleur bleue du pastel et l'inventeur n'a pas craint d'attribuer à ce produit la qualification d'*indicum*, quoiqu'il n'entre pas trace d'indigo dans sa composition.[4]

Ivoire.

L'ivoire qui s'importait en Occident pendant le Moyen-Age provenait-il en majorité de l'Inde ou de l'Afrique? C'est un problème dont il est assez intéressant de chercher la solution, bien que les livres de commerce du temps ne fournissent aucune donnée à cet égard. Pegolotti énumère divers marchés où l'on pouvait se procurer cet article: Alexandrie, Acre, Famagouste[5] par exemple, mais il n'y a pas dans cette indication l'élément d'une preuve en faveur de l'une ou de l'autre provenance. Edrisi signale Aden pour y avoir vu de l'ivoire; mais ce marché, affecté spécialement au commerce de transit, pouvait recevoir l'ivoire de l'Afrique aussi bien que de l'Inde. Istachri parle de Sirâf au même point de vue: ici il devait, il est vrai, arriver surtout de l'ivoire de l'Inde; néanmoins, il ne faut pas oublier qu'un trafic très actif reliait ce port à la côte orientale d'Afrique,[6] et que, par suite, les produits de ce pays y étaient abondamment représentés.[7] Un simple détail cependant tranchera la question, et ce détail est confirmé par trois auteurs qui écrivaient à des époques différentes: c'est que l'Inde ne s'est jamais suffi à elle-même et qu'elle a toujours dû importer de l'ivoire d'Éthiopie pour sa propre consommation.[8] Effectivement, l'ivoire est bien plus abondant dans ce dernier pays que dans l'Inde. On sait que l'éléphant d'Afrique a des défenses beaucoup plus longues et plus lourdes que celui de l'Inde[9] et que, sous ce rapport, la femelle est aussi bien

---

Syrie, Beyrout fut un marché d'indigo: Taf. et Thom., II, 233.

[1] *Lib. jur.*, I, 71 et s.; Murat., *Antiq.*, II, 894.

[2] Méry et Guindon, I, 347. Même observation pour Montpellier (v. plus haut) et pour les foires de Champagne (Bourquelot, p. 291).

[3] Cennini, trad. Ilg, p. 157.

[4] *Segreto per colori* (XV[e] siècle), dans Merrifield, *Orig. treatises*, p. 413 et s.

[5] P. 49, 56, 65. Pour Acre, voy. encore les *Assises de Jérus.*, II, 175; pour Alexandrie, le *Liber plegiorum*, p. 116.

[6] Voy. p. ex. Maçoudi, III, p. 6.

[7] Edrisi, I, 51; Isstachri, p. 74.

[8] Cosmas, *Indicopl.*, éd. Montfaucon, p. 339; Maçoudi, III, 8; Garcia de Orto, p. 166. Ce dernier estime l'importation annuelle à 600,000 livres.

[9] Ce fait était déjà connu de Cosmas, l. c.

douée que le mâle; aussi la prise d'un de ces animaux est-elle toujours très fructueuse pour le chasseur. Dans l'Inde, au contraire, où l'éléphant apprivoisé rend les services les plus variés, on le ménage; c'est en quelque sorte un animal sacré; on ne le chasse pas; on le laisse mourir de sa belle mort et sa dépouille donne beaucoup moins d'ivoire que celle de son congénère d'Afrique. Comme les Indiens fabriquaient pour leur usage une quantité d'objets en ivoire,[1] ils étaient bien obligés d'avoir recours à l'Éthiopie. D'un autre côté, les Chinois faisaient également une grande consommation d'ivoire,[2] et, comme ils ne pouvaient pas se fournir dans l'Inde, ils le tiraient de la même source. Au temps de Maçoudi, la demande d'ivoire était si active dans ces deux pays qu'elle produisait une raréfaction de cet article dans les pays musulmans. Ceci posé, la réponse à la question que nous avons énoncée plus haut ressort des faits eux-mêmes: l'Occident ne pouvait que par exception recevoir de l'ivoire de l'Inde,[3] puisque la production indigène ne suffisait même pas à la consommation des habitants; la plus grande partie de celui qui arrivait en Europe avait été expédiée de la côte orientale d'Afrique. Sans avoir visité ces régions en personne, Marco Polo parle avec étonnement des quantités immenses d'ivoire qui s'accumulaient en particulier sur les marchés du Zanguebar et de Madagascar; Varthema, de son côté, cite Zeilah (sur la côte, vis-à-vis d'Aden) comme un des grands marchés d'ivoire.[4]

Au Moyen-Age on fabriquait en Europe même beaucoup d'objets en ivoire:[5] peignes,[6] manches de couteaux,[7] reliures de luxe, ornements d'église[8] etc. On donnait en remède sous le nom de *Spodio di Liofante (ebur ustum)*[9] de la cendre d'os ou de défenses d'éléphant calcinés.

---

[1] Garcia de Orto, l. c.; Maçoudi cite comme exemple les manches de poignards, et de sabres, les pièces des jeux d'échec et de trictrac, l. c.

[2] Ils en fabriquaient des palanquins, par exemple; ou encore ils le brûlaient dans les temples en l'honneur de leurs divinités: Maçoudi, l. c.

[3] Le seul exemple certain d'exportation d'ivoire de l'Inde dans la direction de l'ouest est cité par Marco Polo, p. 85; il énumère l'ivoire parmi les articles dont se composait la cargaison des navires indiens qui abordaient à Ormouz.

[4] Marco Polo, p. 677, 686; Ramus., I, 155, a.

[5] Nicc. da Poggibonsi (II, 73) vit au Caire, chez un marchand vénitien, une défense d'éléphant de grande taille qui avait été payée trente six florins d'or.

[6] Pour cet objet en particulier, M. Dümmler cite des exemples qu'il a réunis dans son édition du *Formulaire de Salomon III, évêque de Constance*, p. 38.

[7] Voy. p. ex. Boileau, *Règlements des arts et métiers de Paris*, p. 155.

[8] Boileau, *ibid.* et p. 158.

[9] Pegol., p. 297; Uzz., p. 24, 53, 192 cf. Constantin. Afr., *Opp.*, I, 370; Platearius *circa instans*, p. 250.

Ladanum.

Les plantes du genre *Cistus*, entre autres le *Cistus creticus L.*, qui croissent dans le midi de l'Europe et sur les côtes occidentales de l'Asie, produisent une matière visqueuse de couleur brun foncé;[1] c'était autrefois, et spécialement pendant le Moyen-Age, un article de commerce qui s'importait en Occident:[2] maintenant il n'est plus connu que dans le Levant. Pegolotti et Pasi rapportent qu'on le tirait de l'île de Chypre; Avicenne dit que la résine de Ladanum de cette provenance était la meilleure;[3] mais, au point de vue de l'abondance de la production, Candie tenait le premier rang, du moins dans les temps postérieurs à ces écrivains.[4] M. Unger prétend qu'on ne récolte le ladanum que dans ces deux îles;[5] je n'aurais garde de le contre-dire s'il n'entend parler que de l'époque actuelle; mais, s'il comprend le Moyen-Age dans son affirmation générale, je pourrais lui citer un passage de Chehab-eddin où le célèbre géographe arabe dit qu'on recueille la résine en question dans un district de l'Asie-Mineure qu'il nomme Akbara et qu'on en exporte la plus grande partie dans les pays chrétiens.[6] En rapprochant ce passage d'un autre du même géographe (p. 339) et en les comparant tous deux avec le journal de voyage d'Ibn Batouta, son contemporain,[7] on arrive à cette conclusion que, suivant toute apparence, Akbara n'est autre chose que Bali Kesri, localité qu'Ibn Batouta traversa en allant de Pergame (Bergamah) à Brousse[8] et à laquelle les cartes modernes attribuent encore une certaine importance.

La résine de ladanum était autrefois utilisée en médecine, par exemple dans la composition des emplâtres.[9] On l'employait aussi dans l'embaumement des cadavres.[10]

---

[1] Dans l'ouvrage sur l'île de Chypre qu'il a publié récemment en collaboration avec M. Kotschy, M. Unger a donné une intéressante description de la manière dont on la recueille (p. 393 et ss.); voy. aussi Belon, *Observations*, p. 15; Tournefort, *Voy.*, p. 29 et s.; Sieber, *Reise nach Kreta*, II, 65—68.

[2] Pegol., p. 4, 17, 56, 64, 99 etc.; Pasi, p. 141, b.

[3] Canon, lib. II, éd. Plempius, p. 176; voy. aussi Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 497, 535.

[4] Unger et Kotschy, op. cit., p. 406 et s.; Belon, l. c.; Tournefort, l. c., et p. 35.

[5] Op. cit., p. 409.

[6] *Not. et extr.*, XIII, p. 365 et s.

[7] Ibn Batouta, II, p. 316 et s.

[8] Voy. les notes de M. Defrémery dans les *Nouvelles annales des voyages*, 1851, II, 21 et s.

[9] Henkel, *Waarenlexicon*, p. 210.

[10] *Comptes de l'argenterie des rois de France*, publ. par Douet d'Arcq, p. 19.

Lin.

L'Europe produisait assez de lin elle-même pour n'être pas, au point de vue de cet article, nécessairement tributaire des autres parties du monde. Néanmoins, comme la quantité n'est pas tout, elle ne savait pas se passer du lin d'Égypte; aucun autre n'approchait de celui-là.[1] Il croissait en abondance le long du Nil, au-dessus du Caire[2] le long des branches du même fleuve jusqu'au littoral, et dans l'intérieur du Delta.[3] Une grande partie de la production était absorbée dans le pays même, car il y avait là une quantité d'ateliers de tissage où l'on fabriquait principalement des étoffes fines;[4] les habitants, hommes et femmes aimaient les vêtements de lin.[5] Néanmoins, le lin à l'état brut donnait lieu à un mouvement d'affaires considérable: il s'exportait par Damiette et surtout par Alexandrie,[6] vers le nord de l'Afrique, l'île de Chypre, Constantinople, l'Italie et l'Espagne.[7]

Macis (voy. Noix muscade).

Manne.

On peut lire sur la carte de Fra Mauro,[8] tout auprès de la Mecque, une légende où il est dit que la manne se trouve en Arabie dans bon nombre d'endroits, que c'est la meilleure du monde, que l'on préfère celle qui est tombée sur des feuilles à celle qui est tombée sur des pierres, et que la manne recueillie dans le pays (en Arabie, en général ou seulement à la Mecque?) est appelée *mechina.* Les derniers mots de la légende indiquent évidemment qu'il s'agit d'un article qui était dans le commerce. Les recherches faites dans les temps modernes n'ont pas eu pour résultat de démontrer qu'actuellement la manne soit si abondante que cela en Arabie. On y trouve bien l'*Alhagi Camelorum;* en Perse, nous le verrons, cette plante laisse suinter une sorte de manne, mais j'ignore si en Arabie, elle produit également, sans un procédé artificiel, ce suc melliforme. Une autre plante qui peut produire de la manne est le *Tamarix gallica,* assez répandu en Arabie, mais il n'en donne que dans quelques vallées du mont Sinaï et encore en quantité très limitée. De nos jours, les Bédouins du Sinaï portent leur récolte

---

[1] Sanut., p. 24. Certains marchands mêlaient du lin de Naplouse au lin d'Égypte, mais ce mélange était considéré comme une fraude: *Journ. asiat.*, 5e série, XVII, 27.

[2] Ibn Batouta, I, 95.

[3] Edrisi, I, 316, 317; Merassid-al-Itthila, cit. *Aboulféda*, éd. Reinaud, II, 1, p. 141; Piloti, p. 347; Tafur, p. 77.

[4] Edrisi, I, 320.

[5] Frescobaldi, p. 45, 46; Piloti, p. 351.

[6] Pegol., p. 16, 56, 317; Piloti, p. 351; *Rôle des douanes de Messine,* l. c., p. 77.

[7] Ibn Batouta, l. c.; Pegol., l. c.; Uzz., p. 80; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 105; *Archiv. stor. ital.*, 3e série, XII, 2e part., p. 124; Capmany, II, app., p. 78.

[8] Éd. Zurla, p. 48.

de manne sur le marché du Caire;[1] il ne serait pas impossible qu'au Moyen-Age cette même manne du Sinaï fût envoyée par la Mecque à Alexandrie et de là en Occident.[2] Dans certains auteurs, nous trouvons la mention d'une manne de Syrie.[3] Nous avons très probablement affaire ici à une sorte de manne qui ne faisait que traverser la Syrie comme article de transit: c'est le Terendjebin ou suc melliforme suinté par l'*Alhagi Camelorum*, que l'on recueille encore aujourd'hui en Perse, principalement dans le Khorassan, aux environs de Boukhara, d'où on l'expédie au commerce.[4] Cette manne se récoltait déjà au Moyen-Age; c'est un fait sur lequel il ne peut pas exister le moindre doute. Les médecins arabes la connaissaient bien et ils en savaient l'origine.[5] Elle se vendait dans les bazars de Samarkand, de Tauris et de Soultanièh;[6] on en recueillait d'ailleurs aux environs même de ces villes.[7] Ghistele dit positivement que les apothicaires d'Occident la recevaient de la Perse.[8] Elle passait probablement par Alep ou par Laodicée, et comme les marchands ne pénétraient pas plus loin dans l'intérieur du pays, ils la prenaient pour un produit de la Syrie.

Actuellement, nos pharmaciens font venir la manne de la Sicile, où on l'extrait du frêne à manne *(Fraxinus Ornus)*. Il n'existe d'ailleurs aucune preuve certaine que la Sicile ait produit de la manne pendant le Moyen-Age, et on risquerait fort de se tromper en faisant remonter à l'époque de la domination arabe l'acclimatation du frêne à manne dans l'île.[9]

Mastic.

La plante dont le tronc et les branches distillent la résine appelée *mastic* est une variété de *Pistacia Lentiscus L.;* elle se distingue des autres variétés de ce genre par son caractère arborescent. Le *Pistacia*

---

[1] Voy. les explications de M. Ritter sur la manne de la presqu'île du Sinaï, *Erdk.*, XIV, 665 et ss., et l'art. *Manna*, dans Flückiger, *Pharmakognosie des Pflanzenreichs*, p. 13 et ss.

[2] Ghistele parle aussi (p. 311) d'une manne d'Égypte et d'une manne d'Arabie.

[3] Pasi, p. 90, b, 92, a, 115, b, 187, b, 189, a, 190, b, 192, a, 193, a; Pegolotti cite à plusieurs reprises la manne parmi les articles des marchés de Constantinople, d'Alexandrie, de Famagouste et autres (p. 18, 57, 65, 99 etc.), mais sans indication du provenance.

[4] Polak, *Persien*, II, 278, 286.

[5] Avicenne (éd. Gildemeister, p. 174 et s.) rapporte que cette "pluie de miel" tombe fréquemment dans le Khorassan et dans le Mawerannahr; Ibn Beitar dit (I, 207) que la meilleure est la blanche et qu'elle vient du Khorassan.

[6] Clavijo, p. 113, 191; Ghistele, p. 311.

[7] Edrisi, II, 200; Ghistele, op. cit. (la ville qu'il appelle Sotonia est, sans doute Soultanièh); Tournefort, *Voyage*, I, 124.

[8] P. 217. Il ajoute: et du Cathay (la Chine), mais il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre.

[9] Hanbury, *Science papers*, p. 355 et ss.; Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd., 409 et ss.

Lentiscus en général prospère dans tous les pays qui forment la ceinture de la Méditerranée, mais la variété qui produit le mastic ne vient que dans l'Archipel de la Grèce,[1] et il n'est l'objet d'une culture soignée et d'une exploitation régulière que dans l'île de Chio.[2] Depuis les temps les plus reculés, l'île de Chio ne porte pas en Orient d'autre nom que celui de "l'île au mastic", et, au Moyen-Age, les voyageurs qui passaient par l'Archipel ne manquaient pas de s'y arrêter et de parler dans leurs relations de ce produit unique au monde.[3] En y regardant de plus près, on remarque même, comme l'a déjà fait Buondelmonti (op. cit.) que la culture du mastic est concentrée au sud et au sud-ouest, dans la partie basse de l'île,[4] dont l'extrémité méridionale porte le nom significatif de *Capo Mastico.* On produit artificiellement l'écoulement de la résine en pratiquant des incisions sur le tronc de l'arbre: les voyageurs et les naturalistes du Moyen-Age connaissaient déjà cette méthode; dans le commerce, on préférait le mastic durci en grumeaux sur l'arbre même, à celui qui était tombé à terre, bien que les indigènes eussent soin de balayer le sol et d'étendre des toiles sous les branches pour empêcher toute saleté de se mêler à la précieuse matière.[5]

On sait que le mastic s'emploie à faire des fumigations aromatiques ou dans la composition de certains vernis. En outre, les médecins d'autrefois lui attribuaient des vertus curatives. Aussi les Chiotes n'ont-ils jamais été embarrassés du placement du principal produit de leur île; mais ils n'en exportaient que la moindre partie en Occident; la plus grande partie s'écoulait en Orient. Suivant Pegolotti, les marchés du mastic étaient Alexandrie et Damas; il vit vendre à Alexandrie la caisse de mastic au prix de cent ducats. Les livres de

---

[1] Heldreich, *Nutzpflanzen Griechenlands* (Athènes, 1862), p. 61. MM. Unger et Kotschy *(Die Insel Cypern*, p. 421) ont trouvé dans l'île de Chypre quelques arbres a mastic. On en exportait de là au XVI[e] et au XVII[e] siècles (Flückiger, *Documente zur Geschichte der Pharmacie*, Halle, 1876, p. 31, 41, 65). Mais, pendant tout le Moyen-Age, Istachri est le seul écrivain qui cite (p. 43) cette île à propos de la production du mastic.

[2] Unger, l. c., p. 419 et ss.; Fustel de Coulanges, *Monographie de l'île de Chio*, dans les *Archives des missions scientifiques*, V, p. 486 et ss.; Eckebrecher, *Die Insel Chios*, Berl. 1845, p. 9—11.

[3] Daniel, éd. Noroff, p. 7; Jord. Catal., p. 63; Wilh. v. Boldensele, p. 240; Ludolf. von Suthem, p. 23; Clavijo, p. 42; Buondelmonti, p. 118 et s.; Ghistele, p. 338; Tafur, p. 134 et s.

[4] M. Unger (op. cit.) a écrit par erreur "dans la partie septentrionale"; cette erreur s'est propagée dans un grand nombre d'ouvrages publiés depuis: on la relève encore dans Flückiger et Hanbury, *Pharmacographia*, 2[e] éd., p. 161.

[5] Platearius, *Circa instans*, p. ccxli; Aboulf., trad. Reinaud, II, 1, p. 268; Wilh. v. Boldensele, p. 240. Pegolotti dit bien qu'il existait diverses qualités de mastic: "mastico primo, secondo, terzo", mais il ne précise pas les caractères distinctifs d'après lesquels s'établissait cette classification.

la Mahone génoise, qui fut pendant longtemps propriétaire de l'île, peuvent aussi nous renseigner sur les directions que prenaient les envois de mastic; nous y voyons qu'à cette époque, Rhodes, Chypre, l'Égypte, la Syrie, l'Arménie, l'Asie-Mineure et la Grèce absorbaient les deux tiers de la production, tandis que l'Occident n'en consommait qu'un tiers.[1] Il n'est pas douteux que le mastic ne fût déjà l'un des ingrédients préférés des Orientaux dans la composition de leurs pâtes à mâcher et de leurs parfums a brûler.

Mumia.

On désigne en Perse, sous le nom de Moumiay ou Mouminahi une sorte de goudron minéral (pisasphalte) qui a la réputation de posséder des propriétés curatives.[2] La meilleure espèce s'extrait d'une caverne dont les habitants du pays font remonter la découverte à l'époque légendaire du roi Féridoun.[3] Cette caverne est située à plusieurs journées de marche au sud-est de Chiraz, dans le voisinage de Darab (Darabgerd); de tout temps, le produit de l'exploitation a été considéré comme la propriété du souverain; aussi la grotte a-t-elle toujours été l'objet d'une surveillance jalouse.[4] Les princes disposant seuls de cette matière précieuse, il n'a pu en entrer dans le commerce qu'avec leur autorisation. A l'époque d'Édrisi, on en vendait à l'étranger. Au reste, on trouve de ce même goudron, seulement de qualité inférieure, dans d'autres parties de la Perse, où chacun est libre de le recueillir sans avoir à payer de droit régalien. Cette deuxième qualité est mise dans le commerce et le marchand en obtient toujours un bon prix.[5]

Parmi les articles du commerce du Moyen-Age, on rencontre parfois le nom *Munmia, Mummia;*[6] il pourrait se faire qu'il s'appliquât à cette matière bitumineuse de couleur noire, à cette sorte d'huile minérale pâteuse: Kæmpfer la qualifie de *succus bituminosus.* Cependant, comme

---

[1] Piloti, p. 375; Hopf, art. *Giustiniani*, dans Ersch et Gruber, p. 333; voy. aussi Pegol., p. 17, 49, 56, 64 etc.

[2] Kæmpfer, *Amœnitates exoticæ*, p. 517 et ss.; voy. sur ce sujet un article plus étudié, de M. Reichert, dans le *Deutsches Archiv für Geschichte der Medicin und medicinischen Geographie*, III, 140 et ss. Honigberger, *Früchte des Morgenlandes*, p. 407; Polak, *Persien*, II, 274 et s.

[3] Seligmann, *Über drei höchst seltene persische Handschriften* (Vienne, 1833), p. 36—38; Yaqout, p. 227.

[4] Istachri, p. 74; Edrisi, I, 395 et s.; Yaqout, l. c.; Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 100; Chems-eddin, p. 97; Rachid-eddin, éd. Quatremère, p. 442; Charmoy, introd. à l'éd. du Chéref-naméh, I, 1, p. 119 et s. (extrait du Djihannouma); Ritter, *Asien*, VIII, 737, 762; Spiegel, *Eranische Alterth.*, I, 88.

[5] Kæmpfer, l. c.; Polak, l. c.; Charmoy, l. c., p. 215.

[6] Pegol., p. 57, 181, 297; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 438.

Pegolotti n'indique qu'un seul marché où elle se vendît, celui d'Alexandrie, il ne serait pas impossible qu'il fallût chercher autre chose. Dans sa description de l'Égypte, Abdallatif[1] parle de certains individus qui faisaient métier de fouiller dans les anciennes sépultures; ils y trouvaient nombre d'objets précieux, tout au moins des débris d'étoffes ou de bois, dont on pouvait encore tirer parti; en tout cas, ils recueillaient dans le crâne et à la place des entrailles des cadavres une matière noire, bitumineuse, résidu formé par les épices et les aromates employés pour l'embaumement; ils la vendaient sous le nom de momie; cette momie, ajoute notre auteur, différait peu de la mumie minérale naturelle et pouvait la suppléer. En 1424, une enquête faite au Caire mit sur la trace de gens qui faisaient ce métier interlope sur une grande échelle, se procuraient cette mumie en faisant cuire des quantités de cadavres d'une époque reculée et la vendaient aux Francs qui la leur payaient vingt-cinq écus d'or le quintal.[2]

Les médecins arabes et leurs imitateurs en Occident mettaient sur la même ligne la mumie minérale et la momie extraite des cadavres des anciens Égyptiens, et ils lui attribuaient les mêmes qualités curatives.[3] La superstition contribuait, à ce qu'il semble, à maintenir le haut prix de cet horrible extrait de cadavre. En tout cas, il ressemblait tellement au produit naturel qu'il était difficile de les distinguer l'un de l'autre.

Musc.

Le parfum pénétrant auquel nous donnons le nom de Musc[4] ou de Bisam est, comme chacun le sait, une matière animale secrétée par le Musc mâle *(Moschus moschiferus)* et contenue dans une poche velue qui se trouve près de l'ombilic. Dès le VI[e] siècle, dans la relation de son voyage dans l'Inde, Cosmas[5] racontait que l'on chassait cet animal uniquement dans le but de prendre sur son corps la poche qui recèle

[1] Éd. de Sacy, p. 197 et ss. Chems-eddin parle aussi d'une "Momie" animale, seulement, d'après lui, on l'aurait préparée avec des cendres d'ossements humains (p. 97).

[2] Ce dernier détail est extrait par Silvestre de Sacy *(Chrestomathie arabe*, II, 54) de la description de l'Égypte de Makrizi.

[3] Ibn Beitar, II, 537, 705 et ss.: trad. franç. III, 366 et ss. Avicenne, éd. Plemp., p. 197, et commentaire arabe; Constant. Afr., I, 372; Matth. Platearius, *Gloss. in antidot. Nic.*, p. ccxlviii, verso; id. *Circa instans*, p. ccxli, verso.

[4] Pour l'histoire du musc en général, voyez: Kühn, *Moschi antiquitates*, Lips. 1833; C. F. Heusinger, *Meletemata quædam de antiquitatibus castorei et moschi*, Marbourg, 1852 (ces deux études ont été insérées dans des programmes de gymnases: c'est M. le prof. Flückiger, de Strasbourg, qui a eu l'obligeance de me communiquer la dernière); Flückiger, *Zur Geschichte des Moschus in der Schweiz:* dans le *Wochenschrift für Pharmacie*, 1867, nº 6, 7.

[5] Éd. Montfaucon, p. 335.

ce précieux parfum. Un long passage sur le musc, commun aux relations d'Abou-Saïd-Hassan de Sirâf, et de Maçoudi,[1] contient une description détaillée de cette chasse; en général, disent ces deux écrivains, au moment où l'on prend le musc sur le corps de l'animal, le parfum n'est pas encore mûr; il a une odeur désagréable qu'il ne perd qu'après avoir été complétement desséché: le parfum est meilleur quand il a mûri dans le corps de l'animal; celui-ci s'en débarrasse en se frottant contre des pierres;[2] de la sorte, la matière secrétée sèche à l'air libre et certains individus au courant des places fréquentées par l'animal vont l'y chercher et la recueillent; cette qualité supérieure s'exporte rarement, parce que les princes indigènes la confisquent pour leur usage personnel. Le musc vit dans une région comprise entre le Thibet et la Chine. Le parfum du Thibet est incontestablement supérieur à celui de la Chine et cela pour deux motifs: en premier lieu, sur le versant thibétain, l'animal trouve pour sa nourriture certaines plantes aromatiques[3] qui n'existent pas en Chine; en second lieu, les Thibétains laissent le musc dans la poche où il se forme et le vendent ainsi, tandis que les Chinois commencent par l'en extraire et le falsifient. Le passage que nous venons d'analyser nous donne une idée à peu près complète des notions que possédaient les Arabes sur l'origine du musc. La lecture des autres écrivains qui ont traité le même sujet ne peut servir qu'à déterminer avec un peu plus de précision les limites des régions dans lesquels vit le musc. D'après eux, il habiterait d'abord le Thibet et la Chine, comme il a déjà été dit plus haut, puis certaines parties de l'Asie centrale habitées par les Kirghizes, les Khatijans (Khitans) et les Kimakis,[4] puis encore dans l'Indo-Chine, le royaume de Moudja qui n'est probablement autre chose que l'Arakan,[5] et enfin les îles de Ceylan,

---

[1] *Relat.*, I, 114 et ss.; Maçoudi, I, 353 et ss. Les deux relations ne diffèrent que par la disposition des paragraphes.

[2] Certains écrivains posterieurs ont encore prétendu que l'animal se débarassait volontairement du liquide contenu dans sa poche, ou de la poche elle-même avec son contenu: voy. Edrisi, I, 189; Sim. Seth, éd. Bogd., p. 70; éd. Langkavel, p. 66 et s.; Kazwini, éd. Heusinger, op. cit., p. 20.

[3] Parmi ces plantes les auteurs citent spécialement la racine de Nardostachys Iatamansi (v. Roulin, considérations d'histoire naturelle à propos des *Relat.*, II, 74; Flückiger, l. c., p. 47); le musc est, paraît-il, très friand de cette racine; il a deux dents canines dirigées vers le bas, qui lui servent à la déterrer: voy. Heusinger, l. c., p. 22, 28. Edrisi parle à plusieurs reprises de cette plante à propos de la nourriture du musc (I, 189, 493); Kazwini de même, voy. Heusinger, p. 20.

[4] Abou Dolef, p. 12, 15; Isstachri, p. 124, 126; Avicenne, éd. Plemp., p. 188; Edrisi, II, 224. On trouvera des détails sur ces pays dans l'introduction à la traduction d'*Aboulféda*, de M. Reinaud.

[5] *Relat.*, I, 31; Maçoudi, I, 389; Edrisi, I, 88. Autrefois les habitants de l'Arakan étaient appelés "Mougs" et la capitale du royaume "Mjaou-Ka": voy. Lassen, *Ind.*

de Java et du Japon,[1] mais, sur ce dernier point, ils font sans doute erreur. Le musc qualifié par les écrivains de l'époque de musc de l'Inde[2] devait provenir soit de l'Indo-Chine, soit des régions montagneuses qui marquent au nord l'extrême limite de l'Inde.

Les Persans et les Arabes, grands amateurs de parfums, comme le prouve un nombre incalculable de passages de leurs poètes,[3] le faisaient venir par divers chemins. L'un des motifs de la préférence accordée au musc du Thibet sur celui de la Chine était que ce dernier, ne pouvant venir que par mer, se détériorait pendant la traversee:[4] ceci semblerait démontrer que le musc de la Chine s'exportait vers l'Ouest uniquement par mer. Pour celui de l'Himalaya ou de l'Asie centrale, qui était descendu vers la mer par le bassin de l'Indus, la traversée était beaucoup moins longue.[5] Effectivement, le golfe Persique n'est pas loin de l'Indus et on y débarquait le musc dans un port appelé Darin, voisin de Bahrein, et qui lui donnait son nom: *musc Dariny.*[6] A une époque antérieure, Aden est également désignée comme l'un des marchés du musc: elle devait sans doute ce privilége à ce que la distance n'est pas très grande entre le Sind et l'entrée de la mer Rouge.[7] Mais la plus grande partie du musc qui arrivait dans les provinces occidentales de l'Asie suivait, à ce qu'il semble, uniquement les routes de caravanes. La Perse le recevait du nord de l'Asie par Talas (ville située entre la mer d'Aral et le lac Balkach, à l'est d'Otrar) et Khiva.[8] Celui des hauts plateaux de l'Asie centrale passait par Khotan et le Mawerannahr (Turkestan).[9] Le musc du Thibet descendait dans la Boukharie par les provinces de Wakhan et de Badakchan (sur le haut Oxus).[10] Enfin, on peut être sûr que le musc de la Chine ne s'expédiait pas toujours

---

Alterthumsk., I, 338; IV, 356 et s. MM. Reinaud (*Relat.*, I, cvi) et Dulaurier (*Journ. asiat.*, 4e série, VIII, 168) placent le royaume de Moudja un peu plus au sud, vers le cap Martaban.

[1] Ibn Khordadbèh, p. 285, 294; Edrisi, I, 72; Kazwini, éd. Gildemeister, p. 195.

[2] Avicenne, l. c., éd. Plempius: l'éditeur commet une erreur en lui faisant dire que le musc venait de l'Inde maritime; il dit en réalité que le musc est apporté de l'Inde par mer: voy. Heusinger, p. 19, trad. Gildemeister. Cf. Seth, *De alim.*, éd. Langkavel, p. 66 et s.

[3] Maçoudi compte aussi le musc au nombre des cinq parfums les plus estimés, I, 367.

[4] *Relat.*, I, 115; Maçoudi, I, 353.

[5] Du temps de Cosmas Indicopleustès (éd. Montf., p. 337), les Cingalais allaient chercher le musc dans le Sind (Σινδοῦ).

[6] Merassid al Itthila (extr. de Yaqout), cité dans le *Journ. asiat.*, 6e série, V, p. 511.

[7] Ibn Khordadbèh, p. 282; Edrisi, I, 51; Ibn al Wardi, p. 43.

[8] Ce renseignement, puisé dans les poèmes persans, a été communiqué à M. Flückiger (*Zur Geschichte des Moschus*, p. 46) par l'orientaliste Sprenger.

[9] Sprenger (ibid.) et Isstachri, p. 124.

[10] Istachri, p. 124, 126; Ibn Haoukal, dans le *Journal of the Bengal Society*, XX, p. 165; Edrisi, I, 479, 483, 492.

par mer; les caravanes devaient en emporter encore assez fréquemment. Les Arméniens,[1] par exemple, connaissaient ce parfum et il est certain qu'ils ne le recevaient pas par mer; Clavijo trouva dans les bazars de Samarkand et Ibn-Batouta sur le marché de Tauris[2] du musc du Cathay qui, bien certainement, était du musc de caravane.

Le musc arrivait sur le littoral de la Méditerrannée par toutes les voies que nous venons d'énumérer. Pegolotti signale sa présence sur le marché d'Alexandrie.[3] Longtemps auparavant, il avait déjà figuré sur le tarif des douanes d'Acre.[4]

Dès le VIe et le VIIe siècles, certains médecins grecs (Aetius et Paulus Ægineta) en recommandaient l'emploi;[5] à l'imitation des Arabes, les médecins de l'école de Salerne l'ordonnaient fréquemment à leurs malades:[6] néanmoins, on le trouve très rarement cité parmi les articles de commerce au Moyen-Age. Son prix était sans doute trop élevé, de sorte que l'usage en fut toujours très restreint, sauf en médecine. Dans l'inventaire du trésor du roi de France, établi en 1418, on trouve une boîte à musc d'argent, en forme de pomme *(pomme de musz)*;[7] c'était l'un des ingrédients employés à la cour de France pour l'embaumement des princes.[8]

Les voyageurs occidentaux pénétraient rarement jusqu'aux pays d'où le musc est originaire. Benjamin de Tudèle[9] dit bien que c'est un produit du Thibet, mais il ne le savait que par ouï-dire. Marco Polo fait exception; il avait vu en personne l'animal qui secrète le musc, dans diverses provinces de la Chine et même dans le Thibet; il en donne une description assez peu exacte, il est vrai, il raconte comment on le chasse, il nous fait connaître son nom en langue mongole, *guden*, et nous apprend que le musc *(muglias, mugueliat)* regardé comme le meilleur qui fût au monde était celui de Singuy, c'est à dire de Sining-fou, ville voisine du Koukou-Noor.[10] Le missionnaire Jordanus Ca-

---

[1] Moïse de Khorène, *Géographie*, trad. Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, II, 377.

[2] Clavijo, p. 191; Ibn Batouta, II, 130; cf. *Viaggio d'un mercante che fu nella Persia*, dans Ramusio, II, 83, b.

[3] P. 57: "muschio".

[4] *Assises de Jérus.*, II, 174: "mousquelliat"; pour ce nom cf. Jacq. de Vitry, I, 85.

[5] Voy. Heusinger, op. cit., p. 20 et s., et Flückiger, op. cit., p. 38. A cette époque, le musc était surtout employé comme parfum à brûler ou en guise d'encens dans les églises (*μοσχάτον ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ καπνιζόμενον*; Aetius).

[6] Constant. Afr., *Opp.*, I, 354; Platearius, *Circa instans*, p. ccxlii, au verso; Heusinger, l. c., p. 22.

[7] Douet d'Arcq, *Choix*, II, 293.

[8] Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 19; *Inventaire du mobilier de Charles V*, éd. Labarte, p. 103, 218, 233, 296, 315, 356.

[9] Éd. Asher, p. 119, 129.

[10] Éd. Pauthier, p. 204, 269, 366, 375 et s., 385.

talani dit en termes généraux que c'était l'empire du grand khan (c'est à dire la Chine) qui produisait le meilleur musc.[1]

A l'époque où les Portugais établirent leur domination aux Indes, une partie du musc exporté vers l'Occident était d'abord expédiée par mer sur Malacca et réexpédiée de là vers l'Inde, d'où elle parvenait à Alexandrie soit par Aden,[2] soit par le golfe Persique et Beyrout;[3] une autre partie suivait les voies de terre depuis son pays d'origine jusqu'à Ormouz.[4] D'un autre côté, les ports de Pégou et de Ténasserim exportaient le musc de l'intérieur de l'Indo-Chine.[5]

Myrobalans.

Le myrobalan est un fruit à noyau, du genre de la prune; crû[6] ou confit[7], il constituait au Moyen-Age un article d'importation beaucoup plus commun que de nos jours. Dans le commerce,[8] comme dans les boutiques d'apothicaires,[9] on connaissait cinq espèces de myrobalans et nous retrouvons la même distinction tant dans les écrits des médecins ou naturalistes orientaux,[10] que dans ceux des Occidentaux qui eurent occasion d'étudier de près les produits de l'Inde au temps de la domination portugaise.[11]

Voici cette division telle que nous la donnent les auteurs:

1° *Mirobalani emblici* (par corruption *embrici*): ils sont fréquemment dénommés *amalaka* ou *amala* dans les anciens auteurs indiens, *amledj* chez les Arabes.[12] Ils forment un groupe distinct, parce que l'arbre qui les produit est une euphorbiacée, le *Phyllanthus*

---

[1] Jord. Catal., p. 59.

[2] Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 292, a, 310, b, 317, b, 320, b; *Sommar.*, p. 337, a.

[3] Relation sur l'Inde par un Italien anonyme, dans Gubernatis, *Viaggiat. ital.*, p. 159, 160, 164.

[4] Barbosa, p. 294, a.

[5] *Roteiro*, p. 111 et s.; Massari, p. 28; Barbosa, p. 316, b, 317, a; *Sommar.*, p. 334, b, 336, a; Federici, p. 395, b.

[6] "Mirobalani crudi": Uzz, p. 22.

[7] "Mirobalani conditi, confetti, in conserva di zucchero": Pegol., p. 134 et s., 181, 297, 301, 377; Uzz., p. 21, 54, 192 (ici on lit "chcndici" pour "conditi"): Pasi, p. 9, a, 90, b, 93, a, 109, b, 115, b.

[8] Pegol., p. 296, 297; Uzz., p. 19, 192; Pasi, p. 90, b; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 437 etc.

[9] Flückiger, *Die Frankfurter Liste*, p. 7; du même, *Das Nördlinger Register*, p. 11.

[10] Abou Mansour Mowafik, trad. Seligmann, p. 22 et s., 45; Mohamed Hosen Chirazi, cit. par M. Fleming dans les *Asiat. researches*, XI, 182 et s.; Avicenne, *Canon* 1, 2, éd. Plemp., p. 111; Ibn Beitar, I, 78 et s.; 163 et s., 407; II, 572; trad. française, III, 393—397.

[11] *Sommario*, p. 133, a; Garcia de Orto, dans Clus., *Exot.*, p. 194 et s.

[12] Devic, *Diction. des mots franç. d'orig. orient.*, p. 109; Ainslie, *Materia ind.*, I, 239 (Lond. 1826); Susruta, éd. Hessel, index; Abou Mansour Mowafik, op. cit., p. 23.

emblica L. (Emblica officinalis Gærtn.), tandis que les autres espèces viennent sur des combrétacées.

2° *Mirobalani bellirici*, en arabe *beliledj*, fruit du *Terminalia bellirica Roxb.*[1]

3° *Mirobalani chebuli (kebuli, cabuli, chieboli)* fruit du *Terminalia chebula Retz.*

4° *Mirobalani indi*, identiques avec les précédents, seulement un peu moins gros parce qu'on les cueillait avant complète maturité.[2]

5° *Mirobalani citrini*, ainsi nommés à cause de leur coloration jaune citron à l'état crû, jaune rougeâtre à l'état sec: les deux espèces précédentes en diffèrent par leur teinte sombre; l'arbre qui porte les mirobalani citrini paraît être une variété du *Terminalia chebula.*[3]

Les arbres à myrobalans croissent principalement dans l'Inde. Au midi, sur la côte de Malabar, le point extrême jusqu'où les sources du Moyen-Age nous permettent de les suivre est Koulam; encore y sont-ils assez rares.[4] Au nord, on les trouvait jusqu'aux environs de Kaboul, dans l'Afghanistan;[5] il est, d'ailleurs, inutile de chercher à établir une relation étymologique entre l'épithète *chebuli* de l'une des espèces que nous énumérions plus haut, et le nom de la capitale de l'Afghanistan.[6] Parmi les articles que la province de Khorassan était tenue de livrer annuellement en nature à la cour de Bagdad, était comprise une fourniture de 3,000 livres de myrobalans;[7] la conclusion toute naturelle, au moins en apparence, à tirer de ce détail, serait que l'arbre à myrobalans croissait dans cette province. Il est pourtant douteux qu'un arbre à végétation aussi exubérante ait jamais pu s'acclimater sur le plateau si froid et si désert qui forme le Khorassan. Il est très probable qu'il ne faut voir dans ce fait autre chose qu'une preuve du grand courant d'importation qui se portait de l'Inde vers la Perse par la grande voie commerciale de Kaboul et de Hérat, courant qui y amenait le fruit dont nous nous occupons spécialement ici. Le même rôle de

---

[1] Avicenne, l. c., p. 77; Ibn al Awam, trad. Clément-Mullet, II, 2, p. 237; Devic, l. c., p. 64.

[2] Ainslie, l. c., I, 237—239.

[3] Ainslie, l. c.; Wight and Walker-Arnott, *Prodromus floræ peninsulæ Indiæ orient.*, I, 313; Ernst Meyer, dans la *Linnæa*, XI, 576.

[4] Abou Dolef, p. 25.

[5] Ibn Khordadbèh, p. 246; Abou Dolef, p. 22; Edrisi, I, 182; Yaqout, p. 470; Chems-eddin, p. 246; Aboulféda (Géogr., II, 2, p. 285) émet une opinion différente: selon lui, les myrobalans n'auraient fait que traverser Kaboul en transit; mais il ne mérite aucune créance.

[6] Leclerc, éd. d'Ibn-Baïtar, III, 397.

[7] Passage d'un ancien registre des impositions, publ. dans Ibn Khaldoun, *Prolégomènes*, 1ère part (*Not. et extr.*, XIX), p. 365.

contributions auquel nous avons emprunté ce renseignement nous montre également la province du Sind imposée annuellement à 150 livres de bois d'aloès; or, il est certain que jamais le sol de cette province n'a porté l'aloès, mais que cet article se trouvait en abondance sur les marchés du pays. Ceci prouve que les califes de Bagdad ne se contentaient pas d'imposer aux provinces tributaires la fourniture de produits exclusivement indigènes et que, lorsqu'il s'agissait d'acquitter le tribut, les habitants du Khorassan n'allaient, sans doute, chercher les myrobalans ni dans leurs bois ni dans leurs vergers, mais tout simplement au marché. L'Europe faisait venir les myrobalans nécessaires à sa consommation par Aden et Alexandrie,[1] et recevait exclusivement des fruits de l'Inde, séchés ou confits sur place pour l'exportation.[2] Toutes les espèces d'arbres à myrobalans croissaient pêle-mêle dans les forêts de la côte de Malabar,[3] spécialement aux environs de Calicut[4] et de Battecala (Batkoul, à cinquante-cinq milles anglais au nord de Mangalore);[5] ils étaient moins abondants à Cananore.[6] D'ailleurs, en général, ou tout au moins au temps de la domination portugaise, on choisissait de préférence pour l'exportation les fruits de la région située plus au nord, entre Daboul et Cambaye,[7] parce qu'ils risquaient moins de pourrir.[8]

Les habitants de l'Inde aiment les myrobalans à cause de leurs propriétés digestives, stomachiques et légèrement purgatives; depuis les temps les plus reculés, ce fruit est l'un des ingrédients de leur pharmacopée;[9] l'un des médicaments préférés des médecins hindous et appelé par eux Tirphala ou Triphala, était un composé de trois espèces de myrobalans.[10] Les Arabes l'avaient introduit dans leur pharmacopée comme tant d'autres fruits de l'Inde et le faisaient entrer dans un grand nombre de compositions; ils le mélangeaient, par exemple, à certaines épices, pour doubler leurs propriétés digestives.[11] Des Arabes, les myrobalans passèrent comme médicament, d'une part chez les By-

---

[1] Edrisi, I, 51; Ibn al Wardi, p. 43; Pegol., p. 57; Barbosa, p. 310, b. Au temps de la domination portugaise aux Indes, elle en recevait aussi par Ormouz: Corsali, p. 179, a.

[2] Garcia de Orto, l. c.; Barbosa, p. 300, a.

[3] *Sommario*, p. 333, a.

[4] Conti, p. 48; Varthema, p. 162, a; Barbosa, p. 311, b; P. Alvarez, p. 126, a; Massari, p. 27.

[5] Barbosa, p. 300, a; Corsali, p. 178, b, 179, a; Garcia de Orto, l. c.

[6] Varthema, p. 158, b; Barbosa, p. 311, a.

[7] Conti (p. 49) trouva déjà des myrobalans à Cambaye.

[8] Garcia de Orto, l. c.

[9] Un ancien médecin indien nommé Charaka recommandait les myrobalans emblici comme les "domini medicinarum": Serap., p. 136, b; Ibn Beitar, trad. Sontheimer, I, 78.

[10] Royle, *Versuch über das Alterthum der indischen Medicin*, p. 36.

[11] Ibn Beitar, I, 78 et s., 163 et s., 559 et ss. etc.

zantins, qui les introduisirent dans leurs pharmacopées vers le commencement du XIIe siècle,[1] d'autre part chez les Occidentaux, où ils acquirent droit de cité sous l'influence de l'école de Salerne.[2] Du moment que les médecins prescrivaient à leurs clients des décoctions et des pilules de myrobalans, le commerce était bien obligé de pourvoir à leur en procurer. Effectivement, nous pouvons constater au moyen des livres de commerce du Moyen-Age que les myrobalans arrivaient en Europe par l'Italie et se répandaient de là jusque dans les Flandres (Bruges).[3] Nous les trouvons encore dans l'office de certaines maisons princières, à côté d'autres fruits ou épices exotiques;[4] il n'est d'ailleurs pas certain que ce digestif ne fût consommé qu'à titre de médicament; il figurait peut-être sur la table au dessert. De nos jours, on ne le connaît plus guère en Occident, depuis qu'il a disparu des pharmacopées: on ne s'en sert plus que dans la tannerie et la teinture,[5] et encore est-ce par exception.

Noix de galle.

On sait que la galle *(Cynips gallæ tinctoriæ)* est un insecte dont la piqure produit des excroissances sur les branches du chêne des teinturiers et d'autres chênes de la même famille. Ces excroissances ont pour caractère particulier de renfermer une grande quantité de tannin et de posséder des propriétés astringentes qui en font un ingrédient utile en médecine et dans certaines industries.[6] Elle est connue sous le nom de noix de galle et constituait, au Moyen-Age, un article de commerce assez important.[7] On la voulait lourde et de couleur verdâtre: celle de couleur jaune était considérée comme de mauvaise qua-

[1] On en trouvera des exemples pris dans les ordonnances de Stephanos Magnetes, de Nicolaos Myrepsos et de Joannes Aktuarios, dans Meyer, *Geschichte der Botanik*, III, 375, 390.

[2] Constantinus Afric., *Opp.*, I, 345; Platearius, *Circa instans*, p. ccxxxvi, ccxlii; Ægydius Corbol., éd. Choulant, præf., p. xxxii.

[3] Les passages où le fait est relaté ont déjà été cités au commencement de cet article.

[4] Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, III, 393: on y trouvera un extrait des livres de dépense de Charles, duc d'Orléans (1463). Suivant Douet d'Arcq *(Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, p. 236, 390), on achetait pour la cour de France quatre espèces de myrobalans: Kehéli, indici, amblion, bylency. Le lecteur n'aura pas de peine à rétablir les noms véritables, en se reportant à ce que nous avons dit plus haut. Laurent de Médicis reçut des myrobalans en présent du sultan d'Égypte: voy. sa Vie par Fabroni, II, 337.

[5] Henkel, *Waarenlexicon*, p. 87; Flückiger, *Frankfurter Liste*, p. 18 et s.

[6] Voy. les Recettes pour faire de l'encre, d'Alb. Porzellus, maître d'écriture à Milan, et de Jean le Bègue, notaire à Paris, dans Merrifield, p. 289 et ss.

[7] Pegol., p. 16, 42, 49, 56, 64, 98, 101 etc.; *Lib. jur.*, I, 71 et s. (Doc. de 1140); Taf. et Thom., III, 444.

lité. On la faisait venir de la Grèce et de l'Asie-Mineure, mais surtout de ce dernier pays.[1] Le marché d'Alexandrie en recevait de Gallipoli, de Palatia, de Satalia et de Candelore:[2] on peut donc admettre que c'était aussi dans ces divers ports que l'Europe s'approvisionnait. Nous avons pu constater une expédition de noix de galle faite de Chio à Bruges par un marchand génois, mais c'est un cas isolé.[3]

Noix muscade et macis.

Dans ses articles sur l'histoire de la noix muscade et du macis, M. Martius[4] dit que ces deux articles étaient déjà connus dans l'antiquité. Auparavant, le médecin Siméon Seth, qui vécut vers la fin de l'empire byzantin, passait pour le premier écrivain grec qui ait fait indubitablement allusion à la noix muscade;[5] quelques dizaines d'années après lui, un écrivain occidental, Constantinus Africanus, nommait par leur nom la noix muscade et le macis.[6] Tous deux étaient, en médecine, adeptes des Arabes et, chez ces derniers, ces articles étaient entrés de très bonne heure dans le commerce courant. C'est en vain que l'on chercherait dans les géographes arabes des données certaines sur le pays où croissait le muscadier; ils se bornent à indiquer, en termes généraux, l'Inde, ou bien les pays baignés par l'Océan Indien, ou encore les îles des mers de Kerdendj et de Senf (parties de l'Océan Indien); si parfois, ils nomment spécialement certaines îles, la description qu'ils en font décèle chez eux des notions si incertaines qu'on ne saurait songer à baser des recherches sur des données si vagues.[7] Même ignorance en ce qui concerne la nature de l'arbre en question: Ibn Batouta lui-même se figurait encore que la noix muscade était le fruit du giroflier.[8] Vers la fin du XIII[e] siècle, quand les voyageurs occidentaux commencèrent à multiplier leurs apparitions dans l'extrême Orient, la lumière se fit peu à peu sur ce point comme sur d'autres. On ne découvrit cependant pas dès l'abord la véritable patrie du muscadier. Marco Polo énumère les produits qui font la fortune des habitants de la grande Java et, à la suite du poivre cubèbe, de la galanga, des clous de girofle

[1] "Galla di Romania, di Turchia": Pegol., p. 16, 296, 309, 372; *Pandetta delle gabelle di Messina: Misc. di stor. ital.*, X, 74, 77. "Galli romani": *Frankf. Liste*, p. 8.

[2] Piloti, p. 371 et s.

[3] *Atti della Soc. ligure di storia patria*, V, 464.

[4] *Sitzungsberichte der Münchner Akad., 1860*, p. 152 et ss., et *Neues Repert. für Pharmacie*, de Buchner, vol. IX (1860), p. 529 et ss.

[5] *De alimentis*, éd. Bogdan., p. 55 et s.; éd. Langkavel, p. 56; Meyer, *Gesch. der Botanik*, III, 363.

[6] *Opera*, I, 355.

[7] *Relations*, p. 143; Maçoudi, I, 341; Ibn Khordadbèh, p. 294; Edrisi, I, 89, 93; Kazwini, trad. Ethé, I, 227.

[8] IV, 243.

et autres épices, il nomme la noix muscade.[1] On s'est demandé souvent si ce nom de Grande-Java désignait dans sa pensée l'île que nous nommons actuellement Java, ou celle de Bornéo.[2] La question n'a pas été résolue; mais, quoi qu'il en soit, connaissant l'état peu avancé de la civilisation dans ces régions à l'époque du célèbre voyageur, on pourrait à bon droit s'étonner que la culture du muscadier eût été dès lors transplantée du cercle restreint formé par les petites îles où il a pris naissance, dans l'une des grandes îles de l'archipel indien, œuvre entreprise plus tard par des colons européens et couronnée de succès. On force d'ailleurs peut-être le sens des expressions de Marco Polo en lui faisant dire que toutes ces espèces étaient des produits du sol de la Grande-Java; ces objets, dont Marco Polo enviait la possession aux habitants de l'île, qu'est-ce qui nous empêche d'admettre que les uns étaient indigènes, les autres étrangers et que la noix muscade et les clous de girofle faisaient partie de la deuxième catégorie. Nous pouvons faire la même observation à propos des relations des missionnaires Oderico da Pordenone et Jordanus Catalani et du florentin Giov. da Empoli; nous y lisons, entre autres détails, qu'on trouvait la noix muscade à Java; mais nous pouvons soupçonner qu'ils ont confondu dans leur énumération des produits venus à Java soit d'autres îles de l'Archipel, soit de l'Indo-Chine, avec ceux de l'île elle-même.[3] La fameuse *Carte Catalane*, œuvre du XIV[e] siècle, attribue à l'île de Sumatra le nom de Java, ou plus exactement Jana: dans la légende relative à ses produits nous trouvons la "*nou moscada*" et le "*macis*";[4] mais, ici encore, il nous semble qu'il y a une confusion entre les produits indigènes et les produits étrangers. Du moins, il serait difficile de démontrer que l'acclimatation du muscadier, tentée de nos jours avec succès par les Anglais dans l'île de Sumatra,[5] ait eu des antécédents au Moyen-Age, et la chose n'est pas probable. Niccolò Conti (XV[e] siècle) découvrit le premier que, dans la recherche de la véritable patrie de la noix muscade, on n'avait pas abouti faute de chercher assez loin: il fit connaître qu'on la trouverait encore plus à l'est, dans l'Archipel indien, et que ce n'était ni Sumatra *(Sciamuthera)*, ni Java *(Java minor)*, ni Bornéo *(Java major)*, mais une île qu'il nomme Sandaï.[6] Lui-même n'avait pas poussé

[1] P. 561.

[2] M. Pauthier affirme qu'il ne peut y avoir de doute, qu'il ne peut être question que de l'île de Java; néanmoins, je doute encore, d'accord en cela avec M. Peschel, *Gesch. der Erdk.*, p. 160 et s.

[3] Oderico da Pordenone, p. xvii; Jord. Catal., p. 51, et note de M. Yule sur ce passage; Empoli, p. 81.

[4] Éd. Buchon et Tastu, p. 137.

[5] Marsden, *History of Sumatra* (1811), p. 146 et ss.

[6] Conti, p. 46. Sur ce point comme sur d'autres, ce voyageur sert de guide à l'auteur de la *Carte de Fra Mauro* (éd. Zurla, p. 49).

jusque là, et ses explications sont si peu claires, qu'il est à peu près impossible de deviner quelle île il a bien pu vouloir désigner. Si, nous en rapportant à la consonnance, nous songeons à l'une des îles de la Sonde, nous dépassons les limites du cercle dans lequel croît réellement le muscadier; si nous nous en tenons à ce cercle, nous n'y trouvons aucun nom analogue à celui de Sandaï. J'ignore sur quelle indication s'est basé M. Major[1] pour admettre l'identité de l'île de Bouro et de Sandaï; mais la situation de cette île, à l'extrémité occidentale du groupe des Amboines, donne une grande vraisemblance à la solution proposée par le savant anglais. Effectivement, autrefois le muscadier ne croissait pas uniquement dans les îles Banda; il s'étendait jusque dans les Amboines et les Moluques, et c'est dans ces trois groupes qu'il faut chercher sa véritable patrie.[2] A l'époque de la domination portugaise aux Indes, la grande île Banda passait pour être, avec quelques îles voisines, le grand centre de production de la noix muscade;[3] il en est encore de même actuellement, d'autant plus que les Hollandais ont eu soin de détruire tous les muscadiers qu'ils ont pu découvrir dans les autres îles de la région.[4]

On trouve fréquemment, dans les auteurs, le nom du macis à côté de celui de la noix muscade. Les Allemands le nomment Fleur de muscade *(Muskatblüthe)*;[5] l'origine de cette dénomination est dans une idée fausse qui avait cours au Moyen-Age, en Orient comme en Occident;[6] on se figurait assez généralement que le macis était la fleur du muscadier. En réalité, c'est une arille qui entoure le noyau (noix muscade) et sa coquille et est elle-même entourée par la chair et la peau du fruit. Quand le fruit a mûri sur l'arbre, elle a une couleur rouge pourpre qui tourne au jaune orangé quand on l'a détachée de la noix et séchée au soleil; c'est dans ce dernier état qu'elle est livrée au commerce. La véritable nature du macis a été connue de très bonne heure.[7] Maundeville et Platearius le comparent à une coquille de

[1] *India in the 15th century (Hakluyt Society, n° 22)*, Lond. 1857, p. lxvi.

[2] Crawfurd, *Hist. of the indian archipelago*, I, 505 et s.

[3] Varthema, p. 167, b; De Gubernatis, *Viaggiatori ital.*, p. 159, 170; Serano, p. 227; Barbosa, p. 319, b, 323, b; Pigafetta, p. 166; Federici, p. 391, b, 397, a; Garcia de Orto, p. 178 et s.

[4] Crawfurd, l. c.

[5] "Muscaten blomen", dans les *Hanse-Recesse*, 2e part., vol. II, p. 236. M. Schultz *(Das höfische Leben*, I, 289), a trouvé dans des poésies du Moyen-Age les expressions "Muskat pluot" et "Muschaten blut".

[6] Voy. p. ex. Jacq. de Vitry, p. 1100; Platearius, *Gloss. in antidot. Nic.*, p. ccl; *circa instans*, p. ccxliii; Ibn Batouta, IV, 243. Dans le langage des naturels de l'archipel indien eux-mêmes, le mot qui désigne le macis signifie fleur de la noix muscade: Crawfurd, l. c., I, 506 et s.

[7] Jacq. de Vitry, l. c.; Platearius, l. c.; Isaac ibn Amram (médecin arabe qui vivait vers l'an 900), dans Serapion, p. 121.

noisette:[1] Varthema, Barbosa, Massimiliano Transsilvano,[2] Pigafetta[3] et Garcia de Orto[4] en donnent des descriptions encore plus exactes.

Sanuto range la noix muscade et le macis au nombre des épices fines pour lesquelles on aimait mieux faire les frais d'un long transport par voie de terre que de les exposer aux risques de la mer: ces deux articles passaient, à l'origine, par Bagdad et plus tard par Tauris.[5] Nous les retrouvons dans les bazars de Tauris, de Soultanièh et de Samarkand:[6] c'est tout naturel. Mais nous constatons aussi leur présence sur le marché d'Alexandrie,[7] et ceci nous prouve qu'on leur faisait faire encore assez fréquemment la traversée de l'Océan Indien; d'ailleurs, Edrisi[8] les nomme parmi les articles apportés de l'extrême Asie à Aden. Enfin, certaines sources les signalent à Acre, à l'époque de la domination latine: ils pouvaient y arriver par l'une ou par l'autre voie.[9]

Il y avait toujours un certain écart entre le prix de la noix muscade et celui du macis. Le macis, plus délicat et plus rare que la noix muscade, se payait aux Indes de cinq à six fois plus cher au temps de Barbosa,[10] trois fois plus cher au temps de Garcia de Orto.[11] Sanuto a inscrit dans son journal les prix de divers articles sur le marché d'Alexandrie, relevés par lui dans les rapports adressés à Venise: de temps à autre, nous y trouvons ceux de la noix muscade et du macis; or, le prix du dernier article est constamment plus élevé que celui du premier; en 1510 et 1511, il monte et arrive à être plus du double.[12] On ne sera sans doute pas fâché de savoir si la même disproportion existait en Occident: or nous voyons dans les comptes de la cour de France au Moyen-Age, que le prix inscrit pour une demie livre de noix muscade était *douze deniers*,[13] tandis que le demi quarteron ou le huitième de livre de macis ne se payait pas moins de *trois sous quatre deniers*.[14]

Au Moyen-Age, la noix muscade et le macis étaient d'un emploi très fréquent dans l'art culinaire, d'abord comme assaisonnement dans les mets, puis comme ingrédient dans la préparation du vin d'épices

---

[1] P. 233.

[2] Dans Ramusio, I, 167, b, 319, b, 347, a, 352, a.

[3] Éd. Amoretti (1800), p. 146.

[4] P. 178 et s.

[5] *Secr. fid. cruc.*, p. 22, 23.

[6] Ghistele, p. 310; Clavijo, p. 113, 191.

[7] Pegol., p. 57.

[8] I, 51.

[9] *Assis. de Jérus.*, I, 174.

[10] P. 319, b, 323, b.

[11] P. 179. Pour les cours relatifs de ces articles à l'époque actuelle, voy. Crawfurd, l. c., III, 403.

[12] Sanut., *Diar.*, IV, 168; V, 35; VI, 64; XI, 56 et s., 104 et ss., 827 et ss.; XII, 153 et ss., 207 et ss.

[13] Douet d'Arcq, p. 219.

[14] *Ménagier de Paris*, II, 111. Voir encore pour les prix de ces articles en Angleterre et en France, Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd., p. 503 et s.

(hypocras).[1] Dans un livre de cuisine allemand du XV[e] siècle, intitulé "*Buch von guter Speise*", nous lisons que pour faire une "bonne farce" il faut y mettre de la galanga *(galgan)*, du poivre, du gingembre *(Ingeber)* du cumin, des clous de girofle *(negelin)* et du macis *(Muscatblumen)*.[2]

Perles.

Au Moyen-Age, comme de nos jours, les pêcheries de perles étaient concentrées sur deux points de l'Océan Indien: le golfe Persique et le détroit qui sépare l'Inde de l'île de Ceylan. Nous nous bornerons à parler de celles-là, laissant de côté quelques bancs secondaires dispersés çà et là.[3]

En entrant dans le golfe Persique, on rencontre tout d'abord, au delà du détroit d'Ormouz, la côte des Pirates, où s'élevait au temps d'Edrisi une certaine ville de Djolfar,[4] et, en avant de cette côte, un groupe d'îles connu des géographes arabes sous le nom de Kithr ou Kotor.[5] Ce groupe d'îles[6] et Djolfar[7] étaient fréquentés au Moyen-Age à cause de l'existence dans leur voisinage de bancs d'huîtres perlières qui sont encore exploités de nos jours par les habitants du pays environnant.[8] En remontant un peu plus haut dans le golfe, on en rencontrait d'autres plus célèbres encore, ceux de l'île de Bahreïn. Le véritable nom de cette île, au Moyen-Age, était Aval et, Bahreïn n'en était que la ville principale. Chaque année au moment de la saison de la pêche des perles, des marchands des pays voisins s'y donnaient rendez-vous; ils louaient sur place des bateaux avec leur équipage de plongeurs et de pêcheurs, et la flotille, généralement très nombreuse, partait à la recherche d'un banc de perles: quand on l'avait trouvé, on jetait l'ancre, on exploitait le banc, puis on passait à un deuxième et ainsi de suite: les bateaux restaient dehors jour et nuit, jusqu'à ce que les marchands qui les avaient loués eussent rempli leur escarcelle. Revenus à terre, ceux-ci triaient leurs perles, en faisaient trois catégories suivant leur grosseur, en vendaient une partie et emportaient le reste.[9] Sans s'é-

---

[1] *Ménagier*, l. c., p. 112, 148, 155, 160, 230, 236, 248 et s., 273 etc.; Schultz, *Das höfische Leben*, I, 306.

[2] *Bibliothek des lit. Vereins*, IX, 11.

[3] P. ex. à Damar, entre Khalat et Szohar, sur la côte d'Oman (Edrisi, I, 161 et s.), à Aden (Isstachri, p. 17), à Soufara (Sofala), dans le golfe de Cambaye (Albirouni, dans le *Journ. asiat.*, 4[e] série, IV, 267; Edrisi, I, 171).

[4] Ritter, *Asien*, XII, 379, 389.

[5] Ibid. p. 390.

[6] Maçoudi, I, 328; cf. ibid. 239; Edrisi, I, 157.

[7] Edrisi, I, 157; Barbosa, p. 294, a; Empoli, p. 81, 85; Garcia de Orto, p. 223.

[8] Ritter, op. cit., p. 591 et ss., d'après Whitelock.

[9] Tel est le tableau des pêcheries de perles d'Aval ou Bahreïn, d'après Edrisi, I, 373 et ss., et Ibn Batouta, II, 244 et ss. Aboulféda *(Géogr.*, II, 2, p. 129) parle

loigner beaucoup de l'île de Bahreïn, on rencontrait encore une autre pêcherie de perles en face de la ville d'El Katif.[1] Citons encore, sur la rive opposée du golfe, en face de la ville d'Abouchehr, l'île de Karek (Karrak), où l'on avait parfois la chance de trouver, parmi des perles généralement inférieures, des échantillons magnifiques,[2] et, enfin, en appuyant vers l'est, les pêcheries des îles de Lar (act. Boucheab)[3] et de Kich (act. Kenn).[4]

L'autre grand centre de pêcheries de perles est situé entre l'île de Ceylan et le continent indien. Les écrivains de toutes les époques en ont parlé. Au Moyen-Age, les géographes arabes les plus anciens citent déjà les bancs de perles de la côte de Ceylan.[5] A l'époque d'Albirouni, c'est à dire vers la première moitié du XIe siècle, on les croyait épuisés,[6] mais Edrisi pouvait déjà citer les perles de grand prix pêchées à Ceylan, et, au moment où le missionnaire Jordanus Catalani se trouvait aux Indes, la pêche donnait de nouveau, dans ces quartiers, de si beaux résultats, qu'elle occupait souvent plus de 4000 barques pendant trois mois de l'année.[7] Ici, comme dans le golfe Persique, les bancs sont répartis le long des deux rives du golfe de Manaar. Du côté droit, c'est à dire sur la rive occidentale de Ceylan, ils s'étendent depuis l'île de Manaar jusque vers Chilaw.[8] Entre ces deux points extrêmes s'élève la ville de Poutlam: M. Yule admet[9] l'identité de cette ville et de celle de Betelar, point de départ des pêcheurs de perles au temps de Marco Polo. Les souverains du royaume de Maabar sur la côte indienne considéraient alors ces bancs comme leur propriété et se réservaient une part considérable des produits de la pêche: c'étaient aussi des marchands de Maabar, et non de Ceylan, qui en avaient l'entreprise.[10] Les choses paraissent avoir changé bientôt après, car lorsqu' Ibn Batouta visita Ceylan, le propriétaire des pêcheries

avec éloge de ces bancs de perles. Barbosa les mentionne également, p. 293, a, 294, a.

[1] Aboulf., *Géogr.*, II, 1, p. 136; Benj. de Tudèle, p. 137.

[2] Maçoudi, I, 239, 328; Isstachri, p. 18, 73; Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 235; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 129; Teifachi, dans Ravius, *Specimen*, p. 68; cf. Clément-Mullet, dans le *Journ. asiat.*, 6e série, XI, 26.

[3] Yaqout, p. 501 et s.; cf. Ritter, VIII, 778.

[4] Ibn Khordadbèh, p. 283; Edrisi, I, 153; Yaqout, p. 500; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 129 et s.; Ibn Batouta, IV, 168 et s.

[5] *Relat.*, p. 5, 6; Maçoudi, I, 328; Ibn Khordadbèh, p. 286; Isstachri, p. 18.

[6] *Journ. asiat.*, 4e série, IV, 267.

[7] Edrisi, I, 72; Jord. Catal., p. 49.

[8] Ritter, *Asien*, VI, 161. Pour tracer la limite de la région dans laquelle sont renfermées les pêcheries de perles, Federici (p. 390) tire une ligne "da Cao Comeri (cap Comorin) alle basse di Chilao".

[9] Yule, *Marco Polo*, II, 274, traduction et commentaire.

[10] Polo, éd. Pauthier, II, 603 et ss.

était un prince cinghalais et le célèbre voyageur put lui dire en guise de compliment que les perles de Kich ne valaient pas celles de Ceylan.[1]

Jusqu'au XIVe siècle, on ne connaissait guère que les pêcheries de perles de Ceylan, c'est à dire du côté droit du golfe de Manaar; à partir du XV et du XVIe, leur réputation commence à s'effacer devant celle des bancs de Cail.[2] On voit encore les ruines de cette ville au point nommé Vieux Kayl, à un mille anglais et demi au-dessus de l'embouchure du Tamraparni, dans le district de Tinevelly.[3] Après avoir joui pendant longtemps d'une grande importance comme port de mer et comme place de commerce, la ville de Cail a été ruinée par l'ensablement progressif du rivage qui, en l'éloignant de la mer, a déterminé sa population à l'abandonner. Son nom ne sert même plus à désigner les bancs de perles de ce côté du golfe; celui de Toutocorin l'a remplacé; ils sont, d'ailleurs, loin d'avoir la même étendue que ceux du côté de Ceylan.[4] A l'époque de l'arrivée des Portugais, les pêcheries de Cail étaient en pleine prospérité et des flottes de pêcheurs quittaient son port deux fois par an pour aller exploiter celles de la côte de Ceylan. Le roi de Koulam, dont Cail était la résidence, avait affermé les pêcheries de cette partie du golfe à un grand marchand arabe et faisait surveiller celles de Ceylan par un agent; il se réservait toutes les grosses perles; les petites étaient livrées aux marchands de Cail, qui avaient une réputation d'habiles joailliers.[5]

Nous ne nous arrêterons pas à discuter la question de savoir si l'Occident recevait des perles des Indes: celles qu'on trouvait sur les marchés de la Mecque[6] et d'Alexandrie[7] en venaient sans doute pour la plus grande partie. Quant à celles qui arrivaient du golfe Persique en Perse, en Mésopotamie, en Asie-Mineure ou en Syrie, elles pouvaient également avoir été pêchées aux Indes et apportées par les vaisseaux qui remontaient le golfe. Cependant, il est probable qu'au point de vue du nombre, les perles du golfe Persique occupaient la première place sur le marché européen. Dans un ancien supplément à la relation de Marco Polo[8] dont il n'est pas impossible qu'il soit lui-même l'auteur, nous lisons que la plupart des perles qui arrivaient des Indes dans les pays chrétiens avaient été percées à Bagdad.

---

[1] IV, 168 et s. Oderico da Pordenone (p. xxi) parle également avec éloges des perles de Ceylan.

[2] Conti, p. 38; *Roteiro*, p. 109; Varthema, p. 163, a; Barbosa, p. 301, 314, b; Empoli, p. 79.

[3] C'est ce qu'a démontré le premier M. Yule: *Marco Polo*, II, 307 et s.

[4] Ritter, *Asien*, VI, 10 et s., 163.

[5] Barbosa, p. 314, a, b. Voyez le détail extrait d'un manuscrit complet de Barbosa et communiqué dans les notes du *Roteiro*, p. 171 et s.

[6] Varthema, p. 151.

[7] Pogol., p. 57.

[8] Texte dans Ramusio, II, 5, b.

Contrairement à cette affirmation, un écrivain postérieur, Clavijo, prétend que nulle part on ne s'entendait à percer et à monter les perles comme à Ormouz, et nous devons dire que, sur ce point, il s'appuie sur le témoignage unanime des marchands chrétiens et arabes; le même écrivain décrit la fabrication des bijoux de perles à Tauris.[1] Tauris, Soultaniêh, Samarkand, Bagdad, grandes villes commerciales en communications constantes avec le golfe Persique, étaient aussi les principaux marchés pour les perles.[2]

A l'époque de Pegolotti, le commerce des perles était assez sérieusement entravé en Occident par les lois somptuaires édictées par les princes et par les autorités des villes.[3] D'ailleurs, le prix en était trop élevé pour qu'elles devinssent d'un usage commun. Cependant, l'étude des inventaires des rois de France a révélé à M. Douet d'Arcq deux faits intéressants: d'abord que ces princes possédaient des quantités surprenantes de perles,[4] et, en second lieu, que toutes ces perles n'étaient pas d'origine orientale: quelques-unes venaient déjà de l'Écosse.[5]

Pierres précieuses.[6]

Avant la découverte du Brésil et l'exploration des monts Ourals, on ne connaissait dans le monde qu'un seul continent qui renfermât des gisements de pierres précieuses, l'Asie, à laquelle il faut joindre encore l'Égypte; mais celle-ci, par sa situation, était à moitié asiatique. Commençons par elle la recherche des lieux où se trouvaient ces gisements.

La Haute-Égypte avait des mines *d'émeraudes* qui furent exploitées sur une vaste échelle dans l'antiquité, et, dès une époque reculée,

---

[1] Clavijo, p. 115.

[2] Pegol., p. 8, 305; Clavijo, p. 114, 191; Ghistele, p. 310; *Viaggio d'un mercante che fu nella Persia,* dans Ramusio, II, 83, b. Voy. encore Teifachi, dans Clément-Mullet, *Essai sur la minéralogie arabe: Journ. asiat.*, 6e série, XI, 503—509.

[3] Pegol., p. 306.

[4] Douet d'Arcq, p. 395.

[5] Voyez encore l'*Inventaire de Charles V, roi de France*, dans la *Revue archéologique,* 1850, p. 500, 507, et éd. Labarte, p. 35, 40 etc.; Lacroix et Seré, *Hist. de l'orfèvrerie-joaillerie* (Paris, 1850), p. 46.

[6] Au moment de rédiger ce chapitre, j'ai regretté de ne point avoir sous la main un ouvrage très rare, intitulé: *Fior di pensieri sulle pietre preziose di Ahmed Teifashite, originale arabo, traduzione italiana e note di Raineri*, Fir. 1818. Ce Teifachi vivait au XIIIe siècle, et son œuvre est la plus considérable de celles qui ont été écrites en arabe sur les pierres précieuses. Heureusement, M. Clément-Mullet a pu la consulter pour son *Essai sur la minéralogie arabe*, publ. dans le *Journ. asiat.*, 6e série, XI; il avait même à sa disposition un texte plus complet que celui de Raineri, de sorte que j'ai le droit d'espérer que je n'aurai laissé échapper rien d'essentiel.

les produits de ces mines étaient expédiés vers l'Inde.[1] Suivant Maçoudi, on en tirait deux sortes d'émeraudes: l'une se vendait aux rois des pays riverains de l'Océan, tels que l'Inde, le Sind, l'Abyssinie et la Chine; ils aimaient à s'en parer et on la désignait pour cette raison sous le nom de *bahri* qui signifie transmarines; l'autre était passionnément recherchée par les souverains de l'Europe, d'où le surnom *maghrebi* ou occidentales.[2] Ces mines d'émeraudes étaient situées sur la frontière de l'Égypte et de la Nubie,[3] en un point nommé Kharbah (c.-à.-d. la ruine), dans la province de Kibt, à sept jours de marche du chef-lieu de cette province, à laquelle il donnait son nom (l'ancienne Koptos),[4] à peu près à la latitude d'Assouan,[5] au milieu de la chaîne de montagnes qui court dans le désert entre le Nil et la mer Rouge.[6] Le territoire appartenait à la tribu nomade des Bedjah, mais les mines étaient exploitées pour le compte des sultans d'Égypte qui y entretinrent des ouvriers jusqu'en 1359; à cette époque, elles furent abandonnées, sans doute parce que le rendement en était trop faible.[7] Outre l'émeraude et l'aigue marine (béryl) qui est sa compagne ordinaire, le sol de l'Égypte renfermait encore des *rubis:* en 1270, on en découvrit une mine auprès du village de Thara, à quelques lieues au sud du Caire.[8] C'était peut-être de là que venaient les "rubis d'Alexandrie" dont il est assez souvent parlé dans les sources du Moyen-Age.[9]

---

[1] Cosmas, éd. Montfaucon, p. 339; *Relat.*, I, 153.

[2] Maçoudi, III, 44 et s.

[3] Clément-Mullet, l. c., p. 72, d'après Teifachi.

[4] Maçoudi, III, 43 et s.

[5] Clément-Mullet, l. c., p. 72, 73, not. 1; Edrisi, I, 36. Teifachi indique en réalité deux localités, mais elles devaient être très voisines. Calcaschandi parle d'un mont Farsanda, situé à huit jours de marche de Kous et où, d'après lui, se trouvait une caverne d'où l'on extrayait des émeraudes *(Abh. der Ges. der Wissenschaften in Göttingen,* XXV, 13, 31, 159): il s'agit évidemment encore du même gisement.

[6] Ibn Beitar, trad. (corrigée) Dozy, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Ges.*, XXIII, 199; Teifachi, op. cit. La partie de la montagne où se trouvent les mines porte actuellement le nom de Sabourah; Caillaud y a découvert les restes d'une vaste exploitation.

[7] Quatremère a réuni dans ses *Mém. sur l'Égypte*, II, 173 et ss. (cf. II, 135 et ss.) les passages des auteurs arabes qui ont parlé de ces mines. Il faudrait y joindre maintenant celui de Chems-eddin, p. 326. Certains auteurs occidentaux en avaient également connaissance: voy. Wilh. von Boldensele, p. 249; Nicc. da Poggibonsi, II, 61. Ce dernier parle de l'exploitation des mines par le sultan comme si elle avait encore continué de son temps (1346). D'après Calcaschandi (l. c., p. 13), elle aurait été arrêtée dès 1294 (693 de l'hégire).

[8] Mohammed ben Mansour, *Traité des pierres précieuses,* dans Hammer, *Fundgr. des Orients,* VI, 112. M. Clément-Mullet a puisé le même renseignement à d'autres sources (l. c., p. 43).

[9] Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie,*

Passons à l'Asie. Les gisements de pierres précieuses y étaient si abondants qu'il nous serait absolument impossible d'énumérer tous ceux que signalent les sources du Moyen-Age; nous devrons nous borner aux plus importants. A ce point de vue, la Perse était le pays le plus favorisé. Les *turquoises* y étaient en abondance dans les provinces de Kerman[1] et de Khorassan, et les plus belles se trouvaient dans cette dernière, aux environs de Nichapour.[2] Il existait d'autres gisements de la même pierre précieuse dans les régions montagneuses du haut Oxus et de l'Iaxarte, connues sous les noms de Ferghâna et de Badakhchan.[3] Mais cette dernière province était surtout renommée pour ses *lapis-lazuli*, seule matière employée autrefois dans la préparation du véritable outremer,[4] et pour une espèce particulière de rubis ou plutôt de spinelles dont nous allons parler un peu plus loin. A vrai dire, le lapis lazuli n'était pas uniquement originaire de cette province: on le trouvait dans d'autres localités encore, que nous nous abstenons de nommer pour abréger; mais celui du Badakhchan était particulièrement estimé et il s'exportait dans le monde entier, à ce que nous apprend Edrisi. Nous sommes donc en droit d'admettre qu'il entrait pour une forte proportion dans la composition de l'"azur" en général et spécialement dans celle de l'azur d'outremer, dit aussi azur de Bagdad, très répandu dans le commerce au Moyen-Age[5] et journellement employé par les peintres occidentaux.[6] Ces régions montagneuses produisaient encore une sorte de *rubis* qui s'exportait en Occident: le fait est absolument hors de doute. Dans les œuvres des écrivains occidentaux du Moyen-Age, toutes les fois qu'il est question de pierres précieuses,[7] il en est

---

I, 169; II, 38; *Inventaire du mobilier de Charles V*, éd. Labarte (1879), p. 16, 19 etc.

[1] Polo, p. 73; Yule, *Marco Polo*, I, 87; Fra Mauro, p. 43; Mohammed ben Mansour, op. cit., p. 133; Ouseley, *Travels*, I, 211.

[2] Ibn Haoukal, trad. Anderson, *Journ. of the Bengal Soc.*, XX (1853), p. 154; Edrisi, II, 185; Mohammed ben Mansour, op. cit.; Teifachi, dans Clément-Mullet, p. 153 et s., Clavijo, p. 128. On connaît maintenant plus exactement la position de ces mines: elles se trouvaient près de Maaden, à seize lieues au nord de Nichapour; Ritter, *Erdk.*, 325—330.

[3] Istachri, p. 130, 133; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 215. Cf. Ritter, *Erdk.*, VII, 671, 735, 746, 760; VIII, 326; Clément-Mullet, p. 152 et s.

[4] Ibn Haoukal, op. cit., p. 165; Istachri, p. 120; Edrisi, I, 478 et s.; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 208; Chehabeddin, p. 243 et s., 246; Ibn Batouta, III, 59; Polo, p. 120; Clément-Mullet, p. 198.

[5] Bourquelot, *Foires*, I, 290; Pegol., p. 295, 373; Uzz., p. 17, 48, 192. Les livres de commerce mentionnent, après l'"azzurro oltramarino", l'"azzurro della Magna" (azur d'Allemagne), fait d'oxyde de cuivre (Ilg, *Cennini*, p. 156 et s.) et qui passait pour être de qualité inférieure au lapis lazuli (Pegol., p. 373): cf. Merrifield, *Orig. treatises*, Introd., p. cxcvi et ss., ccxi.

[6] *Liber divers. art. Montp.*, p. 743; Ilg, op. cit., p. 158 et s.; Merrifield, passim, et particulièrment p. 340 et ss.

[7] Pegol., p. 307; Uzz., p. 282 et ss.

une que l'auteur ne manque pas de nommer, c'est le *rubis balais*, ou *balais* tout court, *balascio* en italien, *balassius* en latin, nom identique avec le *balakch* des Arabes et dérivé directement de celui de la province de Badakhchan ou Balakhchan;[1] c'est effectivement à l'est de cette province qu'on le trouve, dans des montagnes moins hautes que celles d'où l'on extrait le lapis lazuli.[2] Les mines d'où l'on tirait ces rubis étaient d'une exploitation difficile;[3] d'autre part, les souverains du pays se réservaient le droit exclusif d'en disposer et ne les livraient au commerce que par petites quantités, excellent moyen d'en maintenir le prix à un taux élevé:[4] ils étaient donc très rares et par conséquent très recherchés. Au point de vue minéralogique, ils appartenaient au groupe des spinelles et on les classait, sous le rapport de la dureté et de l'éclat, à un degré au-dessous des rubis proprement dits (corindons rouges); cependant, ils se distinguaient par une couleur vive d'un rouge tirant plus vers le rose que vers le feu.[5] Sur le marché européen, leur prix restait sensiblement inférieur à celui des rubis proprement dits, surtout quand ils étaient percés,[6] ce qui était généralement le cas.[7] On relève fréquemment leur présence dans les inventaires des maisons princières et dans les comptes des rois.[8]

Les Indes ont été de tout temps la patrie des pierreries les plus fines. Commençons par l'Inde proprement dite. Le marché de Cambaye recevait de l'intérieur de la péninsule des calcédoines, des *cornalines* et des grenats;[9] il paraît que la cornaline s'exportait en quantités considérables vers l'Europe par la voie d'Égypte.[10] Dans les environs de Sindan (au-dessus de Bombay) et de Cambaye, dans les états du roi Balhara de Mankir, il y avait, du moins au temps de Maçoudi,[11] des

---

[1] Ibn Haoukal, op. cit., p. 165; Edrisi, I, 478; Chehab-eddin, p. 243 et s.; Ibn Batouta, III, 59, 86; Cheref-eddin, *Hist. de Timourbec*, III, 357; Polo, p. 118 et s.; Clavijo, p. 182 et s.; Clément-Mullet, p. 115 et s. Voy. aussi les notes de Quatremère, dans son éd. de Makrizi, II, 1, p. 71, et dans celle d'Abderrazzak, *Not. et extr.*, XIV, 1, p. 222 et s., 490 et ss.

[2] La carte n° 3 jointe à l'éd. de *Marco Polo* de M. Yule permet de déterminer exactement la situation de ces mines de rubis: *Polo*, I, 168.

[3] Chehab-eddin, p. 246.

[4] Polo, l. c.

[5] Clément-Mullet, l. c., p. 112; Barbosa, p. 321, b; Kluge, *Edelsteinkunde*, p. 284 et ss.

[6] Pegol., p. 307.

[7] Uzz., p. 283.

[8] Entre vingt autres exemples je me bornerai à citer ceux que fournissent les *Comptes* de M. Douet d'Arcq, p. 124, 168, 169 et l'*Hist. de l'orfévrerie-joaillerie* de MM. Lacroix et Seré (Paris, 1850), p. 77, 83, 86.

[9] Conti, p. 37 ("Sardonius lapis" — cornaline); Varthema, p. 157, a; Corsali, p. 179, b; Barbosa, p. 297, b; Garcia de Orto, p. 222.

[10] Barbosa, l. c.

[11] Maçoudi, III, 47 et s.: cf. I, 177;

gisements d'*émeraudes* presque aussi belles que celles de la Haute-Égypte; elle arrivaient à la Mecque par Aden et par d'autres ports du sud de l'Arabie, et portaient chez les joailliers la qualification de Mekki. Plus au sud, dans les monts Ghâts, en arrière des côtes de Canara et de Malabar, on trouvait des *saphirs*, moins parfaits, il est vrai, que ceux de Ceylan.[1] Mais, de toutes les pierres précieuses énumérées jusqu'ici, aucune n'approchait de la plus précieuse de toutes, le *diamant*. Les gisements se trouvaient dans la partie orientale de l'Inde, dans cinq districts bien distincts, renfermés entre le bassin du Pennair et le cours moyen du Gange, en d'autres termes entre le 14° et le 25° degrés de latitude septentrionale. Tous les gisements actuellement connus l'étaient-ils aussi pendant le Moyen-Age? il serait hasardé de l'affirmer. Marco Polo désigne comme le seul pays où l'on trouvait le diamant, et peut-être avait-il raison pour l'époque où il écrivait, le royaume de Moutfili, nommé par d'autres auteurs empire de Télingana[2] et auquel il attribue, sans motif plausible, le nom du port de Moutapali (Motupalle); ce port est située au sud des bouches du Krichna et avait alors plus d'importance que de nos jours; il est porté sur la Carte catalane sous le nom de *Butfilis*.[3] Le nom du Krichna ou Kistna revient fréquemment dans les auteurs postérieurs à Marco Polo et toujours à propos des diamants. Le motif en est que les mines de diamant qui font la célébrité universelle de Golconde se trouvent sur le cours moyen et supérieur de ce fleuve.[4] D'un autre côté, Conti, qui visita l'antique Bisnagor (Vigajanagara) rapporte que l'on trouvait des diamants à quinze jours de marche de cette ville en remontant vers le nord.[5] Cette indication correspond assez exactement à la situation des mines de diamant signalées sur le cours moyen du Krichna, à l'ouest de Golconde.[6] Certains écrivains, contemporains de la domination portugaise, établissent une distinction entre les diamants de l'antique mine du royaume de Dekan

---

Lassen, *Ind. Alterth.*, II, 855, not.; III, 171, 490 et s., 536 et s.

[1] Barbosa, p. 322, a; Garcia de Orto, p. 221.

[2] Valentino (da) Moravia (1515), dans de Gubernatis, p. 170: "Da septentrion della qual India si è il regno di Thellembar simili alli gentili (appartenant également aux païens) et trovasi li diamanti."

[3] Nous sommes redevables au dernier commentateur de Marco Polo, M. Yule (II, 297), de ces éclaircissements au sujet de la Mutfili du célèbre voyageur.

[4] Ritter, *Erdk.*, VI, 350.

[5] P. 57; cf. p. 37. Federici (p. 397, a) et Garcia de Orto (p. 218) parlent également de diamants de Bisnagor; Abderrazzak vit des diamants exposés en montre dans les bazars de cette ville, à côté de perles, de rubis et d'émeraudes: Elliot, *Hist. of India*, IV, 107.

[6] A rapprocher les indications de M. Lassen, *Ind. Alterth.*, IV, 159, au sujet de la situation de Bisnagor, et celles de M. Ritter, l. c., à propos de la situation du groupe occidental des mines de Golconde.

et ceux d'une mine nouvellement découverte dans le royaume de Narsinga, dont la capitale était précisément cette ville de Bisnagor visitée par Conti; ceux de la première étaient, suivant eux, supérieurs à ceux de la seconde, mais ils ne précisent la situation ni de l'une ni de l'autre.[1] On classait encore après les diamants du royaume de Narsinga les diamants jaunes des environs de Paleacate, actuellement Poulicat, au nord de Madras.[2] Ceci prouve qu'au XVI[e] siècle, on exploitait déjà le plus méridional des gisements de diamants actuellement connus dans l'Inde.[3] En général, la production des mines de diamant devait être beaucoup plus considérable au Moyen-Age qu'à l'époque actuelle: on sait quelles quantités en possédaient à eux seuls les souverains mahométans de l'Inde. Mais, si considérable qu'elle fût, il n'en arrivait qu'une faible partie en Occident. Cependant, il n'était pas de prince en Europe qui n'en eût quelques-uns parmi ses bijoux. A la cour de France et surtout à celle de Bourgogne, les ouvriers habiles à tailler et à polir le diamant ne manquaient pas d'occupation; à Paris et à Bruges, par exemple, ils formaient une corporation spéciale.[4] Barbosa nous donne un tableau des valeurs des principales pierres précieuses au commencement du XVI[e] siècle;[5] il en ressort une différence énorme en faveur du diamant. Il n'en était pas de même au XIII[e] siècle, à l'époque où Teifachi s'informait du prix des pierres précieuses sur les marchés de Bagdad et du Caire: le prix moyen du rubis était alors supérieur à celui du diamant.[6]

A propos de *rubis* (corindons rouges), il nous reste précisément à chercher leur pays d'origine. On sait que le sol de Ceylan recèle une variété infinie de pierres précieuses, quelques-unes de grande valeur. Les principaux gisements sont concentrés dans le groupe montagneux qui s'élève au centre de l'île et que domine de toute sa hauteur le pic d'Adam.[7] Les torrents qui descendent de ces montagnes entraînent les pierres précieuses et les déposent dans les vallées et dans les plaines jusqu'au bord de la mer. Dans la partie méridionale de l'île, il suffit de gratter le sable des ruisseaux ou le sol d'alluvion de la plaine, pour mettre au jour des pierreries de toute sorte, à l'exception du diamant,

---

[1] Barbosa, p. 321, b; Garcia de Orto, l. c.; cf. Barbosa, p. 301, a; Varthema, p. 158, a.

[2] Corsali, p. 180, a.

[3] Ritter, VI, 346 et s.

[4] Laborde, *Notice des émaux*, II, 247 et ss.

[5] 320, b—322, b.

[6] Clément Mullet, p. 510 et s.

[7] Edrisi, I, 71 et s.; Kazwini, dans Gildemeister, p. 198. Voy. encore les manuels de l'amateur de pierreries de Teifachi, publ. par Clément-Mullet, l. c., p. 40 et ss., et Mohammed ben Mansour dans les *Fundgr. des Orients*, VI, 130.

contrairement à ce que répètent certains auteurs:[1] rubis, saphirs, topazes, grenats, spinelles, améthystes, hyacintes *(jagonzas, giagonzas)*, œils de chat,[2] etc.[3] De toutes ces pierres, aucune n'est un produit spécial de Ceylan. Cependant, le rubis était tenu en si haute estime que, parmi les produits de l'île, Cosmas ne nomme que celui-là,[4] et que Beladori appelle l'île elle-même l'île des rubis.[5] Il n'était pas précisément abondant et ne se trouvait pas en dehors d'un cercle très étroit,[6] mais il était de qualité hors ligne et, s'il laissait quelque chose à désirer sous le rapport de la vivacité et de l'éclat de la couleur, les Cinghalais savaient remédier à ce défaut en l'exposant pendant quelques heures à un feu de charbon, épreuve à laquelle le rubis véritable résiste sans éclater, grâce à sa dureté que surpasse seule celle du diamant.[7] Les rubis de l'Indo-Chine n'avaient pas besoin de cet expédient, car ils possédaient par nature des feux d'un rouge intense; mais ceux de Ceylan avaient la réputation d'être plus durs et étaient taxés à un prix beaucoup plus élevé.

Presque au début du XVIe siècle, on apprit en Occident[8] que l'Indo-Chine expédiait aussi dans l'Inde des rubis de grande valeur pour y être montés. Le lieu d'expédition était Pégou, mais, en y regardant de plus près, on découvrit que ces rubis provenaient de la région d'Ava ou des montagnes de Capellan ou Capelangam, à l'est de cette ville. Le sol de l'Indo-Chine renfermait aussi des spinelles et des saphirs.[9]

Portées dans les bazars de Paléacate, au nord de Madras, ces pierreries de l'Indo-Chine s'y confondaient avec celles de Ceylan et

---

[1] Ibn Khordadbêh, p. 285; Edrisi, I, 71 et s.; Kazwini; dans Gildemeister, p. 198; Oderico da Pordenone, p. xxi.

[2] Pierre précieuse ou roche dans laquelle un trait clair imite l'effet de la lumière dans l'œil du chat.

[3] On trouve des énumérations plus ou moins longues des pierres précieuses de Ceylan dans les ouvrages ci-après: *Relat.*, p. 5 (cf. les rectifications de Quatremère, dans le *Journal des savants*, déc. 1846, p. 519); Ibn Batouta, IV, 173 et s.; Marco Polo, p. 586; Conti, p. 39; Hier. di S. Stefano, p. 345, b; Varthema, p. 163, b; Corsali, p. 179, b—180, a, 184, a; Barbosa, p. 314, a, etc. Parmi les modernes, voy. Tennent, *Ceylon*, 4e éd., I (1860), p. 31—40.

[4] Éd. Montfaucon, p. 336 et s.

[5] *Journ. Asiat.*, 4e série, V, 163 et s.

[6] *Roteiro*, p. 109; Ibn Batouta, l. c.

[7] Teifachi, l. c., p. 46; Kenz el Tudjdjar, ibid. p. 48 et s.; le fait est confirmé par Barbosa, p. 314, a, 321, a. Cette méthode pour augmenter le feu du rubis et d'autres pierres précieuses, en les soumettant à une température élevée, est encore appliquée de nos jours: Kluge, *Edelsteinkunde*, p. 130 et s.

[8] La nouvelle en fut apportée d'abord par Hier. di S. Stefano (p. 345, b) et par les membres de l'expédition de Vasco de Gama; *Roteiro*, p. 112. Marco Polo (p. 586) avait encore affirmé que le rubis ne se trouvait que dans l'île de Ceylan.

[9] Varthema, p. 164, a, 165, b; Corsali, p. 179, b; Barbosa, p. 301, a, 314, a, 315, b, 316, b, 317, a, 320, b, 321, a; *Sommar.*, p. 334, b; Federici, p. 395, a, b; Serano, p. 225.

avec les diamants du Dekkan; cette réunion de pierres précieuses d'origines diverses faisait de cette ville le marché le plus important de l'Inde pour cet objet spécial,[1] plus important en tout cas que celui de Calicut, spécialement affecté aux pierres précieuses de Ceylan.[2] Si nous voulons rechercher les principaux marchés où se faisait ce commerce, nous trouvons, en allant de l'est à l'ouest: en Perse, Ormouz, Chiraz, Tauris et Soultaniėh;[3] en Mésopotamie, Bagdad;[4] en Syrie, Alep[5] et Damas;[6] en Égypte, le Caire[7] et Alexandrie;[8] enfin, au seuil de l'Europe, Constantinople, ou plutôt Péra. Pegolotti[9] établit la valeur des pierres précieuses d'après leur cours sur cette dernière place, tandis que Teifachi prend pour base les prix que l'on payait de son temps (au XIII[e] siècle) à Bagdad et au Caire.[10]

Pendant le Moyen-Age, les marchands occidentaux s'adressaient à ces divers marchés pour satisfaire les grand seigneurs, ecclésiastiques aussi bien que laïques, possédés alors d'une véritable passion pour les bijoux. Les orfèvres et les joailliers mettaient les pierreries en œuvre; pour se rendre compte des objets auxquels ils les appliquaient, il suffit de parcourir les inventaires des trésors des maisons princières et des églises, ou de voir dans nos musées les objets sortis de leurs mains; ils décèlent leur ingénieuse habileté. Il n'appartient pas à notre sujet d'entrer dans plus de détails; c'est affaire à une histoire de l'industrie. A elle aussi de raconter les nombreuses tentatives faites en Occident pour imiter les pierres précieuses et les perles.[11]

Poivre (noir et blanc).

Le poivre est la baie desséchée du *Piper nigrum L.;* noir quand on la sèche au soleil sans lui enlever sa peau, il est blanc quand on l'en a dépouillée auparavant. Sur cette dernière forme, quelques mots suffiront. Le poivre blanc est rarement mentionné dans les sources que nous avons consultées,[12] ce qui semble démontrer qu'il était peu connu

---

[1] Varthema, p. 164, a; Corsali, p. 179 b; Barbosa, p. 315, b.

[2] *Roteiro,* p. 88; Sernigi, p. 120, a, b.

[3] Barbosa, p. 294, a; Varthema, p. 156, b; Marco Polo, p. 60; Ibn Batouta, II, 129; Ghistelé, p. 310; Clavijo, p. 114.

[4] Clément-Mullet, p. 503.

[5] Ghistele, p. 291; Pasi, p. 178, b; 179, a; 180, a.

[6] Ludolf von Suthem, p. 98; Wilh. von Boldensele, p. 284.

[7] Clément-Mullet, l. c.; Frescobaldi, p. 41; Gucci, p. 300; Nicc. da Poggibonsi, II, 60 et s.

[8] Fel. Fabri, III, 177.

[9] Pegol., p. 307.

[10] Clément-Mullet, l. c.

[11] Voy. des recettes dans Merrifield, *Orig. treatises*, p. 507 et ss.; cf. plus loin, l'art. Verre.

[12] Pegol., p. 297; Uzz., p. 55; Bonaini, *Stat. Pis.* III, 437; Bourquelot, *Foires,* p. 291; Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 236; Flückiger, *Frankfurter*

en Occident. Au Moyen-Age, comme aujourd'hui, c'était surtout en Orient qu'il trouvait des amateurs; dans ces pays, beaucoup de personnes le préféraient, paraît-il, sous prétexte qu'il était moins fort et fatiguait moins l'estomac que l'autre.[1] Marco Polo en vit de grandes quantités dans l'archipel de la Malaisie;[2] c'était de là probablement qu'on l'expédiait en Chine, où le goût s'en est conservé jusqu'à nos jours.[3]

Le poivre ordinaire a une peau noire et ridée: les idées les plus singulières avaient cours à cet égard chez les Arabes et même chez les Européens. Les uns racontaient que le sol sur lequel croissait le poivrier était infesté de serpents et que, pour les chasser, on ne connaissait pas d'autre moyen que de mettre le feu, ce qui avait pour résultat de noircir et de dessécher les grains;[4] les autres se figuraient que le poivre était torréfié.[5] Cependant, peu à peu la vérité se fit jour, à mesure que se multiplia le nombre des voyageurs qui avaient visité le pays du poivre. En Orient Ibn Batouta,[6] en Occident des missionnaires tels que Jordanus Catalani, Oderico da Pordenone, Marignola, des marchands tels que Niccolo Conti et Hiéron. de S. Stefano[7] contribuèrent, par la diffusion de leurs relations, à la propagation d'idées plus justes sur cet important produit de la nature. On sut dorénavant que seul le soleil jouait un rôle et que c'était en étendant les grains de poivre sur des nattes ou sur des draps, après les avoir fait tomber de la plante et en les exposant aux ardeurs de ses rayons, qu'on leur faisait prendre cette couleur noire et cette apparence ratatinée. Ils firent également connaître que le poivrier est une plante grimpante qui s'attache aux arbres comme la vigne en Italie ou le lierre. Surtout, on fut exactement renseigné sur la région et l'étendue des pays où il vient.

Au reste, il ne manquait pas à cet égard d'indications remontant à des époques antérieures. Pour savoir que la côte de Malabar était le véritable pays du poivre, il eût suffi de consulter le Périple dit d'Arrien; d'un autre côté, dès le milieu du VI[e] siècle, Cosmas avait écrit, à la suite de son voyage dans l'Inde, diverses notices où il parle du pays du

---

Liste, p. 11; du même, *Nördlinger Register*, p. 5.

[1] Marsden, *Hist. of Sumatra*, 3[e] éd., Lond. 1811, p. 138; Meyen, *Pflanzengeographie*, p. 467; Ibn Beitar, II, 263.

[2] Marco Polo, p. 550.

[3] Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2[e] éd., p. 581.

[4] Jacq. de Vitry, p. 1099; *Presbyteri Johannis epistola*, éd. Zarncke *(Programme de l'Univ. de Leipzig)*, p. 37; Harff, p. 146.

[5] Ces croyances populaires sont combattues par Ibn Batouta, IV, 77, Jord. Catal., p. 49, et Marignola, p. 88.

[6] Ibn Batouta, IV, 76 et s. On pourrait attribuer, dans une certaine mesure, la même influence à Edrisi, I, 172, et à Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 115.

[7] Jord. Catal., l. c.; Oderico da Pordenone, p. xi, xiii; Marignola, l. c.; Conti, p. 40; Hier. di S. Stefano, p. 345, a.

poivre, qu'il nomme le pays de "Male", et où il énumère cinq ports[1] par où se faisait alors l'exportation de ce produit: sous les noms qu'il leur donne, il est facile de reconnaître, entre autres, dans Mangaruth la ville actuelle de Mangalore, dans Pudopatana, la Boddfattan d'Ibn Batouta, située non loin de Tellicherry;[2] du moins, l'analogie des noms rend l'identité des lieux très vraisemblable. Les anciens Arabes n'ignoraient pas d'où leur venait le poivre qu'ils recevaient par Sirâf ou par Aden:[3] chez eux, de très bonne heure, le nom de Malabar était synonyme de pays du poivre.[4]

Le premier voyageur occidental qui ait décrit l'Inde de visu est Marco Polo; il put constater que la culture du poivre était répandue dans plusieurs des royaumes échelonnés alors le long de la côte occidentale de la péninsule, c'est-à-dire non-seulement dans le royaume de Malabar (Melibar) proprement dit, mais aussi dans ceux qu'il nomme Gazurat, Ély et Coilun.[5] Si, sous le nom de royaume de Gazurat, il entendait désigner la province actuelle de Goudjerate, il serait le seul écrivain qui prétende que la culture du poivre s'étend aussi loin vers le nord: Edrisi déjà est suspect d'exagération quand il raconte que le poivrier croît en abondance sur une île située en face de Barôtch, c'est à dire dans la région du golfe de Cambaye;[6] mais Marco Polo lui-même dit qu'on n'en trouve déjà plus à Tannah (près de Bombay).[7] En y regardant de plus près, on peut voir que, dans sa pensée, les limites du royaume de Gazurat étaient comprises entre Tannah et Melibar, c'est à dire qu'il le plaçait au sud de Tannah, d'où il résulte que ce royaume n'avait rien de commun avec le Goudjerate, ou bien que Marco Polo n'en a parlé que par ouï-dire et l'a cru situé beaucoup plus au sud qu'il ne l'était en réalité.[8] Pour ce qui concerne le royaume d'Ély, son indication ne donne pas matière à discussion: le nom de ce royaume se retrouve dans celui du promontoire de Mount Dely, au nord de Cananore. Enfin, la description de la culture du poivre dans le royaume de Coilun (Quilon, Koulam) porte tous les caractères de l'observation personnelle. Benjamin de Tudèle savait déjà que le poivrier abondait aux alentours de cette ville.[9] Plus tard, deux missionnaires

---

[1] Montfaucon, *Collectio nova patrum*, II, 337.

[2] Yule, *Cathay*, II, 451, 453; Dulaurier, *Journal asiat.*, 4e série, VIII, 155.

[3] Isstachri, p. 74; Edrisi, I, 51, 172.

[4] Ibn Khordadbêh, p. 284.

[5] Marco Polo, p. 644, 648, 653, 660.

[6] I, 178. Edrisi est, d'ailleurs, un guide peu sûr pour ce qui concerne ces contrées.

[7] Marco Polo, p. 663.

[8] Il règne, dans cette partie de la relation de Marco Polo, une grande confusion; pour s'y retrouver, il faut lire la résumé que M. Yule fait de son propre commentaire, II, 336 et s.

[9] Benj. de Tudèle, éd. Asher, p. 139.

de l'ordre des Frères mineurs, Oderico da Pordenone, à l'époque où il se rendit en Chine (1324—1325), et Marignola à son retour du même pays, s'arrêtèrent à Quilon, l'un en passant, l'autre pendant plus d'une année (1348—1349),[1] et ils eurent tout le loisir de suivre la croissance de ce fruit jusqu'à sa complète maturité, et de se rendre compte des quantités qui s'en exportaient dans "le monde entier".[2] Mais, s'il faut en croire Oderico da Pordenone, la grande production du poivre n'était pas uniquement limitée à la banlieue de Quilon; elle s'étendait le long de la côte, au nord de la ville, jusqu'à une distance de dix-huit journées de marche. Toute la côte, dit-il,[3] depuis Flandrina jusqu'à Cyngilin, est couverte par une forêt de poivriers serrés l'un contre l'autre: ceci évidemment ne doit pas être pris à la lettre, car, pour porter du fruit, le poivrier a besoin d'air et de lumière.[4] Cette ville de Flandrina n'est autre chose que la Fandaraina d'Edrisi et d'Ibn Batouta, localité depuis longtemps disparue des cartes et qu'il faudrait placer à environ vingt milles anglais au nord de Calicut.[5] M. Yule pense que Cyngilin correspond à Cranganore;[6] à mon avis, ce serait plutôt Kayan Koulam, à quelques milles au nord de Quilon; d'autres sources encore nous apprennent que les environs de cette ville produisaient une grande quantité de poivre.[7] Le territoire où cette culture avait pris le plus d'extension étant ainsi déterminé par ses points extrêmes, remarquons que c'est entre ces deux limites que se trouvaient Cochin et Calicut,[8] deux villes d'une importance de premier ordre dans l'histoire du commerce du poivre. Il est néanmoins

---

[1] Pour la fixation de ces dates, la question me paraît tranchée par M. Germann, *Die Kirche der Thomaschristen*, p. 194, 199 et s.

[2] Oderico, p. xi, xiii; Marignola, p. 88 et s., 111, 113.

[3] L. c., p. xiii. Massari (p. 33) trace d'une manière un peu différente les limites de ce grand centre de production du poivre: il s'étend, dit-il, sur un espace d'environ 15 lieues (45 milles italiens), depuis Cochin jusqu'à la frontière de Cananore, et livre certainement, chaque année, à l'exportation, 10,000 bahars, c'est à dire 30 à 35,000 cantars (quintaux) portugais.

[4] Ritter, *Erdk.*, V, 869.

[5] Yule, *Cathay*, I, 75; II, 453 et s.

[6] Ibid. I, p. 75; II, p. 455. D'après les renseignements recueillis par Vasco de Gama (*Roteiro*, p. 108) et d'après le rapport du chrétien indigène Joseph, que les Portugais ramenèrent à Lisbonne en 1501 (Grynæus, *Novus orbis*, éd. de 1555, p. 207), le poivre devait être abondant dans ces environs; Massari (p. 27) affirme, au contraire, qu'il y était rare.

[7] Varthema, p. 136, a; Barbosa, p. 312, b; *Sommario*, p. 333, a. Dans ce dernier passage, la localité en question est nommé Caicoulam; dans la lettre supposée d'Améric Vespuce, publ. par M. Baldelli Boni (*Polo*, I, p. lvii), ce nom est écrit Caincolon: de là à la forme Cyngilin, il n'y a qu'un pas.

[8] Ibn Batouta (IV, 77) y vit "mesurer le poivre au boisseau". Conti (p. 48) et Hieron. di S. Stefano (p. 345, a) parlent également de l'abondance du poivre dans cette ville, tandis que Massari (p. 27) affirme que l'endroit même en produisait peu et que Cochin, au contraire, produisait la plus grande partie du poivre de l'Inde.

positif que toute la culture du poivre n'était pas renfermée dans les limites que nous avons indiquées; seulement, il était peu de points où elle fût pratiquée avec la même intensité, et nulle part elle ne couvrait, comme là, des espaces immenses sans interruption. Au sud, par exemple, elle s'étendait jusqu'au cap Comorin,[1] ou plus exactement jusqu'à Djerbatan, vis-à-vis de l'île de Ceylan, ce qui revient, à ce qu'il me semble, à peu près au même.[2] D'autre part, au nord de Fandaraïna, on trouvait le poivrier, assez clairsemé il est vrai, dans le royaume de Cananore,[3] puis, au dire de Marco Polo, dans le royaume d'Ély, aux environs de Mangalore[4] et de Battecala,[5] où la production était de nouveau très abondante; puis, à mesure qu'on avançait vers le nord du royaume de Canara, il devenait de plus en plus rare et finissait par disparaître tout à fait. Pour les Arabes, toute cette partie de la côte constituait le Malabar: ils en fixaient la limite septentrionale à Sindabour ou Sandabour, dont la situation correspondait très probablement à celle de la ville actuelle de Goa.[6]

L'île de Ceylan produisait aussi du poivre: le fait est constaté dès une haute antiquité,[7] et il est probable qu'elle devait concourir avec la côte de Malabar pour fournir aux besoins de l'Europe. A l'époque où les Portugais commandaient au Malabar et concentraient entre leurs mains le commerce du poivre de cette région, de hardis contrebandiers portaient à la Mecque le poivre de Sumatra,[8] et, une fois là, il passait sans doute en Europe. D'ailleurs, d'une manière générale, les produits des régions situées au-delà de l'Inde prenaient en grande majorité le chemin de la Chine.[9] Les Chinois ont changé de goût,[10] mais à cette époque, ils étaient grands amateurs de poivre: ils payaient facilement quinze ducats pour un boisseau qui n'en avait coûté que quatre à Sumatra;[11] d'après le calcul de Marco Polo, pour un bâtiment qui partait de l'Inde dans la direction d'Alexandrie ou, si l'on veut, de l'Occident,

---

[1] Garcia de Orto, p. 181.

[2] Edrisi, I, 179, 184.

[3] Varthema, p. 158, b; Barbosa, p. 311, a; Garcia de Orto, l. c. On peut rattacher Ibn Batouta à ce groupe (IV, 84), car la ville de Dehfattan, qu'il nomme à ce propos, est voisine de Cananore.

[4] Ibn Batouta, IV, 80.

[5] Massari (p. 35) estime le rendement annuel, dans cette localité, à 1000 bahars.

[6] Voy. Yule, *Cathay*, II, 444 et s., 450. Corsali (p. 179, a) fait commencer le pays de Malabar un peu plus au sud, près de Battecala.

[7] Ibn Khordadbèh (p. 285) en parle déjà.

[8] Conti, p. 40; Roncinotto, p. 108, b; Hier. di S. Stefano, p. 345, b; Varthema, p. 166, b; *Sommario*, p. 344, b; Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 318, b, 322, b; Gubernatis, *Viagg. ital.*, p. 158.

[9] Polo, p. 550; *Somm.*, p. 337, a; Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 317, b; Garcia de Orto, p. 181 et ss.

[10] Yule, *Polo*, II, 166.

[11] Barbosa, p. 320, b.

avec un chargement de poivre on en trouvait cent et plus qui faisaient route pour la Chine.[1]

Néanmoins, les quantités de poivre que le commerce faisait parvenir en Europe n'étaient déjà pas si peu de chose. Il n'était pas une route terrestre ou maritime allant d'Orient en Occident par où il n'en passât plus ou moins: ce serait donc perdre notre temps que de vouloir relever dans les livres de commerce et dans les tarifs de douanes les noms de tous les marchés où l'on trouvait cet article. Nous avons vu, au cours de notre étude, qu'au point de vue du transit, l'Égypte tenait le premier rang, avec tous les avantages et les inconvénients inhérents à cette situation. En Occident, Venise accapara la plus grande partie de ce commerce jusqu'au jour où les Portugais s'emparèrent d'une manière générale du commerce de l'Inde; mais il n'était pas une ville, grande ou petite, où le commerce du poivre n'eût des embranchements; les épiciers[2] proprement dits mis à part, il n'était, pour ainsi dire, pas un seul marchand, voyageant pour ses affaires, qui ne portât du poivre avec lui, ne fût-ce que pour acquitter les droits de transit ou d'entrée. Effectivement, dans mainte localité, ces droits étaient exprimés à la fois en poivre et en argent ou même uniquement en poivre.[3] Les Juifs payaient toutes leurs contributions et leurs impôts en poivre; il est vrai qu'un grand nombre d'entre eux en faisaient commerce.[4] En règle générale, on admettait sans autre preuve que tout individu, même étranger au commerce, avait du poivre chez lui et on levait des impôts en poivre chez des bourgeois, des paysans, des religieux, ou encore on les condamnait à des amendes à payer en poivre au lieu d'argent.[5]

M. Canale dans son *Histoire de Gênes*, M. Cibrario dans son *Economie politique au Moyen-Age*, Mr. Leber dans l'ouvrage que nous citions précédemment, ont établi des relevés des prix des divers aliments usités à l'époque; M. Rogers[6] a fait le même travail pour l'Angleterre:

---

[1] Marco Polo, p. 531. Empoli (p. 87) estimait les quantités de poivre qui s'importaient de son temps en Chine: de Sumatra à 60,000 cantars, de Cochin et du Malabar de 15 à 20,000 cantars, et il admettait pour le cantar une valeur de 15 à 20 ducats.

[2] En dehors des *épiciers*, il y avait, à Paris, une catégorie spéciale de marchands de poivre, les *pevriers:* Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 531: Boileau, *Règlements sur les arts et métiers de Paris*, p. 322.

[3] On en trouvera des exemples dans Hüllmann, *Städtewesen des Mittelalters*, I, 29 et s.

[4] Cassel, art. *Juden*, dans Ersch et Gruber, p. 112; Depping, *Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe*, I, 288 et s.; Michel, *Hist. du commerce de Bordeaux*, II, 414 et s.

[5] Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 2e éd., p. 108; Wurstemberger, *Graf Peter II. von Savoyen*, III, 278, 285; *Lib. jur.*, I, 134, 145.

[6] *A history of agriculture and prices in England.* Ce qui concerne les prix

ils nous fournissent la preuve que, si l'on voulait écrire l'histoire des variations de prix des épices, il n'en est aucune sur laquelle on possède des données aussi complètes que sur le poivre. En général, si répandu que fût cet article, le prix en était toujours élevé, de sorte qu'il n'était pas à la portée des classes pauvres, du moins d'une façon régulière.[1] C'est aussi pour ce motif qu'on en faisait des cadeaux:[2] la République de Venise pensait agir très grandement à l'égard de l'empereur Henri V en s'engageant à lui fournir annuellement cinquante livres de poivre.[3]

Au Moyen-Age, on aimait les mets épicés, tout ce qui poussait à boire; par conséquent, le poivre devait nécessairement être en faveur. On en mettait avec la viande, avec le poisson,[4] pour les assaisonner; on avait la passion des sauces poivrées *(piperatæ, poivrées)*;[5] on mettait du poivre jusque dans le pâtisserie.[6]

Poivre long.

Après avoir parlé du poivre rond *(pepe tondo)* comme on appelait parfois[7] celui dont il est question dans le précédent article, nous devons dire aussi quelques mots du poivre long: c'est également le fruit d'une pipéracée, *le Piper officinarum Cas. de Cand. (Chavica officinarum Miq.)*, et de quelques autres plantes de la même famille, dont le produit est de qualité inférieure. Parmi les voyageurs occidentaux, Conti signala le premier la présence du poivre long à Sumatra: la plupart des sources où il en est parlé indiquent, comme lieu de production, en première ligne Sumatra et particulièrement le district de Pedir, au nord de l'île; en seconde ligne, Java.[8] Suivant Garcia de Orto et certains autres auteurs, le poivre long serait originaire du Bengale.[9] Cette province de l'Inde et les îles de Java et de Sumatra étant plus éloig-

---

des épices en général et du poivre en particulier se trouve dans le vol. I, p. 635 et ss., et dans le vol. II, p. 543 et ss.

[1] Rogers, l. c., I, 627; Leber, l. c., p. 95, 305.

[2] Jaffé, *Biblioth. rer. german.*, III, 110, 156, 199.

[3] Charte du 22 mai 1111: Valentinelli, *Regesten*, 1ère part., p. 416, dans les *Abh. der hist. Cl. der Münchn. Akad.*, IX (1866), p. 416.

[4] Voy. p. ex. Radulf. de Diceto, éd. Twysden, p. 526; *Ekkehardi benedictiones ad mensas (Mitth. der antiq. Ges. in Zürich,* vol. III), p. 65 et s.; Schultz, *Das höfische Leben*, I, 289, 293 et s.

[5] *Ekkeh.*, l. c., p. 154; Guiot de Provins, *la Bible*, éd. Barbazan et Méon, *Fabliaux et contes*, II, v. 1540 et s.; Schultz, l. c., I, 284 et s., not. 287.

[6] Rogers, l. c., I, 627.

[7] Pegol., p. 297; Uzz., p. 56.

[8] Conti, p. 40; Hieron. di S. Stefano, p. 345, b; Corsali, p. 180, a; Varthema, p. 166, b; Barbosa, p. 318, b; Federici, p. 397, a.

[9] Garcia de Orto, p. 182; Massari, p. 28; Federici, l. c. Jord. Catal. (p. 49) dit que le poivre long est un produit de l'"India major", terme élastique sous lequel il est difficile de deviner quelle partie de l'Inde l'auteur entend désigner.

nées de l'Europe que les pays qui produisent le poivre noir, ce motif suffirait à lui seul pour faire comprendre pourquoi le poivre long était plus rare que l'autre sur les marchés de l'Occident.[1] Cependant, les apothicaires devaient en avoir dans leurs boutiques,[2] et il s'employait encore assez fréquemment en cuisine.[3]

Rhubarbe.

Il résulte d'informations récentes que la véritable rhubarbe est la racine du *Rheum officinale Baillon* et, probablement, d'autres sortes de Rheum de la même famille, dont on n'a pas encore eu occasion de déterminer les caractères botaniques.[4] Les Arabes connaissaient parfaitement la rhubarbe et n'ignoraient pas qu'elle venait de la Chine. On en vendait chez eux sous le nom de rhubarbe de la Perse ou de la Turquie, mais les savants médecins arabes savaient bien qu'au fond il ne s'agissait que d'une seule rhubarbe, provenant de la Chine, et à laquelle on donnait ce nom parce qu'elle arrivait par la Perse et le pays des Turcs.[5] Il est hors de doute qu'à l'époque où les routes de caravanes de l'Asie centrale étaient encore inaccessibles aux marchands européens, ceux-ci recevaient la rhubarbe par l'intermédiaire des Arabes, et, en relevant cet article sur le tarif des douanes d'Acre,[6] nous pouvons, sans hésiter, affirmer qu'il n'y venait pas d'une autre source. Pegolotti en donne une description d'une exactitude extraordinaire.[7] Quand il composa son manuel, les routes de l'Asie centrale étaient déjà ouvertes au commerce. Un des premiers voyageurs qui osèrent s'y hasarder, Guil. de Rubrouck, vit la rhubarbe employée en remède par un moine médicastre qui résidait à la cour de Mangou, khan des Mongols.[8] Marco Polo suivit ses traces et les dépassa, car il traversa le désert de Mongolie et pénétra en Chine, où il vécut plusieurs années. Il donne à la première province chinoise où il mit le pied le nom de Tangut: elle correspondait à peu près à la province actuelle de Kansou; il y trouva la rhubarbe et apprit que c'était un produit des mon-

---

[1] Pegol., p. 18, 57, 65, 99, 211, 218, 229, 297; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 592; Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 236; Bourquelot, *Foires*, p. 291 (macro piper); Capmany, *Mem.*, II, app., p. 73 (pimienta larga).

[2] Flückiger, *Frankfurter Liste*, p. 11; du même, *Nördlinger Register*, p. 5.

[3] *Ménagier de Paris*, passim; *Traité de cuisine*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 5e série, I, 209 et ss.

[4] Flückiger, *Bemerkungen über Rhabarber und Rheum officinale:* tirage à part d'un article inséré dans le *N. Repertorium f. Pharmacie*, de Buchner, vol. XXV; Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2e éd., p. 491 et ss.

[5] Edrisi, I, 187; Ibn Beitar, I, 482.

[6] *Assis. de Jérus.*, II, 176.

[7] Pegol., p. 377.

[8] Guill. de Rubrouck, p. 323, 324, 342.

tagnes du pays.[1] Oderico da Pordenone parle en termes élogieux des produits d'une autre province nommée Cansan; d'après lui, la rhubarbe y était si commune, qu'une charge d'âne n'y valait pas plus de six gros sur le marché.[2] Cette ancienne province de Cansan (Kenchan) devait correspondre, au moins en partie, à la province actuelle de Chan-si. Recueillons enfin un troisième témoignage, postérieur au Moyen-Age, il est vrai. A l'époque où vivait Ramusio, cet infatigable collectionneur de relations de voyages, il vit à Venise un marchand de rhubarbe originaire du Ghilan, nommé Hadji Mohammed, qui confirma absolument les données de Marco Polo. Ce marchand avait fait plusieurs fois le voyage de Chine, mais il n'avait pas pu dépasser les villes de Succuir et de Campion, situées sur la frontière, parce que les Chinois ne laissaient pas les caravanes continuer leur route au-delà. Il rapporta que la rhubarbe croissait surtout dans les montagnes rocheuses des environs de Succuir.[3] Cette ville n'est autre chose que la Succiu de Marco Polo, actuellement Sou-chao; Campion correspond à Campiciou, chef-lieu du Tangut, d'après Marco Polo,[4] actuellement Kan-chao ou Kan-tchéou. Les deux villes appartiennent à la province actuelle de Kan-sou. Ainsi, deux de nos sources nous indiquent la province de Kan-sou,[5] et une celle de Chen-si. Les recherches les plus modernes ont, en effet, démontré que la véritable rhubarbe provient de ces deux provinces et encore d'une troisième plus méridionale, celle de Sé-tchouan, car elle est originaire des hautes montagnes dont la chaîne des Bayankara forme le centre.[6] On la trouve également sur les hauts plateaux au nord-est du Thibet; Edrisi le savait déjà;[7] de son temps, on l'exportait de là au loin, mais ce trafic n'existe plus. Les régions élevées semblent être les plus favorables à la croissance de la rhubarbe: on a prétendu qu'elle venait jusqu'au bord de la mer, mais, de nos jours, on n'a rien constaté de pareil. Marco Polo dit bien qu'on la rencontrait dans les montagnes des environs de Sigui (Souiou, Sou-chao), au sud de l'embouchure du Kiang,[8] mais M. Yule doute avec raison que cela ait été possible, même au temps du célèbre voyageur.

[1] Marco Polo, p. 165.

[2] Yule, *Cathay*, I, p. 148; II, app. 1, p. xxxvi.

[3] Ramusio, *Navigationi e viaggi*, II, 14, b—16, b.

[4] Marco Polo, p. 165.

[5] Ces données concordent avec celles de la "grande géographie de la Chine", citée par M. Flückiger, l. c., p. 9.

[6] Richthofen, dans Petermann, *Mittheilungen*.

[7] Edrisi, I, 494: voy., à propos de ce passage, M. Sprenger, dans Flückiger, l. c., p. 10.

[8] P. 490. M. Flückiger (l. c., p. 12) pense que ce nom de Siguy désigne la ville de Sining, située dans la partie méridionale de la province de Chen-Si; mais il ressort de l'ensemble du passage que cette hypothèse n'est pas admissible. On sait l'étroite relation qui existe entre la carte de Fra Ma... et les données de

Veut-on savoir par quelles routes la rhubarbe parvenait des hautes montagnes de la Chine jusqu'en Occident? l'itinéraire de Hadji Mohammed va nous fournir quelques données à cet égard, au moins pour le XVI[e] siècle. Après avoir fait ses achats à Campion et à Succuir, il traversait le désert de Gobi, en passant par l'oasis de Khamil, puis il longeait le versant méridional des monts Thian-chan jusqu'à Kachgar, gagnait de là Samarkand et Bokhara et rentrait enfin dans son pays par Hérat et Soultaniéh. A une époque antérieure, les caravanes avaient dû transporter la rhubarbe par la route du Cathay à Tana, décrite par Pegolotti. En traversant l'Asie centrale, elles s'arrêtaient dans diverses villes où elles laissaient une partie de leur chargement: certains auteurs relativement récents désignent, comme marchés de la rhubarbe, Samarkand, Hérat et Tauris.[1] Pegolotti ne nomme, à ce point de vue, que certaines échelles de la Méditerranée, telles que Péra, Alexandrie et Famagouste.[2] Péra pouvait recevoir la rhubarbe par Tana ou par Trébizonde, Famagouste pouvait la tirer d'Alep, mais, en somme, toutes deux étaient desservies par des caravanes qui traversaient l'Asie centrale. Seul, le nom d'Alexandrie[3] nous met sur une autre voie: il nous donne à penser que, dès cette époque, on expédiait parfois de Chine la rhubarbe par mer, comme on le fit plus tard, à l'époque de la domination portugaise aux Indes.[4] Resterait à savoir si certains marchands de rhubarbe choisissaient cette voie de préférence; mais la chose est fort douteuse, car il était admis, à ce que nous apprend Garcia de Orto,[5] qu'elle ne supportait pas une longue traversée. Federici, très au courant du commerce d'exportation de la Chine par mer, dit expressément, à propos de la rhubarbe, qu'elle était confiée aux grandes caravanes qui traversaient la Perse.[6]

Dans les manuels du commerce du Moyen-Age, le nom de la rhubarbe est relativement rare: cependant, il est possible de constater qu'elle était répandue dans une grande partie de l'Europe.[7]

Marco Polo: or, d'après une légende de cette carte, la rhubarbe serait un produit des montagnes des environs de Fuzui: on admettra bien que ce nom désigne Sigui.

[1] Clavijo, p. 191; Varthema, p. 156, b; Ghistele, p. 310; *Viaggio d'un mercante che fu nella Persia*, dans Ramusio, II, 83, b.

[2] Pegol., p. 18, 57, 65.

[3] On le trouve également dans le *Roteiro che fez Vasco da Gama*, p. 116.

[4] Malacca, Calicut et Aden étaient les stations intermédiaires: Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 292, a, 310, b, 317, b, 320, b, 323, b; Alvarez, p. 126, a; Gubernatis, *Viaggiatori ital.*, p. 159, 164.

[5] Éd. Clusius, p. 207.

[6] Federici, p. 390, b.

[7] Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 106, 115; Chiarini, p. lxxxiii, a, b; Capmany, II, app., p. 74; Bourquelot, *Foires de Champagne*, p. 288; *Hanserecesse*, 1[ère] part., vol. II (1872), p. 237; Merrifield, *Orig. treatises*, p. 89; *Mon. Hung. hist.*, *Acta*

Safran.

On donne le nom de safran aux stygmates desséchés de la fleur du *Crocus sativus.* Déjà, au Moyen-Age, cette plante était répandue dans toutes les parties de l'Asie et de l'Europe.[1] Originaire du Levant, elle fut acclimatée en Espagne dès le X[e] siècle, par les Arabes probablement.[2] Peu à peu, soit qu'elle eût été envoyée directement d'Espagne, soit par une conséquence des relations établies par les croisades entre l'Orient et l'Occident, elle se répandit dans les autres pays de l'Europe. Il semblerait donc que les Occidentaux ne devaient pas avoir besoin d'aller chercher le safran en Orient. On trouvait sur les marchés de Pise du safran d'Italie et de Catalogne:[3] les Allemands s'approvisionnaient à Venise de safran de la Pouille, des Calabres et de la Romagne.[4] Cependant, Pegolotti signale sa présence sur tous les marchés du Levant fréquentés par les marchands occidentaux. Ceci pourrait donner à penser que, peut-être, il y figurait comme article d'importation plutôt que comme article d'exportation. Le fait est qu'il est démontré que l'Égypte et Chypre tiraient de l'Occident une partie tout au moins de leur approvisionnement.[5] Cela est vrai, mais les qualités de cette provenance ne suffisaient pas à tous les besoins. Maçoudi place le safran d'Espagne au-dessous de celui d'Orient[6] et un Français, auteur d'un traité de la préparation des couleurs, écrit probablement pendant le XIII[e] siècle, Pierre de Saint-Omer, avoue que le produit de son pays est mauvais, tandis que celui d'Espagne et d'Italie est bon; mais, ajoute-t-il, au témoignage d'Isidore, le meilleur est celui de la Cilicie.[7] Ce safran de Cilicie n'était pas seulement connu dans les livres: il s'importait en réalité dans l'Occident; dès les premiers temps du Moyen-Age, les peintres l'employaient pour les lettres d'or.[8] Celui de Korykos était

---

extera, I, 245; *Hans Keller's Reiserechenbuch*, dans la *Zeitschr. für Staatswiss.*, 1881, p. 839.

[1] Voy. Ritter, *Erdk.*, *Kleinasien*, I, 736 et ss.; Beckmann, *Beitr. zur Gesch. der Erfind.*, II, 79 et ss.; Flückiger and Hanbury, *Pharmacographia*, 2[e] éd., p. 663 et ss.

[2] Maçoudi, I, 367; Ibn-al-Awam, *Livre de l'agriculture*, trad. Clément-Mullet, II, 116 et ss.; *Calendrier de Cordoue* (an. 961), éd. Dozy, Leyde, 1873, p. 33, 109.

[3] Pegol., p. 211; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 74, 273, 592.

[4] *Capitolare dei visdomini del fontego dei Todeschi in Venezia*, p. 277. Les allemands fréquentaient également, pour le même objet, les marchés du midi de la France: voy. Greiff, *Journal de Luc. Rem* dans le *26[e] Jaresbericht des hist. Vereins von Schwaben und Neuburg* (1860), p. 82 et s., note.

[5] Piloti, p. 358, 374; Pasi, p. 210 et s.: ce dernier passage est très instructif pour l'histoire du commerce du safran en général.

[6] Maçoudi, I, 366.

[7] Merrifield, *Orig. treatises*, p. 131—133; il y a, dans ce passage, deux erreurs: Sicilia au lieu de Cilicia, et Coriscos au lieu de Corycos.

[8] Muratori, *Antiq. ital.*, II, 376.

particulièrement renommé: depuis Pline et Strabon jusqu'à Félix Fabri, d'Ulm,[1] tous les écrivains qui en ont parlé se sont accordé à vanter sa belle couleur jaune d'or et son arôme. On trouvait encore une excellente qualité de safran en Perse, notamment aux environs d'Ispahan, de Hamadan et de Holwan.[2] C'est pour ces motifs que, tout en cultivant elle-même le safran, l'Europe consommait toujours une certaine quantité de produits de l'Orient, supérieurs aux siens propres.

Les médecins arabes[3] recommandaient le safran comme remède; aussi la médecine du Moyen-Age en faisait-elle un fréquent usage. En dehors de cela, on l'employait en cuisine comme assaisonnement,[4] en peinture comme couleur,[5] et enfin en parfumerie.[6]

Scammonée.

En pratiquant des incisions dans la racine du *Convolvulus Scammonia L.*, plante grimpante très répandue dans le nord de la Syrie et dans l'Asie-Mineure tout entière, on en fait sortir une sève blanchâtre qui prend à l'air la consistance de la résine. C'est un purgatif énergique, l'un des remèdes les plus anciennement connus et l'un des plus employés par la médecine du Moyen-Age. Il est peu d'articles du domaine de la pharmacie pure, dont le nom revienne plus fréquemment dans les sources relatives à l'histoire du commerce.[7] Au Moyen-Age, la scammonée d'Antioche passait pour la meilleure.[8] Rauwolff vit de la scammonée dans les magasins d'Alep[9] et Belon dit aussi que c'est par Alep qu'elle arrive en Occident.[10] Dans les sources que nous avons consultées, ce produit de l'Asie-Mineure est fréquemment désigné sous

---

[1] Plin., *Hist. nat.*, XIII, 2; XXI, 17; Strabon, éd. Muller et Dubner, p. 572; Fabri, éd. Hassler, III, 215. Le safran se cultivait d'ailleurs en différents endroits de l'Asie-Mineure: voy. Ibn Batouta, II, 329; Piloti, p. 371.

[2] Ibn-Haoukal, éd. Uylenbroek, p. 3—7; Kazwini, ibid. p. 24, 32, 42; Edrisi, II, 168; Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 160, 163, 166, 225; Ibn-al-Awam, l. c., II, 118.

[3] Ibn Beitar, par exemple (I, 530 et ss.).

[4] Bourquelot, *Foires de Champagne*, I, 286.

[5] Cennini, trad. Ilg, cap. 49.

[6] Michel, *Commerce des étoffes de soie*, I, 79 et s., II, 450.

[7] Pegol., p. 18, 57, 65, 99, 135 181, 211, 219, 229, 297, 300, 375; Uzz., p. 59, 192; Pasi, p. 45, b, 54, a, 172, a, 176, a, 185, b, 193, a; Chiarini, p. lxxiii, lxxxiii, b, lxxxiv, a (dans ce dernier passage l'auteur décrit les qualités d'une bonne scammonée: Pegolotti fait de même à la p. 375); Bonaini, III, 106, 115; Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, IV, 350; Douet d'Arcq, p. 401.

[8] Abou Mansour Mowafik, éd. Seligmann, 2ème part., p. 30, 83; Ibn Beitar, II, 31, trad. franç., *Not. et extr.*, XXV, 1, p. 260 (cf. p. 257); Sylvaticus, *Pand. medic.*, s. v. Scammonea.

[9] *Morgenländ. Reise*, p. 126.

[10] *Observ.*, p. 281.

les noms de *scammonea di Soria, soriana*, d'*Antiochia:* une seule fois, nous avons rencontré l'appellation *scammonea turchesca.*[1] Dans le *Libell of english policye,* il est dit, au vers 360, que ce sont les Vénitiens et les Florentins qui ont apporté la scammonée en Angleterre. Au vers suivant, et dans le même ordre d'idées, on trouve un mot, *diagredye,* que le dernier éditeur de cet ouvrage, M. Herzberg (p. 117), se déclare incapable d'expliquer: c'est le Diagrydium ou Diakrydium, drogue de la famille de la scammonée et qu'on lui substituait fréquemment.[2]

Soie (grège).

Nous avons constaté, dès le commencement de notre étude, le développement progressif de la production de la soie dans la direction de l'ouest. Avec le temps, ce mouvement s'étendit jusqu'à l'Occident et l'on y connut la culture du mûrier et l'élevage des vers à soie. Les Arabes d'Espagne et de Sicile, notamment, surent donner à l'industrie de la soie dans ces deux pays des bases solides, en y propageant la production de la matière première. Dans l'Andalousie, par exemple, on ne comptait pas, autour de Jaën, moins de trois mille localités dont la population se livrait à l'élevage des vers à soie:[3] le royaume de Grenade produisait assez de soie grège pour occuper les nombreux tisserands d'Alméria, et il lui en restait encore pour l'exportation.[4] En Italie, la production indigène était encore dans l'enfance; la matière première qu'elle livrait aux tisserands de Lucques, de Florence, de Gênes et de Venise était insuffisante au double point de vue de la quantité et de la qualité. En France, les diverses tentatives que l'on fit, à la fin du Moyen-Age, pour introduire l'élevage du ver à soie n'obtinrent aucun résultat palpable pour l'industrie. Seul, le commerce, par ses relations avec le Levant, pouvait fournir à l'industrie occidentale des matières premières assez abondantes et d'assez bonne qualité pour la mettre en état de concourir avec les manufactures orientales. Nous avons vu que les Génois allaient chercher la soie dans le Ghilan dès la fin du XIII[e] siècle;[5] au commencement du XV[e], ils fréquentaient dans le même but Chamaki (Chemaka, prov. de Chirvan) concurremment avec les Vénitiens. C'est donc vers le sud et le

---

[1] Uzz., p. 192.

[2] Flückiger, *Die Frankfurter Liste,* p. 48; du même, *Das Nördlinger Register,* p. 17.

[3] Edrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne,* éd. Dozy et Goeje, p. 248.

[4] Bourquelot, *Foires de Champagne,* I, 207; Conde, *Hist. de la dominacion de los Arabes en España,* III, 37 et s.; *Della decima dei Fiorentini,* II, 117.

[5] La soie du Ghilan avait alors une réputation universelle (voy. Yaqout, éd. Barbier de Meynard, p. 187; Chehab-eddin, p. 294; Clavijo, p. 114 et s.) et l'a conservée jusqu'à nos jours (voy. Blau, *Commercielle Zustænde Persiens,* p. 72).

sud-ouest de la mer Caspienne qu'il faudra d'abord jeter un coup d'œil pour retrouver l'étymologie des diverses sortes de soies dont les noms se rencontrent dans les sources du Moyen-Age. Pour se faire une idée de leur variété, il suffit de parcourir les manuels de Pegolotti et d'Uzzano, Florentins tous deux, les statuts de Pise, les documents lucquois; tous abondent en renseignements à cet égard, et le motif en est, précisément, que les manufactures de la Toscane employaient surtout des soies d'origine étrangère.[1] Le nom qui se représente le plus souvent est celui de la *seta ghella*, la soie du Ghilan. Parfois, on rencontre un nom analogue *seta leggi:* M. Yule[2] voit là une transposition et voudrait lire *ghelli;* je pense que c'est une erreur et qu'il s'agit ici de la soie de Lahidjân, ville située dans le district du même nom, à l'ouest du Sefdroud et qui, d'ailleurs, faisait encore partie du Ghilân; ce district de Lahidjân produisait et exportait déjà, au Moyen-Age, une soie d'excellente qualité, comme il le fait encore à l'époque actuelle;[3] le fait est affirmé par différents auteurs.[4] Si, du Ghilan, nous dirigeons nos regards vers l'est, nous trouvons la province de Mazenderân, chef-lieu Amol. Je pense pouvoir me permettre d'affirmer, sans crainte de contradiction, que c'est là le pays d'origine de la *seta masandroni*[5] et de *la seta amali;* l'hypothèse est d'autant plus justifiée que, suivant le dire d'Istachri, de tous les pays de l'Islam, le Taberistan (c'est l'ancien nom du Mazenderan) était celui qui produisait le plus de soie.[6] Il serait plus risqué de faire dériver le nom de la *seta pisciacheri* de celui de Pendja-Hezar, localité des environs de Sâri.[7] Il est, au contraire, absolument certain que la *seta stravai, stravagi, stravatina* (parfois aussi, par corruption, *stranai*)[8] tirait son nom de la ville bien connue d'Asterabad *(Strava)*,[9] voisine de

---

[1] Pour éviter les répétitions, je réunis ici les passages principaux dans lesquels il est fait mention de plusieurs espèces de soie à la fois: Pegol., p. 212, 298, 301 et s.; Uzz., p. 192; Bonaini, *Stat. Pis. inediti,* III, 593; Bini, *I Lucchesi a Venezia,* I, 45—53; II, 379 et s., 383, 388 et ss., 393, 398. Voy. en outre le Mscr. de la Laurentiana, où M. Pagnini a puisé les renseignements qu'il donne dans son ouvrage *Della decima*, II, 117 et ss.

[2] Marco Polo, I, 56.

[3] Spiegel, *Eran. Alterth.*, I, 77; Ritter, *Erdk.*, VIII, 644.

[4] Yaqout, éd. Barbier de Meynard, p. 503; Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 173; Chehab-eddin, p. 298.

[5] Barbaro *(Viaggio in Persia*, dans les *Viaggi alla Tana*, p. 48) écrit, par corruption, "madrandani".

[6] Istachri, p. 100; Yaqout, p. 382; Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 175; Aboul-Kassim el Djaihani, cité par M. Dorn, dans le *Bulletin de l'Académie de S. Pétersbourg,* XIX (1874), p. 294.

[7] Dorn, dans les *Mém. de l'Acad. de S. Pétersbourg,* XXIII (1877), p. xvi et s.; Melgunof, *Das südl. Ufer des Kasp. Meers,* p. 62.

[8] Uzz., p. 192; *Della decima,* II, 117 Pasi, p. 45 etc.; Barbaro, l. c., p. 47, b; Angiolello, dans Ramusio, *Viaggi*, II, 73, b.

[9] "Strava", dans Barbaro, l. c., p. 42, 47, b, 48, et sur la carte d'Andrea Bi-

l'angle formé au sud-est par la mer Caspienne. Ici, nous touchons aux limites de la steppe, il faut revenir en arrière. Passons à la côte occidentale. De ce côté, le district de Talich, chef-lieu Lenkorân, paraît avoir donné son nom à la seta *talani* ou *talina*. Fra Mauro place le pays d'origine de cette sorte de soie plus au nord, dans la plaine où s'élevait Mahmoudâbad, ville actuellement disparue et qui devait se trouver sur le bord de la mer,[1] dans le voisinage des bouches du Kour[2] *(seta thalai nascono in questo polesine, che qui soto e fi dito mamutava).*[3] A l'ouest de ce district, dans l'intérieur des terres, celui d'Arran produisait deux sortes de soie de qualités différentes; la meilleure tirait son nom *seta canare, chanarvi, channaruia,*[4] du château de Canar situé dans la plaine de Karabagh, au centre des plantations de mûriers; l'autre empruntait le sien à la ville de Cheki, *seta siechi ou sacchi.*[5] Plus près de la frontière de la Géorgie, les habitants de Gandja (Djanza), actuellement Elisabethpol, livraient au commerce, sous le nom de *seta gangia*, une soie d'excellente qualité[6] que les Lucquois employaient beaucoup.[7] Les tisserands lucquois s'approvisionnaient également en Géorgie,[8] où la production de la soie était extrêmement abondante. Mais, en continuant ainsi, nous nous rapprocherions trop de la mer Noire: revenons à la région de la mer Caspienne. Vers l'an 1600, la ville de *Chamaki* (Chemaka) et ses environs exportaient annuellement assez de soie pour former 20,000 charges de mulet:[9] pour la période du Moyen-Age, nous ne pouvons que nous en rapporter, en ce qui la concerne, au témoignage de Giov. Barbaro, de Ruy Gonzalez, de Clavijo et de Joos van Ghistele;[10] nous ne relevons, dans les manuels du commerce, aucune sorte de soie dont le nom rappelle celui-là,[11] mais il est certain que des marchands de soie génois et vénitiens y trafiquaient: Clavijo le dit

---

anco; Schiltberger écrit une fois "Strana", p. 87, et une autre fois, plus exactement, "Strawba", p. 100.

[1] Angiolello, dans Ramusio, II, 73, b; *Il mercante che fu nella Persia*, ibid. p. 87, a.

[2] Sadik-Isfahani, *Geogr. Works*, p. 73; Dorn, dans le *Bulletin de l'Acad. de S. Pétersb.*, IV (1862), p. 364.

[3] Zurla, *Fra Mauro*, p. 46.

[4] Ibid. p. 46; Angiolello, l. c., p. 73, b; *Il mercante che fu nella Persia*, p. 87, 90; Pegol., p. 301.

[5] Zurla, l. c.; Uzz., q. 192.

[6] Cela était déjà connu du temps de Kazwini (mort en 1283); cf. Dorn, *Geogr. caucas.*, dans les *Mém. de l'Acad. de S. Pétersb.*, *Sciences polit.*, 6e série, VII (1848), p. 593. La production de la soie y est encore florissante: Dubois de Montpéreux *Voy.*, IV, 106.

[7] Bini, *I Lucchesi a Venezia*, I, 45 et s.; l'auteur parle du Gange, qui n'a rien à faire ici.

[8] Bini, l. c.; Marco Polo, p. 41.

[9] Dorn, l. c., p. 552; renseignement emprunté à Ahmed Razsy.

[10] Barbaro, l. c., p. 49, b; Clavijo, p. 114; Ghistele, p. 311.

[11] Suivant Contarini *(Viaggi alla Tana*, p. 80), la *seta talamana* serait originaire de Chamaki.

positivement. Vers la fin du Moyen-Age, quand les routes commerciales de la région de la mer Noire, obstruées par les Turcs, devinrent impraticables pour les Italiens, la soie de Chamaki et du Chirwan en général s'expédiait par caravanes et gagnait, après de longs détours, Alep et Damas, où elle entrait dans un rayon accessible aux Occidentaux.[1] Nommons encore Kabala,[2] au nord-ouest de Chamaki: Hamdallah Kazwini[3] parle déjà avec éloges de la soie de ce district: le commerce de l'Occident la recevait sous le nom de *seta cavallini*.[4]

De tous les pays auxquels l'Europe demandait de la soie, aucun ne lui en fournissait des espèces aussi variées que la région de la mer Caspienne.[5] Nous pouvons donc résumer en quelques lignes ce qui nous reste à dire sur ce sujet. La soie de la Chine, à laquelle on doit naturellement songer quand il s'agit de cette industrie, n'était pas et ne pouvait pas être livrée en abondance à l'industrie occidentale: il n'est pas besoin d'en chercher d'autre cause que la distance. Cependant, je pense que la *seta chattuja (captuja)*[6] devait être originaire du Cathay. Quant à la *seta merdacascia*,[7] son nom nous rappelle un pays où l'élevage du ver à soie remontait à une haute antiquité, la Sogdiane: notre hypothèse serait prouvée si l'on établissait que cette sorte de soie provenait de Merv Chahidjan, centre d'une oasis située sur la frontière de la Sogdiane, du côté de l'Iran, arrosée par le Mourgâb et qui a de tout temps produit et exporté une grande quantité de soie.[8] La Perse en produisait également un excédent;[9] par conséquent, ni ses grands marchés de Tauris et de Soultanièh, ni ses manufactures n'auraient eu, à la rigueur, besoin de s'adresser à l'étranger: néanmoins, on trouvait dans les bazars de Soultanièh de la soie du Ghilan et de Chamaki[10] et les tisserands de Yezd employaient la soie d'Asterabad et d'autres districts riverains de la mer Caspienne.[11] Nous pouvons citer, au point de vue de la production de la soie en Perse, d'abord Yezd elle-même, puis Sert dans le Kurdistan, Merend dans l'Aderbaidjan, Hérat dans

---

[1] Sanut., *Diar.*, IV, 192: cet écrivain revient encore une fois sur l'abondance de la production de la soie dans le Chirvân, IV, 488.

[2] D'Ohsson, *Peuples du Caucase*, p. 174; Dorn, *Caspia*, dans les *Mém. de l'Acad. de S. Pétersb.*, XXIII (carte).

[3] Dorn, *Geogr. caucas.*, l. c., p. 548.

[4] Uzz., p. 192.

[5] Je suppose qu'il faut rattacher à cette catégorie la *seta leggibente* (dérivé de Lanzibenth: Barbaro, p. 48), la *seta ripara*, la *seta guardabanco*, la *seta tracazi*.

[6] Pegol., p. 302; Bini, p. 49.

[7] "Zide mordicaz", dans les *Hanse-Recesse*, 1ère part., II, 236.

[8] Istachri, p. 117; Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 186.

[9] Jord. Catal., p. 40; Ghistele, p. 310.

[10] De là, elle partait pour la Syrie, l'Asie mineure etc.: voy. Clavijo, p. 114.

[11] Barbaro, *Viaggio in Persia*, p. 42.

le Khorassan et maintes autres villes encore,[1] et ceci nous met sur la trace de l'origine de la *seta colusmia (?) de Soldania,* très employée à Lucques, le fait est prouvé par des documents: ce devait être de la soie de la Perse, et peut-être pourrait-on en dire autant de la *seta colozani* (du Khorassan?).[2] Nous rencontrons encore dans les documents pisans et lucquois une *seta soriana:*[3] M. Bini croit pouvoir établir une relation entre ce nom et celui de la ville de Soria en Espagne: c'est une erreur; on peut hardiment affirmer que la soie en question était originaire de la Syrie: il suffit de rappeler ce que nous avons dit précédemment de la production de la soie à Tripoli et autres lieux de ce pays. La soie d'Asie-Mineure était livrée au commerce sous la désignation de *seta turci (turti* est une faute) ou *turchia;* parfois l'auteur précise le lieu d'origine: Smyrne, Philadelphie, Malmistra.[4] Enfin, un nom qui revient souvent est celui de la *seta di Romania;* l'épithète *rustica,* qui l'accompagne parfois, semble indiquer qu'elle n'était pas particulièrement en bon renom; elle était, comme le nom l'indique, originaire de la partie de l'Europe comprise dans l'appellation générale de Levant. Ici encore, les sources désignent spécialement, au point de vue particulier qui nous occupe, certaines localités telles que Veria (l'antique Berœa), Cavalieri (Cavallero?), Patras, Clarenza:[5] d'après ce que nous avons dit de la production de la soie dans la Morée et dans le duché d'Athènes, il serait facile d'allonger cette liste.

Tutie.

On désigne sous le nom de Tutie, soit le minerai de zinc tel qu'il sort de la mine (tutie naturelle), soit l'oxyde de zinc mélangé d'impuretés qui s'attache aux cheminées des fourneaux dans lesquels on traite des minerais de fer contenant du zinc (tutie artificielle). Les Arabes connaissaient la tutie sous cette double forme; ils l'ont décrite,

---

[1] Voy. les citations faites par M. Barbier de Meynard, dans son édition de Yaqout, p. 213, 524, 611; Ibn Batouta, III, 75; Ghistele, p. 303, 305.

[2] Bini, p. 47, 49. Deux villes du Khorassan, Tabes et Dandankan, produisaient une soie renommée: Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 189, 197.

[3] Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 593; Uzz., p. 58; Bini, p. 50.

[4] Pegol., p. 212, 301; Bonaini, III, 593; Bini, p. 48, 53. Suivant Chehabeddin, le district d'Akbara (Bali-Kesri, d'après M. Defrémery, dans les *Nouv. annal. des voy.*, 1851, II, 22: cf. Hase, not., dans Lebeau, XIX, 520 et s.) produisait une grande quantité de soie dont la plus grande partie s'exportait dans les pays chrétiens; elle était, notamment, employée par les tisserands de Constantinople.

[5] Bini, p. 48 et s.; *Arch. stor. ital.*, 4e série, IV, 16; Minieri Riccio, *Nuovi studj sulla dominazione Angiovina nel regno di Sicilia*, p. 20. Sur Clarenza, voy. encore vol. II, p. 296, du présent ouvrage.

et par eux on l'a connue en Occident.[1] Ce nom se trouve assez fréquemment sur les listes d'articles de commerce du Moyen-Age,[2] et il est généralement accompagné de la mention "d'Alexandrie".[3] Il est cependant difficile de croire que cette épithète désigne le pays d'origine de l'article en question: Garcia de Orto en fait déjà la remarque.[4] Le sol de l'Égypte ne recèle pas de métaux: la tutie y venait de plus loin, de la Perse, de l'Inde ou de la Chine. Il est hors de doute que la Perse exploitait avec plus d'activité que de nos jours les richesses de son sol: les mines et, par conséquent, les hauts-fourneaux étaient particulièrement concentrés dans la province de Kerman.[5] Marco Polo vit des fonderies dans une ville de cette province qu'il nomme Cobinam (Koubenan); on y produisait de la tutie et du spodium.[6] Règle générale, quand, dans un auteur arabe, on rencontre le nom de la tutie, on lit à la suite celui du Kerman comme pays d'origine;[7] Garcia de Orto écrit en toutes lettres que la tutie dite d'Alexandrie provient en réalité du Kerman. On exploitait aussi aux environs d'Ispahan des mines de zinc (tutie naturelle).[8] Garcia de Orto soutient à tort qu'on n'en trouvait pas dans l'Inde. Les Arabes connaissaient la tutie de cette provenance et leurs écrivains la citent souvent;[9] nous pouvons mentionner notamment Kalah, dans la presqu'île de Malacca; il y avait là des ateliers pour le traitement de l'étain.[10] Enfin, la Chine exportait une espèce particulière de tutie, à laquelle on donnait, en Perse, le nom de Pierre de Chine ou de Fer de Chine *(Kharai Sini, Ahen Sini)*.[11]

---

[1] Ibn Beitar, I, 217 et ss.; Avicenne, éd. Plempius, p. 286; Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, 2e édit., III, 453 et ss.; Kopp, *Gesch. der Chemie*, IV, 114 et s.; du même, *Beitræge zur Gesch. der Chemie*, 1er part., p. 176, 205, 207 et s., 212; Beckmann, *Beitræge zur Gesch. der Erfindungen*, III, 389.

[2] Pegol., p. 57, 114, 135, 229, 300, 309, 378; Uzz., p. 114.

[3] Pegol., p. 298 (balessandro doit être une fausse lecture et signifier Alessandria); Pasi, p. 90, b, 95, b, 107, a, 114, a, 116, a, 118, b, 162, a; Alcherius, dans Merrifield, *Orig. treatises*, p. 71.

[4] Clusius, *Exot.*, p. 165.

[5] Maçoudi, I, 242; Istachri, p. 79 etc.

[6] Marco Polo, p. 93 (commentaire de M. Houtum-Schindler, dans le *Journ. of the R. Asiat. Soc. of Great Britain.*, nouv. sér., XIII, p. 496 et s.); *Carte de Fra Mauro*, légende placée près de la ville de Cobinam. Sur la situation de cette ville, voy. Yule, *Marco Polo*, I, 117 et s. Il résulte de l'ensemble de ce passage que les matières désignées par Marco Polo sous le nom de "espodie" (spodium) étaient des scories métalliques; en général, le mot spodium désigne les résidus de la combustion des matières végétales ou des os (de l'ivoire).

[7] Abou Mansour Mowafik, trad. Seligmann, I, 50; Avicenne, l. c.; Yaqout, p. 483, 235; Mohammed ben Mansour, dans *Fundgr. des Orients*, VI, 141; Teixeira, *Relac.*, p. 121.

[8] Aboulféda, *Géogr.*, II, 2, p. 170.

[9] Avicenne, l. c.; Ibn Beitar, l. c.; Mohammed ben Mansour, op. cit.

[10] Abou Dolef, p. 26.

[11] Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 427; Silvestre de Sacy, l. c.

Les médecins arabes attribuaient à la tutie des qualités astringentes, siccatives et rafraîchissantes et l'employaient pour le traitement des maladies des yeux.[1]

Zédoar.

Le zédoar (en arabe *djedwar* ou *zedwar*, nommé quelquefois par corruption *sitoval*[2] ou *citonal)* est la racine du *Curcuma Zedoaria Roscoe;* c'est un article qu'on trouve communément dans les livres de commerce et dans les tarifs de douanes du Moyen-Age.[3] Les marchands occidentaux allaient le chercher dans les échelles du Levant, où on le leur vendait comme produit de l'extrême Orient. Le pays qui le fournissait en général paraît avoir été la partie orientale de l'Inde. Conti rencontra déjà la plante qui produit le zédoar[4] aux environs de Calicut; Barbosa confirme la remarque de ce voyageur[5] et ajoute que la véritable patrie de cette plante est Cananore, où l'on arrive en remontant la côte vers le nord.[6] On la trouve d'ailleurs également à Java et à Madagascar.

D'après la recommandation des médecins arabes, on employait cette racine amère comme contre-poison[7] et, à ce titre, on l'administrait, par exemple, aux orfèvres, pour combattre les effets nuisibles des inhalations mercurielles.[8] D'autre part, elle passait pour un stimulant énergique, ayant une action réconfortante et réchauffante sur l'estomac: aussi ne se bornait-on pas à l'employer en médecine:[9] on en mettait parfois comme condiment dans les mets et dans les boissons.[10]

---

[1] Ibn Beitar, op. cit.; Golius, *Lex.*, s. v. Tutia; Marco Polo, I, 93, et Yule, *Marco Polo*, I, 118.

[2] Ibn Beitar connaissait le nom de sitoval, donné à cette racine par les Génois: voy. le passage cité par M. Amari, dans les *Atti della Società Ligure*, V, 635: on le trouvera, traduit en français, par M. Leclerc, dans *Not. et extr.*, XXV, 1, p. 252.

[3] Je citerai, par exemple: Pegol., p. 17, 49, 56, 64, 98; Capmany, II, 20; append., p. 73; Bourquelot, *Foires*, I, p. 287; Ordonnance de Philippe VI, du 17 févr. 1349, dans les *Ordonnances des rois de France*, II, 320.

[4] Éd. Kunstmann, p. 48.

[5] Massari aussi, p. 27.

[6] Barbosa, p. 311, a, b, 323, b.

[7] Ibn Beitar, I, 243; *Macer floridus*, éd. Choulant, p. 117.

[8] Theophilus, *Divers. art. schedula*, éd. Escalopier, p. 167.

[9] Dans ce passage, cité par M. Amari et dont nous avons parlé à la not. 2 ci-dessus, Ibn Beitar dit que les Génois et les Francs en général ont habituellement recours à ce remède.

[10] *Ménagier de Paris*, II, 219; Hœfer, *Hist. de la Chimie*, I, 474 (à propos d'une vieille recette pour faire du vin claret).

3° Produits fabriqués.
Fils d'or et d'argent.

On faisait, au Moyen-Age, des fils d'or et d'argent qui avaient l'apparence de fils métalliques étirés à chaud, d'où le nom *or filé*, *argent filé* qu'on leur donnait: on n'a découvert que de nos jours le secret de cette fabrication. C'étaient simplement des fils de lin entourés d'une enveloppe d'une finesse extrême, formée de boyaux de porc ou de mouton et revêtus d'une couche d'or.[1] On s'en servait pour broder des fonds en arabesques ou des bordures sur des vêtements ou des tapis, ou bien encore on les tissait dans l'étoffe même et l'on obtenait ainsi les brocarts. Le centre le plus connu de cette fabrication était l'île de Chypre,[2] d'où la dénomination d'*or de Chypre* qui était absolument synonyme d'*or filé*. L'art du tissage de la soie, celui de la broderie, avaient été importés d'Orient en Occident: le *"mysterium auri fillati"*, pour employer les termes d'une charte génoise, avait la même origine.[3] La fabrication des fils d'or et d'argent fut introduite à Lucques et à Paris dès le XIII[e] siècle.[4] A Gênes, on attachait un tel prix à cette branche d'industrie, que les autorités la prirent sous leur protection dans l'intérêt des classes pauvres et du commerce et arrêtèrent des mesures prohibitives contre la falsification.[5] Venise et Milan eurent leurs fabricants de fils d'or et d'argent.[6] Après avoir énuméré les quatre villes d'Italie dont nous venons de parler, le florentin Benedetto Dei dit qu'il faut ajouter à la liste sa ville natale, où l'on pouvait compter jusqu'à trente ateliers en activité spécialement affectés à cette fabrication.[7] Cette branche

---

[1] Kremer, *Culturgeschichte des Orients*, II, 294: cet auteur fait un emprunt à l'ouvrage de M. Karabacek, *Die liturgischen Gewänder der Marienkirche in Danzig*, p. 9 (je n'ai pas pu me procurer ce dernier); Laborde, *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre*, 2[e] part. (1853), p. 410 et s.; 413; Bock, *Liturg. Gewänder*, I, 48 et ss.; *Das "Mysterium Cyprium auri filati"*, étude publ. dans l'*Augsburg. Allg. Zeit.*, 1882, n° du 19 juin p. 2483.

[2] Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, 1[ère] série, p. xxxii; 2[e] série, p. 25, 192, 199, 209 et s.; Pegol., p. 65 (cf. p. 42, 46); Uzz., p. 191; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 448, 535.

[3] Germain, *Hist. du commerce de Montpellier*, II, 346.

[4] Boileau, *Règlements*, éd. Depping, p. 74, 193, 385; *Livre de la taille de Paris*, dans Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 510. A Lucques cette industrie a eu une longue existence: voy. Pegol., p. 18; Uzz., p. 5, 7, 48, 192; Douet d'Arcq, 2[e] série, p. 29, 35.

[5] Germain, l. c.; Douet d'Arcq, I, p. xxxii; Pegol., p. 18; Uzz., p. 48, 192.

[6] Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 594; Uzz., p. 5, 7; Laborde, *Notice*, l. c., p. 413. Francisque Michel, II, 368.

[7] Pagnini, II, 276.

d'industrie devint assez prospère, d'abord pour soutenir la concurrence des articles similaires du Levant, puis pour exporter elle-même ses produits dans le Levant: on cite particulièrement, à ce point de vue, Lucques, Gênes et la Provence, dont les fils furent de très bonne heure demandés à Constantinople.[1]

Porcelaine.

Le mot *porcellana, pourcelaine* en vieux français, avait, au Moyen-Age, trois significations différentes.[2] A l'origine, il désignait le coquillage de ce nom, avec le mollusque qui l'habite, ou le coquillage seul: sous le nom de cauris, ce coquillage servait de monnaie courante dans plusieurs contrées de l'Orient.[3] En second lieu, il s'appliquait à la matière dont étaient faits des vases ou objets mobiliers dont la description se trouve, par exemple, dans certains inventaires des trésors des cours de France et de Bourgogne. Il ne paraît pas qu'on soit encore arrivé à se mettre d'accord sur la nature de cette matière; le point discuté est de savoir s'il s'agit là d'une sorte de nacre ou d'une agathe laiteuse.[4] Enfin, c'était le terme employé pour la porcelaine de Chine;[5] peut-être avait-on trouvé une similitude entre le produit chinois et le coquillage, à cause de leur blancheur, de leur transparence et de leur lustre caractéristique; peut-être, au commencement, avait-on supposé que le coquillage entrait dans la composition de la porcelaine.[6]

Nous n'avons à nous occuper de la porcelaine qu'à titre de produit fabriqué de la Chine. Il est certain que cette branche d'industrie intéressait vivement les voyageurs arabes du Moyen-Age, tant ceux qui se sont bornés à recueillir des renseignements sur la Chine que ceux qui l'ont visitée personnellement.[7] Les Occidentaux qui s'occupaient

---

[1] Pegol., p. 18.

[2] Sur l'étymologie de ce mot, voy. Mahn, *Etymol. Unters.*, 1ère livr. (Berl. 1863), p. 11—15.

[3] Marco Polo, p. 389, 393, 400, 431, 564.

[4] M. Laborde penche pour la nacre: voy. *Notice des émaux*, II, p. 465 et ss., et *Quelques articles d'un nouveau dictionnaire des arts*, dans la *Revue archéol.*, 1853, 1ère livr., 238—252. M. Labarte tient, au contraire, pour l'agathe: *Inventaire du mobilier de Charles V*, p. 220 et s. Aux exemples cités par ces deux savants français, M. Belgrano en a ajouté de nouveaux, extraits de sources génoises: *Atti della Soc. Lig.*, IV, 184.

[5] Marco, Polo, p. 583.

[6] Cette croyance erronée avait été déjà émise par un commentateur de Marco Polo (voy. l'éd. de Baldelli Boni I, 111, not. 100; cf. Humboldt, *Krit. Unters.*, III, 77); elle a été partagée par Barbosa (p. 320, b), et par Scaliger (*Exercit.*, xci). Voyez aussi: *Damiani a Goes aliquot opuscula*, Lovan. 1544, fol. 6 (s. p.): "scutellæ mira arte ex calce concharum fictæ, quas porcellanas vocant."

[7] *Relat.*, p. 34; Ibn Khordadbèh, p. 292, 294; Edrisi, I, 193 et s.; Ibn Batouta, IV, 256, 272.

des choses de l'Orient en savaient aussi quelque chose.[1] Marco Polo va jusqu'à dire que, de son temps, la porcelaine de Chine était répandue dans le monde entier; il se trompe assurément. Suivant toute apparence, de son vivant, elle n'avait pas encore pénétré jusqu'en Occident, mais elle était déjà répandue en Perse; pour citer un exemple, le riche poète de Tauris, Homam-eddin, ne possédait pas moins de quatre cents pièces de cette porcelaine.[2] Au siècle suivant, Ibn Batouta put constater qu'elle était répandue dans l'Inde, la Syrie et l'Asie-Mineure.[3] Les Occidentaux auraient donc pu dès lors s'en procurer sur divers marchés, à Damas entre autres, comme le fit Martin de Baumgarten qui y acheta des plats de porcelaine en 1508.[4]

Sur la grande route commerciale d'Asie en Europe par l'Égypte, la porcelaine n'apparaît également qu'à une époque relativement tardive: on trouvait bien sur le marché d'Aden, au temps d'Edrisi, des vases de terre originaires d'Asie, mais il n'est pas prouvé que ce fût de la porcelaine.[5] En l'an 835 de l'hégire (1431—1432 de l'ère chrétienne) au contraire, il s'en trouvait certainement dans le chargement des jonques chinoises dont les capitaines, mécontents des conditions qui leur étaient faites à Aden, remontèrent la mer Rouge jusqu'à Djeddah.[6] On commence à en trouver, vers la même époque, parmi les présents envoyés par les sultans d'Égypte aux souverains de l'Europe.[7] Depuis lors, les bazars du Caire en furent constamment approvisionnés, mais, malgré cette abondance, les prix restèrent toujours très élevés. Le voyageur français Belon en faisait la remarque à une époque qui n'appartient déjà plus au Moyen-Age.[8]

Les Venitiens rapportaient d'Égypte en Italie des objets de porcelaine,

---

[1] Marco Polo, p. 533; Jord. Catal., p. 59: "vasa pulcherrima et nobilissima atque virtuosa et porseleta"; Gios. Barbaro, *Viaggio in Persia*, p. 43.

[2] Sadi, *Gulistan*, trad. Defrémery, p. xxiii. A une époque postérieure, Clavijo, de passage à Samarkand, vit de la porcelaine à la cour de Tamerlan (p. 152).

[3] Ibn Batouta, I, 238; II, 304; III, 123, 227.

[4] Mart. a Baumgarten, *Peregrinatio*, p. 112; Georg. Gemnic., p. 588.

[5] Edrisi, I, 51; cf. Ritter, *Arabien*, I, 241.

[6] Makrizi, cit. dans Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, II, 291.

[7] Voy. la liste des présents envoyés au doge Foscari en 1442 (Taf. et Thom., inéd.); à Charles VII, roi de France, en 1447 (Matthieu d'Escouchy, éd. Beaucourt, I, 124); au doge P. Malipiero en 1461 (Sanuto, *Vite*, p. 1170); à Catherine Cornaro en 1476 (Malipiero, II, 605, rectifiée dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 406); à Laurent de Medicis en 1487 (*Biographie* par Fabroni, II, 337); au doge A. Barbarigo en 1490 (Mas Latrie, l. c., 483); à la Seigneurie de Venise en 1498 et en 1503 (Sanut., *Diar.*, II, 615; V, 92); au gouverneur vénitien de Chypre (ibid. V, 116).

[8] Belon, *Observations*, Anvers, 1555, p. 236—237.

mais on ne peut pas dire pour cela que l'article fût encore réellement entré dans le commerce. En relevant, au chap. 44 (al. 43) du célèbre code maritime de Barcelone intitulé *Consolat del mar*,[1] sur une liste des articles qui faisaient partie du commerce courant entre Alexandrie et la Catalogne, la présence du mot "Porcellane", M. Peschel[2] s'est cru autorisé à voir là la première trace de l'introduction de la porcelaine en Occident par la voie du commerce. Mais il y a lieu de remarquer d'abord que le paragraphe en question a été inséré postérieurement dans le code et ne faisait pas partie du texte primitif. En second lieu, on pourrait rapprocher de cette citation un passage de Pegolotti, où cet écrivain, énumérant les marchandises qui se vendaient sur le marché de Venise, a inscrit la "*porcellane*" entre la coloquinte et la myrrhe.[3] Or, il ressort des deux passages en question que, soit pour l'établissement du prix de vente, soit pour la fixation du prix de transport, l'article "*porcellane*" était taxé par quintal. Est-il possible d'admettre que les vases de porcelaine de Chine se soient jamais vendus au poids? Ne s'agirait-il pas, des deux parts, de coquillages de ce nom expédiés en Occident pour y être mis en œuvre par une industrie spéciale?

Sucre.

On sait que la canne à sucre était cultivée dans l'Inde, dans l'Indo-Chine et dans les provinces méridionales de la Chine avant de se répandre dans les pays de l'Occident.[4] Mais ni les Indiens ni les Chinois n'ont inventé les procédés de fabrication qui ont fait du sucre un article de commerce si important. Pendant des siècles, ils se sont bornés à écraser la canne pour en extraire le jus et à faire évaporer et épaissir ce jus sur le feu. La méthode de raffinage du sucre par un procédé chimique a pris naissance au nord du golfe Persique. Il est probable que des marchands de cette région, ayant vu la canne à sucre dans l'Inde, la rapportèrent et l'acclimatèrent dans la plaine du Khouzistan. Entourée au nord et à l'est par des montagnes, bornée à l'ouest par le cours inférieur du Tigre, au sud par le golfe Persique, arrosée par de nombreux cours d'eau,

---

[1] *Il Consolato del mare*, éd. Westerveen (Leyde, 1704), p. 40 et s.

[2] *Deutsche Vierteljahrsschrift*, 1855, p. 176.

[3] Pegol., p. 134.

[4] Sur ce fait et sur ce qui suit immédiatement, ainsi que sur les variétés de la canne à sucre sur le globe terrestre en général, voy. K. Ritter, dans les *Abh. der Berl. Akad., ann. 1839, Phil. hist. Kl.*, p. 305 et ss. Voy. encore dans la *Coll. des doc. inéd.; Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277 par Guill. Anelier*, une note de Francisque Michel, p. 426 et ss: elle renferme des détails du plus grand intérêt pour l'histoire du sucre.

cette province était on ne peut plus propre à la culture de la canne à sucre: on en eut vite la preuve; l'abondance des récoltes y était si grande, que dès le huitième siècle, elle pouvait payer en nature au calife une redevance de 30,000 livres de sucre par an.[1] Les habitants traitaient cette culture par des procédés rationnels et venaient en aide à la fécondité du sol par la multiplicité des canaux d'irrigation.[2] Une circonstance plus favorable encore que cette fertilité aux progrès de l'industrie était le développement donné, précisément dans cette province, aux études médicales, et, comme branche secondaire de ces études, aux recherches de laboratoire touchant les matières pharmaceutiques: les centres de ces études étaient la célèbre université de Djondisapour et la ville d'Ahwaz. Justement dans la géographie arménienne attribuée à Moïse de Khorène, l'auteur dit, à propos de Djondisapour, qu'on y fabriquait du sucre artificiellement;[3] il est permis de supposer que les savants médecins et les habiles chimistes de l'université avaient trouvé un procédé pour clarifier et cristalliser le jus de la canne à sucre, le produit le plus important du pays. Il n'est pas impossible que, par la suite, les procédés de fabrication aient été perfectionnés à Bagdad, car les califes y encourageaient de tout leur pouvoir les progrès des sciences médicales. En tout cas, jusqu'au milieu du XVe siècle, c'est à dire jusqu'à une époque où les califes avaient depuis bien longtemps cessé d'y résider, cette ville fut connue pour son abondante production de sucre, pour la qualité supérieure de ses confitures et de ses sirops, et elle en exportait en Perse et dans d'autres pays encore.[4] Ce furent les Arabes qui répandirent l'art de raffiner le sucre dans tout l'empire des califes, puis ils le portèrent au-delà des frontières et le répandirent à l'est et à l'ouest. Nous allons tâcher de suivre leur trace, d'abord dans la direction de l'est et sans tenir compte de la chronologie.

---

[1] Ibn-Khaldoun, *Prolégomènes*, 1ère part., dans *Not. et extr.*, XIX, 364. Dans ce passage, la province est désignée sous son ancien nom de Ahwaz. Pour l'antiquité du rôle d'impositions donné par Ibn-Khaldoun, voy. Kremer, *Culturgesch. des Orients*, I, 266 et s.

[2] Istachri, p. 57 et s.; cf. Edrisi, I, 381 et ss.; Yaqout, p. 61, 62, 137, not., 191, 218, 390, et enfin le morceau relatif au Khouzistan et au Laristan, extrait du Djihan-numa et publié par M. Charmoy dans l'introduction du Cherefnaméh de Cherefeddin, I, 1, p. 100 et s.

[3] Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, II, 371. Il est dit dans le Djihan-numa, à propos d'Asker-Mokrem, ville du Khousistan, que c'est-elle qui a donné son nom au "Sucre fenid d'Asker", ce qui veut dire que le sucre raffiné de cette ville avait de la réputation: voy. Cherefeddin, *Cheref-nâmèh*, trad. Charmoy, I, 1, p. 105. Dans le même ouvrage, la ville de Djondisapour n'est mentionnée qu'au point de vue de la production du sucre en général.

[4] Gios. Barbaro, *Viaggi in Persia*, p. 48.

Sous le règne de Koubilaï, le premier grand khan mongol, des hommes du Caire *(uomini di Babilonia)* arrivèrent en Chine et apprirent aux habitants l'art de raffiner le sucre en y jetant les cendres de certaines plantes (la potasse): jusqu'alors, tout ce qu'ils savaient faire était de le réduire par la cuisson, de manière à en faire une pâte noire et consistante. Tel fut le début de la fabrication du sucre en Chine, d'après Marco Polo[1] qui y arriva peu de temps après. Si le commerce du sucre y acquit une énorme importance, comme nous l'assurent Marco Polo,[2] Oderico da Pordenone[3] et l'auteur du *Livre de l'estat du grant Caan*,[4] elle le devait d'abord assurément à l'abondance du rendement de la canne à sucre indigène *(Saccharum Sinense)* et au chaud climat de ses provinces méridionales, mais elle en fut aussi redevable aux Égyptiens qui y avaient introduit l'art du raffinage. Aux Indes, les Arabes se montrèrent sous deux faces: conquérants[5] et commerçants; leur présence y exerça-t-elle une influence marquée au point de vue de la fabrication du sucre? c'est une question mal éclaircie. Dans un passage du Férishta,[6] cité par M. Ritter et relatif aux articles de commerce qui se trouvaient sur le marché de Delhi à l'époque du sultan Aladin (1296—1317), l'auteur nomme, entre autres, le sucre brut rouge, la cassonade et le sucre candi. Si nous prenons ce nom de sucre candi dans son acception moderne, nous devons en conclure qu'on fabriquait dès lors aux Indes du sucre raffiné et cristallisé. Mais un autre Oriental, Chehab-eddin, qui écrivait vers l'an 1360, dit positivement que le produit fabriqué dans l'Inde n'était pas du sucre cristallisé, mais de la cassonade blanche.[7] Reste à savoir s'il ne faut pas prendre le terme "candi" du Férishta avec

---

[1] Texte italien de l'éd. Baldelli-Boni, p. 350; cf. Yule, *Marco Polo*, II, 183. On trouve une allusion au développement de la fabrication du sucre en Chine, dans une source turque, publ. dans le *Journ. asiat.*, V, 42.

[2] Éd. Pauthier, p. 511, 524, 526 et s. Il désigne spécialement, comme produisant du sucre en abondance, les environs de Quinsay (Hang-tchéou-fou) et de Fou-tchéou (Prov. de Fo-Kien).

[3] P. xxiv, éd. Yule, d'après ce passage, la ville de Zayton était largement approvisionnée et on y payait moins d'un demi gros pour trois livres huit onces de sucre.

[4] Éd. Jacquet, p. 65.

[5] Dans le Sind, qui est la première province où ils s'établirent, la culture de la canne à sucre remontait à une époque très reculée; elle était surtout concentrée autour de Mansoura: Ibn Haoukal, *Account of Scind*, transl. by Anderson, *Journ. of the Bengal Soc.*, XXI (1852), p. 51. Suivant le même Ibn Haoukal (éd. Gildemeister, p. 176; cf. p. 173 et s.) et Yaqout, on fabriquait à Kazdar ou Kouzdar, un Fanid de médiocre qualité: c'est une sorte de sucre dont il sera parlé un peu plus loin. Yaqout place cette ville dans la province du Sind; en réalité, elle appartenait au district de Kélat, dans le Beloutchistan; elle tirait probablement la canne à sucre de la province de Mekran.

[6] Trad. Briggs, I, 359.

[7] *Not. et extr.*, XIII, 175 et s.; cf. p. 212.

l'acception qu'il avait encore dans l'Inde au XII[e] siècle: il était synonyme de mélasse:[1] on pourrait en fournir mainte preuve. Malheureusement, Marco Polo ne nous est d'aucun secours dans cette circonstance: il nomme bien le sucre parmi les produits du Bengale, mais il ne dit pas comment on le fabriquait.[2] Pour trouver d'autres relations, écrites par des Occidentaux, où il soit question du sucre de l'Inde, il faut descendre jusqu'à l'époque de la domination portugaise. Varthema vit à Battecala, port du royaume de Canara, beaucoup de sucre et notamment du "*zucchara candido ad usanza nostra*". C'est la première fois que nous trouvons le terme "Sucre candi" employé indubitablement dans le sens que lui donnent les Occidentaux. D'autre part, Barbosa fait la remarque qu'à Battecala on vendait le sucre en poudre, faute de savoir en faire des pains; il en était de même au Bengale, où d'ailleurs on fabriquait un beau sucre blanc.[3] Il est facile, me semble-t-il, de concilier ces diverses affirmations. Si nous ne pouvons nier qu'à la fin du Moyen-Age les Indiens connaissaient l'art de raffiner le sucre, il est cependant démontré qu'ils ne savaient pas lui donner la consistance et la dureté nécessaire pour le mouler en forme de pains. Ils étaient donc, sur ce point essentiel, en retard sur les Arabes et sur les Occidentaux.

La Chine et l'Inde exportaient du sucre: Ormouz et Aden, par exemple, en recevaient des côtes occidentales de l'Inde;[4] mais il est très douteux que l'Europe en ait jamais consommé: la distance était trop grande, et d'autres pays plus rapprochés en produisaient assez pour suffire à tous les besoins. Il n'est guère probable non plus que l'Occident ait tiré cet article des provinces de la Perse, telles que le Sedjestan, le Khorassan, le Fars et le Khouzistan.[5] J'en dirais autant du Mekran (au sud-est de l'Iran), si l'on n'y avait fabriqué une sorte particulière de sucre raffiné, mélange de sucre et d'huile d'amande douce, dénommé en langue persane et arabe *fanid*[6] et que l'on trouve aussi en Occident sous le nom de *penidium*. Les apothicaires du Moyen-Age préparaient à l'usage des malades atteints de toux ou de phtisie, une boisson dont le nom *diapenidium* démontre à lui seul que cette espèce de sucre en était le principal élément.[7] Ce sucre devait la réputation dont il

---

[1] Lassen, *Ind. Alterth.*, I, 272, not. 2.

[2] Éd. Pauthier, p. 422.

[3] P. 300, a, 315, b.

[4] Barbosa, p. 292, a, 300, a.

[5] Ibn Khaldoun, l. c., p. 365; Rhazi, cité par Ibn Beitar, II, 443, trad. franç. dans *Not. et extr.*, XXV, 1, p. 266; Yaqout, 94, p. 358.

[6] Flückiger, *Documente zur Gesch. der Pharmacie*, p. 32; Dozy et Engelmann, *Glossaire*, p. 112; Reinaud, *Mém. sur l'Inde*, p. 240; Devic, *Dict.*, p. 27; Lassen (*Ind. Alterth.*, I, 272, not. 2) démontre l'origine indienne de ce mot. Voy. Leclerc, annot. d'Ibn Beitar, l. c., p. 268.

[7] Joh. de Garlandia, *Dictionarius*, publ. par Schéler, dans la *Lexicogr. lat.*

jouissait en Occident à la recommandation des médecins arabes.[1] Avicenne, entre autres, dit que le *fanid* se fabriquait exclusivement dans le Mekran et s'exportait de là dans les autres pays. Les géographes arabes Edrisi, Ibn Haoukal et Yakout[2] sont absolument d'accord avec lui: d'après eux, le *fanid* du Mekran et surtout de la ville de Masekan donnait lieu à d'importantes transactions commerciales et s'exportait au loin.[3] A une époque plus rapprochée de nous, les auteurs d'ouvrages relatifs au commerce, tels que Pegolotti par exemple, ne font même plus mention de cette sorte de sucre: d'autres espèces s'étaient probablement substituées à elle et l'avaient fait disparaître du commerce.

L'Occident, nous l'avons déjà dit, n'était pas réduit à aller chercher son approvisionnement de sucre dans ces lointains pays. Les plantations de cannes à sucre s'y développaient dans la même mesure que la domination arabe. Nous sommes à même de constater leur existence, dès le Xe siècle, en Syrie et notamment aux environs de Tripoli.[4] El-Bekri (écrivain de la moitié du XIe siècle) nous apprend qu'il y en eut également de très bonne heure en Égypte, car il parle de moulins à sucre établis sur la rive gauche du Nil, à Terennout, localité située à environ quarante milles de France au nord-ouest du Caire.[5] Nous pourrions démontrer de même, avec preuves à l'appui pour le Xe et le XIe siècle, l'existence de plantations de cannes à sucre éparses dans tout le nord de l'Afrique.[6] De cette région, la canne à sucre passa en Espagne à la suite des Arabes:[7] elle y fut l'objet d'une culture très soignée et l'on y fabriquait le sucre suivant toutes les règles de l'art.[8] Ce furent encore les Arabes, très probablement, qui acclimatèrent la canne à sucre en Sicile.[9] Les preuves les plus anciennes de l'existence de cette culture dans l'île ne remontent, il est vrai, qu'à l'époque de la domination normande, mais le nom de "massara" que l'on y donnait

des XIIe et XIIIe siècles, p. 56; Ægid. Corbol., *De compositis medicamentis*, éd. Choulant, v. 544 et ss. (cf. præf., p. xxix et index, p. 207); Guiot de Provins, *Bible* (dans Barbazan et Méon, *Fabliaux et contes*, II, 391 et s.), v. 2624.

[1] Rhazès, dans Ibn Beitar, II, 36; Avicenne, éd. Plemp., lib. II, p. 241, et dans Gildemeister, p. 177.

[2] Ibn Haoukal, *Account of Scind*, transl. by Anderson, l. c., p. 55: Edrisi, I, 165; Yaqout, p. 306, 468, 510, 539 et s.

[3] Chems-eddin (p. 238) ne parle que du Khorassan et de l'Irak.

[4] Istachri, p. 37.

[5] *Description de l'Afrique septentrionale: Journ. asiat.*, 5e série XII, 415.

[6] Ibn Haoukal, ibid. 3e série, XIII, 164, 238, 243; El Bekri, ibid. 5e série, XII, 456, 490, 532; XIII, 480 et s.

[7] *Le calendrier de Cordoue de l'année 961*, par R. Dozy, Leyde, 1873, p. 25, 41, 91.

[8] Ibn-al-Awam, *Livre de l'agriculture*, trad. Clément-Mullet, I, 365 et ss., et préface, p. 26.

[9] Amari, *Storia dei Musulmani in Sicilia*, II, 445.

encore aux moulins à sucre est d'origine arabe;[1] c'est une preuve décisive de l'introduction de cette culture par les Arabes.

Ainsi, avant les croisades, les Occidentaux trouvaient déjà le sucre presque à leurs portes: dès le début de cette période, ils prirent eux-mêmes possession de pays où se cultivait la canne à sucre. Nous avons signalé, à ce sujet, Tripoli, d'après le témoignage d'Istachri: ce fut précisément là que les premiers croisés virent la canne à sucre pour la première fois: ils en humaient le suc avec délices.[2] Les documents nous permettent de suivre la culture de la canne à sucre dans cette région à travers tout le Moyen-Age.[3] Plus tard, les croisés furent heureux d'en trouver pour étancher leur soif à Valenia (principauté d'Antioche): Aboulféda confirme expressément ce fait: outre Valenia, il nomme encore Markab, autre localité située à un mille de là, et, à propos de cette dernière, il ajoute que ses habitants faisaient le commerce de figues confites dans le sucre.[4] Il y avait également des plantations dans les environs d'autres ports de la Syrie, tels que Tyr,[5] Sidon,[6] Beyrout,[7] Acre,[8] Césarée[9] et dans l'intérieur sur les bords du lac de Tibériade et du Jourdain, à Jéricho, à Naplouse.[10] La plupart existaient déjà avant l'arrivée des croisés. Les Syriens ne savaient pas seulement cultiver la canne à sucre; ils connaissaient la manière de l'écraser sous des presses pour en extraire le jus, de concentrer le jus sur le feu et de le sécher ensuite lentement jusqu'à la formation

---

[1] Doc. de 1175, publ. dans Pirri, Sicilia sacra, I, 454. Nous reviendrons un peu plus loin sur ce mot.

[2] Alb. d'Aix, éd. Bongars, p. 270.

[3] Edrisi, I, 356 et s.; Burchard., p. 28 (dans ce passage, M. Laurent substitue avec raison la lecture calamellis au mot canellis); Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 30; Chems-eddin, p. 282; Ghistele, p. 260; Machaut, p. 211, 286.

[4] Fulch. Carnot., éd. Bongars, p. 401; *Hist. Hieros.*, pars sec., ibid. p. 594 et s.; Aboulf., l. c., p. 32.

[5] Guill. de Tyr, XIII, 3 (l'auteur fait la description du vaste système d'irrigations adopté); Burchard., p. 24; Taf. et Thom., I, 169; II, 368 et s. Un passage de Ghistele, p. 63, prouve que ces plantations existaient encore longtemps après.

[6] Burchard., p. 26; Strehlke, *Tab. ord. teuton.*, p. 51; Joh. Poloner, dans Tobler, *Descriptiones Terræ sanctæ, sæc. VIII—XV*, p. 262.

[7] Wilbrand d'Oldenbourg, p. 167, et Chroniques de Chypre, citées dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, I, 273; Gucci, p. 413.

[8] Strehlke, l. c., p. 17, 20, 69; Paoli, *Cod. dipl.*, I, 50, 178, 209, 249; Prutz, *Malteser Urkunden*, p. 118. Joinville (*Rec. des hist. de France*, T. XX), p. 275, dit avoir vu des cannes à sucre à Passepoulain, localité située entre Acre et Tyr.

[9] *Cartulaire du S. Sépulcre*, éd. Rozière, p. 277.

[10] *Jakuts Reisen*, publ. par Wüstenfeld, p. 459; Jacq. de Vitry, p. 1075 et s.; Thietmar, éd. Laurent, p. 32; Burchard., p. 58, 59; Ricold. de Monte Croce, p. 109; Frescobaldi, p. 123; Gucci, p. 383; Nicc. da Poggibonsi, II, 323; Strehlke, op. cit., p. 9; Prutz, *Culturgesch. der Kreuzz.*, p. 554.

du sucre.[1] Quand les Occidentaux eurent pris possession du pays, ils se gardèrent d'abandonner cette culture, car c'était une source de beaux revenus.[2] Quant à la fabrication du sucre, ils suivirent exactement les méthodes adoptées avant eux: l'origine arabe de ces méthodes ressort de ce détail qu'ils avaient introduit dans leur langage le nom de *masera* pour désigner leur presses.[3] A Acre, on faisait travailler à la fabrication du sucre les prisonniers musulmans.[4] A Tyr, cette industrie était tellement prospère, que Frédéric II de Hohenstaufen y demanda des ouvriers pour les envoyer à Palerme: les fabricants de sucre de la Sicile avaient perdu les bonnes traditions et l'empereur voulait y relever cette branche d'industrie.[5] Tyr expédia toujours beaucoup de sucre en Occident.[6] En somme, pendant la période des croisades, c'était en Syrie que l'Occident se fournissait principalement.[7] Quand les états latins eurent succombé, l'île de Chypre hérita d'une partie de leur clientèle; mais, jusqu'à la fin du Moyen-Age, la Syrie, et en particulier les distiets de Damas et de Tripoli,[8] continuèrent à envoyer en Europe du sucre sous toutes les formes, sucre en pains,[9] sucre candi, sucre en poudre.

---

[1] Alb. d'Aix, p. 270; Jacq. de Vitry, p. 1075, 1099; Burchard., p. 87.

[2] Le seigneur de Tyr se faisait de gros revenus avec ses plantations de canne à sucre: Burchard., p. 24.

[3] Taf. et Thom., II, 368; Strehlke, p. 9, 28; *Cartulaire du S. Sépulcre*, l. c. Dans le *Wochenblatt der Johanniterordens-Balley Brandenburg*, 4e année (1863), p. 111, M. Rosen dit que le mot arabe Massera avait à l'origine la signification d'une localité où d'un appareil où se faisait l'opération de presser ou d'écraser, et qu'on l'a employé plus tard pour désigner la quantité de matière pressée que peut livrer l'appareil en une fois. Sous la domination franque, on employait le même mot pour les presses à l'huile ou à vin (pressoir): Taf. et Thom., II, 380; Paoli, *Cod. dipl.*, I, 39. D'après M. Rosen, le mot Massera s'emploie encore de nos jours en Syrie pour désigner le moulin où se fait l'huile de sésame, et, en Espagne, on appelle Almazara un moulin à huile. Dozy et Engelmann, p. 61; Dozy, Gloss. de l'éd. d'Edrisi, *Descr. de l'Afrique*, p. 345 et s.

[4] Michaud-Reinaud, *Bibliothèque des croisades*, IV, 126.

[5] Huillard-Bréholles, *Hist. dipl. Friderici II*, T. V, pars 1, p. 574. La demande était adressée au maréchal Riccardo Filangieri, alors gouverneur de Tyr au nom de l'empereur.

[6] "Unde per institores ad ultimas orbis partes deportatur": Guill. de Tyr, XIII, 3. Quand une ville telle que Venise avait à Tyr une nombreuse colonie qui s'occupait elle-même de la production du sucre, le commerce devait nécessairement s'en ressentir.

[7] Pegol., p. 49; "Acri di Soria, quando era in mano di christiani." *Assis. de Jérus.*, II, 174, 176; Taf. et Thom., II, 233.

[8] Pegol., p. 297, 298, 311, 362 et ss.; Uzz., p. 114, 191; Pasi, p. 39, b, 42, a, 81, b. Nous avons déjà prouvé dans les notes précédentes, par des citations empruntées à des voyageurs, que la canne à sucre était encore cultivée en Syrie longtemps après la fin des croisades.

[9] Il est vrai que ce sucre en pains était de la plus mauvaise qualité: c'est, du moins, ce qu'affirme Pegolotti, p. 363.

Après la chute des états latins de Syrie, l'île de Chypre,[1] nous l'avons déjà dit, hérita d'eux en partie: entre autres branches d'industrie qui s'y transportèrent, il faut nommer la culture de la canne à sucre et la fabrication du sucre. Le sol se couvrit un peu partout de plantations, mais la culture se concentra principalement dans les districts de Baffo et de Limisso. Les rois s'en occupaient personnellement et c'était aux environs de Baffo que se trouvaient leurs principales exploitations: les produits se vendaient en général à des marchands vénitiens, mais on ne les refusait pas à ceux des autres nations.[2] Les Cornaro, grande famille vénitienne, possédaient sur le territoire de Limisso, à Episcopia (Piskopi) de vastes plantations: Ghistele les appelle "le principal chantier de fabrication de sucre de toute l'île de Chypre";[3] quand l'Italien Casola les visita (1494), il y vit quatre cents personnes occupées à la fabrication du sucre: les meilleurs produits s'expédiaient à Venise.[4] Les terres des Cornaro étaient limitrophes du casal de Colossi,[5] propriété des chevaliers de Rhodes qui y exploitaient des champs de cannes à sucre et des raffineries dont le produit était généralement livré à la maison Martini, de Venise.[6] L'orde de S. Jean possédait encore dans l'île d'autres biens affectés à la même culture.[7] Le sucre de Chypre s'écoulait en très grande partie en Occident: presque toujours c'est le lieu d'origine désigné du sucre en poudre.[8]

Sous le rapport de l'abondance de la production, l'Égypte l'emportait, à ce qu'il semble, de beaucoup sur tous les autres pays riverains de la Méditerrannée.[9] Les plantations de cannes à sucre se dévelop-

---

[1] On trouvera un peu plus de détails que je ne puis en donner ici, au chapitre sur "la culture de la canne à sucre et le commerce sous les Lusignans," dans Herquet, *Königsgestalten des Hauses Lusignan* (Halle, 1881), p. 165—170.

[2] Mas Latrie, l. c., III, 218—221; Ghistele, p. 248.

[3] Mas Latrie, l. c., II, 434, 455, 457, 503; Ghistele, l. c. On envoyait de là du sucre à Laodicée et à Beyrout: Mas Latrie, II, 373; Casati, *La guerra di Chioggia*, p. 188 et s.

[4] *Viaggio a Gerusalemme* (éd. Porro), p. 49. Voy. aussi l'extrait du *voyage de Capodilista*, dans Mas Latrie, III, 76 et s.; *Landgraf Wilhelms des Tapfern von Thüringen Pilgerfahrt*, publ. p. J. G. Kohl, p. 99, et le pèlerinage du chevalier Hans Bern. von Eptingen, dans le *Schweiz. Geschichtsforscher,* VII, 343.

[5] Stephan von Gumppenberg, p. 245; Georg. Gemnicensis, p. 616; Sanut., *Diar.*, X, 106; Sathas, *Doc. inéd.*, III, 35 et s.

[6] Mas Latrie, III, 27, 88.

[7] Ibid. II, 499, 500.

[8] Pegol., p. 64, 210, 297, 364; Uzz., p. 23, 82, 191; Chiarini, p. lxxix; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 591; *Archiv. stor. ital.*, 3e série, XII, 2e part., p. 126; Mas Latrie, II, 95; III, 728, 775, 777; *Archiv. de l'Orient latin*, II, 2, p. 25.

[9] Calcachandi (op. cit., p. 34 et s.) entre autres, parle de l'abondance de la production du sucre en Égypte.

paint le long du Nil depuis la Haute-Égypte jusqu'à son embouchure; mais les meilleurs terrains étaient les terres basses arrosées par les branches de Rosette et de Damiette.[1] Partout, dans les villes, dans les campagnes, on rencontrait des constructions spéciales, où la canne à sucre, sciée à l'avance, était écrasée sous de grandes meules tournées par des bœufs; à côté se trouvaient de vastes chaudières pour cuire le jus.[2] Le sucre fabriqué par les bouilleurs remplissait les marchés du Caire[3] et d'Alexandrie[4] et était spécialement réputé pour sa bonne qualité.[5] Nous reparlerons des différentes espèces de sucre fabriquées en Égypte quand nous aurons achevé de passer en revue les différents pays du bassin de la Méditerranée où l'on s'occupait de la même fabrication.

Faut-il compter dans ce nombre l'Asie-Mineure? cela paraît douteux. Chehab-eddin énumère bien, parmi les produits de ce pays, un sucre d'une saveur parfaite: ni âcre ni trop doux,[6] dit-il; mais, comme un instant auparavant, il était question de miel, il semble très probable qu'il n'est pas question ici du sucre de canne, mais de la matière sucrée du miel. M. Tafel avait cru retrouver une allusion à des plantations de cannes à sucre en Bithynie, dans un passage du traité de 1204 par lequel les croisés consommèrent le partage de l'empire grec; mais il a dû reconnaître qu'il s'était trompé et substituer la correction *servochoriis* à la lecture *succoriis* qu'il avait d'abord adoptée.[7] Enfin, il est vrai que Pegolotti mentionne le sucre parmi les articles qui se trouvaient sur les marchés de Satalia et de Lajazzo,[8] mais cela ne prouve rien, d'autant mieux qu'il est démontré que les habitants de Sa-

---

[1] Edrisi, I, 123, 124 et s., 129, 304; Aboulf., II, 1, 140; De Sacy, *Chrestomathie arabe*, I, 278; III, 7 et s.; Frescobaldi, p. 32, 34; Sigoli, p. 169; Gucci, p. 282; Lannoy, p. 112; Piloti, p. 347; Simon Simeonis, p. 34, 43, 88; Baumgarten, p. 39; Harff, p. 83 et s.; Ghistele, p. 194, 205.

[2] Harff, p. 83; Leo Africanus, *Descriptio Africæ*, Antv. 1556, p. 265, b. On comptait onze presses à sucre dans la ville de Manlaouy, district de Saïd (en amont du Caire), et dix-sept sur les domaines du naïb Mangou Timour: Ibn Batouta, I, 101; Makrizi, *Hist. des sultans mamlouks*, II, 2, p. 67. A Damiette surtout, on fabriquait beaucoup de sucre: voy. Khalil Dhaheri, dans de Sacy, l. c., III, 8, et dans Volney, *Œuvres*, II, 235. Dans ses notes de l'éd. de Makrizi, II, 1, p. 3 et s., Quatremère parle des machines rotatives dont on se servait en Égypte pour la fabrication du sucre candi.

[3] Edrisi, I, 129; Frescobaldi, p. 49; Sigoli, p. 190.

[4] Frescobaldi, p. 27; Pegol., p. 56, 364.

[5] Sigoli, p. 190; Boldensele, p. 249; Haython, *Hist. orient.*, Helmst. 1585, p. 48. C'était pour ne pas le gâter qu'on l'expédiait par caravanes vers la Syrie et la Mésopotamie: *Itiner. regis Ricard.*, I, p. 390; Makrizi, l. c., I, 1, p. 37.

[6] *Not. et extr.*, XIII, 336.

[7] Tafel, *Komnenen und Normannen*, p. 55, not.; cf. Taf. et Thom., I, 475 et s.

[8] Pegol., p. 42, 44.

talia précisément, et ceux de Candelore, sa voisine, s'approvisionnaient en Égypte.[1] D'ailleurs, étant donnés le climat de l'Asie-Mineure et la nature du sol, on ne voit guère quelles seraient les parties de ce pays où la culture de la canne à sucre eût pu s'acclimater.

On peut appliquer la même observation à la Grèce continentale: cependant, il paraît que du vivant de Sanuto, c'est-à-dire au commencement du XIVe siècle, on cultivait la canne à sucre en Morée.[2] Enfin, nous pouvons compter, sans hésitation, au nombre des pays producteurs de sucre, les îles de Rhodes[3] et de Candie.[4] Ceci nous amène à l'extrême limite des pays compris dans l'appellation générale de Levant, et maintenant nous en savons assez pour dire quels étaient, au Moyen-Age, ceux de ces pays qui fournissaient le sucre à l'Occident. On peut les diviser en deux catégories, d'après l'importance de leur production, et placer dans la première l'Égypte, la Syrie et Chypre, dans la seconde, et, au besoin, dans une troisième, Candie, Rhodes et la Morée. N'oublions pas, cependant, que l'Occident ne s'approvisionnait pas exclusivement dans le Levant et que le sucre de Sicile[5] était fort répandu dans le commerce. En effet, tous les souverains qui se succédèrent dans l'île, rois Normands, princes de la maison de Hohenstaufen ou de la maison d'Aragon, y donnèrent les mêmes encouragements à la culture de la canne à sucre et à la fabrication du sucre;[6] on l'y produisait à si bon marché que les Vénitiens eux-mêmes le préféraient parfois à celui de l'Égypte et de la Syrie.[7] Il n'est pas rare de trouver, au Moyen-Age, parmi les articles de commerce, du sucre d'Espagne.[8] Enfin, vers la fin de cette période, le sucre de Madère vint faire une sérieuse concurrence à tous les autres. C'était l'infant don Henrique de Portugal qui avait introduit cette culture

[1] Sanut., p. 29.

[2] Sanut., p. 24; cf. Ritter, *Verbreitung des Zuckerrohrs,* l. c., p. 400 et s.

[3] Pegol., p. 364.

[4] Sanut., l. c.; extraits des *Misti:* de l'an 1330, dans Mas Latrie, l. c., II, 136; de l'an 1334, dans Daru, *Hist. de Venise;* cf. *Archiv. Venet.,* XVIII, 68; Fel. Fabri, III, 280.

[5] Uzz., p. 94, 165, 191, 195 et s.; Chiarini, p. lviii, b; Pasi, p. 55, b, 119 a, b, 152, b; Rymer, *Fœdera,* VII, 745; Brown, *L'archivio di Venezia, con riguardo speciale alla storia inglese,* Venez. e Torino, 1865, p. 286, 288. Pour le sucre de Palerme, voy. Paciolo, *Trattato de computi,* p. 79 et ss.

[6] Pirri, *Sicil. sacra,* I, 454; Hugo Falcandus, dans Del Re, p. 284; Huillard-Bréholles, *Hist. dipl. Friderici II,* T. V, 1, p. 574, 589; *Capitula regni Siciliæ,* éd. Testa, p. 567, 572; Scinà, *Topografia di Palermo* (1818), prove et annot., p. 36, not. 98; Caumont, *Voy. de Jérus.,* p. 106, 117. On trouvera encore d'autres dates dans Ritter, op. cit., p. 401 et ss., et Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia,* II, 445; III, 785 et s.

[7] Ritter, p. 491: l'auteur n'indique pas sa source.

[8] De Valence, par exemple: Pasi, p. 186, b; Brown, l. c., p. 288; de Malaga (Malicha, Maligne): Uzz., p. 59, 191: Warnkönig, *Hist. de Flandre,* IV, 347.

dans l'île, en y envoyant des plants de Sicile, et elle y réussit si bien[1] que, tout d'un coup, le marché européen regorgea de sucre à un point inconnu jusque là;[2] cette surabondance produisit une forte baisse sur les sucres du Levant, de Sicile et d'Espagne.[3] D'un autre côté, les Portugais se donnaient beaucoup de mouvement pour placer leur marchandise, et, vers 1490, on commença à voir ces produits exotiques jusque dans les boutiques de Gênes[4] et de Venise.[5] Peu de temps après, le Nouveau-Monde, récemment découvert, expédiait sur le marché européen du sucre de qualité supérieure à tout ce qu'on avait connu jusqu'alors et les pays de la région méditerranéenne, placés dans des conditions inférieures et sous le rapport du climat et sous celui du prix de la main d'œuvre, durent s'avouer vaincus et renoncer à cette industrie.

Il n'entre pas dans notre plan de retracer l'histoire des procédés de fabrication du sucre de canne au Moyen-Age.[6] Il nous suffit de savoir que l'on connaissait, dans les pays riverains de la Méditerranée, les manipulations essentielles du raffinage,[7] concentration du jus sur un feu lent, clarification et cristallisation, et qu'on pouvait à volonté faire, soit des pains de sucre d'une blancheur, d'une densité et d'une dureté irréprochables,[8] soit du sucre candi d'une transparence parfaite. On raffinait le sucre tantôt plus, tantôt moins, d'où la distinction du sucre en trois catégories, suivant le nombre des cuites.[9] Pegolotti connaissait plusieurs sortes de pains de sucre et les classait dans l'ordre suivant, d'après leur qualité, en commençant par la meilleure: *mucchera* (dense,

---

[1] Cadamosto, dans Ramusio, I, 98, a.

[2] Les barques portugaises portaient le sucre de Madère jusqu'à Péra et même plus loin encore: Sanut., *Diar.*, I, 916; cf. II, 138, 165.

[3] Hartm. Schedel, *Liber chronicarum* (Norimb. 1493), fol. ccxc; Malipiero, *Annali Veneti*, p. 631; Sanut., *Diar.*, I, 271; voy. encore Capmany, IV, append., p. 95.

[4] En 1490, Ludwig Rottengatter, d'Ulm, chargea Hans Keller, son domestique, d'acheter pour son compte à Giov. Spinola, de Gênes, 450 pains de sucre de Madère, pesant ensemble 3183 livres, au prix de 395 lire: *Zeitschr. für Staatswiss.*, 1881, p. 845, 850.

[5] Sanut., *Diar.*, I, 270 et s., 303, 640: II, 333 et s.; Malipiero, *Annali Veneti*, p. 630, 633, 640, 647.

[6] Les renseignements ne manqueraient pas pour une étude de ce genre: je me contenterai de citer: Platearius, *Circa instans*, p. cclii; Bartholomæus Anglicus, *De proprietatibus rerum*, lib. XVII, cap. 197, *De zucaro;* les observations recueillies par Burchardus de Monte Sion (éd. Laurent, p. 87) en Palestine, par Arnold Harff (p. 83) en Égypte, par Caumont (p. 117) en Sicile; enfin, le passage d'Ibn-al-Awam (I, 367) relatif à la fabrication du sucre chez les Arabes d'Espagne.

[7] C'est l'opinion de M. Hœfer *(Hist. de la chimie*, I, 449): elle est basée sur les données de Bartholomæus Anglicus et de son traducteur Corbichon.

[8] L'espèce dénommée en langue arabe *tabarzed* (Edrisi, I, 208) devait son nom à ce que, pour la casser, il fallait employer la hache *(tabar)*.

[9] Uzz., p. 165, 191; Pasi, 54, a, b, 55, b, 84, a, 91, b, 114, a; Mas Latrie, III, 220, 232, 497, 535.

d'un beau blanc, de forme pyramidale),[1] *caffettino* (arrondi au sommet),[2] *bambillonia* (pyramidal, de grandeur variable),[3] *musciatto* (grand, aplati au sommet, moins dense et meilleur marché que les précédents, bon pour le petit commerce),[4] *domaschino* (le moins bon de tous, tantôt plat, tantôt pointu au sommet).[5] Le sucre en poudre *(polvere di zucchero* ou simplement *polvere)* était aussi moulé en forme de pain au sortir de la chaudière, mais, comme il était trop peu concentré, il manquait de consistance et se réduisait en poussière pendant le transport; on préférait le sucre sec, blanc et en gros morceaux. Nous avons déjà vu que l'île de Chypre fabriquait ce produit en grandes quantités et d'excellente qualité. C'était le plus apprécié; puis venaient, par ordre de mérite, ceux de Rhodes, de la Syrie, de Krak[6] et d'Alexandrie: cette dernière dénomination comprenait probablement celui du Caire,[7] que certains auteurs nomment à part.[8] On séparait souvent de la partie la mieux raffinée d'un pain, la pointe, qui l'était moins, et on les vendait à part *(zamburi* et *polvere dezamburade).*[9] A côté du sucre en pain et du sucre en poudre obtenu, comme nous venons de le dire, on trouvait encore dans le commerce le sucre candi: on le voulait en gros morceaux, transparents et finement cristallisés.[10] Le mot *candi* est originaire de l'Inde et est arrivé en Occident en passant par la Perse et par l'Arabie.[11]

---

[1] Pegol., p. 298, 362. Dans ce passage, il est dit que cette espèce était peu connue en Occident, parceque presque toute la production était réservée pour le Sultan (d'Égypte). Pasi la cite cependant souvent comme article d'exportation de l'Égypte: p. 41, b, 54, a, 57, a, b, 58, a, 81, b, 144, a, 150, a; Douet d'Arcq (p. 245 et s., 253) écrit *muscarrat.*

[2] Pegol., p. 210, 298, 311, 362; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 591; Douet d'Arcq, p. 215, 220, 246; *caffon*, ibid. p. 206, 212; *Ordonn. des rois de France*, II, 535.

[3] Pegol., p. 210, 298, 311, 363; Uzz., p. 191.

[4] Pegol., p. 298, 311, 363.

[5] Ibid. p. 298, 311, 363; Uzz., p. 114, 191.

[6] "Cranco": Pegol., p. 365 et s.; l'épithète "di Monreale" (p. 364) indique clairement qu'il s'agit de la forteresse de Krak (Kérek), située dans le voisinage de Chobek (Mons regalis), au sud de la mer Morte, et dont le nom revient souvent dans l'histoire des croisades. "Eleracco" (p. 297) est une mauvaise lecture.

[7] La principal source à consulter pour ce qui précède est Pegolotti, p. 364—366; Voy. aussi p. 297.

[8] Pegol., p. 297; Uzz., p. 23.

[9] Pegol., p. 364; Mas Latrie, III, 88, 249.

[10] Pegol., p. 364.

[11] "Khanda" en sanscrit, signifie originairement morceau: Lassen, *Ind. Alterth.*, I, 272. Il ne faut pas se laisser induire en erreur par l'expression latine "saccharum candidum", employée au Moyen-Age, p. ex. dans Rymer, *Fœdera*, VII, 233: de même, l'étymologie "Candia", nom de l'île de Crète, est inacceptable. On rencontre, au lieu de "Kand", le synonyme "nabat" en idiome arabo-persan, p. ex. dans Chehab-eddin, p. 176, 212: voy. à ce sujet Quatremère. Cette substitution nous fait connaître ce que c'est que le

Pendant la fabrication du sucre, toute la masse ne se cristallisait pas: une partie du jus formait une viscosité jaune et épaisse, qu'on faisait écouler ou qu'on retirait de la chaudière à la cuiller.[1] On en remplissait des tonneaux et on la livrait au commerce sous le nom de miel sucré *(mel zucaræ, zuccara mellita, miel di calamele, meil sucre)* ou de mélasse *(mellaci, mellas)*.[2]

Parfois, on parfumait le sucre en mêlant au jus de cuisson de l'eau de rose ou de l'essence de violette: on obtenait par ce procédé, d'une part le *zucchero rosato, sucre rosat, roset vermeil*,[3] d'autre part le *zucchero violato, zuccharum violaceum* etc.[4]

A l'origine, les médecins arabes recommandaient le sucre pour les maladies de la poitrine,[5] et, à leur imitation, en Occident, on l'employa d'abord presque exclusivement en médecine Les croisés ne le connurent, dans le commencement, que comme remède, et, pendant plusieurs générations une partie de celui qu'ils fabriquaient eux-mêmes était envoyé dans les hôpitaux de la Terre-Sainte à titre de dons pour les malades.[6] C'est pour le même motif que les premiers ouvrages de médecine traitent du sucre non-seulement au point de vue de son emploi, mais aussi au point de vue de sa préparation.[7] Les apothicaires en étaient toujours approvisionnés: il est vrai qu'au Moyen-Age ils tenaient en général en même temps une boutique d'épiceries.[8] Dans les temps anciens, c'était un article d'un prix trop élevé pour qu'on le prodiguât dans les mets et les boissons ordinaires,[9] et, sous ce rapport, on y suppléa pendant longtemps au moyen du miel indigène. Cependant, dès le temps des Comnènes, les Grecs avaient du goût pour l'eau sucrée.[10] A mesure

---

"sucre nabeth" du tarif du royaume de Jérusalem *(Assis.*, II, 176).

[1] Harff, p. 83; Burchard., p. 87; Platearius, *Circa instans*, p. cclii.

[2] Voy. les auteurs cités dans la note précédente, et, en outre, Mas Latrie, II, 499 et s.; III, 497; Piloti, p, 373, 376; Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, IV, 348.

[3] Pegol., p. 298; *Ménagier de Paris*, II, 112, 122, 274 (ce dernier passage contient une recette pour le fabriquer).

[4] Pegol., p. 298. M. Francisque Michel, l. c., p. 429, cite plusieurs passages où il a relevé ces noms: il les a trouvé en partie dans des manuscrits. Sur ces deux compositions, voy. Arnoldi Villanovani, *Opp.*, Basil., 1585, col. 427—438.

[5] Les plus anciens exemples connus sont cités dans Ritter, l. c., p. 378.

[6] Strehlke, *Tab. ord. teuton.*, p. 9, 28, 69; Rozière, *Cartulaire du S. Sépulcre*, p. 277.

[7] P. ex. Platearius, l. c.; M. Francisque Michel (l. c., p. 783) cite d'autres exemples.

[8] Joh. de Garlandia, *Dictionarius*, éd. Schéler *(Lexicographie lat. du XIIe et XIIIe siècle)*, p. 28; Flückiger, *Nördlinger Register*, p. 15, 19: voy. plus haut ce qui a été dit à propos du fanid.

[9] Rogers, *Hist. of agriculture and prices in England*, I, 633 et s., 641; Leber, p. 78; Hirsch, *Danzigs Handels- und Gewerbegeschichte*, p. 245.

[10] Eusthatius, *Manuelis Comneni Imp. laudatio funebris*, dans les *Opp.*, éd. Tafel, p. 209. Dans ce passage, Eustathe transforme le nom du sucre en γλυκὺς κάλαμος, mais il connaît le véritable nom et l'écrit,

que le sucre devint moins cher, l'usage des fruits confits et des autres sucreries devint plus général.[1] Cependant jamais, tant qu'on ne connut ni le café ni le thé, le sucre ne fut un article de consommation journalière indispensable comme il l'est devenu de nos jours.

Tissus.

Dans les pages qui vont suivre, nous nous proposons d'étudier les produits de l'industrie des textiles au point de vue spécial des échanges entre l'Orient et l'Occident. Mais, avant d'entrer dans le détail et tout en faisant des réserves en faveur de nombreuses exceptions, nous pouvons poser tout d'abord en thèse générale et comme un fait incontesté, que le commerce des tissus donnait lieu à deux courants en sens inverse, l'un d'Orient en Occident pour les tissus de soie et de coton, l'autre d'Occident en Orient pour les tissus de laine et de lin. Nous nous occuperons d'abord des produits de l'Orient et de leur importation en Occident.

Pendant les premiers siècles du Moyen-Age, chez les peuples de race romaine et germanique, les laïques se permettaient rarement le luxe coûteux des étoffes de soie. L'Église, au contraire, déployait, sous ce rapport, un faste pompeux. Rome, naturellement, donnait l'exemple. Tout ce qui se faisait de plus beau comme tissu et comme modèle se trouvait là et les magasins de la ville tenaient à la disposition du monde de l'Occident un choix varié d'étoffes de soie ou même d'ornements d'église et d'habits sacerdotaux tout faits. Le *Liber pontificalis* renferme tous les détails désirables sur la nature et l'origine de ces ornements. Les dessins tissés dans l'étoffe des ornements et des tapis de cette époque, lions et éléphants, faisans et paons, griffons et basilics, présentent un caractère oriental très marqué.[2] Cependant, comme les Grecs n'aimaient pas moins que les Arabes ce genre d'ornementation, et comme, d'autre part, dans les dessins auxquels nous faisons allusion en ce moment, l'imitation de la nature entre pour une part tout aussi grande que la symbolique chrétienne,[3] le fait seul de la représentation d'animaux dans les dessins ne suffit pas comme preuve que ces étoffes aient été fabriquées en pays chrétien ou en pays musulman. A cet égard les noms sont les plus sûrs indices, et, dans le nombre de ceux que les sources donnent à ces étoffes, il en est un qui décèle d'une manière certaine une origine sarrasine. Je ne parle pas ici de l'épithète

dans un autre passage *(Opp.*, p. 163), tel qu'il doit être: *σάκχαρ*.

[1] Leber, p. 74, 75, 77, 92, 99; *Ménagier de Paris*, dans les passages déjà cités.

[2] *Liber pontif.*, éd. Vignoli, II, 241, 265; III, 14, 33 et s., 71, 272.

[3] Bock, *Liturgische Gewänder*, I, 9, 11.

"de Tyr" que le *Liber pontificalis* emploie dans la description de certaines étoffes; ce n'est point une indication d'origine: cela signifie simplement qu'il s'agit d'une étoffe pourpre.[1] Mais tout autre est la signification d'une autre épithète moins commune: "d'Alexandrie"; car si l'étoffe ainsi qualifiée n'avait pas toujours été fabriquée à Alexandrie même, elle avait tout au moins été achetée dans cette ville. Au reste, la plus grande partie des étoffes employées à la confection des ornements d'église provenait bien de l'Orient, mais de l'Orient chrétien. Les croix, les tableaux complets représentant des traits de l'histoire ou de la légende des saints, que l'on voit au milieu des figures d'animaux et des arabesques, sont un signe originel infaillible. En outre, toutes les étoffes de soie sont classées sous des noms grecs: la pourpre est souvent appelée Blatthin byzantin (*blatta*, *Βλαττία*).[2] Sarrasines ou grecques d'origine, ces étoffes de soie arrivaient à Constantinople, d'où les marchands amalfitains et vénitiens les emportaient à Rome: nous avons vu qu'en dépit des ordonnances qui réservaient les qualités les plus fines pour l'empereur et en prohibaient l'exportation, ces marchands savaient s'en procurer. D'ailleurs, avant le grand schisme d'Orient[3] et, plus tard, dans les moments où il semblait se faire un rapprochement entre les deux églises,[4] les papes reçurent en présent des empereurs byzantins bien des pièces de magnifiques étoffes destinées à décorer les églises de Rome. D'autre part, pendant la période où l'hérésie iconoclaste était maîtresse de Constantinople, les tisserands en soie de la Grèce, réduits à mourir de faim, émigrèrent à Rome; ils y importèrent des traditions qui se conservèrent pendant longtemps, et Rome eut des ateliers où les papes pouvaient faire fabriquer, sous leurs yeux, des ornements, des nappes d'autel, des tapis de soie.

Importé à Rome par des Grecs fugitifs, l'art de tisser la soie pénétra en Espagne à la suite des Arabes conquérants, et il y atteignit un tel degre de prospérité que, dans la seule ville d'Alméria, on comptait jusqu'à huit cents métiers.[5] Cette industrie eut également un cer-

---

[1] Jacq. de Vitry, p. 1072: "Tyrii primi dicuntur ex murice tinxisse purpuram, unde pretiosior purpura hodie Tyria appellatur." Cf. Guil. de Tyr, XIII, 1.

[2] *Lib. pontif.*, II, 258, 308, 329, 334—339, 343, 345; III, 20, 28, 53, 57, 58, 272. Voy. le vers "Cocco bis tinctos Urbi dat Græcia pannos", dans Mabillon, *Vetera analecta*, p. 370. "Triblat de Grèce": voy. Schultz, *Höfisches Leben*, I, 260 et s.

[3] L'empereur Michel III, par exemple, envoya au pape "vestem de purpura imperiali": *Lib. pontif.*, III, 167.

[4] Michel Paléologue fit don au pape d'un "Dorsale" couvert de figures: voy. Labarte, *Hist. des arts industriels au moyen-âge et à l'époque de la renaissance*, IV, Paris 1866, p. 341 et s.

[5] Edrisi, *Descr. de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. Dozy et Gœje, p. 240. Pour ce qui concerne les Baléares, voy. *Gesta Ricardi I*, éd. Stubbs, II, 122. Les soieries

tain éclat en Sicile.[1] A l'exemple d'autres souverains arabes, les émirs y entretenaient, dans les dépendances de leur palais, une fabrique de soieries *(tiraz)* dont les rois normands héritèrent plus tard;[2] ceux-ci laissèrent les tisserands musulmans à leurs métiers, mais ils infusèrent à leur fabrique un sang nouveau en y introduisant des prisonniers ramenés de Thèbes et de Corinthe: peu à peu les Musulmans disparurent par la mort ou par l'émigration, de sorte que la méthode de travail des derniers venus finit, à ce qu'il semble, par se substituer entièrement à celle de leurs prédécesseurs: en effet, dans sa description de la fabrique de soieries de Palerme, Hugo Falcandus n'emploie que des termes grecs qui ne sont assurément pas tirés de son propre fonds.[3]

Avec les rois normands, nous tombons dans la période des croisades. En donnant à un nombre immense d'Occidentaux l'occasion de visiter l'Orient, ces grandes guerres les mirent en contact avec les pays qui produisaient et travaillaient la soie: mis en goût par les étoffes splendides et les meubles précieux des Orientaux, les chevaliers européens rivalisèrent de luxe avec eux, et la bourgeoisie, enrichie par le commerce, ne tarda pas à les imiter. Les cathédrales de Venise, de Gênes et de Pise s'enrichirent d'ornements de soie de fabrication grecque *(pallia)* dont la fourniture était l'objet de stipulations spéciales, inscrites dans les traités conclus avec Byzance. Le développement du luxe fut si rapide, que les fabriques d'Espagne et de Sicile ne purent plus suffire aux besoins; il fallut avoir recours aux produits du Levant. D'ailleurs, la mode n'en voulait plus d'autres: nous voyons dans les romans de chevalerie qu'on n'estimait que les objets sortis des mains des habiles artisans sarrasins.[4] Il fallait des brocarts d'or pour les tentes sous lesquelles les princes et les chevaliers s'assemblaient dans leurs jours de fête, pour les tentures des chapelles privées, pour les rideaux de lit des chambres princières, pour les drapeaux et les étendards. Dans les villes, les jours de procession, les habitants ne croyaient pas pouvoir mieux faire pour l'ornement des rues que de tendre devant leurs fenêtres des tapis sarrasins. Les soieries d'Orient, autrefois ré-

---

d'Alméria et de Palma sont assez souvent citées dans les romans de chevalerie: voy. Francisque Michel, l. c., I, 288; Schultz, *Höfisches Leben,* I, 249, 253.

[1] Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia,* II, 448 et s.

[2] Ibn Giobaïr, éd. Amari, dans l'*Archiv. stor. ital.,* app., IV, 35, 66 et s., et dans *Bibl. arab. sic.,* trad. I, 148; Amari, *Storia,* III, 798 et ss.

[3] Voy. Del Re, *Cronisti e scrittori Napol.,* I, 280: "amita, dimita, trimita, eximita, exarentasmata, diarhodon, diapisti". Le nom eximita se retrouve dans ce passage du *Roman d'Alexandrie:* "un samit de Palerre, vermeil ou vermenus": Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent* etc., I, 172.

[4] Francisque Michel, l. c., II, 64 et ss.

servées exclusivement aux églises pour l'ornement de leurs autels et de leurs murs, devinrent la décoration ordinaire des palais princiers, des châteaux de la chevalerie et des maisons bourgeoises; les princes, les chevaliers, les patriciens, leurs femmes et leurs filles parurent en public revêtus de brocarts d'or qu'autrefois les prêtres seuls portaient dans les cérémonies religieuses.

En faisant l'histoire du commerce du Levant, nous avons indiqué implicitement les pays et les villes d'où l'Europe tirait ces précieuses étoffes, car nous n'avons jamais manqué, lorsque l'occasion s'en présentait de nommer les principaux centres de production et de fabrication de la soie. Toutes les fois qu'à propos d'une étoffe de soie les manuels de commerce, les tarifs de douane, les inventaires des trésors princiers, les romans de chevalerie[1] etc. mentionnent son origine, nous retrouvons, à peu d'exceptions près, l'un des noms que nous connaissons déjà. Ceux que nous rencontrons le plus souvent sont: parmi les villes, Alexandrie, Tripoli, Damas et Antioche; parmi les pays, la Syrie, Chypre, l'Asie-Mineure *(Turchia)* et la Grèce *(Romania)*. En comparaison des pays riverains de la Méditerranée, les pays plus éloignés vers l'Orient n'apparaissent que rarement. Il est bien certain que la Perse, l'Inde, la Chine fabriquaient les soieries sur la plus grande échelle, mais les distances étaient trop grandes pour que l'importation de ces articles atteignît en Europe de vastes proportions. Cependant, telle ou telle étoffe de soie pouvait parfaitement sortir du centre de l'Asie, sans que le marchand qui l'achetait dans les ports du Levant connût sa véritable origine: nous verrons tout à l'heure que, pour bien des espèces, leur nom seul dénote une lointaine provenance.

Afin d'éviter des longueurs inutiles, je renvoie aux traités spéciaux le lecteur curieux de connaître en détail chaque espèce d'étoffe en particulier: je me bornerai ici à dire quelques mots des principaux tissus et je les nommerai dans l'ordre alphabétique, en commençant par les soieries.

---

[1] Les renseignements que l'on peut trouver dans les romans de chevalerie ne sont ni aussi nombreux ni aussi sûrs qu'on serait porté à le supposer. Les noms de localités et de pays n'y manquent pas, mais, pour une partie ce ne sont que des noms issus de la fantaisie du poète: ce cas est particulièrement fréquent, dans Wolfram von Eschenbach, par exemple; c'est à cette catégorie qu'appartiennent bon nombre de noms sur lesquels les commentateurs se sont exercés bien inutilement. D'autres noms sont empruntés à l'antiquité; mais pourrait-on parler sérieusement de tissus de Ninive et de Carthage, dans une histoire du commerce au Moyen-Age. En dehors de ces deux catégories, on ne trouve pas grand chose de nouveau. Néanmoins, on ne saurait que remercier M. Schultz pour la peine qu'il a prise de donner un relevé de tous ces noms, dans son livre *Das höfische Leben,* I, 251 et ss.

Baldekino, baldacchino:[1] étoffe de soie riche et coûteuse, assez généralement ornée de figures; le tissu était souvent broché d'or; sur la fin du Moyen-Age, on en fabriqua avec un mélange de soie *(sericum mixtum)* et de matières de moindre valeur, telles que le coton ou le fil, mais, à l'origine, la soie seule était admise.[2] L'étymologie de ce nom n'est pas douteuse: il est dérivé de Bagdad,[3] où cette étoffe fut d'abord fabriquée; au besoin, le fait serait confirmé par un détail historique: après la conquête de Bagdad par Houlagou, le vainqueur imposa aux habitants de la ville un tribut qui se payait, pour une partie, en étoffes de cette espèce.[4] Par la suite, on la fabriqua également dans la province d'Ahwaz, à Damas et en Chypre;[5] elle était répandue jusqu'en France et en Angleterre.[6]

Camocato (camocan, camocas): étoffe de soie damassée, brochée d'or, sinon toujours, du moins très souvent;[7] on en faisait des robes de cérémonie, des ornements sacerdotaux[8] et des tentures pour les appartements. Originairement, cette étoffe s'était fabriquée en Chine, où les hauts personnages s'en revêtaient.[9] Son nom est originaire de ce pays *(Kincha* ou *Kimcha,* brocart). Elle fut adoptée en Perse sous le nom de *Kimkha* ou *Kamkha;* on la fabriquait à Hérat, à Nichapour et à Tauris.[10] Plus tard, le kimkha gagna du terrain dans les pays arabes, et il existe des preuves de l'existence d'ateliers spéciaux, pour cette fabrication, à Bagdad, à Damas et à Alexandrie.[11] Dans l'Orient chrétien, les Chypriotes[12] s'occupaient de cette fabrication, les Grecs aussi probablement; chez ces derniers, l'étoffe en question était connue sous le nom de *καμουχᾶς.* Elle se trouvait dans le commerce à Famagouste et à Con-

---

[1] Dans les tarifs espagnols, on rencontre encore la forme "*Bagadel*": Capmany, *Mem.,* II, app., p. 76, 78.

[2] Michel, l. c., I, 251 et ss.; Gay, *Gloss.,* I, 133 et ss.

[3] Dozy et Engelmann, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe,* 2e éd., p. 234; Michel, I, 252, 301 et s.

[4] Joh. de Plan. Carp., p. 681; cf. ibid. p. 525, 614 et s.

[5] Aboulf., *Géogr.,* II, 2, p. 88; Michel, l. c., I, 254; Gay, l. c., p. 136.

[6] Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France,* I, 266; II, 286; Uzz., p. 126; Michel, I, 252.

[7] Michel, II, 171 et ss.; Douet d'Arcq, l. c., I, p. xxvi et s.; Yule, *Cathay,* II, 486.

[8] *Atti della Soc. Lig.,* XIII, 273.

[9] Ibn Batouta, II, 311; Clavijo, p. 214; *Le livre de l'estat du grant Caan,* p. 67. M. Gay attribue à cette étoffe une origine indienne: cela vient de ce qu'il traduit "c. inde" par "Camocas de l'Inde", tandis que le mot "inde" indique seulement une étoffe de couleur bleue. M. Gay cite lui-même un passage d'Ibn Batouta d'où il résulte qu'on importait dans l'Inde des Camocas de Nichapour.

[10] Ibn Batouta, II, 311; III, 81; Clavijo, p. 113, 118 et s. etc.; Mirkhond, cit. dans Fr. Michel, II, 210; Barbosa, *Viaggio in Persia,* p. 35 et s.

[11] Ibn Batouta, II, 311; Gay, l. c., p. 267; Documents de 1415 et de 1422, dans Taf. et Thom., inéd.

[12] Mas Latrie, *Hist. de Chypre,* III, 244, 497, 535.

stantinople.[1] Famagouste, Constantinople, Alexandrie l'expédiaient en Occident, où elle était très recherchée, notamment à la cour de France.[2]

Damaschino (drap de Damas): cette étoffe fabriquée dans les florissantes manufactures de Damas portait le nom de la ville d'où elle sortait. C'était une étoffe lourde, à dessins tissés dans le corps de l'étoffe.[3] On la fabriquait aussi en Perse, à Yezd, et à Alexandrie.[4]

Maramato ou *Maramanto* (en français *marramas* ou *mairamas),* nom dérivé de l'arabe *mahremah:* c'était un brocart d'or,[5] importé en Occident par les navires vénitiens, génois et catalans, qui allaient le chercher sur les marchés d'Acre, de Famagouste ou de Constantinople.[6] On le trouve dans des inventaires français, employé pour des ornements d'église ou comme étoffe de meubles.

Nacco (nacchetto): c'est encore un brocart d'or; ce nom se rencontre souvent rapproché de celui d'une autre étoffe, le *nassit (nasith)* qui probablement n'en différait que par une nuance. Le mot *nacco* est dérivé de l'arabe *nakh (nekh); nassit* vient d'un autre mot arabe *nécidj.*[7] Le premier écrivain occidental qui ait employé le nom de *nassit* paraît être Guillaume de Rubrouck: il avait reçu une pièce de cette étoffe en cadeau du grand khan tatar Mangou, et son drogman la revendit quatre-vingts besants en Chypre.[8] Marco Polo vit, au sud-est de Karakoroum, résidence de Mangou, et tout près de la muraille de la Chine, un pays où l'on fabriquait les deux étoffes en question.[9] Effectivement, Pegolotti rapporte que des marchands occidentaux allaient chercher ces "*nacchetti di seta e d'oro*" jusqu'en Chine et qu'ils les rapportaient à travers l'Asie jusqu'à Tana, où ils s'embarquaient pour regagner l'Europe.[10] Ces étoffes arrivaient également de Chine à Samar-

---

[1] Pegol., p. 19, 65; *Arch. de l'Or. lat.*, II, 29.

[2] Le nom du "Camocas" revient pour ainsi dire à chaque page des inventaires français; il est souvent accompagné de l'épithète "d'oultre-mer" et, parfois, comme p. ex. dans l'inventaire de Charles V, p. 365, de la note: "à lettres de Damas", c'est à dire que l'ornementation était composée de caractères arabes.

[3] Gay, *Gloss.*, I, 536 et s.

[4] Uzz., p. 108, 163, 172; Barbaro, *Viaggio in Persia*, p. 34, b.

[5] Michel, II, 170 et s.; Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V*, p. 153, not. 5; ibid. p. 371 et s.

[6] *Assises de Jérus.*, II, 179; Pegol., p. 19, 65, 136, 219; Uzz.. p. 163.

[7] "Nakh" devient en latin "Nacus, Nachus": voy. Galv. Flamma, dans les *Misc. di stor. ital.*, VII, 450; *Arch. de l'Or. lat.*, II, 27, 29; *Cod. Cuman.*, p. 106. Du mot "nécidj" les auteurs font: en latin, "nasicius, naxicius" (voy. *Cod. cuman.*, p. 107; *Arch. de l'Or. lat.*, II, 27); en allemand, "nazzat" (voy. Schultz, *Höfisches Leben*, I, 271). Sur le mot "nècidj", voy. Defrémery, dans le *Journ. asiat.*, 4e série, XVI, 166.

[8] Guill. de Rubrouk, p. 317.

[9] Marco Polo, p. 220.

[10] Pegol., p. 4, 136. Dans ce dernier passage, Pegolotti dit qu'on trouvait sur le marché de Venise des "nacchi e nacchetti dalla Tana".

kand.[1] Plus à l'ouest, Bagdad avait des ateliers où l'on fabriquait les deux étoffes: des pièces sorties de ces ateliers furent envoyées en présent à Ogotaï-khan.[2] Elles étaient très répandues dans le monde musulman. Ibn Batouta eut occasion d'étudier la fabrication du nakh à Nichapour et le vit en usage à la cour du khan du Kiptchak: à Éphèse, on lui fit cadeau d'une pièce de cette étoffe.[3] Ce dernier détail indique qu'elle se fabriquait aussi en Asie-Mineure. C'est, en effet, avec Chypre, la provenance indiquée pour une partie des nakhs portés dans les comptes de la cour de France.[4] Le trésor de la cathédrale de Prague possédait un grand nombre d'ornements faits avec cette étoffe, mais les inventaires n'en mentionnent pas l'origine.[5]

Sciamito (Samit); le nom primitif était *ἑξάμιτον*: il est impossible de parler de cette étoffe sans faire un rapprochement avec celles que Hugo Falcandus nomme *amita, dimita, trimita:*[6] toute la différence entre ces diverses étoffes et l'*ἑξάμιτον* résidait dans l'épaisseur: pour cette dernière, le tisserand ne ménageait pas la matière première, afin de lui donner plus de corps. Le sciamito était donc une étoffe de soie lourde et épaisse:[7] elle était aussi très chère; c'était un luxe que l'Église ou les classes les plus élevées de la société pouvaient seules se permettre: c'était un beau cadeau à offrir. Son véritable pays d'origine fut la Grèce: nous avons constaté qu'on la fabriquait, à une époque déjà très reculée, dans l'île d'Andros. Des échantillons de ce tissu furent envoyés en cadeau, de Grèce, à la cour impériale d'Allemagne entre autres.[8] A la prise de Constantinople, en 1204, les croisés trouvèrent dans le butin une grande quantité de *samis;*[9] en 1210, l'archevêque latin de Patras promettait à l'abbaye de Cluny de lui faire chaque année hommage d'un "*examitum optimum*".[10] Mais les "*samis de Romanie*"[11] n'étaient pas les seuls connus en Occident: on en recevait

---

[1] Cheref-eddin, *Hist. de Timour-bec*, II, 64.

[2] Marco Polo, p. 48; Yule, *Marco Polo*, I, 62; Bretschneider, *Notices of the medieval geography and history of Central and Western Asia*, p. 214.

[3] Ibn Batouta, II, 309, 388, 422; III, 81.

[4] Douet d'Arcq, l. c., II, 8, 18, 78; c'était l'un des articles spéciaux du marché de Famagouste: Pegol., p. 65.

[5] Bock, *Geschichte der liturgischen Gewänder*, II, 45, 283, 312 et ss.; III, 62, 170, 172, 173. V. des citations empruntées à d'autres inventaires, dans Michel, I, 261.

[6] Del Re, *Cronisti Nap.*, I, 282.

[7] Michel, I, 106—198; Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, I, xxiv et s.

[8] Arnold. Lubec., dans Pertz, SS., XXI, 120; Jaffé, *Bibl. rer. germ.*, I, 455, 550.

[9] Geoffroy de Villehardouin, dans le *Recueil des hist. de la France*, XVIII, 462.

[10] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e série, V, 308 et ss.

[11] Michel, I, 208. Clarenza était le marché des samits fabriqués dans la Morée: Pegol., p. 107; Uzz., p. 89.

encore d'Acre, de Beyrout, de Laodicée, de Damas et d'Alexandrie,[1] car les Arabes de Syrie et d'Égypte avaient appris des Grecs les procédés de fabrication de ce tissu. Les tisserands chypriotes se les approprièrent à leur tour: les samits exportés du port de Famagouste étaient des articles indigènes: c'étaient même des articles fabriqués sur place, jusqu'au jour où l'industrie du tissage et de la teinture fut tout entière concentrée à Nicosie.[2]

Siglaton (ou, en supprimant le suffixe, *Siklat*): c'est, comme samit, un nom dérivé du grec; la racine est *cyclas*, mot qui désigne un vêtement de femme, de forme arrondie. Le tissu connu sous ce nom était une lourde étoffe de soie damassée; à la fin du Moyen-Age, elle était d'ordinaire brochée d'or, mais c'était une innovation. Les Orientaux la teignaient presque toujours en bleu foncé, les Occidentaux en rouge vif.[3] Les principaux centres de fabrication étaient Bagdad et Tauris:[4] les tisserands arabes d'Alméria,[5] en Espagne, en faisaient aussi: néanmoins, il est certain que la Perse en fournissait une certaine quantité à l'Occident.

Taffeta. Ce nom à lui seul décèle déjà une origine persane (en persan *taftah* ou *teftèh*).[6] Effectivement, Clavijo nous apprend qu'on trouvait sur les marchés de Tauris, de Soultanièh et de Samarkand des "*tafetanes*" fabriqués dans le pays même.[7] A la fin du Moyen-Age, cette étoffe se répandit de plus en plus en Occident.[8] Chypre servait peut-être d'intermédiaire pour l'écoulement de cet article.[9]

Tartaricus pannus (tartaire): ce nom se rencontre fréquemment dans les livres de comptes de la cour de France et dans les inventaires des trésors des églises d'Angleterre et d'Italie;[10] il désigne une belle étoffe, décorée, dans beaucoup de cas, de raies d'or ou de figures d'ani-

---

[1] Pegol., p. 55, 59, 77, 78; Michel, I, 159 et s.

[2] Pegol., p. 65; Pasi, p. 142, a; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 244, 490, 497, 535.

[3] Karabacek, *Ueber einige Benennungen mittelalterlicher Gewebe*, I, 2—11; Michel, l. c., I, 220 et ss.; Schultz, *Das höfische Leben*, I, 263 et s.

[4] Michel, I, 233 et s.; Yaqout, p. 133. Il y avait à Acre des dépôts de cette étoffe: voy. I, 311.

[5] Michel, I, 233.

[6] Devic, *Dictionnaire des mots franç. d'orig. orient.*, p. 214.

[7] Clavijo, p. 109, 114, 190.

[8] Michel, II, 237 et ss.; Chiarini, p. xviii; Peruzzi, *Comm. e banch. di Firenze*, p. 382; *Coll. des doc. inéd.*, *mél. hist.*, III, 196.

[9] "Pannus tafta"; Actes notariés de Chypre: *Arch. de l'Or. lat.*, II, 2, p. 29.

[10] Douet d'Arcq, I, p. 328, 405; II, 2, p. 2, 4, 5, 6, 13 etc.; *Invent. de Charles V*, p. 363 et ss., 389 et s.; *Mon. Hung. hist.*, *Acta extera*, I, 244, 252; Minieri Riccio, *Saggio di cod. dipl.*, suppl., 2e part., p. 101 et ss.; *Archiv. stor. rom.*, VI, 12, 32, 36 et s., 40 et s., 44—46; Bock, *Gesch. der liturg. Gewänder*, II, 92, 118; III, 60, 194.

maux.[1] On sait que l'empire des Tatars s'étendait depuis la Crimée jusqu'à la Chine: il serait difficile de déterminer les parties de ce vaste territoire où l'on fabriquait le tissu en question. Les grands personnages de la Chine portaient des vêtements faits de *tartaire*, de *camocas* ou d'autres étoffes aussi précieuses.[2]

Zendado (cendal): sorte de taffetas fait d'une soie plus ou moins fine. L'origine de ce nom[3] et le lieu où ce tissu fut fabriqué pour la première fois sont égalemeut douteux.[4] Au cours de leurs voyages, Marco Polo et Clavijo passèrent par diverses villes où on le fabriquait, le premier en Chine, le second en Perse.[5] On s'est demandé si, avant de savoir le fabriquer eux-mêmes, les Occidentaux en faisaient venir par Tauris et Soultanièh, ou peut-être par la mer Caspienne et Tana,[6] mais le fait est douteux. Les romans de chevalerie français en parlent comme d'un produit de Tyr et de Candie:[7] d'après Pegolotti, on le trouvait sur les marchés de Constantinople, de Satalia et de Famagouste, et, dans cette dernière ville, il se vendait comme article indigène.[8] Il était très répandu en Occident,[9] où l'on en faisait, notamment, des bannières, des tentes et des couvertures.

Zetani. Ibn Batouta nous apprend que c'était de la ville bien connue de Zayton (Tsuen-tchéou-fou, prov. de Fo-Kien) que sortait le "satin" de qualité supérieure dit Zeitounijjah.[10] Cet article était connu et recherché dans une grande partie de l'Orient. Ibn Batouta en vit personnellement arriver à la fois cent pièces, envoyées en présent, de Chine à la cour de Delhi:[11] quand le Persan Abderrazzak fut reçu en audience par le roi de Bisnagor (dans l'Inde), le prince était vêtu d'une robe faite en satin de Zayton et assis sur un coussin recouvert de la même étoffe.[12] D'autre part, Clavijo vit à Samarkand et à Tauris des étoffes de soie d'une grande finesse, appelées "*setunis*", qui arrivaient dans ces deux villes par l'intermédiaire du commerce; mais on en fabri-

---

[1] Michel, II, 167 et ss.; Douet d'Arcq, II, p. iii.

[2] *Livre de l'estat du grant Caan*, p. 67; cf. Yule, *Marco Polo*, I, 259.

[3] Michel, I, 219 et s.; Yule, l. c., II, 5; Dozy et Engelmann, *Glossaire*, p. 378.

[4] L'île d'Andros est citée déjà, à ce point de vue, à partir du commencement du XII[e] siècle, voy. vol. I de notre étude, p. 247, et Gay, *Gloss.*, I, 295; Schultz, *Das höfische Leben*, I, 266.

[5] Marco Polo, p. 352, 370, 457, 654; Clavijo, p. 114; cf. p. 109, 190.

[6] Les "cendaus de Rousie" nommés dans Michel, I, 209, pourraient bien avoir suivi cette voie.

[7] Michel, I, 202, 208.

[8] Pegol., p. 18, 42, 65.

[9] Ibid. p. 99, 114, 212; Uzz., p. 6—8; Capmany, II, 8, 17; Douet d'Arcq, I, p. xxii et s., 357; II, passim; *Inventaire de Charles V*, p. 344; *Coll. des doc. inéd., mél. hist.*, III, 338, 350, 582.

[10] Ibn Batouta, IV, 269.

[11] Ibid. p. 1.

[12] Elliot, *Hist. of India*, II, 113, 120.

quait aussi dans le pays même, aux environs de ces deux villes.[1] Le mot Zeituni, qui n'était d'abord qu'une épithète employée pour désigner le satin de Zayton, était donc devenu un nom propre, spécifiant une étoffe de soie d'une espèce particulière, quelle qu'en fût l'origine, et alors même que ce n'était qu'une imitation du satin sorti authentiquement des ateliers de Zayton. Les Castillans nommaient *setuni* et les Italiens *zetani* une étoffe qu'ils tiraient d'Alexandrie.[2] Cette étoffe était-elle un article chinois authentique, venu à Alexandrie par voie de l'Inde, ou seulement une imitation fabriquée à Alexandrie même? Nous ne pouvons plus le savoir; mais il est certain qu'il s'agit du même tissu, et ce qui le prouve, c'est l'épithète *raso,* accolée par Uzzano au mot *zetani* dans l'un des passages que nous avons cités.[3] En effet, *raso* est synonyme du mot arabe *atlas*[4] et le tissu de Zayton rentrait dans la catégorie des atlas (satins). D'un autre côté, il est extrêmement probable[5] que le nom français *satin* est, grammaticalement et matériellement, synonyme des mots *zeituni, setuni, zetani.* Au Moyen-Age, il n'était pas une maison tant soit peu considérable qui n'eût un approvisionnement de pièces de satin de toutes couleurs et de toutes nuances; c'était de tout temps une étoffe très appréciée pour sa richesse, et on la voulait souvent brochée d'or.[6]

Nous avons énuméré les diverses étoffes de soie d'origine orientale qui s'importaient en Occident: passons de même en revue les quelques autres tissus de qualité moins précieuse, que le commerce allait chercher dans les mêmes pays: nous procéderons comme pour les soieries, par ordre alphabétique.

Boccasino: c'était une simple toile de lin, mais les tisserands égyptiens savaient lui donner une telle finesse et un tel brillant, qu'on pouvait la prendre pour de la soie:[7] on la fabriquait aussi en Chypre.[8]

---

[1] Clavijo, p. 182, 190, 191, 214.

[2] Uzz., p. 107, 108, 163, 171; cf. Laborde, *Les ducs de Bourgogne,* III, 153.

[3] Uzz., p. 108: voy. *Coll. des doc. inéd.,* l. c., p. 153: "brachia 29 cetanini raxi cremexini". Dans un document espagnol publ. par M. Fr. Michel, on trouve une expression analogue: "Aceytuni raso".

[4] Michel, II, 222 et s. La signification primitive du mot Atlas est "chauve": voy. Kremer, *Culturgesch. des Orients,* II, 339.

[5] M. Yule avait déjà émis cette opinion dans son *Cathay,* II, 486; il la reproduit d'une façon plus affirmative dans son éd. de *Marco Polo,* II, 189 et s.

[6] Michel, II, 220 et ss. Les formes "satanin" et "soudanin" paraissent être des diminutifs dérivés de l'italien "zetanino".

[7] Frescobaldi, p. 45 et s.; Sigoli, p. 177, 218. On trouve l'expression "Puckenschin de Nazareth", dans *Un voyage à Jérusalem en 1444,* publ. par M. Birlinger dans *Herrig's Archiv,* XL, 305.

[8] Mas Latrie, *Hist. de Chypre,* III, 775, 777.

On fabriquait en Occident un article qui n'avait avec celui-là de commun que le nom: c'était une cotonnade du genre de la futaine.[1]

Bucherame: étoffe très communément employée en Orient pour le vêtement:[2] son nom était sans doute dérivé de celui de Bokhara.[3] Nous pouvons citer, comme lieux de fabrication: en Arménie, Erzinghian;[4] dans le Kurdistan, Mouch et Mardin;[5] en Perse, Ispahan;[6] dans l'Inde, le district de Telingana (Moutfili); sur la côte orientale, le pays de Malabar, les villes de Tannah et de Cambaye; en Afrique, le pays de Habech;[7] enfin, l'île de Chypre.[8] Les ports d'où cette étoffe partait pour l'Occident étaient, d'après les sources, Constantinople, Satalia, Acre et Famagouste.[9] Il est difficile de définir exactement le genre de tissu qui se vendait sous ce nom. En tout cas, il est certain qu'au Moyen-Age il ne désignait pas l'étoffe grossière connue dans les temps modernes sous celui de *bougran.* En effet, Marco Polo parle à plusieurs reprises de sa finesse: quand ce nom se rencontre dans les romans de chevalerie français, il s'agit toujours d'une étoffe riche et d'un prix élevé. Mais, sur la matière première employée pour la fabriquer, et c'est là le point important, l'incertitude est complète: suivant les uns, c'était le lin, suivant les autres, le coton. Le dernier savant qui se soit occupé de ces questions, M. Victor Gay, arrive à conclure que c'était une fine toile de lin.[10]

Camelotto. La signification du mot arabe *Khaml, Khamlah* d'où ce nom est dérivé, démontre déjà qu'il s'agit d'une étoffe à longs poils, du genre de la peluche.[11] C'est le caractère commun à tous les camelots. Ils pouvaient d'ailleurs être faits de matières diverses. Les uns étaient en poil de chameau: c'est une matière dont on fait encore des étoffes à l'époque actuelle.[12] Le poil des chameaux blancs du nord-ouest de la Chine fournissait une matière première excellente, dont les habitants tiraient parti, et les étoffes fabriquées par eux s'écoulaient jusque dans

[1] Gay, *Gloss.*, I, 181 et s.; voy. en outre, Schultz, *Das höfische Leben,* I, 268.

[2] Joh. de Plan. Carp., p. 614; *Marco Polo,* éd. Yule, p. 29.

[3] Joh. de Plan. Carp. Introd. par d'Avezac, p. 524.

[4] Marco Polo, p. 38; Pegol., p. 18, 212; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 593 (au lieu de "boccarare da ringa", il faut lire "boccarame d'Arsinga").

[5] Marco Polo, cf. Yule, I, p. cxxvii, not., 57, 59.

[6] "Sephen" (var. Sevahem): Zarncke, *Der Priester Johannes*, 2e part., p. 58; cf. 41 (deuxième charte, de 1221).

[7] Marco Polo, p. 631, 653, 663, 666, 702.

[8] Pegol., p. 18, 212; Bonaini, l. c.; Boccaccio, *Decamerone,* giorn., VIII, nov. 10; *Assises de Jérus.*, II, 361, 362, 365.

[9] Pegol., p. 18, 29, 43, 49, 65.

[10] Voy. Francisque Michel, II, 29—34; Yule, *Marco Polo,* I, 46—48; II, 298; d'Avezac, l. c.

[11] Amari, *Musulmani di Sicilia,* III, 892; Yule, *Marco Polo,* I, 249.

[12] M. Yates *(Textrinum antiquorum,* I,

des pays très éloignés.[1] Pour d'autres sortes de camelots, on employait le poil de chèvre.[2] Le poil des chèvres de l'Asie-Mineure rivalise, pour la finesse, avec la plus belle soie:[3] il avait une réputation universelle; à la fin du Moyen-Age, on commençait à apprécier tout particulièrement le poil des chèvres d'Angora.[4] En 1471, au début des ravages exercés sur les côtes de l'Asie-Mineure par l'amiral vénitien Pietro Mocenigo, les soldats trouvèrent de ces camelots en poil de chèvre dans les magasins du port de Passagio.[5] Mais la fabrication de ce genre de camelots n'était pas uniquement concentrée dans l'Asie-Mineure; on en faisait aussi à Alep et dans le Kurdistan, à Sert (Saïrt).[6] Ainsi, pour résumer, en Asie les fabricants de camelots employaient le poil de chameau à l'est, le poil de chèvre à l'ouest. Il a été question de camelots de soie tissés également en Asie, mais les preuves manquent. M. Gay croit qu'on n'eut recours à cette matière qu'en Occident, et qu'on n'y vint à cet expédient qu'à cause de la rareté et du prix élevé du poil de chèvre d'Orient. Dans les sources, il est assez fréquemment question de camelots de soie:[7] il ne faut pas les confondre avec les *camelins*,[8] qui étaient bien positivement des étoffes de laine. Mais ces deux articles étant d'origine essentiellement occidentale, ce n'est point ici le lieu de nous en occuper: revenons à l'Orient. En Asie-Mineure, Brousse était un

151) cite des exemples empruntés à des voyageurs modernes.

[1] Marco Polo, p. 206 et s., 213. Le missionnaire Marignola, qui avait été en Chine, vante les qualités du poil de chameau: il dit que, sous le rapport de la finesse, il ne le cède que de fort peu à la soie (p. 100).

[2] "Pannus hircinæ lanæ, quem zambilotum dicunt": Cepio, *De P. Mocenici gestis*, p. 9. "Capre, le quali ogni anni pelano e di quella lana fano li ciambelotti": Barbaro, *Viaggio in Persia*, p. 29, b.

[3] Chehab-eddin, p. 335.

[4] Pasi, p. 88, b.

[5] Cepio, l. c.

[6] Ghistele, p. 292 (cf. p. 314); Barbaro, l. c.

[7] Gay, *Gloss.*, I, 262; Michel, II, 42; Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, 1ère série, p. xxviii; Bourquelot, *Foires de Champagne*, I, 263; Clément, *Jacques Cœur*, I, 217.

[8] Gay, *Gloss.*, p. 261 et s.; Michel, II, 50; Bourquelot, l. c., p. 265 et s.; Boileau, *Livre des métiers*, éd. Depping, p. 118, 393; Romanin, II, 373; Peruzzi, l. c., p. 341; Del Giudice, *Cod. dipl. di Carlo d'Angiò*, II, 8. On sait que, pendant sa première croisade, S. Louis fit acheter cinq pièces de camelin à Tortose, en Syrie; mais ce fait à lui seul ne démontre pas que l'étoffe en question fût une invention des Orientaux. Bien que les Francs eussent l'habitude d'emprunter tant de choses à l'Orient, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, pour cette fois, ils eussent introduit en Syrie une fabrication de leur pays, car il ne faut pas oublier qu'ils étaient établis en Syrie depuis cent quarante ans. Ceci donne lieu à une remarque bien singulière: Pegolotti et Uzzano énumèrent soigneusement les articles que le commerce pouvait trouver dans les diverses échelles du Levant: or, ils ne font jamais mention du camelin. A une seule exception près, lorsque ce nom vient sous leur plume et qu'ils citent le lieu de fabrication, c'est une ville de France ou de Flandre.

centre de fabrication du camelot:[1] à Lajazzo, la colonie vénitienne exploitait la même branche d'industrie. En Syrie, nous avons nommé Alep, mais on y faisait encore d'autres étoffes, tandis qu'à Tripoli, c'était une spécialité.[2] Mais le pays qui méritait entre tous le titre de centre de fabrication des camelots était l'île de Chypre,[3] et, dans l'île même, les deux villes de Famagouste et de Nicosie en produisaient à elles seules plus que tout le reste.[4] L'île de Chypre expédiait des camelots même en Asie-Mineure (à Satalia), en Égypte et en Syrie.[5] Nous connaissons par les sources les noms de diverses échelles du Levant où l'on pouvait se procurer chaque espèce de tissu d'origine orientale; on peut dire qu'aucun n'était représenté sur autant de marchés que le camelot: nous pourrions en nommer quatre en Syrie, deux en Asie-Mineure, un en Égypte (Alexandrie), un dans l'empire grec (Constantinople), sans en compter deux autres, situés loin de la mer, Tauris et Damas.[6]

Il existait encore d'autres sortes d'étoffes qui sont moins souvent citées par les auteurs: je les passe sous silence: pour quelques-unes, d'ailleurs, j'en ai dit déjà suffisamment dans les notes du texte de l'Histoire du commerce. Ce qui a été dit plus haut à propos des soieries s'applique également aux autres étoffes. L'Europe s'approvisionnait, autant que possible, sur les marchés asiatiques les plus rapprochés de la Méditerranée et ne passait outre qu'en cas de nécessité; mais ces marchés s'approvisionnaient eux-mêmes en Chine, dans l'Inde et dans la Perse. On sait, par exemple, que les Indiens fabriquaient dans le Bengale et à Cambaye, avec le coton indigène, des tissus d'une extrême finesse;[7] ces étoffes étaient en grande faveur chez les Arabes, les Persans et les Égyptiens, et l'Inde leur en expédiait des chargements de navires entiers, soit par Aden et La Mecque, soit par Ormouz.[8] Peut-on admettre qu'il n'en arrivât rien jusqu'en Europe?

Jusqu'ici, nous ne nous sommes guère occupé que des étoffes pour

---

[1] Harff, p. 208.

[2] Pasi, p. 90, b; *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 260; Bonaini, *Stat. Pis.*, III, 104; Michel, II, 176, 249, 461; Burchardus, éd. Laurent, p. 25; Gay, *Gloss.*, I, 264.

[3] Pasi, p. 88, b; Ghistele, p. 254; Tafur, p. 83; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 448, 451; III, 497, 535; Michel, II, 44; *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, I, 348.

[4] Mas Latrie, III, 244, 497, 535, 775, 777; Gumppenberg, p. 244; *Le voyage de la saincte cyté de Hierusalem* (1480), éd. Schefer, p. 105; Machairas (dans la *Bibliothèque* de Sathas), p. 286: on trouve, dans ce passage, la forme grecque τζαμιλλοτία.

[5] Piloti, p. 358, 376; Mas Latrie, III, 75.

[6] Pegol., p. 8, 28, 42, 44, 49, 59, 77, 78, 79; Uzz., p. 113.

[7] C'était ce que nous appelons de la mousseline. Du temps de Marco Polo, ce qu'on appelait "mosolins" était un brocart d'or fabriqué à Mossoul: Marco Polo, p. 45; cf. Yule, *Marco Polo*, I, 59.

[8] Varthema, p. 151, 157, a, b, 165, a; *Sommario*, p. 328, a; Barbosa, p. 297, b; 292 a, 294, a, 315, b; Empoli, p. 80; Massari, p. 28; Gubernatis, p. 169.

vêtements. Mais la renommée des *tapis* d'Orient n'était pas moins grande au Moyen-Age que de nos jours. Le mot *tapis (tappeto)* est déjà d'origine orientale: c'est le nom d'un quartier de Bagdad, *Attabya.*[1] *Attabi* en arabe est le nom d'un lourd satin rayé;[2] comme cette étoffe était d'un bon usage pour couvrir le sol dans les chambres d'apparat, le nom de l'étoffe passa à l'objet d'ameublement fait avec elle et s'appliqua dorénavant à tous les tapis sans distinction, qu'ils fussent faits de soie ou de laine. Les Grecs et les Arméniens dont se composait la population sédentaire des villes de l'Asie-Mineure turque étaient passés maîtres dans l'art de tisser les tapis,[3] et les produits de leurs métiers s'exportaient en Europe: nous n'en voulons pour preuve que les douze tapis de peluche du "pays des Turcs" achetés en 1398 par le duc Louis d'Orléans.[4] Dans les inventaires des trésors d'églises[5] ou de maisons princières,[6] rien n'est plus fréquent que la mention de tapis d'outre-mer, sans autre indication d'origine.

Le courant qui amenait les tissus d'Orient en Occident subsista pendant tout le Moyen-Age. Mais il existait un courant en sens contraire, bien nettement marqué. La laine des moutons, particulièrement fine et abondante en Angleterre, fournissait à l'Europe la matière première de toute une industrie pour laquelle elle n'avait pas besoin de faire appel à l'étranger. Les fabricants de draps européens en produisaient plus que suffisamment pour subvenir à tous les besoins de leurs pays respectifs, et le surplus s'en allait en Orient. Les draps d'Angleterre, de Flandre, de France et d'Italie affluaient à Venise,[7] pour y être chargés sur les galères du commerce qui les emportaient vers les échelles du Levant. Vers 1420, les Florentins, chez qui l'art d'apprêter et de teindre le drap avait atteint un haut degré de perfection,[8]

---

[1] Ibn Djobair, publ. par Defrémery, dans le *Journ. asiat.*, 5e série, XVI, 94.

[2] Kremer, *Culturgeschichte des Orients,* I, 337; Defrémery, l. c.

[3] Marco Polo, p. 37; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 134, 137; Cepio, *De P. Mocenici gestis,* p. 9, 19; Belon, *Observations,* p. 323.

[4] Laborde, *Les ducs de Bourgogne,* III, 165.

[5] P. ex. dans celui des papes: *Arch. stor. rom.*, 1883, p. 65, et dans celui de la cathédrale de Trèves: Bock, *Liturg. Gewänder,* III, 116.

[6] Francisque Michel, l. c., II, 148; *Inventaire de Charles V,* p. 344—346, 358 et s., 362; *Mon. Hung. hist., Acta extera,* I, 238.

[7] Règlement de la douane, de 1265, dans Cantù, *Scorsa di un Lombardo negli archivj di Venezia* (1856), p. 173 et ss.; dans Romanin, II, 373, not.; et dans Thomas, *Capitular des deutschen Hauses in Venedig,* p. 284. Entre autres noms portés sur cette liste, on trouve celui de Monza: Uzzano dit (p. 195) que cette ville exportait dans le Levant, par la voie de Venise, des draps fins et des draps grossiers.

[8] Les grands personnages d'Orient avaient un goût prononcé pour les draps écarlates, c'est à dire teints avec la graine d'écarlate. Dans une circonstance dont il sera parlé plus loin, on envoya en présent à Bajazet du drap écarlate et de la toile de Reims.

livraient à eux seuls aux galères vénitiennes 16,000 pièces de drap par an: tout cela s'écoulait en Égypte, en Syrie, en Grèce, dans la Morée, à Candie, à Rhodes, en Chypre etc.[1] La marine de commerce génoise s'occupait aussi de l'exportation des draps d'Occident, bien que sur une moindre échelle: les draps de Châlons, de Douai, de Provins passaient par Gênes et partaient de là, avec ceux de la Lombardie, pour la Romanie et le Pont.[2] Les tisserands du Languedoc et de la Catalogne n'avaient pas besoin d'envoyer leurs draps aussi loin: ils les confiaient aux marins de Montpellier, de Narbonne ou de Barcelone. Ce trafic était tellement actif que des marchés d'importance moyenne, tels que ceux d'Altoluogo et de Satalia, étaient approvisionnés en draps d'Europe:[3] à plus forte raison, l'article était-il abondant sur les marchés de premier ordre, tels que Constantinople-Péra, Tana, Lajazzo, Alexandrie;[4] de là, il est prouvé qu'il s'écoulait jusque dans l'Asie centrale,[5] la Perse[6] et l'Inde.[7] Au Caire, les marchands de draps d'Occident occupaient un marché spécial; les soldats portaient un manteau de drap dit de Venise, parceque c'étaient les Vénitiens qui l'importaient dans le pays.[8] C'étaient eux aussi, paraît-il, qui importaient la toile de Reims dont les femmes d'Égypte aimaient beaucoup à se vêtir.[9]

Le fait est que les tissus de laine fabriqués en Occident n'étaient pas les seuls en faveur dans les pays orientaux; les toiles de lin et en particulier celles de Reims y étaient également très recherchées. Après la bataille de Nicopolis, on se demandait dans les conseils du roi de France quels présents on pourrait bien offrir à Bajazet pour obtenir de lui la liberté des prisonniers: un chevalier picard, nommé Jacques de Helly, qui avait été longtemps au service turc, recommanda de ne pas oublier la fine toile blanche de Reims. On en mit, en effet,

---

[1] Romanin, IV, 94 et s.; Reumont, *Lorenzo de' Medici*, I, 86 et s.

[2] *Statuts de Gênes*, de 1300; *Miscell. di stor. ital.*, XI, 760.

[3] Voy. I, 542, 549.

[4] Pegol., p. 19 et s., 66, 74; Mas Latrie, III, 728, 774 et ss.; Frescobaldi, p. 13; Piloti, p. 358, 373 et ss.; *Arch. de l'Or. lat.*, I, 506 (contrat passé à Lajazzo pour une vente de draps d'Ypres).

[5] Il est permis de tirer cette conclusion après avoir parcouru la très intéressante nomenclature d'articles de commerce contenue dans le *Dictionnaire cuman*, p. 107 et s.: elle renferme toute une série de tissus d'origine française, allemande et italienne. Galvagno Fiamma (mort vers 1344) parle avec éloge des draps, des toiles et de l'orfèvrerie de Milan, et dit que ces articles se vendent "usque ad Tartaros": *Miscell. di stor. ital.*, VII, 449 et s.

[6] Piloti, p. 378; Ramus., I, 120, a.

[7] Pegol., p. 8; Ghistele, p. 311.

[8] Silv. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, I, 87 et s.; II, 52; Dozy, *Dict. des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 127 et ss.; Makrizi, *Hist. des sult. maml.*, I, 1, p. 252; II, 1, p. 81; Ibn al Athir, dans le *Rec. des hist. des crois.*, p. 689.

[9] Frescobaldi, p. 45.

plusieurs pièces, et Jean Galéas Visconti, duc de Milan, fit au sultan un cadeau de même nature.[1] On n'avait rien de semblable en Orient, et le commerce opérait en conséquence: parmi les articles qui se trouvaient sur les marchés de Constantinople et de Famagouste, nous relevons des toiles de Champagne, sans indication du lieu d'origine, des toiles de Reims, de Noyon etc.[2]

Mais, même dans l'industrie de la soie, avant la fin du Moyen-Age, l'Occident ne se contentait plus du rôle passif de consommateur. Nous avons déjà vu qu'en Sicile les procédés de cette industrie s'étaient transmis, de très bonne heure, des musulmans aux chrétiens. Les Italiens de terre ferme les reçurent-ils à leur tour des tisserands siciliens? prirent-ils des leçons des tisserands syriens, dans les états fondés par les croisés? ou bien encore retrouvèrent-ils des procédés à moitié oubliés, dont la tradition remontait aux derniers temps de l'antiquité? il serait difficile de le dire. Quoi qu'il en soit, au XIIIe siècle, cette industrie était très florissante en Italie et spécialement à Lucques.[3] Les tisserands de cette ville travaillaient à imiter toutes les étoffes d'Orient que nous avons énumérées précédemment, et ils ne tardèrent pas à atteindre un tel degré de perfection, qu'il n'en était pas une qu'on ne pût se procurer à Lucques tout aussi bien qu'à Yezd ou à Damas.[4] Connues d'abord en Italie, les soieries de Lucques se répandirent vite au dehors: on les trouvait sur les marchés de la Champagne, de Paris, de Londres et de Bruges.[5] Les corporations de tisserands de soie de Florence, de Venise et de Gênes[6] datent à peu près de la même époque que celle de Lucques, mais pendant longtemps les artisans de ces trois villes ne purent atteindre le degré d'habileté

---

[1] Froissart, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, XV, 254, 337, 339.

[2] Pegol., p. 19; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 774 et ss.

[3] Bini, *I Lucchesi in Venezia* (Lucca, 1853—1856: tirage à part des *Atti* de l'académie de Lucques, XV, XVI), 1ère partie, p. 40 et ss.

[4] On y fabriquait des "*Baldekini*": Bini, I, 68; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 247; Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, I, 180, 274; Gay, *Gloss.*, I, 136: des "*Camocati*": Bini, l. c.; Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, I, xxvii; Gay, l. c., p. 267; des "*Damaschini*": Bini, l. c.; Francisque Michel, II, 217 et s.; des "*Naciz*": ibid. I, 264; Douet d'Arcq, II, 2, 4, 9, 10, 17 et s.; des "*Samits*": Michel, I, 172 et s.; Douet d'Arcq, II, 2, 14, 16 etc.; des "*Siglatons*": Douet d'Arcq, I, 328, 361; Bourquelot, *Foires de Champagne*, p. 328; des "*Tartarins*": Douet d'Arcq, II, 2, 5, 6, 13, 17, 19; des "*Zendadi*": Michel, I, 211; Capmany, II, app., p. 75; Gay, l. c., p. 295 et ss.

[5] Bini, I, 116 et ss., 128 et ss.; Bourquelot, *Foires*, I, 260; Douet d'Arcq, I, xxix et s.

[6] Francisque Michel, I, 87 et s.; Pagnini, *Della decima*, II, 106 et ss.; Peruzzi, *Storia del commercio e dei banchieri di Firenze*, p. 26, 86; *Atti della Soc Lig.*, IV, 107, 188 et s.

de leurs confrères lucquois. C'est de Lucques même que leur vint le progrès. En 1300, les agitations politiques commencèrent à provoquer des émigrations dans le personnel des ouvriers en soie: des factions radicales se disputaient le pouvoir: lorsque Castruccio degli Antelminelli (1316—1328) eut réussi à établir un régime militaire, il exila un certain nombre de familles: d'autres, redoutant le même sort, émigrèrent d'elles-mêmes et allèrent se fixer à Florence, à Venise et dans d'autres villes encore.[1] Le résultat de cette émigration fut de répandre en Italie la connaissance du secret de l'imitation parfaite des étoffes d'Orient. Vers la fin du Moyen-Age, Florence tenait le premier rang dans l'industrie de la soie comme dans celle du drap: Benedetto Dei, qui ne perd jamais une occasion de vanter sa patrie, dit qu'à elle seule elle produisait plus de soieries dans ses quatre-vingt-trois ateliers, que Venise, Gênes et Lucques ensemble.[2]

Les tisserands français imitaient également avec succès les tissus orientaux, notamment les tapis.[3] Au commencement du XIVe siècle, Paris avait des fabriques de brocarts d'or:[4] depuis la fin du XIIIe, il s'était formé dans ses murs une corporation d'ouvriers qui fabriquaient à la mode sarrasine les bourses de soie brochée *(aumônières sarrazinoises)* qu'il était de mode de porter à la ceinture.[5] Mais ce fut Louis XI qui donna à l'industrie de la soie en France l'impulsion décisive, en appelant à Tours, où il se proposait de fonder une manufacture, des ouvriers italiens et grecs (1480).

Du moment que l'Occident produisait lui-même des soieries, l'importation des produits de l'Orient devait naturellement diminuer, mais le goût des étoffes arabes était tellement entré dans les mœurs, que le commerce ne cessa pas d'en trouver le placement. Malheureusement, les chiffres nous manquent pour apprécier l'importance des affaires qui se faisaient dans cette branche. En tout cas, il n'est pas sans intérêt de savoir qu'au XVe siècle il s'était produit une révolution dans le commerce de la soie: Venise envoyait en Égypte des voiles de soie et des mouchoirs de soie brochés d'or;[6] Florence expédiait des soieries à Damas, à Alexandrie et en Turquie;[7] enfin, à leur arrivée à Calicut,

---

[1] *Inventario del r. archivio di stato in Lucca*, II, 245 et s.; Bini, I, 157 et ss.

[2] Ben. Dei, dans Pagnini, II, 240, 275. D'après lui, on fabriquait dans ces ateliers: "drappi di seta, brochati doro e dariento, domaschini, velluti, rasi (satins), taffetà e marematі."

[3] Viollet le Duc, *Dictionnaire du mobilier*, I, 270.

[4] Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. xxx.

[5] Boileau, *Règlements*, éd. Depping, p. lxxii, 193, 382 et ss.

[6] Piloti, p. 358, 374.

[7] Pasi, p. 172, a, 164, b; Dei, l. c., p. 275.

les Portugais y trouvaient dans les bazars des damaschini de Lucques.[1] Avec le temps, la fabrication de la soie avait fait de tels progrès, que l'Occident ne craignait pas d'exposer ses produits en vente sur les marchés de l'Orient, dans les localités même les plus renommées sous ce rapport. Pour n'en citer qu'un exemple, quand Tamerlan eut enlevé les tisserands de soie de Damas, ce fut Venise qui fournit, avec ses propres produits, le marché de cette ville.[2]

Verre.

En Occident, pendant tout le Moyen-Age, l'industrie de la verrerie resta partout renfermée dans la fabrication simple du verre blanc ou de couleur. Par exception, dans quelques localités, on entreprit une fabrication plus artistique, telle que celle de la mosaïque de verre ou de vases en verre doré, argenté ou émaillé.[3] Sous ce rapport, les Vénitiens tenaient la tête: ils s'étaient instruits à l'école des Grecs, surtout pour la mosaïque, et à celle des habitants de la Syrie et de l'Égypte, avec qui ils s'étaient trouvés fréquemment en contact à la suite des croisades.[4] Nous avons déjà eu l'occasion de parler des Juifs de Tyr, qui exerçaient héréditairement, au milieu de la colonie vénitienne de cette ville, leur métier de verriers.[5] Ils possédaient les traditions de leur industrie en Orient et on peut croire que par eux elles arrivèrent à Venise, où elles exercèrent une influence favorable aux progrès de l'industrie locale. Néanmoins, pendant la période qui nous occupe, les produits de l'Orient jouirent toujours d'une réputation incontestée, et c'était de là que venaient les admirables objets de verre, de formes si variées, dont les riches Occidentaux aimaient à embellir leurs demeures. En parcourant les inventaires de l'époque, nous y relevons des énumérations de gobelets, de bouteilles, de plats en verre peint ou décoré "*à l'ouvrage de Damas*".[6] Effectivement, l'industrie du verre était particulièrement florissante dans cette ville;[7] c'était là que les bazars du

---

[1] Sernigi, dans Ramusio, I, 120, a.

[2] Gumppenberg, p. 242; cf. Clavijo, p. 190.

[3] Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge*, IV (1866), p. 538 et ss.

[4] M. Ilg a donné des études détaillées sur l'ancienne industrie du verre à Venise, dans la partie historique de l'ouvrage de M. Lobmayer, *Glasindustrie* (Stuttg. 1874), et dans les *Blätter für Kunstgewerbe* (I, 1872, p. 29 et ss., 38 et ss.), publ. sous la direction de M. Teirich.

[5] Vol. I, p. 180.

[6] Exemples dans Labarte, IV, 540; du même, *Inventaire du mobilier de Charles V*, p. 240 et ss. Ce savant, si versé dans les choses qui touchent à l'histoire de l'art, pense que les objets de verre "à l'ouvrage de Damas" étaient des copies exécutées à Venise, sur des modèles venus de Damas (p. 234).

[7] Gucci, p. 402.

Caire s'approvisionnaient régulièrement de verreries de luxe.[1] Dans le nombre des artisans que Tamerlan fit enlever à Damas et transférer dans sa résidence de Samarkand, il n'eut garde d'oublier les verriers.[2] Cette branche d'industrie était également cultivée à Hébron, et l'on y produisait une grande variété de beaux objets,[3] mais je n'ai trouvé nulle part trace d'articles de cette provenance importés en Occident. Enfin, le verre d'Irak jouissait en Orient d'une grande réputation: il se fabriquait principalement à Kadesia, localité voisine de Samarra, ville riveraine du Tigre en amont de Bagdad:[4] les produits de cette fabrique étaient répandus dans divers pays de l'Asie:[5] dans des documents espagnols, il est parfois question d'objets de verre, vases ou coupes, auxquels est accolée l'épithète *irake* ou *iraga:* c'est la preuve évidente que le verre d'Irak arrivait jusqu'en Espagne.[6]

On pourrait croire que l'Occident n'avait aucun article du même genre à offrir en échange à l'Orient. Ce serait une erreur: les verriers vénitiens avaient une spécialité pour laquelle ils trouvaient une nombreuse clientèle en Orient: c'était celle des perles de verre de couleur et des pierreries fausses. Domenico Miotti fit des affaires brillantes à Basra en y vendant de ces contrefaçons.[7] En 1338, à son départ pour la Chine, Andalo di Savignone emportait une pacotille de *"jocalia de cristallo"*.[8]

---

[1] Simon Siméonis, p. 43.

[2] Clavijo, p. 190.

[3] Frescobaldi, p. 96. Voy. à ce sujet l'art. de M. Ilg, dans Teirich, p. 30; Nicc. da Poggibonsi, I, 247, et la note de la même page sur l'histoire postérieure de l'industrie dans cette ville.

[4] Edrisi, II, 146; Aboulf., *Géogr.*, II, 2, p. 72.

[5] Ibn Batouta, II, 263; III, 8, 11.

[6] Dozy et Engelmann, *Gloss.*, p. 287 et s.

[7] (Filiasi) *Ricerche storico-critiche sulla laguna veneta e sul commercio de' Veneziani.* Venez. 1803, p. 140, 189. Je n'ai malheureusement pas pu me procurer cet ouvrage, de sorte que j'ignore à quelle source l'auteur a emprunté ce détail.

[8] Marin, V, 261.

Supplément II.
La clientèle du commerce du Levant.

Dans tout le cours de notre histoire du commerce du Levant, nous ne nous sommes guère occupé que des peuples de l'Europe qui y prenaient une part active. Nous dirons en terminant quelques mots de ceux qui jouaient un rôle passif, mais nous nous bornerons à quelques données générales, sans prétendre traiter ce sujet à fond: faire plus serait sortir de notre cadre et entreprendre une histoire générale du commerce au Moyen-Age. Et d'abord, pour abréger, nous laisserons de côté l'étude spéciale de ce qui concerne l'Italie et les îles qui en dépendent. Au point de vue particulier auquel nous nous plaçons, l'Italie se suffisait à elle-même, et certaines villes de l'intérieur, telles que Florence, Lucques et Plaisance, y faisaient concurrence aux grands entrepôts maritimes. Un autre pourra écrire l'histoire du trafic intérieur de l'Italie; il fera connaître les centres d'où le reste du pays, villes ou provinces, recevait les produits de l'Orient, les routes suivies, les moyens de transport usités. En terre ferme, tout le trafic était entre les mains des Italiens eux-mêmes. Quant à la Sicile et à la Sardaigne, aussi longtemps qu'elles furent politiquement dans la dépendance de l'Aragon, elles restèrent, commercialement, dans l'orbite de Barcelone, et les Génois y furent relégués au second plan. Messine, cependant, jouissait d'un privilége exceptionnel: grâce à sa situation sur un point où passait tout le trafic, elle était devenue une sorte de rendez-vous du commerce du monde entier. A leur retour de l'Orient, les marins des provinces occidentales de l'Italie, les Provençaux, les Catalans y faisaient relâche et y laissaient une partie des épices qu'ils rapportaient, de sorte que le marché en était toujours largement approvisionné.[1]

[1] *Miscellanea di storia ital.*, X, 34 et ss., 76 et s.

La France.

Nous avons signalé le rôle actif joué dans le commerce du Levant par les Français du midi (les Provençaux), et particulièrement par les habitants de Narbonne, de Montpellier et de Marseille. C'est donc sans surprise que nous relevons dans le statut de Marseille de 1228, dans le code de Montpellier dit le *Petit Thalamus*, dans les chartes de Narbonne etc. de nombreux paragraphes où il est question d'épices, de matières tinctoriales et d'aromates d'Orient.[1] Nous avons signalé également les visites assidues de marchands italiens, Pisans et Génois pour la plupart, aux marchés du midi de la France, et les établissements fondés par eux dans les villes commerçantes de cette région. Ces étrangers contribuaient pour une bonne part à l'importation des produits de l'Orient dans les villes du midi. En 1248, par exemple, plusieurs grands marchands de Gênes équipaient à frais communs trois galères destinées à porter à Aigues-Mortes, à Saint-Gilles ou à Montpellier de grandes quantités de poivre et d'autres articles.[2] En 1301, les agents de grandes compagnies de Plaisance faisaient charger à Lajazzo des épices et d'autres articles du Levant et les expédiaient directement sur Marseille ou sur Aigues-Mortes.[3] A Venise, des marchands achetaient des articles de toute espèce importées du Levant, de la Romanie ou de l'Esclavonie, les réexportaient en Provence, à Marseille, à Montpellier, à Aigues-Mortes ou autres lieux et achetaient, en échange, des laines de Flandre: le grand conseil, désireux de favoriser ce commerce, leur accordait la détaxe des droits de douane (13. décembre 1273).[4]

Bien que privées de communications directes par mer avec l'Orient, les provinces du centre et du nord de la France ne recevaient pas moins ses produits: ils le devaient surtout aux *Foires de Champagne*.[5] Ces foires remontaient à une époque très ancienne: c'était une sorte de marché permanent qui se transportait alternativement dans quatre villes de la province: Troyes, Provins, Lagny-sur-Marne et Bar-sur-Aube. L'époque la plus florissante de ces foires correspond au XIIe et

[1] Méry et Guindon, I, 341 et ss. Voy. le *Tarif des péages du comte de Provence au milieu du XIIIe siècle*, dans le supplément à la préface du *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, I, lxxiii et ss.; *Petit Thalamus de Montpellier*, p. 235, 237, 238, 240, 242, 243; Port, *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*, p. 69 et s.

[2] Canale, *Nuova storia di Genova*, II, 524.

[3] Doneaud, *Comm. e navig. dei Genovesi*, p. 137, 143.

[4] *Coll. des doc. inéd.*, *Mél. hist.*, III (1880), p. 15 et s.

[5] Le meilleur ouvrage à consulter sur ce sujet est celui de M. Bourquelot: *Études sur les foires de Champagne (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions, 2e part.: Antiquités de la France*, V, part. 1 et 2).

au XIIIe siècles. Les Provençaux, les Italiens et les Espagnols d'une part, les Français du nord, les Anglais et les Flamands de l'autre s'y donnaient rendez-vous; on y venait même d'Acre, comme nous l'avons vu. Au point de vue spécial de notre étude, nous avons à nous occuper, parmi les étrangers qui les fréquentaient, d'abord des Italiens, et en second lieu des Français du midi, car c'était eux qui y apportaient les épices et les autres produits du Levant.

Dès 1209, Philippe-Auguste, roi de France, garantit officiellement sa protection aux Italiens qui viendraient aux foires de Champagne;[1] plusieurs de ses successeurs leur accordèrent des privilèges visant spécialement certains points de détail.[2] Ces privilèges désignent particulièrement les Florentins, les Lucquois, les Milanais, les Génois, les Vénitiens,[3] mais, pour compléter la liste, il faudrait, aux noms de Florence[4] et de Lucques,[5] ajouter ceux de Sienne[6] et de Pistoie; au nom de Milan, ceux de Plaisance,[7] de Crémone et d'Asti, et, enfin, ceux de Rome et d'Urbin. On peut affirmer, sans crainte d'erreur, que deux motifs principaux attiraient aux foires de Champagne les Toscans et les Lombards; en premier lieu, il s'y faisait de nombreuses transactions sur les draps, et en second lieu le grand concours de gens de tous les pays qui s'y trouvaient réunis leur procurait l'occasion de faire des affaires de banque. Il y avait pourtant des exceptions que nous devons signaler: ainsi, il est démontré que des marchands de Sienne y vendaient du poivre, du gingembre, de la cire de Romanie,[8] mais, en général, parmi les Italiens qui fréquentaient ces foires, ceux que l'on classait dans la catégorie des "espiciers"[9] étaient, à ce qu'il semble, en majorité Génois ou Vénitiens. En ce qui concerne les Génois en particulier, il paraîtrait résulter des exemples rapportés par M. Canale qu'ils s'occupaient plutôt d'affaires de banque.[10]

---

[1] Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, p. 272.

[2] Voy. notamment: *Ordonnances des rois de France*, I, 326 et s., 584 et ss., 650 et ss., 795 et ss.; II, 202 et ss., 305 et ss.; VII, 126 et ss.

[3] *Collection des doc. inéd.*, l. c., p. 16, 18 et ss., 61, not.; *Commem. reg.*, I, 7 et ss., 25 et s., 42 et ss., 112.

[4] Documents des années 1279, 1294—1298, 1300, 1303, 1304, communiqués par M. Berti dans le *Giornale storico degli archivi toscani*, I, 247 et ss.: on y trouvera de nouvelles preuves de la fréquentation des foires de Champagne par les Florentins. *Coll. des doc. inéd.*, l. c., p. 20.

[5] Bini, *I Lucchesi a Venezia*, p. 116 et ss.; Bongi, *Della mercatura dei Lucchesi nei secoli XIII e XIV*, p. 60 et s.

[6] Le fait ressort du texte des lettres de marchands siennois du dernier tiers du XIIIe siècle et du commencement du XIVe, publ. dans la *Scelta di curiosità letterarie*, disp. 116 (1871).

[7] *Giorn. degli arch. tosc.*, I, 247, 251; *Coll. des doc. inéd.*, l. c., p. 18.

[8] *Scelta*, cit. p. 13 et ss., 44, 56 et s.

[9] Privilège accordé par Philippe V en 1317: *Ordonn.*, I, 650 et ss.

[10] Canale, *Nuova istoria di Genova*, II, 527 et ss., 627—633.

Pour aller aux foires de Champagne, les Italiens étaient obligés, soit de passer la mer, soit de traverser les Alpes.[1] Si, néanmoins, ils y accouraient en nombre, les Français du midi qui n'avaient pas ces difficultés à surmonter devaient y être encore plus nombreux. La défense de leurs intérêts y était confiée à un capitaine *(capitaneus)*, nommé par la ville de Montpellier, la plus importante de la région, mais il représentait en même temps tout le Languedoc.[2] Entretenant, de même que les Italiens, un trafic maritime avec le Levant, ces marchands apportaient sur le marché les mêmes articles.

Au commencement du Moyen-Age, ni la Champagne ni le Languedoc ne dépendaient directement des rois de France: Montpellier, la ville de commerce la plus considérable du midi, avait même pour suzerains des princes espagnols. Aussi, l'un des vœux des rois de France était-il de créer un grand centre commercial dans leurs propres états: c'était tout naturel. Philippe le Hardi (1278) choisit à cet effet la ville de *Nîmes;* pour y attirer les Italiens établis depuis longtemps déjà dans le midi de la France, à Montpellier en particulier, il n'était sorte de faveurs qu'il ne leur promît.[3] Son appel fut entendu et Nîmes se peupla, comme par enchantement, de colonies de commerce italiennes: Rome, Gênes,[4] Venise, Plaisance, Lucques, Bologne, Pistoie, Asti, Albi, Florence, Sienne et Milan y eurent leurs consuls, mais toutes les colonies étaient groupées sous un chef unique qui portait le titre de *capitaneus universitatis Tuscanorum et Lombardorum.*[5] Un tarif de douanes spécial faisait nécessairement partie intégrante des faveurs promises; nous le connaissons; il n'indique aucun article dont on puisse dire qu'il devait nécessairement être de provenance orientale; c'est le cas, par exemple, pour les camelots, les cendale, les bucherame; nous avons vu qu'on les fabriquait aussi en Occident. Cependant, il est hors de doute qu'à partir du jour où les Italiens vinrent s'y établir, Nîmes était devenue un marché de produits de l'Orient. Débarqués à Aigues-Mortes, ces produits étaient d'abord entreposés dans les magasins de Nîmes; de là, une partie était dirigée sur les foires de Cham-

[1] Ibid. II, 576; III, 320 et ss.; Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, I, 193.

[2] Germain, *Hist. du commerce de Montpellier*, I, 201—204, 228 et s., 273, 296, 307—325; II, 29, 37, 89 et ss.

[3] *Ordonn.*, IV, 669 et ss.; *Lib. jur.*, I, 1451 et ss. L'histoire de la création du marché de Nîmes est relatée tout au long dans l'ouvrage de M. Germain, I, 120 et ss. Voy. aussi Pigeonneau, l. c., p. 253 et s.

[4] En ce qui concerne les Génois, voy. encore *Lib. jur.*, I, 1505 et ss.

[5] Voy. les documents cités ci-dessus et ceux du *Giorn. degli archivi toscani.* I, 167 et ss.

pagne par le Rhône et la Saône;[1] une autre était enlevée par les marchands qui alimentaient la navigation fluviale de la Loire et de ses affluents: Orléans, centre principal de la région, était en relations d'affaires avec Paris.[2]

Toutes ces voies finissaient par aboutir au cœur de la France, qui se trouvait ainsi abondamment approvisionné en produits de l'Orient. Dans les documents où il a puisé la matière de son *Histoire des foires de Champagne*, M. Bourquelot a relevé une longue liste d'articles du Levant.[3] A défaut de cette preuve, d'autres ne manqueraient pas: citons, entre autres, pour Paris, le Tarif de 1349,[4] les comptes de l'ancienne cour de France,[5] le célèbre *Ménagier de Paris* etc. etc.

Au cours du XIV[e] siècle, un bouleversement général se produisit dans les voies et dans les marchés fréquentés par le commerce en France. D'abord, des impôts écrasants éloignèrent peu à peu les marchands qui visitaient les foires de Champagne. Mais, parmi les causes de leur décadence, la plus grave fut la guerre entre la France et la Flandre, à la suite de laquelle Louis X (le Hutin) interdit d'une façon absolue à ses sujets toute relation commerciale avec les Flamands (1315—1316). A partir de ce moment, on le conçoit, ceux-ci s'abstinrent de paraître aux foires de Champagne. Leur disparition entraîna celles des Italiens, qui y venaient surtout pour faire des affaires avec eux. Avant le milieu du siècle, elles étaient à peu près abandonnées.[6]

A cette époque, les galères vénitiennes commençaient à dépasser le détroit de Gibraltar et à aller visiter les ports de l'Angleterre et des Flandres. Parfois, elles avaient encore l'ordre de toucher en passant à Aigues-Mortes, mais, en général, à partir de la Sicile ou de l'Italie centrale, elles coupaient en ligne droite pour gagner les côtes d'Espagne et faisaient de même au retour.[7] Il n'est pas impossible qu'elles fissent relâche dans les ports français de l'Atlantique ou de la Manche, mais la chose est douteuse. En effet, si elles s'étaient arrêtées dans le port de La Rochelle, par exemple, il est probable qu'aucun Italien n'eût, comme on le voyait souvent, fait dix-sept jours de route

---

[1] Voy. Boutaric, l. c., 1[ère] part., p. 319; 2[e] part., p. 307.

[2] Mantellier, *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle (Mém. de la soc. archéol. de l'Orléanais VII, VIII, IX)*, Orl. 1867—1869. Pour ce qui concerne les produits de l'Orient qui prenaient cette direction, voy. p. ex. I, 242 et s., 476, 478; III, 80.

[3] L. c., 1[ère] part., p. 285; cf. Pegol., p. 240.

[4] *Ordonnances*, II, 319 et s.

[5] *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV[e] siècle*, publ. p. Douet d'Arcq, I, II.

[6] Bourquelot, l. c., I, 190 et s., 195 et s.; II, 303, 306 et ss., 310 et s.

[7] Rawdon Brown, l. c., p. 41, 148 et s.; II, 364 et s.; Piloti, p. 374.

par terre depuis Nîmes, pour aller porter sur le marché de cette ville du poivre, de la cire, de l'alun ou d'autres marchandises encore.[1] La Rochelle était d'ailleurs, avec Paris, Nîmes et Saint-Omer, l'une des villes où les Italiens avaient des comptoirs en permanence.[2]

Jusqu'alors, certaines villes adonnées au commerce du Levant, telles que Montpellier et Narbonne, avaient à peu près suffi à faire face aux besoins du reste de la France; mais, plus on approchait de la fin du Moyen-Age, plus leurs relations avec l'Orient se ralentissaient. Bien des causes y contribuaient: l'ensablement de leurs ports, des guerres continuelles qui minaient leur prospérité, l'autorité royale qui avait brisé en elles l'énergie de la vie municipale; peu à peu l'activité commerciale s'éteignit dans tout le midi de la France. Jacques Cœur secoua un moment cette torpeur, mais ce ne fut qu'une lueur aussi fugitive que celle d'un météore. Il se produisit là une lacune: il était tentant de la combler;[3] les Vénitiens l'entreprirent. A partir de 1403, ils envoyaient chaque année des galères à Aigues-Mortes et ce trafic dura régulièrement jusqu'à la guerre de la ligue de Cambrai.[4]

A l'intérieur, les foires de Champagne ayant pris fin, d'autres les remplacèrent: ce furent d'abord, pendant le XIV[e] siècle, les brillantes foires de *Beaucaire,* où l'on voyait à la fois des Italiens, des Allemands, des Brabançons, des Espagnols, des Portugais, des Grecs, des Barbaresques et des Égyptiens; puis à partir de 1444, les foires de *Lyon* auxquelles Louis XI prodigua ses encouragements pour les aider à soutenir la concurrence contre celles de Genève.[5] Les Italiens les fréquentaient assidûment; pour y arriver, ils ne reculaient pas devant la traversée des Alpes.[6] Grâce à cette activité sur terre et sur mer, ils

---

[1] Pegol., p. 274.

[2] *Ordonn.,* I, 584 et ss. (ann. 1315).

[3] M. de Mas Latrie dit dans la *Coll. des doc. inéd., Mél. hist.,* III, 195, not. 1: "l'index des *Misti Senato,* reg. II, p. 38, mentionne le départ régulier des galères d'Aigues-Mortes à partir de l'année 1317." C'est une erreur complète. Le passage auquel le savant écrivain fait allusion se trouve dans l'*Arch. Venet.,* XIX, 92: il en résulte, au contraire, qu'à cette époque Venise envoyait ses marchandises en France par navires génois. Pendant longtemps encore après cette époque, les Vénitiens s'abstinrent de visiter les côtes du midi de la France, tant pour ne point avoir à payer des droits énormes, que pour ne pas s'exposer à des représailles. La chronique romane qui se trouve à la suite du *Petit Thalamus* rapporte (p. 434) qu'en 1402 on n'avait plus vu de galères vénitiennes à Aigues-Mortes depuis soixante ans. Nous verrons un peu plus loin que les choses changèrent au XV[e] siècle.

[4] Mas Latrie, l. c., p. 195—204; Sathas, III, 441; Sanut., *Diar.,* II, 481, 502, 517, 539, 673, 691, 725, 733, 744; VII, 97. Dans les derniers temps, il arriva fréquemment que les départs n'avaient pas lieu, faute d'armateurs qui consentissent à en courir les risques.

[5] *Ordonnances des rois de France,* XIII, 399; XV, 644.

[6] Cibrario, *Della economia politica del medio evo,* 4[e] éd., p. 468 et s.; Germain, *Hist. du commerce de Montpellier,* II, 386

tenaient entre leurs mains le commerce des épices et en tiraient tout le bénéfice. Il y avait là un danger pour la fortune publique: des hommes d'état en firent la remarque. Pierre Doriole, entre autres, fit des remontrances à cet égard au roi Louis XI, en 1468, et le roi, convaincu par lui probablement, prohiba l'importation des épices par des marchands étrangers: un syndicat de commerçants français devait être chargé de pourvoir aux besoins du pays; les quatre galères de France étaient mises à sa disposition et les ports de Narbonne et d'Aigues-Mortes désignés pour l'entrée des épices. Mais, en 1478, un nouveau traité ouvrit la France aux Vénitiens sans réserve d'aucune espèce et, après la mort de Louis XI, les états généraux, réunis à Tours en 1484, proclamèrent de nouveau la liberté commerciale pleine et entière pour les étrangers qui voudraient venir en France soit par terre, soit par mer.[1]

Les Pays-Bas.[2]

On sait que, pendant la première moitié du Moyen-Age, l'industrie textile avait déjà pris un essor considérable dans les villes de la Flandre et du Brabant. Elle employait surtout des laines d'Angleterre: au commencement, l'achat de ces laines et la vente des draps indigènes constituaient les deux principales branches de commerce dans les Pays-Bas. Mais les marchands étrangers ne tardèrent pas à venir chercher les draps sur place; en échange, ils apportaient leurs propres marchandises. De la sorte, les Pays-Bas devinrent un débouché pour le commerce de toutes les parties du monde connu; mais deux villes dont la rivalité remontait déjà loin attiraient presque tout à elles: nous avons nommé *Anvers* et *Bruges:* cette dernière était mise en communication avec la mer du Nord par les ports de Damme et de Sluys. Dans le chiffre des affaires qui se traitaient sur ces deux places, les produits de l'Orient étaient loin de tenir le dernier rang. Nous pouvons prendre telle source qu'il nous plaira de consulter, les chapitres du Manuel de Pegolotti spécialement consacrés à ces deux villes,[3] les rôles des douanes de Damme et de Bruges,[4] la liste des articles qui s'importaient

---

et s.; Vic et Vaissette, *Hist. de Languedoc*, éd. du Mège, VIII, 521 et s.

[1] Duclos, *Hist. de Louis XI*, I, 399; Pigeonneau, l. c., I, 415 et s., 418, 435 et s.

[2] E. Van Bruyssel, *Hist. du commerce et de la marine en Belgique*, 3 vol., Brux. 1861 et ss.; Marchal, *Sur les relations commerciales des Flamands avec le port d'Alexandrie et l'Égypte avant le passage du Cap de Bonne-Espérance*, dans le Bulletin de l'*Acad. de Brux.*, XI, 1ère part. (1844), p. 152 et ss.; Alex. Pinchard, *Essai sur les relations commerciales des Belges avec le Nord de l'Italie et particulièrement avec les Vénitiens depuis le XIIe—XVIe siècle*, dans le *Messager des sciences hist.*, 1851, p. 9 et ss.

[3] Pegol., p. 241—258.

[4] Sartorius Lappenberg, *Gesch. des Ursprungs der Hansa*, II, 54 et ss., 80

dans les Flandres, dressée vers la fin du XIIIe siècle,[1] partout nous trouvons des épices, des aromates, des matières tinctoriales, des tissus de l'Orient: les noms des pays d'origine accompagnent ceux des articles: ce sont: l'empire byzantin, la Syrie et l'Égypte, l'Arménie, la Tartarie. Mais, dira-t-on, les Flamands et les Brabançons possédaient une marine encore assez importante; parmi les nombreux soldats que les deux peuples fournirent aux croisades, beaucoup firent le voyage de Terre-Sainte sur des vaisseaux qu'ils lui empruntaient; les marchands n'allaient-ils pas de même chercher dans le Levant les produits de l'Orient et y placer les draps de leur pays, car il est de notoriété que cet article y était déjà très répandu? Eh bien non! chose singulière, il n'existe pour ainsi dire pas trace de passage de navires brabançons ou flamands dans les eaux du Levant. C'étaient les Italiens qui y portaient les produits de l'industrie flamande et en rapportaient dans les Flandres les articles de l'Orient.[2] Nous avons vu au chapitre précédent, que les Italiens et les Flamands se rencontraient aux foires de Champagne et y échangeaient leurs marchandises. Bon nombre d'Italiens profitaient de l'occasion pour pousser jusqu'en Belgique. Souvent aussi les marchands italiens faisaient tout exprès le voyage des Pays-Bas. Généralement, ils passaient par la France,[3] mais ils n'y étaient pas absolument obligés; ils pouvaient traverser l'Allemagne, soit par Bâle et Cologne, soit par Nuremberg; il est prouvé, pour les Vénitiens tout au moins, qu'ils suivaient encore assez fréquemment ces dernières routes.[4] Enfin, rien n'empêchait les nations maritimes de profiter du détroit de Gibraltar. Il est certain que le trafic entre l'Italie et les Pays-Bas n'atteignit un degré de prospérité réelle qu'à partir du moment où les républiques de Gênes et de Venise se furent décidées à organiser un service annuel de galères entre les deux pays.[5] Toutes

---

et ss., 84 et ss., 469. Sur le port de Damme, voy. encore Guil. Brito, *Philippeis*, lib. IX, v. 383 (dans Bouquet, XVII, 234). Citons enfin le Rôle des courtiers de Flandre pour l'année 1252, qui se trouve dans le *Hanseatisches Urkundenbuch*, I, n° 436.

[1] Cette liste a été souvent réimprimée: entre autre dans l'*Hist. de la Flandre* par Warnkœnig, trad. Gheldolf, II, 512 et ss.: cf. IV, 346 et ss.

[2] On pourrait supposer que les Espagnols (Catalans) faisaient aussi ce trafic, car ils fréquentaient les deux marchés de Bruges et d'Alexandrie; il n'en était rien; toutes les fois qu'on rencontre un article importé par eux en Flandre, c'est un produit de leur pays: voy. Warnkœnig, l. c., II, 514; Hakluyt, *Navigations*, I, 188.

[3] Rawdon Brown, *Calendar of State papers, Venetian.*, I, 2 (Marin, V, 295); *Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins*, V, 20.

[4] *Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins*, V, 18, 20, 21 et s.; Erdmannsdœrfer, *De commercio quod inter Venetos et Germaniæ civitates ævo medio intercessit*, p. 26 et s.

[5] Ce service fut l'objet des faveurs gouvernementales, au détriment des com-

deux prirent cette mesure à peu près simultanément. Un document génois[1] rapporte qu'en 1309 des ennemis vinrent attaquer une galère dans le port de Gênes au moment où elle se préparait à mettre à la voile pour les Flandres avec une riche cargaison. Ce fait peut donner matière à discussion, parce que l'auteur ne précise pas, et il pourrait se faire que le bâtiment marchand en question ait appartenu à des particuliers. Même observation au sujet d'une autre galère qui partit en 1312 de Génes pour les Flandres.[2] Mais voici, pour Gênes, deux preuves irréfutables de l'existence d'un service de navigation organisé par l'état. C'est d'abord une note des comptes de la ville d'Anvers pour l'année 1224, où il est parlé d'un capitaine des galères génoises qui se trouvait alors à Sluys (près de Bruges);[3] c'est en second lieu toute une série de prescriptions édictées, en 1340, pour les galères faisant le voyage de Flandre.[4] Pour ce qui concerne Venise, les premières ordonnances et mesures officielles concernant l'envoi de galères en Flandre datent précisément de la période pour laquelle les décrets du sénat ont disparu. L'étude des tables démontre que les plus anciennes étaient contenues dans le quatrième volume des *Misti Senato* qui comprenait les années 1313—1317.[5] C'est dans cet intervalle que Gabriele Dandolo fut chargé à la fois du commandement en chef des galères flamandes et d'une mission en Angleterre. M. Rawdon Brown admet que les données fournies par les tables des Misti suffisent pour fixer à l'année 1317 le début du service régulier de navigation entre Venise et la Flandre.[6] Pegolotti séjourna dans les Pays-Bas entre 1315 et 1317; c'est à cette occasion qu'il réunit les renseignements qu'il donne sur le commerce de ce pays; or, il indique déjà le chiffre du fret fixé par le gouvernement vénitien pour les marchandises chargées sur les galères de Flandre et il rapporte que les Vénitiens jouissaient à Bruges, pendant tout le temps que leurs galères séjournaient dans le port (à Sluys), d'une réduction sur la taxe allouée aux courtiers en soieries.[7] Au commencement, les Vénitiens ne se trouvaient pas bien à Bruges: ils se plaignaient des taxes, qu'ils trouvaient trop élevées, et de la police du marché, qu'ils trouvaient vexatoire.[8] Ils cherchèrent

---

munications par voie de terre; néanmoins, ces dernières ne furent pas supprimées: Rawdon Brown, l. c., p. 7, 10, 11, 75; Romanin, III, 137.

[1] Canale, *Nuova istoria di Genova*, III, 284; l'auteur cite le mscr. connu sous le nom de Cicala, mais les dates indiquées dans cette source ne sont pas toujours absolument sûres.

[2] *Atti della Soc. Lig.*, V, 520.

[3] Nous reviendrons sur ce point.

[4] *Off. Gaz.*, p. 352—366.

[5] *Arch. Venet.*, XIX, 90 et ss.; Romanin, III, 376, 380; Rawdon Brown, l. c., p. 10.

[6] Rawdon Brown, l. c., p. lxi, cxxii, cxxxii.

[7] Pegol., p. 140, 247.

[8] Marin, V, 304 et s.

s'ils ne trouveraient pas mieux ailleurs. Au mois de mai 1318, à ce que rapporte la chronique inédite de van Heyst, deux galères de Venise entrèrent pour la première fois dans le port d'Anvers; trois autres s'ivirent au mois de février 1319.[1] Ceux qui les amenaient reçurent un bon accueil et conclurent des traités avantageux. La République en profita pour exercer une pression sur les autorités de Bruges.[2] Dès lors, ce fut entre les autorités de Bruges et celles d'Anvers, entre les deux suzerains, Robert, comte de Flandre, et Jean III, duc de Brabant, à qui offrirait à Venise les plus larges concessions et les conditions les plus avantageuses.[3] La République fut longue à faire son choix et traina les négociations en longueur. En rapprochant des faits analogues relatifs aux années 1320 et 1328, nous voyons, dans deux cas, la République indiquer à ses galères le port d'Anvers comme but de leur voyage et laisser, dans trois autres cas, le lieu de débarquement au choix des capitaines, leur recommandant seulement de s'entendre à cet égard avec les armateurs et avec les marchands.[4] Finalement, la balance pencha du côté de Bruges; les étrangers y trouvaient plus de ressources qu'à Anvers. En 1332, un décret du sénat vénitien désigna ce port comme point d'arrivée des "*galee di Fiandra*",[5] et les choses restèrent ainsi fixées jusque vers la fin du Moyen-Age.

Le duc de Brabant et la ville d'Anvers ne firent pas moins d'avances aux Génois qu'aux Vénitiens: nous en trouvons la preuve dans un privilége signé par le duc et dans une concession accordée par la ville pour la vente de vin en détail pendant le temps du séjour des Génois à Anvers; les deux documents sont de l'année 1315.[6] En 1324, les Magistrats d'Anvers invitèrent le capitaine des galères génoises ancrées dans le port de Sluys à venir visiter leur ville.[7] Néanmoins, avec le temps, les attraits de Bruges l'emportèrent sur ceux d'Anvers. Les choses suivirent, sans doute, la même marche en ce qui concerne les Florentins, quoique Balducci Pegolotti, agent de la maison Bardi, eût obtenu pour eux, en 1315, un privilége comportant des faveurs spéciales sur la place d'Anvers.[8]

---

[1] Mertens en Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, II, 90 (c'est là que se trouve la citation de van Heyst); Guicciardini, *Descrittione dei Paesi bassi* (Anversa,1567), p. 119: d'après cet écrivain, il serait arrivé à Anvers, en 1318, cinq galères chargées d'épices et de drogues.

[2] Marin, V, 304 et s.; extraits dans Rawdon Brown, l. c., p. 4, n° 12, et dans les *Commem. reg.*, I, p. 213, n° 202.

[3] *Commem. reg.*, I, p. 222, n° 241; p. 241, n°s 321, 322; p. 263, n°s 425—427; Mertens en Torfs, l. c., II, 90, 541 et s.

[4] *Archiv. Venet.*, XIX, 93—100.

[5] Romanin, III, 376 et s.

[6] *Lib. jur.*, II, 461 et ss.; *Atti della Soc. Lig.*, V, 373 et ss.

[7] Mertens en Torfs, l. c., II, 542.

[8] Il le raconte lui-même, p. 256 et s.

Ainsi, parmi les maisons italiennes établies en Flandre, les plus considérables et les plus florissantes étaient toutes réunies à Bruges: dans le nombre, il y en avait de Sienne, de Lucques, de Plaisance etc Si nous cherchons dans les documents originaux le genre d'affaires auquel elles s'adonnaient le plus volontiers, nous trouvons d'abord un grand nombre de maisons de banque; celles qui faisaient du commerce proprement dit s'occupaient surtout d'achats de draps et de ventes d'épices. Pegolotti et les divers documents que nous avons à notre disposition nous fournissent des renseignements si complets sur la nature du chargement des galères vénitiennes et génoises qui faisaient le voyage des Flandres, que nous ne pouvons avoir un instant de doute sur l'importance de la place que tenaient les épices dans ce trafic.[1] On peut la définir d'un mot en disant que les marines marchandes de Venise et de Gênes étaient les intermédiaires d'un vaste commerce d'échange entre l'Égypte et la Flandre.[2] Vers la fin du XIVe siècle, des événements graves firent un instant péricliter ce trafic. Les populations mahométanes du nord de l'Afrique se livraient depuis quelque temps déjà à la piraterie. Antoniotto Adorno, doge de Gênes, entreprit de leur infliger une leçon: avec le concours d'une armée française commandée par le duc de Bourbon, il alla mettre le siége devant Mehdiya: malheureusement, il échoua et son insuccès redoubla l'audace des corsaires barbaresques. Non contents de faire la course dans la Méditerranée, ils organisèrent le blocus du détroit de Gibraltar, de sorte que les navires marchands vénitiens et génois ne pouvaient plus passer sans leur payer un fort tribut. Au dire de Froissart, contemporain de ces événements, les articles de Damas, du Caire, d'Alexandrie, de Venise, de Naples et de Gênes devinrent, pendant un temps, si rares sur les marchés des Flandres, que quelques-uns y manquaient même tout à fait: il y eut surtout une hausse énorme sur le prix des épices.[3] Cependant, ce ne fut qu'une crise passagère. Le trafic put bientôt reprendre avec une nouvelle activité; les galères de Venise et de Gênes reparurent dans les ports de la Flandre,[4] et, peu de temps après, on y vit, à côté d'elles,

[1] Pegol., p. 140; Romanin, III, 379; Malipiero, p. 622; Rymer, *Fœdera*, VII, 233; *Atti della Soc. Lig.*, V, 375 et ss., 384; *Calendar of State papers: Venetian.*, I, 253, Ordonnance de la ville de Bruges concernant le commerce des Lombards, dans les *Hanse-Recesse*, 1ère part., vol. II, p. 235 et ss.; Statuts de l'entrepôt des marchandises dans la ville de Bruges, renouvelés par le duc Charles de Bourgogne en 1470, dans Gilliodts van Severen, *Invent. des archives de la ville de Bruges*, 1ère série, vol. VI, p. 5—13.

[2] Piloti, p. 374.

[3] Froissart, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, XIV, 278.

[4] Au XVe siècle, le départ des galères de Venise avait lieu régulièrement entre le 8 et le 25 avril: Uzz., p. 104; on n'avait fait, d'ailleurs, que reprendre la tradition de ce qui existait au XIVe. Romanin, III, 379.

celles de Florence. En effet, la République florentine avait à peine acquis le port de Livourne, qu'elle se hâta d'expédier vers la Flandre des galères à elle; le premier voyage eut probablement lieu en 1425.[1] Par la suite, quand on organisa un autre service maritime vers le Levant, on eut soin de combiner les deux de façon à assurer, dans les meilleures conditions, le placement des épices comme celui des draps et des soieries.[2] Une ordonnance des "*consules maris*" du 27 mars 1447, déterminait sept lignes à desservir par les galères de Florence: celle de Flandre et d'Angleterre (Sluys, Sandwich, Southampton) n'était pas oubliée, bien entendu; mais on profita de l'occasion pour préciser les ports où les galères devaient faire escale sur leur route.[3]

Sur ces entrefaites, il se produisit dans les Flandres même des changements dont le commerce devait nécessairement subir les conséquences. Vers la fin du Moyen-Age, les progrès de l'ensablement rendirent très difficile l'accès du port de Sluys. D'un autre côté, la Flandre et la ville de Bruges en particulier furent le théâtre d'agitations populaires et de soulèvements armés dont on ne prévoyait pas la fin.[4] Désespérant de voir le rétablissement du calme indispensable à la prospérité du commerce, un grand nombre d'étrangers émigrèrent à Anvers. Comme une bonne partie des Italiens avait suivi ce mouvement,[5] cette émigration fut le signal d'un développement constant du trafic entre l'Italie et Anvers. Les produits du Levant apportés par des navires de Gênes, de Venise et même d'Ancône, abondèrent dorénavant sur cette place.[6] Cependant, le commerce n'abandonna complétement Bruges en faveur d'Anvers[7] qu'au commencement du XVI[e]

En tout cas, Florence envoyait, à cette époque, des galères en Angleterre (Benedetto Dei, cité dans Pagnini, II, 60); mais la visite aux ports des Pays Bas et d'Angleterre était toujours comprise dans la même tournée. Voyez les conditions de la vente de Livourne, dans Canale, *Nuova istoria di Genova,* IV, 179.

[2] Amari, *Dipl. arab. dell' archivio fiorentino,* append., p. 48.

[3] *Doc. sulle relaz. tosc.,* p. 292.

[4] Kervyn de Lettenhove, *Hist. de la Flandre,* VI, 79 et ss.

[5] La bourgeoisie de Bruges tenta une démarche auprès de l'ambassadeur Vinc. Quirini (1505) pour les engager à revenir dans leurs murs: Rawdon Brown, l. c., p. 307.

[6] Voy. l'intéressant tableau du commerce d'Anvers, par Guichardin, dans sa *Descrittione dei paesi bassi,* p. 119 et ss., et Mertens en Torfs, III, 211.

[7] Cette révolution est très bien racontée par Guichardin, l. c., p. 84. Voy. aussi Mertens en Torfs, III, 318 et ss. Ce ne fut pas un bouleversement subit; loin de là. Les premiers navires portugais étaient arrivés à Anvers en 1503; beaucoup d'autres vinrent ensuite et inondèrent le marché de leurs épices. Les Vénitiens, obligés de vendre leurs marchandises beaucoup plus cher, n'avaient plus aucune chance de les placer (Sanut., *Diar.,* VI, 192, 209; Priuli, p. 161). Il arriva plusieurs fois que les galee di Fiandra ne trouvèrent absolument pas d'acheteurs (Sanut., *Diar.,* IV, 311; V, 641). Cependant, il arriva encore, en 1510,

siècle, et cet événement fut la conséquence directe de la découverte de la route maritime des Indes par les Portugais. Ces derniers, nous l'avons vu, choisirent Anvers pour en faire l'entrepôt des épices qu'ils avaient été chercher dans ces régions lointaines. Dès lors, Anvers devint l'un des principaux marchés des produits de l'Orient: mais les Italiens en avaient perdu le monopole; il était passé aux mains des Portugais.

L'Espagne et le Portugal.

Nous avons beaucoup parlé de la nation catalane: elle habitait la partie orientale du nord de la péninsule ibérique. Entretenant avec le Levant d'actives relations, elle était toujours bien approvisionnée d'épices et en fournissait à tous les pays voisins.[1] De ce côté, il y avait peu de chose à faire pour les Italiens, alors même que les habitants de Barcelone se fussent montrés moins intolérants à l'égard de leurs rivaux,[2] et que des guerres fréquentes n'eussent pas renouvelé les haines entre les Catalans et les Génois en particulier. Au sud de la Catalogne, les côtes d'Espagne furent longtemps au pouvoir des Arabes. Ceux-ci recevaient les produits de l'Orient soit par des caravanes qui longeaient le littoral septentrional de l'Afrique, soit par des navires égyptiens ou syriens qui fréquentaient le port d'Almeria. D'ailleurs, les habitants d'Almeria, de Denia, de Malaga et autres villes, construisaient eux-mêmes des navires assez bons marcheurs pour atteindre en trente-six jours les côtes de la Syrie, et ils allaient chercher eux-mêmes les produits d'une industrie plus avancée et d'un sol plus favorisé que les leurs.[3] On sait que les Arabes d'Espagne firent faire à l'industrie et à l'agriculture de leur pays des progrès qui les mirent en mesure d'obtenir sur place bien des produits qu'auparavant ils devaient aller demander à l'Orient. Les Génois et les Pisans entretenaient un trafic avec eux.[4] Bien des pèlerins ou marchands musulmans s'embarquaient en Espagne même, ou à Ceuta, sur des bâtiments génois, se faisaient transporter à Alexandrie ou à Acre et revenaient de même.[5] La question serait de savoir si les Italiens ne fournissaient pas les épices aux Arabes d'Espagne. Plus tard, à mesure que l'Islam perdit du terrain en Espagne, les villes re-

---

à Anvers, un bâtiment vénitien parti d'Alexandrie avec un chargement d'épices (Mertens en Torfs, III, 330 et ss.).

[1] Voy. p. ex. Capmany, *Mem.*, II, 3 et ss., 15 et ss., 378.

[2] Ibid. II, 88 et s., 131, 195.

[3] Edrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. Dozy, p. 234, 240, 244, 266.

[4] *Monum. hist. patr. Chart.*, II, 269 et s.; *Lib. jur.*, I, 152 et s., 1484 et ss.

[5] Ibn Giobair, éd. Amari, dans l'*Archiv. stor. ital.*, append. 4, p. 41—43; Amari, *Dipl. arab. florent.*, préface, p. xxii et s.; Aboulféda, éd. Reinaud, introd., p. cxxv.

conquises par les chrétiens se trouvant privées de leurs relations directes avec l'Orient, elles eussent pu en souffrir, si les Italiens n'avaient été là tout prêts à remplacer les intermédiaires disparus. La tâche d'approvisionner cette partie de l'Espagne incombait d'ordinaire aux *galères de Flandre.* Celles de Venise touchaient ordinairement à Majorque et gagnaient de là soit Alicante, soit Almeria, soit Malaga; au-delà du détroit de Gibraltar, elles jetaient l'ancre dans le port de Cadix, d'où il était facile d'aller à Séville; enfin, elles faisaient encore relâche à Lisbonne,[1] où des traités garantissaient un bon accueil aux Vénitiens.[2] Dans toutes ces escales intermédiaires, on faisait des affaires, on déchargeait et on chargeait des marchandises. Florence organisa un service spécial pour la Catalogne avec escales à Barcelone, Majorque et Valence. Les ports espagnols de la Méditerranée étaient encore desservis d'une part par les galères de la ligne d'Alger et du Maroc, d'autre part par les galères de Flandre, qui faisaient en outre escale à Cadix et à Lisbonne.[3] L'objet principal de ces fréquents voyages était l'échange des draps de Florence contre les produits de l'Espagne,[4] mais il n'est pas douteux que les galères de Florence y portaient aussi des articles de l'Orient, moins pourtant que celles de Gênes et de Venise. En ce qui concerne Séville par exemple, il est certain que, si son marché était abondamment pourvu d'épices, elle le devait uniquement aux Italiens,[5] et les Portugais eux-mêmes ne connurent pas d'autres intermédiaires jusqu'au jour où l'un d'eux découvrit une route de l'Inde jusqu'alors inconnue du monde entier.

L'Angleterre.

Le goût des jouissances d'une vie raffinée et le besoin des produits précieux de l'Orient qui en était la conséquence directe, ne se développèrent que relativement tard chez le peuple anglais. Par suite, bien que l'Angleterre eût fourni son contingent aux croisades, ces grandes expéditions laissèrent le commerce anglais indifférent. L'existence d'un "*vicus Anglorum*" dans la ville d'Acre, vers le milieu du XIII[e] siècle, semble démontrer la présence d'une colonie d'Anglais commerçants, mais ceux qui formaient, au temps de l'empire latin, une petite fraction de la population de Constantinople, paraissent avoir appartenu plutôt à l'état militaire; ce devaient être les survivants de la

---

[1] Rawdon Brown, l. c., I, lxiii et s., 148 et s., 151; II, 364 et s.; Romanin, III, 101, 378; Pasi, p. 194.

[2] Romanin, IV, 52; Sanuto, *Vite dei dogi*, p. 835.

[3] *Doc. sulle relaz. tosc.*, p. 292; Amari, *Dipl. arab. florent.*, p. 50 et ss.; 60 et ss.

[4] Bened. Dei, dans Pagnini, II, 241, 275.

[5] Pegol., p. 274.

garde du corps que les empereurs byzantins recrutaient parmi les hommes du nord. Enfin, on a prétendu reconnaître le nom de l'Angleterre parmi ceux des pays dont Benjamin de Tudèle dit avoir trouvé des représentants dans la foule bigarrée qui remplissait le marché d'Alexandrie: mais, d'abord, l'identité des deux noms est forcée et, en second lieu, quand même elle supporterait l'examen, on n'en serait pas beaucoup plus avancé, car la véracité de cette liste de noms n'est rien moins que démontrée.[1] Ainsi, toute la part de l'Angleterre, parmi les peuples qui ont joué un rôle actif dans le commerce du Levant, se borne à cette petite colonie d'Acre, et encore ignorons-nous si elle était restée en relation avec sa patrie.

Sauf cette exception unique, au point de vue du commerce, l'Angleterre se bornait à cette époque, et se borna longtemps encore, à un rôle purement passif. Les abbayes et les monastères, grands propriétaires de troupeaux, voyaient avec une béate satisfaction les Italiens et les Flamands se disputer leurs laines;[2] les rois, de leur côté, étaient enchantés de trouver en Lombardie et en Toscane des banquiers complaisants pour leur faire des emprunts. On ne se rendait encore aucun compte de l'avantage que pourrait avoir pour le peuple anglais la création d'une industrie nationale capable de mettre en œuvre les matières premières indigènes,[3] d'une fortune nationale qui permît de se passer des puissances financières de l'étranger. Dans cet état de choses, la marine anglaise se bornait à faire du petit cabotage et laissait tranquillement aux navires étrangers le soin d'importer les produits des pays lointains.[4] En ce qui concerne spécialement les produits de l'Orient, l'Angleterre les recevait de l'Italie, et même, à l'origine, elle les recevait en majorité par voie de terre et de seconde ou troisième main. Pour les épices, en particulier, le rôle d'intermédiaire paraît être échu aux Allemands *(homines imperatoris)* et spécialement aux gens de Cologne qui envoyaient depuis très longtemps déjà leurs navires en Angleterre.[5] Ce trafic

[1] Nous n'insistons pas sur ce point, que nous avons déjà discuté.

[2] Pagnini, *Della decima*, II, 92 et ss., 324 et ss.; Giudici, *Storia dei municipj italiani*, app., p. 231—240; Pegol., p. 263 et ss.; Varenbergh, *Relat. entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 214 et ss.

[3] Il est très curieux de voir vanter cet état de choses: pourtant on lit dans *Matth. Westmonast. Flor. histor.*, a. a. 1265: "Tibi (ô Anglia) de tua materia vestes pretiosas tua textrix Flandria texuit".

[4] Dans le passage cité à la note précédente, l'auteur affirme à tort que les navires anglais portaient les aromates et autres articles précieux aux quatre coins du monde. Un peu plus loin, il avoue que ce sont les Génois, les Pisans et les Vénitiens qui apportent les pierres précieuses roulées par les fleuves du Paradis.

[5] Lappenberg, *Gesch. des hansischen Stahlhofs zu London*, p. 4 et s.; Ennen, *Gesch. von Köln*, I, 480 et s.; *Hansisches Urkundenbuch*, I, nº 2.

cessa à peu près[1] complétement à partir du moment où les grandes puissances commerciales de l'Italie eurent pris leurs mesures pour faire exécuter chaque année, par leurs galères, un voyage en Flandre et, par la même occasion, en Angleterre. Nous avons déjà parlé précédemment des origines de ce service de navigation. En Angleterre, les escales étaient: Sandwich, Southampton et Londres (cap Sainte Catherine).[2] Les rôles de fret de navires vénitiens que l'on connaît démontrent qu'ils exportaient très fréquemment en Angleterre des épices *(specie grosse e menude)*, du vin de Candie (Malvoisie), des raisins de Corinthe, du sucre, de la soie et du coton,[3] et qu'ils en rapportaient de la laine, des cuirs et des métaux, particulièrement de l'étain.[4] Les galères génoises servaient au même trafic à l'aller[5] et au retour. Nous trouvons des données encore plus précises sur les articles importés par les Italiens, dans un poème historique écrit en 1436, intitulé: *The libell of english policye.* Le but poursuivi par l'auteur était de persuader à la nation anglaise de s'émanciper du joug des peuples qui s'étaient emparés de la prépondérance maritime et écrasaient le commerce anglais pour l'empêcher de se développer.[6] D'après lui, les galères génoises, entre autres, importaient de la soie et du coton, de l'or et des fils d'or,[7] du poivre noir et de l'alun de roche *(allume di rocca)*, les galères vénitiennes et florentines des épices de toutes sortes, des drogues médicinales, telles que la scammonée, le turbith, la rhubarbe et le séné, des vins fins, des singes etc. Et, ajoute le poète, en même temps qu'ils apportent dans le pays des articles de luxe dont il pourrait bien se passer, ils en emportent à son grand dommage, de l'étain, de la laine et du drap. L'émancipation prêchée par le poète ne se réalisa pas de si tôt. Au début des temps modernes, les Portugais enlevèrent aux Italiens le commerce d'importation des produits de l'Orient, et l'Angleterre continua de leur payer son tribut, puis ce fut le tour des Hollandais, jusqu'au jour où elle s'empara elle-même de la première place dans le commerce du Levant.

L'Allemagne.

Par quelles voies les Allemands recevaient-ils les produits de l'Orient pendant la période des croisades et plus tard, jusqu'à la fin du Moyen-Age? Tel est le problème dont il s'agit ici de rechercher la

[1] Pas tout à fait: voy. Rawdon Brown, p. 75.

[2] Rawdon Brown, p. lxiv.

[3] Voy. la liste cor[illegible]te dans Rawdon Brown, p. cxxxv, et, dans l'index, aux mots: currants, silk, spices, wine etc.

[4] Voy. p. ex. Sanut., *Diar.*, II, 568.

[5] Rymer, *Fœdera*, II, 2, p. 941.

[6] Je me suis servi de l'édition Hertzberg (Leipz. 1878), avec traduction. Les vers auxquels je fais allusion se trouvent p. 36—38.

[7] "Gold of Jene", ou oro filato di Genova, Uzz., p. 192.

solution et c'est un travail plus difficile qu'il ne semble. Pour ne point diviser notre attention, prenons d'abord les grands marchés du Bosphore, de la mer Noire et de la mer d'Azov, Constantinople, Caffa et Tana, et cherchons à déterminer s'il existait, et jusqu'à quel point il existait, des relations entre eux et l'Allemagne.

L'existence d'une colonie de commerce allemande à Constantinople pendant le XIIe siècle est un fait qui n'a plus besoin de démonstration: mais, nous l'avons déjà vu en racontant son histoire, elle n'atteignit jamais un haut degré de prospérité et son existence fut éphémère. Notre tâche serait singulièrement facilitée si nous pouvions établir qu'à un moment donné elle entretenait des relations avec les villes commerçantes échelonnées sur le Danube et en particulier avec Ratisbonne, la plus importante de toutes; mais les sources ne nous fournissent pas le plus léger indice à cet égard. Nous pouvons bien suivre, pièces en main, les marchands de Ratisbonne dans les voyages qu'ils entreprenaient au XIIe siècle; nous les verrons s'aventurer au loin, visiter les marchés d'Enns, s'arrêter à divers bureaux de douane entre Enns et Vienne, séjourner à Vienne pour leurs affaires, puis pousser au-delà jusqu'en Hongrie;[1] à côté d'eux, nous verrons également les marchands de Passau, d'Ulm, de la Souabe en général, de Cologne, de Metz, d'Aix-la-Chapelle et de Maestricht profiter de la magnifique voie de communication offerte par le Danube. Au delà de la Hongrie, nous perdons leurs traces; il est vrai qu'à partir de 1198 ou, en tout cas, à partir de 1221, le chemin de ce pays leur était fermé par les Viennois, jaloux de se réserver exclusivement le droit de trafiquer avec lui.[2] Il n'est pas démontré que les Viennois eux-mêmes se soient jamais aventurés dans la Serbie, dans la Bulgarie, ou jusqu'à Constantinople; du moins, les sources ne nous révèlent rien de semblable. Il paraît donc démontré que les marchands allemands qui descendaient le cours du Danube n'allaient pas chercher en personne les produits de l'Orient dans les magasins de leurs compatriotes établis à Constantinople. D'autre part, il n'est pas prouvé que les colons allemands de Constantinople aient organisé des caravanes pour expédier ces produits jusqu'au Danube, où les marchands allemands auraient pu les attendre pour les rapporter avec eux en Autriche, en Bavière etc. Enfin, il n'est dit nulle part que

[1] Voy. deux documents de 1191 et 1192, publ. par M. Meiller dans l'*Archiv für Kunde œsterr. Geschichtsquellen*, X, 92—96; ils l'avaient été déjà, une première fois, mais avec de nombreuses inexactitudes, par M. Scheid, dans *Origg. guelf.*, III, præf., p. 30—32; voy., en outre, le doc. III (sans date), dans les *Geschichtsquellen der Stadt Wien*, 1ère part., T. I, p. 5 et s. (avec note de M. Tomaschek).

[2] *Geschichtsquellen der Stadt Wien*, l. c., p. 13 etc. etc.

les Bulgares ou les Hongrois aient servi d'intermédiaires entre Constantinople et le bassin moyen du Danube. Mais, dira-t-on, quelque obscurité qui règne sur la nationalité des agents de transmission, il n'en est pas moins certain que, pendant le dernier quart du XIIe siècle, il passait par la douane de Stein, ville située sur le Danube en amont de Vienne, des marchandises d'origine asiatique incontestable, telles que le poivre, la noix muscade, le clou de girofle, le gingembre, la galanga.[1] Je ne nie nullement le fait, mais je dis, avec M. Hüllmann, que "rien ne prouve que les marchandises de cette sorte qui passaient par Stein eussent remonté le cours du Danube.“ De très bonne heure, des marchands italiens s'étaient fixés à Ratisbonne; les marchands de Ratisbonne eux-mêmes avaient commencé très tôt à faire le voyage de Venise; ne serait-il pas plausible de supposer qu'ils recevaient précisément les épices de Venise et que c'était eux qui les portaient en Autriche, en descendant le cours du Danube? On admet, il est vrai, généralement, que, jusqu'au commencement du XIIIe siècle, les épices arrivaient de Constantinople en Allemagne par le Danube, et que ce trafic ne commença à passer par l'Italie qu'à partir de la prise de Constantinople par les Latins;[2] mais cette hypothèse n'est pas fondée sur des bases si solides qu'on ne puisse la discuter. Elle tient trop peu de compte de l'état où végétaient encore, au XIIe siècle, les populations inhospitalières et batailleuses des pays situés entre l'empire grec et la Hongrie: des armées croisées pouvaient s'y ouvrir un passage les armes à la main, on sait à quel prix, mais on ne s'y figure pas aisément un trafic de caravanes régulièrement organisé. Non, il faut admettre qu'avant le XIIIe siècle déjà, les Italiens étaient les principaux agents de transmission des produits de l'Orient en Allemagne: pour qu'il en remontât quelque peu de Constantinople par la Hongrie, il fallait un concours de circonstances particulièrement favorables. En tout cas, à partir du XIIIe siècle, il serait superflu de chercher s'il existait ou non des relations directes entre Constantinople et l'Allemagne: à cette époque, nous constaterons l'existence, à Venise, d'un fondaco dei Tedeschi en pleine prospérité, et nous verrons les Italiens parcourir eux-mêmes le bassin du Danube.[3]

---

[1] Pour le détail, je dois me contenter de renvoyer à l'ouvrage de M. Hüllmann, *Gesch. des byzant. Handels*, p. 100–105; on y trouvera des extraits de deux tarifs de la douane de Stein, relatifs à cet objet spécial.

[2] Falke, *Gesch. des deutschen Handels*, I, 65 et s., 78 et ss., 106 et ss.

[3] Leur présence est constatée à Wiener-Neustadt en 1244 *(Archiv für Kunde œsterr. Geschichtsquellen*, X, 130) A partir de cette époque, la Hongrie recevait les épices par l'intermédiaire de marchands vénitiens et ragusans. On cite bien, postérieurement à cette date, des exemples d'habitants de Vienne, de Prague ou de Breslau allant

Si, pour ce qui concerne les relations des Allemands avec Constantinople, il est sage de rester sur la réserve, il en est tout autrement pour leurs relations avec la Russie: ici, les preuves abondent. Au XII[e] siècle déjà, les marchands de Ratisbonne,[1] au XIII[e] ceux de Breslau, visitaient le marché de Kiev:[2] le but principal du voyage était, il est vrai, l'achat d'articles du Nord (les pelleteries); néanmoins, ils en rapportaient aussi, sans doute, des articles de la Grèce (des soieries), car ces derniers s'y trouvaient abondamment représentés. Plus tard, quand les Italiens créèrent à Tana et à Caffa des entrepôts pour les produits de l'Orient et du Nord, il s'établit un certain trafic entre ces villes et l'Allemagne; mais ce trafic ne passait pas par le comptoir hanséatique de Novgorod, comme on pourrait le croire: les marchandises destinées à l'Allemagne ne passèrent jamais en transit par cette ville;[3] elles suivaient la route commerciale de Tana (et de Caffa) à *Lemberg*, la même que prenaient parfois les courriers, les mercenaires ou les fonctionnaires coloniaux génois pour gagner Caffa, quand, sur mer, la route était barrée par les Turcs.[4] A propos de Lemberg *(ciutat de Leo)*, la célèbre carte Catalane, œuvre du XIV[e] siècle, contient une note disant qu'il y venait quelques marchands de l'Orient et qu'ils continuaient, de là, leur voyage vers la Flandre, par la mer Baltique.[5] Vers la même époque, les marchands

s'aprovisionner d'épices en Hongrie (Hormayr, *Wiens Gesch.*, I, lxxxvii; Hüllmann, *Städtewesen des Mittelalters*, I, 355), mais ce n'est pas un motif pour conclure de là à l'existence de communications entre la Hongrie et Constantinople par voies de terre.

[1] Sur ces marchands, voy. Riezler, *Gesch. v. Bayern*, I, 778 et s.; II, 200 et s.

[2] Documents de 1190 et de 1192 dans l'*Archiv für Kunde œsterr. Gesch.*, X, 92 et ss.; *Cod. trad. S. Emmerami*, dans Pez, *Thes. anecd.*, I, 3[e] part., p. 173; *Vita beati Mariani, Acta SS. Boll. 9 févr.*, p. 369; Jean du Plan de Carpin, éd. d'Avezac, p. 772.

[3] Sartorius-Lappenberg, *Gesch. des Urspr. der deutschen Hansa*, p. 154; Riesenkampff, *Der deutsche Hof zu Nowgorod*, p. 122 et ss.

[4] *Atti della Soc. lig.*, VII, 720, 723, 728, 737.

[5] *Carte catalane*, éd. Buchon et Tastu, p. 19. Le Venitien Aloigi Roncinotto rapporte dans les termes suivants ce qu'il avait entendu dire dans le port de Basra en 1533: "già cinquanta anni tutte le specie, che venivano in detto porto, andavano verso il fiume Tanai ad una città detta la Tana nel mar maggiore ed ivi li Veneziani e Genoesi venivano con le lor galee e navi a levar le spetie, e al tempo antico tutte le spetie venivano condotte quà (à Basra) e non andavano nel mar rosso, e di qui erano condotte a Citracan città posta nel mare Caspio et in una altra città detta Verbet (Derbent) pur nel detto mare e *di li venivano in Polonia* (Lemberg était une ville de la Pologne) *e poi in Alemagna* e a quelli tempi l'Italia conveniva a fornirsi per via di terra todesca (cela n'a jamais été vrai); ma li popoli di Tartaria .... hanno rotto questo traffico": *(Viaggi alla Tana*, p. 107). Il semble qu'au milieu d'idées fausses en fait d'histoire du commerce, on trouve dans cette tradition un souvenir de l'époque où une route commerciale traversait Lemberg.

de Nuremberg recevaient aussi des marchandises de Tana par Lemberg. Dans le carnet où Ulman Stromer inscrivait sa généalogie et ses aventures, entre 1360 et 1407, nous trouvons une note intéressante au point de vue du commerce:[1] "*Daz Gewicht zu der Latana ist ain Kantar, daz macht zu der Leynburk 4 1/4 stain, so wirt zu Nürenberg aus dem Kantar 1 centner minus 4 1/2 pfund.*" Je traduis: "A Tana l'unité du poids est le cantar, qui vaut à Lemberg 4 1/4 stain, de sorte qu'en poids de Nuremberg, le cantar vaut 1 quintal moins 4 1/2 livres." On aimerait à connaître les stations intermédiaires de cette route de Tana à Lemberg: en tout cas, il est probable qu'elle était en partie maritime, que de Tana on faisait voile directement sur Akjerman, où l'on débarquait, et que, de là, on gagnait Lemberg par Suczawa (Moldavie).[2]

La grande majorité des produits de l'Orient qui entraient en Allemagne avaient d'abord été importés en Italie par les flottes de commerce italiennes: une fois arrivés là, tantôt des marchands allemands allaient les chercher et les ramenaient par terre, tantôt on les réexpédiait par mer, et alors ils entraient par le nord de l'Allemagne, après un long voyage de circumnavigation. Le trafic par les voies de terre n'était point l'affaire des Italiens; ils s'en occupaient rarement. Ce n'est pas qu'ils ne missent jamais le pied en Allemagne; ils traversaient au contraire volontiers soit les Alpes suisses, soit les Alpes Tyroliennes. Les villes commerçantes du lac de Constance, du bassin du Rhin, de celui du Danube, recevaient la visite de marchands vénitiens, génois, milanais, florentins; quelques-uns même y restaient à demeure.[3] Mais, généralement, ces visiteurs n'étaient que des hôtes de passage; leur but était la Flandre. Arrivés par Bâle ou par Nuremberg, ils descendaient

---

[1] *Chroniken der deutschen Städte: Nürnberg*, I (1860), p. 103. Des marchands de Breslau traversaient aussi Lemberg pour aller "ad partes gentilium Tartarorum seu Walachorum": Doc. de 1417, dans *Lünig's Reichsarchiv*, part. spéc., 4° suite, 2° part., p. 315. Les Polonais prenaient aussi parfois la route de Lemberg, qu'ils désignaient sous le nom de "via tartarica", en dépit des difficultés que leur suscitaient de temps à autre les marchands de la ville: *Mon. Hung. hist., Acta extera*, III, 314 et s., 407 et s.

[2] J'ai été amené à cette opinion par la lecture de l'article "*Osteuropæischer Handel im 15. Jahrh.*", publ. par M. Steph. Koczynski dans les *Jahrb. für Nationalökonomie und Statistik*, XXXIV (1879), p. 498 et ss. Les Juifs de l'Europe centrale traversaient les mêmes étapes en sens inverse, en allant à Jérusalem; seulement, à Akjerman ils s'embarquaient pour Samsoun: voy. Tucher, dans le *Reyssbuch des hl. Landes* (1584), fol. 362, a; Sebald Rieter, dans Rœhricht et Meisner, *Deutsche Pilgerreisen*, p. 112 et s.

[3] Voy. p. ex. l'art. de M. Meiller, dans l'*Archiv für österr. Gesch.*, X, 130; Schunk, *Beitr. zur Mainzer Gesch.*, I, 73 et ss.; Schannat, *Hist. Worm. dipl.*, p. 117. Sous le règne de Charles IV les Génois et les Vénitiens se fixaient surtout volontiers en Bohême: Hübsch, *Gesch. des böhm. Handels*, p. 187, 191, 221.

le Rhin et cherchaient à perdre le moins de temps possible en route:[1] ils se firent d'ailleurs de plus en plus rares à partir du moment où l'on eut organisé des services réguliers de navigation pour la Flandre. En somme, on voyait beaucoup moins de marchands italiens en Allemagne que de marchands allemands en Italie. L'endroit où le commerce d'échanges entre les deux pays se faisait avec le plus d'activité était le *fondaco dei Tedeschi* à Venise.[2] La République avait mis à la disposition du commerce allemand et de ses agents de vastes locaux, renfermant des logements pour les gens et des magasins pour les marchandises, et les marchands de Ratisbonne, de Nuremberg, d'Augsbourg, d'Ulm, de Constance etc. et même d'Autriche et des provinces rhénanes en profitaient largement. Ils apportaient les produits de l'industrie, des mines et encore d'autres articles de leur pays et les vendaient à Venise, soit pour être consommés sur place, soit pour être chargés sur des navires qui cherchaient du fret à leur départ pour le Levant; en échange, ils achetaient volontiers soit les produits de l'industrie vénitienne, soit les épices, les aromates, les matières tinctoriales, les soieries rapportées d'Orient par les galères vénitiennes. De la cour du fondaco dei Tedeschi partait pour l'Allemagne un nombre incalculable de ballots remplis d'articles orientaux. Les marchands de Nuremberg avaient la spécialité du commerce des épices *en gros* et *en détail* pour tout le pays.[3] Cependant, Venise n'était pas la seule place favorisée de la clientèle allemande; Gênes en avait sa bonne part. C'était le port par lequel les marchands souabes trafiquaient avec l'Espagne,[4] et ceux de Nuremberg y allaient de leur côté chercher des épices, de l'encens, des perles etc.[5] En 1398, un certain Jean Breitfeld demanda au gouvernement génois la suppression de droits par trop lourds, au nom d'une collectivité composée des villes de la Souabe, de la Franconie, de la Bavière et d'autres provinces encore;

---

[1] Art. de M. Mone, dans la *Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins*, V, 20 et s., 41.

[2] Erdmannsdœrfer, *De commercio, quod inter Venetos et Germaniæ civitates ævo medio intercessit*, Lips. 1858; Mone, *Der süddeutsche Handel mit Venedig*, dans la *Zeitschr.*, l. c., p. 1 et ss.; *Capitular des deutschen Hauses in Venedig*, publ. par M. Thomas, Berl. 1874; Heyd, étude sur la Maison des Allemands à Venise, dans la *Sybels hist. Zeitschr.*, 1874; *Ennen, die Stadt Köln und das Kaufhaus der Deutschen in Venedig*, dans la première année de la *Monatsschr. für rheinisch-westphäl. Geschichtsforsch. und Alterthumsk.*, p. 105 et ss.

[3] Roth, *Gesch. des Nürnberger Handels*, I, 51 et ss., 105 et ss., 118 et ss.; Baader. *Nürnbergs Handel im Mittelalter*, dans le *38. Jahresbericht des Hist. Vereins für Mittelfranken* (1871—1872), p. 98 et s.

[4] Mone, *Zeitschr.*, l. c., IV, 42 et ss. Je me suis longuement étendu sur ce point dans mon étude sur les relations commerciales des villes impériales de la Haute-Souabe avec l'Italie et l'Espagne au Moyen-Age (*Württ. Vierteljahrshefte*, 1880, p. 141—151).

[5] Ulman Stromer, l. c., p. 100 et s.; Roth, l. c., I, 111.

on lui accorda libéralement toutes ses demandes.[1] Quand Sigismond, roi de Hongrie, ceignit la couronne impériale d'Allemagne (1410), il était en brouille avec Venise et il profita de son élévation pour satisfaire sa rancune en l'attaquant sur le terrain du commerce. Il commença par travailler à persuader aux villes de la Haute-Allemagne de supprimer leur trafic avec la ville des lagunes:[2] mais il dut s'y reprendre à plusieurs fois (1415, 1418, 1420). Pour remplacer ce débouché, il leur indiquait la route de l'est par la Hongrie,[3] et, d'autre part, il leur recommandait de cultiver avec plus de soin leurs relations avec Gênes.[4] Pour mieux arriver à ses fins, il chargea un bourgeois de la ville de Constance de négocier une convention avec la République génoise, et il obtint des conditions favorables pour le commerce allemand. Les Génois, de leur côté, pour attirer les Allemands, leur présentaient un tableau séduisant de ce qui les attendait chez eux: d'abord, un marché plus abondamment fourni que celui de leurs rivaux, par la raison que leurs grands transports contenaient beaucoup plus que les galères vénitiennes; en second lieu, des droits plus modérés; enfin, une toute autre liberté d'allures qu'à Venise: ils garantissaient aux marchands allemands qu'ils ne seraient jamais exposés, chez eux, aux mesures vexatoires dont ils se plaignaient à bon droit à Venise, comme par exemple, d'être enfermés pendant la nuit dans le fondaco, d'être contraints de vendre leurs marchandises dans un délai donné et d'en réemployer le prix en achats en nature, de n'être pas admis avec leur argent et leurs marchandises sur les navires en partance de Venise pour l'Orient.[5] Pour compléter ces offres, le duc de Milan promettait aux marchands allemands qui voudraient aller traiter personnellement leurs affaires à Gênes, le traitement le plus favorable au point de vue des droits de transit à l'aller et au retour.[6] L'empereur Sigismond

---

[1] Mone, *Zeitschr.*, IV, 39 et s.; voy. aussi Baader, l. c., p. 106 et s,

[2] *Deutsche Reichstagsacten*, VII, 279, 308.

[3] Ibid. p. 365 et s.

[4] Ibid. p. 359 et ss., 364, 415 et s. L'empereur eut la pensée qu'il serait possible d'établir des relations par voie de terre entre les villes commerçantes de la Prusse et Caffa: il émit cette idée à Danzig et une diète des villes de Prusse, réunie à Marienbourg le 4 nov. 1420, étudia la question: voy. *Acten der Städtetage Preussens unter der Herrschaft des deutschen Ordens*, publ. p. M. Töppen, I, 368.

[5] Ces faits se trouvent confirmés dans un document découvert par Kiefhaber aux archives de Nuremberg: en parcourant un rouleau de parchemin, il reconnut qu'il contenait un résumé sommaire des sujets de plainte des marchands allemands au sujet des traitements qu'on leur faisait subir à Venise. Kiefhaber a publié cette pièce dans la *Zeitschrift für Baiern und die angränzenden Länder*, 3e année, 9e livrais. (1817). M. Flegler en a donné une meilleure édition dans l'*Anz. für Kunde d. d. Vorz.*, 1867, p. 330.

[6] Ce qui précède est emprunté à une lettre d'un ambassadeur des gouvernements

pensa que ces conventions garantissaient suffisamment les intérêts des villes qui jusqu'alors avaient été en relations suivies avec Venise; en conséquence, il mit Venise en interdit et, comme il entendait faire exécuter cette mesure dans toute sa rigueur, il établit, à partir de 1418, des postes dans les montagnes, à tous les passages qui menaient à Venise. En outre, il autorisa les habitants à s'emparer de toutes les marchandises dirigées sur cette ville ou revenant de cette direction, et même à se saisir de la personne des marchands.[1] En 1420, il convoqua à Ulm une diète des villes: dans la lettre de convocation (20 janvier), il insistait encore sur l'utilité d'une rupture complète avec Venise; cet appel ne fut pas sans résultat. La ville de Nuremberg avait des marchands à Venise: elle les rappela (4 mars 1420);[2] mais, à l'automne, encouragée par les résultats négatifs de la diète, elle fit des démarches auprès de Sigismond, dans le but d'obtenir le rappel d'une mesure qu'elle tenait pour intolérable.[3] Entre autres motifs, elle alléguait que la prohibition n'était pourtant pas respectée par tout le monde. A cela, on eût pu lui répondre que ses marchands étaient les premiers à donner le mauvais exemple et qu'un grand nombre avaient encouru des peines pour s'être fait prendre en contravention.[4] Il arrivait parfois que certains marchands, arrêtés par les postes préposés à la garde des routes, employaient la force ouverte pour passer outre.[5] Néanmoins, Sigismond tint bon, et, si lourdement que cette prohibition pesât sur le commerce allemand, il la renouvela en 1426.[6] C'était un encouragement officiel pour les châtelains, qui recommencèrent à piller les citadins quand ils les trouvaient à leur portée. Un fait de ce genre qui se passa précisément cette même année[7] peut servir à démontrer que les épices occupaient le premier rang parmi les articles achetés à Venise par les marchands de Nuremberg. A la mort de Sigismond, sinon même auparavant, les routes redevinrent libres, Venise retrouva sa clientèle allemande et Gênes fut reléguée de nouveau au second rang.[8]

---

génois et milanais (antérieure au 1er oct. 1417?), publ. dans les *Deutsche Reichstagsacten,* VII, 359—361.

[1] *Deutsche Reichstagsacten,* II, 363 et ss.

[2] Ibid. II, 415—417. La ville d'Ulm interdit également à ses marchands la route de Venise: Jäger, *Gesch. Ulms,* p. 702.

[3] *Deutsche Reichstagsacten,* II, 418 et s.

[4] Roth, *Gesch. des Nürnb. Handels,* I, 112 et s.

[5] Voy. le document LV, dans Stetten, *Gesch. der Augsburger Geschlechter,* p. 400 et s.

[6] Aschbach, *K. Sigmund,* II, 409; III, 408 et s.; Jäger, *Gesch. Ulms,* p. 702.

[7] Baader, l. c., p. 108 et ss.

[8] Au XVe siècle, les Allemands n'avaient pas encore renoncé à leur trafic avec Gênes: je l'ai prouvé dans mon étude sur *Le trafic des villes de l'Allemagne du sud avec Gênes au moyen age (Forschungen zur deutschen Geschichte,* XXIV, 215 et ss.); pour Ulm en particulier, le fait est démontré par le *Livre des dépenses de Hans*

Ainsi donc, pour revenir à la question que nous posions au début, on voit que, dans la recherche des chemins[1] par lesquels passaient les produits de l'Orient pour pénétrer en Allemagne, la première chose à faire est de prendre Venise pour point de départ. De cette tête de ligne, une première route partant vers l'est traversait le Frioul, la Carinthie et pénétrait jusqu'au cœur de l'Autriche; mais la route la plus suivie par le trafic commercial était celle qui traversait l'Ampezzo, et suivait ensuite le Pusterthal jusqu'au col du Brenner; avant d'atteindre ce col, elle se confondait avec une autre route également fréquentée par le commerce et qui courait à travers la Valsugana et la vallée de l'Adige; la route par Vérone, Roveredo, et Trente, qui de nos jours est devenue la plus importante, était alors assez peu connue. A partir du point de jonction, les routes confondues en une seule traversaient le col du Brenner et atteignaient Innsbrück. De ce dernier point, elles se dispersaient de nouveau en éventail. Les marchands de Ratisbonne prenaient à l'est, en suivant le cours de l'Inn; ceux d'Augsbourg et probablement aussi ceux de Nuremberg rentraient dans les montagnes à partir de Zirl, traversaient le col de Scharnitz, passaient par Mittenwald,[2] Partenkirchen, Oberammergau etc.; enfin, ceux d'Ulm faisaient l'ascension du col de Fern et regagnaient leur pays par Fussen et Kempten. Les villes que nous venons d'énumérer, Ratisbonne, Augsbourg, Nuremberg et Ulm, étaient les principales clientes de Venise dans l'Allemagne du sud et toutes se reliaient à elle par le col du Brenner. En appuyant à l'ouest, vers les Alpes Suisses, nous trouvons encore diverses routes qui toutes étaient utilisées pour le transit des produits de l'Orient,[3] mais à un degré moindre que les précédentes; citons la route du Septimer et celle du Splügen, avec leur prolongement sur Coire et le lac de Constance; la route du S. Gothard débouchant sur Lucerne; les routes du Simplon, du Montemoro et du grand S. Bernard, ouvrant des communications avec Genève, Berne et Bâle, et au-delà, avec les villes allemandes du bassin moyen du Rhin.

Keller (Tübing. Zeitschr. für Staatswiss., 1881, p. 831 et ss.). En 1501, quatre compagnies allemandes, entre autres la maison Fugger, avaient des comptoirs à Gênes: Sanut., *Diar.*, IV, 28.

[1] La meilleure source à consulter sur cette question est: Oehlmann, *Die Alpenpässe im Mittelalter* dans le *Jahrbuch für Schweizergeschichte*, 3e et 4e années. J'ai publié une petite étude sur les passages des Alpes suisses en particulier, dans l'*Ausland*, 1882, n° 24.

[2] L'importance de cette localité comme place de transit, même au point de vue des produits du Levant, est excellemment exposée dans Baader, *Chronik des Markts Mittenwald*, 1880.

[3] Voy. p. ex. *Archiv für schweizerische Geschichte*, XVIII, 227; XX, 143, 162; *Mémoires et documents de la Suisse romande*, XXX, 204 et ss.; cf. 414 et ss.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupé que des routes de terre par où l'Italie déversait les épices en Allemagne. Mais, nous l'avons déjà dit, les produits de l'Orient entraient aussi en Allemagne par la mer du Nord. Les galères vénitiennes et génoises les portaient sur les marchés de Bruges ou d'Anvers, fréquentés par des marchands allemands venant en majorité des grandes villes hanséatiques de l'Allemagne du nord; les tarifs des douanes et les taxes de courtage qui leur étaient appliqués à Bruges et dans d'autres villes des Pays-Bas[1] nous montrent clairement qu'ils achetaient, entre autres choses, les produits de l'Orient importés par les Italiens.[2] En résumé, nous pouvons diviser l'Allemagne, au point de vue des articles du Levant, en deux régions: l'une au nord, approvisionnée par la Hanse, l'autre au sud, approvisionnée par les villes commerçantes de la Bavière, de la Souabe, de la Franconie et du bassin moyen du Rhin, et, comme les deux régions se rejoignent au centre, on peut affirmer que toutes les parties du pays en recevaient leur part. A la fin du Moyen-Age, quelques maisons allemandes entreprirent de nouer des relations directes avec l'Inde, et, à cet effet, prirent des intérêts dans les expéditions portugaises, mais la majorité continuait de faire venir le poivre et les autres épices par les Pays-Bas, avec cette différence qu'ils n'adressaient plus leurs commandes aux Italiens, mais aux Portugais.

La Scandinavie et la Russie.

La région de la mer Baltique n'a jamais été très fréquentée par les Italiens: ils abandonnaient ce terrain à la Hanse: c'était-elle qui prenait les produits de l'Orient sur les marchés des Pays-Bas et les répandait dans la Scandinavie et dans la Russie; l'organisation de ses comptoirs dans les villes du nord de l'Europe lui donnait toutes facilités à cet égard.[3] Les Russes auraient pu se procurer ces articles par une autre voie, en organisant un trafic direct avec Tana et Caffa; mais, entre eux et la région de la mer Noire, les Tatars occupaient une large bande de territoire, et, comme les deux peuples étaient presque continuellement en guerre, l'empire tatar constituait une barrière à peu

---

[1] Sartorius Lappenberg, *Urkundliche Gesch. des Ursprungs der deutschen Hansa,* I, 271; II, 80—90, 468—471.

[2] Le fait est démontré avec exemples à l'appui, pour les marchands de Danzig en particulier, par M. Th. Hirsch, *Danzigs Handels- und Gewerbe-Geschichte,* p. 124.

[3] Sartorius Lappenberg, l. c., I, 190, not. 3, 211. Voy. aussi Hirsch, l. c., p. 152 et s., 165.

près infranchissable. Quant aux Scandinaves, nous avons vu que, dans les temps anciens, ils traversaient toute la Russie pour aller à Constantinople; l'extension des Tatars leur barra le chemin comme aux Russes; d'ailleurs, l'apparition d'un de leurs navires marchands en Romanie, en Syrie ou en Égypte avait toujours été un fait exceptionnel, et les décrets des papes portant prohibition de toutes relations commerciales avec les Sarrasins, promulgués dans leur pays comme dans le reste de l'Europe, ne furent nulle part mieux respectés.

Index.

N. B. Les chiffres I et II indiquent le I[er] et le II[e] volumes; cette indication n'est donnée qu'une fois, tous les chiffres suivants renvoyant à des pages du même volume. Les chriffres en *italiques* indiquent un article des suppléments.

A.

Abaka, Khan de Perse, II, 69, 76, 80.

Abbas, prince Ziride, vizir d'Égypte, I, 392, 394, 395.

Abbate del popolo, à Péra, I, 458.

Abdallah, lieutenant de Mohammed ibn Ahmed, I, 99.

Abdallah-Khodja, II, 123 et s.

Abd el Moumen, I, 398.

Abderrazzak, II, 502.

Abeskoun, I, 46.

Abou Bekr ben Sâad, II, 135.

Aboucheher, II, 649.

Abou Garat Talaïa, I, 392, not. 4, 394, 395, not. 1.

Abou Jacoub Yousouf, Almohade, I, 398.

Aboul Faradj, II, 65.

Aboul Kassim Issa el Faïz Binaçrillahi, v. El Faïz.

Aboul Mansour Ismaïl el Dhâfir, I, 392, 394.

Abou Saïd, khan de Perse, II, 78, 119, 125 et s., 128, 129, 130.

Abou Yaya Abou Bekr, II, 125.

Abydos, I, 120, 234, 237, 242, 243. — II, 156. Détroit d'—, I, 114, 517, v. Dardannelles.

Abyssinie, II, 440, 442, 443, 509, 652.

Acciajuoli, I, 526. — II, 12, not., 270. Antonio —, II, 271 et s., 301. Francesco II —, II, 323. Nerio —, II, 271, 324. Niccolo —, II, 271.

Acerra, Thomas de —, I, 337, 340.

Achaïe, Principauté d'—, I, 271 et ss. — II, 281, voy. Villehardouin.

Acotanto, Domenico, I, 331, not. 5.

Acoza, II, 197.

Acre, I, 136 et ss., 141, 144, 146, 148, 151, 154, 156, 158, 161, 163, 174 et s., 176 et ss., 182, 311 et s., 318 et ss., 328, 331 et ss., 342 et ss., 348 et ss., 357 et s., 373, 396, 400, 420, 427, 429. — II, 4, 7, 23, 25, 30, 33 et s., 37, 40, 63, 77, 79 et s., 81, 83, 91, not., 169, 465, 469, 474, 582, 600, 601, 604, 611 et ss., 617, 629, 639, 647, 665, 685 et s., 698, 700, 703, 714, 724, 725.

Adæ, Guillielmus, II, 111.

Adalbéron, évêque d'Augsbourg, I, 86.

Adam, seigneur de Gaston, I, 370.

Adana, I, 119, 367 et ss., — II, 82, 90, 114, not. 1, 612.

Aden, I, 25, 35, 165, 170 et s., 378 et s., 426. — II, 58, 60, 111, 145, 151,

445 et s., 500 et s., 509, 518, 527, 535, 550, 564, 571, 573, 591, 598, 600, 601, 603, 604, 611, 613, 616, not. 5, 618, 621, not. 6, 626, 629, 638, 640, 642, 647, 648, not. 3, 652, 660, 679, 683, 705.

Adorno, maison génoise, II, 322. Antoniotto —, II, 722. Gabriele —, I, 514, not. 1. Giovanni —, II, 278 et s.

Adragant, gomme —, I, 549.

Adramyttium (Adramiti), I, 239, 305, 429.

Adrien Ier, pape, I, 95.

Adrien IV, pape, I, 160, 261.

Adulis, I, 9.

Ænos, I, 466, 510, 512. — II, 264, 274, 279, 289, 320, 324.

Affaitato, Giovanni Francesco, II, 512, not. 1, 513, not., 514, 526. Luca — et frères, maison de commerce de Crémone, II, 526, 551.

Aggersoen, île d'—, I, 58.

Agni, Thomas —, de Lentino, I, 351.

Ahwaz, II, 681, 697.

Aïas, II, 83, not. 2.

Aïdab, I, 380 et ss. — II, 58 et s., 444.

Aïdin, I, 535, 546. — II, 353.

Aigue-marine, II, 652.

Aigues-Mortes, I, 186, 330, 479. — II, 8, not. 1, 13, 713, 715 et s., 718.

Aïla, et golfe d'—, I, 9, 172, 380.

Aïn-Chems, II, 575.

Aix-la-Chapelle, II, 728.

Akbara (Bali Eskri), II, 630, 674, not. 3.

Akjerman, voy. Moncastro.

Aksou, I, 14. — II, 225.

Aktouba, II, 200, 227.

Alaeddin Kaïkobad, sultan d'Iconium, I, 298, 302, 366.

Alaïa, I, 303, 547 et s., 550; voy. Candelore.

Alamanno da Costa, comte de Syracuse, I, 183, 279, 322.

Alamanopolus, Gilbertus, I, 229, not. 2.

Aland, île d'—, I, 58.

Albani, Bonajuto de —, II, 439, 503.

Alberti, maison de banque florentine, I, 474, not. 2.

Alberto, tiercier de Négrepont, I, 282.

Albi, II, 715.

Albizzo, fils d'Albizzone, I, 234.

Albuquerque, Alphonse d'—, II, 527, 530, 532, 547 et ss. — François d'—, II, 527 et s., 530.

Alcastri, I, 502.

Aldeprandus (Ildebrando), I, 397.

Alderotti, Tommaso, II, 301.

Aldighieri, Michele degli —, II, 363.

Aldobrandini, I, 304.

Alep, I, 43, 168 et ss., 177, 346, not. 3, 355 et s., 359, 365, 367, 373 et ss. — II, 61, 63 et s., 71, 77, 417, 456 et s., 459 et s., 463, 469, 494, not. 1, 495 et s., 507, 538 et s., 543, 549, 568, 612, 633, 658, 667, 669, 673, 703, 705. Sultans d'—, I, 324, 373. — II, 71.

Alexander, consul, I, 333, not. 2.

Alexandre III, pape, I, 149, not., 162, 246, 261, 294.

Alexandre IV, pape, I, 294, 295, 306, 348, 350 et s.

Alexandre, voïvode de Petite-Valachie, I, 533.

Alexandre, seigneur de Mangoup, II, 405.

Alexandrette (Iskandéroun), I, 169, 302, 367, 371, 415. — II, 74, 538.

Alexandrie, I, 9, 41, 53, 94 et s., 102, 110, 309, 329, 355, 381, 384, 388, 389 et ss., 393, 396 et s., 398, not. 1, 399 et s., 404, 407 et ss., 411, 413 et ss., 417 et s., 421 et ss. — II, 3, 27, 29 et s., 33 et ss., 41 et s., 45 et s., 48, 50 et ss., 55 et s., 58 et ss., 78, 188, 298, 301, 333, 349 et s., 355, 417, 423, 424, 427 et ss., 468 et ss., 511, 519 et ss., 536 et ss., 546 et ss., 556 et ss., 658, voy. suppléments, passim.

Alexios Messilanos, Strategopoulos, I, 429, not.

Alexis Ier, Comnène, empereur grec, I, 116 et ss., 190 et ss., 193, 195.

Alexis III, empereur grec, I, 222, 226 et ss.

Alexis, prince de la famille impériale, I, 227, 265 et s., 276, 400.

Alexis Ier, empereur de Trébizonde, II, 92.

Alexis II, empereur de Trébizonde, II, 96 et ss., 101 et ss.

Alexis III, empereur de Trébizonde, II, 106, 120.

Alexis IV, empereur de Trébizonde, II, 360.

Alexis, seigneur de Théodoro, II, 381, cf. 212.

Alexis, Protosebastos, I, 222.

Alfanus, évêque de Salerne, I, 103.

Alfonso Fadrique, d'Aragon, I, 452 et s.

Alger, II, 725.

Alghero, bataille d'—, I, 509.

Ali, sultan, II, 235.

Alicante, II, 725.

Alichir, seigneur de Kermian, I, 535.

Alighieri, Michele degli —, II, 362 et s.

Alix, reine de Chypre, I, 342, 362, not. 1.

Allemagne, Nord de l'—, I, 76. Centre de l'—, I, 78 et s. Sud-est de l'—, I, 80 et s. L'— reçoit les produits de l'Orient par l'Italie et spécialement par Venise, I, 80, 97, 116. — II, 519, *727* et ss., 731 et ss. — par Gênes, II, 732 et ss. — directement et par les Pays-Bas, II, 534, 736. — peut-être aussi par Constantinople, la Bulgarie, la Serbie et la Hongrie, II, 728 et ss. Prohibition du commerce avec Venise, II, 733 et ss.

Allemands. Ils ont leurs quais et leurs églises à Constantinople, I, 226, 263. — II, 727 et s. Marchands allemands en Angleterre, I, 88. — en Égypte, I, 389. Ils prennent part aux expéditions des Portugais dans les Indes, II, 529 et ss., 736. Leur fondaco à Venise, II, 551, 729, 732 et s.

Almaligh, II, 189, 233 et ss., 376.

Almeida, François d'—, II, 503, 529, 536. — le jeune, II, 536.

Almélik Aladil Ier, sultan d'Égypte, I, 397, 401, 403, 405, 407 et s., 411, 413 et s. — II, 450.

Almélik Aladil II, I, 411.

Almélik Alachraf, sultan d'Égypte, I, 424. — II, 91.

Almélik Alaziz, sultan d'Alep, I, 375 et s.

Almélik Al Kamil, sultan d'Égypte, I, 374, 406.

Almélik Almanssour, sultan d'Égypte, II, 48.

Almélik Almouizz Izzeddin Eibek, sultan d'Égypte, I, 411.

Almélik Alnassir, sultan d'Alep, I, 377. — II, 38.

Almélik Ismaïl, sultan d'Égypte, I, 395, not. 1. — II, 45.

Almélik Nedjmeddin Eyoub, sultan d'Égypte, I, 407, not. 2, 411.

Alméria, I, 325 et s. — II, 670, 694, 700, 724 et s.

Alméric (Aymeri), évêque de Ravenne, II, 43.

Almyro, I, 218, 219, not., 236, 245 et s., 284, 290, 308.

Aloès, I, 165. — II, 151, 563 et s. Bois d'—, v. Bois.

Alousta, I, 299. — II, 209, 370, not. 5.

Alpes, Routes des —, I, 80, 86, 111 et s.

Alphonse V, roi de Portugal, II, 477.

Alphonse III, roi d'Aragon, II, 32.

Alphonse IV, roi d'Aragon, II, 32.

Alphonse V, roi d'Aragon, II, 321, 509.

Alphonse, roi de Naples, II, 304, 384.

Altoluogo (Éphèse), I, 540 et ss., 546. — II, 262, 268, 269, 353, 354, 567, 614, 707.

Alun, I, 301, 302, 365, 378, 390, 438, 464, 479, 483, 497, 542, 545, 549. — II, 94, 260, 278, 286, 290, 300, 320, 328, 350, 354, 360, 443, *565* et ss., 727.

Amalfi. Prospérité commerciale, I, 106. Elle perd sa liberté, tombe au pouvoir du prince Guaymar de Salerne, puis de Robert Guiscard, I, 107. Elle est attaquée à l'improviste, et pillée par les Pisans, sa marine est anéantie, I, 189. Ses libertés municipales sont détruites par les rois Normands, I, 190.

Amalfitains. Ils importent des soieries de Constantinople en Occident, I, 56. — à Rome, I, 96; ils trafiquent avec le Nord de l'Afrique, l'Égypte, l'empire grec, I, 99 et s., 106. Colonie à Constantinople, I, 102. Ils ont des monastères à Constan-

tinople et au Mont Athos, I, 102, un hospice à Antioche, I, 103, des monastères, des hôpitaux, des auberges à Jérusalem, I, 101 et ss. A Constantinople ils paient tribut aux Vénitiens, I, 108, 119. Colonie à Durazzo, I, 118. Factoreries en Sicile, I, 123. Ils obtiennent peu de possessions dans les états Latins de Terre Sainte, I, 147 et s. Colonie de Messine, I, 188. Situation de leur quartier et de leur échelle à Constantinople, I, 252. Ils conservent cette colonie malgré la décadence de leur marine, I, 262. Ils sont maltraités par la populace grecque, I, 266. Derniers temps de leur colonie, pendant l'empire latin, I, 294. Ils prennent part au siége d'Acre, I, 313. Leurs propriétés dans cette ville leur sont rendues, I, 314. Ils trafiquent de bonne heure avec Chypre, I, 360. Ils continuent à trafiquer avec l'Égypte, I, 389 et s., et avec Constantinople, I, 475.

Amastris — Amasserah, voy. Samastri.

Amaury, roi de Jérusalem, I, 148, 151, 395 et s.

Amaury de Lusignan, roi de Chypre, I, 361, 364.

Amaury, régent de Chypre, II, 6, 16.

Amaury, comte d'Ascalon, I, 151, 339, not.

Amboines, îles, II, 646.

Amboise, Émery d'—, II, 538.

Ambre, I, 64, 75, 232. — II, 441, *571* et ss.

Amédée VI, comte de Savoie, I, 513, 517 et s., 520 et s., 525. — II, 374, 411 et s.

Amenouan, II, 141.

Amicis, Roger de —, I, 407, not. 2.

Amid (Diarbékir), I, 167. — II, 103.

Amisos, I, 553 et s. — II, 105, 303.

Amôl, I, 38. — II, 671.

Amorgos, I, 275, 448, 608.

Amsterdam, II, 532.

Anadoli Hissari, II, 303, 382.

Anæa, voy. Ania.

Anapa, II, 396, 405.

Anastase IV, pape, I, 246.

Anastasios Dikoros, I, 455, not.

Anbar, I, 167.

Ancelinus, I, 105.

Anchediva, îles d'—, II, 534.

Anchialos (Anchialus), I, 529 et s. — II, 156, 177.

Ancône, I, 157, 214 et s., 217, 220, 237, 262, 418 et s. — II, 87, 292 et s., 296, 338, 348, 723. Anconitains à Acre, I, 157, 318, 346. — en Chypre, I, 364. — II, 11, 13. — à Constantinople, I, 262, 294, 468, 474. — II, 293, 338. — en Égypte, II, 432. Bons rapports avec les Turcs, II, 293. Pertes éprouvées à la prise de Constantinople, II, 308. Trafic avec les Turcs, II, 345 et ss. — avec Rhodes, II, 344. Commerce d'esclaves, II, 561, not. 2.

Ancyre, voy. Angora.

André, roi de Hongrie, I, 84.

André de Lonjumeau, II, 67, 70.

André de Pérouse, évêque de Zayton, II, 219 et s.

Andrea, Damiano, I, 516. — Giovanni, II, 375, not. 2.

Andrinople, I, 120, 242, 243, 269, not. 2, 270, 285, 512. — II, 257, 260, 279, 313, 315, 320, 328, 333, 345, 347 et s., 351 et s., 387, 555.

Andronic Ier, empereur grec, I, 220 et ss., 222, 230, 535, 539. — II, 166.

Andronic II, empereur grec, I, 436, 439, 444 et ss., 450 et ss., 470, 474, 475, 476 et s., 478, 484 et ss. — II, 49.

Andronic III, empereur grec, I, 481, 483, 486 et ss. — II, 259.

Andronic, fils de Jean V, I, 518 et s., 524 et s. — II, 92, 260, 280.

Andros, I, 195, 247, 270, 274, 442. — II, 267, 273, 277, 290, 334, 699, 701, not. 4.

Anfossi, Bulgarino, I, 398, not. 1. Tommaso degli —, II, 111.

Ange, Jean l'—, I, 310.

Anges, Dynastie des —, I, 225 et ss., 440.

Anglais, à Constantinople, I, 294. — II, 725 et s. à Acre, I, 319. — II, 725. aux foires de Champagne, II, 714. Ils ne prennent pas une part très active au commerce du Levant, II, 706, 725 et ss.

Angleterre, voy. Grande Bretagne.

Angora, II, 350. Bataille d'— II, 267, 353.

Ania, I, 319, 429, 443, 537.

Anjou, I, 388 et s.

Anne, impératrice grecque, I, 490 et s., 498.

Antioche, Principauté d'—, I, 134, 141 et s., 145, 147, 149 et s., 324 et s., 339, 356, 373. Prospérité éclatante sous le régime byzantin, I, 19 et s. A. prise par les Arabes et reconquise par les Grecs, I, 43. A. reliée avec Alep par des caravanes, I, 43 et s., 53, 168. A. visitée par les marchands de Bari, I, 96. Hospice amalfitain à Antioche, I, 103. A. fréquentée par les Vénitiens, I, 119. A. conquise par les croisés, I, 133 et s. Quartiers des Occidentaux à A., I, 134, 145 et s., 149 et s., 163. Fabrication de la soie, I, 178, 696. Prise d'A. par Bibars, I, 355. — II, 73. Importance commerciale d'A., II, 77. Scammonée d'A., II, 669.

Anvers, II, 514, 533 et s., 550, 718 et ss., 736.

Apamée, I, 20.

Apologos (Obollah), I, 7.

Apros, I, 120.

Arabes. Leur civilisation et leur activité commerciale avant Mahomet, I, 25. Pèlerinages, I, 25, 26, 40 et s. Le fanatisme et la simplicité des mœurs ne tardent pas à disparaître, I, 26, 39. Éclat de la cour des Abassides, I, 30 et s. Les A. visitent la Chine dès le VIII[e] siècle, I, 28. Leur route, I, 29 et s. Colonies en Chine, I, 30 et s. Interruption du trafic, I, 31. Kalah substituée aux ports de la Chine, I, 31. Les A. colons et conquérants dans l'Inde, I, 32—34. Expéditions maritimes vers l'Inde et la Chine, I, 34 et s. Les A. s'avancent en conquérants jusquà l'Iaxarte, et, de là, ouvrent des communications avec la Chine par voie de terre, I, 36, 37. Leur industrie en Perse, en Syrie et en Égypte, I, 39 et s. Voyages des marchands arabes dans la région du Volga, I, 47. Les A. du nord de l'Afrique, de Sicile et d'Espagne continuent le trafic avec l'Égypte et la Syrie; ils reçoivent des marchandises et acclimatent des plantes d'Orient, I, 48 et s. — II, 724. Sauf de rares exceptions, les marchands arabes ne visitent pas les pays chrétiens, I, 50 et s. Exemple exceptionnel d'Arabes établis à Pise et à Constantinople, I, 51 et s. Les marchands arabes remontent le Volga jusqu'à Boulgar, I, 61, 64, 66. Les corsaires arabes entravent le trafic maritime des Francs dans le Levant, I, 92 et s. Ils sont chassés de la Sardaigne, I, 121; combattus à Bône et à Mehdiya, I, 122. Ils perdent la Sicile, I, 122. Leur commerce du côté de l'Inde, de la Chine et de l'Asie centrale, I, 164—167.

Arabie, II, 563 et s., 567, 573, 578 et s., 618, 621, 632.

Aragon, I, 388 et s., 422 et s.: voy. Alphonse, Jayme, Pierre etc.

Arakan, II, 637.

Araxe, I, 4. — II, 116 et s.

Arcadiopolis, I, 285.

Arculfus, I, 41.

Argos, II, 272, 277, 323 et s., 327.

Argoun, Khan de Perse, II, 66, 69, 95, 110 et s., 118.

Arles, I, 125, 186.

Arménie, Petite —, I, 365 et ss., 389. — II, 3, 62, 76 et s., 78 et ss., 555.

Arméniens, II, 67 et ss. — à Caffa, II, 172. — venus du Kiptchak, II, 201.

Arpani, Pietro, I, 404.

Arrane (Harrani), I, 51.

Arsouf, I, 137, 146, 151, 191, 355.

Arsour, I, 344.

Arta, I, 270, 271.

Artanoudj, I, 45.

Artaxate, I, 4, 5, 7.

Artois, I, 388 et s.

Arze (Arzen, Erzeroum), I, 44 et s.

Ascalon, I, 135, 143, 144, 148, 175 et s., 311, 399. — II, 63.

Ascelin, missionnaire dominicain, II, 66.

Ascheri, Rolando, I, 355.

Asie centrale, II, 215 et ss., 504 et ss., 637 et s.

Asie mineure, Partie turque de l'—. Trafic avec la Crimée, I, 298. Les Vé-

nitiens en Asie mineure, leur rôle commercial, I, 301 et ss. Les Pisans, I, 302. Les Provençaux, I, 303. L'Asie mineure à l'époque des principautés Seldjoucides, I, 534 et ss. Trafic avec Rhodes et Chio, II, 319, 336; avec l'Égypte, II, 355. Produits, II, 565 et ss., 612, 614, 623, 630, 635, 669, 674, 688 et s., 696, 703, 705 et s.

Asker-Mokrem, II, 681, not. 3.

Askold, lieutenant de Rurik, I, 69.

Assouan, I, 380.

Astaforte, juif au service de l'empereur Manuel, I, 201 et s., 213.

Asterabad, I, 46, 47. — II, 189, 377, 507, 671, 673.

Asti, II, 714, 715.

Astrakhan, II, 172, 189, 226 et ss., 240, 376 et s.

Athènes, I, 119, 199, 293, 307, 478. — II, 269, 271, 301, 324, 337, not. 1. Duché d'—, I, 293, 432, 451 et s., 478. — II, 270, 323, 674. Guy de la Roche, duc d'—, I, 293.

Aubusson, Pierre d'—, grand maître de Rhodes, II, 346.

Augsbourg, I, 86. — II, 732, 735. Maisons de commerce d'A. intéressées dans le commerce de l'Inde, II, 530 et ss.

Ava, II, 657.

Avachi, drogman, II, 128.

Aval, II, 648.

Avares, I, 82.

Avesnes, Jacques d'—, I, 281.

Avignon, I, 92. — II, 33.

Avlona, I, 119, 245. — II, 338, 343.

Ayasolouk, I, 541.

Azov (Azak, Tana), II, 135, 167, 179 et s., 406 .... voy. Tana.

B.

Baalbek, II, 460.

Bacinachi (Balzimachi, Ieïsk?), II, 190.

Badakchan, I, 14. — II, 222, 638, 653 et s.

Badoaro, Jacopo, I, 371.

Baffo (Paphos), I, 362, 364. — II, 9, 16, 21 et s., 415, 687.

Bagdad, I, 27, 29, 40, 42, 59, 64, 126, 166 et s., 168, 174, 426. — II, 13, 61, 68, 70, 77 et s., 80, 93, 107 et ss., 136, 139, 457, 573, 603, 614, 616, 627 et s., 641, 647, 651, 656, 658, 681, 697, 699, 700, 706.

Baghtchésérai, II, 211, 406.

Bagnolo, Pietro di —, II, 17.

Bahrein, I, 25, 38, 166. — II, 135, 139, 502, 638, 648.

Baïbourt, II, 120 et ss.

Baile. Les Vénitiens ont des bailes à la tête de leurs colonies de Syrie, I, 159, 330 et s., 340, 376 et s.; de Chypre, II, 7, 22, 407 et ss., 419 et s., 471; de Petite-Arménie (Lajazzo), II, 82, 90; de Trébizonde, II, 101, 362; de Constantinople, I, 435, 464, 514 et s. — II, 259, 277, 284, 305 et ss., 316 et s., 327 et s., 329 et ss.; de Négrepont, I, 282 et s., 441, 453, 468, 470. — II, 271.

Bajazet I[er], sultan des Osmanlis, II, 264 et ss., 274, 278, 283, 303, 353, 358.

Bajazet II, sultan des Osmanlis, II, 329 et ss., 342 et s., 353, 355, 358 et s., 706, not. 8, 707.

Bakgour (Bekdjour), I, 43.

Balaklava (Cembalo), II, 205, 210, 213, 215, 286, 367, 369 et ss., 372, 381, 393.

Balbo, Matteo, I, 449.

Baldacchini (Baldekini), II, 697.

Bâle, II, 719, 731, 735.

Baléares, I, 325, 475, not. 1.

Bali-Eskri, I, 536. — II, 630.

Balis, I, 43, 168.

Balkh, I, 59.

Balkach, lac —, I, 13.

Bamian, I, 6, 14.; col de —, II, 505.

Banda, îles —, II, 548, 606, 646.

Banians, marchands indiens, I, 426. — II, 153.

Banque de S. Georges, II, 322, 383 et ss., 423.

Bar-sur-Aube, II, 713.

Barastro, Giovanni, I, 257.

Barbacci, Luca, I, 363.

Barbarie, II, 450, 453, 455.

Barbarigo, Agostino, II, 426, not. 1, 581, 679, not. 7. Domenico —, II, 429. Paolo —, II, 328. maison de commerce à Damas, II, 463.

Barbaro, Giosafatte, II, 178, 506.

Barbera, II, 573.

Barbo, Marco, I, 363. Pantaleone —, I, 331, 522. — II, 21.

Barca, Guglielmo della —, I, 198.

Barcelone, I, 309, 320, 326 et s., 334, 387, 422 et s., 475 et ss. — II, 7 et s., 15, 31 et ss., 49 et ss., 61, 88, 291 et s., 348, 422, 462, 464, 468, 472 et s., 477, 483, 486, 707, 712, 724, 725; voy. Catalans.

Bardi, Compagnie des —, I, 526, 549. — II, 9, 11, 86, 721.

Bardewick, I, 78.

Bari, I, 96 et s., 178, 419, 475.

Barka, I, 49.

Barkoul, lac — (Pouloni), I, 13.

Barletta, I, 309, not. 4, 419. — II, 22.

Barocio, Andrea, I, 352.

Barôtch (Barygaza), I, 33, 164. — II, 144, 611, 660.

Barozzi, Jacopo, I, 275.

Bartoli, Bettino, II, 299.

Barzi, Cesare, II, 513, 527, not.

Basile Ier, empereur de Trébizonde, II, 103.

Basile II et Constantin, empereurs de Trébizonde, II, 103.

Basra, I, 27, 42. — II, 77 et s., 457, 573, 711.

Batiarium (Bachtar), II, 395.

Batoum, II, 94, not. 4, 380.

Batroum, I, 321.

Battecala, II, 502, 535, 642, 662, 683.

Batou, Khan des Tatars, II, 64, 228.

Batuto, Stephanus de —, II, 47.

Baume, II, 443, *575* et ss.

Bayézid, II, 121.

Beaucaire, Foire de —, II, 717.

Beaufort, Guillaume Roger, comte de —, II, 47.

Bedjah, II, 652.

Bedreddin Loulou, II, 125.

Bègue, Jean Le, notaire à Paris, II, 643, not. 6.

Beïlan, Col de -, I, 302, 367, 370. — II, 74.

Beledi (gingembre), II, 619 et s.

Belgrade, I, 107.

Bembo, Francesco, II, 53. Giovanni —, II, 179, 376. Lúnardo —, II, 331 et s. Marco —, I, 446.

Bender-Konkoun, I, 29.

Benedictus, Præsul, I, 122.

Benedikiy, étoffes vénitiennes, I, 311.

Benenatus, prieur des Pisans à Constantinople, I, 261, 290.

Bengala (Banghella, Bengale), II, 499, 613, 683, 705.

Benigno, Matteo di —, II, 527, not.

Benjamin de Tudèle, I, 384, 388 et s., 392.

Benjoin, II, 495, not. 2, 512, not. 1, *580* et s.

Benoît XI, pape, I, 449, not. — II, 26, 42, 50, not. 3.

Benoît XIII, pape, II, 229, not. 2.

Benoît, abbé de Wearmouth, I, 95.

Berdaa (Bereïdèh), I, 59, 609.

Berdibeg, Khan du Kiptchak, II, 200, 201 et s., 204.

Bérénice, I, 11.

Bergamah (Pergame), I, 526, 630.

Berké (Bérékeh), Khan du Kiptchak, I, 300. — II, 162 et s., 180, 215, 227, 556.

Berki, I, 535.

Berkouk (Barkok), sultan d'Égypte, II, 156, 462, 478.

Bernard, évêque de Palerme, I, 103.

Bernard, pèlerin français, I, 97.

Bernardo, Francesco, II, 486.

Berne, II, 735.

Bertram de Toulouse, à Tripoli, I, 140, 149, 150, 187.

Béryte, voy. Beyrout.

Betani, Natale, I, 246.

Bètel, II, 600 et s.

Bételar, II, 649.

Beyrout, I, 19, 20, 142, 151, 153, 174 et s., 311, 320, 341, 358 et s., 362. — II, 3, 8, 32, 55, 61 et ss., 83, 188, 275, 301, 333, 415, 417, 423, 424, 456, 459 et s., 461, 469 et s., 474, 476 et s., 481 et ss., 487, 490, 496, 502, 519, 524, 543, 549 et s., 573, 612, 640, 685, 687, not. 3, 700.

Béziers, I, 479.

Bibars, sultan d'Égypte, I, 353, 355, 377, 420, 425. — II, 40, 180, 556.

Bichbaligh (Ouroumtsi), II, 236 et s.

Bijoux d'argent, I, 65.

Bilbeïs, I, 396.

Bindus Sechamengus, II, 87, not. 1.

Birka, I, 63, 76.

Birmanie, II, 625.

Biscayens à Tana, II, 375.

Bisnagor, II, 655 et s., 701.

Blé de la Thrace (Rodosto), I, 243; de la Bulgarie et de la Valachie, I, 529, 533, 542, 545, 547; des plaines situées au nord de la mer Noire et de la mer d'Azov, II, 177, 282, 351.

Bobali, Volzo, II, 294 et s.

Boccanegra, Guglielmo, I, 428. Martino —, I, 428. Simone —, II, 194.

Boccasini, II, 415, 458, 470, *702*.

Bodfattan (Poudopatana), II, 146, 660.

Bodonitza, marquisat de —, à la famille vénitienne des Giorgio, II, 269 et s. Jacopo Ier, marquis de —, I, 269.

Bohémond Ier, prince d'Antioche, I, 134, 135, 137, 192.

Bohémond III, prince d'Antioche, I, 147, 373 et s.

Bohémond IV, prince d'Antioche, I, 322, 323, 374.

Bohémond V, prince d'Antioche, comte de Tripoli, I, 322, 323 et s., 325.

Bohémond VII, comte de Tripoli, I, 322, 356.

Bois d'aloès, I, 165, 174, 232, 379, 383. — II, 9, 11, not. 6, 151, 495, not. 2, *581* et ss.

Bois de santal, II, 151, 512, *585* et ss., 642.

Bois du Brésil, I, 174, 390, 426. — II, 8, not. 1, 39, 75, 83, 147, 149, 151, 443, 530, 551, *587* et ss.

Bokhara, I, 14, 37, 45, 59. — II, 216, 221 et ss., 633, 667, 703.

Boldensele, Guillaume de —, II, 60 et s.

Boldoni, Angelo, II, 308, not. 3.

Bolgaro, Giovanni di —, I, 344, not. 4.

Bologne, II, 587, 715.

Bombay, I, 33. — II, 144, 152, 620, not. 3.

Boncompagni, I, 419.

Bonditza, I, 119.

Bône, II, 607.

Boniface VIII, pape, II, 26, 31.

Boniface, Saint —, I, 95.

Bonifazio, I, 417.

Boninsegna, Orsato di —, I, 531.

Bonnesmains, Guillaume de —, II, 34, 442, not. 9.

Bono, Uguccione, I, 235, 238, 245, 257.

Bordeaux, I, 20, 422.

Bordus, Johannés, II, 89, not. 2.

Bornéo, II, 592 et ss., 645.

Bornholm, I, 58, 73.

Bosco, Giannone del —, I, 532. — II, 205, 207, 259.

Bosphore, Bataille du —, II, 199.

Bosporus (Kertch), I, 11, 16, 208; voy. Vosporo.

Bostra, I, 171.

Bottacci, Ranieri, I, 212, 256, 392, 393, 394.

Boucicaut, Maréchal de —, II, 265, 274 et ss., 298, 356, 439 et ss.

Bougie, I, 329, 390, not. 3. — II, 565.

Boulgar, I, 60, 62. — II, 215.

Bourgogne, I, 388 et s.

Bourlos (Barallos, Broulle), II, 428 et s.

Bouro, île, II, 646.

Boursbaï al Mélik el Achraf, sultan d'Égypte, II, 437, 445, 474 et s., 477 et s., 507, 557.

Bouter (Boutra). I, 208.

Bragadino, Niccolo, II, 546. Pietro —, II, 90.

Branas, Alexis, I, 231. Théodore —, I, 285.

Brancacci, Felice, II, 479.

Brancaleone, Francesco, II, 440, not. 1.

Bredani, Niccolo, II, 154 et s.

Breitfeld, Jean, II, 732.

Brême, I, 88, 389.

Breslau, II, 729, not. 2, 730.

Bretagne, II, 486.

Brindisi, I, 97, 238, 361, 419.

Brocarts d'or, II, 9, 61, 107 et s., 134, 151, 252, 415, 416, 441, 695, 697 et ss., 709.

Brochart, frère mineur, II, 74.

Brousse, I, 536. — II, 263, 276 et s., 328, 345, 349 et ss., 507, 614, 630, 703.

Bruges, I, 484. — II, 263, 504, 527,

533 et s., 547, 643, 644, 656, 708, 718 et ss., 736.

Bucherame, I, 342, not. 1, 484. — II, 83, *703*, 715.

Bufferio, Ansaldo, I, 312. Simone —, I, 228, not. 4, 333, not. 2.

Buffeto (Buffero), Balduccio, II, 123.

Buis, II, 192.

Bulgares. Les marchands grecs les visitent sur le Danube, I, 56. Les B. font eux-mêmes le commerce, I, 81 et s. Ils font la conquête d'une grande partie des empires grec et latin, I, 440, 528. Leurs relations avec les autres nations commerçantes, I, 528 et ss. Leur pays, I, 467, 528 et s. Les B. du Volga, I, 60 et s., 76.

Bulgaro, Marino, II, 30.

Bulsi, Albertus, I, 213

Buondelmonti, famille florentine, I, 524. — II, 301.

Buono, Francesco, II, 200.

Bureau commercial *(officium mercanciæ)*, à Péra, I, 459.

Bures, Guillaume de —, I, 143.

Burgenses, I, 200 et ss., 220, 245.

Burgundius, jurisconsulte et ambassadeur Pisan, I, 213.

Burkhard, vicedominus, I, 384.

C.

Cabral, II, 504, 511 et ss.

Cachemire, II, 610.

Cadibebi, prince tcherkesse, II, 395.

Cadix, I, 484. — II, 725.

Caffa (Féodosie), I, 299, 416, 447, not., 457, 517, 551 et s. — II, 35, 49, 98 et ss., 105, 158 et ss., 185 et ss., 193 et ss., 211, 213, 225 et s., 303, 315, 327, 333, 337, 349, 358, 360, 364, 366, 368 et ss., 379—406, 506, 556 et ss., 562 et s., 727, 730, 736.

Caïcolam (Kayan-Koulam), II, 529, 661.

Caïfa (Chaïfa), I, 136 et s., 151, 174 et s., 341, 357. — II, 63.

Caïl (Caël, vieux Kayl), II, 149, 650.

Caire, le —, I, 393, 396 et ss., 402, 417 et s. — II, 34, 37, 45, 59 et s., 428 et s., 434 et ss., 446 et ss., 466, 476, 481 et s., 488, 492 et s., 503, 521, 524, 537 et ss., 568, 575, 632, 633, 636, 656, 658, 679, 691, 707, 711, 722.

Calamita, II, 213, 387, 389.

Calavryta, I, 270.

Calcédoine, II, 654.

Calcutta, II, 503.

Calicut, II, 146 et s., 151, 153, 446, not. 1, 457, 498 et ss., 509 et ss., 523, 525 et ss., 533 et s., 547, 581, 590, 598, 602, 603, 605, 620, 625 et s., 642, 658, 661, 676, 709.

Caliera (Calitra), II, 202 et s.

Caligepalli, Luchino, II, 241, not. 3.

Calixte III, pape, II, 318 et s., 390.

Calle, Cristoforo de —, II, 400, not. 1.

Callinicum, I, 5.

Calliste, patriarche de Constantinople, I, 510.

Cambaye, I, 33. — II, 135, 144, 152, 497 et ss., 523, 548, 564, 611, 613, 618, 620, 625 et s., 627, 642, 654, 703, 705.

Cambodge, II, 584, 573.

Cambrai, I, 93. Ligue de —, II, 332, 536, 539, 544, 717.

Camelin, I, 178, *703*.

Camelot, I, 342, not. 1, 418, 481, 549. — II, 10, 61, 82, 90, 132, 336, 350, 415 425, 545, *703* et ss., 715.

Camerino, II, 526.

Camilla, Franceschino de —, I, 436.

Cammali, capitaine turc, II, 338, not. 7.

Camocas, II, 252, 415, *697*.

Campofregoso, Pietro, II, 385, 409, 413. Tommaso —, II, 298.

Camphre, I, 165, 174, 379. — II, 151, 500, *590* et ss.

Canal de la mer Rouge au Nil, I, 10 et s., 40. — de l'Euphrate au Tigre, I, 27, 42, 167. — de l'isthme de Suez, I, 41. — II, 552. — du Danube au Mein, I, 8 et s. — de Chabour, I, 381. — du Nil à la Méditerranée, II, 60. — de la branche de Rosette à Alexandrie, II, 436 et ss.

Canale, da (Canali de —) — Francesco, II, 38 et s., 125. Guido —, II, 38. Niccolo —, II, 325. Pietro —, I, 488.

Cananore, II, 146, 501 et s., 512 et ss.,

523 et ss., 529 et ss., 551, 602, 603, 620, 642, 662, 676.

Canara, II, 498, 534 et s., 602, 620, 662, 683.

Cancellerio, Ugone, I, 333, not. 2.

Candelore, I, 303, 416, 547 et ss. — II, 29, 355 et s., 555, 644, 689, voy. Alaja.

Candiano IV, Pietro, doge de Venise, I, 112.

Candie, I, 182, 184, 200, 240, not., 247, 276 et s., 306, 359, 429, 431 et s., 441, 470 et s., 480, 513, 524, 527. — II, 18, 30, 39, 58, 262, 285, 292, 301, 323, 333, 353, 429, 432, 441, 474, 480, 487, 608, 611, 630, 689, 701.

Canée, la —, I, 445, 472.

Cannelle, I, 89, 165, 174, 379, 383, 390, 426. — II, 8, not. 1, 39, 78, 147, 355, 443, 494, not. 4, 498, 505, 509, 512, 513, 526, 535, *595* et ss., 616.

Cansan (Ken-chan), II, 666.

Cantacuzène, Jean, I, 490 et ss., 498 et ss., 504 et ss., 510. — II, 197, 199.

Canton, I, 28, 30. — II, 246.

Caopena, maison princière, II, 323.

Capello, Domenico, II, 521, not. 3. Giorgio —, II, 378. Lorenzo —, II, 473 et s. Stefano —, I, 246.

Cappelletti (di gherofani), II, 607. voy. Girofle.

Capraria, Guillaume, comte de —, I, 349.

Câpres, II, 443.

Caraman, princes de —, I, 550. — II, 326, 350, 356 et s.

Caramella (Cannamella), II, 86.

Carato, Antonio, II, 393.

Caravello, Marin, II, 469, not.

Carbonell, Bérenger, I, 478 et s. G. —, I, 478 et s.

Carceri, delle —, Marino, I, 282. Niccolo II —, II, 269. Ravano —, I, 282. Rizzardo —, I, 282.

Cardamomes, I, 165, 379. — II, 147, *601* et s.

Cardinali, Niccolino Fieschi dei —, II, 16.

Carlo I, Tocco, prince de Céphalonie, II, 301.

Carlotta, prétendente de Chypre, II, 495.

Carlovingiens, I, 92 et s.

Caroubes, II, 10, 414.

Casal degli Rossi, I, 209.

Casaux (fermes, hameaux, villages) des colonies de Syrie, I, 155 et s.

Casimir, roi de Pologne, II, 391, not. 9.

Cassandria, I, 429. — II, 280.

Cassano, Alafranco, I, 436.

Casse (cassia fistula), II, 39, 443, *602* et s.

Cassino, Marco, II, 385.

Castelnuovo, II, 343.

Castrato, Ridolfo, I, 398, not. 1.

Castro, Giovanni de —, II, 570.

Castruccio degli Antelminelli, II, 709.

Catalans, en Syrie, I, 346. — II, 32, 63, 461, 464, 477. — en Égypte, I, 421, 422 et ss. — II, 32 et s., 432, 450, 472, 477, 482 et s., 486. — dans l'empire grec, I, 469, 475 et ss. — II, 291 et ss., 300. — en Chypre, II, 4, 9, 11, 15, 23, 417, 421 et s. — dans la Petite-Arménie, II, 88. — à Rhodes, II, 292. Ils sont enveloppés dans la catastrophe de Constantinople, II, 308. Trafic avec Constantinople et Chio, II, 348; avec Tana, II, 375. Ils empêchent les Italiens d'importer les produits de l'Orient en Espagne, II, 724. voy. Compagnie Catalane.

Catane, I, 124.

Cattaneo, Andrea (Andreolo), I, 461, 463, 486 et s. Cristiano —, II, 391. Damiano —, I, 519. — II, 409. Domenico —, I, 463, 487 et ss. Jacopo —, I, 461, 463. Maurizio —, II, 307.

Caucase et Caucasie méridionale, par rapport au commerce du Levant, I, 46. Trafic avec Trébizonde, II, 93. Exportation d'esclaves, II, 556 et ss.

Cavalo, Cavallino, II, 294.

Caviar, II, 188, 191, 379, 394, 395.

Cavo, Jean de la —, I, 443.

Cavo-Buxo, II, 192.

Cécile, fille de Guill. Dorell., I, 321.

Célestin III, pape, I, 257.
Celsi, Lorenzo, doge de Venise, I, 480, 517. — II, 52, not. 2, 106. Marco —, I, 466, not.
Cembalo, voy. Balaklava.
Cendale, I, 342, not. 1, 418. — II, 83, 151, *701*, 715.
Cenni, Taddeo di —, II, 479.
Centurione, Paolo, II, 507.
Céphalonie, I, 191, 196, 270, 274. — II, 301.
Cépoy, Jean de —, I, 539. Thibaut de —, I, 449.
Cérasonte, I, 438. — II, 105, 566.
Cérigo. I, 275, 443. — II, 338, not. 7.
Cérigotto, I, 275, 284.
Cérines, II, 412, 414 et s.
Césarée, I, 137, 146, 151, 153, 175, 192, 311, 355. — II, 63, 685.
Ceuta, I, 329, 609, 724.
Ceylan. Trafic avec la Chine, I, 3, 6, 9, 164; avec la Perse, I, 6, 8, 28. Colonies arabes, I, 33. Ambassade du prince de Ceylan en Égypte, I, 426. C. escale des marins arabes, II, 535. Produits, II, 498, 583, 587, 590, 597 et ss., 636, 648 et ss., 656 et s., 662.
Chaban, sultan d'Égypte, II, 53, 57, 468.
Chabour, canal de —, I, 381.
Chach, I, 59.
Chahnadjan, II, 117.
Châh-Rokh, II, 224 et s., 502.
Chaïfa, voy. Caïfa.
Chalandritza, II, 282.
Châlons-sur-Marne, II, 707.
Chamaki (Chemaka), II, 670, 672 et s.
Chamaran, île, II, 621, not. 6.
Champagne, Foires de —, I, 320. — II, 50, 608, 617, not. 6, 708, 713 et ss.
Champlitte, Guillaume de —, I, 271.
Chanadan, II, 117.
Changhaï, I, 30.
Chang-Té (Tchang-Té), II, 237.
Chaoubek, I, 172 et s.
Chaoul, II, 502.
Charchan (Chahan), II, 222 et s.
Charlemagne, I, 78, 80, 81, 90 et s., 111.
Charles III, le gros, II, 595, 616.
Charles IV, le bel, roi de France. II, 34.
Charles VI, roi de France, II, 265 et s.
Charles VII, roi de France, II, 361, 461, 483 et ss., 679, not. 7.
Charles Ier d'Anjou, I, 328 et s., 346, not. 2, 364, 420, 433 et ss., 439 et ss., 444. — II, 94.
Chasdaï, I, 49.
Châteaumorant, II, 265, 274.
Châver, vizir d'Égypte, I, 395 et s.
Chéher (Chihr), II, 500, 564, 615.
Cheki, II, 672.
Cheikh, Almahmouhdi, II, 469, not. 1, 472 et s.
Chen-Si, province de Chine, II, 666.
Cherson, I, 11, 48, 53, 297. — II, 157, 160, 209, 211, 214.
Chevaux, Commerce des —, pour les Indes, II, 136 et ss., 149, 502, 549.
Chilaw, II, 649.
Chilpéric II, I, 88. — II, 595.
Chine, Production de la soie, I, 3. Trafic avec Ceylan, I, 3, 9, 164. Les marins chinois vont jusqu'au golfe Persique (Sirâf), I, 28, 29. Arabes en Chine, I, 29—32, 164. Les marins chinois renoncent à dépasser Sumatra, I, 164. Trafic avec Aden, I, 379; avec l'Égypte, I, 425; avec l'Inde, II, 150 et ss., 245. Voyageurs occidentaux en Chine, II, 215 et ss. État florissant de la C. sous le règne de Koubilaï, II, 264 et s. Réunion des deux moitiés de la Chine, II, 265. Les marins chinois visitent les Indes, II, 498. Diminution du trafic entre l'Occident et la Chine, II, 505. Chinois à Samarkand, II, 505. Produits, II, 592, 596, 602, 606, 617 et s., 619, 637, 639, 665 et ss., 673, 675, 678 et s., 680 et ss., 696, 697, 698, 701.
Chio, I, 119, 195, 218, 247, 429, 441, 463, 486 et ss., 491 et ss., 501, 503, 505, 508, 519, 545. — II, 195, 263, 267 et s., 274 et ss., 278 et s., 286, 290 et s., 301, 303, 307, 312 et ss., 319 et s., 322, 335, 337, 341, 345, 348, 355, 386 et ss., 487, 634, 644.

Chioggia, I, 519 et s. Guerre de —, II, 411, 417.

Chiraz, II, 109, 135, 506, 635, 658.

Chirkouh, I, 395 et ss.

Chirvân, II, 506, 673.

Choar, voy. Szôhar.

Choumna, II, 571.

Chouster, I, 39. — II, 109.

Christian, archevêque de Mayence, I, 219, 419.

Chrysopolis, I, 120.

Chypre, I, 182, 200, 203, 357 et ss., 389, 421, 519, 526, 543, 545. — II, 3 et ss., 50 et ss., 61 et ss., 82, 91, 274, 356, 407 et ss., 432, 441, 469, 487, 495, 525, 538, 545 et s., 564, 604, 611 et s., 614, 623, 628, 630, 632, 635, 668, 677, 686 et s., 689, 691, 696 et s., 699 et s., 702, 703, 705.

Cicala, Marino, II, 389.

Cigala, Cassano, II, 56. Corrado —, II, 416.

Citadella, I, 520.

Civrano, Andreolo, II, 187, 193, 197. Pietro —, II, 353.

Clarenza, II, 282, 295 et s., 301, 674, 699, not. 11.

Clément III, pape, I, 312.

Clément IV, pape, I, 354, 409, not. 6.

Clément V, pape, I, 449, not. — II, 27 et s., 34 et s., 42, 123.

Clément VI, pape, I, 502, 539. — II, 17, 45—49, 91, 195, 366.

Clisma (Kolsoum), I, 10.

Cobinam (Koubenan), II, 675.

Cochenille, voy. Graine d'écarlate, II, 607 et ss.

Cochin, II, 512 et ss., 523 et ss., 548, 551, 661.

Cochinchine, I, 28. — II, 585, 589.

Codes de la colonie de Péra, I, 456.

Cœur, Jacques, II, 461, 483 et s., 717.

Coire, II, 735.

Colle, Paolo da —, II, 488.

Cologne, I, 88, 389, 719, 726, 728.

Colombino (coiluni), II, 588, 598, 619, 621.

Colonies commerciales italiennes dans les états latins de Terre sainte, I, 135 et ss. Inégale répartition des propriétés, I, 149 et s. Composition des propriétés d'une colonie, I, 152 et s. Habitants des quartiers commerçants, I, 153 et s. Revenus, I, 156 et s. Service militaire, I, 157. Constitution et administration, I, 158 et s. Tribunaux, I, 160. Organisation ecclésiastique, I, 161. Pertes de biens et de droits communaux, I, 161 et s. Importance des colonies pour le commerce italien dans le Levant, I, 163 et s. Situation des colonies italiennes à Constantinople, I, 247 et ss. Leur organisation et leur administration, I, 255 et ss. Légats, consuls, vicomtes, I, 256 et s. En Syrie, les colonies commerciales acquièrent une influence politique, se font mutuellement la guerre, I, 316 et ss. Constitution et organisation pendant la deuxième période, I, 330 et ss. Centralisation I, 331 et s. Restrictions à la compétence des tribunaux consulaires imposées par les princes de Syrie, I, 334 et ss. Immixtion forcée des agents de police royaux, I, 336. Ils sont soustraits à la juridiction de la Cour de la chaîne, I, 337. Impôts illégaux frappés sur le commerce, I, 338. Dissensions politiques, rivalités, guerres, contestations de limites, I, 340 et ss. Ces querelles mettent en danger l'existence des états latins, I, 348. Elles contribuent à leur chute finale, I, 358 et s. Colonies commerciales en Égypte, I, 410 et ss., 430 et ss., 454 et s.; à Constantinople et à Galata, I, 455 et s. etc., voy. Fondaco, consul, baile etc. etc.

Coloquinte, II, 10.

Colossi, près Limisso, II, 9, 422, 687.

Comiscortès, I, 118.

Comites commerciorum, I, 23. — largitionum, I, 23.

Comminges, Aliénor de —, II, 47.

Comorin, Cap —, II, 529, 535, 584.

Compagnie catalane, I, 450 et ss., 456, 469, 477, 535, 538. — II, 270.

Concan, II, 145.

Conches, Raimond de —, I, 334, 364, not. 3, 421.

Conrad III, roi allemand, I, 198, 263.

Conrad, archevêque de Hildesheim, I, 361.

Conradin, I, 318, 409.

Constance, II, 732.

Constantin VII, Porphyrogénète, I, 55.

Constantin X, Monomaque, I, 51.

Constantin XI, Ducas, I, 101.

Constantin XIII, Dragazès, II, 287, 295, 302, 304, 324.

Constantinople, Musulmans à Constantinople, I, 51. Affluence des marchandises, I, 53. C. Marché pour les soieries, I, 53. Scandinaves et Russes à C., I, 69 et s. Hongrois à C., I, 85. C. fournit à Rome des ornements d'église, I, 94; à diverses églises d'Italie des portes de bronze, I, 101 et s. C. envoie des artistes au Mont-Cassin, I, 102. Les Vénitiens sont invités à y venir, I, 120. Fondation de la colonie pisane, I, 192 et s. En général, C. est très fréquentée par les Italiens, I, 196. Extension du quartier vénitien, I, 200. Établissement génois, I, 203 et s., 210 et s. Nombre des Latins fixés dans la ville, I, 221. Affluence de commerçants en général, I, 221. Andronic s'empare de la ville, et persécute les Latins, I, 222. Extension des quartiers commerçants italiens, I, 247 et ss. Louis VII, roi de France, et Frédéric Barberousse songent à attaquer C., I, 264 et s. Prise de C. par les Latins pendant le 4e croisade, I, 267. Les Vénitiens reçoivent pour leur part les trois quarts de la ville, I, 285 et s. Michel Paléologue s'empare de la ville, I, 428. Colonies de commerce, I, 431, 432, 436 et s., 447 et s, 464 et ss. — II, 258. C. reçoit du blé de Bulgarie, I, 529. Bajazet II met le blocus devant la ville, II, 261. Mesures de protection contre lui, II, 264 et s. Nouvel essor de prospérité à partir de 1403, II, 276. La ville est de nouveau assiégée par Moussa, II, 276; par Mourad II, II, 279 et s. Elle est protégée par les Vénitiens, II, 285. Attaque du côté de Galata, II, 287. Colonie ragusane, II, 294 et s. Colonie florentine, II, 300 et s. Mahomet II assiège C., II, 303 et ss. Prise de la ville, II, 307 et ss. C., ville turque, II, 313 et ss., 546. Conséquences de ce changement pour le commerce du Pont, II, 382 et ss. Trafic avec Tauris, II, 507. Localités à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. Portes:

a. anciennes: Porta Drungarii, I, 250 et s., 465. Porta Peramæ, I, 465. Porta Neorii, I, 251 et ss. Porta veteris rectoris, I, 254. Porte des Juifs, I, 200, 250 et s. Porte de Romanus, II, 307.

b. modernes: Balik-Bazar-Kapoussi, I, 249, 251 et s., 465. Zindan-Kapoussi, I, 251, 255, 465. Bagdje-Kapoussi. I, 251 et s., 255. Balat-Kapoussi, I, 286. Egri-Kapoussi, II, 288. Porte Karakieui, II, 454.

Échelle des Juifs, I, 250. Darses, I, 286. Heptaskalon ou Katerga-limani, I, 507. Iali-Kiosk, I, 255. Grand' garde (Vigla), I, 200, 251 et s. Blaquernes, I, 285. Monastère de St Mamas, I, 69. Apologothèton, I, 254. Orcou? I, 205, 253. Coparia ou Coparion, I, 210, 216, 254. Perama, I, 249. Tour de Léandre, I, 455, 485. Castel et églises des Vénitiens, I, 286, 428 et s. Hebdomon, II, 305. cf. Péra.

Constantinus, ambassadeur vénitien, II, 40.

Consuls. Création de consulats dans les communes de Gênes et de Pise, I, 132 et s. Dans la suite de l'ouvrage, il n'est question que de consuls coloniaux. Ils apparaissent d'abord avec le titre de vicomtes, v. cet art. Les deux titres se présentent à la fois chez les Vénitiens et les Génois à Constantinople, I, 236, 257, 292. Chez les Amalfitains à Acre, I, 314. Chez les Génois en Syrie, I, 332. Villes ou pays représentés par des consuls (avec ce titre):

1o En Égypte.

a. à *Alexandrie:* Venise, I, 411. — II, 33, 39, 52, 436, 455, 471 et ss., 486, 495, 503, 539, 542, 546. Gênes, I, 414 et s., 416 et s. — II, 33, 37, 486. Pise, I, 413 et s. — II, 33. Florence, II, 455, not. 1, 479 et s., 486, 488, 490. Naples, II, 432,

not. 5. Marseille, I, 420. — II, 33. Les chevaliers de St Jean, II, 455, not. 1. Montpellier, I, 421. Narbonne, II, 433. Les Français du nord, II, 432 et s., 455, not 1, 454, Les Catalans, I, 423. — II, 33, 455, not. 1, 456, 468, 472, 477, 482, 486.

b. à *Damiette:* Pise, I, 414. Venise, II, 428, 495. Les chevaliers de St Jean, II, 428.

c. au *Caire:* Venise, II, 456. Situation des consuls en Égypte, II, 454 et s.

2° En *Syrie.*

a. à *Jérusalem* et à *Rama:* Gênes, Venise, les chevaliers de St Jean, II, 467.

b. à *Acre:* Pise, I, 159, 316. Amalfi, I, 314. Ancône, I, 318. Gênes, I, 332. Marseille, I, 329, 334. Montpellier, I, 328, 334.

c. à *Tyr:* Gênes, I, 350 et s. Montpellier, I, 328. Cette dernière en commun avec St Gilles, Marseille et Barcelone, I, 334.

d. à *Beyrout:* Venise, I, 331, 464. Marseille, I, 334.

e. à *Tripoli:* Gênes, I, 322. Venise, I, 332. — II, 464. Montpellier, I, 324, 334.

f. à *Damas:* Venise, II, 456, 464, 469, 539, 542. Florence?, II, 479. Les Catalans, II, 464, 468.

g. à *Alep:* Venise, II, 464.

h. de plus, il existait en *Syrie* des consuls généraux pour Gênes, I, 331, 340, 350. Venise, II, 464 et s. Pise, I, 333, 340, les Catalans, II, 464.

3° Dans l'île de *Chypre:* en général: Gênes, I, 362. – II, 5, 20. Pise, II, 5. Montpellier, II, 14. Consuls particuliers:

a. à *Famagouste:* Pise, II, 420. Florence, II, 421. Montpellier, II, 14, 421. Les Catalans, II, 15, 88, 422.

b. à *Nicosie:* Gênes, II, 413.

c. à *Limisso:* Pise, II, 5.

4° en *Perse* et spécialement à *Tauris,* Venise, II, 127. Gênes, II, 130. (Venise, avait-elle un consul à *Siam?,* II, 153 et ss.)

5° En *Asie-Mineure.*

a. dans la *Petite-Arménie:* Gênes, II, 83. Pise, II, 87. Plaisance, II, 87.

b. à *Trébizonde:* Gênes, II, 99, 361, 368. Florence, II, 362.

c. à *Simisso:* Gênes, I, 553. — II, 359, 368.

d. à *Sinope:* Gênes, I, 552. — II, 359, 373. Venise, I, 552.

e. à *Samastri:* Gênes, II, 358, 368, 372 et s.

f. à *Altoluogo:* Venise, I, 543.

g. à *Palatia:* Venise, II, 354.

h. à *Iconium:* Venise, II, 357.

6° Sur les côtes orientales de la *mer Noire* et de la mer d'*Azof.*

a. à *Sebastopolis:* Gênes, II, 192, 380, not. 2, 396.

b. à *Matrega:* Gênes, II, 191.

c. à *Copa:* Gênes, II, 379, 394.

d. à *Tana:* Venise, II, 182 et ss., 378, 394. Gênes, II, 182 et ss., 368, 379, 394.

7° En *Crimée.*

a. à *Caffa:* Gênes, II, 165, 171, 358, 365, 368, 372, 390, 398 et s. Venise, II, 400, not. 1.

b. à *Solgat:* Gênes, II, 175, 368 et ss.

c. à *Soldaja:* Venise, II, 168. Gênes, II, 368.

d. à *Balaklava:* Gênes, II, 210, 368.

e. à *Alousta, Parthénit, Oursouf* et *Ialta:* Gênes, II, 209 et s.

f. à *Vosporo* (Kertch): Gênes, II, 380, 393.

8° Sur la côte orientale du *Pont.*

a. à *Licostomo:* Gênes, I, 533.

b. en *Bulgarie:* Gênes et Venise, I, 530, 532.

9° Dans la partie continentale de l'*Empire grec.*

a. à *Constantinople:* Venise, I, 236, 257. Gênes, I, 292. Pise, I, 430, 472, et s. Florence (le même consul pour Sienne), II, 300, 338, 341 et ss.,

346. Ancône, I, 474, II, 293, 338, 346. Raguse, II, 295. Les Catalans, I, 476. — II, 292, 300, 308, 348. Narbonne, I, 481.
b. à *Thessalonique:* Venise, I, 435, 466, not. 2. — II, 283.
c. à *Modon:* les Catalans, II, 292.
d. à *Clarenza:* Raguse, II, 295.
e. à *Durazzo* et à *Arta:* Venise, I, 271.
f. dans le duché d'*Athènes:* Gênes, I, 293.

10° Dans les îles de l'empire grec.
a. à *Chio:* Florence, II, 345. Les Catalans, II, 348.
b. à *Rhodes:* Narbonne, I, 527.
c. à *Candie:* Gênes?, I, 278. Les Catalans, II, 292.

11° En France, à *Nîmes,* Rome, Gênes, Plaisance, Lucques, Bologne, Pistoie, Asti, Albi, Florence, Sienne et Milan, II, 715.

Pour compléter les renseignements donnés dans les passages ci-dessus, il est indispensable de se reporter aux articles Vicomte, Baile, Podestà.

Contarini, Ambrogio, II, 400. Andrea —, I, 519, not. 5. Bartolommeo —, II, 324, 545 et s. Giacomo —, I, 442. Luigi —, II, 260. Niccolo —, II, 48. Rolando —, I, 157, not., 162. Stefano —, II, 378. Tommaso —, II, 539, 541. Zaccaria —, I, 504, not. 4.

Conti, Niccolo de' —, II, 502.

Copa, II, 190 et s., 372, 379, 394, 405.

Corail, II, 415, 441 et s., 501, *609* et s.

Corbie, monastère de —, I, 89, 93.

Cordoue, I, 48.

Corée, I, 32. — II, 591, not. 5.

Corfou, I, 119, 143, 191 et s., 195, 199, 240, not., 270, 273 et s. — II, 270, not. 1, 425.

Corinthe, I, 119, 199, 247. — II, 271, 608, 695, 727.

Cornalines, II, 500, 654.

Cornaro, Andrea —, I, 461. — II, 45, 423. Marco —, II, 53, 106, 128. Pietro —, ambassadeur de Venise, I, 226. Pietro —, seigneur d'Argos et de Nauplie, II, 272. Catherine —, reine de Chypre, II, 330, 423, 495, 576, not. 3, 581, 679, not. 7. Famille —, à Chypre, I, 9, 22. — II, 415, 687.

Cornasco, Leonardo di —, I, 458, not.

Corogne, la —, II, 527, not.

Coron, I, 119, 240, not., 271, 272, 432, 441, 472. — II, 262, 270, not. 1, 275, 277, 281, 323, 330 et s., 354, 425, 608.

Corse, II, 611.

Corsaires: Pisans et Génois, I, 232 et ss. Dans l'Archipel, I, 442, 537 et s. Turcs, I, 463, 469, 537 et ss., 551 et s. — II, 258, 277, 349, 355. Catalans, I, 538. — II, 291, 321, 348, 474, 483, 486. Autour de Chypre, II, 5, 13, 16. Africains, II, 722.

Corsi, Bernardo di Bartolo dei —, II, 488.

Corso, Ansaldo —, I, 158, 162.

Cortazzo, famille —, en Crète, I, 471.

Cortevecchia, Gerardo —, I, 289.

Cos, I, 448.

Cosseïr, I, 382.

Costa, ambassadeur d'Ivanko, I, 532.

Costa, Alamannus, voy. Alamanno.

Costus, I, 79, *610* et s.

Cotolbogha, seigneur de Solgat, II, 206 et s.

Coton: II, *611* et ss. En Syrie, I, 178, 375 et ss. — II, 61 et s., 76, 77, 80, 459, 465, 475. Dans les îles de l'Archipel grec, I, 276. En Crète, I, 279. Dans la Petite Arménie, I, 368. — II, 83. A Altoluogo, I, 591. En Chypre, II, 8, not. 1, 10, 415 et s., 426. A Cambaye, II, 144. En Égypte, II, 438, 443. En Occident, II, 497, not. 1.

Cotulemur, gouverneur de Crimée, II, 202.

Coucy, Enguerrand VII, de —, I, 460, not.

Cour de la chaîne, I, 336 et s.

Covilham, Pedro de —, II, 509.

Cranganore, II, 528.

Crémone, II, 514, not. 4, 551, 714.

Crète, voy. Candie.

Cretico, Giovanni —, II, 512, not. 1, 516.

Crimée, I, 294 et s. — II, 99 et s., 156 et ss.

Crispo, Francesco —, duc de Naxos, II, 273. Giovanni III —, duc de Naxos, II, 330. Jacopo IV —, duc de Naxos, II, 334, 455.

Croce, Cristoforo della —, II, 206. Ottobono della —, I, 229, not. 2, 240 et s.

Croisades: Part qu'y prennent les bourgeois des villes et particulièrement des villes d'Italie, I, 131 et s. Les empereurs grecs y voient un danger pour leur empire, I, 190, 264 et s. La quatrième croisade détournée de l'Égypte, son premier objectif, et dirigée contre Constantinople, I, 265 et s., 400 et s. Croisade contre Damiette, I, 405. Croisades de S. Louis, I, 409 et s. Résultats désastreux des croisades pour les relations de la chrétienté avec l'Égypte, I, 410. Tentatives de croisades, postérieures à la prise d'Acre, II, 23 et ss., 51 et ss. Projets de croisades contre les Turcs, formés par les papes, II, 313 et s., 318 et s.

Ctésiphon (Madaïn), I, 7, 17.

Cubèbe, II, 78.

Cumans (Polovtses), II, 160. Langue cumane, II, 241.

Cunha, Tristan da —, II, 532, 535.

Curzola, Bataille de —, I, 447.

Cyclades, I, 274, 432, 434. — II, 323.

Cycle des Tatars, II, 122, 124, 181, not. 4.

Cydnus, I, 367.

Cyngilin (Kayan-Koulam), voy. Caïcolam.

D.

Dâbik, II, 443.

Daboul, II, 501, 642.

Dadian Mumia, prince Géorgien, II, 192, not. 4.

Dahlak, île de —, I, 425. — II, 446, not. 1.

Daibert, évêque, archevêque de Pise, patriarche de Jérusalem, I, 133, 135, 209.

Dalmer, Pietro —, II, 106.

Damala, II, 281.

Damalis, île de —, I, 455.

Damar, II, 648, not. 3.

Damas, I, 26, 41, 42, 43, 59, 170 et s., 176, 179, 319, 338, 346, not. 1, 359, 373. — II, 15, 32, 40, 60 et ss., 71, 155, 417, 445, 452, 456 et ss., 469, 472 et s., 477, 481, 491, 495 et s., 506, 520, 539, 542 et s., 545, 549, 582, 612, 634, 658, 673, 679, 686, 696 et s., 697, 698, 700, 705, 708 et ss., 711, 722.

Damaschino, II, *698,* 710.

Damiette, I, 319, 374, 381, 384, 389, 396 et s., 405, 408, 409, 414, 424 et s. — II, 39, 41, 45, 58, 83, 350, not. 2, 355, 427 et s., 436, 443, 450, 481, 495, 523, 556, 558, 632, 688.

Damme, II, 718.

Dandankan, II, 674, not. 2.

Dandolo, Andrea —, I, 472, not. 1, 530, 546. — II, 105. Benedetto —, II, 476. Enrico —, I, 226, 257, 266 et s., 277, 287, 371, 400, 403, 522. Francesco —, I, 452, 538. — II, 464. Gabriele —, II, 720. Giovanni —, I, 351. — II, 21. Jacopo —, I, 354, 432. Marco —, I, 284. Marino —, I, 274, 401 et s., 403 et s. Pietro —, I, 363. Ranieri —, I, 278.

Danemark, I, 58, 63, 388 et s.

Danilis, dame de Patras, I, 54.

Danois, I, 63, 76, 294.

Daphnousion, I, 429, not.

Darab (Derabgherd), II, 635.

Dardanelles, I, 480, 512. — II, 268, 283, 318, voy. détroit d'Abydos.

Darin, II, 638.

Dario, Giovanni —, II, 326, not. 2.

Dastagerd, I, 17.

Dattes, I, 89, 174. — II, 39, 438, 443.

Davanzano, Marco —, II, 128.

David, empereur de Trébizonde, II, 362 et ss.

Daybal (Dibal), I, 34, 164. — II, 144.

Debil, II, 609.

Deilem, I, 59.

Dekkan, II, 655, 658.

Delfino, Giovanni —, voy. Dolfino.

Delhi, II, 682, 701.

Deli, sultans de —, II, 147.

Delibaba, col de —, II, 116.

Delomedes, Filippo —, I, 506.

Dely, II, 620.

Demetrias, I, 120.
Demetrius, despote de Morée, II, 295, 302.
Demir-khan, I, 536.
Denia, II, 724.
Derbent, I, 46. — II, 232.
Derbiberdi, II, 212, not. 6.
Desiderius, abbé du Mont Cassin, I, 102, 107.
Desportes, Pedro —, II, 15, not. 4, 88.
Deventer, I, 88.
Dhafar, II, 615.
Dhokouz-Khatoun, II, 66, 68.
Dhou-Nowas, roi juif de l'Yémen, I, 10.
Diadoches, dynastie des —, I, 536.
Diamants, II, 150, 505, 549, 655 et s.
Diarbékir (Amida), I, 167.
Diaz, Barthélemy, II, 509.
Didymoteichos, II, 499.
Dinos, II, 358.
Diotisalvi, Enrico, I, 312.
Diou, II, 500 et s., 536, 548.
Dir, I, 69.
Diyadin, II, 116, 120.
Dizaboulos (Titheupouli), I, 15.
Djagataï, I, 138, 235, 238.
Djakmak al Mélik Azzahir, II, 481 et s.
Djanibek, khan du Kiptchak, I, 490, not. 3. — II, 186 et s., 190, 192 et ss., 364.
Djeddah, I, 36, 41, 126. — II, 444 et ss., 449, 500, 518, 529, 536, 550, 679.
Djedjer, II, 564.
Djemaleddin, de Chiraz, II, 135.
Djerbatan, II, 662.
Djihan Tchaï, I, 367, 371. - II, 71, 74, 114.
Djisr ech Chogr, I, 375, 377.
Djisr el Hadid, I, 177.
Djolfar, II, 648.
Djondisapour, II, 681.
Djordjan (Djordjanièh), I, 38, 46, not., 47, 62. — II, 230 et s., 618.
Djorfattan (Cananore?), II, 146.
Djoufout-Kalé, II, 211, 214, 402.
Djounéid, prince de Smyrne, II, 278, 279.
Dniéper: les habitants de Kherson naviguent sur ce fleuve pour leur commerce, I, 56, 68, 70 et ss. Les Russes scandinaves également, 69, not. 1, 71 et ss.
Dniester, II, 160, 162.
Doborditza, prince Bulgare, I, 531.
Dolfino, Giovanni —, I, 504. — II, 46. Michele —, II, 102, 124, 127.
Dominicus, moine franciscain, II, 182.
Don, fleuve, I, 208, 298, 485. — II, 160, 167, 178 et ss.
Donato, Andrea, I, 227, 262. — II, 481.
Donigo, I, 50 et s.
Dorel, Guillaume —, I, 321.
Doria, Baldo —, II, 165. Corrado —, I, 474. — II, 276. Domenico —, I, 550, not. 2. Gabriele —, II, 303, not. 3, 383, not. 8. Gualterio —, II, 57, not. 1. Ilario —, II, 265, not. 2. Jacopo —, I, 444. — II, 141. Leonardo —, II, 362. Niccolo —, I, 95, 369, not. 5. — II, 362. Oberto —, I, 473. Ottaviano —, II, 98. Paganino —, I, 505 et ss. Paolino —, I, 357, 416. — II, 164. Rosso —, I, 456. Tedisio —, II, 29, 34, 140 et s.
Doriole, Pierre —, II, 718.
Doro, Jacopo —, I, 528.
Dotto, Niccolo —, I, 368.
Doua, khan de Djagataï, II, 122.
Douanes: de l'empire grec, I, 56, 114 et s., 193, 205, 229, 231, 238, 241, 459 et s., 482, 498. Tarifs de douane du royaume de Jérusalem, I, 173. Régime des douanes dans les états latins de Syrie, I, 338 et s. En Chypre, II, 11. En Perse, II, 132. Droits de douanes sur les marchandises en transit en Égypte, II, 448 et ss. Commis des —, II, 454.
Douai, II, 707.
Doubios, Plaine de —, II, 286, 319.
Drapperius, Johannes —, I, 351.
Draps: de Frise, connus en Orient, I, 91. — d'Occident, exportés par Venise, Gênes etc., I, 418, 481, 483. — II, 42, 83, 110, 706 et s. — exportés en Chypre, II, 11, 415. — en Égypte, I, 418. — II, 42, 441 et s., 478, 483. — de Florence, exportés à Rhodes. I, 526. — en Turquie, II, 348, 351. — de France, exportés à Altoluogo, I, 542. — de France et de Lombardie à Satalia, I, 549. —

II, 707. — d'Orient, I, 549. — II, 693 et ss.

Duc des Vénitiens à Candie, I, 279.

Ducas, Alexis —, surnommé Murzuphle, I, 268.

Duodi, Ugone, I, 197, 258.

Durazzo, I, 117 et s., 119, 270, 271.

E.

Ébène, bois d'—, I, 379.

Écaille, I, 379.

Echref, prince Djoubanien, II, 129, 131.

Ecija, II, 516, not. 3.

Edegou, II, 380 et s.

Édesse, ville d' , I, 167, 568. Comté d'—, I, 167 et s.

Édouard Ier, roi d'Angleterre, II, 95.

Édouard II, roi d'Angleterre, II, 123.

Egfried, roi d'Angleterre, I, 95.

Égine, II, 323, 334.

Églises.

a. à Acre: églises des Anconitains, I, 318. Notre Dame des Provençaux, I, 319. S. Marc des Vénitiens, I, 153, 161, 316.

b. à Alexandrie: Ste Marie des Génois, I, 427. — II, 433. S. Michel des Vénitiens, I, 411. — II, 433. S. Nicolas des Pisans, I, 412. — II, 433. S. Sabas, I, 345, 347. — II, 434, not. 3.

c. à Almyro: S. Georges, I, 246. S. Jacques des Pisans, I, 290. S. Nicolas, I, 290.

d. à Altoluogo: S. Jean, I, 541.

e. à Andrinople: Ste Marie, église et monastère, I, 243.

f. à Antioche: S. Jean, I, 324.

g. à Athènes: la Madone du Parthénon, II, 271.

h. à Beyrout: S. Marc des Vénitiens, I, 153. S. Sauveur, II, 462.

i. à Caffa: Ste Agnès, II, 174. S. Laurent des Génois.

j. à Chio: S. Georges, I, 290.

k. à Constantinople: S. Akyndinos, I, 260, 286. S. André, I, 294. S. Marc, église et monastère, I, 260, 435, 466. — II, 284, not. 2, 305. S. Nicolas, I, 260, 261, 286, 291. S. Pierre des Pisans, I, 261, 291, 468, 473. — II, 300. S. Sauveur, I, 291. S. Théodore, I, 265, not. 3. Ste Marie, I, 428, 435, 464, 466. Ste Marie de Embulo, I, 286. Sta Maria de Latina, I, 294. Sta Panagia, I, 497. Ste Sophie, I, 194. — II, 305.

l. à Famagouste: S. Nicolas, II, 407.

m. à Gênes: S. Laurent, I, 158.

n. à Koulam: S. Georgius Latinorum, II, 148.

o. à Lajazzo: S. Laurent, II, 84.

p. à Limisso: S. Georges, I, 364. S. Marc, I, 364.

q. au Mont Sinaï: Ste Catherine, monastère, II, 444.

r. à Négrepont: S. Marc, I, 282, 468. S. Pierre des Pisans, I, 468.

s. à Palatia: S. Nicolas, I, 545. — II, 354.

t. à Péra (Galata): S. Dominique, I, 460, not. S. François, I, 460, not., 561. — II, 310. S. Michel, I, 454, 460. — II, 345. S. Paul, I, 460, not. Ste Claire, monastère, II, 310. Ste Hélène, I, 460, not. Ste Marie, I, 460, not. Ste Marie de la Cave, II, 34.

u. à Rodosto: S. Georges, I, 243.

v. à Sinope: Ste Marie, I, 552.

x. à Tyr, S. Marc des Vénitiens, I, 153, 353.

y. à Venise: S. Georges le majeur, I, 243, 260. S. Marc, I, 108, 119, 260, 307.

Égypte: L'Égypte province grecque, I, 9, 11, 21. Conquête arabe, I, 24 et s. Sa prospérité sous les Toulounides, I, 44. Trafic avec les arabes d'Espagne, I, 49. Conflits avec les états latins de Terre sainte, I, 339. Transit des marchandises d'Orient et d'Occident, I, 378. Articles de commerce, I, 385 et ss. Scrupules opposés au trafic entre la chrétienté et l'Égypte, I, 385. Interdits lancés par l'église, I, 386. Édits rendus par les souverains pour réprimer les abus, I, 387. Marche croissante de ce trafic malgré tout, I, 388. Les Fatimides, I, 389 et ss. Saladin et ses successeurs, I, 397 et ss.

Croisades contre l'Égypte, I, 400 et ss. Il en résulte des relations très tendues entre l'Égypte et la chrétienté d'Occident, I, 404. Rapports amicaux entre la maison de Hohenstaufen et l'Égypte, I, 406, 423. Croisade de S[t] Louis, I, 409. Colonies de commerce occidentales en —, I, 410 et ss. Domination des sultans mamelouks, I, 424 et ss. Interdiction du commerce avec l'—, II, 24 et ss. Élévation des droits de transit pour les marchandises venant de l'Inde, II, 78. Échanges de marchandises avec l'Asie-Mineure, II, 355. Arrière-floraison du commerce, II, 427 et ss. Décadence du commerce sous les derniers Mamelouks et surtout sous les Osmanlis, II, 513 et ss. Importation des esclaves, II, 555 et ss. Produits, I, 385 et ss., 567, 575 et ss., 602, 613, 628, 632, 636, 651, 655, 684, 687 et ss., 700, 702. L'— avait besoin de certains articles d'Europe, I, 385, 386. — II, 23 et s.

Elbourz, II, 112.

El Dhâfir Biamrillahi, I, 392, not. 4.

El Djar, I, 36, 126.

El Faïz Binaçrillahi, I, 392, not. 4, 394, 395, not. 1.

Eliasbeg, prince de Mentèchè, II, 353 et s.

Elias, seigneur de Solgat, II, 206, 207.

El Kâtif, II, 649.

Ely, royaume d'—, II, 620, 660, 662.

Embolarii, I, 260.

Embulum (rue à arcades, quartier marchand), I, 205, 210. Embulum de Sancta Cruce, I, 253. Embulum de Coparia, I, 210 et s., 216, 254.

Embriaco, Maison —, à Gibelet, I, 158, 162 et s., 321. Bartolommeo —, I, 356. Guglielmo —, I, 134. Guglielmo —, fils d'Ugone I, I, 162. Guido —, I, 159. Primo —, I, 134. Ugone I —, I, 158, 162. Ugone II —, I, 162, 322. Ugone III —, I, 162.

Embrico, évêque de Wurtzbourg, I, 263.

Émeraudes, II, 651, 655.

Émin, titre donné par les Turcs au consul des Florentins à Cple., II, 344.

Eminek-Bey, II, 400 et s., 404.

Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, II, 503 et s., 509 et ss., 547 et ss.

Emmanuel Chrysoloras, ambassadeur grec, II, 284, not. 4.

Emo, Giovanni —, II, 496. Pietro —, I, 524.

Empire latin. Sa fondation, I, 268 et s. Sa chute, I, 428.

Empoli, Giovanni da —, II, 527, 547 et s.

Empurias, Hugues de —, I, 186, 420, not. 4.

Encens, I, 174. — II, 8, not. 1, 39, 365, *614* et ss., 732.

Enghien, Barons d'—, en Argolide, II, 272. Guy d'—, II, 272.

Enns, II, 728.

Entença, Bérenger de —, I, 451.

Éphèse, I, 119, 536 et ss., 699, voy. Altoluogo.

Épire, I, 270, 440.

Erdjich, II, 120.

Erfurt, I, 78.

Erizzo, Paolo —, II, 325.

Ermizio, Guglielmo —, II, 18.

Ernoul, I, 401.

Erzinghian, II, 109, 113, 115 et s., 125, 703. Bataille d'—, I, 534.

Erzeroum, I, 44. — II, 113, 116, 120 et ss.

Esclaves. Commerce des —, pendant la période carlovingienne, I, 96. Ce commerce fait par les Juifs, I, 127. Importation d'— en Égypte, II, 25, 34 et s., 39, 443, 484. — II, 555 et ss. Exportation de la Petite-Arménie, II, 82, 83; de la Crimée, II, 177 et s., 393, 556; de Tana, II, 178, 377, 556. Commerce d'— par les Vénitiens, II, 317. Exportation d'Asie mineure en Égypte, II, 355. Les Tatars, marchands d'esclaves à Alexandrie, II, 432, 443. Tableau général de ce commerce, II, 355 et ss. Les Génois tolèrent ce commerce et y prennent part, II, 557.

Espagne. L'Espagne arabe, I, 48, 49. — II, 724 et s. Produits: II, 564, 574, 608, 611, 628, 668, 670, 684, 689, 694

et s., 700. Relations avec l'Orient, II, 724 et s. Espagnols à Constantinople, I, 295 et s. - dans les états latins de Terre sainte, I, 325. — aux foires de Champagne, II, 714.

Éthelred, roi d'Angleterre, I, 27.

Éthiopie, I, 6, 9, 11. — II, 629.

Étienne, S. —, roi de Hongrie, I, 83.

Étienne Douchan, roi de Serbie, I, 490, 529.

Étienne Ouroch III, roi de Serbie, I, 529.

Étienne, Voïvode de Valachie, II, 392, 405.

Eubée, voy. Négrepont.

Eugène IV, pape, II, 173, 284.

Eupatoria, II, 177.

Euphrate, I, 7, 42. — II, 71, 74.

Évrenosbeg, II, 268.

Eyoubides, à Alep, I, 374—377.

F.

Facciolati, I, 498.

Facio, Luchino de —, II, 288.

Faïdeddin, I, 403.

Fakreddin, I, 377.

Falier, Marco —, II, 353. Marino —, I, 514, not. 3, 530. — II, 45. Ordefalo, I, 142.

Falster, île de —, I, 58.

Famagouste, I, 362 et s., 527, 548. — II, 5 et s., 8 et ss., 13, 15 et s., 20 et ss., 61 et s., 407 et ss., 456, 461, 469, 471, 559, 571, 582, 617, 629, 667, 698, 700, 701, 703, 705, 708.

Familiatus, Ildebrandus —, I, 265.

Fandaraïna, II, 146, 152, 153, 602, 661.

Faradj, sultan d'Égypte, II, 471 et s.

Faramah (Péluse), I, 41, 126.

Fars, I, 30. — II, 135, 139, 683.

Fatimides, I, 389—397.

Faucons de chasse, II, 391, 422 et s.

Fazolati, II, 473, not. 7.

Federici, Rainerus —, I, 291.

Federighi, Carlo —, II, 479.

Féïsour, II, 592 et ss.

Ferghâna (Khokand), I, 14, 38, 167. — II, 653.

Fermo, I, 309.

Ferrare, I, 309, 587, 608, 629. Concile de —, II, 284.

Ferrario, Hugo —, I, 332, 362, 370.

Ferrer, famille catalane en Chypre, II, 422.

Fieschi, Francesco —, II, 393. Lodisio —, II, 406. Niccolino —, dei Cardinali, II, 16.

Figeae, II, 34.

Filangieri, Riccardo —, I, 340. — II, 686, not. 5.

Fils d'argent, I, 484. — II, 296. — d'or, I, 418, 484, 549. — II, 11, 61, 182, 296, 415, 450, *677* et s., 727.

Finlande, I, 57.

Firmanus, Franciscus —, II, 40.

Fivaller, Jayme de —, I, 423, not.

Flacia, I, 365.

Flandres, Relations commerciales avec l'Orient, I, 388 et s. — II, 719, 722. Routes d'Italie en Flandre par l'Allemagne, II, 731 et s.

Flandrina, voy. Fandaraïna.

Flor, Roger de —, I, 450 et s., 477, 535.

Florence. Donne caution pour Venise à la paix de Turin, I, 523. Concile de —, II, 173, 284, 299. — exporte en Orient beaucoup de draps, d'abord par des ports étrangers, II, 296 et s. — prend possession de Pise, II, 298. — crée à Livourne une marine marchande à elle, II, 298. — organise un service de navigation pour le Levant, y fonde des consulats, II, 298 et s. — expédie des vaisseaux à Constantinople, II, 299. — reçoit un privilège de l'empereur Jean V, II, 300. Produits fabriqués, II, 670, 677, 708 et s.

Florentins à Acre, I, 318. — à Barcelone, I, 326. — à Constantinople, I, 474. — en Chypre, II, 8, 12, 23. — à Tana, II, 187. — dans l'empire grec, II, 296 et ss. Leurs draps se répandent au loin dans le Levant, II, 296 et s. Dans le commencement, ils sont expédiés par des ports étrangers, II, 296. Organisation d'un service de navigation propre, avec Livourne pour tête de ligne, II, 298. La colonie florentine de Constantinople, sous ses consuls à elle, II, 300. Les Florentins

à Rhodes, à Chio, II, 300 et s. — dans le duché d'Athènes, dans les despotats d'Épire et de Morée, II, 301 et s. Pertes que leur fait subir la prise de Constantinople, II, 308. Leur situation favorable à l'égard des Turcs, II, 336 et s. Navigation marchande pour Constantinople, II, 337 et ss. Consulat de Raguse, II, 338. Rivalité avec les Vénitiens, II, 339 et s. Intimité avec les Turcs, II, 339 et ss. Conflits intérieures dans la Colonie de Constantinople, II, 341 et s. Consulat de Constantinople, II, 342 et ss. Établissements à Andrinople et à Brousse, II, 344, 345, 352. Situation à l'égard de Chio et de Rhodes, II, 302, 345 et s. Les F. nouent des relations commerciales avec Trébizonde, II, 362 et ss. Ils jouissent de la faveur de deux rois de Chypre, II, 421. — sont invités à visiter les ports de l'Égypte, II, 428. Fondaco à Alexandrie?, II, 479, 490. Engagements pris par les Florentins à l'égard de l'Égypte avant l'organisation de leur marine, II, 478 et s.; après, II, 479 et ss., 487 et ss. Consulat d'Alexandrie, II, 479, 490. Service de navigation pour Alexandrie, II, 487 et ss. Ambassades, envoyées en Égypte et réciproquement, II, 487 et ss. Colonie florentine à Lisbonne, II, 512, 549. Les F. prennent part aux expéditions maritimes des Portugais dans les Indes, II, 512 et ss., 531. — font le commerce des esclaves à Ancône, II, 561, not. 2. Commerce de l'alun, II, 566. Les F. aux foires de Champagne et de Nîmes, II, 714, 715. — à Anvers et à Bruges, II, 721. Leurs galères abordent fréquemment en Espagne, II, 725.

Florus, Amalfitain, I, 99.

Fo-Kien, II, 618.

Folco, II, 42.

Folium Indi, II, 599.

Fondaco (fundicum). Étymologie du mot, II, 430, not. 7. Organisation des fondachi, I, 152. — II, 430 et s. Fondachi dans les quartiers marchands des villes de Syrie, I, 150, 152. Fondaco des Génois à Constantinople, I, 204. — des Francs à Rodosto, I, 243. Fondachi des Vénitiens dans l'île d'Eubée, I, 282; et, en particulier, à Négrepont, I, 282. Fondaco des Vénitiens à Constantinople, I, 286. — à Rhodes, I, 307. Fondachi des Marseillais dans diverses localités du Levant, I, 329. — des Vénitiens à Trébizonde, II, 362. — à Limisso, I, 364. — à Alep, I, 374, 377. — à Laodicée, I, 375, 377. — au pont de l'Oronte?, I, 377. Fondachi des Pisans à Alexandrie, I, 393 et s., 397, 412 et s. — II, 432. — des Vénitiens et des Pisans au Caire?, I, 393. — II, 435. — des Vénitiens à Alexandrie, I, 403, 405, 411. — II, 431 et s., 433, 491. — des Génois, I, 417. — II, 432, 491. — des gens de Montpellier, I, 421. — des gens de Barcelone (Catalans), I, 421. — II, 50, 432 et s., 486. — des Français, II, 432. — des Marseillais et des gens de Narbonne, II, 432 et s. — des Florentins, II, 432, 479, 490. — des Anconitains, des Napolitains et des Gaëtans, des Palermitains, des Ragusans, des Candiotes, des Chypriotes, des Grecs, des Turcs, des Arabes du nord de l'Afrique, II, 432. — des Tatars, II, 432, 443. Fondachi des Vénitiens, des Génois, des Catalans à Beyrout, II, 462. — des Vénitiens à Tripoli, II, 462. — des Vénitiens et autres à Damas, II, 462. — des Vénitiens à Alep, II, 463. — des Allemands à Venise, II, 551, 729, 732 et s.

Formose, II, 193.

Fornari, Lamberto —, I, 322, 414 et s.

Foros, II, 210.

Fos (Fossæ marianæ), I, 89.

Foscamalus, Constantinus —, I, 445.

Foscari, à Lemnos, I, 434. Francesco —, II, 277, 316, 481, 679, not. 7.

Foscarini, Giovanni —, II, 52. Jacopo —, II, 434. Marco —, II, 129. Tommaso —, I, 375 et s.

Foscolo, Francesco —, II, 155, 261. Leonardo —, I, 275.

Fotcha, II, 333, 347.

Fouah, II, 436 et ss.

Foulques, roi de Jérusalem, I, 147, 156

Fou-tchéou, II, 592, 682, not. 2.

Fraganesco, Niccolino de —, II, 104.

Français. Leur quartier et leurs quais à Constantinople, I, 226, 263. Fondaco et consulat à Alexandrie, II, 432, 455, not. 1, 484. Développement passager de leur commerce avec l'Égypte, II, 483 et ss. Ils ourdissent des intrigues en Égypte contre les Vénitiens, II, 539 et s.

France. Relations avec l'Orient, I, 88 et ss. — II, 713 et ss. F. méridionale, visitée par les marchands italiens, I, 185. — II, 713. Elle expédie en Orient des transports de pèlerins et des navires marchands, I, 186. — II, 713. Opposition de Gênes à ce trafic, I, 187 et s. Produits du midi de la France, II, 608, 670. Marchands du midi de la France aux foires de Champagne, II, 713, voy. Provençaux.

Franchi, Marco de' —, II, 311.

François II, duc de Bretagne, II, 489.

François de Camerino, évêque de Kertch, II, 185.

François de Carrare, I, 520. — II, 409.

Fraxinetum, I, 92.

Frédéric Ier, Barberousse, empereur allemand, I, 183, 188, 203, 212, 215—217, 243, 264.

Frédéric II, empereur allemand, I, 184, 337, 339 et ss., 406 et ss., 419 et s., 439. — II, 686.

Frédéric III, empereur allemand, II, 561.

Frédéric II, roi de Sicile, I, 450, 452, 475, not. 1, 484. — II, 86.

Fregoso, famille génoise, II, 322. Bartolommeo —, II, 406. Giano —, II, 361.

Fréjus, I, 185.

Frescobaldi, II, 527.

Fugger, maison de commerce, II, 531, 533.

Funda, I, 156, 337, not. 5.

Fussen, II, 735.

Fusti (fistuchi) di gherofani, II, 607.

G.

Gabalas, Léon —, seigneur de Rhodes, I, 306 et s. Jean —, seigneur de Rhodes, I, 307.

Gaban, I, 370 et s. — II, 91, 114. Léon, seigneur de —, I, 370 et s.

Gabella, Antoniotto della —, II, 401.

Gabulum, voy. Gibel.

Gaëtani, Giovanni —, II, 345. Rainero —, I, 230.

Gaëte et les Gaëtans, I, 98, 108. — II, 432.

Gafforio, Andrea —, I, 442. Gaffore —, corsaire génois, I, 238 et s.

Gaïkhatoun, khan tatar, II, 15, not. 4.

Gaindou, II, 596, 606.

Galanga, I, 79, 165, 379. — II, 151, 252, *616* et ss., 648, 729.

Galata, voy. Péra.

Galee di traffico, II, 453, 460 et ss.

Galice, I, 388 et s.

Galli, Rafaello —, II, 548, not. 3.

Gallina, Albertus —, I, 322.

Gallipoli, I, 270, 284, 297, 451, 477, 512, 513, 517. — II, 277, 279, 283, 293, 300, 313, 318, 328, 337, 351, 644.

Gama, Vasco de —, II, 497, not. 1, 504, 510 et s., 514, 517, 525, 527, 530, 555, 581.

Gambacorti, Pietro de' —, II, 297.

Gand, II, 363.

Gandja, II, 672.

Gandolfus, I, 146.

Garance, I, 179, *618* et s.

Gascogne, I, 388 et s.

Gaspar, juif, II, 504, 511.

Gaston (Gastim), I, 370. Adam, seigneur de —, I, 370.

Gattilusi, les — à Lesbos, I, 510 et ss. — II, 274, 289 et s. — à la vieille Phocée, I, 511. — II, 278. — à Ænos, I, 512. — II, 274, 289.

Gattilusio, Domenico —, II, 321. Dorino I —, I, 511, not. — II, 289, 290, not. 2, 320. Dorino II —, II, 320. Francesco —, I, 510 et s., 522. — II, 262, not. 4, 264, 289, not. 5. Jacopo —, II, 278. Niccolo I —, I, 511, 512. — II, 264. Niccolo II —, frère de Domenico, II, 321 et s. Palamède —, II, 289, 320.

Gaza, I, 20, 172. — II, 37 et s. 466.

Gazarie, nom donné à la Crimée, II, 159, 171, 296.

Gazaro, Pietro —, II, 364.

Gazurat, II, 660.

Gehon, fl., I, 383.

Gênes: obtient tardivement son autonomie, I, 120. — est surprise par les Sarrazins, I, 121; et entravée dans ses progrès, I, 121. — les combats en Sardaigne et en Afrique, I, 121 et s. — obtient la liberté communale sous des consuls à elle, I, 132 et s. — prend part aux croisades en Syrie, I, 133 et ss. — refuse de se joindre à la quatrième croisade, I, 267. — ne joue qu'un rôle subordonné dans l'empire latin, I, 288 et s. — interdit le transport de matériel de guerre en Égypte, I, 387. Le gouvernement passe aux mains des guelfes, d'où guerre avec les colonies du Levant, I, 484. Gênes se soumet au seigneur de Milan, Giov. de' Visconti, I, 509. Position prise par la république à l'égard des interdictions de commerce publiées par les papes, II, 34 et ss.; d'où conflit avec l'ordre de S. Jean et le roi de Chypre, II, 36 et s. Régime français, II, 274. Épuisement de la ville, II, 322, 383 et s. Produits fabriqués, II, 670, 677 et s., 708 et s.

Genève, II, 735.

Gengiskhan, I, 176, not. — II, 64, 66, 72, 161, 231, 233, 235, 237.

Geno, Andrea —, II, 182. Marino —, I, 286 et s., 288, not. 1. Pietro —, II, 21.

Génois: ils visitent la Sicile normande, I, 123. — ont des relations avec la Palestine dès avant les croisades, I, 124. — prennent part au siége d'Antioche par les croisés, I, 133 et s.; à celui de Jérusalem, I, 134. — aident à prendre Arsouf et Césarée, I, 137; Acre, I, 137 et s. — obtiennent des quartiers marchands dans le royaume de Jérusalem, I, 138. — contribuent à la prise de Tortose, I, 139; de Gibelet, I, 139; de Tripoli, I, 139 et s.; de Gibel, I, 141; de Beyrout (Béryte), I, 142, 151. Leurs droits sont fréquemment violés par les rois de Jérusalem et les comtes de Tripoli, I, 148 et s. Leurs propriétés à Antioche, I, 149 et s. La ville de Gibelet leur appartient en entier, I, 150. Possessions coloniales dans le royaume de Jérusalem, I, 150 et s. Plaintes au sujet des restrictions apportées à la compétence de leurs tribunaux dans les états fondés par les croisés, I, 160. Les Génois sont favorisés en Sicile, I, 182, 184. Ils ont un consulat et un fondaco à Messine, I, 182. — occupent Syracuse, I, 183; la reperdent, I, 184. Ils trafiquent avec le midi de la France, I, 185. Ils veulent interdire aux gens de Montpellier de naviguer en haute mer, I, 187; aux Provençaux en général, de trafiquer avec la Sicile, I, 188. Au cours d'un croisade, ils sont attaqués en route par les Grecs, I, 191 et s. Premières négociations avec Byzance, I, 198. Offres de Manuel, I, 202 et s. Leur établissement à Constantinople, I, 204. Troubles causés par les Pisans, I, 204. Nouvelle convention passée avec Manuel, I, 205. Réserves imposées par l'empereur pour Rossia et Matracha, I, 205—209. Les Génois obtiennent un nouveau quartier à Constantinople, I, 210 et s. Ils y sont attaqués pour la seconde fois, I, 212. Accommodement avec l'empereur Isaac, I, 228 et s. Ils lui donnent satisfaction pour les actes de piraterie commis par leurs compatriotes, I, 233 et s. Négociations avec Alexis III, I, 240 et ss. Les Génois à Almyro, I, 246; à Thèbes, I, 247. Situation de leurs divers établissements à Constantinople, I, 252 et s. Leurs relations avec l'empire latin, I, 291 et s.; avec le royaume de Thessalonique, I, 293; avec le duché d'Athènes, I, 293. Les Génois à Kiev, I, 297. Leurs relations avec l'empire de Nicée, I, 306. Ils concourent à la défense de Tyr, I, 311 et s.; au siége d'Acre, I, 312. Après la prise d'Acre, ils rentrent en possession de leurs biens, I, 314. Ils tiennent pour Conrad de Montferrat, I, 315. Ils font de Beyrout leur principale station, I, 320. Ils fréquentent Gibelet, I, 321. Ils sont

spécialement favorisés à Tripoli, I, 322 et ss., 338. Ils se maintiennent à Antioche, I, 324. Leurs consuls en Syrie, I, 331 et s. On leur impose des contributions illégales dans le royaume de Jérusalem, I, 338, 340 et s. Ils sont affranchis des droits de douane dans le comté de Tripoli, I, 339; à Antioche, I, 339. Leurs relations avec Frédéric II et ses lieutenants en Syrie, I, 340 et ss. Privilège pour Caiffa, I, 341. Conflits avec les Pisans à Acre, I, 343 et s. Guerre avec les Vénitiens, I, 344 et s. Battus par les Vénitiens, ils évacuent Acre et se replient sur Tyr, I, 350. Armistice, I, 354. Ils battent les Pisans et les forcent à leur accorder des concessions à Acre, I, 354 et s. Ils ne peuvent empêcher Kélavoun de prendre Tripoli, I, 357. Leurs débuts en Chypre, I, 361 et ss.; dans la Petite-Arménie, I, 369 et s. Pendant la période des croisades, ils entretiennent un trafic actif avec l'Égypte, I, 389 et s., 398 et s. Ils prennent part à la croisade contre Damiette, I, 405. Ils fournissent des vaisseaux pour les deux croisades de S. Louis, I, 409 et s. Droits et possessions des Génois en Égypte, I, 414 et ss. Leur alliance avec Michel Paléologue, I, 427 et ss. Il leur abandonne la citadelle des Vénitiens à Constantinople, I, 429. Autres concessions, I, 429 et s. Michel P. commence à se défier d'eux, I, 430 et s. Il rompt avec eux, I, 431. Il les expulse de Constantinople en même temps que les autres Latins, I, 431. L'empereur se rapproche d'eux encore une fois, I, 436 et s. Le faubourg de Galata leur est assigné comme résidence, I, 436. Conflits avec Michel, I, 438 et s. Attitude de cet empereur à l'égard des Génois en général, I, 440. Ils sont également l'objet des faveurs d'Andronic II, I, 444. Guerre avec les Vénitiens, I, 445 et s. Paix, I, 447. Ils luttent contre la compagnie catalane, I, 450 et s. Ils font la paix avec elle, I, 451. Constitution et administration de leur colonie de Galata, I, 454 et ss. Smyrne leur est concédée, I, 461. Conflit intérieur entre Guelfes et Gibelins, I, 484. Griefs contre Andronic III, I, 487 et s. Ils enlèvent par force Chio aux Grecs, I, 491 et ss. De Galata, ils luttent avec Constantinople, I, 498 et ss. Ils provoquent une nouvelle guerre avec Venise, I, 502 et ss. Ils sont assiégés dans Galata, I, 505. Ils assiègent de leur côté Négrepont, I, 505. Ils s'allient avec les Turcs, I, 506. Bataille navale dans le Bosphore, I, 507. Paix avec Cantacuzène, I, 508. Ils sont défaits à Alghero, I, 509. Paix avec Venise, I, 509. Traitement inique des Vénitiens à Péra, I, 516 et s. Dernière guerre causée par la rivalité des deux peuples, I, 517 et ss. Les G. soutiennent les prétentions d'Andronic au trône, I, 518 et s. Ils négocient une alliance avec les Bulgares, I, 527 et s. Conflits avec Théodore Svetislav, I, 530; avec Doborditza, I, 531 et s. Accommodement avec son fils Ivanko, I, 532. Commerce de céréales à Licostomo, établissement à Licostomo, établissement à Moncastro, I, 533 et s. Traité avec l'émir d'Altoluogo, I, 543. Ils entretiennent un trafic maritime entre la Syrie et l'Égypte d'une part et la Petite-Arménie (Alaja) d'autre part, I, 547. Consulat de Sinope, I, 552. Colonies de Simisso, I, 553; et de Samastri, I, 554. Relations avec le roi Henri III de Chypre, II, 5. Conflits avec les Lusignans, II, 15 et ss. Administration de la colonie de Chypre, II, 20. Relations avec l'Égypte pendant la durée de l'interdiction du commerce, II, 35 et ss. Ils reprennent activement le trafic avec ce pays vers le milieu du XIVe siècle, II, 49. Leur attitude pendant la croisade de Pierre Ier de Chypre, II, 51 et ss.; dans la Petite-Arménie, II, 75. Consulat de Sivas, II, 79. Voyages de Lajazzo à Iconium, II, 79. Établissement à Trébizonde, II, 96 et s., 105 et s. Première apparition en Perse, II, 111. Ils forment le projet de faire passer par ce pays le courant du commerce des Indes, II, 111. Navigation sur la mer Caspienne, II, 112.

On leur attribue la construction de châteaux forts entre Trébizonde et Tauris, II, 121. Leur colonie en Perse, II, 130 et ss. Expédition entreprise par des Génois vers les Indes, II, 140 et ss. Indices d'un établissement à Tannah, II, 144 et s.; à Koulam?, II, 148. Fondation de la colonie de Caffa, II, 157 et ss. Ils s'emparent du commerce maritime dans la mer Noire, II, 166. Ils reconstruisent Caffa, II, 170 et s. Administration de la colonie de cette ville, II, 171 et s. Ils entretiennent un consul à Solgat, II, 175. Ils poussent jusqu'au Volga et à la mer Caspienne, II, 176. Ils prennent part au commerce des esclaves, II, 177 et s. Navires marchands expédiés sur Tana, II, 181. Établissement à Tana, II, 181, 184. Conflit avec Djani-bek à Tana et à Caffa, II, 187 et s. Consulats à Copa et à Matrega, II, 191; à Sebastopolis, II, 192. Les Génois s'entendent avec les Vénitiens pour combattre Djanibek, II, 193 et s. Ils invitent les Vénitiens à venir à Caffa, II, 196 et s. Ils font la paix avec Djanibek, II, 197. Ils veulent expulser les Vénitiens du Pont, II, 198. Ils occupent le détroit de Hiéron., II, 198. Guerre avec Venise, II, 199. Ils fortifient Caffa, II, 203. Ils s'emparent de Soldaja, II, 204; et du district de Gothie, II, 205. Négociations avec divers gouverneurs de Solgat et avec le khan Toktamich, II, 205 et ss. Aperçu des nouvelles acquisitions en Crimée, II, 207 et ss.; à Zayton, II, 220, 247. Relations avec les Osmanlis, II, 258 et ss. Les Génois équipent des vaisseaux pour la défense de Constantinople contre les Turcs, II, 264 et s. A l'occasion de troubles intérieurs, ces vaisseaux sont rappelés, II, 274. Relations amicales avec Mahomet Ier et Mourad II, II, 278 et ss., 285 et s. Ce qui n'empêche pas les G. de travailler au maintien de l'empire byzantin, II, 285. La situation du commerce est encore passable, II, 286. Accroissement des possessions génoises dans les îles de l'Archipel, II, 289 et s. Guerre contre les Vénitiens dans cette région, II, 290 et s. Attitude des Génois pendant le siége de Constantinople par Mahomet II, II, 305 et ss. Ambassade envoyée au sultan après la prise de la ville, II, 314 et s. Les Génois à Andrinople, II, 315. État des colonies de Péra et de Chio à la fin du Moyen-âge, II, 334 et ss. Les Génois à Brousse, II, 352 et s. Les Génois seigneurs de Samastri, II, 358. Les Génois à Trébizonde, II, 361 et s. Ils fortifient leurs villes de Crimée, II, 365 et s. Organisation intérieure des colonies en Crimée, II, 367 et ss. Rivalité avec les Vénitiens au sujet de la navigation marchande dans le Pont, II, 373 et s. A Tana, les Génois ont à souffrir à la suite de l'occupation du pays par Tamerlan, II, 375 et ss. Ils sont favorisés par les khans du Kiptchak, II, 378. Les communications avec Caffa sont coupées par les Turcs, II, 386 et s. Ils établissent un consulat à Vosporo, II, 393. Ils se maintiennent à Tana, II, 393 et s. Établissements et seigneuries fondés par les Génois sur la mer d'Azof et le long de la côte du Caucase, II, 393 et ss.; à l'embouchure de Dnieper, II, 397. Perte des colonies du sud de la Russie, II, 402 et ss. Vaines tentatives pour les reprendre, II, 406. Rivalité des Génois et des Vénitiens pour la primauté à Famagouste, II, 407 et s. Les Génois s'emparent de Famagouste, II, 408. Organisation de l'administration à Famagouste, II, 412 et s. Monopole commercial, II, 414 et ss. Les Génois à Damiette, II, 428; à Alexandrie, II, 432. Leurs douanes en Égypte, II, 450. Leur Fondaco à Beyrout, II, 461 et s. Trafic avec Damas, II, 462. Consulats à Rama et à Jérusalem pour la protection des pèlerins, II, 467. Leurs marchands subissent de mauvais traitements en Égypte, II, 470 et s., 477 et s. Dernières traces de leur trafic avec l'Égypte, II, 490. Les Génois à Tauris et à Soultanièh, sur les côtes de la mer Caspienne, II, 506. Quelques Génois prennent part aux expéditions des Portugais dans les Indes, II, 531. Ordon-

nances relatives au commerce des esclaves, II, 557, 559 et s. Quelques Génois prennent part à ce commerce, II, 559. Commerce de l'alun, II, 566. Marchands génois dans le midi de la France et aux foires de Champagne, II, 713 et ss. Convois de galères expédiés en Angleterre et dans les Pays-bas, II, 716, 720 et ss., 727. Trafic avec l'Espagne, II, 724; avec l'Allemagne, II, 732 et ss.

Gentili, Battista de' —, II, 173.

Géorgie et Géorgiens, II, 67, 393, 593, 672.

Georgios Dromokratès, II, 321, not. 5.

Georgius Armirazius, II, 361.

Gerardus, évêque de Zayton, II, 219.

Gerbe, II, 25, not. 1.

Germsir, II, 108, 138.

Ghazan, khan de Perse, II, 69, 76, 108, not. 3, 118 et s., 138.

Ghazanièh, II, 108.

Ghazi-Tchèlèbi, seigneur de Sinope, I, 485, 551. — II, 98.

Ghetus, Lambertus —, I, 192.

Ghiat-Eddin Kaï Kosrou Ier, sultan d'Iconium, I, 302, 304.

Ghiat-Eddin Addahir, sultan d'Égypte, I, 374.

Ghilan, II, 112, 176, 189, 506, 670 et s., 673.

Ghisi, Andrea —, I, 274 et s. Filippo, I, 434. Geremia —, I, 274 et s. Giorgio III —, II, 270, 273. Extension de la maison de — dans l'île d'Eubée, II, 269.

Ghizolfi (Ghisolfi), Buscarello dei —, II, 95, 111, not. 2. Corrado —, II, 95. Ghisolfo dei —, II, 37. Percivalle —, II, 95. Giovanni, Simone, Vincenzo, Zaccaria —, II, 380, 395, 405 et s.

Ghôr, I, 172.

Gibel (Gabulum, Gibellum, le grand —), I, 138, 141, 150, 163, 169, 311, 324, 355, 373, 374 et ss.

Gibelet (Gibellum, le petit —), I, 139, 141, 150, 158, 162, 170, 311, 321, 323, 356, 358. Seigneurs de —, voy. Embriaco.

Gibraltar, détroit de —, II, 719, 722 —725.

Gingembre, I, 79. — II, 8, not. 1, 13, 39, 75, 76, 78, 83, 147, 149, 189, 443, 498, 505, 509, 512, 526, 534 et s., *619* et ss., 648, 714, 729.

Giorgio (Zorzi), Fantino —, I, 523. Marsilio —, I, 148, not., 153, not., 155, 307, 331, 335 et s., 338, 342, 345, not. 7, 363. Niccolo —, II, 280.

Giova, Bernardino —, II, 523.

Girofle, Clous de —, I, 79, 89, 165, 174, 383, 390. — II, 78, 151, 189, 355, 443, 500, 505, 509, *603* et ss., 616, 648, 729.

Gisulf, duc de Salerne, I, 101, 103, 107, 124.

Giudice, Guarnerio —, I, 428.

Giuglielmo, tiercier de Négrepont, I, 282.

Giuliano, Felippo —, I, 302, not. 4.

Giustiniani (d'origine vénitienne): Andrea —, II, 471. Antonio —, II, 332, 522, not. 4. Belletto —, I, 448. Francesco —, II, 276. Giustiniano —, I, 485, 487. — II, 191. Marco —, I, 346, 347, 519. — II, 260, not. 2, 361. Michele —, II, 79, 90. Niccolo —, II, 56, 182. Pancrazio —, I, 505. Pietro —, I, 274. — II, 57, not. 1. Stefano —, I, 331, not. 5.

Giustiniani (d'origine génoise), Gabriele, II, 345. Giovanni, Guglielmo Longo, II, 307. Paolo —, II, 56. Giustiniani à Chio, I, 495 et ss. — II, 276, 335.

Goa, II, 144, 146, 547, 550, 662.

Goascho, Corrado de —, II, 206.

Gobidar, II, 113.

Godefroi de Bouillon, I, 124, 135 et ss.

Geuksun (Coxon, Gogison), II, 114.

Golconde, II, 655.

Gomme adragant, I, 549. — II, *623* et s.

Gomme laque, II, 151, 350, 507, *624* et s.

Gontardo, Pietro —, I, 362, not. 1.

Gorgo (Djordjan), I, 4.

Gorhigos, voy. Korykos.

Gossembrot, maison de com. allemande, II, 531.

Goths et district de Gothie en Crimée, II, 205, 208 et ss., 226, 283, 404 et s.

Gothland, I, 58, 63.

Goudjerate, I, 8, 379. — II, 144, 152, 498, 536, 627, 660.

Goudjeratis, II, 498 et s., 501, 536, 548, 626.

Gouldja, voy. Kouldja.

Goulek Boghaz, Col de —, I, 302, 368, 370. — II, 79, 92.

Goulek-Gala, II, 92.

Gozora (Gouzzoula), II, 141.

Gozzo, I, 278.

Gradenigo, seigneurs de Lesbos, I, 434. Andrea —, I, 465, not 1. — II, 43, not. 4. Giacomo —, I, 175. Giovanni —, I, 514, not. 4. Marco —, I, 429, not., 514. Marino —, I, 471. Pietro —, II, 101.

Gradi, Lodisio de' —, II, 532, not. 3.

Graine d'écarlate (Kermès, cochenille), I, 272, 279. — II, 282, 350, *607* et ss.

Grande Bretagne, ses relations commerciales avec l'Orient, I, 87 et s. — II, 725 et ss. Elle expédie à Alexandrie du cuivre et de l'étain, I, 422. — II, 727, voy. Anglais.

Grasello, Guifredotto —, I, 240.

Grecs, byzantins. Ils trafiquent avec l'Inde par la mer Rouge, I, 10. Ils visitent l'Espagne et l'Italie, I, 21. Ils perdent la Syrie et l'Égpyte, conquises par les Arabes, I, 25. Cependant, ils reprennent bientôt le trafic avec ces pays, I, 52. Ils tirent des pays soumis à l'Islam les parfums, les plantes médicinales, les soieries, I, 52—54. Ils développent peu d'activité pour répandre en Occident les produits du Levant, I, 55 et s. Leurs marchands dans le pays des Bulgares du Danube et en Russie, I, 56. L'esprit des Grecs est hostile aux Latins, I, 221 et s., 226, 231 et s., 255. Décadence de leur marine, I, 235. — II, 166. A Constantinople, les Grecs habitent à côté des quartiers latins et dans ces quartiers même, I, 255. Ils n'ont que de la haine pour les Occidentaux établis à Constantinople, I, 266 et s. Les Grecs en Crimée, I, 297, 299. — II, 157; à Soldaja et dans les environs, I, 299. — II, 204 et s., 207; à Caffa, II, 172, 369 et s. Évêchés grecs de Crimée, II, 370. Affaissement de l'empire grec, II, 257 et ss. Fondaco grec à Alexandrie, II, 432.

Grégoire VIII, pape, I, 312.

Grégoire IX, pape, I, 341, 387, not. 1.

Grégoire X, pape, I, 419, 422. — II, 216.

Grégoire XI, pape, I, 259, 513.

Grenade, II, 516, not. 3, 522.

Grenats, II, 654.

Griffi, Cocco —, I, 212, 356.

Griffiotti, Griffiotto —, II, 210, not. 2.

Grignuolo, I, 553.

Grillione, Benedetto —, I, 227, not. 2.

Grillo, Acellino —, II, 98. Antonio —, II, 170. Enrico —, I, 247, not. Niccolo —, II, 264. Pietro —, II, 16. Simone —, II, 385.

Grimaldi, ambassadeur genois (prénom inconnu), I, 212, 216. Benedetto —, II, 364. Borruele —, II, 288. Carlo —, I, 484. Gentile —, I, 532. — II, 207, 259. Lucchetto —, I, 354. — II, 80.

Grimani, Pietro —, I, 519.

Gritti, Andrea —, II, 330, not. 3, 331 et s.

Gualterotti, maison florentine, II, 527, 547 et s.

Guarnerio, Bartolommeo di —, II, 4, not. 1, 88.

Guasco, Andreolo —, II, 406. Antonio da —, II, 401, not. 3.

Guaymar IV, prince de Salerne, I, 107.

Gucci, Giorgio —, II, 478.

Gueduk Ahmed, pacha, II, 402.

Guercio, Balduino —, I, 229, 234, 239, 292. Enrico —, I, 204. Guglielmo —, I, 431 et s.

Guglielmo di Larsa (Larisse), I, 284.

Guillaume Ier, roi de Sicile, I, 188, 202, 246.

Guillaume II, roi de Sicile, I, 220, 224.

Guillaume de Cerdagne, I, 140.
Guillaume IV, seigneur de Montpellier, I, 187.
Guillaume de Rubrouck, I, 300 et s., 309. — II, 65, 67, 70, 180.
Guillelmi, Petrus —, I, 423, not. 3.
Guizaldis, Julianus de —, II, 397.
Gussoni, Giacomo —, II, 101, 362.
Guy de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, I, 312 et ss., 360. — II, 5.
Gynècées, I, 19, 53 et s.

H.

Habech, II, 703.
Hâçic, II, 615.
Hadji Geraï, khan de Crimée, II, 38 et s., 391, 398 et s.
Hadji Mohammed, II, 225, 666.
Hadji Soliman Taïbi, II, 128.
Hadramaut, II, 135, 564.
Hakem Biamrillah, I, 105.
Hamadan, II, 669.
Hamah, I, 170, 373. — II, 63, 77, 460, 463, 482, 496, 612.
Hambourg, I, 78.
Hami, voy. Khâmil.
Hang tchéou fou (Khinsaï), II, 248.
Hanse, II, 730, 736.
Haroun al Raschid, I, 27, 90. — II, 571.
Harran, I, 167.
Hasek, II, 571.
Hassan le Petit, prince Djoubanien, II, 130.
Hassan Kalé, II, 121.
Hattin, Bataille de —, I, 310 et s.
Hayton (Héthoum), prince arménien, II, 27.
Hébron, II, 711.
Hélien, Louis —, II, 537.
Helly, Jacques de —, II, 707.
Henri Ier, empereur de Constantinople, I, 291, 309.
Henri V, empereur, II, 664.
Henri VI, empereur allemand, I, 183, 227, 264, 361, 366.
Henri IV, roi allemand, I, 79.
Henri Ier, roi de Chypre, I, 334, 361, 362, not. 4, 363.
Henri II, roi de Chypre, I, 359. — II, 4 et ss., 16, 28 et s.
Henri le Navigateur, prince de Portugal, II, 508 et s.
Henri, comte de Champagne, I, 315, 331.
Henri de Malte, I, 292.
Henrique de Portugal, Don, II, 689.
Héraclée, sur la mer de Marmara, I, 120, 270, 285, 431, 436, 506.
Héraclée, sur le Pont, II, 358.
Héraclius, I, 17.
Hérat, II, 641, 667, 673, 697.
Héthoum Ier, roi d'Arménie, I, 371. — II, 67 et s., 233 et s., 237.
Héthoum II, roi d'Arménie, II, 84.
Hexamilion, I, 297. — II, 282, 324.
Hiéron (Giro, Guirol), détroit de —, I, 445, 485. — II, 198.
Hiéronymus, premier évêque de Caffa, I, 479, not. — II, 173.
Hili (Eli), II, 146, 152.
Hinaur (Honore), II, 146.
Hindou Kouch, monts —, I, 4, 13.
Hiouenthsang, pèlerin chinois, I, 6, 13, 14. — II, 225, 583.
Hira, royaume et ville, I, 7, 25.
Hirschvogel, maison allemande, II, 531, 550.
Hœchstetter, maison allemande, II, 531, 534.
Hœms, I, 170, 373.
Holmgard, I, 73.
Holwan, II, 669.
Homam-eddin, II, 679.
Hongrie, I, 82 et s.
Honorius II, anti-pape, I, 101.
Hossam eddin Torontaï, I, 416.
Houlagou, khan de Perse, I, 377. II, 66 et ss., 76 et s., 93, 107, 122, 215, 237, 506, 697.
Hugues III, roi de Chypre, I, 363.
Hugues IV, roi de Chypre, II, 12 et ss., 16 et ss., 21, 30, 37.
Hugues, duc de Bourgogne, I, 316.
Hugues, abbé, I, 243.

Humbert II, dauphin de Vienne, I, 491 et s. — II, 195.

Huns Ephtalites, I, 4, 13.

Hussein Almouchrif, II, 536.

Hypsela, II, 279.

I.

Ialta, II, 160, 209, 370.

Iakchi, II, 536.

Ibelin, Jean d'—, seigneur d'Arsour, I, 318, 342, 344, 346. Jean d'—, "le vieil seigneur de Baruth", I, 320, 340 et s., 361 et s., 363. Philippe —, I, 361 et s.

Ibn Fosslan, I, 47, 61, 64.

Ibn Khordadbèh, I, 29 et s., 62, 77, 126 et s.

Ibn Saïd, II, 205.

Ibrahim, capitaine de navire indien, II, 445.

Ibrahim, prince de Kastemouni, I, 552, not. 1.

Ibrahim beg, prince de Caraman, II, 356 et s.

Iconium, ville, I, 301, 367 et s. - II, 75, 79, 356, 614. Sultanat d'—, I, 301 et s., 364, 370, 372, 534. — II, 71, 93, 567.

Ieïsk, II, 190.

Ienghi, II, 232 et s.

Iéroun, II, 133, 139.

Igor, I, 69, not. 3, 72.

Ildebrandinus, marchand lucquois, I, 305.

Ildebrandus Familiatus, I, 265.

Ile de France, I, 388 et s.

Ilek, khan, I, 67.

Ili, fl., II, 234.

Ilmen, lac, I, 62.

Imbros, II, 264, 289, 319, 320, 321, not. 5, 324.

Imhof, maison allemande, II, 531..

Imperiali, Gentile —, II, 558. Paolo —, II, 173.

Inal, sultan d'Égypte, II, 492.

Inde, I, 6 et ss., 9 et s., 32—34, 408 et s. — II, 132 et ss., 140—153, 438 et s., 497—504, 508 et ss. Produits de l'—, voy. suppléments, passim.

Indiens, navigateurs, I, 7 et s.

Indigo, I, 174, 179, 539. — II, 8, not. 1, 10, 13, 75, 83, 109, 134, 147, 443, *626* et ss.

Indo-Chine, I, 32. — II, 547 et ss., 625, 637, 640, 657, 665.

Inerti (Ineoti), Andronico —, I, 514, 516, not. 1.

Ingulf, abbé de Croyland, I, 124.

Inkerman, II, 213 et s.

Innocent II, pape, I, 189.

Innocent III, pape, I, 294, 387 et s.

Innocent IV, pape, I, 318, 345, not. 3.

Innocent VI, pape, II, 47.

Innsbruck, II, 735.

Interdits de commerce: par l'Église, II, 8, 23 et ss., 46, 50, 55. Par l'État, I, 30 et ss. — II, 193.

Ioniennes, îles —, I, 190 et s., 270.

Irak, verre de l'—, II, 711.

Iran, I, 4, 38.

Irène, femme de Philippe de Souabe, I, 265.

Isaac l'Ange, empereur grec, I, 225 et ss., 265, 267.

Isaïko, prince de Mangoup (Théodoro), II, 214.

Ischia, II, 565, 568, 571.

Isœslav, grand duc Russe, I, 79.

Ismaïl, ambassadeur, II, 342.

Ismaïl Sèfèvy, II, 538, 542.

Ispahan, II, 109, 669, 675, 703.

Issikoul, lac d'—, I, 14, 167. — II, 233, 505.

Isténos, II, 354.

Ithaque (val de Compar), I, 192.

Itil (Atel), I, 47, 62, 67, 77, 127.

Ivanko, fils de Doborditza, I, 552.

Ivoire, I, 9, 35, 174, 379. — II, 8, not. 1, 134, 443, 497, *629* et s.

Izzedin Kaikaous, sultan d'Iconium, I, 302. — II, 162 et s.

J.

Jacobus Reverius Acre, I. 297.

Jacopo, Bartolommeo di —, II, 204, 207.

Jacques (Jayme) Ier, roi d'Aragon, I, 325 et s., 328, 387, 421 et ss.

Jacques (Jayme) II, roi d'Aragon, I, 69, not. 3, 478 et s. — II, 15, not. 4, 30 et ss., 88.

Jacques Ier, roi de Chypre, II, 412 et s., 421.

Jacques II, roi de Chypre, II, 421, 423, 425.

Jacques, roi de Sicile, I, 423, 475, not. 1.

Jacques, interprète, I, 234.

Jaën, II, 670.

Jaffa, I, 134, 135, 136, 138, 151, 175 et s., 311, 316, 337, 338, 355. — II, 63, 466, 474, 487, 612.

Janko, I, 532.

Janus, roi de Chypre, II, 413, 415, 418 et s., 475.

Japon, II, 593, 638.

Jarkass, seigneur de Solgat, II, 205 et s.

Java: connue des Arabes, I, 32. Reliée aux Indes par des vaisseaux chinois, II, 151, 499. Visitée par Conti, II, 502 et s. Produits de l'île et marchandises en transit, II, 580, 584, 586, 603, 606, 618, 638, 645, 664, 676.

Jayme, voy. Jacques.

Jean VIII, pape, I, 98.

Jean XXII, pape, I, 463, 539. — II, 30, not. 2, 34 et s., 37, 42 et ss., 49, 90, not. 3, 91, 172, 185, 558, 602.

Jean XXIII, pape, II, 147.

Jean Ier, Zimiscès, empereur grec, I, 71, 113.

Jean II (Kalojohannès), empereur grec, I, 191, 194, 195 et ss.

Jean V Paléologue, empereur grec, I, 481, 490, 501 et s., 510 et ss., 513, 517 et ss., 524 et s. — II, 257, 259, 260 et s., 381.

Jean VI, Cantacuzène, empereur grec, II, 259, 284 et ss., 291, 300, 302.

Jean, vicaire impérial à Constantinople, II, 264 et s., 267 et s.

Jean de Brienne, roi de Jérusalem, I, 336.

Jean IV, Kalojohannès, empereur de Trébizonde, II, 360, 362 et s.

Jean Vatatzès, empereur de Nicée, I, 274, 279, 305 et ss.

Jean II, roi de Chypre, II, 356, 419.

Jean II, roi de Portugal, II, 448, not. 1, 509.

Jean III, roi de Portugal, II, 551.

Jean Azen II, czar des Bulgares, I, 528.

Jean Alexandre Asen, czar des Bulgares, I, 530 et s.

Jean III, duc de Brabant, II, 721.

Jean de Lusignan, II, 14.

Jean (le prêtre —), roi d'Abyssinie, II, 503, 509.

Jean, archevêque de Soultaniêh, II, 266.

Jean, évêque d'Amalfi, I, 105.

Jean de Montecorvino, II, 132, 140, 219 et s., 226, 240.

Jean di Piano da Carpine, I, 297, 319. — II, 65 et s., 70.

Jean, marchand originaire de Gaëte, I, 108.

Jéricho, I, 577, 685.

Jérusalem. Lieu de pèlerinage et champ de foire pour les Arabes, I, 41. Visitée par les pèlerins et les marchands Francs, I, 90 et s. Hôpital, I, 91. Fondations faites par les Amalfitains, I, 105 et s. Quartier chrétien, I, 105. Prise de J. par les croisés, I, 134 et s. J. a peu d'importance pour le commerce, I, 175. J. reprise aux chrétiens par Saladin, I, 310. Consulats pour la protection des pèlerins, II, 467.

Jérusalem, royaume de —, I, 136, 138, 141, 145, 148, 150 et s., 172 et s., 176 et s., 310 et s., 380.

Johannitius, czar des Bulgares, I, 309.

Joinville, sénéchal de —, I, 178, 383.

Jolpani, I, 532.

Jolus (Ozolus), noble pisan, II, 110.

Jondisapour,

Joppé, voy. Jaffa.

Jordanus Catalani, II, 144, not. 4, 145, 147.

Jotabé (Piran), île de —, I, 10.

Juifs, dans les villes commerçantes de l'Occident, I, 125. Les J. ont pris part de bonne heure au commerce du Levant, I, 125—128. Juifs, dans le tiers vénitien de Tyr, I, 154, 335. Ils exercent en Syrie l'industrie de la teinture, I, 179. A Tyr celle de la verrerie, II, 710. Les Juifs à Caffa, II, 174.

Jules II, pape, II, 522.

Jumne, ville de Poméranie, I, 63, 77.

Justin II, empereur byzantin, I, 12, 15.

Justinien, empereur d'Orient, I, 2, 6, 12, 17, 20.

Jutland, I, 58.

K.

Kabala, II, 673.

Kabardi, II, 167.

Kaboul, I, 36. — II, 140, 189, 627, 641.

Kachan, II, 132.

Kadesia, II, 711.

Kairouan, I, 48.

Kaisarièh, I, 301.

Kaïtbaï, II, 447, not. 1, 488 et s., 492, 578.

Kakoulah, II, 584.

Kalah, dans la presqu'île de Malacca, I, 27, 31, 32. — II, 586, 591, 675.

Kalam, I, 536.

Kalergis, Alexios —, I, 471.

Kalimena, II, 564.

Kalinga, II, 573.

Kalka, Bataille de la —, II, 162.

Kalliakra, I, 531, not. 6.

Kalliana (Kaljani), I, 8.

Kalojohannès, voy. Jean IV, empereur de Trébizonde.

Kama, riv., I, 61.

Kamarah, II, 584.

Kamran, île de —, II, 550.

Kamroun (Kamaroupa, Assam), II, 446, not. 1, 583.

Kan Sou, province de Chine, II, 665 et s.

Kansouh el Ghouri, sultan d'Égypte, II, 428, 490 et ss., 521, 524, not. 2, 536, 542, 545.

Kan tchéou (Kam tchéou, Camexu), II, 237, 666.

Kapiça (près de Kaboul), I, 6.

Kara Balghassoun, II, 70.

Kara Char, I, 14. — II, 222, 225.

Kara Hissar, Chabin (Coloneïa), II, 566.

Kara Kaban, II, 120.

Kara Kilissé, II, 116.

Kara Khodja, II, 224, not. 2, 236 et s.

Karaï Mirza, II, 101.

Karak, I, 172 et ss. — II, 649.

Karakoroum, II, 70, 233, 236 et s., 698.

Karasi, dynastie Seldjoucide, I, 536.

Karémites, II, 59.

Kargoujah (Korouha), I, 43.

Karounahs, II, 138.

Karystos, I, 270, 280, 452. — II, 290.

Kasan, I, 57, 60.

Kaschaks, I, 46.

Kaschgar, I, 14. — II, 222 et s., 225, 667.

Kastemouni, principauté de —, I, 551 et s. — II, 357, 359 et s.

Kattywar, II, 144.

Kaveri, delta du —, II, 150.

Kaveripatam, II, 150.

Kazdar (Kouzdar), II, 682, not. 3.

Keich, voy. Kich.

Kelavoun, sultan d'Égypte, I, 355—367, 377, 407, 415 et s., 424 et ss. — II, 40.

Kempten, II, 735.

Kéos, I, 274.

Kéraïtes, tribu asiatique, II, 65.

Kerimberdi, II, 378.

Kerkri, voy. Djoufout Kalé.

Kerman (Caraman), II, 132 et s., 627 et s., 653, 675.

Kermès (graine d'écarlate), I, 272, 279. — II, 282, 350.

Kermian, I, 535, 543. — II, 567.

Kerouman Permal, I, 33.

Kertch, voy. Vosporo.

Khaïr eddin Barberousse, II, 334.

Khalat, I, 264. — II, 134, 139, not. 8.

Khamil (Hami), oasis de —, I, 13, 167. — II, 225, 236, 238, 667.

Khanbaligh (Pékin), II, 219, 237, 239 et s., 244, 246, 248, 251.

Khan Fou, I, 30, 165. — II, 247.
Kharbah, II, 652.
Kharek, I, 38.
Kharezm (Khawarizm), II, 72, 231.
Kharloks, I, 37.
Khazares, I, 47, 48. — II, 159 et s.
Khélidromi, I, 275.
Khidrbeg, seigneur d'Altoluogo, I, 506, 536, 538, 543.
Khinsaï, II, 220, 239, 245, 248.
Khiva, II, 230, 638.
Khodja Omar, II, 187.
Khoï, II, 117, 120, 618.
Khorassan, I, 36. — II, 139, 633, 641 et s., 653, 683.
Khotan, I, 3, 12, 14, 167. — II, 223 et ss., 638.
Khousistan, I, 38. — II, 680, 683.
Kich, I, 29, 38, 164 et ss., 378. — II, 133 et ss., 149, 502, 649 et s.
Kichm, II, 136.
Kiev, I, 68, 72, 73, 77, 297, 319. — II, 730.
Kikineïs, II, 210.
Kilia, I, 533. — II, 347.
King Sse, I, 30.
Kiptchak, I, 299 et s., 444. — II, 162, 174 et s., 224, 226, 370 et ss., 377 et s., 380 et s., 556.
Kirkmich, II, 445.
Kithr (Kotor), II, 648.
Kizil Tchaï, I, 116 et s.
Kolsoum (Clisma), I, 36, 126.
Komar (Khmer), II, 584.
Kopil, II, 191.
Korgeun, II, 115.
Korosko, I, 382.
Korykos, I, 367, 370, 550. — II, 80, 83, 91, 326, 612, 668. Vahram de —, I, 370.
Kosseïr, II, 58 et s., 444.
Kotlogk Timour, II, 378.
Kouang Si, II, 596.
Kouban, I, 485. — II, 190.
Koubilaï, khan des Tatars, II, 66, 122, 150, 216 et s., 219, 244 et s., 682.
Kouch Adassi, I, 537.
Koukah (Ghogho), II, 144 et s.
Koulam (Quilon), I, 29. — II, 145, 146, 149 et ss., 500, 503, 529, 534, 588 et ss., 591, 598, 619, 621, 627, 641, 650, 660 et s.
Kouldja, II, 234.
Kourg, II, 602.
Kourian Mourian, II, 573.
Kous, I, 381 et ss. — II, 58 et ss., 444.
Koutaïèh, I, 542, 545, 549. — II, 567.
Koutbeddin, roi d'Ormouz, II, 137 et ss.
Koutcha, I, 14, 167. — II, 225.
Koz, II, 208.
Krak, II, 691.
Krarique, gué —, I, 56.
Krivikiotès, I, 443.
Kypsella, II, 567.
Kubbeling, Jordan, II, 442 et s.

L.

Lacédémone, I, 270, voy. Misithra.
Lachas (Lachanopoulos), II, 11, not. 6.
Ladanum, I, 279, 484. — II, 10, *631*.
Ladislas, roi de Hongrie, I, 84. — II, 286.
Ladoga, lac, I, 57, 62.
Lagneto, Guillaume de —, I, 479, not.
Lagny-sur-Marne, II, 713.
Lahary (Larry Bender), II, 144.
Lahidjan, II, 671.
Lajazzo, I, 367, 445, 548 et s. — II, 3, 5, 8, 44, 74 et s., 77 et ss., 113, 119, 122, 143, 188, 216, 221, 507, 538, 612, 614, 688, 705, 707, 713.
Lalle, Francisque de —, II, 428, not. 5.
Lamarche, comte de —, II, 264.
Lambat, II, 209, 370, not. 5.
Lambri (Lamori, Lamouri), dans l'île de Sumatra, II, 588 et s., 592 et s.
Lampsaque, I, 301. — II, 283.
Lanfranchinus, marchand lucquois, I, 305 et s.
Langelan, île de —, I, 58.
Langele, Gottfried de —, II, 95, 120.
Lannoy, Guillebert de —, I, 533.

Laodicée, I, 119, 135 et s., 138, 145, 156, 163, 168 et s., 170, 311, 324, 355 et s., 373 et ss., 547. — II, 3, 65 et s., 73, 77, 460, 474, 476, 480, 612, 633, 687, not. 3, 700.
Lapis-lazuli, II, 653.
Laquedives, II, 573.
Lar, royaume de —, II, 152. Ile de —, II, 649.
Laristan, II, 133.
Larnaca (Salines), II, 9, 10, not. 2, 414, 426.
Larsa, Guglielmo de —, I, 284.
Lascaris, Athanase —, II, 302.
Lattes, port de —, I, 186.
Laudanum, voy. Ladanum.
Lecce, II, 338, 343.
Lemberg, II, 193, 730 et s.
Lemnos, I, 247, 275, 434. — II, 264, 289, 319, 321, 324, 327, 338.
Lenkoran, II, 672.
Léon V, l'Arménien, empereur grec, I, 52, 110.
Léon VI, l'Isaurien, empereur grec, I, 51, 81.
Léon II, roi d'Arménie, I, 365 et s., 369 et s., 371, 374.
Léon III, roi d'Arménie, II, 84.
Léon V, roi d'Arménie, II, 76, 78, 79, 86, 90 et s.
Léon VI, roi d'Arménie, II, 91.
Léon, seigneur de Gaban, I, 370 et s.
Léon, magister, I, 257.
Leonardo, Marco —, I, 530.
Lepante, II, 425.
Lercari, Belmusto —, I, 322, 414 et s. Belmusto — le jeune, I, 414 et s. Manuel —, II, 34. Megollo —, II, 98. Simone —, II, 79, not. 1. Vincenzo —, II, 199.
Lerici, château fort, II, 397.
Léros, II, 564.
Le Roy, André —, II, 450.
Lesbos, I, 195, 429, 445, 487 et ss., 493, 511. — II, 262, 264 et s., 274, 278 et s., 286, 289, 303, 313, 319 et ss., 324, 335, 567.
Licario, chevalier, I, 436, 441.
Licences des papes, autorisant le commerce avec les Musulmans, II, 42, 45, 50 et s., 54, 57.
Lichebardo, voy. Kérimberdi.
Licostomo (Lykostomion), I, 533. — II, 388, 398.
Liége, I, 88.
Lietbert, évêque de Cambrai, I, 84.
Lifetti (Alifetti), II, 177.
Limisso, I, 360, 362, 364. — II, 5, 6, 8 et s., 22, 441 et s., 426, 687.
Limoges, I, 93.
Lin, II, 94, 282, 438, 463, *632*.
Lipari, îles —, II, 565.
Lisbonne, II, 508 et ss., 725.
Lithi, I, 496.
Liutfrid, marchand de Mayence, I, 80.
Livadostro, I, 452.
Livno (Climno), II, 333.
Livourne, I, 474. — II, 298, 487, 723.
Lombarde, Ligue —, I, 215.
Lombardie, I, 388 et s.
Lombards, à Constantinople, I, 294; à Barcelone, I, 326.
Lomellino, Angelo Giovanni —, II, 288, 309 et ss. Carlo —, II, 286 et s., 382 et s.
Londres, I, 484. — II, 533, 708, 727.
Longo, Lunardo —, II, 495.
Lop, lac et ville, I, 14. — II, 222 et ss., 381, 504.
Lopez de Seiqueira, Diego —, II, 547 et s.
Lorch, I, 82.
Loredano, Barnabo —, II, 473 et s. Jacopo —, II, 304, 316. Pietro —, II, 277.
Lothaire, empereur allemand, I, 189, 198.
Lothaire, archevêque de Gênes, I, 413.
Loubetsch, I, 72.
Loudaanèh, tribu russe, I, 70.
Loufty (Louftoubeg), émir de Candelore, II, 356.
Louis II, empereur, I, 98.
Louis VII, roi de France, I, 264.
Louis IX (S. Louis), roi de France, I, 178, 330, 344, not. 1, 354, 409 et s. — II, 67.

Louis X, le Hutin, roi de France, II, 716.

Louis XI, roi de France, II, 485, 709, 717 et s.

Louis XII, roi de France, II, 485, 537, 540.

Louis, roi de Hongrie, I, 520, 544, not. 2. — II, 57, 409.

Louis II, duc de Bourbon, II, 10.

Louis, duc d'Orléans, II, 706.

Louis de Bologne, moine franciscain, II, 362.

Lucie, princesse de Tripoli, I, 356 et s.

Lucien III, pape, I, 162.

Lucques, II, 561, 670, 674, 677 et s., 708 et ss., 712, 714, 715, 722.

Lucquois, à Adramyttium, I, 305; à Acre, I, 318; à Barcelone, I, 326. L. ouvriers en soie et marchands de soieries, II, 672. L. aux foires de Champagne, II, 714; à Nîmes, II, 715.

Luitprand, évêque de Crémone, I, 55, 112.

Lulle, Raymond —, II, 27.

Lusignan, maison de —, I, 360. — II, 4 et ss., 416. voy. Guy, Jean.

Lycaonie, II, 272.

Lyon, I, 92. — II, 34, 717. Concile de —, I, 434.

M.

Maabar, district de —, II, 135 et s., 149 et s. Royaume de —, II, 150, 649.

Maadan, II, 653, not. 2.

Macis, II, 78, 500, 548, not. 2, *646* et ss.

Madaïn, II, 590.

Madagascar, II, 509, 573, 622, 630, 676.

Madère, II, 689.

Madytos, I, 284.

Maestricht, II, 728.

Magadoxo, II, 142.

Magdebourg, I, 78.

Magnésie (ad Sipylum), I, 462, 536, 546.

Magromissi (Macronésos, Alopékia), II, 167.

Mahmoud-abod, II, 672.

Mahomet, I, 24.

Mahomet, fils d'Aïdin, I, 535 et s.

Mahomet I[er], sultan des Osmanlis, II, 276 et ss., 282 et s.

Mahomet II, sultan des Osmanlis, II, 302 et ss., 321 et s., 325, 328 et s., 337, 341, 356, 359, 364, 382 et s., 391, 399, 402, 406, 562.

Mahométans, dans l'Inde, II, 152 et s. — à Caffa, II, 174. — en Chine, II, 245.

Mahone, explication de ce mot, I, 494, not. 1. M. de Chio, I, 493 et ss., 501. — II, 274 et ss., 278, 290, 313, 320, 336, 341, 345, 635. M. de Chypre, II, 409, 413, 423.

Mahra, II, 615.

Makrembolitès, Démétrius —, I, 203, 209, 253.

Maillana, II, 259.

Maine, province de France, I, 388 et s.

Maïnomenos, I, 462.

Mairani, I, 218, not.

Maizières, Philippe de —, II, 51.

Makrân, I, 38.

Makri, et golfe du même nom, I, 547.

Majorque, I, 142, 476, 565. — II, 725.

Malabar, I, 8, 28, 379. — II, 146 et ss., 498 et ss., 509, 514, 534 et s., 586, 590, 598, 602, 618, 641 et s., 659 et s., 703.

Malacca, I, 27, 31. — II, 499 et ss., 535, 547 et ss., 586, 593, 605, 640.

Malaga, II, 724.

Malaspina, Michele —, I, 513.

Maldives, II, 535, 572 et s.

Malfota (Malphot, Emalfet), II, 488 et s.

Malifattan, II, 499.

Malines, II, 110.

Malipiero, Domenico —, II, 516, not. 3. Marino —, II, 260. Pasquale —, II, 581. Pietro —, II, 679, not. 7.

Mallone, Niccolo —, I, 228. Pasquetto —, I, 347, 354.

Malmistra, II, 674.

Malocello, Simone —, I, 153, not., 344.

Malombra, Rizzardo —, II, 43, not. 3.

Malte, II, 564, 611 et s.

Malvoisie, I, 443. — II, 273.

Malvoisie, vin de —, I, 279. — II, 273.
Mamaï, II, 205.
Mamak, II, 400.
Mamakhatoun, II, 115.
Mamalak, II, 124.
Mamelouks, I, 459, not. — II, 24, 177, 555. Sultans —, I, 424. — II, 88 et s., 555.
Mamistra (Mopsueste), I, 119, 367 et ss., 371. — II, 82, 90.
Manaar, II, 149, 649 et s.
Manelli, Francesco —, II, 480.
Manfred, roi de Sicile, I, 184, 409, 420, 423, 431.
Mangalore (Mangarouth), II, 146 et s., 153, 620, not. 3, 660, 662.
Mangou, khan des Tatars, II, 66, 68, 142 et s., 234, 237, 665, 698.
Mangoup, II, 210 et ss., 405.
Maniach, I, 15.
Manne, II, 350, *632* et s.
Manso, noble amalfitain, I, 148.
Mansoura, II, 682, not. 3.
Mantoue, congrès de —, II, 322.
Manuel Ier, empereur grec, I, 197—222, 239, 263, 359.
Manuel II, empereur grec, I, 518, 525. — II, 261 et s., 264 et ss., 274, 276, 279, 299.
Manuel, despote d'Épire, I, 306, 310.
Manuel, Veneticus, I, 297, not. 1.
Manuelates, I, 305.
Mapa (Maparium), voy. Anapa.
Marach, I, 368, 371. — II, 114, not. 1.
Marahatha, II, 583.
Marais salants, en Chypre, II, 9, 414, 426. — en Crimée, II, 177, 371, 398.
Maramato, II, *698*.
Marand, II, 117.
Marcello, Angelo —, I, 445. Bartolommeo —, II, 316. Giovanni —, II, 453, not. 3. Girolamo —, II, 329. Niccolo —, II, 463, not. 5. Pietro —, II, 56.
Marchiano, Filippo —, I, 449.
Marchionni, Bartolommeo —, II, 512 et ss., 531, 533, not.
Marcius, comte, I, 259.
Mardin, II, 109, 703.
Margath, I, 373.
Mari, Angelino de' —, II, 143. Pietro de' —, I, 332.
Marie, impératrice, I, 291.
Marie, sœur de Jean V, I, 510.
Marie, princesse d'Antioche, I, 345, not. 1.
Marignola, Jean —, II, 147.
Marignolli, Giovanni dei' —, II, 61.
Marignoni, P. —, I, 374.
Marin, Rizzo —, II, 495.
Marini, Ilario dei —, II, 395. Montaldo dei —, I, 456.
Markab, II, 685.
Maroc, II, 725.
Maronia, II, 567.
Maroquin, I, 545. — II, 348, 350, 355, 360.
Marseille, Relations par mer avec la Grèce et l'Égypte, I, 23. M. prend part aux croisades et reçoit des biens en Terre Sainte, I, 146 et s., 148. Service de navigation entre M. et la Syrie, I, 181, 186. Tentatives des Génois pour écraser M., I, 188. Les Marseillais en Syrie, I, 312 et s., 319 et s., 328; en Arménie et à Alexandrie, I, 328; à Acre, I, 329, 334, 344, 364. — à Tyr, I, 334. — à Beyrout, I, 334. Les M. sont affranchis des impôts mis sur le commerce dans le royaume de Jérusalem, I, 338. Les M. en Chypre, I, 364. Ils équipent des vaisseaux pour les deux croisades de S. Louis, I, 410. Trafic avec l'Égypte, I, 420. — II, 33 et s.; avec Constantinople, I, 479; avec la Petite-Arménie, II, 87; avec Trébizonde, II, 94. M. expédie du vin à Caffa, II, 177. Fondaco des M. à Alexandrie, II, 432, 485. La prospérité commerciale de Marseille survit à celle de Montpellier, II, 87 et s., 713.
Martaban, II, 625 et s.
Martin IV, pape, I, 435.
Martini, maison de commerce vénitienne, II, 687.
Martino di Fano, I, 428.
Maruffo, Baldassare —, II, 288, 314 et s., 387, not. 4.
Marzapanus, monnaie, I, 321, not. 7.

Mascate, I, 29, 35. — II, 135.
Mascha, Bernarduccius —, I, 414.
Masekan, II, 684.
Masmoudas, I, 398.
Massari, Leonardo —, II, 525.
Massissa, I, 368.
Massouah, I, 382.
Mastic, I, 459, 464, 467, 484, 495 et s., 497. — II, 290, 334, 441, 616, 633 et ss.
Mastropietro, Aurio —, I, 217, 225, 312.
Matarea, II, 575 et s.
Mathias, roi de Hongrie, II, 341, not.
Matracha (Matrega, Matrica), I, 205 et ss., 298. — II, 180, 191, 379 et s., 395, 405.
Matteo (Majo), comte de Céphalonie et Zante, I, 274.
Maurinus, I, 332.
Maurus, noble amalfitain, I, 100 et ss.
Maurus, gardien du monastère de Sion, II, 521 et s., 537.
Maximilien, empereur allemand, II, 332, 528, 530, 550.
Mayence, I, 78 et s.
Mayer, Jean Jacques, marchand de Beyrout, II, 502.
Mayr, Hans, II, 531.
Mazenderan, II, 671.
Mawerannahr, II, 638.
Mecque, La, I, 25, 41, 165, 171, 380. — II, 60, 444, 446, 457, 501, 523, 528, 578 et s., 604, 613, 619, 621, 632, 650, 655, 662, 735.
Medici, Andrea —, II, 342 et s.
Médicis, Julien de —, II, 342. Laurent de —, II, 488, 643, not. 4, 679, not. 7.
Médine, I, 40.
Mehdiya, I, 49, 99, 113, 121. — II, 722.
Mekran, II, 684.
Mélasse, II, 692.
Mélazkert, II, 120.
Méliapore, II, 149, 219.
Mélik Almouayyed Ahmed, II, 492.
Mélik Nassir Mohammed, sultan d'Égypte, II, 32, 34, 40, 91, 436. voy. Almélik.
Méloria, Bataille de —, I, 354, 473.
Memo, Domenico, I, 226.
Mena, ville d'Éthiopie, II, 142 et s.
Mendez, Ruy, II, 532.
Mengli Gueraï, khan de Crimée, II, 214, not. 5, 399 et ss.
Mentèchè, I, 535, 537, 540 et s. — II, 36, 353 et s.
Mer d'Azov, I, 485. — II, 71, 73, 160, 166 et s., 180.
Mer Baltique, I, 57.
Mer Caspienne, I, 4, 45, 62. — II, 111 et s., 376, 673.
Mer Noire, I, 4. — II, 71, 73, 93, 99, 156 et ss., 556 et ss.
Mer Rouge, I, 19 et ss., 40, 378 et ss. — II, 438 et s., 443 et ss., 327, 550.
Merend, II, 653.
Mers el Kharez, II, 609.
Merv, I, 14, 38, 39. — II, 109.
Merv Chahidjan, II, 673.
Mesembria, I, 521 et ss., 532. — II, 157.
Mesimerius, Basilius —, I, 193.
Mesopotamitès, Constantinus —, I, 228.
Messine, I, 124, 183 et s., 337, not. 4, 420, 475. — II, 8, 712.
Metz, II, 728.
Mezzano, Giovanni de —, I, 532.
Mezzola, Rinaldo —, II, 302.
Miani, Giovanni —, II, 375, not. 2. Pietro —, II, 375, not. 2.
Michaelati, monnaie, I, 305, not. 1.
Michaletus, Michaël, II, 38, not. 1.
Michel VIII Paléologue, empereur grec, I, 283, 351, 427–431, 434—441, 444, 457, 470, 473, 475, 477. — II, 156, 166, 168, 556.
Michel, empereur de Trébizonde, II, 105.
Michel, co-régent à Constantinople, I, 451.
Michel Ier, despote d'Épire, I, 270 et ss., 310.
Michel II, despote d'Épire, I, 310

Michel Paléologue, général et ambassadeur, I, 203.

Michiel, Angelo —, II, 419. Antonio —, II, 328. Domenico —, I, 142, 195. Giovanni —, I, 225. Girolamo —, II, 328. Guglielmo —, II, 106. Maffio —, II, 492. Marco —, II, 75 et s. Pantaleone —, II, 101. Pietro —, I, 225, 227, 401 et ss., 403, not. 2. Vitale —, I, 217. — II, 6.

Milan, II, 11, 677, 714 et s.

Milân (Mehran), I, 28.

Miloutine Ouroch, II, 529.

Mina, maison de la —, à Lisbonne, II, 533.

Minâb, I, 133.

Minnagora, II, 611.

Minotto, Girolamo —, II, 303, 305, 308. Marco —, I, 465, not. 1, 468, not. 1.

Mintach, II, 156.

Miotti, Domenico —, II, 711.

Mirbat, II, 615.

Mir Beha Eddin Ajas Seifin, II, 137.

Mirza, I, 532.

Misithra (Sparte), II, 257, 272. Despotat de —, II, 257, 272. Despotes de —, Théodoros Ier, II, 272. Théodoros II, II, 282. Constantin (Dragazès), II, 282, 302. Démétrius, II, 295, 302.

Miskor, II, 210.

Missions, chez les Mongols, II, 65 et ss. — en Perse, II, 110 et s. — dans les Indes, II, 145, 147 et ss. — en Chine, II, 219. Caffa, centre des missions, II, 172 et s.

Missis (Massissa), II, 114, not. 1.

Mittenwald, II, 735.

Mitylène, I, 488, 519, 567.

Mizal Mathèlèbi, II, 358, not. 2.

Mocenigo, Alvise —, II, 545 et s. Andrea —, II, 290. Giovanni —, II, 155, 356. Pietro —, II, 336, 355, 703. Tommaso —, II, 262, 264, 271, not. 1, 296, 467, 474, not. 3, 479.

Modano, Pietro —, I, 235, 238, 245, 257.

Modilial, II, 148.

Modon, I, 119, 195, 240, 270 et ss., 432, 441, 445, 472. — II, 262, 270, not. 2, 275, 277, 281, 292, 300 et s., 324, 330 et s., 340, 354, 425, 474, 480, 487.

Moën, île de —, I, 58.

Mogahid ibn Abdallah el Amiri, (Mugetus, Museto), I, 121.

Moghan, II, 122.

Mohammed, Châh de Khavarizm, II, 233.

Mohammed ibn Ahmed, souverain de Kaïrouan, I, 99.

Mohammed Khodja al Kharismi, émir de Tana, II, 184.

Mohtasib, I, 336, not. 1.

Moïn eddin Soliman, dit Pervanèh, I, 551.

Molay, Jacques —, grand maître des templiers, II, 27.

Molendinis, Bernardus de —, I, 421.

Molendino, Boniface de —, I, 302.

Molfetta, I, 309, not. 4.

Molino, Marco de —, II, 127.

Moluques, îles —, II, 499, 548, 604 et ss., 646.

Mombasa, II, 532.

Monaco, II, 19.

Moncastro (Akjerman), I, 533 et s. — II, 347, 383, 388, 392, 397 et s., 404, 731.

Monembasia, II, 272 et s., 324, 333, 425.

Mongols, voy. Tatars.

Monnaies d'Orient, trouvées en Russie et en Scandinavie, I, 57 et s. Elles sont l'indice d'un trafic, I, 60. Monnaies trouvées dans les pays allemands riverains de la mer Baltique, I, 75. — en Pologne et en Lithuanie, I, 75, 77. — à Mayence, I, 79. — en Angleterre et en Irlande, I, 87. Monnaies Anglo-Saxones trouvées dans les îles d'Aland et de Gothland, I, 87.

Monojani, Niccolo —, ambassadeur grec, II, 284, not. 4.

Montaldo, Leonardo —, II, 364. Rafaello —, II, 290.

Monte Argentaro, II, 297, 565.

Monterosso, Raffaele, II, 391, not. 9.

Montferrat, Boniface de —, I, 265 et s., 276 et s., 281, 284, 293. Conrad de —, I, 149, not., 231, 311, 313 et ss., 320, 334. Marquise de —, I, 444.

Montfort, Conrad de —, I, 335. Jean de —, I, 335, 352. Philippe de —, I, 320, 335, 345, 349 et ss.

Montjoie, à Acre, I, 345, 350.

Montmusart, à Acre, I, 347, 349.

Montpellier, I, 185 et s., 189, 312, 319 et s., 324, 327 et s., 334, 339, 344, 364, 387, 421 et s., 475, not. 1, 479 et s., 526. — II, 8, 13 et ss., 23, 34, 263, 292, 421 et s., 483, 485, 707, 713, 715, 717.

Monza, II, 706, not. 5.

Morée, I, 54, 270 et s., 307, 432, 441, 469 et ss. — II, 281, 292, 294 et ss., 324 et s., 623, 674, 689.

Morello, Beltramino —, II, 186.

Moresco, Andrea —, I, 461. Lodovico —, I, 461.

Moro, Giovanni —, I, 543, not. 1. Lorenzo —, II, 303.

Morosini, Albano —, II, 463. Bernardo —, II, 471. Giovanni —, I, 237. — II, 155. Guidino —, I, 448. Jacopo —, I, 432. Marco —, II, 463, 475. Marino —, I, 357, 545 et s. Paolo —, II, 75 et s. Ruggiero —, dit Malabranca, I, 445 et s., 447, not., 448, 461, not., 462. Teofilo —, II, 85. Tommaso —, patriarche, I, 277.

Mortara, Cristoforo da —, II, 401, not. 3.

Moscou, II, 507.

Mossoul, I, 167, 176. — II, 107 et ss., 705, not. 7.

Motrone, II, 297.

Mouch, II, 109, 703.

Mouchar (Mehar), II, 115.

Mouches, Tour des —, à Acre, I, 353.

Mouctedir, calife, I, 61.

Moudja (Arakan?), II, 637.

Moul-Java, II, 584.

Moultan, I, 33. — II, 581.

Mount-Dely, II, 620, 660.

Mourad Ier, sultan des Osmanlis, I, 512, 525. — II, 258 et ss., 354.

Mourad II, sultan des Osmanlis, II, 278 et ss., 282, 286, 293 et s., 359.

Mourad IV, sultan des Osmanlis, II, 334.

Moussa, sultan des Osmanlis, II, 276 et s.

Mousseline, I, 426.

Moussour Daban (Tchéparlé), II, 236.

Moustancir-Cillah, I, 195. — II, 582, 594.

Moustapha, II, 279.

Moutfili (Mutapali, Motupalle), II, 150, 655, 703.

Mouzerib, I, 171 et s.

Mouzzaffer, I, 104.

Mozambique, II, 527, not.

Muazzo, Giovanni —, I, 521 et ss., 532.

Muda, II, 453, 545.

Mumia, II, 635 et s.

Muntinianæ, I, 284.

Muntaner, Ramon —, I, 477, not. 3. II, 25, not. 1.

Murta, Amico de —, I, 204 et s., 209 et ss., 253. Giovanni de —, I, 502. — II, 104, 195. Nicoloso de —, II, 559.

Musc, I, 165, 167, 174, 379. — II, 252, 350, 505, 636 et ss.

Muscade, noix —, I, 165, 174, 379, 390. — II, 78, 151, 189, 526, 548, not. 2, *644* et ss., 729.

Mussi, Gabriele de' —, II, 196, not. 1.

Muz Tag, Mont —, I, 14, 443, 500, 505, 507.

Mykonos (Mycone), I, 274. — II, 273, 277, 334.

Mylasa, I, 535.

Myrobalans, I, 379, *640* et ss.

N.

Nacco (nacchetti), II, 252, *698*.

Nahr el Kébir, I, 375.

Nahr el Kelb, I, 321.

Naïmans, tribu asiatique, II, 65.

Namfio (Anaphè), I, 275, 443.

Naples et les Napolitains, I, 98, 125, 527. — II, 23, 432, 722.

Naplouse, II, 685.

Narbonne et les gens de —, I, 20, 125, 131, 185 et s., 329 et s., 422, 475, not. 1, 479 et s., 483, 526 et s. — II, 8, 11, 13, 35, 292, 433, 461, 483, 485, 707, 713, 717 et s.

Nard, I, 89. — II, 78.

Nardi, Lionardo —, II, 513, not. 3, 527, not. 2, 547.

Narsinga, II, 502, 535, 625, 656.

Nasi, maison florentine, II, 330, not. 3.

Nasir eddin Mancoubars, seigneur de Sehjoun, I, 376.

Nasr, fils d'Ahmed, I, 79.

Nassir Mohammed, voy. Mélik.

Nassith (nasith), II, *698*.

Nauplie (Nauplion), I, 119, 444. — II, 272, 277, 280, 323 et s., 332, 334, 425.

Navarin, I, 509. — II, 330.

Navarre, I, 388 et s.

Navigajoso, Enrico —, I, 227, 238. Filocalo —, grand duc de Lemnos, I, 275. Paolo —, grand duc de Lemnos, I, 434.

Navigation de la Méditerranée, I, 180 et ss.

Naxos, I, 270, 274 et s., 469, 487, 509. — II, 269, 273, 277 et s., 290, 303, 316, 319, 327, 330, 332, 334, 455.

Nedvigofka, II, 178.

Nefin, I, 177, 323, 357, not. 2.

Negapatam, II, 150.

Négrepont, I, 120, 199, 218, 247, 270, 281 et s., 307 et s., 429, 432, 434 et s., 441 et ss., 452, 468 et s., 491, 503, 505, 524, 538. — II, 217, 262, 269, 271, 273, 277, 281, 283, 290, 300, 323, 325, 327.

Negri, Cazano —, II, 527, not., 529. Girolamo —, II, 527, not., 529.

Negro, Leo di —, II, 83, 283.

Nestoriens, II, 66 et ss.

Nevers, comte de —, II, 264.

Nicée, ville, I, 536, Empire de —, I, 304 et s., 307, 309, 534.

Nicéphore II, Phocas, empereur grec, I, 55.

Nich, II, 333.

Nichapour, I, 39, 59. — II, 109, 653, 697, 699.

Nicholaus, Pisanus, I, 297, not. 1.

Nicolas IV, pape, II, 25 et s., 28, 111, 219.

Nicolas V, pape, II, 314, 318.

Nicolas, abbé de Tingheyrar, I, 395, not. 2.

Nicolas, médecin et ambassadeur, I, 240. — II, 346.

Nicomédie, I, 536.

Nicopolis, Bataille de —, II, 263, 274, 707.

Nicosie, I, 341, 360, 362 et ss. — II, 6, 8, 10, 15 et s., 22, 413, 414, 700, 705.

Nieuport, II, 587.

Nikaria, I, 497.

Nikita, II, 209.

Nikobar, îles, II, 573, 606.

Nil, I, 380 et ss. — II, 58 et ss., 420, 425 et s., 436 et s.

Nilos, patriarche de Constantinople, I, 525.

Nîmes, II, 23, 715, 717.

Nisibe, I, 5, 7, 42, 167.

Nisyros, I, 276.

Nogaret, chevalier de —, II, 28, not. 2.

Noix de coco, I, 379.

Noix de galle, I, 483, 545, 549. — II, 355, *643* et s.

Noix muscade, voy. muscade.

Normandie, I, 388 et s.

Noronha, João da —, II, 513.

Norvège, I, 58.

Nossaïris, montagnes, I, 375.

Nour Devlet, II, 399.

Nova, João da —, II, 513.

Nove, Benedetto de —, II, 503.

Noureddin, I, 395 et ss.

Novibazar, II, 333, 347.

Novgorod, I, 63, 68, 73, 77. — II, 730.

Noyon, II, 708.

Nubie, II, 567, 652.

Nuremberg, II, 531, 550, 720, 731 et ss.

Nymphæum, Traité de —, I, 428—430. — II, 156.

O.

Oberammergau, II, 735.

Oberti, marquis —, I, 120.

Obollah, I, 9, 29.

Oderico da Pordenone, II, 132, 151, 220 et s., 246.
Œland, I, 58.
Œnoussa, I, 497.
Officium Gazariæ, II, 171, 180.
Officium mercanciæ, I, 459.
Ohind, I, 6.
Ogotaïkhan, II, 699.
Oldenbourg, Wilbrand d'—, I, 373.
Oldjaïtou, khan de Perse, II, 69, 108, 112, not. 2, 122 et ss.
Oleg, I, 70, not. 1.
Olivero, Pedro —, I, 69, not. 3.
Olivier, Gérard, I, 334.
Olou Abbas, I, 207.
Oman, I, 29, 35, 164.
Omar, sultan d'Égypte, I, 39.
Omar beg, seigneur de Smyrne, I, 536, 538 et s., 543.
Or, Brocarts d'—, voy. Brocarts. Fils d'—, voy. Fils.
Orenbourg, II, 230.
Oréos, I, 270, 281.
Orianda, II, 210.
Orkhan, sultan des Osmanlis, I, 489, 506, 512. — II, 258.
Orléans, I, 20. — II, 716.
Ormouz, II, 133 et ss., 217, 219, 221, 439, 457, 501 et ss., 506, 509, 535, 549, 581, 600, 611, 613, 627, 640, 651, 658, 683, 705.
Ornements d'église, I, 94 et s. — II, 693.
Orseolo, Otto —, I, 115. Pietro —, I, 114, 115.
Orso, Lorenzo —, II, 471.
Orto, Antonio dell' —, II, 165. Bonifazio dell' —, II, 165. Guglielmo dell' —, I, 332, 362. Petrano dell' —, II, 165. Simone dell' —, II, 210, not. 2.
Orvieto, Traité d' —, I, 435.
Osmanlis, I, 512, 536. — II, 257 et ss., 276 et ss., 313 et ss., 425 et ss., 545 et ss., 570.
Osrouschnah, I, 14.
Ostrova, I, 270.
Othman, calife, I, 36.
Othon, dynastie —, I, 115.
Othon, roi allemand, I, 80.
Otoux, II, 203.
Otrar, II, 72, 189, 230, 232 et s., 237.
Ouigours et leur langue, II, 65, 242.
Oukek, II, 216.
Ouloubad, II, 566.
Ouran Timour, II, 162 et s.
Ourgendj, II, 189, 230 et ss., 237, 240, 243, 376 et s., 505 et s.
Ourmian, lac d'—, II, 117.
Ourouk, II, 66.
Ouroumtsi, voy. Bichbaligh.
Oursouf, II, 209.
Ouskout, II, 208.
Outakanda (Ohin), I, 6.
Ouzbek, khan des Tatars, II, 170, 181 et ss., 204.
Ouzoun Hassan, prince turkmène, II, 326, 339, 350, 357, 399 et s.
Owéis, sultan d'Aderbaïdjan, II, 129, 131.
Ozolus (Jolus), II, 110.

P.

Pacem, II, 548.
Pachamuria, II, 620.
Pacheco, Duarte —, II, 529.
Pagana, Niccolo di —, II, 170.
Pagani, Gasparo di —, II, 264.
Païva, Alphonse de —, II, 509.
Palatia, I, 540, 544 et ss. — II, 262, 269, 353 et ss., 567, 644.
Palazzo, Niccolo di —, I, 444.
Paleacate (Poulicate), II, 499, 549, 656 et s.
Palerme, I, 48, 122, 125. — II, 686, 695.
Pallavicini, Babilano —, II, 311. Jacopo —, II, 80, not. 3. Percivalle —, II, 279.
Pallo, Ogerio di —, I, 369, 371.
Pamir, I, 14. — II, 222.
Pan, Bonavito del —, II, 503.
Pandya, dynastie des —, II, 150.
Panium, I, 285.
Pantaléon, Amalfitain, I, 101 et s., 122.
Panzano, Bérenger —, I, 416.
Papier, I, 89. Papier monnaie en Chine, II, 249 et ss.
Parenzo, I, 509.

Parètes, Philippe de —, II, 359 et s.
Paris, I, 21. — II, 263, 274, 656, 677, 708 et s., 716 et s.
Parlascio, Enrico —, I, 234.
Parocco, II, 144, not. 4.
Paros, I, 275.
Partenkirchen, II, 735.
Parthénite, II, 209, 370, not. 5.
Paschalis, franciscain espagnol, II, 229, 235, 242.
Pasqualigo, Orio —, II, 259. Pietro —, II, 513, not. 2, 516 et s., 526.
Passagio, II, 336, 703.
Passagium, I, 180 et s.
Passau, II, 728.
Passio, Anfreone —, II, 186.
Pastel, II, 629.
Patara, I, 191.
Paterio, Bernabo —, II, 345. Niccolo —, II, 264.
Pathmos, II, 334.
Patras, I, 270. — II, 282, 608, 674, 699.
Paul II, pape, II, 348.
Pavie, Foires de —, I, 110 et s., 116.
Pays-bas, Relations avec l'Orient, II, 718 et ss.
Pédir, II, 664.
Pegæ, I, 243.
Pegolotti, Francesco Balducci —, I, 542. — II, 9, 12, 50, 58, 78, 85 et s., 297, 721.
Pégou, II, 499, 502, 548, 589, 625, 640, 657.
Peïkound, I, 37.
Pein (Pima), II, 222 et s.
Pékin, II, 140, 189; voy. Khanbaligh.
Pèlerins à Alexandrie, II, 432 et s. — à Jérusalem et sur la route, II, 466 et s.
Pellegrino, Bartolommeo —, II, 263.
Pelleteries du Nord, I, 61, 63 et s., 71, 75, 298, 418, 483. — II, 441, 451, 730. — de Cilicie, I, 368. — II, 82.
Pendjâb, I, 36.
Pepaganomenus, Nicéph. —, I, 229, not. 3.
Péra (Galata), concédée aux Génois pour leur quartier, I, 432, 436 et ss., 445 et ss., 450 et s., 454 et ss., 498 et ss., 503 et ss., 508. — II, 99. C'est le plus grand marché après Constantinople, I, 482 et s., 498. La colonie de P. est victime des opinions guelfes du gouvernemnt génois, I, 484; et des Vénitiens, I, 485. Conflit avec Andronic III, I, 488 et ss. Vexations exercées contre les Vénitiens par les podestats de Péra, I, 516. Réconciliation des Pérotes avec Jean V, I, 525. Statuts de Péra, I, 456 et ss. — II, 35, 274. Attitude des Pérotes à l'égard des Osmanlis, II, 259. Blocus de Péra par Bajazet, II, 262. Barons français envelis à Péra, II, 264. Relations avec Tamerlan, II, 266. La mère-patrie fait peu de cas de sa colonie, II, 274. Les Pérotes prennent part à l'expédition de Boucicaut, II, 274; déclarent la guerre aux Vénitiens, II, 275; fout preuve de servilité à l'égard de Mourad II, II, 278, 285. Conflits avec les empereurs grecs, II, 285, 286 et s. État de Péra à cette époque, II, 287 et s. Les Pérotes félicitent Mahomet II à l'occasion de son avénement au trône, II, 303; jouent un rôle équivoque pendant le siége de Constantinople par Mahomet II, II, 305 et ss. Sort qui leur est fait au moment de la prise de la ville, II, 308 et ss. Vaines tentatives des Génois pour récupérer Péra, II, 314 et s. Existence précaire de la colonie II, 335. La plupart des chrétiens habitent Péra, les Florentins aussi, II, 344. Localités à l'intérieur et autour de Péra: St Michel, église cathedrale, II, 345; monastères et églises de S. Paul et de S. François, I, 561. — II, 310; de St Claire, II, 310. Tour de Galata, I, 267, 454 et s. Tour de Traverius, I, 508. Castrum S. Crucis, I, 508. — II, 312. Tour de S. Michel, II, 288. Vieille darse, I, 454. Arsenal maritime, II, 306. Stenon, I, 249 et s. Quartier juif, I, 249 et s. Béchiktach, I, 507. — II, 306. Sali-Bazar, I, 507.
Perejeslavl, I, 73.

Périthéorion, I, 120. — II, 279.
Perles, I, 166, 174, 374, 378, 412, 533. — II, 11, 110, 149, 182, 352, 443, 503, 507, 510 et s., 526, 531, 549, *648* et ss., 732. Perles de verre, voy. verre.
Pernice, Bartolommeo —, II, 568.
Perozès (Firouz), roi de Perse, I, 4.
Perpignan, I, 475, not. 1.
Perse, II, 61 et s., 107 et ss., 189, 613, 627, 633, 635, 638, 653, 669, 673, 675, 680, 683, 696, 697, 698, 700, 701.
Perses, ils s'efforcent de conserver le monopole du commerce de la soie, I, 4. Justinien attaque ce monopole, I, 6, 12. Les produits de l'Inde passent par leurs mains, I, 9 et s. Allaient-ils les chercher avec leurs propres vaisseaux?, I, 7 et s. Ils font concurrence à la soie des habitants de la Sogdiane, I, 15. Leur industrie textile, I, 17, 39 et s. On trouve des Grecs parmi leurs tisserands, I, 17.
Peruzzi, Compagnie des —, I, 526. — II, 11, 86. Bernardino —, II, 490.
Pervanèh, voy. Moïn.
Pesaro, Alessandro —, II, 551.
Pescatore, Enrico —, comte de Malte, I, 183, 232, 277 et ss., 322 et s.
Pesce, I, 485. — II, 190.
Pessagno, Salvaigo —, II, 16.
Petchénègues, I, 48, 71.
Petra Rossa, Constantino de —, II, 400.
Petra Rubea, Luchino de —, I, 458, not.
Petrus, prieur pisan, I, 261, not. 5.
Petrus Geraldus, évêque de Sebastopolis, II, 192.
Petrus de Lucalongo, II, 140, 150, 218 et s.
Petrus Thomæ, II, 18, 51.
Peutinger, Conrad —, II, 530.
Pevere, Lanfranco —, I, 228.
Phanagoria, II, 185.
Phase, I, 4.
Philadelphie, I, 242 et s., 535, 537, 674.
Philippe de Souabe, roi allemand, I, 227, 266, 400.
Philippe II, Auguste, roi de France, I, 235, 312 et s., 315, 405, not. 3. — II, 714.
Philippe III, le Hardi, roi de France, II, 715.
Philippe IV, le Bel, roi de France, I, 449. — II, 34, 123.
Philippe VI, roi de France, I, 538.
Philippe le bon, duc de Bourgogne, II, 302, not. 5, 362.
Philippe, archiduc d'Autriche, II, 528.
Philippe, comte de Flandre, II, 587.
Philippe, de Constantinople, I, 435, 463.
Philippe de Tarente, I, 450, 484.
Philippopoli, I, 243 et s., 512. — II, 333, 347.
Phocée (ancienne et nouvelle), I, 119, 438, 444, 446, 461 et ss., 486 et ss., 493 et ss., 497, 501 et s., 505, 508, 511 et s., 519. — II, 267 et s., 274, 277, 289 et s., 320 et ss., 328, 337, 565 et s., 570.
Phtélion. I, 453, 505, not. 7. — II, 270, 277, 323, 325.
Pialèh Pacha, II, 334, 336.
Piazzalonga, Marino di —, I, 400.
Piccamiglio, I, 332.
Piccinino, Giovanni —, II, 388.
Pie II, pape, II, 318, 322, not. 3, 339, 362, 390, 570.
Pie V, pape, II, 580, not. 2.
Piero, Piero de —, II, 428, not. 4, 495.
Pierre Ier, roi de Chypre, I, 550. — II, 8, 13, 14, 17 et s., 21 et s., 51 et s., 56, 63, 407, 417, not. 2, 431 et s.
Pierre II, roi de Chypre, II, 407 et ss., 420.
Pierre III, roi d'Aragon, I, 423, 436, 440.
Pierre IV, roi d'Aragon, I, 503, 504, not. — II, 32, 468.
Pierre, voïvode de la basse Valachie, II, 397.
Pierre, l'hermite, I, 97.
Pierre de Capoue, I, 294.
Pierres précieuses, I, 378, 412, 418, 426. — II, 9, 108 et ss., 134, 182, 296, 314, 352, 416, 443, 451, 459, 503, 505, 510 et s., 526, *651* et ss., 726, not. 4.

Pietra santa, II, 297.

Pietro, Ambrogio di —, II, 192.

Pimen, métropolitain russe, II, 374.

Pinelli, Gherardo —, II, 396.

Pins, Roger des —, I, 527.

Pisperato, Guglielmo —, I, 333, not. 2.

Pisani, Domenico —, II, 515. Niccolo —, I, 504 et s., 508, 510. Vettore —, I, 519.

Pisans, ils bloquent Laodicée, I, 135. Ils aident le prince Tancrède à prendre la ville, I, 145. La part qu'ils peuvent avoir prise à d'autres conquêtes en Palestine reste problématique, I, 146. Leurs possessions à Antioche et à Tripoli, I, 150; à Tyr, Acre, Joppé etc., I, 150 et s. Conflit et paix avec Baudouin IV, I, 160 et s. Voyages d'affaires d'Antioche à Alep, I, 177. Ils s'emparent de Syracuse, I, 183. Ils trafiquent avec le midi de la France, I, 185. Ils anéantissent la flotte d'Amalfi, I, 189. Dans leur première croisade, ils se heurtent à une résistance armée des Grecs, I, 190 et s. Ils font la paix avec eux et obtiennent un quartier à Constantinople, I, 192 et s. Conflit avec les Vénitiens à hauteur de Rhodes, I, 194. Progrès de leur colonie de Constantinople, I, 196 et s. Ils attaquent le quartier génois de Constantinople, I, 204. En leur qualité de Gibelins, ils s'entendent mal avec l'empereur Manuel, I, 212 et s. Il les expulse de la ville, I, 213; mais ils ne tardent pas à réintégrer leur ancien quartier, I, 213 et s. Leur réconciliation avec Isaac, I, 230 et s. Ils lui donnent satisfaction pour leurs actes de piraterie, I, 233 et s. Négociations avec Alexis III, I, 235 et s. Conflits avec les Vénitiens, I, 236 et s. Relations amicales avec Ancône, Raguse et Zara, I, 237. Ils reçoivent des faveurs d'Alexis III, I, 238 et s. Leurs établissements à Thessalonique, I, 245; à Almyro, I, 245 et s. Agrandissement de leur quartier à Constantinople, I, 277. La colonie de Constantinople est administrée par les légats, I, 256, 259. Vicomtes, I, 259. Propriétés ecclésiastiques, I, 260 et s. Les Pisans coopèrent à la défense de la ville contre les croisés, I, 267. Ils se rapprochent des Vénitiens, I, 267. Ils font alliance avec eux, I, 289. Progrès de leurs colonies d'Almyro et de Constantinople, I, 290. Confirmation de leurs privilèges par les empereurs latins, I, 291. Leur commerce dans le sultanat d'Iconium, I, 302. Ils contribuent à la défense de Tyr, I, 311. Ils prennent part au siége d'Acre, I, 311. Ils y reprennent possession de leurs anciennes propriétés, I, 313 et s. Ils deviennent très puissants en Syrie, I, 314. Ils prennent parti pour le roi Guy, I, 315 et s. Leur attitude à l'égard du comte Henri de Champagne, I, 315 et s. Ils reçoivent un bon accueil à Batroun, I, 321. Conflit avec le comte de Tripoli, I, 323. Ils maintiennent leur établissement d'Antioche, I, 324. Leurs consuls de Syrie, I, 332 et s. Ils sont exempts de la cour de la chaîne à Acre: cette exemption est respectée, I, 337. Leurs privilèges sous le rapport des douanes, dans le royaume de Jérusalem, I, 338; dans le comté de Tripoli, I, 339; dans la principauté d'Antioche, I, 339. Ils se montrent gibelins en Syrie, I, 340 et s. Conflits avec les Génois à Acre, I, 342 et s. Alliance avec les Génois contre les Vénitiens, I, 345. Puis avec les Vénitiens contre les Génois, I, 346. Punition de cette duplicité, I, 347. Négociation en vue de la paix, I, 348 et s. Les Pisans combattent à côté des Vénitiens à la bataille navale d'Acre, I, 349 et s. Ils perdent la bataille de Méloria, I, 354. Concessions à Acre, I, 355. Ils prennent part à la défense de Tripoli, I, 357; d'Acre, I, 357. Débuts à Chypre, I, 360; en Égypte, I, 392 et ss. Opérations militaires exécutées par eux dans ce pays aux côtés du roi Amaury de Jérusalem, I, 395 et ss. Ils prennent part à la croisade contre Damiette, I, 405. Colonies commerçantes en Égypte, I, 412 et ss. Les Pisans sont protégés par les premiers Paléologues, I, 430, 468, 473. Cependant,

pendant cette période, ils n'ont plus de rôle important à jouer à Constantinople, I, 473 et s. Affaiblissement de leur marine, à la suite de la bataille de Méloria, I, 473 et s. Les Vénitiens les invitent à s'allier à eux contre les Génois, I, 504. Leurs établissements en Chypre, et en particulier à Limisso, II, 5, 8. Leur colonie d'Alexandrie se maintient, II, 37. Factorerie et consulat dans la Petite-Arménie, II, 86 et s. On trouve quelques Pisans à Tauris, II, 110. Ils ne jouent qu'un rôle insignifiant dans la mer Noire, II, 166. Leur colonie de Famagouste se maintient jusqu'au commencement du XVe siècle, II, 420. Fondaco à Alexandrie, II, 432. Leurs prétendus voyages aux Indes, II, 432 et s. Leurs douanes en Égypte, II, 450. Dernières traces de leur trafic avec l'Égypte, II, 478. Trafic avec les Arabes d'Espagne, II, 724.

Piscopi (Episcopia), II, 415, 687.

Pise, visitée par les Arabes, I, 51. — arrive lentement à l'autonomie politique, I, 120. — est attaquée à l'improviste par les Sarrasins, I, 121. — les combat en Sardaigne et en Afrique, I, 121 et s.; ainsi qu'à Palerme, I, 122 et s. — arrive à se gouverner elle-même avec ses propres consuls, I, 132 et s. — prend part aux croisades en Syrie, I, 133 et ss.; mais refuse de coopérer à la 4ème croisade, I, 267. Pise fait alliance avec Venise contre Gênes, I, 289. — interdit le transport de matériel de guerre en Égypte, mais l'autorise sous main, I, 387. — envoie des ambassadeurs en Égypte, I, 392 et ss. Affaiblissement de la marine pisane à la suite de la bataille de Méloria, I, 354 et s., 473 et s. Conflits avec Florence au sujet de la jouissance du Port Pisan, II, 297. Les Flandres prennent possession de Pise, II, 298.

Pistoie, les gens de — aux foires de la Champagne, II, 714; à Nîmes, II, 715.

Pitsunda, II, 192.

Pitti, Luigi —, II, 339, not. 1.

Pizzicolle, Ciriaco —, II, 293.

Placentia, régente de Chypre, I, 263.

Placentia, épouse de Bohémond IV d'Antioche, I, 322.

Plagia, I, 284.

Plaisance, Société de banque de Plaisance à Acre, I, 318. Factorerie et consulat en Petite-Arménie, II, 87. Marchands de Plaisance aux foires de Champagne, II, 714 et s. — à Nîmes, II, 715. — en Chypre, II, 8. — en Flandre, II, 722.

Plano, Bernard de —, bourgeois de Montpellier, I, 421.

Platanea, II, 280.

Plebanus, de Pise, seigneur de Batroun, I, 321 et s.

Plevlje, II, 333.

Pock, Jœrg, II, 550, not. 1.

Podestat vénitien à Constantinople, I, 287 et s., 301; à Athènes, II, 271, P. génois à Péra, I, 430, 457 et s., 516 et s. — II, 288, 308 et ss., 358; à Famagouste, II, 20, 407 et s., 412.

Podio, Raphaël de —, II, 422.

Poivre, I, 79, 88, 89, 165, 174, 376 et ss., 390, 416, 547, 549. — II, 13, 39, 75, 78, 83, 146, 151, 189, 247, 348, 355, 415, 443 et s., 474 et ss., 491 et ss., 497 et ss., 509 et ss., 550 et s., 616, 648, *658* et ss., 714, 727, 729.

Poivre long, II, *664* et s.

Poitou, I, 388 et s.

Pola, I, 237, 519.

Polo, Maffio —, I, 300. — II, 75, 111, 180, 215 et ss., 222. Marco l'ancien —, I, 299, 300. — II, 215. Marco le jeune —, I, 30, 176, 381 et s. — II, 75, 111 et s., 217 et ss., 221 et s., 561. Marocca —, I, 300. Niccolo l'ancien —, I, 300. — II, 75, 111, 182, 215 et s., 222. Niccolo le jeune —, I, 300. — II, 75.

Polo, Antonio di —, II, 332.

Ponce, comte de Tripoli, I, 150.

Pontico (Panticapée), II, 185.

Ponto Héraklea, II, 357.

Populania, II, 338, not. 7.

Porcelaine, II, 246, 495, *678* et ss.

Port de Plas, II, 73.

Porta, Leonardo della —, II, 353.

Portella, I, 367, 371. — II, 41, 75, 76, 89.

Portinari, maison de banque florentine, II, 478.

Porto Fino, I, 496.

Porto Pisano, près de Pise, I, 474. — II, 296 et ss. — en Lycie, I, 235. — dans la mer d'Azov, II, 166 et s.

Portugais, ils découvrent la route des Indes, II, 508 et ss. Ils s'efforcent de s'assurer le monopole du commerce de l'Inde, II, 515 et ss. Ils expédient des bâtiments chargés d'épices en Angleterre et en Hollande, II, 533 et s.

Portugal, II, 574, 724.

Portus Cavalerius, I, 303.

Portus Januensis, I, 547.

Portus Prodensalium, I, 303, 547.

Potamia, I, 284.

Potasse, II, 459.

Poucho (Poutchouk), II, 611.

Pouille, I, 388 et s.

Poulad beg, II, 377 et s.

Pourpre, I, 54, 179. — II, 282.

Poutlam (Betelar), II, 649.

Premarini, Ruggiero —, I, 237.

Prepia, I, 546.

Preuschmark, I, 73.

Princes, îles des —, I, 448, 567.

Priuli, Giovanni di —, II, 102, 496. Girolamo —, II, 518. Marin di —, II, 480.

Procida, Giovanni di —, I, 439.

Provatato (Provato), II, 201 et ss.

Provençaux à Constantinople, I, 295 et s., 303, 479 et s. — dans le sultanat d'Iconium, I, 303. — à Acre, I, 319, 334, 346. Commune provençale générale à Tyr, I, 334. Les Provençaux prennent parti pour les Vénitiens contre les Génois, I, 346, 349. Les Provençaux en Chypre, I, 364 et ss. — II, 11 et ss., 23, 417. — en Petite-Arménie, II, 89. Ils deviennent rares dans l'Archipel et le Pont, II, 292. Pr. aux foires de Champagne, II, 714.

Provence, I, 388 et s.

Provins, II, 707, 713.

Prussiens, I, 75 et s.

Psalmodi, I, 330.

Puy du Connétable (castrum Rogerii constabularii), I, 141, not. 2, 150.

Q.

Quarto, Egidio di —, II, 5. Simone di —, I, 552.

Quermesini, II, 609.

Quiloa, II, 532.

Quilon, voy. Koulam, II, 500, 528.

Quinsay, II, 682, not. 2.

Quirini, Andrea —, II, 106. Francesco —, II, 127. Giorgio —, I, 301. Giovanni —, I, 275. — II, 200. Jacopo —, I, 301. Niccolo —, II, 105. Ottaviano —, I, 225, 227. Vincenzo —, II, 518, not. 2, 723, not. 5. Maison de commerce à Damas, II, 463.

R.

Radan, Radanites?, I, 127.

Raffo, I, 417.

Ragusans, vastes relations commerciales, I, 309, 418 et s., 475, 528. — II, 57, 293 et ss., 345 et ss., 486.

Raguse, I, 213, 215, notes, 237, 262 et s., 308 et ss., 388 et s., 418 et s. — II, 50, not. 3, 196, 292 et ss., 330, 333, 338, 524, not. 2.

Raï (Rhagæ), I, 46.

Raimond, comte de Toulouse, I, 132, 133, 139 et s., 159, 188.

Raimond III, comte de Tripoli, I, 149, 176, not., 322, 323.

Rakka, I, 42, 167 et s., 170.

Ramazan, gouverneur de Crimée, II, 201 et s.

Ramla, II, 63, 466 et s.

Rapondi, Dino —, II, 263 et s.

Ratisbonne, I, 82, 86. — II, 537, 728 et ss.

Ravel, II, 500.

Ravello, I, 420, not. 3.

Ravenne, I, 93, 309, not. 4.

Raynaudi, Arnoldus —, II, 14.

Recanati, I, 309, not. 4.

Rechtergem, Nicolas —, marchand d'Anvers, II, 534.

Reims, Toile de —, I, 418. — II, 442, 706, not. 8, 707 et s.

Rem, Lucas —, II, 531 et s.

Renaud, prince d'Antioche, I, 148.

Renaud de Châtillon, I, 172 et s.

Renoart, seigneur de Nefin, I, 323.

Rhin, fl., les épices suivent cette voie pour aller en Angleterre, I, 88.

Rhodes, I, 182, 191, 194 et s., 247, 307, 441, 443, 488, 526 et s., 537, 543, 545. — II, 36, 52, 54 et s., 262, 265, 292, 301, 319, 345, 350, not. 2, 450, 455, 485, 487, 538, 618, 689, 691.

Rhubarbe, I, 167, 174, 383. — II, 252, 350, 457, 505, 507, *665* et ss., 727.

Ricci, Guido de' —, II, 478. Ogerio —, I, 344, not. 4.

Richard, cœur de lion, roi d'Angleterre, I, 312 et ss., 369 et s., 400.

Richard de Bourgogne, évêque d'Almaligh, II, 235.

Ricius, Guillielmus —, I, 332.

Ridefort, Gérard de —, I, 321.

Riga, II, 507.

Rimini, I, 309, not. 4.

Risaliti, Geri —, II, 343.

Riz, de l'Inde, II, 498.

Rizzo, Antonio —, II, 303.

Robert, empereur latin de Constantinople, I, 296.

Robert Guiscard, I, 101, 107, 116 et ss.

Robert d'Anjou, roi de Naples, I, 484.

Robert, comte de Flandre, II, 721.

Rocafort, Pierre —, II, 291, not. 3.

Rocca (Roha), II, 568.

Roche, Gui de la —, I, 293.

Rochelle, La —, II, 716.

Rodosto, I, 243, 257, 270, 285, 431, 512. — II, 177.

Rodulfo, Pietro —, II, 123. Raynaldus de —, I, 192.

Roger II, roi normand, I, 122, 189, 190, 198 et s., 264, 391 et s.

Rohart II, seigneur de Caïfa, I, 341.

Rohas, comte de —, II, 408.

Romanati, monnaie, I, 305, not. 1.

Rome, relations avec l'Orient, I, 93 et s. — II, 56, 522, 694. Marchands romains aux foires de Champagne, II, 714. — à Nîmes, II, 715.

Rosette, I, 381, 384, 397, 407. — II, 436 et ss., 449, 488 et s.

Rossia, I, 205 et s., 207 et s.

Rottengatter, Ludwig —, II, 690, not. 4.

Roumili Hissari, II, 303, 382.

Roupen, Raimond —, prince d'Antioche, I, 339, 394.

Roupénides, I, 365.

Rousia, I, 207 et ss.

Routes commerciales. De l'Oxus au Pont, par la mer Caspienne, l'Araxe et le Phase, I, 5. — de l'Inde à la Perse par le Pendjâb et l'Afghanistan, I, 7, 36. — par le golfe Persique, I, 7 et s. — par la mer Rouge, I, 9 et s., 378 et ss. — II, 58 et s. — du centre de l'Asie à Bosporus et à Kherson?, I, 11. — à travers l'Asie centrale, au VII[e] siècle, I, 13; au X[e] siècle, I, 37. — du golfe Persique à la Chine, I, 29 et s. Route remontant le cours du Volga, I, 61 et s. — de Constantinople à la mer Baltique et réciproquement, I, 68 et s. — à travers les pays Slaves, I, 76 et s. — de la Thuringe à Mayence, I, 78. Route par le lac de Côme, le Bergell et le Septimer, I, 80. — par la Hongrie, vers Byzance et Jérusalem, I, 83 et s. Diverses routes suivies par les Juifs Radanites, I, 126 et ss. Routes de Mésopotamie, I, 167. — de Syrie, I, 168, 170. — traversant le royaume de Jérusalem, I, 172. — de Syrie à Constantinople par la Petite-Arménie, I, 367 et s. — par Iconium et Brousse, I, 367. — II, 352. — d'Aden à la Méditerranée par la Haute-Égypte, II, 58 et s. — d'Aden à Damas par la Mecque, II, 61. — de l'Inde à la Méditerranée par la Mésopotamie et la Syrie, II, 75 et s., 456 et s. — de l'Inde en Occident par Tauris, II, 77 et s. — de Lajazzo à Tauris, II, 78 et s., 112 et ss. — de Trébizonde à Tauris, II, 119 et s.

— de Tauris au golfe Persique, II, 182 et s. — de Khiva en Crimée, toujours par terre, II, 176. — de l'Inde à Tana, II, 189. — de Tana en Chine par le centre de l'Asie, II, 189, 225 et ss., 376, 504 et s. — d'Occident en Chine, II, 221 et s. — à travers la presqu'île des Balkans, II, 337, 347. — de la Chine et de l'Inde à Tor ou à Djeddah, par mer, II, 443 et ss. — de l'Inde à la mer Baltique d'après le projet de P. Centurione, II, 507. — de l'Inde à la Syrie par Ormouz, II, 549. Route suivie par le marchand de rhubarbe Hadji-Mohammed, II, 667. — de Tana en Allemagne et aux Pays-Bas par Lemberg, II, 730. — de Venise en Allemagne, II, 735.

Rubis, II, 11, 109, 652 et ss. Rubis balais, II, 654.

Rufo, Otto —, I, 204.

Ruggeronus, I, 399.

Rugi = Russes, I, 85.

Russes. Pirates russes sur la mer Caspienne, I, 60. Les Russes font le commerce à Itil, I, 61. Ils trafiquent avec les Bulgares du Volga, I, 62. Leurs marchands parcourent la mer Caspienne, I, 62. Ils reçoivent des Arabes les perles de verre, I, 64; des Grecs les brocarts d'or, I, 65. Marchands russes à Constantinople, I, 70, 71—74. Leurs vaisseaux vont jusqu'en Syrie, I, 70; jusqu'en Égypte?, I, 388 et ss. Russes à Caffa, II, 172, 403. Esclaves russes, II, 562.

Russie. Elle est visitée par les marchands grecs, I, 56. Les Tatars lui coupent les communications avec Caffa et Tana, II, 736. La Hanse fait venir les marchandises du Levant, II, 736. Le midi de la Russie est visité par les Musulmans, I, 298. — II, 93.

Rustichello, Gerardo di —, II, 47.

Ruzzini, maison de commerce, II, 323. Marco —, I, 502 et s., 504, not. 3. — II, 193 et s., 197.

S.

Saadeddin, I, 402.

Sabik eddin Soliman, seigneur de Sehjoun, I, 377.

Sa'd Aldaoulah, I, 43.

Safran, II, 42, 355, 441 et s., *668* et s.

Sagredo, Giovanni —, I, 377.

Saïmour, I, 33.

Saint Étienne, roi de Hongrie, I, 83.

Saint Gilles, I, 185, 186 et s., 312, 320, 329, 334. — II, 713.

Saint Jean, Chevaliers de —: Berceau de l'ordre, I, 105. Les chevaliers de S. Jean à Rhodes, I, 487, 526, 537, 539, 543. — II, 29, 36, 268, 319. — en Chypre (à Colossi), II, 9, 29, 419, 687. Consulat à Damiette, II, 428. Droits de douane à Alexandrie et à Damiette, II, 450. Consulats à Jérusalem et à Ramla, II, 467.

Saint Marc, translation de ses reliques, I, 110.

Saint Nicolas de Myre, translation de ses reliques, I, 97.

Saint Omer, II, 363, 717.

Saint Siméon, port — (Solinum, Soueidièh), I, 134, 156, 163, 169, 176, 324, 339.

Saint Thomas, tombeau de —, II, 150.

Sainte Maure, I, 191, 270, 274. — II, 331.

Saïram, lac, (Soutkol), II, 236.

Sakir, I, 206.

Saladin, sultan d'Égypte, I, 162, 173, 232 et s., 310 et s., 373, 376, 386, not. 2, 396, 400.

Saladin ibn Gourran, II, 444.

Salerne, I, 98, 101, 107, 189, 391 et s., 420.

Salines, voy. Larnaca.

Salmuli, Colo de —, II, 420.

Salonique, I, 236, 293. — II, 351, voy. Thessalonique.

Salpakis, seigneur de Mentèchè, I, 535.

Salsette, île, II, 144.
Salvago, Segurano —, II, 36, not. 1, 558.
Salviati, Bernardo —, II, 345. Janozzo —, II, 421.
Samanides, I, 59, 62, 67, 68, 79.
Samarkand, I, 14, 36 et ss., 45, 59, 60. — II, 221 et s., 237, 240, 377, 469, 505 et s., 596, 619, 633, 639, 647, 651, 667, 679, not. 2, 698, 700, 701, 711.
Samarus, archevêque de Trani, I, 361.
Samastri (Samastro), I, 551, 554. — II, 358 et ss., 368, 373, 386 et ss., 390 et s.
Samit (Sciamito), I, 418. — II, 61, 425, *699*.
Samland, I, 75 et s.
Samos, I, 195, 429, 443, 497. — II, 279.
Samosate, I, 167.
Samothrace, I, 443. — II, 289, 319 et ss., 324.
Samsoun, I, 550. — II, 359, 373, 387, 731, not. 2.
San Cassiano, Guido de —, I, 333, not. 7.
San Donato, Riccio di —, I, 293.
San Giorgio, Niccolo di —, II, 558.
San Liberatore, monastère de —, près Chieti, I, 107.
San Marcello, Pierre de —, I, 343.
Sandwich, II, 723, 727.
Santa Pau, Ponce de —, I, 505, 507.
Santo Stefano, Hieron. da —, II, 439, 502.
Santo Siro, Niccolo de —, I, 302.
Santorin, I, 275, 276, 448.
Sanuto (Sanudo), Andrea —, II, 81. Benedetto —, II, 520. Giovanni —, II, 102, 124. Marco —, duc de Naxos, I, 274 et s. Marino — l'ancien dit Torsello, II, 27, 46, 189. Niccolo —, I, 486, not. 1. Les descendants de Marco conservent longtemps la souveraineté de l'île de Naxos, I, 469.
Saphirs, II, 655, 657.
Sapienza, Bataille navale de —, II, 275.
Saragosse, II, 8, 88.
Saraï, II, 162 et s., 170, 172, 176, 198, not. 1, 200, 215, 225, 227 et s., 241, 376.
Saraïtchik, II, 228 et ss.
Sarca, Constanzio de —, II, 391, not. 4.
Sardaigne, I, 121, 182, 473. — II, 609.
Sarnaou, II, 585.
Sarou khan, sultan de Magnésie, I, 488, 536, 546. — II, 353.
Satalia, I, 119, 303 et s., 366, 548 et ss. — II, 326, 354 et ss., 441, 555, 567, 614, 623, 644, 688, 701, 703, 705, 707.
Satin, II, *701*.
Sauli, Bonifazio —, I, 506.
Savignone, Andalò di —, II, 218, 711.
Savon, I, 446, not. 4.
Saxe, I, 388 et s.
Scala et Scalarii, I, 249, 260.
Scammonée, II, *669* et s., 727.
Scandinaves. Marchands — à Novgorod, I, 63. Tribu —, en Russie, I, 62, 66, 69. Attrait de Constantinople pour les —, I, 69. Les navires — descendent de moins en moins vers la Grèce, I, 74. Ce trafic est arrêté par les Tatars, II, 737. Les S. reçoivent les produits du Levant par l'intermédiaire de la Hanse, II, 737.
Scarampi, Lodovico —, II, 319.
Scarlatus, Jacobus —, I, 291.
Scarpanto, Guglielmo de —, I, 461, 553.
Schapour, II, 17.
Scharnitz, II, 735.
Schedjer, voy. Cheher.
Scherzla, I, 78.
Schleswig, I, 58, 63, 76.
Schiraz, voy. Chiraz.
Sciacca, Ranieri —, I, 394, not. 1.
Scotti, marchand de Plaisance, II, 8.
Scriba, Giovanni —, I, 390.
Scutari, I, 485. — II, 259, 327.
Scythopolis, II, 275.
Sebastopolis, II, 192, 372, 380, 383, 392, 396.
Sedjelmessa, II, 565.

Sedjestan, I, 36, 683.
Segalari, Raynerius, comes de —, I, 259, 265.
Segondino, Alvise —, II, 493 et s., 523.
Sehjoun, I, 373, 375 et s.
Seifeddin, I, 376, not. 4.
Seihoun Tchaï, I, 367.
Seitz, Simon —, II, 530.
Seldjoucides, II, 231, voy. Turcs.
Sélefkèh, I, 366. — II, 83, 326, 612.
Sélim Ier, sultan des Osmanlis, II, 332 et s., 545 et s.
Selitrennoje, II, 227 et s.
Sellario, Moni del —, II, 421.
Selvo, Domenico —, I, 117.
Selymbria, I, 120, 431.
Sempad, II, 370, not. 3.
Senarega, II, 397.
Sené, II, 39, 443, 727.
Senserazon, Jean —, I, 443.
Sequin, II, 326.
Séraller, maison de Narbonne —, II, 13. Raimond —, I, 479 et s.
Serajevo, II, 333.
Serbi, Angelo —, II, 45.
Sères, I, 3, 4.
Sérípho, I, 274, 448, 469, not.
Sernigi, Girolamo —, II, 527, 549.
Sert, II, 673, 703.
Sertak, II, 400 et s.
Sésame, I, 177, 545. — II, 355, 441.
Sestos, I, 239.
Setteporzi, Bataille navale de —, I, 431.
Séville, I, 484. — II, 725.
Sforza, François —, II, 312, not. 5. Galéas Marie —, II, 576, not. 3.
Sha-thshou (Cha-Téou), II, 224, 238.
Siam, II, 153 et s., 541, 585, 589, 593, 625.
Sibylle, comtesse de Tripoli, I, 356.
Sicard, prince de Bénévent, I, 99.
Sicard, évêque de Crémone, I, 266.
Sichi-Bey, gouverneur de Tana, II, 197.
Sicile. La S. au pouvoir des Arabes, I, 48; des Normands, I, 122; des Hohenstaufen, I, 183. Les Génois y sont particulièrement avantagés, I, 182. La S. est le théâtre de la rivalité des Génois et des Pisans, I, 183. Tentative pour exclure les Provençaux, I, 188. Trafic des Siciliens avec l'Égypte, I, 388 et s., 408, 420; avec Constantinople, I, 475. — II, 292; avec la Petite-Arménie, II, 86. Produits, II, 564, 609, 611, 628, 633, 670, 684, 686, 689, 695, 708.
Sidon, I, 142, 151, 311, 358. — II, 40, 685.
Sienne, II, 87, 297, 346. Siennois à Acre, I, 318. — à Barcelone, I, 360. — aux foires de Champagne, II, 714. — à Nîmes, II, 715. — en Flandre, II, 622.
Sigerius Cinami, I, 230, 236. not.
Sigismond, roi de Hongrie, II, 263.
Sigismond, empereur allemand, II, 733 et s.
Siglaton (-toun), I, 311. — II, *700*.
Signolo, Marino —, II, 81, not. 3.
Signoretto, noble pisan, I, 201 et s.
Sigopotamos, I, 284.
Signi, II, 666.
Sigurd Jorsalafari, I, 142.
Silhat, II, 583.
Silistrie, I, 532, not. 3.
Simbirsk, I, 60.
Siméon, roi des Bulgares, I, 81.
Siméon, syrien nestorien, II, 67.
Simisso, I, 551, 553 et s. — II, 359 et s., 368, 373.
Simon Simeonis, II, 33, 37, 44, 49.
Simon de Saint Quentin, II, 72, not. 1.
Sinabaffi, II, 495, not. 2.
Sind, II, 638, 642, 652, 682, not. 3.
Sindabour, II, 662.
Sindan, II, 654.
Sindbad, Voyages de —, I, 27.
Siniafka (Tanaïs), II, 167, 178.
Sinibaldo, Andrea di —, II, 478.
Sinibaldus, I, 396.
Sining-fou, II, 639.
Sinope, I, 298, 550 et ss. — II, 98, 168, 204, 303, 359 et s., 364, 372 et s., 389, 391.
Siourkoukiti, II, 66.

Sirâf, I, 29, 30, 34, 165. — II, 133, 586, 591, 629, 660.
Sis, I, 369 et ss., 372. — II, 82, 114, not. 1.
Sisman III, czar des Bulgares, I, 532, not. 3.
Sisteron, II, 42.
Sista, I, 284.
Sitéou (Sindou), I, 28.
Sivas, I, 298, 301, 457, 554. — II, 79, 93, 113, 114 et s.
Sixte IV, pape, II, 346.
Skopélos, I, 275, 443. — II, 323, 334.
Skyathos, I, 275. — II, 323, 334.
Skyros, I, 275. — II, 323, 334.
Slaves russes: trafiquent avec les Arabes, I, 67. Colonies à Itil, I, 67; dans la Baltique, I, 75 et ss.; en Thuringe, I, 77 et s.
Sluys (l'Écluse), II, 718 et ss.
Smolensk, I, 72.
Smyrne, I, 429, 461, 536, 538 et ss., 543. — II, 267, 278, 326, 623, 674.
Soarez, Lopo —, II, 528, 530, 550.
Sofala, II, 509, 514, 591, 648, not. 3.
Sofi, II, 350.
Sofia, I, 532, not. 3.
Sofia, II, 117.
Sogdiane, I, 3, 12, 15.
Sohâr, voy. Szohar.
Soie (soie grège), II, *670* et ss., cf. II, 110. Production de la soie en Chine et dans le Khotan, I, 3; dans l'empire grec, I, 12, 53 et s.; dans le nord de la Perse, I, 38. — II, 377; dans le Tabéristan et le Djordjan, I, 38. — II, 109; en Palestine et en Syrie, I, 178; dans la Morée, I, 272; dans les îles de la Grèce, I, 280; dans l'île d'Eubée, I, 283; à Chio, I, 497; dans le Ghilan, II, 112, 176, 189, 458, 506, 670 et s.; à Khanbaligh, II, 249; en Chine, en général, II, 252; à Clarentza, II, 296; dans la Tatarie et la Gazarie, II, 296; dans le Chirvan, II, 506. La soie sur les marchés de Soultaniëh et de Tauris, II, 507.
Soieries, II, 693 et ss. Fabrication des soieries dans l'empire grec (Gynécées), I, 19 et s., 53 et s.; en Syrie, I, 19. Il est interdit d'exporter de Constantinople les sortes de soieries les plus précieuses, I, 54 et s., 72. Elles sont néanmoins exportées par les Vénitiens, les Amalfitains, les Russes, I, 72. Soieries de Byzance, arrivées en Angleterre en passant par Rome, I, 88. Soieries de Damas, I, 171. Fabrication des soieries à Antioche, Tripoli et Tyr, I, 178 et s.; dans l'île d'Andros, I, 247; dans l'île d'Eubée, I, 283. Soieries fabriquées par les Génois dans le duché d'Athènes, I, 293. Manufactures de soieries en Asie-Mineure, I, 301. Soieries dans les bazars d'Alep, I, 378; en Chine, II, 252; à Misithra et à Thèbes, II, 273; en Morée, II, 296; en Toscane, II, 348, 351. Soieries de Venise envoyées à Damas, II, 469. Soieries de Chine envoyées à Samarkand, II, 505. Étoffes de soie fabriquées par les Arabes et par les Grecs, expédiées à Rome, II, 693. La fabrication de la soie transplantée en Espagne et en Sicile par les Arabes, II, 694. Soieries d'Orient dans les maisons de la noblesse et de la bourgeoisie d'Occident, II, 695. Fabrication des soieries à Lucques, Florence, Venise, Gênes, II, 708 et s.; en France, II, 709. Exportation des soieries d'Occident en Orient, II, 709 et s.
Soissons, Jean de —, II, 19. Raoul de —, I, 342.
Sokotora, I, 35. — II, 535, 563 et s., 573.
Solacii, Raymundus —, II, 14.
Soldaja (Soudak), I, 208, 297 et ss., 551. — II, 156, 158, 162, 168, 171, 176, 202, 204 et s., 207 et ss., 215, 226, 366 et ss., 388, 393, 401, 404.
Soleyman, marchand arabe, I, 29.
Solgat (vieux Krim), II, 158, 162 et s., 170 et s., 174 et ss., 184, 201, 206 et s., 368 et s., 381.
Soliman Ier, sultan des Osmanlis, II, 267, 276 et s., 283, 546.
Soliman, prince de Kastemouni, I, 552.
Somâlis, II, 615.
Sommaripa, famille des seigneurs d'Andros, II, 273, 334.
Somnath, I, 379, not. 1. — II, 144.

Sonde, îles de la —, II, 646.
Sonkor-Achkar, I, 377.
Sophia, II, 333, 347.
Soranzo, Giovanni —, I, 447, not., 487, not. 4. — II, 39, 42, 44, 46, 102, 169. Lorenzo —, II, 463, not. 7. Pietro —, II, 53. Soranzo —, II, 46.
Souakim, I, 382, 425. — II, 446.
Sou-chao (Surcin, Sioutchéou?), II, 666.
Souche et *Souli*, I, 14.
Soueidièh (Souite), voy. Sueta.
Sougdaïa, voy. Soldaja.
Souidin, I, 373.
Soukoum Kalé, II, 192.
Souli, I, 14. — II, 153.
Soultanièh, II, 108, 111, 130, 380, 457, 506, 596, 604, 614, not. 1, 633, 647, 651, 658, 667, 673, 700, 701.
Soundara-Pandi, roi indien, II, 135.
Sour, Jean de —, II, 18.
Sous, I, 17, 38.
Souse, I, 49.
Southampton, II, 723, 727.
Souwar, I, 62.
Sozopolis, I, 506, 529 et s. — II, 157.
Spalato, I, 117, 215, not. 2. — II, 196, 333.
Spalatro, I, 310.
Spezzia, I, 431, not. — II, 19.
Spezziapoulo, I, 431, not.
Spinalonga, I, 277.
Spineta, II, 288.
Spinola, Alberto —, I, 416 et s. Ansaldo —, II, 264. Antonio —, II, 36. Galeotto —, II, 362. Gasparo —, II, 368. Giovanni —, II, 690, not. 4. Guglielmo Bixio —, I, 333, not. 2. Guido —, I, 229, 234, 312. Jacopo —, II, 364. Lanfranco —, II, 5. Luciano —, II, 314 et s., 387. Sorleone —, II, 17. Spinolino —, I, 415.
Sporades, septentrionales, I, 275, 434. — II, 276, 287, 323, 334.
Sprenger, Balthasar —, II, 531.
Squarciafico, Oberto —, II, 401, 404.
Squarcialupi, Mario —, II, 421. Mariotto —, II, 488.
Sse Tchouan, II, 666.
Stamena, I, 305.
Stampalia, I, 275.
Stancone, Percivalle —, II, 143.
Stein, sur le Danube, II, 729.
Steno, Giovanni —, II, 193 et s., 196. Michele —, II, 471.
Stirione, Giovanni —, I, 239.
Storlado, maison vénitienne à Damas, II, 463.
Stregghiaporco, Guglielmo —, dit Selvatico, II, 84.
Strobilos, I, 119.
Strozzi, Pietro —, II, 549.
Stryphnos, Michel —, I, 238.
Stufa, Giovenco della —, II, 487 et s. Luigi della —, II, 488.
Succugullo, Giovanni —, I, 301, 376.
Sucre, II, *680* et ss. Canne à sucre, en Syrie et en Palestine, I, 178. — II, 684 et ss.; dans l'île de Chypre, II, 8 et s., 687; en Égypte, II, 684, 687 et s.; en Asie-Mineure?, II, 688; en Morée, dans les îles de Rhodes et de Candie, II, 689; en Sicile et en Espagne, II, 689; à Madère, II, 689 et s.; dans l'Inde, II, 680 et s.; en Chine, II, 680, 682; dans le Khousistan, II, 680 et s.; et dans d'autres provinces de la Perse, II, 683. Fabrication du sucre chez les Arabes, II, 681; elle est transplantée par eux en Chine, II, 682; dans l'Inde, II, 682; en Égypte, en Espagne et en Sicile, II, 428, 684 et ss.; en Syrie, II, 685; en Chypre, II, 9, 687, 691. Le sucre s'exporte de la Syrie, I, 178. — II, 459, 466, 686, 689; de la Morée, I, 272; de Crète, I, 279; d'Égypte, I, 416. — II, 443, 475; de Chypre, II, 415, 687; du Kerman, II, 134; du Kanara, II, 498; de Madère et des Canaries, II, 497, not. 1.
Suède, I, 58, 63.
Sueta (Soueidièh), I, 172.
Suez, II, 60, 448. Percement de l'isthme de —, II, 552.
Sumatra, I, 164. — II, 151, 217, 221, 501 et ss., 548 et ss., 581, 584, 586, 588, 592 et ss., 605, 616, 626, 645, 662, 664.
Sunner, Dalmacio —, I, 476.

Suzumato (Tse Ning Tchéou), II, 252.

Swetislav, Théodore —, czar des Bulgares, I, 550.

Swetoslav, I, 71.

Sygbaldus, I, 158.

Syracuse, I, 124, 183, 414. — II, 487.

Syrie, Province florisssante de l'empire byzantin; possède l'industrie de la soie, I, 19. Production de la soie, I, 20. La Syrie est le centre du commerce du Levant sous la domination des croisés, I, 163 et s. Produits naturels, I, 177 et s. Produits industriels, I, 178 et s. Importations d'Occident, I, 180. Navigation vers l'Occident, I, 180 et s. La Syrie musulmane, I, 372 et ss. Parallèle entre la Syrie et l'Égypte, I, 384. Après les croisades, la Syrie est encore visitée par les Vénitiens, II, 39 et ss., 62 et s.; en général, il s'y ouvre une nouvelle ère de prospérité, II, 61 et s. Communications avec la Petite-Arménie, II, 74 et ss. Son nom, Cham (Sem), se transmet jusqu'en Occident, II, 76 et s., 154. Le transit des marchandises des Indes lui est enlevé par la Perse, II, 77 et s. Arrière-floraison commerciale, II, 456 et ss. Les épices deviennent rares, II, 543. Conquête par les Osmanlis, II, 545. Produits, II, 612, 669, 674, 684 et ss., 689, 691, 696, 700, 719.

Syriens en France, I, 20 et s., 23; à Naples, I, 22, not. 1; dans le tiers vénitien de Tyr et dans les casaux dépendants de ce tiers, I, 154, 335; dans la Petite-Arménie, II, 80.

Szohar (Sohar), I, 35, 164, 378, 573.

T.

Tabaria, Othon de —, I, 370.

Tabéristan, I, 38, 59. — II, 109, 671.

Tabes, II, 674, not. 2.

Taffeta, II, *700*.

Taganrog, II, 167.

Tagazgaz, I, 37, 77, 127.

Tagliapetra, Giacomo —, II, 551.

Tagriberdi (Tangriberdi), II, 490, 493 et s., 537 et ss.

Taïan-fou, II, 245.

Taïdola, femme de Djanibek, II, 201 et s.

Talaï ibn Rouzzik, I, 394.

Taki eddin Abderrhaman, II, 150.

Talamone, II, 297.

Talas, I, 13 et s., 166. — II, 232, 638.

Talich, II, 672.

Talki (Borokhoro), monts —, II, 236, 505.

Taman, presqu'île et golfe de —, I, 206, 298. — II, 405.

Tamatarcha, I, 206.

Tamerlan, II, 131, 176, 226, 234, 265 et ss., 274, 353, 358, 374 et ss., 380, 405, 456, 468, 505 et s., 562, 679, not. 2, 710, 711.

Tana, I, 469, 485, 509, 516 et s., 551 et s. — II, 44, 49, 166 et s., 171, 176, 178 et ss., 186 et ss., 193 et ss., 225 et ss., 232, 237, 240 et ss., 275, 283, 349, 360, 368 et s., 373 et ss.. 393 et s., 396, 405 et s., 456, 506, 556 et ss., 619, 667, 698, 701, 707, 728, 730 et s., 736.

Tanaïs, I, 167, 178.

Tancrède d'Antioche, I, 137, 141' 145 et s., 150.

Tangut, II, 665.

Tan-ho, fl., II, 239.

Tanjore, II, 150.

Tannah, II, 144 et s., 616, 660, 703.

Tantaullo (tantaulloggio), II, 118 et s.

Tapis, I, 545. — II, 108, 350, 355, 458, 706.

Tar, II, 190.

Taraktach, II, 208.

Tarente, I, 97.

Targa, Adhémar —, II, 42 et s.

Tarigo, Cosma —, II, 360. Luchino —, II, 376, not. 7.

Tarim, fleuve et son bassin, II, 222 et s., 225.

Tarragone, II, 8.

Tarse, I, 119, 369 et ss. — II, 79, 82, 90.

Tarsous Tchaï, I, 367.

Tartaricus pannus (tartaire), II, *700* et s.

Tartaro, Arrigo —, I, 486. Filippino —, II, 83. Gavino —, I, 456. — II, 166, not. 3.
Tascher, Jean —, I, 480 et s.
Tatar, sultan d'Égypte, II, 473.
Tatars. Les Tatars au sud de la Russie, I, 297, 299 et s. — II, 64 et s., 162 et ss. Leur marche conquérante, à travers l'Asie et l'Europe, II, 64 et ss. Éléments chrétiens parmi eux, II, 65 et s. Missions catholiques, II, 66 et s. Tentatives d'alliances avec les puissances occidentales, II, 68 et s. Ils se convertissent à l'islamisme, II, 70. Conjonctures favorables pour le commerce, II, 70, 72. Ils anéantissent le sultanat d'Iconium, II, 92. Leur royaume de Kiptchak et sa capitale Saraï, II, 162 et ss. La Crimée en fait partie, II, 164 et s. Les Tatars habitants des environs de Caffa, II, 174; de Tana, II, 183 et s., 187. Postes de surveillance, organisés dans leur empire, II, 241; à Caffa et aux environs, II, 370. Ils ont un fondaco à Alexandrie, II, 432. Les Tatars marchands d'esclaves et esclaves en Égypte, II, 432, 556, 558. Esclaves Tatars en Italie, II, 560 et ss.
Tatar Bazardjik, II, 287.
Tauris, II, 77 et ss., 93, 108, 110 et ss., 129 et ss., 221, 232, 456, 506 et s., 573, 596, 603, 604, 614, 616, 619, 633, 639, 647, 651, 658, 667, 673, 679, 697, 700, 701, 705.
Tchang-tchoun, II, 237.
Tchapar, khan d'Ogotaï, II, 122.
Tcharrak, mont —, I, 29.
Tchéparlé, II, 236.
Tcherkess Kerman, II, 211.
Tchernigor, I, 72.
Tchoban Keupri, II, 116.
Tchola (Soli), royaume de —, II, 153.
Tedecio, Podestat de Pise, I, 230.
Tegouder Ahmed, khan de Perse, II, 70.
Tekié, II, 203.
Tekké, seigneurs de —, I, 550. — II, 354.
Teldi, Francesco —, II, 523, 552.
Telingana, II, 655, 703.
Temim, prince de Mehdiya, I, 121 et s.
Temoudjin, voy. Gengiskhan.
Templiers, I, 186. — II, 29.
Tenassérim, II, 589, 625, 640.
Tenédos, I, 493, 510, 517 et ss. — II, 286, 289, 338, not. 7, 373.
Ténez, II, 609.
Tennis, I, 40, 396 et s. — II, 39, 443.
Teperti, Marzucco dei —, I, 412 et s
Terdjân, Bataille de —, II, 325, 357.
Térek, col de —, I, 14, 167. — II, 222.
Teremout, II, 684.
Terico, Petrus de —, I, 324 et s., 328.
Termachirin, sultan de Djagataï, II, 238.
Termeh, II, 230, 505.
Ternate, II, 606.
Ternovo, I, 531, not. 5.
Tetocio, Manegoldo de —, I, 229.
Thamar, reine de Géorgie, II, 92.
Thara, II, 652.
Tharié, I, 29.
Thasos, I, 443. — II, 279, 289, 321, 322, not. 5.
Thèbes, I, 119, 199, 247, 293, 307, 478. — II, 271, 695.
Théobald, abbé, I, 107.
Théodoros, II, 211 et ss., 398. Seigneurs de —, II, 211 et ss., 398.
Théodoros, despote d'Épire, I, 271, 308, not. 1.
Théodoros Lascaris, empereur de Nicée, I, 304.
Théodose II, I, 249.
Théodosie, II, 157.
Théodosiopolis (Garin), I, 44.
Théophane, I, 4.
Théophylacte Dermokaïtès, I, 515.
Thessalie, I, 293, 440, 442, 453. — II, 270.
Thessalonique, I, 53, 120, 201, 223, 225, 236, 244 et s., 293, 432, 435, 441, 443, 466. — II, 257 et s., 268, 276, 280 et s., 282, 351. Royaume de —, I, 293, 307 et s. Voy. aussi Montferrat.

Thian-Chan, monts —, I, 14. — II, 222, 225, 236, 667.
Thibet, II, 637, 639, 666.
Thiel, I, 88.
Thie le, I, 13.
Thietmar, évêque de Mersebourg, I, 116.
Thomas, despote de Morée, II, 282, 295.
Thomistes, Chrétiens —, II, 147 et s.
Tibère, empereur byzantin, I, 16.
Tibériade, I, 174, 341.
Tidor, II, 606.
Tiépolo, Jacopo —, I, 286, 304, 307, 376, 402. Lorenzo —, I, 346, not. 2, 347, 349. — II, 482.
Timor, II, 586.
Timour, khan de Chine, II, 122, 219, 378.
Tinéh, I, 416.
Tinnivelly (Tinevelly), II, 149, 650.
Tinos, I, 274. — II, 273, 277, 334.
Tissus, II, *693* et ss.
Titheupouli (Dizaboulos), I, 15.
Tmoutorakan, principauté russe, I, 206.
Todourga, II, 115.
Toghloughbeg, gouverneur de Tana, II, 200.
Toglouktimour, émir de Solgat, II, 184 et s., 202.
Togroulbeg, I, 51.
Tokharestan, I, 14.
Toktaï, khan du Kiptchak, II, 122, 170, 176.
Toktamich, khan du Kiptchak, II, 207, 374, 380 et s.
Tolfa, près Civittavecchia, II, 570.
Tondo, Benedetto —, II, 525.
Tonesto, Giovanni —, I, 331.
Tonso, Impériale, II, 287.
Tophané, I, 507.
Tor, II, 60, 439, 444 et ss., 449, 457, 503, 509, 521.
Tornello, Guglielmo —, I, 229.
Toron, I, 345.
Torre, Oberto della —, I, 198.
Tortose, en Syrie, I, 138, 170, 178, 311, 358, 703, not. 8; en Espagne, I, 325 et s., 476.
Tortouchi, I, 50, 79.
Toscane, I, 388 et s.
Toucy, Narjaud de —, I, 308, not. 1, 356.
Toukiou (Turcs), I, 4, 12, 14 et ss.
Toulouse, I, 422.
Touran châh, II, 136 et s.
Tourfan, I, 14. — II, 225.
Tours, I, 21. — II, 709, 718.
Touster, I, 17, 39.
Toutocorin, II, 650.
Tralles, I, 535.
Trani, I, 97, 178, 361, 419, 475.
Trapani, I, 123. — II, 609.
Trapicilinus, I, 393, not. 1.
Trau, I, 310.
Trébinje, II, 333.
Trébizonde, Empire de —, I, 297, 299, 309, 551. — II, 72, 92 et ss., 157, 208, 211, 266, 283, 303, 359 et ss., 398, 506. Ville de —, I, 44, 53, 298, 469, 551. — II, 44, 93 et s., 119 et ss., 127 et ss., 143, 157, 182, 217, 221, 327, 333, 337, 349, 360 et ss., 368, 372, 380, 391, 393. Localités dans la ville: Léontocastron, II, 94 et s., 101, 105 et s. Meïdan, II, 96, 106. Daphnus, II, 97. Arsenal maritime, II, 98, 104. Monastère de S. Théodore Gabras, II, 106. Église de Ste Croix, II, 106.
Trestargo, II, 232.
Trevisani, Angelo —, II, 516, not. 3. Balduino —, II, 425, not. 5. Gabriele —, II, 304. Jacopo —, II, 90. Marc Antonio —, II, 541, not. 3.
Trevisano, Jacopo —, II, 277.
Triglia, II, 567.
Tripoli de Syrie, I, 113, 136, 139, 141, 146 et s., 150, 170, 177 et ss., 322 et ss., 328, 333 et s., 356 et s., 416, 421. — II, 3 et s., 8, 55, 61, 63 et s., 164, 333, 426, 459 et ss., 474, 476 et s., 482, 490, 496, 502, 539, 543, 549, 612, 674, 684 et ss., 695, 705. Comté de —, I, 138, 141, 147 et ss., 321 et ss., 339 et s., 356 et s.

Tron, Dom. —, duc de Crète, I, 524, not. 1.
Troyes, II, 713.
Truso, I, 76.
Tsiampa, II, 584 et s.
Tsuen tchéou fou, II, 247, 701.
Tudun, II, 371.
Tunis, I, 410. — II, 487.
Turbith, II, 727.
Turca, Rosso della —, I, 348 et s.
Turcs en Asie-Mineure, I, 450, 452, 462 et s., 487, 502, 536 et ss. — II, 352 et s. Fondaco turc à Alexandrie, II, 432. voy. Corsaires, Osmanlis.
Turin, Paix de —, I, 521 et ss. — II, 257, 373, 411, 417.
Turquoises, I, 109. — II, 653.
Turrilia, Gregorius de —, II, 397.
Tutie, II, 574 et ss.
Tyr, I, 19 et s., 142, 144 et s., 150 et ss., 175, 177 et ss., 311, 315 et ss., 320, 328, 331, 333 et ss., 337 et s., 342, 345 et ss., 350, 352, 357 et s. — II, 40, 63, 80, 83, 459 et s., 466, 685 et s., 701, 710.
Tzympé, I, 512.

U.

Ubaldini, Mainardo —, II, 340 et s.
Ubaldo, archevêque de Pise, I, 312, 412, not. 2.
Ugi, Tomaso —, de Sienne, II, 122 et s.
Ugolino, Pietro —, II, 96.
Ulm, II, 728, 732, 734.
Union contre les Turcs, I, 487, 491 et ss., 513, 538 et s., 543. Union des chrétiens d'Orient à l'Église romaine, II, 273, 284 et s.
Urbain III, pape, 149, 162.
Urbain IV, pape, I, 306.
Urbain V, pape, I, 513. — II, 17, 51, 53, 54, 57.
Urbain VI, pape, I, 520.
Urbino, II, 714.
Usodimare, Andrea —, II, 359, not. 4. Antoniotto —, II, 142.
Utchkilissè, II, 116.

V.

Vahram de Korykos, I, 370.
Valachie, II, 392, 398.
Valaresso, Niccolo —, II, 469, not.
Valence, I, 325, 476. — II, 689, not. 8, 725.
Valencia, II, 685.
Valente, Giovanni di —, II, 502.
Valentin, ambassadeur byzantin, I, 16.
Valentine de Milan, voy. Visconti.
Valle, Giovanni de —, II, 377, not.
Valois, Charles, comte de —, I, 449 et ss. Catherine de —, I, 484.
Varna, I, 529 et s.
Varthema, Ludovico de —, I, 171.
Vassili IV, Ivanovitch, II, 507 et s.
Vecchiano, Pietro da —, II, 421.
Venerio, Matteo —, I, 510, not. 2.
Venier, Andrea —, II, 52, 201. Antonio —, I, 519. Dolfino —, II, 282. Ermolao —, II, 48. Marco —, I, 275. Marino —, II, 54. Pangrazio —, II, 39. Santo —, II, 483. Tito —, I, 514.
Venise. Sa situation, I, 108 et ss. Rapports avec les gouvernements de terre-ferme en Italie et les empereurs grecs, I, 108 et s. Prépondérance dans la mer Adriatique, I, 115. Venise prête du secours à l'empereur Alexis contre les Normands, I, 117 et s.; prend part aux croisades, I, 133; soutient Alexis contre Bohémond, I, 192; à la suite de la quatrième croisade, elle reçoit une part de l'empire grec, I, 269 et ss.; elle occupe spécialement le duché de Durazzo, I, 270. Modon et Coron, I, 271; la Crète, I, 276 et s.; la suprématie sur l'île d'Eubée, I, 281 et s. Gallipoli, I, 284; trois huitièmes de la ville de Constantinople, I, 285 et s. Elle se fait représenter à Constantinople par des podestats, I, 287. Elle est la première puissance commerciale en Grèce, I, 288 et s. Sa situation prépondérante dans le Bosphore, I, 296 et s. Relations avec Raguse, I, 308. Situation critique amenée par la guerre de Chioggia, I, 519 et s. Tribunal chrétien érigé à

Venise pour les affaires traitées avec des Sarrazins, II, 42 et s. Venise sert de port d'exportation à Florence, II, 296. Les esclaves à Venise, II, 561 et ss. Venise est le centre du commerce du poivre, II, 663. Produits fabriqués, II, 670, 677, 708 et s., 710 et s.

Vénitiens. Ils entreprennent de très bonne heure de lointains voyages sur mer, I, 24. Ils importent des soieries de Constantinople en Occident, I, 55. Ils achètent des esclaves à Rome, I, 95. Ils y portent des marchandises d'Orient, I, 96. Leur commerce à l'époque carlovingienne, I, 110. Relations avec la Syrie et l'Égpte, I, 110. Translation des reliques de S. Marc, d'Alexandrie à Venise, I, 110. Ils portent les marchandises du Levant sur le marché de Pavie, I, 110 et s. Leurs voyages en Grèce deviennent plus fréquents, I, 112. Ils fournissent aux Sarrazins des armes et des bois de construction pour leurs navires, I, 113. Défenses portées contre ce commerce, I, 113. Leur colonie de Durazzo, I, 118. Diplôme accordé par Alexis en leur faveur, en reconnaissance du secours qu'ils lui avaient fourni contre les Normands, I, 118 et s. Ils se ménagent un accès en Sicile, I, 124. Ils reçoivent des quartiers marchands dans le royaume de Jérusalem, I, 136. Ils aident à la prise de Chaiffa, I, 137; de Sidon, I, 141; de Tyr, I, 145. Ils reçoivent un tiers de cette dernière ville, I, 145. Ils n'obtiennent pas l'accomplissement de toutes les promesses qui leur ont été faites, I, 148. Leurs possessions à Antioche et à Tripoli, I, 149 et s.; dans le royaume de Jérusalem, I, 151 et s. A Tyr, leurs colons sont astreints au service militaire, I, 157. Voyages d'affaires à Damas, I, 176. Supériorité affectée des Vénitiens à l'égard des Grecs, I, 195, 200. L'empereur Jean leur témoigne de l'hostilité; ils se vengent et obtiennent par force le renouvellement de leurs anciens privilèges, I, 195 et s. Ils prêtent du secours à l'empereur Manuel contre Roger II, I, 198 et s. En reconnaissance, il leur accorde des lettres de privilège, I, 200. Ils sont réduits à la situation de Burgenses, I, 200 et s. Irritation de Manuel contre eux, I, 215. Il ordonne de les jeter tous en prison, I, 217 et s. Les Vénitiens lui déclarent la guerre, I, 218. Elle est malheureuse pour eux, I, 218 et s. Interruption du commerce avec Byzance, I, 219. Manuel se reconcilie avec les Vénitiens et rend la liberté aux prisonniers, I, 220. Isaac conclut avec eux un traité d'alliance offensive et défensive, I, 225. Alexis III le renouvelle, I, 227 et s. Cependant, il prend, en général, parti contre les Vénitiens, I, 238 et s. Établissements à Philadelphie, I, 242 et s.; à Rodosto, I, 243; à Andrinople, I, 243 et s.; à Almyro, I, 245 et s.; à Thèbes, I, 247; à Lemnos, I, 247. Extension de leur quartier à Constantinople, I, 249 et ss. Autorités coloniales à Constantinople, I, 256 et ss. Églises des Vénitiens à Constantinople, I, 260. Ils s'allient aux croisés dans la campagne entreprise contre Byzance, I, 264 et ss. Leur situation dans l'empire latin, I, 268. Leur part dans la conquête, I, 270 et ss. Seigneurie dans les îles grecques, I, 273 et ss. Conquête et colonisation de Candie, I, 276 et ss. Bailes à Eubée, I, 281 et s. Les V. conservent leur ancien quartier à Almyro, I, 284. Extension considérable de leurs possessions à Constantinople, I, 285 et s. Ils y ont des podestats, I, 287 et s. Les Vénitiens à Kiev, I, 297; dans l'Asie-Mineure turque, I, 301 et s.; dans l'empire de Nicée, I, 304 et s.; à Rhodes, I, 306. A la reprise d'Acre, ils rentrent en possession de leurs anciennes propriétés, I, 314. En Syrie, ils sont pour longtemps refoulés au second rang, I, 314. Leurs possessions coloniales à Beyrout, I, 320. Trafic avec Gibelet, I, 321, avec Tripoli, I, 321. Ils abandonnent le trafic avec Antioche, I, 325. Constitution de leurs colonies de Syrie, I, 330—332. Réduction de compétence de leurs tribunaux à Tyr, I, 335; de leurs droits de police dans la même ville, I, 336; de leurs privilèges commer-

ciaux dans le royaume de Jérusalem, I, 337 et s. Commerce avec Damas, I, 338, 373. Exemption des droits de douane dans le comté de Tripoli, I, 339; mais pas dans la principauté d'Antioche, I, 339. Leurs relations avec l'empereur Frédéric II et ses lieutenants, I, 340 et ss. Guerre contre les Génois, I, 343 et ss. Les Vénitiens sont expulsés de Tyr, I, 345. Victoire remportée à Acre, sur terre et sur mer, I, 349 et s. Ils investissent Tyr, I, 352. Ils font la paix avec le seigneur de Tyr, I, 353. Armistice avec les Génois, I, 354. Ils portent secours à la ville de Tripoli, I, 357. Défense d'Acre, I, 357 et s. Ils trafiquent avec Chypre dès l'époque des Grecs, I, 359 et s. Les premiers diplômes accordés en leur faveur par les Lusignans, I, 363. Leurs possessions en Chypre, I, 363 et s. Établissement dans la Petite-Arménie, I, 371. Négociations avec les sultans d'Alep, I, 374 et s.; avec les seigneurs de Sehjoun, I, 375 et s. Établissements et bailes à Alep et à Laodicée, I, 376 et s. Les croisades n'interrompent pas le trafic des Vénitiens avec les Égyptiens, I, 391, 398 et s. Ils sont récompensés d'avoir détourné de l'Égypte le courant de la quatrième croisade, I, 400 et ss. Ils prennent part à la croisade contre Damiette, I, 405. Le gouvernement vénitien interdit le commerce avec l'Égypte, I, 406. Droits et possessions des Vénitiens en Égypte, I, 410 et ss. Michel Paléologue leur fait perdre leur prépondérance en Grèce; ils sont même exclus du marché grec, I, 427 et ss. A Constantinople, leur citadelle est démolie par les Génois, I, 429. Leur baile n'est que toléré, I, 430. Guerre contre les Grecs et les Génois, I, 431 et s. Traités conclus avec Michel, I, 432, 435. Attitude de l'empereur à leur égard en général, I, 440. Ils conservent du terrain et de l'influence en Grèce et dans les îles, I, 446. Paix conclue avec Andronic II, I, 445. Guerre contre les Vénitiens et les Génois, I, 445. Attaqués à Constantinople par les Génois, les Vénitiens évacuent la ville, I, 446 et s. Paix avec Gênes, I, 447; avec Andronic, I, 448. Alliance avec Charles de Valois, I, 449. Constitution de leurs colonies de Constantinople et de Thessalonique, I, 464. Mauvais traitements et vexations qu'elles subissent de la part des Grecs, I, 464, 466 et ss. Rôle influent des Vénitiens dans les parties de la Grèce possédées par des Francs, I, 468 et ss. Leur hégémonie à Négrepont et dans l'Archipel, I, 468 et s. Leurs colonies à Candie, I, 470; à Modon et à Coron, I, 472. Andronic III se rapproche d'eux, I, 487. Ils refusent de s'allier avec Étienne Douchan, roi des Serbes, contre Byzance, I, 490. Relations amicales avec Byzance, I, 490 et s. Nouvelle guerre avec Gênes, I, 502 et s. Alliance avec Pierre IV d'Aragon, I, 503; avec Jean Cantacuzène, I, 505. Bataille navale indécise dans le Bosphore, I, 507. Continuation de la guerre jusqu'à la paix de 1355, I, 508 et s. Les Vénitiens suivent d'un œil indifférent les progrès des Osmanlis, I, 513 et s. — ont des contestations avec l'empereur grec, I, 514 et s. — subissent des vexations à Péra, I, 516 et s. Dernière guerre avec Gênes, I, 517 et ss. Les Vénitiens parcourent les côtes de la Bulgarie et font quelques voyages dans l'intérieur, I, 529. Ils y obtiennent des privilèges, I, 530 et s. Ils font le commerce des grains à Licostomo, I, 533. Ils ont un consulat à Altoluogo, I, 543. Ils y concluent des traités avec quelques émirs, I, 543 et s. Traité avec le seigneur de Palatia (Mentèchè), I, 545. Consulat à Sinope, I, 553. Trafic avec Chypre, II, 5 et ss., 20 et ss.; avec l'Égypte et la Syrie, II, 37 et ss. Interdit commercial mis provisoirement sur la Syrie, II, 41. Interruption de leurs voyages d'affaires en Égypte, II, 43 et s. Le trafic avec ce pays ne tarde pas à reprendre avec une nouvelle activité, II, 48 et s. Nouveaux traités conclus avec les maîtres du pays, II, 48. Attitude des Vénitiens pendant la croisade de Pierre Ier de Chypre, II, 54 et s. Les Vénitiens sont jetés en

prison, en Égypte et en Syrie, II, 55. Ils font de nouveau des voyages d'affaires en Syrie, II, 62 et s. Les Vénitiens établis dans la Petite-Arménie visitent aussi la Syrie, II, 76. Trafic maritime avec la Petite-Arménie, II, 80 et s. Établissements dans ce pays, II, 82 et s. Vexations et réaction, II, 90 et s. Colonie de Trébizonde, II, 100 et ss. Conflit avec les Génois, II, 104 et s. Nouveau quartier, II, 106. Trafic avec la Perse, II, 119, 122 et ss.; avec Koulam, dans l'Inde, II, 149. Consulat à Siam?, II, 154 et s. Après la chute de l'empire latin, les Vénitiens évacuent les pays du Pont, II, 156. Michel Paléologue les expulse des marchés de cette région, II, 156 et s. Ils résistent, II, 168. Ils se maintiennent à Soldaja et occupent pendant quelque temps Caffa, II, 168, 169. Colonie de Tana, II, 181 et ss.; de Kertch, II, 184 et s. Conflit avec Djanibek, II, 187 et s., 192 et s. Réconciliation, II, 197 et s. Envoi d'ambassadeurs à Berdibeg, II, 200; à Ramazan, II, 201. Nouvelles escales en Crimée, II, 202 et s. Relations avec les Osmanlis, II, 258 et ss.; avec les derniers Paléologues, II, 260 et ss. Les Vénitiens équipent des galères pour défendre Constantinople contre les Turcs, II, 264. Bonnes relations avec le sultan Soliman, II, 266 et s., 276 et s. Ils deviennent uniques possesseurs de Négrepont, II, 269. Ils sont pendant quelque temps seigneurs d'Athènes, II, 269, 271; pendant plus longtemps seigneurs d'Argos et de Nauplie, II, 272; de Monembasia, II, 272 et s.; de Tinos et Mykonos, II, 273. Guerre avec Mahomet Ier, sultan des Osmanlis, II, 276 et s. Les habitants de Thessalonique remettent la ville aux Vénitiens, II, 280. Les Vénitiens font de vains efforts pour obtenir la possession de la Morée, II, 281 et s. Leur commerce est fréquemment troublé par les Osmanlis, II, 282 et s. Leur colonie de Constantinople, II, 283 et s. Efforts en vue de l'union religieuse, ·II, 284. Mesures prises pour la défense de Constantinople, II, 285. Guerre avec les Génois dans l'Archipel, II, 290. Traité avec Mahomet II, II, 303. Les Vénitiens sont enveloppés dans la catastrophe de la prise de Constantinople, II, 304 et s., 315 et s. Traité de paix avec le sultan, II, 316 et s. Situation nouvelle faite aux colons au milieu des Turcs, II, 317. Les Vénitiens refusent de coopérer aux projets de croisade contre les Turcs, II, 318. Leurs possessions en Grèce, II, 323. Guerre avec les Turcs, II, 324 et ss. Perte de Négrepont, II, 325. Alliance avec Ouzoun Hassan, II, 326. Paix avec les Turcs, II, 326 et ss. Les Vénitiens fermiers généraux dans l'empire turc, II, 328. Relations avec Bajazet II, II, 329 et s. Perte de Modon et de Coron, II, 331. Relations avec Sélim Ier, II, 332 et s. Sort échu au reste des possessions vénitiennes en Grèce, II, 334. Rivalité et luttes avec les Florentins sur le sol de la Grèce, II, 339 et s. Traités conclus avec le seigneur de Palatia (Mentèchè), II, 353; avec le prince Ibrahimbeg de Caraman, II, 356 et s.; avec des empereurs de Trébizonde II, 361. Service de navigation sur Trébizonde, II, 362. Les Vénitiens ne se laissent pas expulser de Tana, II, 374. Ils ont à souffrir à la suite de l'occupation de Tana par Tamerlan, II, 375. Leur quartier et leur château à Tana, II, 376, 379. Nouvelles difficultés, II, 378. Maintien du consulat, II, 394. Rivalité entre les Vénitiens et les Génois au sujet de la suprématie à Famagouste, II, 407 et ss. Famagouste étant restée aux Génois, les colons vénitiens sont rappelés dans leur patrie, II, 410. Les Vénitiens se trouvent opprimés par le monopole de Famagouste, II, 414 et s. Ils y sont assujetis aux droits de douane, II, 416 et ss. Ils ont à subir des vexations de la part des Génois et des rois de Chypre, II, 417 et ss. Administration de la colonie de Chypre, II, 419 et s. Jacques II se rapproche d'eux et épouse Catherine Cornaro, II, 423 et s. Les Vénitiens prennent possession de Chypre, II, 424 et ss. Consulat

à Damiette, II, 428. Deux fondachi à Alexandrie, II, 432. Service de navigation sur Alexandrie, II, 447, 453 et ss. Leurs douanes en Égypte, II, 450. Trafic maritime avec la Syrie, II, 460 et s. Fondachi à Beyrout et à Tripoli, II, 462; à Damas et à Alep, II, 462 et s. Il y a quelques marchands à Hamah, II, 463. Consulats en Syrie, II, 464. Petit trafic avec Acre et Tyr, II, 465 et s. Transports de pèlerins expédiés sur Jaffa, II, 466. Consulats à Rama et à Jérusalem, pour la protection des pèlerins, II, 466 et s. Les propriétés des Vénitiens à Beyrout sont ravagées par Boucicaut, II, 469 et s. Les Vénitiens sont opprimés par le sultan Faradj, II, 471. Ils reçoivent de bons traitements de son successeur, Cheik, II, 472. Les Tatars leur imposent une durée de séjour limitée, II, 472. Cette mesure est levée par Boursbaï, II, 473. Ce dernier se réserve le monopole du poivre, mesure désastreuse pour les Vénitiens, II, 474 et ss. Il les expulse, II, 475. Négociations avec Djakmak, II, 481. Il protège leurs marchands en Syrie, II, 482. Différends avec les sultans au sujet du poivre, II, 491 et ss.; au sujet de Chypre, II, 495. Ils éprouvent les effets de la jalousie des émirs de Damas et d'Alep, II, 495 et *ss.* Ils visitent les côtes de la mer Caspienne, Soultanièh et Tauris, II, 506 et s. Ils suivent d'un œil inquiet les expéditions des Portugais dans les Indes, II, 515 et ss. Ils sont invités à acheter à l'avenir les épices à Lisbonne, II, 515 et s. Ils tiennent à conserver ouverte la voie commerciale par l'Égypte et cherchent à persuader au sultan de contrecarrer les Portugais dans les Indes, II, 517 et ss. Négociations compliquées avec le sultan, menées par Domenico Trevisani, II, 541 et ss. Diminution du trafic avec l'Égypte, II, 543 et ss. Les Vénitiens négocient avec les rois de Portugal, II, 551. Ils prennent part au commerce des esclaves, II, 561 et ss. Les Vénitiens dans la France méridionale, aux foires de Champagne, de Nîmes, de Lyon etc., II, 713 et ss. Ils envoient des galères en Angleterre et aux Pays-Bas, II, 719 et ss., 727. Elles abordent en passant en Espagne et en Portugal, II, 725. Relations commerciales avec l'Allemagne, II, 731 et ss.

Vêpres siciliennes, I, 435, 444, 475.

Verano, Gauthier de —, I, 460, not.

Veria (Berrœa), II, 674.

Vermiculi (Kermès), II, 607 et s.

Vermiliorum societas, I, 311.

Vernaccia, Ranuccio di Benedetto —, I, 413.

Verre, I, 179. — II, 441, 459, *710* et s. Perles de verre, II, 711.

Vesconte, Guglielmo —, I, 428.

Vetrano, Leone —, I, 273.

Via Egnatia, I, 244.

Viaro, Jacopo —, I, 275, 284. Thomas —, I, 503, not. 1.

Vicomte: titre des chefs des colonies de Syrie à l'origine, I, 158, 160, 324, 330 et ss.; dans la colonie pisane de Constantinople, ils continuent à porter ce titre jusqu'au XIIIe siècle, I, 238, 259, 290. Vicomtes à Thessalonique, I, 245. Vicomtes génois dans la Petite-Arménie, I, 370. Quand ce titre est adjoint à celui de consul, voy. Consuls.

Vicomtes dans les états fondés par les croisés, I, 158 et s.

Victor III, pape, I, 121.

Vidgaut, I, 75.

Vienne (en Autriche), II, 550, 728, 729, not. 3.

Vienne (en Dauphiné), Concile de —, II, 29.

Vigevano, II, 561.

Viglioni (Vioni), Pietro —, II, 110.

Vignosi, Simone —, I, 491 et ss., 495 et ss., 501. — II, 195.

Village, Jean de —, II, 484.

Villanus, archevêque de Pise, I, 392.

Villehardouin, maison de —, I, 441. Geoffroi Ier, prince d'Achaïe, I, 271. Guillaume II, prince d'Achaïe, I, 282, 441.

Vils, I, 531.

Vinetti, Fernando —, II, 513.

Visby, I, 64.

Visconti, seigneurs de Milan: Bernabo —, I, 509. — II, 411. Galeazzo —, I, 509. — II, 708. Philippe Marie, II, 290, 298, 480, not. 1. Giovanni —, I, 509. Matteo —, I, 447, 509. Ubaldo —, I, 413. Valentine —, fille de Bernabò, II, 411.

Vitalis, Andrea —, I, 331.

Viterbe, Traité de —, I, 433.

Viticulture en Syrie et spécialement à Néfin et à Tyr, I, 177. — II, 466; en Crimée, II, 177, 207; dans l'île de Chypre, II, 10; dans l'île de Candie, II, 334, 441, 727.

Vitturi, Antonio —, II, 329.

Vivaldi, Barnabo dei —, II, 369. Benedetto —, II, 143. Sorleone —, II, 141, 142, not. 1. Ugolino —, II, 140, 142, not. 1, 508. Vadino —, Guido —, II, 142.

Vladimir Monomaque, II, 161.

Voehlin, Maison des —, II, 530 et s. Conrad —, II, 530.

Volga, I, 47, 58, 60 et s., 62. — II, 227 et s.

Volta, Oberto, Cattaneo della —, II, 96. Ruffo della —, I, 312, 398.

Volterra, II, 571.

Vosporo (Kertch), I, 208, 551. — II, 184 et s., 380, 387, 393. v. aussi Bosporus.

Vulcano, île —, II, 565.

Vychegrad, I, 72.

X.

Xamita, I, 247, not. 4.

Y.

Yang Chan, II, 217.

Yarkand, I, 14. — II, 222 et s.

Yémen, I, 379 et s., 426. — II, 135, 445, 567, 578.

Yezd, II, 109, 132, 221, 506, 673, 698, 708.

Yousouf, II, 80.

Yué tsi, I, 4.

Ylbogha, II, 48.

Z.

Zaccaria, Benedetto —, I, 356, 415 et s., 438, not., 439 et s., 444, 446, 462, 463, 484. — II, 5, 28, not 2, 84. Centurione —, II, 281 et s. Manuele —, I, 438, 444, 446. — II, 29, 34. Martino —, I, 463, 486, 491. Matteo —, I, 363, not. 3. — II, 20. Paleologo —, I, 462, 486. Tedisio —, I, 462.

Zacharie, pape, I, 95.

Zacosta, Petrus —, II, not. 6.

Zaganos Pacha, II, 309 et s.

Zagora, I, 531, not. 5.

Zalabi ou Jaelabi, I, 551.

Zane, Andrea —, II, 419, not. 1. Paolo —, II, 469. Ranieri —, I, 308.

Zanguebar, II, 573, 630.

Zante, I, 191, 270, 274. — II, 332.

Zanzibar, II, 622.

Zara, I, 117, 237, 310, 349.

Zarew, II, 227 et ss.

Zarixyn, II, 227.

Zayton, I, 453. — II, 219 et s., 246 et s., 581, 592, 682, not. 3, 701 et s.

Zéa, I, 443, 448.

Zébid, I, 78 et s.

Zedoar, II, *676*.

Zeilah, II, 630.

Zémarchos, I, 15.

Zendado (Zendato), I, 247, not. 4. — II, *701*.

Zendj, II, 573.

Zeno, Andrea —, I, 349, 470. Carlo —, I, 518, not. 1, 520, 523. — II, 275, 471. Caterino —, II, 400. Marco —, I, 445. Marino —, I, 471. Niccolo —, II, 45, 450. Pietro —, I, 353, 471. — II, 21, 267, 273, 539 et ss. Raniero —, I, 432. Teofilo —, I, 159.

Zenzeverata, II, 622.

Zetani, II, *701*.

Ziani, Pietro —, I, 270, 289, 374, 387, 402 et ss. Sebastiano —, I, 217, 398.

Zichie, I, 206.

Zirl, II, 735.

Zonchio, voy. Navarin.

Zoagli, Goffredo di —, II, 203, 364.

Zorzi, Bartolommeo —, II, 328.

Zuila, I, 122.

Zybos, archonte grec, I, 501.

W.

Waifre, I, 50, 98 et s.
Wakhan, II, 638.
Waremund, patriarche de Jérusalem, I, 143.
Wavrin, Valeran de —, I, 534.
Welser, maison allemande, II, 530 et ss.
Wilbrand d'Oldenburg, I, 373.
Wilhelmus Grassus, I, 232, 233, not.
Wladimir Monomaque, II, 161.
Wulfstan, I, 76.
Wynad, monts, II, 602.


CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
New Delhi